

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/nouveaulroussei01laro>





75

NOUVEAU
L A R O U S S E
ILLUSTRÉ



NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DIRECTEUR :
CLAUDE AUGÉ



« JE SÈME À TOUT VENT »

Linguistique.
Langue Française.
Littérature & Beaux-Arts.
Œuvres Littéraires & Artistiques.
Religions, Philosophie, Pédagogie.
Droit, Causes Célèbres.
Politique.
Sciences économiques et sociales.
Géographie, Voyages.
Histoire, Biographie.
Institutions, Mœurs & Coutumes.
Sciences pures et appliquées.
Art militaire & Art naval.
Types littéraires & sociaux.
Allusions littéraires, historiques, scientifiques.
Sports & Vie pratique.

LIBRAIRIE LAROUSSE . PARIS



S.P.
433277

NOUVEAU LAROUSSE

ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME PREMIER

4400 Gravures. — 80 Tableaux. — 60 Cartes.



60970
29/9/03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE. 17

Tous droits réservés.

AE
25
L34
f1

PRÉFACE



L'OUVRAGE que nous publions aujourd'hui n'est pas un abrégé du *Grand Dictionnaire Larousse*. Il se rattache à son devancier par l'idée essentiellement encyclopédique qui a présidé à son élaboration, et, sous ce rapport, un lien unit étroitement l'une à l'autre les deux publications; mais le *Nouveau Larousse illustré* a son originalité propre, ses caractères particuliers, ses avantages spéciaux, qu'il importe de mettre en relief.

Il existe tant en France qu'à l'étranger des répertoires encyclopédiques. Ces recueils, dont quelques-uns jouissent d'une renommée légitime, conviennent à l'homme de cabinet, au savant. Peut-on dire qu'ils conviennent de même au grand public, c'est-à-dire à cette catégorie si nombreuse de personnes qui, disposant d'un temps limité, en dehors de leurs occupations professionnelles, doivent avoir sous la main un dictionnaire concis, pratique, de consultation facile? La réponse n'est pas douteuse. A ce public, auquel nous avons songé en concevant le plan du *Nouveau Larousse*, il ne faut pas de ces recueils considérables qui, sur chaque question, sur chaque événement, donnent une véritable monographie de la matière, et obligent le lecteur, pour rechercher une date, pour connaître un fait, à lire des pages et des pages. A ce public, il y a lieu de présenter une encyclopédie de dimensions moyennes, aussi complète que possible, et qui puisse constituer le livre de fonds de toutes les bibliothèques, de toutes les familles.

Il n'est pas de tâche plus délicate que celle qui consiste à faire connaître les résultats de la haute culture scientifique. Désireux de conduire à bien une œuvre de vulgarisation sincère, nous avons pris soin de grouper autour de nous des hommes capables de nous seconder avec efficacité. Que le lecteur consulte, à la fin de chaque volume, les noms de ceux qui ont pris part à la rédaction ou à l'illustration : il constatera que tout collaborateur, même le plus modeste, a qualité pour tenir la plume et ne parle que de ce qu'il sait. L'histoire est traitée par des historiens, la géographie par des géographes, la médecine par des médecins, etc. C'est une vérité banale, mais qu'il est à propos de rappeler ici, que l'on ne peut résumer en quelques lignes les éléments d'une question si on ne connaît bien cette question tout entière; car, ainsi qu'on l'a dit très justement, un jour de synthèse est l'aboutissement de plusieurs années d'analyse patiente. De là, le soin que nous avons eu de faire appel soit à des savants, soit à leurs disciples, afin que le lecteur fût toujours certain d'avoir sous les yeux des articles sûrs. Nous ne prétendons pas à l'infailibilité : plus qu'aucune autre, une œuvre encyclopédique, par la masse même des matériaux qu'elle met en œuvre, est incidemment sujette à l'erreur; mais nous avons fait tous nos efforts pour amasser ici la plus grande somme possible de vérité.

Une autre difficulté consistait dans l'établissement du vocabulaire. Après mûre réflexion, nous avons décidé de n'omettre aucun mot consacré, de ne passer sous silence aucun vocable littéraire, aucun terme familier, aucune expression enfin ayant acquis chez nous droit de cité. Mais nous n'avons pas hésité à jeter par-dessus bord quelques mots complètement tombés en désuétude, les infiniment petits, les biographies de certains personnages obscurs des siècles passés qui encombreraient inutilement les colonnes de notre

Dictionnaire. L'élimination judicieuse de ces détails oiseux nous a permis de donner tout le développement nécessaire aux sujets d'ordre général.

Quant à l'esprit dont s'inspire le *Nouveau Larousse*, c'est l'esprit purement scientifique : nous entendons par là que nous considérons cette encyclopédie non comme une machine de guerre, non comme une œuvre de polémique, mais comme un exposé de faits et d'idées. Résolu à l'impartialité, nous avons donc choisi nos collaborateurs sans distinction d'opinion, de parti, de confession, n'ayant en vue que leur compétence, et il nous a semblé que de ce groupement d'hommes réciproquement respectueux de leurs idées, associés à une tâche de bonne foi, il ne pouvait sortir qu'une œuvre harmonieuse en toutes ses parties et salulaire pour le lecteur.

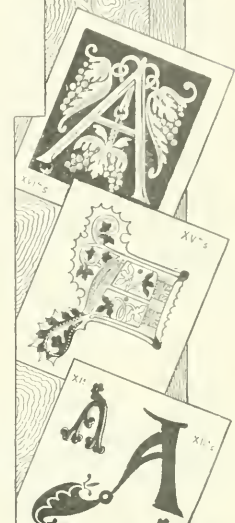
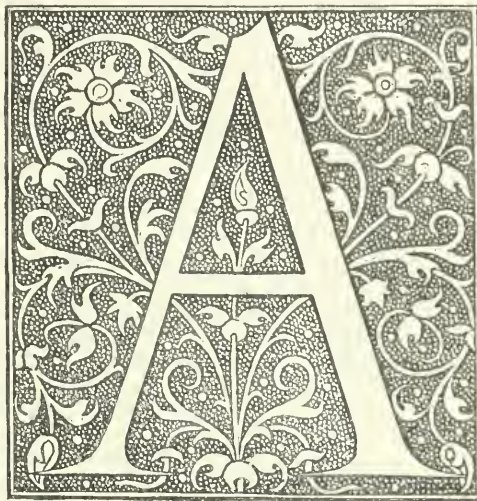
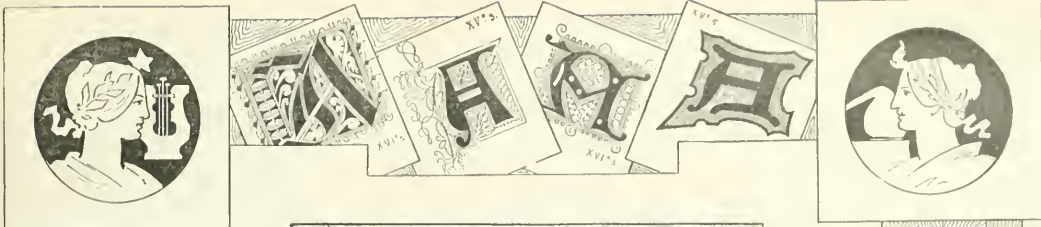
La partie matérielle du *Nouveau Larousse* n'a pas été, moins que sa rédaction, l'objet d'une sollicitude sévère. Les caractères employés sont un peu fins — car il fallait faire tenir en quelques volumes une somme énorme de matériaux, — mais ils sont très lisibles. La lecture des notices est d'ailleurs sensiblement facilitée par l'illustration. Grâce au perfectionnement des procédés, la gravure a acquis une précision et une netteté qui lui assurent un large rôle partout où se fait sentir le besoin de documents exacts. Elle est donc toute désignée pour une encyclopédie nouvelle où l'image doit être constamment l'auxiliaire de l'idée; elle parle aux yeux et épargne au lecteur la fatigue de descriptions trop touffues, d'explications trop longues.

Toutes nos gravures ont leur utilité et leur raison d'être. Dessinées spécialement d'après nature ou d'après les documents les plus dignes de foi, elles égalent en variété le texte qu'elles illustrent : *reproductions de monuments et d'œuvres d'art, portraits de personnalités célèbres, sites géographiques, types et costumes, animaux et plantes, minéraux et fossiles, monnaies et médailles, schémas et reproductions de machines, d'appareils, figures de géométrie*, etc. De plus, des *tableaux synthétiques* facilitent dans l'esprit la formation des vues d'ensemble et des idées générales. Nous avons mis aussi à profit les progrès immenses réalisés par la cartographie : des cartes physiques, politiques, économiques, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants. Elles occupent chacune la place assignée par l'ordre alphabétique, à portée du texte correspondant; seule disposition qui permette de s'y reporter commodément et de les consulter avec fruit.

Ainsi, le *Nouveau Larousse illustré* se présente avec le double caractère d'un dictionnaire encyclopédique et d'un musée iconographique. Le lecteur connaît notre plan; il sait ce que nous avons voulu faire : une œuvre écrite à l'usage de tout le monde par des auteurs capables de vulgariser avec compétence et originalité. Il lui appartient de dire si l'exécution est à la hauteur de la conception et si le *Nouveau Larousse* est bien l'œuvre sincère, utile et accessible à tous que nous avons résolu de mettre au jour.

CLAUDE AUGÉ.





n. m. Première lettre et première voyelle de notre alphabet et des alphabets des langues à écriture phonétique, sans l'éthiopien : *Uta, Des A.*
 L'A nous vient de l'alphabet des Romains et se retrouve au même rang dans l'alphabet des Hébreux et l'alpha des Grecs. Dans sa forme même, il est emprunté à l'alphabet phénicien, qui l'a pris aux hiéroglyphes égyptiens. Les peuples sémitiques, comme les Hébreux et les Arabes, ont conservé à cette lettre le caractère d'aspiration qu'elle possédait en phénicien; mais les Grecs lui ont imposé, avec la forme qui garde encore notre A majuscule, la valeur vocalique; cette valeur, les Juifs l'ont gardée à leur alpha, lorsqu'ils se sont servis de leurs caractères pour écrire les langues étrangères. Sans entrer dans le détail des transformations de l'A à travers les siècles, ni surtout des déformations produites par exemple par les difficultés de l'écriture (dans les inscriptions lapidaires), ou par les ligatures ou la rapidité de la main (dans l'écriture cursive), nous donnons ci-après un tableau recourci des principales formes de cette lettre, qui permettra d'en suivre l'évolution.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'A GREC

hiéroglyphique égyptien	phénicien archaïque.	grec caducéen.	grec otto-drien.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'A DES ÉCRITURES LATINES

étrusque.	latin.	latin.	latin.

L'A DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

cursive antique.	capitale (VIe siècle).	capital (VIIe siècle).	cursive (VIIe siècle).

capital (VIIIe siècle).	capital (VIIIe siècle).	capital (VIIIe siècle).	capital (VIIIe siècle).

cursive (IXe siècle).	cursive (IXe siècle).	capital, cursive (IXe siècle).	minuscules (XIIe siècle).

DIVERSES FORMES DE L'A DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

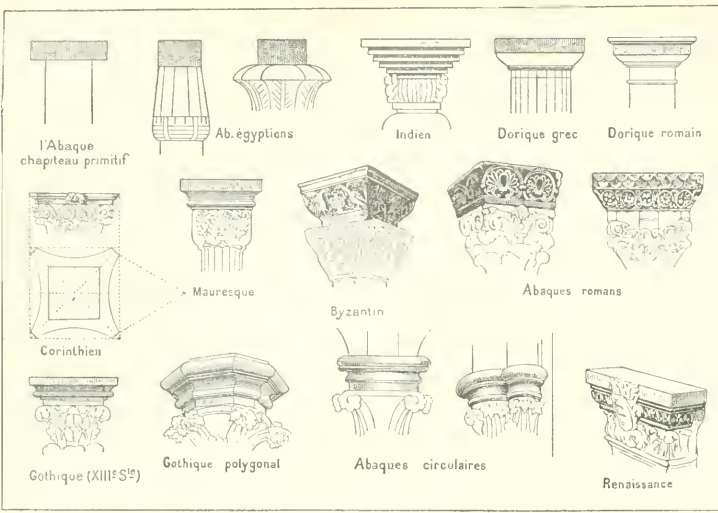
capital.	minuscule.	capital.	minuscule.

capital.	minuscule.	capital.	capital.

Nous en avons encore les formes de la cursive dans les écritures connues sous le nom de : néo-gothique, lehrbarde, wisigothique, irlandaise, angl-saxonne. On peut se rendre compte que le cursif, et l'a minuscule qui en vient, ne sont que des dérivés de l'A majuscule.

L'A DANS LES ÉCRITURES DES NATIONS

aronienne.	arménienne.	arménienne.	arménienne.	arménienne.



Formes principales de l'abaque.

ABAQUE (du gr. *abas*, comptoir, damier, buffet) n. m. Archit. Tablette qui s'interpose entre le chapiteau d'une colonne et l'architrave.

— Antiq. Tablette carrée, dessus de table. || Plaque de bronze, de verre ou de toute autre matière, qui on incrusté dans les lambris des édifices. || Chez les Grecs, Table sacrée dans le sanctuaire, pour recevoir les offrandes.

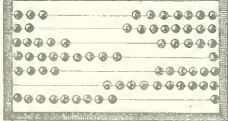
— Chez les Romains, Buffet sur lequel on étalait la vaisselle priv.

— *Abaque à jouer*, Table de jeu, sorte d'échiquier ou damier. || *Abaque de lecture*, Tableau sur lequel on trace les lettres pour apprendre à lire aux enfants.

— Math. Machine à calculer d'origine grecque, employée par les Romains dans leurs opérations arithmétiques.

— Miner. Sorte d'auge dans laquelle on lave les minerais. — Excycl. Arch. On croit qu'à l'origine, le chapiteau n'était autre chose qu'un simple abaque, c'est-à-dire un dé de pierre ou de bois. Vitruve se sert du mot *plinthé* pour désigner l'abaque. Chez les modernes, on l'appelle souvent *tailleur*, mais ce terme suppose des tailles ou ornements de natures diverses. Carré et très simple dans l'ordre dorique, l'abaque s'enrichit de moulures dans l'ordre ionique et s'enroule dans l'ordre corinthien. A l'époque gallo-romaine, il reprit sa première simplicité. Dans l'architecture ogivale, il affecte la forme polygonale ou circulaire. Il est presque supprimé par les architectes du xvi^e siècle, et reparait au début du siècle suivant.

— Math. *Abaque des Romains* était une table divisée en un certain nombre de rangées parallèles où glissaient des boutons mobiles. La première était affectée aux unités, les suivantes étaient affectées aux dizaines, centaines, etc. Depuis un temps immémorial, les Chinois et les Tartares possèdent une machine à calculer nommée *souan-pan*, qui n'est autre que l'abaque ogival. Cette machine a été introduite en Russie vers la fin du moyen âge par les Mongols, et importée en 1812 dans notre pays, où elle est employée dans les écoles, sous le nom de *lucet-compteur*, pour enseigner aux enfants les éléments de l'arithmétique.



Abaque (boulter-compteur).

ABACA (don Joaquin, évêque de Léon, né dans l'Arago en 1750, mort en 1811, fut, en Espagne, l'un des chefs du parti de don Carlos. Carlos V, contre Isabelle II, l'humi en 1839, il mourut dans le couvent de Lanzo, près de Turin.

ABAREMO-TEMO n. m. Nom donné, au Brésil, à un arbre de la famille des légumineuses mimosées qui contribue à fournir une partie du *lécroce de Barbato* du commerce.

ABARES. Géogr. V. AVARES.

ABARIDE (du gr. *abares*, non pesant) n. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des *ferromères*, qui à leur type et unique espèce *Abaride* *trous*, troué dans les environs de Carthage, ou Andrieux.



Abaride (1759-1811)

ABARIGA n. m. Palmier de l'île Saint-Thomas, dont le fruit s'appelle *olango*.

ABARIM, chaîne de montagnes de l'Anti-Liban, située au N. E. de la mer Morte. A cette chaîne appartient le Nébo, sur lequel, dit-on, mourut Moïse.

ABARIS *ross*, compagnon de Phinée. Ce dernier ayant voulu enlever Andromède, promise à Persée, le héros le changea en pierre, ainsi qu'Abaris et ses autres compagnons, en leur montrant la tête de Méduse. — Guerrier

rituelle tué par Euryale, dans l'attaque nocturne tentée par ce dernier avec son armé contre l'armée des Rutules. — Personnage changé en corbeau (*Metamorphoses* d'Ovide). — Magicien scythe auquel Apollon donna une flèche sur laquelle il pouvait traverser les airs. — Il existe une foule de légendes *abariques* sur Abaris.

ABARNAHAS (huisse) n. m. Nom que les alchimistes donnaient à la magnésie.

ABARTAMES (mèn) n. m. Nom que les alchimistes donnaient au plomb.

ABARTHROSE (du lat. *arth*, et du gr. *arthron*, articulation) n. f. Syn. peu usité de *DIARTHROSE*. V. ce mot.

ABARTICULATION (m. s. r.) n. f. Syn. de *ABARTHROSE*.

ABAS *biss* n. m. (Sér). Poids de Perse qui sert à peser les perles et qui vaut 0 gr. 1158.

— Météor. V. *ABAT*.

— Numism. Monnaie de Perse valant environ 2 fr. 30 c.

ABAS (bâs, fils de Poséidon et d'Arctéuse, héros épique des Abantes. — Abas, fils de Mégare et d'Hippothoon, s'étant moqué de Déméter, il fut changé par elle en lezard. — Abas, fils de Lyacée et d'Hypéramestre et petit-fils de Danaüs, fut roi des Argiens et aïeul de Persée. Il fut le fondateur d'Abie en Phocide. — Abas, nom d'un centaure d'Arcadie. — Abas, un des héros achéens tués à Troie. — Abas, divin qui avait une statue dans le temple de Delphes. — Abas, compagnon de Domède, changé en cygne par Apollonide. — Abas, sophiste grec d'époque incertaine.

ABASCAL (don José Fernando), général espagnol, né à Oviedo en 1713, mort à Madrid en 1821. Vicaire-roi du Pérou en 1804, il sut conserver à l'Espagne, pour quelques années encore, ce pays qui s'était soulevé en 1808 contre le mire patrie à la nouvelle de l'invasion de Napoléon ; il fut révoqué en 1816 par Ferdinand VII.

ABASGES, peuple de l'ancienne Colchide dont semblent descendre les modernes Abazes. V. *ANAZES*.

ABASICARPE (du gr. *asis*, base, base, et *karpos*, fruit) n. m. Genre de plantes de la famille des crucifères.

ABASIE (du gr. *ab*, priv., et *basis*, marche) n. f. Pathol. Trouble du système nerveux, se traduisant par l'impossibilité de marcher.

— Géogr. V. *ABAZIE*.

A bas la progrès! comédie en un acte, en prose, d'Ed. de Goncourt (Théâtre Libre, 16 janvier 1894). Critique fine et acérée des mœurs de notre époque, cette pièce, où l'action est presque nulle, est un document artistique et philosophique d'une grande valeur littéraire.

ABASOLO n. m. Genre de plantes appartenant à la famille des *composées*, dont on ne connaît qu'une espèce, originaire du Mexique.

ABASOURDIR *sour* — rad. *sourd* v. a. Etourdir, assourdir : *Ce volubet coup de tonnerre* *ABASOURDIR*.

— Fig. et fam. Jeter dans la stupeur, consterner, accablér. *Cette* *époupe* *ABASOURDIR* *le pauvre homme* (F. Soulié).

ABASOURDIR, v. pr. N'assourdir : *Les enfants ne s'ABASOURDISSENT point avec le bruit continu qu'ils font*.

— Syn. *Abasourdir*, *ébahir*, *ébahir*, *stupéfier*. Celui qui est *abasourdi* est consterné, confondu. Celui qui est *stupéfait* est mis dans un état d'insensibilité, d'immobilité. *Abahir* et *ébahir* expriment la surprise d'un homme qui aperçoit une chose à laquelle il a peine à croire; mais *ébahir* se dit plutôt de celui qui a la bouche béante, et *ébahir* de celui qui reste les yeux grands ouverts.

ABASOURDISSEMENT, ANTE *sour* adj. Qui est propre à abasourdir, à confondre : *Un bruit* *ABASOURDISSEMENT*.

— Fig. *Stupéfiant*, *des nouvelles* *ABASOURDISSEMENT*. || Embuyoux, fatigant, assommant : *Les bavards sont* *ABASOURDISSEMENT*.

ABASOURDISSEMENT, *sour* n. m. Stupéfaction, consternation, stupeur. *La défaite de Melas à Marengo causa aux Vénitiens un véritable* *ABASOURDISSEMENT*.

ABASSIS (si) n. m. Monnaie d'argent persane, frappée pour la première fois sous Abbas I^{er} et valut à Schahin ou *ENBOUT* 0 fr. 40 c.

ABAT (bat) n. m. Action d'abattre, de renverser, de tuer : *On fait* *abat* *pour Paris* en enlevant *abat* *d'assomoir*.

— *Case d'abat*, Chacune des cases dans lesquelles on introduit les animaux à abattre.

— Météor. Averse, pluie abondante, qui survient, qui tombe, qui *sabat* tout à coup : *Les ABATS d'eau sont fréquents par les Tempes orageux*. || Quelques-uns écrivent, mais à tort, *ABAS*.

— n. m. pl. Parties de certains animaux abattus qui se vendent chez les tripiers, tels que pieds et régions de mouton, fote, mou de veau, gras-double, etc. *Les tripiers s'appellent aujourd'hui marchands d'ABATS*. || Se dit aussi, de parties qui ne peuvent se vendre comme viande, telles que les cornes, les boyaux, etc.

ABATAGE (suiv. l'Acad., — l'Orthogr. rationnelle serait *ABATTAGE*) n. m. Action d'abattre les arbres qui sont sur pied : *L'ABATAGE des bois*. || Action de tuer les animaux de boucherie, les chevaux malades, les animaux errants, nuisibles, etc. : *La police ordonne quelquefois un ABATAGE général des chiens errants*.

— *Taxe d'abatage*, Les frais d'abatage, soit en parlant du bois, soit en parlant des animaux : *L'ABATAGE est à la charge de l'acheteur*. V. *ABATTAGE* (dr.).

— Fig. et pop. *Avoir de l'abatage*, Etre d'une haute stature, fort, vigoureux. || *Recevoir un abatage*, Recevoir un réprimande sévère, de violentes critiques.

— *Armer*, Action que le grand ressort du fusil détermine quand le chien tourne.

— Art vét. Action d'abattre, de coucher et de maintenir sur la paillle les grands animaux domestiques, afin de leur faire subir quelque opération.

— *Charp*, Effort exercé sur l'extrémité du levier faisant tourner le treuil horizontal de la *chevre*.

— Jeu. Au bacarra, se dit lorsque le banquier ou le pont, ayant 8 ou 9 d'entrée, abat son jeu. || Série de cartes abattues.

— *Maçon*, Action d'abattre l'excédent d'une pierre formant saillie.

— *Mar*, *L'abatage en carène* est l'opération par laquelle on incline sur un côté, de manière à mettre à découvert l'autre côté de la carène, un navire dont les fonds ont



Abatage en carène.

besoin de réparation. On procède ainsi lorsqu'on ne peut pas faire entrer le navire dans un bassin de radoub. Cette manœuvre ne se fait plus guère qu'avec de petits bâtiments, depuis qu'on trouve des cales seches sur tous les continents du globe.

— Mines. Action de détacher des galeries le charbon, le minerai ou la pierre.

— Techn. Uno des manœuvres du fabricant de bas. || Double pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plonger. || Chez les tailleurs, longueur d'un vêtement. || Chassis mobile d'une devanure de boutique, s'ouvrant de bas en haut et s'attachant au plancher.

— Typogr. *Abatage de la frisurette*, Se dit du mouvement donné par l'imprimeur à la frisurette pour la ramener sur le tympan.

— Excycl. *Abatage des arbres*, L'abatage des arbres se fait à la hache, à la scie, à la poudre, à la dynamite, etc. V. *ATTAGE*.

ABATAGE des animaux, La plupart des animaux destinés à la consommation ne peuvent être abattus qu'à un âge déterminé : le taureau, de 4 à 8 ans ; le bœuf, de 4 à 6 ans ; la vache, de 5 à 8 ans ; le veau, de 6 semaines à 4 mois ; le mouton, de 18 mois à 3 ans.

— *Abatage des bœufs*, Les procédés d'abatage des bœufs sont : 1^o l'emploi du merlin ; 2^o l'égorgeant ; 3^o l'événation ; 4^o l'emploi du masque frontal à cheville percuteante.

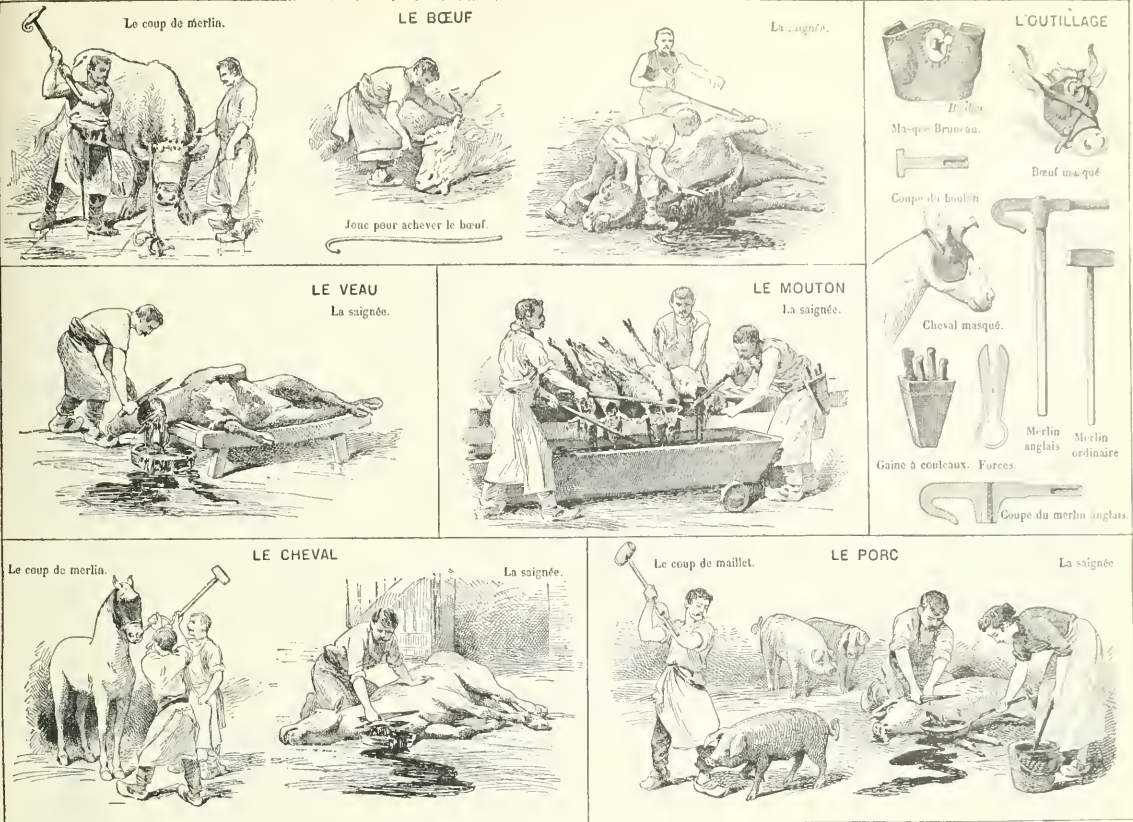
De ces divers moyens, le plus employé est l'assommage au moyen du merlin anglais, dont la pointe pénètre dans le cerveau du bœuf à travers l'os frontal. L'animal abat, et, pour l'achever, on glisse un jonc ou un osier dans le trou fait par le merlin. Ce jonc, en pénétrant dans le cerveau, détermine subitement la mort. L'égorgeant n'est que l'épave usité que chez les Israélites. Ceux-ci n'assomèrent jamais les bestiaux : un sacrificateur les saigne suivant les rites du culte hébraïque. — Le procédé de l'événation consiste à sectionner la moelle épinière à l'aide d'un stylet qu'on enfonce entre l'escrival et la première vertèbre cervicale ; l'animal est instantanément abattu. — Enfin, un procédé plus rationnel que les précédents consiste à emprisonner la tête de l'animal dans un masque, au milieu duquel, à hauteur convenable, est encastrée dans le cuir une plaque de fer percée d'un trou en son milieu ; par ce trou, on enfonce un bouton en pointe ou à emporte-pièce, sous le coup de maillet, le bouton pénètre de 0^m.03 à 0^m.06 dans le cerveau du bœuf qu'on tance. On finit ensuite l'animal au moyen du jonc.

— *Abatage des chevaux*, Le procédé le plus employé consiste à frapper les chevaux d'un violent coup de merlin appliqué sur l'os frontal. On saigne ensuite l'animal abattu.

— *Abatage des pores*, On assume d'abord les pores d'un coup de maillet, puis on les renverse sur le côté droit, et, les maintenant dans cette position, on leur tranche l'artere carotide à l'aide d'un couteau.

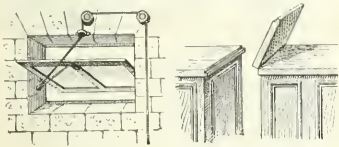
— *Abatage des veaux et des montons*, Pour abattre les veaux, on les couche dans sur une table et on leur fait au cou de larges entailles. Les yeux, aux montons, se sont couchés sur une table, le ventre à l'air et la tête pendante ; puis, le garçon boucher les égorgé.

ABATANT ou **ABATTANT** n. m. Dessus ou côté mola d'une table ; partie de menuiserie ou d'ébénisterie, qui s'élève et qui s'abaisse à volonté : *Secrétaire* *à* *ABATANT*.



Abatage des animaux de boucherie, d'après des photographies prises aux abattoirs de La Villette et d. Villejuif (Paris).

— Techn. Organe du métier à bas qui abaisse les platines à plomb. « Volet mobile ou châssis servant à donner plus ou moins de jour dans les boutiques.



Abattant (châssis). Abattant (tablette de comptoir).

ABATARDIR (rad. *hâtard*) v. a. Faire dégénérer, corrompre, altérer le type primitif : *La mauvaise culture ABATARDIT les plantes. La mallesse ABATARDIT l'homme.*
S'abatardir, v. pr. Dégénérer, se corrompre, s'altérer, perdre de ses qualités primitives : *Les plus heureux naturels s'ABATARDISSENT dans l'oisiveté.* Syn. *DÉGÉNÉRER.*

ABATARDISSANT, ANTE adj. Qui est propre à abatardir : *Politique ABATARDISSANTE. Principes ABATARDISSANTS.*

ABATARDISSEMENT n. m. Dégénération, corruption, altération du naturel ou du type primitif : *L'ABATARDISSEMENT d'une race d'oiseaux, de certains végétaux.*
 — Fig. Abrutissement, dégradation : *L'ABATARDISSEMENT des esprits, du courage.*

ABAT-CHAUVÉE ou **ABAC-CHAUVÉE** n. f. Sorte de laine de qualité inférieure, que l'on abat, que l'on détache de la peau, au moyen de la chaux. || Pl. *DES ABAT-CHAUVÉES* ou *ABAC-CHAUVÉES.*

ABATÉE ou **ABATTÉE** n. f. Mouvement par lequel un navire sans vitesse, obéissant au vent, à la lame ou à la marée, tourne sur une verticale qui passerait par son centre de gravité, et écarte l'avant de la ligne du vent : *Navire qui fait des ABATÉES.* || Se dit aussi de l'espace parcouru par le navire pendant le mouvement de l'abatée.

ABATELLEMENT (rad. *abattre*). — On a dit *S'abattre pour Faire faillite* n. m. Sentence du consul français interdisant le commerce avec les négociants étrangers de mauvaise foi. Cette législation fut établie pour maintenir le crédit du commerce français dans les Echelles du Levant.

ABAT-FAIM n. m. Fam. Pièce de résistance qu'on sert d'abord pour apaiser, abattre la première faim des convives : *L'aliquot rôti est un ABAT-FAIM.* || Pl. *DES ABAT-FAIMS.*

ABAT-FOIN n. m. Ouverture pratiquée dans le plancher d'un grenier au-dessus de l'écurie ou de l'étable, et par

laquelle on jette le foin ou la paille. || Pl. *DES ABAT-FOIN.* — ENCYCL. *L'abat-foin* est commode, mais son usage a des inconvénients : 1° au point de vue économique ; la facilité avec laquelle sont donnés le foin, la paille, etc., entraîne le gaspillage ; 2° au point de vue hygiénique ; les émanations qui se dégagent de l'écurie ou de l'étable communiquent au fourrage placé au-dessus des propriétés malsaines.

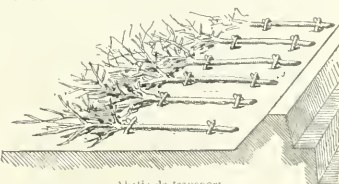
ABATIA n. f. Genre de plantes de la série des *santalidées* et comprenant des arbrasses américaines, à feuilles opposées ou verticillées, sans stipules. Les fleurs sont disposées en grappes terminales allongées.

ABATIS (suiv. l'Acad. — L'orthogr. rationnelle serait *ABATTIS*) n. m. Amas de choses abattues, brisées, de matériaux de démolition : *ABATIS d'arbres, de maisons.*



Abatis naturel.

|| Coupe faite dans un bois, dans une forêt : *ABATIS de chênes.*
 Fig. Grande suppression, retranchement excessif, etc. : *La nuit du 4 l'ont fit un grand ABATIS dans la forêt des abus.*



Abatis de transport.

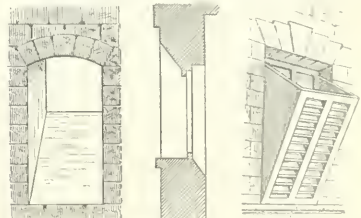
— Argot. Se dit du pied et de la main d'une personne. *Avoir des abatis canailles.* Avoir des pieds et des mains d'une forte dimension.
 Art calu. Les pattes, la tête, le cou, les allersous, le

gésier, etc., d'une volaille : *ABATIS d'oie, de dindon.* || Les abatis fins, tels que crêtes, rognoons, foies, sont généralement employés comme garniture de vol-au-vent, de houchées à la financière, etc. — On peut encore les joindre aux autres abatis que l'on utilise le plus souvent en fricassée ou en ragout : *ABATIS aux navets.* || S'emploie aussi comme synonyme d'*abats*, issues, des animaux de bon herbe. — Art milit. Barricade ou retranchement accessoire consistant en un amas d'arbres dont les branches entrelacées sont tournées vers l'ennemi : *Ce fut par des ABATIS que Miltiade arrêta la cavalerie des Perses dans les plaines de Marathon.* Les abatis naturels sont établis à l'emplacement même des arbres abattus ; les souches doivent adhérer aux troncs. Les abatis de transport sont forés à l'aide d'arbres transportés que l'on fixe au sol par des piquets.

— Carr. Masse de pierre que détache le carrier avant de le débiter.

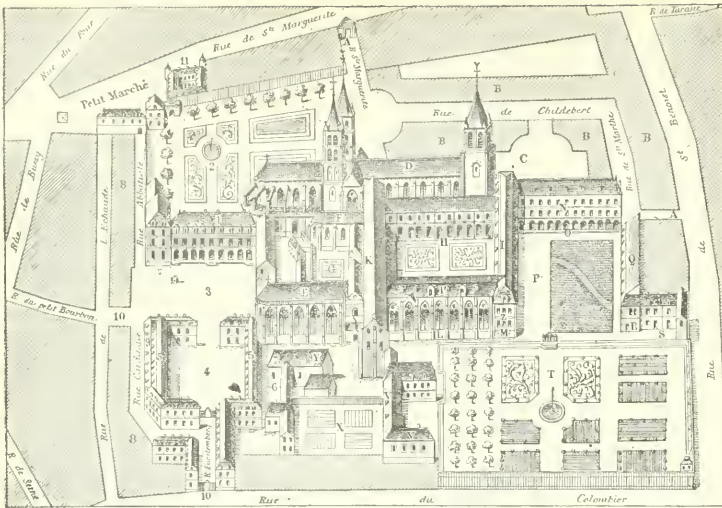
— Chass. Se dit du gibier que l'on tue et, en général, de tous les animaux que l'on déruit. || Petit chemin que se font les bêtes fauves en passant à travers les taillis.

ABAT-JOUR n. m. Sorte de fenêtre pratiquée obliquement, de manière que le jour arrive presque verticalement, à l'aide ou réflecteur en métal, en porcelaine, en papier, etc., en forme de cône, de pyramide, etc., adapté



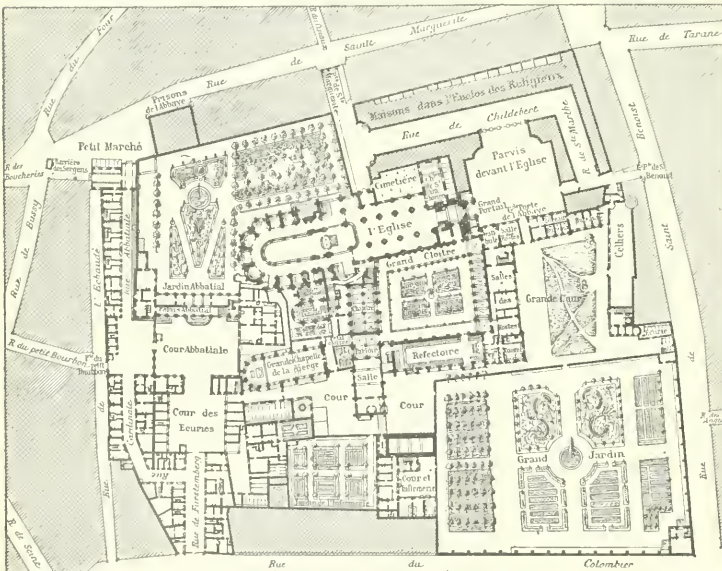
Abat-jour (souple). Abat-jour (coupe). Abat-jour (vertical).

à une lampe pour en rabattre la lumière. Volet plein ou à claire-voie, que l'on place devant les ouvertures des habitations pour arrêter les rayons solaires et les insectes. || Appareil en plaques appliqué aux fenêtres des prisons pour interdire aux prisonniers toute communication avec le dehors. || Pl. *DES ABAT-JOURS.*
 — Par anal. Espèce de visière, ordinairement en taffetas



Vue septentrionale de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Paris) au XVIII^e siècle.

- A. Portes extérieures. — B. Maisons de Peuclos. — C. Parvis de l'église. — D. L'église. — E. Chapelle de la Vierge. — F. Sacristie. — G. Petit cloître. — H. Grand cloître. — I. Bibliothèque. — K. Dortoir. — L. Réfectoire. — M. Cuisine. — N. Dortoir des Sup. Maj. — O. Bureau. — P. Cour intérieure. — Q. Pressoirs. — R. Boulangerie. — S. Ecuries. — T. Jardin. — V. Infirmerie. — X. Jardin de l'infirmerie. — Y. Lavoir. — Z. Dortoir des hôtes. — 1. Palais abbatial. — 2. Jardin abbatial. — 3. Cour. — 4. Avant-cour. — 5. Appartements des officiers. — 6. Ecuries. — 7. Greniers. — 8. Maisons de Peuclos abb. — 9. Bailliage. — 10. Portes extérieures. — 11. Prisons du bailliage.



Plan de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIII^e siècle.

Les abbayes de chanoines réguliers formeront ainsi des ordres, tel que celui de Prémontré. L'abbaye chef d'ordre avait la suprématie sur toutes les autres. L'importance de ces dernières dépendait de l'ancienneté de leur fondation ; en outre, une abbaye nouvelle parlait toujours des relations très étroites avec celle qui l'avait fondée : l'abbé fils, placé à la tête de la première, était en tout subordonné à l'abbé père (le fondateur), qui exerçait le droit de visite et confirmait l'élection.

Pour qu'une abbaye pût être constituée, la présence de douze moines (ou chanoines), non de vingt, comme le dit le *Dictionnaire de l'Académie française*, était exigée. Dans chaque abbaye, il y avait plusieurs charges : celles d'abbé, de prieur (chargé de la discipline intérieure), de prévôt, de doyen, de sacristain, d'aumônier, d'infirmer, de cellier, d'hospitalier, de portier. Ces charges étaient généralement à la nomination de l'abbé.

Primitivement, l'évêque exerçait un droit de juridiction et de coërcition sur les abbayes situées dans son diocèse ; il présidait à l'élection de l'abbé et pouvait, dans certains cas, le faire sortir de son monastère. Mais, dès le XI^e siècle, il y eut tendance à l'autoconservation. L'extension du domaine des abbayes ne contribua pas peu à amener ce résultat. Les moines s'appliquèrent avec succès au défrichement des terres et prirent, pour les aider dans ce travail, un personnel laïque assez considérable ; la recon-

naissance pour les services rendus et la piété des fidèles multiplièrent rapidement à leur avantage les donations de domaines considérables, situés souvent fort loin de l'abbaye ; ainsi l'abbaye de Cîteaux possédait à elle seule de 8,000 à 10,000 fermes. Il devenait difficile de laisser soumis à un évêque un monastère dont les possessions étaient éparpillées dans plusieurs diocèses. Le groupement des abbayes dans un ordre apporta également une entrave à l'autorité épiscopale. De là les abbayes *exemptes*.

La constitution du temporel des abbayes eut un autre résultat, quant à leurs rapports avec la société civile : ayant la propriété territoriale sur laquelle était fondé le pouvoir, l'abbaye prit place dans le monde féodal et eut ses vassaux et arrière-vassaux. Elle eut par suite des devoirs à remplir en un acte de Louis le Pieux, en 817, donne une liste des abbayes exemptes de l'impôt et au service militaire. Pour conduire ses hommes à la guerre, l'abbaye avait recours à un laïque que l'on nomma l'oréné. Celui-ci exerçait parfois la justice dans le domaine abbatial, aussi fut-il naturellement porté à profiter de sa situation pour s'approprier une partie de ce domaine. Une autre tentative de mainmise par la société civile sur le temporel est l'institution des *abbés-coseigneurs*, qui vécurent jusque vers le XI^e siècle. Enfin, il faut signaler plus tard la commende, par laquelle on confiait l'administration d'une abbaye à un laïque ou à un ecclésiastique non-moine.

Dans les premiers temps, les moines se contentaient de huttes en bois, et les étrangers se trouvaient les grandes maternelles ; parfois aussi ils utilisaient les maisons d'habitation romaines. Le développement de la vie monastique rendit nécessaire la construction de bâtiments spéciaux. La forme la plus généralement adoptée est le carré ou le rectangle. C'est celle qui offre dans le fameux plan de Saint-Gall, dressé au IX^e siècle pour l'abbé Gozbert et généralement attribué à Eginhard. La partie qu'on orne le plus richement est l'église. Enfermée dans le cloître par les monastères d'Orléans qui venaient en arrière l'abbaye, celle-ci est entourée d'un cloître, ouverte à tous ; son entrée est généralement précédée d'un parvis. A l'intérieur, le chœur, réservé aux moines, tient une place si considérable que, parfois, l'espace laissé libre pour les étrangers se trouve fort restreint. Tantôt en avant, tantôt en arrière de l'autel, séparé du peuple par une barrière, le chœur se trouve parfois rejeté dans le transept. Les monastères de femmes, qui adoptent souvent cette dernière disposition, ferment ce chœur par un grillage et des treillis qui permet aux religieuses de voir l'autel, mais qui les rend presque invisibles à la foule.

A l'extérieur de l'église s'étend le cloître, lieu habituel de promenade pour les moines. Il est formé par une vaste cour entourée d'une galerie couverte. Quelques abbayes ont deux cloîtres, dans l'un desquels, appelé le *petit cloître*, les conversations sont autorisées. C'est sur le cloître que s'ouvrent la salle capitulaire, où les religieux s'assemblent pour discuter du monastère, et le réfectoire, ordinairement en opposition avec l'église. Ce dernier a une tribune pour la lecture, obligatoire pendant les repas. Il existe parfois un second réfectoire, appelé la *mirroirade*, où l'on ne se rend qu'aux jours où les repas sont ornés d'un mets qui est généralement au premier étage, pour éviter aux livres l'humidité. Les moines couchent dans un dortoir, et les chanoines aussi ; mais ces derniers ont quelquefois des cellules. L'abbé, qui primitivement couchait dans le dortoir, a un logement particulier.

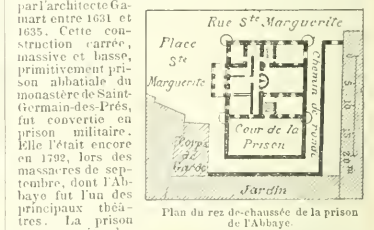
Les autres bâtiments sont : la cuisine, la boulangerie, le cellier, les bains, l'infirmerie avec la pharmacie, les maisons des domestiques et des hôtes, celles-ci naturellement plus vastes de la loge du portier. Un parloir est réservé aux moines ; parfois, notamment dans les abbayes de femmes, il y a un parloir spécial pour la confession. Près des bâtiments se trouvent le verger et les jardins, dont un pour la culture des herbes médicinales. Quand l'abbaye eut pris place dans le hiérarchie féodale, on lui adjoignit des bâtiments pour la justice, des prisons, etc. D'autre part, l'état de trouble et de désordre où se trouvait la société ayant mis l'abbaye dans la nécessité de se pourvoir de moyens de défense, ses bâtiments furent généralement garnis par un mur fortifié, avec ou sans fossés. Quelques abbayes sont de véritables forteresses ; telle est celle du Mont-Saint-Michel.

Les architectes des monastères ont suivi le goût de leur époque et de leur pays. Il est aujourd'hui reconnu que ce goût même de l'abbaye, laquelle on avait voulu attribuer une importance considérable, a eu tout au plus une influence purement locale.

— SYN. **Abbaye, couvent, monastère.** Le terme le plus général est *monastère*, qui désigne au strict sens toute communauté religieuse. *Abbaye* ne s'applique qu'à un monastère dirigé par un *abbé*. *Monastère*, à moins d'abus, ne désigne qu'un couvent de moines, au lieu que *couvent* s'applique à des maisons de tout ordre ; on dit un couvent de franciscains, et non un monastère, une abbaye de franciscains, etc.

— BIBLIOG. : Monroth, *Dictionnaire des abbayes* (Nouv. Encyclop. théol. (Paris, Migne, 1856)) ; Lenoir, *l'Architecture monastique* (Collection de documents inédits sur l'histoire de France (Paris, 1852)).

Abbaye PRISONS DE L'. On ignore la date exacte de sa construction, mais on sait que la prison, devenue célèbre au temps de la Révolution, fut bâtie par l'architecte Garnier entre 1631 et 1635. Cette construction est massive et basse, primitivement prison abbatiale du monastère de Saint-Germain-des-Prés, fut convertie en prison militaire.



Plan du rez-de-chaussée de la prison de l'Abbaye.

Elle l'était encore en 1792, lors des massacres de septembre, dont l'abbaye fut l'un des principaux théâtres. La prison reçut ensuite des détenus politiques, tels que M^{rs} Roland et Charlotte Corday. Elle reprit sous l'Empire sa destination de prison militaire qu'elle conserva jusqu'à sa démolition, en 1854.

Abbaye-au-Bois (L). Communauté religieuse de femmes, située à Paris, rue des Saussaies, fut en 1630, fut appelé l'Abbaye-au-Bois. Il servit de maison d'arrêt pendant la Révolution. Rendu plus tard à sa destination première, il offrit, en dehors du cloître réservé aux religieuses, un asile passible à des dames du grand monde, qui se retiraient la nuit dans les douces de la solitude, sans renoncer toutefois à celles de la société. M^{rs} Recamier vint s'y établir en 1811, et toutes les illustrations de l'époque brièrent la faveur d'être reçues dans ses salons. En 1821, l'abbaye fut supprimée ; Victor Hugo, à peine sorti des bancs de l'école, y fut sacré pape de génie par Chateaubriand ; enfin, toutes les grandes renommées nées et recurent leur baptême et leur consécration.

ABBAYIAZ, station climatique de l'Istrie (Autro-Hongrie), au fond du golfe de Fiume, une des plages les plus fréquentées pendant l'été. On y trouve un excellent établissement de son climat ; 1,200 hab.

ABBÉ (lat. abbas, dérivé du syriaq. abba, père) n. m. Chef d'un monastère d'hommes qui a le titre d'abbaye ; Un abbé de l'ordre de Saint-Benoît.

— Par ext. Tout homme qui porte l'habit ecclésiastique. — *Abbé régulier*, Supérieur de religieux, qui était régulier lui-même, et portait l'habit de son ordre. *L'abbé de Clugny*, Saint-Amand, chef d'ordre, comme Clugny, Cléaux, etc. *L'abbé commendataire*, Laïque ou ecclésiastique séculier qui tenait une abbaye en commende. *L'abbé in partibus*, Celui dont le monastère avait été détruit ou était occupé par les ennemis. *L'abbé commendé*, ou *abbé* qui, au lieu de l'autorité plénière épiscopale, et qui, comme les évêques, portait la crosse et la mitre. *L'abbé coadjuteur*, Celui qui était adjoint à un abbé pour l'aider à remplir ses fonctions. *L'abbé titulaire*, Celui qui n'était que d'un nom et qui n'avait aucun droit ordinairement. *L'abbé de cour*, Abbé qui fréquentait plutôt la cour que l'église. *L'abbé in minoribus*, Abbé qui n'est que curé dans les ordres mineurs. *Abbé général*, Ce titre a été porté par le supérieur des méchitaristes (église arménienne) et par ceux de Cléaux et de Clugny. C'est aussi le nom que l'on donnait en Angleterre, aux abbés mitrés et croisés.

— *Abbé du pape*, Magistrat populaire qui fut créé à Gênes en 1270. (C'est ce qu'on appelle, sous le nom de *dogat*.)

— *Abbé*, Jeu dans lequel celui qui le conduit, appelé *abbé*, est imité par les joueurs, dans un jeu de cartes. — *S'em*, j. *adjectif*. — *Père aimé*. — *Prov. étr.*: Nous l'attendrions comme les moines font l'abbé, S'il n'arrive pas à l'heure du dîner, nous nous surprenons sur lui. *Le moine répond comme l'abbé chante*, Les inférieurs ou l'habitué de prendre le ton et les habitudes du moine supérieur. — *Etre comme un abbé Rogonnet*, être content de ne faire un bonnet. — *Not savoir tirer aucun parti d'une position avantageuse*, et gêner la meilleure affaire par sa maladresse. *Il n'y a point de plus âgé abbé que celui qui a été moine, l'abbé le plus âgé n'a pas été moine.*

— *Exceut*, Abbé a désigné à l'origine des personnages vénérables par leurs vertus et leur science. Quand saint Antoine, au IV^e siècle, ont donné l'impulsion à l'ordre monastique, on appliqua le nom d'abbé aux solitaires qui vivaient dans la voie de la piété, règle leur vie et tâchaient à l'attribuer spécialement au supérieur des cénobites, qu'on appelait encore *higoumène* et *archimandrite*. L'Orient a gardé ce deux derniers termes; et dans les rites grecs on s'attache à celui d'abbé. Toutefois, les moines des chaînes régulières de Saint-Augustin ont appelé leurs supérieurs de ce nom : les autres ordres religieux ont eu recours aux expressions de *prieur*, *gardien*, *provincial*, etc.

— Le rôle de saint Benoît attribué à l'abbé (soumis primitivement, avec tout son monastère, à l'ordinaire, et sans pouvoirs les plus étendus : il consultait ses moines, sans être obligé de suivre leur avis; il a la direction spirituelle et l'administration temporelle de son abbaye, guide ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins; il est l'intermédiaire du couvent avec l'extérieur; il se fait aider dans ses fonctions par deux dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier). Ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins; il est l'intermédiaire du couvent avec l'extérieur; il se fait aider dans ses fonctions par deux dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier). Ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins; il est l'intermédiaire du couvent avec l'extérieur; il se fait aider dans ses fonctions par deux dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier). Ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins; il est l'intermédiaire du couvent avec l'extérieur; il se fait aider dans ses fonctions par deux dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier). Ses moines dans la voie de la piété, règle leur travail, pourvoit à leurs besoins; il est l'intermédiaire du couvent avec l'extérieur; il se fait aider dans ses fonctions par deux dignitaires à sa nomination (prieur, hospitalier).

— La société laïque ne tarda pas à faire tous ses efforts pour s'arroger le droit de nommer le supérieur du monastère. En France, le concordat de 1516 entre Léon X et François II attribua ce droit au roi d'une manière générale, à la simple condition pour lui de faire son choix parmi les religieux du monastère. Pour les abbés à la nomination du roi, la confirmation était renvoyée aux évêques, et en outre de provision que l'ordinaire lui accordait le pape. Pour les abbés généraux ou chefs d'ordre, le droit d'élection fut maintenu; il n'en pouvait être autrement, le pouvoir de ces abbés tenait de leur caractère de moines du royaume. Le droit d'élection fut également maintenu pour les abbés temporaires. Ces derniers avaient été institués dans le but de restreindre le pouvoir considérable des abbés; car, déjà à temps, ils pouvaient moins abuser de leur autorité. Ils furent élus dans un couvent, et confiés à un abbé commendataire. Celui-ci avait la jouissance des droits temporaires attachés au titre d'abbé, administrait le temporel et était tenu, en principe, à la visite de son abbaye; mais il n'avait aucune part dans l'élection de ses moines. Le droit d'élection fut également maintenu pour les abbés temporaires. Ces derniers avaient été institués dans le but de restreindre le pouvoir considérable des abbés; car, déjà à temps, ils pouvaient moins abuser de leur autorité.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'élection se fait par inspiration, quand les moines acclament d'une seule voix celui qu'ils choisissent pour supérieur. L'élection a lieu par compromis, si les moines désignent des députés chargés de nommer le supérieur. Enfin, il y a l'élection au scrutin secret. L'abbé doit se faire confirmer dans les trois mois par son propre évêque ou, s'il est exempt, par son supérieur général ou par le pape.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'élection se fait par inspiration, quand les moines acclament d'une seule voix celui qu'ils choisissent pour supérieur. L'élection a lieu par compromis, si les moines désignent des députés chargés de nommer le supérieur. Enfin, il y a l'élection au scrutin secret. L'abbé doit se faire confirmer dans les trois mois par son propre évêque ou, s'il est exempt, par son supérieur général ou par le pape.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'élection se fait par inspiration, quand les moines acclament d'une seule voix celui qu'ils choisissent pour supérieur. L'élection a lieu par compromis, si les moines désignent des députés chargés de nommer le supérieur. Enfin, il y a l'élection au scrutin secret. L'abbé doit se faire confirmer dans les trois mois par son propre évêque ou, s'il est exempt, par son supérieur général ou par le pape.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé prend place dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

Il y a, en effet, une hiérarchie parmi les abbés : les exempts ont au-dessus des non exempts, et, parmi les exempts, quelques-uns ont une importance particulière tels les chefs d'ordre de Cléaux, de Clugny, de Mont-Cassin. Les deux derniers disputèrent à celui de Marmoutier le titre d'abbé des abbés : le concile de Rome, en 1186, le réserva au supérieur du Mont-Cassin, le général des chanoines se l'appela archeabbé; l'abbé de Saint-Martin en Hongrie en le même titre; celui de Faldia se qualifiait 'primat des abbés de l'Empire'.

Par le temporel de son abbaye, l'abbé tient dans la société féodale un rang des plus élevés. Sans parler de la situation personnelle de certains abbés, Suger, Matheuz de Vendôme, rappelés que l'abbé de Saint-Denis siègeait au parlement de Paris, celui de Clugny au parlement de Dijon; en Allemagne, avant la sécularisation, onze abbés formaient le titre de princes; et dix d'entre eux siègeaient au diètes d'Empire.

Dans le haut monde âge, plusieurs seigneurs laïques réussirent à se faire être abbés; quelques-uns même admettent à la fois plusieurs abbayes, c'est-à-dire se font plusieurs fois abbés.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

en trois actes, en 1856, a été tirée par Crémieux et Deconcelles Gymnase, le 6 nov. 1887. Les adaptateurs ont développé quelques rôles épisodiques. Cette pièce a obtenu un grand succès, grâce à son charme exquis et aussi grâce au talent des acteurs.

— *Abbé Tigrane*, L. par Ferdinand Fabre (1873). L'auteur, dans ses ouvrages, s'est surtout adonné à l'étude des moeurs ecclésiastiques. Dans ce volume, il nous montre, à travers les siècles, l'abbé Tigrane, un homme d'un caractère dévot, d'un cœur généreux et d'un esprit éclairé.

— *Abbé*, nom d'un titre ecclésiastique. — L'abbé tient dans la hiérarchie ecclésiastique immédiatement après l'évêque. Le concile de Trente limita le privilège de vote à l'exécutif ou généraux d'ordre et à certains abbés exempts.

— *ABBEGOURT*, hameau du dép. de Seine-et-Oise, c. comm. de Pissy. Etablissement thermal, laxative, bicarbonate calcique et ferrugineux.

— *ALBEMA* (Louise), femme peintre française, née à Kimpes en 1855. Elle descend de Louise Cotton, la célèbre actrice de la Comédie-Française, et du comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre en 1791. M^{lle} Albema donna un Salon de 1871 et ne tarda pas à attirer sur elle l'attention par la franchise et la simplicité de son talent. On a à elle des portraits, parmi lesquels il faut citer celui de Paul Mantz, des peintures décoratives, des fleurs, des fraches aquarelles, des médaillons et des caux-forts.

— *ABBEOKOUTA* ou *ABEOKUTA*, ville d'Afrique Guinée occidentale, côte des Esclaves, dans l'Etat d'Oronsha, sur la rive g. de la rivière d'Ozoun; 120.000 hab. Fondée en 1822, dans un coteau élevé, sur un plateau de 167 m. d'alt. par des esclaves fugitifs, qui vinrent rejoindre des hommes libres, principalement de la nation des Egbas, cette ville a porté un parti son caractère de république indépendante et est aujourd'hui comprise dans les pays de protectorat britannique dépendant de la colonie de Lagos. Les habitants se livrent surtout à la culture; mais les fabriques d'étoffes, les teinturerie y sont déjà nombreuses.

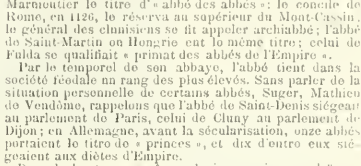
— *ABBESSE*, n. f. Supérieure d'un monastère de religieuses des ordres d'abbayes. *Le corps d'abbaye*, la communauté qui se forme autour de l'abbaye. *L'abbaye*, le monastère d'abbesses. *La cellule*, la chambre de l'abbessse. *La clôture*, le lieu où l'abbessse se retire. *L'abbessse de la communauté*, la supérieure d'une communauté de religieuses.

— *Abbessse triennale*, Celle qui exerceit les fonctions supérieures pendant trois ans. *Abbessse perpétuelle*, Celle qui était nommée à vie. *Abbessse générale*, Abbessse d'un ordre religieux, qui s'étendait sur plusieurs abbayes. — *Le nom d'abbessse* se donnait aussi à la supérieure d'un chapitre de dames, et lui conférait, à défaut d'une autorité réelle, une haute considération dans le monde. — *L'abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.

— *Abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.

— *Abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.

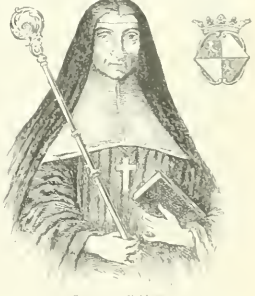
— *Abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.



Abbé de cour (XVIII^e siècle).



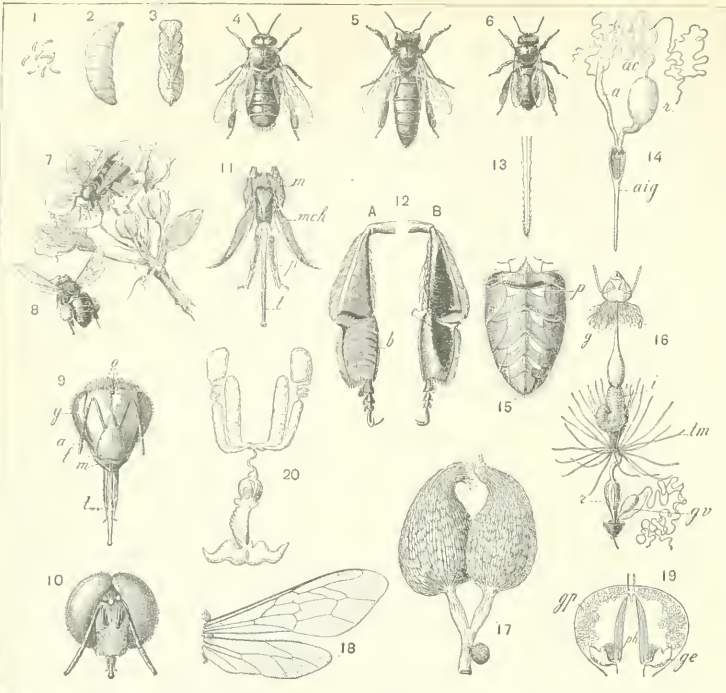
Abbé de Saint-Germain-des-Prés (Pierre tomale du XIX^e siècle).



Gravure d'abbessse. — *France, abbaye de Saint-Germain-des-Prés (XVIII^e siècle), Bibliothèque nationale.*

— *Abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.

— *Abbessse*, le nom d'une institution de bienfaisance, à celle des abbés. Les abbesses étaient autrefois elles par leurs communités, au scrutin secret et à la majorité absolue; ou les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner. Grégoire le Grand exigeait que l'abbessse eût 50 ans; la limite d'âge, abaissée à 30 ans par Innocent IV, a été fixée à 10 par le concile de Trente. Les abbayes de filles conservèrent longtemps, en France, ce droit d'élection, parce qu'elles n'avaient pas été comprises dans le concordat entre Léon X et François I^{er}. Lorsque ce roi se fut attribué la nomination aux abbayes de filles, seules les clarisses, les religieuses de l'Annonciade et celles de Sainte-Elisabeth conservèrent le droit d'élection.



1. Ouf. — 2. Larve. — 3. Nymph. — 4. Mère ou faux bourdon. — 5. Reine ou mère. — 6. Neutre ou ouvrière. — 7. Abeille recol-m. manducule; l, labre; t, trompe. — 8. Tête du mâle, vue de face (a, antennes; y, yeux latéraux; o, ocellus. chaires; p, palpes; t, trompe ou languette). — 12. Patte postérieure droite de l'ouvrière (A, face interne; B, face externe; h, brosse; c, corbeille). — 14. Extrémité droite de l'aiguillon. — 15. Aiguillon et ses glandes venimeuses (a, glande alcaline; b, appareil distal de l'abeille (g, glandes salivaires; i, int-st; u, tube de Malpighii; r, rectum; gn, glande venimeuse). — 17. Ovaries de la reine. — 18. Abès séparés et leurs crochets d'attache. — 19. Glande horizontale de la tête de l'ouvrière (op, glandes post-cébrales; g, glandes uniaulabiales externes; ph, pharynx). — 20. Organe reproducteur du mâle.

vantes : abeilles sociales, abeilles solitaires, abeille à cire-
laine (suy, *duca pda hirtex*, fan. des *arctides*, abeille à
 cornu (*suca longicornis*, fan. des *eucrees*), abeille
 perce-bois (*xylocopes*), abeilles *naucennes* (osmiées),
 abeilles *empuses* de feuilles (megachilides).
 — Astron. Petite constellation de l'hémisphère austral,
 à peu de distance du pôle. Elle s'étend du 12^e au 78^e pa-
 rallele en déclinaison et de 12 heures sidérales à 14
 heures en ascension droite, se trouvant ainsi placée au S.
 du Centaure et de la Croix, entre le Caméleon et Apos-
 du Oiseau de Paradis. Elle figure pour la première fois
 dans l'Atlas de Bayer (1603). Elle ne reparaît pas d'être
 très brillante; elle en compte deux de troisième grandeur,
 et trois de quatrième grandeur. Elle ne s'élève pas au-
 dessus de l'horizon de Paris.
 — Blas. L'abeille est représentée montante, vue de dos,
 avec les pattes étendues et les ailes entr'ouvertes. Cet
 insecte symbolise l'espérance, comme dans le manuscrit
 d'Aristote, de la bibliothèque de Koenig, datant du moyen
 âge, où cette vertu théologique est représentée tenant dans
 sa main une ruche d'abeilles. Napoléon I^{er} chargea son
 manteau impérial d'abeilles d'or sur azur, qui se retrouvent
 sur les manteaux de ses grands dignitaires. Ceux-ci por-
 taient à leur blason un chef d'azur semé d'abeilles d'or.
 La ruche sert aujourd'hui d'emblème à des sociétés sa-
 vantes.

Dr. L'établissement de ruches n'est pas soumis à
 l'autorisation préalable de l'administration départementale
 ou municipale. Mais le préfet détermine, après avis du
 conseil général, la distance à observer entre les ruches
 d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique.
 (Loi du 4 avril 1889, art. 8.) — Les ruches d'abeilles sont
 considérées comme immeubles, lorsqu'elles ne sont encen-
 trées par des personnes. Elles sont immeubles, par des-
 tination lorsqu'elles ont été placées sur un fonds par le
 propriétaire dans un but d'exploitation. (C. civ., art. 524.)
 — Le propriétaire d'un essaim a le droit de le réclamer et
 de s'en saisir, tant qu'il n'a pas cessé de le suivre; au-
 trement, l'essaim appartient au propriétaire territorial sur
 lequel il s'est abattu. Loi des 27 sept.-8 octobre 1791, et
 loi du 4 avril 1889, art. 8.) — Le droit de saisir les
 ruches indépendamment du fonds ou elles sont placées
 n'appartient qu'à celui qui les a créées, ou au proprié-
 taire qui a une créance contre son fermier. Mais la loi
 stipule que les ruches saisies indépendamment du fonds ne
 pourront être déposées que pendant les mois de décembre,
 janvier et février. Loi du 4 avril 1889, art. 10. — Le vol
 d'une ruche est puni de trois mois à un an d'emprisonne-
 ment s'il a été commis de jour, et de six mois à deux ans
 s'il a été fait de nuit.

Hist. Si l'on en croit une légende des Grecs, ce se-
 rait Aristote, roi d'Arcadie, qui aurait inventé l'art d'élever
 les abeilles; selon d'autres auteurs, il faudrait reporter à
 Gorgoris, roi fabuleux d'un peuple d'Espagne, l'usage du
 miel comme aliment et comme médicament.

— Méd. La piqûre des abeilles produit une assez vive

douleur. Il faut, autant que possible, extraire l'aiguillon,
 puis faire sur la partie lésée des fomentations avec de
 l'eau de Cologne, du vinaigre, de l'extract de Saturne ou
 de l'annuaire liquide ou, défaut, de l'eau salée.

ABELLE (Tablé Gaspard, littérateur français, né à
 Riez (Provence) en 1648, mort à Paris en 1718. Auteur
 de tragédies médiocres, il n'est plus connu aujourd'hui
 qu'à propos d'un incident comique qui se produisit, dit-on,
 à la représentation de sa tragédie de *Coriolan* (d'après
 d'Argente). L'un des personnages, après ce vers :

Vous souvient-il, ma sœur, du fol roi, notre père ?

étant resté court, un railleur da porter riposta :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Mais il convient de dire que ce vers ne se trouve ni
 dans *Coriolan* ni dans *Argente*. — Abeille avait été nommé
 membre de l'Académie française en 1704.

ABELLE (Jonas), chirurgien militaire français, né à
 Saint-Tropez (Var) en 1806. On a de lui : *Mémoires sur
 les injections indées*, 1849; *Traité des hydroptés et des
 kystes* (1852); *Études cliniques sur le paraplégie indépen-
 dante de la myélite* (1865); *Traité des maladies à urines
 albumineuses et sucrées* (1862); *Traité des maladies
 chroniques de la matrice*, 1875, augmenté en 1877, etc.)

ABELLE, ÉD (Ullm) adj. Garni d'abeilles, en terme
 d'armories : *Volours armées ABELLE* d'or.

ABELLER, ÉRE (Ullm) adj. Qui s'occupe des abeilles :
Suécit, industrie ABELLER.

ABELLIEROLLE n. m. Nom vulgaire du *mevops epispa-*
 tor, passereau livrosse habitant les régions méridionales
 de l'Europe et grand destructeur d'abeilles. V. *trichas*.

ABELLIER (Ab-ri) ou ABELLER (Ullm) n. m. Rucher,
 sorte de petite construction légère qui contient les ruches.

ABELLON (Ab-son) n. m. Essaim d'abeilles. (Vienx.)

ABEKEN Bernard-Rodolphe), littérateur allemand, né à
 Osnabruck (Hanovre) en 1789, mort en 1842. Il fut pré-
 cepteur des enfants de Schiller et directeur du collège
 noble de *Juste* (Dorh), 1820; *L'école d'après ses lettres
 inédites de Juste* (Dorh, 1820); *Œuvres de Juste* (Berlin,
 Hanovre, 1825); *Un épisode de la vie de Goethe* (Berlin,
 1818 : *Goethe pendant les années 1721-1725* (Hanovre, 1824).

ABEKEN Guillaume-Louis-Albert-Rudolf, archéologue
 allemand, né à Osnabruck en 1813, mort en 1843. Il a
 laissé, en allemand : *l'Italie centrale avant la domination
 romaine*, 2, d'après ses monuments (Stuttgart, 1843).

ABEL, d'après la *Génèse*, deuxième fils d'Adam et d'Ève,
 était pasteur, et avait pour frère Cain. Ce dernier, jaloux
 de voir que Dieu préférait les offrandes d'Abel aux siennes,
 le tua. Ce tragique épisode des premiers âges a inspiré
 dans tous les siècles la poésie, la peinture et la sculpture.

On connaît surtout dans les temps modernes le poème
 héroïque de Gessner, la tragédie de Legouvé et un groupe
 de Barras, les *Premières Fumées*.

ABEL, roi de Danemark, fils puiné de Waldemar II, le
Victorieux, gouverna d'abord le duché de Sleswig, puis
 parvint au trône de Danemark en 1250. Ses deux fils
 il périt deux ans plus tard, dans une révolte des Frisons.

ABEL *Grega et Peter*), sculpteurs de Cologne, récar-
 ent un xvi^e siècle et exécutèrent quatre bas-reliefs qui
 décorent le tombeau de l'empereur Maximilien, à Innsbruck.

ABEL Charles-Frédéric), musicien allemand, né à
 Goethen (Anhalt) en 1719, mort à Londres en 1787. Il fut
 célèbre comme joueur de viole et a laissé des composi-
 tions musicales remarquables au point de vue de la mélo-
 die et de l'harmonie.

ABEL (Nicolas-Henri), célèbre mathématicien norvégien,
 né à Frinde en 1802, mort en 1829, méconnu et
 dans un état voisin de la misère. Il partagea avec Jacobi
 le grand prix de mathématiques de l'Institut de France.
 Ses travaux ont été réunis et publiés aux frais de l'État
 norvégien. V. ABELHIX.

ABEL Charles), philologue allemand, né à Berlin en 1827.
 Il a écrit un assez grand nombre d'ouvrages et de mé-
 moires estimés : *Sur la langue, comme expression du mode
 de pensée d'une nation* (Berlin, 1859); *Lettres sur les rela-
 tions interculturelles* (1871); *Recherches critiques* (1875);
Sur les méthodes philologiques (1877); *Études philologiques*
 (1878); *Critique égyptienne* (1878); *Sur l'histoire de l'écri-
 ture hiéroglyphique* (1890), etc.

ABEL DE PUJOL (Alexandre-Denis), peintre français,
 né à Valenciennes en 1785, mort à Paris en 1851. Il rem-
 porta en 1811 le grand prix de Rome et remplaça le baron
 Gros à l'Académie des beaux-arts en 1815. Ses tableaux
 les plus estimés sont : *Saint Etienne prêchant l'Évan-
 gile* (1817), à l'église Saint-Etienne-la-Mont, la *Vierge
 sur son tombeau* (1819), à Notre-Dame de Paris. Il a exécuté
 à Paris de nombreux peintures murales : à l'église
 Saint-Sulpice, où il donna les *Miracles* et la *Mort de
 saint Roch* (1820), au palais de la Bourse des grisailles
 (1825) et dans les églises Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle,
 Saint-Denis, du Saint-Sacrement, Sainte-Marie-Madeleine,
 Saint-Thomas-d'Aquin, etc. Il ornait de peintures saumées
 encaillées l'église Sainte-Elisabeth, et on lui doit des cartons
 des vitraux de la même église. Son tableau *Jules César
 allant au Sénat le jour des Ides de mars*, l'un des meil-
 leurs ouvrages de ce peintre, a brûlé dans l'incendie du Pa-
 lais-Royal, en 1848. Abel de Pujol était un artiste d'un
 talent facile et correct.

ABELARD ou ABAILARD (Pierre), philosophe et théo-
 logien scolastique, né en 1079, près de Nantes, au bourg du
 Pallet, dont son père Brengere était seigneur; mort à l'ab-
 baye de Saint-Marcel, près Chalons-sur-Saône, en 1142. Il
 reçut le nom de *Abelard* et eut un surnom qui ne lui fut
 donné que plus tard et dont le sens n'est pas encore bien
 expliqué. Destiné à la carrière des armes, mais entraîné
 par la passion de Héloïse, il renonça à son héritage et à
 son droit de primogéniture, cultiva toutes les sciences
 connues de son temps. *Abelard* est à l'origine de la philo-
 sophie scolastique dans l'école de Paris, sous Guillaume de Cham-
 peaux, dont il devint bientôt le rival dans ces thèses phi-
 losophiques si chères aux subtils dialecticiens de moyen âge.
 Il fut deux fois marié, d'abord à Melun, puis à Co-
 lombé, enfin à Paris, sur la montagne Sainte-Genève. Se
 voyant admiré pour son habileté dialectique, Abelard vou-
 lut aussi se faire un nom dans la théologie. Il partit donc
 pour Paris, où il fut d'abord professeur de théologie au
 collège de cette ville. Revenu à Paris, il professa avec un
 succès. Il était à l'apogée de sa gloire, et les disciples
 affluaient autour de sa chaire de toutes les parties de
 l'Europe, lorsqu'il s'éprit d'une passion féroce pour la
 jeune et riche Heloise, qui était à l'époque de son mariage,
 et dont il était le précepteur. Heloise devint mère et
 Abelard s'unit à elle par un mariage secret. Fulbert,
 irrité, sonda des misérables qui firent subir au grand
 maître de Paris des mortifications. Abelard se retira
 à l'abbaye de Saint-Denis, où il fut reçu comme son suc-
 cesseur. Heloise se retira au monastère d'Argenteuil. Bien-
 tôt, à l'appel de ses disciples, il reprit ses leçons publi-
 ques, se laissa entraîner à sonder de redoutables mystères,
 fut accusé d'avoir émis des opinions hérétiques, et fut
 condamné, en 1121, et à la douleur de voir le concile de
 Soissons (1121) condamner aux flammes son *Introduction à
 la théologie*. Il se retira alors de nouveau à Saint-Denis;
 mais il excita la colère des moines car soutenant que
 l'abbaye de Saint-Denis appartenait au fondateur de l'abbaye
 n'était pas le membre de l'Arçevêque converti par saint
 Paul. Il dut s'enfuir, se retira dans un couvent à Pro-
 vins, puis se bûit, non loin de Nogent-sur-Seine, un
 couvent où il donna à ses disciples, les disciples y
 accoururent, la maison dût être agrandie et ce fut un
 couvent qu'il appela *Paraclet* (Consolateur). Il fut encore
 atteint par de nouvelles persécutions, suscités peut-être
 autant par l'envie que par la hardiesse avec laquelle il
 abordait les matières philosophiques, théologiques et la
 dialectique la pénétration des saints mystères. Il se retira
 dans le monastère de Saint-Gildas, sur les côtes solitaires
 du Morbihan, n'apaisa point ses ennemis, et saint Bernard
 obtint de lui, au concile de Sens (1140), une nouvelle
 condamnation, dont il appela vainement à Rome. Pierre
 le Vénérable le recueillit dans son abbaye de Cluny et le
 fit rentrer en grâce auprès du saint-siège. Il alla passer
 ses derniers jours au prieuré de Saint-Marcel, non loin de
 Dijon. C'est là qu'il mourut, pleurant sa solitude et la
 solitude. Homme qui avait rempli le monde de son savoir et
 tenu de sa parole, et qui est considéré comme le principal
 fondateur de la philosophie du moyen âge, Abelard a com-
 paré à la fois le nominalisme et le réalisme. Il soutint
 qu'il existe que des individus, qu'il n'y a rien au delà
 d'un être ni genre, que les genres et les espèces sont
 conceptions, de là le nom de *conceptualisme* donné à son
 système. Dans son *Nic et No*, recueil de passages contra-
 dictoires des Bosses, Abelard a posé sept questions, il
 développe des principes de critique philosophiquement lar-
 gis pour son temps. Il admet qu'il y a chez les Perles des ré-
 miniscences de leur érudition profane et auxquelles il ne
 faut pas attacher une grande importance; qu'on ne doit
 pas hésiter, et qu'il faut déclarer leur texte cor-
 rompu; que, si l'on consulte les Perles, on n'est pas tenu

ABRESCHWILLER ou AÏBERSCHWILLER, comm. de l'Alsace-Lorraine, arr. de Sarrebourg, sur la Sarre Roue, 1.450 hab. Forges.

ABREST, comm. de l'Allier, arr. et à 25 kilom. de La Palisse, sur l'Allier; 875 hab. Source artésienne faisant partie du group de Vichy.

ABRETIA (s). n. f. Genre de mollusques céphalopodes, famille des *tephride*, habitant les mers tropicales et caractérisé par de petits tentacules cylindriques et par un siphon allongé.

ABRETIA ou ABRÉTIE. Géogr. anc. V. ABRETTÈNE.

ABRETS (LES), comm. de l'Isère, arr. et à 13 kilom. de La Tour-du-Pin; 1.705 hab. Savonneries.

ABRETTÈNE, contrée de Mysie (Asie Mineure), ainsi nommée de la nymphe Abretia ou Abretie, d'après Strabon.

ABREU (Alexis B.), médecin portugais, né à Alcaçovas (prov. d'Alentejo), vers 1508, mort en 1630. Il acquit, comme praticien, une grande célébrité dans son pays, fut envoyé dans la colonie portugaise d'Angola (Afrique) où il rendit de signalés services à sa patrie, et devint ensuite médecin de Philippe II.

ABREU (Antonio LIMPO D'), homme d'Etat brésilien, né en 1797, mort à Rio-Janeiro, en 1856. Il prit une part active aux événements qui suivirent la proclamation de l'indépendance du Brésil (1831), fut président du conseil (1854) et président du sénat. Il a contribué aux réformes accomplies au Brésil sous le règne de Don Pedro II.

ABREUVAJE n. m. Action d'abreuver. L'ABREUVAJE des chevaux.

ABREUVEMENT n. m. Action d'abreuver les animaux domestiques. Un peu de *causer des rhapsodes ou la pauser, et l'on fait courir l'animal assésité après l'ABREUVEMENT.*
ABREUVER (du bas lat. *abluere*, venir sens v. a. Faire boire les animaux domestiques, les mener à l'abreuvoir. — Avec un nom de chose pour sujet, Fourrir d'eau. Les eaux bienfaisantes du Nil ABREUVENT l'Egypte.
— Par ext. Faire boire les personnes : ABREUVER ses amis. — A brasser : Les prières ont brévué qu'on les ABREUVE. — Fig. Humecter, mouiller profondément.
Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

ROBERT DE LISLE.

■ Inonder, pénétrer : Les pluies abreuvent les vignes vers l'astre bienfaisant qui les ABREUVE de ses rayons. (L'Américain.)
■ Remplir le cœur. Dame : ABREUVEZ d'ouïr que l'ABREUVEMENT d'instertute. ■ Dans certains arts, Étendre sur un corps poreux une couche de peinture ou de vernis, pour boucher les pores et en rendre la surface unie.

■ Agric. Abreuver les terres. Les arroseur au moyen de fossés, de rigoles, de saignées qui y distribuent l'eau d'une manière égale; ou les couvrir d'eau qu'y laisse séjourner. Se dit particulièrement des prairies.
— Maçon. Jeter de l'eau sur un vieux mur dégrainé de son enduit, pour y attacher un nouvel enduit, ou sur l'air d'un ancien carrelage qu'on a bûché pour que le plâtre du nouveau carrelage fasse liaison avec cette aire.
— Techn. Abreuver des tonneaux, des caves, Les remplir d'eau pour faire gonfler le bois, et, par ce moyen, s'assurer qu'ils ne fient pas. On abreuve aussi une pompe pour faciliter son jeu quand on va s'en servir. 1. Première couche de peinture ou de vernis dont on humecte le bois corroyé qui doit ultérieurement être peint ou verni au naturel. 2. Abreuver les cuirs, Les recouvrir d'une couche d'eau et de tan pour les empêcher de se dessécher.

S'ABREUVER, v. pr. Boire, se désaltérer, en parlant des animaux domestiques. Il Boire beaucoup, en parlant des personnes : S'ABREUVER de bière.

— Fig. : Le prêtre qui s'abreuve au flot de l'Évangile. Dût consoler votre âme en sa prière d'Anse.

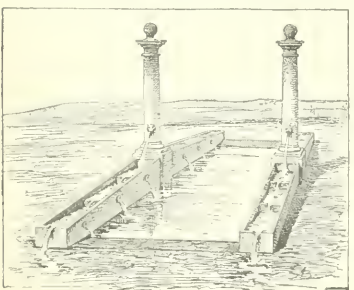
DE BANVILLE.

■ S'ABREUVER de larmes, En verser beaucoup; en faire couler beaucoup. ■ S'ABREUVER de feu, Nourrir des sentiments haineux. ■ S'ABREUVER de sang, En répandre beaucoup. ■ Être abreuvé : La plaine de Cones s'ABREUVE du sang des Romains.

ABREUVOIR n. m. Lieu où l'on mène boire et se baigner les bestiaux, particulièrement les chevaux. ■ Auger destinée à cet effet : LES ABREUVOIRS sont naturels ou artificiels. ■ Petit vase en forme de crèche, de houte, etc., au fond met de l'eau pour les oiseaux en cage.

■ Agric. Plaque profonde au pied des arbres, causée par le choc violent d'un marteau ou d'un pic et qui ne se guérit jamais.

■ Chass. Endroit où les oiseaux se désaltèrent, et près duquel les oiseaux disposent des pièges.
■ Maçon. Intervalle laissé par les maçons entre les pierres, pour y faire entrer du plâtre ou du mortier gâché.
— ENCYCL. Adm. C'est à l'autorité municipale qu'appartient la police des abreuvoirs, en vertu de la loi des 12-14 août 1790; le maire a le devoir de veiller à ce que les



Abreuvoir de Parme (Italie).

peutes u soient pas trop rapides, de faire entourer de clôtures les abreuvoirs établis dans les cours d'eau, de prescrire les mesures commandées par l'hygiène publique. — A Paris, un conducteur ne peut mener plus de trois chevaux à la fois à l'abreuvoir, et jamais pendant la nuit. Les femmes et les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à les y conduire. (Ord. de police du 26 déc. 1823.) — Défense est faite de laver du linge dans les abreuvoirs et d'y confondre des animaux malades. (Arr. de la municipalité au VII. Le maire désigne un abreuvoir spécial pendant les épidémies, et ceux qui conduisent à l'abreuvoir commun les animaux contaminés s'exposent à une amende de 100 francs. — Les servitudes de puisage et de lavage (et par suite le droit d'abreuvoir) ne peuvent s'acquiescer que par titres, et non par prescription, parce qu'elles sont discontinues. Cour de Paris, 12 janvier 1890.)

ABREUVOIR (l.), un des plus célèbres tableaux de H. Berghem, musée du Louvre, représentant une paysanne faisant désaltérer son troupeau. L'habileté prodigieuse du



L'Abreuvoir, d'après Berghem.

peintre, qui jamais n'esquive un détail, est lisible sur chaque point du paysage. Berghem a pas été cette fois, tandis que certains de ses tableaux, au Louvre, portent les millésimes de 1650 et de 1653.

ABREUVIATEUR, TRICE adj. Qui abrége : Ecrivain ABREUVIATEUR.

n. Celui, celle qui abrége l'ouvrage d'un autre : Il faut du goût pour être un excellent ABREUVIATEUR. — n. m. pl. Officiers de la chancellerie romaine qui dressent les minutes et les breviateurs des lettres apostoliques. On les appelle abréviateurs, parce que leurs minutes sont remplies d'abréviations.

ABREVIATIF, IVE adj. Qui abrége, qui indique une abréviation : Signe ABREVIATIF. FORME ABREVIATIVE.

ABREVIATION (s). n. f. Action d'abréger : Les excès amènent l'ABREVIATION de la vie. ■ Retranchement de lettres ou de syllabes pour écrire certains mots plus rapidement. ■ Se dit aussi des lettres initiales qui servent à représenter un mot tout entier. ■ Se dit également des signes ou caractères usités soit dans les manuscrits, soit dans les premiers livres imprimés, pour suppléer à certaines syllabes, et même à certains mots. ■ Se dit enfin de certains signes qui servent à représenter des mots. Ains III, IV, V, VI, etc., en tête d'un paragraphe ou d'un alinéa, sont les abréviations de troisième, quatrième, cinquième, sixième, etc., de même, IX, X, XI, etc., sont les abréviations de premier, de second, de troisième, de quatrième, etc., etc.

■ Par abréviation, loc. adv. D'une manière abrégée. ■ Abréviation, loc. adv. De même.
— ENCYCL. Techn. Le besoin d'une écriture plus rapide et qui se renfermât dans un espace plus étroit fit inventer les abréviations. De là les sigles, les ligatures, les monogrammes, les notes *tironiennes* (V. ces mots). Les abréviations proprement dites étaient en usage chez les Grecs, et surtout chez les Romains. Tantôt on ne laissait subsister que la première lettre du mot, tantôt on n'en retranchait que les dernières, tantôt on supprimait celles du milieu. Ensuite, on imagina certains signes abréviatifs pour remplacer des syllabes, des consonnes doubles, des diphtongues. Les abréviations étaient employées dans les inscriptions, les manuscrits, les lettres et même dans les lois et les décrets. Leur emploi donna lieu à tant d'abus, que l'empereur Justinien se vit obligé de les proscrire. — En France, les abréviations, d'abord rares sous les rois de la première et de la seconde race, se multiplièrent tellement sous les Capétiens, que Philippe le Bel, en 1304, essaya d'y remédier par une ordonnance qui les bannissait des minutes notariales, et surtout des actes juridiques; l'abus n'en persista pas moins dans les deux siècles suivants, et l'on vit même les abréviations passer des manuscrits dans les premiers livres imprimés. L'étude des abréviations employées dans les anciens manuscrits est une partie importante de la paléographie.

— Dr. La loi, pour prévenir les fraudes, proscriit les abréviations dans la rédaction de certains actes. Il ne doit être reçu écrit par abréviation sur les registres de l'état civil (C. civ., art. 42), ni sur les livres de des agents de change et des courtiers de commerce (C. com., art. 84), ni sur les actes dressés par les notaires (Loi du 25 ventôse an XI, art. 13, ou sur les exploits des huissiers (Proc. civ., art. 227).
— Hntogr. : Alph. Chassant, Dictionnaire des abréviations latines et françaises (1816).

Tableau des principales abréviations.

Table with 2 columns: ADMINISTRATION and COMMERCE, ETC. listing various abbreviations like A.C., A.M., A.S., etc.

Table of abbreviations for N.C., P.A., P.G., P.S., etc., and ASTRONOMIE ET GÉOGRAPHIE with entries like A., A.M., A. Asc. dr., etc.

Table of abbreviations for ASTRONOMIE ET GÉOGRAPHIE continuing with A. Austral., A. M., A. Asc. dr., etc.

Table of abbreviations for CHIMIE listing elements like Al., Ag., Az., B., etc.

Table of abbreviations for DIVERS listing units like C. h., C. d., C. f., etc.

Table of abbreviations for IMPRIMERIE listing terms like In pl., In fol., In folio, etc.

Table of abbreviations for LITURGIE listing religious terms like A.M.D.G., Ant., A.N., etc.

protestants et au culte israélite. — L'affaire est introduite par un mémoire au ministre des Cultes.
 L'avis du Conseil d'Etat peut décider ou que le recours n'est pas recevable parce que les formes n'ont pas été observées, ou qu'il y a lieu de statuer au fond. Et, dans ce dernier cas, il déclare ou qu'il n'y a pas abus, ou qu'il y a abus, ou qu'il y a lieu de renvoi devant les tribunaux de droit commun. D'après cet avis, le président de la République prononce : il est, en l'espèce, un véritable juge, puisque le Conseil d'Etat ne rend pas un arrêt, mais prend une simple délibération. La déclaration d'abus n'emporte aucune sanction matérielle : c'est une simple censure, ou un blâme officiel.

ABUSER (du lat. *abuti*, même sens) v. n. Faire mauvais usage, user avec excès : *Abuser de son autorité*.
Abuser d'une expression, La détourner de son véritable signification. *Abuser de quelqu'un*, User sans discrétion de sa complaisance ; le traiter avec trop de confiance ; profiter de sa crédulité : *On abuse volontiers de ceux dont on se défend rien*.

— Absol. Faire un usage mauvais : *La propriété consiste dans le droit d'user et d'abuser*. (Acad.)
 — Par ext. Séduire, déshonorer, en trompant par des paroles mensongères : *Il est infâme d'abuser d'une fille sans promesse de mariage*.

— ALLUS. LIT. Jusques à quand... abuseras-tu de notre patience ? V. *COUSCOURT* TANDÈM...

— v. a. Tromper, faire abus de la confiance, de la bonne foi, de la simplicité de quelqu'un : *Abuser une jeune fille*. Le mot est en latin *qui auferit non vult*.

S'abuser, v. pr. Se tromper, se faire illusion. *Se laisser abuser* à v. pr. Se laisser tromper, égarer, séduire.

— SYN. *Abuser, méuser*, Ou *méuse* de la chose qu'on emploie mal ; on *abuse* de la chose qu'on emploie à faire un bien.

— SYN. *Abuser, amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, en imposer, enjouer, leurer, tromper*. *Tromper* est le terme générique dont on se sert pour signifier induire en erreur. *Abuser*, c'est *Tromper* en tirant avantage de la faiblesse ou de la crédulité d'autrui. *Décevoir*, c'est *Tromper* par quelque chose de spécieux et d'engageant. *En imposer*, c'est *Tromper* avec effronterie. *Leurer*, c'est *Tromper* pour faire tomber dans un piège. *Amuser*, c'est *Tromper* en faisant perdre le temps. *Donner le change*, c'est *Tromper* en faisant prendre une chose pour une autre. *Attraper*, c'est *Tromper* par un moyen piquant et risible, plutôt que nuisible et préjudiciable. *Duper*, c'est *Tromper* en causant une perte ou un dommage. *Enjouer*, c'est *Tromper* quelqu'un en enjouant à le séduire par des cajoleries et des douceurs.

ABUSÉ a. m. et adj. Fam. Celui qui abuse, qui trompe, qui séduit : *Les hérétiques ont été les abusés des peuples*. (Richelet.) | Séducteur : *Il y a des jeunes gens qui font vanité d'être abusés de filles*. (Favotier.)

ABUSIF, IVE adj. Trompeur : *L'espérance est souvent abusive*. | Excessif, contraire à la raison, à la loi. *Les possesseurs de privilèges étaient les premiers à excuser des abusifs abusés dont ils jouissaient*. (M^e de Staël.)

— Gramm. OÙ il y a Impropriété, extension vicieuse de signification, altération du sens : *Dans le midi de la France, on donne au verbe faire plusieurs sens ABUSIFS*.

ABUSIVEMENT adv. D'une manière abusive.
 — Gramm. Improprement, dans un sens abusif : *Le mot de comédie est pris abusivement pour toutes les espèces de genre dramatique*. (La Font.)

ABUSSEAU a. m. Nom vulgaire d'une espèce particulière d'athérine (*Atherina presbyter*), commune sur les côtes de La Rochelle. Ce mot, comme le nom scientifique de l'espèce, rappelle la dénomination de *presbyter*, nom que l'on donne aux athérines, à cause de leurs rayes argentées, que les pêcheurs ont comparés à l'étole d'un prêtre : *L'ANUSSEAU de La Rochelle est cette athérine*.



ABUSUS NON TOLLIT USUM aphorisme latin que l'on cite proverbialement, et qui signifie : *L'abus n'enlève pas l'usage*. Dans le sens juridique que lui donnaient les Romains, cet axiome voulait dire qu'on ne pouvait enlever l'usage, la propriété d'une chose, même à quelqu'un qui en faisait abus. | Dans le sens ordinaire, il signifie que l'abus qu'on pourrait faire d'une chose ne doit pas nécessairement forcer de s'en abstenir.

ABUTA ou **ABUTUA**, ou même **BUTUA** (nom usité en Cochinchine), a. m. Ou appelle ainsi plusieurs arbrustes de la famille des imbricées, qui croissent en Cochinchine, à l'aba, à Hété, à la Vyan, etc. Leur suc est amer et résineux. Leur fruit est la feuille et de l'épave. L'un d'eux, *aba rufescens*, fournit le *parira brava blanc*, employé jadis comme diurétique et contre les hypertréphies du foie. A Cayenne, on en fait un médicament. Cette plante a une autre.



ABUTER (rad. *but*) v. a. Tendre à un but, viser à une chose : *Abuter une place, un emploi*. (Vieux.)
 — Arqeb. Diriger une arme à tir vers le but.
 — Charpent. de mar. Se dit de deux pièces de bois qui se touchent, qui se servent d'appui l'une sur l'autre.

— v. n. Ent. de jeu. Lancer des boules ou des palets vers le but, pour savoir qui jouera le premier.

S'abuter, v. pr. S'est employé figuré, dans le sens de s'efforcer, se fixer à un objet qui sert comme de but.

ABUTILLONNE (de *abutilon*, et du gr. *abulos*, forme) n. f. Genre de plantes exotiques, de la famille des malvacées. V. **ABUTILLON**.

ABUTILLON (arabe *abouloufon* ou *noubiloufon*, même sens n. m. Genre de plantes de la famille des malvacées, très des sidas.

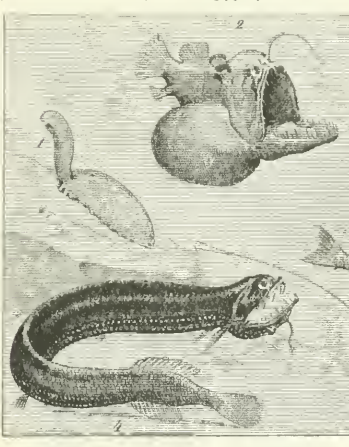
— ENCEYL. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, disséminées dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. La tige et l'écorce de ces plantes ont des fibres textiles ; leurs feuilles sont émollientes et mucilagineuses, leurs graines astringentes et duratives.



Abutilon.

ABYDÉUS, surnom de Léandro, qui était d'Abidos. — Nom sous lequel est connu un historien grec du 1^{er} ou du 2^e siècle après J.-C., qui écrivit un histoire d'Assyrie.

ABYDOS, anc. ville de l'Asie Mineure, sur l'Helléspont, en face de Sostos ; célèbre par les amours et la mort de Héro et de Léandre. Xerxès y passa le détroit sur un pont de barreaux. (Hab. : *Abydéniens*.) — Abydos, anc. ville du VIII^e nome de la haute Égypte, sur la rive g. du Nil, au sud de Ptolemais, aujourd. *Arabat-el-Madfuneh* (la Ville enterrée). Elle fut, après Thèbes, la première ville de l'Égypte ; mais elle ne présente plus qu'un amas de ruines. Là fut trouvée en 1817, gravé sur le mar d'un petit tombeau, une inscription hiéroglyphique bien connue



Poissons trouvés dans les abysses : 1. Psychroptes linguus bovis (09.20). — 2. Melanocetus Johnstoni (09.16). — 3. Eurpharxus (09.66). — 4. Stomias boa (09.12). — 5. Euthypharxus (09.25). — 6. Onchopeltus (09.34).

des savants sous le nom de *Table d'Abidos*. Mariette a décrit une partie des ruines dans sa *Description des fouilles d'Abidos* (Paris, 1859-1860).

ABYLA n. m. Genre de corallaires, appartenant à la classe des siphonophores. L'abyla se rencontre plus spécialement dans l'océan Atlantique et la Méditerranée.

ABYLA ou **ABILA**, ville et cap d'Afrique. Avec le mont Calpé, situé sur la côte d'Espagne, le promontoire d'Abyla formait les colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar).

ABYMES (LES), comm. de la Guadeloupe, arr. et à 2 kilom. N.-E. de La Pointe-à-Pitre : 6.280 hab.

ABYSSAL, ALE adj. Qui tient de l'abîme, qui est ou paraît être sans fond : *L'Amour abyssal des mystiques*. | Qui concerne les abysses : *Les faunes et les flores abyssales*.

ABYSSE (lat. *abyssus*, dérivé du gr. *abys*, et *os*, puits, fond) n. m. Grande profondeur sous-marine : *Les abysses ont jusqu'à 8 kilomètres de plus*.
 — ENCEYL. Longtemps on a cru que le fond de l'océan était, par endroits, insondable ; puis on a estimé les grandes profondeurs à 15 000 mètres, chiffre exagéré imputable aux méthodes imparfaites et défectueuses de sondage. Il paraît acquis maintenant que les abysses les plus profonds n'excèdent pas 8 500 mètres, ce qui est, à 500 mètres près, l'altitude des plus hautes cimes de l'Himalaya. L'abysse n'est la plus complète règne au delà de 300 mètres. Sous les animaux phosphorescents y jettent quelque leur.

— CONDITIONS DE LA VIE. Les conditions de la vie dans les profondeurs abyssales donnent naissance à des phénomènes physiologiques très intéressants. Les animaux y sont placés dans un milieu très spécial. En effet, plus l'eau pénètre au fond des océans, plus la pression s'accroît peu à peu la lumière disparaît ; les bouleversements qui agitent la surface ne s'y font aucunement sentir.

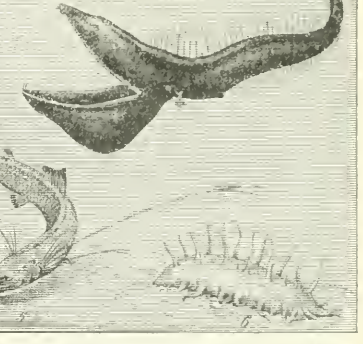
Outre le phénomène de la pression qui entraîne des changements physiologiques si étonnants, il faut noter que la répartition de la température dans la mer a une grande influence sur la distribution des animaux. Différentes expériences ont permis d'établir que jusqu'à 330 brasses, la température baisse avec rapidité, puis qu'elle se maintient assez régulière encore bien au delà : d'où l'on a été amené à penser que peut-être les mêmes formes animales pourraient être rencontrées en des points du globe très éloignés les uns des autres, et en de très grandes profondeurs sur d'autres points. Il faut aussi tenir compte de l'absence presque com-

plète de la lumière dans les grandes profondeurs marines. Peut-être cette faible lumière, non perceptible pour nos yeux, l'est-elle pour des organes autrement conformes que les nôtres. Ce qui tendrait à faire pencher vers cette opinion, c'est qu'à côté d'animaux dont l'organe de la vue semble si infatu qu'on serait autorisé à le croire prêt à disparaître, on en trouve d'autres chez lesquels il semble avoir attiré et converti son développement normal. D'un autre côté, on a pu observer de nombreux phénomènes de phosphorescence dont le leur paraît émise par le corps de certains animaux.

— FAUNE DES ABYSSES. D'où provient la faune abyssale ? L'état actuel des découvertes sous-marines permet d'affirmer que la faune profonde est due à l'émigration des formes animales littorales, avec cette remarque que, à mesure qu'on est atteint les régions plus éloignées, elles ont rencontré des conditions de vie différentes, se sont adaptées à leur milieu habitant et s'en sont fait de modifications successives, éloignées des formes primitives. Néanmoins, les espèces abyssales présentent encore avec les espèces littorales des temp secondaires d'incontestables affinités, tandis que d'autres rappellent l'état larvaire de certaines espèces littorales.

— Protozoaires. Parmi les organismes les plus simples, les foraminifères sont ceux qui paraissent vivre aux plus grandes profondeurs, et ceux de ces animaux que l'on trouve dans les grands fonds sont intéressants par ce qu'ils ont leur coquille est composé d'une agglomération de petits fragments minéraux d'origine volcanique empruntés au fond sur lequel ils vivent. (De Lapparout.)
 Tous les foraminifères sont répandus dans presque tous les fonds, cependant, certains se montrent en plus grand nombre dans l'Atlantique que dans le Pacifique.

— Corallaires. Parmi les éponges, les monactinellides ou éti pêchées entre 100 et 3 000 brasses. Les triactinellides ne se rencontrent qu'accidentellement dans les abysses. Le genre le plus intéressant est la *T. athena*, qui s'étend jusqu'à 1 500 brasses. Seules les



hexactinellides peuvent être considérés comme de vrais habitants des abysses. On trouve encore dans les profondeurs marines de nombreux *actinoptères* et des méduses.

— Echinodermes. Cette classe d'animaux se rencontre très nombreuse dans les profondeurs abyssales : le groupe le plus important est celui des échinodermes ; et, parmi les soixante genres de échinodermes vivants, le plus remarquable, au même temps que le plus commun, est le genre *pentacerata*. On a également rencontré, dans les faunes abyssales, des astéries : *archaster rigidus*, à 5 005 mètres, etc. On y a trouvé aussi des éphirides, des échinides (*Saldania variabilis*) à 1 250 mètres dans l'Atlantique, etc.

Parmi les holothuries des grands fonds, les psychroptes et les ophiophranta (voir la gravure) vivent entre 4 000 et 5 000 mètres, et la *neera lucifera* à 5 000 mètres. Les espèces sont douées d'une fort belle coloration très vive que les psychroptes ont violet foncé, les ophiophranta d'un blanc mat fort doux.

— Vers. Dans leurs dragages, les diverses expéditions ont ramené des serpents des plus grandes profondeurs, à 5 000 mètres quel qu'en soit le genre, et de nombreux autres recueillis dans le golfe de Gasogne, à 1 200 mètres, et à de bien plus grandes profondeurs encore par le Challenger. Pendant l'expédition de « Travailleur », A. E. Ward a vu apprendre que les vers polychètes se sont montrés abondants à toutes les stations de dragages et appartenant à des genres représentés sur nos côtes. Les maldaniens, les élymènes et les euniciens dominent.

— Bryozoaires. Ces animaux se rencontrent en toutes mers et aux plus grandes profondeurs ; la plupart d'entre eux ont une distribution géographique immense. Filibet certaines espèces, parmi lesquelles la *cleridina eunerois*, recueillies par le « Challenger », tout dans l'Atlantique Sud qu'un S. de l'Australie. Certaines espèces ont été recueillies à 5 000 mètres de profondeur.

— Mollusques. Les mollusques des abysses appartiennent aux diverses divisions des lamellicornes, des gastropodes, des gastéropodes et des céphalopodes. Ces derniers ont fourni beaucoup de formes nouvelles. On a remarqué que les gastéropodes ramenus vivants avaient les yeux fortement pigmentés.

— Crustacés. La distribution de ces arthropodes dans les profondeurs sous-marines paraît choir à des fois précises, et semblait que les types supérieurs sont ceux qui descendent le moins dans les grands fonds, alors que les moins élevés en organisation y deviennent de plus en plus

plus abondants. On a trouvé de ces animaux jusqu'à des profondeurs de près de 5,000 mètres.

Le lupart de ces êtres condamnés à vivre dans les ténébreuses des grands fonds, parés des couleurs les plus vives, parmi lesquelles dominent le rouge, le violet, l'orangé, le blanc rose piqué de pourpre ou d'écarlate. Une des formes les plus remarquables de crustacés des abysses est certainement *Leopoldo*, les *Homotrypa pinnulosa* trouvé par Al. Agassiz à 1,740 mètres de profondeur dans le golfe du Mexique.

Beaucoup de crustacés des abysses sont aveugles, et l'on retrouve chez ces animaux tous les passages de la vue à la cécité, ainsi que de l'intégrité à l'atrophie totale des organes de la vue.

Poissons. L'emploi du châlit a permis de récolter, en grand nombre, certaines formes de poissons intéressantes ou inconnues. La plupart des poissons habitant le fond des mers sont d'une couleur sombre, généralement noir velouté; quelques-uns affectent une teinte blancheâtre; tous ont un aspect étrange. D'autres affectent des dispositions d'yeux fort singulières, comme *Typhlo Murrayi* (Gué). Parmi les poissons curieux trouvés dans les grands fonds sous-marins, citons le *stomias bac*, le *leptocephalus longipes*, le *melanocetus Johnstoni*, *Leurypharynx ptelecanalis*, etc.

Étude des poissons des grands fonds est intéressante, surtout en ce qu'elle permet de rendre compte de leur diverses adaptations aux formes qu'ont dû subir les êtres placés dans les conditions de vie les plus différentes et pour lesquelles ils semblaient n'être pas faits.

ABYSSIN, INE ou ABYSSINIEN, ENNE, habitants de l'Abysinie. — Les Aoyssins (ou Abyssiniens). — n. m. Idiome : *l'arabe* l'ABYSSIN (OU ABYSSINIEN). — Adjectif. Qui appartient, qui a rapport à l'Abysinie ou à ses habitants: *l'épître* Aoyssin. (Il est dit aussi ABOYSSINIEN).

ABYSSINIE (définition de l'arabe *Habesh*). La plupart des géographes donnent ce nom au vaste plateau granitique qui se dresse à l'E. de l'Afrique et se termine brusquement du côté du mer Rouge, tandis qu'il s'abaisse progressivement vers le N. du côté de l'ouest. Mais cette dénomination, qui implique le mépris, est nullement acceptée dans le pays, et la plus grande autorité géographique en cette matière, A. H. H. de B., a écrit à la contrée. Cette expression tend à devenir de plus en plus usité aujourd'hui; aussi traiterions-nous au mot *Ethiopie* la géographie et l'histoire de l'Abysinie. V. ETHIOPIE.

ABYSSIQUE adj. Se dit pour désigner les sédiments qui se seraient formés dans le sein de la première mer ou au abime : *Terrains* ABYSSIQUES.

ABYSSUS INVOCAT (mots latins qui signifient. *L'énigme appelé Épopée*). Belle expression tirée de la Bible et à laquelle on a souvent donné des significations particulières, comme : Un malheur en appelle un autre; Une faute conduit fatalement à une autre faulx, etc.

ABZAC, comm. de France (Charente), cant., arrosé, et à 11 kilom. de Coufolons, sur la rive dr. de la Vienne; 1,252 hab. Sources ferrugineuses chlorurées sodiques. — AZEAC, comm. de France (Gironde), cant. de Coutras, arrosé, et à 15 kilom. N. de Libourne, sur une colline dominant la rive g. de l'Isle; 1,585 hab. Moulins importants, huilerie.

ABZUG (mot allem., de *abziehen*, tirer) n. m. Matières pâteuses qui s'arrêtent à la surface du bain de plomb en fusion au début de la copellation et précèdent la formation des *abstrahis* dans l'analyse des plombs argentifères.

AC, modification du préfixe *ad*, qui a lieu quand le mot auquel celui-ci est ajouté, commence par un c ou par un q: *accoster*, *acquiescir*, pour *adocoster*, *acquiescere*. (Il finale d'un grand nombre de noms de localités du midi de la France, et dérivée du celte *ac* ou du latin *aque*, qui signifient eau.)

ACABIT (bi. — De *bon acabit* à l'abord signifié De bonne prise. De bonne possession) n. m. Qualité bonne ou mauvaise d'une chose : *Poires d'un bon acabit*. *Drap d'un mauvais acabit*.

Fig. et fam. en parlant des personnes, Caractère, habitude, manière d'être bonne ou mauvaise : *Médecins et criminologues sont à peu près de même acabit*.

ACACALLIS ou ACACALIS, nom de différentes femmes de l'antiquité, dont la plus connue est une fille du Mimos, qui fut aimée de Perçure et d'Apollon.

ACAGE, martyr chrétien décapité au temps de Dioclétien. — ACADE, dit le *Bourgeois*, évêque de Césarée en 310, chef de la secte arienne des académiciens, mort vers 365. — ACADE, évêque de Béroé, en Syrie, depuis 379, mort en 426. Il fut un des persécuteurs de saint Jean Chrysostome. — ACADE (M. de) évêque de Bayeux (Diocèse), vers 490, mort en 426. Il a été canonisé, surtout en souvenir des sacrifices qu'il accomplit pour sauver les Perses prisonniers des Romains. Fête le 9 avril. — ACADE de Melitine, évêque de saint Euthyme, puis évêque successivement de Diocèse, de Melitine, de Persé et de l'Église de Perse. — ACADE, patriarche de Constantinople depuis 471, mort en 489. Il provoqua la publication de l'*Hénotique* par l'empereur Zénon, et fut excommunié par le pape Félix III, à qui il rendit hommage pour anathème.

ACAGESIUM. (Géogr., anc. Ville d'Arabie. On prétendait que Mercure y avait découvert le mercure. De là le surnom d'*Acagesius* donné à Mercure, en Arabie.)

ACACIA n. m. Nom d'un genre d'arbres de la famille des légumineuses, répandu sur tout le globe et très abondant dans les régions désertiques : *Les acacias fournissent des produits au commerce, à l'industrie et à la médecine*. — On connaît une grande variété d'acacias : *acacia à trois épines* (v. *Sésuvium* de *Sahér* (V. CARAGAN); *acacia pudique* (V. SENSITIVE).

— *Fleur acacia*. Cet arbre à belles fleurs blanches, très répandu dans nos jardins et nos promenades, appelé à tort *acacia*, est de son nom. — *Nympha*. Espèce de sachet long et étroit que l'on remarque à la main des consuls et des empereurs grecs, dans les médailles, depuis le VI^e siècle.

— Paléont. On retrouve le genre *acacia* dans le terrain

écène, notamment dans les sables glauconifères du Soissonnais.

— Terme de comm. On appelle *acacias*, dans certains ports de France, des ouvriers d'une catégorie spéciale; ils remplissent quelques-unes des fonctions des *lamaneurs*. — ÉCÉCEL. Le genre *acacia* renferme environ trois cents espèces, la plupart croissant dans la zone équatoriale ou dans les régions intertropicales de l'Australie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, ordinairement épineux, qui donnent un bois dur rarement droit, par conséquent peu employé, des produits destinés à la médecine et aux arts: tannin, cachou, gomme, sucs divers, fruits, matières colorantes, etc.

On emploie pour le tannage l'acacia d'Arabie et celui d'Adanson. Certains servent comme fébrifuges: l'acacia voyageur, l'acacia ferrugineux, l'acacia à fleurs blanches. Le cachou est fourni par l'acacia *catechu*. V. GINCHOU.

D'autres donnent des gommés connus sous le nom générique de *gomme arabique*: l'acacia du Sénégal ou *gommier blanc*, et l'acacia d'Égypte ou *gommier rouge*.

Les feuilles de l'acacia *Labek* servent de savon aux habitants des îles Maurice et de la Réunion. Les gosses de l'acacia *concinna* servent au même usage dans l'Inde.

En Amérique, on mange les fruits de l'acacia comestible ou *quaze* et les gosses de l'acacia grimpat. Les gosses de l'acacia d'Arabie, cueillies avant leur maturité et portées à l'ébullition, donnent un extrait solide qui est le *suc d'acacia*. — Un grand nombre d'acacias sont cultivés dans les jardins d'agrément. Parmi eux citons l'acacia *jubbirasis*, qui se cultive en plein air en France.

ACACIE n. f. Nom sous lequel on désigne plusieurs arbres et arbrustes appartenant à la famille des acacias.

ACACIÉS n. f. pl. Tribu de la sous-famille des légumineuses-mimosaées. Les acaciés ont un calice régulier, valvaire et des étamines libres en nombre indéfini, monadelphes ou polyadelphes.

ACACIENS n. m. pl. Secte d'ariens au I^{er} siècle. Ils avaient pour chef Aca de Césarée, dit le *Bourgeois*.

ACADÉMICIEN n. m. Chez les anciens. Celui qui professait les opinions de l'école philosophique grecque appelée Académie : *Cicéron écrivit très attaché à la secte des académiciens*.



COFFRE DES ACADEMICIENS. Sous le Directoire. Sous la Restauration. De nos jours.

DÉMOICIENS. (Voy.) Se dit aujourd'hui d'un écrivain, d'un artiste, d'un savant, qui fait partie d'une académie, et particulièrement de l'Académie française: *Ni Pascal, ni Molière, ni Balzac, ni Dumas père ne furent académiciens*. — Adjectif. Qui a rapport, qui est propre à l'Académie ou aux académiciens: *Secte* ACADEMICIENNE. — ALLUS. Litt.: *C'est à l'Académie qu'il ne faut rien, pas même académiciens*.

Piren, s'étant plusieurs fois présenté aux suffrages de l'Académie, fut enfin reçu, malgré les épiigrammes qui avaient lancées contre la docte assemblée; mais Louis XV refusa son agrément à cette élection, et donna au poète, pour aménagement, une pension de mille livres. Piren se fit alors pour épitaphie le célèbre distique précité.

ACADÉMICIENNE n. et adj. Femme d'une membre d'une académie: *L'Académie de peinture a nommé quelques femmes académiciennes*.

— FRYEEL. Lors de sa fondation en 1648, l'Académie royale de peinture et de sculpture admit dans ses rangs *des académiciennes*, par cette raison qu'alors la femme succédait au mari dans ses droits et devoirs de maîtrise. Les académiciennes étaient sur le même pied que leurs confrères, sauf qu'elles ne pouvaient point devenir professeurs, ni aspirer aux autres grades. En 1770 seulement, l'Académie, commençant à craindre d'être envahie par l'élément féminin, décida qu'il ne pourrait y avoir plus de quatre académiciennes à la fois; mais cette décision ne reçut la sanction royale qu'en 1783, dix ans avant la suppression de l'Académie elle-même.

ACADÉMICITÉ n. f. Fam. Titre, qualité d'académicien donné uniquement: *Présentés sous félicitations à l'abbé Arnaud sur son académie*. (Abbé Galiani.)

ACADÉMIE, bois d'oliviers et de platanes à l'O. d'A-

thènes, ainsi appelé d'un de ses anciens passe-mes, le héros Akadémios. On y installa plus tard un gymnase; et Platon, qui possédait une maison de campagne dans les environs, y venait chaque jour expliquer sa doctrine à ses disciples. De là le nom d'*Académie* donné à son école et à sa doctrine, et dans la suite à toute société organisée de savants, de poètes ou d'artistes. Les variations qui eurent la doctrine platonicienne ont fait distinguer l'*ancienne académie*, où Speusippe, Xénocrate et Poïlémion continuèrent l'enseignement de Platon; de la *moyenne*, dont Arcésilas fut le fondateur, et de la dernière, fondée par Carnéade.

ACADÉMIE n. f. Société scientifique, littéraire ou artistique, de son état, établie chez nous ACADEMIE de beaux esprits. (Mol.) Particulièrement, l'Académie française (Dictionnaire de l'Académie).

— Division de l'Université de France. — FRYEEL. Créations académiques. La République française est divisée en 13 circonscriptions académiques, ayant chacune à leur tête un recteur, assisté d'autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription. Après de chaque recteur fonctionne un conseil académique. V. CONSEIL ACADEMIQUE. — Voici le nom des dix-sept académies et l'indication des départements qui ressortissent à chacune d'elles :

AIX	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse.
ALGER	Alger, Constantine, Oran.
BENSAÛON	Pouss, Jura, Haute-Saône, territoire de Belfort.
BORDEAUX	Départ. de Girone, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées.
CAEN	Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.
CHAMBERY	Savoie, Haute-Savoie.
CLERMONT	Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
DIJON	Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne, Gironde.
GRENOBLE	Hauts-Alpes, Ardeche, Drôme, Isère.
LILLE	Aisne, Ardennes, Nord, Flandre-Collais, Somme.
LIJON	Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
MONTPELLIER	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orient.
NANCY	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
PARIS	Charte, Eure-et-Loir, Loiret-Cer, Loiret, Marne, Gironne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
POITIERS	Charente, Charente-Inférieure, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.
RENNES	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.
TOULOUSE	Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

L'Académie de Paris a pour recteur le ministre de l'instruction publique, qui délègue, pour la diriger, un vice-recteur. Huit inspecteurs d'académie sont attachés au siège de l'Académie de Paris; l'un d'eux est spécialement chargé de la direction de l'enseignement primaire de la Seine. — L'inspecteur d'académie résidant à Ajaccio porte le titre de vice-recteur; il relève du recteur de l'Académie d'Aix.

— École publique de dessin, d'architecture, de sculpture, de peinture : *Dans les académies, il y a un professeur d'anatomie et un professeur de perspective*. (Hilary). — Dessin et peint. Figure entière, pointo ou dessinée d'après un modèle nu, et qui ne doit pas être tracée sur la composition d'un tableau. Le mot vient de ce que ce genre de travail se faisait particulièrement dans les académies de peintures et de dessin : *Cet élève en est aux académies; il dessine une académie*.

Académie. Se disait autrefois l'équitation, l'escrime et autres exercices corporels, ce qui s'appelait *Faire son académie*, *Nuire son académie*. On disait aussi parfois *faire son académie*, comme on dit *lycée* pour *lycée*. On désigne aujourd'hui l'endroit où se réunissent les joueurs émérités de billard. — Tenir académie, Enseigner l'escrime, la natation et tous les exercices du corps.

— *Académie des Jeux*. Livre ou l'on donne les règles de tous les jeux de cartes, de billard, et autres. — *Officier d'académie*. Personne décorée des palmes académiques. V. ACADEMIQUE.

ACADÉMIEN EN FRANCE

Académie française. L'Académie française a pour origine une simple réunion d'amis: Godeau, Gombault, Chapelain, Desmarests, Halbert, l'abbé de Giry (frère de Halbert), Conrart, Cérisy, Malleville et Cérisy, auxquel Richelieu, en ayant eu connaissance y trouva les éléments d'une société lettrée, propre à constituer un corps, et lui présenter à ce sujet les futurs académiciens (1634). Dès ce jour (13 mars), il fut tenu registre de ce qui se faisait à cette société, qui fut nommée définitivement l'Académie, sans doute parce qu'elle se réunissait le 10 janvier 1635; elles ne furent enregistrées par le Parlement que le 10 juillet 1637.

En 1634, les académiciens étaient un peu plus de trente; le nombre de quarante, qui est resté fondamental, ne fut atteint que successivement, en 1635 et 1636.

deux; l'un pour la section de mathématiques, l'autre pour la section de physique. La Restauration, en 1816, se bornait à donner à la première classe de l'Institut, qui passa au rang de troisième classe, le titre d'Académie royale des sciences, et à l'augmenter de dix membres libres. V. INSTITUT.

Académie des sciences morales et politiques. Elle fut fondée par la Révolution française en 1793, lors de la création de l'Institut, dont elle était la deuxième classe. Supprimée par Napoléon en 1803, elle fut rétablie par le gouvernement de Louis-Philippe, en 1825. Elle fut alors composée de trente membres et divisée en cinq sections : 1° philosophie; 2° morale; 3° législation, droit public et jurisprudence; 4° économie politique et statistique; 5° histoire générale et philosophique. On adjoignit aux membres titulaires des membres libres, c'est-à-dire des étrangers et trente correspondants au moins, quarante au plus, français ou étrangers. Un décret de 1855 ajouta une sixième section portant le titre de : politique, administration, finances. Cette section fut supprimée par un autre décret de 1857, et la quatrième section reçut le titre d'économie politique et finances, statistique. Les membres de la sixième section furent répartis dans les cinq autres, et le nombre des titulaires porté à huit pour chacune d'elles. Le 14 juillet 1870, il y avait donc quatre-vingt-trois décrets impériaux et en revint aux sections de 1832. En outre, les cadres furent légèrement modifiés : le nombre des titulaires resta fixé à quarante, mais le nombre des académiciens libres fut porté à dix, et celui des associés à six, les correspondants furent ramenés à quatre.

Ainsi que les autres classes de l'Institut, l'Académie des sciences morales et politiques a reçu des dons et legs et des subsides législatifs, qui lui permettent de déroger des prix aux auteurs de ses concours, d'organiser, presque toujours à la suite de concours, V. INSTITUT.

Académies (prix décernés par les). V. INSTITUT.

Académie de médecine. fondée en 1820, avec la mission d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique et de continuer les travaux de la Société de médecine et de l'Académie de chirurgie, dissoutes en 1793. Elle publie, sous le titre de quatre-vingt-trois membres titulaires, plus des associés libres, français et étrangers. Elle se divise en onze sections : 1° anatomie et physiologie; 2° pathologie médicale; 3° pathologie chirurgicale; 4° thérapeutique et histoire naturelle médicale; 5° médecine opératoire, pathologie, anatomie et accouchements; 6° hygiène publique, médecine légale et police médicale; 7° médecine vétérinaire; 8° physique et chimie médicales; 9° pharmacie.

Académie de musique. Beauzarts, V. OPÉRA.

Académie de France à Rome. école supérieure des beaux-arts, fondée à Rome par Colbert en 1666, et où sont envoyés chaque année quatre ou cinq artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens, qui ont obtenu les grands prix au jugement de l'Académie des beaux-arts de Paris. Au début de l'Institution, les artistes à la nomination du Roi étaient envoyés à Rome à des intervalles irréguliers, et ils les envoient à la musique n'étaient bénéficiaires de cette liberté.

Placée d'abord sur le Corso, dans le palais Mancini presque en ruine, elle échappa ce dernier, en 1802, contre le ravisement d'un cinquième et elle fut transférée dans les autours, y restant un temps indéterminé; la durée de son séjour est, depuis 1865, fixée à quatre ans. Ils touchent une pension de 3.500 francs brut, et une indemnité de voyage de 1.200 francs pour l'aller et le retour.

— **Voyage de M. de Mole.** L'Académie de France à Rome a des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments (Paris, 1857-1895).

Académie palatine. On donne ce nom à une réunion de lettrés, qui siègeaient dans les conseils de Charlemagne et le succédait dans l'administration de l'Etat. Les membres de cette Académie étaient le plus souvent, empruntant des sur noms à la Bible et à l'antiquité selon la mode anglo-saxonne : Alcuin s'appelait *Horatius Flaccus*, Charlemagne *David*, etc. Ils dirigeaient dans ce palais des écoles de jeunes gens. Cette circonstance le nom d'*Académie palatine* a été donné, quoiqu'il n'y ait eu ni école, ni livres, et qu'il n'ait servi, malgré le néant de leurs productions, à conserver la tradition scientifique et littéraire, à provoquer une véritable Renaissance intellectuelle.

Académie royale d'architecture. Elle fut fondée par Colbert en 1666, conformément au décret de la Convention en date de ce jour. A l'instar de l'Académie de peinture, l'Académie d'architecture est son école et ses professeurs, mais seulement à dater du 31 décembre 1671. François Blondin fut le premier de ces maîtres. Lors de la réouverture, en 1793, de l'École de peinture, qui prit le nom d'École nationale des beaux-arts, les deux foyers d'enseignement fusionnèrent, et ce fut le point de départ du rapport de l'Académie des beaux-arts, qui de nos jours se confondent dans l'Académie des beaux-arts.

Académie royale de peinture et de sculpture. C'est à Lebrun, aux frères Testolina et à Juste d'Égmont qu'appartient l'initiative de cette fondation; elle fut administrée à l'origine par douze artistes qui reçurent le titre d'*Anciens*. L'École académique ayant été ouverte le 19 juillet 1668, les douze anciens acceptèrent de professeur à tour de rôle, chaque pendant un mois. L'École offrait aux jeunes gens la faculté de dessiner d'après nature et leur assurant l'usage de toutes les écoles de la ville. Errard, Bourdon, Sorazin, Michel Corneille, Lesueur. Pendant longtemps l'Académie out à lutter contre l'ancienne maîtrise des peintres et des sculpteurs, qui pratiquent le nom d'Académie des beaux-arts, mais ce privilège d'interdire de peindre et se prévalait de son appartenance pas à la corporation. Mais, en 1655, des lettres patentes accordent à la compagnie le droit de se nommer Académie royale et décrètent que ses membres seuls pourront exercer les métiers de la peinture et de la sculpture. Le 21 mars 1668, le roi Louis XIV, par un brevet, Mazarin prend le titre de protecteur; une pension de 1.000 livres est accordée à l'Académie. En 1663, Colbert porte la pension à 4.000 livres, et l'Académie obtient officiellement sa constitution définitive et la confirmation en bloc de tous ses privilèges. L'Académie s'établit à l'abbaye d'abord au Louvre (1665-1661), puis au Palais-Royal (1661-1692), et enfin de nouveau au Louvre, et la galerie d'ap-

premier maître de la section de peinture. L'Académie, en effet, jusqu'à la suppression de l'Académie, le 8 août 1793, on n'était pas nommé académicien l'embellie : un stage était imposé aux candidats. On était élu par l'Académie, après avoir passé par un académicien, il fallait exécuter un œuvre dont le sujet était indiqué par l'Académie, et sur le vu de laquelle on était définitivement reçu membre de la compagnie. Après plusieurs essais, en 1667 s'ouvrit la première exposition que l'on considère comme le premier Salon de peinture; les expositions se continuèrent ainsi à des intervalles irréguliers jusqu'à la Révolution, mais elles ne comprenant que des œuvres des membres de l'Académie. Les livres ne commencent à paraître qu'à partir de 1673.

— **Bibliogr.** : *Collect. des livres des anc. expositions de peintures 1673 jusqu'en 1810 (Paris, 1869-1873)*; Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV, par H. Jouin (Paris, 1859).

Académies d'armes. Sous l'ancien régime, il existait dans les villes de province des institutions où étaient enseignés aux jeunes gens les exercices du corps, l'art de la natation, de l'équitation, de l'écriture, du tir, de la danse qui faisaient partie d'une éducation soignée. C'était ce qu'on appelait les académies et l'on disait d'un jeune homme : « Il a fait ses académies », pour indiquer qu'il avait reçu le complément de son éducation. V. ÉCRITURE ET MATRES D'ARMES.

Académies protestantes. Ces compagnies, qui n'ont fonctionné que de 1598 à la révocation de l'édit de Nantes, étaient au nombre de huit, et siégeaient à Saumur, en Languedoc, Montpellier, Nîmes, Lod, Sedan, Orange et Orthez. Exclue de l'Université française de peintures, les académies d'art pour eux-mêmes au service de l'enseignement. Leur histoire a été écrite par Bourchein : *Étude sur les académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle* (1855).

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

Parmi les académies étrangères, les plus célèbres sont :

Académie des sciences royale de Londres. Une réunion de disciples de Bacon, sous le nom d'*Académie de la guerre civile*, fut l'origine de la célèbre Société royale de Londres. Lorsqu'il remonta sur le trône, Charles II lui accorda une charte (1662). Elle travailla bientôt, à côté de beaucoup de gens savants, les collèges de sciences, littéraires et littéraires. L'Angleterre. Les travaux de ses membres jouissent partout d'une grande considération. Depuis 1665, la Société royale de Londres publie des mémoires sous le titre de *Philosophical Transactions*.

Parmi les établissements analogues les plus importants, il faut encore citer : la *Real Academia española*, de Madrid; l'*Académie royale de Belgique*, à Bruxelles; l'*Académie royale des beaux-arts*, d'Avers; l'*Académie impériale de Vienne*; l'*Académie des sciences de Stockholm*, en Suède; l'*Académie de Berlin*, en Prusse; l'*Académie des arts*, et la *Smithsonian Institution* de Washington.

Académie de Saint-Luc de Paris. V. ACADEMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Académie de Saint-Luc de Rome. Au moyen âge, il existait à Rome, comme à Venise, comme à Florence, une corporation de peintres portant le titre de Confrérie de Saint-Luc. Au XV^e siècle, cette compagnie s'éleva en l'Université des arts et compta comme membres plusieurs centaines d'artistes de tous les pays. En 1577, le pape Grégoire XIII créa à Rome une Académie des beaux-arts. On fut à la fois une école, un promenoir, un salon, un temple où une université d'artistes, de tous genres, de tous temps de modèle à toutes les institutions du même genre et un chapitre syndical pour l'expertise de travaux artistiques. Elle n'a cessé de recevoir des legs nombreux importants, dont elle a fait bon usage, aujourd'hui comme autrefois, à enseigner les beaux-arts et à distribuer des prix. Au XVIII^e siècle, plusieurs académies de la Péninsule et du reste de l'Europe demandèrent à être agrégées à l'Institut romain.

En 1701, la compagnie dirigée par un conseil académique, comprenant douze dignitaires et nommant, parmi ses membres, un président qui porte le titre de prince. Quelques-uns de nos meilleurs artistes résidant à Rome furent élevés au principat : Raphaël, Canova, etc. Simon Vouet est le premier (vers 1629). Errard, Lebrun et d'autres de l'Académie de France à Rome, fut ensuite élu prince de l'Académie de Saint-Luc en 1672 et en 1678; Lebrun le fut en 1676; Poerson, en 1716; de Troy, en 1744. Le dernier prince fut Canova, en 1819. L'Académie de Saint-Luc est encore aujourd'hui sous la protection du pape.

On peut consulter l'*Académie de Saint-Luc à Rome*, par Jea Arnould (Rome, 1866).

Académie del cimento. fondée à Florence, en 1657, sous la protection du prince Léopold, depuis cardinal de Medicis. Elle s'occupait de tous les problèmes physiques, mais n'eut que une très courte existence.

Académie de la crusca (L'). fondée à Florence en 1582, dans le but d'épurer la langue et la littérature italiennes. *Crusca* signifie en italien le son qui reste quand le grain est battu. Sicilien, le mot *crusca* veut dire la poussière ou la cendre. Elle en recueillit la plus riche fleur. Son vocabulaire de la langue italienne, dont la première édition est de 1612, est resté le modèle des ouvrages de ce genre.

Académie des Arcades (ou mieux des Arcades), élue à Rome en 1590, n'a eu pour but que de remettre en honneur l'étude de la poésie. Chaque membre était inscrit sous le nom d'un berger d'Arcadie.

Académie des curieux de la nature. fondée en Bavière, vers 1623, par le médecin Bausch, et qui reçut depuis le nom de *Lapothide*. Elle a pour objet de solliciter l'Académie allemande à rechercher tous les faits extraordinaires qu'ils peuvent rencontrer dans la nature.

Académie des sciences de Berlin. La *Société des sciences* de Berlin, fondée en 1700 par Frédéric IV, à l'instigation de Leibniz, prit sous Frédéric II (1743) le titre de l'*Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse*. Elle avait pour président le grand Maupertuis. Pendant cette période, ses mémoires, jusque-là rédigés en latin, furent écrits en français. Sous les règnes suivants, elle ne jeta pas grand éclat, mais elle se releva sous Frédéric-Guillaume IV (1810). L'empereur Napoléon III lui accorda leur protection et des subsides. L'Académie de Berlin prit une part importante au développement

de la science allemande; elle se chargea de travaux importants, comme le *Corpus des inscriptions grecques et latines*, dirigée par Perle, et elle est aujourd'hui le plus grand centre d'études philologiques et historiques.

Académie des sciences de Saint-Petersbourg. L'Académie des sciences de Saint-Petersbourg a été fondée par Pierre le Grand. Sa première séance eut lieu en 1725. De 1783 à 1794, elle devint nationale et fusionna avec l'Institut établi par Pierre le Grand. Des lors, elle fut divisée en sections qui se fondent à peu près à nos quatre académies. Sous ses auspices eurent lieu un grand nombre d'expéditions scientifiques et furent publiés des mémoires non seulement en langue russe, mais aussi en français et en allemand.

Académie royale de Lincolne (aujourd'hui Académie des sciences), dont le siège est à Rome, au palais Corsini. Fondée en 1609 par le prince Federico Cesi, elle se compose actuellement de deux classes : la première Cesi, elle s'occupe des sciences physiques, mathématiques et naturelles; la seconde des sciences morales, historiques et philosophiques. Toutes deux ont des membres résidents, les membres correspondants et des associés étrangers. Elle distribue des prix importants, notamment ceux de 10.000 livres chacun, qui ont été fondés par le roi Humbert.

ACADÉMIFIER v. a. Ironiq. Faire académicien, comme quelqu'un membre d'une académie.

ACADÉMIQUE adj. Qui appartient à la doctrine de Platon : *La philosophie ACADÉMIQUE*. Qui appartient à une académie : à des académiciens : *Sciences ACADÉMIQUES*. Plus particulièrement. Qui appartient à l'Académie française : *Discours ACADÉMIQUE*. *Fauteuil ACADÉMIQUE*.

Attribué par extension de signification : *Reconnus ACADÉMIQUES*. Élection *académique*. Élection qui a pour but de nommer un académicien. *Style académique*, *Style apprêté*, trop étudié. *Palmes académiques*, loges qui distinguent ceux qui ont obtenu le prix de la dernière classe de la palme de l'Institut.

— *En T. de beaux-arts.* Qui a rapport au dessin, aux académies ou études d'après les modèles classiques; qui est essentiellement son dogmatisme *académique*. Figure d'étude, une, traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau. *Figure de proportion académique*, C'est-à-dire telle que l'on la dessine ordinairement dans les concours d'écoles. *Manière de faire*, ou dit aussi *Manière académique*, Manière de faire, de dessiner, qui se rapproche des modèles donnés.

— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école de la doctrine académique, en ce qu'elle a de ses divers moments correspondants à des vraies résolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Académie. Les successeurs immédiats de Platon ont travaillé à développer son dogmatisme; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes. Spéncippe et Xéocrate confondent l'idée de la science avec la doctrine, et s'attachent à enseigner d'éléments la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes. Spéncippe et Xéocrate confondent l'idée de la science avec la doctrine, et s'attachent à enseigner d'éléments la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes.

— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école de la doctrine académique, en ce qu'elle a de ses divers moments correspondants à des vraies résolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Académie. Les successeurs immédiats de Platon ont travaillé à développer son dogmatisme; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes. Spéncippe et Xéocrate confondent l'idée de la science avec la doctrine, et s'attachent à enseigner d'éléments la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes.

— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école de la doctrine académique, en ce qu'elle a de ses divers moments correspondants à des vraies résolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Académie. Les successeurs immédiats de Platon ont travaillé à développer son dogmatisme; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes.

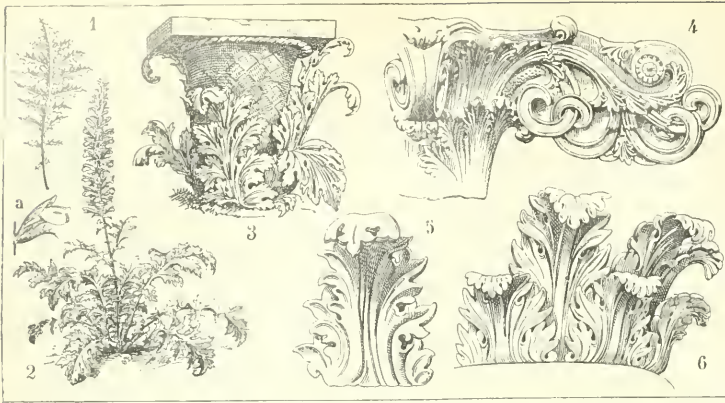
— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école de la doctrine académique, en ce qu'elle a de ses divers moments correspondants à des vraies résolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Académie. Les successeurs immédiats de Platon ont travaillé à développer son dogmatisme; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes.

— *Philosophie académique.* Ce nom est donné à une école de la doctrine académique, en ce qu'elle a de ses divers moments correspondants à des vraies résolutions dans le mode de penser. Il est d'abord attribué à la philosophie de Platon, dont le fondateur réunissait ses disciples dans le jardin d'Académie. Les successeurs immédiats de Platon ont travaillé à développer son dogmatisme; mais, tout en s'appliquant à enseigner fidèlement la doctrine reçue, chacun en expose de préférence telle ou telle partie et en altère parfois ses principes.

Académiques (L.). par extension. Dans ce langage, Cicéron abordait la question qui était le principal objet de



1 Insigne d'officier d'Académie.
2 Insigne d'officier d'Institut public.



1. Feuilles d'acanthé molle. — 2. Fied d'acanthé épineuse; a, sa fleur. — 3. Corbeille de Callimachos, d'après Vitruve. — 4. Chapeau du monument élevé par Lysistrata à Athènes. — 5. Chapeau du temple de Mars Vingueur, à Rome. — 6. Chapeau corinthien du temple de Jupiter Stator, à Rome.

hermaprodite et irrégulière, le fruit est une capsule loculicide. Ces plantes sont employées en médecine : les feuilles sont émollientes et les décoctions des racines sont administrées contre l'hémoptysie et la ménorrhée. Les acanthes habitent les régions tropicales, le midi de l'Europe, au la France.

— Archit. L'acanthé était l'ornement le plus caractéristique du chapeau corinthien, inventé par l'architecte Callimache vers la fin du 5^e siècle avant notre ère. L'idée de cet ornement lui aurait été inspirée par la vue d'une corbeille, recouverte d'une tuile, placée sur la tombe d'une jeune Corinthienne et autour de laquelle des tiges et des feuilles d'acanthé s'enroulaient en volutes du plus gracieux effet. Les artistes grecs n'ont guère imité que l'acanthé sauvage; mais les Romains ont aussi copié l'acanthé molle.

ACANTHE, fils d'Autonoüs et d'Hippodamie. Suivant la légende, il fut dévoré par les chevaux de son père.

ACANTHE ou **ACANTHOS**, ville de l'Acac. Chalcidique, au bord du golfe de Strymon, sur l'isthme de la presqu'île Acté (mont Athos). *Ant. Erissus*. Ville d'Égypte, sur le Nil, au S. de Memphis. *Ant. Dacour*. — Ville de Carie, dans la presqu'île de Cnide. (*Hab.* : *Acanthiens*.)

Acante et **Cephise** ou la *Symphatie*, pastorale en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Rameau, représentée à l'Opéra en 1751. Dans cet ouvrage, écrit pour célébrer la naissance du duc de Bourgogne, Rameau a fait le prétexte de reproduire l'effet d'un jeu d'artifice, ainsi que les clamours des réjouissances publiques.

ACANTHES (*rad. acanthæ*) n. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des acanthacées.

ACANTHELLA n. f. Genre de mélastomacées, à calice oblong et à corolle composée de quatre pétales alternes. L'*acanthella Sprucei* est un arbrisseau des bords de l'Oréoque.

ACANTHÉPHIE n. f. ou **ACANTHOPIPIUM** (*ov*) n. m. (*de acantho*, et du gr. *epiphion*, selle). Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vanillées, remarquable par la beauté et la bizarrerie de ses fleurs.

ACANTHÉPESTES du gr. *akantha*, épine, et *herpestes*, qui rampe) n. m. Genre de myriapodes fossiles de l'ordre des archipolypodes, créé en 1868 par Meek et Worthen. Ils sont caractérisés par leur grande taille et les épines fourchues dont leur dos paraît avoir été armé et qui leur donnent l'aspect de chenilles poilues. On peut citer : l'*acanthépeste Brodiei* du charbonifère anglais et l'*acanthépeste major* des terrains carbonifères de l'Illinois.

ACANTHES (*ti-das* — du gr. *akanthos*, poisson à épines) n. m. Genre de poissons appartenant aux séléciens.

ACANTHICHTOSE (*kri* — du gr. *akantha*, épine, et *de ichtyose*) n. f. Ichtyose épineuse. V. *ictyose*.

ACANTHION (*lon*) ou **ACANTHICHOE** gr. *akanthion*, animal épineux, n. m. Variété d'épulate trouvée en Scandinavie.

ACANTHIDES ou mieux **ACANTHIAIDES** du gr. *akantha*, épine) n. f. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères renfermant des punaises terrestres. Genres principaux : *acanthie*, *arad*, *tinis*, *spyrus*.

ACANTHIE (du gr. *akantha*, épine) n. f. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des acanthiades, dont l'espèce la plus connue est la punaise des lits.

ACANTHINE ou **ACANTHINA** (du gr. *akantha*, épine) n. f. Nom générique donné à des insectes diptères brachycères, ayant pour type l'*acanthine alonque* (*acanthina elongata*) de l'Amérique du Sud, et à des mollusques voisins des pourpres.

ACANTHINE (du gr. *akantha*, épine) n. f. Substance organique analogue à la chitine, constituant le squelette des acanthomètres et de certains autres radiolaires.

ACANTHION (du gr. *akantha*, épine, et *ion*, nage) n. m. Genre de poissons appartenant à la famille des acanthiures, qui vivent dans la mer Rouge. La chair d'après quelques voyageurs, est très bonne à manger.

ACANTHION (du gr. *akanthion*, petite épine) n. m. Genre de mammifères rongeurs renfermant des porcs-épics des Indes; l'espèce type est l'*acanthion javanicum*, des Iles de la Sonde.

ACANTHIS (*tiss*), fille d'Autonoüs et d'Hippodamie, et sœur d'Acante. Inconsciable de la mort de son frère devoré par les chevaux de son père, elle fut dit-on changée par les dieux en un oiseau du même nom, sans doute le charbonnier.

ACANTHITE n. f. Sulfure d'argent (Ag²S) rhombique, que l'on trouve à Freiberg.

ACANTHURE du gr. *akantha*, épine, et *oura*, queue) adj. Qui a la queue chargée d'épines. V. *ACANTHUR*.

ACANTHOBATIS (du gr. *akantha*, épine, et *batis*, raie) n. m. Poisson fossile appartenant à la famille des rajidés.

ACANTHOBELLA (du gr. *akantha*, épine, et *idella*, sangsue) n. f. Genre d'hirudines appartenant à la famille des *acanthobellidæ*, caractérisé par un corps presque fusiforme, légèrement aplati, acuminé en avant et armé, de chaque côté, de quelques soies en crochet.

ACANTHOBOLÉ ou **ACANTHOBOLÉ** (du gr. *akantha*, épine, et *bolè*, action de jeter dehors) n. m. Instrument aujourd'hui inutile qui servait à enlever les esquilles d'os, les corps étrangers introduits dans les organes.

ACANTHOBOTHRIE (du gr. *akantha*, épine, et *bothria*, creuser un trou) n. m. Genre de vers cestodes qui portent sur chaque sacro deux crochets unis à la base et bifurqués au sommet. Ils vivent dans l'estomac des squales.

ACANTHOCARPE (du gr. *akantha*, épine, et *karpos*, fruit) adj. Se dit des plantes dont les fruits sont couverts d'épines.

ACANTHOCÉPHALE (du gr. *akantha*, épine, et *képhalè*, tête) n. m. Genre de vers, appelé aussi *echinorhynchus*, pourvu d'une trompe et vivant en parasite dans l'intestin de certains vertébrés.

— n. m. pl. Ordre de vers nématodes comprenant que le genre *echinorhynchus*, qui compte au moins cent espèces. Le corps est vermiciforme et se termine en avant, par une trompe protractile hérissée de crochets. Cette trompe peut s'invoigner, grâce à l'action de muscles rétracteurs. Le corps, dépourvu d'annulations, est recouvert par une mince cuticule. Les larves des *echinorhynchus* se développent dans le corps des crustacés, et les adultes vivent en parasites dans l'intestin de certains animaux aquatiques ou de certains poissons. Ces vers n'ont pas de tube digestif.

ACANTHOCÉRAS (*rass* — du gr. *akantha*, épine, et *héras*, corne) n. m. Genre de mollusques céphalopodes fossiles du terrain crétacé.

ACANTHOCERES (*uss* — du gr. *akantha*, épine, et *kerkes*, piquant de la raie) n. m. Genre de crustacés cladocères, famille des *diapandæ*, caractérisé par ce fait que chez le mâle, la première paire de pattes est pourvue d'un long fouet et d'un puissant crochot.

ACANTHOCIASMA (*ki* — du gr. *akantha*, épine, et *kiasma*, disposition en croix) n. f. Genre de radiolaires polystrutés, famille des *diapandæ*. Les acanthociasmas sont dépourvus de coquille treillisée et de cellules jaunes extracapsulaires.

ACANTHOCILIA (du gr. *akantha*, épine, et *chilos*, fourrage) n. f. Sous-genre de mollusques gastéropodes, famille des *torpæ*.

ACANTHOCHITON (du gr. *akantha*, épine, et *chiton*, enveloppe) n. m. Sous-genre de mollusques gastro-

podés, famille des *chitonidæ*, à valve postérieure petite, avec une entaille sinuose.

ACANTHOCILADE (du gr. *akantha*, épine, et *klados*, rameau) adj. Se dit des plantes à rameaux épineux.

ACANTHOCLADIDÉS (*rad. acanthoclade*) n. f. pl. Groupe de bryozoaires fossiles créé par Zittel. Les quelques genres qui le renferment ont été trouvés dans les terrains siluriens, dévonien, carbonifère et permien.

ACANTHOCLADIE (*rad. acanthoclade*) n. m. Genre de bryozoaires fossiles, que l'on trouve dans les terrains carbonifère et permien.

ACANTHOCLADUS (*duss* — du gr. *akantha*, épine, et *klados*, rameau) n. m. Genre de polygalacées, à fleurs irrégulières et à sépalos inégaux. Ce sont des arbrisseaux glabres, à rameaux épineux et à feuilles alternes, croissant au Brésil.

ACANTHOCRINE (du gr. *akantha*, épine, et *krinos*, lis) n. m. Genre de crinoïdes fossiles du terrain dévonien.

ACANTHOCYATHUS (*tuss* — du gr. *akantha*, épine, et *kyathos*, goblet) n. m. Genre de polyptères fossiles du miocène.

ACANTHOCYCLE (du gr. *akantha*, épine, et *kyklos*, cercle) n. m. Genre de polyptères fossiles qu'on trouve dans le silurien.

ACANTHODACTYLE (du gr. *akantha*, épine, et *daktulos*, doigt) n. m. Genre de reptiles sauriens, fissiliques, famille des lacertidés, renfermant des lézards africains.

ACANTHODE (du gr. *akantha*, épine, et *odon*, dent) n. m. Genre de polyptères fossiles siluriens. C'est un genre de poissons ganoides fossiles des terrains carbonifère et permien.

ACANTHODERE (du gr. *akantha*, épine, et *déré*, cou) n. m. *Syb.* de *BAFHIDERE*.

ACANTHODERME (du gr. *akantha*, épine, et *derma*, peau) n. m. Poisson téléostéen fossile de l'ooligocène. Appartient au sous-ordre des plectognathes.

ACANTHODEMIDÉS (du gr. *akantha*, épine, et *démè*, faisceau) n. f. pl. Famille de radiolaires dont le squelette est formé de lacis de spicules irrégulièrement jointes entre eux.

ACANTHODIDÉS (*de acanthode*, et du gr. *eidós*, forme) n. f. pl. Groupe de poissons ganoides fossiles, que l'on trouve du dévonien au permien. Ce sont des séléciens de petite taille (0^m.60 à 0^m.39). Ils ont un squelette presque complètement cartilagineux, portent sur la peau de petites écailles rhomboidales et sont pourvus d'une queue très crocquée. Les principaux genres sont : *acanthodes*, *diploacanthus*, *climacrus*.

ACANTHODORIS (*riss* — du gr. *akantha*, épine, et *doria*, couteau) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *polyeridæ*, à corps déprimé, ovale. Tête large, tentacules courts et en forme de lobes; région dorsale villosue ou papilleuse. L'armature labiale est composée de petits crochets. L'espèce type, l'*acanthodoris pilosa*, habite le nord de l'Atlantique.

ACANTHODRIE (du gr. *akantha*, épine, et *drios*, vers de terre) n. m. Genre de lombriciens, du groupe des postclitelliens. Habite Madagascar et la Nouvelle-Calédonie.

ACANTHOGLOSSÉ (du gr. *akantha*, épine, et *glossa*, langue) n. m. Genre de chitons des montagnes de la Nouvelle-Guinée où ils se nourrissent de lombrics.

ACANTHOÏDE (du gr. *akantha*, épine, et *oidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à l'acanthé.

— Minér. Nom donné à une variété de diopside et à une variété de borallende.

ACANTHOLABRUS (*bruss* — du gr. *akantha*, épine, et *labra*, vorace) n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des *labridæ*, caractérisé par la présence de rangées de petites dents en velours situées derrière les dents coniques.

ACANTHOLÉBÉRIS (*riss* — du gr. *akantha*, épine, et *leberis*, peau qui s'écaille) n. m. *Syb.* de *ACANTHOCÉRIS*.

ACANTHOLÉPIS (*piss* — du gr. *akantha*, épine, et *lepis*, écaille) n. m. Ichtyol. Genre de poissons placodermes fossiles, à écailles épineuses.

ACANTHOMÈTRE (*de acantho*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Genre de composés, tribu des cyanotolés, à capitules unilobes, comprenant de petites herbes, à feuilles alternes, originaires de l'Orient.

ACANTHOLIMON (du gr. *akantha*, épine, et *leimon*, lieu humide) n. m. Genre de plantes de la famille des plumbaginées. Les *acantholimons* sont des arbrustes des régions montagneuses de l'Orient, dont une espèce, l'*acantholimou tenastum*, à fleurs roses, est cultivée dans nos jardins.

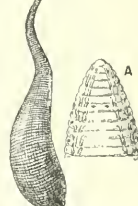
ACANTHOLOGIE (du gr. *akantha*, épine, et *logos*, discours) n. f. Recueil d'épigrammes : *L'ACANTHOLOGIE de Foyelle*. (Pou usité.)

ACANTHOMÈTRES (du gr. *akantha*, épine, et *metron*, mesure) n. m. pl. Protozoaires de la classe des rhizopodes et de l'ordre des radiolaires. V. *ACANTHOMÉTRIDES*.

ACANTHOMÉTRIDES n. m. pl. ou **ACANTHOMÉTRIDE** n. f. pl. (*rad. acanthométris*). Famille de protozoaires du sous-ordre des acanthaires, classe des radiolaires et sous-embouchement des rhizopodes. Les *acanthométrides* sont caractérisés par un squelette non siliceux, ordinairement composé d'épines se rencontrant au centre de la capsule, par un noyau divisé de très bonne heure et par l'absence de sphères trochantères. Les protozoaires se divisent en deux zones très nettes. Dans la zone centrale, on constate la présence d'algues parasites dites *zoocanthellæ*, considérées comme analogues aux diatomées. Ils présentent, en outre, un certain nombre de piquants, ordinairement vingt réunis en ceinture, qui se trouvent à leur extrémité taillée en pyramide. Ces piquants sont pourvus à leur base de fibres

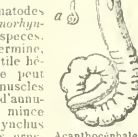


Acanthépiphie.



Acanthobollè.

A. extrémité antérieure de l'animal montrant les rangées de soies.



Acanthocéphale.

— a, grande tête musquée.



Acanthochiton.

Accordée de village (L.), un des plus remarquables tableaux de Greuze (salon de 1761), aujourd'hui au Musée du Louvre. Dans la chambre d'une maison de campagne, on picorent une poule et ses poussins, toute la famille est réunie. L'aînée des huit enfants, l'accordée, les yeux baissés, donne le bras à son fiancé, auquel la dot vient d'être remise. Le père s'entretient avec de grands gestes l'accordée, dont la mère presse tranquillement la main, tandis que durant que le notaire lit le contrat. Cette toute, très étudiée, très fine, se rattache aux compositions sentimentales et mélodramatiques qui tiennent une large place dans l'œuvre de Greuze. Les écrits de Diderot et de J.-J. Rousseau eurent, on le sait, une grande influence sur l'artiste. La gravure contribua à populariser ce tableau, qui fut acheté à la vente du marquis de Marigny (1785) 16.650 livres pour le roi Louis XVI.

personne : *Le verbe doit toujours s'accorder avec son sujet.*
 — Mus. Être accordé : *Les violons s'accordent avant de jouer.*

— SYN. **Accorder, concilier, raccommoder, réconcilier.** *Accorder* suppose l'opposition, le débat, et exprime un rapprochement complet ; il se dit surtout des personnes. *Concilier* exprime une idée de rapprochement à lui-même.



L'Accordée de village, d'après Greuze.

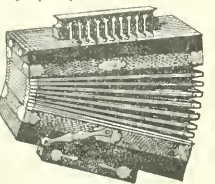
ACCORDÈMENT n. m. Action d'accorder, de concilier : *L'accordement de deux adversaires.*

— Acc. dr. Transaction entre un seigneur et un acquéreur, au sujet du droit de vente et du par ce dernier. On donnait aussi le même nom au droit de lods et ventes lui-même, parce qu'il était généralement l'objet d'une semblable transaction.

ACCORDÉON n. m. Instrument de musique, composé de plusieurs languettes de métal qui sont mises en vibration par un soufflet ; le son de l'accordéon peut être agréable, mais il est monotone. (Bouillet.)

— ENCYCL. *L'accordéon* est une sorte de petit harmonium portatif et manuel à un système d'aanches libres et clavier vertical correspondant à des lames métalliques. Il a la forme d'une petite caisse longue à soufflet. Tandis que la main gauche de l'exécutant soutient l'instrument, la main droite agit sur les touches et en poussant alternativement le soufflet, et les doigts, agissant sur un système de clefs comme sur les touches du clavier d'un harmonium, obtiennent de chacune d'elles le son désiré. L'accordéon a depuis six jusqu'à quatorze et seize clefs. Cet instrument, qui a une sonorité tremblante, d'aillours assez désagréable à l'oreille d'un vrai musicien, est, en France, dit-on, été inventé en 1827 par un facteur nommé C. Buffet.

Cette invention, toutefois, ne peut être considérée comme un perfectionnement de divers instruments du même genre et dérivés du même principe imaginés précédemment par divers constructeurs, tels que l'*œolobœon* d'Eschenbach, l'*œoline* de Koenigshoven et Schlimbach, l'*œolomélodie* de Brunn, l'*œolodion* de Brunck, et enfin l'*œolophone* de Christian Dietz, qui n'était lui-même guère autre chose que le *physarmonica* de Hækel. L'accordéon est un instrument de fantaisie qui ne se marie avec aucun autre, et auquel on ne saurait trouver un emploi vraiment artistique.



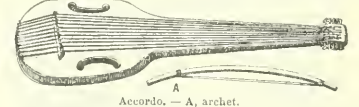
Accordéon.

seulement l'incompatibilité ; il se dit mieux des choses. On *raccommode* des personnes séparées momentanément. On *réconcilie* ceux que divisent de grandes inimitiés.

— ANTON. **Brouiller, dénier, écarter, s'opposer à, rebuter, refuser, rejeter, repousser, résister à.**

ACCORDER n. m. Celui qui cherche à arranger les différends. (Ce sens a vieilli.) Celui qui fait profession d'accorder certains instruments de musique : *Beaucoup d'accordeurs de pianos sont aveugles.*

— *Accordeur de flûtes, de violes. Argot. Jugo de paix.*



Accordoir. — A. archet.

ACCORDO n. m. Instrument à cordes et à archet, de la famille des violes graves. L'*accordio*, qui avait de 12 à 15 cordes, fut très employé en Italie aux XVII^e et XVIII^e siècles, surtout dans les morceaux à plusieurs parties : de la son nom d'*accordio* (accord).

ACCORDOIR n. m. Outill de luthier, de facteur, pour accorder les pianos, les orgues, etc., et dont la forme varie suivant les instruments à accorder.

— *Accordeur de piano.*

ACCORDS (l'acort), sœur des, facétieux (servant français) en 1547, mort en 1590. Procureur du roi au bailliage de Dijon, il est surtout connu par ses *Bigarrures et Touches* (1582), composées, dit-il, pour se chatouiller soi-même et se faire rire le premier, et ensuite les autres ». Dans ces poésies ingénieuses, mais souvent licencieuses, il traite des *ribûs*, des *équivocques*, des *antitrophes*, des *cravats*, des *chats*, des *vers retrouvés* et *donnés*, etc. Il commença à se faire connaître par des sonnets. En ayant adressé un à la fille du président Bégat, signifié de la devise de ses accêtres : *A tous accords*, cette jeune personne l'appela, dans sa réponse, *Seigneur des accords*, et depuis il fit imprimier sous ce nom tous ses ouvrages.

ACCORÉ n. f. Mar. Pièce de bois qui sert à la fois à planter, à soutenir et à maintenir un objet quelconque dans une position déterminée. Il se dit aussi du bord d'un banc, d'un réci : *Être à l'accoré* d'un des objets, c'est être très près. Il s'emploie pour étayer un vaisseau en construction ou en réparation. V. *accorage*.

— *Charp.* On dit indifféremment *accoré* ou *étais*.

— *Adjectif.* Se dit d'une côte fortement inclinée ou coupée à pic de manière qu'un navire peut s'en approcher à la toucher : *La mer Rouge a des côtes accorées.*

ACCORDER (de l'angl. *ashore*, sur le bord) v. a. Appuyer, maintenir par des accores un bâtiment en construction ou en réparation. Il s'agit des accores à une charpente pour la maintenir dans la position qu'elle doit occuper.

— *Par ext.* *Accorer un tonneau, une malle, etc.*, l'assujettir par des liens, des coins, etc., pour l'empêcher de vaciller.

ACCORNER (du lat. *ad, à, et cornu, corne*) v. a. En T. de fortif. Donner à un ouvrage ou à un ouvrage à cornes.

Accorné, ée. part. pass. du V. *accorner*.

— *Blas.* Se dit des animaux cornus représentés avec les cornes d'un écu ou d'un cimier en métal différent de celui du corps : *Des têtes de bœuf et de cheval d'argent accornées de sable.*



ACCORÉ, ORTE (ital. *accorato, avisé; de accorgersi, s'approcher*) adv. Qui est d'un esprit vif, à la fois avisé et gracieux ; d'un caractère facile et enjoué. Il se dit aussi des choses : *Un esprit accoré.*

ACCORTEMENT adv. Subtilement, adroïtement, à Grammeusement.

ACCORTEUSE ou **ACCORTISE** (ital. *accortezza*) n. f. Douceur complaisante, humeur enjouée : *L'accortise nous fait aimer le prochain.*

ACCOSTABLE adj. Qui est facile à aborder, à approcher : *Un bâtiment, une plage accostable.*

— *Par ext.* Qui a l'abord facile, en parlant des personnes : *Les bourgeois sont difficilement accostables.*

ACCOSTAGE n. m. Mar. Action d'accoster : *Par gros temps, les accostages sont difficiles.*

ACCOSTANT, ANTE adv. Qui aborde les gens et lie volontiers conversation : *Méfiez-vous des gens trop accostants.*

ACCOSTER (du lat. *ad, à, et costa, côte*) v. a. Aborder quelqu'un, s'en approcher pour lier conversation avec lui : *Accoster un passant.*

— *Blas.* Côtoyer une pièce de longueur sur l'écu. Mar. S'approcher aussi près que possible : *Accoster un navire, un quai, une terre.*

— *Accoste! Accostez!* (2^e pers. du sing. et 2^e pers. du pl. de l'impér. du V. *accoster*). Ordre à un canot de se rendre à bord ou à terre.

Accosté, ée part. pass. du V. *accoster*.

— *Blas.* Se dit d'une pièce principale posée en pal, en bande ou en barre quand elle en a à d'autres à ses côtés. *Accosté* n'est jamais l'attribut d'une pièce ronds comme un besant, un anneau, etc.

— *Par ext.* Être joint, être accompagné, en parlant des choses : *L'archevêque byzantin si austère, l'archevêque néo-romain, si élégant, s'accostent et s'accomplissent.* (V. Hugo.)

— *Par ext.* Avec la préposition, s'approcher, prendre pour compagnon, hanter, fréquenter habituellement : *Je ne sais de quels gens venez vous accostez.* (Acad.) (Vieux.)

— *SYN.* **Accoster, aborder, joindre.** V. **ABORDER.**

ACCOT (ko) n. m. Hortif. Adossement de fumier autour d'une couche, pour empêcher le froid d'y pénétrer.

Accoté, ée part. pass. du V. *accoter*. Prendre pour un clocher pour supporter la cloche, et reliée à la construction par deux touillons.

— *n. m.* pl. Céram. Fragments de terre réfractaire hors service dont on garnit les intervalles entre les piles de pièces céramiques et les vides entre ces piles et les parois du four. On assure ainsi la bonne répartition de la chaleur, et l'on rend tout l'effortement ou encastage solide. Les pièces résistent mieux à l'action du feu.

ACCOTER v. m. Espèce de clou ou de coin que l'on enfonce entre les varangues d'un bâtiment pour les fermer et les rattacher les unes aux autres.

ACCOTEMENT n. m. Ponts et chauss. Espace compris entre la chaussée pavée et le fossé, entre le ruisseau et la maison. On dit aussi *accotement*.

— *Chem. de fer.* Espace entre les faces extérieures des rails aux extrêmes et le bord le plus proche d'un chemin longitudinal en voie ferrée.

— *Hortif.* Couche de fumier très vieux d'une pièce contre une autre, par exemple d'une roue et d'un pignon.

ACCOTE-POT n. m. Sorte de trépidé qu'on met sous un pot pour l'empêcher de tomber. Pl. Des **ACCOTE-POTS.**

— *Les accote-pots* étaient surtout en forme d'anneaux ou de demi-cercles soutenus par des petits pieds, le plus souvent un nombre de trois ; quelques-uns sont de jolis travaux de dinanderie, coulés en bronze, ciselés avec soin ; on en connaît de beaux exemples du XVI^e siècle. Certains étaient à plusieurs anneaux de manière à pouvoir supporter deux ou trois pots.

ACCOTER (du lat. *ad, à, et costa, côte, côté*) v. a. Appuyer de côté, soutenir à l'aide d'une cale : *Accoter un tonneau.*

— *Agrie.* Adresser du fumier tout autour d'une couche qui vient d'être semée ou plantée.

— *Blas.* V. *accorner*.

— *Maçon.* Action d'étayer un mur nouvellement construit pour l'empêcher de se déverser.

— *v. n.* Mar. S'incliner ou renverser sur le côté. (Se dit d'un navire qui a la force du vent couchée sur la chaîne.)

S'accoter, v. pr. S'appuyer de côté : *S'accoter sur une chaise.* Il se dit de pièces d'horlogerie qui frottent les unes contre les autres.

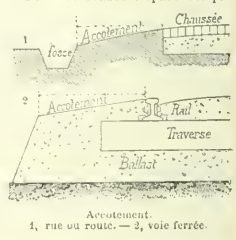
— *SYN.* **Accor, appuyer.**

ACCOTOIR n. m. Ce qui sert à s'appuyer de côté : *Les accotoirs d'un fauteuil d'une carrosse, d'un confessionnal.*

— *Archeol.* Ce mot, très ancien, signifiait Appui ou support, en général ; dès le XVI^e siècle, il est employé dans l'acception de Bras de banc ou de fauteuil. L'*accotoir* est généralement un coussin ou une console. On appelle dans la partie qui fait saillie en avant, celle destinée à repousser les bras, souvent rembourrée, se nomme la *manchette*.



Pal accosté d'une fleur de lis et d'une molette.



Accote-pot.

— Mar. Étaçon servant à étayer les navires en construction ou en réparation. Syn. de ACCORD.

— Techn. Planche servant d'échouoir dans les fabriques de papier. Herge d'un cours d'eau revêtue de maçonnerie à face inclinée jouant un point.

ACCOUARDIR (rad. *couard*) v. a. Vendre *couard* : *La maison s'est accouardie*.

ACCOUARDIÉ (rad. pass. v. de *Accouardir*).

— Vénér. Se dit d'un chien qui, blessé par un loup ou un sanglier, n'ose plus dans la suite attaquer ces fauves.

S'ACCOUARDIÉ, v. pr. Devenir *couard*.

ACCOUCHÉE v. f. Femme qui vient d'accoucher. Elle est soigneusement parée. Allusion à la coquette que l'on ne dit parer la chambre, le lit, etc., d'une femme nouvellement accouchée. Il faut t de l'accouchée, conversation futile, applaudissements, compliments, etc. qui se font dans la visite aux femmes nouvellement accouchées.

ACCOUCHEMENT n. m. Enfantement, action de mettre au monde : *Acte d'accouchement*. *Accouchement laborieux*. — Action d'aider une femme à accoucher : *Les Égyptiens, croïens, élévent les premiers l'art des accouchements*.

— Action d'aider une femme à accoucher : *Les Égyptiens, croïens, élévent les premiers l'art des accouchements*.

— Encycl. Méd. Il est incontestablement établi qu'à toutes les époques de l'histoire, des personnes spéciales, des femmes presque toujours, ont été chargées de surveiller et d'assister l'accouchement. On trouve des femmes des Hébreux et chez les Égyptiens est établie par de nombreux passages de la Bible. Un des plus curieux est celui où il est fait mention de la chaise sur laquelle les sages-femmes des Hébreux se plaçaient pour assister à l'accouchement. Cette circonstance remarquable est omise dans la traduction de saint Jérôme. Les Grecs et les Romains avaient aussi des sages-femmes ; ils avaient confié, d'ailleurs, à des déesses, à Lucine, entre autres, le soin d'aider les femmes dans les accouchements laborieux. De cette époque, Hippocrate avait déjà tenté un classement plus ou moins rationnel des accouchements et ne reconnaissait comme naturelle que la présentation par la tête. Les Romains constatèrent le fait de la présentation du pied et le nom de *clipeus* fut donné aux produits de cette par-turition anormale. Ils pratiquaient l'opération césarienne, mais sur la femme morte seulement. V. CÉSARIEN.

Il faut arriver à Guillemeau et à Ambroise Paré pour pouvoir signaler les accouchements par la version (V. ce mot). L'emploi du forceps, inventé par Pierre Chamberlen, perfectionné par Levret, puis par Tarnier, fit faire ensuite à l'obstétrique un autre pas décisif. La symphysiotomie, opération due à Sigaud (1777), et remise en honneur par le nom d'Amann, et l'opération de la césarienne de Yarnier, donne de beaux succès, grâce à l'antisepsie. Signaux encore le céphalotribe de A. Baudeloque, remplacé aujourd'hui par le basiotribe de Tarnier, le préhenseur-levier-ménisque de L. H. Farabon, l'ischio-pubiotribe ou opération de Farabon.

De l'accouchement. L'accouchement a lieu en général vers le deux cent soixante-dixième jour de la grossesse ; quand il se fait vers le deux cent soixante-troisième, il est *précoce* ; vers le deux cent quatre-vingtième, il est dit *retardé* ; s'il s'opère entre le cent quatre-vingtième et le deux cent soixante-troisième jour, il est dit *prénatal*. L'accouchement est *spontané ou naturel*, quand il n'exige pas l'intervention d'un art ; il est dit *artificiel*, quand il est *artificiel*. On le dit *mortel*, quand il est seulement terminé par un aide, sage-femme ou médecin.

Iluit jours environ avant l'accouchement, l'enfant est *laissé*, comme on dit vulgairement. L'effort naturel de cet enfant provoque le raccourcissement du ligament de la version ; la respiration redevient libre ; la digestion est plus facile ; la constipation cesse ou diminue ; les évacuations d'arrière sont plus faciles à satisfaire. L'accouchement est dû aux contractions de l'utérus et aux efforts de l'accouchée qui constituent le *travail*. Les douleurs sont *douleurs* qui arrivent à de longs intervalles assez éloignés et sont appelées *menches* ; ensuite viennent les *grandes douleurs* ou *douleurs conquassantes*, qui se font sentir dans les reins, le ventre et tout le corps. Les contractions continuent sans aides par les contractions des parois abdominales qui sont sous la dépendance de la volonté de la femme. Sous ces efforts, le col utérin s'écarte, puis se dilate : ce moment est marqué par un écoulement de glaires sanguinolentes. La rupture de la poche des eaux survient ; elle est suivie de l'expulsion du fœtus. La délivrance, qui comprend le décollement, puis l'expulsion du placenta, termine l'accouchement. V. DÉLIVRANCE.

La durée de l'accouchement est variable : en moyenne de dix à vingt heures chez les primipares ; elle n'est ordinairement que de six à huit heures chez les multipares, quelquefois moins encore.

La présentation tire son nom de l'extrémité fœtale qui se présente la première à la réception dans le bassin. On dit être la tête (présentation céphalique), le siège (présentation pelvienne) ou le tronc. La présentation céphalique peut se faire soit par le sommet, soit par la face ; celle du sommet est de beaucoup la plus fréquente, environ quatre-vingt-quatre sur cent accouchements. C'est également la présentation la plus favorable.

Soins à l'accouchée. On doit choisir avant que possible une pièce vaste et bien aérée dans laquelle on installe, le plus commodément possible, l'accouchée, si cela est possible, de celui où la femme passe ses nuits couchée. Sur ce lit on place un matelas un peu dur recouvert d'une toile imperméable, maintenue à chaque angle par une épingle de nourrice ; si l'accouchée ne doit pas changer de lit, on recouvre d'un drap propre qui restera en place pendant huit à dix jours après l'accouchement. Dans tous les cas, à la hauteur du siège de la femme, on place un autre drap plié en deux (alezé) qui sert à envelopper après l'accouchement. Par-dessus ce drap, on en dispose un autre plié en quatre et qui contient une toile imperméable ou du papier goudronné ; on le fixe au moyen d'épingles de nourrice. Il suffira d'enlever ce dernier drap en le roulant, quand la délivrance sera faite, pour que l'accouchée repose sur la toile imperméable.

La femme en couches ne doit prendre que des aliments de digestion facile, du bouillon ou du vin chaud. Il faut avoir soin de vider l'intestin avec un lavement, et la vessie, si elle est nécessaire.

Après l'accouchement, il faut veiller aux soins de propreté, laisser reposer l'accouchée, qui doit se tenir horizontalement pendant les huit premiers jours qui suivent. La conduite est la même dans les grossesses gemellaires. On attend l'expulsion du second enfant ; on ne la hâte que si le fœtus souffre. Pour ce qui concerne les accouchements pathologiques, voir ASTROLOGIE, FORCÈPS, VENTRIQUE, etc. *Voie d'écoulement.* Quant il est expulsé, on s'assure qu'il n'existe pas un second fœtus ; on attend quelques instants que les pulsations du cordon aient cessé, et on procède à sa ligature. L'enfant est enveloppé dans un linge chaud, s'il respire bien et si le cordon est sec.

Accouchement prénatal artificiel. Cet accouchement se pratique dans des cas exceptionnels. Ses principales indications sont : le bassin rétréci ayant moins de sept centimètres de diamètre antéro-postérieur, les vomissements incoercibles, les hémorragies graves, l'éclampsie, l'œdème grave des femmes enceintes. *Le fœtus doit toujours être vivant, et il s'agit de sauver la vie de la mère.* On provoque le travail au moyen de ballons dilateurs du col, de l'écarteur utérin de Farabon, etc. Les médicaments abortifs, dangereux et infidèles, ne sont pas usités.

— R. Lorsqu'un enfant nait d'un père mort, inconnu, absent ou aliéné, la charge de déclarer la naissance incombait à toute personne qui a participé ou assisté à l'accouchement ; il s'agit de déclarer, sage-femme, officier de santé, etc. Si la mère a accouché hors de son domicile, la déclaration incombait à la personne chez laquelle a eu lieu l'accouchement. (C. civ., art. 56.)

Médecine légale. L'accouchement peut être simulé, dans l'intention d'une supposition de part, ou dissimulé pour des raisons touchant à l'honneur. Il n'y a aucun signe qui à lui seul permette d'affirmer qu'une femme a, ou n'a pas accouché ; mais il en existe plusieurs qui, réunis, constituent une probabilité voisine de la certitude. En général, les parois du bas-ventre, chez les accouchées, sont marquées de rides plus ou moins profondes, ou verticales, colorées de blanc dans les premiers jours, de blanc plus tard. Ces taches blanches affectent la forme de cercles qui subsistent, mais elles peuvent avoir une origine différente. Les muscles droits, dans les premiers temps qui suivent l'accouchement, sont très sensiblement écartés dans la direction de la ligne blanche. L'utérus, tombé vers le bassin pendant le travail, se relève que progressivement, mais le signe disparaît après quelques jours. L'état des organes génitaux peut indiquer un accouchement récent. Enfin, la sécrétion du lait est un indice ; mais elle se supprime après quelques jours et peut, d'autre part, dans des cas d'accouchement dit exceptionnel, se produire au dehors de toute grossesse.

— **SYN.** Accouchement, enlèvement. *Accouchement*, terme médical, indique tout ce qui précède et suit immédiatement l'enfantement. *Enfantement*, terme général, n'indique que l'action de mettre l'enfant au monde.

ACCOUCHER (rad. *couche*) v. a. Mettre au monde un ou plusieurs enfants : *Ce fut à Jaffa que la reine, femme de saint Louis, accoucha d'une fille nommée Blanche*. (Chateaub.)

— **Fig.** Produire avec effort une idée, un ouvrage d'esprit ; trouver difficilement un signe équivoque, une répartition ; *J'accouchai lentement d'un poème éphémère*.

— **Fig.** S'expliquer, dire une chose qu'on ne voulait ou qu'on n'osait pas dire ; *Parlez, accouchez enfin!*

— **Fig.** Aider une femme à accoucher : *Mlle de La Vallière est la première femme qui accoucha un médecin*.

— **Fig.** Aider au travail du cerveau ; *Le secret de l'art pédagogique est d'accoucher l'esprit de l'enfant*. (Vacherot.)

S'ACCOUCHER, v. pr. Opérer son propre accouchement, sans l'aide de personne.

— **ALLER LITTE.** La montagne qui accouche. Allusion à une fable où La Fontaine établit un contraste plaisant entre des annonces pompeuses et un résultat ridicule.

— **SYN.** Accoucher, enfanter, engendrer. *Engendrer* désigne plutôt une procréation. V. ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEUR, EUSE n. m. Personne dont la profession est de faire des accouchements, d'aider les femmes à accoucher ; au lieu d'*accoucheuse*, on dit plutôt *SAGE-FEMME*.

— **Fig.** Celui qui aide au travail de l'intelligence : *Platon, disciple de Socrate, accoucheur industrieux des intelligences*. (V. Cousin.)

— **Fig.** Dans ce sens, il se dit aussi avec une nuance de choc ; *Le poète Socrate, le protecteur même a été un accoucheur d'esprits*. (Chateaub.)

— **Adjectif.** *Crapaud accoucheur*, nom vulgaire de l'alyte, genre de batraciens, voisin des crapauds. V. ALYTES.

— **ENCYCL.** En France, jusqu'au XVII^e siècle, l'art d'accoucher fut exercé par des femmes. Mais, sous le règne de Louis XIV, l'habile chirurgien Julien Clement fut appelé pour les couches de M^{lle} de La Vallière (1663) ; les dames de la cour imitèrent le maître du roi, furent initiées à leur tour, et l'on inventa le nom d'*accoucheur*.

ACCOUCHEMENT n. m. Action de s'appuyer sur le coude. Rapprochement des soldats de l'infanterie dans le rang, de manière à se sentir légèrement les coudes.

ACCOUDER (S') (rad. *coude*) v. pr. S'appuyer du coude, sur le coude. *Se placer coude à coude*, en parlant des fantassins dans le rang.

ACCOUDON n. m. Appui pour le coude ; ce qui est fait pour qu'on s'y accoude.

L'ACCOUDON d'un prie-Dieu.

— **Archit.** Balustrade ou mur à hauteur d'appui, qu'on plante devant un croquis ou un modèle d'architecture d'un mur de terrasse.

L'ACCOUDON s'appelle encore APPUI, ALLEGE.

— **Fig.** *Allez chercher plus loin les accoudeurs*. Se dit d'une personne qui appuie sur une autre et l'incommode.

ACCOUDER (LA QUEUE) v. a. Attacher des chevaux à la queue d'un autre, de manière qu'ils marchent à la file.

— **Vénér.** *Accouder le cerf*. C'était jadis s'approcher afin de le percer du coude, ou de lui couper le jarret. Aujourd'hui, on sert l'animal avec une carabine, on ne l'accoude plus.

ACCOULINS (rad. *couler*) n. m. pl. Alluvions, terres de toute nature précipitées des montagnes dans les vallées par les fontes de neige. Aterrissements de rivière, servant à la fabrication de la brique. Méthode pour dessécher les marais et les étangs, en y conduisant des eaux chargées de terre.

ACCOUPLAGE n. m. Se dit parfois pour ACCOUPLEMENT.

ACCOUPLER v. f. Lien dont on se sert pour accoupler les chiens de chasse.

— **Par ext.** Lien servant à assembler différents objets.

ACCOUPLEMENT n. m. Action de coupler, de réunir deux à deux des animaux destinés à travailler ensemble.

ACCOUPLEMENT des bœufs, des chevaux, etc. Il faut avoir soin qu'ils soient de la même taille et de la même force.

— **Par ext.** Réunion, enchaînement de deux hommes dans certaines circonstances : *Accouplement de forçats*.

— **Fig.** Réunion, rapprochement de deux choses, de deux mots, de deux idées, etc. : *Parer et s'écarter sont deux mots dont l'ACCOUPLEMENT est un contresens*.

— **Fig.** Arrangement de choses disposés deux à deux, comme roues, colonnes, etc. : *Les colonnes du Louvre offrent un modèle d'ACCOUPLEMENTS*. V. ACCOPLER.

1. Accouplement des éléments en quantité.

Z, pôle zinc ou négatif ; C, pôle cuivre ou positif.

2. Accouplement des éléments en tension.

3. Accouplement des éléments en quantité et en tension.

4. Accouplement des éléments en tension.

5. Accouplement des éléments en tension.

6. Accouplement des éléments en tension.

7. Accouplement des éléments en tension.

8. Accouplement des éléments en tension.

9. Accouplement des éléments en tension.

10. Accouplement des éléments en tension.

11. Accouplement des éléments en tension.

12. Accouplement des éléments en tension.

13. Accouplement des éléments en tension.

14. Accouplement des éléments en tension.

15. Accouplement des éléments en tension.

16. Accouplement des éléments en tension.

17. Accouplement des éléments en tension.

18. Accouplement des éléments en tension.

19. Accouplement des éléments en tension.

20. Accouplement des éléments en tension.

21. Accouplement des éléments en tension.

22. Accouplement des éléments en tension.

23. Accouplement des éléments en tension.

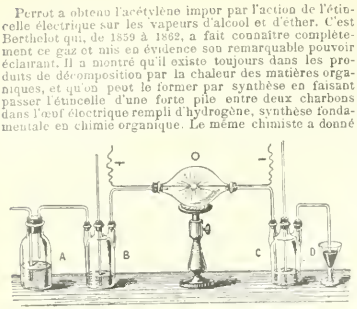
24. Accouplement des éléments en tension.

25. Accouplement des éléments en tension.

26. Accouplement des éléments en tension.

27. Accouplement des éléments en tension.

28. Accouplement des éléments en tension.



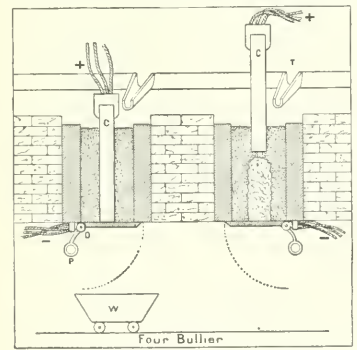
SYNTHÈSE DE L'ACÉTYLÈNE, PAR BERTHELOT.

Hydrogène purifié et séché dans les flacons A et B est soumis, dans le ballon C, à l'action de l'électricité galvanique...

en outre un moyen simple pour préparer l'acétylène dans les laboratoires... le procédé est modifié par Jungfleisch...

Depuis les travaux de Berthelot, l'acétylène a été l'objet de nombreuses recherches, et on a indiqué maintes manières de l'obtenir...

Préparation. La seule préparation de l'acétylène qu'on doit retenir actuellement est celle qui consiste à décomposer par l'eau le carbure de calcium.



C, charbon qui amène le courant dans un mélange de chaux et de charbon. On chauffe autour de laquelle toute la plaque...

plus que 500 fr. la tonne, avec un rendement de 300 mètres cubes de gaz. Les appareils où se fait cette réaction sont nombreux.

L'emploi de l'acétylène exige les mêmes précautions que celui du gaz de houille... Usages. L'acétylène paraît devoir se substituer dans une certaine mesure...

aussi avantageuses. Grâce à la blancheur de la flamme, les couleurs des objets ne sont pas altérées. Le pouvoir photogénique de cet acétylène conduit...

— Propriétés. L'acétylène, C2H2 ou CH2=CH2, est un gaz incolore, inflammable, donnant une flamme fuligineuse très brillante...

Sous l'influence de l'électricité, l'acétylène se combine avec l'azote pour former des acides cyanuriques. L'acétylène, chauffé dans une cloche courbe, se condense pour former de la benzène.

— Carbures acétyléniques. Les homologues de l'acétylène, c'est-à-dire les corps qui en diffèrent par un multiple de CH2...

— Acétylène-carbonique. Se dit des acides qui peuvent être considérés comme de l'acétylène dont un ou deux atomes d'hydrogène sont remplacés par CO2H...

— Acétylénique adj. Qui a rapport à l'acétylène. Série ACÉTYLÉNIQUE. Qui joue le même rôle chimique que l'acétylène : Carbure ACÉTYLÉNIQUE.

— ACÉTYLSALICINE n. f. Nom de composés qui dérivent de la salicine par la substitution de l'acétylène à l'hydrogène...

— ACÉTYLURE (rad. acetyl) n. m. Nom générique des composés qui représentent de l'acétylène combiné avec un métal...

— ACÉTYLURE n. f. Corps cristallisable que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle et l'urée.

— ACEVEDO (Cristobal ne), peintre d'histoire espagnol, né à Murcia, formé à Madrid par Bartolomé Carucho...

ACHAB (ko'), le plus impie des rois d'Israël (911-897 av. J.-C.), fils et successeur d'Amri. Poussé par sa femme...

ACHACANA (cha) n. m. Espèce de cactus du Pérou, du genre cereus, dont les fruits pulpeux comestibles sont attilés dans ce pays.

ACHADE (cha) n. f. Sorte de houe pour biner les vignes. ACHENOÏDON (hé - du gr. akaina, aiguillon, et odous, odour, dent) n. m.

ACHEUS ou ACHÉUS (hé-ous), frère d'Ion et neveu d'Hellen, fondateur mythique de la nation achéenne. — ACHÉUS d'Érétie, poète tragique, né en 484 av. J.-C.

ACHÉUS, roi de Syrie, né vers 270 av. J.-C. mort en 215. Lieutenant de Séleucus III Céraunus, il l'aide à reprendre les provinces asiatiques dont les rois de Pergamone étaient en possession.

ACHAGUAS, tribu indienne nomade de l'Amérique habitant entre le Rio-Negro et l'Orenoque. — Un ACHAGUA.

ACHAÏE (ka), petite contrée de l'anc. Grèce, au N. du Péloponèse, divisée en douze villes, qui formeront, vers 280 av. J.-C., la ligue Achéenne.

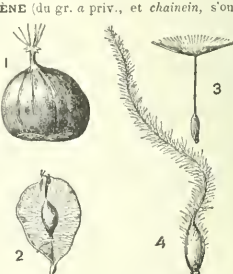
ACHAÏE (ka), petite contrée de l'anc. Grèce, au N. du Péloponèse, divisée en douze villes, qui formeront, vers 280 av. J.-C., la ligue Achéenne.

ACHAÏE (ka) [tracé après P]. On désigne sous ce nom la photo de l'ancien empire grec, conquise entre 1205 et 1210 par Guillaume de Champlitte et Geoffroi de Villehardouin...

ACHAÏEN, ENNE (ka-i-en, é-n), celui, celle qui était de l'Achaïe, qui habitait ce pays. — ACHAIENES.

ACHAÏQUE (ka) adj. Qui appartenait, qui avait rapport à l'Achaïe ou à ses habitants.

ACHAÏNE ou AKÈNE (du gr. a priv., et chainein, s'ouvrir) n. m. Fruit sec, indéhiscent, uniloculaire, uniloculaire, à quatre ou cinq loges, et dont la paroi sèche n'est pas soude avec la graine.



ACHAÏTÈRE (du gr. achaitèrè, et élema, tige) n. m. Genre de plantes, appartenant à la famille des Graminées. — ACHAIÈTE, n. m.

présentant les variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse et phosphore pendant une opération Bessemer acide...

En étudiant les réactions successives qui se produisent pendant le processus nous avons indiqués les variations d'aspect de la flamme aux diverses périodes de l'opération...

Le soufre et le phosphore ne sont pas éliminés dans le traitement d'une fonte au Bessemer acide. Pour les fontes qui présentent de faibles teneurs de ces deux éléments...

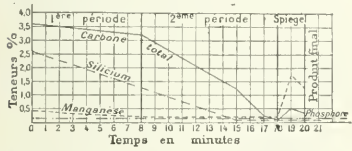


Fig. 3. — Variations des teneurs en carbone, silicium, manganèse, phosphore et soufre dans une opération Bessemer basique.

des acides qui s'unissent à la chaux et à la magnésie, pendant dans les scories; celles-ci, riches en phosphates, sont utilisées comme engrais.

Le procédé Martin. Ce procédé consiste à débarrasser partiellement la fonte par l'addition de fer ductile; la découverte des procédés de chauffage Siemens a permis de réaliser industriellement cette opération.

En principe, le four Martin, dont la disposition générale est indiquée (fig. 4) se compose de deux chambres au gaz: la fusion de la fonte et les réactions s'effectuent sur la sole recouverte d'une couche de terre argileuse

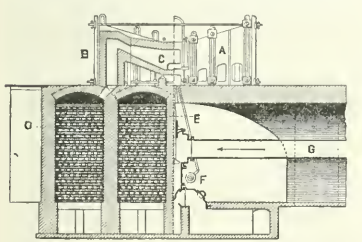


Fig. 4. — FOUR MARTIN.

A, vase extérieure du four (à droite); B, coupe montrant l'intérieur du four (à gauche); C, sole au bas; D, chambre à air; E, chambre à gaz; F, levier avec contrepoids servant à manœuvrer les vannes d'injection d'air et de gaz...

préfabriqué ou vient brûlé un mélange de gaz combustibles et d'air qui ont été préalablement chauffés séparément dans des chambres disposées à cet effet.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

tiles. D'après Brüstlein, les étonnantes propriétés de l'acier chaud seraient dues à l'extrême ténacité du grain.

Acier et nickel. L'acier renfermant 0,01 de nickel est très susceptible d'être beaucoup poli, sans lequel apparaît le nerf du diamant; cet alliage est connu sous le nom de fer météorique.

Acier damassé. On entend par acier damassé, ou tout simplement damas, une qualité particulière, et d'origine orientale au début, dans laquelle apparaissent de longues veines flexueuses, interrompues et plus ou moins parallèles.

Acier de Damas. La chimie joue un rôle important dans la métallurgie actuelle, qui est devenue de plus en plus scientifique. C'est l'analyse qui règle l'emploi des fontes à débarrasser, des combustibles, des garnitures acides ou basiques des fours.

Statistique et usages de l'acier. L'acier se fabrique, en France, dans un grand nombre de départements; celui de la Loire tient la tête.

Dans beaucoup d'applications, entre autres les tôles et les rails, le fer est remplacé par les aciers Bessemer ou Martin. Depuis quelques années, on a renoncé presque complètement à la fabrication des rails en fer, qui ont à avantageusement remplacés par des rails en acier.

La grande construction, les ponts se fabriquent maintenant en acier, et l'exemple a été donné par la Hollande aux Pays-Bas et dans les Etats-Unis.

Les arbres des machines à vapeur se font aujourd'hui presque exclusivement avec ce métal, ainsi que les essieux des locomotives. Les usines en fer ne peuvent parcourir que 50.000 kilomètres, alors que ceux d'acier en parcourront 300.000 et plus.

ACIÉRAGE (si-é-ra-ji) n. m. Action d'acierer un métal, de lui donner les qualités de l'acier: L'ACIÉRAGE du fer.

ACIÉRATION (si-é-ra-si) n. f. Opération par laquelle se produit l'acier: action d'acierer, de convertir le fer en acier: résultat de cette action: Une dose de carbone déterminée est nécessaire à l'ACIÉRATION.

ACIERER v. a. (rad. acier). — L'fer formé radical acier se change en é ouvert devant une syllabe muette: J'acierer, qu'il aciére; excepté au futur et au conditionnel: J'aciererai, tu aciéreras.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACIEREUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACIEREUX est un acier doux.

ACILIA (GENS), célèbre gens plébéienne de Rome, une des plus anciennes et des plus connues, dont les différents branches ont porté divers surnoms.

ACILIEUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACILIEUX est un acier doux.

ACILIEUX, EUSE adj. Se dit du fer quand il a reçu le caractère de l'acier: Le FER ACILIEUX est un acier doux.

ACILUS (mss) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des dytiscides, un corps large et elliptique, hâtant les régions tropicales.

ACINACE (lat. acinace) n. m. Dans l'antiquité, sorte de coutelas ou long poignard à lame droite ayant un ou deux tranchants.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACIFOLIE, EE (do acinare, et du lat. folium, feuille) adj. Qui a les feuilles ou lame de sabre.

ACINACIFORME (de acinace, et forme) adj. Qui est en forme de sabre. Se dit des organes focales des végétaux, quand ils ont à peu près la forme d'un sabre.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

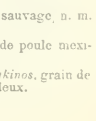
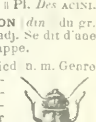
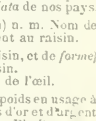
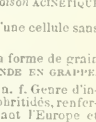
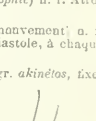
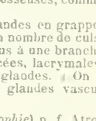
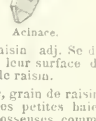
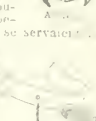
ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.

ACINACE, nom d'une civadité scythie. C'était une lame de sabre, élevée sur une queue de bois, devant laquelle avait lieu, tous les ans, un sacrifice. Le cheval.



par le mur de *Cimon*. Les principaux monuments que l'on visite encore sur l'Acropole sont : à l'O., les Propylées, la Pinacothèque et le temple de la Victoire Aptère; au N., l'Érechthéon et les restes d'un ancien temple d'Athéna; au centre, le Parthéon de Périclès, construit sur les soubassements du Parthéon de Cimon. Autour de l'Acropole sont groupés la plupart des édifices et des quartiers de l'ancienne Athènes : à l'E., les pentes méridionales du rocher, l'Odéon d'Hérode Atticus, le Portique d'Émène, l'Asclépiéon, le théâtre de Dionysos; à l'E., le temple de Zeus Olympien et le monument de Lycistrate; au N., les vieilles grottes pélasgiques, les portiques et les gymnases de l'Apéra; à l'O., l'Aréopage et le Pnyx.

— **BIBLIOG.** : Beulé, *l'Acropole d'Athènes* (Paris, 1853); D. Burnouf, *l'Acropole d'Athènes* (Paris, 1877); A. Bötticher, *die Akropolis von Athen* (Berlin, 1888); *Journal archéologique d'Athènes* (1885 et suiv.).

ACROPOLITE (Georges), historien grec et grand logothète sous l'empereur Michel Paléologue, né à Constantinople en 1220, mort vers 1282. Il fut envoyé auprès du pape Grégoire X pour négocier la réunion des Églises grecque et latine. En 1274, au concile de Lyon, il abjura, au nom de l'empereur, le schisme de la communion grecque. Ses concitoyens ne l'approuvèrent pas. Il a écrit la partie de la *Byzantine* qui s'étend de 1205 à 1261. — Son fils, Constantin, lui succéda comme grand logothète. Disgracié sous Michel Paléologue, il retourna en faveur sous Andronic, et, à l'imitation de Siméon Métaphraste, il écrivit la vie de plusieurs saints, ce qui le fit surnommer le *Jeune Métaphraste*.

ACROPOSTHIE (du gr. *akron*, extrémité, et *posthion*, prépuce), n. f. Extrémité du prépuce.

ACROPOSTHIE (rad. *acroposthion*), n. m. Affection, inflammation du prépuce chez l'homme.

ACROSALENIA (du gr. *akron*, pointe, et *salas*, tranchement de terre) n. f. Roches nidé fossile se trouvant dans le lias, le jurassique et le crétacé inférieur.

ACROSARQUE (du gr. *akron*, sommet, et *sarx*, pulpe), n. f. Fruit charnu, sphérique et soudé le calice, comme les grossilliers.

ACROSE (du gr. *akron*, extrême), m. Liquide sirupeux, brunâtre, de saveur sucrée. (*L'acrose* ou *levulose inactive*, C₆H₁₂O₆) a été obtenu par Fischer en faisant agir la baryte sur le bromure d'acroléine. L'acrose ne possède pas de pouvoir rotatoire et peut, comme le sucre inverti, fermenter sous l'influence de la levure de bière. Il a servi à faire la synthèse du levulose ordinaire, du glucose ordinaire et des mannoses.)

ACROSFOPHIE (du gr. *akros*, extrême, et *sophia*, sagesse), n. f. Sagesse suprême, celle qui n'appartient qu'à Dieu.

ACROSPIRE (du gr. *akron*, sommet, et *spirion*, enveloppe), n. f. Filaments qui pousse l'orge en germination.

ACROSPORE (du gr. *akron*, sommet, et *spora*, semence), n. f. Spore de forme ovale, se développant au sommet des filaments chez divers champignons.

ACROSPORE, ÉE adj. Se dit des organes reproducteurs des champignons, lorsqu'ils apparaissent à l'extrémité d'une cellule mère.

— **ENCYCL.** Les spores qui se développent ainsi prennent le nom d'*acrosportes*. Elles peuvent être disposées en chapelet au sommet d'un filament; dans ce cas, suivant leur structure, on les nomme *conidies*, *chlamydies* ou *spermaties*. Quand elles sont groupées sur des stérigmates supportés par des bases denses, elles s'appellent *basidiospores*.

ACROSTIC ou ACROSTIQUE (du gr. *akron*, sommet, et *stichos*, rangle), n. m. Genre de fougères des régions tropicales, dont l'espèce la plus remarquable est l'*Acrostic à cornes d'élan*.

ACROSTICHACÉES (ka), n. f. pl. Bot. V. ACROSTICHÉES.

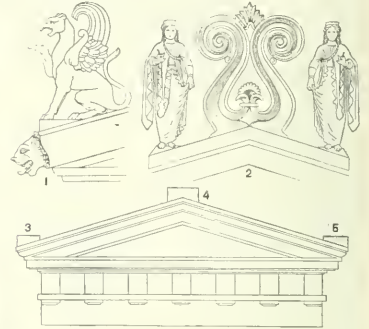
ACROSTICHE (du gr. *akron*, extrémité, et *stichos*, vers), n. m. Petite pièce de poésie, dans laquelle chaque vers commence par une des lettres du mot que l'on a pris pour sujet, lequel mot se trouve ainsi reproduit verti-

culptures de la proue (dragon, sirène, casque, spirale, etc.).

ACROTARSE (du gr. *akron*, extrémité, et *tarsos*, plante du pied), n. m. Face intérieure du pied d'un oiseau.

ACROTATAS, fils de Cléonème II, roi de Sparte, mort en 265 av. J.-C. Les Agriégiens ayant demandé des secours à Sparte contre Agathoclès, tyran de Syracuse, Acrotatas se rendit au milieu d'eux, mais son orgueil et sa cruauté soulevèrent le peuple contre lui. Il fut chassé et se réfugia à Sparte, où il mourut. — ACROTATAS, veveu du précédent, roi de Sparte depuis 265 av. J.-C. Il se distingua lors du siège de Sparte par Pyrrhus, roi d'Épire, et périt dans un combat contre Aristodème, tyran de Mégaplopolis.

ACROTÈRE (du gr. *akrotérion*, extrémité), n. m. Sommet ou extrémité d'un objet quelconque. Il se dit quelquefois pour *dossier*, en parlant des petits murs ou plac-



1. Acrotère de l'extrémité inférieure du fronton du temple d'Égine. — 2. Acrotère du sommet du fronton du temple d'Égine. — 3 et 4. Acrotères des extrémités inférieures d'un fronton. — 5. Acrotères des extrémités supérieures d'un fronton.

d'espace en espace dans les balustrades. || Amortissement des toits. || Se dit aussi des toitures antiques des ports.

— **Archit.** Sucle disposé aux extrémités ou au sommet d'un fronton et servant de support à des statues, des vases et autres ornements.

— **Numism.** Proue de navire qui désigne, sur les médailles, soit une victoire navale, soit une ville maritime.

ACROTÉRIASME (du gr. *akrotériasein*, mutiler), n. m. Amputation d'un membre. (laousté.)

ACROTÉRIOSE (du gr. *akrotérion*, extrémité), n. f. Gangrène sénile des extrémités des membres.

ACROTAMNIUM (om) — du gr. *akron*, sommet, et *thamion*, arbrisseau), n. m. Genre de champignons qui croît parmi les mousses, au pied des arbres.

ACROTÈLE (du gr. *akron*, pointe, et *théla*, mamelon), n. m. Genre de brachiopodes fossiles à coquille conique; la valve ventrale est conique et percée d'un trou rond. Se rencontrent dans les terrains cambrien et silurien.

ACROTHYMION n. m. ou **ACROTHYMION**, n. f. (du gr. *akron*, extrémité, et *thymon*, thym), n. m. Genre de verve comine, rugueuse, ayant quelque ressemblance avec la fleur du thym et sujette à l'excoiriation.

ACROTISME (du gr. *akron*, extrémité), n. m. Recherche, étude des causes premières, des principes fondamentaux. || Philosophie transcendante.

ACROTÈTRA (du gr. *akron*, sommet, et *tétratos*, percé), n. m. Genre de brachiopodes fossiles, famille des *siphonotélidés*. Les acrotètes ont le crochet recourbé et très développé, le foramen très réduit et présent, à la valve ventrale, une vaste arête triangulaire. On les trouve dans les terrains cambrien et silurien.

ACRYLATE, n. m. Chim. V. ACROLYATE.

ACRYLIQUE adj. V. ACROLYQUE.

— **ENCYCL.** *Série acrylique.* La série *acrylique* comprend l'ensemble des corps de fonctions diverses, alcools, aldéhydes, acides, éthers, amines, etc., qui dérivent des carbures acryliques. Ils diffèrent des corps dérivés des carbures paraffiniques en ce qu'ils ont 2 atomes d'hydrogène en moins (ex. : l'acide acrylique CH₂=CH-COOH correspond à l'acide propionique CH₃-CH₂-COOH), et qu'ils peuvent, sous des influences réductrices, fixer 2H.

ACSA ou **LOG** n. m. Mesure de capacité pour les liquides et les grains, en usage chez les anciens Égyptiens et chez les Hébreux. L'acsa, pour les liquides, valait environ 0,44, et pour les grains, 2,32.

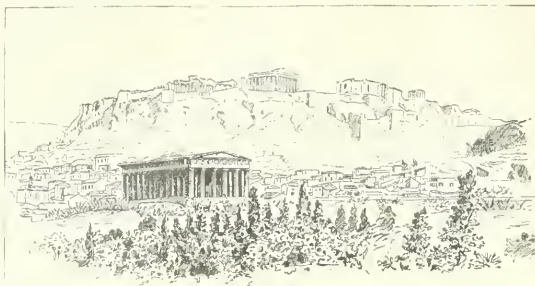
ACTA n. m. pl. Nom donné, chez les Romains, aux procès-verbaux des séances des tribunaux, des assemblées politiques, des corporations, etc. Les plus importants étaient :

Acta diurna, *publica*, *urbana populi*, Sommaire des événements quotidiens, affiché publiquement à Rome, contenant les éphémérides politiques et judiciaires du forum, etc., que Jules César, en 59 av. J.-C., rendit régulier et officiel. Les habitants de Rome en faisaient des copies qu'ils envoyaient en province; c'était le seul moyen de publicité en usage chez les Romains.

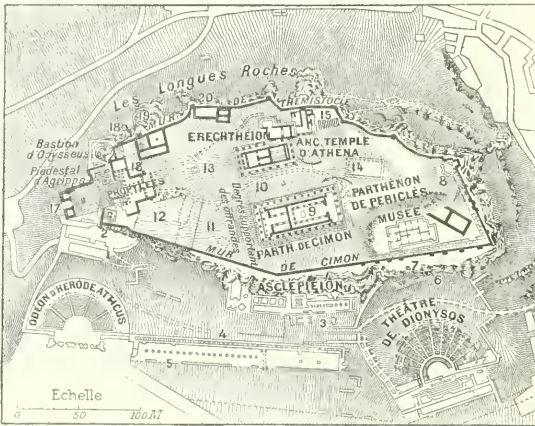
Acta forensis, Procès-verbaux rédigés par les soins des particuliers, et destinés à constater les faits juridiques qui concernaient des particuliers.

Acta judiciorum, Procès-verbaux dont l'usage se répandit surtout sous le bas-empire, et qui avaient plus spécialement pour objet de constater les actes relatifs à la juridiction gracieuse ou contentieuse des magistrats.

Acta militaria, Registres ou états inscrits jour par jour, dans chaque légion, l'effectif des hommes présents, les congés, les composés de obaque soldat.



VUE DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES (PRISE DU TRÉSIÉON)



PLAN DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES

1. Entrée de l'Acropole. — 2. Cour des gardiens. — 3. Portique et temple d'Esculape. — 4. Mur de Serpente. — 5. Portique dit d'Émène. — 6. Panagiot Chrysoptoliton. — 7. Colonnes corinthiennes. — 8. Beldère. — 9. Cella. — 10. Voie sacrée. — 11. Encense d'Athéna Erzané. — 12. Encense d'Artémis Brauronia. — 13. Piédestal d'Athéna Promachos. — 14. Autel d'Athéna. — 15. Ancteo excoiré. — 16. Pinacothèque. — 17. Porte de Beulé. — 18. Grotte de Pan. — 19. Grotte d'Apollon. — 20. Grotte d'Agraulé.

PLAN DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES

calement. Quelquefois, on double la difficulté en faisant en sorte que les vers se trouvent également répétés à la fin des vers dans le même ordre qu'au commencement.

— **Adjectif.** Vers ACROSTICHES.

— **ENCYCL.** L'usage de l'*acrostiche* est fort ancien. Les comédies de Plante sont précédées d'un argument dont les premières lettres réunies forment le titre de la pièce. Cicéron paraît croire que les oracles sibyllins se rendaient en vers acrostiches. L'*acrostiche* passa avec l'usage de la langue latine chez les écrivains des premiers siècles de l'ère chrétienne. Il fleurit au moyen âge dans les cloîtres; il occupa l'esprit des poètes de la Renaissance, qui en augmentèrent à l'envi les difficultés.

Acrosticho simple adressé à Louis XIV par un poète qui avait plus d'esprit que d'argent :

"Tois est un héros sans peur et sans reproche ;
On désire le voir. Aussitôt qu'on l'approche,
Un sentiment d'amour enflema tous les cœurs ;
"Il ne levait chez nous que des adorateurs."
Son image est partout, excepté dans ma poche.

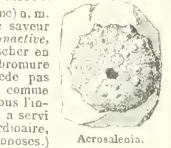
Acrostiche double :

"Zom parfait dans mon cœur imprimé
Zom très lieureux d'une que j'aime bien
Zon, n'ai, jamais cet amour ni le
Zouté que nous défaire ce pour

ACROSTICHÉES (rad. *acrostiche*, parce que certaines de ces plantes portent à la face inférieure de leurs feuilles des linéaments ressemblant à des commencements de mots), n. f. pl. Tribu de fougères polydiacées sans indusie; leurs spores recouvrent le parenchyme et les nervures de la face inférieure, ou même les deux faces de la feuille, ou bien encore ils sont situés sur un épaississement qui longe les nervures. Principaux genres : *acrostic*, *chryside*, etc.

ACROSTIQUE n. m. V. ACROSTIC.

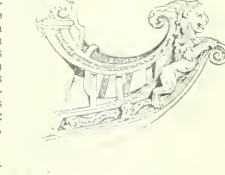
ACROSTOLE (du gr. *akros*, élevé, et *stolos*, ornement), n. m. Mot qui désigne d'abord les parties élevées des extrémités d'un navire, et qui s'appliqua ensuite aux ornements et aux



Acrosolite.



Acrostole. — a, portion de feuille.



Acrostole.

ACTES constitués de l'Empire. On donne ce nom à une série d'articles supplémentaires que Napoléon, le 23 avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe, ajouta aux constitutions de l'Empire. Par cet acte, qui est en réalité une constitution nouvelle, le pouvoir législatif, qui acceptèrent près de 1,300,000 suffrages, était partagé entre le Sénat royal et deux Chambres de 400 pairs héréditaires, l'autre de représentants élus, mais au second degré; la liberté de la presse était reconnue, ainsi que la liberté et l'égalité des cultes, etc.; la famille royale des Bourbons était à jamais exclue d'Ancêtre. Cet acte fut ratifié par les représentants du peuple à l'Assemblée du Champ-de-Mai, le 1^{er} juin 1815. Napoléon, de son côté, prêta le serment d'y rester fidèle.

— **SYN. Acte, action.** L'action est plus spécialement la manifestation d'une force agissante; l'acte est le résultat de cette manifestation. Action se dit indifféremment de tout ce que l'on fait; acte se dit plutôt de ce qui est remarquable, en bien ou en mal. Action s'accompagne bien d'une épithète; acte est plus souvent suivi de la préposition de et d'un nom; l'acte charitable, acte de charité.

Actes de Rymer, recueil de documents d'une importance considérable pour l'histoire d'Angleterre, choisis par Thomas Rymer dans les archives de la Tour de Londres et autres dépôts anglais. Ce recueil a été publié de 1763 à 1783 (Londres) en 20 volumes in-folio, sous ce titre: *Fœderis, Hærenticæ, Literæ et cæterorum quæ pertinent ad Acta publica inter reges Angliæ et alios quosdam imperatores, reges... ab A. D. 1101 ad nostra usque tempora habita aut tractata*. On le désigne généralement sous les noms d'Actes ou *Fœderis* de Rymer. Cet historien a été le premier qui lui-même ait réuni ces premiers volumes de ce grand recueil; après sa mort, son collaborateur Robert Sanderson publia, sur un plan un peu différent, les derniers tomes, qui vont jusqu'à l'année 1654. Les Actes de Rymer sont très utiles, mais incomplets au point de vue des négociations des rois de France; ils ont été plusieurs fois réimprimés.

Actes des Apôtres (LES), un des livres du Nouveau Testament, contenant l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de vingt-neuf ou trente ans, depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à l'année 83 de l'ère chrétienne. Ce livre forme la continuation de l'Evangile selon saint Luc, et, comme cet Evangile, est adressé à Théophilé. Il se compose de vingt-huit chapitres: les sept premiers racontent la prédication des apôtres à Jérusalem, les huit suivants l'histoire de l'Evangile dans le monde païen; les derniers, la mission et les voyages de saint Paul.

Les Actes des Apôtres sont écrits en grec et attribués à saint Luc. La critique rationaliste, représentée par Christian Baur et l'école de Tubingue, nie que saint Luc en soit l'auteur, et qu'il n'ait emprunté à certains parties sonues à un compagnon de saint Paul, à un témoin oculaire des faits. Il lui semble voir dans l'ouvrage le dessein d'effacer la trace des luttes qui divisèrent saint Pierre et saint Paul, l'un qui s'y montre toujours en tête, et qui se paraissent avoir été. La critique catholique soutient que c'est là une conjecture gratuite et s'appuie, pour établir l'authenticité de ce livre, sur les ressemblances de langue et de style qu'il présente avec l'Evangile de saint Luc, sur la précision des détails qu'il donne, ainsi que sur le témoignage d'une tradition ininterrompue qui remonte, avec saint Ignace d'Antioche et le pape saint Clément, jusqu'à la fin du 1^{er} siècle.

Actes des Apôtres (LES), journal royaliste fondé en 1789 par Pelletier, avec la collaboration de Champeonnet, Lauraguais, Rivarol, Régnier, d'Aboune, Bailleul, Langlois, Suleau, et au possesseur de ce titre en 1792. C'était moins un journal qu'un pamphlet périodique contre l'Assemblée constituante. La satire personnelle en faisait tout le succès. L'esprit qui l'animait était franchement contre-révolutionnaire. Les nouvelles, les faits étaient attaqués et toutes les réformes déignées par des sarcasmes, des anecdotes scandaleuses et piquantes, et quelquefois par des injures et des calomnies.

— **BIBLIOP.**: Marcélin Pelletier. *Journal royaliste en 1789*. Les Actes des Apôtres, Paris, 1831.

Actes des Conciles, On appelle ainsi les nombreuses collections ou recueils canoniques. La meilleure est celle publiée par Mansi entre 1759 et 1798: *Conciliorum nova et amplissima collectio*.

Actes des Martyrs, V. ACTA MARTYRUM.

Actes des Saints, V. ACTA SANCTORUM.

Actes et paroles, par Victor Hugo (1815-1876). L'ouvrage, en trois volumes, embrasse la vie publique du grand écrivain, de 1811 à 1875, ou de sa réception à l'Académie française à sa entrée au Sénat. Il se divise en trois séries: Avant l'exil, Pendant l'exil, Après l'exil. Avant l'exil, quoique se rapportant seulement aux commencements de la carrière politique du grand écrivain, est peut-être le plus intéressant des trois. Il retrace les grandes luttes oratoires et politiques de l'auteur, qu'il s'agissait pour la République de vivre ou de mourir. On ne peut lire sans admiration les magnifiques discours que prononça Hugo sur l'expédition de Rome, sur la liberté de l'enseignement, sur le suffrage universel, à propos de la loi du 31 mai et sur la révision de la constitution.

Pendant l'exil à pour introduction une vingtaine de pages, intitulées: *Ce que c'est que l'exil*, et que l'on peut compter parmi les plus pénétrantes qui ait écrites l'auteur. Vient ensuite les discours du poète sur les tombes des proscrits, ses prières, ses lettres, sa tyrannie et l'exil; ses appels à la justice et à la pitié en faveur des victimes de la guerre et de la politique; la lettre adressée à l'Amérique, pour la supplier en faveur de John Brown la lettre dans laquelle il se défendait de la couronne, la grâce de Maximilien; de beaux morceaux écrits à l'occasion des centaires de Dante et de Shakespeare.

Depuis l'exil contient le discours prononcé à Paris par Victor Hugo rentrant en France, au lendemain du 4 septembre, des prononcés aux Français, aux Allemands, aux Parisiens; les discours prononcés à Bordeaux contre le traité de paix, contre la démission des députés d'Alsace et de Lorraine, sur Paris capitale; les motifs de sa démission de député à l'Assemblée nationale, les protestations écrites de Bruxelles et de Paris contre le traité de son fils, Ch. Hugo, contre les excès de la Commune, le décret des otages et aussi des appels à la conciliation, etc.

De la première à la dernière page du recueil, on se lit le

même soufflé, la même éloquence, les mêmes aspirations généreuses.

ACTÉ n. f. Le liège, des dons de Cérès. // *Acté et Cupris*. Expression en quelque sorte proverbiale, qui désignait, chez les Grecs, l'heure de la table et le moment du plaisir.

ACTÉ, africaine grecque, que Néron préféra à Octavie.

ACTÉE (du gr. *aktia*, subreptu). Genre de plantes de la famille des renouées, tribu des hélioborées. Cette plante, appelée *herbe de Saint-Christophe*, porte à maturité de petites baies oranges vénéneuses.

ACTÉE ou **ACTEA**, nom donné à cette autre par une Vénédie, qui est peut-être une persécution de la note usarpée qui donna son nom à la presqu'île de l'Attique. Nom d'une des quatre tribus primitives de l'Attique, dans la division de Cécrops.

ACTÉON, personnage mythologique, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmus. Elevé par son oncle dans le grand chasseur de son temps. Il était toujours accompagné de cinquante couples de chiens, ayant sur pied Diane au bain, il fut métamorphosé en cerf par la déesse, et aussitôt dévoré par ses propres chiens. Le sort de l'insouciant chasseur se représente souvent à l'émouvement des écrivains qui y font de fréquentes allusions.

ACTÉON (du gr. *aktion*, rivage, et *philein*, aimer) n. f. Bot. Genre d'ephorbiacées à fleurs monoïques ou dioïques, tropical, asiatique ou océanique. — n. m. Entom. Coléoptère carabique.

ACTÉON v. a. Prendre acte, en termes de procédure ou de protocole.

ACTEUR, **TRICE** lat. *actor, actrix*, même sens) a. Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre. // *Un grand acteur* est un être privilégié de la nature. (G. Sand.)

— Par compar. : Dieu est le poète, les hommes ne sont que les acteurs. (J.-L. Balz.) *Mirabeau a été un des principaux acteurs dans la Révolution de 1789.* — Hist. Chez les anciens, tous les rôles étaient remplis par des hommes; les femmes ne paraissaient pas sur la scène. Chez les Grecs, la profession d'acteur n'avait rien de déshonorant; l'homme qui débaît un rôle sur la scène était tout excusé des charges publiques. Il se était autrement à Rome, où les acteurs n'étaient pas des hommes libres, comme en Grèce, mais des esclaves. Le fait de monter sur le théâtre était entraîné pour un Romain la perte de ses droits de citoyen. Au moyen âge, c'est l'Eglise romaine qui, par la représentation publique des Mystères, donna naissance à notre théâtre. // Au 17^{ème} siècle, quelques bourgeois se groupèrent, qui, sous le nom devenu fameux de « Confères de la Passion », donnèrent des spectacles publics et furent nos premiers acteurs. Ils furent imités par des étudiants, des clercs du parlement, qui, sous divers noms : Enfants sans souci, Clercs de la basoche, Compagnie des sots, se mirent à représenter à leur tour des farces, des sottises, des moralités. Ce n'était point encore là des acteurs de profession, mais

cela y achevèrent. Ce n'est que dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle qu'une véritable compagnie d'acteurs de profession vint s'établir à l'hôtel de Bourgogne, qu'elle devint redoublée, et où elle était bientôt tout Paris. Le théâtre, alors, fut fondé en France, et l'on sait quelle supériorité ces acteurs sur ceux qui ont conservé depuis lors. Bien que leur situation sociale fut considérée comme inférieure, et que l'Eglise refusât de les inhumer en terre sainte, témoin Molière, ils n'en étaient pas moins, grâce à leur talent, chéris du peuple, et même tenus pour choyés et recherchés par les grands, les princes même leur faisaient fête, et nul n'ignorait de quelle faveur Louis XIV donna les acteurs français et les acteurs italiens si longtemps à Paris : Molière, Baron, Scaramouche, les fameux anciens Comédiens, et d'autres, et ces Comédiens, les acteurs de la Comédie-Française et de la Comédie-Italienne reçurent le titre de « comédiens du roi » et se virent accueillis journellement à la cour. Aujourd'hui, la situation du comédien dans la société est différente : l'acteur jouit, comme toute personne qui a la considération générale, lorsque sa vie privée l'en rend digne.

— **SYN. Acteur, comédien.** On est *acteur* de fait, du moment où l'on représente un personnage. On est *comédien* par profession. Ainsi, dans la comédie de salons, les acteurs sont des *comédiens*. // Au fig. *Acteur* on est celui qui a part dans quelque affaire, et ce mot ne présente aucune idée défavorable, tandis que celui de comédien exprime une idée de feinte, de dissimulation.

ACTÉUS ou **ACTEUS**, premier roi de l'Attique. Il donna sa fille Agraulis en mariage à Érechon, le grand-père d'Érichonion, fils de Cécrops.

ACTIAQUE (si → rad. Actum) *acté*. Vie active. Celle qui appartient à Actium, qui s'y rapporte. // On dit aussi *actives*. — *Jeux actiques*. Fêtes qui se célébraient tous les deux ans par le promoteur d'Actium, en l'honneur d'Apollon et à côté du temple d'Apollon Actique, centre religieux de l'Acarnanie. // Au fig. *Actives* sont les actions ou les renouvelés avec plus d'éclat tous les cinq ans. Plus tard, on les célébra de même à Rome.

ACTIE (du gr. *aktis*, rayon) n. f. Genre d'insectes diptères. *SYN.* DE TRAVOTOË. V. ce mot.

ACTIF, **IVE** (lat. *activus*, qui agit) adj. Agissant, vif, laborieux. *Employé, ouvrier actif*. Quand il s'agit de faire ce qu'on aime, on est toujours *actif*. (E. Thoré.)

— **Par ext.** Qui opère avec énergie, violence : *La ciguë est un poison des plus actifs*.

ACTIVÉ, **ÉE** (du rad. Actif) *actif*. Service actif. Temps pendant lequel un militaire est légalement sous les drapeaux. A la première période du service militaire, celle qui précède le service dans la réserve de l'armée active. — **ACTIVÉ**, **ÉE** (du rad. Actif) *actif*. Celle qui consiste dans l'accomplissement des actes extérieurs de piété, par opposition à une contemplative.

— **Dr. Dettes actives**. Sommes dont on est créancier, par opposition à *dettes passives*. La Constitution est débiteur.

— **Gramm.** Se dit des verbes exprimant une action qui est faite par le sujet et qui passe sur un complément d'objet sans le secours d'une préposition, comme dans ces phrases : *Enfance aime le jeu. L'instruction nourrit l'esprit*, etc. Se dit également de ce qui a rapport à ces verbes : *un verbe actif. Le sens actif*.

— **Pathol.** *Actif* se dit de certaines maladies déterminées par un accroissement anormal de l'activité dans les organes qu'elle affecte. // *Aménorrhée active*, Dilatation de l'utérus accompagnée d'hypertrophie, opposée à *aménorrhée passive*. Dilatation du cœur avec amincissement des parois. // *Congestion active*, Congestion produite par un état inflammatoire. // *Hémorrhagie active*, Celle qui survient chez un sujet fort et phlogistique, qui est accompagnée d'un accroissement de la pression artérielle. // *Hydropisie active*, Celle qui s'accompagne de quelques symptômes de réaction, et qui paraît due à un accroissement de l'action sécrétoire.

— **Philos.** Qui agit, qui a la facilité d'agir, par opposition à *passif*. // *Il y a deux morales, l'une passive, qui défend de faire le mal, l'autre active, qui commande de faire le bien.*

— **Physiol.** *Organes actifs* de la locomotion. Se dit des muscles qui déterminent les mouvements, par opposition aux os, qui sont les organes *passifs* de la locomotion. // *Sensations actives*, celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression.

— **Polit.** *Citoyen actif*, Citoyen qui exerce les droits politiques lorsque la Constitution ne donne pas à tous ce bénéfice. // *Telle est la Constitution française de 1791.*

— **SYN.** *Actif, agissant*. Un être actif est un être qui a une disposition à agir et qui agit habituellement; un être *agissant* est un être qui exerce cette disposition, qui agit, un moment, à l'occasion d'une occasion : un homme, si actif, ne le suppose, n'est pas *agissant* quand il dort. De plus, *actif* s'emploie plutôt pour les personnes, et *agissant* pour les choses, les forces morales, etc. On ne dira guère un homme *agissant*, mais on dira bien une affaire *agissante*.

— **ANTON.** *Nécessité*, *passif*, *inactif*, *inerte*.

ACTIF n. m. Tout ce que l'on possède, en argent et en biens, sur un créancier, et qui s'oppose à un commerçant se compose de l'excédent de l'actif sur le passif. // *Actif social*, Ensemble du compte créancier d'une société : *L'actif social doit être balancé par le passif dans l'établissement des bilans*. // *Actif du Trésor*. V. TRÉSOR.

— **ANTON.** *Actif*, *passif*. // *Actif*, le sens actif; *Certains verbes s'emploient rarement à l'actif*.

— **ANTON.** *Passif*.

ACTINACIS (sais → du gr. *aktis*, aktinos, rayon, et *aktis*, pointe) n. m. Genre de polyptères fossiles, famille des poritides, appartenant aux terrains crétacé et tertiaire.

ACTINARÉE (du gr. *aktis*, aktinos, rayon, et *raîein*, briser) n. m. Polypiers fossiles de la famille des poritides, dans le jurassien supérieur.



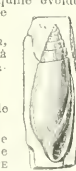
Actea — A, fleur, B, fruit



Actéon (Musée britannique).



Acteonelle.

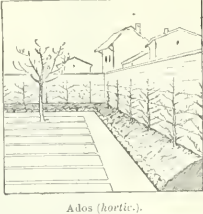


Acteonine.

doge et gouverneur de Gênes entre 1161 et 1178; ANTONORIO II, duc de deux fois entre 1513 et 1527.

ADOS (ad — rad. dos) n. m. Talus en terre, servant à soustraire les cultures à l'influence des vents du nord et à les exposer plus directement à l'action du soleil.

— **ENCYCL.** En particulier, et suivant qu'il s'agit d'agriculture ou d'horticulture, les ados diffèrent essentiellement. Dans le premier cas, l'ados ou labourage en billons s'opère à l'aide de la charrue, en formant une série de sautoirs parallèles et continue de terres extrêmes du gauche, à droite et à gauche de ce dernier. Les terres ainsi retournées sont reprises de nouveau et rejetées en sens inverse de leur première mise en place. Ce mode de procéder s'emploie de préférence dans les terrains jusqu'alors incultes ou remplis de mauvaises herbes, afin de les enrichir de la matière d'un fumier complet.



Ados (hortic.).

En horticulture, un ados constitue une sorte de talus en pente douce, composé de terres rapportées et adossées soit contre un mur, soit contre une cloison verticale de planches destinées uniquement à maintenir les terres. Les ados se disposent de telle manière que le soleil les frappe du matin au soir; on en fait du reste usage pour l'obtention des primeurs et des plantes de repiquage.

ADOSSEMENT n. m. Action d'adosser; état de ce qui est adossé : **ADOSSEMENT d'une écoppe contre une maison.**

— **Fig. Appli. souvent :** *La liberté à pour ADOSSEMENT l'ensemble des principes de la nature et de l'esprit.* (Proudh.)

ANAT. **ADOSSEMENT de deux membranes.** Connexion de deux membranes qui s'appuient l'une sur l'autre.

ADOSSER (rad. dos) v. a. Appuyer le dos contre quelque chose : **ADOSSER un enfant contre la muraille.** || En parlant des choses, **Placer, appuyer contre :** **ADOSSER une cabane contre un rocher.**

— **Art milit.** **Adosser une troupe.** L'appuyer contre un accident de terrain ou contre une autre troupe, etc., pour les besoins de l'attaque ou de la défense.

— **Namism.** et beaux-arts. Mettre deux têtes sur la même ligne, mais en sens opposé.

Adosse, adj. m. **Adosse**, v. a. **Adosser.** — **Adosse à Banq.** Appuyé : *La sécurité des billets de banque est adossée à d'autres garanties.* (Wolowski.)

— **Bias.** Se dit de deux pièces parallèles représentées sur l'échec des à dos, que ce soient des animaux ou des objets.

— **Entom.** **Adossement.** S'entend, dans ce sens, de ce qui joint au corps par une cote appendiculaire.

— **Namism.** **Têtes adossées.** Têtes nées sur une même ligne et en sens inverse, les faces opposées.

S'adosser, v. pr. S'appuyer le dos contre.

— **Étre appuyé contre :** *La ville de Lugano s'adosse à un coteau de vignes.* (Chateaub.)



Crépuscules et lions adossés.

ADOTELE n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabidés, renfermant des broscides anstraliens à corps allongé et subovale.

ADOU ou **QUAQUA** (BAYS ar), contrée maritime de la Guinée (Arique), comprise, sur la Côte d'Ivoire, entre le Bandama et le Sassandra. C'est un pays dont l'intérieur est peu connu, au delà des hauteurs qui, fort près de la mer, atteignent 100 à 150 m. d'altitude. À la pied de ces hauteurs, de grands étangs, séparés de la mer par une étroite bande sablonneuse s'étendent, immergées de Grand-Lahou à Fresco. Là, se trouvent des villages peuplés par les Quaqua (ou Areekom), des factoreries et quelques postes français : Grand-Lahou, Petit-Lahou, Fresco, Sassandra, etc. — Le pays d'Adou fait partie de la colonie française de la Côte d'Ivoire.

ADOUA, ville et capitale du royaume de Tigré, en Ethiopie; environ 3.500 hab. Située par 2.000 m. d'altitude, sur les bords de l'Assam, affluent de droite du Tacazez, non loin d'Aradon, l'ancienne capitale, Adoua avait autrefois une grande importance commerciale qu'elle a perdue au XIX^e siècle; elle garde sa importance stratégique sur la route de l'Ethiopie intérieure à la côte. L'armée de Mélikiv y a été rassemblée le 1^{er} mars 1896, le corps expéditionnaire italien commandé par le général Baratieri.

ADOUÈMENT n. m. Action d'adosser. || Ensemble des défenses de corps que portait l'homme de guerre au moyen âge et qui se composent de l'armure, qui est un composé de pièces de fer ou d'acier battu encroûtant le combattant de toute part. V. ARMURE.

— **ENCYCL.** Le principe de l'adoucissement est dans tout mode de tissu ou de cuir travaillé par des clous, des petites plaques ou des anneaux de métal, puis dans une chemise de mailles à laquelle s'ajouissent des chaînes et des manches de même nature. — **Fig. 1 :** un homme d'armes des bandes de Guillaume le Conquérant d'après la tapisserie de Bayeux. La cuirasse est un petit casque de fer à nasal qui s'attache sur une amoussé d'étoffe et sur un camail complet de peau habillé d'anneaux de fer. Une bricole armée de même dessein jusqu'aux genoux, protège les bras par ses manchettes et les mains par ses continuations en moules ou des chaînes de toile couvertes d'anneaux d'acier completent l'armement. Tel fut l'adoucissement jusqu'au XII^e siècle, époque où le haubert de mailles prévalut. Mais, jusqu'au milieu du XII^e siècle, on porta des défenses faites de la maille, les petites plates d'acier qui, au contact d'oxydes de fer durant plusieurs jours, tendent à se couvrir d'une croûte par l'oxydation.

d'armes de drap de soie recouvre le tout. Telle fut l'armure mixte des premières années du XIV^e siècle. On portait aussi des défenses de cuir et de peau où étaient



Fig. 1. Homme d'armes, vers 1060. — Fig. 2. Chevalier, vers 1300.

équipées des longitudinales de cordes, des atelles de baleine, des tiges de cuir, etc. V. ARMURE, ARMES, BROGHE, CASQUE, COTTE, etc.

ADOUER (du bas lat. *adobare* ou de *adopare*) v. a. Revêtir d'armes défensives : **ADOUER un homme d'armes.**

— **Jeu.** Au trictrac, aux échecs, aux dames, Toucher une pièce pour la mettre exactement sur sa case, mais sans avoir intention de la jouer. Lorsqu'un joueur veut toucher une ou plusieurs pièces pour les arranger, il doit dire : *J'adoube*; faute de cette précaution, son adversaire peut le forcer à jouer celle des pièces qui aura touchée.

— **Mar. Vénitien.** mettre en état, en parlant d'un navire. || **On dit mieux RADOUER.**

ADOUER, v. pr. S'ajuster, s'orner, et, particul., se parer des armes et des vêtements de la chevalerie.

ADOUCI (rad. douz) n. m. Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille. || Substance minérale dont se servent les polisseurs pour effacer les traits que la pierre et le charbon peuvent avoir laissés sur l'ouvrage. || **Atelier de l'adouci.** Lieu où l'on donne la première façon aux glaces et au cristal.

ADOUCIER (rad. douz) v. a. Rendre plus doux ce qui est amer, âcre, sale : **ADOUCIER l'acide du citron avec du sucre.**

— **Par anal. :** **ADOUCIER le sang, l'écrevisse des humeurs.**

— **Par ext.** Rendre moins froid, moins rigoureux : *L'hiver lui a plu à adoucir le temps.* || Rendre moins pénible à la vue, moins blessant pour l'oreille, etc. : **ADOUCIER la prononciation.** **ADOUCIER son regard.**

— **Fig.** Rendre moins grossier, apprivoiser : *Les arts adoucièrent les mœurs.* *Docteur adoucièrent les tigres et les lions.* || **Apaiser, calmer :** *Le temps adouci nos douleurs.* || **Tempérer, mitiger :** *ADOUCIER une expression.* || Rendre moins dur, plus supportable : *L'amour ne suffit pas à adoucir la mort.* || **Concilier une affaire, un différend :** *Il est bon de pecher et adoucir toujours les choses.*

— **Arch.** Rendre à un ornement moins saillant, moins anguleux : **ADOUCIER les angles d'une façade.**

— **Métall.** Donner à un métal un certain poli et une sorte d'éclat, au moyen de la possession de plusieurs substances minérales : *On doit à l'ouvrier l'art d'adoucir le fer fondu.* || **Adoucir la fonte,** c'est ajouter à la masse portée au rouge sombre de l'oxyde de fer, en maintenant la température pendant un certain temps.

— **Peint.** et sculpt. **Adoucir les contours.** Affaiblir ce qu'ils ont de trop prononcé. || **Adoucir les traits d'une figure.** Les rendre moins rudes, plus fins, plus délicats. || **Adoucir les teintes d'un tableau.** Les fonder de manière que la transition des ombres au demi-teintes, et des demi-teintes aux clairs, soit à peu près insensible. || **Adoucir les couleurs.** En diminuer l'éclat.

— **Tecla.** Elever les aspérités que présentent les corps, les polir soit avec l'émeri, soit avec la préle, etc. || **Adoucir l'or.** Séparer l'or des matières étrangères, afin de le rendre plus propre à être travaillé.

— **Peint.** Rendre une couleur moins vive, l'éclaircir.

S'adoucir, v. pr. Devenir plus doux et, par ext., moins rigoureux : *Les fruits s'adoucièrent en mûrissant.* || **Le temps s'adoucit.** || **Le Saint-Martin se faire.** perdre de sa sonorité. || Se fonder, devenir moins marquée, moins apparent, moins saillant : *Les angles s'adoucièrent par le frottement.* || En parlant des métaux, Devenir moins dur, plus malléable. || **Le fer s'adoucit par le feu.**

— **Fig.** **Adoucir** dans une œuvre érudite, se polir : *Les hommes s'adoucièrent par l'instruction.* || En parlant des personnes, Se calmer, s'apaiser. Et en parlant des choses, Diminuer de violence, d'intensité : *Les défauts s'adoucièrent toujours avec le temps et l'habitude.* (L. Saut.)

— **Syn.** **Adoucir, adoucir, radoucir.** **Radoucir** se dit des choses trop aigres ou trop dures, ou bien des choses qui, étant douces, ont été changées, et qu'on ramène à leur état primitif. **Adoucir** signifie simplement rendre doux.

— **Syn.** **Adoucir, adoucir, adoucir, tempérer.** On madore ce qui est trop grand. *On tempère ce qui est trop fort, trop violent.* **On adoucit** ce qui est âpre, sauvage, un peu, et au fig. *On mitige ce qui est trop sévère.* **On adoucit** un chagrin : *on mitige une peine ; on mollit le félan, l'impétuosité ; on tempère la crainte par l'espérance.*

— **ANTON.** Exciter, irriter, surexciter.

ADOUCESSANCE (rad. douz) n. m. Techn. Action, manière d'adoucir les métaux. || Poli qu'on leur donne en les adoucissant. || Substance en poudre dont on se sert pour adoucir.

— **Métall.** Opération consistant à soumettre la fonte brute au contact d'oxydes de fer durant plusieurs jours, tendant à maintenir la masse au rouge sombre.

— **Teint.** Manière de rendre une couleur moins vive par le mélange de substances qui l'éclaircissent.

— **Peint.** V. ADOUCISSEMENT.

ADOUCESSANT, ANTE adj. Qui adoucit, qui est propre à calmer la douleur ou l'irritation : *Les sucrés, les farineux, les gelées, le lait, sont adoucessants.* (Virey.)

— **m. :** Un **ADOUCESSANT**, pour un médicament adoucessant.

ADOUCESSANCE n. m. Action d'adoucir; état d'une chose adoucie.

— **Par ext.** Changement favorable dans la température : **ADOUCESSANCE du temps.** || Soulagement, diminution de peine : *Certains douleurs ne peuvent recevoir d'adoucessant.* || Action de rendre moins accentuée, moins rude : **ADOUCESSANCE des traits, de la voix.**

— **Fig.** Conciliation, atténuation, ménagement : *Dire la vérité sans adoucessant.* || Amélioration : *Apporter un adoucessant au sort de quelqu'un.*

— **Archit.** Liaison ou raccordement d'un corps avec un autre par un chaînon ou un cavet.

— **Méd.** Diminution dans le nombre et l'intensité des symptômes d'une maladie.

— **Peint.** Se dit quand les couleurs sont fondues finement, les formes et les contours moins prononcés, les traits plus délicats, les teintes plus habilement graduées.

— **Techn.** Aplatissement de la surface des glaces. || En parlant des métaux. V. ADOUCISSEMENT.

ADOUCEUR, EUSE (rad. adoucir) n. Ouvrier, ouvrier qui polit les glaces.

ADOUÉ, EÉ (de *à* et *deux* adj). En T. de class. Accablé, épiqué. *Perdre adoués.*

ADOUA, peuplade du Congo français ou Ouest africain, habitant sur les deux rives de l'Ogôoué, en amont des rapides de Boaji, une série de villages relevant du poste français de Lastourville. — Un **ADOUA**. Des **ADOUA**.

ADOUR, fleur de France qui a sa source principale près du col du Tournalet, canton de Campan (Hautes-Pyrénées), traverse les départements du Gers et des Landes, séparé ce dernier de celui des Basses-Pyrénées pendant 30 kilom., et se jette dans l'océan Atlantique entre Anglet et Le Boucau, après un cours de 335 kilom., ayant arrosé la vallée de Campan, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, Bax et Bayonne. Ses principaux affluents sortent des Pyrénées : ce sont la Midouze,



sur la rive droite, les deux Luy, le gaves de Pau, la Bidouze et la Nive sur la rive gauche.

L'Adour est un vrai torrent qui, dans les crues, roule 1.500 mètres cubes par seconde, alors qu'il n'en a seulement 60 à l'étiage et 30 dans ses moyennes; ses eaux, mais non celles des gaves, sont adouciement utilisées par les rivières pour l'irrigation. Navigable sur 134 kilom., depuis Saint-Sever, l'Adour amène à Bayonne les bois des Pyrénées et des Landes, les résines et le goudron des Landes, les alcools de l'Armagnac. Malheureusement, il se forme à son embouchure une barre variable et dangereuse dont on n'a encore que partiellement atténué les effets. L'Adour ne possède que depuis 1878 son embouchure actuelle. Apparaissant, il s'est successivement jeté à la mer, en face le Gou du Cap-Breton, puis à Vieux-Boucau, et il est possible encore aujourd'hui, grâce à une suite d'étiages et de lagunes, de reconnaître l'ancien lit de l'Adour jusqu'à Bayonne.

— **Bullart.** *Les Embouchures de l'Adour avant le XVI^e siècle* (Bordeaux, 1897).

ADOUX (rad. douz) n. m. Chez les teinturiers, sorte de pastel qui, mis dans la cuve, commence à jeter une fleur bleue.

ADOXE n. m. ou **ADOXA** n. f. (de *gr.* *advos* et *doxa*, gloire). Genre de plantes, de la famille des rubiacées. L'unique espèce (*adoxos moschatellina*) est une plante printanière à odeur de musc. Elle est antispasmodique. || On l'appelle vulgairement *moscatelle* ou *herbe à musc*.

ADOXUS (*avus* — du *gr.* *adrosos*, proleptique) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des cuculidés, habitant l'Europe méridionale. || On l'appelle *l'adorus vitis*, cause aux vignes de grands dégâts. Les larves creusent des galeries dans les racines et font périr la plante. **Syn.** **BROMUS.**



Adoxus.

désagrégés et pénétrant dans notre atmosphère dont le frottement entraîne l'échauffement et la fusion superficielle. V. GÉOLOGIE COMPARÉE, MÉTÉORITE, BOLIDE.

AÉROLITHIQUE adj. Qui appartient, qui est propre aux aéroolithes.

AÉROLOGIE (du gr. *aër, aëros, air*, et *logos, discours*, n. f. Partie de la physique qui traite de l'air et de ses propriétés.

AÉROLOGUE adj. Qui a rapport, qui appartient à l'aérologie. *Discours, traité aérologique.*

AÉROMANCIE (du gr. *aër, aëros, air*, et *manëia, divination*, n. f. Art de prédire l'avenir par certaines apparitions manifestées dans l'air.

AÉROMANCIEN, IENNE (in, èn) adj. Qui a rapport à l'aéromancie.
— n. Celui, celle qui pratique l'aéromancie.

AÉROMÈLE (du gr. *aër, aëros, air*, et *mel, miel*, n. m. Miel aérien. Nom donné à la manne.

AÉROMÈTRE (du gr. *aër, aëros, air*, et *mëtron, mesure*, n. m. Instrument qui sert à déterminer la densité ou la raréfaction de l'air. Instrument imaginé par le physicien Hall, et en usage duquel on peut faire les corrections nécessaires quand on veut mesurer le volume moyen des gaz.

AÉROMÉTRIE n. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air.

AÉROMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'aérométrie : *Expériences aérométriques.*

AÉROMONTGOLFIERE (du gr. *aër, aëros, air*, et de *Mont-golfier*, n. d'honneur) n. f. Synonyme inusité de MONTGOLFIERE.

AÉROMOTEUR (du gr. *aër, aëros, air*, et *moteur, n. m.* Moteur actionné par l'air. V. INFLATION, MOULIN.

AÉRONAUPHAGIE (du gr. *aër, aëros, air*; *nauphag, le vivateur, et graphem, écrire*) n. f. Traité de navigation aérienne.

AÉRONAUPHAGIQUE adj. Qui a rapport à la navigation aérienne : *Expérience aéronauphagique.*

AÉRONAUTE (du gr. *aër, aëros, air*, et *nautes, navigateur*, n. Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat : LES AÉRONAUTES sont souvent victimes de leur courage.

AÉRONAUTIE n. f. Art de naviger dans l'air. On dit plutôt AÉROSTATIQUE.

AÉRONAUTIQUE n. f. Art de fabriquer des aérostats ; art de se soutenir et de naviger dans les airs. On dit aussi aérostatique. Adjectif. : *Voyage, observation aéronautique.*

AÉRONAVAL, ALE (du gr. *aër, aëros, air*, et *navis, navire*) adj. Qui se rapporte à la navigation dans l'air, à l'aéronautique.

AÉRONER (du gr. *aër, aëros, air*, et du vieux franc. *nerf, navire*) n. m. Appareil imaginé par le vicomte G. Fouton pour élever dans les airs. Il Appareil proposé par Transon, vers 1816, pour diriger les aérostats. (Cet appareil se compose de deux ballons attachés ensemble, dont l'un a une force ascensionnelle plus grande que l'autre pour attendre les vents favorables.) V. AÉROSTAT, AVIATION.

AÉROPHONE (du gr. *aër, aëros, air*, et *phônos, transparent*) adj. Qui a la transparence de l'air.

AÉROPHOBIE (du gr. *aër, aëros, air*, et *phobos, crainte*) adj. Qui a peur de l'air, qui redoute le contact de l'air.

— Substantif. Celui, celle qui a peur de l'air : LES AÉROPHOBES se rencontrent parmi les névrosés.

AÉROPHOBIE n. f. Horreur du contact de l'air ou mouvement symptomatique fréquent de l'hystérie et d'autres affections nerveuses : L'AÉROPHOBIE peut se joindre à l'hydrophobie.

AÉROPHONE (du gr. *aër, aëros, air*, et *phônè, voix*) n. m. Appareil à air comprimé qui amplifie la voix humaine et la rend perceptible à grande distance.

AÉROPHORE (du gr. *aër, aëros, air*, et *phoros, qui porte*) n. m. Appareil destiné à comprimer l'air dans les milieux vicieux et, de cette façon, à protéger la vie des personnes qui doivent y séjourner. Il est employé pour des caissons ou cloches à plongeurs et dans les galeries de mines. On dit aussi aérostat. Adjectif. : *Voisseau, cloches aérophores.* (On dit mieux AÉROSTATES.)
— ENCELE. L'aérophore a été inventé, vers 1873, par Donayroux, ancien officier de marine. Il consiste en un réservoir en tôle d'acier, formé de trois cylindres juxtaposés, remplis d'air à la pression de 25 à 30 atmosphères. Il communique avec la bouche par un tube de caoutchouc disposé de façon à ne laisser passer que la quantité d'air par indispensable, et la respiration se fait aussi facilement et aussi régulièrement que dans les conditions ordinaires. Enfin, une lampe de sûreté, entretenue par l'air du réservoir, fournit au besoin une lumière suffisante pour se diriger dans l'obscurité.

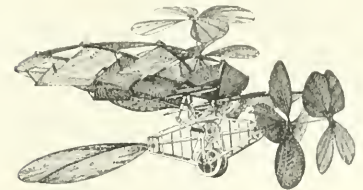
AÉROPHYTE (du gr. *aër, aëros, air*, et *phuton, plante*) adj. On dit une plante qui vit dans l'air par opposition à l'hydrophyte. — n. f. Une AÉROPHYTE.

AÉROPHYTON (du gr. *aër, aëros, air*, et *phuton, plante*)

n. m. Genre de champignons de l'ordre des mucorales, vivant dans l'Amérique tropicale.

AÉROPLANE (du gr. *aër, aëros, air*, et de *planer*) n. m. Machine capable de se soutenir dans l'air, sans être plus légère que lui, en vertu de la pression du vent sur des surfaces inclinées.

— Exéc. Plusieurs aéroplanes à ailes ou à hélice mus par la force musculaire de l'homme, la vapeur, l'air comprimé ou l'électricité, ont été expérimentés. Nous citerons



Aéroplane de Ludwig.

autre, entre autres celui de V. Tatin, qui était un véritable oiseau, volant à coups d'ailes ; l'appareil mixte de Von Braun et de Compagnon, qui était un ballon de Lilliput avec lequel, sautant en l'air après avoir pris un élan de cinq ou six mètres, l'inventeur retombait à une distance d'environ deux cent cinquante mètres ; celui de Maxim, un des plus perfectionnés, et l'aéroplane Ludwig, présenté en 1897 à la Société des ingénieurs civils. Jusqu'ici, on n'est pas parvenu à rendre ces appareils pratiquement utilisables. V. AVIATION.

AÉROPLEURE (du gr. *aër, aëros, air*, et *pleura, plèvre*) n. f. Méd. Syn. de PNEUMOTHORAX. V. ce mot.

AÉROPTICITÉ (du gr. *aër, aëros, air*, et de *raçhè, n. f.* Accumulation du gaz dans le rachis.

AÉROSCAPHE (du gr. *aër, aëros, air*, et *skaphè, barque*) n. m. Nom proposé pour désigner les bateaux mus par l'air, par opposition à *pyroscaque*.

AÉROSCOPE (du gr. *aër, aëros, air*, et *skopein, examiner*, n. m. Instrument servant à recueillir, pour les examiner, les poussières microscopiques en suspension dans l'air. Syn. de PULVICOSCOPE.

AÉSYLÉ. Le principe des appareils de ce genre consiste à diriger un fil d'air sur une substance visqueuse et gélatineuse à laquelle adhèrent les poussières et les germes. L'aéroscopie du Dr Miquel se compose d'un court cylindre de verre, dont la surface extérieure est enduite de vaseline. Un mouvement d'horlogerie lui fait faire un tour complet autour de son axe en douze heures. Il est enfermé dans une boîte métallique de même forme, percée d'une fente étroite le long d'une génératrice. Un aspirateur fait passer l'air à travers cette fente et permet d'en mesurer à peu près le volume. L'air aspiré, se brisant sur la lame de verre, y dépose ses poussières ; la lame est examinée au microscope. On a constaté que le nombre des organismes microscopiques flottant dans l'air à Paris atteint un maximum entre six et huit heures du matin et un autre entre six et huit heures du soir, tandis qu'il passe par un minimum vers deux heures du matin, et par un autre vers deux heures de l'après-midi. V. BAROMÈTRE.

AÉROSCOPIE n. f. Méthode pour faire des observations sur l'air ; art d'étudier l'atmosphère.

AÉROSCOPIQUE adj. Qui a rapport à l'aérocopie : *Observation aéroscopique.*

AÉROSITE n. f. Argent rouge antimonié que l'on nomme aussi PÉRYARGYRITE ou ARGYRYTHOSE.

AÉROSPHÈRE (du gr. *aër, aëros, air*, et *sphaira, sphère*) n. f. Masse d'air qui entoure notre globe. On dit mieux ATMOSPHÈRE.

AÉROSTAT (ta — du gr. *aër, aëros, air*, et *stato, je me tiens*) n. m. Appareil qui s'élève dans l'atmosphère, grâce à la légèreté spécifique du gaz dont il est rempli : L'aérostat qu'on ne peut diriger est tout au plus un jouet d'enfant. (Ch. Nod.)

— ENCELE. Les aérostats sont souvent appelés ballons, en raison de leur forme. On leur donne le nom de montgolfières quand ils sont remplis d'air chaud.

— Théorie des aérostats. La théorie des aérostats repose sur ce principe découvert par Archimède, qu'un corps plongé dans un fluide éprouve une poussée de bas en haut, égale au poids du fluide déplacé. Ce corps restera donc en équilibre, tombera ou s'élèvera, suivant que son poids sera égal, supérieur ou inférieur au poids du fluide déplacé.

Un aérostat est composé de deux parties essentielles : d'un ballon, ou d'une enveloppe, et d'un sac spécifique beaucoup plus léger que l'air, et d'une nacelle, sorte de corbeille d'osier suspendue au ballon à l'aide d'un fil et à larges mailles ou d'une chemise d'étoffe légère. Tout gaz dont la pesanteur spécifique est notablement moindre que celle de l'air peut servir à gonfler un ballon. On a d'abord fait usage de l'air chaud ; aujourd'hui, on emploie exclusivement l'hydrogène ou le gaz d'éclairage. L'enveloppe doit être impénétrable ; elle est formée soit de taftetas ou de soie tout l'aérostat, avec tous les ustensiles de l'aérostat, au voyage, et une provision de lest.

On donne le nom de force ascensionnelle à la différence qui existe entre le poids total de l'aérostat et le poids de l'air déplacé. La différence entre le poids de l'air et le poids du rayon ; d'autre part, le poids de l'enveloppe de taftetas est proportionnel à la surface du ballon, c'est-à-dire directement au carré du rayon. On voit que la force ascensionnelle doit nécessairement croître avec les dimensions de l'aérostat. Notons que, pour un même ballon, la force ascensionnelle est beaucoup plus grande si on l'a gonflé avec de l'hydrogène que si l'on a employé du gaz d'éclairage. La densité de l'hydrogène était environ un quart de celle de l'air, tandis que celle du gaz en est la moitié. L'enve-

loppe doit toujours être assez vaste pour que le ballon ait acquis une force ascensionnelle suffisante bien avant qu'il eût complètement distendu. En effet, la pression lo l'air, peu à peu diminuant à mesure que l'on s'éloigne de la terre, il arriverait un moment où l'enveloppe lirait par se rompre sous la pression de son air assésé. On veut que celle soit elle tât, si elle ne pouvait augmenter de volume. Deux causes tendent à diminuer la force ascensionnelle d'un aérostat : la première est la raréfaction du air qui gonfle le ballon et qui, en se raréfiant, agit sur le phénomène d'endosmose, qui s'opère à travers l'enveloppe, quelque son qu'on ait pris de l'aire impénétrable, et en vertu duquel une quantité notable d'air extérieur de l'air passe à pénétrer dans le ballon, en même temps qu'une partie du gaz intérieur s'échappe à travers les aspérités. La force ascensionnelle peut encore diminuer par la condensation du vapeur d'eau à la surface de l'aérostat, elle peut augmenter par l'échauffement du gaz, si le ballon reçoit les rayons du soleil. Lorsque l'aérostat est gonflé par la diminution de la force ascensionnelle, et qu'il veut continuer à s'élever, il décharge la nacelle d'une partie du lest. Lorsqu'il veut arrêter le ballon ou opérer une descente, il ouvre, à l'aide d'une corde qui se rend dans le ballon, le soufflet qui ferme l'ouverture du ballon, ou ancre, placée à l'extrémité d'une longue corde, sert ordinairement à prendre un point fixe sur le sol et à amener peu à peu la nacelle jusqu'à terre. Dans les aérostats militaires, on a substitué à l'air un gaz plus léger que l'air, et on a cherché, avant que l'aérostat abandonne la terre, on mesure la force ascensionnelle au moyen du dynamomètre, on peut la déterminer a priori quand on connaît le volume du gaz introduit, le poids de l'enveloppe et des accessoires, et les conditions de température, de pression, d'humidité, dans le cours de l'ascension, le baromètre permet de vérifier à chaque instant si le ballon s'élève, et d'évaluer avec une approximation suffisante la hauteur à laquelle on est parvenu.

— Théorie des aérostats. Vers la fin du XVII^e siècle, le Portugais Guesnois s'éleva en ballon ; mais il mourut sans livrer son secret. Lorsque Cayendish découvrit l'hydrogène, en 1766, le Dr Black essaya, sans y réussir, de faire monter dans l'air une vessie de porc, et de l'air, on a cherché à léger. Les deux frères Étienne et Joseph Montgolfier, fabricants de papier à Annonay (Ardèche), furent plus heureux. Le 5 juin 1783, une enveloppe faite d'une toile d'emballage, doublée de papier, de forme à peu près sphérique, ayant environ 10 mètres de diamètre, fut ouverte par en bas, et portant suspendu à sa partie inférieure un réchaud, fut lancée solennellement sur la place publique d'Annonay. Bientôt le physicien Charles imita cette expérience en substituant l'hydrogène à l'air chaud, et c'est ainsi qu'il fut construit le premier aérostat en papier, au Champ-de-Mars, sauté par le canon, au milieu d'une foule immense qui couvrait les places, les avenues, les toits.

Montgolfier renouva à Versailles, en présence de la cour, l'expérience d'Annonay, mais cette fois on se servit d'un demi-kilomètre, emportant un monton, un coq et un canard dans une cage suspendue à l'appareil. Ces animaux revinrent sains et saufs.

Montgolfier et son collaborateur Pilâtre de Rozier firent peu après une ascension en ballon captif. Enfin, le 15 novembre 1783, Pilâtre, enlaidi par ce premier succès, se hasarda avec le marquis d'Arlandes sur un aérostat entièrement libre, et fit ainsi le premier voyage aérien. Le 7 janvier 1785, Blanchard et Jefferie accomplirent la traversée de Douvres à Calais, le 15 juin de la même année, l'aveureux Pilâtre de Rozier et Romain tentaient une expédition semblable, mais les deux aérostats trouverent la mort sur les falaises de Boulogne.

Après ces premières ascensions, ce furent les voyages d'applications entreprises par curiosité, vinrent les voyages scientifiques. En 1804, Biot et Gay-Lussac s'élevèrent ensemble et recueillirent de nombreux renseignements sur la physique de l'air. Un mois après, Gay-Lussac partit seul, atteignant une hauteur de 7,000 mètres, et constatant que l'air est plus épais à l'atmosphère, dans lesquels une analyse délicate ne découvrit aucun élément nouveau. En 1852, les Anglais Glaisher et Coxwell cherchèrent à déterminer jusqu'où l'on pouvait aller impudiquement pour être allé et au-delà. Ils atteignirent 8,810 mètres, et furent parvenus à 7,000 mètres, lorsque l'un d'eux s'aperçut qu'il ne pouvait plus remuer les bras et s'évanouit. Paul Bert a montré que la cause des troubles qui se produisent sur l'organisme, à une grande hauteur, est due au manque d'oxygène par diminution de pression. En 1871, Crévé Spinelli et Sivel emportèrent deux ballonnets d'oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air. Ils atteignirent 7,400 mètres. L'expérience fut renouvelée par ces deux aérostats et Gaston Tissandier, en 1873. Mais, quelque temps après, une nouvelle expédition des mêmes aérostats sur la Zénith coula la vie aux deux premiers. Le Zénith s'était élevé à 10 kilomètres environ ; mais les aérostats avaient perdu connaissance et furent abandonnés. Bons atteignirent 9,150 mètres et, en 1901, il arriva à 10,300 mètres. Des ballonnets portant des appareils enregistreurs se sont élevés à 15 kilomètres. La température, à cette hauteur, est de 70° au-dessous de zéro. V. HAUTEUR.

Les aérostats ont été aussi appliqués à l'aérologie ; le comité de Salut public décida que les aérostats seraient employés, aux armées, comme moyen d'observation. L'aérostat militaire était retenu captif à une certaine hauteur au moyen de cordes qui obligeaient à l'usage des conducteurs. Le corps des aérostats parvint à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il figura d'abord à la défense de Mauberge, puis à l'attaque de Charleroi. En 1871, Crévé Spinelli et Sivel emportèrent deux ballonnets d'oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air. Ils atteignirent 7,400 mètres. L'expérience fut renouvelée par ces deux aérostats et Gaston Tissandier, en 1873. Mais, quelque temps après, une nouvelle expédition des mêmes aérostats sur la Zénith coula la vie aux deux premiers. Le Zénith s'était élevé à 10 kilomètres environ ; mais les aérostats avaient perdu connaissance et furent abandonnés. Bons atteignirent 9,150 mètres et, en 1901, il arriva à 10,300 mètres. Des ballonnets portant des appareils enregistreurs se sont élevés à 15 kilomètres. La température, à cette hauteur, est de 70° au-dessous de zéro. V. HAUTEUR.

Les aérostats ont été aussi appliqués à l'aérologie ; le comité de Salut public décida que les aérostats seraient employés, aux armées, comme moyen d'observation. L'aérostat militaire était retenu captif à une certaine hauteur au moyen de cordes qui obligeaient à l'usage des conducteurs. Le corps des aérostats parvint à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il figura d'abord à la défense de Mauberge, puis à l'attaque de Charleroi. En 1871, Crévé Spinelli et Sivel emportèrent deux ballonnets d'oxygène pour lutter contre la raréfaction de l'air. Ils atteignirent 7,400 mètres. L'expérience fut renouvelée par ces deux aérostats et Gaston Tissandier, en 1873. Mais, quelque temps après, une nouvelle expédition des mêmes aérostats sur la Zénith coula la vie aux deux premiers. Le Zénith s'était élevé à 10 kilomètres environ ; mais les aérostats avaient perdu connaissance et furent abandonnés. Bons atteignirent 9,150 mètres et, en 1901, il arriva à 10,300 mètres. Des ballonnets portant des appareils enregistreurs se sont élevés à 15 kilomètres. La température, à cette hauteur, est de 70° au-dessous de zéro. V. HAUTEUR.



Balou volant
du P. Lano Terzi
1670



Ballon à air chauffé
des freres Montgolfier
(Annonay 5 Juin 1783)



Premier ballon
à gaz hydrogene
(Champ de Mars)
(Paris, 27 Aout 1783)



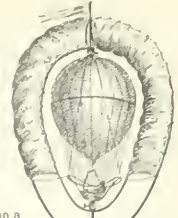
1^{re} Montgolfiere
construite à Paris
chez Reveillon
7^{me} 1783



1^{re} Montgolfiere
destinee à
des voyageurs
Pilatre de Rozier
et Marquis d'Arlandes
21 Nov^{bre} 1783



1^{er} ballon à
gaz emportant
des voyageurs (Charles et
Robert, 1^{er} Dec^{embre} 1783)



Ballon de Franconville
Premiers essais de direction
(16 Janv 1784)



Aérostal de l'Acad^{emie}
de Dijon (Guyton de
Morveau, Fevrier 1784)



Aérostal
(expérience)
de Blanchard
du 2 Mars 1784



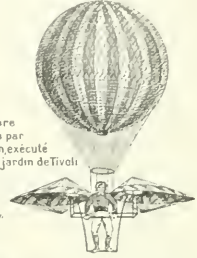
Aéro-montgolfiere
de Pilâtre de Rozier
(Mort de Pilâtre, 16 Juin 1785)



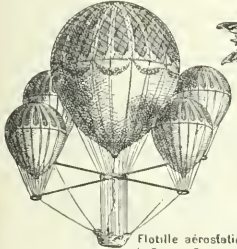
Expérience
du parachute (par
Garnier) le 1^{er} Brumaire
an VI (22 Oct^{obre} 1797)



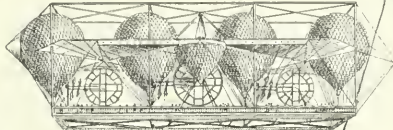
Ascension equestre de Testu Brisay
(vendemiaire an VII - 1798)



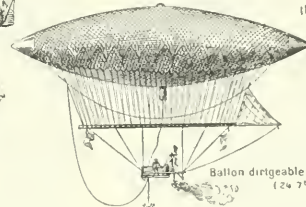
Vol à tire
d'ailes par
Deghen, exécuté
dans le jardin de Tivoli
(Paris le 6 Juin 1812)



Flotille aérostatique
de Dupuy Delcourt
(7 Nov^{embre} 1824)



Système Petin (Paris 1850)



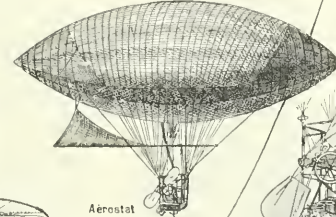
Ballon dirigeable de Griffard
(24 7^{me} 1852)



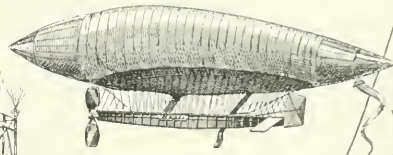
Ballon
capitif maritime
(Système Serpelle)



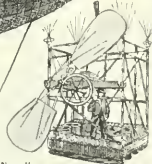
Gonflement des premiers aérostats



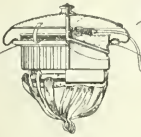
Aérostal
dirigeable
des freres Tissandier
(28 7^{me} 1884)



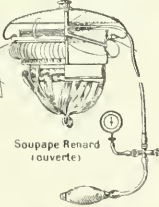
Aérostal dirigeable de Renard et Krebs



Nacelle
de l'aérostal des freres Tissandier



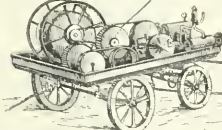
Soupape Renard
(fermée)



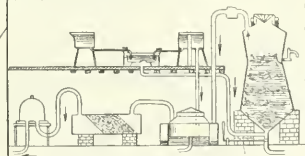
Soupape Renard
(ouverte)



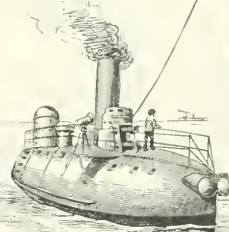
Ancre Hervé



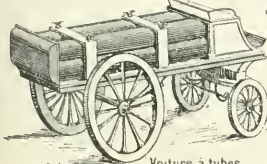
Machine à cables
des aérostats militaires



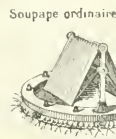
Coupe du generateur fixe d'hydrogene de Renard



Nacelle ordinaire



Voiture à tubes
pour le gonflement en campagne



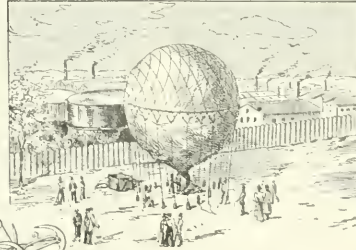
Soupape ordinaire



Ancre Renard

pliee

depliee



Mode actuel de gonflement des aérostats



Cône ancre

AFFUSER v. a. Soumettre à l'affusion : **AFFUSER un malade.**

AFFUSION (lat. *affusio*; de *affundere*, verser, répandre) n. f. Arrosage, aspersion : **Une AFFUSION d'eau froide peut ranimer une personne évanouie.** — **Exécutez. L'affusion est un procédé thérapeutique qui consiste à répandre de l'eau froide ou chaude sur une région quelconque du corps. Dans l'adouche, l'eau est lancée avec force. La durée des affusions varie avec le but à atteindre. Les affusions froides ont été employées avec succès dans les névroses typhoïdes, les affections cérébrales, la scarlatine, les brûlures. Les affusions chaudes sont employées dans un but sédatif, comme révulsif.**

AFFÛT (su — rad. *fût*, *just*, qui se disait pour *Bâton*, tronç. arbre, bois; du lat. *fustus*, bâton) n. m. Lieu caché où l'on se poste pour guetter le gibier, et par analogie un alvéaire quelconque : **Tierce un coup à l'affût. Attendre son ennemi à l'affût.** Chasse faite à l'affût : **L'affût sent toujours un peu le braconnage.** Logeotte de feuillage où l'on se cache pour faire cette chasse : **Se tenir coi dans son affût.** — Fig. et fam. **Etre, se mettre à l'affût**, Epier l'occasion favorable, être au guet : **Etre à l'affût des places, des modes. Le Homme d'affût, Homme rusé, roué.** — Artill. Bâti en bois ou en métal, destiné à soutenir une bouche à feu dans les manœuvres et dans le tir. — Par ext. Support : **L'affût d'un telescope.**

leur partie supérieure des encastrements demi-circulaires, destinés à recevoir les tourillons de la pièce. La culasse de celle-ci repose sur un support de pointage qu'une vis, mise en mouvement par une manivelle, permet de faire monter ou descendre, afin de pointer la pièce. Par le moyen d'un essieu, également en acier, l'affût repose sur deux roues en bois à moyeu métallique qui lui assurent la mobilité voulue, tant pour le pointage en direction, donné en déplaçant la flèche au moyen d'un levier engagé dans les anneaux de la croisse, que pour le transport de la pièce ; l'affût s'attachant alors à un essieu train en engageant le crochet cheville ouvrière de celui-ci dans la lunette du bout de croisse.

Les affûts de montagne présentent une disposition analogue avec des dimensions plus réduites et sont susceptibles de se démonte facilement en plusieurs parties transportables à dos de mulet.

Les affûts de siège, également métalliques, diffèrent de ceux de campagne surtout par la forme surélevée de leurs flasques, qui leur permet de tenir par-dessus les épaulements destinés à protéger pièces et servants.

Les affûts de place et de côte se sont composés longtemps de deux parties distinctes : l'affût proprement dit, qui supportait la pièce, et un châssis sur lequel cet affût avançait ou reculait. Le châssis, muni sur des roulette, pouvait se déplacer pour permettre le pointage en direction. Les affûts de siège actuels, grâce à leurs flasques

émoussés au gibier, qui a l'odorat très fin. — On peut tuer à l'affût toute sorte de gibier de poil ou de plume.

AFFÛTAGE n. m. Action d'affûter, d'aiguiser un outil : **L'affûtage se fait à sec ou sur la pierre mouillée.** (Le-norm.) Collection des outils nécessaires à l'affûtage : **L'affûtage comprend la varlope, le riflard (rabot, gouillo, etc.), le Séc, les accessoires de l'action d'affûter un canon.**

— Chapell. Façon donnée à un vieux chapeau : **Affûter un chapeau.** — **Papet.** Le châssis des formes.

— **Exécutez. L'affûtage d'un instrument tranchant se fait mieux sur la pierre mouillée que sur la pierre sèche. Il faut donner à l'outil une inclinaison variable suivant la finesse du taillant que l'on veut obtenir. L'affûtage des scies s'opère au moyen de deux espèces de pierres, *l'émouleur* et d'un outil en bois et en fonte qui sert à les fixer, et auquel on a donné le nom d'*entaille à affûter les scies* ou de *méchaires* à ressort. V. scie.**

AFFÛTER (rad. *fût*) v. a. Aiguiser un outil, en réparer le tranchant; tailler le point d'un crayon; donner du mordant à une scie, etc. : **On avertit qu'on affûte une pierre siliceuse posée à plat.** Ajuster les outils aux fûts qui servent à les maintenir dans la position la plus propre pour les rendre plus tranchants.

— Argot. Tromper. **Affûter quelqu'un.** Le rendre rusé. **Affûter ses yeux**, le caquer. **Affûter ses pinnettes.** Se préparer à marcher, à courir. **Affûter le cornet, le sifflet.** Boire. — Artill. Mettre sur l'affût, disposer pour tirer : **Affûter un canon.** (Vieux dans ce sens. On avertit qu'il *mettre en batterie*.) S'est dit, par ext., de toute autre arme à feu : **Affûter une arquebuse entre deux branches.**

— v. n. Chasser à l'affût. **Affûté, ée**, part. pass. du v. **Affûter.** Blâsé. Se dit d'un homme repêché avec un affût d'un émail ou d'un métal différents du sien (ce terme n'est guère en usage dans les armoiries modernes). A partir de François I^{er}, les grands canons de l'artillerie portèrent, au-dessous de leur blason, deux canons accolés et posés sur leurs affûts.

Techno. **Ouvrier bien affûté, Ouvrier qui a ses outils au grand complet.**

S'affûter, v. p. **Etre affûté** : **Les outils trop vieux ne peuvent plus s'affûter.** Se mettre à l'affût, se cacher quelque part pour guetter : **S'affûter derrière un arbre.** Fig. Se cacher, épier l'occasion de faire à l'affût : **S'affûter pour jouer quelque tour.** (Eux usité dans ces deux derniers sens.)

— **Syn. Affûter, aiguiser.** Aiguiser, c'est passer l'outil sur une meule tournée, et affûter, le passer sur une pierre posée à plat.

AFFÛTEUR n. m. Celui dont le métier est d'affûter, d'aiguiser les outils : **Affûteur d'arbitr.** Le lime à forme conique qui sert à redresser les scies.

— **Chass. Celui qui chasse à l'affût : L'affûteur est souvent un terrible braconnier.**

AFFÛTIAU (n-f — rad. *affûter*) n. m. Bagatelle, affûtage (se dit surtout au pluri et dans le langage de l'armée) qui a besoin pour faire une chose : **Apporter tous ses AFFÛTIAUX.**

AFGHAN, ANE, celui, celle qui habite l'Afghanistan. — **Les AFGHANS.**

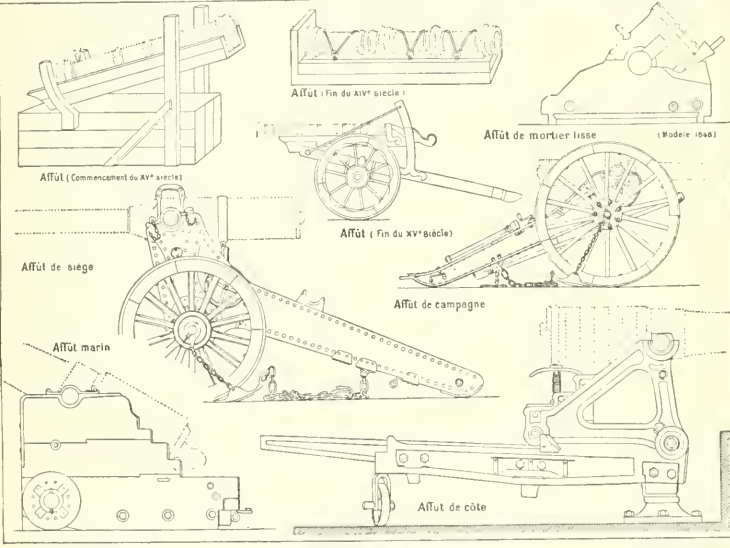
— n. m. Idiole : **Parler l'afghan.**

— Adjectif : **Guerrier afghan. Religion afghane.**

AFGHANISTAN, contrée de l'Asie centrale, formant la partie N.-E. du plateau de l'Iran, entre la Perse et l'Inde ; le bassin oriental est limité au N. par le Turkestan russe, à l'O. par la Perse, au S. par le Belouchistan, à l'E. par l'empire anglo-indien, dont le séparent les monts Souleiman. Sa superficie est d'environ 550.000 kil. carrés, supérieure à celle de la France; sa population est de 4 à 5 millions d'habitants.

Relief du sol. L'Afghanistan est un pays de montagnes, d'environ 1.200 m. d'altitude moyenne. Au N.-E. se dresse la chaîne de l'Hindou-Kouch, dont quelques sommets atteignent près de 6.000 m. et sont couverts de neiges persistantes. Elle se termine, au cœur du pays afghan, par le massif du Kohi-Baba (5.486 m.), s'abaissant vers la vallée du Hérî-Koud. De ce massif se détachent, vers l'O. et vers l'E., deux systèmes orographiques, ceux des monts Souleiman et ceux du Khorassan, l'autre aux monts Souleiman, et portant le nom de Safed-Koh. Les monts Souleiman ont une altitude moyenne de 3.000 à 3.500 mètres; leur principal sommet, le Taïlet-a-Souleiman (le trône de Salomon), a 5.111 m. d'altitude. Les monts Khorassan, le Kohi-Baba et les montagnes du Hérat, qui se prolongent jusqu'aux marécages de l'Hamoun, forment un immense plateau de sable, de 1.000 m. d'altitude, descendant lentement vers cette dépression. C'est la région du Badkhis, l'extrême prolongement des déserts salés de la Perse et du Belouchistan.

— **Rivières.** L'Afghanistan se partage en trois bassins principaux : de l'Amou-Daria, de l'Hilmand et du Hindus; leur point de rencontre est situé à l'extrémité orientale du plateau de l'Amou-Daria, au courbure et sujet à une crue périodique, forme, pendant plus de 500 kilom. la frontière N. de l'Afghanistan. A son bassin se rattachent le Mourgab et le Hérî-Koud (ou rivière de Hérat), qui forme longtemps la frontière orientale de l'Afghanistan et se jette dans les sables du Turkestan, au milieu d'oasis. L'Hilmand (1.100 kilom.), ne dans le Kohi-Baba, navigable à partir de Guirich, se perd dans de ses lacs de l'Hamoun. Les hautes terres afghanes caennent à l'Amou-Daria, qui est navigable à partir de *Kaboul*, capitale actuelle de l'Afghanistan, passe à Djellalabad et forme les gorges de Khabar, le Kouram et le Goumoul, dont les défilés conduisent, comme ceux du Kaboul, de l'Inde à la capitale afghane. On connaît peut de lacs dans



Affûts — V. ARTILLERIE ET CANON.

— **Exécutez. Artill. L'affût** diffère de forme, suivant qu'il est destiné à l'artillerie de campagne, de montagne, de côte, de marine, etc.; mais il doit toujours permettre de placer facilement la pièce dans la direction du but, et lui donner, suivant les besoins, différents degrés d'inclinaison au-dessus ou au-dessous de l'horizon.

Les plus anciennes pièces d'artillerie étaient fixées sur des affûts en grosse charpente ou sur des chariots montés sur quatre roues dont le bâti ne permettait pas d'incliner ou de relever la pièce pour pointer, les canons et autres pièces n'ayant pas de tourillons. Au xv^e siècle, le chariot allégé laisse pressentir l'affût moderne avec ses flasques et ses entretoises. Cependant, on garda des affûts lourds et compliqués jusqu'à ce qu'au xviii^e siècle Vallières et Gribeauval eussent donné à l'artillerie les systèmes d'affût qui elle a gardés presque intacts jusqu'à nos jours.

L'affût au moyen *éa* se nommait *travail*; au xv^e siècle

surélevés, convenaient également pour la défense des places et ont l'avantage d'être d'un déplacement plus facile.

Les affûts de mortiers, destinés uniquement au tir sous les grands angles, sont de forme tout spéciale, avec les *mortiers fixés* d'autrefois, ils se composaient de deux flasques massifs en fonte, reposant par une large base sur le sol, — ou plutôt sur la *plate-forme* que l'on établit toujours pour les bouches à feu de siège et de place.

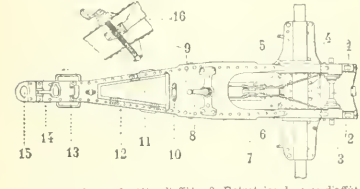
Pour les *mortiers rayés*, on construisit des affûts à flasques en tôle d'acier, analogues à ceux des canons, mais beaucoup plus résistants. Les *mortiers rayés* d'aujourd'hui ne sont guère, d'ailleurs, que des canons courts, et on les emploie également dans la guerre de campagne (v. *MORTIER*), ce qui a nécessité la construction d'affûts particuliers, doués tout à la fois d'une grande force de résistance et d'un assez grande mobilité.

Ce qu'on cherche surtout à obtenir dans les affûts modernes, c'est la diminution, voire même la suppression du recul, par le moyen de *freins* de toute sorte, dont quelques-uns (freins hydrauliques), emmagasinent la force produite au moment du recul, et l'utilisent pour ramener la pièce en position. Les affûts à *déclive*, dont les premiers essais remontent à 1870, sont fondés sur ce principe. Quand le coup part, l'affût s'abaisse, et la pièce disparaît derrière l'épaulement qui la protège, pour remonter ensuite d'elle-même, quand elle est prête à tirer le coup suivant.

On voudrait arriver à rendre la position des bouches à feu indépendantes du recul, afin de n'avoir pas besoin de repointer chaque coup et d'obtenir ainsi des *canons à tir rapide*, car l'opération du pointage est plus longue que celle du chargement. Le problème est à peu près résolu pour les pièces de petit ou même de moyen calibre employées dans la défense des places et sur les bâtiments de guerre, c'est-à-dire installées à poste fixe.

Pour les pièces de campagne, le problème du tir rapide n'a encore reçu aucune solution vraiment satisfaisante, en raison surtout de l'extrême variété des terrains sur lesquels éprouvent ces pièces.

— **Chass.** L'affût est permis pendant le *jour seulement*. Toutefois, on comprend dans cette expression de *jour* le crépuscule qui précède le lever du soleil et le crépuscule qui suit son coucher, car il y a pendant ces deux périodes de demi-obscurité que les animaux se rendent au vauvent ou au gagnage, ou qu'ils en reviennent. De plus, l'affût de nuit peut être autorisé par exception pour les oiseaux de passage. Le chasseur doit observer les règles qui sont son code, car il y a pendant ces deux périodes : 1^o se poster sur le passage habituel des animaux; 2^o se dissimuler; 3^o se placer au vent du gibier, c'est-à-dire de manière que le vent ne puisse pas porter ses



ARM. — 1. Plaque de tête d'affût; 2. Entretoise de tête d'affût; 3. Sus-bande; 4. Plaque de recouvrement d'essieu; 5. Flasque; 6. Support de pointage; 7. Essieu; 8. Manivelle de pointage; 9. Plaque de dessus de flèche; 10. Support de renfort; 11. Flèche; 12. Coffre de flèche; 13. Poignée de croisse; 14. Croisse; 15. Lunette de croisse; 16. Manivelle de pointage.

on l'appelait *charpentier*; mais le mot *affût* s'employait aussi à ces époques, surtout pour désigner la pièce de bois sur laquelle reposait la pièce; on réservait le nom de *châssis* au cadre qui la supportait.

Aujourd'hui, les parties principales de l'affût sont : les flasques, l'essieu, les roues, le système de pointage, le frein. — Les affûts de campagne se composent de deux flasques liées, se rapprochant ensuite de manière à former la flèche en croisse qui repose sur le sol. A l'avant, ils présentent à

ce pays. Seul, le Hamoun a quelque étendue; mais c'est un vaste chott, à peu près desséché, ne devant plus son existence qu'aux apports de l'Hindouk.

Le climat. Comme les pays voisins du Turkestan et de la Perse, l'Afghanistan a un climat continental, aux caractères nettement tranchés : l'hiver y est rigoureux, l'été brillant. Seules, quelques vallées (Kaboul, Hérat), ou, le long du point de températures extrêmes. Mais les plateaux sont balayés par les vents, tantôt glacés et tantôt étouffants, toujours desséchants. Dans le S., les régions de l'Hamoun et du bas Hindouk sont purement désertiques; d'avril en octobre, le sable calciné se soulève en tourbillons, et toutes les eaux tarissent. D'ailleurs, la sécheresse est le trait dominant du climat afghan.

glais, au cours desquelles ces derniers essayèrent de graves défaites. Les Afghans ont en effet une réelle organisation militaire, bien que chacune des régions quasi indépendantes du territoire ait son chef et son armée. Plusieurs de ces armées sont permanentes et régulièrement organisées. Celles de Kaboul et de Kandahar comprennent chacune 2.500 hommes d'infanterie et 3.000 de cavalerie régulière, groupés en régiments de 500 hommes, plus 1.000 cavaliers irréguliers. L'artillerie compte 45 pièces réparties en batteries. L'armée de Hérat comprend 5 régiments d'infanterie et 5 de cavalerie à 500 hommes, plus deux batteries; elle passe pour la mieux instruite. Les autres armées sont moins importantes, mais l'ensemble forme un total considérable.



CARTE DE L'AFGHANISTAN

— Productions naturelles. L'Afghanistan est en général peu boisé; cependant, on rencontre, en grand nombre, les gommiers autour de Hérat (la partie la plus fertile du pays) et de Kandahar, les arbres fruitiers de l'Hindoukouch, et, un peu partout, les pistaches fruitiers d'Europe. On récolte deux fois par an : l'orge (dont les Afghans nourrissent leurs chevaux), le riz, le maïs et le froment. Le tabac, le coton, le canne à sucre, la vigne viennent bien dans le pays; mais l'insuffisance de l'humidité empêche le développement des pâturages. Les fanes de l'Afghanistan sont le lion, dans l'Hindoukouch; le léopard, l'ours, l'hyène et le loup. Les corbis et les antilopes abondent. Les tribus nomades ont d'immenses troupeaux de moutons et de chèvres; dans les plaines, le dromadaire est la bête de somme, et sur les plateaux, le chameau.

— Population. L'Afghanistan est peuplé par neuf races principales : les Afghans, les Tadjiks, les Kirghiz, les Hazaréh, les Uzbeks, les Hindous, les Djats, les Ahrs et les Arabes. Les Afghans, la race dominante (la moitié de la population), parlent un idiome iranien (le pachou; ils pratiquent le mahométisme sunnite. Les Afghans occupent surtout les régions montagneuses de montagne et S.-E. Les Tadjiks, ouvriers et agriculteurs, constituent, dans les provinces de

Les troupeaux réguliers se recrutent par la conscription. La discipline est très sévère. Les soldats, casernés avec leurs familles, sont habillés, nourris et armés par le gouvernement. Les cavaliers doivent se procurer leurs chevaux. L'armement de l'infanterie, qui comportait encore beaucoup de fusils à silex à l'époque des dernières guerres, s'est peu à peu amélioré. L'artillerie a toujours été relativement bonne, et les Afghans sont bons pointeurs.

L'armée régulière est complétée par une réserve (defletri) formée d'hommes dont le contrôle est soigneusement tenu, qui jouissent pendant la paix d'une petite solde et de certains avantages. Effectif : 75.000 cavaliers et 60.000 fantassins. Enfin, la levée en masse a permis, quand il le fallait, de mettre sur pied près du huitième de la population.

— Organisation politique. A la tête de l'Afghanistan est l'emir de Kaboul, au pouvoir absolu en théorie, en fait, l'organisation du pays est féodale. Le viceroy de Hérat est à peu près maître de ses actes. Les diverses tribus ont des gouvernements qui leur sont propres; de plus, elles peuvent s'unir en confédérations. Dans le N.-E., beaucoup d'anciens chefs sont absolument indépendants.

— Industrie et Commerce. La préparation des toisons, la fabrication des étoffes de soie, des feutres et des tapis, sont les principales branches de l'industrie afghane, fort peu développée encore. Le centre de cette fabrication est Kandahar. Les productions minérales sont peu exploitées. Ce sont, dans la région septentrionale, le cuivre et le plomb, du fer d'excellente qualité et un peu d'or, des pierres précieuses. Les Afghans occidentaux font un assez grand commerce par caravanes. Hérat, Kaboul, Djelalabâd, Ghazni sont les seuls centres commerciaux de l'Afghanistan. On en exporte des chevaux, du laines brutes, des épices, des noix; on y importe des étoffes de coton, du lin, du sucre, du thé.

— Histoire. Plus sur une des grandes routes du monde, le pays afghan a été, depuis l'antiquité, foulé par les armées conquérantes. Évalué par les sarrapes de Cyrus, puis de Barian, ensuite à l'empire d'Alexandre, il fut, après une période mal connue, conquis successivement par les Turcs (VI^e siècle) et par les Arabes. Au XI^e au XII^e siècle, la dynastie afghane des Ghaznévides régna sur la Perse et sur l'Inde. En 1221 Gengis-Khan, en 1400 Timour, en 1504 le sultan mongol Baber, se rattachent sur l'Afghanistan. Au XVI^e siècle, les productions minérales sont peu exploitées. Ce sont, dans la région septentrionale, le cuivre et le plomb, du fer d'excellente qualité et un peu d'or, des pierres précieuses. Les Afghans occidentaux font un assez grand commerce par caravanes. Hérat, Kaboul, Djelalabâd, Ghazni sont les seuls centres commerciaux de l'Afghanistan. On en exporte des chevaux, du laines brutes, des épices, des noix; on y importe des étoffes de coton, du lin, du sucre, du thé.



Types afghans.

— Types afghans. — Les Hazaréh, d'origine tourannienne, habitent les hautes montagnes entre Hérat et Kaboul. Les Fekchs, anciens Turcomans, dominent au N. de l'Hindoukouch. Les Hindous sont les commerçants et les artisans des villes; les Kafirs, au contraire, de rudes montagnards entre l'Hindoukouch et l'Indus. Les Arabes sont surtout agglomérés dans le Kaboulistan septentrional; mais on les rencontre dans tout le pays. Ainsi le mot « Afghanistan » est une simple expression géographique, et ne représente en rien une race homogène.

— Armée. La puissance militaire de l'Afghanistan s'est affirmée dans différentes guerres soutenues contre les An-

l'emir afghan. Mais la dynastie douarrie fut évincée peu après par des révoltes; Hérat se plaça sous la suzeraineté de la Perse et le rajah des Sikhs enama, à 103, les tribus afghanes. Pour échapper à la domination de l'émir Hamoud, frère du grand vizir du dernier des Douarins, s'empara du pouvoir, et demanda secours à la Russie. Les Anglais se hâtèrent alors d'envahir l'Afghanistan et furent aisément victorieux; mais, forcés à la retraite par un mouvement populaire, ils furent massacrés (1842). Ils se rapprochèrent alors de Most-Mohammed, qui put, grâce à l'amitié, reconquérir Hérat. A la mort de celui-ci (1862), des luttes sanglantes mirent aux prises, pendant quinze ans, les membres de sa famille; son fils Chur-Ali, désigné comme son successeur, vint à bout de toutes les révoltes. Les sympathies avouées du nouvel émir pour la Russie et la réception, à Kaboul, d'un ambassadeur envoyé par le tsar, suscitèrent une seconde fois les mécontents des Anglais. Ils évacuèrent le nouveau l'Afghanistan, entrèrent à Kandahar (1872) et imposèrent à Yaoub-khan, le traité de Gaudamak, qui leur donnait les trois passes de Khodjak, Paivar et Koubul, ainsi que le droit d'entretenir un représentant à Kaboul (5 mai). Mais, hélas!, la population afghane massacra l'ambassade anglaise et renversa l'emir. Des le 12 octobre, le général Roberts faisait à Kaboul une entrée triomphale. L'Angleterre se déclara alors pour le prétendant Abd-ur-Rhaman-khan, fils de l'émir déchu. Celui-ci, qui vivait, depuis 1859, sur territoire russe, à Samarkand, Ayoub-khan, fils de Chur-Ali, se prétendit légal par ce choix, se souleva et mit en déroute le général anglais (1878); mais il fut décevant dans sa tentative. Le général Roberts, l'Angleterre retira alors ses troupes (1881) et, deux ans après, elle inscrivit au budget de l'Inde un subside annuel de 3 millions, doublé en 1895, en faveur d'Abd-ur-Rhaman. La Russie avait fait, de son côté, des progrès vers les hautes terres afghanes, occupé Merv, Val-Otan, Saraks. Elle se mit d'accord avec l'Angleterre pour la nomination d'une commission mixte, chargée de concilier les intérêts des deux nations rivales (mai 1881). Le gouvernement russe, cependant, chercha, par de lentes négociations, à gagner du temps, tout en faisant avancer en secret ses troupes. Il fit même, en avril 1885, attaquer et prendre les positions des forces afghanes sur le Kouch et installer une administration provisoire à Kandahar, sur le territoire russe. Les guerres semblent un instant inévitables entre l'Angleterre et la Russie. Une convention fut enfin, grâce à l'entremise de l'Allemagne, agréée par les deux parties, fixant la frontière sur la ligne du Mourghab; Pendjeh était attribué à la Russie, tandis que Merv, Gahar, et Sarakand, étaient réservés. Pour la délimitation sur le Heri-Roud, des délégués furent nommés, qui procédèrent à leurs travaux en 1885 et 1886. Mais l'Afghanistan n'était pas encore arrivé à une situation tranquille, comme l'ont prouvé des révoltes (1886, 1890 et 1894), de peu d'importance.

— Histoire de l'Afghanistan. — L'histoire de l'Afghanistan se régletra entre la Russie et l'Angleterre. Il est incontestable que l'avantage est actuellement aux Russes; la position d'Hérat, clef de la route des Indes, est à la merci d'une agression de leur part.

— AFICHE ou AFFICHE. — f. m. En T. Gravel. Petite pièce d'étoffe fixée à un vêtement, à une coiffure et servant à les agraver ou à les orner.

— SYN. ANIQU, atique, atquette.

— AFICIONADO n. m. Nom donné aux dilettanti espagnols, surtout aux amateurs de combats de taureaux.

— AFIN (de lat. ad, pour, vers, et fin, la fin) adv. Exprime la proximité vers un but, ou l'absence de ce but, ou le fait. — Suivi de la prép. de, il forme une locution prépositive et régit toujours l'infinitif : AFIN de pouvoir dire... — Suivi de la conj. que, il forme une locution conjonctive qui régit toujours le subjonctif : AFIN que vous sachiez... Les locutions afin de, afin de, ont une autre signification quant au fond même de la pensée : Il faut voyager AFIN de vous instruire. Il fut voyager AFIN que son voyage instruisit. La distinction est une question de forme. Dans certaines phrases, on emploie après afin tantôt la prép. de et tantôt la conj. que : AFIN de juger plus sainement, et que nous ne pensions pas que... (Descartes); mais cette construction est lourde. On emploie afin que et non pas afin de, toutes les fois qu'on veut mettre entre afin et l'infinitif un verbe qui régit un infinitif.

— SYN. AFIN de, pour; afin que, pour que. Pour et afin de signifient l'un et l'autre qu'une chose est faite en vue d'une autre; mais pour exprime l'intention d'une manière plus vague; plus faible; afin de plus expressément le dessein d'arriver à un certain but. — AFIN que, afin que et pour que présentent la même différence : pour que est moins précis, plus général que afin que : Le marchand d'étoffes donne des noms bizarres à ses tissus pour qu'ils attirent l'attention, et il les étale avec art afin qu'ils paraissent plus beaux.

— AFINGER (Bernhard), sculpteur allemand, né en 1813 à Munich, mort à Berlin en 1882. Elève de Rauch en 1819, il ouvrit un atelier en 1846. Dans son enseignement, il s'efforça d'unir l'inspiration des vieux maîtres allemands à la beauté classique de la forme; il fut le premier à introduire cette fusion dans ses sculptures religieuses ou funéraires. Ses portraits sont nombreux. Parmi ses autres œuvres, il faut citer surtout : un Ange de la Résurrection, pour le tombeau de la famille Bourlès; une statue colossale de Newton pour le musée national de Pesth. Les plus réputés sont le monument d'Ern. Maur. Arndt à Bonn, et les Figures du Monument de l'Université à Greifswald.

— AFIOUME n. m. Lin du Levant, extrêmement fin.

— AFIOUM-KARA-HISSAR (en turc, Forteresse noire de l'opium, anc. Synchrona), ville de la Turquie d'Asie Anatolique, sur le Kara-Arslan, à 100 km de l'Asie Mineure; 20.000 hab. Culture renommée de pavots à opium; fabrication de feutres, lanages, cotons, d'armes à feu et d'armes blanches.

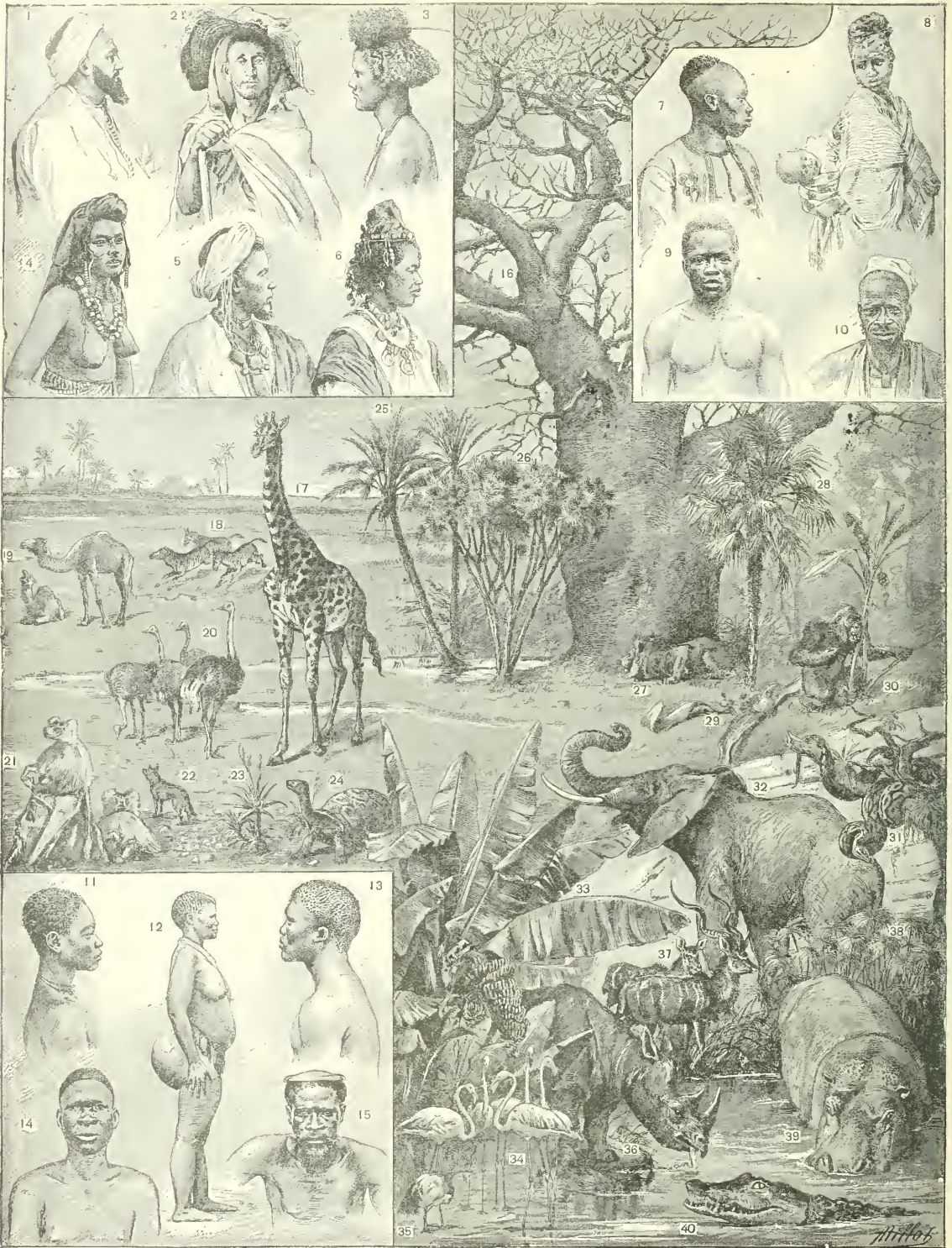
— AFLADJ, pays à peu près inconnu de l'Arabie centrale.

CARTE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ



AFRIQUE



Roger van Veen

1. Arabe. — 2. Kabyle. — 3. Abyssin. — 4. Femme danakil. — 5. Peul. — 6. Femme peule. — 7. Soudanais. — 8. Femme sénégalaise onolove. — 9. Dahoméen. — 10. Mandingue. — 11. Pahouin. — 12. Femme hottentote. — 13. Hottentot. — 14. Congolais. — 15. Cafre. — 16. Baobab. — 17. Girafe. — 18. Zèbre. — 19. Dromadaire. — 20. Autruche. — 21. Cynocephale hamadryas. — 22. Chacal. — 23. Aloès. — 24. Tortue géante terrestre. — 25. Dattier. — 26. Palmier dhoum. — 27. Lion. — 28. Latanier. — 29. Welwitschia. — 30. Gorille. — 31. Python de Séba. — 32. Éléphant. — 33. Bananier. — 34. Flamant. — 35. Bois sacré. — 36. Rhinocéros. — 37. Antilope coudou. — 38. Papyrus. — 39. Hippopotame. — 40. Crocodile

A l'époque contemporaine, la vulgarisation des résultats géographiques des grandes explorations à modeste échelle, les érements de l'exploration à l'utilité des routes naguère ignorées, ou connues seulement de ceux qui les avaient découvertes et en gardaient le secret avec un soin jaloux. On a remonté ou descendu les grands fleuves africains, et on en a fait, au moment où s'est formée le Congo, du Zambèze ont été ouvertes et ont permis de pénétrer en plein cœur de l'Afrique. Des routes de terre et même déjà quelques chemins de fer ont aussitôt été construits pour les Européens. On a vu des navigateurs européens qui trafiquaient maintenant, grâce aux caravanes, aux embarcations, aux locomotives, avec des peuplades inconnues il y a peu de temps encore. Ainsi s'ouvre complètement à son tour, au commerce et à la civilisation de l'Europe, le continent le plus accessible de tous.

— LE PARTAGE DE L'AFRIQUE. Il s'y ouvre si bien que les grandes puissances européennes en ont aujourd'hui opéré le démembrement à leur profit. Commencé en 1875 à la conférence de Berlin, pour être continué depuis lors, le partage de l'Afrique entière est maintenant un fait accompli, puisque « théoriquement, à l'heure actuelle, en dehors du Maroc, de la république de Libéria, du désert de Libye, du Transvaal et de l'Etat d'Orange, il ne reste plus de pays indépendants en Afrique que une puissance européenne ou ne soit comprise dans une des vagues et hypothétiques sphères d'influence ». (Rousselot.)

Deux peuples tiennent la tête, parmi les puissances colonisatrices de l'Afrique : la France et l'Angleterre. Du domaine de l'Angleterre, les Français sont sur la mer Méditerranée, où nous possédons les parties centrale et orientale du Maghreb, l'Algérie et la Tunisie, vrais prolongements de notre pays au S. de la grande mer intérieure, qui, au delà des limites de notre territoire, toute la partie septentrionale du continent. Ces possessions effectives se continuent dans le Sahara par un arrière-pays faisant partie de la zone d'influence française, englobant les oasis du Touat, du Tihékil, ainsi que les territoires de l'empire de Haoussa. Le Tchad est abouissant à Say sur le Niger, et à Barraou sur le lac Tchad. — Du cap Biaac à la Mellacorée, presque tout le littoral appartient à la France, et aussi les pays situés plus au arrière (Sahara sahéralais, Sénégal, Casamance, Guinée française, littoral du S. de l'O. nos vastes possessions du Soudan, qui s'étendent jusqu'à la rive orientale du Tchad, jusqu'au Kanem et au Ouadai, et se rattachant ainsi par le Sahara à l'Algérie-Tunisie. — Elles se relèvent d'autre part au littoral d'Or, nos vastes colonies de l'ouest du S. de l'O. nos vastes prolongements méridionaux du Soudan français, par l'intermédiaire du pays de Kong et du Borgou. Par cette dernière contrée encore, il est possible aux Français venus du Dahomey, les relations avec le Soudan, par le rivo gauche du Niger, jusqu'au lac Tchad, qui relèvent, eux aussi, de notre zone d'influence. — La France accède encore au lac Tchad d'une autre façon, par l'intermédiaire septentrional du Gabon-Congo, vaste colonie s'étendant de l'océan Atlantique aux montagnes qui séparent les deux grands territoires arrosés par le Nil et par le Congo, et du Congo au Tchad. Sur le littoral oriental du continent africain, la France ne possède qu'un faible territoire (*Etats indépendants français de la mer Rouge*), susceptible toutefois de prendre un réel développement, par suite de la conquête récente de Madagascar lui constitue, avec ses satellites et avec l'île de la Réunion, un domaine insulaire considérable, le plus important de tout l'océan Indien.

L'Angleterre, de laquelle ne dépendent que les îles, les conventions de l'océan Indien, l'Egypte — possède en Afrique des territoires plus considérables que ceux des territoires français. Ses enclaves de la côte occidentale sont parfois sans grande importance (Gambie, Sierra-Leone, Cap-Vert, etc.), mais l'appentement de l'empire français a arrêté l'expansion anglaise; parfois, au contraire, elles ont une très grande valeur. Et effet, les territoires de Lagos et de la Côte du Niger donnent accès aux riches pays haoussas, qui a commencé à exploiter, il y a peu de temps, les richesses de ces prétentions n'ont pas été suffisamment réduites par la diplomatie française. Mais la France a pu réduire de l'empire colonial britannique en Afrique; sa grande force réside dans le sud du continent, où, au S. de la péninsule de la Wallich Bay, depuis l'embouchure du Beuve Orange à l'O. jusque vers la baie Delagoa à l'E., tout le pays est anglais. Les anciennes colonies du Cap et de Natal ont été la base d'opération des hardis pionniers qui successivement ont annexé les pays des Fehonians, des Matabelés, etc., et ont étendu, par tous les moyens, jusqu'au Zambèze, puis jusqu'à l'extrémité méridionale du lac Tanganyika, aux dépens des indigènes, des Portugais et des Boers, le territoire possédé dans l'Afrique australe et au cœur du continent. Plus récemment encore, l'Angleterre possède les vastes pays désignés parfois sous le nom d'*Beba*, auquel se rattache les îles côtières de Zanzibar et de Pemba; elle a enfin établi son protectorat sur le littoral méridional du golfe d'Aden, occupé par les Somalis, et a l'empire de l'Inde, dans la France les anciennes contrées du Soudan égyptien, le Kordofan, le pays du Bah-el-Ghazal et le Darfour.

Ce rapide état des colonies anglaises en Afrique serait incomplet si l'état français des possessions en Afrique n'était pas mentionné. Les territoires perdus dans l'Atlantique (Ascension, Sainte-Hélène), ou des terres parfois sans importance (les Seychelles, Socotora), parfois au contraire tout à fait appréciables (Maurice) dans l'océan Indien; ce sont toujours des territoires reliés au pays par le maritime ou stratégique, contribuant à maintenir la suprématie de l'Angleterre sur toutes les mers du globe.

La Belgique, dont l'Etat indépendant du Congo n'est pas encore officiellement une colonie, possède un immense territoire (2.240.000 hab.) qui, en outre, est très peuplé (141.000 hab.). Il communique avec l'Atlantique par un étroit couloir, large d'environ 50 kilom., à l'estuaire même du Congo, mais s'épanouit à l'intérieur du continent, entre des possessions françaises, anglaises, belges, portugaises, d'origine belge, qui sont déterminées ne laissent plus aux Belges le moindre espoir de développer davantage l'empire qu'ils ont, en quelques années, constitué au cœur de l'Afrique équatoriale.

Malgré les espérances formidables dont il a été victime, de la part de l'Angleterre et du Congo belge, entre 1885 et 1890, le Portugal détient encore en Afrique une étendue

de pays évaluée à 2.200.000 kilom. carr. et peuplée de 500.000 individus. Ces territoires ne sont pas d'un seul tenant; entre la Casamance et la Mellacorée se trouve la Guinée portugaise; au S. du Congo français, c'est la petite enclave de Cabinda, laissée au Portugal par droit historique. Venant ensuite des côtes orientales, on a l'*Empire portugais*, qui s'étend de l'embouchure du Congo à celle du Cunene, auquel fait pendant, sur l'océan Indien, en face de Madagascar et des Comores, l'Afrique orientale portugaise (Mozambique). Les territoires qui, à l'intérieur du continent, relèvent de ces contrées, ont cessé d'être portugais; l'Angleterre les a occupés par la raison du plus fort, sous prétexte que les Portugais ne les avait jamais colonisés. Ce sont encore des colonies du même genre que les îles Madère et du Cap-Vert et du Congo, et que les îles de Saint-Thomé et de l'France au fond du golfe de Guinée.

Les possessions de l'Allemagne ne sont pas de beaucoup inférieures en superficie, ni supérieures en population à celles du Portugal; elles couvrent 2.130.000 kilom. carr. et nourrissent 5.470.000 âmes. Elles se divisent en quatre parties: l'étroit Togoland, sur la côte de Guinée septentrionale; entre la Côte d'Or anglaise et le Dahomey français; — le Cameroun, dont le littoral va du Rio Camero au Rio Camero; — le Togo, qui s'étend jusqu'à l'océan, arrivent jusqu'au Tchad, comme les Anglais et les Français; — le Sud-Ouest africain, qui touche au Zambèze au N., au fleuve Orange au S.; — enfin, l'Afrique orientale allemande, deux fois plus grande que la métropole, purement allemande, au littoral de l'océan Indien. Plus de plusieurs routes de commerce venues du centre africain.

Les prétentions de l'Italie s'étendent sur un territoire de 1.500.000 kilom. carr., peuplé de 6.300.000 hab.; mais le territoire occupé par elle est écarté du littoral de la mer Rouge (l'Érythrée), rien de plus. La côte somali n'est pas, en réalité, gardée par des postes italiens; quant à l'abyssinie, elle s'est comportée de telle sorte qu'il faut aujourd'hui déduire de sa superficie 500.000 kilom. carr. Même ainsi réduit, cet empire est supérieur à celui de l'Espagne; les présides marocains, le protectorat sahéralais, l'Espagne et les îles du golfe de Guinée (Fernando Po, Corisco, Annobon), enfin les territoires du cap Saint-Jago (rio Moun) ou donnent pas un ensemble territorial de 550.000 kilom. carr., ni une population de 10.000 habitants. L'Espagne occupe donc une superficie européenne possédant le moins de colonies en Afrique.

— Les Etats indépendants. En dehors de cette longue énumération sont restées plusieurs parties de l'Afrique: les Etats indépendants, ou parfois simplement pseudo-indépendants.

L'Egypte (925.000 kilom. carr., 6.800.000 hab.) est théoriquement vassale de la Turquie; elle dépend en réalité de l'Angleterre, qui l'administre et est véritablement devenue son héritière dans le Soudan et le N. du Soudan. L'Egypte, est une véritable province turque, occupant avec la Barka et le Fezzan une superficie de 1.030.000 kilom. carr., peuplée de 1 million d'habitants.

L'extrême occidentale de l'Afrique, le Maroc constitue un empire réellement indépendant covoité par l'Angleterre, la France et l'Espagne, mais encore intact (792.000 kilom. carr., avec le Sahara marocain, 8 millions d'habitants).

Sur le littoral, il ne subsiste plus, à l'exception de la république de Libéria, aucun pays indépendant; mais il en reste encore quelques-uns à l'intérieur: le désert de Libye, par exemple, et au Soudan, les *Etats haoussas* qui repoussent la domination de la Compagnie française de l'Afrique occidentale. L'*Empire haoussa*, enfin, l'*Empire chrétien d'Éthiopie*, fortement constitué sous Menelik, qui a victorieusement affirmé son indépendance au face de l'Italie, de même que, dans l'Afrique australe, le Transvaal, républicain, et le pays d'Orange, plus petit (130.000 kilom. carr.) et moins peuplé (200.000 hab.), voilà les deux seuls Etats indépendants de l'Afrique australe. Ainsi, de rares débris subsistent seuls, à l'heure actuelle, d'un état politique encore tout rapproché.

— LA DÉCOUVERTE DE L'AFRIQUE. Pour être un peu plus ancienne, l'exploration de l'Afrique intérieure n'a pas commencé il y a longtemps; elle est presque tout entière l'œuvre du dix-neuvième siècle.

Depuis longtemps, il est vrai, la reconnaissance des côtes africaines est commencée; si haut qu'on remonte dans l'histoire ancienne, on trouve des connaissances acquises sur le littoral de l'Afrique et du centre de la mer Rouge. La mythologie phénicienne représente son Hérode, Baal Melkarth, s'avancant jusqu'aux colonies qui portent son nom, et il semble que les Égyptiens aient eu de tout temps des ports sur la côte de l'Afrique. Mais ce sont les premiers expéditionnaires ayant pour but d'explorer le littoral. Des 18^e dynastie égyptienne, en effet, au temps de la reine Hatshepsout, des navires équipés sur la mer Rouge en longent les côtes et s'avancent jusqu'au pays de Pount au pays de l'encens, c'est-à-dire au Soudan actuel, dans lequel on a parfois voulu voir, comme dans le Sofala, le célèbre *Opfir* de la Bible. A une époque historique plus rapprochée et mieux connue, les Phéniciens avaient, selon Hérodote, fait en trois ans le périple de l'Afrique, en partant de l'Égypte, par le golfe de Nechao, depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée. De Carthage, plus tard encore, vers l'an 500, Hanno s'est avancé le long du littoral dans l'océan Atlantique, peut-être jusqu'au fond de l'océan, jusqu'au cap de l'Or, tout au moins. Les Grecs et les Romains ont été, de l'Or tout au moins. Les Grecs et les Romains ont été, de l'Or tout au moins. La chose est possible, et même vraisemblable. Des traditions vagues, des récits légendaires tendraient du moins à le faire croire; mais on n'est prudent de leur donner aucune confiance sérieuse.

On peut accorder, au contraire, pleine confiance au périple de la mer Érythrée et aux travaux géographiques de Strabon et de Ptolémée. Il en ressort que le littoral africain de l'océan Indien a été connu par les Grecs et les navigateurs jusqu'au cap Delagoa, que Madagascar était figuré sur la carte du monde connue des anciens. En

suivant la côte plus au S., on serait rapidement parvenu à doubler l'Afrique; mais la théorie de Ptolémée, qui considérait l'océan Indien comme une mer fermée et le littoral africain comme s'inclinant vers l'E., rejette ces côtes orientales et les navigateurs des navigateurs et arrête pendant dix siècles les découvertes de ce côté.

Du côté de l'Occident, pendant le moyen âge, elles reculent. Les anciens avaient connu le littoral de l'océan Atlantique pendant les siècles qui ont précédé ceux desquels les Arabes seuls se lancèrent sur l'océan ténébreux de l'ouest. Quant au littoral logé par Hanno, il a été de nouveau connu au XIV^e siècle par les marins d'Épinois, qui se seraient aventurés à plusieurs reprises sur les côtes africaines, mais les Arabes, jusqu'au commencement du siècle, ont gardé avec un soin jaloux le secret de leurs découvertes, qui n'ont nullement étendu le champ des connaissances géographiques. Il n'en est pas de même de la France par Jean de Bethencourt et Gadifer de La Salle (1402), parce que cet archipel n'a cessé depuis lors d'être porté sur les cartes et fréquenté.

Peu de temps après cette date, s'ouvre véritablement pour l'Afrique l'ère des grandes découvertes, sous l'impulsion de l'italien don Henri de Viseu, le *Navigateur*. Au promoteur de Sagres, il réunit une académie de navigateurs et de savants, et dresse le programme qui, poursuivi avec persévérance pendant près de trois quarts de siècle, aboutit, en 1498, à la découverte de l'océan Indien (la fermeture de la route de la mer Rouge) et économiques faisaient une véritable nécessité.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter le détail la découverte de l'océan Indien par les Portugais; notons seulement que les premiers capitaines envoyés par don Henri se sentent avancés timidement le long du littoral sahéralais, mettant huit ans à passer du cap Bojador (doublé en 1433 par Gil Eanes) au cap Blanc (doublé en 1482), pour aller jusqu'à l'embouchure du Sénégal (Lazaro) et le cap Vert (Denis Fernandez). C'est que le préjugé géographique de la zone torride les effraye encore; quand il est démontré, en 1482, par le voyage du Vénitien Balbo, que les côtes africaines ne se courbent pas vers le tropique, malgré la chaleur du soleil, il ne reste plus à combattre que la terreur de l'inconnu. Les Portugais l'ont fait avec succès en achevant, dans les années suivantes, la découverte de la côte de Guinée et de celle des Açores jusqu'à la Côte de l'Or, qui ont peut-être plus de la moitié de la route de l'océan Indien, et de quelques années l'exploration du littoral.

La découverte du Zaïre par Diego Cam (1485), son voyage postérieur au S. du grand fleuve, enfin l'expédition de Bartholomée Diaz dans la mer des Indes, par le cap de Bonne-Espérance, voilà les grandes dates de la seconde période d'activité portugaise.

Un seul nom remplit la troisième, celui de Vasco de Gama, qui, en 1497, accompli la route de l'océan Indien et reconquit la côte occidentale du continent jusqu'à Melinde, où il trouva le pilote arabe qui le conduisit aux Indes. Il relie ainsi les découvertes portugaises à celles des anciens et des arabes, et achève l'œuvre de l'océan Indien. L'Europe, en touchant, à son retour, à Madagdo et à Zanzibar, il ne fait que reconnaître des points signalés par Ptolémée et fréquentés par les navigateurs arabes pendant tout le moyen âge. La découverte de la route de l'océan Indien, par le cap de Bonne-Espérance, par Diego Diaz, est la dernière date capitale à retenir pour qui desire connaître dans ses grands traits l'histoire de l'exploration du littoral africain; des études de pur détail, géographiques et autres, ce peuvent, malgré les lacunes de l'histoire, être des études spéciales approfondies cette histoire jusque dans les moindres détails.

Seuls, également, les spécialistes peuvent discuter sur le voyage exécuté des une grande antiquité à l'intérieur de l'Afrique par les cinq navigateurs portugais Diego Diaz, et les autres, ce peuvent, malgré les lacunes de l'histoire, être des études spéciales approfondies cette histoire jusque dans les moindres détails.

Seuls, également, les spécialistes peuvent discuter sur le voyage exécuté des une grande antiquité à l'intérieur de l'Afrique par les cinq navigateurs portugais Diego Diaz, et les autres, ce peuvent, malgré les lacunes de l'histoire, être des études spéciales approfondies cette histoire jusque dans les moindres détails.

Seuls, également, les spécialistes peuvent discuter sur le voyage exécuté des une grande antiquité à l'intérieur de l'Afrique par les cinq navigateurs portugais Diego Diaz, et les autres, ce peuvent, malgré les lacunes de l'histoire, être des études spéciales approfondies cette histoire jusque dans les moindres détails.

Seuls, également, les spécialistes peuvent discuter sur le voyage exécuté des une grande antiquité à l'intérieur de l'Afrique par les cinq navigateurs portugais Diego Diaz, et les autres, ce peuvent, malgré les lacunes de l'histoire, être des études spéciales approfondies cette histoire jusque dans les moindres détails.

AGARDII (de Agardh, n. pr.) n. f. Genre d'algues siphonales.

AGARE n. f. Genre d'éponges à fibres simples ou ramifiées et séparées par une membrane très fine.

AGARÈNES ou **AGARÉNIENS**, ancien peuple du désert, situé au S.-E. du territoire des tribus de Ruben, de Gad et de Manassé, qui tirait son nom d'Agar, mère d'Ismaël, dont il prétendait descendre. Les Agaréens luttèrent d'abord contre les Juifs, puis plus tard, contre l'empereur Trajan, qui les contraignit à lever le siège de leur capitale, *Agarèna*. — **AGARÈNES** (ou **AGARÉNIENS**).

AGARIC (gr. *agarikon*, même sens) n. m. Bot. Genre de champignons basidiomycètes.

— Méd. *Agaric astrigent*, substance appelée aussi *agaric des chirurgiens*, qui et ressemble beaucoup à l'amanou; elle provient de certaines champignons, et sa préparation est presque semblable. On s'en sert pour arrêter le sang dans les hémorragies légères. *l'Agaric blanc* ou *des pharmacies*, substance blanche, préparée avec des polypores. Substance utilisée en médecine. Il est employé contre les hémorragies.

— Excycl. Les *agarics* constituent un genre important dans l'immense famille des champignons basidiomycètes. Un pédicelle central ou latéral, pourvu ou non d'un anneau dans sa partie supérieure; un chapeau à face inférieure garni de lamelles simples, généralement libres, rayonnant du centre à la circonférence; tels sont les principaux caractères des agarics. Outre le chapeau, les agarics présentent encore à considérer : 1° la *colme*, m. f. un petit plus ou moins développé, située à la base du pédicelle; 2° les *lamelles*, suspendues à la face inférieure de la tige; 3° la *gaine* inférieure du chapeau; et 4° l'*anneau* ou *collette* qui entoure le pédicelle. *L. hyménium* des agarics porte des cellules stériles et des cellules fertiles ou basides. Chaque baside est surmontée de quatre prolongements, les *sterigmates*, portant chacun une *spore* ou *basidiospore*. Les agarics croissent dans les terrains les plus divers : fumiers, feuilles mortes, débris de végétaux, écorces ou racines des plantes, etc. On les rencontre depuis les régions polaires jusqu'à l'équateur, mais surtout dans les régions tempérées. Le genre *agaric* renferme plus de mille espèces, dont plusieurs sont recherchées comme aliment, tandis que d'autres sont des poisons violents. Il y a deux genres très commodes, sont : *l'agaric comestible* ou *champignon de couche* (*agaricus edulis*), qui se reconnaît à son pédicelle épais, cylindrique, blanc, son chapeau jaune paille, blanc ou d'un brun plus ou moins foncé, se pelant facilement, et présentant en dessous des lamelles blanches; et *l'agaric à tige noire*, puis devant noirâtre. Ce champignon a une chair ferme, une saveur et une odeur très agréables. Il est cultivé en grand dans presque toute l'Europe. A Paris, cette culture se fait dans les caves, les carrières abandonnées, dans du fumier, au moyen du *mycélium* recueilli sous le nom de *blanc de champignon*.

Parmi les autres espèces comestibles, citons la couleur (*agaricus colubrinus*). Les agarics vénéneux qui importent le plus de danger, sont ceux de Méduse (*agaricus annularius*), l'agaric noir (*agaricus sulfureus*), le mortua ou agaric meurtrier (*agaricus necator*).

AGARICE n. f. Variété de calcaire, blanche et spongieuse, que l'on retire des feutes de certaines roches. On dit aussi **AGARIC MINÉRAL**.

AGARICÉ, ÉE, AGARICIN, INE ou **AGARICINÉ, ÉE** adj. Qui ressemble à l'agaric. On dit aussi **AGARICOBRE** (du gr. *agarikon*, agaric, et *eidos*, forme).

AGARICINE n. f. Genre de polypes des pays chauds qui ressemblent aux champignons appelés *agarics*.

AGARICIFORME (de *agaric*, et *forme*) adj. Dont la forme est celle d'un agaric.

AGARICINE n. f. Résine bruno des agarics, qui a l'aspect cristallin. Syn. de **AMANTINE**.

AGARICINÉ, ÉE adj. Minér. V. **AGARICÉ**.

AGARICINÉES n. f. pl. Groupe de champignons hyménozoïtes, ayant pour type le genre *agaric*.

AGARICIQUE adj. Se dit d'un acide extrait de l'agaric blanc.

— Excycl. Chim. *L'acide agaricique* est solide, fusible à 145°, soluble dans l'alcool, mais presque insoluble dans l'eau, l'acide acétique et surtout l'éther.

AGARON n. m. Nom donné à un polypore qui croît sur le tronc des mélèzes. Il fournit le produit appelé *agaric blanc*. V. **AGARIC**.

AGARICOPHAGE (du gr. *agarikon*, agaric, et *phagion*, manger) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomides, de petite taille, de forme globuleuse, vivant dans les champignons. Les agaricophages habitent l'hémisphère Nord.

AGARICOPHILE (du gr. *agarikon*, agaric, et *philos*, aimé) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des mycétodés, renfermant de très petits insectes vivant dans les champignons de l'Europe orientale.

AGARISTE (du gr. *agon*, trop, et *aristos*, excellent) n. f. Entom. Genre de lépidoptères de la Nouvelle-Hollande.

AGARPARA, en anglais *Agarpara*, ville du Bengale (Andaman) à 4 kilom. S. de Calcutta; 30,300 hab.

AGARTI ou **ADARAGARTI**, femme d'Adad, roi de Syrie, fut, apr. samorit, mise au rang des divinités, comme son mari.

AGARUM (rom) n. m. Algues de la famille des laminaires, qui se trouve dans les mers boréales.

AGARTHRINE n. m. Alcoolat extrait de *l'agaricus ruber*. Il se présente sous l'aspect d'une masse amorphe jaunâtre, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther; l'acide azotique et le chlorure de calcium le colorent en rouge.

AGAS (gass) n. m. Nom vague de l'étranger étranger, dans quelques localités du midi de la France.

AGASIAS, sculpteur d'Éphèse, auteur de la belle statue antique nommée *le Gladiateur* (*l'orgie* et *le gladiateur combattant*, exécutée vers l'an 100 av. J.-C. et découverte au commencement du XVIII^e siècle, à Antium).

AGASSIN n. m. Bourgeois de village placé au haut du cap et au donjon jamais de grappe.

AGASSIZ (Louis), naturaliste suisse, né en 1807 à Martigny, canton de Neuchâtel (Suisse), mort à Cambridgeport en 1873. Il étudia la médecine à Zurich, à Heidelberg, puis à Munich, et prit le grade de docteur en 1830. A cette époque, il vint à Paris, recut les encouragements de Cuvier, qui mit sa disposition tous les matériaux qu'il avait lui-même recueillis pour faire l'histoire des poissons fossiles; de retour en Suisse, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à Neuchâtel (1832). En 1846, Agassiz partit pour l'Amérique, où il fut nommé professeur de zoologie et de géologie à l'École scientifique annexée à l'Université de Cambridge. Il est un des naturalistes qui ont le plus contribué à l'histoire des poissons un monument aussi important que les *Recherches sur les ossements fossiles* pour les mammifères. Il a étudié les espèces vivantes et, dans son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale* (1839 et suiv.), il donne une grande place à l'embryologie. En 1859, il obtint le grand prix de sciences physiques de l'Institut de France, et l'offre de la chaire de D'Orbigny, au Muséum; il préféra rester en Amérique. Ce fut toujours un homme simple, affable, dévoué à la science.

AGASSIZ transporté à toutes les divisions de la méthode dite *catégorielle*, ou mieux analogue à celle de l'archétype de Owen; chacune de nos espèces, chacun de nos genres, chaque famille, chaque type représente une conception distincte du Créateur; c'est de lui qu'il leur origine à l'origine, et les *Nonnatores zoologiques*, dit-il, tous les êtres ont successivement fait apparition sur la terre, et c'est de l'action immédiate du Créateur. Si l'est occupé de géologie; il a démontré le transport des blocs des rochers qui ont nomme *erratiques* par le mouvement de l'eau; il a découvert les causes physiques, qui ont; que nous connaissons aujourd'hui. Parmi les ouvrages d'Agassiz, nous citerons : *Description des échinodermes fossiles de la Suisse* (1839 et suiv.); *Monographie des échinodermes vivants et fossiles* (1838-42); *Monographie des poissons fossiles du vieux grès rouge* (1841), dont les éléments servirent de base à une nouvelle classification des poissons; *Études sur les glaciers* (1840); *Nouvelles études sur les glaciers* (1847); la *Bibliographie zoologie et géologie* (Louvain), et le *Nonnator zoologiques* (*Voyage au Brésil*), publié par Félix Voght; *Études sur le développement*; l'« Essay of classification », qui a paru en tête de son ouvrage *Contribution à l'histoire naturelle des États-Unis*, qui a traduit au français sous le titre de *l'Espèce et les Classifications* (Paris, 1859).

AGASSIZ (Alexandre), naturaliste, fils du précédent, né à Neuchâtel en 1813, s'est fixé aux États-Unis. Il a publié de nombreux ouvrages : *Embryologie des arctéries* (Boston, 1855); les *Acadèles de l'Amérique du Nord* (1865); *Revision des Ourins* (Cambridge, 1872-73); *Le Développement des poissons plats*; *Les poissons osseux*, etc., sont systématiques dans le jeune âge et ne deviennent asymétriques que petit à petit. Il a dirigé les grandes expéditions américaines de sondages et dragages sous-marins. A l'opposé de son père. A ce sujet, il a parus un article de la théorie du transformisme. L'Académie des sciences de Paris l'a élu correspondant en 1877.

AGASSIZIA (de *Agassiz*, nom d'homme) n. f. Genre d'ourins à test dur, vivant dans les mers chaudes; quelques espèces sont fossiles.

AGASSIZOCRINUS (nuss) — de *Agassiz*, nom d'homme, et du gr. *krinos*, lys) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes (lys). Ils ont six bris simples et longues pinnules. On les trouve dans le calcaire carbonifère.

AGASTACHYS (kiss) — du gr. *agastos*, admirable, et *stachys*, ép. n. m. Genre de plantes de la famille des étacées, formé par un arbrisseau de la terre de Diemen.

AGASTE (du vieux fr. *agaster*, gâter) n. f. Pluie soudaine et abondante qui cause de graves dommages. (Insusité).

AGASTER (rad. *gaster*, pour *gâter*) v. a. Détruire, endommager. (Vieux).

AGASTHÈNE, roi d'Élide, fils d'Agucias et père de Polyxène, un des héros grecs qui allèrent au siège de Troie.

AGASTRAIRE (du gr. *a. priv.*, et *gaster*, gâster, ventre) n. m. et adj. Se dit des protozoaires qui n'ont pas de canal intestinal proprement dit, et dont les fonctions se réduisent à l'exhalation et à l'absorption extérieures. Syn. de **AGASTROZOAIRE**.

AGASTROZOE (du gr. *a. priv.*, et *gaster*, gâster, ventre) n. m. et adj. Se dit des animaux privés d'intestin.

AGASTRONERVIE (du gr. *a. priv.*, et *gaster*, gâster, ventre, et *nervein*, nerf) n. f. Déficit d'action nerveuse de l'estomac.

AGASTROZOAIRE (du gr. *a. priv.*, et *gaster*, gâster, ventre, et *zoon*, animal) n. m. et adj. Syn. de **AGASTRAIRE**.

AGASTYA, saint personnage de la mythologie védique, né de la semence de Mitra et de Varoua. Il but la mer, pour donner aux dieux la facilité de tuer deux géants qui s'y étaient réfugiés. Il a apporté aux hommes une des formes sacerdotales d'Agni, le *asistha*, et il est l'ancêtre de la race de prêtres, les Manas. Peut-être faut-il en croire lui une personification d'Agni.

AGATE (selon Plin, du gr. *Achates*, nom d'un fleuve de Sicile, sur les bords duquel cette pierre aurait été trouvée pour la première fois) p. f. Miner. Variété de quartz calcaire, généralement divisée en zones concentriques et de couleurs différentes.

— Techn. Instrument formé d'une agate enchâssée dans un manche et servant de brunissoir.

— Excycl. En minéralogie et dans les arts, on comprend généralement sous le nom d'*agates* des calcédoines remarquables par leurs belles colorations et susceptibles d'un beau poli. Parmi celles qui sont caractérisées par une belle couleur, on distingue : l'*agathe*, l'*agathe cerise*, la *sardaigne*, de couleur brune; la *chrysoptase*, d'un vert pomme dû à la présence du nickel. Quand les agates offrent des bandes de couleurs distinctes, on dit qu'elles sont *zonées*; quand les bandes sont de couleurs régulières et bien tranchées, on les nomme *onyx*; si les couleurs sont irrégulièrement jetées, les agates sont dites *jaquées*. Enfin, on distingue l'*agathe orlée*, formée de couches concentriques enveloppant un noyau globuleux; l'*agathe herbacée* ou *arborescente*, l'*agathe zozonée*, dont l'aspect filamenteux est dû à des veines d'oxyde de fer et de manganèse; l'*agathe éthydre*, qui contient des gouttes d'eau, etc. Les agates servent à faire des objets d'ornement, de forme et de couleur diverses, et à fabriquer des vases, etc. En raison de sa dureté, l'agate est aussi employée à la confection de mortiers, de brunissoirs, etc. On donne quelquefois le nom d'*agate noire* à l'obsidienne.

AGATE, ÉE adj. Se dit d'une roche qui présente des portions d'agate. *Jaspe AGATE*.

AGATHANGELO ou **AKATHANKOLO**, historien arménien du IV^e siècle après J.-C., secrétaire du roi Tiridate II, dont il écrit l'histoire. On lui attribue aussi une *Histoire ancienne de l'Arménie*, dont il n'est certainement pas l'auteur.

AGATHARCHID, de Coïde, historien et géographe grec qui florissait vers la fin du IV^e siècle avant J.-C. Il reste des fragments d'un seul de ses ouvrages, relatifs à la mer Érytrée.

AGATHARQUE, peintre grec, né à Samos, Contemporain de Zéuxippe, il exécuta, en 491 avant J.-C., un ouvrage, un décor peint pour une tragédie d'Eschyle; il réussit surtout dans la décoration des appartements, et fit pour la maison d'Alcibiade une série de fresques restées célèbres.

AGATHAUMAS (to-mass) — du gr. *agathos*, bon, et *thaima*, prodige) n. m. Genre de reptiles dinosauriens fossiles. Syn. de **TRACEROS**.

AGATHE (sainte), vierge et martyre, né à Palerme. N'ayant pas voulu épouser un idole, elle fut, après d'atroces tortures, roulée nue sur des charbons ardents, à Catane, vers 251, par ordre de Quintian, consul de Sicile. Elle est la patronne de l'île de Malte. L'Église célèbre sa fête le 5 février.

AGATHE (du gr. *agathos*, divin) n. f. Genre de plantes composites, voisines des genres *cineraria* et *origanum* du cap de Bonne-Espérance. On cultive dans les jardins l'*agathe amélode* ou *celestre*.

AGATHÉLÉPIS (piss) ou **AGATHÉLÉPIDÉ** (du gr. *agathos*, bon, et *lépis*, écaille) n. m. Genre de plantes sélaginiées, renfermant quelques sous-arbrisseaux du Cap.

AGATHÉLIA (du gr. *agathos*, bon, et *hélion*, soleil) n. f. Genre de polypes fossiles à polypier rameux congloméré, qui se trouvent dans les terrains crétacés et tertiaires.

AGATHÈMÈRE, géographe grec, postérieur à Ptolémée et qui, probablement, vivait au III^e siècle av. J.-C.

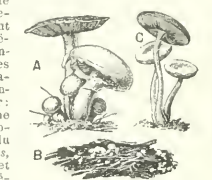
AGATHIAS, poète et historien grec du VI^e siècle, né à Myrène, dans l'Asie Mineure, auteur d'un *Histoire* du règne de Justinien, comprenant les années 527-529, qui se trouve dans la *Collection byzantine*. Il a laissé également deux romans et assez remarquables épiques. Agathias a été surnommé *le Scolastique*.

AGATHIDE ou **AGATHIS** (tiss) — du gr. *agathis*, idos, peloton) n. m. Genre d'insectes hyménoptères tétrabréants, famille des braconides, comprenant des espèces très nombreuses de l'Europe. Les agathis sont parasites des chenilles de diverses tordeuses. *L'agathis malacraeur* est parasite de la *parasil cadinella*, comme d'autres espèces de France, *agathis nigra* et *agathis purgator*.

AGATHIDIE (du gr. *agathis*, idos, peloton) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des anisotomides.



Agarum.



A, agarics comestibles; B, blanc de champignon; C, agarics vénéreux.



Louis Agassiz.



Agathide.

et même des choses, mais en parlant d'une vie entièrement remplie; *Age adulte*. Période de la vie dans laquelle le corps, après avoir acquis tout son développement, reste à l'état stationnaire. *Age nubile*. Age où l'on est physiologiquement apte à contracter mariage. On dit principalement des jeunes filles. *Age pubère*. Âge auquel les garçons et les filles sont nubiles : *La femme arrive plus tôt que l'homme à l'AGE DE PUBERTÉ*. *Age viril*. Age où l'homme est parvenu à toute sa force physique. *Age viril*. Celui où les hommes, les intellectuels et les artistes, ont acquis tout leur développement. *Age critique*. Époque de la disparition définitive des règles chez la femme. (On dit aussi *retour d'âge*.) *Age avancé*. La vieillesse. *Le déclin de l'âge*. Le commencement de la caducité. *Age moyen*. L'âge moyen de la vie. *Moyen âge*. Âge intermédiaire de la vie :
Un homme de moyen âge,
Et tirant sur le grison...
LA FONTAINE.

Président d'âge. Celui qui, au moment où une assemblée se forme, la préside, parce qu'il est le plus âgé des membres présents. *Être entre deux âges*. N'être ni jeune, ni vieux. *Un certain âge*. Un âge qui touche à la vieillesse. *Être sur l'âge*. Être un âge qui va avancer. *Être en de retour de l'âge*. Se dit de l'homme et de la femme, pour exprimer qu'ils touchent à la vieillesse. *Être d'âge à, en âge de*. Avoir un âge qui permet de... *Être de son âge*. Avoir l'esprit de son âge. Se conduire comme il convient à l'âge que l'on a. *Figures d'âge*. Figures qui ont le même âge. *Le Viroir point d'âge*. N'être ni trop jeune ni trop vieux. *Ne pas paraître son âge*. Ne pas paraître avoir l'âge qu'on a réellement. *Bien porter son âge*. Être encore vert, ne pas sentir le poids des années. (Cette locution signifie aussi l'on a l'âge qu'on a.) *Homme de tous les temps et de tous les âges*. Homme qui connaît bien l'histoire.

D'âge en âge. loc. adv. Successivement, de siècle en siècle, de génération en génération.
Age du lait. Temps écoulé depuis les cornes d'une nourrice jusqu'au moment où l'on parle.
Cheval de bon âge. Qui n'est ni trop jeune ni trop vieux. *Cheval hors d'âge*. Qui n'a plus de dents les marques par lesquelles on reconnaît des chevaux.
Astron. Age du monde. Temps qui a écoulé depuis l'époque de la dernière nouvelle lune. V. ÉPACTE.
Chronol. Age du monde. Temps qui s'est écoulé depuis que le monde est créé.

Dr. Dispense d'âge. Autorisation de faire une chose, d'exercer certains droits avant l'âge prescrit par les lois.
Eaux et for. Age d'un bois, d'un taillis. Temps qui s'est passé depuis la dernière coupe. *Age d'un arbre*. Nombre d'années de sa croissance, que l'on reconnaît en comptant les cerces ou en prenant sa coupe transversale. — Pour les arbres fruitiers, l'âge se reconnaît aux bourgeons placés aux différentes tailles.
Econ. rar. Espace de temps qui sépare une nue de l'autre, chez le ver à soie.

Géol. Divisions du temps. On a dû établir dans la série interrompue des formations géologiques.
Hist. Moyen âge. Période historique comprenant le temps écoulé entre 395 et 1453, c'est-à-dire depuis l'avènement à l'empire des deux fils de Théodose le Grand, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Myth. Age héroïque. Époque que l'on assigne à l'existence des héros de l'antiquité : Hercule, Thésée, Jason, etc. *Les trois âges*, périodes ou lesquelles les anciens divisaient le monde. *Le premier âge*. Le règne d'or, âge d'innocence, de bonheur, d'abondance sans travail; *2^e l'âge d'argent*, sous le règne de Jupiter; il marqua un degré de moins dans l'état précédent; *3^e l'âge d'airain*, où l'injustice, la rapine, les guerres envahirent le monde; *4^e l'âge de fer*, où l'humanité se corrompit, ses dons, et l'homme de plus en plus méchant. *S'appliquer, par assimilation, à n'importe quelles autres époques*: *Le xviii^e siècle fut l'âge d'or de la littérature française*.

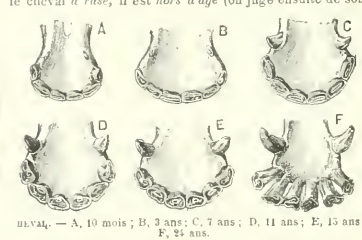
Relig. cathol. Age de la loi de nature. Temps qui s'est écoulé depuis le commencement de l'humanité jusqu'à Jésus-Christ. *Age de la loi de grâce*. Celui qui s'est écoulé depuis Jésus-Christ jusqu'à aujourd'hui.
Excecl. Homm. Physiol. On donne le nom d'âges aux périodes de la vie humaine. Ce sont : la première enfance (jusqu'à 7 mois), la deuxième (jusqu'à 3 ans), la troisième (jusqu'à 7 ans), l'adolescence (7 à 13 ans chez les filles, 7 à 15 ans chez les garçons; la puberté jusqu'à 18 ou 22 ans, l'âge adulte (jusqu'à 35 ans), l'âge de retour (jusqu'à 60 ans), enfin la vieillesse. Tous les âges se succèdent par des transitions, mais l'organisme subit des modifications qui marquent l'accroissement, l'état et le déclin de l'individu.

Dr. On donne, en jurisprudence, le nom d'âge légal à celui qui est capable d'exercer des droits civils ou politiques. Il y a un âge fixé pour contracter mariage, un âge pour adopter, pour tester, pour refuser la tutelle ou s'en faire décharger; un âge pour la majorité, pour l'émancipation, pour l'établissement volontaire; un âge pour les testaments; un âge pour être reçu en témoignage, pour être électeur, éligible, juré; enfin, un âge pour encourir certaines peines : à soixante-dix ans, le débiteur non stellionnaire est affranchi de la contrainte par corps; le prévenu qui n'a pas atteint sa seizième année ne peut être condamné qu'à une peine correctionnelle; la peine des travaux forcés et celle de la déportation sont remplacées par la réclusion quand le condamné a soixante-dix ans. L'âge se prouve en général par l'acte de naissance, par l'acte de mariage, par les registres de l'état civil, ou à son défaut par d'autres actes authentiques ou de notoriété publique.

Enseign. Age scolaire. Les enfants des deux sexes ne peuvent être reçus à l'école maternelle avant deux ans et après six ans. Pour être admis dans une école primaire publique, les enfants doivent être âgés de six ans au moins, et de treize ans au plus.
Méd. Lég. La détermination approximative de l'âge est une question médicale qui a plus de importance en justice que dans la médecine. Cette détermination est basée sur la taille, sur le poids, sur le développement du système osseux v. OSSIFICATION), sur le développement du système dentaire. V. DENTS.

ANIMAUX. Age. L'âge des animaux domestiques; elle se fait généralement par l'examen des dents.

Cheval. Le poulain nait sans incisives; les incisives centrales (pointes) apparaissent au bout de 8 jours, les suivantes ou *mitoyennes* à 5 semaines, les plus externes ou *coins* à 6 ou 8 mois; puis les dents s'usent dans l'ordre de leur apparition; elles sont *rasées*; les *pointes* à 10 mois, les *mitoyennes* à 12, les *coins* à 18 ou 20. À 2 ans, les *pointes* tombent et sont remplacées vers 2 ans et demi, les *mitoyennes* sont remplacées entre 3 ans et demi et 4 ans, les *coins* entre 4 ans et demi et 5 ans; à ce moment l'animal a tout mis, on observe l'effacement des *pointes* à 2 ans, des *mitoyennes* à 3 ans, des *coins* à 4 ans; le cheval a rasé, il est hors d'âge (on juge ensuite de son



DEVAL. — A, 10 mois; B, 3 ans; C, 7 ans; D, 11 ans; E, 15 ans; F, 21 ans.

âge par les modifications moins précises de la mâchoire supérieure).

Chien. Dans la jeunesse, l'âge de la race bovine se détermine par la dentition; le veau nait avec 8 incisives; à 1 an, les deux médianes tombent et sont remplacées; à 2 ans, ce sont les suivantes; à 3 ans, la troisième paire; plus tard on détermine l'âge par les cornes; l'issue jusqu'à la troisième année, elles acquièrent ensuite un anneau ou bourrelet à la base chaque année; leur âge est donc égal au nombre des bourrelets, plus 3 ans.

Mouton. Les incisives apparaissent dans le premier mois; à 6 mois perce la première molaire permanente; à 2 ans, les incisives de lait tombent; à 3 ans, elles sont remplacées; à 5 ans, les vraies molaires sont au complet.

Chèvre. La dentition s'achève à 12 jours; les dents de lait tombent à 3 ou 4 mois; il est adulte à 9 ou 10 mois, hors d'âge vers 12 ans.

Age maximum des animaux. Les documents sont peu nombreux et de médiocre valeur sur ce point; cependant, les animaux; parmi les mammifères: le cheval vit de 23 à 30 ans, exceptionnellement plus; l'âne vit 40 ans et plus en Egypte et en Arabie, à peine 12 ou 15 ans en France; le chien et le mouton ne dépassent guère 15 ans; le bœuf 25 ou 30 ans; le chameau 40 ou 50; la baleine vit longtemps; les oiseaux domestiques, le poulain 200 ans. On peut reconnaître l'âge d'un cerf à ses bois, car ces prolongements frontaux poussent et tombent chaque année. La première année, les bois sont de simples *daques*; la seconde année, l'animal ne porte le plus souvent qu'une brèche ou *andouiller*; la troisième année, il porte trois ou quatre andouillers. Après la septième année, le nombre des andouillers croît sans règle fixe; et, en tout cas, les cerfs les plus âgés n'ont que dix ou douze andouillers, et sont nommés *dic cors*.

Les chats vivent ordinairement de 10 à 15 ans, mais on ne sait pas exactement l'âge maximum du tigre et du lion; on suppose que le lion peut vivre de 30 à 35 ans.

Certains oiseaux vivent fort longtemps; un faucon mourut en combattant après 115 ans de captivité, un autre après 162 ans; des cygnes auraient vécu 300 ans et une oie sauvage plus d'un siècle; des perroquets sont morts centenaire; les petits oiseaux vivent assez longtemps; le rossignol 10 ans, le merle 12, le canari 15, le coucou 22 ans et plus. Parmi les oiseaux domestiques, le poulain peut atteindre 20 ans, le faisan et le dindon 15 ou 16, le pigeon 10. La longévité des reptiles est mal connue; mais les serpents, les grandes tortues, les crocodiles doivent atteindre un âge respectable. Les poissons vivent aussi très longtemps.

Les insectes ont la vie fort courte; néanmoins, Lubbock a gardé une fourmi pendant 15 ans; une reine d'abeilles peut atteindre à 5 ans; les ouvrières et surtout les mâles ont un court et une vie courte. Beaucoup d'insectes vivent assez longtemps sous forme de larve (ver blanc ou larve de hanneton, épêphères) et meurent peu après leur dernière métamorphose lorsqu'ils sont adultes, après l'accouplement ou la ponte; certains d'entre eux se vivent même que quelques heures.

Parmi les crustacés, l'écrevisse dite *maréchale* a 6 ou 7 ans; elle peut atteindre 40 à 50 ans. Les gros homards doivent être fort vieux. Pour les mollusques, on sait peu de chose; l'escargot comestible atteint 4 ans, les huîtres peuvent vivre davantage, et l'on admet que le grand bivalve (*Tridacna gigas*) peut vivre un siècle. Les grands céphalopodes doivent avoir une longévité notable. Une actinie est demeurée de 1828 à 1887 dans un bac du Jardin botanique à Edimbourg.

Plantes. Les arbres. On ne possède aucune méthode précise pour déterminer l'âge des cryptogames

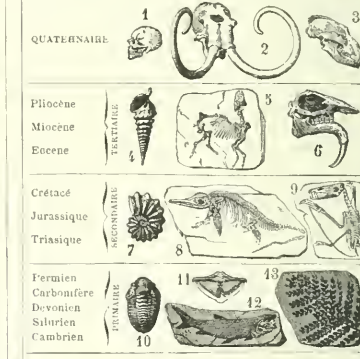
et des monocotylédones. Mais chez les dicotylédones, on compte les couches concentriques existant sur la section transversale de la tige. Après la saison hivernale, où il y a un repos de la végétation, celle-ci devient active, et le bois qui se forme alors présente des vaisseaux larges à paroi mince et peu colorée; quand la végétation se ralentit, le bois est dense et serré; on peut ainsi compter les saisons végétatives. Or, en ce pays, il y a une seule saison active végétative: le printemps; on aura donc autant de zones claires que de printemps. Dans les régions où la végétation s'active à deux reprises, il y aura deux cercles clairs par année. Ainsi l'on déterminera l'âge d'un arbre abattu connaissant la climatologie locale.

Parmi les plantes herbacées, il y en a qui vivent un an, elles sont dites *annuelles*; d'autres vivent deux années ou davantage; et alors, quelques-unes, dans les régions où le froid n'est pas intense, peuvent devenir ligneuses.

TERRAINS. On appelle âges les divisions que l'on a dû établir dans la série interrompue des formations sédimentaires. On distingue quatre âges principaux: *l'âge primaire*, *l'âge secondaire*, *l'âge tertiaire* et *l'âge quaternaire*. *La période (âge ou époque) primaire ou paléozoïque* est caractérisée par la formation des premières couches de sédiments sur les roches primitives ou archéennes et par l'apparition des premiers organismes à la surface du globe: poissons, spirifères, produits, etc. Vers la fin de la période, apparaît la première faune aréenne, des insectes souvent gigantesques, ainsi qu'une riche et luxuriante végétation de fougères, etc.

Dans les *terrains secondaires ou mésozoïques*, les dépôts sont variés, mais les formations calcaires et argileuses prédominent. La faune terrestre est des plus variées: les premiers mammifères marsupiaux font leur apparition, les grands reptiles nageurs ou volants (ichtyosaures, plésiosaures, pterodactyles, etc.), atteignent leur apogée, les ammonites et les bélemnites, qui se montrent au début de la période, disparaissent subitement, sans laisser de traces, quand la série secondaire prend fin.

Dans l'âge tertiaire ou *néozoïque*, les continents se dessinent avec leurs principaux reliefs; les pays ont leurs



TERRAINS PRIMITIENS
1. Homme — 2. Mammoth — 3. ours des cavernes — 4. Crithée — 5. Paléotherium — 6. Dinotherium — 7. Ammonite — 8. Ichtyosaure — 9. Pterodactyle — 10. Trilobite — 11. Spirifère — 12. Paléozoïque — 13. Fougère.

climats, leurs saisons; la grande classe des mammifères ordinaires apparaît; elle est surtout représentée par de grands mammifères qui sont presque vengés jusqu'à nous: paléotherium, aëlotherium, dinotherium, mégatherium, mastodonte, etc.

Au cours de l'âge quaternaire ou *pléistocène*, les continents ont acquis une configuration qui a fort peu varié depuis. Pendant ce période, s'est poursuivie le creusement des vallées. L'existence de l'homme, probablement plus ancienne, n'est bien établie qu'à partir de cet âge.

Age relatif des montagnes ou des dislocations. On le détermine en vertu du principe suivant: l'É. de Beaumont a découvert un soulèvement d'une chaîne est nécessairement comprise entre l'époque de la formation des couches relevées et celle du dépôt des strates qui s'étendent horizontalement jusqu'au pied de la montagne.

Age relatif des sédiments. Trois caractères principaux servent à déterminer l'âge des strates: 1^o la superposition; 2^o le caractère minéralogique; 3^o les débris organiques. — L'ordre de superposition est la donnée la plus importante et la plus simple. Une couche quelconque est plus ancienne que toutes celles qui la surmontent, et plus récente que les couches sur lesquelles elle repose. D'autre part, la nature des fossiles possède une valeur comparable à celle des médailles dans la série des événements historiques.

Age relatif des éruptions. On détermine l'âge relatif des roches éruptives par les trois caractères suivants: 1^o position relative (quand une roche éruptive traverse des couches sédimentaires, on la considère naturellement comme postérieure à ces couches); 2^o altération des roches au contact; 3^o composition minérale.

Préhistoire. Ages préhistoriques. Les temps préhistoriques sont les temps antérieurs à tous les documents traditionnels ou écrits. L'humanité primitive a passé par des âges ou périodes que l'on distingue par les monuments l'homme se servait. L'homme, avant de connaître l'usage des métaux, a d'abord passé par l'âge de la pierre, pen-

— SYN. Agréer, accepter, recevoir. V. ACCEPTER.

— ANTON. Réuser, refuser, rejeter, repousser.

AGRÉER v. a. Mar. V. GÉNÉR.

AGRÉEUR n. m. Mar. Celui qui installe les agrès d'un navire. // On dit plutôt agréateur. V. CO. MAR.

AGRÈSE (g) n. m. Assemblage, résultat de choses jointes qui forment un tout par accident, mais non essentielles ; la matière n'est que un agrégat multiple, séparable, sans unité. (Renaud.)

— Fig. : La société est un agrégat d'individualités.

— ENCYCL. MINÉR. V. AGRÉGATION.

AGRÉGATIF, IVE adj. Qui rapproche, qui a la faculté de réunir : Force agrégative.

AGRÉGIATION n. f. Réunion de choses qui se joignent sans former une unité. Agrégations, Pilules qui passent pour réunir les vertus de beaucoup de médicaments.

AGRÉGATION (s) n. f. Admission dans un corps, dans une compagnie : S'opposer à l'agrégation de quelqu'un. // Dans l'université, Concours auquel doivent prendre part ceux qui aspirent au titre d'agrégé.

AGRÉGATION (s) n. f. Admission dans un corps, dans une compagnie : S'opposer à l'agrégation de quelqu'un. // Dans l'université, Concours auquel doivent prendre part ceux qui aspirent au titre d'agrégé.

— Physiq. Réunion de parties, de molécules rapprochées les unes des autres, de manière à adhérer entre elles, et à opposer quelque résistance à leur séparation. Les corps se composent de l'agrégation de parties de matières infiniment petites. (Chateaub.)

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

— ENCYCL. Instr. publ. On donne le nom d'agrégation au concours institué pour le recrutement des professeurs de lycées. Créé en principe dès 1808, il ne fut réellement organisé qu'en 1822.

choses qui plait, qui est agréable : Les agréments d'un paysage.

La fable offre à l'esprit mille agréments divers. BOILEAU.

AGREMENT, n. m. Plaisir, joie, satisfaction. Il faut vivre avec le bon pour l'agrément de la vie. (J.-L. Mabiro.)

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

— ANTON. Agrement, loq, qui n'est que le contraire d'agrément. On trouve de l'agrément, par opposition à l'utile. Certains terres sont à la fois des propriétés de rapport et d'agrément.

tagne, et fut rappelé par Domitien, jaloux de sa gloire, qui le fit, dit-on, empoisonner. L'historien Tacite, qui était son grand-oncle, a écrit sa Vie.

AGRIGOLA (Hollolph), philologue hollandais, né près de Brémme en 1713, mort à Heidelberg en 1785. Il contribua à la rennaissance des lettres et écrivit, entre autres ouvrages, un traité de *Invention dialectica*.

AGRIGOLA (Georges-LANDMAN, plus connu sous le nom latinisé de G. naturaliste allemand, né à Glanclan (Saxe) en 1790, mort à Chemnitz en 1855. Il fut un des créateurs les plus féconds de la micrologie. Son ouvrage le plus célèbre est un traité de *Hier medietica* (1836).

AGRIGOLA (Jean-Schweizer ou SCHNEIFTER, dit), théologien protestant, né à Eisleben en 1671, mort à Berlin en 1766. On l'appelle souvent *Maître Isebaun* maître d'Eisleben. Il se sépara de Luther dont il avait été le disciple et fonda la secte des *antonomains*. Outre ses écrits de controverse, il a laissé un recueil de proverbes allemands.

AGRIGOLA (Martia), compositeur allemand, né à Soran (Sélie) en 1480, mort à Magdebourg en 1556. Il a écrit des livres fort intéressants sur la musique à la fin du moyen âge, sur les instruments de musique en usage à cette époque et sur la manière d'en jouer.

AGRIGOLA (Christian-Ludwig), peintre, né à Ratisbonne en 1667, mort en 1707, dans la même ville où il est l'auteur de paysages d'une composition poétique et d'une claudé lumière. On voit de ses tableaux aux musées de Brno et de Vienne. Il peignit aussi des portraits, dont un grand nombre se voient à Scherwira.

AGRIGOLA (Georges-André), médecin allemand, né à Ratisbonne en 1672, mort en 1738. On lui doit, entre autres écrits, un livre qui fit beaucoup de bruit : *Essai pour l'accroissement fondé dans la nature et sur la raison, concernant la multiplication des arbres, des arbrisseaux et plantes* (Ratisbonne, 1716-17), traduit en français sous le titre de *Arbriculture parfaite ou Nouvelle découverte* (Amsterdam, 1720). L'auteur prétend avoir trouvé le moyen de multiplier les plantes avec une rapidité prodigieuse. Au milieu d'assertions erronées ou déraisonnables, il fait un grand nombre de remarques justes et utiles.

AGRIGOLA (Jean-Frédéric), compositeur allemand, né à Ratisbonne (Gotha) en 1720, mort en 1771. Outre des cantates et des morceaux de musique sacrée, on lui doit quelques opéras : *Il pastore* (1752) ; *Il Tempo d'Amore* (1755) ; *Achille in Seiro* (1758) ; *Ifigenia in Tauride* (1765).

AGRIGOLA (Karl Joseph Alois), peintre et graveur, né à Sackingen (Bavière) en 1779, mort à Vienne en 1842. Il est l'auteur de plusieurs tableaux, des portraits, des miniatures, et grava les planches d'après Raphaël, Holbein, Poussin, etc.

AGRIGOLA (Philippe), peintre, né à Urbio en 1776, mort à Rome en 1857. Fut directeur de l'Académie de Saint-Luc à partir de 1813. Son talent froid et académique s'est exercé sur des sujets religieux et mythologiques.

AGRIGOLA (Edouard), paysicaste, né à Stuttgart en 1800, fit de longs voyages d'études, vécit dix-huit ans en Italie, puis s'établit à Karlsruhe. Peignit surtout des paysages d'Italie et des marines.

AGRIGOLE (lat. *agrícola*, de *ager, agri*, champ, et *colere, cultiver*) adj. Qui s'occupe d'agriculture, qui est adonné à l'agriculture : *Peuple agricole. La France est à la fois agricole et manufacturière.* Qui tient à l'agriculture, qui s'y rattache : *Produits agricoles. Des ministères agricoles.* — S'est employé quelquefois pour Agricultrice.

— Choïseul est agricole, et Voltaire est fermier. VOLTAIRE.

— *Couices agricoles.* V. *COUCIS.* // *Syndicats agricoles.* V. *Syndicats.*

— *Ordre du Mérite agricole*, Ordre institué par décret du 7 juillet 1883, pour récompenser les services rendus à l'agriculture, et qui comprend des chevaliers, des officiers et des commandeurs.

— ENCYCL. On ne peut être admis dans l'ordre du Mérite agricole si l'on n'a exercé pendant quinze ans la pratique agricole ou des fonctions so relatives à l'agriculture, à moins de justifier de services exceptionnels d'une valeur moitiée. Les nominations au grade de chevalier sont faites par le ministre de l'Agriculture : les promotions aux grades d'officier et de commandeur, sur la proposition du ministre. Les officiers ou commandeurs de la Légion d'honneur peuvent être promus officiers ou commandeurs du Mérite agricole sans passer par les grades de chevalier ni d'officier.

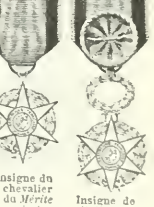
La décoration de chevalier consiste dans une étoile à six points ou argent émaillé de blanc et à rayons doubles, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier, et dont la centre, entouré de pétales, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de création de l'ordre, et de l'autre les mots : *Mérite agricole*. La décoration d'officier et de commandeur est un or surmonté d'une couronne en feuilles de vigne et de laurier et, en tous autres points conformes à celle de chevalier. Le ruban, avec rosette pour les officiers, est moiré vert et bordé d'un lisé d'amarante ; il est porté en sautoir par les commandeurs.

Les membres du l'ordre ont droit de retour au titre de chevaliers d'insignes et de broquets, 15 francs pour la croix de chevalier, 18 francs pour la croix d'officier et 60 francs pour la décoration de commandeur.

AGRICOLE (MÉDAILLE D'HONNEUR). V. TRAVAIL (MÉDAILLE D'HONNEUR).

AGRICOLITHÉ n. f. Variété d'onlythe, trouvée à Johannstadt et à Schneberg (Saxe). // Plusieurs écrivent AGRICOLITE.

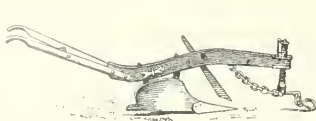
AGRICULTEUR n. m. Celui qui pratique l'agriculture, qui en fait sa profession : *Un grand agriculteur. Est l'op d'un grand poète et d'un grand homme d'Etat.* (A. Karr.)



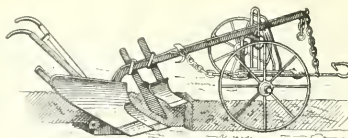
Insigne du chevalier du Mérite agricole.

Insigne de l'officier du Mérite agricole.

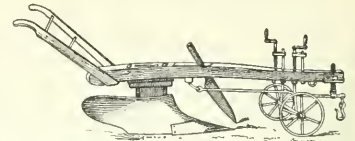
Insigne de commandeur du Mérite agricole.



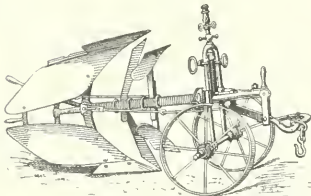
Charrue araire



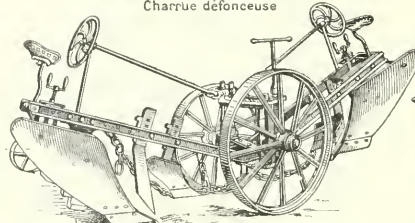
Charrue défonceuse



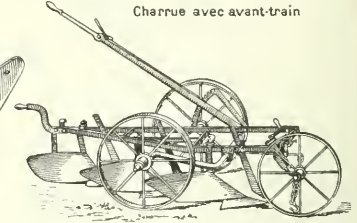
Charrue avec avant-train



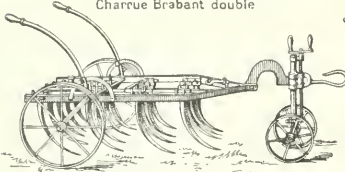
Charrue Brabant double



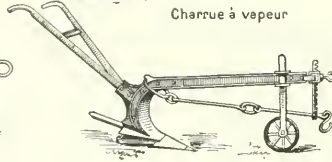
Charrue à vapeur



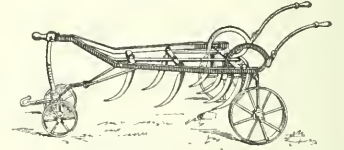
Charrue simple polysocs



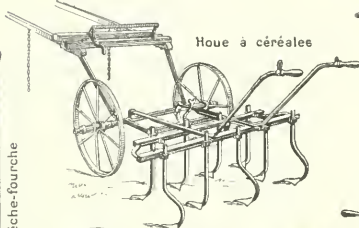
Scarificateur



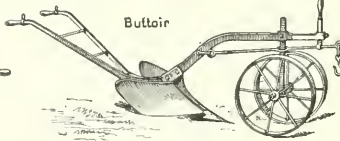
Charrue fouilleuse



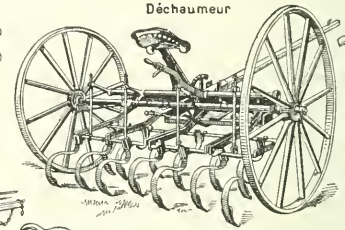
Extirpateur



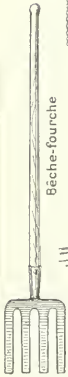
Houe à céréales



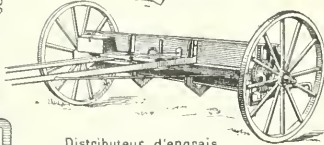
Buttoir



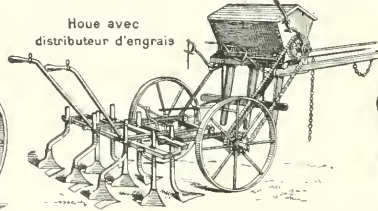
Déchaumeur



Bêche-fourche



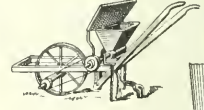
Distributeur d'engrais



Houe avec distributeur d'engrais



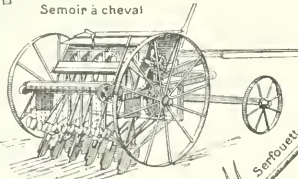
Semoir à bretelles



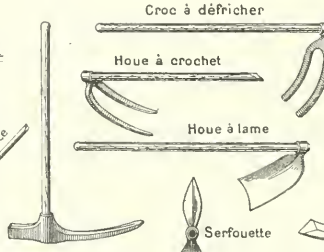
Semoir à brouette



Bêche



Semoir à cheval



Croc à défricher

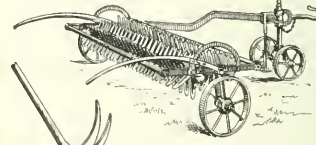
Houe à crochet

Houe à lame

Pic

Serfouette

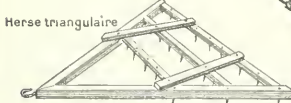
Pioche à défricher



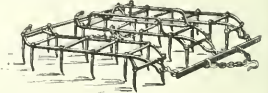
Herse norvégienne



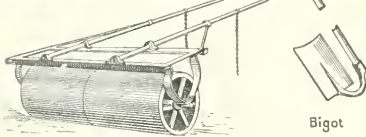
Cerceau



Herse triangulaire



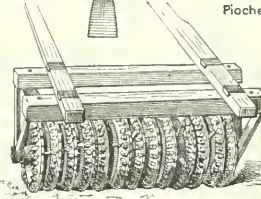
Herse en Z



Rouleau plombeur



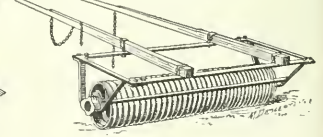
Bigot



Rouleau brise-mottes



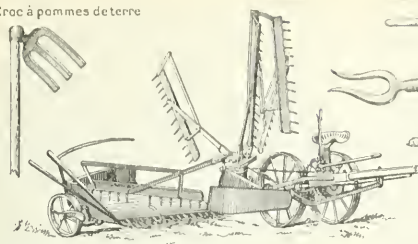
Binette



Rouleau ondulé

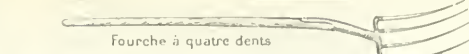
Rayssac Vigneron-Domaille sc

Croc à pommes de terre

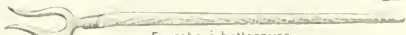


Moissonneuse-faucheuse

Fourche à quatre dents



Fourche à betteraves



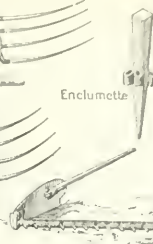
Fourche vosgienne



Couteau à foin



Enclumette



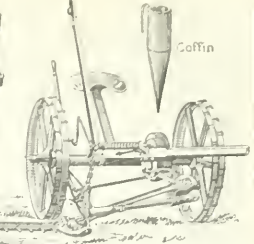
Coffin



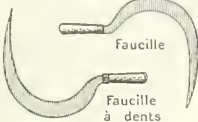
Sape



Faucheuse



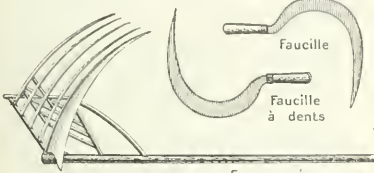
Faucille



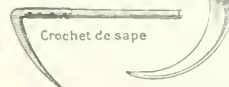
Faucille à dents



Faux armée



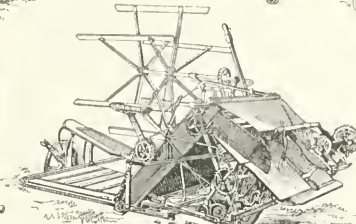
Crochet de sape



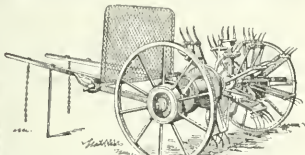
Faux



Moissonneuse-lieuse



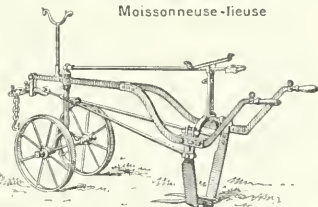
Faneuse



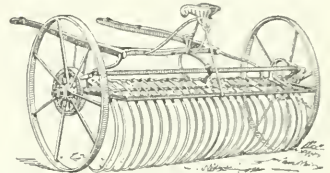
Fléau



Arracheur de betteraves



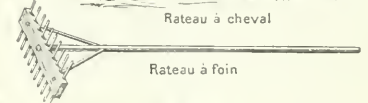
Râteau à cheval



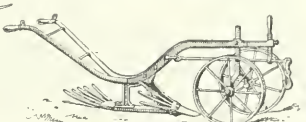
Fourche à foin



Râteau à foin



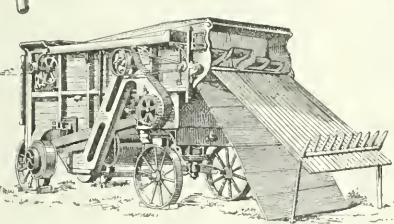
Arracheur de pommes de terre



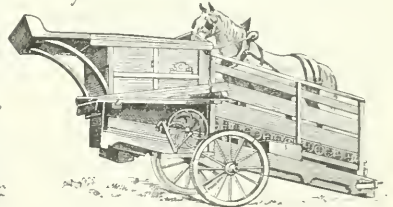
Brouette à fourrage



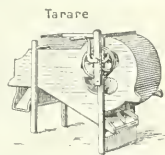
Batteuse



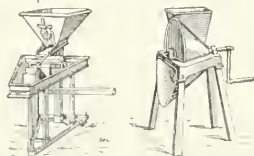
Batteuse à plan incliné



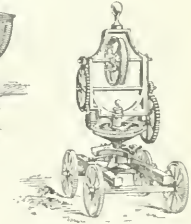
Tanare



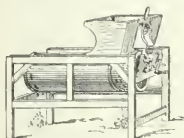
Cribleur pour cereales



Moteur locomobile



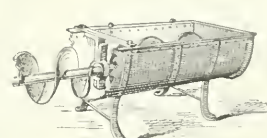
Trieur



Coupe-racines



Vis d'Archimède



Van



Hache-paille



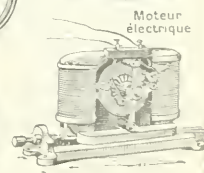
Manège a cheval



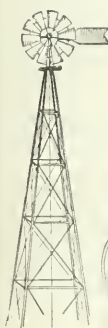
Petit crible



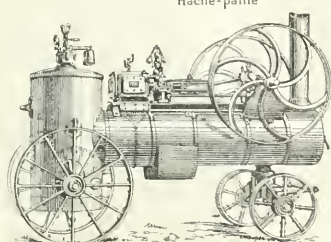
Moteur électrique



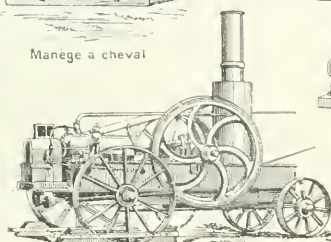
Moteur à vent



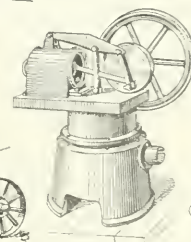
Locomobile à vapeur



Locomobile à pétrole



Moteur à air chaud



Voir les mots : Batteuse, Moissonneuse, Horticulture, Jardinage, etc.

— ESCYR. Les chenilles des *agrophores* sont effilées et sans poils, elles se chrysalident dans de petites coques en terre. Habitent l'Europe et l'Amérique. La seule espèce de nos pays, l'*agrophore* souterraine (*agrophora subterranea*), dans sa phase naine, est le pintrâtre, est commune au printemps et à l'automne; la chenille vit sur les liseros.



AGROPYRON ou **AGROPYRE** (du gr. *agros*, champ, et *pyron*, feu, sauvage). Genre de plantes de la famille des grammacées, tribu des poées.

AGROSTEMME (du gr. *agros*, champ, et *stemma*, couronne) n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des silencés, dont certaines espèces ont nos farfoux et d'autres vivent dans les champs, on particulièrement *Agrostemma githago* ou cerelle des blés.

AGROSTEMMINE (rad. *agrostemma*) n. f. Alcali que l'on extrait des semences de la nielle des blés. L'agrostemmine cristallise en paillettes légèrement jaunâtres, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool.

AGROSTICULE (du gr. *agrostis*, chiendent) n. f. Plante vivace de la famille des grammacées, originaire du Brésil.

AGROSTIDE (du gr. *agrostis*, chiendent) n. f. Genre de plantes de la famille des grammacées.

— ENCYCL. Le genre *agrostis* de Linné, qui comprenait environ cent espèces, a été considérablement restreint, et est caractérisé par ses fleurs en panicules étalées ou contractées, ses glumes carénées et dépourvues d'arêtes, et deux écailles, l'une sur la base et les deux écailles, parmi les deux espèces conservées dans ce genre, nous citons *Agrostis commutis*; *Agrostis élégante*, plante qu'on cultive en bordure et qui croît dans le midi de la France, etc.

AGROSTIÈRES n. f. pl. Tribu de la famille des grammacées ayant pour type le genre *agrostide*.

AGROSTOGRAPHIE (du gr. *agrostis*, chiendent, et *grapho*, tracer) n. f. Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des grammacées.

AGROSTOLOGIE (du gr. *agrostis*, chiendent, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les plantes de la famille des grammacées.

AGROSTOPHYLLE (du gr. *agrostis*, chiendent, et *phyllon*, feuille) n. m. Genre de plantes du famille des orchidées, indigène de l'île de Java.

AGROTÈRE (du gr. *agrotères*, champêtre) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, famille des pyrallides, renfermant de petits papillons ressemblant à des teignes. Les agrotères sont des tordeuses habitant l'Europe et l'Asie septentrionale. Celles *Ingratera nemoralis* (toute l'Europe), *Ingratera olivacea* (Sibérie).

AGROTÈRE et **AGROLÈTÈRE**, surmots donnés quelquefois à Artémis (Diane), soit à cause d'un temple qu'elle avait à Agra, dans l'Attique, soit parce qu'elle habitait les campagnes, les bois (en gr. *agros*, champ).

Xénophon, dans le Traité de l'éducation de Darius, raconte que les Athéniens s'étaient engagés à offrir en sacrifice à la déesse autant de chèvres qu'ils auraient tué d'ennemis; mais le nombre fut si grand, que ce vœu n'aurait pu être immédiatement accompli sans une extermination trop compromettante pour le pays. On s'échappait à cette ruine et ne pas être parjure, le seul dévôt du sacrifice chaque année cinq cents chèvres, et cela perpétuellement.

AGROTÉS (tiss — du gr. *agrotés*, labourneur), surmot de Paa et de Mercure.

AGROTIDE ou **AGROSIS** (tiss — du gr. *agrotés*, qui habite les champs) n. f. Genre de lépidoptères, du groupe des noctuelles. Les chenilles sont allongées, cylindriques, vivent écartées autour des racines, sur les plantes basses et se chrysalident dans le sol; on en trouve partout, surtout en Europe et en Amérique. L'agrosis des moissons (*agrotis segetis*) est très commune; sa chenille, ou ver gris, fait un grand tort aux betteraves; le nom vulgaire du papillon est la « moissonneuse ». D'autres espèces attaquent les céréales.

AGROUELLE (corrupt. d'*écrouelles*) n. f. Crust. Nom vulgaire de la crevette des ruisseaux (*gammarus pulex*), parce que, d'après un préjugé ancien, elle produit des ulcères dans la bouche de ceux qui la mangent.

— Bot. La scrophularia nouvelle, parce qu'on lui attribua la propriété de guérir les écrouelles.

AGROUEMENT n. m. Action d'agrouper; état de ce qui est agroué : Un **AGROUEMENT** méthodique de faits.

— Et. d'archit. Sorte d'accomplissement de colonnes disposées deux à deux, trois à trois, etc.

AGROUPE (rad. *agroupe*) v. a. Disposer, réunir en groupe : **AGROUPE** des chiffres.

S'agrouper, v. pr. Se mettre en groupe.

AGRUPE n. f. Espèce de pruno employée pour faire les pruneaux d'Agen.

AGRYPNE (du gr. *agrypnos*, qui veille) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des éléatrides, renfermant de grands taupes roussâtres, pubescentes, habitant surtout les bords des désertiques de l'ancien monde.

AGRYPNIE (du gr. *agrypnia*, veille; formé de a priv., et *grypnô*, sommeil) n. f. Insomnie, défaut de sommeil. (Peu usité.)

AGRYPNIE (du gr. *agrypnos*, éveillé, parce que ces phrygiens volent la nuit) n. f. Genre d'insectes neuroptères,

trichoptères, famille des phryganiens, ayant les jambes épureuses. (Habitent l'Amérique boréale.)

AGRYPNIS (basile — du gr. *agrypnis*, veiller n. f. Étoile nocturne célébrée en Sicile, ou l'homme de Bar-chus.

AGRYPNOCOME (du gr. a priv., *agrypnos*, sommeil, et *komai*, assoupiement) n. m. Insomnie jointe à un grand envie de dormir. (Peu usité.)

AGRYPNOSE (du gr. *agrypnosés*, sans sommeil) adj. Qui est privé de sommeil. *Un Evénement agrypnosé*. Celle qui est privée de sommeil. (Peu usité.)

AGUA (prononc. *agua* ou *aguon*) n. m. Crapaud de l'Amérique méridionale et qui est le plus grand espèce du genre.

— ENCYCL. L'*agua* (*Bufo marinus*) ou *gato*, ou *bovardo* atteint jusqu'à 24 centim. de longueur. Le crapaud *agua* sort la nuit par quantités énormes, couvrant parfois le sol dans les rues. Son cri ressemble à un fort aboiement. On a essayé de le domestiquer en diverses régions pour détruire les insectes.

AGUA, vulcan. du Guatemala. Amérique centrale; à 25 lieues S.-O. de la capitale, altitude 1,122 m. À cette montagne, prétend-on, le Guatemala devrait son nom (U-hate-z-mal-ha) (*qui jette de la cendre*).

AGUADA, comm. de l'île espagnole de Porto-Rico (Antilles); 9,530 hab. Ch.-l. *San-Francisco de la Aguada*.

AGUADILLA, ville maritime de l'île espagnole de Porto-Rico (Antilles); 11,400 hab. Port important sur la côte N.-O. de l'île. C'est la *Aguidilla*. La commune est peuplée de 16,140 hab.; le département du même nom, occupant l'angle N.-O. de l'île, compte 82,000 hab.

AGUADO Alexandre-Marie, célèbre financier espagnol, né à Séville en 1781, mort à Gijon en 1842. Colonel en 1810, puis aide de camp du maréchal Soult, il quitta le service en 1815 pour se lancer à Paris dans des entreprises commerciales; abandonna les opérations de la banque pour, fut nommé en 1823 agent financier de l'Espagne à Paris, et reçut de Ferdinand VII la concession de mines, de vastes terrains et le titre de marquis de Las Marismas del Guadalquivir. Ce titre fut sécularisé les emprunts espagnols de cette époque. Il laissa, en mourant, une fortune estimée à plus de soixante millions. Il possédait une magnifique galerie de tableaux. Aguado avait été naturalisé Français en 1828.

AGUARICO, riv. surière de l'Amérique méridionale, sortie des Andes de l'équateur, affluent de rive gauche du Rio Napo. Longueur du cours : 675 km.

AGUAS-CALIENTES, ville du Mexique, 65,000 hab. Capt. de l'Etat du même nom, peuplé de 410,000 hab.

AGUERO (Barcelone DE), chirurgien espagnol, né à Séville en 1531, mort en 1597. Il acquit une grande réputation dans le traitement des plaies faites par les armes à feu et fut surnommé le *Paré de l'Espagne*. Son principal ouvrage est : *Tratado de la verdadera cirugía* (Séville, 1681).

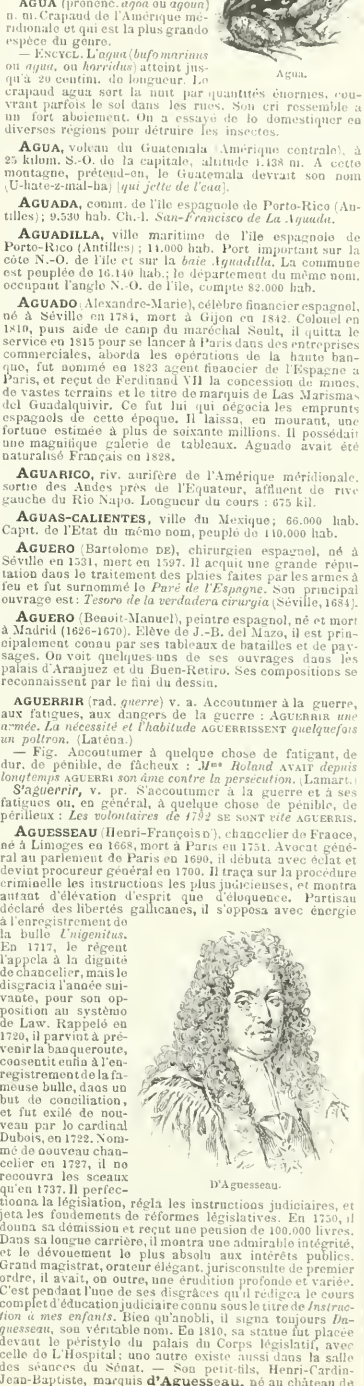
AGUERO (Basco-Manuel), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1626-1679). Il est principallement connu par ses tableaux de batailles et de paysages. On voit quelques-uns de ses ouvrages dans les palais d'Aranjuez et du Buen-Retiro. Ses compositions se reconnaissent par le fini du dessin.

AGUERRIN (rad. *querre*) v. a. Accoutumer à la guerre, aux fatigues de la guerre; se faire à la guerre; *Aguearra une armée*. La *nécessité et l'habitude agueerraient quelquefois un palfren*. (Laténa.)

— Fig. Accoutumer à quelque chose de fatigant, de dur, de pénible, de fâcheux : *M^{rs} Roland avait depuis longtemps agueerré son fils contre la persécution*. Lamart.

S'agueerrer, v. pr. S'accoutumer à la guerre et à ses fatigues ou, en général, à quelque chose de pénible, de périlleux : *Les volontaires de 1792 se sont vite agueerrés*.

AGUESSEAU (Henri-François), chancelier de France, né à Limoges en 1668, mort à Paris en 1751. Avocat général au parlement de Paris en 1690, il débuta avec d'Arlet et devint procureur général en 1700. Il traça sur la procédure criminelle les instructions les plus judicieuses, et montra autant d'élevation d'esprit que d'éloquence. Partisan déclaré des libertés gallicanes, il s'opposa avec énergie à l'enregistrement de la bulle *Incurgenitas*. En 1717, le régent l'appela à la dignité de chancelier, mais le disgracia l'année suivante, pour son opposition au système de Law. Rappelé en 1720, il parvint à prévenir la banqueroute, consentit à l'enregistrement de la fameuse bulle, dans le but de conciliation, et fut exilé de nouveau par le cardinal Dubois, en 1722. Nommé de nouveau chancelier en 1727, il ne recouvra les fonctions qu'en 1737. Il perfectionna la législation, régla les instructions judiciaires, et fut le fondateur de réformes législatives. En 1730, il donna sa démission et reçut une pension de 100,000 livres. Dans sa longue carrière, il montra une admirable intégrité, et le dévouement le plus absolu aux intérêts publics. Grand magistrat, orateur élégant, jurisconsulte de premier ordre, il avait, en outre, une érudition profonde et variée. C'est pendant l'une de ses disgrâces qu'il rédigea le cours complet d'éducation judiciaire connu sous le titre de *Instruction à mes enfants*. Bien qu'abolli, il signa toujours *Daguesseau*. Né en 1675, et mort en 1810, sa statue fut placée devant le péristyle du palais du Corps législatif, avec celle de L'Hospital; un autre eût aussi dans la salle des séances du Sénat. — Son petit-fils, Henri-Carolin-Jean-Baptiste, marquis d'Aguesseau, né au château de



Fresnes en 1710, mort en 1826, fut successivement avocat général au parlement de Paris, conseiller d'Etat, député aux états généraux, président du tribunal d'appel de Paris sous le Consulat, ministre plénipotentiaire à Copenhague et pair de France. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1787.

AGUETS (*ghé* — de a, et quet, en gaeltant n. m. pl. Ne s'employe que dans les locutions suivantes : *Agrets, es des aques aguets*, Etro, se tenir en embuscade aux bords d'un étroit; *Agrets, se mettre aux aguets*, En observation.)

AGUI (*ghi*; comme dans *quider*) n. m. Néed qui lie un bout de corde à une chaise en sangle pour l'hisser ou affaler un gabier, un charpenter, un calfat, etc., chargé d'exécuter des réparations urgentes : *Néed d'agui*.

AGUIAR don Thomas del, peintre espagnol, vivait à Madrid au milieu du xviii^e siècle. Elève de Velasquez, il eut la peinture de genre et de portrait avec un rare talent. L'excès d'une pénurie de petites figures, ses *Néed d'agui* sont surtout remarquables par une disproportion et aussi par la fraîcheur du style. Le plus célèbre est celui du poète Solís.

AGUIER (*ghé*) v. a. En T. Argos. *Agueer*.

AGUIÉE (*ghé*) v. f. Sangle fixée à un cordage par un *norid d'aguet* sur laquelle s'assied un homme qui l'ou hisser.

AGUILA (n. m., voyageur et historien, mort à Paris en 1815. Il voyagea en Amérique, dans le nord de l'Europe, et se rendit, en 1759, en Suède, où il fut témoin de l'assassinat de Gustave III. On a de lui : *Histoire des événements mémorables du règne de Gustave III* (Paris, 1807, etc.).

AGUILAR (Gaspard n.), littérateur espagnol, né dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Il est connu pour une relation des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du mariage du roi don Philippe avec Marquise d'Étrurie, et pour deux poèmes : *Fiestas nuptiales que la ciudad y reino de Valencia hicieron*, etc. (Valence, 1599); par un poème : *Expulsion des Moriscos de España por el rey don Felipe III* (1618); par douze comédies publiées en 1614. Les plus remarquables de ces pièces sont *Una buena Humildad*, la *Gitana melancolica* et les *Amantes de Carinyo*.

AGUILAR de la FRONTERA, ville de la prov. de Cordoue, en Espagne; 22,000 hab. Vignes, mines de charbon. Elle est le ch.-l. d'un district peuplé de 23,000 hab.

AGUILAS, ville et port d'Espagne prov. de Murcie, sur la Méditerranée; 9,000 hab. Fabriques de soufre et de savon, moulins. Ancien château.

AGULERA (don Ventura-Ruiz), poète espagnol, né en 1820 à Salamance, mort en 1881. Il étudia la médecine, puis se jeta avec ardeur dans les études politiques, et fut un brillant journaliste. *Los Cautivos* ou « Chansons populaires » qui le firent surprendre le *Berangre espagnol*, l'avaient établi sa réputation comme poète et romancier. Son biographe *Enciclopedia Nacional* et de *Elegias y Armonías*. Nous citerons encore le *Livre de la patrie*, et deux comédies : *Fleur fanée* et *l'Amant et le Paroïen*. Il a également publié une notice de saïnt Agulera ancien directeur du musée archéologique de Madrid lorsqu'il mourut.

AGUILLE ou **AGULLIE** (*ghé*, et U ml.) n. f. Toile de coton qui se fabrique à Alep.

AGULLON (François b'), savant jésuite belge, né à Bruxelles en 1657, mort en 1617. Il s'adonna à l'étude des sciences, fut professeur, fut directeur du collège des jésuites d'Avvers. On a de lui un *Traité d'optique* (1619).

AGUILLOT (*ghi*, et U ml.) n. m. Cheville en fer qui réunit deux cordes ou v.

AGUMPER (rad. *quimpe*) v. a. Couvrir, revêtir d'une enveloppe, et par ext. Se parer, s'attifer, se pomponner. (Peu usité.)

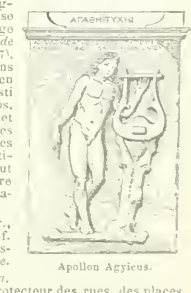
AGUIRE (Joseph-Saez n.), cardinal espagnol, né à Logroño en 1630, mort à Rome en 1699. Il entra dans l'ordre des bénédictins, passa la théologie à Salamance, puis fut nommé successivement censeur, secrétaire du saint-office et cardinal 1686. C'était un théologien instruit, mais qui manquait d'esprit critique. Nous citerons de lui : *De summo calhedra sancie Petri ad vetera declaranda ceteri galice* (Salamanca, 1683), ouvrage dans lequel il attaquait les déclarations du clergé de France en 1682, ce qui lui valut le chapeau de cardinal; *Sancie Anselmi theologia*, dont la meilleure édition est celle de Rome (1690); *Collectio maxima conciliorum Hispanie* (Rome 1693-1694), etc. Dans ce dernier ouvrage, il se sert de phrases qui lui ont été fournies par des faussaires et qui ont mis les érudits à la torture.

AGULIERS (DES), philosophe français, né à La Rochelle en 1683, mort en 1741. Émigré, tout jeune à Londres par son père, ministre protestant, puis attaché à la révocation de l'édit de Nantes, il se fit ses études à l'Université d'Oxford, où il fut tard professeur. Il a beaucoup contribué à propager la philosophie newtonienne sur le continent.

AGUSTI ou **AGUSTIN** Miguel, écrivain espagnol, né à Bofillós (Catalogne), dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Il fut successivement chapelain et prieur de l'ordre de saint-Jean, et il résida longtemps à Perpignan. Agustí se fit connaître par un ouvrage intitulé *Livre des secrets de l'Agriculture* (Barcelone, 1617) réalité avec des additions importantes à Perpignan, en 1626. Dans ce livre, Agustí traita des signes du temps de diverses époques des semailles et des plantations, des arbres fruitiers, des engrais, des vides, des animaux domestiques et de la classe de l'agriculture, et le suivit d'un petit vocabulaire latin, espagnol, catalan, italien, portugais et français.

AGUSTITE du gr. a priv., et du lat. *agustus*, god, n. f. Phosphato de chaux pur, sans identité avec l'apatite.

AGYIEUS du gr. *aguius*, rue, surmot d'Apollon, protecteur des rues, des places, de la demeure, de la famille, à Argos, à Athènes et



ORDRES DE CHEVALERIE

Aigle blanc, Ordre russe, fondé comme ordre polonais par Vladislav IV (1835). Ressa...



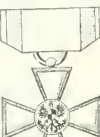
Aigle blanc (Russie).

Aigle noir. Le premier des ordres prussiens, fondé par Frédéric Ier en 1701, la veille du son couronnement.



Aigle noir (Allemagne).

Aigle rouge, Ordre prussien, immédiatement inférieur à l'aigle noir. Créé par Georges Guillaume, margrave de Bayreuth...



Aigle rouge (Allemagne).

Aigle d'Esté, Ordre fondé en 1855 par François II, duc de Modène. L'ordre fut supprimé en 1859 à l'annexion du duché de Modène.



Aigle blanc (Serbie).

Aigle blanc, Ordre fondé en 1883 par le premier en date des ordres serbes. Cinq classes. Ruban rouge liseré de bleu.

Aigle pêcheur. V. PYGARQUE. Aigle balteur. V. HELO-TATSE, et les mots CIRCAËTE (pour aigle Jean le Blanc et jandion), HALIËTE, etc. Aigle autan. V. HALIASTUR, HALI-ZUZAR, ORIBAZAR.

AIGLEFIN (ou EGLEFIN). AIGREFIN (ou EGREFIN). n. m. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit. On le pêche dans les mers du nord. V. MORUE.

AIGLETTE (rad. aigle). n. f. Nom donné aux aigles bises en nombre sur un écu. On dit aussi AIGLON, et AIGLAT. L'aiglette est l'aigle jeune, sans serres, sans bec.

trouve ce type dans les matériaux de plus de quinze classes différentes.

AIGLON, ONNE n. Petit de l'aigle : L'aigle nourrit de chair ses AIGLONS.

AIGLURE (rad. aigle). n. f. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau de proie : Faucon AIGLURE d'AGLURETS.

AIGNAN (Etienné), littérateur français, né en 1773 à Beaugency (Loiret), mort à Paris en 1824. Il fut aide de cérémonies de Napoléon Ier et succéda, en 1814, à Bernardin de Saint-Pierre à l'Académie française.

AIGNAY-LE-DUC (lat. Aignaium), ch.-l. de canton. Côté-O. par arr. et à 33 kilom. de Châtillon-sur-Seine, sur la Côte-d'Or.

AIGNER (Joseph Matthäus), peintre, né en 1818 à Vienne, où il se suicida en 1886. Elève d'Amberg, il s'adonna spécialement à la peinture de portraits.

AIGOUAL, anc. Marché Aigoual, nom d'un petit massif des Cévennes, entre le Gard et la Lozère, duquel partent les vallées du Gardon et de l'Hérault vers la Méditerranée.

AIGOUN, ville de Chine (Mandchourie), sur l'Amour, à 35 kilom. en aval de la ville russe de Blagovetchensk.

AIGRE (du lat. acer, aigre) adj. Qui est acide, piquant au goût. Fruits AIGRES. Oranges AIGRES. Pommes AIGRES.

AIGRE, ch.-lieu de cant. (Charente), sur l'Homme, affluent de la Charente, arrond. et à 22 kilom. de Ruffec.

AIGRE-DOUX, CE adj. Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux : Fruits AIGRE-DOUX. Oranges, cerises AIGRE-DOUX.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

AIGRE-DOUX, n. m. Eau sucrée, aromatisée de sucre et de citron, qui se prend avec du lait.

né à Montpellier en 1668, mort dans cette ville en 1743, auteur d'une Histoire de la ville de Montpellier (Montpellier, 1731-1739); réimprimée de 1878 à 1882 (Montpellier).

AIGREUILLE, ch.-lieu de cant. (Loire-Inférieure), non loin de la Maine, arrond. et à 19 kilom. de Nantes; 1.390 hab. (Aigreuillais). Le cant. à 7 comm. et 13.929 hab.

AIGREUILLE-D'AUNIS, ch.-lieu de cant. (Charente-Inférieure), arrond. et à 2 kilom. de Rochefort; 1.619 hab. (Aigreuillais). Distilleries d'eau-de-vie, dite Aigreuille. Bifurcation des voies ferrées (Etat) de Pantiers à La Rochelle et à Rochefort. Le canton à 11 comm. et 8.677 hab.

AIGREVIN n. m. Homme adroit et rusé qui vit d'industrie : Gardes-vous des AIGREVINS. Il Le mot aigrevin, dans ce sens, ne semble pas antérieur au règne de Louis XIV.

AIGRELET (lé. ETTE) adj. Légèrement aigre, un peu aigre; est le fruit de l'anneau-inette à un petit goût aigret. Il Fig. et fam. Se dit du ton, des manières, des discours qui marquent quelque chose de piquant : Humeur AIGRELETTE.

AIGRELIER (lié — rad. aigre) n. m. Nom vulgaire de l'alizier des bois.

AIGREMENT adv. Avec aigreur.

AIGREMOINE (du gr. argemone; de argemone, taie, parce que cette plante passait pour guérir les taches de l'œil) n. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, tribu des potyriées. Une de ses espèces, l'Aigremoine capotaire, remarquable par ses fleurs jaunes, est commun dans nos campagnes. On l'emploie en médecine comme astringente et vulnéraire.



Aigremoine. — A, fleur; B, fruits.

AIGRET (gré. ETTE) adj. Un peu aigre : Fruit AIGRET.

AIGRETTE (du gr. akros, cime) n. f. Faisceau de plumes effilées et droites qui ornent la tête de certains oiseaux : L'AIGRETTE du héron, du faucon.

Par compar. Bonquet de plumes parfois orné de pierres précieuses ou de perles, qui ornent certaines coiffures de femmes et d'hommes : L'ornement d'un AIGRETTE. Il Ornement analogue placé sur les dais, les lits de parade, et sur la tête des chevaux dans les grandes cérémonies, particulièrement dans les cérémonies funèbres. Il Sorte de pompon qui surmonte les coiffures militaires : L'AIGRETTE d'un shako, d'un colback.



Aigrettes. — A, aigrette d'ornement composée de fils de verre droits et fins. B, aigrette d'eau. C, aigrette de fumée. D, aigrette de fumée.

AIGRETTE, n. m. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

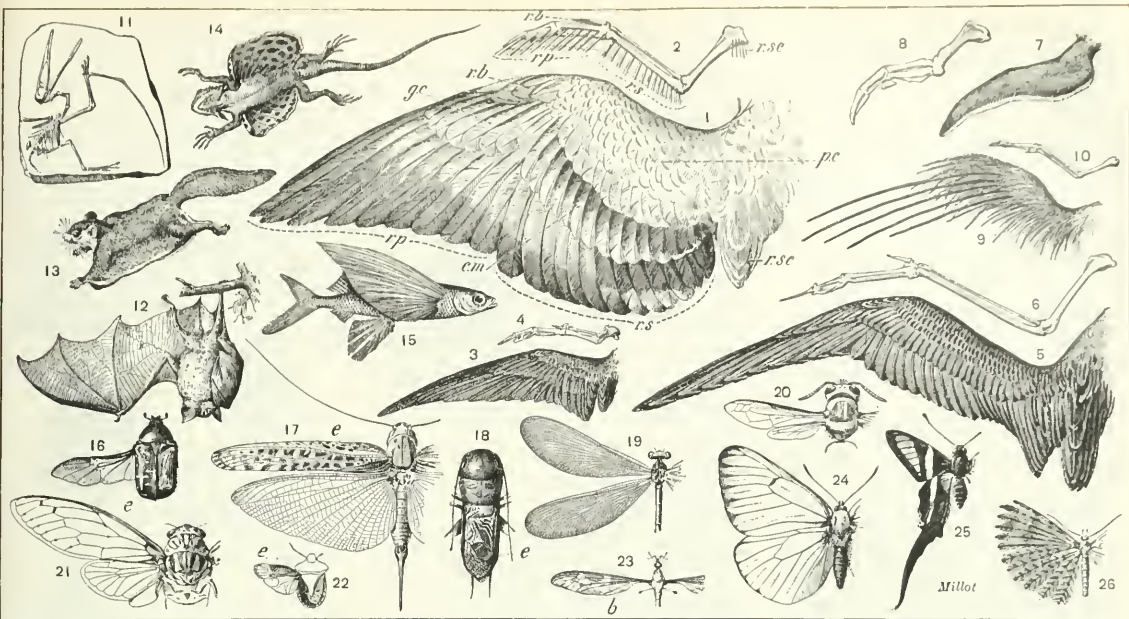
AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.

AIGRETTES, n. f. Genre d'oiseaux de la famille des alcedinidés, qui se distinguent par leurs plumes d'un bleu éclatant.



AILES. — 1. Aile type (pigeon); p p rémiges primaires; r rémiges secondaires; r rémiges bâtarde; r.sc rémiges scapulaires; g.c grandes couvertures; c.m couvertures moyennes; p.c petites couvertures. — 2, 4. Aile de bon volier à os courts (martin). — 5, 6. Ailes de bon volier à os longs (frigate). — 7, 8. Aile modifiée en nageoire du pinguin. — 9, 10. Aile rudimentaire du casuar à casque. — 11. Pterodactyle. — 12. Chauve-souris. — 13. Eucroci volant. — 14. Dragon volant. — 15. Excoet (poisson volant). — 16. Coléoptère (étéole); e élytres. — 17. Orthoptère (dectique); e élytres. — 18. Orthoptère (grillon); e élytres. — 19. Névroptère (coliptéryx). — 20. Hyménoptère (frelon). — 21. Hémiptère (tigale). — 22. Hémiptère (punaise); e élytres. — 23. Diptère (papule); b balancier. — 24. Lépidoptère (papillon). — 25. Lépidoptère à ailes avec prolongements (leptocircus). — 26. Microlépidoptère (secondé).

mentaires, les plumes. L'héméris, le radius et le cubitus sont conformés à peu près comme chez les mammifères; la main, au contraire, à la forme d'une palette allongée qui donne insertion aux principales plumes de l'aile. On y trouve deux os du carpe, trois os du métacarpe dont deux ne sont soudés entre eux qu'aux extrémités; et trois doigts, dont le médian a deux phalanges, tandis que les deux latéraux n'en ont qu'une chacun. Des muscles recouvrent par la peau qui porte les plumes mettent en mouvement cette charpente osseuse. V. PLUME.

Les plumes les plus importantes sont les pennes ou rémiges, insérées sur le bras, l'avant-bras et la main, et recouvertes, à leur base, en dessus et en dessous, par des plumes dites « tectrices » qui ont pour but de rendre plus facile le glissement de l'air sur l'aile, d'avant en arrière. Cette disposition, puis les fins crochets qui unissent les barbes font de l'aile une rame très légère et très résistante.

La forme des ailes varie : chez la perdrix, elles sont larges, courtes et arrondies à l'extrémité; chez l'héron, elles sont étroites, allongées et aiguës à l'extrémité.

En général, les oiseaux qui peuvent soutenir un long vol ont des ailes larges et longues (grues, hérons, oies); ceux qui ont un vol rapide ont des ailes longues, mais plus étroites (albatros, frégates, hirondelles, martins).

En somme, la forme des ailes dépend de la longueur des os et des pennes. Lorsque la première penne dépasse les autres, l'aile est pointue; si les trois, quatre ou cinq pennes antérieures augmentent successivement de longueur, l'aile est tronquée ou arrondie. Dans certains cas, les parties constituantes de l'aile sont plus ou moins réduites ou atrophiées et ne peuvent servir au vol (antraches, casnars, aptéryx) ou bien elles sont déviées de leur fonction habituelle et servent à la natation (manchots); les plumes étant réduites à l'état d'écaillés.

— **Mammifères et reptiles.** De tous les mammifères, seuls les chauves-souris volent réellement, et c'est encore le membre thoracique qui est l'organe du vol. Mais, tandis que chez les oiseaux les doigts sont atrophiés et que c'est le revêtement tégumentaire formé par les plumes qui sert à soutenir l'animal dans l'air, chez les chauves-souris les doigts sont démesurément longs et c'est une membrane plus ou moins nue, d'une grande délicatesse, un repli de la peau, tendu entre les doigts à la façon de la soie sur les baleines d'un parapluie, qui constitue l'aile.

Des ailes faites de la même manière existent chez des reptiles de l'époque secondaire, appelés *ptéroactyles*.

— **Insectes.** Les ailes des insectes n'existent que chez les individus adultes; ce sont des lames membranées articulées sur la face dorsale du mésothorax et du métathorax, et soutenues par des épaississements chitineux simples ou ramifiés qu'on nomme les *nerveux* et *nerveux*. Cette disposition fournit d'importants caractères pour la classification. Les ailes peuvent être transparentes et nues (diptères, hyménoptères, névroptères, ailes de la seconde paire des coléoptères), ou bien recouvertes de poils ou d'écaillés (lépidoptères, pléyrodites); elles sont coriacées chez les orthoptères et certains hémiptères; enfin, chez les coléoptères, les ailes antérieures devenues plus ou moins dures servent surtout à protéger le dos de l'insecte, on les nomme alors des *élytres*. Il y a deux paires d'ailes chez les insectes de la nature actuelle. Il en existait à l'époque carbonifère des insectes souvent gigantesques, que Charles Brongniart a fait connaître, qui se rapprochaient de nos éphémères et étaient pourvus d'une paire de rudiments d'ailes ou, plutôt, ils étaient dans le haut état. En revanche, de nos jours, certains insectes n'ont qu'une paire d'ailes (éphémères, diptères). Chez les dipté-

res, les ailes de la seconde paire sont réduites à l'état de rudiments qu'on nomme les *balanciers*.

La forme des ailes, chez les insectes, varie à l'infini. Les ailes restent étalées, on les replie pendant le repos. Le plissement des ailes est des plus variés; mais, qu'il se fasse en travers, comme cela a lieu chez les coléoptères, ou longitudinalement et en éventail, ainsi que cela se voit chez les orthoptères, il ne résulte pas de l'action de muscles agissant directement sur les parties qui se déplacent de la sorte, mais est une conséquence des mouvements imprimés à certaines pièces basilaires de la charpente solide de ces rames par la contraction des muscles thoraciques. C'est en partie d'après la structure, la forme, le revêtement de l'aile que les entomologistes ont classé les insectes. Aussi, les noms des ordres se terminent-ils par le mot *ptère* (du gr. *ptéron*, aile); *coléoptères*, (ailes-étuis); *lépidoptères* (ailes à écailles); *diptères*, ou insectes à deux ailes, etc.

On a beaucoup discuté pour savoir ce qu'étaient les ailes des insectes et d'où elles tiraient leur origine. Tantôt on les considère comme des évaginations saciformes de la peau du corps, tantôt comme des stigmates modifiés, comme des branches trachéennes métamorphosées, ou encore comme des appendices latéraux des plaques dorsales. Mais, somme, le problème de l'origine phylogénétique des ailes d'insectes est des plus complexes et loin d'être résolu.

Ailes (parachutes et nageoires). On a quelquefois appelé à tort ailes les membranes qui servent de parachutes à certains animaux et les nageoires de plusieurs poissons. Chez les mammifères, ces parachutes sont constitués par des replis de la peau des flancs qui peuvent être tendus, mais sans être susceptibles de battre l'air à la façon des ailes. Ces sortes de voiles, qui permettent de ralentir la chute, existent chez des marsupiaux du groupe des phalanges, chez certains écureuils (platouches, ptéromys) et chez les galéopitèques.

Chez les reptiles, ce sont des sauriens des genres dragon et sitane qui offrent des parachutes formés d'une façon un peu différente de ceux des mammifères. Les côtes sont très allongées, font saillie de chaque côté du corps et sont unies par un repli cutané. Quant aux poissons volants, c'est au moyen de leurs nageoires pectorales qu'ils peuvent se soutenir hors de l'eau. Celles-ci sont munies de rayons excessivement longs, réunis par une palmure membraneuse. Si ces poissons se sentent poursuivis par quelque ennemi, en fuyant ils s'élancent hors de l'eau et peuvent effectuer un vol de courte durée en battant l'air très rapidement de leurs nageoires. Ce sont surtout les excoets et les dactyloptères qui peuvent être appelés *poissons volants*.

— ALLUS. LITTEB. —

Traçass l'air et tirait le pied... Vers de la fable de La Fontaine, les *Deux Pigeons*, qui, dans l'application, sert à exprimer un état factieux dont on ne s'est tiré qu'avec peine, et non sans et sans.

Aile de Saint-Michel (ORONNE DE L'), ordre de chevalerie, analogue à celui des Templiers, créé, vers 1447, par Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire d'une victoire remportée sur les Maures. Il disparut peu après la mort de son fondateur.

AILE, N. F. Bière. V. AILE.

AILE, ÉE adj. Qui a des ailes : Les animaux AILÉS.

AILE, N. F. adj. *la gent ailée*, Les oiseaux. *Les pélorins ailés*, Les oiseaux voyageurs.

— Se dit aussi par analogie : 1° de certains animaux

puissant se soutenir dans l'air, mais qui ne sont pas pourvus d'ailes véritables : *Poissons AILÉS*; 2° de certaines choses que l'on figure avec des ailes : *Cour AILÉE*. Un *foudre AILÉ* est le symbole de la rapidité et de la puissance.

— Fig. Par allusion aux voiles des navires : *Escadre AILÉE*.

— En poésie. *Le ministre ailé de Jupiter*, L'aigle.

— Blas. Se dit des oiseaux, des insectes, des molluscs à vent dont les ailes sont d'un émail différent de celui du corps, et aussi des pièces représentées avec des ailes, quand elles n'en ont pas en réalité, comme un serpent, un lion, un cœur, etc. *Une bande AILÉE*, une main AILÉE.

— Bot. Dont la forme se rapproche de celle des ailes, en parlant de plusieurs parties des plantes : *Tige AILÉE*. *Capitule AILÉS*. *Feuilles AILÉS*.

— Mécan. *Vis aile*, Vis qui donne de la prise aux doigts.

— Méd. *Omniplates ailées*, *Omniplates* qui offrent des saillies osseuses; ailes se rencontrent chez les personnes frêles et amaigries.

AILERON (dimin. de *aile*) n. m. Extrémité de l'aile d'un oiseau : L'AILERON d'un *coq*. Cette même partie séparée de l'aile et cuite : *Hagout d'AILERONS*.

— Archit. Espèce de consoles renversées, placées des deux côtés d'une lucarne, ou accompagnant la partie supérieure d'un portail.

— Argot. *Bras* : *Je suis piqué à l'AILERON*. (E. SBO.)

— Cost. Se dit aux XVII^e et XVIII^e siècles des manches flottantes de certains vêtements, comme les mandilles, et encore des garbures et coques des entonnoires, que l'on appelait aussi des mâchoires. Dans certaines armées d'hast, comme les pertuisanes et les corseques, on entend par *aileron* les expansions du fer qui s'épanouissent ordinairement à son talon.

— Entom. Petite écaille simple ou double qui se trouve à la base de l'aile chez les insectes diptères.

— Hort. *Aileron d'artichaut*, Pousse d'artichaut plus petite que l'aile.

— Mar. Planches en queue d'aronde que l'on clone quelquefois temporairement des deux côtés du gouvernail dans les passes de peu de largeur, pour augmenter sa surface et sa puissance. En voilerie, l'un des points de côté d'une voile carrée.

— Techn. Petits aiss qui garnissent les roues des moulins à eau, et qui servent à les faire tourner par le choc de l'eau. Une petite pièce qui, dans les carrières d'ardoise, sert de support à la partie du sent qu'on appelle le *chaquet*.

— Chaque des extrémités des lames de plomb qui maintiennent les pièces du verre d'un panneau de vitrage. Les Petits moreaux de carton que les artisans attachent, en forme d'ailes, à une fusée volante. Le Nom que les serruriers donnent à certaines richesses de fer qui pénètrent à la manière d'un tenon dans une pièce de bois. On désigne ainsi les nageoires comestibles de certaines espèces de poissons. L'autre, on nomme *aileron d'étréole* les lames de drap qui recouvraient les contours de la partie supérieure des manches dans un vêtement.



de Philippe VI de Valois. — Ce prince était à peine sur le trône de France, qu'il songea à guerroyer contre les Flamands. La plupart des barons lui conseillaient d'attendre jusqu'à l'année suivante, « pour ce que l'hiver viendrait avant qu'on eût préparé une si grosse expédition. Comme le prince refusait de quitter ces résolutions, » on verra devant messire Gautier de Châtillon, comte de ce royaume de France : « Et vous, comte, quel en dites-vous ? — Qui à bon cœur trouve toujours bon le temps pour la bataille : » s'écria Gautier, et dans la suite du royaume de France, il ne trouva pas de meilleur conseil, en disant : « Qui n'aime ni s'enfermer. Et donc fut érie que chacun, selon son état, fut prêt à Arras pour la Magdelaine. » (Chronique de Saint-Denis).

Aimeri de Narbonne, chanson de geste, de Bertrand de Bar-sur-Aube, et qui date du commencement du x^e siècle, est au centre de l'épique. Elle appartient au cycle dit de Guillaume au court nez, auquel se rattachent plus d'une vingtaine d'épopées du même genre. L'épisode du début, la prise de Narbonne par Aimé, a inspiré à Victor Hugo son *Aymerrill*, un plus beaux poèmes chevaleresques que la *Legende des siècles*.

Aimoin, abbé de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, auteur d'une *Histoire des Francs*, compilation qui va jusqu'en 654 et qui, malgré les erreurs qu'elle contient, est précieuse et a servi de base aux *Grandes Chroniques de Saint-Denis*. Dans ses *Miracles de saint Benoit* et dans la *Vie d'Albon*, il expose avec beaucoup de détails utiles sur l'état des esprits et des mœurs au x^e siècle. Il fut favorable à l'avènement de Hugues Capet. — On le fait mourir sans preuves en 1008.

Aimoin, LES QUATRE FILS. On donne ce nom à quatre chevaliers fameux dont les aventures merveilleuses sont racontées dans les vieilles chansons de geste, dont la plus ancienne, remonte à la première moitié du xiii^e siècle. Aimoin fut chargé par Charlemagne de gouverner le pays dont Albi était la capitale, et prit le titre de « duc de Bordeaux » (ou « duc de Bourgois ») pour fils les quatre premiers **RENAUD** (ou **REYNALD**), **GUECHAR** (ou **GUSCARO**), **ALARD** (ou **ADELARD**) et **RICHARD** (ou **RICHARDET**). Le duc d'Aigremont, frère d'Aimoin, s'étant attiré le courroux de Charlemagne, celui-ci envoya des troupes contre lui ; il ne voulut pas se soumettre aux conditions de paix que lui offrit son oncle, mais Ganeron, moins scrupuleux, le tua dans la bataille. Alors, Renaud et ses frères vinrent trouver Charlemagne pour lui demander justice du meurtre de leur oncle. N'ayant pu rien obtenir, ils se constituèrent justiciers de leur serment puis, sous le nom de magicien Mangis, leur cousin, ils se frayèrent, l'épée à la main, un passage à travers les soldats du grand roi, et plus d'une fois ils ne furent leur salut qu'à leur unique cheval Bayard, que leur avait donné la fée Oriovance.

Longtemps a cru pouvoir établir que le Charlemagne des *Quatre fils Aimoin* était, en réalité, Charles-Marie. Renaud et ses frères auraient été au nombre des Francs qui s'opposèrent à Charles-Marie, de 715 à 719. D'après les recherches de Grégoire Belletier, l'origine des quatre fils Aimoin serait, au contraire, aquitaine. Leur aïeul serait **Aimoin II**, comte de Périguet, et leur père **Aimoin II** ou **Aimeron**. Ce qui est certain, c'est que les *Quatre fils Aimoin*, Renaud de Montauban sont un écho des grandes légendes du viii^e siècle, contre les Francs d'Alsace et les Gallo-Romains d'Aquitaine.

C'est en 1619 que parut à Avvers la *Chronique des quatre fils Aimoin*, où l'on voit les quatre frères juchés les uns derrière les autres, et, au milieu, le chevalier Baccart. Il est dans son *Itinéraire farieux*, a rendu immortel le nom de Renaud de Montauban et celui de sa sœur Bradamante, dont il a évidemment emprunté les types originaux à notre légende nationale.

— **Baudouin**. Pavlio Paris, *Histoire littéraire de la France* (XXII, 667-708); Longnon, *Revue des questions historiques* (année 1879, pp. 173-96); Ansel Favolle, *Origines des villos de Ribérac, Mussidan, etc.* (Ribérac, 1881).

Aimoures ou **AIMOURES** Géogr. V. BOTOUCIOS.

Ain, suffixe que l'on ajoute à un adjectif numéral dix-huit, vingt, vingt-deux, pour désigner, dans le langage des draps, certain nombre de fils de la trame. — **Exemple**. Le mot *ain* proviendrait d'une abréviation de *centain* (certi C^{us}, et définitivement *ain* ou *centain*, les draps se désignant par les centaines de fils dont la trame était composée. Mais on n'a jamais dit « centain » pour « centaine ». En réalité, il n'est pas un mot, mais un suffixe. Un ain ayant dix-huit cents fils de trame s'appelait un *de-huitain*, ce qui est une expression aussi claire que « un quatrain », « un sixain », pour désigner une pièce de quatre, de six vers. On disait même un *vingtain*, un *vingt-dénaire*, un *vingt-quatre*, un *vingt-huitain*, etc., pour dire que la trame avait vingt, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-six ou vingt-huit centaines de fils.

On peut employer tous ces mots adjectivement et dire : Un drap dix-huitain, vingt-dénaire, etc.

Ain, Riv. de France, affluent droit du Rhône, née dans le dép. du Jura. Ne se jette que dans le Rhône, à 100 kilomètres S. à travers ce département et celui de l'Ain, coulant jusqu'à Pont-d'Ain au fond d'une vallée étroite et resserrée, franchissant d'abord des sauts, puis recevant la Bièvre, la Valouse, l'Oignon, l'Albarine et le Surand, elle longe ensuite le pied de la montagne de La Vierge, et se jette dans le Rhône près de Luyettes, en face d'Antion, à 10 kilomètres de sa source. Le flotage est considérable sur l'Ain, navigable seulement depuis son confluent avec la Bièvre (90 kilom.).

AIN (DEPARTEMENT DE L'), formé de la Bresse, du Bugey, du Valromey, du pays de Gex et de la principauté de Dombes. Il est limité au N. par le département de la Savoie, à l'E. par la traversée du N. au S. La frontière, entre ce département et le canton de Genève, est une ligne conventionnelle, d'abord parallèle au Rhône et circulant de l'O. à l'E., puis parallèle au lac de Genève. Superficie 579,870 h. c. — Bellefleur, Gex, Nantua, Trévoux, 36 cantons, 453 communes, et une population de 351,569 hab. Il ressortit au 7^e corps d'armée, dont Bourg et Belley sont des subdivisions, à la 5^e insup. des ponts et chaussées, au 1^{er} régiment de mines, et à la 17^e conserv. des forêts. L'évêché de Belley est suffragant de l'archevêché de Besançon ; pour l'instruction publique et les tribunaux, le département est placé dans le ressort de Lyon.

La constitution géologique du département de l'Ain est calcaire et argileuse. Tout le relief y est du Jurà : tombant à pic vers l'E., il s'abaisse en étages à l'O. vers les plaines marécageuses de Bresse et de Dombes ; ces côtes portent des vignobles et des prés ; la forêt s'étend au-dessus. Les rivières roulent resserrées entre les plus du Jurà, ou les coupent par des écluses ; ainsi fait le Rhône. On trouve quelques lacs : celui de Nantua, à 425 m. d'altitude, a 268 hect. d'étendue ; celui de Silan, qui s'étend par la Valouse, en a 180.

Le climat, salubre sur la montagne, est humide et malsain dans la Dombes, presque constamment couverte de brouillards épais et mephitiques. La neige y regne de la fin d'octobre à avril, et des gelées tardives nuisent aux récoltes : l'hiver est rude dans le Jura.

L'Ain est plus remarquable par ses sites pittoresques que par ses richesses, malgré les progrès de l'agriculture

AIN-Ë-BIDA-EL-KEBIRA, comm. d'Algérie, dép. ar. ar. et à 25 kilom. de Constantine, ch.-l. d'un cercle militaire ; 6.114 hab. Pop. du cercle : 66.290 hab.

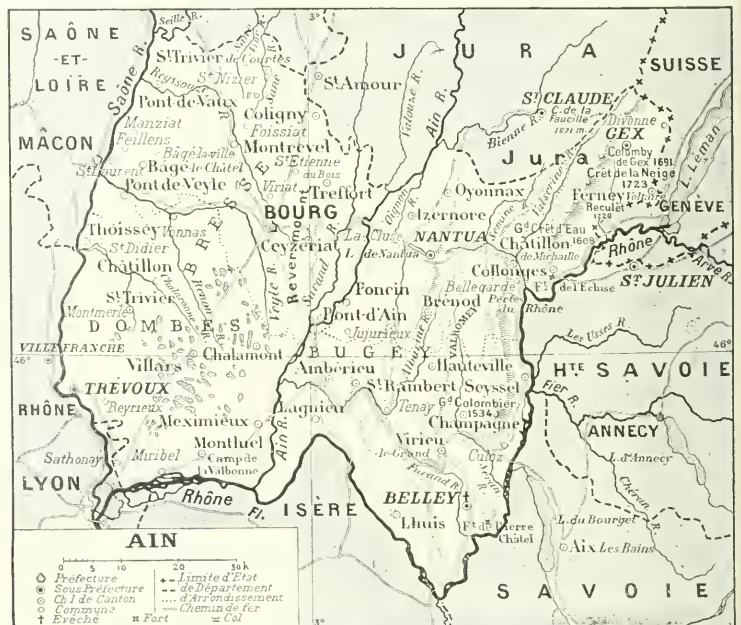
AIN-BESSEM, comm. mixte de l'Algérie, dép. ar. et à 75 kilom. d'Alger ; 26.275 hab.

AIN-BOU-DINAR (c'est-à-dire la Source aux pièces d'or), V. BELLE-CÔTE.

AIN-DRAHAM, bourgade de la Kroumirie (Tunisie septentr.), chef-lieu d'un cercle militaire, à 120 kilom. de Tunis. Pop. du cercle : 14.000 hab.

AIN-EL-ARBA, comm. d'Algérie, dép. ar. ar. et à 40 kilom. d'Oran ; 1.563 hab.

AINAY-LE-CHATEAU, comm. de l'Allier, près du confluent de la Marmande et de la Sologne, ar. ar. et à 45 kilom. de Montluçon ; 1.818 hab.



et de l'industrie. Pas de grandes villes, à cause du voisinage de Lyon et de Besançon. Les pays les plus riches sont dans la montagne. Les Dombes, jadis culture par ses lieues, sa population misérable, se transforme peu à peu. Ses étangs fournissent d'excellent poisson et sont mis à sec tous les quatre ou cinq ans, pour être cultivés en seigle ou en avoine.

Ce département est essentiellement agricole : céréales, vin, lin, chanvre ; élevage des bêtes à cornes, des porcs, de la volaille (poulardes de Bresse) ; apiculture et la sériciculture se développent, et, dans la montagne, l'industrie fromagère. Les environs de Chevry, « montons de Naz », se distinguent par la finesse et le soyeux de la laine. Il y a une école régionale d'agriculture à La Saus-say (arr. de Trévoux), une ferme-école à Pont-de-Veyle.

L'Ain renferme beaucoup d'annaux nuisibles ou sauvages : ours, loups renard ; peu de gibier à poil ; des cygnes, oies et canards sauvages, becasses, grues, hérons, cigognes, outardes même. Les rivières sont poissonneuses (alose et truite de l'Ain, saumon de Saône, écrevisses).

L'industrie profite des chutes d'eau (perte du Rhône à Bellegrade) et se développe : fabriques de toiles de chaovre, filatures de laine, manufactures de peignes et de tabletterie, etc. L'arroud de Gex, riche en forêts, a des scieries, fabriques de bois, d'abord de la soie est active. On trouve dans le département le fer, l'asphalte (Sev-sel), la tourbe, la lignite, le marbre, les pierres de taille, le gypse, la marne, l'argile à potter, les pierres lithographiques (Belley). L'Ain renferme quelques monuments mégalithiques et des ruines romaines (Valromey). Du moyen-âge restent quelques châteaux, des monastères et des églises, surtout celle de Brou-le-Bourg (grottes). La vallée du Surand présente un grand nombre de gravites à stalactites ; celle de Drom se change périodiquement en lac, grâce à des sources souterraines. On trouve encore la profonde grotte de la Balmes, en Lugey.

AIN (mot arabe qui signifie source, fontaine). Comme les populations, pour se fixer, on choisit de préférence le voisinage d'une source, il en est résulté que le mot ain (pl. aïn) est entré dans la composition du nom de nombre de localités arabes.

AIN-ABESSA, comm. d'Algérie, dép. de Constantine, ar. ar. de Sétif ; 5.466 hab.

AIN-ABD, comm. d'Algérie, dép. et arr. de Constantine ; 2.879 hab.

AINALITE (du gr. ainala, laid, et lithos, pierre. — L'orthographe rationnelle serait ainonite, n. l. Variété tantalière de cassiterite, ou étain oxydé).

AINARD n. m. Petite ganse qui sert à fixer le bord d'un filet sur une corde ou taligoue.

AINÉ n. f. (ce mot s'écrivait *ainse*, et plus anciennement *aigne* et *aignre*, formes successives qui font remonter naturellement jusqu'au mot latin *ignis*, qui à la même sens). Léger enfoncement qui existe entre l'abdomen ou le bas-ventre et le baut de la cuisse : La peau de l'ainé est plus mince que celle des parties voisines.

C'est la bague que qui passe dans la tête des harengs destinés à être fumés. On l'appelle aussi **AINETTE** et **ALINETTE**.

— **Techn.** Pièce en peau de mouton qui sert à joindre une ecclisse et une tèreère dans un soufflet d'orgue.

— **Anatomie.** AINSÉ. La région de l'aine ou région inguinale comprend, outre la partie supérieure et antérieure de la cuisse, la partie inférieure de la paroi antérieure de l'abdomen. La peau de l'aine renferme un grand nombre de follicules sebaceux, qui sécrètent une matière onctueuse souvent très odorante. Elle est doublée d'un pannicule adipeux plus ou moins développé selon les sujets. Au-dessous se trouve le fascia superficiel, puis une lame aponevrotique, dépendance de l'aponevrose du grand oblique qui recouvre une couche de tissu adipeux ganglion lymphatique.

Une partie de l'aponevrose développe du membre inférieur présente de nombreux orifices qui laissent passer des oeris, des lymphatiques, une veine, la saphène interne ; c'est le fascia cribriforme.

La fascia crural, au-dessous d'un espace triangulaire appelé *triangle de Scarpa*, borné en haut par l'arcade crurale, ayant pour côté interne le muscle moyen adducteur, pour côté externe, le couturier.

Le fond de ce triangle comprend deux muscles : le pectineur et le psoas ; il est tapissé par leurs ganglions aponevrotiques. On trouve dans cette cavité, en allant de dedans en dehors, les ganglions lymphatiques profonds, la veine fémorale, l'artère fémorale ; le oerf crural est dans la gaine du psoas, appelée aussi « canal crural ». Le canal inguinal, entre le psoas, son orifice est appelé « anneau inguinal interne », à la partie interne de l'aine. Il est limité par deux expansions du bord supérieur du ligament de Fallope ; le pilier supérieur ou interne, et le pilier inférieur ou externe. C'est la ligne blanche et le canal spermatique.

— **Pi de l'aine.** Il est situé à la jonction de la partie antérieure de la cuisse avec la face antérieure de l'abdomen, sur le trajet d'une ligne oblique de l'épine iliaque antérieure et supérieure de l'os iliaque à l'épine du pubis. Cette ligne correspond au ligament profond appelé : ligament de Fallope, arcade crurale (ou fémorale).

— **Pathol.** La peau de l'aine, chez les enfants très gras, est souvent le siège de rougeurs accompagnées de cuissons et de démangeaisons ; et quelquefois, il y a excoriation ; ce sont des cuirsures. On s'y remédie au moyen d'un extrême propreté et on saupoudrait ces parties avec de la poudre d'amidon, d'orge ou de riz. Les lésions dermiques syphilitiques sont fréquentes, surtout à la portion interne

(1225). En 1226, il s'empara de deux fortresses appartenant à Melik-Ashraf, prince orthodoxe d'Anat. Pl. 1229...

Ala-ed-Din, pour payer les services que lui avaient rendus les Turcs dans une bataille contre les Mongols...

ALA-ED-DIN-KAI-KOBAD II, fils de Ghayas-ed-Din Kai-Khusran II, prince seldjoukide de Roum. Après le meurtre tragique de son père (1246), les camps placent sur le trône ses deux frères...

ALA-ED-DIN-KAI-KOBAD III, fils de Ferhuzar et petit-fils d'Izz-ed-Din Kai-Kavus II. On sait fort peu de chose de la vie de ce prince...

ALAFIE n. f. Genre de plantes de la famille des apocynacées...

ALAGNE, n. m. Etoffe commune de coton en Turquie. ALAGNON, arbruste torrensteux de l'Alger...

ALAGOAS, Etat du Brésil oriental, peuplé de 459.000 hab. Sa capitale est Macico. La capitale ancienne, Alagoas, possède 5.000 hab.

ALAGON, rivière d'Espagne, affluent du Tage. Longueur : 208 kilom. — Ville d'Espagne (Aragon), prov. de Saragosse ; 3.300 hab.

ALAI, plateau du Turkestan russe (Asie centrale) s'étend dans les provinces d'Al-Baï-Baï, de la Haute-Loire et du Pas-de-Biarritz...

ALAGNE, ch.-lieu de cant. (Aude), arrond. de 12 kilom. de Limoux ; 578 hab. Le cant. a 27 comm. et 7.532 hab.

ALAIMO ou ALAYMO (Marc-Antoine), médecin italien, né à Ragaluto (Sicile) en 1593, mort à Paris en 1656...

ALAIN. Plusieurs personnages de ce nom ont été canonisés : saint ALAIN de Courlay, confesseur en Bretagne, honoré le 27 déc. — saint ALAIN, abbé du Rochemaur (viii^e siècle), fête le 25 nov. — saint ALAIN de La Roche, dominicain breton, mort à Lille en 1475, fête le 8 sept., etc.

ALAIN de Lille, philologue et théologien, né à Lille vers 1114, mort à Cîteaux vers 1192. Il professa dans l'université de Paris avec un tel éclat...

ALAINS, population établie dans l'antiquité entre la mer d'Azov et le Caucase. Après avoir lutté contre les Parthes et les Romains, ils se réfugièrent dans l'intérieur de la Russie...

ALAIRE (du lat. alai, aile) adj. Qui a rapport aux ailes. — n. f. Zool. Genre de d'oaves. Syn. de FASCIOLE.

ALAIRE ou ALARIA n. f. Algue de la famille des phéoporées, tribu des laminaires, pourvue d'un thalle massif à croissance intercalaire. Ces algues sont répandues dans les mers septentrionales...

ALAIS (P. n. m. Nom donné en fauconnerie à un oiseau de la famille des faucons, très propre à la chasse à la perdrix. On lui a aussi donné le nom de Faucon de l'Alais.

ALAIS (lat. Alastun), chef-lieu d'arrond. (Gard), à 42 kilom. de Nîmes, au pied des Cévennes, sur le Gardon d'Alais ; 24.380 hab. (Alaisiens). Cette ville est un des principaux centres de l'industrie et du commerce de la soie...

Histoire. Bien que l'emplacement d'Alais ait été habité dès l'époque romaine, il semblerait difficile d'y voir la

ville épiscopale d'Arvintum. En tout cas, au xii^e siècle on trouve le nom d'Alais dans des documents authentiques : dès 1200, la ville obtient une chartre de consulat...



Armes d'Alais.

L'arrond. d'Alais compte 11 cantons (129.850 hab.). Pop. du canton Est : 21.800 hab., du canton ouest : 16.300 hab. — Bibliographie : E. Renard, Recherches historiques sur la ville d'Alais (Alais, 1869).

ALAIS (hasin P.). On donne ce nom au riche bassin minéralogique du Gard, qui s'étend sur 400 kilom. carrés dans les pays arrosés par la Garlon et par la Cèze. Parmi ses dix-huit concessions minières, il faut surtout citer celles de Bessèges et de la Grand-Combe. La production houillère est évaluée à six millions et demi de tonnes par an.

ALSAISAGE n. m. Techn. V. ALSÉSAGE. ALAISE (de l'Alais) n. f. En hortie. Attache d'osier, de jonc ou de paille, qu'on fixe à l'extrémité d'une branche d'arbre pour courte pour être palissée.

ALAISÉ, EE adj. Blas. V. ALSÉSÉ. ALAISER v. a. Techn. V. ALSÉSER. ALAISIN (zi-in = de Alais, n. de ville) n. m. Nom dans lequel Emilien Dumas comprenait les deux assises du terrain aquifère de la région d'Alais (Gard).

ALAISSOIR n. m. Techn. V. ALSÉSOIR. ALAJUELA, prov. de la rép. de Costa-Rica (Amérique centrale), 57.000 hab. La capitale du ceto province, Alajuela, est à 100 kilom. de la capitale.

ALAKANANDA, rivière de l'Hindoustan, qui, sortie de l'Himalaya, se joint au Baghriati pour former le Gange dont elle est la source principale, bien que les Hindous considèrent le Baghriati comme la tête même du fleuve.

ALALCOMENES, anc. ville de la Béotie, fondée par Alalcomène, père nourricier d'Athènes, et pillée par Sylla.

ALALCOMÉNIE, fille d'Ogygès, roi de Thèbes, et de Thèbe, et sœur de Tekmé et d'Aulis. Les trois sœurs, qui avaient été les nourrices d'Athènes, devinrent, après leur mort, les déesses praxichènes, les Praxichores. Elles avaient un temple à Haliarte, en Béotie ; on les honorait comme déesses de la tempérance et de la modération, comme favorables à la réussite des projets et comme présidant aux serments.

ALALIE du gr. a priv., et alaine, parler) n. f. Mutisme accidentel. Mutité acquise. Syn. de ALALIE.

ALALITE n. f. (de Ala, n. de lieu, et du gr. lithos, pierre. — Lithorigération, serait ALALITHÉ) Variété d'ardoise d'un grès verdâtre, qui se trouve dans la petite vallée d'Ala (Piémont).

ALALONGA ou ALALUNGA (du lat. ala, aile, et longa, longue) n. m. Nom donné, à Nice, à un poisson du genre germon. V. GERMON ET TRON.

AL-AMAR n. m. Nom arabe de l'étoile de deuxième grandeur située en par dans la planisphère de Flamsteed, et située dans le pied austral d'Andromède. On l'appelle aussi AMAR.

ALAMAN, nom d'une famille importante de l'Alligrois aux xii^e et xiii^e siècles, à laquelle appartient SICARD ALAMAN le Vieux, conseiller de Raymond VII, dernier comte de Toulouse, son sénéchal et son lieutenant général avant d'être celui d'Alphonse des Foixers, mort en 1275.

ALAMANIE n. f. Genre d'archidiols, voisins des vandads, originaire du Mexique. Syn. de KRIBENDRUP.

ALAMANNI LUNGO, poète florentin, né en 1405, mort à Anboiso en 1540. Il fut un grand écrivain, il se réfugia en France, et fut accueilli à la cour de François I^{er} qui, en 1554, l'envoya en ambassade auprès de Charles-Quint. Ses ouvrages : Opere toscane, recueil d'épigrammes, de sonnets, de fables et de satires ; in Cultivation, excellent poème didactique ; L'Archevêque, comédie épique sur Louis XI de Bourgogne, se distinguant par l'élegance et la pureté d'style.

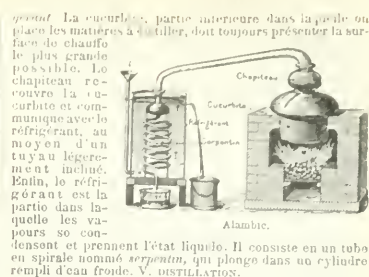
ALAMANNIE. Géogr. V. ALMANNIE. ALAMANS n. m. pl. Hist. V. ALEMANS.

ALAMBIC n. m. (bah = de l'arabe al, le ; amlic, vaso à distillation ; suivant quelques autres, du gr. amhic, vase dont les bords sont rapprochés). Appareil dont on se sert pour la distillation ; c'est sont les Arabes qui ont introduit en Europe l'usage du ALAMBIC.

— Fig. (Grai. centre du ballonnement des passions : Do soil au matin, fument autour des hommes Ces vastes alambics qu'on nomme les cœurs.)

A. DE MUSSET. — Passer une chose par un Alambic. La tire à l'alambic, l'examiner minutieusement, dans toutes ses difficultés, dans toutes ses parties. En un mot, par l'alambic, se dit de ce qui est composé, subtilisé, quintessencié : Poésie à l'alambic.

— Excv. l'Alambic, qui était déjà connu des Grecs, est l'appareil qui, en se refroidissant, dans les arts chimiques, pour séparer les substances volatiles de celles qui ne le sont pas. Il se compose toujours de trois parties essentielles : la cucurbitte (ou chaudière), le chapiteau et le réfrigérant.



Alambic.

ALAMBICHÉ (rad. alambic) n. m. Raffinement, subtilité excessive ; L'ALAMBICHÉ est fréquent chez Marivaux.

ALAMBICHER V. a. Distiller à l'alambic. Peu usité. ALAMBICHER (de leur style) se dit de l'application à des choses abstraites ; Les subtilités de la critique ne serrent souvent qu'à ALAMBICHER l'esprit.

Alambiché, EE part. pass. du v. Alambicher. Se dit de pensées, de réflexions trop subtiles, trop raffinées ; Discours ALAMBICHÉS.

S'alambicher, v. pr. Se fatiguer par des subtilités. ALAMBICHER (rad. alambic) n. m. Céli du dont le stylo est raffiné, compassé ; L'ALAMBICHER de phrases.

ALAMEDA, ville des Etats-Unis (Californie), sur le baio de San-Francisco ; 11.165 hab. Pop. du comté : 93.865 hab.

ALAMOS, ville du Mexique (Etat de Sonora) ; 8.000 hab. Centre d'une région de mines d'argent.

ALAMOUTO ou ALAMOUTOU n. m. Arbre de Madagascar, produisant des fruits dont la saveur rappelle celle des pommes ou des prunes. Cet arbre épineux paraît être un cizyphus ou un ficus.

ALAMOUND (le nid de l'aigle, citadelle de Perse, voisine de Kazbin, petit Etat indépendant de laquelle se fonda, à la fin du xii^e siècle, le petit Etat indépendant des Ismaéliens. Ils y devinrent jusqu'à la prise d'Alamout par Houlaou (1251).

ALAN n. m. Digne de forte taille qu'on emploie pour chasser le sanglier et le loup.

ALAN, ALLEN ou ALLYN (William), prélat anglais, né en 1532, mort en 1597. Partisan ardent et fougueux du catholicisme, il fit une guerre active aux réformes religieuses de la reine Elisabeth. Forcé de s'exilier, son zèle pour la restauration du catholicisme en Angleterre lui valut le chapeau de cardinal 1588 et l'archevêché de Malines (1591). Il contribua plus que personne à décider le cabinet de Madrid à équiper l'Invincible Armada. L'échec de cette entreprise détermina sa disgrâce.

ALAND (ARCHEPEL ou ÎLES n.), groupe d'entrées trois cents îles et îlots de la mer Baltique, à l'étrier du golfe de Bothnie, et dépendant du gouvernement d'Åbo-Björneborg (Finlande). Séparé de la côte danoise par le détroit de Skitter, de la côte suédoise par le détroit d'Åland, cet archipel compte, sur ses 1.426 kilom. carr., 18.500 hab. (Ålandais). L'île d'Åland est la principale du groupe ; près de elle se trouve la magnifique rade de Bomarsund. L'archipel d'Åland appartient à la Russie depuis 1809. En 1854, la dotte franco-anglaise bombardâ Bomarsund. Aux termes de la convention du 30 mars 1856, formant la troisième annexe au traité de Paris, le tsar s'est déclaré que les îles d'Åland ne seront pas fortifiées, et qu'il n'y sera maintenu ni cré une autre établissement militaire ni aucun arsenal.

— BIBL. : Léonuzon Leduc, Les Îles d'Åland, Paris, 1854.

ALANDIER d'i-éc. n. m. Bouche, l'un des foyers à la base d'un four spécial.

— Excv. Les fours à alandiers contiennent un certain nombre de foyers, répartis sur leur conférence. On emploie de préférence ces fours, inventés par Wedgwood, pour cuire les poteries ayant de grandes dimensions.

ALANGIACÉ, EE ou ALANGIÉ, EE adj. Qui ressemble à — n. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des combrétacées ou de celle des cornacées.

— Excv. La tribu des alangiacées renferme de grands arbres ou des arbrisseaux incrimés, quelquefois épineux, à feuilles alternes, pétioles, simples, entières. Les fleurs sont hermaphrodites, disposées en fascicules axillaires, sur un calice adhérent, campanulé, à cinq ou dix dents ; l'ovaire est infère. Le fruit est une baie contenant un albumen ramifié, qui ne renferme qu'une graine.

Cette famille a des affinités avec les myrtacées. Elle renferme les deux genres alangium et maritima ; des autres arbrisseaux et arbres.



Alangier. — a, fruit.

ALANGIER (p. n. m. Genre de plantes qui a servi de type à la tribu des alangiacées. Deux espèces, l'Alangium heterophyllum et l'Alangium decapetalum de Lamarck, ont des racines aromatisées et naives.

ALANGOURIR n. m. Plante de la famille des alangiées.

ALANGOURIR V. a. et ALANGOURIR S' v. pr. V. ALANGOURIR.

On ne compte dans l'Alaska que 32.000 habitants, sur lesquels 23.500 Indiens (Innonts, Aïlécots, Athabascas, Tchukts, etc.), se partageant en cinq groupes de langues. Ces indigènes ne semblent guère avoir gagné au contact de la civilisation que le goût des spiritueux et les maladies syphilitiques; aussi, entre 1850 et 1880, leur nombre s'est réduit de près d'un quart. La majeure partie de cette population, répartie en sept districts sur tout le pays, habite la côte méridionale de l'Alaska; là, et sur le cours du Youkon, quelques rares comptoirs (Sikou, la capitale, Karloouk, Omatlacka, etc.) contraignent les produits du pays pollicotiers, saumons en boîtes et salés, mérches, ivoire, ur riches mines sur la frontière du Dominion, dans les parages de Dawson et du Klondiko et argent; ils exportent en poche quelques centaines de dollars.

Découvert en 1741 par Bering et Tchirikof, le territoire d'Alaska a d'abord on son littoral étiré par différents

Centralo et de l'Asie Mineure portent aussi le nom d'Ala-Taou.

ALATERE (mots latins qui signif., du côté, d'anprins) loyd. Son dit des cardinaux qui, siegeant à côté du pape (alatero), s'en étoient un légat à latere, le cardinal d'apereca, qui fut, en 1624, envoyé en France pour réorganiser le culte catholique rétabli.

ALATERNE (du lat. *alaternum*, nerprun) m. Grand arbrisseau de la famille des rhamnées, à tige rameuse, à feuilles persistantes, à fleurs verdâtres, exhalant une odeur de miel assez agréable. Il habite l'Épire mérid. et les bords du bassin méditerranéen. Ses bois sont drus, et ses fruits sont employés comme purgatifs.

ALATERNOÏDE (de *alaterne*, et du gr. *oidos*, forme) adj. Qui ressemble à l'alaterne.

Louis XIV; Lecture du testament de Louis XIV. On lui dut encore la décoration entiere de la salle des états généraux, à laquelle il consacra neuf années et qui comprend plus de quatre-vingt-neuf compositions. Alaux, qui dirigea l'Académie de France à Rome de 1817 à 1820, fut nommé, en 1821, membre de l'Institut et du sacerdoce du peintre Drolling.

— *Blml.*, E. Guillaumet, *Notices et discours*, Paris, 1895.

ALAVA (Gastave n., écrivain français), né en 1816, mort à Paris en 1885. Il visita l'Espagne, le Liban, les Antilles et séjourna à Haïti, où il rassembla les matériaux de cette cour d'étude : *L'Empire Napoléonien son temps* (1856).

ALVAUX Jules-Émile, professeur de philosophie et écrivain français, né à Lavur (Tarn) en 1828. À ce degré de talent, à ce philosophe spiritualiste d'une réelle indépendance, on dit notamment : *L'Art dramatique*, 1855; *la Religion au XIX siècle*, 1857, *poésies, la Raison*, 1860; *Poème de la Philosophie*, de M. Guizot, 1864; *la Religion progressive*, 1869; *la Théologie*, 1871; *analyse métaphysique* (1873); *Études esthétiques*, 1874; *De la métaphysique convertie comme science*, 1879; *Histoire de la philosophie* (1882); *Problème religieux du XIX siècle*, 1890. *Philosophie morale et politique* (1894); *Œuvres complètes*, 1895, etc.

ALAVA, la plus grande et la plus méridionale des trois provinces basques (Espagne). Pays montagneux, en partie bien arrosé; 93.000 hab. Ch.-l. Vitoria. Carrières, mines de fer, de houille, etc. L'Alava basque Arénas, réuni à la couronne d'Espagne en 1200, a conservé ses fueros.

ALAVA (Miguel Ricardo n.), général et homme d'État espagnol, né à Vitoria en 1840, mort à Madrid en 1893. Il accepta, en 1867, la constitution donnée à l'Espagne par Napoléon et accompagna à Madrid le roi Joseph, mais, en 1871, il se tourna contre lui et fut un des aides de camp de Wellington. Ferdinand VII renvoya comme ambassadeur dans les Pays-Bas. Après la révolution de 1868, il devint président des Cortès. Chargé, en 1823, de négocier la paix avec le duc d'Angoulême, il échoua et passa en Angleterre. À la mort de Ferdinand VII, il entra en Espagne et fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Paris.

ALVAOINE (Jean-Antoine), architecte français, né et mort à Paris (1776-1834). Il écrivit avec l'architecte Natoire le théâtre des Variétés à Paris, et construisit seul les anciens bains *Montesqueux*. Nommé architecte du gouvernement, il exécuta des travaux à l'église abbatiale de Saint-Denis, à la cathédrale de Séz, et dressa, en 1819, sur la place de la Bastille, à Paris, un modèle d'une fontaine monumentale dite *Fontaine de l'Éléphant*, qui consistait en un éléphant de bronze portant sur son dos une tour de même métal, avec un appareil hydraulique dans l'intérieur. Ce projet fut pas exécuté. C'est encore Alvaone qui fit les plans de la colonne de Juillet, à Paris.

ALBA (*Alba Pompeia* des Romains), ville du royaume d'Italie (Piémont prov. de Coni), sur le Tanaro; 11.000 hab. Evêché. Patrie de Pertinax. Clof-lieu du district du même nom, qui compte 135.000 hab.

ALBA (lat. *Alba Fuentina*), ville d'Italie (prov. d'Aquila) (territoire); 2.450 hab. Ancienne capitale des pays des Marses, les Romains la colonisèrent en 303 av. J.-C., en firent la principale place de défense de l'Italie centrale, et y interdirent Persée, roi de Macédoine; Syllax, roi de Numidie, et Bituntis, roi des Arvernes.

ALBACETE, ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur le rio de Bazuleto, affluent du Júcar; 119.000 hab. Industrie textile. — La *province d'Albacete*, ancienne dépendance du royaume de Grenade, est la continuation vers l'E. du plateau de la Manche; 230.000 hab., sur 11.860 kil. carr. Pop. du district : 28.800 hab.

ALBACORE n. m. Corruption du nom *albacorretta*, donné au thon à cause de sa couleur de thon, et qui a servi souvent à désigner plusieurs espèces de scombres.

ALBA DE TORMES, ville d'Espagne, à 22 kilom. S.-E. de Salamanca, sur le *Tormes*, affluent du Douro; 2.800 hab. Victoire des Français sur les Espagnols, en 1699.

ALBAIN (Mont), montagne du Latium, qui dominait Alba Longa, aujourd'hui *Monte-Cava*.

ALBAÏN, nom d'un genre de papillon. On applique *Albaïns* les prières de Mars, dont le mont Albaït était la résidence ordinaire.

ALBAÏK, ville de Hongrie (comitat de Torda-Aranyos), sur un affluent du Maros; 5.300 hab.

ALBALAT DEL ARZOBISPO, ville d'Espagne (prov. de Teruel), sur le rio Martín, affluent de l'Èbre; 4.200 hab. Près de la ville sont les bains *Arcons*, très fréquentés.

ALBAN, ch.-l. de cant. (Tarn), arrond. d'Albi; 955 hab. Fer magnétique, manganèse, etc.; miniers. — Le cant. a 7 com. et 8.282 hab.

ALBAN ou *Albans* (saint), premier martyr de la foi en Angleterre, périt vers 303. La ville de *Saint-Albans*, en Angleterre, a tiré son nom d'un monastère élevé à sa mémoire. Honoré le 22 juin.

ALBANAIS, *Alise*, celui, celui qui est de l'Albanie. — Adjectif; GENRE ALBANAI. ALBANAISE. ALBANIAÏTE.

ALBAÏN n. m. Linguistique. Homme qui se parle dans l'Albanie proprement dite et dans quelques provinces ottomanes.

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance en Albanie, au VIII^e siècle, et qui renouvela les opinions des manichéens.

ALBANAISE n. f. Sorte d'anémone blanche.

ALBANE (François Albert), célèbre peintre italien, né à Bologne en 1578, mort dans cette ville en 1660. Élevé des Carrache, il se lia avec le Guide et le Dominiqui, traça les plans de la basilique de Rome, puis à Bologne. Il a surtout cultivé le genre gracieux, ce qui lui a valu les surnoms de *Prince des Grâces* et de *Inserone de la peinture*. On lui reproche de manquer d'invention et de finesse dans le coloris; mais il excellait dans l'art de peindre les monuments d'architecture, et dans la reproduction des vues champêtres et des paysages. On a souvent répété qu'il trouvait dans la



navicateurs, entre autres par Cook et par Vancouver. Après la fondation, par l'empereur Paul I^{er} (1795), de la Compagnie russe-américaine, qui entreprit la colonisation et l'exploitation du pays, l'exploration de l'intérieur commença. La cession de l'Alaska aux États-Unis pour une somme de 7 millions de dollars (1867) a donné un nouvel essor aux études sur l'intérieur, dans les dernières années de ces missions d'exploration de la frontière, entre le Canada et l'Alaska (Mac Grath et Turner, 1859-1891).

ALASKAÏTE (de Alaska, n. pr.) n. f. Sulfure naturel de bismuth, plomb, argent et cuivre.

ALASSIO, ville et port d'Italie, prov. et à 56 kilom. de Gènes; 5.200 hab., pour la plupart excellents marins et pêcheurs, adonnés surtout à la pêche du corail. Chantier de constructions navales; huileries.

ALASTOR, personification de la divinité qui poursuis la vengeance d'un crime; *Alastor* de quelq'un, pour parler comme les poètes grecs, est à peu près la même chose que son mauvais génie » (A. Croiset). Le poète anglais Percy Bysshe Shelley a donné ce nom à un bouc perché à l'ait en 1815, où il considère le génie de la solitude comme un mauvais génie; *Alastor, or the Spirit of Solitude* (Londres, 1816).

ALATAMAH ou **ALTAMAHA**, fleuve côt. des États-Unis, arrosant l'Etat de Géorgie et se jettant dans l'Océan Atlantique, après un cours d'environ 225 kilom.

ALA-TAOU (nom générique, signifiant en turc *montagne élevée*, et que portent plusieurs chaînes de montagnes considérables de l'Asie russe). Dans la partie nord du gouvern. de Semêrêchinsk (Turkistan) se développent trois chaînes de montagnes se rattachant au système du Thian-Chan et formant un cadre autour du lac Issyk-Koul; l'Ala-Taou-Tersék, qui contourne le lac au S., l'Ala-Taou-Koungou et l'Ala-Taou-Transilien, situés au N. du lac. Ce sont de hautes montagnes orientées d'E. en O., s'élevant jusqu'à une alt. de 5.000 mètres, et formant, dans les montagnes turques, un arc de cercle qui enlève les empires russo et chinois. Elles dominent un pays de steppes, dépourvu de forêts, et possèdent sur leurs flancs une zone cultivable (entre 600 et 1.300 mètres), à laquelle on suit la zone des arbres à feuilles caduques (jusqu'à 2.200 mètres) et la zone nival (jusqu'à 3.200 mètres), puis les neiges. On connaît encore dans le Turkestan la chaîne des Kirghizobin-Ala-Taou, qui prolonge du côté de FO. l'Ala-Taou-Transilien; en Sibérie, celle de l'Ala-Taou-Metatzka, qui sépare l'Ob de l'Émissin; quelques autres montagnes peu importantes de l'Asie

ALATIER (fl.-n. m. Nom vulgaire du fruit des viornes.

ALATION (ai — du lat. *ala*, valcitr) u. f. Manière dont les ailes des insectes sont disposées ou conformées.

ALATI n. m. Espèce de martin-pêcheur qui habite les Antilles et le Sénégal. On l'appelle aussi OUSIAT ou COLLIER (*alatu torquata*).

ALATRI (lat. *Alatrium*), ville d'Italie, anciens Etats de l'Eglise, sur le Cosa, sous-affluent du Garigliano; 13.250 hab. Evêché; ruines pélasgiques.

ALATUNGA n. m. Ichtyol. V. ALALONGA.

ALATYR, riv. de la Russie d'Europe, qui coule aussi dans la Russie d'Asie, et se jette dans la Soura, affluent de la Volga, après un cours de 320 kilom. — District du gouvern. de Simbirsk (Russie d'Europe); territoire très boisé, qu'arrose la Soura et l'Alaty; 103.000 hab. Son ch.-l. est la ville d'Alaty, au confluent de la rivière du même nom avec la Soura; 10.650 hab. Marché important.

ALAUDIDES (du lat. *alauda*, alouette, et du gr. *eidós*, forme) n. m. pl. Famille de passereaux comestores, dont l'alaouette est le type.

ALAUDIDÉ, les *alaudidés* se caractérisent par leur bec moyen, leurs ailes longues et larges à dix-rômes primaires, leur queue courte, et l'ongle du doigt postérieur prolongé en éperon. Habitent surtout les régions plates de l'ancien monde où ils se nourrissent d'insectes en été, de grains en automne et en hiver, et de petites plantes au printemps.

ALAUÈS (lo-uss — du gr. *alaos*, aveugle) n. m. Genre de coléoptères diatrisés, renfermant de grands taupins couverts d'une pubescence grise et dorée, répandus sur tout le globe et surtout dans la région austro-malaise.

ALAUSI, ville de l'Equateur (prov. du Chimborazo); on le petit fleuve côtier de ce nom; 6.200 hab. Sources chaudes; arrières.

ALAUX (Jean), dit le *Romain*, peintre français, né à Bordeaux en 1746, mort à Paris en 1804. Fils d'un peintre, il était le frère cadet de JEAN-PIERRE ALAUX, sculpteur (1783-1858), créateur du Néorama, et de JEAN-PAUL ALAUX, dit *Genli* (1788-1858), peintre dont le musée de Bordeaux conserve des ouvrages et qui fut le fondateur de écoles de dessin de cette ville. Elève de Vincent et du Guérin, Jean Alaux remporta, en 1815, le prix du Romo avec un tableau *Brisis tronce dans la tente d'Éléle le corps de Patrocle*. Il a exécuté, outre des tableaux et de nombreux portraits, des peintures historiques pour le musée de Versailles; *Bataille de Villavieosa*; *Valenciennes prise d'assaut par Louis XVI*; *Etats généraux de Paris sous Philippe de Valois*; *Assemblée des notables à Rouen sous Henri IV*; *Etats généraux de Paris sous*



Alaudid (red. d'un tiers).



L'Albane.

désignés sous le nom de terres, et parce qu'étant solubles, ils possèdent plusieurs propriétés des alcalis.

ALCALINULE adj. Se dit de tout sel dans lequel la quantité de métal alcalin dépasse le terme qui constitue l'unité neutre, sans toutefois s'éloigner beaucoup de la limite qui répond à la saturation.

ALCALISATION (s). a. f. Action d'alcaliser, de dégager dans un sel neutre l'acide de l'alcali.

ALCALISER (rad. alcali) v. a. Dégager d'un sel neutre, par l'action du feu, la partie acide qui y était contenue, y additionner d'alcali.

Alcaliser, v. pr. Se charger de principes alcalins.

ALCALOÏDE (de *alcali*, et du gr. *eidos*, forme) adj. et n. m. Substance organique azotée, douce de propriétés alcalines et possédant le caractère de s'unir aux acides pour constituer de véritables sels.

— **ENCYCL.** Hist. Seguin, Derosne et Sertuerner découvrirent presque simultanément, vers 1804, dans l'opium, des principes cristallisés ayant des propriétés alcalines, ce n'est qu'en 1817 que Sertuerner fit connaître ses études sur la morphine et montra la nature alcaline de cette substance. Pelletier, Caventou, Desfossez, Dumas, Liebig, Keganal, Zinin, Wurtz, Hoffmann, Bouchardat, Pasteur, etc., sont parmi les savants ceux qui ont le plus contribué à l'étude de ces corps. Les *alcaloïdes* se divisent en deux classes : *alcaloïdes naturels*, et *alcaloïdes artificiels*.

I. — *Alcaloïdes naturels*. Les alcaloïdes naturels, appelés aussi *alcalis végétaux* ou *alcalis organiques*, représentent le plus souvent les principes actifs des plantes dont ils proviennent; ils sont, pour la plupart, fixes, solides, cristallisés, de composition quaternaire, c'est-à-dire formés de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote; quelques-uns, comme la nicotine, la cicotine et la sparteïne sont liquides, volatils, et dépourvus d'oxygène. Ils sont en général peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool et dans l'éther. Ils présentent tous une grande analogie chimique avec l'ammoniaque. La plupart sont des bases ternaires. La nicotine, cependant, a une base secondaire. Leur propriété capitale est de s'unir aux acides pour donner des sels. Les alcaloïdes naturels ont tous une saveur amère très prononcée; la plupart constituent des poisons très violents et des médicaments énergiques. Ils sont lévoogyres et la racine quinine et la fève de Saint-Ignace.

Le procédé de leur préparation ressemble à celui que l'on emploie ordinairement pour séparer une base d'un sel quelconque. Ceux qui sont insolubles dans l'eau sont amenés à l'état de chlorure ou de sulfate, puis ils sont mis en liberté par un alcali; on isole ceux qui sont volatils en distillant le liquide qui les renferme après l'avoir mêlé avec de la potasse ou de la chaux. Leur solubilité dans l'alcool donne le moyen de les purifier.

Parmi les alcaloïdes naturels, citons : la codéine, la morphine, la narcotine, l'aconitine, la quinine, la catéine, l'atropine, la nicotine, la cocaine, la strychnine.

II. — *Alcaloïdes artificiels*. Les alcaloïdes artificiels ne contiennent pas d'oxygène; ils se rapprochent, par leurs propriétés et par leur composition, des alcaloïdes naturels ternaires (nicotine). Ils représentent de l'ammoniaque dans laquelle 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène sont remplacés par certains radicaux; de là le nom d'*ammoniaques composées*, sous lequel on les désigne quelquefois. D'après cela, on les divise en trois groupes, suivant que la substitution porte sur 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène.

Les alcaloïdes du premier groupe se divisent d'après leur origine en deux catégories. Les uns, comme l'aniline, la toluidine, la xyloidine, proviennent de l'action du sulfhydrate d'ammonium sur des hydrocarbures nitrés. Les autres, comme l'éthylamine, la méthylamine, l'amylamine, proviennent de l'action de la potasse sur les éthers cyaniques. Nous devons la connaissance des premiers à Zinin, et celle des seconds à Hofmann et à Gaudin.

Les travaux les plus récents permettent de considérer la pyridine comme le noyau autour duquel doivent venir se grouper tous les alcaloïdes, comme les corps aromatiques autour de la benzène. On entend par là, sous le nom d'*alcaloïdes*, les bases organiques végétales qui sont des dérivés pyridiques. Selmi et A. Gautier ont, par des moyens différents, établi l'existence d'alcaloïdes vénéneux qui se produisent pendant la putréfaction des tissus animaux aux dépens de matières albumineuses. Ces alcaloïdes appartiennent à la série pyridique. On leur a donné le nom de *ptomaines*. V. ce mot.

On poursuivait ses recherches, Gautier a montré, en 1881, que l'on trouve dans les cadavres, et dans les excréments des animaux vivants, ainsi que dans les muscles, des alcaloïdes que l'on a nommés *leucomaines* (v. ce mot), pour les distinguer des alcaloïdes cadavériques.

ALCALOÏMETRIE (de *alcaloide*, et du gr. *metron*, mesure) n. f. Méthode pour doser les alcaloïdes. Il n'y a pas de méthode générale, on s'applique pour chaque cas à mesurer la quantité d'alcaloïde contenu dans une plante.

ALCAGÈNE, roi de Sparte en 747 av. J.-C. Ce fut lui qui termina la guerre d'Hélès et commença celle de Messénie. On lui attribue quelques-unes des poésies réunies sous le titre de *Recueil des apophtegmes laconiques*.

ALCAGÈNE, sculpteur grec, originaire de Lemnos, au 5^e siècle avant J.-C. Formé à l'école de Phidias, il fit, selon M. Ravet, l'Héphaïstos du temple de Colonos Agoraios, le *Dionysos* du Lenacon, l'Arès de l'Aéroape, l'*Hécate Epyppridia* de l'entrée de l'Acropole. Mais son œuvre maîtresse, qui ne nous est connue que par des descriptions, est l'*Apollonide Ourania*, statue en marbre qu'on avait nommée l'*Apollonide des jardins*, parce qu'elle était placée près de l'Illissus, vers l'extrémité méridionale d'Athènes. Lucien la vanta, et elle a été dans l'antiquité l'objet d'une admiration unanime. On a aussi longtemps attribué à Alcagène les sculptures de la fronton occidental du temple de Zeus à Olympie, qui représentent la lutte des Centaures et des Lapithes.

ALCAMÈNE n. f. Chim. V. ALKINE.

ALCAMO, ville de Sicile (prov. de Trapani), au pied du mont Bonifato; 37.700 hab. Aux environs, ruines de l'antique *Sygesta*. Pop. du district: 87.300 hab.

ALCAN (Michel), ingénieur, homme politique, né à Denneley (Mourthe) en 1811, mort à Paris en 1877. On lui doit des perfectionnements nombreux dans les procédés de tissage. Élu en 1851 représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il vota avec la Montagne. Il a publié: *Essai sur l'industrie des matières textiles* (Paris, 1847); *Fabrication des étoffes, traité complet de la filature du coton* (1861); *Traité du travail des laines* (1866); *Traité du travail des laines peignées* (1872), etc.

ALCANCIÉ (de l'espagn. *alcancia*) n. f. Boule de terre légère, creuse, remplie de cendres ou de pétales de fleurs que l'on se jetait, au moyen d'un, dans les divertissements.

— **ENCYCL.** Les *alcancias* avaient la forme et la grosseur d'une orange, on s'en servait surtout dans l'Espagne mauresque pendant les carrousels, et en Italie. L'usage en demeura constant jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, et ces petits projectiles sont les ancêtres des *confetti* italiens. Ce sont les *carosellos* dont parle Voltaire dans la Colombine dans son *Théâtre d'honneur*; souvent, on les remplissait de poudres odoriférantes.

ALCANDRA. Dans la légende homérique, femme de Polybe, habitait de Thebes, en Egypte. Elle fit présent à la belle Héloïse d'un fusil d'or et d'une corbeille d'argent. (*Odyssée*, VI, v. 125.)

ALCANDRE, nom de plusieurs personnages mythologiques; 1^o fils de Munchos, roi de Molosses; dieu et héros des dieux. Un jour, il fut attaqué par des brigands, qui déjà avaient mis le feu à sa maison, lorsque Jupiter, pour sauver Alcandre et sa famille, les métamorphosa en oiseaux; 2^e jeune Lacédémonien qui devint l'un des admirateurs de Lycurgue, après l'avoir brutalisé et traité.

ALCAÏNE, ville d'Espagne (Aragon), prov. de Têruel; 7.800 hab. Exploitation d'alu. Les Espagnols en chassèrent les Français en 1809. Pop. du district: 23.300 hab.

ALCAÏNE, ALCAÏNA ou ALCANNE n. f. Bot. V. ALKANA.

ALCANTARA (lat. *Norbu Cavaea*), ville forte d'Espagne (Estrémadure), prov. de Cacerès, sur le Tage; 3.800 hab.

Autre, chef-lieu de l'ordre de la province. Des caboteurs chargent dans les ruines d'une ancienne ville romaine par les Maures, qui lui donnèrent son nom actuel; construite en 1214 par Alphonse IX de Léon, elle fut, en 1479, le lieu où Isabelle de Castille et la duchesse dora Beatrix réglèrent les différends entre la Castille et le Portugal. Ruines d'un pont construit par le P. Pop. du district: 29.000 hab.

Une ville d'Alcántara existe aussi en Portugal dans la banlieue de Lisbonne et s'en distingue à peine: 6.200 hab.

ALCANTARA, ville marit du Brésil (prov. de Maranhão), sur la baie de Saint-Marcos, vis-à-vis de São-Luiz de Maranhão; 15.700 hab. Fondée en 1612, elle est le chef-lieu de la province. Des caboteurs chargent dans ce port le coton le meilleur de la province.

ALCANTARA (ORDRE D.), une des associations religieuses et militaires créées en Espagne pour combattre la domination des Maures. Fondé en 1156, sous le nom d'ordre de Saint-Julien par les frères don Suero et Gomez Fernando Barnettes, il fut approuvé en 1177 par le pape Alexandre III. En 1221, il prit le nom d'ordre d'Alcántara. Ses membres ont pour insigne une croix fleurdelisée de sinople, qu'ils portent en sautoir avec plaque; le ruban est blanc.

ALCAPONE n. f. Nom donné par Bœdeker à une substance jaune amorphe, insipide, extraite d'une urine morbide. Elle paraît se rapprocher des sucres, mais ne fermente pas.

ALCARAZ (serra N.), chaîne de montagnes d'Espagne, prov. de S.-O. d'Albato. Cette sierra, orientée à N.-O. du N.-E., de formation calcaire, se présente comme une chaîne allongée, très escarpée, mais sans ramifications. Point culminant, le Cerro de Almona (1.897 m. d'alt.). De cette chaîne sortent : le Guadalmar, une des branches supérieures du Guadalquivir, et le Mundo, affluent du Segura.

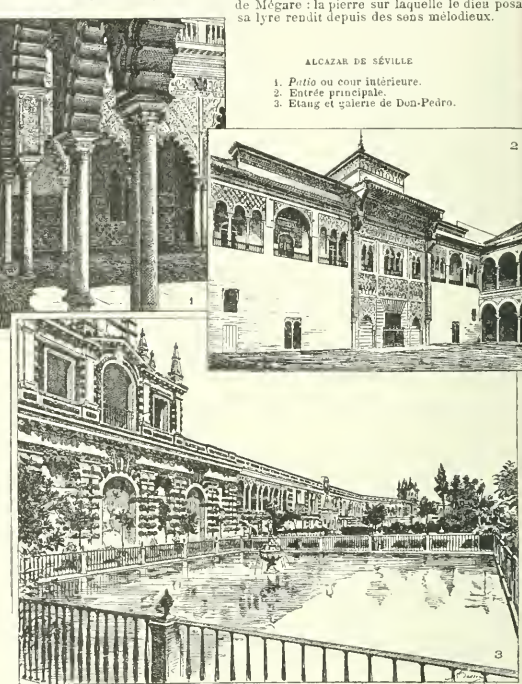
ALCARAZ, ville d'Espagne, prov. d'Albacete (Murcie), sur le versant septentrional de la sierra; 6.000 hab.; 4.620 hab. Défaite des Maures par Alphonse d'Aragon, en 1123. Pop. du district: 33.700 hab.

ALCARAZAS n. m. (*casas* — suiv. l'Académie et; Forthg., rationnel) s. au singul. et au pluriel; de l'arab. *al, la*, et *qaraz*, cruche; ou de *Alcarazan*, nom d'une localité d'Espagne où l'on fabrique beaucoup de ces vases; Vase poreux en usage dans les pays chauds.

— **ENCYCL.** Les *alcarazas*, connus depuis un temps immémorial et appelés aussi « gargonelles », « potiches », etc., jouissent d'une propriété réfrigérante. Elle tient à ce qu'ils laissent transpirer une partie de l'eau qu'ils contiennent, et à ce que cette partie, en s'évaporant à la surface externe du vase, enlève une portion de chaleur de l'intérieur. Pour accélérer cette évaporation, on expose les alcarazas à un courant d'air aussi vif que possible.

ALCARAZINE d. f. Syd. de OXYDE DE CALCAÏNE. V. CALCAÏNE.

ALCATOÛS, fils de Pélopes et d'Hippodamie, frère d'Atreïde et de Thyeste. Il succéda à Mégareus, roi de Mégare, et son beau-père; Apollon l'aïda à construire les murs de Mégare; la pierre sur laquelle il posa sa lyre rendit depuis des sons mélodieux.



ALCAZAR DE SÉVILLE
1. Patio ou cour intérieure.
2. Entrée principale.
3. Étage et galerie de Don-Pedro.

ALCAUDETE, ville d'Espagne, prov. de Jaca (Arago); 9.200 hab.

ALCALVA (espagn. *alcabala*, droit sur tout ce qui se vend) n. m. Impôt établi en Espagne sur le prix des ventes publiques, sous Alphonse II, roi de Castille; nul n'en était exempt, ni ville, ni prêtre, ni gentilhomme. Cet impôt, modifié plusieurs fois, s'est maintenu jusqu'à nos jours.

ALCAZAR (de l'arabe *al, le*, et *kazar*, palais) n. m. Nom des palais des rois maures, ordinairement fortifiés; l'Alcazar de Tolède est bâti sur une grande esplanade entourée de remparts crénelés à la mode orientale. (Th. Gaut.)

— Par ext. On a donné ce nom à certains établissements publics dont les décorations rappellent l'ornementation arabe.

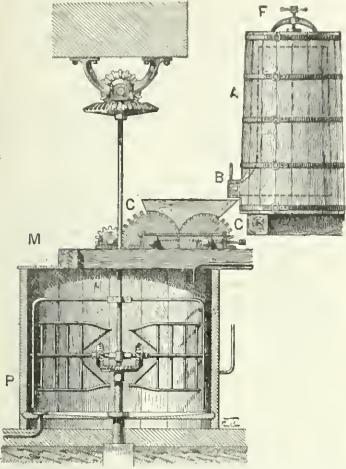
— **ENCYCL.** Plusieurs villes d'Espagne (Córdoba, Rodrigo, Cordoue, Ségovie, Tolède, Séville) ont eu leurs *alcazars*; les plus remarquables sont :
1^o Les ALCAZARS DE CORDOÛE. Cordoue possédait deux alcazars. L'*Alcazar vieja* et l'*Alcazar nuevo*, tous deux dans la partie occidentale de la ville, à proximité du Guadalquivir et des fameux jardins des rois maures. L'ancien appelé *Alcazar vieja*, de fondation arabe, est intéressante par les souvenirs historiques qu'elle rappelle. L'*Alcazar nuevo*, devenu prison d'État après avoir servi de résidence au Saint-Oficio, fut construit par Alphonse XI. On remarque devant les tours, où se trouvait encore, il y a un siècle, des bains arabes, un vaste espace, le *Campo-Santo*, où les Arabes martyrisèrent les chrétiens.

2^o L'ALCAZAR DE SÉVILLE. Quoique inférieure à l'Alhambra de Grenade, cette construction magnifique témoin de l'excellent goût et de l'habileté des artistes arabes. Bâtie par les Arabes au XIV^e siècle, agrandie par Pierre le Cruel, Charles V, Philippe II, Philippe III et Philippe V, elle présente un mélange de styles orientaux et du style gothique; l'ensemble en est fort imposant et, seul aujourd'hui avec l'Alhambra de Grenade, il peut donner, grâce à ses parties architecturales complètes par d'intelligentes restaurations modernes, une idée de ce qu'étaient ces demeures royales des souverains arabes. L'intérieur, enrichi d'une multitude d'antiquités précieuses, contient soixante-dix appartements principaux, dont le salon des Ambassadeurs est le plus riche spécimen. La partie basse éclairée une galerie secrète qui règne autour de la salle. L'Alcazar contient des cours spacieuses à colonnades. Le jardin est clos d'un mur épais, sur lequel règne une terrasse en arcades supportées par de nombreux piliers, de laquelle on joint d'un magnifique panorama.
3^o L'ALCAZAR DE SÉGOVIE, jadis un des monuments les



Alcazar

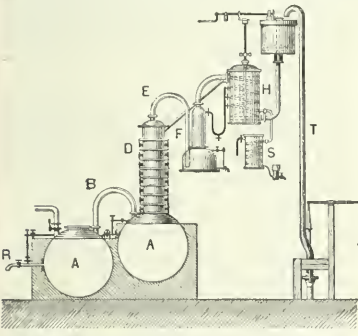
jours se classer comme il suit : préparation de la liqueur fermentescible, fermentation, distillation et rectification. On concasse les céréales tendres, on ou réduit en farine les céréales dures (maïs, riz). On additionne ensuite la matière, ainsi préparée, d'orge maltée et d'eau à 50° ou 60° ; on brasse, puis on ajoute graduellement de l'eau bouil-



Cuissou et dégrasage des pommes de terre. — A, cuve en bois à double fond (ou tuyau amant la vapeur d'eau au-dessous du double fond). — Les tubercules tombés en F sont retirés après cuisson par l'ouverture B. — C, Cylindres broyant les tubercules. — M, cuve où l'on a placé de l'orge germé et de l'eau pour la saccharification. — P, appareil destiné à faire le mélange intime.

lante, jusqu'à ce que la masse ait pris une température de 65° à 70°. On laisse reposer, et alors la diastase transforme la matière amyliacée en glucose. Le moût est ensuite refroidi, puis on y ajoute de la levure qui provoque la fermentation. Si l'on opère sur des pommes de terre, on les lave d'abord, puis on les fait cuire à la vapeur ; on les écrase, et on opère comme ci-dessus. Avec des céréales on fait de même, mais après les avoir écorcées.

Pour le traitement direct des sucres et glaces, on les dissout dans l'eau ; on ajoute 1/2 pour 100 d'acide sulfurique, puis 2 1/2 à 3 pour 100 de levure, et la fermentation



Distillation de l'alcool (appareil Caill). — A, A, chaudières communiquant entre elles, la fermentation, V, vasculaire. — B, tube à siphon. — C, colonne à plateau pour la rectification. — D, tube à siphon. — E, F, défilant rectificateur. — H, serpentin rectificateur. — R, robinet de vidange. — S, serpentin condenseur. — T, tube amenant le moût, qui suit la marche inverse de la vapeur.

se déclare presque aussitôt. Pour la distillation, la rectification des produits de la fermentation, V, vasculaire. Nous avons vu précédemment comment on peut concourir l'alcool. Les alcools de betterave ont un odeur et un goût désagréables. Le mauvais goût des alcools est surtout dû à la présence d'aldéhydes. On transforme celles-ci en alcools en hydrogène des flegmes dans un appareil constituant une pile formée de couples zinc-cuivre. On peut encore faire passer les flegmes dans de grands voltmètres actionnés par une dynamo. Les impuretés sont oxydées, et les alcools sont enlevés. C'est après cette opération qu'il lieu la distillation.

— **Alcools du commerce.** Les alcools du commerce se divisent en *eaux-de-vie* et *esprits*.

Les eaux-de-vie destinées aux usages domestiques renferment moins de 66 pour 100 d'alcool et contiennent de la distillation de vins, de grains, de pommes de terre. La distillation des mélasses et des sirops fermentés produit le *tafia* et le *rum*. Le *kirsch* provient de la distillation de cerises cerisees, framboises et distillées avec le noyau. Le *schou* ou *arack* des Orientaux est préparé avec du riz, ou avec la sève de palmier fermentée.

On communique à l'eau-de-vie un principe aromatique en la distillant avec les baies, les graines, les feuilles ou les fleurs de certaines plantes (absinthe, genièvre, anis). Lorsqu'on ajoute du sucre aux eaux-de-vie aromatisées, on obtient des *liqueurs*.

Les eaux-de-vie qui contiennent de 66 à 70 pour 100

d'alcool sont désignées sous le nom d'*esprits*. Leur valeur dépend de leur richesse en alcool. Les noms de *trois-cinq*, *quatre-cinq*, etc., donnés aux divers esprits, dérivent d'un ancien usage d'évaluer le contenu en alcool en cent parties rapportant autrui à l'eau-de-vie dite *preuve de Hollande*, marquant 100 Cartier et contenant 50 pour 100 d'alcool. Ces noms font connaître la quantité d'eau qu'il faut ajouter aux esprits pour les transformer en eau-de-vie. Ainsi, un alcool dont 3 mesures ajoutées à 2 mesures d'eau donnaient 6 mesures à 100 était un esprit trois-six.

— **Usage de l'alcool.** Comme dissolvant des résines et des bulles essentielles, il sert à la fabrication des vernis. On emploie pour cet usage les alcools de plus haut infusoir. A l'état anhydre, il sert à construire des thermomètres destinés aux basses températures. Comme il est avide d'eau et coagule l'albumine, il est employé pour la conservation des fruits, des animaux et des pièces anatomiques. Les parfumeurs et les dégraisseurs l'utilisent. Les lampes à alcool sont employées pour des expériences exigeant une température élevée. Mais la plus grande partie de l'alcool est consommée comme boisson.

— **Physiol.** L'alcool étant la base principale des boissons fermentées, l'étude de son action physiologique est très importante. L'histoire des recherches se divise en deux parties : la première période ne comprend que des observations empiriques ; on se borne à constater les effets de l'ivresse. Dans la seconde partie, les auteurs sont comme Magendie, Claude Bernard, Bouchardat, Dujardin-Beaumez, Andigé, Jaillat, Lancereux, Labarde, Daresberg et un grand nombre d'autres, basent leurs recherches sur des faits bien constatés.

À doses faibles, l'alcool active la digestion ; les liquides salivaires, gastriques, pancréatiques et intestinaux sont sécrétés en plus grande quantité ; il y a exagération des phénomènes mécaniques et chimiques de la digestion. Le cœur bat plus vite et avec plus de force ; il y a augmentation des forces physiques, avec de la gaieté plus ou moins exubérante. L'alcool a une action diurétique très prononcée ; la sécrétion d'urine est plus que doublée par l'ingestion de 50 centimètres cubes d'alcool. La sueur augmente d'abondance ; cette augmentation disparaît par suite de l'abondance de la sécrétion urinaire. Pour les ans, la température s'élève ; pour d'autres, elle s'abaisse.

À hautes doses, l'alcool est toxique et détermine des effets pouvant aller jusqu'à la mort. On a vu, par exemple, on même arrête toutes les sécrétions. Il attaque les parois du tube digestif, donne une sensation de cuisson, et peut même aller jusqu'à enflammer ou gangréner la muqueuse. La digestion se suspend par l'arrêt de la sécrétion des sucs digestifs. Les battements du cœur deviennent moins forts et plus lents, la tension artérielle s'abaisse. Les lésions du sang sont très nettes avec les doses mortelles : les globules ont perdu leur forme, ils se présentent sous des aspects très variés ayant la forme de disques crénelés, de croissants ou de bâtonnets. Dans les cas mortels, on trouve le plus souvent après quelques secousses épileptiformes.

Les troubles physiologiques s'accompagnent de troubles de la sensibilité et de la raison. (V. *ivresse*). L'usage prolongé de l'alcool, même à dose assez modérée, produit des lésions organiques qui constituent l'*alcoolisme chronique*. V. *ALCOOLISME*.

Quelles sont les transformations subies par l'alcool dans l'organisme ? Pour les uns (Bouchardat, Liebig, etc.), l'alcool était un aliment respiratoire ; il s'oxydait dans l'économie et donnait en dernier lieu l'acide carbonique et de la vapeur d'eau. Il jouait le rôle d'un aliment d'épargne se brûlant à la place des matières nutritives. Pour d'autres (Magendie, Nelemann), l'alcool était un modérateur de la combustion, il agit comme un réfrigérant et était peu oxydé ; ils la croient analogue à celle que les anesthésiques exercent sur les éléments du sang. Jaillat a démontré chimiquement l'oxydation de l'alcool : l'oxygène combiné à l'hémoglobine du globe rouge se combine, au moment de la respiration, à l'alcool qui est porté par le protoplasma du globe rouge ; et y a formation d'acide acétique. En présence des bases alcalines du sérum, cet acide acétique donne des acétates qui empruntent également de l'oxygène au globe rouge pour former de l'eau et de l'acide carbonique. L'alcool, par son accumulation, donnera donc une diminution de la capacité respiratoire du sang et une accumulation d'acide carbonique dans le sérum.

Quand l'élimination, telle que nous venons de la décrire, ne peut plus suffire parce que la dose d'alcool est trop forte, l'organisme élimine l'alcool en nature par toutes ses sécrétions. Nous avons ainsi l'explication des deux théories contradictoires qui ont été longtemps soutenues.

Thérap. Les effets thérapeutiques de l'alcool ressortent de l'action que nous venons de décrire sur les phénomènes physiologiques. A une dose qui ne dépasse pas 50 centimètres cubes par jour (toutes les boissons alcooliques réunies), il active la digestion, soutient les forces de ceux qui ont fait un grand travail pénible. Il est utile surtout dans les pays froids.

Ses propriétés stimulantes en font un tonique, un réconfortant employé pour remonter le malade ; il se donne dans les fièvres violentes (pneumonie, fièvre typhoïde, etc.) et agit très bien dans les cas de suppression de la température. Il est administré dans les empoisonnements de tout genre, dans le tétanos et la fièvre intermittente. Cependant, cette médication est repoussée par les médecins, par nombre de médecins.

Un alcoolique subitement atteint de lésions graves, son intérêt, soit chirurgicales, ne doit pas être privé d'alcool ; cette privation pouvant déterminer des troubles cérébraux très graves, qui feraient courir de graves dangers à la vie du malade.

L'alcool est employé à l'extérieur en lotions qui permettent, grâce à ses propriétés, d'enlever les matières grasses de la peau, les détritus accumulés dans la cavité buccale. Il est la base de nombreux cosmétiques et dentifrices. On l'emploie aussi contre les douleurs, en fomentations sur les brûlures accidentelles ou artificielles. Il a servi en injections sous-cutanées pour amener la formation de cicatrices dans des cas de goîtres, de lipomes, de varices, etc. ; agit très bien dans les cas de suppuration, et il sert alors de véhicule à d'autres substances (iode, iodoforme, etc.) ; il favorise la cicatrisation, évite l'infection et concourt à arrêter l'hémorragie, si elle se produit.

ALCOOL

Avec l'alcool on obtient des *alcools*, des *alcoatures* et des *alcools*. V. ces mots.

L'alcool agit, au xv^e et au xvii^e siècle, un alcool éthylique. Pour ces notions, voir ci-dessus, c'était non seulement une panacée universelle, mais un préservatif contre toutes les maladies. L'alcool, écrit l'un d'eux, dissipe la mélancolie, réjouit le cœur, purifie l'entendement et réchauffe l'esprit. Il fortifie la jeunesse, et ressuscite les vieillards. Il agit à la dignité de la vieillesse, prévient les défaillances du cœur, empêche le tremblement des mains, la rupture des gros vaisseaux et le ramollissement de la moelle. Le nom d'*eau-de-vie aqua vitæ*, qui semble aujourd'hui au antiquaire, était autrefois le plus commun, donné aux Furies, était alors l'expression de la confiance universelle.

— **Toxicol.** Les recherches sur la toxicité des divers alcools sont surtout dues à Dujardin-Beaumez et Andigé. Des expériences faites sur des animaux, principalement sur des chiens et des porcs, ont conduit aux conclusions suivantes.

Les alcools butylique et amylique sont à peu près sans action sur l'organisme. L'alcool éthylique. La toxicité croît en même temps que le poids atomique et le point d'ébullition, ce qui se rapporte aux alcools chimiquement purs. Pour les alcools qui se rencontrent dans le commerce, on peut dire que :

1° Les alcools purs, à dose de consommation, le moins toxique est l'eau-de-vie de vin, qui est cependant un peu plus que l'alcool éthylique pur ;

2° Les eaux-de-vie de marc et de cidre, ainsi que les alcools d'industrie soigneusement rectifiés, ne sont guère plus dangereux que l'alcool éthylique pur ;

3° Les alcools d'industrie et surtout l'alcool de betterave, bruts ou imparfaitement rectifiés, sont notablement plus vénéneux que l'alcool éthylique pur ;

4° Les parties séparées de la rectification des alcools bruts ont une toxicité bien supérieure à celle de l'alcool éthylique et qui peut être voisine de celle de l'alcool butylique ou de l'alcool amylique.

Des recherches très récentes ont mis en doute ces conclusions ; mais les résultats obtenus par des sociétés savantes ont été tellement controversés que nous jugeons inutile de les rapporter. Nous dirons seulement que, d'après Daresberg, tous les alcools seraient inoffensifs, à moins que les eaux-de-vie les plus renommées jusqu'aux alcools qui l'industrie produit à si bon marché.

Voici des essais faciles à faire pour s'assurer de la pureté d'un alcool : s'il est bon, agit avec l'acide sulfurique concentré, il ne doit pas noircir ; il ne doit décolorer ni le permanganate de potasse, le bichromate de potasse, ni le persulfate de potasse, et ne doit pas donner de précipité au lavage par le phylloxera. L'alcool de grains et de betterave a presque complètement remplacé l'alcool de vin.

Il se fabrique en France plus de 2 millions d'hectolitres de vin. Une part est utilisée par la parfumerie, la pharmacie, mais la plus grande partie est consommée comme boisson. Les départements du nord sont ceux où l'on consomme le plus d'alcool ; dans la Seine-Inférieure, la consommation annuelle est environ 14 litres par tête ; dans la Somme, 10 litres, tandis que dans la Haute-Savoie elle atteint que 0,5 par tête. Rouen et Le Havre sont les deux villes de France où la consommation de l'alcool est le plus forte : environ 16 litres par tête.

En France, la consommation moyenne est de 4 litres par tête ; en Espagne, 0,84.

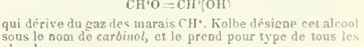
L'extrême facilité avec laquelle l'alcool absorbe l'eau, dissout les résines et les bulles, fournit un moyen commode de le dénaturer et donne lieu à une question fiscale importante ; on n'a pu trouver jusqu'ici un moyen pratique pour constater la présence de l'alcool dans les diverses substances qui le dissolvent.

ALCOOLS

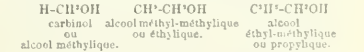
La notion générale d'*alcool* a été introduite dans la science par Dumas et Peligot ; ils ont montré que l'esprit-de-bois avait des propriétés analogues à l'alcool vinique. De nombreux alcools viennent alors se ranger à côté des deux premiers : Cannizzaro découvrit l'alcool benzilique, Chevreul, puis Bertholot, étendirent ensuite la nomenclature, Wurtz les glycols ; Friedel découvrit les alcools secondaires, et Beutlerow, en 1863, les alcools tertiaires.

— **Propriétés générales des alcools.** On désigne aujourd'hui sous le nom générique d'*alcools* une classe de corps qui dérivent des hydrocarbures par la substitution d'un orbydyle OH à un atome d'hydrogène. Les propriétés générales de ces composés sont les suivantes : un atome d'hydrogène peut être remplacé par une valence métallique, un radical alcoolique peut être remplacé par un radical d'acide (éther-sel). Sous l'influence de déshydratants énergiques, ils donnent naissance à un carbure d'hydrogène.

— **Classification des alcools.** Le plus simple des alcools est l'alcool méthylique



En remplaçant 1, ou 2, ou 3 atomes d'hydrogène du carbinal par 1, ou 2, ou 3 radicaux hydrocarbonés, on obtient des alcools primaires, ou secondaires, ou tertiaires.



Les groupements (CH₂)_n, (CHOH)_n, COH, le premier non oxydé, le second divalent, le troisième trivalent, sont appelés *groupements alcooliques* primaires, secondaires et tertiaires, car ils donnent les alcools correspondants en s'unissant à certains radicaux qu'on appelle *radicaux alcooliques*.

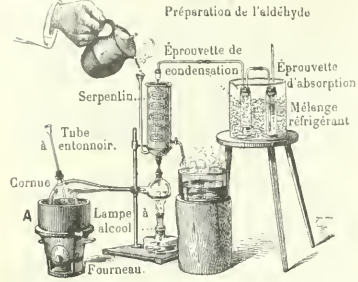
Les trois alcools primaires, secondaires et tertiaires, se distinguent par leurs produits d'oxydation : les alcools primaires donnent, par oxydation mélangée, une *aldéhyde*,

convenable est l'acide formique : on distille un mélange d'acétate de calcium et de formate de calcium.

$$(CH_3O)_2Ca + (CHO)_2Ca = 2(CH_3O) + 2CO_2Ca.$$

acétate formiate aldéhyde. carbonate de calcium. de calcium. de calcium.

Là décomposition au rouge des vapeurs d'alcool et d'éther, l'oxydation de l'éthylamine et des matières albuminoïdes



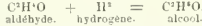
A, vase renfermant un mélange réfrigérant. — B, éprouvette renfermant de l'éther. (La corne contient du bicarbonate de potassium; on verse le mélange d'acide sulfurique et d'eau bouillant sur le sel, on retire A, l'effluve commence; on l'active en chauffant au feu.)

par le permanganate de potassium, la déshydratation du glycol par le chlorure de zinc, etc., donnent naissance à l'aldéhyde.

Propriétés physiques. L'aldéhyde est un liquide incolore, très mobile, d'une densité de 0,8125 à 0,805, bouillant vers 21° sous la pression atmosphérique. Elle est miscible à l'eau et à l'alcool en toutes proportions.

Propriétés chimiques. Une température de 160° détruit l'aldéhyde à la longue avec production d'une matière résineuse et de traces d'alcool et d'acide acétique. Sa vapeur brûle avec une flamme pâle. À l'air elle s'oxyde lentement ou donnant de l'acide acétique. Elle réduit l'azotate d'argent ammoniacal et la liqueur de Fehling.

Hydrogénée par l'amalgame de sodium, elle se transforme en alcool.



Traité par le chlore, l'aldéhyde donne principalement du chlorure d'acétyle. Avec de l'aldéhyde hydraté, on obtient du chloral ou aldéhyde trichloré CCl_3CHO .

Le perchlorure de phosphore transforme l'aldéhyde en chlorure d'éthylène (v. ETHYLÈNE) isomérique avec le chlorure d'éthylène ou liquide des Hollandais.

L'aldéhyde se combine dans des conditions convenables avec l'acétine et donne naissance à une matière colorante violette. (Lauth.)

L'aldéhyde se combine directement à l'ammoniaque en donnant l'aldéhyde-ammoniaque, ou aldéhydate d'ammoniaque ou encore acétylure d'ammonium $CH_3CO.AZH_3$. Ces corps cristallisent et sont solubles dans l'eau et l'alcool, et décomposables par l'acide sulfurique qui met l'aldéhyde en liberté.

L'aldéhyde se combine directement aux bisulfites alcalins en donnant un produit cristallisé soluble dans l'eau, mais peu soluble dans l'alcool et le benzène.

L'action du gaz oxychlorure de carbone sur les vapeurs d'aldéhyde légèrement chauffées produit du chloroacétène.

Un mélange d'aldéhyde et d'alcool absolu traité par un courant de gaz chlorhydrique donne un composé qui, chauffé avec l'éthylate de sodium, donne l'acétal.

Produits de condensation. L'aldéhyde est susceptible de polymérisation. On connaît comme polymères la méta-aldéhyde, qui se dépose de l'aldéhyde par refroidissement, et la paraldehyde $C_3H_4O_3$ et l'aldéhyde générale, ces polymérisations se produisant lorsque l'aldéhyde est en présence de certains réactifs, tels que l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, le chlorure de calcium ou de zinc. L'aldol est formé de deux molécules d'aldéhyde mais avec une modification de l'une d'elles.

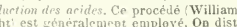
Produits de substitution. 1° Remplacement de l'oxygène. Quand on fait passer un courant de gaz sulfhydrique dans une solution aqueuse d'aldéhyde, on obtient la sulfaldéhyde (sulfure d'éthylène) CH_2SH , où l'oxygène est remplacé par le soufre.

2° Remplacement de l'hydrogène. Il existe deux groupes de dérivés où l'hydrogène est remplacé : ceux dans lesquels la substitution porte sur l'un des atomes d'hydrogène du groupe acétyle, ce sont les aldéhydes substitués, et ceux où elle s'effectue sur l'hydrogène joint à ce radical, ce sont les chlorure, bromure, iodure d'acétyle. On connaît dans le premier groupe : l'aldéhyde monochloré $CH_2Cl.CO$, l'aldéhyde dichloré $CHCl_2.CO$, l'aldéhyde trichloré ou chloral (v. ce mot), l'aldéhyde dibromé $CHBr_2.CO$, l'aldéhyde tribromé ou bromal (v. ce mot), l'aldéhyde cyane, etc.

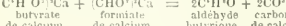
ALDÉHYDES. On donne le nom d'aldéhydes à toute une classe de corps qui ont comme premiers produits d'oxydation des alcools primaires.

Préparations générales. L'oxydation des alcools et la réduction des acides fournissent deux procédés généraux de préparation des aldéhydes.

1° **Oxydation des alcools.** Elle se fait au moyen du bioxyde de manganèse ou du bicarbonate de potassium avec l'acide sulfurique

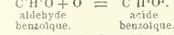


2° **Réduction des acides.** Ce procédé (Williamson, Piria, Lamprecht) est généralement employé. On distille un mélange de formate de calcium et du sel calcique de l'acide dont on veut préparer l'aldéhyde :

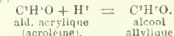


Propriétés qui caractérisent les aldéhydes. Elles sont

susceptibles de fixer un atome d'oxygène pour donner l'acide correspondant



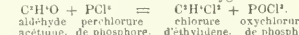
Elles sont susceptibles de fixer l'hydrogène sous l'action de l'amalgame de sodium et de régénérer l'alcool correspondant :



L'alcool auquel on renoute ainsi est nécessairement un alcool primaire.

Elles forment avec les bisulfites des combinaisons cristallines solubles dans l'eau, peu solubles dans les liquides les plus concentrés de ces sels et les acides dégagent les aldéhydes de ces combinaisons qui servent à séparer et à purifier les aldéhydes.

Le perchlorure de phosphore donne lieu à la substitution de deux atomes de chlore à un oxygène :



L'oxvannionique ou hydroxylamine AZH^+O s'unit aux aldéhydes avec élimination d'eau et donne naissance à des composés appelés aldazines. V. ce mot.

Action des acides. La potasse, en solution alcoolique, résiste partiellement plusieurs aldéhydes de la série grasse : une autre partie de la matière passe à l'état de sel alcalin, mais, chauffée avec le chaux éteinte, les aldéhydes régénèrent l'alcool et l'acide correspondants. Les aldéhydes de la série aromatique se comportent de cette dernière façon, même avec la potasse alcoolique.

L'ammoniac s'ajoute au premier ou simplement, molécule à molécule, aux aldéhydes de la série grasse.

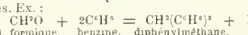
Dans la série aromatique, la réaction a lieu avec élimination d'eau.

Action des acides. Dans la série grasse, l'acide nitrique l'acide donne les correspondants; dans la série aromatique, il y a substitution du groupe nitryl NO_2 à l'hydrogène dans le noyau aromatique.

L'hydrogène sulfuré provoque la substitution du soufre à l'oxygène. Le gaz chlorhydrique, passant dans un mélange d'alcool absolu et d'un aldéhyde de la série grasse, donne le produit d'addition de l'aldéhyde et de l'éther chlorhydrique de l'alcool. Ce produit, chauffé avec un alcoolat de sodium, donne un acétal. Les alcools, les amides, les éthers carboniques se comportent aux aldéhydes avec élimination d'eau. Les urées forment avec les aldéhydes des composés intéressants étudiés par Schiff.

Les phénols, réagissant sur les aldéhydes en présence de l'acide sulfurique donnent des produits d'addition analogues aux sulfures et à l'élimination d'eau.

Les hydrocarbures réagissant sur les aldéhydes en présence de l'acide sulfurique donnent de nouveaux hydrocarbures. Ex. :



Cette méthode a permis à Baeyer de faire la synthèse d'un grand nombre d'hydrocarbures.

Produits de condensation. Les aldéhydes ont une tendance à condenser leur molécule.

Cette tendance se traduit soit par une simple polymérisation (exemple : l'aldéhyde formique se transforme spontanément en trioxyméthylène, soit par une polymérisation accompagnée d'un changement dans la fonction (exemple : quand on fait agir à froid l'acide cyanhydrique sur l'aldéhyde acétique, on obtient l'aldol $C_4H_8O_3$, quand on chauffe l'aldol, on obtient le cyanure de potassium sur l'aldéhyde benzoïque, on a la benzène C_6H_5O . Enfin, il y a des produits de condensation, avec élimination d'eau, qui conduisent à l'aldéhyde cratonique (Kekulé), ce qui s'explique, depuis que Wurtz a découvert l'aldol, par la formation préalable de ce corps.

Le mot de aldol s'applique à ces produits de condensation des aldéhydes avec élimination d'eau.

Etat naturel, formations. Quelques aldéhydes existent dans la nature : l'aldéhyde cumarique dans l'essence de cumini, l'aldéhyde cinnamique dans celles de cannelle et de cassia. L'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères se forme dans les amandes par l'action de l'émulsion sur l'amygdaline.

Les aldéhydes se forment encore en oxydant les matières albumineuses, en réduisant les substances sucrées, en faisant agir l'eau sur les alcools polyatomiques ou leurs éthers bromhydriques.

ALDÉHYDES a. f. pl. On a donné ce nom à plusieurs corps ayant peu de rapports les uns avec les autres. L'aldéhyde, appelé en allemand *Essenz*, est un composé en faisant agir les aldéhydes aromatiques sur les diamines.

ALDÉHYDE adj. Nom d'un acide qui, selon quelques chimistes, serait intermédiaire entre l'acide acétique et l'aldéhyde, mais dont l'existence ne paraît pas devoir être admise. Ce qu'on a appelé *acide aldéhydrique* n'est qu'un aldol qui a un atome d'acide acétique et d'autres produits d'oxydation de l'alcool.

ALDEIA-GALLÉA DE RIBA-TEJO ou **ALDEIA-GALLÉA**, ville du Portugal (Estremadure), à 15 kilom. E. de Lisbonne, sur l'estuaire du Tage; 5,350 hab. — Il existe plusieurs autres localités portugaises du nom d'**Aldeia**.

ALDENUE, station thermale en Suisse, canton des Grisons, à 1,321 m d'alt. — Eau minérale employée en boisson contre les rhumatismes, la brucite, les maladies cutanées, les scrofulas.

ALDENHOVEN, bourg de la Prusse rhénane, entre Juliers et Aix-la-Chapelle, sur le Merzbach, affluent de la Ruer; 1,225 hab. Vignerie des Autrichiens, commandés par Coburn, sur les Frons de Miranda (1797); défaite des Autrichiens de Clerfay et Latour par Jourdan (1794).

ALDERMAN (man' n. m. Titre de certains fonctionnaires municipaux, en Angleterre et aux États-Unis. Il pl. Des AL-

DERMANS en français, et *Des ALDERMEN* en anglais V. COM-MUNES.

ALDERNEY, fle de la Manche. V. AURIGNY.

ALDERNEY (de *Alderney*, petite île de la Manche, dépendante de l'Angleterre) n. m. Nom d'une race de vaches laitières, élevées dans l'île de ce nom et dans celles de Guernesey et de Jersey.

ALDESHOT ou **ALDESHOLT**, ville d'Angleterre (Hampshire); 25,600 hab. D'abord village de 800 hab., Aldershot acquit son importance actuelle par la création d'un camp et d'établissements militaires considérables.

ALDIN, *ien* (de *Aldé*, n. pr.) adj. Qui a rapport aux Aldes; qui vient des Aldes : *L'édiction ALDINE de Virgile*, publiée en 1501, est très estimée.

Caractères aldens. Caractères d'imprimerie qui Aldemance fait exécuter par d'hâbles graveurs. Le plus remarquable d'établissements militaires considérables.

ALDINE ou **ALDINA** (de *Aldini*, n. pr.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, à fleurs irrégulières. Les *Aldines* sont de grands arbres du Brésil et de la Guyane.

ALDINI (Jean), physicien italien, né à Bologne en 1762, mort en 1834. Professeur de physique à l'université de Bologne, il a publié en italien, en français et en anglais, un grand nombre d'ouvrages sur le galvanisme, la vapeur, etc. Il a inventé, pour combattre les incendies, un appareil qui porte son nom.

ALDION (du bas lat. *aldion*) n. m. On désignait ainsi, dans la loi lombarde, des colons attachés à la terre des détenteurs de fiefs. Les *aldions* résidaient dans l'Italie barbare du haut moyen âge ce que les feudistes de France nommaient *fiefs* (*lati vel feudum*) (Lois des Lombards, liv. III, tit. 20). Leurs habitations étaient appelées *aldiarie* (*aldiarie*).

ALDIONAIRE (du bas lat. *aldionarius*) n. m. On désignait sous ce nom, dans les capitulaires italiens du haut moyen âge, des officiers sans doute militaires qui dans la hiérarchie commençaient par les ducs et les comtes, venaient après les centeniers. Il est permis de supposer que ces aldionaires étaient les détenteurs de fiefs à *aldions*.

AL-DJÉZIRH, nom turc de la MÉSOPOTAMIE. V. ce mot.

Aldobrandini (NOELI), peinture à fresque découverte sur le mont Esquilin (Rome) en 1866, sous le pontificat de Clément VIII (Aldobrandini), et qui représente une scène nuptiale. L'époux, presque nu, est la tête couronnée de feuillage, se tient près du lit sur une estrade. L'épouse, encore enveloppée du *flammeum* ou voile de noces, est assise sur le bord du lit; elle reçoit les vœux d'une des *pronuba* (femmes qui accompagnent l'épouse). Près de là, une autre femme brûle des parfums. Tout à fait à droite, une prêtresse plonge la main dans un bassin rempli d'eau lustrale. Au côté opposé, trois autres femmes, assises sur des bancs, regardent la cérémonie, lequel l'une d'elles pince de la lyre. Jusqu'à la découverte des ruines de Pompéi, cette fresque était considérée comme le monument le plus précieux de la peinture an-



Les Noces Aldobrandini.

tique. Elle date du début de l'empire romain, est essentiellement romaine par le sujet, mais n'en trahit pas moins l'influence grecque, aussi bien dans les procédés que dans la composition. Transportée d'abord dans la villa Aldobrandini, elle fut vendue ensuite par la famille Borghèse. Elle est aujourd'hui au Vatican. Poussin en a fait une copie qui est restée célèbre. Beaucoup d'artistes se sont inspirés de cette fresque, et notamment Augustin Dupré, pour la composition du célèbre ecrier du grand maître Marie-Louise.

ALDORANDINI, famille toscane, connue à Florence dès le XIII^e siècle, et dont les principaux membres furent : SYLVESTER Aldobrandini, jurisconsulte, né à Florence en 1499, mort à Rome en 1558, qui enseigna le droit à Pise, fut exilé par les Médicis et publia des ouvrages contre ces derniers ; HIPPEVTE Aldobrandini, fils du précédent, qui devint pape sous le nom de « Clément VIII » (v. ce nom) ; JEAN Aldobrandini, cardinal, né en 1523, mort à Rome en 1573, frère du précédent, et qui fut évêque d'Anagni ; Jules Aldobrandini, frère du précédent, évêque vers 1540, mort en 1572, qui fut secrétaire des brefs du pape Pie V. Il passa inachevée une traduction latine des *Vies des anciens philosophes*, de Diogène de Laërce, et un commentaire sur Aristote intitulé *De physico auditu*.

ALDORANDINI (VILL.), l'une des plus célèbres familles de la maison de Rome. Jules cardinal Pietro Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII, avait chargé de sa décoration Jacopo della Porta, le Dominquin, le chevalier d'Arpajo, Giovanni Fontana, etc. De précieux débris de l'art antique, entre autres, les *Noces Aldobrandini*, furent sauvés de la destruction par cette superbe habitation. L'état d'abandon dans lequel elle a été longtemps laissée lui a fait perdre beaucoup de sa primitive splendeur. Elle appartient aujourd'hui à la famille Borghèse.

ALDOL (rad. *aldéhyde* et alcool) n. m. Liquide mobile résultant d'une polymérisation de l'aldéhyde et possédant à la fois la fonction aldéhyde et la fonction alcool; corps ayant la même fonction chimique que l'aldol type.

— **EXCEL.** L'*aldol* *CHO* est un liquide très mobile, incolore, miscible à l'eau en toute proportion; distillé

L'antipape Honorius II, l'un des évêques de France se disposa au massacre des juifs; refusa d'autoriser le divorce de Henri IV d'Allemagne, et le força à reprendre sa femme, Berthe de Bourgogne; il eut pour conseillers Pierre Damien et Hilddrand, depuis Grégoire VII.

ALEXANDRE III (Orlando BANGUELLA), né à Sienne; pape (1159-1181). Célèbre par sa lutte énergique contre Frédéric Barberousse, qui lui opposa successivement trois antipapes, et lui demanda enfin la paix à Venise (1177). Les deux papes s'efforcèrent de rétablir l'union de l'Italie. Il obligea Henri II d'Angleterre à faire amende honorable pour le meurtre de Thomas Becket, et convoqua le troisième concile de Latran, qui réserva la canonisation des saints au pape, et l'élection du pape aux seuls cardinaux, les deux tiers du Rom, le marmit à Viterbe. A la prière de saint Louis, il établit des inquisiteurs en France.

ALEXANDRE V (Pietro FILARGO), pape du 1400 à 1410, avait dû mendier dans son enfance; il fut élu, à Pise, par les cardinaux des deux obédiences. Mais sa nomination ne mit pas fin au schisme. Il serait mort empoisonné.

ALEXANDRE VI (Rodrigo BORGIA), né en 1431 à Jativa (Espagne), mort en 1495. Jusqu'à vingt-cinq ans, il suivit, dit-on, la profession de médecin. Elevé dans son oncle à la papauté, sous le nom de Calixte III, il tourna alors son ambition vers l'état ecclésiastique, pour lequel il n'était point fait. Cardinal depuis 1456, quoiqu'il ne soit entré dans un ordre que le 1480, si ce n'est par une faveur, il eut l'opinion, d'ailleurs peu fondée, il fut élu pape en 1492. On l'accusa d'avoir acheté les suffrages des électeurs. Sa vie privée jusqu'alors n'a pas été moins attaquée que son élection. On a surtout assez récemment que les cinq enfants qu'il eut avec une femme, et deux autres avec Cattanei, et dont les plus célèbres furent César et Lucrèce, étaient nés dans le pays des Alpes (1494). Un pape qui eut pour secrétaire le maître des armées et à la suite d'un légitime mariage. Cette opinion ne peut servir en rien à sa gloire. Ses vaines ecclésiastiques.

Une fois maître du pouvoir, Alexandre se fit un administrateur éclairé, politique habile, protecteur des lettres et des arts, et ami du peuple qui l'aima à son tour. Mais une grande cupidité aux grands, dont plusieurs avaient usurpé des territoires du saint-siège. Par son politique analogue à celle de Louis XI, il voulut fonder des principautés toutes dévouées à l'autorité centrale, et cependant en leur laissant une certaine indépendance. Il sembla obéir au penchant d'une faiblesse, mais son excessive, autant qu'aux inspirations d'une politique prévoyante.

Charles VIII avait envahi l'Italie, il parut céder à la force et traita; mais il entra bientôt après dans une ligue puante, et Charles VIII, qui avait été vaincu à la bataille de Ravenna, le repoussa. Plus tard, il annula le mariage de Louis XII avec la princesse Jeanne de France; en retour, le roi l'aïda à reconquérir les villes du saint-siège sur les feudataires des Romagnes. Alexandre fut emporté par la malaria, après un semaine de maladie, et ne fut enterré que dans une chapelle obscure, devant la posterité. Les lettres, protégées des familles puissantes qu'il a frappées, ont veugé leurs bienfaiteurs sur sa mémoire. On sait, d'ailleurs, que l'opinion publique se plaça à charger les coupables: les Borgia en ont fait l'expérience. On ne peut s'être servi du pape, comme d'une arme favorite, et n'avoir pas même reculé devant l'inceste. On revient aujourd'hui de ces excès, quoiqu'il ne soit guère possible de discerner exactement le vrai et le faux dans cette histoire confuse, on tant de passions se sont donné carrière. Ce qu'on peut dire, c'est qu'Alexandre VI, à la fois pape et prince, fut un prince bien plus qu'un pape. Prince, il subit trop sans doute l'influence d'un temps et d'un pays où le sens moral paraît s'être affaibli; or, en politique, on croyait tout permis, la cruauté comme la pitié. César Borgia, l'instrument, et plus encore l'inspirateur de la politique paternelle, est donné par Machiavel comme le type admiré de l'homme d'état. Le pape, maître de la doctrine, il forme avec le prince un duo qui a été mis en scène avec un relief. Supposant vraies toutes les accusations dont Alexandre VI a été l'objet, J. de Maistre a écrit: « Le ballard de ce monstre est impeccable. »

ALEXANDRE VII (Fabio CIPIA), né à Sienne en 1599, élu pape en 1655, mort en 1687. Savant et vertueux, il continua de donner des propositions de jansénisme et prescrivit le fameux formulaire de 1665. C'est sous son pontificat que le duc de Crequi, ambassadeur de France à Rome, ayant été insulté par la garde corse, Louis XIV déclara des corsaires et des corsaires, et que la répartition fut attestée par l'érection d'un pylône sur une place de Rome. Ami des arts, il fit construire la colonnade de la place Saint-Pierre.

ALEXANDRE VIII (Pietro OTTONONI), né à Venise en 1690, élu en 1689, mort en 1691. Il publia la bulle *Inter solis ortum et occasum*, qui déclara le clergé de France (1682), sur les libertés de l'Eglise gallicane.

ROIS, EMPEREURS, PRINCES

ALEXANDRE IV, 10^e roi de Macédoine, fils d'Amyntas 1^{er}, régna de 500 à 456 av. J.-C. Lors des guerres médiques, il fut forcé de se soumettre aux Perses et de leur fournir des troupes auxiliaires. Mais, la veille de la bataille de Platée, il avait rassemblé des Grecs des dispositions de Mardonius, et passa dans leurs rangs pendant le combat. Il attrifa à sa cour Pindare et les plus célèbres poètes de l'époque.

ALEXANDRE II, 16^e roi de Macédoine, fils d'Amyntas II, régna de 369 à 367 av. J.-C. Il tenta de soumettre la Thracie et combattit Alexandre d'Épire, mais dut recourir en Macédoine pour contre le Ptolémée d'Égypte, qu'il vainquit avec l'aide de Pélopidas. Il périt peu après, assassiné par des émissaires de Ptolémée Alorites.

ALEXANDRE III, le Grand, roi de Macédoine, né en 356 av. J.-C., mort en juin 323 à Babylone, est le plus fameux capitaine de l'antiquité. Fils du roi Philippe II et de Olympias, il hérita des grandes qualités de chacun d'eux et révéla de très bon heure ce qu'il serait dans le suite par des traits caractéristiques dont le plus connu est l' anecdote relative au cheval Bucéphale, que seul Alexandre sut dompter. A partir de 336, après sa première éducation, Philippe confia son fils au philosophe Aristote, le plus grand savant du temps, qui lui fit parcourir le cycle entier des connaissances humaines, et exerça sur lui une influence très salutaire. Alexandre fait de nombreuses campagnes contre les Perses, les Thraces, contre les Grecs (Chéronée, 338), contre les Illyriens; écarté un moment par Philippe, lors de la république de sa mère Olympias, Alexandre se réconcilie bientôt avec lui, et lui succède sans difficulté après son assassinat (336).

Mais il lui fut lutter aussitôt pour conserver à la Macédoine la suprématie que lui a assurée son père. Alexandre débute donc par se faire nommer stratège général des Hellènes dans une assemblée tenue à Goritide (335), où il est entouré de tout ce que la Grèce possède alors d'hommes illustres ou considérables; puis il soumet les nations barbares situées au N. de la Macédoine (Triballes, Gètes) et les Illyriens; enfin, il comprime une révolte des Grecs, qui le croient mort, par un habile mélange de cruauté et de clémence, en rasant la ville de Thebes qui l'a enlevée d'assaut, et en épargnant Athènes.

Alexandre part dès lors se donner tout entier à cette expédition en Asie que Philippe songeait à entreprendre au moment de sa mort. Il se dirige d'abord vers le double soin de gouverner la Macédoine et de surveiller la Grèce pendant son absence, distribue tous ses biens à ses amis, ne gardant pour lui que l'espérance, et franchit l'Helléaspe en son temps de 334, avec une armée de 30.000 fantassins et de 10.000 cavaliers.

Après avoir, en Troade, offert des sacrifices aux mânes de Priam et d'Achille, Alexandre s'avance jusqu'au Granique et y culbute, après un combat acharné, l'armée perse de Darius, le roi de Perse, et le satrape de l'Asie Mineure. Cette bataille le rend maître de l'Asie occidentale, dont il se rend pour toujours le maître. Ses communications avec la Macédoine et pour être en mesure de franchir le chemin de la Grèce (où ils recrutent des mercenaires qui constituent le meilleur de leurs armées), il suit le littoral en franchissant le détroit de Dardanelles, et se dirige vers un notable adversaire, par la mort de Memnon le Rhodien, Alexandre, après avoir hiverné en Carie, reprend sa marche en avant. A Gardium, il franchit de son épée le fameux défilé de Gaugamela, et se dirige vers le nord, où il promettrait l'entrée de l'Asie à celui qui saurait le vaincre (333). Puis il franchit le Taurus et entre dans Tarse, où il doit s'arrêter pour soigner la maladie très grave que lui a valu son imprudence, quand il s'est baigné couvert de sueur dans le fleuve d'Éphèse, sauvé par son médecin Philippe, à la trahison duquel il s'est refusé à croire, Alexandre reprend sa marche en avant, franchit les Portes Ciliciennes, contourne le golfe d'Issus, et, avant de pénétrer en Syrie, écrase dans les plaines d'Issus (novembre) l'incomparable armée que Darius a conduite au-devant de lui. Le camp du roi perse, sa famille à l'égard de laquelle Alexandre tint la plus noble conduite, tombèrent aux mains du vainqueur; quant à Darius lui-même, il s'échappa.

Aux tentatives faites alors par le vaincu pour obtenir la paix, Alexandre répond en exigeant une soumission complète, et en poursuivant l'exécution de son plan stratégique. Il soumet le littoral syrien; en Phénicie, les deux longs sièges de Tyre (sept mois) et de Gaza le retiennent pendant une saison; puis, en septembre, il se dirige en décembre, après avoir sacrifié (à en croire les Juifs) à Jérusalem, dans le temple de Jahveh, qu'Alexandre pénètre en Égypte. Par sa tolérance, son respect politique pour leurs croyances, le Macédonien gagne l'affection des Égyptiens qui avaient cruellement opprimés les Perses; il assure ainsi la fidélité de cette riche contrée qui fut le trait d'union entre le monde méditerranéen et l'extrême-Orient, et après s'être avancé au plein désert de Libye jusqu'à l'Asie d'Ammon (où le pré de Zeus se proclame), il franchit le delta du Nil, aux limites du désert, sur la Méditerranée, dans une admirable situation.

À la printemps de 331, ayant complètement isolé Darius du monde hellénique, et maîtrisé les côtes de l'empire perse, Alexandre s'enfonça au cœur même du pays. Il franchit l'Euphrate à Thapsaque, le Tigre près des ruines de Ninive, et rencontre près de Gaugamela, sur le grand fleuve de l'empire, le nouveau armée réunie par Darius. Ce fut surtout un combat de cavalerie que la bataille d'Arbelles (1^{er} octobre), qui livra l'Asie intérieure à Alexandre victorieux. Toutes les grandes capitales de l'empire s'ouvrirent alors successivement devant le conquérant: Babylone, puis Susse (décembre 331); sur le plateau de l'Iran, en 330, Persépolis, puis Écbatane; et Darius, poursuivi par Alexandre à travers la Médie et la Bactriane, fut bionté après assassiné. Avec lui finissait la dynastie des Achéménides et le premier empire perse.

L'œuvre d'Alexandre change dès lors de caractère. La conquête est terminée, mais il faut l'assurer, la consolider, et voilà ce qui va désormais être le but poursuivi. La soumission des provinces orientales de l'empire perse, prêtes et son entourage immédiat à un autre manière d'agir, il devient le souverain de l'Asie; au grand étonnement de ses anciens compatriotes qui persistent à ne voir en lui que le roi de Macédoine, une sorte de demi-dieu, Alexandre le grand, se présente aux Perses qu'il admet auprès de lui; se débarrassa de ceux qui critiquent ces innovations, en les assassinant (Parnémion, Citius), ou en les impliquant dans des conjurations contre lui (Philotas, Callisthène).

La Parthie, l'Ilyrie, l'Arabie, l'Arabie, la Bactriane et la Sogdiane, une fois soumises à Alexandre (329-328), de nouvelles Alexandries fondées aux points stratégiques importants pour assurer sa domination.

Alexandre, parvenu à l'extrémité orientale du plateau de l'Iran, pénètre, lui premiers Européens depuis Dionysos, dans la vallée de l'Indus, où l'appelle le roi Taxila; avec une armée renforcée de nouveaux éléments barbares, il s'avance sur les bords de l'Hydaspe la victoire sur le vaillant Porus, et arrive à l'Hyphaspe en combattant; c'est là que ses soldats, épuisés, le forcent à s'arrêter. Après avoir élevé au dieu de l'Olympe douze autels gigantesques, Alexandre bat en retraite jusqu'à l'Hydaspe, dessein de fonder de nouvelles colonies helléniques, le fleuve (soumission des Malles et des Oxdrachus), puis l'Indus jusqu'à l'océan Indien, où il contemple le phénomène de la marée, inconnu des Grecs riverains d'une mer intérieure.

Autant que celui d'un conquérant, Alexandre avait le tempérament d'un explorateur; il le prouva en chargeant Nearchus de ramener la flotte construite sur les bords de l'Hydaspe et d'explorer le littoral de l'océan Indien, tandis que lui-même dirigerait à travers le S. de l'Iran le convoi de l'armée de terre. A travers les déserts de la Géésie, où ils faillirent périr de faim et de soif, les soldats d'Alexandre gagnèrent la Carmanie; puis ils rentrèrent à Susse, où des fêtes marquèrent la fin de la campagne (février 325). C'est à ce moment que Darius, ne pouvant plus loin encore qu'apparaissant à l'empire de fusion, encourage les Macédoniens à épouser des femmes perses, et épouse lui-même une fille de Darius, Statira; puis il incorpore, non sans avoir eu à comprimer son soulèvement, de ses vassaux 20.000 hommes dans son armée et organise complètement sa cour à la manière perse. A Babylone, sa résidence favorite, on le voit ensuite recevoir des ambassadeurs de tous les points du monde alors connu; il forme là de nouveaux plans d'expédition et de conquête, en assurant sa succession certaine à son fils né de son mariage avec Statira.

Une augmentation énorme du numéraire en circulation, un grand développement du commerce et de la navigation maritime, des progrès considérables en science, en technique, en industrie, la découverte de contrées inconnues, et une action et une réaction de l'empire hellénique et asiatique l'un sur l'autre, voilà les principaux résultats de l'expédition et de l'œuvre civilisatrice d'Alexandre, un des plus grands souverains et des géoètes les plus prodigieux de l'histoire ait enregistré le souvenir, un de ceux dont l'époque marque un grand tournant dans l'histoire de la civilisation du monde.

— BIBLIOG. : Arrien, *Anabase* (c'est la source fondamentale de l'histoire d'Alexandre, qui complète les ouvrages de Plutarque, de Justin, de Quinte-Curce) ; *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bonhefleur-Louis, t. I^{er}, Paris, 1883; Jurieu de La Gravière, *les Campagnes d'Alexandre* (Paris, 1884).

Alexandre le Grand (LÉGENDE D'). La vie d'Alexandre le Grand, ce poème héroïque qui se déroule en épisodes merveilleux de l'Hellasport à l'Indus, a laissé un long souvenir dans la mémoire des peuples, et un très grand nombre de héros macédonien fut l'objet de récits fabuleux dont le pays d'origine fut la principale fondation d'Alexandre: *Alexandrie d'Égypte*. La semble avoir été écrite en grec, vers le 1^{er} siècle de notre ère, une chronique métrique, dont l'auteur est connu sous le nom de Callisthène ou de l'hisbène ou faux Callisthène. Ce roman, où sont accumulées toutes les fantaisies des contes orientaux, traduit en latin au 1^{er} siècle par un certain Julius Valerius, servit de base, dans les premiers années de son existence, à un très grand nombre de romans attribués à Albéric de Besançon ou de Briançon, dont le début seul a été conservé; à la suite écrit en lettres monogrames de huit syllabes. A la suite virent, en langue d'oïl, le *Poème d'Alexandre*, d'un clerc nommé Simon, en vers décasyllabes, composition qui s'inspire d'Albéric Lambert I^{er} de Cornet, de Châteauneuf, Alexandre de Bernay et Pierre de Saint-Cloud, trois des auteurs qui travaillèrent à cette compilation célèbre, surtout en ce qu'elle inaugura chez nous le vers de douze pieds, et fut en partie la cause de cela. Le trait distinctif de tous ces romans est de faire d'Alexandre un autre Charlemagne et d'exalter en lui les vertus chevaleresques chères au 1^{er} siècle, mais fort inconnues de l'antiquité. A la fin du moyen âge, Alexandre est devenu un héros d'un des neuf preux, et devient un des quatre rois des jeux



Alexandre le Grand.



Tétradrachme d'Alexandre.

de cartes. — De la France, in Légende d'Alexandre se repandit par tout l'Occident: en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, et en Suède.

Les peuples slaves ont connu la légende d'Alexandre par deux voies distinctes: les sources occidentales et les légendes byzantines.

BIBLIOG. — Gaston Paris, La Littérature française au moyen âge (Paris, 1890); Paul Meyer, Alexandre le Grand, Histoire de la légende d'Alexandre dans les pays romains (Paris, 1886); Spiegel, die Alexander Sage bei den Orientalen (Leipzig, 1831); Garrairo, la Leggenda di Alessandro Magno (Turin, 1892).

Alexandre le Grand (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES D'). Les écrivains de l'antiquité nous indiquent Apelle, Lysippe et Pyrgotèle comme le peintre, le sculpteur, le graveur en pierres fines, artistes d'Alexandre; ce prince avait défendu par une ordonnance qu'aucun autre que ces trois artistes le portrairait. On cite d'Apelle l'Alexandre tenant la foudre, qui se trouvait dans le temple de Diane à Ephèse; il fit aussi un portrait équestre du roi qui passait pour un chef-d'œuvre, et qui servit peut-être de modèle pour le mosaïque de Pompéi (aujourd'hui au musée de Naples) représentant la Bataille d'Issus.

Lysippe exécuta plusieurs grandes compositions se rapportant à la vie d'Alexandre: tel un grand groupe groupé à Delphes, qui reproduisait la terrible chasse au lion dans laquelle le roi faillit perdre la vie; tel encore un monument colossal représentant la Bataille de Granique.

Aucun des ouvrages de ces artistes n'est parvenu jusqu'à nous; mais nous en possédons, outre la mosaïque citée plus haut, un buste au British Museum, trouvé à Alexandrie, reproduisant sans doute un buste en bronze de Lysippe et s'accordant avec la description que nous ont laissée d'Alexandre Plutarque et tous les historiens: — un buste de la collection du comte Erbach, trouvé à Rome, très beau et très expressif, offrant les mêmes traits, mais avec moins de réalisme et plus de noblesse, et dont l'auteur est probablement Leochares, élève de Scopas et collaborateur de Lysippe. — un Alexandre hémis en marbre, au musée de Louvre, découvert à Tyros, qui passe aussi pour être un portrait authentique d'Alexandre, mais qui n'est sûrement que la copie d'un original aujourd'hui perdu: — une statue d'Alexandre en marbre de Paros, assez mal restaurée par Thorwaldsen, à la glyptothèque de Munich; — un Alexandre et Doiane, haut-relief en marbre à la villa Albani; — une tête connue sous le nom d'Alexandre mourant, marbre grec conservé au musée de Florence; — quatre compositions décorant un des sarcophages de Sidon conservés au musée de Constantinople et repré-



Alexandre et Diogène, d'après Puget.

sentaient des batailles ou des chasses d'Alexandre, où l'on trouve quatre portraits de ce roi, exécutés peut-être peu d'années avant sa mort; — plusieurs représentations sur des monnaies, des vases, etc.

La Renaissance, éprise avant tout d'antiquité, devait, tout naturellement, accorder dans ses ouvrages d'art une large place à Alexandre. Dans la gravure de Niccolò de Medico, il est représenté domptant Bucephale; dans le musée de Raphaël (salle de la Signature), il fait déposer les manuscrits d'Homère dans le tombeau d'Achille; dans les fresques du Sodoma à la Farnesina, on le voit épousant Roxane, et recevant la soumission de la famille de Ptolémée. Des scènes de la vie d'Alexandre ont été dessinées par Perino del Vaga et gravées sur le cristal de roche de la cassette Farnesina conservée au musée de Naples.

Un xviii^e siècle, l'art français s'inspire souvent de la vie d'Alexandre. Deux artistes y vont, tantôt un portrait, à compositions animées et pittoresques, tantôt un heureux thème à flatteries délicates pour l'Alexandre moderne, Louis XIV. A la première catégorie d'ouvrages appartient le bas-relief de Buccioli Alexandre et Doiane achevé en 1617, transporté à Paris en 1694, aujourd'hui au Louvre. A la seconde, les Batailles d'Alexandre, de Lebrun, dont il est parlé ci-après.

Alexandre (LES BATAILLES D'), série de cinq tableaux peints par Lebrun et représentant la venue de Perse aux pieds d'Alexandre (1669), le Passage du Granique (1669), la Bataille d'Arbelles (1669), Alexandre et Porus au Porus blessé (1666); l'Entrée d'Alexandre dans Babylone (1667). Ces importantes compositions ont un caractère épique qui permet de les rapprocher des peintures de Raphaël et de Michel-Ange. Lebrun a fait preuve dans ces pages guerrières d'une fertilité de pensée, d'une aisance de moyens qui le placent au premier rang parmi les peintres d'histoire de son époque. Les fautes de cet inséparables de toute peinture de style au siècle de Louis XIV. Mais un système de convention, une certaine emphase dans l'ensemble ne sont pas absentes des Batailles; mais la science, la richesse,

la grandeur, l'éclat distinguent ces œuvres d'une facture puissante. Ces Batailles ont été gravées avec un rare talent par les Andran, G. Edelink, Drevet, Le Clerc, etc. Elles ont été également reproduites en tapisseries exécutées aux Gobelins. Simon Cogné, de Liège, sculpteur sur bois, a aussi reproduit les Batailles en une suite de bas-reliefs passés en vente à Paris en 1875. (V. Charles Le Brun, par H. Jouin [1887], chap. vii, pp. 171-180.)

ALEXANDRE IV, surnommé Égus, fils posthume d'Alexandre le Grand et de Roxane, proclamé à Babylone à sa naissance (323 av. J.-C.); il fut toujours en tutelle et prit empouissance par Cassandre, en 310.

ALEXANDRE V, roi de Macédoine, troisième fils de Cassandre, mort en 294 av. J.-C. De 294 à 294, après la mort de son frère aîné Philippe IV, le portage du trône de Macédoine avoit son frère Antipater, aux embûches duquel il put se soustraire en s'alliant à Démétrios Poliorcète et à Pyrrhus. Il périt massacré par l'ordre de Démétrios, dont il avoit, une fois roi, tenté de se débarrasser.

ALEXANDRE, prétendant au trône de Macédoine en 278 av. J.-C., fils d'Amestris, reine d'Héraclée, et de Lysimaque, ancien général d'Alexandre, à qui la Thrace étoit échue en partage. Foudroyé à la mort, il se réfugia auprès du roi de Babylone Sévère, avec lequel il fit la guerre son propre frère. Après la mort de Lysimaque Alexandre ne put hériter de la Thrace et ne parvint pas à s'emparer de la Macédoine.

ALEXANDRE, troisième fils du dernier roi de Macédoine Persée. Il fut fait prisonnier après la défaite de son père, par un triomphe de Paul-Émile (168 av. J.-C.), et devint gouverneur des magistrats de la Thèbes.

ALEXANDRE I^{er}, Molosse, roi d'Épire, mort en 328 av. J.-C., Philippe de Macédoine, qui avait épousé Olympias, sa sœur, lui donna sa fille Cléopâtre en mariage (336 av. J.-C.). Appelé en Italie par les Tarantins, il fit quelques conquêtes dans le sud de la Péninsule (Grande-Grece), puis fut vaincu et tué sur les bords de l'Albanie.

ALEXANDRE II, roi d'Épire de 278 à 242 av. J.-C., fils de Pyrrhus. Il conquit la Macédoine, d'où il fut chassé par Démétrios, fils d'Antigone Gonatas, puis parvint à s'établir solidement sur le trône d'Épire. Il écrivit un traité de tactique militaire estimé des anciens.

ALEXANDRE, Balas, imposteur qui se fit passer pour le fils d'Antiochus Epiphanie et usurpa le trône de Syrie sur Démétrios, roi de Syrie, en 121 av. J.-C. Quatre ans plus tard, il fut vaincu et tué par les fils de Démétrios.

ALEXANDRE II, Zabinas, se fit passer pour le fils d'Alex. Balas, et usurpa le trône de Syrie sur Démétrios Nicator (126 av. J.-C.). Il fut renversé et mis à mort par ordre de Ptolémée, roi d'Égypte, en 122.

ALEXANDRE I^{er} et ALEXANDRE II, rois d'Égypte.

V. PROLÈME IX et PROLÈME X.

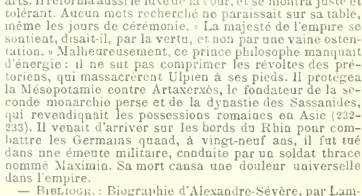
ALEXANDRE, tyran de Piéres, en Thessalie, de 370 à 357 av. J.-C., prit au pouvoir par la violence, livrant ses ennemis aux bêtes ou les faisant enterrer vivants. Il eut à lutter contre Alexandre II de Macédoine, puis contre Péléopidas de Thèbes, appelés par ses sujets. Emprisonné par le tyran, Péléopidas fut délivré par Étammonios, puis revint combattre Alexandre de Piéres et le défit à Cynocephale (365). Des lors, Alexandre se fait prêter et se rend plus odieux encore à ses sujets; sa femme Thèbe, à qui Péléopidas avait autrefois prêché la haine du tyran, finit par le faire assassiner (357).

ALEXANDRE, Janneé, roi et grand prêtre des Juifs (104-78 av. J.-C.). Pendant son règne de vingt-sept ans, ce prince assouéni conquit beaucoup de villes en Syrie, en Phénicie et en Arabie, et eut à soutenir de longues guerres contre ses sujets dirigés par les pharisiens, ennemis des aristocrates et des Alexandrins. Assassiné au bout de six années de lutte, il y revint un peu plus tard, et se vengea de son exil par d'horribles cruautés.

ALEXANDRE, prince juif, fils d'Aristobule II, petit-fils d'Alexandre Janneé, suscita plusieurs révoltes contre la domination romaine, et fut tué l'an 53 av. J.-C. par Métellus, capitaine de la Pompe.

ALEXANDRE-SÈVÈRE (Marcus Aurelius Severus Alexander), empereur romain depuis 222, né vers l'an 205, en Phénicie, mort en 235 apr. J.-C. Il succéda à son cousin Elagabal, qui l'avait adopté en 211, à l'âge de quatorze ans, et régna sous la tutelle de sa grand-mère Julia Messa et de sa mère Julia Mamaea. Il eut une notable réaction contre le régime précédent: une totale disparition des impôts, diminua les impôts, améliora la position du soldat, fonda des banques de prêts à un intérêt modique, et prodigua les encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts. Il reforma aussi le luxe de la cour, et se montra juste et tolérant. Aucun mets recherché ne paraissait sur sa table, même les jours de cérémonie. « La majesté de l'empire se soulevait, disait-il, par la vertu, et non par une vaine ostentation. » Malheureusement, ce prince philosophe manquait d'énergie: il ne sut pas comprimer les révoltes des prétoriens, qui massacrèrent Ulpien à ses pieds. Il protégea la Mésopotamie contre Artaxerxès, le fondateur de la seconde monarchie perse, et fut vaincu par lui. Un officier qui revendiquait les possessions romaines au Asie (232-233). Il venait d'arriver sur les bords du Rhin pour combattre les Germains quand, à vingt-neuf ans, il fut tué dans une émeute militaire, conduite par un soldat thrace nommé Maximin. Sa mort causa une douleur universelle dans l'empire.

— BIBLIOG. : Biographie d'Alexandre-Sévère, par Lam-



pride, dans l'Historie Auguste; Duruy, Histoire des Romains, t. VI.

ALEXANDRE, empereur de Constantinople, 3^e fils de Basile le Macédonien, né vers 870, mort en 912. Il régna d'abord avec son frère Léon VI le Philosophe, puis seul (911). Il fut tué lors à tous succès, déposa Euthymius, patriarche de Constantinople, exila l'impératrice Zoé et son fils Constantin Porphyrogénète; les Bulgares allaient ravager l'empire quand il mourut.

ALEXANDRE I^{er}, le Farouche, fils de Malcolm III, roi d'Écosse de 1107 à 1124. Il dompta ses sujets révoltés, et servit de médiateur entre le roi d'Angleterre Henri III et les Irlandais.

ALEXANDRE II, né en 1198, roi d'Écosse de 1214 à 1249. Il fit deux irruptions en Angleterre, aidant d'abord les barons à imposer la Grande Charte au roi Jean, puis soutenant Louis de France dans sa lutte contre le même roi. Il mourut en bonne intelligence avec Henri III d'Angleterre.

ALEXANDRE III, né en 1241, mort en 1286, roi d'Écosse depuis 1249, fils du précédent, combattu avec succès les Norvégiens, puis s'allia à eux et établit son autorité sur les Hébrides et sur l'île de Man.

ALEXANDRE JAGELLON, grand-duc de Lithuanie, né en 1461, élu roi de Pologne en 1501, mort à Vilna en 1566. Il se fit un grand nom en défendant mal contre les chevaliers Teutoniques, les Moscovites et les Tatars. Il réunit en un code les lois de la Pologne.

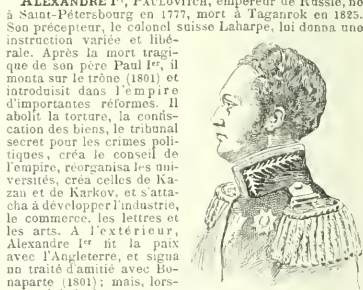
ALEXANDRE I^{er}, le Bon ou le Vieux, prince de Moldavie (1401-1433). Il succéda à Roman I^{er}, reconnu en 1402 la souveraineté du roi de Pologne Vladislas Jagellon qui régna dans la Moldavie jusqu'en 1432, au traité de Lublaw, qui le força à servir l'empereur Sigismond en cas de guerre avec les Turcs. En 1422, Alexandre envoya au secours du roi de Pologne, dont il avait épousé la sœur, une petite troupe qui se distingua à Mariebourg. Par la suite, il s'allia contre son beau-frère avec le prince de Lithuanie et fut battu (1432). Il eut pour successeur son fils Elie. Pendant son règne, Alexandre I^{er} s'attacha à développer les institutions de son pays, régla l'administration, créa des écoles et s'attacha à guérir les plaies de la Moldavie.

ALEXANDRE II, prince de Moldavie, petit-fils du précédent, occupa le souverain pouvoir d'abord en 1449, puis de 1451 à 1454, et enfin de 1455 à 1458; Pierre IV lui succéda. — Alexandre III, Cornea, prince de Moldavie, se joignit à des conjurés qui renversèrent, en 1540, Étienne le Grand, porté par eux au souverain pouvoir; mais, dès le commencement de 1541, il eut la tête tranchée. — Alexandre IV, Lapusneanu, prince de Moldavie, était fils naturel de Bogdan le Borgne. Il monta sur le trône en 1558, se reconquit la ville de Polotsk, fut renversé en 1561 par son Héraclide, reprit le pouvoir en 1563, se signala par ses cruautés et mourut en 1568. — Alexandre, Elie, né vers 1560, était fils d'Elie Kares. Il fut successivement prince de Valachie en 1616, de Moldavie en 1620-1621, de Valachie (1628-1629), et enfin de Moldavie en 1632.

ALEXANDRE-JEAN I^{er}, prince de Moldavie et de Valachie, V. COZÉ.

ALEXANDRE I^{er}, PAULOVITCH, empereur de Russie, né à Saint-Petersbourg en 1779, mort à Taganrok en 1825. Son précepteur, le colonel suisse Laharpe, lui donna une instruction variée et libérale. Après la mort tragique de son père Paul I^{er}, il monta sur le trône (1801) et introduisit dans l'empire d'importantes réformes. Il abolit la torture, la confiscation des biens, l'usage du secret pour les crimes politiques, créa le conseil de l'empire, réorganisa les universités, créa celles de Kazan et de Karkov. Alexandre se signala à développer l'industrie, le commerce, les lettres et les arts. A l'extérieur, Alexandre I^{er} fit la paix avec l'Angleterre, et signa non traité d'amitié avec Bonaparte (1801); mais, lorsque celui-ci, devenu empereur, envahit l'Allemagne du Nord, il entra dans la troisième coalition, formée contre lui (1805), et fut vaincu à Austerlitz. Battu de nouveau à Eylau et à Friedland en 1807, il eut avec Napoléon I^{er}, dont il admirait le génie militaire et organisateur, une entente sur le Niémen, et signa avec la Prusse et la Russie le traité de Tilsit, dont la rupture fut suivie de la funeste campagne de Russie (1812). De Varsovie, Alexandre I^{er}, devenu l'implacable ennemi de Napoléon, lança un manifeste appelant l'Europe aux armes (1813). A la Russie se joignirent l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche. Après la bataille de Leipzig, il fit décider la marche sur Paris, où il entra avec les alliés, pendant que Napoléon abdiquait (1814). Alexandre s'aida de sa victoire avec modération, consentit au retour des Bourbons, mais en leur imposant la déclaration de saint-Ouen, et se borna à faire réduire la France à ses frontières de 1789. Après le traité de Paris, il se rendit en Angleterre, puis à Vienne. Alexandre, qui s'était déjà emparé de la Finlande et était agrandi en Asie aux dépens de la Perse et de la Turquie, se fit adjudger le grand-duché de Varsovie par le congrès de Vienne. Après Waterloo, il revint encore avec les alliés à Paris, s'opposa au démembrement de la France, et signa avec l'Autriche et la Prusse le fameux traité de la Sainte-Alliance (1815). Il avait jusqu'à l'influence française et libérale de Spéranski; désormais, il écouta Arachné, représentant des idées absolutistes. Ce prince séduisant, à l'esprit ouvert, tour à tour libéral et autoritaire, mourut d'une fièvre paludéenne contractée pendant son séjour en Asie, le 19 novembre 1825. — Alexandre I^{er}, Marie-Louise de Bade (Élisabeth-Alexeievna), il n'avait point d'enfants. Son frère Nicolas I^{er} lui succéda.

— BIBLIOG. : Bogdanovitch, Histoire du règne de l'empereur Alexandre (1815); Vial, le Monténégro et Alexandre I^{er} (1801-1809); Rambaud, Histoire de Russie, chap. XXXIV et XXXV.



Alexandre I^{er}.

de rochers escarpés plongent directement dans la mer. Les remparts tirés ont fait place, en 1843, à l'enceinte bastionnée qui vient d'être à son tour démolie dans la partie voisine de la mer, pour permettre à Alger de rejoindre ses faubourgs, plus étendus qu'elle-même : Saint-Eugène au N. et Mustapha au S. ; ils tendent à se confondre et se confondront de plus en plus avec Alger. La banlieue est plus considérable encore : toute la côte, depuis la pointe Escuelle jusqu'à la Maison-Carrée, sur une étendue d'environ 16 kilom., est bordée d'une suite presque ininterrompue de constructions.

Le port d'Alger, comme la ville même, s'est rapidement agrandi ; il s'agrandit encore par la création d'un arrière-port à l'Agba. Par le nombre et le tonnage des navires qui le fréquentent, le port d'Alger se place immédiatement après Marseille et Le Havre ; pour le tonnage effectif des marchandises embarquées ou débarquées, il vient au septième rang.

Alger correspond à la ville romaine d'Icosium, ruinée lors de la conquête arabe. A la fin du x^e siècle, une nouvelle ville s'éleva ; elle fut appelée d'abord *Beni-Mezrahana* (des fils de Beni-Mezrahana), d'abord, à cause des lots voisins, *Beni-Mezrahana*, du nom d'une tribu berbère établie

ALGER (PROVINCE D.), au centre de l'Algérie, entre la province d'Oran à l'O. et celle de Constantine à l'E. Elle forme un territoire civil, formant un département administré par un préfet, et un territoire militaire, administré par le général commandant la division militaire.

Les relations et le commerce s'établissent en Algérie entre des régions différentes par le climat et les productions, c'est-à-dire du N. au S. et du S. au N., expliquant jusqu'à un certain point la division administrative en trois provinces s'étendant chacune de la mer au Sahara. Mais les provinces algériennes ne sont, pas plus que les départements français, des divisions naturelles. Ainsi, la province d'Alger comprend : une partie, mais non la totalité, du Dahra, avec le massif de Miliana qui en est la continuation (Zaccar, 1.579 m.) ; le Sahel d'Alger, région de collines basses qui s'étend de Tipaza à Alger ; la plaine de la Mitidja ; l'Atlas de Blida ou Atlas mitidjien et le massif de Tablat ; la presque totalité de la grande Kabylie, vaste hémicycle de hautes terres, dominé par la chaîne du Djurdjura (2.000 à 2.300 m.), dont une partie seulement, celle qui avoisine Bougie, est rattachée au département de Constantine ; une portion de la plaine basse du Chelif ; le massif de l'Ouarsenis (1.983 m.) ; les hautes plaines des Beni-Siman et des Arif ; la chaîne du Dira d'Amou. Au S. de ces divers massifs, qui font partie de l'Atlas tellien, s'étendent les steppes du haut Chelif et des Zahrez ; puis viennent les monts des Ouled-Nail (Atlas saharien), les régions des Datas et de la Chebka du Mzab (plateau à ravins entrecroisés). Au S. de la depression de Ouargla, le terrain se relève vers El-Gléa

Le département d'Alger compte cinq arrondissements : Alger, Miliana, Médéa, Oranville et Tizi-Ouzou. Il comprend, en territoire civil, 102 communes de plein exercice et 21 communes mixtes. Le territoire militaire compte 3 communes mixtes et 5 communes indigènes.

ALGÈRE. Géogr. Grande contrée de l'Afrique septentrionale, la plus importante des colonies françaises, en face des côtes du Languedoc et de la Provence, à 600 kilom. de Port-Vendres, à 770 kilom. de Marseille. Compris entre la Méditerranée au N. et le Sahara au S., elle occupe la partie centrale des anciens Etats barbaresques, qui constituent une unité géographique distincte de l'Afrique Mineure, Maghreb, ou région de l'Atlas. Aussi l'Algérie n'est séparée de la Tunisie à l'E. et du Maroc à l'O. que par des frontières purement conventionnelles ; de ce dernier côté, la limite a été tracée par le traité du 18 mars 1845 que jusqu'au Teniet-es-Sassi. Elle est longue d'O. en E. de 1.200 kilom. environ, de 500 à 600 du N. au S., et couvre une superficie d'environ 670.000 kilom. carré.

— *Orographie.* La structure de l'Algérie est déterminée par deux séries de plissements montagneux, qui font partie du massif de l'Atlas et qu'on peut appeler l'Atlas tellien et l'Atlas saharien ; ils sont écartés à l'O. de 150 à 200 kilom., mais se rapprochent et se rejoignent à la direction N.-E. de la chaîne méridionale, qui finit méme, au delà de Guelma et de Bône, par occuper le voisinage de la mer.

Ni l'Atlas tellien ni l'Atlas saharien n'ont la forme d'une arête continue. Ils se décomposent en une succession de



en ce lieu. Alger sous ses dynasties locales, un moment indépendantes au x^e siècle, plus tributaires au xiv^e de l'Espagne, qui fit élever le Peñon, fort commandant la ville. Après l'établissement des Barbaresques, Alger fut vassale du Padsichah, jusqu'à sa conquête par la France en 1830.

— *Prise d'Alger (1830).* Les relations d'Alger avec la France avaient revêtu un caractère de froideur, puis d'amertume, à l'occasion d'une dette contractée de 1793 à 1798 pour le compte du gouvernement français envers une maison de commerce algérienne. Le payement de cette obligation avait été différé, et ce retard irritait d'autant plus le dey, Hussein-pacha, qu'il était intéressé au règlement du litige. Deval, notre consul général, s'étant présenté, au printemps de 1827, à la Kasbah, pour saluer le dey, celui-ci, saisi d'une réclamation de notre agent, s'empara et lui demanda sur un ton combinatoire s'il recevrait enfin son argent. Deval repiqua vivement et menaça à son tour Hussein-pacha, qui s'écria jusqu'à le frapper au visage avec le chasso-mouches en plumes de paon, qu'il portait à la main.

Cette insulte eut en France un immense retentissement. Les satisfactions demandées furent refusées par le dey, et, après d'inutiles notes, une expédition fut résolue, malgré les tentatives d'intimidation faites par l'Angleterre au gouvernement français.

Dès le 9 février 1830, des ordres avaient été expédiés à Erest, à Rochefort, à Lorient, à Cherbourg, à Bayonne et à Toulon, pour l'armement immédiat de 101 bâtiments, qui devaient partir sur le sol algérien une armée de 40.000 hommes. La flotte fut placée sous le commandement du vice-amiral Duperré ; le comte de Bourmont fut nommé général en chef des troupes de débarquement.

La flotte appareilla le 23 mai 1830. Arrêtée par un coup de vent à deux reprises successives, elle se trouva, le 12 juin, sur la côte d'Afrique, et, le 13 au soir, elle jeta l'ancre sur la plage de Sidi-Ferruch, sans rencontrer de résistance sérieuse. La première nuit, les Algériens débarqués le lendemain, dispersés sept à huit mille Arabes qui avaient fait mine de résister, et s'empara des batteries qui défendaient les dunes. Le 19, l'armée entière, débarquée, s'empara du camp de Staouéli, défendu par environ trente mille hommes. Il y eut succès quelqes nouveaux combats, et emporta, le 3 juillet, le fort de l'Empereur. Le 4 juillet, le drapeau français flottait sur la Kasbah, où l'on trouva en monnaies et lingots : 7.312 kilogram. d'or valant 25 millions, et 108.704 kilogram. d'argent valant environ 24 millions.

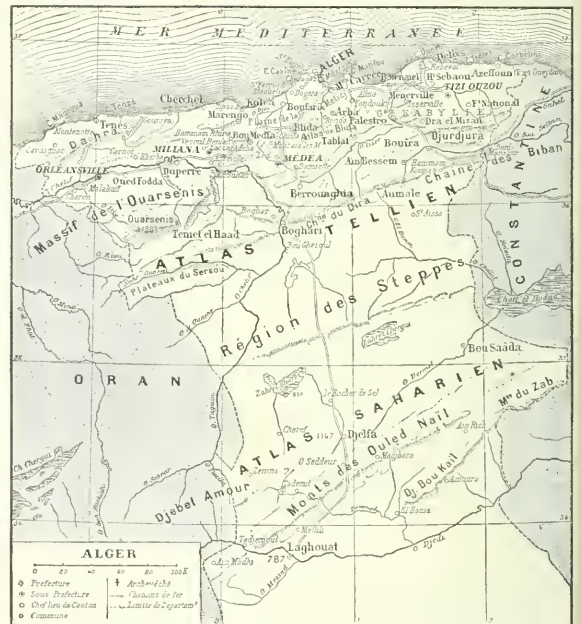
— *BIBLIOPH.* H. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque* (Paris, 1887) ; C. Roussel, *La Conquête d'Alger* (Paris, 1879) ; Planiot, *Correspondance des deys d'Alger avec la France* (Paris, 1890) ; Dalles, *Alger, Boufarick, Blida et leurs environs* (Alger, 1888).

Les côtes ont un développement d'environ 350 kilom. Les principales dénudations sont : la baie et le cap Tenés ; Cherchell et Tipaza, qui se sépare le promontoire du Koudoua ; le cap Taxine ; la baie d'Alger, le cap Matifou ; les caps Djinet et Bengut ; la baie de Dellys ; le cap Corbelin. La population de la province d'Alger est de 1.526.667 hab., y compris l'armée. L'élément français s'assimile plus ou moins complètement par naturalisation ou mariage les autres éléments européens ; un groupe indigène, c'est d'abord, le plus extrême, celui de la grande Kabylie, aussi peuplée proportionnellement que le département du Nord, et dont les habitants sont industrieux et émigrants. — Les Beni-Mzab constituent également une population importante, tant par le nombre que par l'activité commerciale de ses membres, qui viennent dans les villes du littoral ; ils appartiennent à un schisme de l'Islam. Dans le reste de la province d'Alger, les indigènes sont au contraire assez claires ; les nomades, quoiqu'ils occupent des surfaces considérables, ne sont pas très nombreux.

La colonisation est intense dans le Sahel d'Alger et la Mitidja, où se trouve une grande partie de la population européenne et française. Elle a formé des groupes assez importants et assez nombreux dans la vallée du Chelif, ainsi qu'aux environs de Miliana, de Médéa, dans les vallées de l'Isser et du Sebouh. Le reste a été à peine effleuré. Sur au moins 20 millions d'hectares qui comprennent la province d'Alger, on compte d'ailleurs, compté seulement environ 3 millions d'hectares de surface cultivable, 4 millions d'hectares de steppes, le reste appartenant au Sahara.

Les Européens agriculteurs possèdent une superficie de 377.000 hectares. Ils cultivent la vigne (Sahel, Médéa, Miliana), les primeurs (Hussein-Dey, Fort-de-l'Eu) ; le tabac (Chelif, Boufarick) ; l'orange (Blida) ; les céréales (Kabylie, Mitidja, Chelif) ; l'olivier (Kabylie, Dahra). Ils font encore un élevage. Dans les steppes, on élève le mouton et le cheval ; dans le S., on cultive le dattier et on élève le chameau.

La province d'Alger compte 513 kilom. de grandes lignes de chemin de fer appartenant aux lignes Alger-Constantine (avec embranchement sur Dira-Dzour) et Alger-Oran (avec embranchement vers le S. jusqu'à Berrouaghia, embranchement qui doit être prolongé jusqu'à Laghouat). Elle a développé récemment un important réseau de chemins de fer desservant le Sahel, la Mitidja, une partie de la Kabylie (ligne de Dellys). Le réseau des routes, fort incomplet, comprend essentiellement une route parallèle au littoral, suivant à peu près le tracé du chemin de fer, et deux routes perpendiculaires (Alger-Laghouat, et Alger-Bou-Saïda, par Aumale).



massifs distincts, qui séparent des plaines ou des plateaux. La hauteur de ces massifs, qui n'atteint nulle part 2.400 m., est rarement inférieure à 1.200.

Les principaux massifs de l'Atlas tellien sont : les monts de Tiemcen, le massif de l'Ouarsenis, le Djurdjura, avec le point culminant de la chaîne du N., le sommet du Lalla-Ahédia (2.308 m.) ; les chaînes des Babar et des Biban. Dans l'Atlas saharien se succèdent les monts des Ksour, le Djebel-Amour et les monts des Ouled-Nail, le grand massif de l'Aures, que domine le Djimel (2.331 m.), et le sommet le plus élevé de l'Algérie.

L'intervalle entre les deux bandes de plissements est rempli par des plateaux dont l'altitude varie entre 700 et 1.100 mètres, et où les dislocations du sol, marquées par les alluvions, n'apparaissent à la surface que comme de minces crêtes. Ces plateaux s'abaissent et se retrécissent, d'O. en E., et disparaissent même dans la province de Constantine.

Le Sahara algérien s'étend du pied de l'Atlas saharien jusqu'à une zone de dunes, l'Erg, divisée en deux par un plateau rocheux, sorte de pont *Kamir*. Il comprend à l'O. un talus incliné vers le S., à l'E. une vaste cuvette, celle des grands Chotts, situés au-dessous du niveau de la Méditerranée.

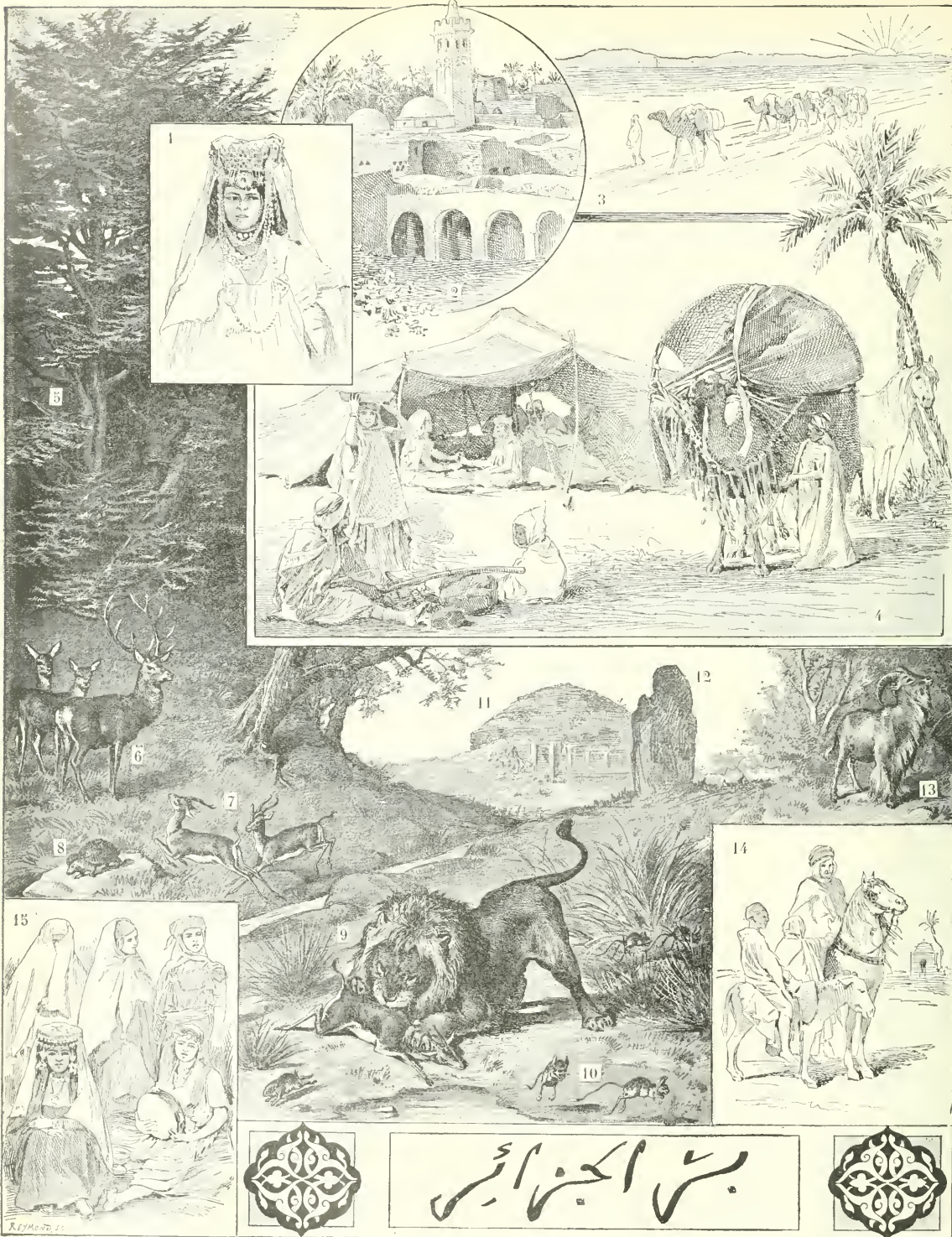
La division usuelle de l'Algérie en trois régions (Tell, Hauts-Plateaux, Sahara) n'est pas tout à fait juste et ne tient pas compte d'un grand nombre de différences. En réalité, on peut distinguer : 1° les régions montagneuses ; 2° les plaines basses du littoral (Mitidja, Chelif) ; 3° les hautes plaines cultivables (plaines de Bel-Abbès, de Sétif) ; 4° les steppes ; 5° le Sahara. L'Algérie est en somme une contrée fermée, de pénétration difficile ; l'étroite juxtaposition des chaînes morcelle la contrée en compartiments séparés les uns des autres.

— *Climat.* L'Algérie appartient à la zone du climat méditerranéen, caractérisée par la division de l'année en deux saisons : la saison des pluies, qui est en même temps la saison fraîche (automne, hiver, printemps), et la saison sèche, qui est en même temps la saison chaude (été). Le climat oscille entre deux influences : l'influence maritime

CARTE GÉNÉRALE DE L'ALGÉRIE ET DE LA TUNISIE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





بئر الجزائر

1. Femme de la tribu des Ouled Nail (Biskra). — 2. Mosquée (Sidi-Okba). — 3. Caravane. — 4. Campement.
 5. Cèdre. — 6. Cerf. — 7. Antilopes. — 8. Hérisson. — 9. Lion. — 10. Gerboises. 11. — Tombeau de la Chrétienne (environs de Blida). — 12. Menhir. — 13. Mouflon.
 14. Cavalier et ânier arabes. — 15. Types de femmes algériennes. — Arabesques. — Caractères arabes (Pays d'Alger).

Ersson & Astlet del.



EMPIRE ALLEMAND

Limites de l'Empire
 des Etats secondaires
 des provinces Prussiennes
 des types de terrain de la Prusse

Abreviations

SWE Saxe-Weimar-Eisenach - S.G.G. Saxe-Coburg-Gotha - S.A.L. Saxe-Altenburg - S.S.B. Schwarzburg-Rudolstadt - S.S.W. Schwarzburg-Sondershausen - S.C.H. Schaumburg-Lippe - R.A. Royaume de Saxe - R.J. Roule - R.P. Prusse

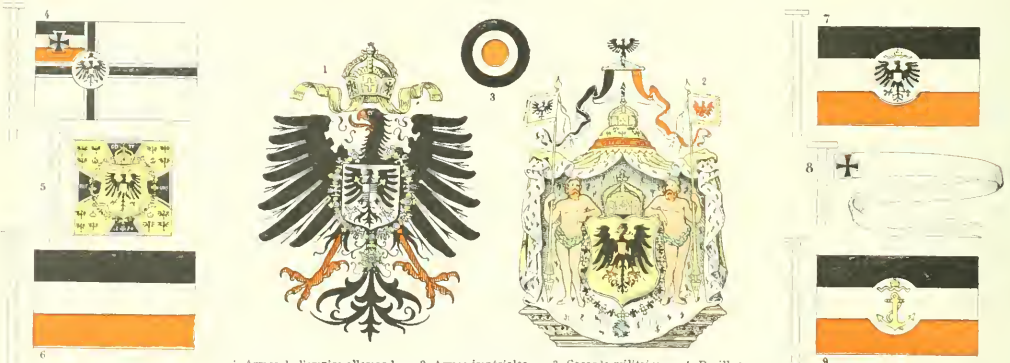
Echelle
 0 5 10 20 40 80 160 Kilomètres



S.-of. d'infant. Chas. de la garde. Bat. du train de la garde.
 Soldat de la garde. Chasseur. Orl. de bussards. Garde du corps.
 Uhlan de la garde. Uhlau.

Général prussien. Officier d'état-major général. Cadet. Off. d'inf. (pet. troupe). Off. sup. d'inf. Artilleur à pied. Art. à cheval. Fantassin. Dragon.

ARMÉE PRUSSIENNE



1. Armes de l'empire allemand. — 2. Armes impériales. — 3. Cocarde militaire. — 4. Pavillon militaire. — 5. Pavillon impérial. — 6. Pavillon du commerce. — 7. Pavillon des pays de protectorat. — 8. Fanion militaire. — 9. Pavillon de la marine.



Fant. bavarois. Chasseur bav. Artilleur (off.) bav. Général wurtembergeois. Fant. wurt. Fant. badois. Fant. saxon. Marin. Art. saxon.
 Uhlau bavarois. Chév. léger. Pionnier bav. Général saxon. Général bavarois. Off. d'ét.-major bav. Off. d'ét.-m. saxon. Pionnier saxon. Hussard saxon. Uhlau saxon. Carabiner saxon.

(1828), Albert, fils de Rodolphe, fut élu (1828). Le comte par sa maison. Louis IV de Bavière et Frédéric le Bel, fils d'un roi d'Espagne, mais qui n'en fut ni roi ni empereur vainqueur, combattit à la fois le pape et le roi. François II fut couronné empereur en 1828, mais ne put vaincre Charles de Luxembourg, roi de Bohême, qui le papa lui opposa. Après la mort de Louis (1847), Frédéric de Saxe-Cobourg fut couronné. Par la Bulle d'Or, Charles IV de Luxembourg régla la procédure des élections à l'Empire (1856); comme empereur, il laissa le champ libre à ses princes, mais à l'exception de Prusse, Autriche, Moravie, la Lusace et le Brandebourg.

L'Allemagne n'avait plus de vie collective, point d'armée, point de finances, point de justice; la guerre était partout. L'Allemagne grandissait cependant, toujours au détriment des Slaves; par les progrès du Brandebourg, du Brandebourg, et par les conquêtes de l'ordre Teutonique, le Vistula et le Niemen. C'est sur les frontières disputées de l'Est, qui se formaient les États qui devaient dominer l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse.

Le règne de Venésias, fils de Charles V (1378), marque le progrès de l'anarchie; en 1400, on lui oppose Robert, comte palatin, qui meurt en 1410; puis Jesse de Moravie, Sigismond, frère de Venésias, élu roi (1410); son expédition en Italie, l'importance que les querelles religieuses (guerre des Hussites, schisme de Constantinople, schisme d'Occident), qui ont rempli son règne. A sa mort s'éteint la maison de Luxembourg. Son genre, Albert d'Autriche, fut élu, et la maison d'Autriche garda, presque sans interruption, le pouvoir jusqu'à Constantinople, l'événement qui fut, ce sont des faits les plus considérables de l'histoire du monde; si faibles qu'aient pu être les Habsbourg en tant qu'empereurs, ils dominaient l'Allemagne, et ces deux couronnes allaient ajouter à leurs titres une troisième couronne, celle de Hongrie. La Lusace, le duché, l'Espagne, les Pays-Bas, la Franche-Comté, puis une partie de l'Italie, et enfin le nouveau monde.

Frédéric III (1410) s'éleva surtout de ses États de la Rhénanie, de la Haute et de la Basse Saxe, de la Bavière, des Romains, c'est-à-dire héritier de la couronne de l'Empire, son fils Maximilien. Celui-ci (1493) vint voter par les diètes de Worms (1495), d'Augsbourg (1500), de Cologne (1512), les actes constitutifs de l'organisation fédérative de l'Empire, c'est-à-dire de la Chambre Impériale, la régence d'Empire, la division en cercles. Ces institutions, qui eussent donné un centre à l'ébranlement de l'Allemagne, demeurèrent vaines.

La réforme troubla profondément l'Allemagne, un moment même on parla d'empire romain universel. Charles, d'abord victorieux en Hongrie (1526), si puissant que fut Charles-Quint (1519), il ne pouvait soutenir à la fois toutes ses entreprises. La réforme trouva dans l'Allemagne un terrain fertile pour son expansion; elle y opposa la même résistance qu'en Espagne et en France. Charles-Quint, après une longue lutte, dut, en 1555, reconnaître la conversion de la majorité des princes de l'Empire, et la scission entre une partie des principautés ecclésiastiques au profit soit de leurs prélats convertis, soit de leurs voisins ambitieux. En même temps, l'expansion germanique cessait vers le N. et vers l'E.; ce n'étaient plus seulement les Turcs qui menaçaient l'Autriche; la Pologne prenait l'offensive sur la Baltique; les États scandinaves refaisaient les progrès des Allemands; et leur marine supplantait celle de la Hanse, dont la décadence du nouveau monde acheva le ruiné.

Le protestantisme troubla l'Autriche paraisant partout; l'époque de recul et d'anarchie pour l'Allemagne. Le partage des domaines de la maison de Habsbourg, après l'abdication de Charles-Quint (1556), laisse subsister entre les diverses branches de l'empire une commune. Les tentatives de la monarchie espagnole pour conquérir ainsi à attirer la guerre en Allemagne, aussi bien que la lutte entre le protestantisme envahissant et la réaction catholique en France, pendant deux siècles, fut, avec de fréquents guerres, le champ de bataille.

Ferdinand I^{er} (1526), Maximilien II (1564), Rodolphe II (1576), Mathias (1619), n'ont guère marqué. Mais Ferdinand II (1619) avait de grands desseins; il poursuivait à la fois la restauration de l'autorité impériale et celle d'un catholicisme. La guerre de Trente ans (1618), parut d'abord tourner au profit de l'empereur; l'édit de Restitution (1629) consacrait le succès de la réaction catholique. L'interférence de la Suède, soutenue par les subsides de la France, puis celle de la France même, changèrent le cours des événements. Gustave-Adolphe fut tué à Lützen (1632); Richelieu fit entrer en campagne les troupes françaises; après une série de victoires, il était réservé à la France de diriger les négociations françaises au Congrès de Westphalie (toute seule) et à l'empereur à Munster. Les traités de Westphalie (1648) arrêtèrent les hostilités, mais l'Allemagne sortit de cette épreuve couverte de ruines, après avoir souffert tous les maux qu'une guerre peut entraîner.

Les traités de Westphalie consacraient l'anarchie politique de l'Allemagne. L'autorité de l'empereur était démentie; la souveraineté territoriale (*Landeshoheit*) était reconnue aux princes, qui étaient, chez eux, des princes absolus, tout que la religion d'Etat était posée; *cujus regio, eius religio*. Le territoire était établi entre un « corps catholique » et un « corps évangélique ». Un grand nombre de seigneuries d'ordre inférieur furent réunies à ces travaux de consolidation puissants; ainsi se continuaient les tendances d'unification, qui devaient amener l'Allemagne au point où elle en est, et où quelques rares principautés représentent seuls les derniers de principautés existant autrefois. Des sécularisations de territoires eurent lieu, ainsi se achevaient de donner à l'œuvre du Congrès le caractère d'un partage entre les princes les plus importants et les plus avides.

L'anarchie ainsi constituée était garantie par les hautes puissances étrangères, « protectrices des libertés germaniques ». Les princes avaient tous leurs pouvoirs officiellement en Allemagne, ce qui leur assurait un droit permanent d'interférence. Les rois de Danemark et de Suède faisaient partie de la Diète, en qualité de seigneurs de principautés ecclésiastiques. Le roi de France n'était pas fait donner ce droit en annexant l'Alsace, mais Maximilien organisa la Ligue du Rhin entre les princes qui désiraient

s'appuyer sur la France contre la Maison d'Autriche, le roi de France fut le protecteur de cette Ligue.

Dans ces conditions, l'Allemagne devait rester le théâtre des grandes guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il n'y a plus de plus grands guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il n'y a plus de plus grands guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il n'y a plus de plus grands guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il n'y a plus de plus grands guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Il n'y a plus de plus grands guerres entre les Maisons de France et d'Autriche, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône de Pologne (1697) et de l'électorat de Hanovre au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Confédération était sous sa suzeraineté en fait, et un comte, élu au suffrage universel, donnait à son autorité la solide base nécessaire à l'exécution des conventions militaires secrètes. L'empire fut aussitôt aux États du S., mais un union plus complète avait renforcé de grands obstacles à l'œuvre de Luxembourg. Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.

Le fait capital de l'histoire de l'Allemagne, qui est de Strasbourg (1697) et de la Lorraine (1706) à la France, et la création d'un nouveau électoral au profit du duc de Hanovre (1708). L'accession de l'électorat de Saxe au trône d'Angleterre (1714) achevèrent de donner une sorte de caractère international à l'Allemagne, de plus en plus entre-tendue dans deux affaires qui lui sont étrangères.



1. Maison peinte par Holbein (xv^e s.). — 2. Les Propylées, architecture de Klenze (Munich, xv^e s.). — 3. Sculpture de Speckstein, par Aldegroser (xv^e s.). — 4. Pot à bière en étain. — 5. Panois de orfèvre (xv^e s.). — 6. Cartouche héraldique (xv^e s.). — 7. Dague de lansquenot (xv^e s.). — 8. Vase en grès coranne (Nuremberg, xv^e s.). — 9. Costume de femme, par Holbein (xv^e s.). — 10. Médaillon en bois (xv^e s.). — 11. Ecu lambréquiné (xv^e s.). — 12. Épée à garde de fer noir incrusté d'argent (xv^e s.). — 13. Meuble en bois (xv^e s.). — 14. Le Mercier, fragment de la danse des morts, de Holbein (xv^e s.). — 15. Griffon, par Schengauer. — 16. Pistolet à rochet (xv^e s.). — 17. Morion de Saxe (xv^e s.). — 18. Dague saxonne (xv^e s.). — 19. Salade (xv^e s.). — 20. Lansquenot du cortège des lances (xv^e s.). — 21. Vidrecoque en verre émaillé (xv^e s.). — 22. Frise, par Albert Dürer. — 23. Reître, d'après Landweyer (xv^e s.). — 24. Saint Georges, par Martin Schöner. — 2. Hanap, vase à boire du xv^e s.

S. Libonis del.

— SYN. Affinité, connexité, liaison, union. V. AFFINITÉ.

— ENCYCL. DR. CIV. V. AFFINITÉ.

— DR. intern. Accord en vertu duquel deux ou plusieurs États s'engagent à unir leurs efforts dans un intérêt commun... le traité de l'acte de famille conclut en 1761 entre la France et l'Espagne...

On distingue les alliances défensives (réprouvées ou non) la convention anglo-turque de 1878, relative à Chypre et à la Libye...

— Intérêts d'alliance, pour être solides, doivent être très nettement ou quelles circonstances ils seront applicables; ou, comme on le dit, quand se présente la *casus foederis*...

Tout État indépendant a le droit de conclure une alliance. Le droit est limité en ce qui concerne les États qui font partie de l'empire...

— Théol. On donne le nom d'alliance au pacte que, selon l'Écriture sainte, Dieu fit avec les hommes, et qui fut renouvelé plusieurs fois. La première alliance est celle que Dieu fit avec Noé...

— Alliance. Hist. diplom. — TRIPLE ALLIANCE. Nom donné à la ligue formée à La Haye en 1668 entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède...

— Alliance (SAINT-E). Pacte mystique inspiré par M^r de Krüdner à l'empereur Alexandre I^{er} et conclu à Paris, le 26 septembre 1815, entre ce prince, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse...

— Alliance (SAINT-E). Pacte mystique inspiré par M^r de Krüdner à l'empereur Alexandre I^{er} et conclu à Paris, le 26 septembre 1815, entre ce prince, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse...

— Alliance (SAINT-E). Pacte mystique inspiré par M^r de Krüdner à l'empereur Alexandre I^{er} et conclu à Paris, le 26 septembre 1815, entre ce prince, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse...

nations; on en vit les effets lors des révolutions d'Espagne et de Naples, en 1820-22.

— ALLIANCE (MULLHOBCK, Étude sur les origines de la Sainte-Alliance (Paris et Strasbourg, 1887).

— ALLIANCE (TRIPLE). Nom donné au groupement politique formé en 1883 par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Ce groupement a son origine dans le rapprochement de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne en 1871, et dans l'alliance des trois empereurs (1873) qui s'en suivit...

— Alliance (ORDE DE L'). Ordre de chevalerie maésois créé en 1816 par le roi de Sardaigne...

— Alliance évangélique, association religieuse, formée en 1816 entre les membres d'une cinquantaine d'églises protestantes diverses, dans un congrès tenu à Londres...

— Alliance française pour la propagation de la langue et de la littérature françaises à l'étranger. Fondée à Paris en 1883 et reconnue d'utilité publique en 1886...

— Alliance israélite universelle (L'). Association juive, fondée à Paris en 1861 pour « travailler partout à la culture et à l'enseignement des juifs d'Israël »...

— ALLIANCE, ville des États-Unis (Ohio); 7.600 hab.

— ALLIANCE Samuel-Augustin, écrivain américain, né à Philadelphia en 1819, mort à Lucerne en 1869. Tout en poursuivant son commerce de libraire à Philadelphie...

— ALLIANCE ANTE ADQ. Qui s'édifie, qui captive: Non seulement telle profusion d'alliés tant on se drapier, (Barley d'Auroville).

— ALLIÉ, EE. N. Peuple confédéré, liqué: Le moyen d'avoir des Alliés, c'est de vaner, (Chateaub.).

— ALLIÉ. Les insectivores sont les Alliés de l'homme. — Personne n'a de d'autres par parents, par mariage: Il faut bon d'être ALLIÉ d'un autre.

— ALLIÉ, EE. N. Peuple confédéré, liqué: Le moyen d'avoir des Alliés, c'est de vaner, (Chateaub.). — Fig.: Les insectivores sont les Alliés de l'homme.

— ALLIÉMENT (L' — rad. allier, n. m.). Nœud qu'on fait à la corde d'une grue par laquelle on fardeait dot s'enlever.

— ALLIER ou HALLIER (S^r n. m.). Sorte de filet pour prendre des poissons, et principalement des carilles et des perches.

— ALLIER. V. a. allier, ad. a, et igne, l'ign. — Prend dix à douze de suite à la 1^{re} all., ad. a, et igne, l'ign. — (Allier, et du prés. dt. sab.) : Nous allions. Que vous alliez, Mélangé, combiner les métaux: On allie ordinairement les métaux pour leur donner plus de dureté qu'ils n'en auraient isolément. (Fourcroy).

— Par ext.: Un Allié des gros vins du midi de France avec des vins plus légers. — En parlant des couleurs, Assortir: On ne peut guère allier le vert et le bleu.

— Réunir soit par un traité d'alliance, etc., soit autrement ALLIER la France et la Russie, ALLIER la bourgeoisie et la noblesse.

— Fig.: Réunir, joindre ensemble: L'homme complet est celui qui ALLIE la sensibilité à la raison. (E. Pelletan).

— Sallier. V. pr. Se combiner, se joindre: Les deux métaux se salient assez difficilement l'un à l'autre. (Leprieux.) S'unit sans choquer la vue, le goût: Les fleurs d'un rouge foncé s'allient bien avec les fleurs d'un bleu foncé. (Chevreul).

— Fig. Aller avec, s'harmoniser: Rien n'est ALLIÉ mieux avec la vanité que la bassesse. (Michaud).

— S'unit, contracter une parenté par mariage.

— ALLIER (lat. Eluvier, Elvior, Elver), rivière de France, la «œur jumelle» de la Loire. Né dans le département de la Lozère, sur les flancs du Mauro de la Gardille (au hameau de Chabalier), elle s'enfoncé bientôt dans des gorges arides et pittoresques, ne s'élargissant un peu qu'au confluent des torrents...

— Pendant son cours de 410 kilom., l'Allier court sur des rochers à peu près toutes les espèces. C'est un torrent à travers les fantaisies de ses marges excessifs (12 m. de cubes par seconde à l'étrégar, 40 m. cubes par des crues terribles (5,760 m. cubes), gross par des affluents qui ne sont pour la plupart que des torrents: l'Aligou, les Couzes, la Dore, le Sichon, l'Andelat, enfin la Loire, principal tributaire, vers lequel il se jette à Arceins en amont de Langeac (291 kilom.), navigable depuis Fontaines, ou plutôt depuis Brassacuzet (228 kilom.), dont les bouilles de Brassac descendent la rivière. Des torrents de vins et des ruisseaux de vins sont les autres objets transportés sur l'Allier.

— Cette rivière arrose d'abord le département de la Lozère, puis elle sépare le département de la Lozère de celui de l'Ardecho et de celui de la Haute-Loire; elle s'écoule ensuite dans les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier, et va finir dans la Loire, après avoir fait la limite entre les départements de Cher et de l'Allier, puis de Cher et de la Nièvre, Langogne, Langeac, Brioude, Brassac, Issoire, Vichy, Moulins sont les principales villes qu'elle baigne. C'est dans l'Allier que l'on trouve le chaos de la Loire, il lui impose sa direction. C'est une rivière mal navigable, dont le cours devrait être régularisé par la création de réservoirs qui, emmagasinant en hiver une partie de l'eau des crues, renforceraient le débit en été, au temps des maigres.

— ALLIER (DÉPARTEMENT DE L'), formé de l'anc. Bourbonnais presque tout entier et d'une petite partie de l'Auvergne. Il tire son nom de la rivière qui le traverse du S. au N. Superf.: 730.387 hect., dont 400.000 en terres labourables (55.000 en prés, 16.000 en vignes, 10.000 en bois, 10.000 en landes). Il comprend 4 arr.: Moulins, ch.-l., Gannat, Lalpasse, Montluçon; 29 cant., 321 comm., et une population de 423.758 hab. Il appartient à la 13^e région militaire, et ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'Académie de Clermont, à la 1^{re} inspection de la Loire, à la 2^e division de la Loire, et à la 2^e conservation des forêts. Le duc de Moulins est suzerain de l'archevêché de Sens.

— Les terrains de l'Allier comprennent: gravit, gneiss, terrain bouillier, grès bigarre rouge, calcaire tertiaire; alluvions quaternaires. Le relief de l'Allier est composé du prolongement des monts du Forez, qui s'abaissent entre la Loire et l'Allier; des monts de la Madeleine, hauts de 200 à 300 m., très pittoresques; de la montagne de la Loire, le relief est faible, et recèle d'immenses bouilliers; de la montagne du Signal-de-la-Bosse (774 m.), massif très boisé; vers le N., la chaîne s'abaisse en collines dentelées, au milieu d'étangs, les lacs de l'Arzon, de Moulins, tiers du département, est une plaine étendue et meuble, assez fertile. Le département est très varié d'aspect. La Loire, peu navigable, a dû être doublée par un canal latéral; l'Allier d'est peu navigable. Le climat est sain et un peu continental, à

— ALLIANCE (MACHINE DE L.). V. MACHINES ÉLECTRIQUES.

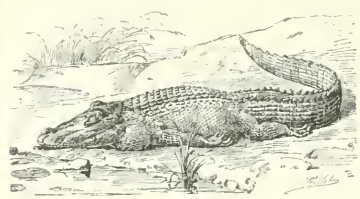
grandes variations de température. Les montagnes en sont cause.

Le départ. produit surtout beaucoup de froment, d'avoine, d'orge et de seigle, du chanvre, des légumes (pommes de terre, betteraves fourragères, etc.) et de beaux arbres (pommiers à cidre, etc.). Les prairies naturelles et artificielles sont très nombreuses; on y élève beaucoup de bétail, principalement de grands bœufs blancs de race charolaise; on y engraisse les moutons maigres de la Creuse et du Cher. Les premiers vignobles même (Saint-Pourçain, La Garonne, La Chaise-Hérisson, Souvigny) sont médiocres. Les forêts (Tronçais, Messageres, Molliard, Gros-Bois, Lespinasse, Champroux, Bagnolet et Marceat) couvrent un septième du territoire (surtout sur les rochers primitifs), fournissent de bon bois de construction, et sont très giboyeuses. Les rivières et les étangs sont très poissonneux.

L'industrie de l'Allier est due à ses riches bassins houillers et aux mines de fer du Cher. Le départ. produit surtout de la houille, du fer, de la fonte. Outre cela, on peut citer des verreries et manufactures de glace (Coulouvier, Valgny-le-Monial et Ainay-le-Château, des teintureres, des filatures. Commentry et Montluçon sont devenues des cités industrielles importantes. Ce départ. est un des plus riches de la France en mines et carrières : houille dans le nord de Commentry, où elle alloue; fer à Ebreuil et à Bourbon-Archambault; manganèse à Saigny; sulfure d'antimoine à Brenay; cuivre à Laprinçay; marbres à Ferrières, à Dion, à Veaudeat; schiste

appelés vulgairement *estans* : L'Alligator atteint jusqu'à et même 5 mètres de long. V. GAIMAN.

— ENCYCL. Zool. *Elevage d'alligators*. Tout le monde sait l'importance que, depuis quelques années, a prise la peau des crocodiles et des alligators dans l'industrie de la



Alligator

chasseure et dans celle des objets de luxe, tels que portefeuilles, porte-monnaie, étuis à cigarettes, etc.; aussi, à ce fait depuis peu, à ce qu'aujourd'hui, une chasse sur-montant mercant de les faire disparaître dans un avenir plus ou moins rapproché. Pour empêcher la disparition de l'espèce à brève échéance, on a établi en Amérique

Mais les allitérations involontaires produisent le plus souvent de fâcheux effets, comme dans ce vers de Voltaire :

... Non, il n'est rien que Ninon n'honore.

— ENCYCL. L'alliteration, à l'origine, se rencontre surtout dans la poésie démotique de deux peuples du nord; elle consiste alors dans l'emploi de deux ou trois mots consécutifs ayant la même consonance, assemblés de façon à maintenir l'esprit sous une même impression. Dans le *Kalevala*, épopée de la Finlande, revient un grand nombre de fois cette phrase : « On se mit à chercher un chanteur, un bon chanteur, un chanteur capable de chanter habilement, d'entonner, de chanter son chant. La rime fut un perfectionnement postérieur, et le *Yidi* y devança le Nord, ce qui explique la phrase de Ph. Chasles citée au mot *alliter*. — Une alliteration expressive se trouve dans ces trois mots de César : *Veni, vidi, vici*. Plusieurs proverbes offrent aussi des exemples d'alliteration : *Un terroir, un traducteur, un traducteur, un traducteur* (traducteur, traitre), etc.

L'alliteration (*starebin*) joue un rôle très important dans l'ancienne poésie germanique. Non seulement elle relie, dans le même vers, deux ou plusieurs syllabes toniques, dont la place est déterminée, mais elle sert encore à réunir deux vers qui se suivent par la répétition dans le second vers de l'alliteration du premier. Voici un exemple tiré des *Eddas* :

Vreide vas Vingthor
E hanna vândið
(Vreide est Vingthor quand il s'éveille.)

ALLITÉRER v. a. *d'allitterer*. — Change l'é fermé du radical *o* ouvert devant une syllabe muette : *Falliter*, *Qu'ils allitèrent*; excepté au futur et au conditionnel, où l'on doit maintenir l'é fermé, par analogie avec les indications ordinaires de l'Acad. : *Allitèrer*. Vous allitèreront. Faire de l'alliteration : Ce sont les septentrionaux qui allitèrent, et les méridionaux qui riment. (Ph. Chasles.)

ALLITURIQUE adj. *Acide alliturique* (CH²Az²O), acide dérivé de l'alozane. C'est le produit de l'évaporation rapide d'une dissolution d'alozanate avec un excès d'acide chlorhydrique.

ALLIUM (om²). n. m. Nom latin du genre ail, qui renferme environ 250 espèces, dont les principales sont l'oignon, le poireau, l'echalote, la ciboulette, etc. V. AIL.

ALLIÈVEMENT n. m. Somme à laquelle le revenu net imposable est affecté pour l'impôt de la contribution foncière. Quant une commune est entièrement cadastrée, on dit qu'elle a son *allièvement*. Les allièvements diffèrent en France avec chaque commune, chaque département, chaque région, d'où il résulte de grandes différences de taux d'imposition. C'est pour ce motif qu'on réclame la révision du cadastre.

ALLIÈVER (de a, et *livre* ou *livrée*, portion de terre valant un livre de terre) v. a. Taxer, imposer, répartir les impositions foncières en proportion du revenu.

ALLIÈVUR n. m. Celui qui est chargé de faire les allièvements.

ALLIX (Pierre), célèbre théologien calviniste, né à Alençon en 1631, mort à Londres en 1717. Pasteur à Charleton, il travailla, avec le fameux Claude, à une version française de la Bible. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Angleterre.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), général, né à Percé (Mayenne) en 1776, mort en 1830. Il fit avec honneur les campagnes de la Révolution et s'attacha au roi Jérôme Bonaparte. Il se distingua pendant la campagne de 1814. On a de lui un *Système d'artillerie de campagne* (1827).

ALLMEND (de l'anc. allem. *almaninger*, territoire public) n. m. Communal suisse dont une portion est répartie également entre les habitants, pour un impôt important, et dont l'autre est exploitée collectivement par tous les habitants d'un village. V. PL. DES ALLMENDEN.

ALLMERS (Hermann), poète, littérateur et artiste allemand, né à Rechtenfels, près de Brême, en 1821. Il débuta en 1838 par *Marschenbuch* (le Livre des Basses terres), recueil contenant de charmants tableaux de mœurs et des scènes de nature. Ses autres compositions ont été : *Le livre de la basse Elbe*. Virent ensuite les *Poésies* (1860), et *Journées de flânerie à Rome* (3^e éd., 1879). En 1872, parut *Electra*, tragédie considérée comme son chef-d'œuvre.

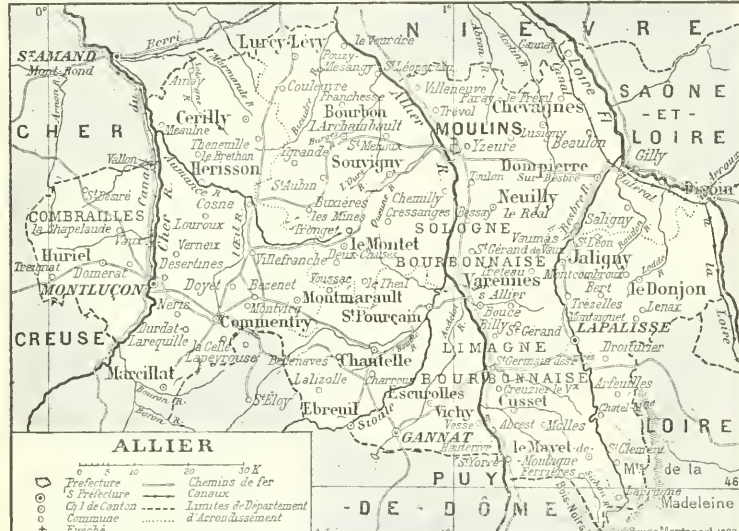
ALLÔ (de l'angl. *hello*, *holà*, *oh!*) interj. Mot dont on se sert pour demander la « communication », au téléphone, ou pour avvertir qu'elle est établie.

ALLOA, petite ville et port d'Écosse, sur le Forth, qui y commença son commerce en 1550. Commerce considérable. Rames d'un château des anciens rois d'Écosse.

ALLOPHORA (du gr. *allos*, autre; *phos*, Jobe, et *phénon*, porter) n. f. Genre d'annélides oligochètes terrocielles, qu'on trouve dans toutes les parties du globe.

ALLOBROGES, ancien peuple de la Gaule, entre le Rhone et l'Isère; villes principales : *Vienna* (Vienne), *Genève* (Genève), *Caluro* (Grenoble). — Un *ALLOBROGE*.

— ENCYCL. Il est pour la première fois question des *Allobroges* dans l'histoire romaine, par le nom qu'ils ont donné à Carthaginien les passages des Alpes et combattant Annibal dans les défilés de la haute Durance (218 av. J.-C.). Au 1^{er} siècle avant notre ère, les *Allobroges*, sous J. Arvernes, sont un des peuples les plus puissants en Gaule, et entrent dans la lutte avec les Romains, dont ils culbutent les avant-postes au confluent de la Sorgue et du Rhône, en 122. Mais ils sont vaincus à leur tour et perdent 20.000 hommes. L'année suivante, ils recommencent la lutte avec l'aide de Britus, chef des Arvernes, mais sont battus encore, et leur territoire est annexé à la nouvelle province romaine (121 av. J.-C.). Ils prirent part au soulèvement des tribus gauloises en l'année 75. En 63, ils envoyèrent à Rome des ambassadeurs, qui furent reçus avec bienveillance par Caton le Censeur, chef des Arvernes, la conjuration. Les *Allobroges* se revoltèrent sans succès, une dernière fois, en 62; dès lors, ils se résignèrent, et plus tard ils fournirent régulièrement leurs contingents à César. — Leur nom a reparu au temps de la Révolution, sous les départements *allobroges* (pour *arvernois*), le *Club des Allobroges* et le *Léon des Allobroges*. — On l'a aussi employé quelquefois, comme nom commun, pour désigner un homme lourd, d'un esprit inculte.



porphyritique ardoisier près de Cusset; bitume à Fuxières-grant; gres, kaolin, argile à potter, gypse en beaucoup d'endroits. Les eaux thermales de Vichy, Cusset, Néris, Bourbon-Archambault, Saint-Yorre sont très connues et très fréquentées.

On a trouvé dans l'Allier de rares mégalithes; des restes de voies romaines, des cimetières gallo-romains (notamment à Tonloup-sur-Allier), des vestiges de stations bouffantes de la même époque à Néris. Les monuments du nouveau âge et de la Renaissance sont nombreux dans le Bourbonnais (ancien pays des Bourbons à Moulins, avec tombeau à Souvigny; église d'Izeure XI^e siècle); château de Dourban-l'Archambault.

ALLIER (Louis), surnommé *Hautecroix*, numismate et antiquaire distingué, né à Lyon en 1766, mort à Paris en 1827. Il remplit des fonctions officielles en Orient, où il acquit de grandes richesses archéologiques et numismatiques, et se composa une magnifique collection de médailles grecques, qui fut vendue près de 100.000 fr. après sa mort. Il a laissé quelques *Notes*, *Essais* et *Mémoires* sur les antiquités orientales.

ALLIER (Antoine), sculpteur et homme politique français, né à Enlhan (Hautes-Alpes) en 1793, mort à Paris du 1870. Il fut élève de Gros. Parmi les ouvrages qu'il exposa au Salon de 1823 à 1866, on signale : *L'enfant au colporteur*; *Arjane*; *Philopœmen et l'Éloquence* (pour la Chambre des députés); les bustes d'*Arago*, d'*Odilon Barrot* (la statue de *Viala* (1866), etc.). Il occupa divers travaux pour la Bibliothèque de l'arsenal, notamment le buste de Sully (1831). Député de son département, depuis 1839 jusqu'au 2 déc. 1851, il siégea constamment à l'extrême gauche.

ALLIS (Thomas-William), théologien anglais, né à Bristol en 1813. Pasteur de l'Église anglicane, il publia, en 1846, *L'église anglicane justifiée de l'accusation d'être schismatique*. En 1850, il publia un ouvrage qui fut considéré comme un chef-d'œuvre : *Le Siège de saint Pierre* (1850); *Saint Pierre, son nom et son rôle* (1852); *La Formation du christianisme* (1865-1882), etc.

ALLIGATOR (du portug. *al*, le, et *igartor*, lézard) n. m. Nom d'un genre de reptiles hydro-sauriens d'Amérique,

des fermes d'alligators destinées à la reproduction de ces reptiles. Elles sont situées sur le bord des grands lacs, et cet élevage, assez singulier, rapporte aux propriétaires des bénéfices souvent considérables.

— *Paléont.* Le terrain tertiaire offre plusieurs espèces de ce genre. L'*Alligator parisiensis* se trouve dans le gypse de Montmartre.

ALLIGATORELLUS (Luss — dimin. de *alligator*) n. m. Genre de crocodiliens fossiles, à museau raccourci, de l'époque supracrassique.

ALLIGNY-COSNE, comm. de la Nièvre, arr. et à 11 kilom. de Cosne; 1.720 hab.

ALLIGNY-EN-MORVAND, comm. de la Nièvre, arrond. et à 35 kilom. de Châteauneuf, sur le Terroir, affl. de l'Arroux; 2.162 hab. La famille de Pierre Jeanne, président du parlement de Dijon sous Henri IV, en était originaire.

ALLINEUC, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 21 kilom. de Loudéac, sur l'Oust, affl. de la Vilaine; 1.677 hab.

ALLINGES, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 5 kilom. de Thonon, sur le Plampinot; 1.030 hab.

ALLINQUE n. m. Obstacle artificiel établi dans un ouvrage à l'aide de perches pour arrêter le boue fluide.

ALLIOT (François), écrivain français, né à Gibeaux (Meurthe) en 1798, mort vers 1873. L'abbé Alliot est l'auteur d'un système philosophique auquel il a donné le nom de *ratio-sensitivisme*. On lui doit, entre autres ouvrages : *Nouvelle doctrine philosophique* (1839-1847).

ALLITÉRATION (si — du lat. *all*, et, et *littera*, lettre) n. f. Répétition, suite ou mélange de lettres, des mêmes syllabes, qui produit un effet cherché et heureux, ou imprévu et cacophonique : *Beaumarchais* a dans sa phrase des *allitérations*, des *assonances* et *autres artifices de style*. (Th. Gaut.)

— ENCYCL. L'alliteration contribue souvent à l'harmonie imitative, soit en prose, soit en vers, et c'est alors une beauté. En voici des exemples connus :

Tum ferri rigor aquae arguae lamina serrae.
VROUQUE.
Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?
RABINE.

On peut encore trouver que la phrase suivante peint les mouvements menus d'un rat qui trotte et le bruit qu'il fait en grignotant : *Le rat tente le rat; le rat tente tât le rat.*

ment: Histoire et description géologique de l'Alsace et ancienne maison de Coucy (Paris, 1873); Géologie de la terre illustrée maison de Lannarck (Paris, 1858).

ALLOUVI, IE adj. V. ALLOUVI.

ALLOUVILLEVE-BLEUVE, comm. de la Seine-Inf., arrond. et à 6 kilom. d'Yvetot; 929 hab. Dans le cimetière s'élève le château dit d'Alloville, qui joint d'une célébrité européenne. Patrie de Bénil d'Escombac, fondateur des colonies françaises des Antilles.

ALLOXANATE n. m. Sel formé par l'action de l'acide alloxanique sur le basal. Les alloxanates alcalins sont solubles; les alloxanates neutres des autres métaux sont plus ou moins insolubles; les alloxanates acides se dissolvent aisément.

ALLOXANE n. m. (de al, abrégé de alloxinoïde, et de oxaline, parce que l'alloxane a été considéré par les chimistes comme représentant les éléments de l'alloxane réunis à ceux de l'acide oxalique). Substance qui se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

— ENCYCL. L'alloxane COAzH²(CO)² se produit lorsqu'on verse de l'acide azotique sur l'acide azotique ou par un mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique. L'alloxane est très soluble dans l'eau; sa solution colorée la peau en pourpre au bout de quelque temps, et lui donne une odeur nauséabonde; il rougit, comme les acides, le papier de tournesol, mais ne décompose pas les carbonates de calcium et de baryum. L'alloxane se combine avec les bases, mais on ne peut l'en séparer sans le transformer en un acide qui décompose les carbonates et qui représente de l'alloxane plus deux équivalents d'acide lactique. L'alloxane et l'alloxanate de potasse et d'alloxanite, traité par le carbonate d'ammonium, donne la murexide ou purpurate d'ammonium, matière colorante rouge pourpre.

ALLOXANIQUE adj. Se dit d'un acide dont les sels se précipitent par l'action des bases sur l'alloxane.

— ENCYCL. On prépare l'acide alloxanique en décomposant une combinaison d'alloxane et de baryte par l'acide sulfurique dilué. Il se présente sous la forme d'une masse glauque, en solution dans l'eau; à 100°, il donne de l'acide leucourique, l'hydantoïne et l'acide allanturique.

ALLOKANTINE n. f. Substance qui se produit lorsqu'on dissout l'alloxane dans l'acide dialurique obtenu par l'action de l'acide urique sur l'acide azotique.

— ENCYCL. L'allokantine cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, incolores, transparents et durs. Elle est très peu soluble dans l'eau froide, se dissout mieux dans l'eau chaude. Elle rougit le papier de tournesol d'une manière très sensible; les agents oxygénants la convertissent en alloxane, les réducteurs en acide dialurique.

ALLOY, pays de l'ancienne Picardie. V. HALLOY.

ALL RIGHT (all-rait) loc. angl. qui signifie littéralement tout droit) loc. adv. Très bien, tout va bien. Les Anglais emploient cette expression à propos de tout et de rien: Il fait beau, all right!... Nous restons en Egypte, all right!

ALLRUNES ou ALRUNES (rad. runes, caractères scandinaves) n. f. pl. Nom donné par les anciens Germains à des statuettes grossières, faites de certaines racines très dures. Les sorciers qui présidaient à l'avenir à l'aide de ces statuettes leur attribuaient des propriétés merveilleuses.

ALLSTON (Washington), peintre et poète américain, né en 1770 dans la Caroline du Sud, mort en 1842 à Cambridgeport. Il avait débuté par l'étude de la médecine. En 1801, il se rendit en France à Paris et à Rome. Ce voyage décida de sa vocation pour la peinture. Revenu en Amérique en 1818, il s'établit à Cambridgeport, près de Boston. Ses principales œuvres sont inspirées par la Bible: le Songe de Jacob; Ette dans le désert; etc. Allstou est surtout connu par la Bible, des 1813, les Symples des saisons (Londres).

ALLUAUD (François), minéralogiste et industriel français, né à Limoges en 1778, mort en 1865. Il découvrit aux environs de Limoges plusieurs gisements de minéraux rares et trouva un nouveau minéral que l'on appela, de son nom, alluaudite. — Son fils CHARLES est un naturaliste distingué.

ALLUAUDITE (de Alluaud, n. pr.) n. f. Phosphate hydraté de manganèse et de fer trouvé à Chantcloupe, près Limoges, par Alluaud.

ALLUCHON (du lat. aluclna, petite aile) n. m. Dent de bois ou de fente dont on garnit, dans certaines circonstances, une roue, et qui ne fait pas corps avec la couronne de cette roue.

— ENCYCL. C'est la couronne de la roue soit en fonte, en fer ou en bois, ou pratiquée sur son pourtour des mortaises profondes, dans lesquelles on classe des dents en bois dur. Ces sont ces dents qui ont application dans les Locomotives à Paris et à Rome. Ce voyage décida de sa vocation pour la peinture. Revenu en Amérique en 1818, il s'établit à Cambridgeport, près de Boston. Ses principales œuvres sont inspirées par la Bible: le Songe de Jacob; Ette dans le désert; etc. Allstou est surtout connu par la Bible, des 1813, les Symples des saisons (Londres).

ALLUMAGE n. m. Action d'allumer; résultat de cette action. — ALLUMÉES (rad. reverberer). — En T. d'argot, Commerce d'ivresse.

ALLUME n. m. Techn. V. ALUMI.

ALLUME-PEU n. m. Petite bûche, ou matière quelconque brûlée très facilement, qui sert pour allumer le feu. — Pl. Des ALLUMES-FÈRE.

ALLUMELLE n. f. Techn. Nom donné au fourneau de charbon de bois, quand le feu commence à y prendre. — Art trait. Lame de couteau en l'épée. V. ALUMELLE.

ALLUMER (du lat. ad, ad, et lumen, lumière) v. a. Produire, communiquer le feu ou par conséquent la lumière: ALLUMER une allumette.

— On dit allumer le feu, pour faire de feu: Les Indiens ALLUMER du feu en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. (A. Rion.) On dit même, par un abus du mot encore plus marqué, Allumer la lumière.

— Métaphoriquement: Les amants ALLUMENT le flambeau de l'amour ou celui concourent à l'amour. (A. Guyard). — Fig. Exciter, provoquer: ALLUMER la guerre, la haine. — Argot. Regarder.

— Allumé (2^e pers. du sing. de l'impér. du v. Allumer) locution en usage dans la marine pour encourager, exciter les matelots, et qui a passé dans la langue populaire courant: Vous sommes en retard... — ALLUMÉ, ÉE, part. pass. du v. Allumer.

— Blas. Se dit d'un animal dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps: Une lure de sanglier de sable ALLUMÉE d'azur. (Cet attribut n'est jamais celui du cheval, qui est dit animé.) [V. ce mot]. — Allumé se dit aussi d'un bûcher ardent et des flambeaux, cierges ou autres pièces, dont la flamme est d'un émail particulier.

S'allumer, v. pr. Prendre feu, s'enflammer; être allumé: Le bois se s'ALLUME aisément.

— Fig.: Les vives s'allument l'une à l'autre comme des flambeaux. (J. Simon.) Etro excité, provoqué: Colère, ivresse qui s'ALLUME.

— Prov.: Il n'est bois si vert qui ne s'allume. Il n'est rien de si difficile qu'il ne puisse en venir à bout.

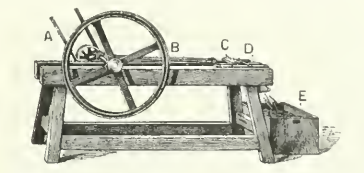
— ALLUS, LITÈRE.

Et dans les faibles corps s'allume un grand courage. Vers de Racine le fils. V. COLAGE. — ANTON. Etteindre, éteindre.

ALLUMETTE (rad. allumer) n. f. Petit brin de bois, de chenopée, etc., souffré par un ou par les deux bouts, qu'on enflamme, et dont on se sert pour communiquer le feu, la lumière: Une boîte d'ALLUMETTES.

— Techn. Les bois anciens allumés étaient de simples bâchettes de bois ou des chenopées trempées par un bout ou par les deux bouts dans du soufre fondu: on ne pouvait les enflammer qu'en les mettant en contact avec un corps déjà en ignition. Les premières allumettes chimiques furent faites vers 1809. Elles se composent de bâchettes dont les extrémités étaient souffrées, puis trempées dans un mélange de chlorate de potassium, de lycopole, de soufre et d'eau gommée. On enflammait ces allumettes, appelées oxygénées, en les plongeant dans de

l'eau. — ENCYCL. Techn. Les anciennes allumettes étaient de simples bâchettes de bois ou des chenopées trempées par un bout ou par les deux bouts dans du soufre fondu: on ne pouvait les enflammer qu'en les mettant en contact avec un corps déjà en ignition. Les premières allumettes chimiques furent faites vers 1809. Elles se composent de bâchettes dont les extrémités étaient souffrées, puis trempées dans un mélange de chlorate de potassium, de lycopole, de soufre et d'eau gommée. On enflammait ces allumettes, appelées oxygénées, en les plongeant dans de

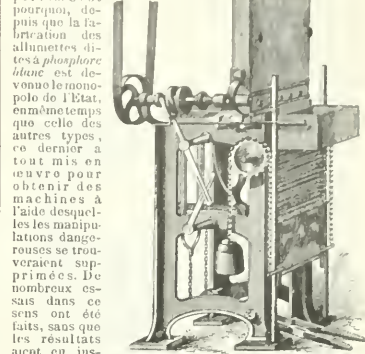


Machine à raboter les allumettes. — A, courroie; B, bielle, C, chariot mobile; D, morceau de bois à débiter; E, collecteur.

l'acide sulfurique concentré. On les remplaça ensuite par les conrées ou allumettes à friction, dont la pâte se composait de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et d'eau gommée, et qui précédaient feu du frottement leurs bouts préparés sur un morceau de papier de verre. Un an plus tard, on ajouta du phosphore à la pâte. C'est en effet en janvier 1831 que Charles Sauria, né à Poligny en 1812, aujourd'hui élève au collège de l'Arx à Bole (Jura), inventa les allumettes phosphorées. Ce fait est acquis à l'histoire, bien que les Allemands revendiquent la gloire de l'invention pour Kammerer, qui ne fut en somme que le premier fabricant d'allumettes, en 1832. De même que les Américains et les Hongrois attribuent cette même invention à Etienne Reimer, Proshel et Irony. Ces derniers se bornèrent à mettre les allumettes phosphorées en circulation vers la même époque. La présence du phosphore, corps empoisonné vénéneux, et leur extrême inflammabilité les rendent dangereuses. Ces innovations ne se rencontrent pas dans les allumettes à phosphore rouge, qui ne s'allument que sur un frotteur spécial. La pâte de l'allumette est composée de chlorate de potassium, de sulfure d'antimoine et de colle forte; celle du frotteur, de phosphore rouge, du sulfure d'antimoine et de colle forte. Il existe aussi des allumettes sans phosphore, dont la pâte est un mélange de chromate et de chlorate de potassium, de peroxyde de plomb, de sulfure d'antimoine, de verre pilé, de gomme et d'eau. Si l'on substitue aux bâchettes de bois des mûches de coton trempées dans un bain de stéarine et de gomme fondue ensemble, on obtient des allumettes-boagies.

— Fabrication des allumettes. Les bois d'aune, de tremble ou de peuplier, desséchés très longtemps au four, sont acés en morceaux dont l'épaisseur est égale à la longueur des allumettes. Ces tronçons sont successivement placés sur une machine à raboter qui coupe 25 allumettes à la fois. L'acier strié d'un côté et cannelé de l'autre. Les allumettes sont ensuite mises en presse, c'est-à-dire rangées dans des rainures entaillées sur des planchettes, lesquelles sont assises fixées dans un cadre de fer. L'extrémité de chaque allumette est ainsi isolée et se garnit de soufre, puis de phosphore, lorsque le cadre

est plongé jusqu'à une certaine hauteur dans du soufre fondu, puis dans la composition contenant le phosphore. On laisse ensuite sécher puis on retire les allumettes des planchettes, et enfin on les met en boîtes ou en paquets. Cette fabrication ne laisse pas que de produire les effets les plus fâcheux sur les ouvriers allumettiers, en ce qui concerne toutes les précautions prises. C'est pourquoi, depuis que la fabrication des allumettes dites phosphore blanc est devenue le monopole de l'Etat, on en a fait, en même temps que celle des autres types, ce dernier a été mis en œuvre pour fabriquer des machines à l'aide desquelles les manipulations dangereuses se trouveraient supprimées. De nombreux essais dans ce sens ont été faits, sans que les résultats aient eu jusqu'à présent un caractère d'absolue sécurité pour les ouvriers.



Machine pour la mise en presse des allumettes. (Une boîte animée d'un mouvement oscillatoire contient les allumettes débitées. — Ces allumettes se séparent sur des plaques à caucelles et sont ensuite placées dans un cadre. Le mouvement des plaquettes et la fermeture du cadre sont commandés par des pédales.)

Les allumettes suédoises ne sont pas trempées dans le soufre, mais dans de la paraffine fondue; avec elles il n'y a plus à craindre la dégénération d'acide sulfurique dans les inflammations subites. Enfin l'extrémité de ces allumettes est fortement desséchée par une plaque de fonte chauffée, avant de la trempier dans la paraffine; après l'extinction de la flamme, le bois n'est pas incandescent.

— ENCYCL. Une loi du 4 septembre 1871, modifiée par celle du 22 janvier 1872, établit une taxe de consommation intérieure sur les allumettes chimiques, dont la fabrication et la vente restèrent libres. Il suffisait aux fabricants ou marchands en gros de se munir d'une licence; aux détaillants, d'une commission. Tous les détenteurs d'allumettes, fabricants ou détaillants, étaient soumis à l'exercice des employés des contributions indirectes.

L'Assemblée nationale, espérant tirer du monopole un rendement plus considérable que celui fourni par l'impôt de 1871, ordonna l'expropriation de toutes les fabriques d'allumettes et invita le ministre des finances à exploiter directement le monopole ou à le mettre en adjudication. Tel fut l'objet de la loi du 2 août 1872. Le système de l'adjudication prévalut, et, le 1^{er} janvier 1875, une compagnie entra en possession du privilège exclusif de fabriquer et vendre des allumettes chimiques. L'expropriation par l'Etat de tous les industriels qui fabriquaient en France ce produit a coûté 30 millions de francs environ.

Un monopole exploité par une compagnie concessionnaire succéda, à partir du 1^{er} janvier 1890 (décret du 30 décembre 1889), le monopole exploité directement par l'Etat. Ses manufactures fabriquent les allumettes et les expédient au commerce de gros; l'administration des contributions indirectes opère les recouvrements et réprime la fraude. Les fabricants en fraude sont passibles d'une amende de 300 à 1,000 francs, de la confiscation des instruments de fabrication et des allumettes saisies, d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois, en cas de récidive. La circulation de la contrebande, la vente des allumettes fabriquées en fraude, donnent lieu à la saisie et à l'application d'une amende de 300 à 1,000 francs, et, en outre, le colporteur est arrêté. — L'importation des allumettes est prohibée.

ALLUMETTIER, IÈRE n. Personne qui fabrique ou qui vend les allumettes.

ALLUMEUR, EUSE n. Celui, celle qui est chargé d'allumer régulièrement les reverberes, les becs de gaz, les cierges, etc.: ALLUMEUR d'un théâtre.

ALLUMEUR n. m. Petit appareil destiné à faciliter l'allumage des meches. Les plus employés sont ceux à mouso de platine et les allumeurs électriques.

— En T. d'argot, Compère chargé de tromper le public.

ALLUMEUSE n. f. Argot. Prostituée. Femme répartie pour mettre de l'en train dans un bal public. Coquette, celle qui aime à allumer les passions, qui promet tout et n'accomplit rien.

ALUMI ou ALLUME n. m. Petit morceau de bois allumé, dont on se sert pour éclairer l'intérieur d'un four. — Brandon pour allumer le feu d'un foyer, d'une forge, d'un four, d'un fourneau. (On l'appelle aussi flambari, dans certains ateliers.)

ALLUMÈRE n. f. Fabrique d'allumettes. — Boîte aux allumettes. — ALLUMÈRE, comm. d'Italie (prov. de Rome), à 7 k. de Civita-Vecchia; 2,300 hab. Importantes mines d'alum.

ALLUMOIR n. m. Lampe on bec de gaz mis à la disposition desumeurs dans les bureaux de tabac. Tout appareil servant à allumer.

— Fête des allumoirs. Nom d'une fête qui avait lieu à Roubaix et dans laquelle les enfants portaient, fixés au bout d'un bâton, des lanternes (allumoirs) en papier de couleur. Cette fête locale était une réjouissance organisée pour divertir les grandes veillées d'hiver.

— ENCEYL. Les allumoirs pour bec de gaz ou lampes à essence sont assez employés.

Certains sont composés d'une petite pile constituée par du mouze de platine; cette pile est placée de telle sorte que le gaz arrivant dans le bec la porte à l'incandescence.

Les allumoirs les plus nombreux sont les allumoirs électriques; parmi ceux-ci, les uns reposent sur la pile qui constitue la partie d'une étincelle développée dans un circuit induit, un ferromagnétique ou un circuit inducteur.

D'autres sont basés sur l'incandescence d'un fil de platine. Arouald a construit d'après le dernier système un allumoir à gaz et allumoir à l'alcool. L'instrument à l'extérieur une forme d'un petit cylindre, portant à l'une de ses extrémités une tige à bout recourbé, contenant le fil qui doit être porté à l'incandescence. Ce fil fait partie d'un circuit électrique comprenant une pile au bichromate de potasse, placée dans la manche de l'appareil. Cette pile est à renversement, c'est-à-dire qu'un repos, le liquide occupe la partie du tube opposée au zinc et au charbon; dans ces conditions, le circuit est ouvert, et la pile ne fonctionne pas. Quand on prend l'allumoir et qu'on le retourne pour présenter l'extrémité de la tige au bec qui agit d'allumoir, le courant passe, et le fil se chauffe, et occupe la place du liquide, produit l'incandescence, produit l'incandescence du gaz et de l'essence.

D'autres allumoirs, parmi lesquels celui de Girard et Née, enflammant le gaz ou une lampe à essence par une étincelle électrique due à l'éclaircissement de rupture d'un électro-aimant placé en circuit avec une pile Leclanché.

ALLURANCE (de allure et urere) adj. Se dit d'un acide solide, inaltérable, soluble dans l'eau chaude, qui se produit sous forme de cristaux étoilés quand on abandonne à l'évaporation libre un mélange par parties égales d'alloxane et d'acré. Sa composition est représentée par la formule C¹²H¹⁰As²O⁸ + 1/2 H²O.

ALLURE (rad. aller) a. f. Attitude, façon de marcher, de porter le corps, en parlant des hommes et des animaux, et particulièrement du cheval: On peut connaître le caractère et le tempérament des individus à leur allure extérieure. (E. THORET.) Peut se dire par ext. de tout ce qui se meut: L'ALLURE d'une comète.

— Fig. Manière de procéder, façon d'agir, caractère propre à certaines personnes ou à certaines choses: L'immodérabilité fut une allure de son caractère.

— Dans ce sens: L'allure hardie. SAINT-BEVVE.

↳ Tournure qui prend une chose: Affaire qui prend une mauvaise allure.

— Se dit, à propos des œuvres d'art ou des ouvrages de l'esprit, pour indiquer le mouvement, la vie, etc.: Roman, statue qui a de l'allure.

— Géol. Etat, forme, disposition d'un filon ou d'une couche, dans le terrain qu'ils traversent.

— Mar. Direction de la route d'un bâtiment relativement à celle du vent. Disposition de la voilure appropriée à la route que l'on fait.

— Métall. Manière dont un feu ou un fourneau fonctionne dans les opérations métallurgiques.

— Vétér. Manières différentes dont marchent les bêtes; longueur de leur pas: Les allures des Allures. Les grandes; celles de la biche. L'endroit par où elles passent.

— ENCYCL. Art. vétér. On désigne sous le nom d'allures une suite de mouvements diversément combinés et plus ou moins rapides des membres sur lesquels les quadrupèdes se transportent d'un lieu dans un autre. C'est surtout chez le cheval que les allures méritent l'attention, puisque de la force et de la liberté des mouvements de cet animal dépend la somme des services qu'il peut rendre.

Les allures peuvent être naturelles ou acquises. Les allures naturelles (instinctives, spontanées) sont au nombre de sept: le pas, le trot, le galop, l'ambule, le traquenard, le pas relevé et l'ambule. (V. ces mots.) Toutes sont bonnes, excepté l'ambule, allure défectueuse. Une allure est mauvaise, quand le corps reste toujours en contact avec le sol; saute, quand pendant un certain temps il est suspendu en l'air. Elle est grande, allongée, quand les enjambés sont étendus; petite, raccourcie, dans le cas opposé; haute, élevée, quand à chaque pas le corps s'éloigne beaucoup du terre; basse, quand au contraire il se rassemble; relevée, quand les membres se fléchissent beaucoup et surtout verticalement, sans trop enlever le terrain.

Un cheval varie le tapis quand il leve si peu ses sabots antérieurs que son corps reste toujours en contact avec le sol; saute, quand pendant un certain temps il est suspendu en l'air. Elle est grande, allongée, quand les enjambés sont étendus; petite, raccourcie, dans le cas opposé; haute, élevée, quand à chaque pas le corps s'éloigne beaucoup du terre; basse, quand au contraire il se rassemble; relevée, quand les membres se fléchissent beaucoup et surtout verticalement, sans trop enlever le terrain. Un cheval varie le tapis quand il leve si peu ses sabots antérieurs que son corps reste toujours en contact avec le sol; saute, quand pendant un certain temps il est suspendu en l'air. Elle est grande, allongée, quand les enjambés sont étendus; petite, raccourcie, dans le cas opposé; haute, élevée, quand à chaque pas le corps s'éloigne beaucoup du terre; basse, quand au contraire il se rassemblerait devant l'être. — La tour de reins ou tour de bar-

reau, caractérisé par un manque de rigidité des reins, s'accuse par une vacillation spéciale du train de derrière. Il est l'indice d'une torsion dorso-lombaire de la colonne vertébrale.

— Mar. Les principales allures sont: le vent arrière quand le vent souffle dans la direction suivie; le grand large quand il souffle de l'arrière du travers, faisant un angle de 135° avec la route; le large quand il est perpendiculaire à la direction suivie; le plus près, quand il fait un angle de 135° avec la route; le plus près, quand il fait un angle aussi aigu que possible avec la direction du vent.

— SYN. Allure, démar, l'air. Le démarque peut être variable comme les mouvements de l'élan ou la manière d'allure est constante, elle vient de la nature ou de l'habitude. L'allure est habituelle, et le démarque accidentelle: On reconnaît l'hyppocrite à ses allures; on observe toutes ses démarques.

ALLUSIF, IVE adj. Qui contient une allusion: Phrase allusive. (Pen employé.)

ALLUSION (lat. allusio; de ad, vers, et ludere, jouer) n. f. Paroles par lesquelles on évocouit dans l'esprit l'idée d'un fait, d'une personne, etc., dont on ne parle pas explicitement.

— ENCYCL. L'allusion se tire de l'histoire, de la mythologie, des œuvres littéraires, des coutumes, des mœurs, etc. C'est une comparaison discrète ou, d'un mot, fait appel à l'un des souvenirs du lecteur, et que son esprit est heureux d'achever. On la compare à une balle qui, détournée de la ligne droite, frappe sur un corps étranger et arrive au but par ricochet. Elle peut, en outre, renfermer un conseil, une leçon, un trait de satire ou une louange. Voici deux exemples d'allusion:

— ANEOTÉS. On disait d'un homme qui avait épousé une femme extrêmement rousse, mais fort riche, que c'était un Jason avait conquis la Toison d'or.

— On demandait à Voltaire comment il avait trouvé une oraison funèbre: « Comme l'épée de Charlemagne », dit-il. Personne ne comprenant, il ajouta: « longue et plate ».

ALLUT (Antoine), homme politique français, né à Montpellier en 1743, mort sur l'échafaud le 25 juin 1794. Il prit part à la rédaction de l'Encyclopédie de Diderot, et fut député à la Convention, en 1791, député du Gard (1792), il retourna à Uzès. S'étant prononcé en faveur des girondins, il fut frappé de proscription, puis arrêté et condamné à mort.

ALLUT (Jean), V. MARION (Erie).

ALLUVIAL, ALE adj. Qui a le caractère ou qui est le produit d'une alluvion; qui se trouve dans les terrains d'alluvion: Terrains ALLUVIAUX.

ALLUVIEN, ENNE (in, on) — rad. alluvion) adj. Se dit des terrains produits par l'action récente des eaux. SYN. d'ALLUVIAL.

ALLUVION (lat. alluvio de ad, vers, et luere, laver, arroyer) n. f. Dépôt argileux ou sableux formé par les cours; accroissement de terrain qui en résulte lorsque celles-ci se retirent: En Hollande, c'est une peine si la terre surélève ça et là par une croûte de limon mince et fine, ALLUVIONS du fleuve que le fleuve semble prêt à noyer. (H. FAVRE.)

— Fig. La population flottante des grandes villes est une ALLUVION toujours changeante.

— ENCYCL. Dr. L'alluvion est un mode d'acquisition de la propriété par voie d'accession. (V. ce mot.) La fleuve, par exemple, entraîne avec lui des débris et des terres arrachés aux rives cotées lorsque il se souleve, et il dé-



Alluvions déposées par une rivière au cours du creusement de la vallée. — A, B, alluvions du 1^{er} et 2^e terrasses — C, alluvions actuelles et lit de la rivière.

pose ces débris et ces terres sur certains points de son parcours, accroissant ainsi tel ou tel point de la rive. Or ces débris charriés, comme aussi les parcelles de terre qui, par exemple, entraînent avec eux des débris et des terres, ne seraient être réclamés par personne. Si donc ils viennent s'ajouter au terrain d'un propriétaire riverain, ils deviennent sa propriété et lui appartiennent, qu'il s'agisse d'un fleuve ou d'un cours d'eau, flottable ou non, mais à la condition que, dans le premier cas, le propriétaire réserve le chemin de halage et le marchepied ou contre-halage (C. civ., art. 536). L'usufruitier et le créancier privilégié ou hypothécaire jouissent de l'accroissement par alluvion.

— Géol. On distingue les alluvions d'eau douce et les alluvions marines.

Les alluvions d'eau douce sont produites par les eaux courantes, dont les variations donnent aux dépôts une forme particulière: toute section longitudinale montrée le plus souvent, des amas lenticulaires très allongés et diversement inclinés au lieu de couches continues. Ces alluvions résultent de la dégradation des rives concaves aux dépôts et d'une manière incessante ou permanente, le cours des rivières, et donne souvent à leurs dépôts une étendue

que l'on a attribuée, à tort, à des fleuves gigantesques qui, dans la plupart des cas, n'ont jamais existé. D'autre part, le déplacement des cours d'eau, en se poursuivant à travers les siècles, fluit par amener, à intervalles plus ou moins éloignés, le remaniement complet des alluvions d'une vallée. Ce déplacement, en se répétant, donne lieu à un autre phénomène: celui des terrasses ou alluvions encaissées, dominant le dépôt le plus récent et recouvrant les pentes à des niveaux qui se correspondent d'un côté et de l'autre de la vallée. La rivière, en effet, n'occupe plus le versant le plus bas de la vallée, elle ne passe plus seulement l'ensemble de ses méandres dans la direction aval, elle progresse aussi dans le sens vertical, créant toujours la vallée plus profondément; et, en conséquence, elle se trouve à un niveau supérieur à celui de son dernier passage et s'écoule à la base ou au-dessous de ses précédentes alluvions ou terrasses, quelquefois sans pouvoir les atteindre. Ces dépôts persistent donc plus ou moins et permettent au géologue de retracer l'histoire des méandres d'un cours d'eau. Il reste bien entendu qu'une foule de circonstances très diverses viennent atténuer ou atténuer les effets de cette théorie générale; c'est ainsi que, dans certaines vallées, des soulèvements sont intervenus pour élever les alluvions antérieures, à mesure que l'incision s'est accrue. Ailleurs, l'importance du débit, au cours de la période préhistorique, a pu activer l'alluvionnement et le creusement de la vallée; mais cette dernière cause, qui a été considérée comme générale, n'a existé qu'à l'époque de l'élevé, elle n'est que l'exceptionnelle. V. CREUSEMENT DES VALLÉES, TORRENT, CRU, DELTA, CÔNE DE DÉBRIS, DILUVIUM, TERRASSE.

Les alluvions marines sont dues à l'action du flux. En se répétant sur les sols, la mer y dépose une mince couche de vase ou de sable, à laquelle chaque marée vient en ajouter une nouvelle. La plus grande partie du sol de la Hollande n'a pas d'autre origine.

— Alluvions anciennes. On nomme ainsi les dépôts phocéens et par conséquent, très anciens et ceux dont nous ne devons pas parler; ils se trouvent à des niveaux que les eaux actuelles ne peuvent plus atteindre.

— Alluvions courbées, Alluvions dans lesquelles on trouve l'or, en pépites ou en paillettes. En Californie, on appelle l'or l'or en pépites.

— Alluvions végétales. Veines charbonneuses associées à quelques-unes aux alluvions des rivières et dues à la carbonisation à l'abri de l'air de masses plus ou moins considérables de végétaux entraînés lors des crues. — Alluvions verticales. V. mot par Saint-Louis Mercurier à des matériaux sableux provenant de la démolition de roches plus ou moins anciennes et qui ont été charriés verticalement par des eaux poussées de bas en haut au travers des couches de l'écrasement de Paris. Cette formation, que l'on rencontre, au environs de Paris, est caractérisée par les sables diamantifères du Cap.

ALLUVIONNAIRE adj. Produit par l'alluvion, qui tient de l'alluvion: Terres ALLUVIONNAIRES.

ALLUVIONNEMENT n. m. Déplacement de matériaux d'alluvions par les eaux; formation d'alluvions.

ALLY (lat. Alisium), comm. de la Nièvre, arr. et à 29 kilom. de Château-Chinon, 1.170 hab.

ALLY (corrupt. de alliez) interj. Cri que l'on pousse quand les chiens s'écartent, et qu'on veut les rappeler: ALLY, chiens ! Ou dit aussi: Tirez, chiens!

ALLY, comm. du Cantal, arr. et à 11 kilom. de Mauriac; 1.204 hab. Source minérale de Saint-Géraud.

ALLYLAÉTIQUE (de allyle, et aëtiqne) adj. Acide dont on obtient l'éther en chauffant vers 158° de l'acétyle dissous dans l'acétyle avec de l'éther sulfurique. C'est le produit de l'indure d'allyle sur l'éther acétylaétiqne soûlé.

— ENCYCL. L'acide allylaétiqne C¹⁰H¹⁰O est un liquide incolore, d'odeur désagréable. Il bout à 184°, est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther. Il est un isomère de l'acide allylaétiqne. On distingue celui qui se forme avec des sels alcalins ne précipitent pas par les sels ferriques. Oxydés par l'acide azotique, il donne l'acide succinique.

ALLYLAÉTONE (de allyle, et aëtiqne) n. f. Liquide incolore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

— ENCYCL. L'allylaétiqne, C¹⁰H¹⁰O, se prépare en traitant l'éther allylaétiqne par une solution alcoolique de potasse oxydée. Hydrogénée par le sodium, elle donne un alcool non saturé, C¹⁰H¹²O.

ALLYLAMINE (de allyle, et amine) n. f. Amine contenant une ou plusieurs fois le radical allyle.

— ENCYCL. Le radical allyle C³H⁵ peut donner l'allylamine primaire ou mouallylamine C³H⁵·AzH², l'allylamine secondaire ou diallylamine C⁶H¹¹·AzH, l'allylamine tertiaire ou triallylamine C⁹H¹⁵·Az. Ces amines s'obtiennent par les procédés ordinaires. On connaît en outre des amines ou l'allyle entre avec d'autres radicaux; telles sont l'éthylallylamine et la diéthylallylamine.

— Ces amines, ainsi que leurs produits de substitution bromés ou chlorés, sont des substances alcalines ayant généralement l'odeur ammoniacale, formant des sels dont plusieurs sont cristallisables. En tant que composés allyliques, ces amines peuvent donner des produits d'addition. Ainsi, le chlorure d'iode se combine avec le chlorhydrate d'allylamine.

ALLYLE (du lat. allium, ail) n. m. Radical dont le sulfure existe dans l'essence d'ail; un grand nombre de composés, tels que l'alcool allylique (hydrate d'allyle), le sulfocyanate d'allyle (essence de montardé), etc., le renferment; enfin, on peut l'obtenir combiné à lui-même, dans le distillé.

— ENCYCL. Le radical allyle C³H⁵ ou C³H⁷·CH est univalent; il peut se combiner à d'autres éléments pour donner des composés allyliques: C³H⁵·OH, hydrate d'allyle (alcool allylique), C³H⁵·SH, sélénylallyle (essence d'ail); un radical d'un composé allylique peut encore fixer deux radicaux univalents. Alors, elle perd le caractère de composé allylique, pour prendre celui de composé saturé. Ainsi, l'alcool allylique C³H⁵·OH, traité par l'hydrogène, donne le n-propyle, fixe deux atomes d'hydrogène et se transforme en alcool propylique C³H⁷·OH. L'alcool allylique fixe de même directement deux atomes de

chloro ou de brome, on a un molécule de chlorure d'iode, et donne une dichlorhydrine ou une dibromhydrine, on a un radical chlorure ou de brome, il fixe aussi l'acide hydrochlorique Cl.OH et fournit ainsi une monochlorhydrine de la glycérine.

— **Alcool allylique** ou **hydrate d'allyle** C³H⁵.O. Ce corps, isomère avec l'acétone et l'aldéhyde propylique, est un incolore, qui se combine, comme les autres alcools, avec le chloral en donnant un composé cristallisable.

L'alcool allylique existe dans l'esprit de bois brut. On le prépare aisément en chauffant ensemble à parties de glycérine et 1 partie d'acide oxalique cristallisé. On distille sur de la potasse.

— **Chlorure d'allyle**. Le monochlorure d'allyle C³H⁵.Cl, liquide huileux, s'obtient en faisant tomber l'allyle C³H⁵ liquide goutte à goutte dans le trichlorure de phosphore rouge. Le trichlorure d'allyle C³H⁵.Cl³ est obtenu avec la trichlorhydrine de la glycérine; il s'obtient par l'action du chlorure sur l'iodure d'allyle.

— **Bromure d'allyle**. Le monobromure d'allyle C³H⁵.Br a des propriétés analogues à celles du monochlorure. Le dibromure d'allyle C³H⁵.Br² isomérique avec le bromure de propylène bromé et la tribromhydrine fournit la triacétone quand on le chauffe avec un mélange d'acétate d'argent et d'acide acétique.

— **Iodure d'allyle** C³H⁵.I. L'iodure d'allyle est un liquide incolore, d'une odeur alliacée et éthyérée à la fois.

Le fer à froid, le sodium à chaud provoquent le doublement de la molécule; il se forme du diallyle.

On peut l'obtenir par la méthode générale de préparations d'acides alcooliques, c'est-à-dire par l'action de l'iodo et du phosphore ou de l'iodure de phosphore sur l'alcool allylique ou sur la glycérine.

— **Ethers composés**. Les acides oxygénés donnent, avec l'alcool allylique, des éthers composés monochlorurés, et à d'autres alcools avec élimination d'eau. L'alcool allylique donne des éthers mixtes; citons l'oxyde d'allyle (C³H⁵)₂O, liquide incolore, d'odeur alliacée, insoluble dans l'eau, bouillant vers 62°, et qui se combine avec l'essence d'ail brute; l'éther éthylylallylique C³H⁵.O.C²H⁵, bouillant à 64°.

— **Ethers sulfurés**. Deux des éthers sulfurés présentent de l'intérêt; ce sont le sulfure d'allyle (C³H⁵)₂S en essence d'ail et l'isossulfocyanate (improprement sulfocyanate) d'allyle en essence de moutarde. Le sulfure et le sulfocyanate d'allyle se forme dans les tissus végétaux au contact de l'eau sous l'influence de la chaleur.

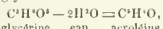
Le sulfure d'allyle peut se préparer à l'aide de l'essence d'ail brute, on fait l'action de l'iodure d'allyle sur le potassium. C'est un liquide légèrement huileux, incolore, d'odeur alliacée, peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool et dans l'éther, bouillant vers 140°. Le soufre du sulfure d'allyle est précipité par l'azotate d'argent ammoniacal; il donne un précipité blanc avec la solution alcoolique de bichlorure de mercure.

On connaît un trisulfure d'allyle, ou **sulfhydrate d'allyle** ou **mercaptan allylique** C³H⁵.HS.

L'isossulfocyanate d'allyle C³H⁵.Az²CS s'extrait des graines de moutarde noir, on le trouve dans la graine de la grande tarde du myronote de potassium et un ferment soluble, la myrosine; sous l'action de la myrosine, le myronote, en présence de l'eau, se dédouble en sulfate acide de potassium, glucose et isossulfocyanate d'allyle. Cette action est empêchée par l'eau bouillante ou les acides. L'isossulfocyanate d'allyle est un liquide huileux, incolore, ayant une odeur et une saveur acres et piquantes; il bout à 148°. Il agit sur la peau comme un vésicant énergique, et ses vapeurs provoquent le larmoiement.

— **Amines allyliques**. V. ALLYLAMINE.

— **Aldéhyde allylique** ou **Acroléine** C³H⁴.O = CH².CH.O. L'acroléine, qu'on appelle aussi **aldéhyde allylique**, du nom de l'alcool, et **aldéhyde acrylique**, du nom de l'acide correspondant, se produit toutes les fois que la glycérine ou les corps gras qui s'y rattachent sont portés à une température un peu élevée. Elle résulte en effet d'une déshydratation de la glycérine :



Pour la préparer, on distille dans une grande cornue de la glycérine avec de l'aldéhyde phosphorique ou du bisulfate de potassium. On sépare ensuite l'acroléine du l'acide acrylique et de l'acide sulfurique, qui passent avec elle à la distillation. Les opérations doivent être faites à l'abri de l'air, pour éviter l'oxydation de l'acroléine. Elle résulte encore de l'oxydation de l'alcool allylique.

L'acroléine est un liquide incolore, ayant une saveur brûlante, une odeur acre et suffocante; sa densité est un peu moindre que celle de l'eau; elle est difficile à conserver. Même en vase clos, dans un tube fermé à la lampe, elle s'oxyde en quelques jours. Elle se solidifie rapidement lorsqu'elle est impure, elle se concrète en flocons blancs de disacryle. Les alcalis la résinifient. L'acroléine brûle facilement avec une flamme blanche et éclairante. Elle a, comme l'aldéhyde éthylique, une tendance marquée à se polymériser. Elle se combine avec le cyanure de potassium par le carbonate de potassium dans une atmosphère d'acide carbonique. En outre, si l'on distille avec de la potasse le chlorhydrate d'acroléine, il se produit la métacroléine polymérique, l'acroléine, qui correspond probablement à la paraldéhyde.

L'acroléine présente la plupart des caractères des aldéhydes. Avec l'ammoniaque, le composé formé, **acroléine-ammoniaque**, donne par distillation la picoline ou méthylpyridine. Avec les sulfures alcalins, le produit formé n'est pas comparable, dans ses propriétés chimiques, avec les composés analogues formés par les aldéhydes.

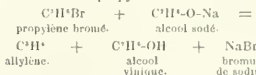
En tant que composé allylique, l'acroléine fixe l'acide chlorhydrique et l'acide hydrobromique.

En tant qu'aldéhyde agissant sur une solution alcoolique d'acroléine donne une triéthylène de la glycérine; on obtient de même une triméthylène et une triamylène en remplaçant l'alcool ordinaire par l'alcool méthylique ou l'alcool amylique.

Le radical acryle dérive de l'allyle par la substitution d'un atome d'oxygène à deux d'hydrogène, comme l'acétyle dérive de l'éthyle.

ALLYLÈNE rad. *allyle* n. m. Carbone d'hydrogène acétylène, différant de l'allyle par un atome d'hydrogène en moins.

— **ENCYCL.** L'allylène C³H² appartient à la série des carbures C³H²⁻⁴; il fut découvert en 1861 par Sawitsch. C'est un gaz incolore, d'une odeur désagréable, très soluble dans l'alcool, moins dans l'eau pure, brillant avec une flamme éclairante très fuligineuse, et donnant, avec la solution ammoniacale de protochlorure de cuivre, un précipité jaune serin. L'allylène se prépare par l'action du l'alcool sodé sur le propylène bromé C³H⁷.Br.



En oxydant l'allylène par l'acide chromique, on obtient l'acide propionique, et par le permanganate de potassium, l'acide malonique. Il absorbe très facilement l'acide sulfurique, pour former un acide sulfocolléagine. L'action de l'eau et du carbonate de potassium sur cet acide donne du métylène ou du lactone, suivant que l'eau est en petite quantité ou en excès. L'allylène forme des combinaisons métalliques avec le potassium, le sodium, le cuivre, l'argent, etc., et se combine avec les hydrocarbures. Il existe deux hydrocarbures de la formule C³H⁴. L'un est l'allylène CH².C≡C², carbure acétylénique; l'autre est l'iso-allylène ou allène CH².C=C≡C², carbure diéthylénique ne précipitant pas le chlorure cuivreux ammoniacal.

V. ALLÈNE.

ALLYLÈNE (de *allyle*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Radical hypothétique de l'acroléine (aldéhyde allylique ou acrylique).

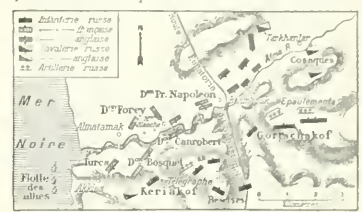
— **ENCYCL.** L'allylidène C³H².CH².C³H² est à l'iso-allylène ou allène ce que l'éthylidène radical de l'aldéhyde éthylique est à l'éthylène. L'aldéhyde allylique est l'oxyde de ce radical C³H².CH².CH².O dont on connaît aussi le chlorure C³H².CH².CH².Cl, isomérique avec les chlorures d'allylène et d'allène.

ALLYLIQUE (rad. *allyle*, ail) adj. Se dit d'un alcool, et d'un éther et de divers composés contenant le radical allyle. V. ALLYLE.

ALLYLOXYBENZOÏQUE (acroléine). En traitant le salicylate de méthyle par la potasse et l'iodure d'allyle à 120°, on

Sur les bords est lieu la bataille qui ouvrit la campagne de Crimée.

— **ENCYCL.** La victoire de l'Alma fut remportée sur les Russes par le maréchal Saint-Arnaud et lord Raglan, le 20 septembre 1854, à la suite d'une imprudence du général russe, le prince Menschikov, qui dédaigna l'offensive de l'aile droite de l'armée française. Ce fut cependant elle qui decida de la journée en escaladant les pentes rapides, sillonnées de profonds ravins, qui protégeaient de ce côté les positions russes. Klia commença ensuite la canonnade, et, en luttant intrépidement, sous les ordres du général Bousquet, contre les efforts des Russes, permit aux troupes des généraux Canrobert et d'Aureille d'escalader leur tour le plateau de l'Alma. Les Anglais parvinrent ensuite, non sans peine, à gagner les positions qu'il leur était assigné d'occuper, et dès lors la bataille fut gagnée. Saint-Arnaud devait mourir quelques jours après dans son triomphe.



Plan de la bataille de l'Alma

Alma (BATAILLE DE L.). Ce glorieux fait d'armes de la guerre de Crimée a inspiré plusieurs peintres. A l'Exposition universelle de 1855, cinq grandes compositions le retraient, signées Bellangé, Beaume, Doré, Eugène Lami et Darjou. Lami, coloriste agréable, s'était contenté d'indiquer ses personnages d'un trait léger. Beaume avait marqué assez distinctement les divers incidents de la bataille, mais sans rendre le tumulte, l'horreur de la mêlée. Bellangé avait resté froid aussi, tout en déployant cette facilité habituelle à ses tableaux. La composition de Gus-



Bataille de l'Alma, d'après le tableau de Pils (Musée de Versailles).

obtient l'allyloxybenzoate de méthyle, que la potasse transforme en acide correspondant.

ALLYLSULFATE n. m. Sel formé par l'acide allylsulfurique.

ALLYLSULFOCARBAMATE n. m. Sel formé par l'acide allylsulfocarbamique.

ALLYLSULFOCARBAMIQUE adj. Se dit d'un acide qui représente de l'acide sulfocarbamique, dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par le radical allyle. L'acide allylsulfocarbamique s'obtient par l'action de la potasse alcoolique sur le sulfocyanate d'allyle.

ALLYLSULFURÉE de *allyle*, de *sulfure*, et de *urée* n. f. Syn. de THIOURÉE.

ALLYLSULFURIQUE adj. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on fait dissoudre de l'alcool allylique dans l'acide sulfurique très concentré.

ALLYLOLÉNE, carbure ayant pour formule C³H⁴. Il s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans le cyane du camphre, maintenu à l'état de vapeurs.

ALLYLURÉE n. f. Substance qui se produit lorsqu'on dissout le cyanate d'allyle dans l'ammoniaque.

ALLYRE (saint), évêque de Clermont, en Auvergne, au 11^e siècle. Fête le 5 juin. V. SAINT-ALLYRE.

ALMA n. f. Métrol. V. ALMUD.

ALMA (nourriture, qui donne la vie), épithète que les Romains donnaient à plusieurs divinités, mais surtout à Cères, à Vénus et à Cybèle.

ALMA (L) ou **LE BOUDOUAU**, comm. d'Algérie, départ., arr. et à 37 kilom. d'Alger, auprès de l'oued Boudouaou, qui se jette dans la mer à 6 kilom. de là; 3.98 hab.

ALMA, lieue coter de Crimée, long. d'environ 70 kil., qui sort du Tchatar Dagh et aboutit à la baie Kalamita.

tave Doré, malgré du nombreux défauts, était pleine de mouvement et d'énergie, et donnait au moins une idée de la sauvagerie des combats.

Huavec Vernet exposa, en 1857, une *Bataille de l'Alma*, conçue dans le genre de ses autres batailles, offrant de ces intéressants épisodes qui constituent à bien prendre le charme de ses tableaux, mais absorbent l'attention au détriment de l'effet d'ensemble.

Enfin, au Salon de 1861, Isidore Pils envoya une peinture représentant, non la bataille à proprement parler, mais la manœuvre hardie du général Bousquet, passage de l'Alma, et qui est un bon morceau de peinture militaire (Musée de Versailles).

Alma l'incantatrice, après sérieux, livret de Saint-Georges, musique de F. de Flotow, représenté au Théâtre-Italien de Paris, le 9 avril 1878. C'est le développement d'un ouvrage du même maître. *l'Éclaircie de Cambrésis*, représenté à Paris en 1843 et transformé pour le théâtre de Vienne sous le titre d'*Indra*. Le nouveau livret, en quatre actes, fut arrangé pour la scène italienne par Achille de Lauzières. Cambrésis est le héros de la pièce, et l'Indra c'est la belle enchantresse Alma, bayadère que le guerrier pète a ramené des Indes, qui le sert avec dévouement, le console dans ses malheurs et dédaigne pour lui l'amour de dom Sébastien, roi de Portugal. Lorsque, égaré par la jalouse, Cambrésis attend aux jours du roi sans le connaître, c'est elle qui obtient sa grâce. Ce livret est poétique et intéressant. La musique de F. de Flotow a de ses qualités un peu superficielles; mais on ne peut lui contester la grâce, la mélodie et une mesure de bon goût dans l'expression musicale.

ALMACH n. m. Nom de l'étoile d'Andromède.

— **ENCYCL.** Almach est une belle étoile jaune de deuxième grandeur, remarquable comme étoile multiple. Une lunette assez faible permet de voir son compagnon, petite étoile verte du cinquième grandeur, qui elle-même se dédouble.

ALONG ou HA-LONG, grande et belle baie de la côte N.-E. de l'Annam (Indo-Chine), prov. d'Halong, constituant un excellent refuge, qui a souvent servi de lieu de réunion à la flotte française pendant la dernière guerre du Tonkin. Elle offre, dans sa partie sept., le petit port (ouï) Le voisinage des mines de charbon de Hong-Hai lui donne une grande importance.

ALONSOA (de Zanoni Alonso, n. pr. esp.) n. f. Genre de plantes de la famille des antirrhinées, à fleurs disposées en épis d'un rouge éclatant, et cultivées dans les jardins d'agrément. Elles sont originaires des Andes péruviennes et chiliennes.

ALOPA (Laurent-François D'), imprimeur italien, né à Venise, exerça son art à Florence vers la fin du xv^e siècle. Il se livra particulièrement à l'impression des ouvrages de la dernière édition des poésies de Dante et très belles. Il fut le premier employé les capitales. Il eut pour correcteur le célèbre Jean Lascaris.

ALOPE, fille de Cercyon, eut de Neptune un fils nommé Hippothos. Fut tuée à coups de flèches par son père, et métamorphosée en fontaine. — Nom d'un des Harpies.

ALOPECIE, petit bourg de France. Attribué à 12 kl. d'Athènes, célèbre par la mort de l'Aristide et de Socrate.

ALOPECIE (du gr. *alopér*, renard, cet animal étant sujet à une maladie qui lui fait tomber le poil) n. f. Chute ou absence totale, ou partielle, des poils et des cheveux. — Encycl. L'alopecie est différente de la calvitie. Cette dernière désigne la chute définitive des cheveux, tandis que l'alopecie n'a lieu que pendant un certain temps. L'alopecie peut être générale ou partielle, selon qu'elle attaque les poils de toute la surface du corps, ou ceux de quelques régions seulement. Elle peut être aussi physiologique ou morbide. L'alopecie physiologique est congénitale ou acquise. La première s'observe à titre d'exception ; le plus souvent, les parties habituellement recouvertes de poils ont quelques poils follets. Elle est presque toujours héréditaire. Il faut ranger l'alopecie locale (v. calvitie) parmi les alopecies physiologiques. Les causes de l'alopecie morbide sont directes ou indirectes. Les premières, qui sont des affections locales, agissent immédiatement sur le cuir chevelu ; l'impétigo du cuir chevelu, l'eczéma, l'infestation des têtes par les poux, le lichen, le psoriasis, le lupus, les brûlures, les coups et les parasites de tous les genres, particulièrement les ténias, sont les causes les plus communes de l'alopecie locale. Les secondes se produisent par un cosmétique irritant, l'eczéma, l'impétigo, le psoriasis, le lupus, les brûlures, les coups et les parasites de tous les genres, particulièrement les ténias, sont les causes les plus communes de l'alopecie locale.

ALOPECIE (du gr. *alopér*, renard, et *oura*, queue) n. m. Genre de plantes graminées, connues sous le nom de *rulpins*, et de taille médiocre. Sur une vingtaine d'espèces connues, la moitié sont propres à l'Europe ; ce genre est surtout caractérisé par l'avortement presque constant d'une des pièces de la glumelle.

ALOPECIE (du gr. *alopér*, renard, et *oura*, queue) n. m. Genre de plantes graminées, connues sous le nom de *rulpins*, et de taille médiocre. Sur une vingtaine d'espèces connues, la moitié sont propres à l'Europe ; ce genre est surtout caractérisé par l'avortement presque constant d'une des pièces de la glumelle.

ALOPEUS (le baron Maximilien D'), diplomate russe, né en Finlande en 1748, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1822. Il fut ministre plénipotentiaire à Berlin (1790), puis à Londres (1807). — Son frère, le comte David D'Alopeus, remplit aussi diverses fonctions diplomatiques. Dans la campagne de Saxe, en 1813, il fut nommé commissaire général des armées alliées et, en 1815, gouverneur de la Hollande. Il mourut à 1831, ministre plénipotentiaire à Berlin.

ALOPE (du gr. *a*, priv., et *lophas*, crête) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyngochophores, famille des brachyrimides, comprenant quelques espèces répandues dans l'ancien monde, notamment dans le N. de l'Asie. Ce sont des charançons de taille moyenne, grisâtres, variés de blanc et de brun, vivant à terre, sous les plantes basses, dont leurs larves doivent sans doute se nourrir. Deux espèces françaises, *Allopeus tritigratus*, *Allopeus nectarius*.

ALOPHE (du gr. *alops*, aigre, dis-tique, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, à corps large et plat. Habitent les régions tempérées.

ALOPIAS (diss — du gr. *alops*, aigre, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des lamnides, renfermant des squales plus vulgairement connus sous le nom de renards.

ALOPHORE (du gr. *alops*, aigre, dis-tique, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, à corps large et plat. Habitent les régions tempérées.

ALOPHORE (du gr. *alops*, aigre, dis-tique, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, à corps large et plat. Habitent les régions tempérées.

commun le long de nos côtes ; il atteint jusqu'à 5 mètres de long.

ALOPONOTE (du gr. *alops*, dépourvu d'écaïles, et *notos*, dos) n. m. Genre de reptiles sauriens crassiglignes, famille des iguanidés, dépourvus d'écaïles sur le dos et sur le cou. L'espèce vivante à Saint-Domingue, l'*Aloponotus Ricordi*, est remarquable par la crête écaïlleuse qui existe sur le dos et sur la queue.



Aloponote (long. totale 0m.45).

ALORA, ville d'Espagne (prov. de Malaga), près du fleuve castrillo andalouze ; 10,500 hab. Les environs sont plantés d'orangers, de citronniers, de grenadiers et d'arbres à fruit de toute espèce. Le district compte 37,000 hab.

ALORICQUE (de *alors*, et *ocrine*) adj. Se dit d'une huile cristalline extraite de l'aloès et présentant dans sa constitution un certain rapport avec l'oreine. — Encycl. L'acide alorinique

CH³⁰ ou C¹²H²²OH.CO¹⁰H se solévent en l'air l'aloès (saccharin) préparé avec l'aloès *alorinique* et trois parties de soude caustique. La matière reprise par l'eau, additionnée d'acide sulfurique, puis agitée avec l'éther, cède à ce dernier l'acide alorinique mélangé d'acide acétique, d'acide paroxybenzoïque et d'oreine.

Séchée dans le vide, il fond à 97°. Par distillation, il se transforme en *anhydride alorinique* C¹²H¹⁸O¹⁰ ; ces deux molécules d'acide alorinique s'unissent avec élimination d'eau. L'acide alorinique réduit l'azotate d'argent et le réactif de Fehling. Le sous-acétate de plomb donne un précipité qui rougit à l'air. Le potasse fondue la dédouble en acide acétique et oreine. Les alorinates de baryum, de calcium, de cuivre, sont solubles dans l'eau et l'alcool.

ALORS (lor — de l'ital. allora, à l'heure ; ou mieux de l'ahlatif lat. *hora*, dont on a fait d'abord *ore*, *ores* ; puis, par addition de l'article, *lores*, *lores*, et, enfin, en y joignant la prép. *al*, *alors* adv. de temps. A. se prononce : Qui voulez-vous qu'il entre trois ? — Qu'il m'yrène. Ou qu'un beau desceïlor, alors, le secourit

« En ce temps-là : *Qu'il m'yrène !* » de *Corneille* est bien et d'un *Romain d'Alors*. « En ce cas-là, si telle chose arrive : *Si l'un m'ex dit cela, alors je répondrai.* » (En ce sens, *ALORS* est souvent précédé de locutions interjectives : *Oh ! alors... Eh bien ! alors... Mon Dieu ! alors...*) — *Alors* que, loc. conj. Lorsque :

Tous les maux sont pareils alors qu'ils sont extrêmes

— *Jusqu' alors*, loc. adv. Jusqu'à ce moment-là.

— *Prov. Alors* comme alors, Quand on en sera là, on avisera à ce qu'il faudra faire, et on se tirera d'affaire comme on pourra. (Fam.)

— *ALORS*, pour lors. *Alors* rappelle une époque d'une certaine durée, pendant laquelle avait lieu tout un genre ou une suite d'actions. *Pour lors* indique une époque courte, précise, à laquelle se rapporte un fait unique.

ALOS, comm. de l'Arriège, arr. et à 14 kl. de Saint-Girons, près de l'Arout, aff. du Salat ; 1,662 hab. Fromages.

ALOSE (lat. *Alosa*, même sens) n. f. Genre de poissons phytomistes abdominaux de la famille des clupeidés.

ALOSE (lat. *Alosa*, même sens) n. f. Genre de poissons phytomistes abdominaux de la famille des clupeidés. Les aloses vivent dans les mers tempérées, et sont caractérisées par leur corps comprimé latéralement, une queue carnée et des épines au ventre. L'aloë commune (*alosa vulgaris* (Océan et Méditerranée)) remonte les fleuves au moment du frai, vers le printemps. Un peu plus tard apparaît une autre espèce, la feinte *alosa pinca*. Ces poissons, dont le chair est très estimée malgré les nombreuses arêtes, atteignent jusqu'à 1 mètre de long. On les pêche au filet, surtout au moment de la montée.

ALOSÉAU (zé — dim. de *alose*) n. m. Petite alose.

ALOSIER (zi-é — rad. *alose*) n. m. ou ALOSIÈRE n. f. Filot pour prendre des aloses.

ALOSNO, ville d'Espagne, prov. de Huelva (Andalousie) ; 12,050 hab. Mines de cuivre dits de Tharsis.

ALOST ou AALST, ville de Belgique (Flandre or.), sur la Dender ; 26,900 hab. Industrie active. Cette ville, très ancienne, capitale depuis 1648 d'un comté réuni à la Hollande en 1167, fut prise et démantelée par Turène en 1667, abandonnée par les Français en 1706. Patrie de l'imprimeur Thierry Martens. Monuments remarquables : hôtel de ville (xviii^e s.), église collégiale de Saint-Martin, qui fut le siège de la cour de Rubens ; Saint-Hoc, patron des pestiférés, et le tombeau de Thierry Martens. — Non loin d'Alost sont les ruines de l'abbaye d'Ailghom. — Pop. du cant. : 61,400 hab.

ALOUATE n. m. Nom vulgaire d'un siége américain, appartenant au genre *mycelos* (ou *harleur*). V. ce mot.

ALOUETTE (dimin. de *aloue*, mot de l'anc. franc. qui vient du lat. *alauda*. — Le lat. *alauda* est d'origine celtique) n. f. Petit oiseau chanteur, d'une couleur grisâtre, qui fait son nid dans les champs. *L'oiseau des champs* par excellence, *l'oiseau du laboureur*, c'est l'ALOUETTE, sa compagne assidue. (Michélet.)

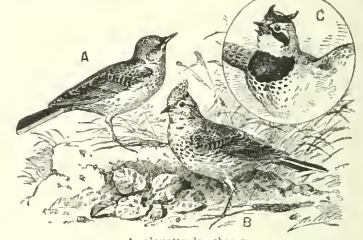
ALOUETTE (du gr. *alops*, aigre, dis-tique, et *phoros*, qui porte) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, à corps large et plat. Habitent les régions tempérées.

parressus, qui voudrait avoir les choses sans se donner la moindre peine. *Manger comme une alouette*, Manger très peu, faire la petite bouche.

— *Agric. Terres à alouettes*, Terres sablonneuses. — *Mar. Navet d'alouette*, Sorte de navet qu'on appelle aussi terre de mer.

— Encycl. Orith. L'alouette est un genre d'oiseaux passereaux conirostrés, famille des *alaudidés*, renfermant de nombreuses espèces qui habitent les régions septentrionales de l'ancien monde. Ce sont des oiseaux à plumage gris, marqué de bruyères plus foncées à la gorge et à la poitrine ; ils ont le bec cylindrique, pointu, allongé en aigle. Les alouettes se plaisent dans les lieux découverts, nichent sur le sol, volent bien et accomplissent de grands voyages pour aller passer l'hiver dans les régions chaudes de l'Afrique ou de l'Asie. L'alouette commune habite les champs ; très matinale, elle fait entendre son chant dès le point du jour, durant la belle saison. Souvent elle s'élève verticalement à une grande hauteur, où elle se soutient longtemps. Elle fait deux ou trois pontes par an, et chaque ponte est de quatre ou cinq œufs. La mère nourrit ses petits avec des vers, des chenilles, des œufs de fourmis et de sauterelles. En somme, c'est un animal plus utile que nuisible à l'agriculture.

— *Chass. L'alouette* n'est pas considérée comme un véritable gibier, sous prétexte qu'elle n'est qu'un oisillon ; et cependant, on lui fait une chasse active, car sa chair est délicate. Fusils, nappes, collets, glaux, miroirs, etc.,



A, alouette des champs. B, alouette pipite. C, alouette hausse-cul.

tout est bon pour l'oeil. Les glaux et collets autorisés par les seuls oiseaux de passage sont utilisés contre cela, parce qu'ils l'apprennent de trois les alouettes communes (*alauda arvensis*) se réunissent en bandes pour aller se réfugier dans les grandes vallées. On chasse l'alouette surtout au miroir, soit avec le fusil, soit avec des nappes (v. miroir), souvent en s'aidant de mouvants et d'appâts, ou bien d'appareils à vapeur. Le plus favorable s'étend de juillet à la fin d'octobre. La chasse au collet réussit bien en hiver. Si l'on élève des alouettes prises au piège ou enlevées jeunes du nid, il faut avoir soin de ne mettre en travers de leur cage aucun bâtonnet, et de ne terminer la partie supérieure qu'avec une toile, car ces oisillons, qui ont l'habitude de s'élever perpendiculairement, se blessent avec une grande facilité.

— *SYN.* *Alouette, mauvette*. Ces deux noms désignent un seul oiseau. *L'alouette* est l'oiseau chanteur qui anime et égaye nos campagnes. *La mauvette*, c'est l'alouette engraisée, considérée au point de vue culinaire.

ALOUETTE (LÉON DE L.), légion célèbre, exclusivement composée de Gaulois, que César avait levée dans la Gaule transalpine, et dont il épargna le plus favorable s'étend de juillet à la fin d'octobre. La chasse au collet réussit bien en hiver. Si l'on élève des alouettes prises au piège ou enlevées jeunes du nid, il faut avoir soin de ne mettre en travers de leur cage aucun bâtonnet, et de ne terminer la partie supérieure qu'avec une toile, car ces oisillons, qui ont l'habitude de s'élever perpendiculairement, se blessent avec une grande facilité.

ALOUETTINE n. f. *SYN.* *Alouette, mauvette*. Ces deux noms désignent un seul oiseau. *L'alouette* est l'oiseau chanteur qui anime et égaye nos campagnes. *La mauvette*, c'est l'alouette engraisée, considérée au point de vue culinaire.

ALOUKPA, village de Crimée, sur la mer Noire, à 8 m. de Simphéropol ; à 17 kilom. de l'alta. Ruines de fortifications construites par Justinien. Magnifique château appartenant au prince Woronov, et dont les vignobles sont très connus en Russie. Carrières de marbre.

ALOURDIR (rad. *loudr* v. a. Reudre lourd, pesant : *L'armure ALOUERDISSE les chevaliers.* (N'est guère usité au sens propre.) *Par ext.* : Les années ALOUERDISSE la marche.

S'alourdir, v. pr. Devenir lourd, plus pesant : *En s'alourdisant dans l'ou, une corde s'alourdit.* *Par ext.* : Le temps s'alourdit. *La tête s'alourdit dans l'ivresse.*

— *ANTON.* Aléger, décharger, dégrever, exonerer. ALOUERDISSEMENT, ANTE adj. Qui alourdit, qui est de nature à alourdir : *Chaleur ALOUERDISSEMENT.*

ALOUERDISSEMENT n. m. Etat de celui qui est alourdi, de ce qui est alourdi : *ALOUERDISSEMENT des sens.*

ALOUVI, IE ou ALLOUVI, IE (rad. *louv*, louve) adj. Qui éprouve une faim dévorante, insatiable, une faim de loup.

ALOXE-CORTON, comm. de France (Côte-d'Or), arr. de Beaune ; 245 hab. Son territoire produit le grand vin de Bourgogne connu sous le nom de corton.

ALOYAGE (loi-ia) n. m. Action d'aloier ; résultat de cette action.

ALOYAU (loi-ia) n. m. Pièce de la chair du bouef qui se trouve le long des reins : *ALOYAU rôti, ALOYAU braisé. Chaque bouef fournit deux aloyaux.* V. *LOUP.*

ALOYER (loi-ia) — rad. *aloi* v. a. Donner à l'or et l'argent l'alo ou le titre légal. *Mettre un alliage dans l'étain.*

ALP n. m. Nom commun usité par les habitants du massif montagneux des Alpes pour désigner des pâturages de montagnes inaccessibles pendant la mauvaise saison à cause des neiges. Ce mot était déjà connu des anciens et désignait soit de hautes montagnes, soit des roches escar-



Alopé.



Alopé.



Allope (gross 2 fois).



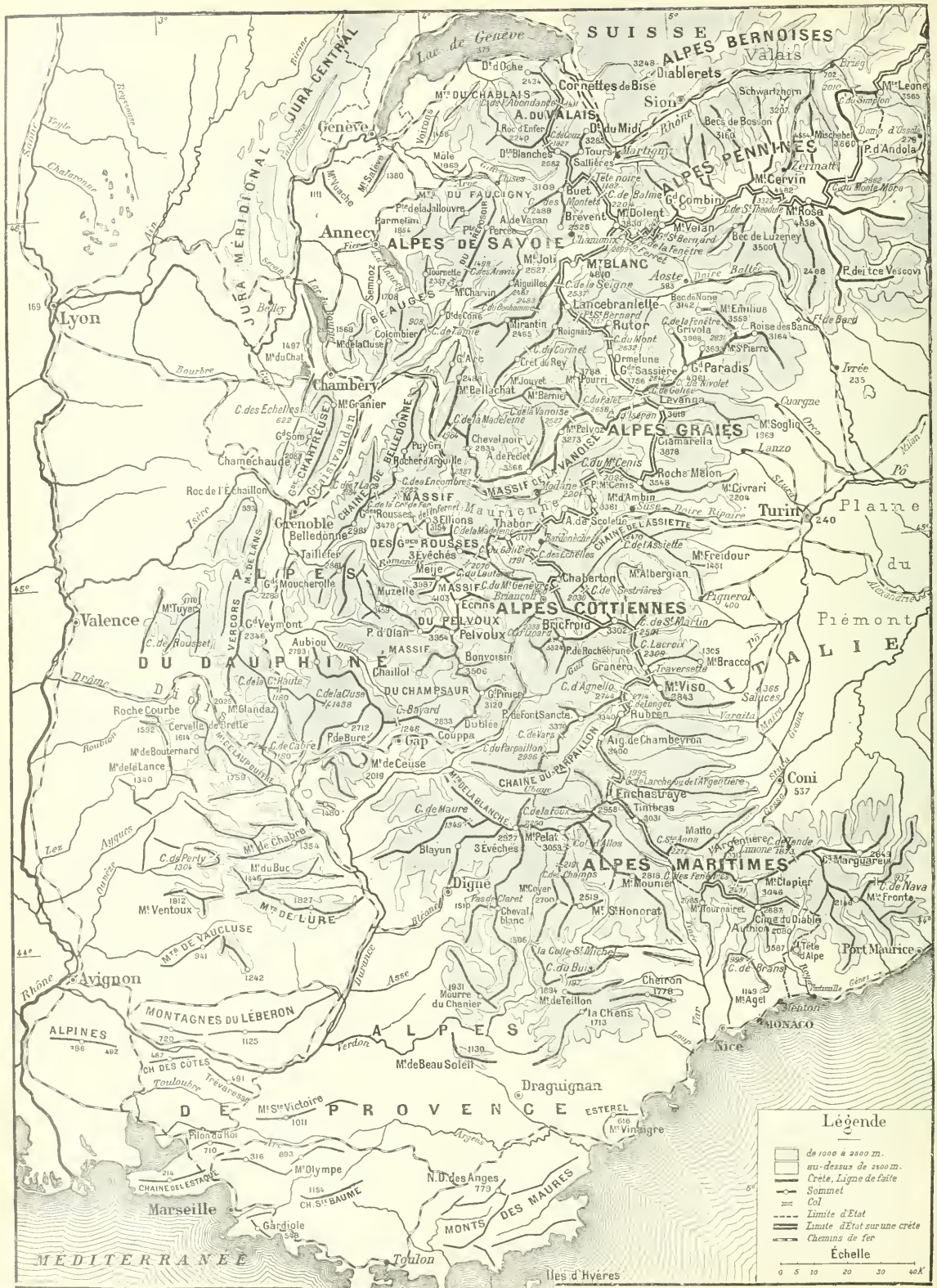
Allopephora (gr. natur.).



Alopias.



ALPES FRANÇAISES



Légende

- de 1000 à 2500 m.
- au-dessus de 2500 m.
- Crête, Ligne de faite
- Sommet
- Col
- Limite d'Etat
- Limite d'Etat sur une crête
- Chemins de fer

Echelle
0 5 10 20 30 40 km

ALPES (département des BASSES-), formé de la haute Provence et d'une partie du Comtat Venaissin. Superficie : 698.700 hect. Il comprend 5 arr. (*Digne, ch.-l.* ; Barcelonnette, Forcalquier, Sisteron, Castellane), 30 cant., 250 comm., et une popul. de 118.112 hab. Il fait partie du

schistes marneux, l'argile à foules, les carrières de pierre de taille sont exploitées.
En fait d'antiquités, ce département possède quelques meubres et d'assez nombreuses ruines romaines. Mais ses principales curiosités naturelles sont les sources : salées

plaines et les vallées. Le sol est très accidenté, couvert de montagnes qui courent du S. au N. et de l'E. à l'O., jusqu'aux Alpes, et même en tout sous par des vallées étroites et profondes ou les torrents se sont frayé leur cours. Les Hautes-Alpes comprennent une partie de la zone calcaire du Briançonnais, des Alpes d'Embrun et de Barcelonnette, du Gapennais et du Briançonnais, mais les massifs cristallins du Mont-Vern et du Pelvaux, Pelvaux, les Ecrins, la Meije, Champaury et sont en partie compris. Sur les pentes s'étendent quelques vignobles ou des pâturages, plus souvent des forêts de sapins et de mélèzes ou des terrains arides, sur les plateaux, de vastes plaines d'un certain fertilité; au sommet des montagnes, des pics et des cols couverts de neige et de glaciers. La région la plus élevée, le Devoluy près des Basses-Alpes, de l'Isère et de l'Drôme, présente près de 50.000 hect. de landes nues, de rochers dépouillés de terre végétale par les vents, souvent très le débarrasement comme dans les vallées de Champaury. — Les lieux habités les plus élevés du département sont situés à 2.460 m. : le bourg de Génèvre (2.071 m.), Château-de-Queyras (1.376 m.), Briançonnais (1.321 m.), Embrun (920 m.), Gap (782 m.). Le sol ne se prête pas à la culture. Dans certains régions, on est obligé de semer en juillet pour ne récolter qu'au mois de septembre de l'année suivante ce que les neiges et les pluies n'ont pas emporté. Cependant, les céréales, fruits et légumes, surtout les légumes à la population, qui d'ailleurs d'origine. La région du S. rapporte des blés de bonne qualité, des vins, des noix, des amandes et des châtaignes. Les pâturages sont partout abondants, et l'on y élève de belles races de bêtes à cornes et de moutons. A Ventoux à 600 mètres, en 1849, un troupeau de chèvres a donné de bons résultats.

L'ours, le loup, le loup-cervier, le chamois se trouvent dans ce département; les chèvres et tout sous leurs lours possèdent un duvet assez soyeux que celles de Cachemire et se trouvent en France le chamois. Le chevre est aussi très abondant.

L'industrie n'est guère plus développée que l'agriculture. Une partie de la population émigre l'hiver dans les départements industriels du centre. On trouve quelques fabriques de serges, de caris et de draps communs; la laine filée à la main, le tissage de la toile, la bonneterie, la chapellerie, la chamoiserie, la mégisserie, quelques scieries, distilleries, forges et hauts fourneaux. On exploite quelques carrières de pierre calcaire, du gypse, d'ardoise, de marbre rouge, de marbres veinés et d'andésite.

Beaucoup de communes, dans les biefs longs et neutres, ne peuvent communiquer entre elles, même par les grands chemins; aussi on a établi, sur les cols les plus passants, des refuges pour les voyageurs en détresse. Ils comprennent une salle commune, une chambre à coucher et le logement d'un gardien et de sa famille; col d'Izard, route de Briançonnais au Queyras; col de Vars, route de Guillestre à Saint-Paul; col Agnel, route de Molines à la Chapelle (Italie), etc. Il y a 606 constructions avec les 50.000 francs légués par Napoléon 1^{er} aux Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES (département des), formé en 1860, du comté de Nice et de l'arrondissement de Grasse, pris au Var. Il en serre la municipalité principauté de Nonaco. Superficie : 373.800 hectares. Il comprend 3 arrond. (*Vence, ch.-l.* ; Grasse, Puget-Théniers, Cannes, 153 communes; 285.155 hab. Il fait partie du 15^e corps d'armée, de la 6^e inspection des ponts et chaussées et de la 31^e conservation des forêts. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie d'Aix, à l'archevêché d'Aix; Grasse est du diocèse de Fréjus. La constitution géologique de ce département varie



15^e corps d'armée (Marseille); de la 7^e inspection des ponts et chaussées, de la 26^e conservation des forêts, et ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix.
Le sol de ce dép. n'est composé que de couches secondaires, tertiaires ou quaternaires. Les montagnes occupent les cinq sixièmes de la superficie totale; elles se déploient surtout entre la Durance et la frontière d'Italie, l'ancien Piémont, et forment de ce côté des chaînes continues, dirigées généralement du N. au S., qui se prolongent d'une part en s'abaissant jusqu'à la mer et de l'autre se lient aux Alpes centrales du Dauphiné et de la Savoie. Le dép. compte beaucoup de lacs : d'Allos (2.239 m. d'altitude, 6 kilom. de tour); du Lauzannier (2.631 m. d'altitude, 5 kilom. de tour); de Lauzet (2 kilom. de circuit); et ceux, plus petits, du Longet, de la Paroird ou de Maurin, des Coulleurs, de Legnin, de Pelouze et du Col-Bas.

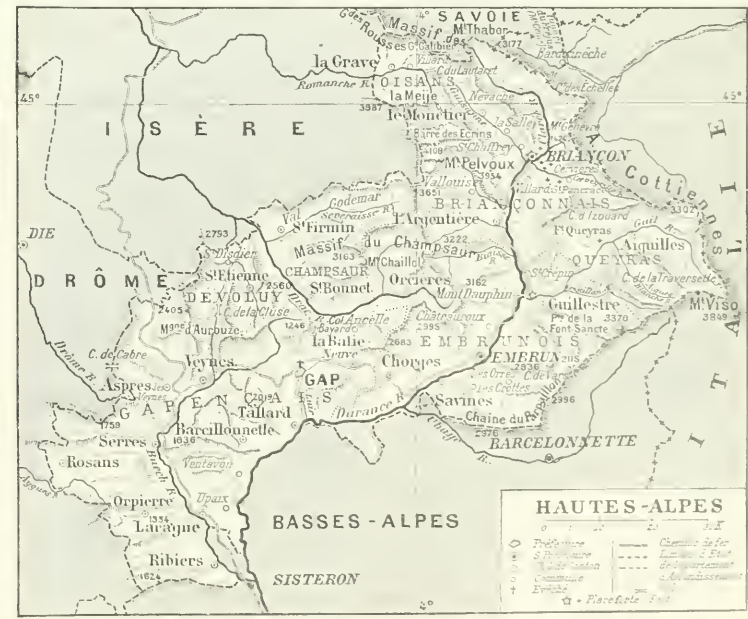
A la fois méridional et montagnarde, ce dép. est très varié de climats; quelques kilomètres séparent la région de l'olivier et du laurier-rose de celle des lichens. Tout le N. est couvert de neige du début de novembre à la fin de mai, et on connaît qu'on deux saisons : chute et fonte des neiges. « L'agriculture y est arriérée. Chaque localité a besoin d'une culture différente, suivant son exposition et son sol. Ainsi, on moissonnera déjà l'avoine à Manosque, quand on la sèmera à peine au hameau de La Sestrière, dans la commune d'Allos : le blé sera déjà monté en herbe dans les vallées du Seyne et de Barcelonnette, quand à peine le dépiquage se fera à Digne et aux Mées. Le froment périra en hiver au-dessus d'une certaine élévation, et le sainfoin, si précieux comme fourrage, languira dans certains endroits et ne produira rien. Un sol naturellement ingrat et stérile, tourmenté dans tous les sens et surtout corrodé par des torrents de débris, n'a pas seulement besoin de la persévérante activité de ses habitants; il lui faut encore des engrais nombreux et fécondants, et, en général, les engrais manquant.

L'élevage occupe les habitants de la partie septentrionale; du centre, on prépare des fruits secs (prunes, pruneaux, pistoles) et des tourteaux. Dans le S., l'élevage des vers à soie, des abeilles et des porcs, la récolte des olives et la culture de la vigne occupent les cultivateurs. « La flore est très riche; les plantes des montagnes, belles, variées, aromatiques, sont très nombreuses. Le N. ne produit que du blé, de l'avoine, du sarrasin et des pommes de terre, mais ses pâturages nourrissent les plus beaux troupeaux; les arbres fruitiers de toute espèce prospèrent également dans l'E. et dans le S., où se développe la culture des pruniers. La vigne produit des vins de bonne qualité. La truffe noire et blanche, les champignons et les morilles abondent. Les osseuses dominent dans les forêts sont le chêne vert, le hêtre, le sapin, le pin et le mélèze. Les animaux domestiques sont généralement petits, mais vigoureux. Les chamois sont très nombreux sur les montagnes. Le gibier abonde. L'ours est rare, mais le loup est très fréquent. Les lacs sont poissonneux (truites, trapes, tanches).

L'industrie manufacturière consiste surtout en filage de la laine, du lin, fabrication de cuirs tannés, sellerie, telle de ménage; on trouve des magnaneries et des filatures de soie. Le département possède des exploitations de lignite, du gypse et de marbres, d'ardoises, de calcaire lithographique, d'anthracite et de tourbe. Le fer hydraté et le plomb sulfuré, le bitume et les grès bitumineux, les

de Castellane; intermittente de Colmars; thermales de Digue, Grou, Castellane. Les fossiles abondent.

ALPES (département des HAUTES-), formé du haut Dauphiné et d'une partie de la Provence. Superficie : 564.200 hect. Il comprend 3 arr. (*Gap, ch.-l.* ; Embrun, Briançonnais); 21 cantons; 187 communes, et une population de



113.229 hab. Il fait partie du 15^e corps d'armée, de la 6^e inspection des ponts et chaussées, de la 14^e conservation des forêts, et ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Grenoble et à l'archevêché d'Aix.
La constitution géologique de ce département est granitique dans les montagnes, argileuse et calcaire dans les

suivant la région; on trouve le calcaire, souvent recouvert de couches de sable ou de bancs de grès, qui, dans les Alpes maritimes, se prolonge le cratère dans la chaîne de l'Esterel. Les Alpes-Maritimes sont comprises entre la Tièche et la Roya; le reste du relief appartient aux Alpes de la haute Provence, calcaires

ALPHONSE 1^{er}, le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre (1104); roi de Castille et de Léon (1110-1134) sous le nom d'Alphonse VII...
ALPHONSE II, roi d'Aragon (1162-1196), fils de Ramon Berenger. Il conquit le Roussillon et le Béarn, se fit la guerre aux comtes de Toulouse pour la possession de la Provence. Ce prince cultivait la poésie romane, et on le compte parmi les troubadours.

ALPHONSE III, roi d'Aragon (1285-91), fils de Pierre III, d'après son oncle du royaume de Majorque (1285). Il accorda, en 1285, aux Aragonais des privilèges qui les rendaient presque indépendants de l'autorité royale...
ALPHONSE IV, le Duboutaie, roi d'Aragon, fils de Jayme II (1327-1328), soutint contre Gènes une guerre ruineuse pour la possession de la Sardaigne.

ALPHONSE V, le Magnanime, roi de Naples, de Sicile et de Sardaigne (1458-59), succéda à son père Ferdinand le Juste en 1458. A la possession de la Sardaigne et de la Sicile, il a comprises dans l'hérédité paternelle, il ajouta la souveraineté de Naples dont la reine Jeanne II lui promettait la succession en faisant lever à Louis III d'Anjou le siège de cette ville (1420); mais les versatilités de Jeanne lui firent ensuite subir des alternatives de succès et de revers.

Medaille d'Alphonse V.

ALPHONSE I^{er} (Henriquez), comte, puis roi de Portugal (1129-1185), né en 1109, fils de Henri de Bourgogne, auquel il succéda en 1112 comme comte de Portugal, sous la tutelle d'une mère incapable, qu'il épousa en 1129...
ALPHONSE II, le Gros, roi de Portugal (1211 à 1222), fils de Sanche I^{er}, contribua à la victoire d'Alcanor de Sal, repréna les révoltes de ses deux frères. Les premières lois civiles et pénales du Portugal furent promulguées sous ce régime, qui fut troublé dans les dernières années par la lutte du clergé et du roi.

ALPHONSE III, roi de Portugal (1248-1279), fils du précédent. Il conquit les Algarves sur les Maures et continua les luttes de son père contre l'Eglise; son mariage avec Béatrix de Gazoim, fille du roi de Castille (1254), contracté du vivant de sa première femme, Mathilde de Bourgogne, se fit économiçner.

ALPHONSE IV, le Brave ou le Fier, roi de Portugal (1325-1357). Il se révolta plusieurs fois contre son père Denis le Libéral. Il persécuta l'enfant don Sanche et fit à son gendre, Alphonse XII, roi de Castille, une guerre opiniâtre.

ALPHONSE V, l'Africain, roi de Portugal et des Algarves (1482-1483), succéda à son père Edouard en 1482, à l'âge de six ans, sous la tutelle de don Pedro, son oncle, qu'il poussa plus tard à la rébellion par ses injustices, et qui fut tué à la bataille de Marrobicho (1482). En 1482, il passa en Afrique avec une flotte considérable, et prit Alcassar (1482), Arzille et Tanger (1471), après une suite de campagnes meurtrières. Il fut moins heureux en Cas-

tille, où Ferdinand le Catholique le vainquit à la bataille de Toro (1476). Après avoir imploré ce vain l'appui de Louis XI, il signa avec la Castille le traité d'Alcantara (1479).

ALPHONSE VI, roi de Portugal (1656-1683), fils de Jean le Fortuné, âgé de treize ans lorsqu'il monta sur le trône. Infirme et incapable, il abandonna le pouvoir à sa mère et se livra à la débauche. Il épousa Marie-Elisabeth de Savoie; mais, au bout d'un an de mariage, celle-ci s'entendit avec don Pedro, frère d'Alphonse, pour contracter le mariage abductif. On le régéna dans l'île de Terceira, et Pedro, devenu l'époux de Marie-Elisabeth dont le mariage avait été annulé, gouverna le Portugal avec le titre de régent.

ALPHONSE 1^{er}, roi de Naples, le même que Alphonse V, le Magnanime, roi d'Aragoa. V. ce nom.

ALPHONSE II, roi de Naples (1494-1495), fils de Ferdinand 1^{er}. Il fut dépossédé de son trône par le roi de France Charles VIII, et se retourna en Sicile, où il mourut quelques mois après.

ALPHONSE-MARIE DE LIGOURI (saint), V. Ligouri.

ALPHONSE DE BOURBON (don Carlos-Ferdinand), prince des Asturies, né à Lérida le 28 août 1824. Son frère cadet du prétendant don Carlos, il prit part à l'insurrection carliste de 1871; mais bientôt Don Carlos lui retira son commandement. Don Alphonse a épousé, en 1871, l'infante Blanche Maria das Neves, fille de don Miguel, ex-roi de Portugal.

ALPHONSE. Biogr. V. ESTE.

ALPHONSE, comte de Poitiers et de Toulouse, fils de Louis VI le Grand, le premier, comte en Italie, au retour de la huitième croisade. Il fut en apantage le Poitou et l'Auvergne; son mariage avec Jeanne, fille de Raymond, comte de Toulouse, ajouta ce fief important à ses Etats. En 1142, il étouffa la révolte du comte de Flandre et de la Flandre, qui servit de code de droit public à l'Auvergne pendant tout le règne de la France méridionale. Le premier pas vers la centralisation. Il respecta l'autonomie des peuples dont il était le souverain et ne viola aucune liberté communale, mais il encouragea la formation de nouvelles communes auxquelles il imposa des restrictions rigoureuses sur le plan municipal. Ce fut alors des populations abandonner leurs anciennes résidences et se porter dans les villes nouvelles plus justement administrées. Il octroya à la ville de Rion la charte dite aujourd'hui charte de l'Université. En 1171, il fut élu roi de France par l'Auvergne; mais il refusa d'accepter la couronne, et se contenta de gouverner les provinces de son royaume. Il mourut à Paris en 1191.

ALPHONSE. Biogr. V. ESTE.

ALPHONSE N. m. Nom qui vit aux dépens des femmes: L'Alphonse n. m. est une suite de plus en plus de la langue française.

ALPHONSI N. m. Dilatation chirurgicale, qu'on trouve sur les longtours pour un tire-bobine, et qui fut inventé au XVI siècle par le chirurgien italien Alfonso Ferri.

ALPHONSI (Alphonse FLEURY, dite Mlle), actrice française, née à Paris en 1829, morte dans la même ville en 1883. Elle débuta dès l'âge de dix ans. Au Gymnase, elle créa Mlle Guichard dans Monsieur Alphonse. Cette comédie de M. de Vigny, plus connue qu'elle ne l'est, avait un très vil et très franc, une gaieté irrésistible.

ALPHONSI (CHARTRE). V. ALPHONSE, comte de Poitiers. Alphonse on Alonsins (TABLES), tables astronomiques dressées en 1252 par ordre du roi de Castille Alphonse X, le Sage, c'est-à-dire le Navant. Ce prince était tellement satisfait de l'ordre des phénomènes célestes tel que l'expliquait alors le système de Ptolémée. Il réunit donc, dès 1248, les plus célèbres astronomes chrétiens, juifs, arabes, qui dressèrent des tables destinées à remplacer celles de Ptolémée, dont elles diffèrent en deux tiers de quelques minutes. Le calcul de l'année est évalué sur 365 jours, 5 heures 49 minutes et 16 secondes. L'évaluation plus correcte que les estimations antérieures, et qui ne dépasse que de 26 secondes les meilleures déterminations modernes. La précision moyenne des époques est égale à un cinquième de minute.

ALPHONSI (SIS) N. m. Météor de celui qui fait l'Alphonse: L'ALPHONSI est une pluie de tous les temps.

ALPHOS (foss) - du gr. alphas, blanc n. m. Maladie cutanée. Les diverses parties du corps qui en sont affectées se couvrent de taches blanches. L'Alphos proprement dit se borne à l'épiderme, qui devient par places blanc et écaillé (Vieux).

ALPICOLE (du Alpes, et du lat. Colonus, habitier) adj. Qui croît dans les Alpes. ALPIN, iné adj., qui habite, qui croît, qui se trouve sur les Alpes, et par ext., sur les hautes montagnes: La rose alpine des Alpes, la magnifique hennipa, forme une ceinture pourpre autour des pins célestes. (Humboldt.) || Syn. ALPINESTE.

ALPINESTE. Chasseurs alpins, ou simplement Alpins. Bataillons de chasseurs à pied, destinés à la défense des montagnes, et particulièrement des Alpes. V. CHASSEURS. ARMEE. INFANTRIE. || Club alpin. V. CLUB.

ALPINA, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Thunder, affluent du lac Huron: 12.400 hab. Fonderies, soieries. - Pop. du comté: 15.600 hab.

ALPINES ou ALPILLES, petit massif montagneux du département des Bouches-du-Rhône, compris entre le Rhône, la Durance et le canyon de P.-L.-M., au N. de la plaine de Crau. C'est un prolongement géologique de la chaîne du Luberon. Au cœur des Alpes est le curieux village des Baux.

Alpines (CANAL DES), canal d'irrigation du dép. des Bouches-du-Rhône, qui passe au pied septentrional des Alpes; il a sa prise d'eau dans la Durance, rive gauche, à Malmont (canton d'Eygues), et se divisant bientôt en plusieurs branches, il va féconder diverses parties du département, puis retombe dans la Durance au-dessous des Cabanes (canton d'Orzon). La construction de ce canal, qui s'appela d'abord canal de Boingnard, du nom de l'archevêque d'Aix, alors administrateur de la Provence, fut ordonnée en 1772. En 1791, il prit le nom qui lui porte encore de nos jours.

ALPINI (Prosper), botaniste, né en 1853 à Marostica (Vicentino), mort à Padoue en 1917. Il fit un voyage scientifique en Egypte, donna une des premières descriptions du caféier, composa divers ouvrages, en français, en italien, en allemand, et résumait les doctrines médicales des méthodes.

ALPINIE (Rad. Alpini, nom prop.) n. f. Genre de plantes de la famille des zingibéracées, appartenant à l'Asie tropicale. Les alpines sont recherchées à cause de la beauté de leurs fleurs blanches et rouges sur le fond d'un port. Leurs rhizomes sont doués de propriétés aromatiques stimulantes.

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport). L'ALPINISME a été introduit en France par les études géographiques, géologiques et météorologiques. L'ALPINISME vivifie.

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport).

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport).

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport).

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport).

ALPINISME (niss - dérivé de Alpes, pour montagnes en général n. m. Passion pour le montagnard, genre de sports dans la montagne, et d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à ce genre de sport).

ALPIEU (de l'ital. alpiu, al plus) n. m. Se dit, au jeu de la bassetto, de la marque qu'on fait sur une carte pour indiquer le nombre de cartes gagnées.

ALPIEQUE adj. Qui appartient, qui a rapport aux Alpes: Chevre alpieque.

ALPISTE (niss - rad. Alpe) n. m. Plante de la famille des grammées et du genre phalaris, appelée aussi millet long. Elle produit un fourrage à assez bonne qualité, et ses graines servent parties à l'alimentation.

ALPINE ou ALENACH, petite ville de Suisse, canton de Valais, au pied du mont Plate; 1.900 hab. Alpina a donné son nom au golf du lac de Lucerne, non loin duquel il est situé.

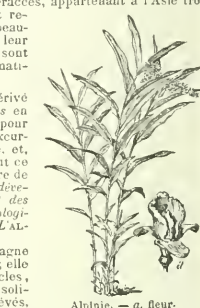
ALPON, petite riv. d'Italie, sur laquelle est jeté le pont d'Arcole. V. ARCOLE (Bataille de).

ALPORAMA (du Alpes, et du gr. orama, spectacle) n. m. Vues des Alpes, en relief et en perspective.

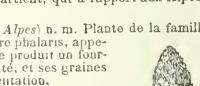
ALPSTEIN, extrémité N. de la ramifications des Alpes qui, depuis le lac de Wallenstadt, se dirige au N. entre le Toggenburg, Sargaux et Sax, et termine à l'E., par le Kamor, la chaîne suisse. Sa plus haute montagne est au point de jonction de ses différentes chaînes, est le Senis (2.301 m.).

ALPTEGHYN, fondateur de la dynastie des Gazevides, mort en 975. C'était un esclave affranchi des princes sarrasins de Santarcad, qui conquit pour leur compte Glazna et le pays circvoisin.

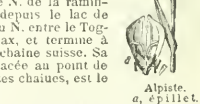
ALPUJARRAS (du maure al-berber, gazon), partie méridionale de l'Espagne comprise entre la Sierra Nevada au N., les monts Contraviesa et de Gador au S. Ce pays, très riche en minéraux, mais d'accès difficile, fut le dernier refuge des Maures en Espagne.



Alpine - a fleur.



Alpiste.



Alpiste.

ALQUE n. f. pour ALCA, qui est le nom latin scientifique du genre pinguin. V. PINGUIN.

ALQUEIRO ou ALQUEIRA n. f. Mesure ou capacité pour les liquides et les matières sèches. On l'emploie en Portugal et au Brésil. A Lisbonne, elle vaut environ 13 lt. 52 comme mesure pour matières sèches et 8 lt. 27 comme mesure pour liquides. Au Brésil, elle vaut environ 11 ou 36 lt. 33 pour matières sèches.

ALQUIÉ (Alaxis), médecin français, né à Porignan en 1812, mort en 1894. Professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Montpellier, et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville, il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Précis de la doctrine médicale de l'école de Montpellier* (1817); *Chirurgie expérimentale et Moyen de restreindre l'utilité des opérations* (1850); *Etude médicale et expérimentale de l'hémicéle réel ou simulé par strangulation, relativement aux attentats du docteur Maurice Roux à cet égard* (1863), etc.

ALQUIER (Cl. L. Marie), homme politique et diplomate, né à Valenciennes en 1779, mort à Paris en 1826. Avocat à La Rochelle, député aux états généraux, puis, en 1792, membre de la Convention où il vota la mort de Louis XVI, en cas d'invasion étrangère, et se prononça le cours à l'exécution. Il siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1799, et occupa successivement diverses ambassades. Rappelé par Louis XVIII en 1811, prescrit comme républicain en 1816, il vécut à Vilvorde (Belgique) jusqu'en 1818, époque où cessa son exil.

ALQUIFOUX (Ar. m.). Nom donné aux variétés de galéone chargées de plomb employées dans l'art du potier pour recouvrir les vases de terre de l'enduit vitreux appelé *couverte*, qui les rend imperméables aux liquides. Le Mine de plomb dont se servent les femmes turques et arabes, après l'avoir broyée et mélangée avec du noir de fumée, pour se teindre divers parties du visage. Il En minéralogie, syn. de *galène*.

ALQUIZAR, village de Cuba (Antilles espagnoles), prov. de La Havane; 8.300 hab.

ALRUCCABAH, nom arabe de l'étoile polaire.

ALRUNES n. f. pl. Antiq. V. ALRUNES.

ALSACE. L'ancienne province d'Alsace, comprenant les départements du Haut et du Bas-Rhin, était bornée à l'E. par le Rhin, au S. par la Suisse et la France, par les Vosges à l'O. jusqu'au N. où elle avoisinait la Bavière rhénane. Pop. : 1.870.000 hab. en 1870, soit environ 4750 kil. carr. Le pays est d'une grande richesse agricole; il était au premier rang parmi les contrées industrielles de l'ancienne France. L'Alsace fut partie maintes fois du gouvernement d'Alsace-Lorraine, depuis le traité de Francfort (1871), qui la a élevée à la France pour la livrer à l'empire allemand.

La population alsacienne est formée par le mélange des races gauloises et germaniques, qui se sont succédés depuis la conquête romaine et ont constitué une race énergique, active et résistante à la fois les caractères particuliers des diverses nationalités auxquelles elle doit son origine. Les villes principales de l'Alsace sont : Strasbourg, la capitale; Colmar, chef-lieu judiciaire de l'Alsace; Saverne, Schlestadt, Mulhouse, Thann, Guebwiller et Haguenau.

Histoire. L'Alsace (*Elsass*, pays de l'El ou Rhin), dont le nom ne parait dans les documents qu'au viii^e siècle, est mentionnée pour la première fois dans l'histoire au temps de Jules César. Elle est déjà un pays d'invasion, et le demeure sous l'empire romain et jusqu'au temps de Clovis. Ensuite, et jusqu'à la fin du ix^e siècle, c'est dans l'horizon de la Gaule franque, comme celle de l'Allemagne, qui se voit venir de l'Est les invasions des tribus du Nord de la Germanie arrivées après ses. L'Alsace voit se développer au temps de la dynastie saxonne, la puissance ecclésiastique des évêques de Strasbourg. Ces prélats, créateurs des empires des diverses familles impériales, sont parvenus à braver les invasions des Normands, les sares, le pape et l'empire; ils sont tantôt du côté du pape, tantôt du côté des empereurs. De Grégoire VII à Innocent IV, et de Henri IV à Frédéric II, pendant les xii^e et xiii^e siècles, jusqu'à la mort de Conradin (1268), l'Alsace suit les destinées de la maison de Hohenstaufen, à laquelle Henri IV l'avait donnée pour tenir tête à l'épiscopat et à la papauté. La bourgeoisie alsacienne forma alors une classe puissante et put résister au clergé, qui la combattit de ses foudres. Frédéric II, comme ses prédécesseurs, soutint la bourgeoisie contre les évêques de Strasbourg; la chute de sa dynastie entraîna pour l'Alsace une série de guerres civiles, dans lesquelles princes et évêques se disputèrent l'autorité. Enfin, l'évêque Walter de Geroldshausen signa, dans son successeur, l'empereur Geroldshausen reconnut la puissance municipale de Strasbourg.

Le duché d'Alsace avait disparu, ainsi que la puissance militaire des évêques; sans Strasbourg, devenue ville libre, l'Alsace était restée le pays d'appanage d'Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, jusqu'à la fin du xiv^e siècle, dans l'histoire de l'Alsace ce sont que massacres des juifs, ligue des princes pour opprimer l'épiscopat, l'effacement des populations, associations de cités et organisation de ligue bourgeoises. Enfin, en 1381, Strasbourg accéda à la ligue du Rhin et, en 1388, à la ligue de Souabe, formée par un grand nombre de communes. Le période pendant laquelle les coeries et les ligue des princes se disputèrent la prépondérance fut une suite ininterrompue de dévastations et de méfaits de toute sorte, jusqu'à la reprise du sceptre impérial par la maison d'Autriche, en 1438, sous Albert II. Sous Frédéric II, le comte d'Alsace, Sigismond, ayant voulu à Charles IV, l'empereur de Hongrie, lui appartenait dans la province, ce prince en confia l'administration à Pierre de Haguenbach, qui fut le tyran de l'Alsace, déterminant une révolte des principales villes et fut décapité en 1474.

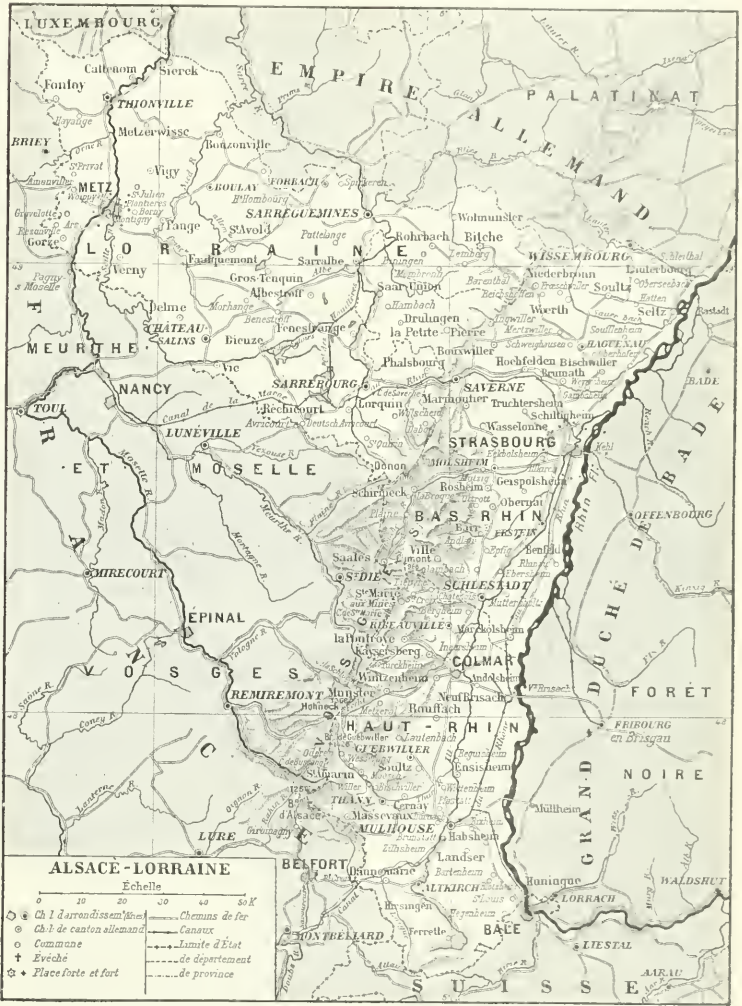


Alque.

Charles le Téméraire ne put le venger; l'Alsace rappela Sigismond, et la maison d'Autriche en demeura maîtresse incontestée jusqu'au début de la guerre de Trente ans, en 1619. L'autorité des princes autrichiens n'était cependant pas assez puissante pour empêcher les querelles intestines suscitées par la jalousie des seigneurs; mais ces luttes, restreintes à certaines localités, ne pouvaient nuire sur les intérêts généraux de la province.

Pendant ces longues périodes, l'Alsace avait vu se produire une magnifique efflorescence artistique et littéraire : Gutenberg inventa l'imprimerie à Strasbourg; la cathédrale s'acheva; Martin Schoefer fonda une véritable école alsacienne de peinture; une école d'humanistes se forma à Schlestadt et produisit une série d'hommes distingués, dont le nom brillera au moment de la Renaissance.

Worms elle fut conservée après sa mort par ses armées, et est en Alsace surtout qui, pendant la minorité de Louis XIV, Turono et Colé remportèrent leurs plus brillantes victoires. En 1618, la paix de Westphalie était enfin signée; et, pour la seconde fois, après sept siècles de domination allemande ou d'autonomie première et municipale, l'Alsace relevait française, et le Rhin continuait la frontière de Bâle jusqu'aux Pays-Bas autrichiens. Strasbourg seule restait ville libre; elle ne devait être annexée à la province d'Alsace qu'en 1681. L'administration française se trouva d'abord en présence de graves difficultés; l'opposition de Louis XIV à vouloir rétablir le culte catholique se brisa contre la ténacité alsacienne. Traqués dans le reste de la France, les protestants conservèrent en Alsace une sorte de demi-

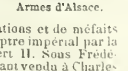


La fin du règne de Frédéric III et celui de Maximilien I^{er} furent donc pour l'Alsace une époque relativement heureuse, une sorte de halte entre les luttes du moyen âge et celles plus terribles du xvii^e et du xviii^e siècle. La Réforme protestante devait trouver en Alsace, et surtout à Strasbourg, un terrain propice à son développement. Le mouvement humaniste avait amené avec lui l'esprit d'examen, qui avait, de plus, pénétré dans les masses populaires; campagnes et villes répandaient donc à l'appel que la Réforme faisait à une société affranchie de l'obscurité religieuse et d'affranchissement social. Le mouvement fut si soudain, que Strasbourg, dès 1535, était considérée comme une ville de refuge pour tous les protestants qui quittaient la France et l'Italie. Calvin, en 1539, en était reçu bourgeois et y forma des élèves pour tenir tête aux docteurs de l'Eglise de Rome. C'est en Charles-Quint, en 1549, imposa le rétablissement du culte catholique; même la paix de Religion en 1555, dite *paix d'Augsbourg*, ne put arrêter les progrès de la Réforme, et la basse Alsace devint presque complètement protestante. La cathédrale de Strasbourg fut élevée aux catholiques et donnée aux réformateurs.

liberté, et le calme lo plus complet y régna jusqu'à la Révolution de 1789. Pendant la période révolutionnaire, l'Alsace subit le contre-coup des divisions politiques comme le reste de la France; il y eut des victimes à Strasbourg et ailleurs. A ce moment et sous l'empire, l'Alsace fournit à l'armée française plusieurs de ses plus illustres généraux; Kellermann, Rapp, et Kleber, dont la statue se dresse encore sur l'une des places de Strasbourg. En 1815, l'Alsace fut menacée de redevenir allemande, mais les traités la conservèrent à la France, dont elle suivit les destinées jusqu'en 1871. Elle devint alors la proie de l'Allemagne vainqueur; sans avoir consulté les habitants, Bismarck les annexa à l'Allemagne en ne leur laissant qu'une illusoire faculté d'option, devenue sans valeur pour tous les époux qui ne purent quitter le pays, et fit des territoires cédés par la France le territoire allemand d'Alsace-Lorraine.

— Bibliogr. : Ch. Grad, *l'Alsace. Le pays et ses habitants* (Paris, 1889); avec catalogue bibliographique par Wallner; Scherpf, *Alsace illustrata* (Colmar, 1751-1761); *Annuaire diplomatique* (Munich, 1778-1779); Koppelman, *l'Alsace à travers les âges* (Paris, 1890); *Helmreich, a Question d'Alsace* (Paris, 1889).

ALSACE-LORRAINE. Etat de l'empire d'Allemagne, réuni à celui et le 9 juin 1871, après lui avoir été cédé par le traité de Francfort 10 mai 1871. Il se compose de dép.



Armes d'Alsace.

type (v. 417). Parmi les devoirs du critique, Horace plaça avec raison le soin d'émoder un style trop touffu.

AMBITUS (latus — du lat. *ambire*, tourner autour) n. m. Tour autour que les Romains étaient tenus de faire autour de leurs maisons. En plain-chant, espace dans lequel doit se renfermer une mélodie pour rester dans le mode dont elle fait partie.

AMBIVARETES ou **AMBIVARÈTES**, peuple de la Gaule, le même que celui des Ambarres. — Un **AMBIVARETE** (ou **AMBIVARET**).

AMBIZA, général arabe, né dans la seconde moitié du vi^e siècle, mort en 725. Gouverneur de l'Espagne pour le calife Yazid, en 721, il chassa les Wisigoths du nord de la Péninsule, et pénétra en France jusqu'à Autun. Eudes, duc d'Aquitaine, le ramena sur les bords de l'Aude, où il le vainquit et le tua.

AMBLE (du lat. *ambulare*, aller) n. m. Allure du cheval, dans laquelle le poids du corps est constamment porté sur deux pieds appartenant à même bipède latéral. On le dit aussi du manège et de l'âne :

Le Magnifique avait un cheval d'amble.

LA FONTAINE.

— **ENCYCL.** Dans l'amble, le corps de l'animal est constamment porté par les deux pieds du même bipède. Ainsi, pendant que les deux pieds du côté gauche (ou, comme on dit, le bipède latéral gauche) sont à l'appui, les deux pieds du côté droit sont au sautoir, et l'instinct du poser de ces derniers est celui du lever des autres. V. **ALLURE**.

Le même est une allure exceptionnelle. La girafe, l'ours, le chameau, sont peut-être les seules espèces chez lesquelles l'amble soit naturel. C'est aussi la première allure des poulains; ils ne la reprennent, chevaux, que lorsque la vieillesse et le travail les ont rendus faibles de nouveau. On peut dresser les chevaux à marcher l'amble en les soumettant jeunes à un système prolongé d'entraves.

Dans l'amble, le corps étant supporté successivement par chacun des bipèdes latéraux, le centre de gravité doit, à chaque pas complet, se porter successivement sur la ligne qui joint les deux pieds de chacun de ces bipèdes. Les efforts nécessaires pour conserver le centre de gravité en dedans de cette ligne rendent l'amble fatigant pour les épaules du cheval; mais cette allure, répétée avec rapidité, est utile dans les courses exceptionnelles. Elle est surtout réservée pour les dames. On donne aussi le nom d'amble, ou d'amble rompu, à une allure plus généralement appelée traquenard, et qui consiste, pour le cheval, à trotter du devant et à galoper de l'arrière-train.

AMBLER, nom. de l'aisne, arrond. et à 12 kilom. de Soissons, sur la rivière de Retz, affluent de l'Aisne; 1,032 hab.

AMBLER v. n. Aller, marcher l'amble.

AMBLETEUSE (lat. *Ambitalium*), com. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Boulogne, à l'embouchure de la Slack; 615 hab. Cette localité, très ancienne, semble avoir été de bonne heure un port fréquenté. Détruite par les Normands à l'époque carolingienne, rebâtie par Renaud de Boulogne (1109), elle fut occupée et prise par Henri VIII d'Angleterre, qui essaya d'en faire son port de guerre sur le continent; mais Henri II son rendit maître en 1549 et e sa rasa les fortifications. Dès lors, à décadence plus rapide, malgré Vauban en 1680 et Napoléon en 1803, qui essayèrent de rendre à ce port son ancien splendeur. A Ambleteuse a débarqué le roi détrôné Jacques II en 1688.

AMBLEUR, **EUSE** adj. Dont l'allure est l'amble : *Cheval ambleur*. *Mule ambleuse*. On a dit aussi **AMBLEUR**, **ÈRE**, n. m. Vénér. Cerf dont la trace du pied de derrière dépassa la trace du pied de devant.

AMBLEVE ou **AMBLEME** (lat. *Ambleva*), rivière du Belgique, aff. droit de l'Ourthe, cours de 85 kilom. environ. Prox de l'Amblève, en aval d'Aywaille, se trouvent l'emplacement de la résidence carolingienne d'Amblève et le champ de bataille d'Amblève de 716, en amont d'Aywaille, où se fit le mont des Cheveux, où Jourdan cultiva les Autrichiens, le 18 septembre 1794.

AMLEOSE ou **AMLOESIE** (gr. *amblosis*, même sens) n. f. **SYN.** INIUSITÉ DU AVORTEMENT.

AMBYLOTEQUE adj. **SYN.** DE AVORTIF. (Viens.)

AMBYLTONUS (niss — du gr. *amblys*, émousé, et *kétronos*, peigne) n. m. Genre de mammifères carnassiers fossiles, du terrain éocène du Nouveau-Mexique.

AMBYLOTTÉ (du gr. *amblys*, émousé, et *glotta*, langue) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidées. **SYN.** CALANTHE.

AMBYLOÏNE (du gr. *amblys*, obtus, et *gônia*, angle) adj. **MINÈR.** Qui a un angle obtus. — **GÉOM.** V. **ANGLE**.

AMBYLOÏNITE (même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Phosphate d'alumine contenant 8 à 10 p. 100 de fluor et 6 à 8 p. 100 de titane, et dont les cristaux se coupent sous l'angle obtus de 105°, ce qui lui a fait donner son nom.

AMBYLOPE (du gr. *amblys*, obtus, affaibli, et *ôps*, *ôpos*, oeil) adj. **PATROL.** Qui a la vue faible.

— **ZOO.** Se dit de tous animaux qui ont les yeux très petits. — n. m. Celui qui est affecté d'amblyopie. — **UN AMBYLOPE.**

AMBYLOPE n. m. étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobioides, vivant dans les eaux douces de la Chine et de la Bogue. Le corps est nu ou revêtu de petites écailles. Les nageoires dorsales sont soudées ensemble. Leur tête est quadrangulaire, avec une bouche dirigée en dessus et une mâchoire inférieure proéminente. Les dents sont sur sa seule rang.



Amblyope.

AMBYLOPIE (rad. *amblyope*) n. f. Affaiblissement de la vue : **L'AMBYLOPIE** est le premier degré de l'amaurose.

— **ENCYCL.** Le n fait pas comprendre sous le nom d'amblyopie les troubles de la vision dont on peut reconnaître la cause à l'aide de l'ophtalmoscope, des optométrès ou des lunettes sténopiques. L'amaurose peut tenir à une détérioration du champ visuel lui-même : le malade est privé de la vue des objets qui se trouvent placés dans la portion supérieure de ce champ. Si la moitié du champ n'est point visible, le sujet est atteint d'*hémopie*. Quand les lésions sont multiples et placées en un endroit quelconque de la partie de l'espace visible pour l'œil, on a ce qu'on appelle les *scotomes*.

L'amblyopie *hystérique* consiste en une diminution de l'acuité visuelle de l'œil correspondant au côté frappé d'hémianesthésie. Ce qui domine dans cette névrose, c'est le *rétrécissement concentrique* du champ visuel. — L'amblyopie *congénitale* n'est point sujette, comme les autres, à augmenter progressivement. La diminution de l'acuité visuelle est toujours centrale. Il a été jusqu'à ce jour impossible de trouver les causes de cette affection, qui doit avoir très probablement pour cause une malformation anatomique. Les amblyopies *saturine* et *urémique* sont doubles et sont caractérisées par une dilatation énorme des pupilles. Leur pronostic dépend du degré d'intoxication de l'organisme. L'amblyopie *urémique* présente souvent, en plus, de l'œdème de la papille optique. Cette complication assourdit le pronostic.

Nous devons signaler, à côté des amblyopies par intoxication saturnine et urémique, celles qui peuvent amener, par un mécanisme analogue, l'usage immodéré des boissons et du tabac. Les excès de fatigue ou de travail, les excès vénéreux, les pertes séminales, les grandes hémorragies peuvent produire de l'amblyopie passagère.

AMBYLOPSIS (*opsis* — même étymol. qu'à l'article précéd.) n. m. **Poisson** avenglo cavernicole.



Amblyopsis.

— **ENCYCL.** L'*Amblyopsis spelæus* posséda de petits yeux recouverts par la peau, et habite les eaux souterraines de la caverne du Mammoth (Kentucky). Il fait partie de la famille des hétéroptérygiens.



Amblyornis.

AMBYLORNIS (*niss* — du gr. *amblys*, terne, et *ornis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradisiers, royalement des paradisiers roussâtres, dont les mâles ont l'habitude de rassembler autour d'un nid de la femelle des feuilles, des fleurs, pour faire à terre une sorte de jardin. Citons *Amblyornis normalis* (nord de la Nouvelle-Guinée), oiseau jardiériste des Malais; *Amblyornis holoholus*, remarquable par sa huppe orangée (sud de la Nouvelle-Guinée).

AMBYLOPÈDE (du gr. *amblys*, émousé, et *podas*, pied) adj. So dit de mammifères fossiles ayant à chaque pied cinq doigts, terminés par des sabots et non par des ongles aigus.

— n. m. Pl. Ordre de mammifères fossiles créé par Cope et comprenant tous les ongulés qui ont eu à chaque membre cinq doigts courts munis de sabots.

— **ENCYCL.** Les *amblyopodes*, représentés en Europe par le genre coryphodon, abondent en Amérique dans le terrain éocène; ils ont déjà disparu à l'époque miocène. Cope les considère comme les ancêtres des ongulés actuels.

AMBYLRYNQUE (du gr. *amblys*, obtus, et *rynchos*, museau, groin) n. m. Genre de reptiles sans pattes, crâniennes, famille des Gilaugues, habitant les régions rocheuses et désolées de certaines côtes et îles américaines. L'*Amblyrynchos cristatus* (îles Galapagos) nage dans la mer, parmi les rochers, et se nourrit d'algues. On dit qu'on a vu un individu à quatre doigts courts munis de sabots.



Amblyrynque (atteint 1 m. de long.).

AMBYLSTÉGITE (*bliss* — du gr. *amblys*, émousé, et *stegos*, toit) n. f. Variété d'hypertension trépanculaire, d'un hémisphère, trouvée au lac de Laach (Prusse rhénane), ainsi qu'à Labrador, etc.

AMBYLSTOME (*bliss* — du gr. *amblys*, obtus, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de batraciens urodèles, ressemblant aux salamandres, qui peuvent se reproduire à l'état de larves, c'est-à-dire ayant encore des houppes de branchies externes. On les nomme

Amblystome (long. 0m,25).

alors *axolotls*. (V. ce mot.) On connaît dix-sept espèces d'amblystomes originaires des États-Unis, de l'Amérique du Nord, des îles Vancouver et du sud du Canada.

AMBYLÈTRE (du gr. *amblyotro*, plus obtus) adj. Se dit d'un cristal dans lequel tous les bords et tous les angles subissent des décroissements, à l'exception d'un bord situé à la rencontre de deux faces, qui forment ensemble un angle obtus.

AMBOELLA, peuplier bantou de l'Afrique occidentale (prov. portugaise) = *Angola*. Ses tribus sont dispersées sur un espace de plus de 5 à 6 km. à 115. du Mossambic, dans la région du haut Komango, 4. Kanemou et jusqu'au Zambeze. Des mines de fer, d'antimoine, et de métaux forestiers et agricoles, de grandes quantités de volailles, voilà les ressources principales de ce pays, au sol très fertile et admirablement cultivé par les Amboellas. Ceux-ci, très habiles agriculteurs, semblent devoir être un jour, par suite de l'absence de la traite dans leur pays, les grands éleveurs du bétail de cette partie de l'Afrique.

Visité par Silva Porto dans sa partie méridionale en 1873, le pays des Amboellas l'a été depuis par Scriven Pinto, qui a traversé le pays du N. au S. en 1878, et par Capello et Yvens (1885).

AMBOHIMANGA, ville de Malagascie (prov. d'Imérina), à 18 kilom. de Tananarive; 5,000 hab. Une des douze « cités saintes » des Hovas.

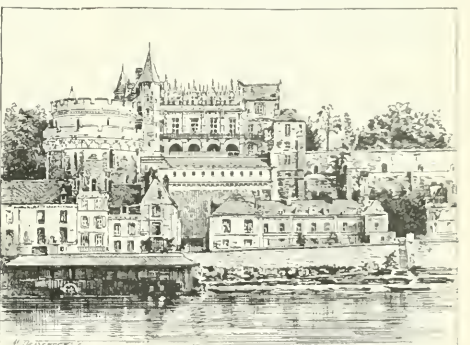
AMBOÏNE ou **MOÏNE** AMBOÏNE, petite île très importante des Molouques mérid., faisant partie des Indes Néerlandaises (archipel asiatique; 29,240 hab.); 175. Mol. occes. — **ENCYCL.** L'abandon du monopole sur les épices a singulièrement diminué la prépondérance commerciale de cette île, où les cultures du giroflin et du muscadier commencent à se relever. Mais Amboïne a gardé la prééminence administrative; elle est le siège d'une résidence des Indes Néerlandaises, comprenant les Molouques mérid., les îles du S.-O., les îles du S.-E., les archipels Kei, Arou, etc. La ville d'Amboïne > 8,000 hab., port franc depuis 1894, possède toutes les autorités de la résidence. Découverte en 1512 par le navigateur portugais Antonio d'Albreu, Amboïne appartenait au Portugal jusqu'en 1605, date à laquelle elle tomba aux mains des Hollandais, qui y organisèrent le monopole des épices. Occupée par les Anglais de 1796 à 1802, puis de 1810 à 1817, elle n'a depuis lors cessé d'appartenir à la Hollande.

— **BIENNOT.** S.-W. van Hoyell, *Amboï* (Berdrucht, 1875); K. Martin, *Reisen in der Molukken*, in *Amboï* Leyde, 1894.

AMBOÏSE (en lat. *Ambatius*, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arr. et à 23 kil. de Tours, au confluent de la Masse et de la Loire; 4,463 hab. (*Ambosiens*)).

— Le cant. à 15 comm. et 15,632 hab.

— **ENCYCL.** Amboïse est dominée par son château, bâti sur un rocher escarpé et qu'on restait soigneusement. L'histoire de la ville se confond avec celle du château, dont l'origine est romaine et qui, en 540, appartenait à l'évêque de Tours. Evidé de Tours, les Normands en 882 d'ont rebâti par Fouilles III, comte d'Anjou, vers la fin du xi^e siècle; mais cette construction n'est pas celle que l'on voit aujourd'hui. Les rois y résiderent assez souvent. Louis XI y institua l'ordre de Saint-Michel (1460). Charles VIII y naquit et y mourut. Ce souverain, Louis XI et François I^{er} le reconstruisirent, et François II y rési-



Château d'Amboise.

légia lors de la prise d'armes des calvinistes. V. **AMBOÏSE** (*Conspiration et paix d'*). Abd-el-Kader y fut enfermé de 1848 à 1852.

— **PARTIE** DU ROI CHARLES VIII, de **FRANÇOISE D'AMBOÏSE**, duchesse de Bretagne, du poète latin Commire, de saint Martin, dit le *Philosophe inconnu*.

Amboïse donne son nom à une belle forêt qui s'étend entre la rive gauche de la Loire et la rive droite du Cher.

BIBLIOGR. : Et. Cartier, *Essai historique sur la ville d'Amboise*, Poitiers, 1841; L. Boileau, *le Château d'Amboise et ses environs* (Orléans, 1860).

AMBOÏSE (émit n), émit rendu à Amboise en mars 1550, en faveur des hérétiques protestants, à l'exception des prévôtés et de ceux qui auraient conspiré contre le roi, la reine et l'État.

AMBOÏSE (conspiration n). On désigne sous ce nom un complot formé par les calvinistes et les *mal-intentionnés* pour soustraire François II à l'influence des Hovas, s'emparer de ces derniers et porter au pouvoir un chef protestant, Condé. Le complot éclata en mars 1589. Le prince de Condé fut le *capitaine muet* de la conjuration. Il chef



Armes d'Amboise.

ÂME (du lat. *anima, soufflé*), n. f. 1^{re} Partie incorporelle de l'homme, siège de la sensibilité, de l'entendement et de la volonté : *L'ÂME est ce qui nous fait penser, entendre, sentir, raisonner*. Boss. 2^e Part. Suivant la philosophie matérialiste, l'Âme qui exprime l'ensemble des faits, du sentiment, d'intelligence et de volonté. 3^e Selon quelques philosophes, Principe de la vie chez l'homme, les animaux et même les plantes : *Le mot ÂME répond à l'Âme des Latins, et prouve que les Grecs, au moins dans ce sens, ont servi toutes les nations pour exprimer ce qu'elles n'entendaient pas mieux que nous*, (Volt.).

— La vie : *Voit l'ÂME sur les lèvres. Rendre l'ÂME*. *Âme*, qui dans ce mot ? *Âme* qui ne s'éveille. *Âme*, qui dans ce mot ? *Âme* qui ne s'éveille.

— *Dois-tu vivre après moi ?* *Dois-tu souffrir en moi ?*

— **L'AMARINE**.
— Siége des affections, des sentiments, des passions : *C'est par l'ÂME que Pascal est grand*. (V. Cousin.) *Il est, dans l'ÂME de Jules Lemaître, des coins mélancoliques et tendres*. (A. Brissou.) *Les petites félicités marquent une ÂME basse*. (Péris.) *Il faut que le qualitatif peut être remplacé par un complément substantif qui donne encore plus d'énergie à la phrase : Une ÂME de bronze, de fer, etc. On trouve des ÂMES de bois*. (L'AM.)

— Tout ce qui anime, sentiment, chaleur, etc. : *Chanter avec ÂME. La sculpture donne de l'ÂME au marbre*.
— Le principe immatériel, lorsqu'il est séparé du corps : *Les ÂMES des morts. Une ÂME rachetée par le sang de Jésus-Christ*. (Acad.)

— Pensée intime, conscience : *Les yeux sont le miroir de l'ÂME*.
— Par extension. Une personne quelconque, homme, femme un enfant : *Ville de 10 000 ÂMES*.
— Némoloque, terme d'affection, de tendresse : *Mon ÂME, ma chère ÂME, ÂME de mon ÂME*.

— Fig. Essence, principe d'une chose : *L'argent est l'ÂME des affaires. La discipline est l'ÂME d'une armée*. En parlant des personnes, Le principal agent : *Être l'ÂME d'un grand, d'une entreprise*. Le héros, le héros, le principal personnage d'un roman. — Une pièce de théâtre, etc. — Les rôles qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise : *La devise avait pour corps un carreau abattu, entouré d'un lierre, et pour ÂME ses paroles*. — de moi ou de moi-même.

— En dehors des sens généraux qui viennent d'être exposés, le mot *Âme* entre dans un grand nombre de locutions. — *Donner son Âme au diable*. Dans les croyances superstitieuses du moyen âge, c'était faire un pacte avec le diable, à qui l'on abandonnait ses biens et ses avantages terrestres. — *C'est son Âme donnée*. Se dit d'une personne entièrement dévouée à une cause. (Se prend toujours en mauvaise partie.) *Être livré jusqu'à l'Âme, jusqu'au fond de l'Âme*. Être profondément affecté. — *Un corps sans Âme*. Se dit de tout être, réel ou figuré, qui n'est privé de son principe la plus essentielle. — *Corps et Âme*. Sans réserve. — *Dieu veuille avoir son Âme*. Prière pour une personne morte. — *Une Âme en peine*. Une Âme livrée aux peines de l'enfer ou du purgatoire. — *Tout le monde en proie à de vives inquiétudes, à un grand chagrin*. — *Tourner, errer, comme une ÂME EN PEINE*. — *Avoir l'Âme échevillée au corps*. Se dit de quelqu'un qui survit à une grande maladie, à un accident terrible. — *Dans l'Âme*. Ton à fait, en parlant d'une manière d'être, de voir, de penser : *Il faut Être Français DANS L'ÂME*. — *Sur mon Âme*. Formule de serment qui signifie, Sur mon salut éternel. — *Une bonne Âme*. Personne bonne et simple. — *Se tourner vers le corps*. — *Se donner beaucoup d'esprit*. — *Le pays des Âmes*. Le séjour des morts. — *Être pour une Âme*. Sans réserve : *Répondre de quelqu'un corps pour corps et ÂME POUR ÂME*. — *Être tout Âme*. Être d'une grande sensibilité. — *Avoir charge d'Âmes*. Avoir la responsabilité du salut des Âmes ou des âmes de diriger, de soutenir quelqu'un. — *Être qui n'a que l'Âme*, qui manque de consistance, de force.

— **ALLUS. LITTÉR.** :
Je suis jeune, il est vrai, mais aux Âmes bien nées
La vie est rationnelle et sage. — *Âmes*.

Passage du célèbre dialogue dans lequel Rodrigue provoque le comte, dans le *Cid*, de Corneille, etc.
— Dans l'application, ces deux vers sont cités souvent sur le ton de la plaisanterie, et en variant le mot *valeur*.
— *Être tout Âme*. L'ide intérieur d'une bouche à feu. L'Âme d'une pièce forme un cylindre creux ; la partie où l'on met la

charge se nomme *canon*, celle qui est du côté de la bouche conserve le nom de *Âme*. (V. CANON, FUSIL.) Dans les pièces d'artillerie, Endroit où se met la composition détonante. (V. Artillerie.)

— **B.** — *Art. Massif sur lequel on applique le stuc, le plâtre, etc.*, qui sert à former une figure, une statue : *L'ÂME d'une figure, d'une statue*. — *Noyau sur lequel on coule une figure, une statue de bronze*.

— **C.** — *Art. Petit morceau de bois cylindrique qui, placé dans l'intérieur du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse, sert à soutenir la table sous la pression des cordes, et de l'autre à communiquer de vibration toutes les parties de l'instrument.*

— **Ornith.** — *Âme dammée*, Nom vulgaire de quelques espèces d'oiseaux aquatiques, voisins des pétrils (il rappelle l'agitation continue de ces oiseaux, qui rasent l'eau et volent sans avoir de cesse). — *Âme de mer*. On le trouve dans la Méditerranée et la mer Noire.

— **Tech.** — *Principale partie d'une machine ou la machine elle-même*. — *Soupage de cuir par laquelle l'air pénètre et se sent*. — *Ménu bois*, menues branches qui sont au milieu d'un fagot. — *Ménu bois*, menues branches qui sont au milieu d'un fagot. — *Ménu bois*, menues branches qui sont au milieu d'un fagot. — *Ménu bois*, menues branches qui sont au milieu d'un fagot.

— **AMÉ** (du lat. *Amicus*, ami), n. m. — *Amé*, qui dans ce mot ? *Amé* qui dans ce mot ? *Amé* qui dans ce mot ? *Amé* qui dans ce mot ?

— **AMEBÉ** (du grec *Amēbē*, alterner), n. m. — *Amébé*, qui dans ce mot ? *Amébé* qui dans ce mot ? *Amébé* qui dans ce mot ? *Amébé* qui dans ce mot ?

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-

— **AMEKA**, ville du Mexique (Etat de Jalisco, sur le fl. co-



Le Christ tenant dans son bras les bras de sa mère. Bas-relief cathédrale de Bourges.



La Vierge et le Christ. Bas-relief de la cathédrale de Bourges.

— Dans le langage ordinaire et par ext. Petite punition infligée pour une légère infraction, dans une circonstance quelconque : *Le premier qui vint, sera mis à l'amende*.

Amende honorable. — Punition infligée à un homme à qui on donne tort qu'il a raison.

— *Amende honorable*, l'union infantine, sorte de réparation publique, infligée par l'ancienne législation française à certains criminels. *Aufrotis*, le *blasphémateur étoué condamné à faire amende honorable au pied de l'autel*. (Lamoué.)

— Fig. et fam. *Vaire amende honorable*, s'excuser, demander pardon d'un tort quelconque.

Amende. — Anc. dr. La peine d'amende paraît avoir été en usage dès les temps les plus reculés. En France, l'origine de l'amende semble remonter au système des compositions (v. ce mot) usité chez les Francs et les Germains. A un moment, l'roi préleva une certaine somme sur le franc, sur la composition payée à la victime ou sa famille; c'est cette portion attributée à l'autorité publique qui devint l'amende. Avant 1789, on distinguait deux grandes classes d'amendes; les unes fixées par les ordonnances, les autres arbitraires. Aujourd'hui, il n'y a plus d'amendes arbitraires; un maximum et un minimum sont fixés, entre lesquels doit s'enfermer la décision du juge.

— Dr. L'amende est une peine commode aux matières criminelles, correctionnelles et de simple police (C. pén., art. 10, 11 et 14); elle consiste dans l'obligation de payer une somme d'argent.

L'amende est une peine tantôt principale et tantôt accessoire en matière de simple police et en matière correctionnelle. En matière accessoire en matière criminelle, les amendes sont cumulées avec la peine pour élever de 1 à 15 fr. inclusivement (C. pén., art. 462), mais les jugements sont susceptibles d'appliquer, dans les dix jours de la signification, lorsque l'amende prononcée excède 5 fr., ou de 10 francs, si elle n'est que de 5 fr. Les délits dont la peine excède 15 fr. d'amende sont de la compétence des tribunaux correctionnels (C. instr. crim., art. 179). Dans tous les cas où l'amende est substituée à l'emprisonnement, aux termes du décret du 27 nov. 1870, le montant de l'amende est limité à la somme de 10 francs; l'article dont il est fait application, le maximum de cette amende est de 3.000 fr. (C. pén., art. 462).

L'amende est une peine essentiellement personnelle. Elle ne peut être prononcée contre les personnes qui ne sont que civilement responsables, ou les gens césiliés, ne peuvent-elles être soumises à la contrainte par corps, maintenance, en matière d'amende, par la loi du 22 juillet 1867.

En outre, elle est présente et à venir du condamné garantissent le payement des amendes, restitutions, dommages-intérêts et frais de justice. C'est pour cela que toute condamnations pécuniaire emporte une hypothèque sur les biens (C. civ., art. 2122). L'Etat a un privilège sur les immeubles et meubles de l'amendé pour le paiement des amendes. Si les biens du condamné sont insuffisants pour payer à la fois les restitutions et les dommages-intérêts, la partie civile a la préférence (C. pén., art. 54). En outre, les amendes sont prioritaires sur les amendes et autres condamnations pécuniaires (C. pén., art. 55).

L'art. 40 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse interdit d'ouvrir ou d'annuler publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes et condamnations pécuniaires, en matière criminelle et correctionnelle, sous peine d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 100 à 1.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les amendes fiscales (contributions indirectes, douanes, enregistrement, timbre) sont régies par des règles particulières.

Le caractère répressif doit être reconnu aux amendes soit pour objet d'assurer la naissance à certaines lois civiles; telles sont celles qui sont prononcées contre les parents qui se déroberont à une réunion de conseil de famille, à une citation en conciliation devant le juge de paix, etc. Les condamnations prononcées contre les auteurs de délits en matière de biens de communauté, mais la condamnant à droit de récompense (C. civ., art. 1425).

Le service des amendes est réglé par l'instruction du 5 juillet 1885. Le recouvrement en est opéré par les percepteurs (art. 29 dec. 1873, art. 25), mais les diverses régies financières (enregistrement, douanes, postes, contributions indirectes) conservent le droit de recouvrer celles qui sont affectées aux contraventions relevées dans leur propre service (loi du 29 dec. 1873, art. 53). Les amendes sont dites amendes *fiscales*, de *contravention* ou de *réparation*.

Le produit en principal des amendes et condamnations pécuniaires dont le recouvrement est confié au percepteur est affecté par l'Etat, au profit de la commune, à la moitié suivante : 20 p. 100 à l'Etat et 80 p. 100 à un fonds commun dont le montant est versé au compte des cotisations municipales et qui, déduction faite de certaines prélèvements, est attribué pour 1/3 aux enfants assistés et pour 2/3 aux communes. Le décret du 28 dec. 1890, art. 2, modifié par la loi du 28 avril 1893, art. 45).

Les amendes se prescrivent comme les peines corporelles, c'est-à-dire par trois ans. S'il s'agit d'un crime, par cinq ans s'il s'agit d'un délit, et par trois ans s'il s'agit d'une contravention (C. instr. crim., art. 635, 636, 639).

formules de prières usitées dans le culte catholique pour la réparation des injures faites à Dieu par les impies, les blasphémateurs et les sacrilèges. (Une prière de ce genre se dit d'ordinaire pendant les exercices de l'adoration perpétuelle du saint sacrement et aux offices des quarante heures.)

AMENDMENT (rad. amender) n. m. Changement en mieux, amélioration : **AMENDMENT dans les symptômes d'une maladie, dans les affaires d'un commerce.**

— Par ext. : *Plus est loisible bon amendement, que vice est un état stérile*. (Alain Chartier.)

— Agric. Tout engrais incorporé au sol, améliore ses propriétés physiques : *Le sable est un amendement pour les terres argueuses.*

— Anc. dr. Correction d'un jugement : *Demandez amendement au juge.*

— Dr. parlém. Modification proposée à un projet ou à une proposition de loi : *Proposer, discuter, voter, rejeter un amendement.*

— ENCYCL. Agric. Puisque au sens étymologique amender, c'est améliorer, on serait conduit à considérer comme amendement au sol toute opération modifiant d'une façon heureuse, immédiatement ou à la longue, la finisse productive du sol, et, par extension, on pourrait aussi appeler amendement les substances qui, incorporées à la terre, tendent à faire acquiescer à la végétation, sans cette dernière acceptation, les engrais seraient des amendements. Aujourd'hui, depuis qu'on connaît mieux la physiologie des végétaux, on attache d'habitude au mot « amendement » une certaine idée, à savoir la propriété de fournir au sol, en sa composition chimique de cette même substance. C'est ainsi que la craie et le marbre, si différents par l'aspect, par le poids, par la dureté, sont deux variétés d'une même espèce chimique, carbonate de calcium.

Il importe également de bien connaître les propriétés physiques du sol avec ses propriétés chimiques dérivant de sa composition chimique. Ce sont, dans le premier cas, la couleur, l'odeur, et les autres propriétés physiques d'une substance, et dans le second, les propriétés chimiques. C'est ainsi que la craie et le marbre, si différents par l'aspect, par le poids, par la dureté, sont deux variétés d'une même espèce chimique, carbonate de calcium.

Il importe également de bien connaître les propriétés physiques du sol avec ses propriétés chimiques dérivant de sa composition chimique. Ce sont, dans le premier cas, la couleur de la terre, la grossièreté ou la finesse de ses éléments et son importance au point de vue de la composition chimique, la cohésion plus ou moins grande, elle a acquies par la sécheresse, etc. Dans le deuxième cas, ce sont les propriétés qui dérivent pur la terre de ce qui reforme ou de ce qu'elle ne reforme pas certains éléments chimiques.

Mais, si l'on se rappelle que les plantes se nourrissent précisément des éléments chimiques qu'elles puisent dans le sol, on en déduira que la propriété la plus essentielle dérivant, pour le sol, de sa composition chimique, ce sera d'être fertile ou peu fertile, suivant qu'il renfermera en abondance ou en petite quantité, parmi les éléments chimiques, ceux que les plantes recherchent avec avidité. D'autres termes, les propriétés nutritives de la terre sont sous la dépendance de sa composition chimique.

C'est pourquoi un amendement toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques, et on appelle engrais toute substance qui, incorporée au sol, améliore sa composition chimique et, par conséquent, ses propriétés nutritives.

Sauf de rares exceptions, les substances incorporées au sol jouent le double rôle d'amendement et d'engrais. Toutefois, elles peuvent être amendement plutôt qu'engrais, ou engrais plutôt qu'amendement.

Le sable, qui divise et rend plus perméable une terre argueuse, n'est pas en soi une terre, car il n'est qu'un corps inertes. L'argile, qui donne à une terre sablonneuse plus de cohésion et d'aptitude à retenir les eaux pluviales, peut jouer vis-à-vis de cette terre le rôle d'amendement. Mais, si l'on incorpore au sable un peu d'argile, celui-ci apportera à la terre un élément chimique précieux, le calcium, et l'argile apportera à la terre un autre élément chimique non moins précieux : le potassium. Ainsi, le sable et l'argile sont tout à la fois amendement et engrais.

La chaux, la craie, le marbre, et le calcium, sont au sol un an que l'on incorpore le rôle double d'amendement et d'engrais. L'action totale de ces substances est même plus complexe. V. CHAULAGE, MARRAGE, PLATRAGE.

Les terres lessivées sont essentiellement des engrais potassiques. V. CRUDES.

Toutes les matières organiques, dont le fumier de ferme, sont, en même temps que des engrais, des amendements possibles. Par leur décomposition, il se forme de l'humus ou *terreau* qui, au point de vue physique, améliore tous les sols, quelle que soit leur nature. V. HUMUS.

Quant aux engrais chimiques, sauf le phosphate de chaux, leur rôle est tout qu'amendement est nul. Et même, toujours au point de vue physique, le chlorure de potassium, par exemple, peut être nuisible à certaines terres.

En résumé, un seul type d'amendement véritable, le sable quartzeux pur; quelques types d'engrais véritables : le chlorure de potassium, le sulfate d'ammoniaque, etc. Quant aux autres substances qu'on incorpore au sol, ce sont à la fois des engrais et des amendements.

— Dr. parlém. Un amendement ne doit jamais avoir le caractère d'une proposition principale ou de présenter aucune relation avec le texte en discussion; sinon, il subit les formalités prescrites par le règlement sur les propositions d'initiative parlementaire. Il ne peut être fait que par un membre du Sénat ou du Corps législatif, et le résultat de son adoption soit de renvoyer en questionnement un vote de l'Assemblée. A la différence des propositions rejetées, il peut être reproduit sans conditions de délai, et, en cas de rejet, rien n'empêche de le représenter, pourvu qu'il n'ait subi aucune modification. Le paragraphe d'un amendement rejeté dans son ensemble peut être reproduit comme amendement nouveau; mais on n'a pas le droit de dire que l'on reprend une partie de l'amendement écarté par le Sénat ou le Corps législatif. Il est, enfin, interdit d'introduire dans un projet d'intérêt local des dispositions d'intérêt général.

Tout ministre, sénateur ou député, peut soumettre au Sénat ou à la Chambre des amendements, non comme membre du Sénat ou du Corps législatif, mais comme membre de la Chambre; ou tant que ministre, il ne saurait que déposer des dispositions additionnelles. Quand le gouvernement abandonne un projet, il peut être repris à titre d'amendement par un membre du Parlement. Si un amendement est en concurrence avec le texte de la commission et celui du gouvernement, et s'il a le caractère

d'un contre-projet, l'Assemblée est censée voter sur la question de priorité.

— SYN. Amendement, correction, réforme. La correction est l'action par laquelle on s'attache à redresser les choses déviées de leur direction normale; on s'occupe généralement au bien, après dans un ordre de choses violées. La réforme est l'état d'une chose rétablie dans son ordre ou elle doit être.

AMENDER lat. amandare, corriger v. a. Ambloter. *La docteur AMENDER le bon ami AMENDER les voisins.*

— Agric. Modifier les propriétés physiques du sol en les améliorant : *Il nous a paru par le succès de sa culture, et par la propriété d'AMENDER les terres fertiles et la terre pauvre.*

— Dr. parlém. Proposer un amendement à un projet ou à une proposition de loi.

— V. n. Faire des amendes en mieux : *Les criminels AMENDENT pas par la prison.*

— Baisser de prix : *Le Roi AMENDÉ quand l'argent n'est pas commun. Ce sens a vieilli.*

— Prov. et fig. — Je n'ai obtenu le meilleur butin N'aurait pas aller à l'âme. On ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

S'amender v. pr. Devenir meilleur. *Il s'amendé son caractère.*

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain. Celui qui amendait un terrain.

— V. n. AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— V. n. AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

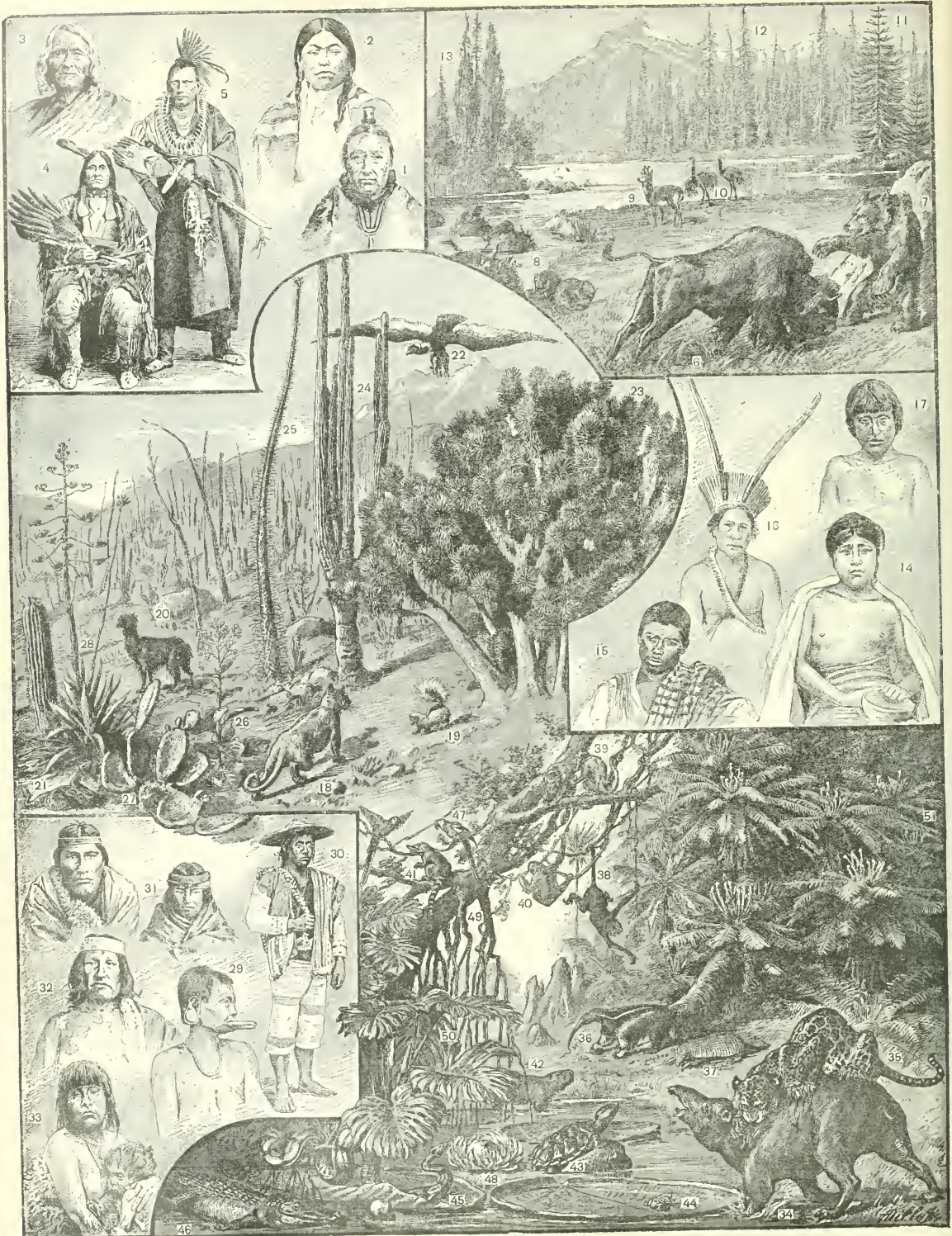
— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

— AMENDEUR n. m. Antroplus, celui qui amendait un terrain.

CARTE GÉNÉRALE DE L'AMÉRIQUE



AMÉRIQUE



Rugman Vigneron Delinavit - ca.

Amérique du Nord : 1. Esquimaux (femme). — 2. Indienne de Fort Rupert. — 3. Indien Pueblo. — 4. Peau-Rouge du Dakota. — 5. Peau-Rouge du Kansas. — 6. Bison. — 7. Ours grizzly. — 8. Castor. — 9. Antilocapra americana. — 10. Nandou. — 11. Araucarias. — 12. Sequoias. — 13. Melèzes. — Amérique centrale : 14. Jeune fille mixte. — 15. Guatemala. — 16. Carabe. — 17. Guarauni. — 18. Panama. — 19. Moutette. — 20. Alpaca. — 21. Crotale. — 22. Condor. — 23. Yucca. — 24. Cerua. — 25. Hirca. — 26. Tabac. — 27. Opuntia. — 28. Agave. — 29. Femme botocuda. — 30. Péruvien. — 31. Araucans. — 32. Patagon. — 33. Fougère. — 34. Tapir. — 35. Jaguar. — 36. Fourmilier. — 37. Tatou géant. — 38. Atèle. — 39. Iturours ou Alouettes. — 40. Pareseux. — 41. Couati. — 42. Cabiai. — 43. Cobra. — 44. Tortue serpentine. — 45. Pipa. — 46. Boa constricteur. — 47. Alligator. — 48. Ara. — 49. Victoria regia. — 50. Falcotier. — 51. Fougères en arbre.

chés, comme l'ébène, l'acajou, le palissandre (surtout le Brésil), et des bois de teinture dont une espèce a donné son nom au Brésil.

L'élevage a pris une très grande extension dans les plaines tempérées des deux continents, et les animaux importés d'Europe, le cheval, le bœuf, le mouton, s'y trouvent en troupeaux innombrables.

Voies de communication. — Commerce. Grâce à toutes les richesses dont nous venons de parler, le commerce de l'Amérique est des plus prospères. Le commerce intérieur de l'Amérique méridionale a relativement peu d'importance, les moyens de communication entre les différentes régions faisant défaut; mais, dans l'Amérique septentrionale, il est considérable, la multiplication des voies ferrées (quatre lignes transcontinentales), ainsi que la création de nombreux canaux, ayant développé les ressources du pays. Les Etats-Unis et le Canada ont le commerce le plus prospère aujourd'hui sur 190.453 kilomètres de chemins de fer, tandis que l'Amérique du Sud n'en a que 34.000.

Le commerce extérieur du Nouveau Monde s'effectue par deux Océans avec tous les pays du monde, et son grand développement date surtout de l'ère de la navigation à vapeur. Il est estimé à 8 milliards pour l'Amérique du Nord, et à 3 milliards pour l'Amérique du Sud. Les navires étrangers portent surtout dans le Nouveau Monde des produits manufacturés, des tissus, des machines, des vêtements, des vins et spiritueux, et ils en rapportent des denrées alimentaires (blé, café, sucre, cacao), des matières premières (coton, caoutchouc, cuivre), et des métaux précieux (or et argent).

L'Amérique a été, jusqu'à l'époque récente, un des grands débouchés ouverts aux produits manufacturés de l'Europe. Mais, au lieu d'envoyer ses matières premières au delà des mers pour qu'elles y soient travaillées, elle s'est mise à les transformer elle-même, et de nombreuses usines se sont créées, surtout aux Etats-Unis, ce qui a été une diminution immédiate des relations commerciales entre l'ancien et le Nouveau Monde, diminution qui tous les jours s'accroît. L'Amérique aspire à l'indépendance économique, et elle n'est pas loin de l'atteindre.

LA DÉCOUVERTE. L'Amérique s'est-elle découverte par l'ancien Monde avant sa découverte par Christophe Colomb? Des Phéniciens, des Grecs, des Romains ont-ils visité l'Amérique? La chose est possible, et même vraisemblable, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude; et, si des marins anciens ont été entraînés par les tempêtes sur les rivages du Nouveau Monde, ils ne sont point en mesure de nous avoir fait connaître leur découverte à leurs contemporains. On ne peut donc, sur les relations de l'Amérique avec l'ancien Monde pendant l'antiquité, se livrer qu'à des conjectures.

On a, au contraire, la certitude que les Scandinaves ont, au moyen des IX^e et X^e siècles, découvert les côtes orientales de l'Amérique (Greenland, Labrador, Etats-Unis), et que leur Markland et leur Vinland correspondent à des pays aujourd'hui bien déterminés. On trouve dans les Bretons et des Dieppois dans les parages de Terre-Neuve, de la côte du Labrador et de l'Amérique découverte et cette colonisation n'est étonnante que dans le nord de l'Europe; et, si Christophe Colomb a pu y puiser des indications précieuses, ce n'est pas moins à lui que revient le mérite d'avoir fait définitivement connaître le Nouveau Monde dans les limites du monde connu. Avant lui, en effet, les peuples méditerranéens l'ignoraient, car les îles dont les cartographes du XI^e siècle peignaient l'Océan Atlantique (Antilia, Saint-Brandan) ne correspondent qu'à des traits d'agacement ou fabuleuses. A partir du 12^e octobre 1492, tout change; l'Amérique est découverte; et, si Colomb la croit jusqu'à la fin de sa vie une partie du continent asiatique, ses contemporains et ses compagnons commencent, de son vivant même, à entrevoir la vérité. L'Amérique est reconnue comme un continent indépendant de l'ancien. Aucune de ces deux conceptions n'entraîne d'ailleurs la découverte; et, tandis que Christophe Colomb cherche le Cathay, ses contemporains cherchent le continent nouveau, et, par un passage vers les riches pays de l'extrême Orient, ils en ont complété la découverte; et ce dernier (un de ceux qui semblent avoir eu le moins de part à l'exploration, mais dont les récits ont eu une certaine vogue) a même visité inconsciemment à Colomb l'honneur de découvrir le Nouveau Monde. En même temps, le champ de la découverte s'étend au nord, où le Vénitien Jean Cabot (au service de l'Angleterre) et le Portugais Gaspard Cortereal visitent Terre-Neuve, la côte du Labrador et celle des Etats-Unis; au sud, où Pedro Alvarez Cabral trouve le Brésil dès 1500, où Vesputse reconnaît le littoral jusqu'au delà du Rio-Janeiro, et où Dias de Solis arrive en 1516 au Rio de la Plata. Avant cette époque déjà, Ponce de Léon a découvert la Floride et le Mexique, et Christophe Colomb le golfe du Mexique (1512) et Nuñez de Balboa a franchi l'isthme de Darien, vu le grand Océan et constaté que les terres nouvelles constituaient bien un continent indépendant des continents connus (Magellan le 21 octobre 1520, et ensuite, en 1520), Magellan en trouva la terminaison méridionale et découvre un passage conduisant de l'Océan Atlantique dans le Pacifique, où il pénètre le 27 novembre 1520. Ainsi a été débroulé de très bonne heure par les aventuriers espagnols une grande partie du problème qui doit parler Las Casas, que Christophe Colomb avait commencé à dévider; la découverte se poursuit encore avec une grande activité pendant tout le second quart du XVI^e siècle, et ce n'est que par la suite que l'exploration de la côte américaine baignée par le Pacifique a été terminée, et même ensuite à bien l'exploration de la côte nord-occidentale jusqu'au delà du 40^e de latitude N. Pizarro ne tarde pas à marcher sur ses traces; il sonnet un peu plus tard au Mexique, et, au commencement du XVI^e siècle, il découvre les Incas, ouvrant le chemin à Alonzo de Orellana jusqu'à la latitude de Valparaiso (1536-1541) et à Chili jusqu'à travers le premier l'Amérique du Sud O. O. En E. et descendant à l'Amazonie depuis les Andes jusqu'à la mer (1541). Cependant, Soto parcourt en vainqueur la

vallée du Mississippi inférieur, et des aventuriers espagnols parcourent l'Amérique centrale et méridionale, tandis que les Portugais préparent à l'exploration du Brésil, et que Jacques Cartier remonte le Saint-Laurent jusque sur l'emplacement de la ville actuelle de Montréal (1535). Ainsi se trouve délimité de tous les côtés, sauf au N., le continent américain des environs de 1550; et quelques-uns des grands traits de son hydrographie apparaissent déjà sur les cartes. C'est ensuite, pendant un certain temps, la colonisation ou plutôt l'exploitation sans réserve des richesses du sous-sol (or, argent) qui succède à l'exploration; les populations indiennes disparaissent sous l'oppression des Espagnols et des Portugais, qui veillent avec un soin jaloux à écarter du continent nouveau les Anglais et les Français, mais ne peuvent les empêcher de s'établir au Canada et aux Etats-Unis et de chercher à travers ces pays, et, plus au N. encore, un passage par le septentrion vers le Cathay ou Cipangu. Du moins, les Français sont-ils successivement écartés du Brésil par les Portugais, de la Floride par les Espagnols; et ces deux peuples se partagent seuls toute l'Amérique méridionale et toute l'Amérique centrale, sur les richesses desquelles

nale. Dans l'Amérique centrale, les connaissances se précisent un peu, et les Antilles prennent bien connues dès le XVII^e siècle. Il n'en fut pas de même dans le sud; certaines explorations fructueuses de l'est, du fleuve des Amazones (le P. Fritz, La Coudamine et ses compagnons) furent exécutées au XVIII^e siècle, mais c'est l'illustre et savant Humboldt qui a eu l'honneur, au début du XIX^e siècle, de déterminer avec précision les traits géographiques de tout le nord de l'Amérique du Sud (1799-1804).

Au cours du XIX^e siècle, des expéditions scientifiques ont surtout dans la première moitié du siècle, ont sillonné l'Amérique du Sud et ont commencé à préparer l'établissement de cartes exactes pour cette partie du monde. N. P. de Martius inaugure, de 1817 à 1821, par leurs explorations dans l'intérieur du Brésil et sur l'Amazonie, une série de voyages que continuent après eux: Alexis d'Origny dans la république Argentine, le Chili et la Bolivie (1826-1832); Ponce de León dans les Andes (1826-1829); le comte de Castelnau aux sources du Paraguay, au Pérou et sur l'Amazonie (1843-1847). Les voyageurs scientifiques ont été beaucoup plus rares dans la seconde partie du siècle; Crovaux, qui a successivement visité les pays arrosés par



les récits fabuleux de Walter Raleigh viennent encore, à la fin du XVI^e siècle, jeter un nouveau prestige. Dans les deux siècles suivants, le gain des explorations a été beaucoup plus mince, et c'est surtout la côte pacifique de l'Amérique septentrionale et les abords inconnus des régions arctiques boréales qui ont profité des reconnaissances des voyageurs. Certains navigateurs anglais (Baflin, Hudson) ont été de bonne heure la série de ceux qui tentèrent la découverte du passage nord-ouest (en 1576), pendant deux cents ans, ou supposèrent franches les mers qui portent leurs noms; d'autres ont continué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle la reconnaissance des côtes occidentales. Quadra et Vancouver, puis Cook, ont rectifié les données des navigateurs espagnols, complété les renseignements fournis par Béring, enfin prouvé la séparation complète de l'ancien et du nouveau continent, en même temps que leur rapprochement au N. du Pacifique. A l'intérieur du continent, bien des traits se sont précisés: les chasseurs et les missionnaires français du XVIII^e siècle, reprenant l'œuvre de Cartier et de Champlain, pénétrèrent jusqu'aux grands lacs canadiens et descendirent le Mississippi jusqu'à son embouchure (Joliet, le P. Marquette, Cavalier de La Salle); au cœur du XVIII^e siècle, les Varenne de La Verandrie pousèrent plus à l'O. et découvrirent les montagnes Rocheuses. Enfin, plus tard encore, des employés des compagnies de pelletteries explorèrent les territoires placés au nord-ouest canadien (Hearne et Mackenzie) déjà visités par des coureurs français des bois, et s'y reliaient aux embouchures du Copernic et du Mackenzie les premières amorces du continent glacial américain. Voilà pour l'Amérique septentrio-

l'Amazonie, l'Orénoque et la Plata, et qui a trouvé la mort dans le Grand Chaco, est surtout un explorateur (1757-1852); mais le savant argentin Moreno mérita d'être considéré comme ayant poursuivi, en Patagonie, l'œuvre scientifique exécutée au XIX^e siècle dans l'Amérique du Sud.

Dans l'Amérique du Nord, les progrès réalisés sont beaucoup plus considérables encore. Au début du XIX^e siècle, l'exploration des pays occidentaux du continent était à peine commencée; ces pays sont aujourd'hui parfaitement connus et étudiés. La raison en est que cette reconnaissance a été pour la grande république américaine un objet d'utilité et d'intérêt national. Commencée dès le début du siècle par Lewis et Clark qui, dès 1803, l'année de la cession de la Louisiane par la France, ont exploré le bassin du Missouri et (par le Columbia River) ont atteint le Pacifique; continuée par Pike, qui a visité les pays compris entre les sources du Mississippi et la rivière Platte, l'Arkansas et la rivière Rouge (1806-1807), la reconnaissance du Far West s'est faite avec une grande rapidité, et en même temps que les colonies s'y avançaient, les cartes se sont précisées peu à peu et ont réalisé de grands progrès au milieu du siècle, quand fut entreprise la grande enquête instituée pour la construction du Transcontinental Railway (1850). Alors on a commencé à bien connaître les montagnes Rocheuses que le Géologue. Survey a ensuite étudiées au double point de vue de leurs formes actuelles et de leurs transformations successives dans le passé géologique. D'admirables cartes topographiques existent aujourd'hui du territoire des Etats-Unis, qui est mieux étudié que plusieurs pays de l'Europe. Le Canada suit l'exemple du pays voisin (il poursuit

l'étrange aux points de vue géologique, géographique et de la colonisation de ses immenses territoires, glacés dans la partie septentrionale. Aucune exploration ne mérite d'être signalée, ni au Labrador, ni dans les Barren Grounds, ni dans les montagnes Rocheuses, comme particulièrement important, les grands voyages dirigés vers les arides terres fertiles qui, au début du siècle, achevé de déterminer vers le N. les limites du continent américain. Les expéditions de Franklin, de Back et de Richardson (1818-1822, 1823-1827, 1828-1830), les reconnaissances de la Great Fish River, (1833), de Deuse et Simpson (1838-1839), de Rao (1846-1854), entreprises par terre et continuées avec les expéditions maritimes que reprirent, deux siècles après, Baffin et Hudson, ont amené non seulement la découverte du passage nord-ouest, mais le relevé du tracé du littoral septentrional de l'Amérique. Ainsi a été achevée, dès le milieu du XIX^e siècle, la détermination de tous les grands traits physiques du Nouveau Monde; il n'y reste plus à faire que des études de détail, dans lesquelles l'occupent encore, abstraction faite du Caocadé et des Etats-Unis, le continent le plus mal connu, et c'est en tout cas le continent le moins étudié du globe.

— **BIBLIOGR.** Humboldt, *Essai sur une critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Monde* (Paris, 1836-1839); Macgregor, *The Progress of America from the discovery of Columbus to the year 1840* (Londres, 1847); Winsor, *Narrative and critical History of America* (Londres, 1866-1888); Cobo, *Historia del Nuevo Mundo* (Seville, 1890).

AMÉRIQUE CENTRALE. On donne ce nom à la partie de l'Amérique qui s'étend de l'isthme de Tehuantepec et finissant aux isthmes de Panama et de Darien. C'est la région des isthmes, appartenant en partie au Mexique et à la Colombie, et comprenant les cinq républiques de Guatemala, Salvador, Nicaragua, Honduras, Costa-Rica, le Honduras anglais et les côtes méridionales d'une superficie étendue de 465,485 kilom. carrés, et sa population de 3,300,000 hab. environ.

Le système orographique de l'Amérique centrale part de l'isthme de Tehuantepec, se dirige vers le Sud; il s'approche de la mer des Antilles que vers l'embouchure du rio San-Juan-del-Norte. On y compte 75 volcans atteignant près de 5,000 m. d'alt. et pour le plupart voisins du Pérou, dont 18 en activité, tels que Popocatepec, l'Atlixcan, le volcan du Feu et de l'Eau, le San-Salvador, etc. Le reste de la superficie de l'Amérique centrale est occupé principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

— **CLIMAT.** Les vents du N.-E. et du N.-O. soufflent principalement par des plateaux et des terrasses accidentées, dont l'altitude varie beaucoup, et qui sont parfois dans les Costa-Rica hautes de 10,000 mètres.

recherché en bijouterie, quand elle est d'un beau violet velouté. Elle est employée pour colliers, bagues, boucles d'oreilles, anneaux, anneau pastoral (pierre d'évêque), etc. Les plus belles sont celles qui viennent du Brésil, de l'Espagne, de Hongrie, de Sibirie et de l'Inde.

— **AMÉTHYSTE ORIENTALE** n'est pas une améthyste, mais une variété violette de corindon.

— **AMÉTHYSTE BASILINE** est une variété violacée d'apatite.

— **AMÉTHYSTES** (fiss.) n. f. pl. Plante de la famille des labiées, qui croît en Indes. L'Asie en produit deux ou trois variétés. *Amethyste bleue*, est cultivée dans nos parterres.

— **AMÉTHYSTINE, INC.** (fiss.) adj. Qui est de couleur violette.

— **AMÉTHYSTINE** (fiss.) n. f. Corps d'un violet améthyste, qu'on obtient en traitant par un réducteur la coccolithine, produit jaune de la réaction de l'acide azotique sur la bromine. L'améthystine vierge avert par les alcalis.

— **AMÉTRIE** (du gr. a priv., et métron, mesure) n. f. Défaut de mesurer, irrégularité.

— **AMÉTRIE** (du gr. a priv., et métra, matrice) n. f. Absence d'utérus.

— **AMÉTROPE** (du gr. a priv., métron, mesure, et f. opes, écart) n. f. Défaut de vue dont la vue a pas la limite ordinaire de la vision distincte.

— **AMÉTROPIE** (rad. amétrope) n. f. Ensemble des imperfections de l'œil considéré comme système dioptrique, et comprenant l'hypermétropie, la myopie, l'astigmatisme.

— **ANTON, ENMETROPE.**

— **AMETTE** (diminut. de am. Amé), f. Petite âme. Syn. de AMÉTRIE. On dit aussi AMÉTTE.

— **AMEUBLEMENT** n. m. Ensemble des meubles qui garnissent ou qui ornent une maison, un appartement.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

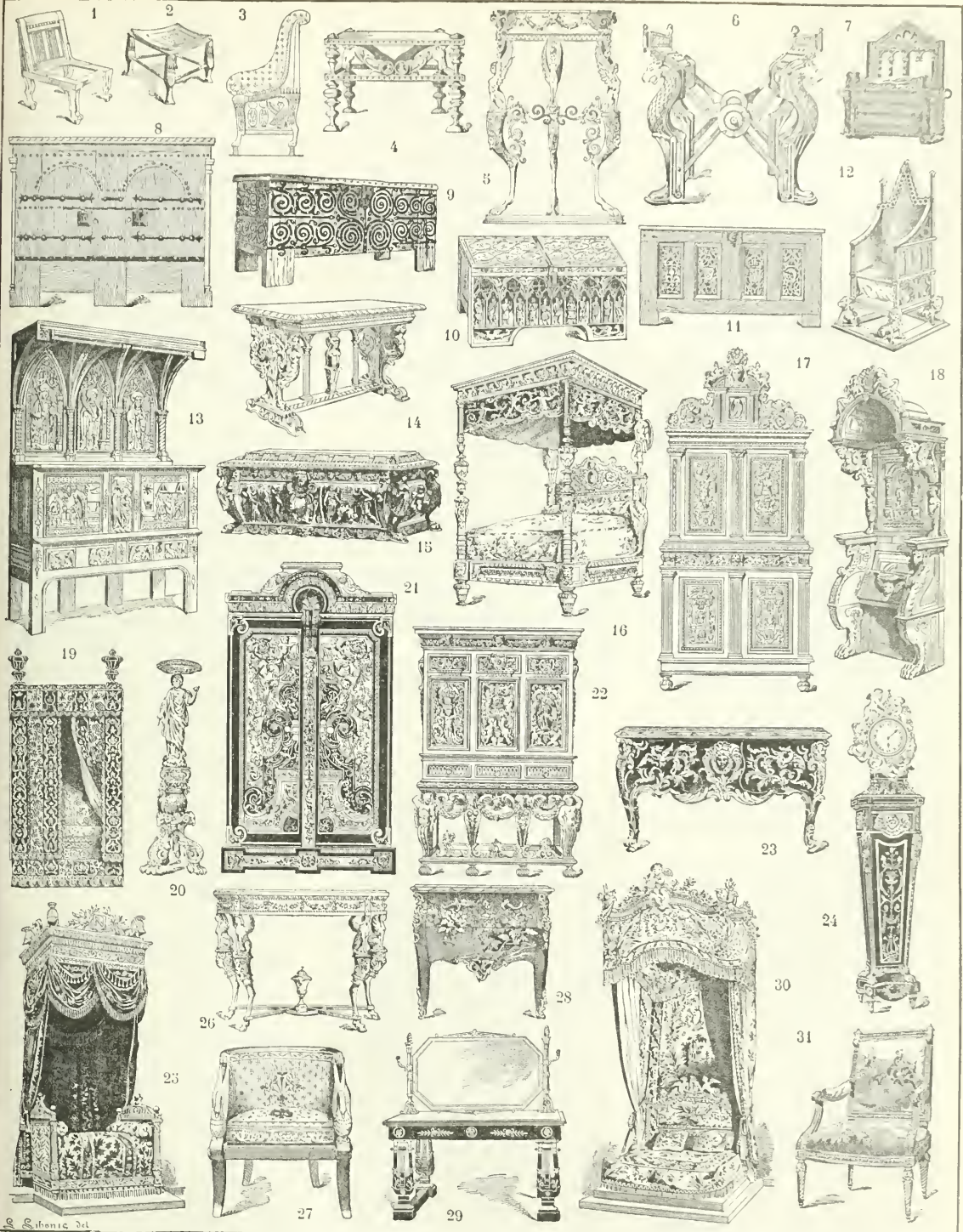
— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.

— **ENVOI.** Les origines de notre ameublement sont obscures. Les Gaulois riches pouvaient posséder quelques beaux meubles; mais le commun des hommes se contentait d'un mobilier grossier. On se servait de bois ou de crânes d'aurochs; la literie était surtout de peaux de bêtes. Dans les régions où pénétraient les Phéniciens, les meubles orientaux ont été si répandus; mais, lors de la conquête romaine, on forma des meubles en bois et en métaux précieux. On se servait surtout du mobilier primitif des Francs; ces migrants, quand ils se fixèrent en Gaule, empruntèrent tout à la civilisation romaine et à la byzantine. Leur amour pour l'orfèvrerie, comme d'ailleurs à tous les barbares, les porta à enrichir leurs meubles de métaux précieux et de pierres précieuses.



1. Chaise égyptienne (musée du Louvre). — 2. Tabouret égyptien (Louvre). — 3. Trône égyptien (peinture de la tombe de Ramsès). — 4. Tabouret de bronze, époque romaine (Louvre). — 5. Triépide (Corèze), xiv^e siècle. — 6. Fauteuil du roi Dagobert I^{er} (cabinet des antiques, Bibliothèque Nationale). — 7. Chaire de Saint-Pierre (basilique de Saint-Pierre, Rome). — 8. Armure de l'église d'Aubermesnil (Corèze), xiv^e siècle. — 9. Coffre du xiv^e siècle (musée Caravale). — 10. Coffre du xiv^e siècle (musée de Cluny). — 11. Coffre aux armes du Dauphin, xv^e siècle (Cluny). — 12. Siège servant au couronnement des rois d'Angleterre, xiv^e siècle (abbaye de Westminster). — 13. Dessin du x^e siècle (collection de l'empereur de Russie). — 14. Table du genre Ducerceau, xv^e siècle. — 15. Coffre de nacre, Venise, xv^e siècle (Cluny). — 16. Lit du xv^e siècle (Cluny). — 17. Armoire Henri II, xv^e siècle (Louvre). — 18. Salle des évêques de Vienne, Dauphiné, xv^e siècle (Louvre). — 19. Lit de marquis d'Étampes, xv^e siècle (Cluny). — 20. Torchère Louis XIV (École des beaux-arts). — 21. Armure en marqueterie, par Boule, xv^e siècle (Louvre). — 22. Meuble par Lepautre, xv^e siècle. — 23. Commode Louis XV. — 24. Pendule Louis XVI (Louvre). — 25. Lit de Napoléon I^{er} (Fontainebleau). — 26. Console en bois sculpté Louis XVI (Fontainebleau). — 27. Fauteuil (école 1^{re} Empire (Mobilier national). — 28. Commode en verres Louis XV (Fontainebleau). — 29. Table de toilette 1^{re} Empire (Mobilier national). — 30. Lit de Marie-Antoinette (Fontainebleau). — 31. Fauteuil Louis XVI (Mobilier national).

Voir : Mobilier, Lit, Armoire, Coffre, Crédence, Table, Siège, etc.

AMIABLEMENT — AMIDON

— A l'Amiable, loc. adv. Par voie de conciliation : *Terminer un différend à l'AMIABLE.*

— SYN. A l'Amiable, amiablement. Amiablement implique un fond de douceur dans la personne dont on parle.

— A l'Amiable indique une manière ordinaire d'arranger les affaires, sans que la douceur de l'agent s'étende au delà du procédé.

— ENCYCL. On dit d'une constatation qu'elle a été terminée à l'Amiable quand il y a eu conciliation entre les parties sans l'intervention de tiers. Lorsque l'elles sont décidées à transiger, elles peuvent agir par elles-mêmes ou s'en rapporter à la décision d'un amiable compositeur. L'Amiable compositeur n'est pas tant, comme les arbitres ordinaires, de se conformer au texte de la loi; il prononce sans appel et au dernier ressort, plutôt selon les règles de l'équité que strictement au droit strict.

AMIALEMENT adv. Par voie de conciliation.

— SYN. Amiablement, à l'Amiable. V. AMIABLE (s'p.).

AMIADÉS (rad. *amia*, nom de poisson) n. m. pl. Ordre de poissons ganoides osseux, caractérisés par leurs grandes écailles robustes, émailées, leurs rayons brachiosteges osseux, et leur queue hétérocerque. — Un AMIADÉ.

AMIADÉS N. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des *amiades*, renfermant de fortes algues. Lorsq'elles sont mises à transiger, elles peuvent agir par elles-mêmes ou s'en rapporter à la décision d'un amiable compositeur. L'Amiable compositeur n'est pas tant, comme les arbitres ordinaires, de se conformer au texte de la loi; il prononce sans appel et au dernier ressort, plutôt selon les règles de l'équité que strictement au droit strict.

AMIANTE (du gr. *amiantos*, incorruptible) n. m. Variété blanche d'asbeste. L'asbeste résulte, elle-même, de l'altération de la trémolite, espèce d'amphibole.

— ENCYCL. Miner. L'amianté se compose de fibres très fines, peu adhérentes aux unes aux autres, et quelquefois assez flexibles pour offrir une certaine ressemblance avec les filaments du lin. L'amianté est un silicate de chaux et de magnésie, principes difficilement fusibles, ce qui fait que cette substance résiste puissamment à l'action du feu : toutefois, elle fond au chalumeau. Dans le langage vulgaire, l'amianté est quelquefois appelé *papier fossile, liège ou cuir fossiles ou de montagne*, etc.

— Antiq. A Rome, et probablement aussi en Grèce, on tissait avec les fibres soyeuses de cette substance des linéaires dans lesquels on enveloppait les calvaires des héros dans des draps, personnages, afin que leurs cendres ne se mélassent pas à celles du bûcher. Les Romains en faisaient encore des nêches de lampes qui brûlaient dans l'huile sans se consumer.

— Têche. Deux siècles avant Jésus-Christ, les Américains du Nord ont trouvé à l'amianté une application d'une importance considérable en l'employant pour la garniture des presse-étoupes et des pistons, et en général pour tous les joints qui sont exposés à la frotte et au frottement, et une température élevée. On se sert également aujourd'hui du carton d'amianté pour les joints des moteurs à gaz, et le papier d'amianté sert à faire des filtres pour produits chimiques.

AMIANTHÉ (du gr. a priv. : *nia*, une, et *anthos*, fleur) n. f. Genre de plantes monocotylédonnes, famille des mélianthacées, tribu des verdatées, caractérisé par une périanthe à six divisions, un androcée de six étamines.

— ENCYCL. Les amianthes (*amianthum*) sont des herbes à bulbe volumineux, à tige scapiforme, à feuilles linéaires et longues; fleurs en grappe simple ou composée. Sont originaires de l'Afrique du Nord. L'amianté (*muscatum*, à fleurs verdâtres, possède un bulbe très vénéneux dont on se sert, paraît-il, pour former un miel éponieux destiné à tuer les mouches dans les habitations. On la cultive aussi dans les serres.

AMIANTINITE n. f. Variété d'actinote. V. ce mot.

AMIANTOÏDE (de *amianté*, et du gr. *eidos*, ressemblance) adj. Qui a l'apparence de l'amianté.

— n. f. Variété d'asbeste. V. ce mot.

AMIATA, montagne d'Italie, entre Cortone et Arezzo, de laquelle l'industrie tire la terre d'Ombre ou de Sieube, employée par les peintres. Alt. : 1.713 m.

AMIBE n. f. Zool. V. AMOÏBES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMOÏBES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMOÏBES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMOÏBES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMOÏBES.

AMIBIFORME adj. Zool. V. AMOÏBES.

souvent des vacuoles remplies de liquide ou d'une bulle d'acide carbonique; certaines vacuoles sont contractiles; l'aminal peut émettre des prolongements ou pseudopodes, et les rétracter. Les *amibes* se reproduisent par une simple division du protoplasma.

— *BILOCA*. : Ehroberg, Dujarain, Carpenter, Haeckel; J. Leidy, *Freshwater North-America* (1879); Claus, *Traité de zoologie* (1884); Edm. Peres, *Traité de zoologie* (1899).

AMICALÉ (du lat. *amicus*, ami) adj. Inspiré par l'amitié ou par le sentiment de l'amitié; *Conseil AMICALÉ*, *Offices AMICALÉ*, *Poignée de main AMICALÉ*.

Quand le train halait loin du pays n'importe, Mes pleurs mal essayés me remontaient aux yeux, Et voir des paysans enrouler le sillon de leur partie, D'un grand geste amical me firent leurs adieux.

F. FABÉ

Pl. AMICALEUX : *Conseils AMICAUX*, *sentiments AMICAUX*.

AMICALEMENT adv. D'une manière amicale.

AMICI (Jean-Baptiste), astronome et opticien italien, né à Modène en 1786, mort en 1864, directeur de l'Observatoire de Florence; il fit des observations météorologiques très remarquables; mais il doit surtout sa réputation à des instruments qu'il inventa ou perfectionna, tels que : le microscope achromatique, le microscope par réflexion, un appareil de polarisation, etc.

AMICIE (de *Amiet*, n. pr.) f. Genre de plantes de la famille des Legum. Ligneux, à hydrosérats, renfermant des herbes ou des arbrustes qui croissent dans les Andes.

AMICET (*mi* — lat. *amicetus*) n. m. Ce terme s'employait dans l'antiquité romaine pour tout vêtement de dessus dans lequel on se drapait.

— ENCYCL. Dans le culte catholique, l'*amicet* est, dès le moyen âge, un des vêtements liturgiques du prêtre officiant; il est fait de toile fine et affecte la forme d'un carré long; une croix est brodée au centre, et des cordons sont attachés aux angles de la partie supérieure. Ces cordons se passent sous les bras, se croisent sur les dos et s'étendent sur la poitrine. Jusqu'au XI^e siècle, le prêtre officiant s'en voilait encore la tête avant de moter l'autel, et abaissait l'amicet sur la chasuble au moment de l'office; quelques ordres religieux ont conservé cet usage. En général, aujourd'hui, on ne s'en sert plus, mais on en conserve un petit échantillon dans l'habit l'amicet sur sa tête; puis, l'abaissant sur ses épaules, enveloppe le collet de sa soutane avec la partie supérieure. — Le trésor de la cathédrale de Sens possède l'amicet de saint Thomas Becket.

AMICTE (du gr. *amiktos*, pur) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombyliides, renfermant des espèces africaines.

AMICULUM (lat. — diminut. de *amiculus*) n. m. Sorte de petit manteau porté à Rome surtout par les femmes, et qui se rapprochait du mantelet d'aujourd'hui.

AMICUS HUMANI GENERIS (*Ami du genre humain*), loc. lat. dont le vrai sens est : l'Ami de tout le monde — l'ami de personne. A rapprocher du vers de Molière : *L'ami de genre humain n'est pas au tout non fait.*

AMICUS PLATO, *SEI AMICUS AMICA VERITAS*, proverbe latin qui signifie *J'aimé Platon, mais j'aime encore mieux la vérité*. Cela veut dire : Il ne suffit pas qu'une opinion soit recommandée par l'autorité d'un nom respectable comme celui de Platon; il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité. Nous devons ce proverbe à Aristote, qui avait dit *Platon pro mitro*.

AMIDA, anc. ville de Mésopotamie. # *Auj. Diarbeck*.

AMIDAÏ n. f. l'undes cinq *Viorats* (Thaghats) ou Boudhdhas AMIDAÏ, n. persanité, dans le bouddhisme japonais, l'intelligence de prédication et la vertu de charité et d'amour du Boudhdha suprême.

— ENCYCL. Pour délivrer les hommes des misères sans cesse renaissantes de la transmigration, pour les conduire à un bonheur parfait du paradis, c'est l'Amida qui, par son intervention, à l'occident, Amida a dirigé s'incarner lui-même dans la personne de Çakyamoni, le fondateur du bouddhisme.

Toutes les sectes bouddhiques du Japon professent une profonde adoration pour Amida; mais deux surtout, la secte *Dyôdo* (Terre pure) fondée en 1175, et la secte *Sin-shou* (Vraie religion) instituée en 1224, lui ont voué un culte tout particulier.

Amida est le plus souvent figuré assis sur les jambes croisées, sur un lotus. — On suppose que l'Amida des Japonais est le même que l'Amida du bouddhisme de l'Inde.

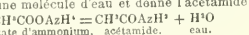
AMIDAÏQUE adj. Se dit des préparations dans lesquelles entre l'amidon.

AMIDE (*rad. am*, abrégé de *ammoniaque*) n. f. Nom donné à une classe de composés qui diffèrent d'un sel ammoniacal par l'absence des éléments de l'eau et qui peuvent régénérer ce sel en fixant ces éléments. La première amide a été découverte en 1830 par J.-B. Dumas.

— ENCYCL. Les amides sont des composés azotés, ayant avec les acides les mêmes rapports que les amies et les alcools. On les divise en *monamides*, *diamides*, *triamesides*, etc.

— *Monamides*. Elles dérivent de l'ammoniaque par la substitution de 1, 2 ou 3 restos monovalents d'acides aux 3 atomes d'hydrogène de ce gaz; on distingue : les *monamides primaires*, dont le type est l'acétamide, de formule $AzH^3(COCH^3)$; les *monamides secondaires*, dont le type est la diacétamide, $AzH(COCH^3)_2$; les *monamides tertiaires*, dont le type est la triacétamide, $Az(COCH^3)_3$.

— Les *monamides primaires* prennent naissance dans la distillation sèche des sels ammoniacaux d'acides monovalents. Ainsi, sous l'action de la chaleur, l'acétate d'ammonium perd une molécule d'eau et donne l'acétamide :



Elles se produisent encore dans l'action de l'ammoniaque sur les chlorures d'acide ou les éthers tels que :

$$CH^3COCl + AZH^3 = CH^3COAZH + AZH^3Cl$$

chlorure ammoniac. acétamide. chlorure d'ammonium.

Ce sont des corps neutres, ou faiblement basiques, qui, à la distillation, perdent une molécule d'eau pour donner un *nitrile* :

$$CH^3COAZH = H^2O + CH^3CAz.$$

acétamide. eau. acétonitrile.

Chauffées avec de l'eau au bain scellé à 140°, elles reforment le sel ammoniac qui leur a donné naissance :

$$CH^3COAZH + H^2O = CH^3COOAZH.$$

acétamide. eau. acétate d'ammonium.

On passe d'une monamide primaire à une monamide secondaire à la chauffant avec un chlorure d'acide ; le radical acide du chlorure se substitue à un atome d'hydrogène du groupe principal AzH^3 . De même pour passer d'une monamide primaire à une monamide tertiaire.

— *Diamides*. Les monamides primaires peuvent être considérées comme résultant de la substitution du groupement AzH^3 à l'oxydure OH d'un acide ; si l'on substitue deux fois le radical AzH^2 à deux oxydures d'un acide polyatomique, on obtient une *diamide* ; par exemple, à l'acide oxalique $COOH-COOH$ correspond la diamide $COAZH^2-COAZH^2$.

Une diamide peut encore être considérée comme le résultat de la substitution d'un reste divalent d'un acide à deux atomes d'hydrogène du groupement AzH^3 , et il existe des diamides primaires AzH^2R , secondaires $AzH(R^1R^2)$, tertiaires $Az(R^1R^2R^3)$; si l'on substitue deux des restos divalents d'acides polymériques.

Parmi les diamides, citons l'oxamide, indiquée déjà ci-dessus, et préparée en décomposant l'oxalate d'ammonium par la chaleur :

$$COOAZH + COOAZH = 2H^2O + COAZH^2 + COAZH^2.$$

oxalate d'ammonium. eau. oxamide.

L'oxamide se prépare plus aisément en traitant l'éther oxalique par de l'ammoniaque ; on précipite ainsi une poudre blanche insoluble.

— *Triamesides*. Les triamesides primaires dérivent de sels triammoniques qui perdent trois molécules d'eau ; on ne connaît ni triamide secondaire, ni triamide tertiaire.

AMIDE, *ÉE* adj. Qui contient de l'amidon : *Acides AMIDÉS*.

AMIDAQUE (rad. *amidion* et *ammoniaque*) n. f. Base faible qui se forme par l'union d'une molécule d'amidon et d'une molécule d'ammoniaque. (Ch. Blondeau.)

AMIDINE, *AMIDONE* ou *AMIDONITE* n. f. Principe immédiat des grains d'amidon. Les diverses féculés mêlées à l'eau forment, à une haute température, une sorte de sirop qui, quand on se refroidit, des grains d'une ténacité extrême et parfaitement uniformes. Ces grains constituent l'amidon. On désigne sous le nom générique de *amidines* des composés basiques différant des amidés par la substitution d'un AzH à l'oxygène.

— ENCYCL. Chim. Wallach a donné le nom de *amidines* aux composés basiques qui résultent de la substitution du groupe divalent (AzH^2) à l'oxygène, dans les amides. Elles ont pour formule générale $R-C = AZH_2$, où R représente un radical hydrocarboné. Comme les amides, les amidines sont susceptibles de substitutions portant sur l'hydrogène des groupes AzH et AzH^2 .

Les amidines simples ou substituées sont des bases énergiques formant des sels cristallisés. L'eau les décoloré généralement en ammoniac et amidine. L'hydrogène sulfuré dédouble les amidines substituées en *thiamides substituées* et *ammoniaque*; il se forme en outre, dans le cas des amidines bisubstituées, de la thiamide simple et une amide secondaire.

On ne connaît pas d'amidines correspondant à des acides polybasiques. Toutefois, on peut considérer la *quinidine* comme une amidine de l'acide carbonique, où le radical hydrocarboné serait remplacé par un second radical amidogène. V. GUYONNÉ.

— *Amidines*. Elles ont pour formule générale Am , par exemple des *amidines-amides* d'acides bifonctionnelles, des *amidines-alcools*, des *amidines-acides*, etc.

— Indust. Féculé ou Amidon du maïs. Il faut 200 kilogr. de maïs pour faire une sac d'amidon (100 kilogr.) qui porte le nom de *amide*.

AMIDO-DICHLORO-DIOXYQUINONE n. m. Composé qui résulte de la substitution d'un amidogène à un oxydure dans la dichloro-dioxyquinone. V. QUINONE.

AMIDOGÈNE (de *amide*, et du gr. *gênos*, origine) n. m. Radical hypothétique qui représente de l'ammoniaque privée d'un atome d'hydrogène. V. ACIDE NÉPHÉTOX.

AMIDOL n. m. Nom commercial du chlorhydrate de diamidobésoal, employé en photographie comme réducteur pour le développement de l'image latente; le meilleur mode d'emploi consiste à mélanger cent grs. d'amidol leur mètre d'eau, à ajouter à cette solution 3 à 0/0 de sulfite de sodium anhydre.

AMIDOLÉ, *ÉE* (rad. *amidion*) adj. Se dit des médicaments préparés par extraction, et contenant des féculés.

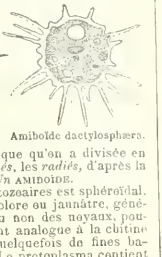
AMIDOLIQUE (rad. *amidole*) adj. Se dit de médicaments qui doivent leur existence et leurs propriétés générales à la présence de l'amidon, ou à celle de quelque autre féculé : *Médicaments AMIDOLIQUES*.

AMIDON (du gr. *amônion*; de a priv. : *amê*, menu ; c'est-à-dire, farine obtenue sans le secours de la meule) n. f. Substance organique que se trouve dans un grand nombre de plantes, surtout dans les graines des céréales.

— Econ. dom. L'*Amidon dit de Paris* est le meilleur. Pour reconnaître s'il n'est pas falsifié avec de l'amidon gypseux on le frotte sur une vitre avec un morceau d'Amidon pur, donne comme cendre seulement un centième de son poids.

— ENCYCL. L'amidon est une substance qui apparaît sous forme de grains solides, aussi bien que les autres sucres que nous les chromodécrite, et notamment dans les légumes verts.

Ces grains s'accumulent souvent dans les divers réservoirs nutritifs de la plante en telle abondance, qu'ils forment une partie considérable du poids total de l'organe.



AMMON (Fédrick-Auguste n), médecin allemand, né à Göttingue en 1799, mort à Breslau en 1861. Il professait la médecine à Breslau et fut médecin du roi de Saxe (1837). Ses meilleurs ouvrages sont : les *Premiers secours de la mer* et *l'Éducation du premier âge*; De *Physiologia tenoniana*, ouvrage qui a été traduit en français; *Clinique des maladies et des anomalies de l'œil humain*; *Revue des maladies chirurgicales*; *Revue de la chirurgie plastique*, en société avec le Dr Baumgarten, etc.

AMMONACÉ, ÉE adj. Qui ressemble à l'Ammonite.

— **B. D. PL.** pl. n. s. AMMONIACÉS. V. AMMONITÉS.

AMMONIALUN (de ammoniacque, et alun) n. m. Sulfate double d'alumine et d'ammonium ou *alun ammoniacal*. Syn. de TSCHEMIGITE.

AMMONÉE, ENNE (In, en — rad. Ammon) adj. *Écriture ammonéenne, lettres ammonéennes*. So disent de l'écriture mystérieuse des livres que Saichoniamon trouva dans les temples d'Égypte, et qu'il consulta pour rédiger son histoire. C'est la plus antique appellation des hiéroglyphes égyptiens.

AMMONÉS n. m. pl. Zool. V. AMMONITÉS.

AMMONIAC, AQUE (de Ammon, l'un des surnoms de Jupiter, parce qu'on préparait autrefois cette substance dans la Lybie, près du temple de Jupiter Ammon) adj. Ne s'emploie au masculin que dans ces deux expressions : *Sel ammoniac, gaz ammoniac*. Le gaz ammoniac n'est autre que l'ammoniaque (V. ce mot); le sel ammoniac, qui est le chlorhydrate d'ammoniaque ou chlorure d'ammonium. **■ Gomme ammoniac**, Gomme-résine tirée du doréon ammoniac, qui croît principalement en Lybie.

— **EXCYCL.** Sels ammoniacaux. V. AMMONIACÉES.

— **Sel ammoniac**, V. AMMONIUM Chlorure d'.

AMMONIACAL, ALE adj. Chim. Qui a rapport à l'ammoniaque, qui en a l'odeur et les propriétés : *Sel, savon ammoniacal*. *Vapeur, odeur ammoniacale*. **■ Un kilogramme de laine de mouton contient cent soixante-quinze grammes de sels ammoniacaux**. (L.-J. Larcher.)

— **B. D. PL.** pl. n. s. AMMONIACÉS. V. AMMONIACÉES.

AMMONIACÉ, ÉE adj. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO (rad. ammoniac), mot qui se joint à d'autres pour former des adjectifs composés : *Ammoniocalcaire*, qui contient de l'ammoniaque et du calcaire. **■ Ammoniocalc-ferrugineux**, qui contient de l'ammoniaque et du fer, etc.

AMMONIALDÉHYDE n. m. Combinaison d'aldehydes et d'ammoniaque. **■ L'ammonialdélyde, appelé aussi aldehydate d'ammonium et acétylure d'ammonium, est fort soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool, très peu soluble dans l'éther; il cristallise en rhomboïdes.**

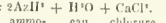
AMMONIAQUE n. f. Gaz extrait du sel ammoniac et connu autrefois sous le nom d'*air volatil, d'alcali fluor, d'esprit de sel ammoniac*. On l'appelle aussi *gaz ammoniac*. **■ Selon l'Académie, quelques-uns font ce mot masculin.** Ses ouvrages scientifiques ne lui donnent que le genre fém. **■ EXCYCL.** Chim. L'ammoniaque résulte de la combinaison de 1 atome d'azote et 3 atomes d'hydrogène; sa densité, 0,59, lui assignant un poids moléculaire égal à 17, on lui donne pour formule AzH₃.

— **Propriétés physiques.** C'est un gaz incolore, à saveur caustique, d'une odeur vive, piquante des yeux. Il se liquéfie aisément, à -40° sous la pression atmosphérique, et se solidifie à -75°. Il est très soluble dans l'eau qui en dissout 1,019 volumes à 0° et 812 volumes à 10°; la solution aqueuse de ce gaz est plus légre que l'eau (contenant 26 pour 100 d'ammoniaque) et se congèle à 0,884°; refroidie, elle laisse déposer des cristaux de formule AzH₃ + H₂O; chauffée, elle perd son gaz ammoniac dont le dégagement peut être rendu régulier par la présence d'un corps poreux. Cette eau, lorsqu'elle est saturée de très grandes quantités d'ammoniaque, et ce phénomène présente tous les caractères d'une dissolution.

— **Propriétés chimiques.** Le gaz ammoniac est décomposé en azote et hydrogène quand on le fait passer dans un tube en porcelaine rempli de fragments de porcelaine et

les chlorures d'argent ammoniacaux par exemple, une tension de dissociation suffisante pour qu'il puisse, en se décomposant dans un tube de Faraday, provoquer la liquéfaction du gaz ammoniac. Enfin le gaz ammoniac, au libre ou en solution, s'unît aux acides pour former de véritables sels. V. AMMONIUM (Sels d').

— **Préparation.** Découvert par Kunckel en 1612, l'ammoniaque se prépare encore aujourd'hui dans les laboratoires par le procédé indiqué. Priestley en 1785; on l'introduit dans un ballon un mélange intime de 2 parties de chaux vive et 1 partie de sel ammoniac, et l'on achève de remplir avec de la chaux vive; dès la température ordinaire, la chaux réagit sur le chlorure d'ammonium pour donner au gaz ammoniac du chlorure de calcium et de l'eau suivant la formule

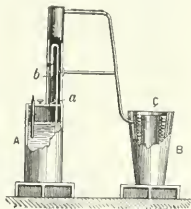


On active la réaction en chauffant modérément, et le gaz ammoniac, disséché et passant sur la chaux vive en excès, est recueilli sur la cuve à mercure. Si l'on veut préparer la solution ammoniacale, on fait arriver le gaz dans des flacons de Woolf au moyen de tubes qui plongent jusqu'au fond des flacons remplis aux deux tiers d'eau.

— **Usages de l'ammoniaque.** L'ammoniaque est un des réactifs les plus employés en chimie. Dans les arts on s'en sert pour nettoyer l'argenterie, dégraisser les étoffes, décolorer et blanchir certains colorés; en médecine elle est employée comme caustique, rubéfiant, ou vésicant. Une application importante de la solution ammoniacale a été faite par Carré à la fabrication de la glace : on chauffe un chaudière de fer A, rempli aux deux tiers d'une solution d'ammoniaque de 20° Cartier, le gaz se dégage par la soupape a et va se liquéfier dans un récipient refroidi B; on enlève ensuite la chaudière du feu, et on la plonge dans l'eau froide; le gaz ammoniac liquéfié se volatilise et retombe par une soupape b, se dissout dans l'eau qui l'avait quité; on verse de l'alcool dans le récipient au bout suffisant pour geler de l'eau contenue dans un vase cylindrique C placé au milieu du récipient B.

Enfin, tous les sels ammoniacaux, en raison de leur richesse en azote, constituent de précieux engrais très riches, fort employés en agriculture; les procédés de fabrication de la soude dite « à l'ammoniaque » utilisent aussi de grandes quantités de sels ammoniacaux, et ce sont ces sels ammoniacaux, en réalité, les deux applications les plus importantes de l'ammoniaque ou de ses composés.

— **Industrie de l'ammoniaque et des sels ammoniacaux.** Jusqu'à la fin du siècle dernier, on n'employait que les quantités d'ammoniaque qu'on peut imposer à l'agriculture; l'ammoniaque peu importante, venant de l'Inde et de l'Égypte à l'état de chlorhydrate et de carbonate, mais, depuis, la consommation s'est accrue d'une façon prodigieuse : d'après Mond, la production annuelle du sulfate d'ammonium s'élève actuellement à 180,000 tonnes en Europe, dont 120,000 en France; on y a cherché à augmenter la production de l'ammoniaque en sulfate roborant 25 0/0 de ce gaz.)



Appareil Carré pour la production de la glace par l'ammoniaque.

Les sources principales auxquelles l'industrie puise aujourd'hui l'ammoniaque qui elle utilise sont : 1° les urines putréfiées, eaux de vidange ou eaux rouges, que l'on recueille dans nos grandes villes; 2° la calcination de matières azotées telles que les os, les déchets de tannerie, les viasses de betterave, la tourbe, etc.; 3° enfin et surtout la distillation de la houille, c'est ainsi que par le lavage du gaz d'éclairage, on peut obtenir jusqu'à 20 0/0 d'azote qui se trouvant dans la houille et recueillir 8 à 9 kilogrammes de sulfate d'ammonium par tonne de houille distillée; de même on a cherché dans les hauts fourneaux d'Essay, qui évitent la transformation préalable de la houille en coke, à traiter les gaz qui s'en dégagent, et l'on obtient de la sorte, à l'état d'ammoniaque, environ 16 0/0 d'azote contenu dans la houille brûlée; enfin, les fours servant à la préparation des coques métallurgiques peuvent être installés aussi en vue de recueillir les produits ammoniacaux qui s'y forment : tels sont les fours Carvès en Angleterre, Otto en Allemagne, qui fournissent 0 kilogramme, environ de sulfate d'ammonium par tonne de houille utilisée. Toutes les eaux ammoniacales qui n'ont pu être recueillies ainsi à des sources diverses sont distillées avec de la chaux : le gaz ammoniac qui se dégage est recueilli dans l'eau si l'on veut préparer la dissolution ammoniacale, ou dans les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique, si l'on veut obtenir les sels correspondants.

— **Dosage de l'ammoniaque.** Une solution ammoniacale se comporte comme une liqueur alcaline et, comme telle, se dose au moyen d'un liquide titré acido. Pour doser de petites quantités d'ammoniaque, on utilise généralement comme on le fait en chimie le réactif de Nessler, qui donne le phénomène produit par la solution d'iode-mercure de potassium dans la potasse caustique; ce liquide, dit *réactif de Nessler*, donne avec l'ammoniaque un précipité brun ou une coloration brune; le trouble causé par la solution ammoniacale à examiner est comparé à celui produit par une solution titrée de sulfate d'ammonium; on peut aussi doser le mercure dans le précipité que donne le réactif de Nessler.

— **Min.** *Ammoniaque boracée*, V. LABRENBLITE. **■ Ammoniaque chlorurée**, V. SALMIAC. **■ Ammoniaque sulfurée**, V. MASCOGÈNE.

AMMONIATE n. m. Chim. V. AMMONIURE.

AMMONICO, terme employé dans un certain nombre d'adjectifs composés, pour exprimer une combinaison dans laquelle entre l'ammoniaque : *Ammonico-argenteux*.

So dit d'un sel d'argent combiné à l'ammoniaque, **■ Ammonio-argenté**, **■ Ammonio-argenté**, Se dit d'un composé combiné avec un sel magnésique : *Sulfate ammonio-magnésique*, etc.

AMMONIDÉS ou **AMMONÉS** n. m. pl. Syn. de AMMONITIDÉS. — **UN AMMONIDE** (ou AMMONÉ).

AMMONIÉMIÉ (de ammonique, et du gr. *aima*, sang)

n. f. Présence dans le sang de l'ammoniaque ou de ses composés. L'ammoniémie ou ammoniacémie n'existe pas.

AMMONIEN (*in* — ENNE) adj. Se dit des pays où l'on rendait un culte à Ammon.

AMMONIENS, peuple de l'Arabie Heureuse différent des Ammoniotes, qui habitaient l'Arabie Pétrée. — **UN AMMONIEN**.

AMMONIFELLIQUE (de ammonique, et du lat. *fel*, felle, Hôl) adj. Se dit d'un acide qui se trouve dans la bile diluée connue à l'air pendant un certain temps.

AMMONIMÈTRE (de ammonique, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Appareil destiné à doser sous forme d'ammoniaque l'azote dans les matières alimentaires ou les engrais ne contenant pas des nitrates, tels que tourteaux, sang desséché, cuir, corne, foin, farines, fourrages, etc. — Ces appareils, qui ont employé jusqu'à présent la chaux sodée, (V. AZOTE.) La matière à analyser, exempte de nitrates, est introduite, après mélange avec la chaux sodée, dans un tube qu'on chauffe au rouge; l'ammoniaque dégagée est recue dans l'acide sulfurique titré. Le mode opératoire et le matériel sont réduits à leur plus simple expression.

AMMONIO ou **AMMONIUM** Andrea DELLA RENA ou DE HARENNA, dit, né à Lucques vers 1177, mort en 1517. Il fut secrétaire de Henri VIII pour les lettres latines (1513), collecteur et directeur des finances du pape Léon X en Angleterre. Il se lia d'amitié avec les savants de son temps, John Cole, Thomas Morus, surtout Erasme, qui loua ses qualités morales et intellectuelles et qui en fit son conseiller intime. Il a laissé quelques lettres conservées parmi celles d'Erasme, et des poésies, dont un exemplaire unique se trouve à la Bibliothèque nationale.

AMMONIO, terme qui se joint à d'autres mots pour former des substantifs : *Ammonio-azoteux*, Composé que l'on croit résulter de la combinaison d'un azoture avec le gaz ammoniac : AMMONIO-AZOTURE de potassium.

V. REACTIF DE NESSELER.

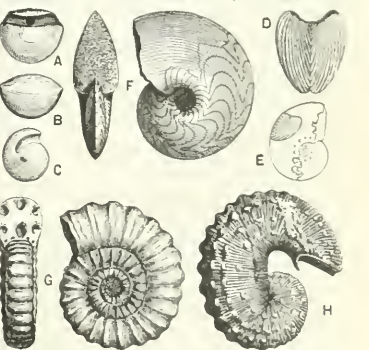
AMMONIO-MERCURIQUE adj. Se dit d'une série de combinaisons d'ammoniaque et d'oxyde de mercure : *Oxyde ammonio-mercureux hydraté*, Composé obtenu en traitant le protoxyde de mercure par un grand excès d'ammoniaque liquide, parfaitement déshydraté, à l'abri du contact de l'air.

AMMONIQUÉ adj. Se dit des sels formés par l'action, sur l'ammoniaque, des acides contenus dans l'eau : *Oxyde ammonique*, Ammoniaque considérée comme un oxyde d'ammonium.

AMMONITE n. f. Genre de mollusques fossiles. On les nomme vulgairement *cornes d'Ammon*, à cause de leur ressemblance avec des cornes de bœuf. V. AMMONITIDES.

AMMONITES, peuple issu d'Ammon, fils de Loth, et établi sur les plateaux de la rive orientale du Jourdain inférieur, voisin des Hébreux, avec lesquels il fut presque continuellement en guerre. Battu successivement par Jephé et Saül, il fut entièrement exterminé par Joab, général de David. Cap. *Habbath-Ammon*. — **UN AMMONITE**.

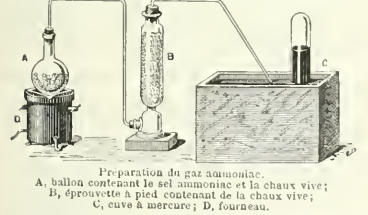
AMMONITIDÉS n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes éteints. — **UN AMMONITIDE** est une coquille spirale, contenant une série de loges, enroulée dans un même plan ou en hélice, ou bien déroulée, recourbée ou droite. Un siphon marginal longe la grande courbure du côté opposé à l'enroulement, et les cloisons des loges forment une ligne compliquée, constituant des lobes et des selles. Les lobes sont simples (goniatites) ou dentelés (cératites), ou bien



AMMONITES. — A, B, C, loges initiales (trachyceras); D, apertures; E, apertures en face; F, goniatites; G, agoceras; H, scaphites.

encore très ramifiées (ammonites, etc.). La chambre initiale est sphérique ou ovoidale; la dernière étale la chambre d'adulte, qui contient l'animal. L'ouverture de la coquille est simple, ou pourvue d'appendices formant des oreillettes; elle est souvent rétrécie, ce qui tend à prouver que l'animal devait être contenu tout entier dans sa coquille.

Dans la chambre d'habitation on trouve souvent un ou deux corps calcifiés ou cornés, appelés, ressemblant un peu aux valves des lamellibranches; on les nomme *aptychus*. Ces coquilles appartiennent bien à l'ammonite, mais on leur a attribué des fonctions diverses. On les regarde comme un opercule de la coquille ou comme une partie de l'appareil digestif, un appareil de protection des branchies ou de l'entonnoir, une mandibule inférieure, ou enfin un appareil protecteur des glandes viduantes. En réalité, on ne sait pas encore à quoi servaient ces pièces. Les ammonitides sont très nombreux; on en compte environ 4,000 espèces, et ils ont été divisés en deux grands groupes par Fischer : 1° les *rétrospirales*, qui ont des poulx siphonaux dirigés en arrière; 2° des lobes et des selles simples; une ouverture simple avec échancrure ventrale



Préparation du sel ammoniac. — A, ballon contenant le sel ammoniac et la chaux vive; B, pipette et récipient de la chaux vive; C, cuve à mercure; D, fourneau.

chauffé au rouge vif. La même décomposition est obtenue au moyen des étincelles électriques, et, en l'effectuant dans un eudiomètre, on peut aisément en conclure la composition de l'ammoniaque.

L'ammoniaque, qui ne peut brûler dans l'air, brûle dans l'oxygène pur avec une flamme jaunâtre; un mélange de 4 volumes d'ammoniaque et 3 volumes d'oxygène détone dans l'eudiomètre et laisse pour résidu de l'eau et de l'azote; enfin le gaz ammoniac et l'oxygène mélangés, passant sur de la manganèse, platine légèrement chauffés, forment de l'acide nitrique. Quant à l'action de l'ammoniaque sur les autres corps simples, nous indiquerons que le chlore et le brome décomposent le gaz ammoniac ou l'ammoniaque en azote et en hydrogène. L'azote et production de chlorhydrate ou de bromhydrate d'ammoniaque; avec l'iode, la réaction est autre, et il y a production d'iodeure d'azote. Un grand nombre de corps composés : chlorures, bromures, iodures, oxydes et sels oxygénés métalliques, absorbent le gaz ammoniac, donnant des combinaisons qui seront étudiées aux noms des différents métaux; ce sont en général des composés dissociables ayant, comme

rattaché au culte de la beauté et lui douant pour lui, non le plaisir sensuel, mais l'émotion et le renouveau du platonisme et précède une sorte d'indifférence à l'égard des personnes. Plutôt que fait accompli par la pensée antique un vrai progrès, il s'élève contre cette idée que l'amour serait un besoin du corps et aurait pour lui la volupté, mais y voit l'appât, mais transformé en une passion noble et généreuse. Ne se perdant pas dans les rêveries abstraites, il analyse le premier comme il convient l'amour conjugal, et il le tient pour seul légitime; il introduit dans le concept d'amour le respect de la personne aimée.

IV. — L'AMOUR DANS L'HISTOIRE ET DANS LA LITTÉRATURE. On peut retrouver dans l'histoire de l'amour la division que nous présume l'histoire générale : antiquité, moyen âge, temps modernes (amour antique, amour chevaleresque, amour moderne).

Ces trois époques ont des formes extérieures que l'amour antique s'attache; la beauté d'Hélène séduit jusqu'à la vicieuse; Didon égale Vénus en attraits; Camille surpasse Diane en légèreté; Nére est plus chaste que Foison; le poète Arède, rien qui dépasse le physique; la Vénus que le poète arabe n'est pas la déesse de la beauté intellectuelle et morale.

Un des traits les plus frappants de la physiognomie que présente la société grecque et romaine, c'est que la femme n'inspire pas d'amour dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot : elle peut être désirée pour sa beauté physique, recherchée au vu de la génération, honorée à cause des citoyens qu'elle donne à la république; à cause de l'époux auquel elle confère la dignité et l'autorité paternelle; mais elle n'est pas l'objet et le but de l'amour; elle n'est pas véritablement aimée.

On rencontre surtout dans la littérature ancienne des amours désignées, abandonnées; les Grecs, les Phéniciens, les Médes, les Indes; quant aux amoureux, si communs dans notre littérature, on n'en trouve pour ainsi dire pas. L'amour apparaissait aux anciens comme une fatalité, non comme une noblesse. Il était en quelque sorte au-dessous de l'épopee et de la tragédie antique.

Un autre trait qui sépare l'antiquité du moyen âge et des temps modernes au point de vue de l'amour, c'est que, dans les héroïnes de l'amour antique, cette passion douce ou violente, heureuse ou malheureuse, pure ou impure, se montre simple, fatale, irrésistible, tandis que l'amour moderne, moins voisin de la nature, s'accompagne d'une agitation intérieure et d'un trouble moral, qui contribuent singulièrement à le rendre dramatique.

Deux grandes influences ont révolutionné l'amour antique : le christianisme et le christianisme des peuples du Nord. Le christianisme a donné à la femme une personnalité en lui donnant une conscience; il lui a donné des droits en lui donnant des devoirs. Le culte de la vierge Marie a contrarié les instincts et aux honneurs dans la femme a été entouree dans la civilisation germanique. Quant aux mœurs des nations barbares, elles présentent deux traits remarquables : d'une part, le respect général qui inspirait les femmes; de l'autre, l'ascendant particulier qu'exercent les héros et les princesses. Ces deux traits ont contribué à établir dans la société germanique l'idée de l'égalité entre l'homme et la femme. La femme du Nord n'est vraiment la compagne de l'homme dans le travail et dans le péril, dans la paix et dans la guerre, dans la vie et dans la mort. Le christianisme et les mœurs germaniques ont né l'amour chevaleresque. L'amour chevaleresque, c'est-à-dire l'amour devenu l'inspirateur des grandes actions, la source de l'honneur, la femme devenue la distributrice de la gloire, et, pour ainsi dire, la conscience du guerrier, voilà qui est une singularité absolue dans les mœurs anciens. L'association de l'amour et de l'héroïsme, quel renversement de toutes leurs conceptions!

Avec le moyen âge finit l'amour chevaleresque proprement dit. Sous l'influence de la Renaissance, il se confond avec l'amour moderne, renais en honneur dans les érudits du xv^e siècle; il se transforme en amour romanesque, en galanterie.

La galanterie, telle que l'entendent les vrais poètes du xv^e siècle, telle que l'entend M. de Scudéry, dit Saint-Marc-Graffard, est ce mélange d'admiration et de respect envers les femmes dont la première origine se trouve dans la chevalerie. Seulement, le chevalier a déposé son armure à la porte des salons, il est devenu l'homme moderne. La chevalerie s'est écroulée dans le xv^e siècle répandue dans le monde, et, sous le nom de "galanterie", elle règle les rapports et les habitudes du monde entre les hommes et les femmes. Ainsi entendue, la galanterie est un des signes les plus caractéristiques du rang que les femmes ont dans la société depuis le christianisme.

Le xv^e siècle est celui de la décadence de la galanterie; elle s'abaisse, se dégrade et devient une sorte de corruption. L'amour galant, qui avait succédé à l'amour chevaleresque, est emporté avec les idées, les sentiments, les institutions qui ont été détruits par la révolution. Ramener l'amour à la simplicité antique, le soustraire aux influences monarchiques et religieuses qui l'ont déshonoré, dénaturé, tel paraît avoir été l'effort des penseurs de cette époque.

Un commencement de ce xv^e siècle, nous voyons l'amour reprendre dans la littérature et dans la société l'empire que la révolution lui avait eulé; ce n'est plus l'amour chevaleresque du moyen âge; ce n'est plus la galanterie du xv^e siècle; ce n'est plus le libertinage élégant du xviii^e siècle; ce n'est plus le romantisme du xviii^e siècle; c'est l'amour mélancolique et rêveur, l'amour que la souffrance fait devier de sa fin naturelle; l'amour qui se mêle à deux sentiments vagues et indéterminés, le sentiment de la nature et l'inquiétude métaphysique ou religieuse; l'amour qui se réveille dans l'âme et se rattache à la notion de la réalité; à l'ennui et au dégoût de la vie. Notre littérature contemporaine a donné une large place à cet amour alanguissant, dont on trouve le germe dans la Nouvelle Héloïse de J.-J. Rousseau, et qui deux siècles plus tard, sous le régime impérial, a été le thème de ses Méditations, ont contribué à mettre à la mode.

V. — AFFECTIONS DE FAMILLE. Amour paternel, maternel. L'amour des parents pour leurs enfants est d'autant plus fort qu'il est plus pur, plus simple, plus personnelle et le bonheur de l'événement, et qu'il se rattache, d'une part, à l'amour de soi, de l'autre, à l'amour proprement dit. Qu'est-ce que l'enfant? C'est le produit et le gage de l'amour, ou plutôt c'est l'amour réalisé, l'amour qui a pris forme et vie. L'amour est chaste. C'est l'expression de la vie paternelle et de la vie maternelle. On connaît la belle

expression de M^{re} de Sévigné écrivant à sa fille : « Le vent de Grignon me fait mal à votre poitrine. »

Il y a dans l'amour des parents pour leurs enfants un élément égoïste, mais cet élément varie selon qu'il s'agit du père ou de la mère. Chez celle-ci, c'est un instinct naturel; chez celui-là, un sentiment qui a son germe dans la nature, mais qui se développe dans la société, l'orgueil du nom et l'orgueil de la race.

L'amour maternel n'a pour ainsi dire pas d'histoire. Quant à l'amour paternel, il dépend davantage du milieu social, de l'état de la législation. Il présente une physiognomie différente, selon la constitution de la famille, selon le pouvoir que les lois et les mœurs confèrent au père sur ses enfants, selon la conscience que le père a de la responsabilité attachée à ce pouvoir.

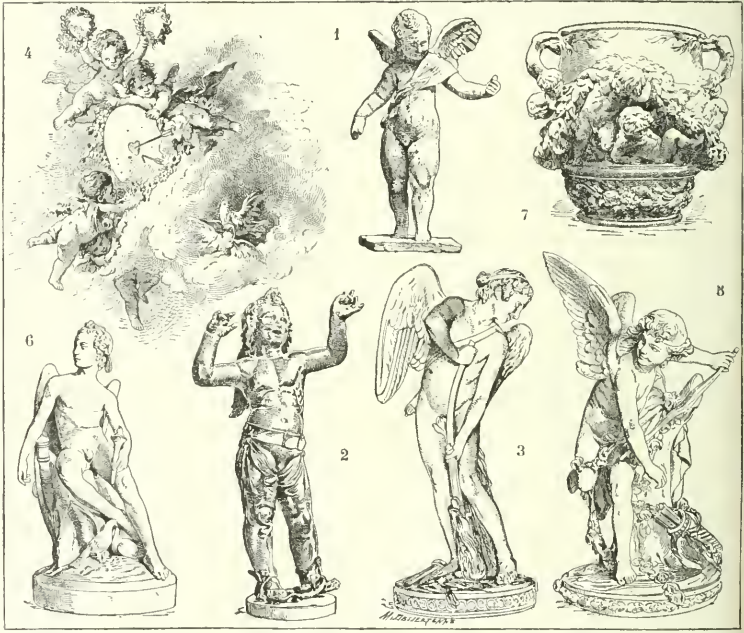
VI. — AMOUR FRATERNEL. L'antiquité appelait l'amour des enfants pour leurs parents du nom de *piété filiale*. Ce qui caractérise en effet la piété, c'est surtout la vénération; or l'amour filial est un sentiment mêlé de vénération et de tendresse. C'est la tendresse qui domine ordinairement dans l'amour; la mère inspire; la vénération dans le sentiment qu'on a pour le père.

L'amour filial a moins de force que l'amour paternel et l'amour maternel. On trouve plus de mauvais fils que de mauvais pères.

VI. — AMOUR FRATERNEL. L'amour fraternel est un sentiment naturel fortifié par l'habitude, par les souvenirs, par les services reçus ou rendus, par la communauté de l'amour filial, par le respect du nom et les traditions

— PROV. LITTÉR. :
Ton amour m'a relatué une virginité.
Vers de Victor Hugo, dans *Marion Delorme*. V. VIRGINITÉ.

AMOUR (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE L'). On ne connaît pas de représentation plastique, franchement archaïque, de l'Amour. Il n'apparaît dans l'art grec que vers le 4^e siècle, sur les monuments de style sévère; il est alors figuré nu, portant aux épaules de longues et fortes ailes; à cette époque, il ne se sépare jamais de Vénus, dont il est ou quelque sorte une émanation. A partir du 3^e siècle, Eros (nom grec de l'Amour) devient un personnage distinct, ayant sa divinité propre. Praxitèle avait conçu et figuré le type d'Eros dans une série de statues célèbres : le torse de Centocelle au Vatican, et l'Eros assis au musée de Brésle en sont peut-être des souvenirs. Praxitèle avait prêté à Eros les formes encore incertaines de l'adolescence; ce type fut adopté par ses successeurs et par Lyssippe. Dans la suite, l'art sculptural grec se plut à donner aux représentations d'Eros les traits de l'enfance; c'est ainsi que, dans les figures en terre cuite de Tanagra et de Myrina, il y a une série de petits Amours ailés, dansant, luttant, minaudant, exécutés avec la fantaisie la plus délicieusement spirituelle. Les graveurs en pierres fines, de leur côté, se sont inspirés très fréquemment de l'antologie pour leurs compositions gracieuses qui forment, ainsi qu'on l'a dit, toute une psychologie figurée de l'Amour. Dès le 1^{er} siècle, la peinture céramique avait introduit Eros dans les scènes mytho-



1. L'Amour (Tanagra et Myrina). — 2. L'Amour, par Donatello. — 3. L'Amour bandant son arc, par Bouchardon. — 4. Les Amours, par Boucher. — 5. L'Amour, par Ant. Tassart. — 6. L'Amour dominant du moule, par Rude. — 7. Le vase aux Amours, par Dado.

d'honneur domestique. L'amour fraternel présente à peu près les mêmes caractères que l'amitié, dont il est le type le plus précis. On peut dire que l'amour fraternel est une amitié qui vient de la nature, et que l'amitié est une sorte d'amour fraternel qui naît du libre choix.

VIII. — AMOUR DE LA PATRIE. V. PATRIE, PATRIOTISME. IX. — AMOUR DE L'HUMANITÉ. V. CHARITÉ, HUMANITÉ, PHILANTHROPIE.

X. — AMOUR DIVIN. V. CHARITÉ, MYSTICISME. XI. — MYTHOL. V. ÉROS, CÉPHROS. XII. — SYN. Amour, affection, amitié, attachement, inclination, passion, tendresse. V. AFFECTION.

— ANTON. Abomination, animosité, antipathie, aversion, déféction, détachement, éloignement, exécution, haine, horreur, indifférence, inimitié, malveillance, prévention, rancune, répugnance, ressentiment.

— PROV. LITTÉR. :
Amour amour quand tu nous liens.
On peut bien dire : Adieu, profane!

Vers de la fable de La Fontaine, le *Lion amoureux*. Un lion, devenu amoureux d'une jeune fille, se laisse, sur la demande du père, rogner les griffes et limer les dents. On lache alors sur lui quelques chiens, auxquels il ne peut résister. Les deux vers qui servent de conclusion à l'épisode s'appliquent aux amoureux qui, dans l'ivresse de la passion, se dépouillent volontiers d'une arme dont plus tard ils regretteront la perte, et, généralement, à toutes les folies qui sont les conséquences de l'amour.

— PROV. LITTÉR. : Amour, tu perds tout! Homistiche de La Fontaine (*les Deux Caps*), auquel on fait de fréquentes allusions, pour rappeler les malheurs causés par la passion d'amour.

— PROV. LITTÉR. : Pour l'amour du grec, Allusion à deux vers de Molière, dans *les Femmes savantes*. V. GIGEC.

— PROV. LITTÉR. :
Les tourterelles se fuyaient :
Plus d'amour, partant plus de joie!
Vers de la fable *des Amoureux malades de la peste*. V. ANIMAL.

logiques ou familières. En même temps, Pausias, puis Apelle, peut-être, s'étaient illustrés à représenter l'Amour dans leurs tableaux. Ce sont ces monuments figurés qui devaient servir d'exemple aux auteurs des peintures pompéiennes, qui contèrent si volontiers les scandales de l'Olympe.

Aux époques de foi, il ne saurait être question de représentations d'Eros, mais la Renaissance restaure le culte des dieux païens. On le voit paraître dans les œuvres de Lorenzo Costa, de Sandro Botticelli (*le Printemps, les Amours*); de Luca Signorelli (*la Triomphe de la Chasteté*); du Pérugin (*le Combat de l'Amour et de la Chasteté*); Raphaël a célébré le triomphe de l'Amour dans les fresques de la chambre de baus du cardinal Bibbiena, et l'on voit à la Parmésine des Amours procédant à la toilette de la reine dans les *Noces d'Alexandre et de Roxane*, par le Sodoma, etc. L'Amour a été encore célébré par l'école d'André Mantegna, par Corrége, par le Parmesan, dans l'école lombarde; par Titien (*l'Amour sacré et l'Amour profane* [v. ci-après]); par Paris Bordone, Tintoret et Veronèse dans l'école vénitienne; par les Carache, par le Guide et surtout l'Albano dans l'école bolonaise. Durant la Renaissance, on érigea en Italie, sur les places publiques, plusieurs statues à Eros; Donatello sculpta une statue de l'Amour; on en doit deux à Michel-Ange, lequel dessina aussi plusieurs cartons de tapisserie ayant pour sujet *Vénus et l'Amour*.

Les artistes flamands du commencement du xv^e siècle rappelleront d'Italie le culte des Amours, mais il ne semblait convenir que par exception à cette peinture du Nord, sous le pinceau de Rubens, par exemple. Depuis la Renaissance, c'est en France que l'Amour a rencontré les peintres les plus dignes. On a invoqué l'inspiration exercée sur nos artistes par les modèles du Primatice et de l'école de Fontainebleau; peut-être y eut-il aussi appropriation du tempérament national à des sujets légers, spirituels et gracieux. Dès le xv^e siècle, Poussin, dans de nombreux tableaux, Le Sueur, dans les décorations de

robe est de satin blanc, sa ceinture cramoisie à fermer...
Amour venge (L.), opéra-comique en deux actes, de...
Amours (LES), un des quatre recueilés élégiaques...

fois, mais a été refoulée peu à peu vers l'O., dans les...
AMOURACHER v. a. Inspirer un amour peu justifié...

AMOURACHE v. n. f. Amour passager; caprice; Avoir des...
AMOURAUX (p) n. m. pl. Petits Amours. — Un AMOU-

AMOURETTE n. f. Amour passager; caprice; Avoir des...
Des amitiés, des amourette, ou ça va tout ça l'est plus...
Mais, de grâce, Amour, Amitié, Appreux moi donc ou vous êtes...

— Art culin. La moelle épinière du bœuf, du mouton, et surtout du veau, que l'on étanche et dont on fait le plus souvent des garnitures: Les AMOURETTES s'accommodent généralement comme les cervelles. Les amourettes sont un mets agréable, sain et de digestion facile. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR. — AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

AMOURETTE n. f. Nom vulgaire donné au mgnet (convallaria majalis) et à plusieurs espèces de graminées, telles que le brin de mer, la force maie. — SYN. Amourette, amour. V. AMOUR.

un acte, paroles de Jules Barbier, d'après une jolie nouvelle de Erckmann-Chatrain, musique de Henri Maistre, livret de Jules Barbier et de Louis Gallet. Opéra, joué et joué partie argibergiste de la Carpe-d'Or, en Alsace, est un riche parti que se disputent bien des prétendants, entre autres le maire du village, le quinquagénair Hebstock. Catherine leur préfère le jeune et timide maître d'école Heinrich Walter. Ce dernier méritait le succès qu'elle a obtenu, autant par la simplicité honnête et touchante du poème que par la grâce aimable et le charme pénétrant de la musique. La partition contient nombre de morceaux bien venus; entre autres, un joli duo de femmes, dans lequel se trouve une très belle réaction: Ce que je voudrais, Salomé, c'est un jeune homme au doux visage; un duo bouffe excellent, et surtout le charmant chœur: Donz pays natal, d'un sentiment plein de poésie, qui se termine en chœur de la façon la plus heureuse après les mots: Partez, je le veux, tout ce que j'ai.

AMOUCROCHE n. m. Dans quelques pays de France, nom vulgaire de la marotte ou camouille paine, maruta cotula.

AMOUROUX (Charles), membre de la Commune de Paris, né à Chalabr (Aude) en 1843, mort à Paris en 1885. Ouvrier chapelier, il devint un des orateurs des réunions publiques, et, ait, après la révolution du 4 septembre 1870, une vive opposition au gouvernement de l'Assemblée. Elu membre de la Commune de Paris, le 23 mars 1871, il fut un des membres les plus violents de la majorité. Arrêté après le rétablissement de l'ordre, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et déporté à la Nouvelle-Calédonie, où, lors de la révolte des bagnards, il fut un des plus vaillants chefs de la répression. L'amnistie de 1880 lui permit de rentrer à Paris. Il collabora à divers journaux socialistes, devint membre du conseil municipal de Paris et fut élu, en 1885, député de Saint-Etienne.

AMOUR-PROPRE n. m. Respect de soi-même; sentiment qui nous fait nous mériter de sa propre valeur. L'AMOUR-PROPRE est un des plus puissants ressorts du cœur humain. (Laténa).

— Se dit le plus ordinairement dans un sens défavorable, pour désigner le trop grand attachement d'un homme à ce qu'il a fait ou écrit, à ce qu'il a dit ou écrit. Elle a de lui-même: AMOUR-PROPRE ridicule, insupportable. Etre pètri d'AMOUR-PROPRE.

— S'emp. au pl., en bonne ou en mauv. part: L'homme qui porte son talent avec lui afflige sans cesse les AMOUREUX. (L'Éclair).

— SYN. AMOUR-PROPRE, morgue, orgueil, superbe. L'orgueil est une enflure par laquelle l'homme s'étend et se grossit en quelque sorte en lui-même, et relâche son idée par celle de force, de grandeur et d'excellence. La superbe est le nom de l'orgueil, c'est le langage de la dévotion, ou c'est un terme dont on se sert par dérision. L'amour-propre est un orgueil sensible, irritable, susceptible, qui fait qu'on s'offense aisément; c'est aussi un orgueil aveugle qui nous jure de nous mériter de l'admiration. (L'Éclair).

— SYN. AMOUR de soi, ÉGOÏSME. L'amour de soi, résultant nécessaire de la sensibilité, essence même de l'humanité, est légitime quand il se renferme dans les limites tracées par la nécessité de la conservation et le besoin de développement auquel a droit tout être humain. L'égoïsme est l'amour de soi s'affranchissant de toute mesure. (L'Éclair). — AMOUR-PROPRE, amour de soi-même. Le mot amour-propre, pris dans un sens général et philosophique, se rapproche du mot égoïsme et s'entend du principe personnel d'action qui rapporte tout à soi-même.

— ANTON. Abnégation, humilité, modestie.

AMOUX (PAYS D') [amoussin pays]. Il s'écartait entre le Doubs et la Saône, sur la rive du Dou et de la rive de la vallée inférieure de la Loire. Il doit son nom aux Amoux, une peuplade bourgogne qui s'y établit au temps des grandes invasions.

AMOVIBILITÉ d. f. Qualité, état de ce qui est amovible: L'AMOVIBILITÉ des places, des fonctionnaires. L'AMOVIBILITÉ est un des éléments de la responsabilité. (E. Regnaud). — AMOVIBILITÉ d. f. Qualité, état de ce qui est amovible: La femme dans la société domestique. (Ventura). Fig. Changement, instabilité: Plus il y a d'AMOVIBILITÉ dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d'instabilité, de désordre, de faiblesse dans la société. (Bonald).

— Etycol. V. INAMOVIBILITÉ.

— ANTON. Inamovibilité.

AMOVIBLE (du lat. amovere; formé de a, de, et movere, mouvoir, changer de place) adj. Qui peut être destitué — ou du moins déplacé, éloigné — à volonté: Si les juges craignent de l'abus, la justice n'offrirait aucune garantie d'impartialité. Si le dit des choses elles-mêmes: Emplois, fonctions AMOVIBLES. Sous le despotisme asiatique, tout est AMOVIBLE comme la volonté du maître. (Etienne). Il se dit même des personnes et des AMOVIBLES.

— ANTON. Inamovible.

AMOVO-INAMOVIBLE adj. Se dit, en chirurgie, de bandages destinés à être à la fois amovibles et inamovibles, de telle sorte qu'on puisse extirper l'atout le membre fracturé sans déplacer les fragments. V. BANPAGE.

AMOY, ville de Chine. V. AOÏ.

AMPAC (pak) n. m. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, originaires de l'Océanie. Syn. de ZANTHOX.

— On donne aussi ce nom à une résine odorifiante qui découle de ces arbres.

AMPALIS (lis) n. f. Genre de plantes de la famille des ulmaceés, trois des morcés, renfermant des arbres à bois dur, et dont les fruits, en forme de cheville, sont très durs. On les trouve en France. Les fruits ont une saveur amère et sont cultivés à l'île-de-France.

AMPANON ou EMPANON (du lat. penna, plume) n. m. Syn. de EMPENNE.

AMPARLER (h-ê - rai. parler) n. m. Au moyen âge, Défenseur officieux devant le parlement de Paris. Ses fonctions étaient celles de l'avocat.

AMPASSER ou EMPASSER v. a. Anc. chirurg. Faire venir à suppuration.

AMPASTELER (pass) v. a. Techn. V. EMPASTELER.

est fixée au-dessus de la première, à l'extrémité supérieure de l'axe vertical. Cette aiguille aluminium se soutient sur un cadran gradué en centimètres ou en fractions d'ampère.

Galvanomètre de Lippmann. Il se compose essentiellement d'une chambre à mercure placée entre les pôles d'un aimant A, et dans laquelle plonge un tube B contenant du mercure. Le système forme donc un tube en U contenant du mercure. Si un courant traverse verticalement la partie horizontale, il se produit une action électromagnétique, et il s'établit dans les deux branches verticales. Cette déviation est proportionnelle à l'intensité du courant, et peut servir à la mesurer; l'instrument est gradué par comparaison.

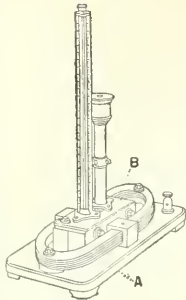


Fig. 3. — Galvanomètre à mercure, de Lippmann.

Ampermètre enregistreur. Celui de Richard se compose essentiellement d'une palette de fer doux, mobile de va-et-vient (fig. 4). Les mouvements de la palette s'inscrivent sur un papier enroulé autour d'un cylindre; celui-ci est animé d'un mouvement de rotation uniforme.

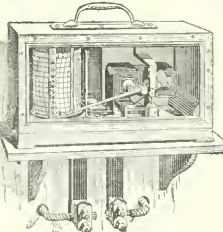


Fig. 4. — Ampermètre enregistreur.

Tous ces instruments d'être actionnés de temps en temps.

AMPEZZO, vallée alpestre du territ. autrichien, entourée de sommets des Alpes Dolomites, constituant un des principaux détours de la route dite « Carintia ». La localité principale est « Cortina d'Ampezzo, qui compte 620 hab. (3,030 dans toute la commune), et est le chef-lieu d'un district peuplé de 6,974 hab. (1890, sa célèbre retraite, quelques jours avant la victoire de Hohenzollern).

AMPING, village de Bavière (district de Mühldorf, sur l'Isen, affluent de l'Inn; 1,000 hab. L'empereur Louis de Bavière y vainquit Frédéric d'Autriche en 1322 [bataille dite « de Mühldorf »]. Le général Moreau y commença en 1800, sa célèbre retraite, quelques jours avant la victoire de Hohenlinden).

AMPHANTHE (du gr. amphi, autour, et anthos, fleur) n. m. Nom donné aux réceptacles dilatés qui contiennent ou enveloppent les fleurs dans les figuiers, etc. (Peu employé).

AMPHARETE (du gr. ampherès, ajusté des deux côtés) n. m. Genre d'annélides tubicolés, famille des ampharètes, renfermant de nombreuses espèces des côtes de l'Europe boréale.

AMPHARÉTIDES (même étymol. qu'à l'article précédent) n. m. pl. Famille d'annélides tubicolés, caractérisés par leur corps divisé en deux régions, dont l'antérieure, large, est pourvue de soies simples et de crochets, et la postérieure, étroite, ne porte que des crochets. Genres principaux: ampharete, amphicète, saellidie, etc. — Un AMPHARÉTIDE.

AMPHARISTÈRE (riss — du gr. amphi, des deux côtés, et aristeros, gauche) adj. Qui est maladeur des deux mains.

AMPHÈRÈRE (du gr. amphi, autour, et héméra, jour) adj. f. Se dit d'une fièvre quotidienne rémittente.

AMPHÈRENE (du gr. amphi, autour, et héméra, jour) adj. f. Se dit d'une fièvre elle-même AMPHÈRENE.

AMPHÉRÈPE ou AMPHÉRÉPHIS (riss — du gr. amphi, autour, et ephēra, contourner) n. m. Genre de la famille des composités. Syn. du genre CENTRIFÈRE.

AMPHI prépos. grecque qui signifie Autour de, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français empruntés du grec, tels que amphibe, amphibologie, amphiphène, amphiphère, etc. Il ajoute au mot principal un sens de duplication ou de circonstance.

AMPHIALE, promontoire de l'anc. Attique, à l'O. de Corymbus. C'est de ce point qu'on partait pour Salamine.

AMPHARAIDES, descendants d'Ampharaus; Acarnas et Amphore étaient fils d'AMPHARAIDE Alenon et de Cathirée. (Val. Parisot.)



Fig. 5. — Ampharaus. (Bas-relief étrusque.)

AMPHARAUS, divin grec. fils d'Océan et d'Hyperméestre, genre d'Adraste, roi d'Argos, qui refusa de

suivre à la guerre de Thèbes, parce que son art lui avait répugné et il trouverait la mort. Mais son épouse, Eriphyle, séduite par l'offre d'un collier de diamants, découvert à Polynice, l'un des sept chefs, la retraîta ou Ampharaus s'échappa. Forcé de partir, il combattit devant Thèbes, et fut englouti avec son char dans le sein de la terre. Il fut vengé par son fils Amphiolon. Il recut les honneurs de diebre par les oracles qu'on lui y rendait.

AMPHIARÈS n. f. pl. Jeux que les habitants d'Orope célébraient en l'honneur d'Ampharaus.

AMPHIARTHRODIAL, ALE adj. Qui a rapport à l'amphiarthrose.

AMPHIARTHROSE (du gr. amphi, de part et d'autre, et arthron, articulation) n. f. Articulation consistant dans l'union de deux surfaces articulaires planes ou presque planes, ou partie contiguës, en partie continues par un tissu fibreux.

— ENCYCL. Ce genre d'articulations est intermédiaire à la diarthrose et à la symphyse. Les amphiarthroses, appelees articulations, ne sont susceptibles que de légers mouvements. Les articulations des vertebres entre elles sont des amphiarthroses.

L'amphiarthrose, d'après ses caractères physiologiques et anatomiques, est une articulation à mouvements très restreints, sans cavité, intra-articulaires et surtout sans membrane synoviale. Les articulations des corps vertebraux entre eux sont des amphiarthroses parfaites.

AMPHIASTRÉ (stér — du gr. amphi, doublement, et astré, étoile) n. m. Double centre autour duquel rayonnent les microscopes, dessinant ainsi deux sortes d'étoiles, dans la première phase de la CAMBRIÈRE. V. ce mot.

AMPHIBIE (du gr. amphi, deux, et bios, vie) adj. Qui vit, qui croit sur la terre et dans l'eau: Animal, plante AMPHIBIE. Les loutres, les castors, sont des animaux AMPHIBES.

— Fig. Se dit d'un homme qui exerce en même temps deux professions tout à fait opposées, qui adopte alternativement deux opinions contraires, qui ménage deux partis adverses, qui occupe une position intermédiaire: Il est AMPHIBIE; il vit de l'église et de l'épée. (La Bruy.)

— On l'applique de même aux choses qui n'ont pas le même objet, qui présentent deux faces différentes: C'était un rôle AMPHIBIE, où l'on avait mêlé la jurisprudence française avec la loi romaine. (Montesq.)

— Substantif, au prop. et au fig.: C'est un AMPHIBIE, qui croit sur la terre et dans l'eau. Animal, plante AMPHIBIE. Les loutres, les castors, sont des animaux AMPHIBES.

— Fig. Se dit d'un homme qui exerce en même temps deux professions tout à fait opposées, qui adopte alternativement deux opinions contraires, qui ménage deux partis adverses, qui occupe une position intermédiaire: Il est AMPHIBIE; il vit de l'église et de l'épée. (La Bruy.) — On l'applique de même aux choses qui n'ont pas le même objet, qui présentent deux faces différentes: C'était un rôle AMPHIBIE, où l'on avait mêlé la jurisprudence française avec la loi romaine. (Montesq.) — Substantif, au prop. et au fig.: C'est un AMPHIBIE, qui croit sur la terre et dans l'eau. Animal, plante AMPHIBIE. Les loutres, les castors, sont des animaux AMPHIBES.

AMPHIBIENS (bi-in — rad. amphibie) n. m. pl. Nom donné souvent aux animaux qui, à l'état larvaire, vivent dans l'eau, et à l'état adulte ont des organes pulmonaires.

— Bot. Les plantes amphibies sont celles qui croissent indifféremment dans l'eau ou hors de l'eau, comme la renouée amphibie.

AMPHIBIENS (bi-in — rad. amphibie) n. m. pl. Nom donné souvent aux animaux qui, à l'état larvaire, vivent dans l'eau, et à l'état adulte ont des organes pulmonaires.

AMPHIBIEN (du gr. amphi, deux, et bios, vie) adj. Qui vit, qui croit sur la terre et dans l'eau: Animal, plante AMPHIBIE.

AMPHIBIOTIQUES (rad. amphibie) n. m. pl. Groupe d'insectes néoptères, qui, à l'état adulte, ont des larves, et passent dans l'eau, possédent généralement des branches trachéennes. On les divise en trois familles: les perléides, les éphéméroïdes et les libellulides. — Un AMPHIBIOTIQUE.

AMPHIBLASTULA (blast — du gr. amphi, tous les deux, et de blastula) n. f. Sorte de blastula à cavité de segmentation exocentrique et aplatie, comme celle de l'œuf de grenouille, qui tend à la fois de l'archiblastula et de la discoblastula. V. BLASTULA.

AMPHIBLOSTROIDE (blast — du gr. amphiblostroon, filer, et edos, forme) adj. Epithète synonyme de rétroforme, que l'on ajoute au mot membrane pour désigner une rétine, parce qu'elle ressemble à l'épaveur, fil de pêcheur.

AMPHIBLOSTROÏTE (blast —) n. f. Inflammation de la rétine, qui se traduit par une membrane amphiblostroïde. Syn. RÉTINITE.

AMPHIBLOSTROMALACIE (blast — rad. amphiblostroïde, et malacia [du gr. malakia, mollesse] — n. f. Ramollissement de la rétine ou membrane amphiblostroïde.

AMPHIBOLE (du gr. amphibolios, ambigu) n. f. Silicaté qui se présente sous de nombreux aspects.

— ENCYCL. L'Amphibole est essentiellement composée de silice, de chaux, de magnésie, mais elle renferme souvent aussi de l'oxyde de fer et de l'oxyde de manganèse. Elle cristallise ou se présente obliques à base rhomboïdale. On distingue dans ce genre trois espèces principales: tremolite, actinolite et hornblende. Les amphiboles appartiennent aux terrains anciens et aux terrains volcaniques. Elles entrent dans la composition d'un très grand nombre de roches.

AMPHIBOLIE (du gr. amphibolia, ambiguïté) n. f. Nom donné par Kunt à une forme particulière d'épaveur qui consiste à le rapporter à la forme facile et à considérer de la même façon les objets propres de deux facultés différentes. Ainsi, confondre un fait d'expérience avec un jugement synthétique, c'est faire une amphibolie. V. AMPHIBOLOÏTE.

AMPHIBOLIFÈRE (de amphibole, et du lat. ferre, porter) adj. Qui contient de l'amphibole.

AMPHIBOLIQUE adj. Se dit de minéraux dans lesquels l'amphibole entre comme partie constituante.

AMPHIBOLITE (de amphibole, et du gr. lithos, pierre. — l'orthogr. rationn. serait AMPHIBOLITE) n. f. Schisto composé ou grande partie d'amphibole.

AMPHIBOLOCARÉES (du gr. amphibolos, équivoque, et karpus, fruit) n. f. pl. Groupe de la grande famille des fougeres. — Une AMPHIBOLOCARÉE.

AMPHIBOLOGIE (du gr. amphibolios, ambigu, douteux, et logos, discours) n. f. Sens équivoque; ambiguïté; arrangement de mots qui se juxtaposent. Pour éviter l'AMPHIBOLOGIE, il faut s'attacher surtout à la construction de ses phrases. (Dumasrès.)

— ENCYCL. L'amphibologie peut résulter soit d'une construction vicieuse, soit de l'homonymie des mots, soit du double sens que présentent quelques-uns d'entre eux. Exemple du premier cas: « Je vous envoie un petit chapeau par ma servante qui a les oreilles coupées, au lieu de: « Je vous envoie par ma servante un petit chapeau, au lieu de: « Exemple du second cas: Le cardinal Dubois avait un frère qui n'était placé dans ses bureaux, et qui se brillait par son intelligence. Il sonne, un laquais accouru: « Que veut monseigneur? — Dubois. — Le domestique apporte en effet du bois. — Ce n'est pas cette biche-là que je demande, lui dit le cardinal; faites venir mon frère. »

— Exemple du troisième cas: Un professeur de collège, entrant dans sa classe, un jour d'hiver, s'aperçoit que le poêle n'a pas été allumé. Il appelle un domestique, auquel il demande du bois et du charbon allumé. Le domestique répond aussitôt, apportant une grosse biche: « Ab! là! s'écrie le professeur, voici le principal. » Un rire général l'avertit sur-le-champ qu'il venait de commettre une amphibologie, et le principal informé de la chose, taqua vertement le pauvre homme.

— On dit ces amphibologies, on se fait, à proprement parler, puisqu'elles résultent de l'ignorance des règles de la syntaxe, ou d'une erreur sur les mots. La vraie, la seule amphibologie que présente la langue française résulte des mots à double sens, comme les suivants: Louer (payer et louer), et locataire. — La locution conjonctive rien moins que, suivie d'un substantif, peut être à volonté affirmative ou négative: « C'est comme si, si votre bienfait m'a. — Est-il votre bienfaiteur, ou ne l'est-il pas? — Voilà une lettre mal écrite: il est impossible de distinguer si mal écrit se rapporte au style ou à la calligraphie.

— Quel créait le tonnerre en traïssant son hôte? V. HÔTE.

Le mot hôte signifie également bien celui qui reçoit et celui qui est reçu.

AMBIGU, amphibologie, ambiguïté, double sens, équivoque. V. AMBIGUÏTE.

AMPHIBOLOGIQUE (rad. amphibologie) adj. Ambigu, équivoque: Phrase AMPHIBOLOGIQUE. Les oracles équivoques sont toujours AMPHIBOLOGUES.

AMBIGU, Amphibologie, ambigu, équivoque, louche. V. AMBIGUÏTE.

AMPHIBOLOGIQUEMENT adv. D'une manière amphibologique.

AMPHIBOLOÏDE (de amphibole, et du gr. eidos, forme) adj. Qui a l'apparence de l'amphibole.

AMPHIBOLOSCISTE (schiss — du gr. amphibolios, ambigu, et de schiste) n. m. Agrégat schisteux formé de quartz, d'amphibole et quelquefois de feldspath.

AMPHIBOLURE (du gr. amphibolios, ambigu, et oura, queue) n. p. Nom donné à un genre d'iguantes. Syn. GYMNATOPHORE.

AMPHIBOS (hoss — du gr. amphi, aux environs, et boss, bossu) n. p. Genre de bovidés fossiles, dont les débris ont été trouvés par Falconer dans le tertiaire des collines Siwalk (Hindoustan).

AMPHIBRANCHE (du gr. amphi, autour, et de branchies) n. f. Espace autour des glandes des genévives.

AMPHIBRAQUE (du gr. amphi, des deux côtés, et brachis, bref) n. m. et adj. Dans la broderie anc., figure composée d'une longue et deux brèves. Syn. BRACHYCOÏTE.

AMPHICARPE (du gr. amphi, de part et d'autre, et karpus, fruit) adj. Qui a des fruits de deux sortes, soit au sein du fruit, soit quant à l'époque de leur maturité. n. m. pl. Genre de graminées-panicées, voisin du millet, à épillets biflores et moniques, originaire de l'Amérique du Nord: Des AMPHICARPES. — Un AMPHICARPE.

AMPHICARPEE même étymol. qu'à l'article précédent) n. f. Genre de plantes de la famille des légumineuses, propres à l'Amérique septentrionale, à l'Himalaya et au Japon.

AMPHICANTHÈDES (du gr. amphi, autour; kēnos, vide et anthos, fleur, n. f. pl. Groupe de plates de la famille des composées. — Une AMPHICANTHÈDE.

AMPHICÉPHALE (du gr. amphi, des deux côtés, et képhalē, tête) n. m. Lit des ancients qui avait deux chevets, l'un à la tête et l'autre aux pieds.

AMPHICORDE (kor — du gr. amphi, autour, et khorē, corde) n. m. Genre de champignons, généralement réunis au genre isarie (Isaria).

AMPHICLÉ ou miroir AMPHICÉE, ville de l'anc. Grèce (Phocée). Elle possédait un temple où Bacchus, d'après la légende, envoyait aux malades des songes dans lesquels il leur indiquait les remèdes propres à leur guérison.

AMPHICLÉ (cr) adj. Anat. V. AMPHICLÉLIEN, ENNE.

AMPHICELIAS (cr, ass — du gr. amphikēlios, creux des deux côtés) n. m. Genre de reptiles dinosaures fossiles, dans les terrains crétacés des montagnes Rocheuses, caractérisés par leurs os très courts et concaves des deux côtés; de très grande taille, les vertèbres dorsales ont jusqu'à 2 m. de hauteur.

AMPHICÉLIEN, ENNE li-in, n' — du gr. amphi, des deux côtés, et kolos, creux adj. Anat. Se dit d'un vertèbre dont les deux faces articulaires sont concaves d'un côté et convexes de l'autre.

— r. l. Palais des Reptiles. Genre de crocodiles fossiles, comprenant les formes à vertèbres amphicéliciennes, que l'on trouve dans le terrain jurassique, et renfermant les genres myriostyrax et telosaurus: Les AMPHICÉLIENS. — Un AMPHICÉLIEN.

d'Amsterdam, près de l'Amstel; 4,500 hab. répartis sur un territoire assez vaste. Usines, forges et fonderies.

AMSTERDAM, ville des Etats-Unis (New-York), sur la rivière Mohawk, à l'est de l' Hudson; 29,300 hab. Industrie portante manufacturière, grand centre d'exportation de céréales.

AMSTERDAM, île française (depuis 1893) de la mer des Indes, à mi-roui environ entre la pointe méridionale de l'Afrique et celle de l'Australie, à 43 kilom. N. de l'île Saint-Paul, découverte par l'Albo, en 1522; elle est fréquentée périodiquement par des pêcheurs de baleines.

BIULOGE : Yelan, les îles Saint-Paul et baleiniers (Ann. de Gœogr., 15 avril 1893).

AMSTERDAM (île d.), dans l'océan glacial Arctique, sur la côte N. du Spitzberg, où les baleiniers et pêcheurs hollandais avaient, au XVII^e siècle, le fameux établissement de Smeerenburg.

AMSTERDAM (NOUVELLE), île et fort de la Guyane anglaise, à l'embouchure de la Berbice; 1,600 hab.

AMSTERDAM, capitale du royaume de Hollande, port de mer sur le golfe de l'Y (ou IJ) et à l'embouchure de l'Amstel (Amstel-dam, digue de l'Amstel); 416,000 hab. (Amstellodamum, visis).

ANNEUX. Amsterdam, en partie bâtie sur pilotis, est traversée par un grand nombre de canaux qui la divisent en îles multiples; de ce son surnom de *Venise du Nord*. On y trouve des fabriques d'huile de tord, de cétanes, de papier; des distilleries de genièvre. Il s'y fait un grand commerce de diamants. Sa Bourse des fonds publics est une des plus importantes du monde. La ville est défendue par une ceinture de forts, et des lors, elle peut être considérée comme un fort à elle-même. Elle a été prise par les Français, le 19 janvier 1795, la gelée ayant transformé les eaux des fleuves en un ruisseau solide.

Simple village de pêcheurs au XIII^e siècle, Amsterdam s'accrut rapidement au commencement du XVIII^e siècle, après avoir secouru le joug de l'Espagne; des lors, elle devint, et elle resta jusqu'en son milieu du XVIII^e siècle, l'une des premières villes commerciales du monde. Elle ferma l'Espagne et en anticipant le commerce d'Indes, le pais de son Espagne porta la splendeur d'Amsterdam à son comble. Napoléon I^{er} en fit la capitale du royaume qu'il créa en faveur de son frère Louis. Réunie en 1810 à l'Empire français, elle fut, jusqu'en 1814, le chef-lieu du département du Zuyderzée. Son commerce, presque anéanti pendant quelques années, a repris son antique activité.

Outre le port de l'Amstel, Amsterdam possède plusieurs édifices remarquables; la vieille église (Godekerk); la nouvelle église (Nieuwekerk); l'ancien hôtel de ville (Stadhuis), aujourd'hui le palais royal, l'un des plus beaux et des plus vastes monuments des Pays-Bas; le nouvel hôtel de ville, renfermant de remarquables collections d'art; le musée de l'Etat (Rijksmuseum) qui contient une précieuse collection d'estampes, et, parai les tableaux, quelques-uns des principaux chefs-d'œuvre de l'école hollandaise. Amsterdam est une ville savante, dont les instituts et les écoles sont depuis longtemps célèbres. Patrie du philosophe Spinoza, du naturaliste Swammerdam, du voyageur Visconti, et d'un grand nombre de peintres célèbres : Van der Velde, Backhuizen, Van der Neer, Philip et Salomon Kooinck, Karel du Jardin, Van de Eckhout, etc.

BIULOGE : Bresson, Amsterdam ancien et moderne (H. Engel, 17^e juin 1895).



Plan of Amsterdam.

nécessairement attaché sur la personne comme l'*Amulette*, et il a une vertu plus étendue. Si l'*Amulette* peut éloigner les dangers, les maladies et même la mort de ses heureux possesseurs, le talisman permet non seulement de les empêcher, mais encore d'attaquer les autres et, au besoin, produire des effets merveilleux.

AMULUS, roi légendaire d'Abe, descendant d'Ascagne. Ce fils de Procas détroqua son frère Numitor et força sa fille, Rhea Sylvia, à se consacrer au culte de Vesta. Il fut tué par Romulus et Remus, fils de Mars et de Rhea Sylvia, qui rétablirent Numitor sur le trône.

AMUNITIONNER (s) n. m. Action d'*amunitionner*.

AMUNITIONNER (si) v. a. Pourvoir des munitions nécessaires; AMUNITIONNER une citadelle.

AMURAT I^{er} ou MOURAD, sultan des Turcs, né en 1319, mort en 1389, succéda à son père Orkhan en 1360. Il ne fit pas seulement, comme ses prédécesseurs, des incursions en Europe, mais envoya aux Grecs le Thracie Gallipoli et Andrinople, et même le culte de Vesta. Il soumit la Macédoine et l'Albanie. Les princes bulgares, hongrois et serbes, se ligèrent contre lui, mais ils le crassa à Kassoovo, en 1389. Il fut assassiné en visitant le champ de bataille par un soldat serbe prêt à expirer.

AMURAT II, sultan des Turcs depuis 1441, mort en 1443, succéda à son père Mahomet I^{er}. Il se débarrassa de l'Empire de Justinien.

Il dépouilla les Grecs et les Vénitiens d'un grand nombre de places, entre autres de Thiessalonique et de Belgrade, mais il ne put s'emparer de Constantinople. Ladislas, roi de Hongrie, et le voïvode de Transylvanie, Jean Hunyade, tentèrent inutilement d'arrêter ses conquêtes. Le premier fut tué à la bataille de Varna, en 1444, et le second tenu vainement, en 1448, à Kossovo, de venger la défaite de Varna. Mais Iskander-bey, « des-poto » d'Albanie, réussit à mettre un terme à ses succès. Amurat était un prince philosophe, qui fut surmoncé le Juste par ses sujets.

AMURAT III, sultan des Turcs depuis l'année 1574, mort en 1596, était le fils aîné de Selim II. Il fit à son avènement étrangler ses cinq frères. Il envoya trois provinces à la Perse, et conquit l'importante place de Raab, en Hongrie.

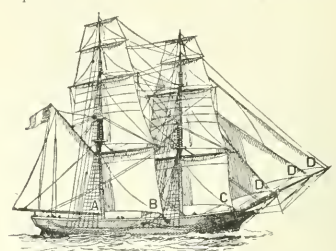
AMURAT IV, sultan des Turcs de 1633 à 1640, fit la guerre aux Polonais puis aux Persans, à qui il cédait la Bagdad (1635). Il sut reconstruire l'empire, dompta les rébellions des janissaires et des spahis, fit régner la paix dans ses provinces, réduisit les Druses, et victorieux de l'anarchie militaire comme de ses ennemis extérieurs, il promouit un règne aussi remarquable que celui de Soliman, lorsqu'il fut enporté par un excès de table, à l'âge de 29 ans.

AMURAT V ou **MOURAD**, sultan de Turquie, proclamé dans la nuit du 29 au 30 mai 1876 à la place d'Abd-ul-Aziz.

Il ne régna que trois mois, et atteint d'aliénation mentale, fut déposé au mois d'août et remplacé par Abd-ul-Hamid II.

AMURCA n. f. Techn. V. AMURGE.

AMURE (du lat. *ad murum*, au mur, par allusion au trou pratique à la muraille du bâtiment et par lequel passe la



Amure (tribord amuré). A, ancre de brigantine; B, ancre de grand voile; C, ancre de misaine; D, ancre des focs.

manœuvre pour les basses voiles carrées) a. f. Cordage servant à fixer le point d'une voile du côté du vent; **AMURES** de misaine. LES AMURES de bonnettes.

— Avoir les amures à tribord, à bâbord. Soit que la voile est disposée pour recevoir le vent par la droite ou par la gauche. || On dit de même : Prendre les amures à tribord, et à bâbord. || Changer d'amures, Virer de bord.

AMURER v. a. Roidir l'amure d'une voile. Un navire est amuré tribord ou bâbord, selon qu'il est orienté pour recevoir le vent à droite ou à gauche.

AMURGE a. f. Résidu de la fabrication de l'huile d'olive, qui entre dans la composition des savons communs. || On dit aussi AMURCA.

AMUSABLE adj. Qui peut être amusé : Quel supplice d'amusier un homme (Louis XIV) qui n'est plus amusable! (M^{re} de Maintenon).

AMUSANT, ANTE (rad. amuser) adj. Qui est propre à divertir; à distraire; Homme, discours AMUSANT.

— Substantif. Ce qu'il y a d'amusant : Ce diner fut d'une gaieté, d'un esprituel, d'un AMUSANT égal au prix du souper qu'elle lui avait donné. (Balz.)

— ANTON. Assommant, ennuoyant, ennuoyeux, fastidieux, ennuyable, insupportable, intolérable, somnifère, soporatif.

AMUSEMENT n. m. Action d'*amuser*: Jonets pour l'AMUSEMENT des enfants. || Tout ce qui récréé, divertit : Les personnes avides d'AMUSEMENTS sont précieusement celles qui ont le plus de peine à se procurer. (Dubay.)

— Terme de temps retardé : Pos tout AMUSEMENT : allez vite que vous ai dit. (Acad.) C'est chose facile pour quelqu'un : Les problèmes ardu n'étant qu'un AMUSEMENT pour Pascal enfant. || Pretexte, leude, tromperie : Etre las de tant d'AMUSEMENTS. (Ces deux derniers sens ont vieilli.)

— Etre l'amusement d'une société, Etre l'objet de ses railleries.

— SYN. Amusement, divertissement, récréation, réjouissance. La récréation dure peu et délaisse l'esprit de ses sauce. L'amusement est plus prolongé, plus agréable, plus fatigant. L'amusement est une pure distraction, divertissement est une occupation et procure le plaisir. Divertissement est un terme générique qui renferme les amusements, les récréations et les réjouissances publiques. La réjouissance se distingue par des danses, des cris de joie, des acclamations.

— ANTON. Ennui, fatigue, peine, tourment, travail.

— ENCYCL. V. JET et PLAISIR.

Amusements champêtres (LES), tableau de Watteau. La scène est plutôt moudaine que rustique; des dames coquettement attifées et d'amoureux chevaliers prennent leurs ébats au milieu d'un frais paysage. Ce manège pingante dont le sujet est traité fait oublier ce qu'il a de faux et de conventionnel. Le coloris est harmonieux et chatoyant.

AMUSER (rad. amuser) v. a. Distraire, divertir : Les aventures et les méfaits du seigneur Karquoaz ont amusé un nombre incalculable de vieillards de Turcs. (P. Lou, Azyade.) Flatter, caresser : Tu ne lui plait pas, le pauvre. AMUSER le cœur, mais jamais le satisfaire. (Mass.) Faire AMUSER, adoucir : Chercher à AMUSER par des discours la douleur de quelqu'un. || Leurrer, abuser : AMUSER ses créanciers par des paroles. || Tromper, en préoccuper : AMUSER l'ennemi. || Faire perdre le temps : Il ne faut qu'une mouche pour AMUSER l'ecclésiaste paresseux.

— Soit, par antiphrase, pour signifier Ennuier, étonner, etc. : Tu prétends qu'il payera. — Ah! s'amusera. AMUSER le tapis, s'amusera à des choses insignifiantes, soit pour faire passer le temps, soit pour ne pas en venir au fait. || En T. de jeu, Jouer avec une grande lenteur.

— Amuser la soie, Hortie. Laisser à l'arbre plus de bois et de bourgeons que de continue.

S'AMUSER, v. pr. Trouver du plaisir, de l'agrément à une chose : On ne s'amuse pas longtemps de l'esprit d'un vrai. (Vauven.) || Se livrer à quelque occupation frivole (dans ce sens, il est suivi d'un complément matériel par la préposit. A) : S'AMUSER à des riens, à des bagatelles.

— Prendre son temps. Ne vous AMUSEZ pas, vous attend. (Acad.) || Se moquer : Les sotts s'AMUSENT des sotts d'esprit, aussi bien que ceux-ci peuvent s'AMUSER des sotts. (Duclos.) || S'avisier de : Ne vous AMUSEZ pas à la plaisanterie : il entend pas la méditation. (Acad.)

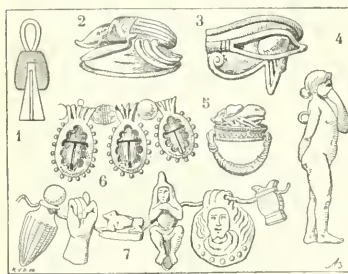
— Loc. triv. S'amuser à la moutarde, s'arrêter à des bagatelles, quand il faudrait s'occuper de choses urgentes.

— SYN. Amuser, divertir. AMUSER, c'est occuper légèrement l'esprit, de manière qu'on ne sente pas le poids du temps ou du travail. Divertir, c'est faire qu'on ne sente, en quelque sorte, le temps que par une succession de plaisirs. On peut s'amuser seul; pour se divertir, il faut en être plusieurs. Le temps passe quand on s'amuse; on ne le sent qu' quand on se divertit. || On va à promener pour s'amuser, et au spectacle pour se divertir.

ART n. m. Division du stift ou diocèse, en Danemark.

AMULETTE (du lat. *amuletum*; de *amulor*, écarter, ou encore de l'arabe *hmalat*, porter). Le genre de ce mot, féminin au XVII^e siècle, masculin au XVIII^e, a été définitivement fixé par le Dictionnaire de l'Académie de 1877 n. f. Petit objet, tel que figure, médaille, etc., que l'on porte sur soi, et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. : C'est naturellement chez les peuples fétichistes que les AMULETTES sont le plus nombreuses.

— ENCYCL. La croyance aux amulettes a existé de temps immémoriaux. Dans l'antiquité, ce furent les Orientaux,



Amulettes égyptiennes : 1. Boucle de ceinture. — 2. Scarabée sacré. — 3. Oeil mystique. — 4. Amulette antique (emblème du silence). — 5. Bague romaine ornée d'un scarabée. — 6. Fragment d'un collier de scarabées, étrusque. — 7. Fragment d'un collier d'amulettes trouvé dans un tombeau à Kerteb, en Crimée.

particulièrement les Chaldéens, les Egyptiens et les Perses qui l'adoptèrent avec le plus d'ardeur. Les Juifs

nombre de raisonnements philosophiques. C'est par l'analogie que nous passons d'un autre sentiment à un autre — ce certain philosophe déclare inaccessible : les causes premières et les causes finales. Dans les sciences, elle est le point de départ de toutes les hypothèses et, par là même, des recherches et des expériences que les hypothèses suggèrent. C'est ainsi qu'on a cherché à expliquer l'occupation des origines (origine des planètes, origine des rochers, des montagnes, des continents, etc., origine des espèces, origine des langues, des mythes, etc.) que l'analogie se montre utile de nos instruments logiques les plus féconds. On raisonne par analogie : 1° lorsqu'on juge du rapport qui doit être entre les effets par celui qui est entre les causes, ou du rapport qui doit être entre les causes par celui qui est entre les effets ; 2° lorsque l'on connaît l'analogie de certains moyens à celui de la fin, 3° lorsqu'une ressemblance partielle fait admettre une ressemblance totale.

— Math. Dans les mathématiques, *analogie* est synonyme de *proportion*. On nomme *analogies de Napier* (ou de *Viéte*) les quatre formules suivantes données par ce géomètre pour la résolution des triangles sphériques :

$$\begin{aligned} \operatorname{tang} \frac{1}{2}(b+c) &= \cot \frac{1}{2} a \times \frac{\cos \frac{1}{2}(B-C)}{\cos \frac{1}{2}(B+C)} \\ \operatorname{tang} \frac{1}{2}(b-c) &= \cot \frac{1}{2} a \times \frac{\sin \frac{1}{2}(B-C)}{\sin \frac{1}{2}(B+C)} \\ \operatorname{tang} \frac{1}{2}(B+C) &= \cot \frac{1}{2} A \times \frac{\cos \frac{1}{2}(b-c)}{\cos \frac{1}{2}(b+c)} \\ \operatorname{tang} \frac{1}{2}(B-C) &= \cot \frac{1}{2} A \times \frac{\sin \frac{1}{2}(b-c)}{\sin \frac{1}{2}(b+c)} \end{aligned}$$

— Philol. *Analogie* trouble souvent la régularité des lois phonétiques, et à ce titre, elle peut être considérée comme la revanche de l'esprit contre la matière. Si, dans son point de départ, elle est quelquefois capricieuse, elle est dans son développement toujours régulière et rationnelle. Quelques exemples feront comprendre facilement le jeu de l'analogie dans les différentes parties de la grammaire.

Analogie troublant les lois phonétiques. Le latin dit *navis*, vaisseau, et *gravis*, lourd. Ces deux terminaisons identiques devraient donner des formes identiques en français : pourtant, des l'origine de notre langue, nous trouvons *grief* en contradiction avec *nef*. Il y a la mutation de l'analogie de mot latin en français, et réciproquement transformé en *grevit* d'après *levit*, léger, et *brevis*, court. De même, le mot latin *crassus* devrait donner en français *cras* (et l'on trouve quelquefois cette forme dans nos anciens textes) ; mais l'analogie de *grossus*, gros, a fait dire de bonne heure *gras* et *gras*.

Analogie dans la flexion des noms. L'ancien français disait : un *chapel*, des *chapeaux*, un *cheval*, des *chevaux*. Aujourd'hui, grâce à l'analogie, nous disons : un *chapeau*, des *chapeaux*. Il est difficile d'expliquer pourquoi nous continuons à dire *chapeaux* et non *chevaux*, ce qui est resté phonétiquement, tandis que la plupart de nos patois ont fait triompher la forme analogique : un *cheval*.

Analogie dans la conjugaison. C'est là surtout que l'analogie s'est montrée. Souvent, un seul cas particulier a suffi pour entraîner un bouleversement complet. En latin, les types normaux de la première personne du pluriel se terminent en *amus*, *emus* ou *imus* ; la régularité phonétique exigerait en français *ains*, *ains*, *ains* ou *ins*. Dans l'un de ces mots, un *o* est intervenu. L'*o* remonte à la première personne du verbe *esse*, être, qui est resté fidèle au latin (*chantai*, *chantai*), le prenaient à l'instinct partout l'*e* de *dedi* et de *steti*. — Le latin avait très peu de participes passés en *itus*, rien que pour les verbes dont le radical contenait déjà un *o* ou un *u*, comme *pothuer* (*potuit*), *soluer*, *soluitus*. Mais, une fois que le *o* est intervenu, l'accent tombant sur l'*u*, faisait pendre à *itus* et *itus* : elle a profité de la vogue de ces deux dernières, et s'est bientôt appliquée à presque tous les verbes qui n'étaient point de la première conjugaison : ce grand nombre de participes en *itus* a eu des effets de l'analogie sont très accueillis en français. De nos jours, dans la langue populaire, surtout dans les patois, la conjugaison est sans cesse travaillée par des contraires analogiques plus ou moins étendus, plus ou moins durables. *Je ras*, au lieu de *je vais*, d'après *tu ras*, *il ras*, a fini par faire tolérer même dans la langue officielle...

Analogie dans la syntaxe. Ici, l'action de l'analogie est moins sensible, mais elle s'exerce pourtant. Nous ne citerons qu'un exemple, qui vaut une série. D'où vient la façon de parler si répandue : *Je me rappelle d'une chose* ? de l'analogie avec : *Je me souviens d'une chose*. La première forme est inexacte, mais la seconde passe pour correcte : en réalité, elle ne l'est pas plus que la première. Il faut dire : *Je me souviens d'une chose*, ou, si l'on disait autrement : *Je me remembre d'une chose*, ou *Je me souviens d'une chose* ; l'influence analogique de la première construction sur la période a fait dire : *Je me souviens d'une chose*.

— SYN. *Analogie, convenance, correspondance, rapport.* Le rapport exprime un faible rapprochement, et quelquefois même le contraire : car on dit bien un *rapport de différence*, d'opposition. L'*analogie* est un rapport de ressemblance. La *convenance* est un rapport de complément et de réciprocité. La *convenance* est un rapport entre choses qui vont bien ensemble.

— SYN. *Analogie, conformaté, ressemblance, similitude.* L'*analogie* a trait à certains rapports observés, dont on tire des inductions. La *convenance* a trait à l'existence d'une forme. La *similitude* a lieu entre les objets corporels, physiques. La *conformaté* existe entre des choses abstraites, intellectuelles ou morales : *conformaté d'habitudes*.

— ASTRO. *Contraire, opposition, dissemblance, divergence, diversité, hétérogénéité, opposition.*

ANALOGIQUE adv. Qui de l'analogie, qui tient de l'analogie. *Les actions sont analogiques.*
— En T. de philol. *Dictionnaire analogique.* Nom donné à un dictionnaire qui groupe les mots selon les rapports de similitude ou de dépendance mutuelle, au lieu de les présenter au hasard de l'ordre alphabétique.

— BIBLIOPH. *P. Histoire, dictionnaire analogique de la langue française* (Paris, 1862).

ANALOGIQUEMENT adv. D'une manière analogique ; par analogie.

ANALISME *jiss* n. m. Manière de raisonner qui consiste à procéder par analogie. 1° Abus de l'analogie.

ANALISTE (*jiss*) n. m. Celui qui procède par analogie.

ANALOGUE adj. Qui a de l'analogie avec quelque chose. *Il faut mener une vie analogue à son âge.*

ANALOGUE adv. Qui a de l'analogie avec une autre : *Dieu des termes grecs à tout point ANALOGUES en français.*

ANAT. Organes qui, sans avoir mêmes proportions, même forme, même structure dans les divers animaux, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins.

— MUS. Rapport entre des sons qui forment un accord. — EXECT. Anat. et philos. *Théorie des analogues.* On donne le nom de *théorie des analogues* à la méthode par laquelle on détermine dans les divers organismes les parties analogues. Le principe fondamental de cette méthode de détermination, créée par E. Geoffroy Saint-Hilaire, est la suite des rapports anatomiques, c'est-à-dire de la position relative des organes entre eux. Il est connu sous le nom de *principe de la fixité des connexions*.

— ANTON. Dissemblable, divergent, divers, hétérogène, opposé et contraire.

ANALOPONOTE (du gr. an priv. : *lopos*, écaille, et *notos*, dos). Une syllabe est *supraflute*, ce mot est mal forme : on dit maintenant *aloponote*, du fait de rapports phonétiques, sans être ignes, dont le pain du dos est dépourvue d'écailles. L'espece unique est originaire de Saint-Domingue.

ANALOSE (gr. *anabisis*, perte) n. f. Dépérissement, consommation.

ANALOTE (du gr. *analotés*, qui consomme) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des anthridides, renfermant les formes amorphes dont la plus typique est *Analotes discoidus* du Brésil.

ANALTHE (gr. *analthés*, incurable ; de an priv., et *althea*, guérir) adj. Syn., en médecine, de incurable.

ANALYSABLE adj. Qui peut être analysé.

ANALYSE gr. *analysis*, décomposition ; de *ana*, de non-ven, et *luem*, éluder, résoudre) n. f. Décomposition d'une chose en ses éléments : *L'ANALYSE du sang.*

— Dans le sens moral. Etude approfondie : *L'ANALYSE du cœur humain.*

— En dernière analyse, loc. adv. En résumé : *La certitude de nos connaissances repose, en DERNIÈRE ANALYSE, sur la rectitude suppose de notre intelligence.* (Jouffroy.)

— Dans le sens moral. Etude approfondie : *L'ANALYSE du cœur humain.*

— En dernière analyse, loc. adv. En résumé : *La certitude de nos connaissances repose, en DERNIÈRE ANALYSE, sur la rectitude suppose de notre intelligence.* (Jouffroy.)

— Dans le sens moral. Etude approfondie : *L'ANALYSE du cœur humain.*

— Littér. Extrait, compte rendu, résumé d'un ouvrage l'esprit, d'un discours : *Autant l'ANALYSE est favorable aux bons ouvrages, autant elle est funeste aux productions défectueuses.* (Lacaze.)

— Mathém. Manière de résoudre les problèmes, en développant ensuite les quantités que l'on cherche, pour parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire aux faits mathématiques précédemment démontrés. *Analyse transcendante. Analyse infinitésimale.* Le calcul différentiel et intégral.

— ENCYCL. Chim. *Analyse chimique* d'un corps composé consiste à déterminer la nature de ses éléments et les proportions dans lesquels ces éléments se trouvent entre eux. L'histoire de l'analyse chimique depuis Lavoisier jusqu'à nos jours est l'histoire tout entière de la chimie, et c'est uniquement aux perfectionnements apportés aux procédés analytiques que la chimie doit d'être ce qu'elle est aujourd'hui.

— Quand l'analyse se borne à déterminer la nature des éléments composés d'un corps, elle est dite *qualitative* ; quand elle se propose de faire connaître les poids ou les proportions dans lesquels ces éléments composés, elle est dite *quantitative*.

Après le mode d'opération employé, l'analyse est dite *par voie sèche* ou *par voie humide*. Dans le premier cas, on opère sous l'influence de la chaleur avec des réactifs à l'état sec (solides ou gazeux) dans le second, on emploie des réactifs liquides (dissolutions acides, alcalines ou salines). Suivant la nature des substances à analyser, l'analyse chimique se divise en *analyse inorganique* ou *minérale*, qui s'applique aux minéraux, et en *analyse organique*, qui s'applique aux produits du règne animal et du règne végétal.

— *Analyse par voie humide.* Après avoir amené la substance à étudier à l'état de dissolution, on partage à l'aide de réactifs choisis cette substance en plusieurs parties, renfermant chacune des éléments qui se trouvent groupés dans une même classe ou section déterminée. À l'aide de nouveaux réactifs, on partage de nouveau ces sections en d'autres ; on circonscrit ainsi de plus en plus, on procède par exclusion, par élimination, jusqu'à l'état où l'on peut déterminer la nature. On partage d'ailleurs l'opération en deux parties : dans la première on effectue la recherche des bases, dans la seconde la recherche des acides.

Analyse quantitative. Elle peut se faire en poids ou en volumes. La première est plus exacte, des pesées, des balances très sensibles et un soin minutieux.

L'analyse volumétrique repose sur l'emploi de liqueurs titrées, qui, exactement mesurées à l'aide de tubes gradués de capacité connue, produisent, quand on en a employé la quantité nécessaire, telle ou telle réaction facile à reconnaître à la vue.

Les analyses volumétriques se partagent : 1° Par la saturation des bases par les acides et des acides par les bases. Ces procédés constituent *l'alcalimétrie* et *l'acidimétrie*. V. ces mots.

2° Par double décomposition des sels neutres.

3° Par réduction ou par oxydation, ou par oxydation et réduction successives.

4° Par l'emploi du permanganate de potassium.

Pour pratiquer l'analyse volumétrique, on doit préparer ou se procurer une liqueur titrée, prendre un échantillon du corps à essayer, choisi de telle sorte qu'il représente bien la composition moyenne de la masse, et enfin bien connaître la nature du phénomène qui doit signaler la fin de la réaction.

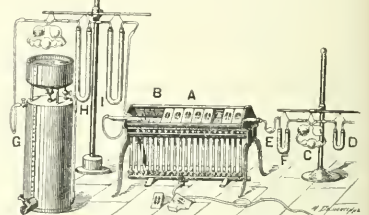
Le dosage par double décomposition des sels neutres est surtout employé pour déterminer la quantité d'argent contenue dans un alliage de ce métal avec le plomb, le cuivre, etc.

Comme exemple de l'analyse volumétrique par réduction, nous citerons l'essai des oxydes de manganèse. V. MANGANÈSE.

Comme exemple de l'analyse volumétrique par oxydation, nous citerons le dosage de l'acide sulfureux par la liqueur titrée d'iode.

La méthode d'analyse par oxydation et réduction succédant, se pratique soit au moyen de l'iode et de l'arsénite de soude, soit au moyen du bichromate de potasse et du protochlorure d'étain.

L'analyse volumétrique par le permanganate de potassium est particulièrement employée pour l'essai des miné-



Dosage du carbone et de l'hydrogène. — A, grille de chauffage ; B, tube à combustion renfermant la matière mêlée à l'oxyde de cuivre ; C, tube de lavage contenant de la potasse ; D, tube contenant de la potasse sulfurée ; E, F, tubes contenant des matières desséchantes ; G, gazomètre à oxygène ; H, I, tubes pour la purification de l'oxygène.

raux ou des alliages de fer. Ce procédé repose sur la propriété que possède le permanganate de potassium de se décolorer sous l'influence d'une solution acide de protoxyde de fer.

— *Analyse des gaz.* Dans la recherche de la nature d'un gaz on peut se guider sur sa combustibilité au contact de l'air, sur son incombustibilité, sur sa solubilité ou son insolubilité dans les solutions alcalines, sur sa couleur s'il présente une couleur caractéristique, sur la propriété qu'il peut posséder de donner des fumées au contact de l'air humide, sur son odeur, etc.

Tout gaz peut être rangé dans une des deux catégories suivantes : les gaz combustibles et les gaz incombustibles, les gaz de deux catégories se divisant en deux sections suivant qu'ils sont absorbables ou non par la potasse.

Généralement, les gaz sont recueus dans des ballons dans lesquels on a fait le vide ou dans des éprouvettes sur l'eau ou le mercure.

Le dosage des gaz en poids et en volume peut se faire par analyse ou par synthèse ; dans l'analyse des mélanges gazeux, on peut procéder par pesées, ou au moyen des méthodes dites *eudiométriques*. (V. EUDIOMÉTRIE.) L'analyse des mélanges gazeux peut encore se faire soit en absorbant les gaz au moyen de réactifs appropriés, soit par la combustion et un calcul ultérieur.

— *Analyse organique.* L'analyse organique se distingue en *analyse élémentaire* ou *atomique*, qui conduit à la connaissance exacte des éléments d'un corps, et en *analyse immédiate*, qui fait connaître les composés ou principes immédiats qui entrent dans la constitution du corps.

L'analyse immédiate procède surtout par l'emploi successif des dissolvants. Chacun d'extrait certaines substances et laisse d'autres.

On trouve dans l'analyse organique des proportions de ce qui est dissous et de ce qui est insoluble, soit en déterminant la perte de poids de la matière, soit en évaporant la solution et en analysant le résidu.

Dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

— Pour le dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

— Pour le dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

— Pour le dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

— Pour le dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

— Pour le dosage de l'azote (app. de Dumas). — A, tube à combustion contenant par colonnes : bicarbonate de soude, oxyde de cuivre pur, oxyde pur de cuivre, cuivre pur, cuivre pur ; B, pompe pneumatique ; C, cloche graduée on l'on recueille le gaz d'hydrogène. On soude à l'état de sulfate de potasse concentrée.

ANAPUS, petit flevu du Sicile, qui tombe dans la mer au S. de Syracuse. Il a été souvent célébré dans les poèmes épiques.

ANARADJAPOURA, emplacement de l'antique capitale de l'île de Ceylan, à l'E. de Calpoutya, au milieu des forêts, près d'étangs comblés ou changés en marécages. Ce serait l'antique Anouradja, mentionnée par Ptolémée sous le nom d'Anouragramma (Anouradagramma). Cette ville, qui consistait d'étangs, fut détruite par le roi de l'île, qui avait occupé plusieurs millions d'habitants; c'est aujourd'hui un village n'ayant pas même un millier d'âmes. Sur son emplacement qui, d'après la chronique, aurait été deux fois plus grand que celui de Londres, se dressent des ruines et des constructions géométriques.

ANARAIDES, sortes de nymphes des eaux, qui, dans la croyance populaire des Grecs, conduisent, se jouent, près des fontaines, des sources ou dans les grottes. — *Une ANARAÏDE*.

ANARAZEL. Dans la mythologie scandinave, un des démons chargés de la garde des trésors souterrains. Avec ses compagnons Fëgor et Gaziel, il les transportait d'un lieu en un autre, pour les soustraire aux recherches des hommes.

ANARCHIE (du gr. *an*, privé, *arché*, commandement) n. f. État de révolte des Grecs, pendant lequel le gouvernement était entré au sursis; *Tomber dans l'anarchie*. Il est plus facile d'ériger une république sans ANARCHIE, qu'une monarchie sans despotisme. (Napol. 1^{er}.)

Par ext. Désordre, confusion. *Une fuit, comme à l'anarchie*. Dans ce sens sa source da chaos et de l'ANARCHIE de nos idées. (Rivarol.)

— ENCYCL. Le mot *anarchie* s'emploie dans deux sens. 1^o Primitivement il désigne l'état d'un peuple qui n'a plus de chef et où règne l'anarchie. Les philosophes ont appliqué ce mot à cause variables (crise politique ou économique, antagonisme des classes ou des individus, invasions étrangères, etc.), et dont les exemples sont nombreux dans l'histoire. L'empire d'Alexandre et celui des Romains s'écroulèrent dans l'anarchie. L'anarchie féodale fut amenée par la dissolution de la France, et prépara celle de la Pologne. Au figure, on distingue de même dans l'art et la littérature des périodes d'anarchie, où nul courant dominant ne peut être déterminé.

2^o Dans la philosophie politique, le mot *anarchie* s'emploie dans un sens voisin du mot *anarchisme*, et désigne un système politique et social où l'individu se développe librement selon ses droits naturels et où la société se fonde sur le respect de ces droits. Les principes généraux de cette doctrine, dont les formes sont très variées dans le détail : Tout homme a un droit naturel égal et imprescriptible au bonheur et à se développer librement. Ce droit est annulé dans les sociétés existantes par un excès de la violence exercée par le pouvoir central, religion, famille, propriété, militarisme, patriotisme, etc., qui ont établi sur la terre un régime injustifiable légitimement et pratiquement criminel. Ce régime doit être jeté à bas et remplacé par celui de la liberté et de la fraternité véritables. Ce sera un état de communauté où chacun travaillera selon ses forces et recevra selon ses besoins. Tous seront égaux, et uniront seront libres. L'homme est, sinon naturellement bon et bienfaisant, au moins capable de le devenir et de se rendre compte de son intérêt bien entendu et inséparable de celui de l'humanité. Il est possible et juste qu'un état de *moins* communistes et fraternelles remplace l'état actuel de *lois* oppressives et injustes.

Les idées de la philosophie boitaine, furent particulièrement pressenties dans les époques de mysticisme et prirent un caractère pratique dans celles où les souffrances de la classe inférieure furent trop cruelles. Assurément, il y en eut des traces chez certains des premiers chrétiens, chez plusieurs sectes du moyen âge, chez les réformateurs, et surtout dans le mouvement populaire des travailleurs ou Angletiers au xiv^e siècle, dans le soulèvement anabaptiste de l'Allemagne au xvi^e, chez bien des sectaires puritains de la révolution anglaise de la fin du xviii^e siècle, chez les anarchistes qui ne furent pas le mobile déterminant de la révolution et n'y eurent qu'un rôle secondaire. Elles ont leur origine véritable dans la philosophie française du xviii^e siècle. Le livre de curé Meslier, inconnu de son temps, contint l'attaque la plus directe contre le pouvoir central, l'État, l'Église, et n'y eurent qu'un rôle secondaire. Elles ont leur origine véritable dans la philosophie française du xviii^e siècle. Le livre de curé Meslier, inconnu de son temps, contint l'attaque la plus directe contre le pouvoir central, l'État, l'Église, et n'y eurent qu'un rôle secondaire. Elles ont leur origine véritable dans la philosophie française du xviii^e siècle. Le livre de curé Meslier, inconnu de son temps, contint l'attaque la plus directe contre le pouvoir central, l'État, l'Église, et n'y eurent qu'un rôle secondaire.

des sectes nouvelles, dont les programmes devinrent le plus en plus radicaux. A vrai dire, c'est surtout sur la question de la propriété que l'anarchie agit le plus. L'emploi des moyens légaux serait en quelque sorte, aux yeux des anarchistes purs, l'abandon de leur droit. C'est donc par la terreur, par l'emploi de la dynamite et du poignard, par le meurtre des souverains et des bourgeois, que l'anarchie agit le plus. En 1830, l'État, les socialistes et des anarchistes en Allemagne; — en 1881, le congrès anarchiste de Londres; — en 1882, les troubles du Montcaul-Mines, l'explosion de Lyon; la *Main-Youx* en Espagne; — en 1883, le procès de Gyss; — en 1886, la grève de Chicago; — en 1887, l'exécution des anarchistes de Chicago; — en 1888-89, le grand développement littéraire de l'anarchie qui se poursuit les années suivantes; — en 1892, de nombreuses explosions; arrestation et exécution de Ravachol; — en 1893, congrès anarchiste de Chicago; attentat de Vaillat. — En 1891, répression de l'anarchie en France; attentat de Emile Henry; meurtre de Carnot; lois contre les anarchistes, etc. Depuis, sans qu'il y ait eu de propagande par le fait, s'est interrompu. Toutefois, le parti subsiste; des brochures et des conférences ont présenté la vitalité. Il est difficile d'en évaluer le chiffre. Un grand nombre de criminels du droit commun s'en réclament sans raison véritable, et il sort de pavillon à bien des passages de la prison. Parmi les auteurs de crimes, depuis Bakounine, des écrivains tels que : le prince Kropotkine, Eliseo Reclus, Amleto Cipriani, Jean Grave, Malato, Sébastien Faure, Louis Michel, etc. Ses journaux principaux ont été : *L'Anarchie*, *le Néolète*, le *Père Peinard*, *le Propagandiste*, *le Néolète*, etc. Plusieurs livres du parti ont eu de grands succès, et les doctrines anarchiques ont trouvé de l'écho chez beaucoup d'écrivains. Le parti anarchique offre un singulier mélange d'illuminisme désintéressé et de violence aveugle et brutale. Il est difficile à l'heure actuelle, de rien préjuger de son avenir.

ANARCHIQUE adj. Qui tient de l'anarchie, qui est livré à l'anarchie : *État ANARCHIQUE*. — Qui favorise l'anarchie, qui excite à l'anarchie : *Principes ANARCHIQUES*.

ANARCHIQUEMENT adv. D'une manière anarchique.

ANARCHISER v. a. Exciter à l'anarchie : *Les girondins passant à l'anarchie, les jacobins ANARCHISANT l'armée*. (Laurat.)

ANARCHISME (chies — rad. *anarchie*) n. m. Système politique d'après lequel la société pourrait se gouverner sans gouvernement établi, ou du moins sans gouvernement central. n. Opinion, théorie des anarchistes. V. ANARCHIE et SOCIALISME.

ANARCHISTE (chies) n. m. Partisan de l'anarchie : *Les vrais ANARCHISTES sont ceux qui ont agité et ont agitent tous les jours obéi, et qui sont incapables de commander*. (Laurat) — Adjectival. *Doctrines ANARCHISTES*. (Dans ce dernier sens, syn. de ANARCHIQUE.)

— En 1848, par la suite de l'attentat de l'anarchiste Vaillat contre la Chambre des députés, le Parlement vota, sur l'initiative du ministre Casimir-Perier, les quatre lois dont voici le titre : Loi du 12 décembre 1893, portant modification des art. 24, § 1^{er}, 25 et 49 de la loi du 29 juillet 1891, relative à la presse (v. PRESSEDU); Loi du 12 décembre 1893, portant modification et addition à l'art. 3 de la loi du 19 juin 1871 sur les explosifs (v. EXPLOSIFS); — Loi du 12 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs (v. ASSOCIATIONS); — Loi du 19 décembre 1893, ayant pour objet d'imprimer un caractère supplémentaire de 820.000 francs, destiné au service des commissaires de police.

Au lendemain de l'assassinat du président Carnot, une nouvelle loi fut proposée, portant la date du 28 juillet 1894, et ayant pour objet de modifier les dispositions de l'art. 23 de la loi du 29 juillet 1891. Elle ne toucha pas aux règles générales sur la compétence, la prescription, les circonstances atténuantes, etc., posées par la loi de 1881; elle visait les infractions prévues par les art. 24 et 25 de la loi du 29 juillet 1891, modifiée par la loi du 12 décembre 1893, mais seulement lorsqu'elles ont pour but un acte de propagande anarchiste, fait directement et publiquement, et elle défère alors ces infractions aux tribunaux de police correctionnelle; il en est de même des provocations à l'un des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État, prévus par les art. 75 et 51, jusques et y compris l'art. 89 du Code pénal. A ces infractions la loi du 28 juillet 1894 (art. 2) ajoute tous les actes de propagande par le fait, qui constituent, quel que soit le mode employé pour les commettre, cet art. 2 est ainsi conçu :

Art. 2. — Sera déféré aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 10 à 200 francs tout individu qui, en dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir, dans un but de propagande anarchiste :

1^o Par provocation, soit par apologie des faits spécifiés aux articles précédents, incité un ou plusieurs personnes à commettre soit un vol, soit les crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les crimes punis par l'article 435 du Code pénal;

2^o Qu'il adressé une provocation à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires et la défense de la Constitution républicaine.

Cette énumération est limitative. Par dérogation à la loi du 27 mai 1885, l'article 3 donne aux tribunaux la faculté de décider, suivant les circonstances de la cause, s'ils devront être poursuivis les auteurs de ces infractions contre les individus condamnés en vertu des articles 1 et 2, à une peine supérieure à une année d'emprisonnement et ayant encouru, dans une période de mois

de dix ans, soit une condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement pour les faits spécifiés auxdits articles, soit une condamnation à la peine des travaux forcés, de la réclusion ou de plus de trois mois d'emprisonnement pour crime ou délit de droit commun. Toutefois, la peine accessoire de la réclusion ou de plus de trois mois d'emprisonnement dans le cas où la provocation adressée à des militaires n'aura pas le caractère d'un acte de provocation anarchiste; l'attribution du délit à la juridiction correctionnelle sera seulement applicable.

Un simple mot une simple appréciation portée dans un conversation particulière en dehors de toute provocation formelle, est-il susceptible de faire l'objet de poursuites? Il n'y a de punissables, pour des propos non publics d'apologie, que ceux qui renfermeraient une exécution manifeste à commettre les actes criminels auxquels ils seraient applicables; d'ailleurs, la propagande anarchiste peut être prononcée sur l'unique déclaration d'une personne affirmant avoir été l'objet d'exhortations, à moins que cette déclaration ne soit corroborée par un ensemble de charges, à viser expressément dans le jugement.

Les individus condamnés en vertu des art. 1 et 2 seront soumis à l'emprisonnement individuel, sans qu'il en puisse résulter une diminution de la durée de la peine; et il sera de même des individus condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement par application des lois du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs et la détention illégitime d'engins explosifs. Dans la pensée du législateur, il s'agit de soustraire les autres condamnés aux effets de la propagande anarchiste dans l'intérieur des prisons.

Enfin, la nécessité de réprimer cette propagande a aussi déterminé le vote de l'article 5, qui autorise les tribunaux à interdire en tout ou en partie la reproduction des débats.

— Cette infraction à cette défense sera poursuivie conformément aux prescriptions des articles 12, 43, 44 et 49 de la loi du 29 juillet 1891, et sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 1.000 à 10.000 francs. Sera punissable dans les mêmes conditions et passible des mêmes peines toute publication ou divulgation, dans les cas prévus au paragraphe 1^{er} du présent article, de documents ou actes de procédure spécifiés à l'article 28 de la loi du 29 juillet 1891. Enfin, les dispositions de l'article 462 du Code pénal sont applicables à la loi du 29 juillet 1894.

ANARGHO (ho) n. m. Argot. Anarchiste : Lorsque dans sa boîte de thon *Anargho* met sa poudre verte, Vraiment, cela me désolent. F. COPPÉE.

ANARÊTE (du gr. *an*, privé, et *arêtô*, force) n. m. Genre d'insectes diptères, némocères, famille des limabotates, renfermant des tipules européennes, dont l'espèce type (*anarêta pini*) vit sur les pins.

ANARGYRE (du gr. *an*, privé, et *arguros*, argent) n. m. Bot. Genre du genre *penicillium*. — n. m. pl. Hist. ecclésiast. *Les Anargyres*, Nom donné à saint Côme et à saint Damien, qui étaient médecins et qui ne voulaient point recevoir d'argent de leurs malades.

ANARYNHQUE (du gr. *ana*, en dessus, et *nygheos*, bec) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, renfermant un seul espèce, *L'anarynhque à front blanc*, qui habite la Nouvelle-Gélande.

ANARMOSTIQUE (mors — du gr. *anarmostein*, s'ajuster mal) adj. Nom donné par Haüy à des cristaux offrant des facettes qui ne sont pas toutes soumises à la même loi.

ANARRHÉE (du gr. *ana*, en haut, et *rheîn*, couler) n. f. Afflux des humeurs vers les régions supérieures. (Vieux.)

ANARRHÉIQUE adj. Qui appartient à l'anarrhée. (Vieux.)

ANARRHINE (du gr. *anarrion*, sorte de cresson) n. m. Genre de scrofulacées-antirrhinées, renfermant des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qu'on trouve dans la région méditerranéenne. La plus remarquable est l'*anarrhine à feuilles de paquerette*.

ANARRHIQUE (du gr. *anarrhikhis*, action de grimper) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des blennidés. L'anarrhique proprement dite (*anarrhichius lupulus*) est commun dans les mers boréales est de la mer du Nord; il est pêché pour sa chair et pour sa peau graineuse et solide, bonne pour la maroquinerie.



Anarrhique (loup, atleat 1 m. 35 de long. est pêché pour sa chair et pour sa peau graineuse et solide, bonne pour la maroquinerie.)

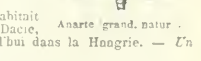
ANARRHISÉE (du gr. *aneu*, sans, et *rhiza*, racine) adj. S'applique aux plantes qui, privées de racines, manquent de racines et de radices, et qu'on utilise.

— n. f. pl. Famille de ces plantes : Les ANARRHISÉES. Une ANARRHISÉE.

ANARRHOPIE (du gr. *ana*, en haut, et *rhepin*, tendre) n. f. Tendence du sang à se porter vers les parties supérieures du corps.

ANARRHOPIQUE adj. Qui appartient à l'anarrhopie.

ANARTE ou mieux **ANARTA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, hétéroptères, voisins des noctuelles, famille des béliotines, renfermant de petites noctuelles d'Europe, ornées de couleurs vives. *L'anarta myria* est commun en vol en plein midi. Commune en France.



ANARTES, peuple qui habitait la partie nord-ouest de la Dacie, territoire compris aujourd'hui dans la Hongrie. — *Un ANARTE*.

ANARTHRE (du gr. *an*, privé, et *arthron*, articulation) adj. Qui est dépourvu d'articulations.

ANARTHRIE ou **ANARTHIA** (du gr. *an*, privé, et *arthron*, articulation) n. f. Genre de poissons articulés vivaces qui habitent les côtes méridionales de l'Australie.

ANARTHOSYNE (du gr. *anarthros*, articulé) n. f. Genre de plantes légumineuses. Syn. de PSEUDARTHIS.

ANARYEN, ENNE (*ri-en*, v. ce — du gr. *an*, priv., et *aryen*) adj. Qui n'est pas aryen (en son mot) : Écriture ANARYENNE. N. Nom donné aux Oséens par écritures cancéreuses qui ne sont pas perses.

ANAS (*anés*) n. m. Nom latin et scientifique du canard. — Monnaie en usage dans l'Inde et qui est la 16^e partie de la roupie.

ANASORQUE (du gr. *ana*, à travers, et *asar*, sarkos, chair) n. f. Pathol. Infiltration généralisée et diffuse de la tige du cellulaire sarcoïde qui a résolu une tuberculose dont les proportions varient selon la gravité ou l'état plus ou moins avancé de l'affection. Syn. LECOPELEGMATIE.

— Agric. Maladie des plantes, causée par un fluide aqueux qui filtre sous leur écorce. Elle est due à des champignons, sans étiologie de l'ANASORQUE lorsque les plants sont abondants.

— ENCYCL. Méd. Dans l'anasarque, la peau est luisante, tendue, le plus souvent froide et d'une couleur blanc de lait. Au début, l'infiltration occupe les parties les plus déclives et celles dans lesquelles le tissu cellulaire est le plus abondant et le plus lâche (malleoles, papillères, organes géaux).

— ANASORQUE reconnaît des causes nombreuses. Elle peut être déterminée par un refroidissement, sans maladie organique constituée : elle est dite *frigore* ou primitive. Elle survient souvent dans le cours d'un érysipèle, dans la période de desquamation de la rougeole et de la scarlatine. Elle se montre constamment dans l'albuminurie ou maladie de Bright, dans la dernière période des maladies organiques du cœur. Elle est le résultat fréquent de toutes les maladies qui se terminent par des cachectiques, ou à la fin de la période de la comète.

— Le traitement de l'anasarque doit varier selon la nature des causes qui l'ont produite. Il faut combattre, s'il est possible, la cause de la maladie, ou traiter l'anasarque par des diurétiques, les purgatifs, et les purgatifs. Le régime local convient à presque tous les cas. On enveloppe les parties oedématisées avec de la ouate, on les maintient dans une position qui facilite la circulation de retour. Parfois, on pratique des mouchetures avec des aiguilles émoussées, de façon à évacuer le liquide. Il faut éviter soigneusement l'infection des petites plaies ainsi formées.

— Art. vétér. On désigne sous le nom de *anasarque* une maladie idiopathique du cheval, qui a été aussi appelée *mal de tête de contagion*, *coryza gangrèneux*, etc. Elle est caractérisée par l'apparition d'œdèmes commençant aux extrémités et s'élevant progressivement à la même hauteur sur chaque membre.

— ANASTASIE (saint), surnommé ASTIC, apôtre de la Hongrie, né en 934, mort en 1003. Il avait été moine béneïctin à Rome, et s'était évêque de Cléopatra en Hongrie. C'est lui qui sacra et couronna saint Etienne.

ANASTAS (HOSPITALIERS DE SAINT-) ou Filles de Saint-Gervais, religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, venues au service des hommes malades. Elles avaient à Paris, près de l'église Saint-Gervais, un hôpital qui datait du XII^e siècle, et dont la chapelle fut placée en 1538 sous l'invocation de saint Anastase. Elles s'établirent en 1656 rue Vieille-du-Temple, et furent supprimées en 1790.

ANASTASI (Anguste-Paul-Charles), peintre et lithographe, né à Paris en 1820, mort dans la même ville en 1889. Elève de Paul Delacroix et de Corot, il s'adonna au paysage, et se consacra spécialement à la reproduction des objets de la part de ses confrères, d'une touche sympathique, qui se manifeste par une loterie dont le produit fut converti en rentes affectées, depuis la mort d'Anastasi, au soulagement d'un artiste indigent, désigné par l'Académie des beaux-arts.

ANASTASIE (sainte), patricienne romaine, souffrit le martyre sous Dioclétien, l'an 304, le 25 décembre. — Une autre sainte ANASTASIE, aussi nommée Anastase, fut martyrisée à Sirmich, et l'église l'honore également le 25 décembre. — Enfin, une troisième sainte ANASTASIE fut martyrisée sous Néron. Fête le 15 avril.

ANASTASIE, nom plaisant donné à la Censure, dans le monde des lettres, du théâtre et des arts. La caricature la représente sous les traits d'une vieille fille laide, maigre et revêche, armée d'une paire d'énormes ciseaux, dont elle se sert à tort et à travers.

ANASTASIE (*sta-zié* — mot gr. signif. *résurrection*) n. f. Mot qui se rencontre dans les noms monumentaux de chrétiens peints ou sculptés, pour exprimer soit la résurrection du Sauveur, soit sa descente aux limbes.

ANASTASIQUES (du lat. *anastaticus*, *anastatique*) n. f. pl. Tribu de plantes crucifères, ayant pour type le genre *anastaticus*. — Une ANASTATIQUE.

ANASTATIQUE ou ANASTATICA (*sta* — du lat. *anastaticus*, *travaux en gravure*, etc.) n. f. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des arabioides, renfermant une espèce vulgairement désignée sous le nom de *rose de Jéricho*. Ses rameaux jouissent de la propriété de se contracter par la sécheresse et de se redresser par l'humidité.

ANASTATIQUE (*sta*) adj. Mot générique désignant divers procédés d'impression, de gravure, de désignation, sur bois, sur pierre, sur métal, etc., par un transport chimique, les textes et dessins imprimés.

— ENCYCL. Ce mode de reproduction paraît avoir été inventé en 1844, par Baldermar de Berlin.

— L'opération est la suivante : Après avoir plongé quelque temps le texte à reproduire, d'abord dans une dissolution de soude ou de potasse, puis dans un bain d'acide tartarique, on le lave avec soie ; après quoi, on l'humecte avec de l'acide azotique, et on le soumet à une forte pression sur une plaque de zinc rouge. Sous cette pression, l'acide absorbé par le papier attaque le métal, et l'encre du texte se transporte sur la planche. On verse alors sur celle-ci une dissolution de gomme et d'acide phosphorique, qui se combine avec les parties aciculées et les humectés, en sorte

qu'il s'en passe un rouleau chargé d'encre d'impression, cette encre se dépose que sur l'encre transportée et se dépose repoussée par les parties gommées. La planche ainsi préparée, il n'y a plus qu'à procéder au tirage à la presse lithographique. Lorsqu'il s'agit de reproduire des originaux anciens, dont l'encre trop sèche ne peut, se détacher, le manœuvre de l'imprimé sont tropes dans une solution de potasse, puis dans une solution d'acide tartarique. Il résulte de cette double opération une diffusion parfaite de cristaux très fins de bitartrate de potasse dans la pâte du papier, mais seulement dans les parties blanches. Comme ce sel résiste à l'eau, le rouleau encre peut passer sur la surface sans transmettre aucun de ses éléments, excepté aux parties imprimées. Le tirage est alors extrait du papier, et l'opération s'exécute comme précédemment, en commençant par un bain à l'acide nitrique.

ANASTASIE (gr. n. f. V. JÉRIBOU *Base* de).

ANASTIGMATE ou ANASTIGMATIQUE adj. Dépourvu d'astigmatisme : Objectif ANASTIGMATE (ou ANASTIGMATIQUE). V. ASTIGMATISME.

ANASTIGMATISME (*stig-ma-tiss* — du gr. *an*, priv., et *astigmatisme*) n. m. Propriété que possède un corps d'éviter l'astigmatisme, grâce généralement à une parfaite sphéricité des surfaces réfléchies.

— ENCYCL. Grâce à la découverte d'un verre au borosilicate de baryum, on a pu obtenir un objectif corrigé du défaut d'astigmatisme. La correction de l'astigmatisme permet d'empêcher les objectifs à plus grande ouverture, jusqu'à un certain de la distance focale, et par suite de faire des instantanés à grande vitesse. Ces objectifs sont d'un grand secours dans les reproductions de cartes, dessins. Les objectifs astigmatiques présentent parfois le défaut de la tache chromatique ; aussi, quand on achète un de ces objectifs, faut-il s'assurer de l'absence de ce défaut.

ANASTOCHOSSE (*sto-ki* — du gr. *ana*, marquant séparation, et *stochéon*, 666-666) n. f. Séparation de deux éléments simples quelconques qui ont été combinés dans un composé.

— C'est les sens propre et analytique de ce mot, on chimie, ce dernier désigne la recherche qualitative ou quantitative des éléments d'un composé sans intervenir de ceux-ci soient nécessairement isolés.

ANASTOMOSE (*sto-mo* — du gr. *anastomosis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : Les ANASTOMOSES facilitent la circulation des liquides organiques. Réunion de deux nerfs par un fillet nerveux, bien qu'il ait seulement des ramifications de tubes nerveux sans aucune communication.

— Anat. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante, les uns avec les autres.

— Encycl. Anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'anastomose en arcade ou par *inoculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un seul vaisseau ; l'anastomose en angle ou par *convergence* qui caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronç ; l'anastomose transversale, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomoses peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSE (*sto-mo* — du gr. *anastomosis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : Les ANASTOMOSES facilitent la circulation des liquides organiques. Réunion de deux nerfs par un fillet nerveux, bien qu'il ait seulement des ramifications de tubes nerveux sans aucune communication.

— Anat. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante, les uns avec les autres.

— Encycl. Anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'anastomose en arcade ou par *inoculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un seul vaisseau ; l'anastomose en angle ou par *convergence* qui caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronç ; l'anastomose transversale, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomoses peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSE (*sto-mo* — du gr. *anastomosis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : Les ANASTOMOSES facilitent la circulation des liquides organiques. Réunion de deux nerfs par un fillet nerveux, bien qu'il ait seulement des ramifications de tubes nerveux sans aucune communication.

— Anat. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante, les uns avec les autres.

— Encycl. Anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'anastomose en arcade ou par *inoculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un seul vaisseau ; l'anastomose en angle ou par *convergence* qui caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronç ; l'anastomose transversale, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomoses peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSE (*sto-mo* — du gr. *anastomosis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : Les ANASTOMOSES facilitent la circulation des liquides organiques. Réunion de deux nerfs par un fillet nerveux, bien qu'il ait seulement des ramifications de tubes nerveux sans aucune communication.

— Anat. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante, les uns avec les autres.

— Encycl. Anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'anastomose en arcade ou par *inoculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un seul vaisseau ; l'anastomose en angle ou par *convergence* qui caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronç ; l'anastomose transversale, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomoses peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANASTOMOSE (*sto-mo* — du gr. *anastomosis*, littéralement *union de deux bouches*) n. f. Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre : Les ANASTOMOSES facilitent la circulation des liquides organiques. Réunion de deux nerfs par un fillet nerveux, bien qu'il ait seulement des ramifications de tubes nerveux sans aucune communication.

— Anat. Réunion des diverses parties rameuses d'une plante, les uns avec les autres.

— Encycl. Anatomie, on distingue, d'après la manière dont elles s'établissent : l'anastomose en arcade ou par *inoculation*, dans laquelle deux branches s'infléchissent l'une vers l'autre et se réunissent à plein canal formant un seul vaisseau ; l'anastomose en angle ou par *convergence* qui caractérise le rapprochement de deux vaisseaux qui se confondent par leur partie terminale, pour donner un nouveau tronç ; l'anastomose transversale, constituée par un vaisseau, le plus souvent très court, qui unit deux artères parallèles et s'implante perpendiculairement sur chacune d'elles. Ces différentes formes d'anastomoses peuvent se combiner entre elles, de manière à offrir des figures variées. Les anastomoses permettent de placer des ligatures sur les troncs artériels.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.

ANATE (*du gr. *anatis*, extension*) n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OXIANTE et OCTAÉDRE.



Anastome.

ANASCO (*gr. *an*, priv., et *asco*, couvrir*) n. f. Sorte de serge à double croisure, appelée aussi ASCOT. Elle s'emploie principalement pour la confection des costumes de religieux.

ANASEH ou ANAZEH, grande tribu de Bédouins nomades errant entre Alep et Damas, et racontant les caravanes de la Syrie et les pèlerins de La Mecque. On évalue le nombre des Anasch (ou Anas) à 120.000. — Un des ANASEH (ou ANAZEH).

ANASPADIAS (*spa-di-ás* — du gr. *ana*, en haut, et *spadi*, je divise) n. m. Vice de conformation de l'urètre, qui se traduit par l'ouverture et le meurt à la face supérieure de la verge.

ANASPE (*gr. *anaspis*, serrement, constriction*) n. f. Constriction de l'estomac.

ANASPIS (*spis* — du gr. *an*, priv., et *aspis*, escouade) n. f. Genre de poissons des céleptères hétéromères, famille des mordellidés, renfermant des mordelles dont les nombreuses espèces, répandues surtout en Europe, sont de petite taille. Citons *l'Anaspis maculata*, comme son plus remarquable.

ANASPS (*gr. *anaspis*, serrement, constriction*) n. f. Constriction de l'estomac.

ANASPIS (*spis* — du gr. *an*, priv., et *aspis*, escouade) n. f. Genre de poissons des céleptères hétéromères, famille des mordellidés, renfermant des mordelles dont les nombreuses espèces, répandues surtout en Europe, sont de petite taille. Citons *l'Anaspis maculata*, comme son plus remarquable.

ANASSER (*stér*) n. m. Syn. GÉMIOME et PITTOSPORE.



Anastome.

singes. La période écoulée de Galien au xiv^e siècle est une période de l'atharaxie. Michel Servet, précurseur de Harvey, indique la circulation du sang; Césalpin démontre que le sang des veines va au cœur; Fabricé d'Aquapendente découvre les valvules dans les veines, etc. Au xv^e siècle, André Vésale fonde définitivement l'anatomie humaine, et, à partir de ce moment, elle marche de conquête en conquête. Au xvii^e siècle apparaît Harvey, immortalisé par la découverte de la circulation du sang; puis vient Aréti, qui prouve l'existence des vaisseaux lymphatiques. Malpighi fonde l'anatomie microscopique. Au xviii^e siècle, Haller fait une œuvre physiologique prodigieuse; Bichat ouvre une voie nouvelle à l'anatomie générale, puis se succèdent: Albius, Wioslow, Petit, Scarpa, Blumebach, Tenon, Declard, etc. De nos jours, grâce à l'histologie, nos connaissances sur la constitution intime des tissus pourront être augmentées, mais l'anatomie humaine est constituée; seule l'anatomie comparée réserve encore bien des surprises, et c'est dans ce sens que les études devront être désormais dirigées.

— VII. ANATOMIE IMITATIVE. Dans ce cadre rentrent les objets en cire ou autres substances, destinés à représenter divers organes, les affections dont ces organes sont atteints; mais ce n'est pas le lieu de s'en occuper ici; leur description, leur mode de fabrication trouvaient leur place aux mots *modèle, figure, moulage, moulage, etc.*

— VIII. ANATOMIE VÉGÉTALE. L'anatomie des plantes se divise en *organographie* et en *histologie*. L'organographie est tout à la fois l'anatomie descriptive et l'anatomie comparée des végétaux. Quant à l'histologie, si elle jette un jour nouveau sur la constitution des plantes, elle est incapable de servir de base à une classification naturelle. Pour l'étude de l'une et l'autre de ces deux questions, on ne saurait procéder autrement que pour les divers animaux vivants.

— BIBLIOGR. : A. Milnes-Edwards, *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux* (Paris, 1857-1881); Carl Vogt et Emilie Yang, *Traité d'anatomie comparée pratique* (Paris, 1858); R. Owen, *Lectures of the comparative anatomy and physiology of the invertebrate and vertebrate animals* (Londres, 1825-1868); Boile Lee et Hennequin, *Traité des méthodes techniques de l'anatomie microscopique* (Paris, 1887); Lang, *Traité d'anatomie comparée et de zoologie animale de l'ailéman* par Curtel (Paris, 1893); Sappey, *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1876-1879); Fort, *Anatomie descriptive et dissection* (Paris, 1892); A. Richez, *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (Paris, 1877); E. Tillaux, *Traité d'anatomie topographique* (Paris, 1882); Cruveilhier et Sée, *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1851-1877).

— IX. ANATOMIE ARTISTIQUE. L'étude de l'anatomie est indispensable à l'artiste pour le guider dans la représentation juste, naturelle, expressive de l'homme et des animaux. Perdre de vue cette nécessité, c'est aventurer l'art dans le faux et le convenu; si bien qu'on pourrait écrire une histoire complète de la grandeur et de la décadence des beaux-arts, en observant simplement comment l'anatomie a été étudiée, ou négligée, par les écoles qui se sont succédé l'art à travers les siècles.

Toutefois, il faut maintenir une distinction capitale : les beaux-arts ont leur but propre, très différent du but de la médecine. Cette dernière cherche le fait; la plastique demande au jeu des organes un moyen d'expression, une interprétation du sentiment. C'est pourquoi, si l'étude minutieuse de l'écorché, et la connaissance des muscles, des leviers, de la charpente intérieure et du squelette

s'imposent à l'artiste, d'autre part, il arrive que celui-ci, sans tenir compte de la nature, se crée une sorte d'harmonie légèrement artificielle des formes, qui répond mieux à la conception intime de son œuvre et à l'impression qu'elle doit éveiller chez le spectateur. Tout ce qui en est en droit d'imposer à un Rubens et à un Michel-Ange, c'est qu'ils ne tombent nulle part dans le gauche et le faux; c'est qu'ils mettent les parties en place; c'est qu'ils leur conservent leurs rapports naturels; c'est que, dans les formes changeantes d'une même partie, ils sachent trouver celle qui répond physiologiquement à l'intention du mouvement. L'anatomie leur servira, sans doute; mais encore faut-il leur laisser le bénéfice d'une certaine tolérance. S'il faut que l'artiste connaisse « ses dessous », il faut aussi qu'il puisse traduire, en fonction du goût, l'idée expressive sans laquelle il n'y a point de véritable œuvre d'art.

Voilà pour l'étude intérieure du corps. Mais l'étude extérieure a pas une moindre importance. On peut même remarquer que certaines écoles, l'école grecque, par exemple, se sont à peu près bornées à l'étude du nu vivant, et n'en ont pas été moins fécondes en chefs-d'œuvre. C'est qu'alors le modèle vivant, beau, sculptural, et en mouvement, était perpétuellement sous les yeux de l'artiste. Les athlètes, les coureurs, les gymnastes, les jeux des adolescents à la palestra, les grands jeux d'Olympie, tout concourait à faire lire l'anatomie sur le corps vivant, presque aussi facilement qu'on le fait autour de la table d'anaphthèse. D'ailleurs, certaines fuites, on le remarque même sur de très belles œuvres grecques, proviennent de cette connaissance simplement superficielle des corps. Et enfin, il ne faut pas oublier que, dès l'antiquité, l'anatomie était démontrée sur le cadavre, par exemple à Alexandrie. Quand des artistes grecs visiteront cette ville sous les Ptolémées, environ trois siècles av. J.-C., ils y trouveront cette pratique, qui devait redoubler à la Renaissance et dicter leurs ouvrages aux grands maîtres d'alors, Léonard de Vinci et Albert Dürer.

L'étude extérieure des formes avait conduit de bonne heure les Grecs, idéalistes et généralisateurs par excel-

d'anatomie appliquée aux beaux-arts (1863); Mathias Duval, *L'anatomie artistique* (Paris, 1883).

Anatomie comparée (LEÇONS 0'), de Georges Cuvier. Cet ouvrage, le premier sur cette science qui ait jamais été publié dans aucune langue, se compose de cinq volumes, dont les deux premiers parurent en 1800, et les autres en 1805. Duvroy et Duméril furent les collaborateurs de Cuvier, celui-ci pour les deux premiers volumes; celui-là, pour les trois derniers. Dans les *Considérations sur l'économie animale*, qu'il mit en tête de ses *Leçons d'anatomie comparée*, Cuvier a établi et clairement exposé le principe des *correlations organiques*, qu'il considérait comme la grande loi de l'organisation.

Anatomie générale, appliquée à la physiologie et à la médecine, ouvrage publié par Bichat en 1801. C'est le premier ouvrage où les tissus soient étudiés dans leurs dispositions générales, leurs propriétés, leur constitution, leur développement et leurs divers états, depuis la vie fœtale jusqu'à la vieillesse.

Anatomie (LA LEÇON D'), chef-d'œuvre de Rembrandt, au musée de La Haye, une des merveilles de la peinture. Le savant professeur Nicolas Tulp démontre l'anatomie du bras sur un cadavre. Les têtes sont pleines d'expression; celle de Tulp est grave, impassible; toutes les



La leçon d'anatomie, d'après Rembrandt.

nuances se peignent dans l'attitude et le regard des auditeurs; le raccourci du cadavre est d'une hardiesse extraordinaire. Dessin, modèle, draperies, clair-obscur, perspective, figures et fond, tout est irréprochable. Cette admirable toile, dont les figures sont de grandeur naturelle, a mi-corps, est datée de 1632. Elle a été peinte sur la demande de Tulp, qui la donna à la *Guides des chirurgiens* d'Amsterdam.

ANATOMIQUE adj. Qui a rapport à l'anatomie; C'est l'artiste qui le préfère pour faciliter l'intelligence des descriptions ANATOMIQUES, accompagna son texte de figures avec renvois, et créa ainsi l'ICNOGRAPHIE ANATOMIQUE. (Cruveilhier.)

Pièces anatomiques. Parties quelconques du corps de l'homme ou des animaux qui sont employées pour les leçons ou démonstrations d'anatomie humaine ou comparée. Elles sont préparées en plongeant les organes dans des solutions antiseptiques : acide phénique, sublimé corrosif, dans l'alcool, la glycérine, l'éther, le ciné, le tannin. Les cadavres entiers sont injectés avec des solutions d'hyposulfite de soude, de chlorure ou de sulfate de zinc. On peut faire des badigeonnages avec du sublimé corrosif ou du glycérolé d'acide phénique à p. 100.

Pièces anatomiques sèches. Les pièces anatomiques sont préparées, plongées dans un bain d'alcool, puis placées dans un fort courant d'air qui les dessèche. On a eu soin de maintenir les organes en place avec des fils, des lames de Hége, etc.; la dessiccation ne change pas les rapports. Quand le pièce est ainsi préparée, on peut la colorier de couleurs diverses.

— *Piqure anatomique*. Piqure faite par un outil servant à la dissection d'un cadavre. 1. Plaie dans laquelle on pénètre des toxiques cadavériques. 2. Piqure.

Tumeur anatomique. Petite tumeur violacée, quelquefois consécutive à une piqure anatomique.

ANATOMIQUEMENT adv. D'une manière anatomique; en anatomiste.

ANATOMISANT, ANTE adj. Qui anatomise, au prop. et au fig. : LITTÉRATURE ANATOMISANTE.

ANATOMISER v. a. Faire l'anatomie; Malpighi et Vésale sont les premiers qui aient véritablement ANATOMISÉ des cadavres humains. (Cruveilhier.) On a dit plus ordinairement DISSÉQUER.

— Par ext., Analyser scientifiquement; *Newton a montré aux hommes ce que c'est que la lumière; il a ANATOMISÉ les rayons du soleil*. (Vol.) || Étudier en détail, minutieusement; ANATOMISER un livre, le cerveau humain.

ANATOMISER, v. pr. Être anatomisé. S'emp. au prop. et au fig. : Certains cadavres ne peuvent s'ANATOMISER sans danger pour l'opérateur.

ANATOMISME (miss — rad. anatomie) n. m. Tendance excessive à rendre compte, par des particularités de forme et de structure, des phénomènes physiologiques que présentent les organes; L'ANATOMISME éloigne de la véritable méthode physiologique; l'expérimentation. (F. Pilon.)

— Par ext. Étude trop minutieuse; Certains critiques, au lieu de faire de l'art, font de l'anatomie sur l'attitude.

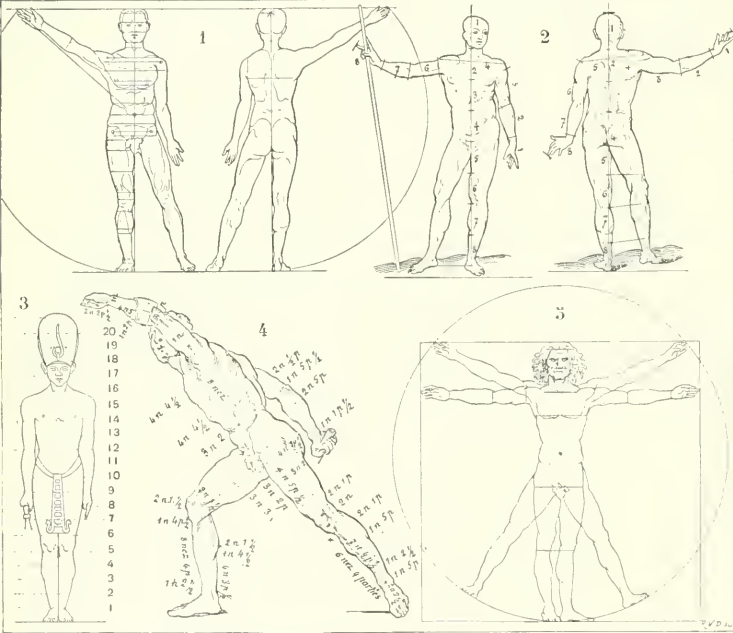
ANATOMISTE (miss) n. m. Celui qui étudie l'anatomie, qui s'occupe spécialement de cette science; Un cadavre n'a rien de repressant pour l'ANATOMISTE qui y voit un sujet d'étude. (E. Bersola.)

— Fig. Celui qui soumet à l'analyse les sensations, les sentiments, les passions; *Dalziel est notre plus grand ANATOMISTE littéraire*.

ANATOMISME (miss — du gr. ana, à rebours, et topos, lieu) n. m. Erreur de lieu.

ANATRÉSIS ou **ANATRÉSE** (gr. anatrésis, action de percer) n. f. Syn. de TRÉPANATION. Aujourd'hui, le seul terme usité en chirurgie est TRÉPANICION.

V. NATRON n. m. Carbonate hydraté naturel de sodium.



ANATOMIE ARTISTIQUE. — 1. Canon de la figure humaine, d'après Albert Dürer. — 2. Canon de la figure humaine, d'après Jean Cousin. — 3. Canon de la figure humaine, d'après un document égyptien publié en 1832 par Lepsius. — 4. Le Gladiateur (v. ce mot) : proportion du corps humain, d'après l'antique (la longueur de la tête divisée en 4 nez et le nez divisé en 12 parties). — 5. Canon de la figure humaine, d'après Léonard de Vinci.

tebrate and vertebrate animals (Londres, 1855-1868); Boile Lee et Hennequin, *Traité des méthodes techniques de l'anatomie microscopique* (Paris, 1887); Lang, *Traité d'anatomie comparée et de zoologie animale de l'ailéman* par Curtel (Paris, 1893); Sappey, *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1876-1879); Fort, *Anatomie descriptive et dissection* (Paris, 1892); A. Richez, *Traité pratique d'anatomie médico-chirurgicale* (Paris, 1877); E. Tillaux, *Traité d'anatomie topographique* (Paris, 1882); Cruveilhier et Sée, *Traité d'anatomie descriptive* (Paris, 1851-1877).

— IX. ANATOMIE ARTISTIQUE. L'étude de l'anatomie est indispensable à l'artiste pour le guider dans la représentation juste, naturelle, expressive de l'homme et des animaux. Perdre de vue cette nécessité, c'est aventurer l'art dans le faux et le convenu; si bien qu'on pourrait écrire une histoire complète de la grandeur et de la décadence des beaux-arts, en observant simplement comment l'anatomie a été étudiée, ou négligée, par les écoles qui se sont succédé l'art à travers les siècles.

Toutefois, il faut maintenir une distinction capitale : les beaux-arts ont leur but propre, très différent du but de la médecine. Cette dernière cherche le fait; la plastique demande au jeu des organes un moyen d'expression, une interprétation du sentiment. C'est pourquoi, si l'étude minutieuse de l'écorché, et la connaissance des muscles, des leviers, de la charpente intérieure et du squelette

lence, à celle des « proportions » et à la conception d'un « canon » humain. Le canon de Polyclète, représenté par *Doryphoros*, est célèbre. Celui de Léonard de Vinci, dans son *tracé*, plus allongé. Rechercher et établir des canons a été souvent l'occupation des artistes de la Renaissance. Dans ce siècle, les critiques, à commencer par Ch. Blanc, ont aussi perdu bien du temps à fixer le canon idéal. Aujourd'hui la question paraît plutôt stérile. Pourquoi s'astreindre à un « canon » la forme humaine, si variée, et dont chaque nuance dans la proportion peut enrichir le langage du statuaire, comme chaque couleur nouvelle enrichit la palette du peintre? Certainement la proportion, ou plutôt les proportions, sont une des lois qui dérivent de l'étude de l'anatomie; mais cette loi est mobile, comme l'anatomie elle-même. Et, en tout cas, elle ne doit pas faire oublier les autres parties d'art que l'anatomie explique, à savoir, les formes elles-mêmes, les attitudes, les mouvements et l'expression posturale. C'est là que l'anatomie soutient puissamment l'artiste, c'est là qu'elle exerce un empire légitime, à condition, encore une fois, d'être inégalement contrôlée par le goût et guidée par le sentiment.

BIBLIOGR. : Léonard de Vinci, *Traité de la peinture*; Albert Dürer, *les Quatre Livres*; G. Audran, *Proportions du corps humain*; Lavater, *Éléments anatomiques d'ostéologie et de myologie*; Ulysse Trélat, *Introduction à un cours*

soumission d'Ancone au saint-siège. Les églises sont nombreuses. La cathédrale, la petite collégiale *Santa-Maria della Piazza*, l'église *Sant-François della Scala*, etc., sont intéressantes à divers titres.

Ancone s'élève dans une contrée fertile, au climat sa-lubre; ses terres sont reconnues pour les plus belles d'Italie. Cette ville traite surtout avec l'Angleterre, la Dalmatie et l'Istrie; quant à son commerce avec le Levant, il a beaucoup diminué.

— *Histoire*. Quelle que soit l'origine d'Ancone, il est certain que les Romains, après les guerres contre les Samnites, en firent une de leurs principales stations navales dans l'Adriatique. Trajan fit agrandir le port et construire un des môles qui le protègent. Sous les empereurs Byzantins, Ancone fut l'une des principales cités de l'archevêché de Ravenne, laquelle elle fut tombée au pouvoir des Lombards, Agulhine y plaça pour gouverneur un marquis, d'où vint la dénomination de Marche d'Ancone, corruption du mot *marquisat* (marchesato). Au moyen âge, cette cité se gouverna en république, sous la protection des papes, jusqu'en 1532, époque où Clément VII l'annexa aux États de l'Église. Elle y demeura jusqu'en 1860, sauf en 1797, où, après sa prise par le général Victor, elle fut un instant le siège d'une république indépendante. Le traité de Tolentino la céda à la France. Le général Mandonnier y soutint, en 1799, un glorieux siège, qui se termina par une capitulation des plus honorables. Redevenue ville pontificale, Ancone fut occupée, de 1832 à 1838, par les troupes françaises, sur l'ordre de Casimir Périer, iniques des menées ambassadeuses de l'Autriche. Le pape italien se souvint, en 1860, le 29 septembre 1860, malgré la résistance des troupes pontificales, commandées par Lamoricière.



Armes d'Ancone.

ANCÔNE (province n.), anc. prov. ou délégation des États de l'Église, annexée au roy. d'Italie après la victoire de Castelfidardo et la prise d'Ancone par la flotte de Victor-Emmanuel; 176,000 hab. — Villes princip. : Ancone, Jesi et Osimo. La province d'Ancone comprenait la partie septentrionale de l'ancien Picenum, et une petite portion de l'Ombrie que séparait l'Esis (Esino); elle renfermait une partie seulement des anciennes Marches d'Ancone, qui s'étendaient entre le duché d'Urbino au N. et les Marches de Ferrme au S.

ANCÔNE (du gr. *anôkn*, coude, olécrane) n. m. et adj. Muscle de la région postérieure et supérieure de l'avant-bras, s'insérant à la partie inférieure et interne de l'épicondyle, au côté externe de l'olécrane et sur une petite surface triangulaire limitée en arrière par le bord postérieur du cubitus. Il est extenseur de l'avant-bras sur le bras. Autrefois, on distinguait quatre muscles *anconés*: le grand, l'externe, l'interne et le petit. Les trois premiers ne sont autre chose que le *triceps brachial*. Le quatrième seul a gardé le nom de *anconé*. C'est le muscle *epicondylodulotus* de Chaussier.

ANCONOÛCE (du gr. *anôkn*, ôs, coude, et *hakos*, maladie) n. f. Arthrite du coude.

ANCORNÉ, ÉE (rad. *corne*) adj. En T. de blas., se dit du sabot du cheval, de la corne du bœuf, du taureau, etc., quand ce sabot ou cette corne est d'un autre émail que le corps.

ANCRAGE n. m. Mar. Lieu où un navire peut jeter l'ancre. On ne se sert plus que du mot *MOULAGE*.

— *Droit d'ancreage*, Droit payé par les navires pour avoir le droit de mouiller l'ancre et de séjourner dans certains ports, rades, etc. Le droit d'ancreage est fixé par les règlements locaux et dépend du tonnage du navire.

— *Constr.* Système d'attache des extrémités des montres en fer sur les murs qui les supportent.

ANCRAMITE n. f. Miner. Variété magnétifère de sulfato de zinc.

— *Ichtyol*. Nom d'un poisson du genre sparac.

ANCRE (du lat. *ancora*) n. f. Mar. Pièce en fer forgé, de forme variable et de grand poids, servant à tenir les bâtiments fixés sur le fond par l'intermédiaire d'une chaîne qui part des hittes du navire et va à l'organeau de l'ancre. Pour les petites an cres, la chaîne est souvent remplacée par une haussière.

— *Jetter l'ancre* ou *mouiller* consiste à laisser tomber l'ancre en filant la chaîne à l'endroit où on veut fixer le bâtiment. Quand l'ancre prend sur le fond, on dit qu'elle *est prise*. Quand elle ne prend pas, elle *chasse*, ou le navire *chasse* sur son ancre. *Il Étre à l'ancre*. Rester au mouillage, retenir par son ancre. *Il Lever l'ancre*. Faire effort sur la

chaîne de l'ancre pour la redresser ou la mettre à pic; lui faire quitter le fond ou la déraper et la mettre à poste. *Il Ancrer est surjaqué* quand la chaîne est prise sur le jas; *surpâtée* quand la chaîne est engagée sur les pattes d'ancre quand elle remonte du fond dans la position normale. On a mis l'ancre à poste quand elle est placée sur son mouil leur au moyen du capon et de la traversière. Sur les fonds de gravier, l'ancre prend mal; sur fond de roche, on s'ex pose à ne pouvoir déraper et à briser les pattes si l'on agit avec trop de force sur le cabestan.

Les traverses de la vie étant souvent comparées aux agitations de la mer, le mot ancre est entré dans plusieurs locutions proverbiales : *Jetter l'ancre dans un lieu*, S'y établir, s'y fixer. *Mieux vaut couper la corde de l'ancre que perdre le temps à la dériver*. Dans les circonstances difficiles, il faut employer les moyens énergiques. *Il Jeter la dernière ancre*, Fenter un dernier effort, dans une situation désespérée. *Il N'être anarré que sur une ancre*, Ne trouver dans une position peu solide, peu stable.

— *Fig.* Ce qui affermit, ce qui rend stable, solide : *Une famille vertueuse est un tressau tenu dans la tempête par deux ancres* : la religion et les mœurs. (Montesq.). — *Constr.* Barre de fer en forme d'S ou de T, que l'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour soutenir un mur, maintenir un tuyau de cheminée, retouner l'écartement de la voûte d'une voûte. L'ancre est apparente, ou noyée dans l'épaisseur du mur.

— *Iconogr.* L'ancre a toujours été considérée comme un symbole de fermeté et de tranquillité. On la donne à l'espérance personnifiée, pour marquer que cette vertu n'est soustraite d'une voile. Ce symbole se retrouvait sur les monuments des premiers chrétiens.)

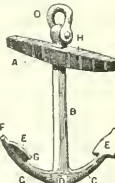
— *Métrol.* V. ANCRE.

— *Nautim.* Signe symbolique employé sur les monnaies de plusieurs États ou états maritimes. Il sert aussi, dans les cartes géographiques, aussi bien que sur les médailles, à indiquer les victoires navales.

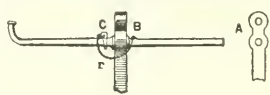
— *Paléogr.* *Ancre supérieure*, Ancre dont le corps est tourné en haut (ce signe indiquant un passage important). *Il Ancre inférieure*, Ancre dont le corps est tourné en bas (signe indiquant un passage inconvénient, obs-cure).

— *ENCYCL.* Mar. L'ancre présente les parties suivantes : A, le jas ou pied en bois de deux pièces; B, la tige ou verge avec son carré; H, pour empêcher de tourner dans le jas; — C, les bras terminés par les pattes E, composés du bois F et des orges G; — D, le diamant; — O, l'organeau.

Quand le jas est en fer, il n'y a pas de carré à la verge, mais cette verge est renflée pour laisser passer le jas qui est arrêté par une em base B et maintenu à poste par une clavette C, écartée de la verge par une rondelle (r). Lors qu'on mouille l'ancre, le jas étant perpendiculaire aux pattes et arrondi à ses deux extrémités, ne des pattes est obligé de pénétrer par le bec dans le fond où elle s'ac-



Ancre de bossoir.



Jas de fer. — A, coupe de la verge.

houte en retenant le navire; le jas se met alors à plat sur le fond. La sécurité du navire au mouillage dépend de la solidité de ses ancres; aussi on prend un soin tout particulier de leur confection et on s'attache à donner à la verge et aux pattes toute la résistance possible en se servant de fer forgé, qu'on soumet après le travail à des épreuves

nombreuses de résistance. Le nombre des ancres varie avec chaque navire; néanmoins, sur les navires de guerre, on s'attache à mettre à bord un armement semblable qui consiste en deux ancres de bossoir placées à l'avant, aux bossoirs tribord et bâbord, destinées au service courant, toujours prêtes à être employées, et reposant sur un appareil spécial appelé *mouilleur*. Les ancres sont tenues au moyen de chaînes capelées sur les tenons appelés *doigts du mouilleur*. En coupant l'aiguillage du levier, le mouilleur haslé et l'ancre tombe. — Sur l'arrière des ancres de bossoir, dans les hauteurs de mise au feu par leur travers, sont placées les *ancres de veille*, qu'on ne dispose qu'en cas de mauvais temps, ou quand on a perdu une ancre de bossoir. Enfin, toujours à l'avant, l'ancre de *grand panneau* ou de *miérécordé*, placée contre un panneau de bossoir, dans le but de faciliter le mouillage, et mettrait à poste si l'on avait perdu les deux ancres d'un même bord. Souvent aussi, on met à l'arrière, à poste fixe, deux ancres à jet de fer échantillon, destinées soit à être mouillées par l'arrière dans un chenal ou un canal, soit à embosser le navire. Ces ancres doivent être débarquées dans la chaloupe, ou être prises en cravate à l'arrière, pour qu'on puisse plus aisément les mouiller à la position désignée.

Les ancres affectent diverses formes : l'ancre la plus usitée en France, dans la marine de l'état, est l'ancre avec jas en bois ou en fer; c'est le type dit « ancre de bossoir »; mais souvent, pour réduire la place occupée par les ancres à l'intérieur, ou pour d'autres motifs, les navires d'étrangère, dans le commerce ont employé d'autres modèles et d'autres systèmes.

L'ancre de l'Armateur anglais est à bras plus courts et plus robustes que ceux de l'ancre française; leur forme est très arrondie. Elle pénètre bien dans le fond, mais les pattes trop courtes pour bien résister dans les fonds mous. L'ancre *Trotman-Porter*, à bras articulés autour du diamant, est commode pour les ports de commerce, en ce sens qu'elle ne présente aucun point saillant sur le fond où se puissent accrocher les chaînes et les amarres, mais le boulin axe est un point de rupture fréquent, et on ne peut la draguer si elle s'accroche trop fortement. L'ancre *Martin*, avec ou sans jas, dont les bras et le jas sont parallèles, à les bras mobiles dans un renfort du diamant. Elle est solide, mais exposée à se commettre et à ne pouvoir croquer sur le fond. Elle est très usitée sur les paquebots, car elle rentre dans les écobiers et évite les manoeuvres, toujours longues et ennuyeuses, du capon et de la traversière. L'ancre *Marrrol-Risbee* est semblable à la précédente, mais plus robuste en bras et de formes plus régulières. Cette ancre semble devoir mieux se fixer sur le fond, bien que sa tenue ne soit pas plus assurée que celle des ancres *Martin*.

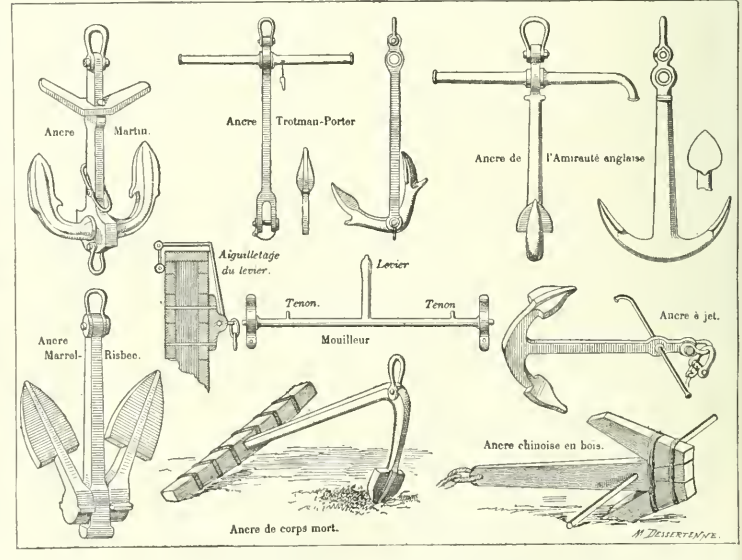
— *Ancre de corps mort*, Grosse ancre n'ayant qu'une patte et partant à la place de l'autre un organeau de manœuvre destiné à recevoir les chaînes de l'ancre d'empençage.

— *Ancre à jet*, Petite ancre pour embossage destinée à être mouillée ou à servir aux petites embarcations, torpilleurs, etc. Le jas est en fer et peut se rabattre le long de la verge.

— *Ancre de cape*. C'est un appareil de fortune, destiné à maintenir les petits navires debout à la lame pendant un gros temps.

Quand on moule deux ancres on affourchant, elles sont appelées en rime « ancre de jasant » et « ancre de flot ». Dans une rade, on dit « ancre de terre » pour le jasant, « ancre de large » pour le flot.

On mouille deux ancres *en barbe*, quand on les laisse tomber en même temps de chaque bord. On mouille *en plomb de sonde*, une ancre étant déjà mouillée, quand on



en laisse tomber une autre à l'aplomb de l'écobier. On appelle « empençage une ancre », la réunir à une autre plus petite pour augmenter la résistance sur le fond. Les petites embarcations, au lieu d'une ancre, se servent du grappin. Les pêcheurs se tiennent sur une pierre attachée à une corde, et de nos jours, les marins des pays de l'extrême Orient ont conservé une disposition différente de la

du grappin. Les pêcheurs se tiennent sur une pierre attachée à une corde, et de nos jours, les marins des pays de l'extrême Orient ont conservé une disposition différente de la

à une accusation d'impédit. Il nous reste de lui quatre discours.

ANDOLSHEIM, ch.-lieu de cant. de l'arr. de Colmar (Alsace); 900 hab.

ANDORRA, ville, capitale de la petite république d'Andorre, au pied de l'Anelar, 1,000 hab.

ANDORRE (VAL D'), petite république placée sous la suzeraineté de la France et de l'évêque d'Urgel, située sur le versant nord des Pyrénées, entre la France (départ. de l'Ariège) et l'Espagne (prov. de Lérida). Ce petit Etat s'étend dans le val d'Andorre sur un espace de 14 kilom. du N. au S., et environ 10 kilom. de l'E. à l'O. Superf. : 152 kilom. carr. : 5,210 hab. (Andorrans), qui exploitent surtout les pâturages et les forêts du val d'Andorre. — Il a pour ch.-l. Andorra, à 36 kilom. de Foix, et renferme 40 lacs, divisés en 6 communes ou parishes.

L'Andorre a une organisation encore féodale. Le président de la République française et l'évêque d'Urgel portent le titre de coprincipes. Louis le Debonnaire avait, d'après un document dont l'authenticité est plus que douteuse, donné en 815 aux vallées d'Andorre une première charte.

Disputée entre les comtes d'Urgel, les évêques de cette ville et les vicomtes de Castellon aux prétentions desquels succèdent, au XII^e siècle, les comtes de Foix, l'Andorre fut organisée en 1278 par une sentence arbitrale qui en appela les *parishes*. Les Papes furent dès lors placés sous la double suzeraineté de l'évêque d'Urgel et du comte de Foix ; le comté de Foix passa aux rois de Navarre, puis, à l'aveugnement de Henri IV, à la couronne de France. Napoléon I^{er}, par un décret du 27 mars 1806, organisa les relations de la France et de l'Andorre ; le gouvernement français a un délégué permanent qui a été successivement, successivement, sous le roi de France (1828), le préfet des Pyrénées-Orientales (1831), l'évêque d'Urgel a également un délégué permanent. Les droits des deux coprincipes sont pas été définis depuis 1778, et qui a donné lieu à de multiples conflits. En réalité, l'Andorre est « une seigneurie soumise » à deux co-seigneurs de nationalités différentes, et qui a dû à cette circonstance d'avoir échappé à la centralisation qui s'est produite des deux côtés des Pyrénées. Mais la souveraineté, qui existe toujours en dehors et au-dessus des droits seigneuriaux, paraît appartenir au chef de l'Etat de France. Quant à l'évêque d'Urgel, c'est en cette qualité qu'il exerce ses droits, et en toute indépendance du gouvernement espagnol.

Chaque des six parishes de l'Andorre a un conseil composé de deux consuls et de douze conseillers élus par les chefs de famille. Les douze conseillers en exercice et les douze conseillers sortants forment le conseil général, qui élit le syndic procureur général et un deuxième syndic. C'est le syndic procureur général qui exerce le pouvoir exécutif.

Chacun des deux coprincipes nomme : 1° un viguier, ayant le commandement éventuel de la milice et exerçant des fonctions judiciaires, au même temps qu'il sert d'intermédiaire entre le suzerain et le procureur général ; 2° un

cais dit monneur d'une intervention énergique pour rétablir l'ordre.

L'Andorre du côté de la France comme du côté de l'Espagne, a des facilités douanières contre lesquelles les populations voisines ont plusieurs fois protesté, assurant qu'elles favorisaient le contrebande. Le gouvernement espagnol a suspendu, en 1894, les franchises douanières de l'Andorre.

Le gouvernement français a installé une ligne télégraphique qui traverse tout l'Andorre jusqu'à San Julia de Loria.

Buletton. : Bladé, *Etudes géographiques sur la vallée d'Andorre* (Paris, 1878) ; Moras, les *Contumes du pays d'Andorre* (Toulouse, 1882) ; Brutsch, les *Origines de l'Andorre* (Revue des Universités du Midi, 1897).

ANDOUILLE (Il. mil. — du lat. pop. *auductilis* ; formé de *indecere*, introduire, mot qui figure dans un glossaire du moyen âge comme synonyme de *saucisse*) n. f. Sorte de charcuterie qui se compose d'estrope de porc ou de truies, mis en morceaux, fortunément épiciés, et enfermés dans un autre intestin à ANDOUILLE JUVÉE. ANDOUILLE truffée. Les ANDOUILLES de saugeur sont un mets de haute saucerie ; n. f. Mets analogue, fait avec la chair de tout autre animal ; ANDOUILLE de bœuf, de pigeon. ANDOUILLE de volaille ; n. f. ANDOUILLE de carême, ANDOUILLE faite avec de la chair de poisson. La robe de l'andouille, Le boyau qui l'enveloppe. — Ce mot est entré dans plusieurs locutions populaires et proverbiales : C'est une andouille ; So dit d'un homme sans caractère ; mais subtile ; n. f. Faire son andouille. Poser ; Est-ce qu'il avait faire son andouille encore longtemps ? (E. Zola, *L'Assommoir*) ; n. f. Vêtu, ficelé comme une andouille. So dit d'un homme qui se couvre beaucoup, qui est serré dans ses vêtements ; n. f. Homme des andouilles sur le genou, Tenter un chose impossible. (On dit aussi : Homme des anguilles sur le genou.) n. f. Cela s'en est allé en brochet d'andouilles. So dit d'un grand projet qui n'a abouti à rien. n. f. Nul ne peut faire bonne andouille de très boyaux. Un bon andouille homme ne cherche pas à augmenter sa fortune par des moyens reprobés par la morale. n. f. Grand dépendeur d'andouilles, Homme grand et mince, par allusion à l'habitude qu'on a dans les campagnes de suspendre les andouilles au plafond. (En argot, cette expression désigne un parosseux, ami de la bonne chère.)

- Littér. Les Andouilles, Personnages grotesques que Rabelais place dans une île imaginaire où aborde Pantagruel. C'est là que Pan voit *Rifandouille*, *Tailleboutin*, *Godeboutin*, *Cervelas*, *Mérid-Gras*, etc.
- Papet. Pâtons adhérents à la feuille de papier.
- Techn. Feuilles de tabac roulées en espèce de cordé, dont on forme les carottes.

ANDOUILLE (Il. mil. — même étymol. qu'à l'article précédent. n. f. Engin d'artifice en usage aux XV^e et XVI^e siècles et composé d'une substance incandescente de la nature du feu grégeois, qui contient pas à augmenter sa fortune par des moyens reprobés par la morale. n. f. Grand dépendeur d'andouilles, Homme grand et mince, par allusion à l'habitude qu'on a dans les campagnes de suspendre les andouilles au plafond. (En argot, cette expression désigne un parosseux, ami de la bonne chère.)

ANDOUILLE, comm. de la Mayenne, arr. et à 12 kilom. de Laval, près de l'Ernée ; 2,526 hab.

ANDOUILLEUR (doux-y-é) n. m. Branches adventives qui poussent au bois du cerf, du daim et du chevreuil, et qui permettent d'établir l'âge de ces fauves : Il juge que un vienz cerf à la perche, à la meule, aux ANDOUILLES et à la brunissure. (Ronsard.) — Maître andouilleur, Celui qui se trouve placé le premier sur la tige principale du bois d'un cerf, et qui se dirige en avant. C'est une arme redoutable, et ses coups sont souvent mortels.

ANDOUILLETTE (Il. mil.) n. f. Petite andouille : Les ANDOUILLETES de Troyes sont renommées, n. f. Sorte de petite andouille fraîche, faite de tripes enfermées dans un boyau.

ANDOUILLE (Il. mil.) n. f. Qui a rapport aux andouilles vient mot créé par Rabelais ; Elle répondit que c'était Mardi-Gras, premier fondateur de la race ANDOUILLE.

ANDOUË, comm. du Tarn, arr. et à 17 kilom. d'Albi, sur le Ceron, aff. de l'Avèron ; 1,507 hab.

ANDORVANT, village de Malaucense, sur la côte orientale, près de l'ombrochuro du fleuve côtier Tharoca ; 3,090 hab.

ANDOVER, ville des Etats-Unis (Massachusetts), près du Merrimack ; 5,207 hab. Académie et séminaire renommés. n. f. Ville d'Angleterre (comté de Southampton), sur la petite rivière de l'Anton ; 5,550 hab. Du 10 au 16 octobre, fête célèbre. Aux environs, vestiges de campements romains et de mosaïques romaines.

ANDRACHÈ (And) n. m. Genre de plantes, de la famille des euphrasiacées, à fleurs réguliers et monoïques. Lu



Andrachè : a, fleur mâle, b, fleur femelle.

fruit est une capsule, contenant 4 graines albuminées et sans arille.

— ENCYCL. Les *andrachées* sont des herbes ou arbustes originaires des contrées chaudes et tempérées des cinq parties du monde. Quelques espèces sont employées : l'une comme diurétique et dépuratif (*andrachè lephéodifolia*)

dans la région méditerranéenne et orientale ; une autre, laite (*andrachè caroliniana*), pour panser les ulcères de mauvaise nature.

ANDRADA (Diego Fáyva D'), théologien portugais, né à Coimbra en 1526, mort en 1578. Il est auteur de nombreux ouvrages théologiques. — Son neveu, Inezio, né en 1576, mort en 1650, est connu par la *Chastéité*, nombre latin en douze livres, qu'il composa sur le bataille de Châlui, livré dans les Indes orientales.

ANDRADA le P. Antonio D'), jésuite, missionnaire portugais, né à Vila de Oleiros vers 1580, mort à Goa en 1631. Il jouit de deux fois jusqu'au Tibet. Andrada a l'honneur d'être une relation très curieuse de ses voyages, 1628, traduit en français, en 1629, sous le titre de *Voyage au Tibet*.

ANDRADA Jacintho Freyre D'), écrivain portugais, né en 1597, mort en 1657. Il a écrit, outre des poésies, une *Vie de Jean de Castro*, vice-roi des Indes portugaises, ouvrage du plus haut intérêt, publié en 1651.

ANDRADA Miguel Leitam B., historien portugais, né à Vila de Pedrago en 1555. Il entra dans la marine, fut blessé à la journée d'Alcayate et fut prisonnier. Ensuite à Fez, il s'échappa. Il prit part pour le prétendant don Antonio, fut incarcéré à Santarem, mais s'évada une seconde fois. Il publia une curieuse histoire : *Miscellanea* de N. S. de los Reis de Portugal *grande e parvosmento da sua santa imago, fundação de seu convento e da sé de Lisboa, expugnação della, perda del Rey D. Sebastião*, etc. (Lisbonne, 1629).

ANDRADA E SYLVA (Joséph-Boniface), l'un des fondateurs de l'Indépendance brésilienne, né à Santos en 1767, mort à Niteroi en 1828. Venut à Lisboane, il se fit connaître par des mémoires, et fut, en 1790, pensionné par l'Etat pour faire des voyages scientifiques en Europe et dans le Levant. Et retour en Portugal (1800), il devint professeur de métallurgie, inspecteur général des mines, et fut chargé de la centralisation de la statistique. En 1812 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne. En 1819, il retourna au Brésil, et contribua puissamment à la proclamation de l'indépendance. Déporté en France en 1823, Andrada se rendit à Bordeaux, et ne retourna en son patrie qu'en 1829. Lors de l'abolition de D. Pedro I^{er} (1831), il fut chargé de l'éducation du prince imperial.

ANDRADE-CAMINHA (Pedro de), poète portugais, né vers 1540, mort en 1589. Il a laissé quelques épiques remarquables. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lisboane plus de deux siècles après sa mort.

ANDRADITE n. m. Grenat ferro-calcaireux. Syn. du MELASITE.

ANDRAGATE, un des lieutenants de l'empereur Maxime, né sur les bords du Pont-Euxin, mort en 288. Ce fut lui qui poignarda l'empereur Gracien. Lorsque Maxime voulut envahir l'empire d'Occident, Andragate passa les Alpes pour combattre Théodose, et, plus tard, il fut envoyé à la poursuite de Valentinien. Mais, ayant appris la défaite et la mort de Maxime, il se précipita dans la mer.

ANDRAL (Gabriel), médecin, né à Paris en 1797, mort à Châteaufort en 1855. Il se consacra spécialement les chaires d'hygiène et de pathologie interne, fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1834, succéda à Broussais dans la chaire de pathologie et de thérapeutique générales (1830), et devint membre de l'Académie des sciences en 1842. Professeur et savant de premier ordre, le Dr Andral s'est fondé trop exclusivement sur l'anatomie pathologique de l'homme mort. Les plus importants de ses ouvrages sont : *Clinique médicale* (1823-1856), plusieurs fois réédité, *Précis élémentaire d'anatomie pathologique* (1829).

ANDRALOGOMÉE (du gr. *andr*, andros, homme ; *alogos*, privé de raison, et *mélan*, animal domestique) n. m. Monstre qui offre le corps d'un homme et les membres d'un animal.

ANDRALOGOMÉLIE n. f. Monstruosité de l'andralogomélie.

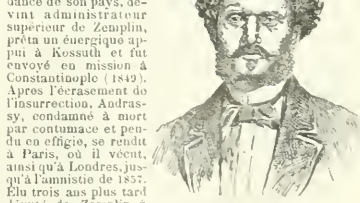
ANDRALOGOMÉLIQUE adj. Qui appartient à l'andralogomélie.

ANDRANATOMIE ou **ANDROTOMIE** (du gr. *andr*, andros, homme, et *anatomé*, anatomie) n. f. Anatomie, dissection de l'homme.

ANDRANATOMIE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'andranatomie.

ANDRASPE (ass) — du gr. *andr*, andros, homme, et *aspis*, bouclier) n. m. Plante de la famille des primulacées. Syn. de ANUSPASC.

ANDRASSY (Jules, comte), homme d'Etat hongrois, né à Zemplin en 1823, mort en 1890 à Volesca. Elu en 1847 député à la diète hongroise, il se signala par son éloquence et ses idées libérales. En 1848, il se prononça avec chaleur en faveur de l'indépendance de son pays, devint administrateur supérieur de Zemplin, prit un énergique appui à Kossuth et fut envoyé en mission à Constantinople (1849), retour écartrement de l'insurrection, Andrassy, condamné à mort par contumace et pendu ou étranglé, se rendit à Paris, où il vécut, ainsi qu'à Londres, jusqu'à l'annéité de 1857. Elu trois ans plus tard député de Zemplin à la diète, il siégea dans les rangs du parti Deak, qui revendiquait, par les voies légales, l'autonomie législative de la Hongrie. La défection de l'Autriche à Sadova (1866) força le gouvernement à entrer dans la voie des concessions libérales ; un ministre spécial ayant été constitué au Hongrie



Andrassy.



baylo. En matière civile, les bayles jugent en premier ressort ; l'appel vient devant un juge des appellations, nommé alternativement par cha- un des coprincipes. Il y a un second appel possible devant celui des coprincipes qui choisit la partie la plus diligente ; quand ce second appel est adressé au gouverneur français, il est jugé par un tribunal supérieur institué en 1851, composé de cinq membres et se réunissant à Perpignan, dont le président du tribunal civil est le président.

En matière criminelle, la juridiction est celle des *corts*, sorte de cour d'assises composée des deux viguiers, du juge des appellations, nommé à vie, et de deux *riformadors*. Les *corts* se réunissent deux fois par an. Les prisonniers subissent leur peine en France.

Les usages et coutumes des vallées, en ce qui concerne la législation, avec les *parétages*, et quelques ordonnances récentes, ont été réunis dans le *Manuel Digest* et dans le *Politur*, recueils sans caractère officiel.

Chaque année, les délégués de l'Andorre payent solennellement un tribut de 960 francs au délégué permanent du gouvernement français. Ils payent la dîme à l'évêque. La langue de l'Andorre est le catalan.

L'Andorre a été agitée, à plusieurs reprises, par des troubles, chaque fois que, dans les deux coprincipes. En 1819, en 1867, en 1880-1881, en 1885, le gouvernement fran-

soi-même. *C'est un âne parmi des singes.* C'est un sot qui, sans le savoir, est le jouet des gens malicieux. *C'est l'âne du moulin.* C'est celui sur qui retombent tous les maux, tous les traitements, les reproches, même quand il n'est pas coupable. *Votre âne n'est qu'une bête.* Vous ne savez ce que vous dites, ce que vous faites. (On dit de même: *Pour vous prouver que votre âne n'est qu'une bête.* Pour vous prouver que vous vous trompez, à aucune valeur. *C'est vouloir tirer des pets d'un âne mort.* C'est vouloir tenter l'impossible. *Chantez à l'âne,* il vous fera des pets. Conseillez, obligez une personne simple ou grossière, et vous n'en aurez que des désagréments. *On l'a saigné comme un âne.* On l'a châtié sévèrement.

Il l'âne de la communauté

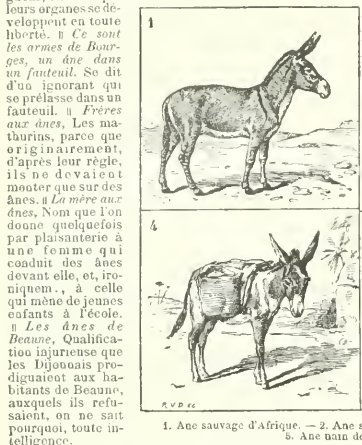
Est souvent le plus mal traité.

On s'occupe plutôt de ses propres affaires, que de celles de la société à laquelle on appartient.

Qui femme croit et âne mérit.

Son corps ne sera pas à lui.

On est malheureux quand on est obligé de conduire un âne, à cause de son obstination; on est encore plus malheureux quand on se fie aveuglément à une femme. *Le jour du jugement viendra bientôt, les ânes parlent latin.* Se dit lorsqu'un homme parle avec assurance de ce qu'il ignore. *L'âne qui monte porte le vin et bail de l'eau.* Se dit d'une personne qui à toute la peine sans avoir le profit, par allusion aux montagnards qui transportent à deux ânes ou de mulet leur vin enfermé dans des outres. *Les ânes ont les oreilles longues, parce qu'on ne leur a pas mis de bécotin,* on veut dire que les enfants acquièrent de la vieillesse, ils font que leurs organes se développent en toute hâte. *Ce sont les armes de Béarn.* *Un âne dans un fouteil.* So dit d'un ignorant qui se présente dans un fouteil. *Finis aux ânes.* Les matburins, parce que originairement, d'après leur règle, ils ne devaient pas monter que sur des ânes. *La mère aux ânes.* Nom que l'on donne quelquefois à une femme qui par plaisanterie à une femme qui conduit des ânes devant elle, et, ironiquement, à celle qui, au lieu de mener des enfants à l'école. *Les ânes de Beauce.* Qualification injurieuse que les Bijaonais prodiguaient aux habitants de Beauce, auxquels ils refusaient, on ne sait pourquoi, toute intelligence.



1. Âne sauvage d'Afrique. — 2. Âne sauvage d'Asie ou onagré. — 3. Âne ordinaire. — 4. Âne d'Algérie. — 5. Âne de Sardaigne. — 6. Âne muletier du Pôitou.

Astron. Nom donné à deux étoiles de la constellation du Cancer, marquées 5 et 3 dans les catalogues.

— Conin. Nom sous lequel on désigne plusieurs espèces de coquilles. *Petit âne.* Espèce de cyprès.

— Ichtyol. *Tête d'âne.* Nom vulgaire du chabot de nos rivières, et qui lui est venu de la grosseur relative de la tête de ce poisson.

— Iconogr. *L'âne* a été regardé de bonne heure comme le symbole de l'ignorance et de la faiméantise. Aux yeux des artistes chrétiens du moyen âge, il symbolisait la sottise et l'humilité. Ces mêmes artistes en faisaient encore l'emblème de la nation juive, et le donnaient pour monture à la Synagogue personnifiée.

— Jeu. *Âne salté.* Sorte de jeu de javélot en grand honneur en Angleterre, puis introduit en France où on le désignait sous ce nom, qui n'est qu'une corruption de sa véritable appellation : *Amnt Sally*, signifiant « Tante Sarah ».

— Mamm. *Âne sauvage.* L'onagré.

— Minol. *Âne marin.* Nom vulgaire des poules.

— Techn. Etan dont se servent plusieurs artisans. *Outil* sur lequel les tabletiers évalent les dents des peignes. *Coffre de relieur,* où l'on jette les rognures. *Banc d'âne.* Banc qui sert à assujettir les pièces de bois que les menuisiers ou les charpentiers façonnent avec la plane. *Bec-d'âne.* Nom de ciseau à l'usage des chartrons, des menuisiers, des serruriers.

— Pas-d'âne. Bot. Nom vulg. du TUSSELAG. *Techn.* So dit aussi d'une sorte de mors du cheval, et d'une garde d'épée qui coupe la main.

— Écyclop. Zool. et zootéchn. I. — CARACTÈRES ZOOLOGIQUES DE L'ÂNE. *L'âne* (*equus asinus*) est un mammifère de l'ordre des périsodactyles ou ongulés imparidactylés, ou encore solipèdes. Il a les membres grêles et des sabots petits et comprimés. Les oreilles sont très longues, la queue est mince, allongée et simplement garnie d'un pinceau de poils. Le pelage est généralement gris cendré et présente constamment une ligne dorsale et une bande transversale formant une ceinture sur les côtés. De plus, les taches sont généralement rayées les bandes étroites. Cependant, la couleur des ânes est très variable, et les raies et bandes du dos et des jambes varient en nombre et en intensité de couleur.

— Comme le cheval, l'âne possède deux molaires, huit incisives et deux canines, à chaque mâchoire. Son squelette ressemble tout à fait, pour le nombre et la disposition des parties, à celui du cheval.

La taille de l'âne varie selon les climats et les races; en France, elle est en moyenne de 1^m 40 à 1^m 45 de l'entre-deux des oreilles à la naissance de la queue. La hauteur est de 1^m 135 à la croupe, et de 1^m 108 entre les épaules.

L'âne est prêt en Angleterre et dans le N. de l'Europe, mais sa petitesse est due plutôt à l'absence de soins qu'à la température; car, dans l'O. de l'Inde (pays chaud), on il

sert de bête de somme, il a 1^m 60 à 1^m 75 de hauteur, c'est-à-dire la taille d'un chien de Terre-Neuve.

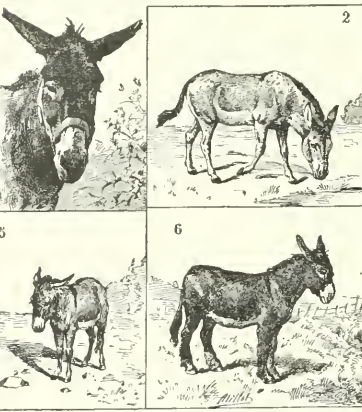
La tête de l'âne est grosse, large et plate. Neuf, celle du cheval; les orbites sont très écartées, l'arcade sus-orbitaire très saillante, le front aplati et ombragé comme par une couronne épaisse de longs poils; le garrot est bas et se continue en ligne droite jusqu'à la croupe. Le portait est serré, ce qui rapproche les jambes de devant l'une de l'autre, et imprime à la marche quelque chose d'incertain. Les apophyses épineuses des vertèbres dorsales sont très développées, ce qui rend le dos de l'âne fort franchant.

La longueur de l'âne est de trente-cinq ans; mais sa vie moyenne en France ne dépasse pas quinze à dix-huit ans. Sa croissance dure trois ou quatre années; ses dents, qui se développent à peu près comme celles du cheval, fournissent des signes analogues pour reconnaître l'âge. L'âne se met bas après un an de gestation; elle ne produit qu'un petit, et si rarement deux, qu'à peine en a-t-on des exemples. Par le croisement de l'âne avec la jument, on obtient le mulet; le croisement beaucoup plus rare du cheval avec l'âne donne le barbot. Le cheval hennit, l'âne brait.

II. — ORIGINES DE L'ÂNE. Il est à peu près certain que l'âne sauvage d'Abyssinie ou onagré (*equus tæmipus*) [v. ONAGRE] est le souche des ânes domestiques.

La domestication de l'âne paraît être aussi ancienne que celle du cheval, ou même l'avoir précédée dans le S.-O. de l'Asie et en Égypte. On en trouve des figures sur les monuments égyptiens.

Quoi qu'il en soit, l'âne s'est peu à peu répandu dans le nord de l'Afrique, en Grèce, en Italie, en Espagne et



1. Âne sauvage d'Afrique. — 2. Âne sauvage d'Asie ou onagré. — 3. Âne ordinaire. — 4. Âne d'Algérie. — 5. Âne de Sardaigne. — 6. Âne muletier du Pôitou.

vers les contrées plus septentrionales de l'Europe. Aristote assure que de son temps (vers 300 av. J.-C.), il n'en existait pas en Scythie (Russie méridionale), ni même dans les Gaules (France); il ajoute, ce que Buffon répète, et ce qui paraît hors de doute, que cette espèce dégenère à mesure qu'elle se dirige vers le nord, où le cheval acquiert au contraire de grandes proportions. Les Espagnols ont importé l'âne en Amérique, en même temps que le cheval, le bœuf, etc.

De toutes nos espèces domestiques, l'âne est sans doute la plus aedictée et a été toujours abandonnée aux mains les plus ignorantes, les plus routinières et les plus riches. Bien que le cheval et l'âne forment actuellement deux espèces différentes, ils est fort probable qu'ils proviennent d'une souche ancestrale commune.

III. — UTILITÉ DE L'ÂNE. L'âne est l'animal qui, relativement à sa taille, peut porter les plus lourds fardeaux et qu'on recherche à cause de sa patience au travail, de sa sobriété, de sa santé robuste. Les ânesses sont plus appréciées, bien qu'elles aient moins de vigueur, car, tout en travaillant comme les mâles, elles enrichissent leurs possesseurs par la vente des jennets et du lait, qui se rapproche par ses qualités du lait de femme. La chair de l'âne adulte est dure; celle de l'ânon est assez tendre; la charcuterie lyonnaise fait plusieurs délicieuses saucissons.

IV. — L'ÂNE CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION MULLAISIÈRE. Ce qui fait surtout la valeur de l'âne, c'est la facilité de son accouplement avec la jument; c'est comme père du mulet qui est précieux, et on s'occupe d'élever en France surtout et vu de l'industrie mullaisière. D'après certaine tradition, la production des mulets fut le monopole de l'Espagne jusqu'au règne de Philippe V. A cette époque, la fraude introduisit en France quelques bandets (âne et étalon prend plus spécialement le nom de bandets de Gascogne et de Poitou. Ils auraient été importés par mer sur les côtes de la Vendée, ou dans le golfe de Gascogne. Un engagement secret entre les deux souverains d'Espagne et de France aurait favorisé cette importation.

Les bandets du Poitou ont une taille moyenne de 1^m 40 à 1^m 48; ils sont noirs ou bai brun; le bout du œz est blanc cendré et recouvert d'un léger duvet. Les caractères auxquels on s'attache et qui indiquent de bons reproducteurs sont les suivants: poil fin, épais et frisé, aplombs réguliers, tête courte et carrée, oreilles longues et peu épaisses,œil, vit, naseaux ouverts, encolure assez longue, garrot peu arrondi, ligamé vertébral peu saillant, reins droits, croupe peu tranchante, jambes sèches, larges et tendues, jarrets petits mais sans tendance à l'enclature.

Les haras où sont élevés les bandets portent le nom d'*ateliers*, et les bandets celui d'*ânonnais*. L'atelier est un emplacement assez vaste et carré, ayant une porte pour les ânes et une porte sur le côté se trouvant les legs où sont refermés les bandets.

V. — MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. Les maladies particulières au cheval sont les paralysies et la tumeur postérieure, l'inflammation dite *mal d'âne*, *crapaudine*, ou l'âne une inflammation chronique de la peau au bord supérieur du sabot, c'est-à-dire des bourlets kératogènes, notamment du bourlet périépique. Cette inflammation est suivie de la pénétration de la substance osseuse. Le produit d'écoulement au lieu de rester diffusible, se concrète et forme une corne anfractueuse et tordue à sa surface. Le mal d'âne a une tendance à se propager de proche en proche; ses progrès se traînent par une exagération de la sécrétion de la corne, et par une transformation, sur la peau de la couronne, de la sécrétion épidermique ou une sécrétion corne anormale, irrégulièrement mamelonnée.

Les infections extérieures de toute sorte, les coups, les blessures, les irritations, successivement venues, comme causes de cette maladie, sont les agents les plus fréquents. Ces causes donnent naissance à diverses altérations, mais qui n'ont avec le mal d'âne que des analogies extérieures.

La corne originaire des points malades doit être maintenue nue et souple, afin d'éviter les compressions. On place le pied malade dans un cataplasme pendant quelques jours, puis on recouvre la partie tuméfiée avec un topique, tel que le goudron. La térébenthine liquide ou l'onguent de St-Jacques existent en pharmacie; on fait les cataplasmes avec de l'acide nitrique, du goudron caustique, ou une solution de potasse. On peut quelquefois, par ces moyens, guérir le mal d'âne; dans tous les cas, on en pallie toutefois les conséquences les plus nuisibles, et l'on obtient que le cheval se livre à son travail.

— Litt. *L'âne dans l'histoire et dans la littérature.* Certains peuples de la Carmanie, au dire de Strabon, conduisaient des ânes à la guerre. Les Grecs et les Perses les employaient dans les armées à leurs convois militaires. Plus tard, sous leur règne, on fut obligé d'en faire un usage honteux; abandonnés au camp, les ânes des convois faisaient rentrer l'air de leurs clanciers, et l'ennemi ne s'apercevait pas du départ de l'armée.

— Égyptiens, v. dire, égyptéens. L'âne, dans lequel ils voyaient la figure de Typhon, dieu du mal; mais, à part cette exception, les Orientaux ont toujours tenu l'âne en grande estime. Dans la Bible, il est souvent question de l'âne; on y voit que, chez les patriarches de la basse-antiquité d'Abraham, la bessée se mesurait par le nombre des chameaux, brebis, bœufs et ânes qu'ils possédaient. Le décalogue défend de convoiter le bœuf et l'âne du prochain. Une mâchoire d'âne devient entre les mains de Sanson une arme terrible contre les Philistins. L'âne de Balaban refuse de porter le poids de son maître veut lui faire suivre, et lui reproche, en parlant, son obstination contre les ordres du Seigneur. Une ânesse suivie de son ânon est la monture sur laquelle Jésus fit son entrée triomphale à Jérusalem.

— Les Grecs, les Romains, les Arabes étaient renommés; ils se venaient fort cher. Les Romains, au dire de Varron, donnaient beaucoup de soin à l'éducation des bonnes races d'ânes. Un sénateur romain payait une ânesse d'une beauté rare plus de 2,000 francs de notre monnaie; et dans les marchés on vendait les ânes payés quatre-vingts fois le prix ordinaire d'un esclavage.

L'âne, néanmoins, ne fut pas toujours ni partout réputé monture d'honneur, comme en Palestine. A Cumes, on promenait sur un âne une femme tombée malade, et son conjugal. L'impératrice Augusta, fille d'Endobarus, ayant pénétré à Milan pour connaître cette ville, fut prise par les Milanais, qui la promènèrent avec ignominie sur un âne; elle fut vengée par le sac de la ville.

— La fable de l'âne et du chabot a été introduite l'âne à Priape; et le fait convenir qu'il y a des rapports entre le dieu et la bête; il était assis consacré à Bacchus, à cause de son goût pour certaines onibellifères qui calment les effets du vin.

— La fable de l'âne et de ses types les mieux caractérisés. Jonet et victime, voilà le rôle que lui assignent les fabulistes; il est ridicule par ses oreilles, ridicule par sa voix, ridicule par sa lenteur, par sa rétivité; rien de moins noble; pas plus de distinction dans l'esprit que dans le corps; il est dans la voie la démanche; et le rire tue la pitié, prépare les mauvais traitements; les coups suivent les quolibets et pientent sur ce dos résigné.

— Donnant un âne pour monture à l'écurier du seigneur Don Quichotte, Cervantes a fidèlement observé les lois de l'anologie universelle, qui étaient en même temps celles de la convenance littéraire. Quelle complète et plaisante identification entre Sancho Pança et sa monture! Même grossièreté de bon sens de part et d'autre, même egoïsme, même mépris du droit, même respect du fait.

— ALLUS. HIST. Mâchoire d'âne de Sanson, Mâchoire d'âne dont Sanson, d'après la Bible, se servit comme d'une masse pour assommer mille Philistins. Cet épisode de la vie de Hercule est abrégé dans l'exte fécond de plaisanteries et de réparties piquantes.

— PROV. et ALLUS. LITTÉRA. Âne de Buridan, Façon de parler qu'on emploie communément pour peindre la situation d'un homme sollicité de deux côtés à la fois, et qui ne sait à quel se résoudre. V. BURIDAN.

— Plus le âne de trois n'est pas celui qu'on pense.

Vers de la fable de La Fontaine, le *Moulinier, son Fils et l'Âne*. Les deux premiers portent le troisième pour qu'il paraisse de meilleure main au marché on l'a vu le vendre.

Le premier qui vit de vit d'écota; Qu'elle est l'âne, nous mourra.

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

On fait à ce trait de fréquentes allusions; mais, dans l'application, le mot âne est souvent remplacé par le nom du défaut ou de la qualité qui fait l'objet de l'allusion.

— ALLUS. CHÂTEAUBRIANT. *Âne* dans une fable de La Fontaine. V. ALLUSION. *Âne vêtu de la peau du lion*, Allusion à une fable de La Fontaine. V. FEAU. — Le coup de pied de l'âne, Allusion à une fable de La Fontaine. V. PIED.

— Le roi, l'âne ou moi. Avant l'affaire.

Vers de La Fontaine dans sa fable le *Charlatan*. V. MOTIF.

— *ÂNE* et *PÉRIAN*. Âne, baudet, roussin d'Arcadie, grison, martin; monture de Sanson, de Sileue.

— *ÂNE*, ÂNE, balourd, bête, buso, butor, cruche, gacole, ignorant, lourdaut, mâchoire. Le *buso* veut dire âne, ignorant et bête; le *butor* veut dire âne; l'âne, la bête manquée d'esprit; l'âne, de savoir; la *buso*,

ANESTHÉSIEUR (nèss — rad. *anesthésie*) v. a. Priver quelqu'un partiellement ou totalement de la faculté de sentir par l'emploi de substances anesthésiques : On peut ANESTHÉSIEUR le même animal un grand nombre de fois, sans que sa vie soit compromise.

ANESTHÉSIMÈTRE (nèss — de *anesthésie*, et du gr. *mètre*, mesure) n. m. Instrument destiné à faire connaître les divers degrés de sensibilité, d'après l'état de la sensibilité. ■ Instrument avec lequel on peut mesurer la quantité admise d'un anesthésique.

ANESTHÉSIQUE (nèss) adj. Qui produit l'anesthésie : Substances, inhalations ANESTHÉSIIQUES. (Balz.) ■ Qui a pour objet l'anesthésie : La découverte de la méthode ANESTHÉSIIQUE a été l'une des plus magnifiques conquêtes de la science moderne. (L. Figuier.)

— *Sommeil anesthésique*, Sommeil produit par l'inhalation d'une substance anesthésique : Le sommeil ANESTHÉSIIQUE est plus calme, plus naturel, sans sterteur.

— n. m. Substance qui produit l'anesthésie : Le chloroforme est un des ANESTHÉSIIQUES les plus employés. L'emploi d'un ANESTHÉSIIQUE doit être confié à une personne expérimentée.

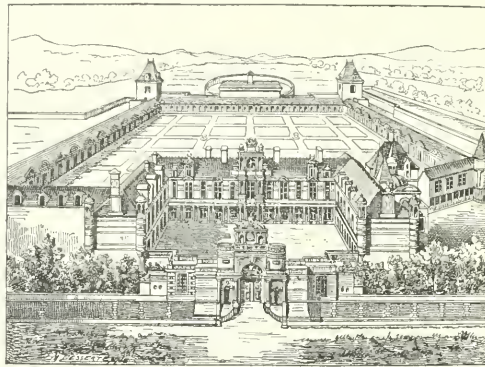
ANESTHÉSIIQUE (nèss) adj. Syn. peu usité de ANESTHÉSIIQUE.

ANESTHÉSISME (nèss) v. a. Syn. peu usité de ANESTHÉSIEUR.

ANET, ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arr. de 14 kilom. de Dreux, près de l'Eure, qui forme en face d'Anet plusieurs petites îles; 1.397 hab. (Anetons) — Le cant. a 21 comm. et 9.885 hab. La *châtellenie d'Anet*, après avoir appartenue à divers seigneurs, dont le premier connu fut Ursin (1037), passa au duc de Louis de Brétagne, qui épousa Diane de Poitiers en 1514. Elle passa ensuite au duc de Vendôme, à la princesse de Condé, à la duchesse du Maine, à Louis-Charles de Bourbon, à Louis XV et enfin au duc de Penthièvre.

— Étienne de Lenoir. Recherches historiques sur la principauté d'Anet (Chartres, 1866).

Anet (CHATEAU D'), merveille de l'art architectural de la Renaissance, située dans le dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, Henri II le fit bâtir en 1552 pour Diane de Poitiers. Philibert Delorme en dessina le plan. Jean Goujon et le peintre Cousin le décorèrent. Saccagé pendant la Révolution, il fut en grande partie restauré par le Directeur. Quelques beaux fragments d'architecture et de sculpture furent achetés aux démolisseurs par Alexandre Lenoir, qui les fit transporter à Paris. On admira dans cette magnifique résidence l'architecture de trois ordres de colonnes; le portique, orné d'une figure de Diane, d'un cor et de quatre chions (actuellement à l'École de sculpture); la galerie régnant autour d'une admirable horloge; la chapelle, ratonée décorée de pilastres en marbre blanc et des statues des apôtres; le tombeau de Diane; les vestiaires des vitraux; le grand escalier, orné de bustes de marbre; l'orangerie, le parc, les canaux, la fontaine de Diane, avec sa figure en marbre; l'île d'Amour, le labyrinth. Presque rien de tout cela n'existe aujourd'hui.



Château d'Anet au XVIIe siècle.

ANETH ou **ANET** (nèl' — du gr. *anethon*, fenouil) n. m. Genre d'ombellifères, aujourd'hui démembré.

L'*aneth* dans est devenu le *fenouil* vulgaire. (V. FENOUIL.) ■ L'*aneth segetum* est un *carum*. (V. CARVI.) ■ L'*aneth graveolens* est un *peucedanum*. (V. ce mot.)

ANETHAN (Jules-Joseph, baron n.), magistrat et homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1803, mort dans cette ville en 1888. Avocat, puis magistrat, il se signala comme un catholique militant. Ministre de la Justice de 1813 à 1847, il présenta au roi le projet d'un libéralisme de la presse. Les libéraux ayant pris le pouvoir, il leur fit une opposition constante, comme député de Louvain. Ministre d'Etat en 1856 et sénateur, il devint, le 1^{er} juillet 1870, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Pendant la guerre de 1870-1871, il manifesta des sympathies marquées pour la Prusse. Le 30 mai 1871, il lança un ordre d'expulsion contre Victor Hugo. A la suite de graves manifestations, il dut donner sa démission (déc. 1871). Il devint le leader de la droite au Sénat de 1875 à 1881, et de 1884 à 1886. — Son frère, le baron Henri d'Anethan, né à Bruxelles en 1804, mort en 1883, fut secrétaire du gouvernement provisoire après la révolution de 1830. A l'événement de Léopold I^{er}, il devint secrétaire adjoint du roi, puis premier ministre.

ANETHAN (Auguste, baron n.), diplomate belge, fils du baron Jules-Joseph, né en 1829. Ministre plénipotentiaire à Lisbonne, puis auprès du saint-siège, il fut maintenu à ce poste par le cabinet libéral (20 juin 1878). D'Anethan fut chargé de résoudre à l'amiable, avec le pape Léon XIII, les difficultés survenues par suite de la réforme de la loi de 1842 sur l'instruction primaire. Les négociations, habilement conduites, semblaient sur le point d'aboutir, lorsque, par suite de la note fanéuse du cardinal Nina (3 mai 1880), une rupture se produisit entre le gouvernement belge et le saint-siège (5 juin). Rappelé, le baron d'Anethan fut nommé, en 1881, ministre plénipotentiaire à La Haye, qu'il quitta, en 1894, pour devenir ministre à Paris.

ANETHÈNE ou **ANETHÈNE** (rad. *aneth*) n. m. Partie la plus volatile de l'aneth ou fenouil anet.

ANÉTHOL (an-éthol) n. m. Partie solide de l'essence d'anis, qui cristallise en paillettes brillantes à odeur d'anis très agréable.

— *Encycl.* L'essence brute d'anis contient au moins les 4/5 de son poids de matière solide (Cahours). Cette matière est l'anéthol (C₁₀H₁₀). On la purifie par l'essorage entre des doubles de papier buvard et par plusieurs cristallisations dans l'alcool à 85°. L'anéthol a été aussi obtenu dans la distillation de l'acide méthylparaoxyphényl-érotroïque (Perkins). Ce sont des paillettes d'un bel éclat,

ayant une odeur plus agréable que l'essence brute. Densité 0,9777; point de fusion 18°. L'anéthol ne cristallise plus quand on le porte pendant assez longtemps au-dessus de cette température. Point d'ébullition 222°.

Le chloro et le brome agissant directement donnent aussi des produits de substitution; il a isolé les dérivés trichlorés (Cahours). L'acide chlorhydrique gazeux se fixe également sur ce corps et donne C¹⁰H¹⁰OCl; il en est de même du chlorure de nitrosyle qui donne C¹⁰H¹⁰O²NOCl. Les agents oxydants le transforment en aldéhyde et acide anisique. L'acide nitrique étendu à 13° B. donne l'aldéhyde anisique et l'*hydrome d'anéthol* ou *camphre anisique* C¹⁰H¹⁰O. Les déshydratants le transforment en anisone. La potasse fondue transforme l'anéthol en anol et acide méthylparaoxybenzoïque. L'anéthol est isomérique avec l'aldéhyde cummique.

ANÉTHIQUE (gr. *anethos*, qui relâche) adj. Qui provoque la diminution, le relâchement, qui calme.

ANÉTO ou **ANETHOU** (ric n.). Géogr. V. NÉTHOT.

ANEURIE n. f. Pathol. V. ANÉVRISME.

ANEURISME n. m. Genre d'hémipoptères térébrants, famille des ténébrinides, formé aux dépens du genre *emphytus* et renfermant une espèce européenne (*aneurismus coronatus*).

ANEURE (du gr. a priv., et *neurôn*, nerf, nervure) n. f. Genre d'hépatices appartenant à la famille des jongermanniées, subdivision des acrogones. On les trouve dans les régions tempérées de l'ancien et du nouveau continent. Certaines espèces sont fossiles.

ANEURE ou **ANEURUS** (pâs — même étymol. qu'à l'art. précé.) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des acanthiades ou membranées, renfermant des punaises terrestres voisines des aradus et des brachyrhynchus, et qui habitent l'Europe : *aneurus lavis* (France).

ANEURES n. f. Pl. tribu d'hépatices, ayant pour type le genre *aneure*. — Une ANEURE.

par l'épauchement du sang dans le tissu cellulaire, qui se tasse en une membrane d'œkytosome. L'anévrisme *faux* ou *circumscrit* plonge au moins longtemps après la blessure de l'artère; c'est le tissu cicatriciel de l'artère qui se laisse distendre par la pression sanguine. L'anévrisme *artériovéineux* ou *artériovéineux* est celui qui communique à la fois avec une artère et une veine; il est de toutes sortes de blessés. Aujourd'hui, on classe plus volontiers les anévrismes en *anévrismes circonscrits*, qui tiennent leur nom de la membrane d'enveloppe incomplète, ou presque nulle. Ils sont primitifs quand ils résultent d'une plaie artérielle, et secondaires quand ils résultent d'un épauchement sanguin à leur origine la rupture d'un anévrisme préexistant. Le nom d'*externes* a été donné à ceux qui sont accessibles aux opérations chirurgicales; le nom d'*internes* désigne ceux dont le siège rend toute opération impossible.

L'anévrisme se révèle par une tumeur de forme arrondie ou ovoïde, pouvant disparaître momentanément. Elle présente des pulsations régulières à celles du pouls, accompagnées d'un mouvement d'expansion produit par une dilatation propre du sac, correspondant à chaque onde sanguine cardiaque. L'auscultation de la tumeur permet d'en saisir le bruit de souffle. L'anévrisme peut être par compression sur les parties voisines, déterminer de véritables complications : douleurs, engorgement, pourissement, refroidissement du membre, usure et destruction des os rencontrés. Les causes dépendent de l'âge, de certains accès professionnels pénibles, de l'alcoolisme des affections rhumatismales, de la syphilis, et surtout des dégénérescences athéromateuses des parois artérielles.

Dans la poche anévrismale le sang est liquide au début, il peut se coaguler ensuite. Les caillots sont *actifs* ou *passifs*. Les caillots actifs sont fibreux, ils peuvent amener l'oblitération de la cavité. C'est le mode de guérison de l'anévrisme, que la formation de ces caillots soit provoquée au naturel ou par les opérations chirurgicales. Le pronostic des anévrismes est grave, le malade étant toujours sous la menace de la rupture de la tumeur.

Le traitement des anévrismes est fondé sur la diète lactée, l'usage du seigle ergoté et le repos au lit pendant deux ou trois mois. Les seuls succès et récents ont été le traitement de Valisava. On espère amener ainsi la coagulation du sang de la poche. On a essayé les injections coagulantes au perchlore de fer, l'électropuncture, la compression digitale ou mécanique de l'artère. Aujourd'hui, le traitement de choix pour les anévrismes accessibles consiste dans la ligature de l'artère au-dessus et au-dessous de l'anévrisme, avec extirpation du sac.

ANÉVRISME DU CŒUR (VIEUX). Les anciens médecins comprenaient à la fois et confonduient l'hypertrophie et la dilatation du cœur. L'anévrisme *actif* du cœur était constitué par la réunion de l'hypertrophie et de la dilatation; l'anévrisme *passif*, par la dilatation avec amincissement des parois.

ANÉVRISME *ÉC* ou **ANÉVRISME, ÉC** (triss) adj. Atteint d'anévrisme : Un cœur ANÉVRISME. (Cuvillier.)

ANÉVROSE (du gr. *aneuros*) n. m. Manque de nerfs. ■ *Anévrosé*, manque de nerfs, muscles.

ANFORA n. f. Métrol. V. AMPHORE.

ANFOSSI (Pasquale), compositeur italien, né à Naples en 1803, mort à Rome en 1871. Élève de Piccini et de Sacchini, il commença sa carrière de compositeur dramatique en donnant à Naples, en 1764, un opéra bouffe intitulé *Il Finto Medico*, et dans l'espace de trente années écrivit plus de quarante opéras : *L'incognito perseguitato*; *Il fortunato figlio*; *Il matrimonio di Gelsio*; *Il Matrimonio per inganno*; et *Vecchi burleti*; *Il Curioso indiscreto*, etc. Une compagnie chantante italienne qui vint, en 1778, donner des représentations à l'Opéra de Paris, y joua plusieurs pièces d'Anfossi. Anfossi occupa, lorsqu'il mourut à Rome, les fonctions de maître de chapelle à Saint-Jean de Latran.

ANFRACTEUX (eu), **EUSE** (lat. *anfractuosus*) adj. Plein de détours et d'inegalités : Les rivages de la Grèce sont ANFRACTEUX et découverts.

Anal. Se dit des conduits dont les détours sont irréguliers. La surface extérieure du cerveau est ANFRACTEUSE. (Anbr. Paré.)

— Bot. Se dit des organes qui présentent des crevasses sinueuses, des anfractosités.

— ANTON. Uni, droit, plein, plat.

ANFRACTOUSITÉ (rad. *anfractuosus*) f. n. Inégalité, détour : Les ANFRACTOUSITES d'un chemin, des côtes de la mer.

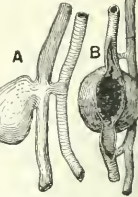
— En T. d'anat. Chacun des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANFRACTURE n. f. Syn. inusité de ANFRACTOUSITÉ.

ANG, **ANGA**, **ANGAN**, **ANGH**, préfixes servant dans les mots malgaches composés pour signifier des plantes dont on se nourrit : *anga-malagasy*, *angaphylle* amère voisine du genre *phacelia*; *anga-siniga*, acrotis grimpante dont les pousses amères sont mangées comme celles du houblon.

ANGAD, plaine qui s'étend à l'O. de l'Algérie, entre la province d'Oran et le Maroc. La ville marocaine d'*Ouldja* en est le centre principal.

ANGADRÈSE ou **ANGADRISMA**, abesse d'un moine-bénédictin, frère de Beauvais, morte en 1097, plus tard canonisée. Patronne de Beauvais, on attribue à ses reliques, en 1472, la délivrance de la ville assiégée par Charles le Téméraire. En souvenir de cet événement, on faisait autrefois, le 14 octobre, jour de sa fête, une procession pendant laquelle les jeunes filles mettaient elles-



A. Anévrisme artériovéineux. B. Anévrisme artériel.

Rodolfo est-il chez elle que Tishé arrive; mais, au moment où elle va se venger par un scandale, elle aperçoit au-dessus d'un prie-Dieu un crucifix de cuivre. Elle reconnaît à ce signe qu'elle se trouve en présence de la femme qui, autrefois, a sauvé la vie à sa mère. Ce souvenir étouffé lui fait concevoir l'idée de venir à bout de son ennemie en puisant la sieste. Il fait tomber entre les mains d'Angelo la preuve que sa femme en utero un autre; cependant, il meurt sans pouvoir livrer le nom de Rodolfo au podestat. A défaut de deux victimes, Angelo se contenta de celle qui ne peut se déchaîner, sa femme mourra. Mais Tishé fait de vouloir assister Angelo dans sa vengeance, et, au lieu d'un poison mortel, fait boire un narcotique à Catarina, qui tombe foudroyée. Angelo laisse à Tishé le soin de faire dissiper le corps. La courtisane le fait transporter chez elle. Rodolfo accourt, fils de race. Tishé ne se défend pas, sûre à présent de ne pas être aimée. Rodolfo, épouva, la frappe au cœur. Au même moment, Catarina se réveille; elle aperçoit Rodolfo et se jette dans ses bras. On ne peut se séparer. Angelo dans tout le langage premier de son génie, est uno de ces antipathiques sociales qui lui étaient chères. On peut lui reprocher quelques exagérations et, par moment, un peu d'invéraisemblance; mais le style est coloré, vif, émuovant. Cette pièce souleva un grand bruit à Saint-Petersbourg.

En 1876, fut représenté à Saint-Petersbourg un opéra en quatre actes tiré de ce drame, et dont César Cui écrivit la musique.

ANGÉLOGOÏE (du gr. *angelos*, ange, et *gonos*, origine) n. f. Théologie de l'origine et de la nature des anges.

ANGÉLOGRAPHIE n. m. Auteur d'une angélographie.

ANGÉLOGRAPHIE (du gr. *angelos*, ange, et *graphé*, description) n. f. Traité sur les anges. Syn. ANGILOGOLOGIE.

ANGÉOLÂTRIE n. m. Sectaire qui pratiquait l'angéolâtrie, qui lui livrait à cette hérésie.

ANGÉOLÂTRIE (du gr. *angelos*, ange, et *latreia*, culte) n. f. Culte rendu aux anges. *L'Eglise a mis l'ANGÉOLÂTRIE au nombre des hérésies.*

ANGÉOLÂTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'angéolâtrie.

ANGÉOLOGIE (du gr. *angelos*, ange, et *logos*, discours) n. f. Doctrine relative aux anges, et, par suite, traité sur ce sujet. (Dans ce dernier sens, syn. de ANGILOGRAPHIE.)

ANGELONI (Francesco), savant littérateur et antiquaire italien, né à Terzi, dans l'Ombrie, vers la fin du XVI^e siècle, mort en 1632. Secrétaire du cardinal Aldobrandini, fut nommé archevêque de Ferrare. Il forma une riche collection d'objets d'art, connue sous le nom de Musée romain. Il fut choisi par le marquis Vincenzo Giustiniani pour publier un catalogue de médailles impériales latines, qui porta le titre de *Historia numismatica imperatorum romanorum*. Son neveu maternel, *Giovanni Pietro Bellori*, publia à Rome, en 1683, le travail revu de son oncle. On doit à Angeloni plusieurs épitres, quelques comédies, des dialogues et des lettres.

ANGÉLOINE n. f. Genre de scorfolariacées-hémimériades, renfermant des plantes herbacées ou suffruticuliées de l'Amérique méridionale, dont quelques espèces sont cultivées dans nos serres pour la beauté de leurs fleurs.

ANGÉLOPHANIE (du gr. *angelos*, ange, et *phainomai*, je paraïs) n. f. Apparition des anges.

ANGÉLOT (*lo* — dimint. de *ange*) n. m. Petit ange. (Dans ce sens, on dit aussi ANGELET.)

— Comm. Fromage fabriqué dans le pays d'Auge ou Normandie, et que l'on nommait primitivement ACELOT.

— *Angélot*, nom d'un capitaine de la marine V. de ce mot.

— *Angélot*, nom d'un émissaire par Philippe VI de Valois en 1346, et qui doit son nom à l'ange qui figure toujours sur son face. Dor fin.

— *Angélot*, nom d'un petit bassin dans lequel les maîtres étrangers et les parties terreuses du sel se précipitent.

ANGÉLOTTE n. f. Linguist. V. ANGELETTE.

ANGELUCCI (Théodore), médecin et littérateur italien, né à Belforte, près de Tolentino, vers 1540, mort à Montagnana en 1600. Il acquit un grand renom comme médecin et se rendit célèbre par sa querelle avec Patrizi, au sujet d'Aristote. On lui doit : *Sententia quod metaphysica sit et non que dignitas* (Venise, 1581), un des écrits dirigés contre Patrizi ; *Exercitationum cum Patricio liber* (1583), etc.

ANGELUCCI (Liborio), médecin et homme politique italien, né à Rome en 1748, mort à Milan en 1811. Lorsque la Révolution française eut son contre-coup en Italie, il devint le chef de la démocratie à Rome. Arrêté en 1793, puis en 1796, il recouvra la liberté sur les instances de Bonaparte. Après la chute du pouvoir pontifical, il fut un des élus coassés nommés pour administrer la République. Il quitta Rome lorsque les Français évacuèrent cette place en 1799, et se rendit à Paris. Par la suite, Angelucci entra au service du vice-roi d'Italie.

ANGÉLUS *l'Ass* n. m. Prière en l'honneur du mystère de l'Incarnation, ainsi nommée du mot par lequel elle commence — ANGELUS *Domini*, etc. : *Beatus ANGELUS*. Il Soa de la cloche qui se fait entendre le matin, à midi et le soir, pour indiquer aux fidèles le moment où ils doivent réciter cette prière. Se lever à ANGÉLUS.

— Excevl. *L'Angelus* se compose de trois versets, suivis chacun d'un Ave *Maria*; une oraison termine l'ensemble. L'origine de cette prière est un peu obscure. On commença par réciter l'Ave *Maria* à la chute du jour. Quelques

écrits rapportent cet usage à Urbain II (XI^e siècle). Plus tard, au XVI^e siècle, Jean XXII accrut des indulgences à ceux qui disaient le soir trois Ave *Maria*. Mais cette coutume n'était encore que peu pratiquée, quand, au XVI^e siècle, (Calixte III, effrayé du succès des armes de Mahomet II, la recommanda spécialement. Peu après, en France, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la sainte Vierge. On devait s'agenouiller au son du midi et réciter un Ave *Maria*, comme on le faisait déjà à l'approche de la nuit. C'est le même rite, croit-on, qui introduisit à Paris l'usage de sonner trois fois par jour, pour avertir les héritiers de reciter l'Angelus. On voit par le concile de Cologne, en 1343, que, dans ce pays, on avait dès lors l'habitude de faire entendre les cloches soir et matin, en mémoire de la sainte Vierge. L'Angelus était sonné aussi à Soissons, en 1375. On appelait *pardons* la sonnerie de l'Angelus, à cause des indulgences attachées à cette prière. Le *pardons*, tinté par la grosse cloche de Notre-Dame de Paris à sept heures du soir, était vulgairement appelé le *coure-fievres des chanoines*. Depuis Henri IV (XVII^e siècle), au lieu de sonner trois fois, on n'en sonne plus que deux, l'antienne *Regina cœli*, en mémoire de la Résurrection.

Angelus (L.). Un certain nombre de paysagistes se sont plu à dénommer ainsi des Vues de la campagne à l'heure du crépuscule; mais le plus célèbre des tableaux



L'Angelus, d'après Millet.

désignés sous ce titre est celui de J.-F. Millet, vendu par son auteur 800 francs en 1860, et adjugé au prix de 500.000 francs en 1889. Il représente un paysan et une paysanne debout, recueillis, la tête légèrement inclinée, autour d'eux la campagne, à demi baignée par l'ombre du soir. Au dernier plan, le clocher d'une modeste église de village.

ANGELUS SILESIUS. Biogr. V. SCHEFFLER (Jean).

ANGELY (L'), ou en titre du roi Louis XIII. De famille noble, la pauvreté l'avait réduit à sa faire valet d'écurie du prince de Condé, qui le présenta à Louis XIII. L'esprit de ce personnage, qui fut peut-être le dernier des fous de son ordre, était si étendu qu'il ne se sentait pas patroné par les rois, était plutôt triste, mais surtout sûr à la satire. Aussi L'Angely fit-il une fortune considérable, car les grands seigneurs avaient fort cher pour qu'il les éparpât dans ses saillies. Boleau le mentionne dans sa 1^{re} et dans sa 2^{ie} satire; mais son souvenir vit surtout par le rôle que V. Hugo lui fait jouer dans *Marius Beloume*.

ANGÉLYE n. m. Radical hypothétique de l'acide anglyque.

ANGEMME (du lat. *ingeniare*, orner de pierres précieuses) n. f. En T. de blas., fleur imaginative, percée au centre et formée de quatre, six ou huit pétales, semblables à ceux de la quinquinaïlle, mais arrondis. L'angemme n'est ni tigée ni feuillée. Il On dit aussi ANGENNE, et ANGENE.

ANGENNES, famille noble remontant au XVI^e siècle, qui tire son nom de la terre d'Angennes, dans le Perche. Elle a fourni nombre de grands officiers de la couronne, de dignitaires civils, militaires et ecclésiastiques. Ses membres les plus connus furent : JACQUES d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes du corps de François II et de ses successeurs, lieutenant général, gouverneur de Metz, etc., mort en 1562; — CHARLES, cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, ambassadeur à Rome, mort en 1587; — NICOLAS d'Angennes, ambassadeur de Charles IX et d'Henri IV, mort vers 1611; — CLAUDE d'Angennes, né en 1534, mort en 1601. Evêque du Mans, ambassadeur, pair de France, il l'annonça à la cour de Rome le meurtre des Gueuses.

— Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, ambassadeur en Espagne. (Son petit-fils, CHARLES-FRANÇOIS, gouverneur de Marie-Galante de 1679 à 1686, vendit le marquisat de Maintenon aux Français d'Angennes.)

— FRANÇOIS d'Angennes, seigneur de Rambouillet, favori de Catherine de Médicis, ambassadeur en Suisse et serviteur d'Henri IV. — PHILIPPE d'Angennes, gouverneur du Mans, tue au siège de Henri IV pendant le siège de Laval (1599). Son fils, CHARLES d'Angennes, marquis de Rambouillet, épousa en 1600 Catherine de Vivonne, et de cette union naquit le célèbre JULES d'Angennes. V. MONTAUSIER.

ANGEMIAIR (Christophe), sculpteur sur ivoire, né à Weilheim (Bavière), mort à Munich en 1632, autour du médaillon magnifique qu'il construisit sur l'ordre de Maximilien I, qui, achevé en 1621, est conservé au Cabinet des médailles de Munich.

ANGEMAR, puissant ff. côtier de la Suède, se jetait dans le golfe de Botnie, après un cours de 340 kil., coupé de cataractes et de nombreuses chutes.

ANGEMARNE ou **ANGERMALAND**, pays très pittoresque de la Suède, portant le titre de « comté », compris

aujourd'hui dans la préfecture de Wester-Norland. Cap. Hérösand.

ANGÉROUNE, ville de Prusse, ch.-l. du cercle du même nom, région de Potsdam, 2 700 hab. Fabrication de toiles, linings, blancherie. Le cercle a 64,700 hab.

ANGÉRONA, déesse dont la nature et les attributions étaient un mystère pour les Romains eux-mêmes. On a conjecturé que c'était une divinité des champs qui, comme *Ops* et *Dea Dia*, symbolisait la fertilité. On célébrait en son honneur l'is *angéronales*.

ANGÉRONALES n. f. pl. V. ANGÉRONA.

ANGÉRONE (de *Angeron*, n. myth. n. f. Genre de lépidoptères, sous-ordre des géométriques, familles des dendromètres, etc., renfermant des phalènes européennes, dont l'espèce la plus commune, l'*Angerona prunaria*, vit sur les pruniers.)



Angerone (prosp.) d'un tiers

ANGERS, ch.-l. du Maine-et-Loire, ant. cap. de l'Anjou, à 302 kilom. de Paris par le chemin de fer de l'Ouest; port sur la Maine, un peu au aval du confl. de la Mayenne et de la Sarthe. Evêché, cour d'appel; Ecole des Arts et Métiers; bibliothèque; 83.000 hab. (*Angensina*) est un longévité appelé Angers la ville noire, à cause des ardoises dont le pinard de ses maisons était couvert; elle ne mérite plus ce nom. Centro de neuf villes forées. Commerce de vins blancs, dits *vins d'Anjou*, du grugnelet ripoux, des grains, de légumes secs; laines, cuirs, huiles; soies, bestiaux, fers, bois, charbons; mouchoirs dits de *Châtel*, rouenneries, blanes. On exploite dans les environs des carrières d'ardoise qui occupent une grande quantité d'ouvriers dits *perroyeurs*.

Angers possède plusieurs monuments dignes de fixer l'attention : la cathédrale Saint-Martin, construite du XI^e au XIII^e siècle; l'église Saint-Serge; l'église de la Trinité, commencée en 1062, qui présente l'emploi simultané du plein cintre et de l'ogive style romano-byzantin de transition; le château, commencé sous Philippe-Auguste et achevé sous Louis IX, l'hôtel-Dieu fondé en 1155 par Henri II d'Angleterre. Plus intéressant que le musée proprement dit est le musée *David d'Angers*, qui contient l'œuvre complet du maître sculpteur angevin.



Armes d'Angers.

A citer encore, parmi les monuments curieux, un certain nombre de maisons situées dans les vieilles rues et ayant conservé leur aspect des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, en particulier la maison Adam, les logis Barraut, l'hôtel d'Anjou ou Piné, la maison de la Voitie, etc.

— L'arr. d'Angers a 9 cant., 89 comm., et 172.937 hab.

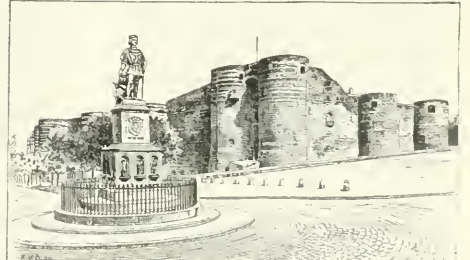
Le cant. N. E. a 8 comm. et 42.026 hab.; le cant. N.-O., 11 comm. et 125.326 hab.; le cant. S.-E., 4 comm. et 31.392 hab.

— *Histoire*. A l'époque gauloise, Angers était la capitale des *Andes*, nommés plus tard *Andecavi* ou *Andegavi*. Les Romains la désignèrent sous le nom de *Juliouanens*, et l'embellirent. Childéric III s'en empara, en 475. Sous Charles le Chauve, elle acquit une grande importance, que compromirent les Normands jusqu'au temps de Charles le Simple. Elle apparut ensuite au comte d'Anjou, Fouilles I^{er}, et à ses successeurs, puis aux Plantagenets, sous lesquels elle devint comme une seconde capitale de l'Angleterre. Philippe-Auguste la conquit sur Jean sans Terre, et la réunit à la couronne de France. Louis IX la donna, avec l'Anjou et le Maine, à son frère Charles II, comte de Provence. Après avoir appartenue à Charles III et à Louis IX, l'Anjou fut enlevé à René par Louis XI en 1474; alors fut la fin féodale d'Angers et commença son existence communale.

Troublée par les guerres de religion au XVI^e siècle, par la Fronde angevine en 1652, entre temps, Angers accueillit favorablement Henri IV (1588) et fut, en 1620, la résidence de Marie de Médicis. En 1789, cette ville devint le chef-lieu du département de Maine-et-Loire; elle s'efforça



Angemme.



Château d'Angers et statue du roi René.

d'arrêter, en 1790, les progrès de l'insurrection vendéenne, et fut attaquée, en 1793, par les Vendéens, qui y subirent un grave échec. En 1794, Stoffet, fait prisonnier par Hoche, y fut fusillé au Champ-de-Mars. En 1815, le général Lamarque occupa Angers au duc de Bourbon; après Waterloo, elle fut occupée par 5.000 Prussiens, qui lui imposèrent d'énormes sacrifices. Depuis lors, Angers ne fut le théâtre d'aucun événement important, sauf en 1853, lors des troubles occasionnés par les ardoisiers affiliés à la Société dite de *l'Union armée*. Le bombardement de Maine-et-Loire n'a pas été évahé par l'armée allemande, dans la guerre 1870-1871.

Il s'est tenu à Angers neuf conciles et les célèbres conférences connues sous le nom de *Conférences d'Angers*.

ANGIORRHÉE (même étymol. qu'à l'article précéd.). n. f. Suintement du plasma sanguin, qui se fait au niveau des capillaires. Flux de sang par défaut de force.

ANGIORRHÉIQUE ou **ANGIORRHAGIQUE** (ou **ANGIORRAGIQUE**) adj. Qui concerne l'angiorrhée ou l'angiorrhagie.

ANGIOSCOPE (*sco* — du gr. *angion*, vaisseau, et *skopos*, examiner) n. m. Instrument par lequel on peut examiner de près les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE (*sco*) n. f. Étude des vaisseaux capillaires, au moyen de l'angioscope.

ANGIOSCOPIQUE (*sco*) adj. Qui a rapport à l'angioscopie.

ANGIOSE n. f. Pathol. V. **ANGIOSOSE**.

ANGIOSPERME (*spér* — du gr. *angion*, petit vase, réceptacle, et *sperma*, semence) adj. Non donne aux plantes dont les graines sont revêtues d'un péricarpe distinct. Ce sont les plantes à ovaire clos. L'opposé est *gymnosperme*.

ANGIOSPERME (*sper* — rad. *angiosperme*) n. f. Deuxième ordre de la quatuorzième classe du système de Linné. Les plantes à étamines dynamées et à fruits capsulaires (personnages de Tournefort et scolérulaires de Jussieu). Ce nom de *angiosperme*, qui signifie graines revêtues d'un péricarpe distinct, était opposé par Linné à celui de *gymnosperme* (graine nue).

ANGIOSPONGUS (*spon-guss*) n. m. Chirur. V. **ANGIOSPONGES**.

ANGIOSPERE (*spo* — du gr. *angion*, petit vase, et *spera*, semence) adj. Se dit des clématidites dont les spores sont enveloppées dans un péricarpe.

ANGIOSTÈSE (*sté* — du gr. *angion*, vaisseau, et *stésis*, action) n. f. Kesserrement des vaisseaux.

ANGIOSTOSE (*sté*) — du gr. *angion*, vaisseau, et *ostion*, os) n. f. Incurvation calcareuse des vaisseaux.

ANGIOSTOME ou **ANGIOSTOMA** (*sto* — du gr. *angeli*, je serre, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de vers oenotaires, famille des anguillulidés, renfermant de très petits vers à tête tronquée, qui se développent soit dans la terre humide, soit dans le corps d'animaux terrestres, comme les lombrics et les limaces. L'espèce la plus commune est l'*Angiostoma limacis*.

ANGIOTROPIE (*stro* — du gr. *angion*, vaisseau, et *strophé*, action de tourner) n. m. Torsion des artères pour arrêter les hémorragies.

ANGIOTOMIE (du gr. *angion*, vaisseau, et *tomie*, section) adj. Qui a rapport à la *tomie* consistant à couper n. f. Anatomie du système vasculaire, dissection des vaisseaux chez l'homme ou chez les animaux.

ANGIOTOMIQUE adj. Qui concerne l'angiologie.

ANGIOVE (du gr. *angion*, vaisseau, et du lat. *ovum*, œuf) n. f. Appareil génital de la femme.

ANGIOLLE n. f. Palau frappé sur une pantoufle capelée à un mat de tréou pour en porter la verge.

ANGITE n. f. Pathol. V. **ANGIITE**.

ANGIULLI (André), philosophe et savant italien, né à Castellana (prov. de Bari) en 1837. Professeur, il s'est attaché à répandre, sur les modifications des doctrines de la philosophie positive, dont il est en Italie le représentant le plus distingué. Il demande que l'on apporte dans l'étude des problèmes métaphysiques les méthodes des recherches scientifiques. L'importance capitale à être assignée à la philosophie, et l'importance scientifique de l'éducation. Il demande que l'Etat constitue scientifiquement la pédagogie, et que les mêmes principes soient appliqués à l'éducation de l'homme et de la femme. Ses ouvrages principaux sont : *La Philosophie et la Recherche scientifique* (Naples, 1866), *Questions de philosophie contemporaine* (1873), *La Pédagogie, l'Etat et la Famille* (1878). En 1880, il fonda une revue philosophique et littéraire, la *Rassena critica*.

ANGIVILLER (Charles-Cl. de La Billarderie, comte n°), directeur général des bâtiments et jardins de Louis XVI, méconnu des Académies, en s'enfuyant de la cour et de sculpture, mort en 1810. Il doit être compté au nombre des protecteurs les plus éclairés des artistes, des savants et des gens de lettres. En 1791, ses biens furent confisqués, et il émigra, passa quelque temps en Russie, et mourut en Allouagne.

ANGKOR, site archéologique de l'Inde. Cambodge siamois, que la convention anglo-française de 1896 reconnaît comme placé sous l'influence française, à 18 kilom. N. du Grand-Lac ou Tonlé-Sap. Les ruines d'Angkor se répartissent en deux groupes principaux : les monuments *Angkor-Vat* (Ankor la Pagode et *Wahor-Pham* Angkor la grande). Les monuments d'Angkor, visités par les missionnaires portugais au XVI^e siècle, révélés en 1858, visités par le ministre Douard de Lagrée, par L. Delaporte, par Aymonier (qui y releva des inscriptions en sanscrit ou en khmère), ont été figurés (Paris, 1890) par Fournereau et Porcher, dans leur travail sur les ruines d'Angkor.

ANGLADE, comm. de la Gironde, arr. et à 12 kilom. du Blaye : 1.204 hab.

ANGLAIS, AISE (lat. *Anglus*), habitant de l'Angleterre ; celui qui est originaire de ce pays. — Les ANGLAIS, nom collectif. — *Se en aller ou s'en aller à l'anglais*. Se retirer, filer discrètement, sans faire de bruit : *quand on se tue, on ne prend pas de confident* ; on file de ce monde discrètement, L'ANGLAIS (Fr. Sarcely) (Cette locution vient de ce que, dans les bals, les soirées, la coutume était depuis longtemps établie, en Angleterre, de se retirer sans aller saluer le maître ou la maîtresse de la maison, tandis que l'obligation contraire, fort gênante, régnait en France).

ANGLAISER (rad. *anglais*, littéral, d'après le système *anglais* v. a. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, afin que les muscles releveurs se trouvant sans antagonistes, maintiennent cet organe dans une position horizontale. Pour diminuer le poids de l'organe, on excise souvent une certaine partie à l'extrémité (queux court-circuitée à l'Anglaise). Cette opération se nomme encore *netoyer, nettoyer, nettoyer*, quand le tronçon étant respecté, les muscles abaisseurs sont seuls réséqués. Elle a été imaginée par les marchands de chevaux de l'Angleterre, pour imiter le port naturel des races les plus distinguées. Elle n'est pas sans danger ; elle a été suivie quelquefois d'accès, de fistules, de la

Il arrive souvent aux productions des esprits larges, se complaisant aux lignes générales. — Auguste Monod a publié, en 1888, une traduction de *l'Histoire du peuple anglais* de John Richard Green, avec une introduction de Gabriel Monod, esquissant à grands traits la philosophie de l'histoire d'Angleterre.

Richard Green a encore publié une *Histoire moderne du peuple anglais, depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, dont il a paru une traduction par M^{lle} Mario Hunt (1885), avec une introduction de Yves Guyot.

ANGLAISAGE n. m. Action d'anglaiser, d'enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue.

ANGLAIS n. f. Mus. Sorte de danses de caractère, très vivo et exécutée par un homme seul. Au théâtre, l'acteur qui dans l'anglaise est généralement déguisé ou nègre,



Anglaises.

en matelot un en-jockey, avec une cravache à la main et, le plus souvent, une petite baguette sous son bras droit. Le mouvement est en 2/4 ou en 6/8. || Sorto de redingote. — Calligr. Écriture cursivo et penché, dont les traits vont en obliquant de la droite vers la gauche. — Comm. Gros galon de fil ou de soie dont on garnit les étoffes pour meubles, et même les vêtements. — Modes. Boucles de cheveux très longues, que les femmes font tomber le long des tempes.

— A l'Anglaise, loc. adv. A la mode anglaise, à la manière anglaise : *Trotter à l'Anglaise*.

— S'emploie ou s'employait dans plusieurs autres locutions : *Gants à l'Anglaise*, *Galets retroussés sur le pouce*, *Pape et l'Anglaise*, *Pipou dont le talon est pointu*, *Bifteck, petits pois, haricots servis à l'Anglaise*, C'est-à-dire servis simplement avec un morceau de beurre qui fond sur le plat où l'on a mis la viande ou les légumes. || *Lieux à l'Anglaise*, Lieux d'aisance, avec robinet d'eau et souape, d'importation



Coffure ornée d'anglaises.

partis des vertèbres caudales, de la ganglion, du tétaus. On a proposé, sans succès, de remplacer l'anglaise par une opération moins barbare et moins dangeueuse, la section de certains nerfs de la queue (névrotomie coccygienne).

ANGLAÏSES / **CHARTES DES LIBERTÉS**, publiées par Charles Beaumont (Paris, 1492). On sait l'importance extrême que les chartes de leurs libertés publiques ont exercée sur la vie nationale des Anglais. Elles ont été l'expression fidèle de leurs besoins économiques et sociaux, et, après qu'elles ont été rédigées, les Anglais les ont défendues avec la dernière énergie contre tous ceux, les souverains en particulier, qui ont voulu y porter la main. La plus célèbre et la plus importante est la *Grande Chartre* — tel est son nom — par laquelle, le 15 juin 1215, Jean sans Terre consentit et confirma solennellement les libertés du peuple anglais. Voici la liste des chartes des libertés anglaises, dont on trouvera une édition irréprochable dans le livre de Beaumont :

I. La charte de Henri 1^{er} (1100) ; — II. La charte du roi Fieumée (1136) ; — III. La charte de Henri II ; — IV. La Grande Chartre (15 juin 1215) ; — V. La charte de Henri III (11 février 1225) ; — VI. La charte de la Forêt (6 novembre 1217) ; — VII. Les articles additionnels à la Grande Chartre, par Edouard 1^{er} (6 mars 1200).

ANGLARDES-DE-SALERS, comm. du Cantal, arrond. et à 9 kilom. de Mauriac ; 2.235 hab.

ANGLARITE n. f. Phosphate hydraté de fer. Syn. de **VIVANTITE**.

ANGLARS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 29 kilom. de Rodez ; 1.246 hab.

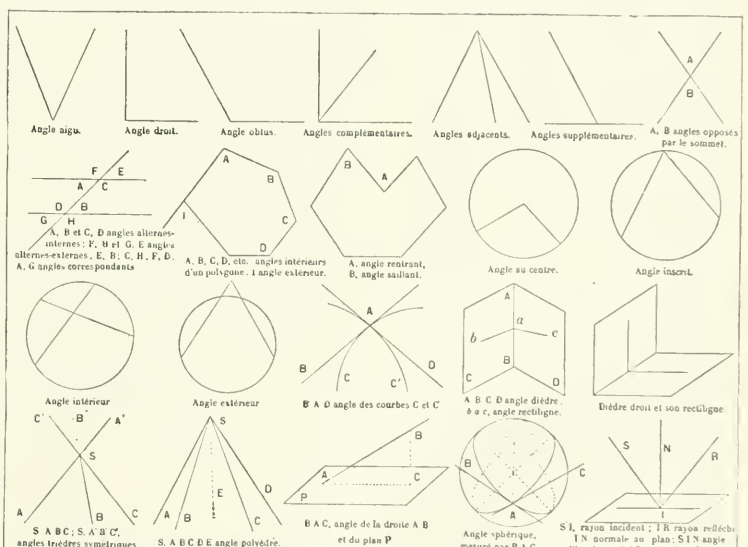
ANGLE (lat. *angulus*) n. m. Partie saillante ou rentrante, arête, coin, coinçure ; **ANGLE droit**, aigu. — Et la lune en croissant dénote dans la rue *Les angles des maisons*.

A. DE MUSEET

— S'empl. de même en parlant des formes saillantes et irrégulières des corps : *Les angles saillants de la mâchoire*. — Fig. Se dit des côtés désagréables de l'esprit, du caractère, etc. : *Emousser les angles aigus de son ironie*.

— Anat. géom. *Angle de contingence*, Angle infiniment petit formé par deux tangentes à une courbe infiniment voisines. V. **CONTINGENCE**. || *Angle de torsion*, Angle infiniment petit, formé par le plan osculateur en un point d'une courbe et le plan osculateur au point infiniment voisin.

— Anat. Se dit de diverses parties qui présentent la forme d'angles plus ou moins réguliers : *Angles des lèvres*, Angles que les lèvres forment de chaque côté de la bouche, à leur point de réunion. || *Angles de Ventril*, Angles formés par la jonction des paupières. (On les distingue en interne et externe.) || *Angles de la mâchoire*, Angles formés par les



anglais. || *Faire un lit à l'Anglaise*. Ne pas se donner la peine d'ôter les draps de dessus le matelas. — *Se en aller ou s'en aller à l'Anglaise*. Se retirer, filer discrètement, sans faire de bruit : *quand on se tue, on ne prend pas de confident* ; on file de ce monde discrètement, L'ANGLAIS (Fr. Sarcely) (Cette locution vient de ce que, dans les bals, les soirées, la coutume était depuis longtemps établie, en Angleterre, de se retirer sans aller saluer le maître ou la maîtresse de la maison, tandis que l'obligation contraire, fort gênante, régnait en France).

ANGLAISER (rad. *anglais*, littéral, d'après le système *anglais* v. a. Enlever à un cheval les muscles abaisseurs de la queue, afin que les muscles releveurs se trouvant sans antagonistes, maintiennent cet organe dans une position horizontale. Pour diminuer le poids de l'organe, on excise souvent une certaine partie à l'extrémité (queux court-circuitée à l'Anglaise). Cette opération se nomme encore *netoyer, nettoyer, nettoyer*, quand le tronçon étant respecté, les muscles abaisseurs sont seuls réséqués. Elle a été imaginée par les marchands de chevaux de l'Angleterre, pour imiter le port naturel des races les plus distinguées. Elle n'est pas sans danger ; elle a été suivie quelquefois d'accès, de fistules, de la

branches du maxillaire inférieure avec les corps de cet os. || *Angle du pubis*, Angle que forment entre elles des deux branches horizontale et descendante du pubis. || *Angle sacro-vertébral*, Angle résultant de la jonction de la surface concave du sacrum avec la surface convexe des lombes.

— Artill. *Angle de mire*, Angle formé par la rencontre de la ligne de tir d'une bouche à feu avec la ligne d'axe, || *Angle de projection*, Angle formé par l'axe d'une bouche à feu et l'horizon, ou, en d'autres termes, Angle formé avec l'horizon par la ligne droite que décrit un boulet ou une bombe au commencement de sa course.

— Art milit. En fortification, on appelle *angle saillant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'extérieur, et *angle rentrant* tout angle dont le sommet est tourné vers l'intérieur. *L'angle mort* est la partie du terrain en avant d'un retranchement que la disposition du profil du parapet empêche de battre par le feu. Dans les bastions et les lunettes, on nomme *angle saillant* les deux angles formés par les faces et les faces. Dans un front bastionné, on distingue deux angles saillants, qui sont aussi appelés *angles flanqués*, parce qu'ils sont défendus par les faces des demi-bastions voisins ; deux angles flanqués ou de *flanc*, qui sont formés par les flancs et la courtine ; deux

angles de déviation, qui sont formés par les flancs et le prolongement des faces opposées; et un angle de tenaille, qui est formé en avant du milieu de la courbure, par le prolongement des faces. V. BASTION.

Astron. *Angle de position*, Angle formé au centre d'un astre par son cercle et la ligne du son cercle de déclinaison; *Angle horaire*, Angle au pôle formé par un cercle horaire et le plan du méridien du lieu; *Angle parallactique*, Angle formé au centre d'un astre par l'intersection de son cercle de déclinaison et du plan vertical.

Bot. *Angle*, angle formé par deux branches qui se croisent sur deux plans partant de l'axe d'une branche et aboutissant sur sa surface aux deux lignes qui passent par les points d'attache de deux feuilles consécutives. V. PHYLLOTAXIE.

Géom. *Écartement formé par deux lignes ou par des plans* qui se coupent; *Angle de route au compas*, *Angle de route vrai* (ou dit aussi *cap vrai*, *cap magnétique*). *Angle de route vrai* (ou dit aussi *cap vrai*, *cap magnétique*). *Angle de route vrai* (ou dit aussi *cap vrai*, *cap magnétique*). Dans les évolutions d'escale, on prend l'angle de chasse, de retraite, de relèvement.

Physiol. *Angle facial*, Angle formé par deux lignes fictives : l'une horizontale, qui serait menée du conduit auditif externe à l'épine nasale inférieure; l'autre verticale, appelée *faciale*, qui passerait par l'épine nasale inférieure et par la partie inférieure de l'oreille.

Physiol. *Angle d'incidence*, Angle formé par le rayon incident avec la normale, c'est-à-dire avec la perpendiculaire élevée au point d'incidence. (V. REFLEXION.) *Angle de réflexion*, Angle formé par le rayon réfléchi avec la normale. *Angle limite*, Angle formé par un rayon réfracté avec la normale. (V. RÉFRACTION.) *Angle limite*, Nom donné au plus grand angle que puisse faire le rayon réfracté avec la normale, lorsque la lumière passe d'un milieu dans un autre plus réfringent, par exemple, de l'air dans l'eau. Lorsque l'angle d'incidence est plus grand que l'angle limite, la lumière subit la réflexion totale. (V. RÉFRACTION.) *Angle de polarisation*. (V. POLARISATION.) *Angle optique*, Angle formé par les axes des deux yeux, lorsqu'ils sont dirigés simultanément vers un même point; ce point est le point de convergence. Pour que la vision simple s'accomplisse, il faut que le sommet de l'angle optique soit sur le corps observé. *Angle visuel*, Angle formé au centre optique de l'œil par les rayons partis des extrémités de l'objet. A distance égale, le grandeur de l'angle visuel est de la grandeur de l'objet. A grandeur égale, l'angle visuel est d'autant plus petit que la distance de l'objet est plus grande.

Techn. *Angle de pavé*, Le point où le pavé d'une rue, cessant d'être en chaussée, se continue en double revêtement. *Angle zool.* Angle formé par la forme, chez les insectes mûs d'élytres, l'angle à la région de lépanie. *Angle scutellaire*, Angle basilaire interne de l'élytre après de l'écusson. *Angle sutural*, Angle formé par le sommet de l'élytre à l'extrémité de la suture.

ENCYCLOP. GÉOM. En géométrie, on distingue principalement quatre sortes d'angles :

- 1° L'angle rectiligne, formé par l'intersection de deux lignes droites;
- 2° L'angle curviligne, formé par l'intersection de deux lignes courbes;
- 3° L'angle dièdre, formé par la rencontre de deux plans; forme par la rencontre de deux plans;
- 4° L'angle solide, formé par la rencontre de plusieurs plans.

— ANGLE RECTILIGNE. On appelle angle rectiligne l'angle formé par l'intersection de deux droites qui se coupent et qui sont limitées à leur point d'intersection.

Les droites qui comprennent l'angle ou sont les côtés. L'intersection des côtés est le sommet de l'angle. On désigne un angle au moyen de trois lettres : deux pour les côtés et une pour le sommet; cette dernière s'énonce entre les deux autres.

La grandeur d'un angle ne dépend pas de la longueur des côtés, mais seulement de leur écartement.

- Angle droit, Angle dont l'un des côtés est perpendiculaire sur l'autre.
- Angle obtus, Angle plus grand qu'un angle droit.
- Angle aigu, Angle plus petit qu'un angle droit.
- Angles complémentaires, Angles dont la somme vaut un droit.
- Angles supplémentaires, Angles dont la somme vaut deux droits.

— Angles opposés par le sommet, Deux angles tels que l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre.

— Angles adjacents, Deux angles ayant même sommet, un côté commun, et qui sont situés de part et d'autre du côté commun.

— Angles alternes internes, alternes externes. V. ALTERNÉ.

— Angles correspondants. V. CORRESPONDANT.

— Dans un polygone, on nomme angles intérieurs ceux qui sont formés par la rencontre de deux côtés adjacents, et angles extérieurs, ceux qui sont formés par un côté du polygone et par le prolongement du côté opposé; angles saillants, ceux dont l'ouverture est tournée à l'extérieur de la figure, et angles rentrants, ceux dont l'ouverture est tournée en dedans. La somme des angles intérieurs d'un polygone convexe est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.

— MESURE DES ANGLES. Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les ANGLES au centre sont entre eux comme les arcs compris entre leurs côtés. Mesurer un angle, c'est évaluer le rapport de cet angle à l'angle unité ou angle droit. Mais, si l'on veut connaître directement un angle à l'angle droit, on comparera l'angle compris entre ses côtés au quart de la circonférence, ou arc de 90°. Le plus souvent on désigne un angle par le nombre de degrés, minutes, etc., qu'il a de l'angle intercepté. On dira, par exemple, angle de 48° 25' 50".

Si l'on considère dans les positions relatives un angle

et une circonférence, il peut se présenter quatre cas : 1° l'angle qui a son sommet au centre de la circonférence (angle au centre) a pour mesure l'arc compris entre ses côtés; 2° l'angle qui a son sommet dans l'intérieur de la circonférence, mais non au centre, a pour mesure la demi-somme des deux arcs compris entre ses côtés et leurs prolongements; 3° l'angle qui a son sommet sur la circonférence (angle inscrit) a pour mesure la moitié de l'arc intercepté; 4° l'angle qui a son sommet hors du cercle, mais dont les côtés coupent néanmoins la circonférence, a pour mesure la demi-différence des arcs compris entre ses côtés.

— MESURE DES ANGLES SUR LE PAPIER. V. RAPORTEUR. — MESURE DES ANGLES SUR LE TERRAIN. V. GRAPHOMETRE. — MESURE DES ANGLES EN ASTRONOMIE. V. THEODOLITE, ET CERCLE QUADRANT.

II. — ANGLE CURVILIGNE. L'angle de deux courbes planes est, par définition, l'angle formé par les tangentes en leur point d'intersection. L'angle sphérique est l'angle curviligne formé par l'intersection de deux arcs de grand cercle sur la sphère. L'angle sphérique se mesure par l'angle rectiligne formé par les tangentes menées au point de rencontre des deux arcs qui le forment, ou encore par l'arc décrit de son sommet comme pôle entre ses deux côtés. L'angle nul est un angle qui a pour mesure zéro.

III. — ANGLE DIÈDRE. C'est l'espace compris entre deux plans qui se coupent et sont limités à leur intersection. L'intersection des deux plans se nomme l'arête de l'angle dièdre, et les deux plans en sont les faces. Si, dans les deux plans qui ont l'arête de l'angle dièdre pour commune, on mène deux perpendiculaires à cette arête et une dans chaque face, l'angle rectiligne ainsi formé est dit le rectiligne de l'angle dièdre, et il en fournit la mesure. Un angle dièdre est dit droit quand son rectiligne est droit, c'est-à-dire quand les deux faces de l'angle dièdre sont perpendiculaires l'une à l'autre.

IV. — ANGLE SOLIDE. On appelle angle solide ou polyédrique l'espace compris entre plusieurs plans qui se coupent en un même point et qui sont limités à leurs intersections. Les intersections des plans sont les arêtes de l'angle solide, et les angles d'incidence des arêtes en est le sommet. Les angles rectilignes formés par les arêtes sont les faces ou les angles plans de l'angle solide. Lorsque le nombre des plans est égal à trois, l'angle solide s'appelle trièdre. Un angle solide est dit droit, si son prolongement sans arêtes au delà du sommet, ou forme un nouvel angle solide qui est dit symétrique du premier. V. TRIÈDRE, POLYÈDRE, PYRAMIDE.

D'une façon générale, on appelle angle solide en un point l'espace limité par une surface conique quelconque ayant son sommet en ce point. Les angles polyédriques sont des cas particuliers. Un angle solide a pour mesure la portion de surface sphérique de rayon égal à l'unité et ayant son centre au sommet de l'angle, limitée par la surface conique. La notion d'angle solide est au delà des notions de l'angle dièdre, de l'angle sphérique, des courants et des feuilletés magnétiques, etc.

— Phot. Angle d'un objectif, Angle formé par deux droites qui joignent le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'angle embrassé par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif grand angle ou grand angulaire est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé.

— Physiol. L'angle facial de Camper est formé par la ligne faciale menée de la partie la plus saillante du front à l'épine nasale inférieure, et une ligne horizontale menée de l'épine nasale inférieure au conduit auditif externe.

— ANGLE FACIAL. On appelle angle facial l'angle formé par l'intersection de deux droites qui joignent le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'angle embrassé par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif grand angle ou grand angulaire est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé.

— ANGLE FACIAL. On appelle angle facial l'angle formé par l'intersection de deux droites qui joignent le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'angle embrassé par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif grand angle ou grand angulaire est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé.

— ANGLE FACIAL. On appelle angle facial l'angle formé par l'intersection de deux droites qui joignent le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'angle embrassé par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif grand angle ou grand angulaire est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé.

— ANGLE FACIAL. On appelle angle facial l'angle formé par l'intersection de deux droites qui joignent le centre optique (plus exactement le point nodal d'émergence) de l'objectif à deux points diamétralement opposés de la plus grande image visible (angle du champ de visibilité), ou nette (angle du champ de netteté) formée dans le plan focal. L'angle embrassé par un objectif est l'angle au sommet d'un triangle isocèle qui a pour sommet le centre optique (mieux, le point nodal d'émergence), comme hauteur la distance focale de l'objectif, et comme base le plus grand côté de la plaque sensible employée. Un objectif grand angle ou grand angulaire est un objectif dont l'angle embrassé est supérieur à 50°; un tel objectif doit toujours être fortement diaphragmé.

— ANGLE. On désignait sous ce nom : 1° un pays de l'ancienne province d'Artois, compris aujourd'hui dans le Pas-de-Calais; 2° un pays de l'ancienne Champagne, compris actuellement dans la Haute-Marne et dans la Marne.

— ANGLETERRE (Jean-Pyrrhus N.), jurissconsulte français, né à Orléans vers 1740, mort en 1821. Élevé à Grasse pour ses lettres, excellent professeur de droit, il fut nommé par François I^{er} membre du conseil souverain de Milan, et s'embarqua peu après en voulant se soigner d'une blessure. Ses principaux ouvrages sont : *Institutio boni regis Christiani* (Orléans, 1500); *Militia regni Francorum pro christiana* (Paris, 1518).

— ANGLETT. (J. Moreau, coin terminé en angle. Penusité.) — ANGLEPORT, comm. de l'Ain, arr. et à 23 kilom. de Richelieu sur un bras du Rhône, au pied du Grand-Colombier; 1,000 hab.

— ANGLEPORT (PRIVAT D'). V. PRIVAT D'ANGLEMONT.

— ANGLEUR v. a. Donner la forme d'un angle.

— ANGLEUR. Terme exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans un ouvrage de métal.

— ANGLÉ, épart. pass. de V. Angler. Bas. Se dit de la croix, du chevron et du sautoir, quand ils sont accompagnés de figures longues à pointes, qui sont mouvantes de leurs angles.

— ANGLÉS, anc. peuple de la Germanie, qui habitait une partie du Holstein actuel. V. ANGLAIS.

— ENCYCL. Ce peuple passa au vi^e siècle dans la Grande-Bretagne, chassa les Bretons de ce pays et y fonda les royaumes de Northumberland, Westsex, Mercie. Réunis aux royaumes de Kent, de Sussex, Essex, et Essex, ces royaumes formèrent l'Heptarchie. Des Angles est venue la dénomination générale de England ou terre (land) des Angles (Angleterre).

— ANGLÉS, comm. de Vendée, arr. et à 5 kilom. des Sables-d'Olonne, au bord de vastes marais s'étendant jusqu'à la mer; 1,411 hab. Membre de l'Eau. Eglise abbatiale un commencement du xiii^e siècle, restaurée au xiv^e.

— ANGLÉS (Jules, comte), ministre de la police générale sous Louis XVIII, né à Grènohle en 1718, mort en 1828.

— ANGLÉS-DU-TARN, ch.-l. de cant. du Tarn, entre l'Ara et l'Agout, arrod, et à 32 kilom. de Castres; 2,141 hab. Fabrique de draps. Patrie du girondin Lasource. — Le canton a 3 comm. et 2,912 hab.

— ANGLÉS-SUR-ANGLIN, comm. de la Vienne, arr. et à 32 kilom. de Montmorillon, sur des falaises dominant le Val d'Anglin, à 1,403 hab. Patrie du cardinal La Balue; de Le Picard de Philipeaux, le duc de Saint-Jean-d'Acres contre Napoléon.

— ANGLEUSE ou ANGLESA (lat. *Monna*), fle d'Angleterre (mer d'Irlande), une à la principauté de Galles par un pont tubulaire jeté sur le détroit de Menai; 50,079 hab. Les Irlandais y avaient une école celtique. Exploitation de marbres verts de cuivre et de plomb argenteux; sol très fertile et bien cultivé; élevage de gros bétail et de montons; fabrique d'étoffes de laines. Capit. *Beaumaris*, port sur le détroit de Menai; à l'autre extrémité de l'île, au N.-O., le village de Port Madoc, lieu d'embarquement pour Dublin. V. CARTE D'ANGLETERRE.

— ANGLESEY (Henri William Paget, marquis N.), général anglais, né en 1748, mort en 1854. Il prit part aux guerres de la Révolution et de l'Empire, et se distingua à Waterloo. Général en 1819, pair d'Angleterre, il fut l'un des partisans les plus dévoués de George IV dans l'affaire du mariage de la Reine avec le prince de Galles (le duc de Clarence en 1817), et l'année suivante, Wellington le nomma lord-lieutenant d'Irlande. Il fit partie de l'administration de lord John Russell (1846).

— ANGLÉSITÉ (de *Angles*, n. pr. in. f.). Subst. de plomb (minéral PbSO₄), dont on a trouvé de beaux échantillons dans les mines de l'île d'Anglesey.

— ANGLET (qle) n. m. Archit. Cavité à angle droit qui sépare les bossages, et dont le profil figure à peu près un V concave (V). — Typogr. Ouverture d'angle faite à l'extrémité d'un fillet destinée à encadrer un tableau, une couverture, etc.

— ANGLLET, comm. des B.-Pyrenées, arr. et à 4 kil. de Bayonne; 5,382 hab. Vin blanc.

— ANGLETERRE n. f. Nom donné par métonymie à certain tableau chassés qui proviennent ou sont copiées devant d'Angleterre.

— En T. d'hortic. Variété de poire d'automne, qui est savoureuse et très fondante; *Acheter de l'ANGLETERRE*. — En T. dit aussi poire d'Angleterre, et quelquefois plus simplement *l'anglais*.

— Point d'Angleterre. Sorte de dentelle très estimée, qui se fabrique... à Bruxelles. Son nom date d'une époque où, la législation douanière frappant les dentelles bruxelloises d'une prohibition absolue, les marchands anglais négocierent de les importer chez eux en contrebande, et de les vendre ensuite comme le produit de leur propre fabrication.

— ANGLETERRE. L'usage prévaut en France de donner à l'ensemble des Îles-Britanniques le nom du pays qui en a peu à peu occupé la réunion à son profit; mais il est impossible à un Dictionnaire de les désigner par le nom de l'ensemble de l'île, car il faudrait alors les questions multiples qui se présentent à propos de chaque État. C'est au nom officiel du pays qu'il conviendrait d'examiner ces questions, qu'on trouvera traitées à l'article GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

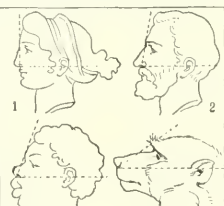
— ANGLETERRE. L'usage prévaut en France de donner à l'ensemble des Îles-Britanniques le nom du pays qui en a peu à peu occupé la réunion à son profit; mais il est impossible à un Dictionnaire de les désigner par le nom de l'ensemble de l'île, car il faudrait alors les questions multiples qui se présentent à propos de chaque État. C'est au nom officiel du pays qu'il conviendrait d'examiner ces questions, qu'on trouvera traitées à l'article GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

— ANGLETERRE. L'usage prévaut en France de donner à l'ensemble des Îles-Britanniques le nom du pays qui en a peu à peu occupé la réunion à son profit; mais il est impossible à un Dictionnaire de les désigner par le nom de l'ensemble de l'île, car il faudrait alors les questions multiples qui se présentent à propos de chaque État. C'est au nom officiel du pays qu'il conviendrait d'examiner ces questions, qu'on trouvera traitées à l'article GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

— ANGLETERRE. L'usage prévaut en France de donner à l'ensemble des Îles-Britanniques le nom du pays qui en a peu à peu occupé la réunion à son profit; mais il est impossible à un Dictionnaire de les désigner par le nom de l'ensemble de l'île, car il faudrait alors les questions multiples qui se présentent à propos de chaque État. C'est au nom officiel du pays qu'il conviendrait d'examiner ces questions, qu'on trouvera traitées à l'article GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.



A, angle horizontal; B, angle scutellaire; C, angle sutural.



1. D'après l'antique. — 2. Chez le blanc. — 3. Chez le nègre. — 4. Chez le singe.



Anklet (archit.).

dentées; on n'y trouve que des estuaires plus ou moins étroits et tortueux (Mersey, Severn, Tamise, Humber). Le Wash est un golfe analogue au Zuiderzée, qui baigne les polders du Fen. Mais, quand la montagne est en contact avec la mer, on a des côtes accidentées, comme celles du pays de Galles et de la Cornouailles, qui ressemblent aux côtes de Bretagne, ou des îles, comme celles de Beachy-Head, parées ou falaises normandes. L'Angleterre et la France ont d'ailleurs été autrefois moins et reposent maintenant sur un plateau sous-marin très peu profond, surtout dans le Pas-de-Calais (moins de 50 m.).

Bien que moins directement exposé que l'Irlande aux vents et aux courants tièdes de l'Atlantique, l'Angleterre a encore un climat maritime, c'est-à-dire égal, doux et

terre a été successivement conquise par les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois, les Normands. France, les Bretons ont émigré dans l'Armorique française, ou ont été refoulés dans les montagnes de la Cornouailles et du pays de Galles, et leur type s'est conservé dans ces contrées (Breton, Welch). Les Romains et les Normands ont laissé peu de traces, parce qu'ils n'immigrèrent pas en grand nombre. Mais les Anglo-Saxons et les Danois se sont vraiment implantés dans la région, les premiers au S.-E. (heptarchie anglo-saxonne), les seconds au N. de l'Humber; les deux du S.-E. ressemblent aux Germains du N.-O. de l'Allemagne, et ceux du Northumberland au type scandinave.

Au point de vue économique, l'Angleterre reste la première des puissances. Ce fut jusqu'au vers la fin du

de combustible que les États-Unis (23 millions de tonnes - on extrait des montagnes plus de 6 milliards de tonnes de minerai de fer. Les industries métallurgiques ont leur centre à Birmingham, Sheffield, Cardiff; celle du coton, qui arrive par Liverpool, à Manchester; celle de la laine à Leeds. Les voies de communication parfaites (22,000 kilom. de chemins de fer et 6,000 kilom. de canaux) favorisent la production, et ont groupé à Londres toutes les industries. Les produits trouvent des débouchés dans des colonies immenses (275 millions d'hab.), et dans toutes les nations du monde; pour la marine marchande (35,000 bateaux), et pour l'importance des ports, l'Angleterre ne le cède à aucune puissance.

Autour des ports et dans les régions industrielles et attirée et groupée une grande partie de la population. Londres, Birmingham, Manchester, ont une agglomération kilométrique atteint 650, et les agglomérations urbaines de plus de 100,000 hab. vont se souder peu à peu. Grâce à ces foyers de peuplement, l'Angleterre a aujourd'hui 33 millions d'hab., malgré une émigration qui a dépassé, depuis 1815, 6 millions.

Cette prospérité cache d'ailleurs des principes de faiblesse, en ce que l'Angleterre ne produit en quantités suffisantes ni les denrées alimentaires, ni toutes les matières premières de son industrie. Pour ces objets de commerce, elle dépend des États-Unis, de la France, de la Russie et de ses colonies, qui lui vendent plus qu'elle ne lui achète; en 1898, l'importation a dépassé 730,945 milliers de liv. st., contre 149,932 seulement à l'exportation. Enfin, l'Angleterre a rencontré des rivaux économiques, surtout les puissances, dans les États-Unis, l'Allemagne, et même dans certaines de ses colonies.

— BIBLIOGR. : Woodward, *Geology of England and Wales* (Londres, 1887); Haughton, *Descriptive, physical, industrial and historical geography of England and Wales* (Londres, 1893); L. de Lavergne, *Economie rurale en Angleterre, Ecosse, Irlande* (Paris, 1858); Esquiros, *l'Angleterre et la Vie anglaise* (R. des D. M., 1857-72); Seeley, *Expansion of the Angleterre* (trad. F. M., Paris, 1885); Taine, *Notes sur l'Angleterre* (Paris, 1871).

Angleterre (HISTOIRE D.), par David Hume. Le premier volume de *l'Histoire d'Angleterre* de David Hume parut en 1754, le dernier en 1761. On la trouvera dans ses œuvres, dont la meilleure édition est celle de Green (Londres, 1875-1876). Elle a été traduite en français, avec l'histoire de Smollet (cette édition est celle qui est parvenue à la révolution de 1688), avec un essai sur la vie et les écrits de D. Hume, par Campenon, de l'Académie française (Paris, 1819-1822). *L'Histoire d'Angleterre*, de Hume, a été l'un des plus grands succès de librairie du XVIII^e siècle. Cette œuvre se recommande surtout par la pensée, la simplicité de l'exposition et — qualité rare chez un historien anglais — par l'impartialité. Hume expose l'histoire de son pays depuis la conquête de Jules César jusqu'à la révolution de 1688.

Angleterre (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'), par les Anglo-Normands, par Augustin Thierry (Paris, 1825). Le dessein, écrit avec chaleur et reposant sur des recherches approfondies. Quel a été le caractère et quels ont été les effets de la conquête de l'Angleterre par les Normands? Chateaubriand avait posé la question dans son *Histoire de la littérature anglaise*. Les Normands ont tout renversé; ils ont dépouillé le vaincu de ses terres les plus belles et de ses institutions politiques, pour fonder, sur son travail et ses biens, leur domination souveraine. Mais son royaume s'est relevé, à mesure que s'affaiblissait l'organisation féodale de la noblesse issue des conquérants. Peut-être les Anglo-Saxons représentent le rang dont la conquête les avait écartés.

Il ne tarda pas à se produire en Angleterre une doctrine opposée à celle d'Augustin Thierry (Paris, 1825), et qui le formula avec le plus de vigueur. Tandis que l'écrivain français s'était efforcé de montrer que la conquête avait tout changé en Angleterre — roi, noblesse, institutions, religion, langue, littérature et arts, l'Anglais prétendit qu'il n'y avait rien qui n'eût été simple changement de vainqueur.

Angleterre (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE NORMANDE DE L'), par E. A. Freeman Oxford, 1867-1879. Entre les théories opposées d'Aug. Thierry et de Palgrave (v. l'art. précé.), Freeman a essayé d'apporter un moyen terme et de clore le débat. Ses théories sont, cependant, plus rapprochées de Palgrave que d'Augustin Thierry. Guillaume le Conquérant, conclut-il, prit non seulement la couronne, mais la politique des souverains qu'il renversait. Il respecta la langue et les constitutions de l'Angleterre. La langue parlée par les habitants de l'Angleterre perdit ses flexions celtiques, mais ce fut par un mouvement qui n'était pas propre, plutôt que sous l'action du français. La fusion entre les deux races se fit si bien que, sous les Plantagenets, ce ne sont pas les membres de la noblesse normande qui sont considérés comme les étrangers, mais les favoris aquitains des rois d'Angleterre. Quant aux arts, et en particulier l'architecture, les Normands apportèrent les formes, les procédés même du pays de France, mais les façonnèrent, non seulement aux matériaux différents que leur fournissait l'Angleterre, mais aux goûts et au goût des vaincus. La conquête normande fut, dans son ensemble, un bien, car elle donna à l'Angleterre l'unité qui lui était alors nécessaire pour empêcher le morcellement en petites principautés féodales.

Angleterre (HISTOIRE D.), par John Lingard. Les trois premiers volumes de cet ouvrage parurent en 1819, le quatrième en 1830. Le récit va jusqu'à la révolution de 1688. Nous en possédons une traduction française par le chevalier de Roujoux, continuée par Amédée Pichot (Paris, 1825-1831). Cette histoire mérite une place à part parmi les œuvres des historiens anglais, parce que l'auteur est catholique, tandis que les autres « Historiens d'Angleterre » ont été écrits par des pasteurs protestants.

Angleterre (ÉCRITS SUR L'HISTOIRE D.), par Guizot. Les travaux de Guizot sur l'histoire d'Angleterre doivent être cités au premier rang à cause de l'élevation de la pensée; peut-être même son *Histoire de la Révolution anglaise*. C'est dans elle le chef-d'œuvre de ce grand historien. C'est en 1823 qu'il commença la publication de sa *Collec-*



Carte de l'Angleterre. V. GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE (ROYAUME-UNI DE). — (Carte en couleurs.)

humide. La moyenne de température du mois de janvier est partout entre +3° et +6°, et celle de juillet ne dépasse guère plus de +18°; ce qui donne, avec un écart très faible, la même moyenne annuelle (+10°) que pour Vienne. Mais c'est surtout à l'époque que l'action de l'Océan se fait sentir: en hiver, Bristol a la même température que Bordeaux; dans le pays de Galles, il tombe par un jusqu'à 2 m. d'eau, et les bruyillards y sont beaucoup plus fréquents qu'à Londres. Ces conditions expliquent pourquoi l'Angleterre avait autrefois beaucoup de forêts, presque toutes remplacées aujourd'hui par des cultures et des parcs de chasse. Dans le pays de Galles et la Cornouailles, le sol est trop pauvre pour porter, malgré le climat, autre chose que des landes et des pâturages. Les rivières sont courtes, la Severn et la Tamise ont à peine 300 kilom. Mais ces cours d'eau sont nombreux, et voisins les uns des autres, d'un débit constant et abondant, et, grâce aux estuaires, la marée pénètre très avant dans leur lit; tous avantages très précieux pour la navigation. Les lacs sont rares, car le pays a été admirablement drainé; il n'y a, en dehors des réservoirs pittoresques des motts Cambriciens, que des lacs de plaisance dans les plaines. Le phénomène géographique capital est, en somme, l'estuaire; tous les ports de l'Angleterre, sauf ceux de la Manche, sont des ports d'estuaire. Occupée primitivement par des Celtes (Bretons), l'Angle-

terre au XVIII^e siècle un pays surtout agricole. A cette époque, l'industrie commença à s'y développer sous l'influence des progrès de la science, et grâce aux ressources du sol en houille et en fer. En même temps, le traité de Paris (1763), en ouvrant la France et l'Espagne, soies rivales coloniales de l'Angleterre, inaugura pour celle-ci une suprématie maritime et commerciale qui s'est encore affirmée depuis.

L'agriculture est très florissante. Les régions agricoles par excellence sont les plaines du sud-est et les grandes cultures industrielles, celles du houillon et des pommes, se mêlent aux céréales et aux prairies artificielles (boeufs de Norfolk, Suffolk). Les plaines du centre et du pourtour de la chaîne Pennine, quoique centres industriels, ont aussi des cultures et surtout de riches pâturages (chevaux du Yorkshire et boeufs de Durham, moutons de Leicester ou « Dishley », vaches de Chester). Dans les Cheviots, les Downs, on élève beaucoup de moutons. La surface cultivée atteint, malgré les parcs et les landes, 80 p. 100 du total, et le perfectionnement des procédés donne des rendements uniques.

Mais la richesse de l'Angleterre vient principalement de l'industrie et du commerce. Sur 37 millions d'habitants, 9 à 10 millions se livrent à l'industrie. Dans la vaste zone carbonifère sont disséminés 13 districts houillers, dont le principal est Newcastle, et qui produisent presque autant

ANGOISSE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 47 kil. de Nontron, sur la Loue, aff. de l'Isle; 1,345 hab. Forges et hauts fourneaux.

ANGOISSER, v. a. Causer de l'angoisse, tourmenter, chagriner. La doute nous ennuie, nous poëtre, nous angouisse. STANGOUSSER, v. pr. Exprimer la douleur, l'angoisse (so dit des choses) : Une voix qui s'angoisse.

ANGOISSEMENT adv. Avec angouisse. ANGOISSÉ (ou), EUSE adj. Tourmenté, inquiet, chagrin. Le Pénible, dououreux, en parlant des choses : Devant le travail poëtrant et ANGOISSEUX de mes autres livres... (E. de Goncourt.)

ANGOLA, gouvernem. portugais de la côte occid. de l'Afrique, borné, depuis la conférence de Berlin de 1885 (abstraction faite de l'enclave de Cabinda, au N. et au N.-E. par l'état du Congo; au S. E. par la Zambèze britannique; au S. par le S.-O. africain allemand; à l'O.



Carte de l'Angola.

par l'Océan Atlantique, entre le Couango et l'embouchure du Congo. Sur une superficie égaale environ deux fois et demie celle de la France (1,340,000 kilom. carr.), l'Angola posséda à peu près 12,400,000 hab. (Angolais). Ce pays comprend la partie occid. de la zone montagneuse qui traverse l'Afrique, du lac Tanganyika à l'Océan, parallèlement à l'équateur et au S. du bassin du Congo. Il est partagé en trois parties : le littoral, la région des montagnes et les plateaux, élevés au moyenne de 1,000 à 1,200 m., au climat comparable à celui de l'Europe méridionale, arrosés par des affluents du Congo (Kassai, Quango), du haut Zambèze et du Cubango. Quant au littoral, aride, sablonneux, insalubre, surtout aux ahords des cours d'eau et des lagunes, il est coupé de rivières au cours rapide, et presque toujours navigables dans la partie inférieure (Coanza, Couango, etc.).

Les terres basses et argileuses qui bordent les fleuves et les rivières sont fertiles; de même les plateaux élevés de l'intérieur, où se trouvent des gisements de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, de mercure, de sel, de salpêtre, de soufre, de pétrole, de charbon de terre, et même d'argent et d'ur. d'importantes sources de pétrole, etc. Le café, la canne à sucre, le coton, le blé, le maïs, et surtout le manioc, l'igari, le tabac, le palmier à huile, le coco, le ricin, l'indigo, l'orseille, les arachides, la gomme copal et la cire y viennent en grande abondance. On y trouve des bois de construction et d'ébénisterie durs et fins, des bois de teinture, le baobab, atteignant de grandes dimensions, et beaucoup de racines et d'herbes médicinales. Le bétail de toute sorte et les porcs réussissent dans l'intérieur, ainsi que la volaille. Malheureusement, il faut compter avec des insectes nuisibles (sauterelles, moustiques) et surtout fourmis blanches.

La population n'est pas moins variée que ne le sont les



Types angolais.

aspects du sol, les climats, les productions. Cependant, elle appartient presque tout entière à la grande famille des Bantous; elle parle une langue très sonore, le bouda, et forme plusieurs centaines de communes gouvernées par des chefs ou somos, choisis dans les familles les plus notables. A côté des Bantous soumis, il est resté, sur le littoral, des tribus indépendantes, dont les plus féroces sont les peuplades des districts voisins de la côte de Benguela. Les peuples de l'intérieur, connus sous le nom de

Kimbounis, sont sociables et susceptibles d'être civilisés. La colonie d'Angola se divise en six provinces: La Angola propre au N. et Benguela au S. D'après les décisions de la conférence de Berlin (1885), il faut y ajouter le district du Congo, au N. de la province d'Angola, qui comprend en outre le district d'Ambriz, tandis que celui de Mossamedès fait partie de Benguela. La colonie entière forme un gouvernement général. La capitale de la colonie est São-Paulo de Loanda.

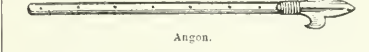
— Commerce. La traite des noirs formait autrefois presque tout le commerce d'Angola; la suppression de la traite avait à peu près anéanti. Il s'engage quelque importance par l'exportation des produits naturels. Les principaux ports sur l'Océan sont : Ambriz, le plus important au point de vue du commerce, São-Paulo de Loanda, São-Filippo de Benguela et Mossamedès. Les places commerciales de l'intérieur sont : sur le plateau, à l'E. de Loanda, Bragança, Malango, Ambaca, Pungo-Andongo; à l'E. d'Ambriz, également sur le plateau, Eucogor. Six lignes de bateaux à vapeur mettent Loanda en communication avec les autres ports de la côte, avec Banana, sur le Congo, et par cette ville avec Lisbonne. Une ligne de steamers joint Angola aux colonies anglaises de l'Afrique méridionale. Le gouvernement portugais fait de grands efforts pour améliorer Angola, dont le vent souffle, par l'introduction d'émigrants de Madère, faire une province agricole et commerciale importante. Il y a établi une ligne télégraphique et un chemin de fer do São-Paulo de Loanda à Ambriz.

— Histoire. — Le Pays d'Angola (R. sc., 23 sept. 1878; Bulhões, les Colonies portugaises Lisbonne, 1878); Carta de Angola au 1/3,000,000 (Lisbonne, 1878).

ANGOLAIS, AISE. Celui, celle qui habite l'Angola. — Adjectif. Qui est de l'Angola : Femme ANGOLAISE.

ANGOLAM ou ANGOLAN o. m. Bot. Syn. de ALANGOLAN. ANGOLO ou ANGOLO, sculpteur et architecte italien. V. AGOSTINO.

ANGON (du gr. agkon, crochet) a. m. Arme d'hast et de jet en usage chez les Fraucs, et qui est un pilum romain à fer légèrement barbelé. On dit aussi ANCON. — Angon catalibétique. Machine de guerre formée d'un arbre sur lequel dépouillé des branches, on d'un monceau de bois vert, plant verticalement sur terre et courbé de force au moyen d'un cordage. Lorsqu'on lâchait la corde, l'arbre, se relevant brusquement, venait frapper un trait ou une pierre qu'il lançait au loin. — Pêch. Espèce de lance barbelée dont on se sert pour tirer les crustacés d'entre les rochers. — ENCYCL. Archeol. D'après les objets trouvés dans les sépultures mérovingiennes et le texte d'Agathias datant du VI^e siècle, l'angon a un fer do 1 mètre de long environ,



Angon.

mince, en forme de bagueetto arrodie allant en s'éfilant vers la pointe, qui se renfle en un dard quadrangulaire, aigu, évidé à son collet, d'où descendent deux barbillons qui servent à accrocher le bouchier ou à rendre la blessure profonde plus dangereuse. Cette tige se termine à son talon par une douille en bois ou en corne, dans laquelle le bois servant à empoigner l'arme et soutenu par des bagues de fer.

— Blas. L'angon est un javelot à l'antique, figuré sur certains blasons; la brieveté de sa hampe et l'épanouissement de son fer lui font souvent confondre avec un autre pièce héraldique, qui est la fleur de lis au pied coupé.

ANGONE (du gr. agkhon, suffocation) o. f. Constriction angoussante du larynx.

ANGOPHORE (du gr. agkhôn, coude, angle, et phoros, qui porte) n. m. Genre de myrtales leptospermées, renfermant quelques arbres propres à l'Australie et cultivés dans les serres.

ANGOR (mot lat. n. m. Anxiété morale ou physique. || Angor pectoris, Syn. de ANGINE DE POITRINE.

ANGORA adj. Se dit d'une certaine variété de chats, de chevres, de lapins originaires d'Angora, remarquables par leur poil long et soyeux : Une chèvre ANGORA. Les chats ANGORAS viennent de Perse, et non d'Anatolie. — S'empl. substantif : Un ANGORA. De beaux ANGORAS.

ANGORA, anc. Ancre (en turc Engour), ville forte et ch.-lieu de district de la Turquie d'Asie (pachalik d'Anatolie); 27,800 hab. Evêché arménien; commerce d'opium, de miel, de cire et de fruits excellents; fabriques d'étoffes ou poil de chèvre, dites angora. — Pop. du district : 283,000 hab. La province dont Angora est le ch.-lieu compte 892,900 hab.

— Histoire. Angora, fondée, dit-on, par le roi Midas, fut avant la conquête persique de Cyrus, à 800 hab. Evêché; cactus, indigo, coton, sucre, tabac, beufs, chevaux, peaux et viandes desochées. Tout le commerce de cette ville se fait par la voie de l'Orénoque, une chaîne de montagnes élevées la séparant de la côte du nord, peu éloignée.

ANGOSTURE (goss) n. f. Syn. de ANGIATURE. V. ce mot.

ANGOT (MADAME), type populaire, qui semble avoir pris naissance au temps des opérations de Law, où tant de fortunes de basard sortirent comme par enchantement de la rue Quincampoix; il grandit pendant la Révolution, et s'épanouit dans tout son lustre sous l'Empire. M^{me} Angot est la parvenue qui, partie des rangs inférieurs de la

société pour arriver subitement à la richesse, habitant un hôtel superbe, se pavane à Long-champ, à l'Opéra, à la Comédie-Française, partout, sans avoir en le temps de mettre son ton et ses manières au niveau de son luxe.

Ce type a souvent été exploité au théâtre ou par les chansonniers. Une parodie, représentée en 1725, à la Gaîté, fut le point de départ des pièces nombreuses dont M^{me} Angot a fourni le sujet: elle était intitulée la Nouvelle Parvenue, et fut repris en 1797 sous le titre de Madame Angot ou la Poissarde parvenue. L'auteur de cette parodie, sous le nom de Maillet, donna ensuite le Répertoire de madame Angot ou le Mariage de Nicolas 1759, et Dernières Folies de madame Angot 1803. Cette même année, Audo fit jouer à l'Ambigu-Comique Madame Angot au sérail de Constantinople, drame, tragédie, facétie, pantomime en 3 actes, qui acheva de populariser le nom et le personnage. Le même auteur donna ensuite Madame Angot au Malabar ou la Nouvelle Veuve.

En 1873, parut un opéra-comique, le Fille de madame Angot, musique de Lecocq, N. PELLE de M^{me} Angot. En dehors du théâtre, on retrouve M^{me} Angot dans les Œuvres badines et poissardes de Vadé 1798, dans les Deuvenir de la Haple, par L. Ecluse et dans divers ouvrages de la même époque, dont le plus connu est l'Homme qui vendait sa tête populaire de madame Angot, reine des halles.

ANGOULÈME (lat. Angulisma), ch.-lieu de la Charente, anc. cap. de l'Angoumois, à 415 kilom. de Paris, sur le ch. de f. d'Orléans, sur une montagne au pied de laquelle coule la Charente; évêché, bibliothèque et musée; tribunal de 1^{re} instance; 38,675 hab. (Angoumois). Centre de nombreuses viles ferrées. Distilleries d'eaux-de-vie, dites « de Cognac »; papeteries importantes; entrepôt du commerce de Bordeaux et des dép. du Midi. — LAIR. d'Angoulême à 9 cant., 136 comm. et 326,000 hab. Le 1^{er} canton d'Angoulême a 9 comm. et 24,935 hab.; le 2^e canton, 14 comm. et 42,246 hab.

— ENCYCL. Angoulême conserve quelques restes intéressants de ses anciennes fortifications. L'église Saint-André, l'église Saint-Martial, un bel hôtel de ville ou se trouvent la grande tour de la ville, le château de tour du vieux château, surtout la cathédrale, dédiée à saint Pierre, méritent l'attention.

Mentionnée pour la première fois par le poète Ausone IV^e siècle. Angoulême passa successivement sous la domination des Wisigoths et des Fraucs. La paix de Bretonnigou lui imposa une garnison d'Anglais, qu'elle chassa sous Charles V, lequel lui octroya des privilèges. Érigée en duché par François I^{er} et cédée depuis, comme comté, à Charles de Valois, elle fut réunie à la couronne en 1710. La religion réformée y fut introduite par Calvin; en 1568, Coligny s'y fit surtout remarquer par sa cruauté. De 1710 à 1830, Angoulême devint l'apanage des princes de la maison royale, et le roi Charles X porta, avant son avènement au trône, le titre de « duc d'Angoulême ».

Patrie de Marguerite de Valois, du protestant Poltro de Méré, de J.-L. Guez de Balzac, des deux Saint-Gelais, de l'ingénieur Montalembert, du régime Ravailiac, du physicien Coulomb, du Dr Bouillaud, du sculpteur Jacques d'Assolène.

On y avait établi, sous la Restauration, une école de marine qui fut transférée à Brest en 1830.

ANGOULÈME (JEAN D'ORLÈANS, comte d'), né en 1404, mort en 1467, frère de Charles d'Orléans, le duc poète. Il résidait le plus souvent au château de Cognac, où il avait reçu plus de 160 volumes manuscrits, qu'il lisait, reliait et commentait sans cesse.

— BIBLIOR. : Dupont-Ferrier, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque (dans la Bibl. de la Fac. des lettres de Paris 1897, fasc. 3).

ANGOULÈME (Jacques d'), sculpteur français, né à Rouen vers 1510, mort vers 1570. Il s'établit à bonne heure à Angoulême, d'où il tira son surnom. Il avait été en Italie et étudié assez longtemps à Rome. Ses travaux étaient très estimés. On a longtemps conservé de lui, dans la bibliothèque du Vatican, trois grandes figures de cire. Il y avait également de lui, dans une grotte voisine de Meudon, une belle statue de l'Automne.

ANGOULÈME (Henri d'), fils naturel de Henri II et de Renée vers 1510, mort vers 1570. Il s'établit à bonne heure à Angoulême, d'où il tira son surnom. Il avait été en Italie et étudié assez longtemps à Rome. Ses travaux étaient très estimés. On a longtemps conservé de lui, dans la bibliothèque du Vatican, trois grandes figures de cire. Il y avait également de lui, dans une grotte voisine de Meudon, une belle statue de l'Automne.

ANGOULÈME (Charles de Valois, duc d'), fils naturel de Louis IX et de Marie de France, mort en 1451. Il donna un concours empressé au massacre de la Saint-Barthélemy. Avant blessé mortellement Altoviti, capitaine des galères à Marseille et ardent ligneur, Altoviti, avant d'expirer, lui planta sa dague dans l'aine.

ANKYLOBLEPHARON (du gr. *ankylô*, froin, et *blépharon*, paupière) n. m. Adhèrece tout congénitale, soit accidentelle, du bord libre des deux paupières. Elle est plus souvent partielle que totale.

— **ENCYCL.** L'ankyloblépharon est presque toujours le résultat de plaies, d'ulcérosations chroniques du bord palpébral de la frange, plus ou moins étendues et mal soignées. L'adhérence peut s'étendre au globe de l'œil. Le traitement de l'ankyloblépharon consiste à diviser le tissu qui réunit les deux paupières, et à éviter leur réunion.

ANKYLOGLOSSE ou **ANCYLOGLOSSE** (*gloss* — du gr. *ankylô*, froin, et *glossa*, langue) n. f. Adhèrece de la langue avec la partie inférieure de la bouche ou avec la face postérieure des gencives.

ANKYLOSE (gr. *ankylôsis*; de *ankylôtos*, courbé) n. f. Impossibilité plus ou moins complète d'exécuter les mouvements normaux d'une articulation.

— **ENCYCL.** L'ankylose vraie ou complète est caractérisée par la soudure des os : c'est l'articulation elle-même qui est prise. Dans l'ankylose incomplète ou fautive, la jointure est restée saine ; il y a formation de tissu fibreux périarticulaire. Les mouvements ne sont diminués qu'en raison de ces lésions.

L'ankylose peut être la suite de fractures voisines des articulations, de luxations non réduites ou incomplètement réduites, de tumeurs blanches, d'affections rhumatismales, gouteuses, etc. L'immobilité longtemps prolongée suffit, à elle seule, pour déterminer l'ankylose complète. Les faits sont très rares. La participation des os voisins à la jointure est restée saine ; il y a formation de tissu fibreux périarticulaire. Les mouvements ne sont diminués qu'en raison de ces lésions.

L'ankylose peut être la suite de fractures voisines des articulations, de luxations non réduites ou incomplètement réduites, de tumeurs blanches, d'affections rhumatismales, gouteuses, etc. L'immobilité longtemps prolongée suffit, à elle seule, pour déterminer l'ankylose complète. Les faits sont très rares. La participation des os voisins à la jointure est restée saine ; il y a formation de tissu fibreux périarticulaire. Les mouvements ne sont diminués qu'en raison de ces lésions.

L'ankylose peut être la suite de fractures voisines des articulations, de luxations non réduites ou incomplètement réduites, de tumeurs blanches, d'affections rhumatismales, gouteuses, etc. L'immobilité longtemps prolongée suffit, à elle seule, pour déterminer l'ankylose complète. Les faits sont très rares. La participation des os voisins à la jointure est restée saine ; il y a formation de tissu fibreux périarticulaire. Les mouvements ne sont diminués qu'en raison de ces lésions.

ANKYLOSER v. a. Déterminer l'ankylose.

S'ankyloser, v. pr. Être immobilisé par l'ankylose.

AN EXAGÉR. Il n'y a pas de danger que certaines personnes s'ANKYLOSENT la langue.

ANKYLOSTOME ou mieux **ANCYLOSTOME** (*sto* — du gr. *ankylôtos*, courbe, et *stoma*, bouche) n. m. Genre de vers strongyloides.

ANKYLOSTOMIASE (*sto* — du gr. *ankylôtos*, courbe ; *stoma*, bouche, et *asê*, dégât) n. f. Maladie de langueuse causée par l'ankylostome et s'attaquant particulièrement aux intestins.

— **ENCYCL.** L'ankylostomiasis, considérée autrefois comme rare, a été observée fréquemment à l'hôpital de Turin sur des ouvriers ayant travaillé au percement du Saint-Gothard. Elle se trouve dans les selles des œufs du ver parasite visibles au microscope. Le traitement consiste dans l'emploi des vermifuges. Le mot *ankylostomiasis* est synonyme de ANÉMIE DES MÈDRES.

ANKYLOTIE (du gr. *ankylô*, froin, et *oûs*, ôtes, oreille) n. f. Adhèrece des parois du conduit auditif.

ANKYLOTOME n. m. Techn. V. ANCYLOTOME.

ANKYLURÉTHRIE (du gr. *ankylô*, froin, et *ourêthra*, urètre) n. f. Rétrécissement de l'urètre.

ANKYROIDÉ adj. Anat. V. ANCYROIDÉ.

An mille (T.). Suivant une tradition généralement répandue, l'An mille aurait marqué une époque de crise pour toutes les nations de l'Occident, qui croyaient voir alors sous produire la fin du monde et le second avènement du Christ. De là, aux approches de cette date, des terroirs inexprimables en Allemagne, en France, en Angleterre ; de là, des donations nombreuses aux églises et aux monastères, un renouveau de piété, etc. L'An mille aurait été marqué l'époque de ce mouvement général de crainte et de ferveur, qui alla ensuite déclinant à mesure qu'on s'éloignait de la date fatale. Les témoignages invoqués pour affirmer que le monde chrétien fut, à cette époque, en proie à une épidémie générale sont peu concluants, on formallement contraires à cette opinion. Il y a eu, dès le vie siècle, de nombreuses donations ou des testaments ayant pour cause la fin prochaine du monde ; des conciles tenus à la fin du sixième ont organisé la discipline ecclésiastique comme si la terre devait être conquis encore ; c'est le moment où Robert le Pieux se laisse éconduire par avoir épousé sa cousine Berthe (935) ; les hommes se battent, tout comme avant ; enfin, rien dans les bulles pontificales ou les correspondances des souverains, des évêques et des moines, ne trahit l'inquiétude d'un catastrophe prochaine, et les visionnaires qui, entre 950 et 1090, annoncent la fin du monde sont réfutés par Abbon de Fleury, ou dépeints comme des imposteurs, aussi bien que comme des prophètes. La tradition, si elle n'est pas fautive, n'a donc été ni unanime, ni universelle.

ANALOGIE, n. f. L'identité de quelque chose avec l'An mille (l'An mille Paris, 1885).

ANNA, plante tescopique, n° 285, découvert par Pallas en 1857.

ANNA n. m. Montagne dans l'Inde, s'élevant à 116 de roipie, et d'une valeur variable dans la proportion de celle de cette unité principale. Le Bénéros, 0 fr. 1520 ; à Bombay, 0 fr. 1534 ; à Calcutta, 0 fr. 1533 ; à Madras, 0 fr. 1587.

ANNA, f. ANNAVNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna. Elle épousa en 1893, fils d'Ivan V. frère aîné de Pierre le Grand, régna de 1730 à 1740, au détriment des deux fils de Pierre

le Grand. Elle épousa Frédéric-Guillaume, duc de Courlande. Pendant ces dix années d'un règne qui ne fut pas sans gloire, elle resta constamment sous l'empire de son favori Herold-Léon. Sous son règne eurent lieu la guerre de la succession de Pologne (1733-1735) et la guerre contre les Turcs (1739-1739). Atteinte de la pierre, Anna mourut à Krossakow, Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA, tsarine de Russie, née Anna Ivanovna (Kazan, 1860).

ANNA-POURNÀ DÉVÎ, déesse de la richesse et de la libéralité. Les Indous de basse classe, aussitôt éveillés et avant même que leurs yeux soient complètement ouverts, invoquent à la fois pour elle et pour son mari le dieu d'obtenir d'elle leur nourriture du jour. Anna-Pournâ est une forme vieillissante de la déesse Dourgâ. On la représente assise sur un lotus et tenant à deux mains une grande cuillère à pot.

ANNABERG, ville industrielle d'Allemagne (Saxe), cercle de Zwickau, 15,900 hab. Centre de la fabrication de la dentelle en Saxe. Mines d'argent, d'étain, de bismuth et de cobalt. — Pop. du district d'Annaberg : 99,000 hab.

ANNABERGITE (de Annaberg, nom de lieu) n. f. Arséniate hydraté de nickel, qui se présente sous la forme de masses cristallines vertes, accompagnant souvent la nicheline. Syn. de NICKELGITE.

ANNAIRE (lat. *annarius*; de *annus*, année) adj. Dr. rom. Loi ancienne par laquelle on fixe l'âge auquel on pouvait exercer une charge publique.

ANNAL ALE (lat. *annalis*; de *annus*, année) adj. Qui ne dure, qui n'est valable qu'un an : Possession ANNALÉ. Les lettres de chancellerie sont ANNALÉES, et ne valent rien après un an. (Furetière.) — Le plural masculin est innusé. — **Lot** annale. V. ANNAIRE.

ANNALES (lat. *annales*; de *annus*, année) n. f. pl. Histoire rédigée par ordre chronologique. LES ANNALÉES de France, d'Allemagne. LES ANNALÉES politiques, ecclésiastiques, littéraires. LES ANNALÉES d'une province, d'une ville.

— Dans le style élevé, l'Histoire d'un peuple, d'une religion, d'une institution, etc.

— Tradition, souvent écrite ou non, se rapportant à des actions morales, à une institution, une science, un art, etc. LES ANNALÉES de la vertu, du crime.

— **PROV.** Être bien, être mal dans les annales de quelqu'un. Être bien, être mal dans son esprit. — On dit plutôt, aujourd'hui, dans les papiers, de quelque un.

— **ENCYCL.** Astron. On donne le nom d'Annalés astronomiques à des recueils d'observations de phénomènes célestes, recueils continués d'année en année, qui se conservent, et qui ont une nouvelle génération enrichi de ses découvertes. Si les premiers hommes qui observèrent les étoiles furent des bergers, les premiers qui enregistrèrent les faits observés furent des prêtres. Les plus anciens documents de cette nature sont les observations chaldéennes, celles qui ont traités aux temps des Indiens et celles des Chinois. Callisthène, qui accompagna Alexandre

le Grand dans son expédition en Asie (334 av. J.-C.), rapporta de Babilonne un recueil d'observations d'une précision remarquable, faites pendant plus de 1,900 ans. Les annales astronomiques, connues sous le nom de *Métopheon*, ont été en partie traduites par Pline. Elles embrassent une suite de 1,835 ans, à dater de l'an 613 av. J.-C. Mais elles sont bien inférieures à celles des Chaldéens pour l'exactitude et la précision. Les Grecs et les Arabes eurent des annales et des traités de ces sciences, mais aucun point de vue d'annales continues. Aujourd'hui, chaque observatoire possède ses annales astronomiques.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

LES ANNALÉES. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont enregistré les événements sans le regard de l'histoire. Les Grecs, les Romains, ont possédé des annales avant d'avoir des historiens ; il en fut de même pendant les siècles suivants en Occident. On voit alors, dans le recueil, les mentions d'événements, mais elles sont rares, espacées parfois à de longues années de distance, devenir dans les cours des temps abondants et développés. Les annales ont été rédigées pour la plupart dans des langues mortes (Larabé, Saint-Bertrand, etc.) ; elles ont disparu quand des écrivains plus audacieux purent le vieux cadre des tables pascales, et firent des événements un récit continu, coordonné, composé.

mées sont celle de Durau de La Malle (Paris, 1790), et celle de Burouff (Paris, 1828-1833 et 1895).

Annales. Sons ce nom on part, à diverses époques, des recueils périodiques sur les annales militaires, principalement : ANNALES ARCHÉOLOGIQUES (1844-1872), fondées par Didron aîné, et consacrées surtout au moyen âge chrétien ; — ANNALES CATHOLIQUES, fondées par Chantrel en 1871, et qui soutiennent les doctrines catholiques au point de vue historique ; — ANNALES MARITIMES, créées en 1816, supprimées en 1848 (elles furent remplacées par le Bulletin officiel de la marine et la Revue maritime et coloniale) ; — ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES, fondées en 1843 par le Dr Ballanger et Lumier, destinées à recueillir particulièrement les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses et à la médecine légale des aliénés ; — ANNALES DES MINES (1832), recueil de mémoires sur l'exploitation des mines et les sciences qui y sont rattachées ; — ANNALES DU MUSÉE GUYMÉZ ou GUYMÉZIANES, fondées par Guyméz (1819 à 1796), et qui fut une guerre très vive à la royauté ; — ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, fondées en 1833 par Jules Brisson et Adolphe Brisson, revue populairre comprenant surtout des études littéraires et politiques ; — ANNALES CRIMINELLES, publiant des mémoires et documents relatifs à l'art de la construction et au service de l'ingénieur (paraissant depuis 1831) ; — ANNALES DE LA SCIENCE AGRICOLE, paraissant depuis 1844 sous les auspices du Ministère et la direction de l'agriculture ; — ANNALES DES SCIENCES NATURELLES, fondées en 1824 par V. Audouin, Ad. Brongniard et J.-B. Dumas, et comprenant, en 1897, un ensemble de 290 volumes ; — ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE, paraissant depuis 1832.

Annales du théâtre et de la musique (1828). Par Edouard Noël et Louis Veuillot. 3 volumes, par divers. Cette publication, très documentée, paraît chaque année en 1 volume, depuis 1875.

ANNALISTE (lits) n. Celui qui écrit des annales. ANNALITÉ n. f. Etat de ce qui dure un an. L'ANNALITÉ d'une charge, d'une possession.

ANNAM, empire de l'Indo-Chine orientale, sous le protectorat de la France, borné au N. par le Tonkin, à l'E. par la mer de Chine, au S. par la Cochinchine, à l'O. par le Cambodge et la Laos. C'est une bande de terre allongée, d'une superficie de 300.000 kilomètres carrés, et peuplée de 6 millions d'habitants. V. la carte de l'INDO-CHINE.

— Géographie physique. D'une façon générale, les hautes terres de l'Annam sont constituées par des terrains anciens, ou le quart du monde. Ces terrains sont entrecoupés dans une grande mesure par le N. de la latitude du S. et de l'argile-grésive au S. Sur la frontière du Laos moyen, le plateau des Belouven est d'origine volcanique.

L'Annam est un pays très montagneux. Le plateau du Tran-Ninh a une hauteur moyenne de 1.200 m., avec de hauts pics de 2.000 m. au S. et du 18° lat. N., le relief affecte la forme d'une dorsale : la rgie. Cette longue arête présente, à la hauteur de Hué, entre le Se-Bang-Hieu, affluent du Mékong, et la rivière de Quang-Trí, une cassure ; à Aïlao, le relief se renverse et est en forme de V. Au S. de cette gorge, le relief est absolument plat. Au S. de cette gorge, le relief est absolument plat. Au S. de cette gorge, le relief est absolument plat. Au S. de cette gorge, le relief est absolument plat.

L'Annam est un pays de moussons. En hiver, d'octobre à mars ou avril, la monsoon du N.-E., venue de la mer de Chine et du golfe du Tonkin, amène des pluies ; en été, la monsoon du S.-O. est chaude, mais sèche. Le développement des moussons, dans les montagnes, est d'altitude introduisant d'ailleurs dans le climat de ce pays une assez grande diversité. Les plateaux, grâce à une température relativement douce et à un facile écoulement des eaux, sont bien plus hospitaliers à l'Europe que les basses terres, surchauffées et humides de l'équateur.

La proximité de la montagne et de la mer ne permet pas à l'Annam d'avoir d'importants cours d'eau. Du Song-Cá à la frontière cochinchinoise, les fleuves sont fort courts, et des crues violentes et se jettent pour la plupart dans des lagunes. Ils ne sont d'aucun secours au commerce. Les plus importants sont le Song-Biang, la rivière de Quang-Trí, celle de Hué, celle de Qui-Nhón.

Les côtes, dans l'Annam septentrional, sont basses et rectilignes. Les côtes de la mer de Chine, au S., sont rases et peu accidentées. Il n'y a point de bon port. Un peu au S. de Hué, le caractère des côtes change ; comme le plateau se prolonge jusqu'à la mer, elles sont souvent élevées et escarpées. Les caps de Tourane, Vianh, Phanrang, formés des mêmes rochers, sont élevés. Qui-Nhón, Quang-Ngai sont des ports bien abrités et surs.

— Géographie économique. Les plateaux et l'étroite côte de l'Annam sont moins féconds que les deltas du Mékong et du fleuve Tonkin. Les parties basses, où l'eau peut aisément séjourner, donnent suffisamment de riz pour la population, et les régions plus élevées ont d'excellents bœufs de construction, des essences précieuses pour l'ébénisterie et la tannerie, des pâturages. Le pays, de plus, produit le maïs, les autres céréales ; le manioc, le canne à sucre, le tabac, le bétel, la cannelle, la noix d'arec, des plantes médicinales, le caoutchouc.

L'Annam se place parmi les pays de l'Indo-Chine dont l'industrie est, relativement, déjà assez développée. Il fournit de la soie grège, du coton, l'étoffe de soie, les objets de céramique, tuiles, briques, poteries, et des meubles incrustés. Son sous-sol renferme du fer, du cuivre, de l'argent, et, notamment à Tourane, des dépôts considérables de houille. La côte a quatre ports importants.

Le commerce intérieur est peu important. Le commerce extérieur se fait presque tout entier par mer. Les principaux ports marchands sont Tourane, Qui-Nhón, Quang-Ngai, par où entrent dans le pays les cotonnades, les cotons, le thé, le riz, les autres céréales, le tabac, et par où sortent le sucre et la cannelle.

— Ethnographie, mœurs et coutumes. Le nom de Annam (Mitt-pachque) a été appliqué pour la première fois, en 679, aux provinces de Chung-tong, du Quang-si et du Tonkin. Les traditions des Annamites font remonter leurs origines à bien des siècles avant notre ère. Après s'être établis au Tonkin, ils se sont emparés, par la colonisation agricole autant que par la conquête violente, de l'Annam proprement dit d'abord, puis de la Cochinchine, sur l'ancien royaume des Tsiam, qu'ils ont fini par détruire (399-1650). Ils se sont donc mêlés surtout à cet ancien peuple encore ce nom importante dans le Tsiam, mais dont les deltas ont aussi été refoulés vers d'autres éléments dans la région montagneuse et boisée qui sépare l'Annam du Mékong. A ces tribus anciennes vivant dispersées et misérables, les Annamites ont appliqué le nom méprisant de Moï (sauvages), qui est devenu un nom ethnique, notamment pour celles des frontières de la Cochinchine.

l'élément dominant, de la Cochinchine au Tonkin, forme toutefois une race distincte. C'est à cette race que l'usage réserve le nom de Annamites. Les Annamites sont plus petits (1,70 hommes, 1,50 femmes) que les Chinois. Ils ont le même cheveu noir et rude des Mongoliens ; la même peau glabre jaune mat dont la tonalité varie beaucoup suivant le genre de vie ; le nez croisé à la racine, à narines larges et apertures des yeux peints, écartés, un peu obliques, avec des paupières lourdes et bridées ; les pommettes très saillantes ; le front bombé ; le buste assez fort ; le bassin large, la démarche tortillante ; les mains maigres et sèches, les doigts longs. Les riches ont quelquefois le nez et les yeux noirs, les yeux noirs. Ceux-ci forment alors de minces lames qui s'enroulent et qui on protège à l'aide de grands dés en matière précieuse. Certains d'entre eux présentent un grand écartement du nez, parfois, bien apparent, parce qu'ils marchent souvent pieds nus. Le riz et le poisson forment la base de leur alimentation.

Les Annamites ont des mœurs et une culture entièrement chinoises. Leur langue n'est qu'un dialecte dérivé du chinois. Les lettrés obtiennent leurs grades par l'étude de l'écriture et des livres chinois. Ils sont confucianistes.



Annamites.

Le bouddhisme est la religion la plus répandue. Mais, comme en Chine, le culte des esprits ne l'est pas moins, et c'est celui des ancêtres qui est à la base de l'organisation de la famille, de la commune et de l'Etat.

L'Annamite ne peut prendre qu'une femme de premier rang, mais il en peut prendre plusieurs de second rang. Son mariage est absolu, c'est-à-dire que des tablettes des ancêtres. Il appelle ses enfants par le numéro d'ordre de leur naissance, le 1er étant réservé pour la femme en titre, et une hiérarchie absolue est maintenue entre tous les membres de la famille des deux sexes, qu'ils soient à la première ou à la seconde femme, sont égaux quant aux biens. Mais, à la mort du père, l'aîné mâle hérite seul de son autorité ; il représente la famille immortelle, la lignée des ancêtres. Il doit présider au culte de ceux-ci et aux cérémonies de la famille. Et, pour cela, il préleve sur l'héritage une part en plus, le Huong-hoa (Eucens-Feu), qu'il administre sans contrôle.

La commune est administrée par un conseil de notables se recrutant eux-mêmes qui ont le titre de dignitaires de l'impôt domestique, et qui ont sur toutes les affaires de la commune l'autorité du père dans la famille.

Léger et insouciant, l'Annamite est moqueur et assez dévergondé dans son langage. Très attaché à son village et à ses usages, il est bon cultivateur, et vaillant et tenace par son caractère. Il aime son pays, et est très attaché vis-à-vis de ses voisins, mais abandonne volontiers chez lui-même les opérations commerciales aux Chinois.

— Langue et littérature. L'annamite est une langue monosyllabique, comme les autres de l'Indo-Chine. Elle est par son caractère et par son vocabulaire, mais non par sa construction. Elle a d'ailleurs emprunté au chinois un grand nombre de mots, de même que l'écriture annamite fut anciennement empruntée à la Chine. Le monument principal de la littérature annamite, le Luc Van Tich, est un vaste poème, où un homme du peuple parvient à la couronne royale, au « mandat du ciel », par la seule force de sa volonté et à travers toutes les épreuves. On peut citer, dans la prose, une oraison funèbre prononcée sous Gia-long à la mémoire des braves morts au champ d'honneur, par le général Nguyen-Phuoc ; puis, si l'on passe au folk-lore, des sortes de chants populaires, des contes, des proverbes. Voici, à titre d'exemple, la traduction d'une strophe populaire, lamentations d'une femme abandonnée de son mari :

O mon mari, comment pourrais-je me délasser ! Les poissons nagent dans l'étang, les oiseaux gazouillent dans les parcs. Profondément affligée, Les larmes coulent à flots de mes yeux, Elles pénètrent le ciel, elles pénètrent la terre. Pénétreraient-elles votre cœur ?

— Histoire. De bonne heure, l'Annam excita les convoitises des Chinois, qui le réduisirent au 1er siècle av. J.-C. ; les Annamites furent vaincus, notamment à la bataille de Nam-Bien, révoltes partielles, éclata au Tonkin, et le chef indigène

Dinh-Binh-Inh jets les bases d'une dynastie nationale annamite. Vingt-huit rois, appartenant à quatre dynasties, occupèrent successivement le trône : les deux premiers ne firent que passer ; la troisième, celle des Ly, régna de 1010 à 1225 et transmit le pouvoir à la famille Kan, qui le garda jusqu'en 1402. Indépendants en fait, les monarches annamites conservèrent l'habit de recevoir des fils du Ciel l'investiture et le seau, et à leur envoyer des tributs ; mais ils finirent par se dispenser de cette formalité. En 1408, la dynastie chinoise des Mings reconquit le pays jusqu'au fleuve Rouge. Mais les habitants du Tonkin, refusant de reconnaître l'habit et le seau, s'insurgèrent à la voix du général Lê-Lôi, qui chassa les garnisons chinoises et se fit proclamer roi (1427). La dynastie des Lê fit de Hanoi sa résidence et se souvint d'elle-même à la formalité de l'investiture impériale. Un des successeurs de Lê-Lôi s'empara de deux provinces du Ciampa, royaume dont le territoire embrassait à peu près la basse Cochinchine actuelle ; quelque trente ans plus tard, des colons annamites vinrent s'y établir. Au xvi^e siècle, la puissance famille des Lê fut ébranlée à la suite de la dynastie des Lê, qui l'emporta après une sanglante guerre civile (1529-1591). En 1600, le roi Lê-Duy-Dam divisa ses Etats en deux vice-royaumes. C'était un véritable démembrement de la monarchie annamite, dont le résultat fut l'absence de progrès sérieux. Le roi Lê régnant à ce qu'il disparut renversée, à la fin du xviii^e siècle, par une formidable insurrection, celle des Tay-Son (montagnes de l'Ouest), non pris par les rebelles en souvenir des montagnes où ils avaient été réfugiés, le général Lê régnant, ainsi que le plus grand partie de la Cochinchine. Le prince Gia-Long en fut bientôt réduit à posséder la ville de Saigon et le territoire qui en dépendait. Les Tay-Son songèrent alors à s'emparer de la capitale. Le général mônes du pays et leur principal chef se fit reconnaître roi à Hanoi. Le roi légitime, Lê-Chien-Tung, prit la fuite et se cacha chez les paysans ; sa mère et son fils aîné, qui était l'héritier présomptif de la couronne, se réfugièrent en France, où ils furent secourus par le général de secours qui pénétra jusqu'à Hanoi, mais fut battu par les Tay-Son.

La cour de Pékin donna l'investiture aux Tay-Son. Mais Gia-Long, le descendant des vice-rois du Ciampa, avait chassé le prince Lê et s'était réfugié à Saigon. En France, et ce missionnaire était parti de Cochinchine en 1785 avec le fils de Gia-Long, deux mandarins et trente Annamites, pour Versailles, où il avait décidé Louis XVI à signer avec le monarque déchu le traité de Versailles (1787), un traité qui fut signé le 10 novembre 1787. Le roi de France promettait vingt bâtiments de guerre, sept régiments, de l'argent et des munitions au prétendant annamite, qui devait nous céder en échange la baie de Tourane et quelques îles, plus une armée d'août de 10.000 hommes. Les Français furent menacés. Un malentendu avec le gouverneur de Pondichéry, puis la Révolution, ne permirent pas de donner suite à cet accord ; mais l'évêque ramena en Cochinchine, avec lui, quelques officiers français, qui réussirent à lever une armée de 10.000 hommes. Les Français, au lieu de se battre, livrèrent d'hébreux combats aux usurpateurs, prirent le Ciampa (1789) et la Cochinchine centrale (1793-1801), et aidèrent Gia-Long, proclamé empereur, grâce à l'appui de leurs armes, à s'emparer du Tonkin (1802).

Il régna jusqu'en 1820. Ses successeurs, Minh-Mang (1820-1841), Tien-Tri (1841-1847), Tu-Duc (1847-1882), adoptèrent une politique toute différente de la sienne. Les étrangers furent tenus à l'écart et les mandarins perses, qui avaient été envoyés à Saigon, furent bannis de la côte. Le commandant Lapiere dut bombarder Tourane. Dix ans plus tard, à la suite d'insultes faites à de Montigny, envoyé en mission spéciale au Tonkin, le général de Montigny fut assassiné par des soldats français. Le général de Montigny fut assassiné par des soldats français. Le général de Montigny fut assassiné par des soldats français. Le général de Montigny fut assassiné par des soldats français.

Libre de ce côté, Tu-Duc put tourner ses armes contre Lê-Phung, prétendant de la famille des Lê, en faveur duquel le Tonkin s'était soulevé.

La fin du règne de Tu-Duc fut troublée, au Tonkin, par de graves désordres. Des bandes chinoises, composées d'anciens partisans des Tai-Ping, vaincus par les mandarins mandouques, réapparurent, en 1855, dans le nord de l'Annam, et les provinces du Tonkin, sous le commandement d'un certain Ouâ-Tsin. Elles furent bientôt grosses par l'adjonction de miliaires annamites qui, profitant de l'effroi produit par l'invasion, se donnèrent, pour se faire pardonner leur retour, à se joindre aux vice-rois des deux Kouang. Une armée de Chinois s'abattit alors sur le Tonkin ; loin de combattre les pillards, elle fit cause commune avec eux, et Tu-Duc dut prier le vice-roi de rappeler les périlleux auxiliaires qui lui avait envoyés. Mais, peu de temps après, revenant à sa première idée et trouvant sans doute avantageux à sa dynastie la ruine des Tonkinois, il demanda une seconde fois des secours à la Chine. Les rebelles, devant cette nouvelle intervention du gouvernement chinois, ne purent continuer sur les provinces du Tonkin, et ils se scindèrent en deux groupes, les Pavillons-Noirs et les Pavillons-Jaunes.

Les Pavillons-Jaunes devinrent plus tard les auxiliaires des Français au Tonkin. Mais les Pavillons-Noirs, plus nombreux, bien armés, et plus redoutés, réussirent à adresser quand la France fut amenée à entreprendre la conquête du Tonkin. C'est au mot TONKIN que sera retracée la suite des événements qui, depuis notre intervention en 1873 jusqu'en 1885, aboutirent à l'établissement du protectorat français sur le Nord de l'Annam.

Après la signature de la paix avec la Chine, le général de Courcy fut désigné pour remplacer le général Brière de l'Isle. Ce déploiement de forces réveilla les méfiances de la cour de Hué. Dans la nuit du 4 à 5 juillet, les troupes françaises furent attaquées par les troupes annamites que la cour avait rassemblés en grand nombre,

seus prétendo de rendre des honneurs extraordinaires au chef du corps expéditionnaire. Après une lutte acharnée, qui se prolongea jusqu'à sept heures du matin, les Français restèrent vainqueurs. Le régiment Thuvet, l'âme du combat, souffrit dans la ferrière de Can-Lô, enlevant au jeune roi d'Hanoï celui qui fut remplacé par un enfant de sept ans, Bouc-Khian, un des neveux de Tu-Duc.

Pendant plusieurs mois, la plus vive effervescence régna dans le Binh-Dinh et le Kiang-Binh. Quand, au commencement de 1888, le gouvernement français se décida à rappeler le général de Conroy et nomma Paul Bert au poste de directeur général, l'Annam entier était encore en proie à l'anarchie et à l'insurrection. Paul Bert succéda à Hanoï, le 14 mars 1888. La politique qu'il inaugura consistait à rendre confiance à la cour de Hué et à la partie paisible de la population indigène par l'application loyale des conventions passées entre la France et l'Annam, à respecter les moeurs et l'organisation annamites, à éviter les expéditions militaires et le collage de vexations, de réquisitions et de corvées qui les accompagnent trop souvent. Ce programme, tracé par Paul Bert, fut celui de Billhout, Coustant, Richand, Piquet, de Lannes-Lousser, Paul Doumer, qui, depuis 1887, se succédèrent à la tête, soit de la résidence générale, soit du gouvernement général de l'Indo-Chine.

Le roi Dong-Khian, mort subitement au commencement de 1889, fut remplacé par un jeune prince de la même famille, le Duc-Hui-Hou, le 21 janvier de cette même année, sous le nom de Than-Thi.

Les Siamois s'étaient avancés vers l'E, empiétant sur les territoires du Tonkin et de l'Annam, malgré un accord intervenu en 1889 avec la France. Une action énergique imposa au Siam le traité du 17 octobre 1891. L'Annam s'étendit alors la rive gauche du Mékong. L'Annam s'étendit, de ce jour, jusqu'aux territoires laotiens du fleuve.

BIBLIOGR. — Carte de l'Indo-Chine, dressée par les capitaines Chapot, Frégnon, de Malclaire, au 1/2.500.000 (Paris, 1835); Barbié du Bocage, *Bibliographie annamite* (Paris, 1867), avec suite dans le *Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine* (1879); Dutreuil de Kloris, *le Royaume d'Annam et les Annames* (Paris, 1879); *Paris, Vie des populations de Hué en Cochinchine* (Paris, 1889); *l'Empire d'Annam et le Peuple annamite*, publié par l'Administration des Colonies (Paris, 1889); *Gouin, Tourane et le Centre de l'Annam* (Bull. Soc. géogr., 1891); *Situation géographique de l'Indo-Chine* (Paris, 1894); Devéria, *Histoire des relations de la France avec l'Annam* (deux tomes, 1893-1894), d'après des documents chinois (Paris, 1880).

— Organisation et législation. Protectorat français. Le protectorat de la France sur l'Annam-Tonkin a son origine dans le traité de Hué avec l'empereur d'Annam et négociés : le premier par Harmand (23 août 1883), le second par Patenotre (6 juin 1884). D'après ce dernier traité, basé actuelle de la domination française, il faut distinguer entre le Tonkin et l'Annam proprement dit. L'Annam, ou le *Tonkin du Sud*, est un pays qui par ses relations extérieures du pays, mais, sauf en ce qui concerne les douanes et les travaux publics, il n'a pas à s'immiscer dans l'administration intérieure. Au Tonkin, au contraire, les fonctionnaires, armées de toutes catégories, surveillés et dirigés par les résidents français et notre protecteur, s'exerce d'une manière plus étroite.

Des l'origine de l'administration civile, le protectorat du Tonkin et celui de l'Annam sont dirigés par un même *gouverneur général* et un même *gouverneur général* et un même *gouverneur général*. A la date du 17 octobre 1887, deux décrets ont rattaché le protectorat de l'Annam-Tonkin au ministère chargé des Colonies et des Indes.

On trouve à l'Indo-CHINE la description des institutions communes à toute l'Indo-Chine française. On trouve à l'Indo-CHINE la description des institutions communes à toute l'Indo-Chine française. On trouve à l'Indo-CHINE la description des institutions communes à toute l'Indo-Chine française.

Le *gouverneur général* a sous ses ordres deux *résidents supérieurs*, placés l'un à Hué, l'autre à Hanoï. Le *résident supérieur* de l'Annam exerce auprès de l'empereur les attributions reconnues au *gouverneur général* du Siam. Mais de grands seigneurs annamites.

Le *gouverneur général* a sous ses ordres deux *résidents supérieurs*, placés l'un à Hué, l'autre à Hanoï. Le *résident supérieur* de l'Annam exerce auprès de l'empereur les attributions reconnues au *gouverneur général* du Siam.

Les deux résidents supérieurs ont sous leurs ordres un personnel français de *résidents*, de *vice-résidents*, de *chanceliers*, de *commissaires de résidences*, etc. Au Tonkin, un *vice-résident* est appliqué aux villes d'Hanoï et d'Halphong, qui sont traitées comme en Annam. En 1888, elles ont été érigées en communes françaises, et elles ont été dotées, en 1891, d'un véritable code municipal, analogue à notre loi de 1884. Elles sont administrées par un maire et un conseil municipal. La ville de Tourane a de même été érigée en concession française en 1888.

L'Annam-Tonkin envoie un délégué au conseil supérieur des colonies élu par les colons français. L'Annam-Tonkin envoie un délégué au conseil supérieur des colonies élu par les colons français.

Les incités, sont chargés d'assurer la police sur territoire, la rentrée des impôts, l'entretien des contraventions courtoises. Au-dessus de la commune est le *canton*, dont le chef et le sous-chef, élus par les notables, sont chargés de défendre les intérêts de la population devant les fonctionnaires de police ou frontal. En outre, le chef et le sous-chef de canton sont chargés de répartir les impôts, de la rentrée des impôts, l'entretien des routes, le recrutement des miliciens, des courriers officiels et des soldats, et des magistrats chargés de rendre les jugements et d'instruire les affaires criminelles. Au-dessus du canton est une autre circonscription désignée suivant son importance par le nom de *huyen* (arrondissement), ou de *phou* (département), à la tête de laquelle se trouve un fonctionnaire nommé par le pouvoir central et qui cumule les attributions administratives, militaires et judiciaires. Contrairement à ce qui a lieu en France, le *huyen* (arrondissement) n'est pas nécessairement une division du *phu* (département); c'est simplement une circonscription moins importante.

Dans les provinces éloignées, cette circonscription est quelquefois appelée *chaou*. Au-dessus se trouve la *province*. Les provinces sont d'importance très inégale. A la tête des grandes provinces se trouvent un *long-co* (gouverneur) ou *quang-bao* (administrateur) et un *quan-ou* ou *an-sai* (chef du service judiciaire). Dans les provinces de second ordre, le gouverneur porte le titre de *thuan-phi*. Dans les provinces de troisième ordre, les fonctions de gouverneur sont exercées par un *trung-bo*. Le Tonkin comprend 21 provinces, et l'Annam 12. Les autorités provinciales correspondent directement aux *kin-huc* au Tonkin, et avec le pouvoir central dans l'Annam proprement dit. Au sommet de l'édifice se trouve le monarque, qui est le *quang-bao* (administrateur) et qui est sorte d'émulation et de symbole du peuple, responsable devant le Ciel, puni de ses vices par le malheur de ses sujets, et récompensé de ses vertus par leur bonheur. Ce serait une grande erreur que de voir en lui un autocrate absolu, son principal rôle est d'apparaître dans les cérémonies et à surtout un caractère religieux. C'est un monarque essentiellement rituel. La réalité du pouvoir appartient aux ministres et au conseil secret (*canal-nien*).

Les Indes. La justice française est rendue au Tonkin par une cour d'appel (Hanoï) et deux tribunaux de première instance, l'un à Hanoï, l'autre à Halphong, et, en dehors de ces deux villes, par les résidents et vice-résidents qui cumulent avec leurs fonctions administratives et le paix. L'appel des jugements rendus par les tribunaux de résidence est porté directement devant la cour. Cette organisation est complétée par deux cours criminelles siégeant à Hanoï et à Halphong et par des cours criminelles. Les tribunaux français sont compétents en principe au Tonkin, quelle que soit la nationalité des parties.



Les Indes. Les difficultés s'élevaient entre Annamites et Français dans les villes d'Hanoï et d'Halphong sont soumises à la justice indigène. (D. du 15 septembre 1896).

Les troupes françaises en garnison dans l'Annam-Tonkin comprennent environ 22.000 hommes, dont 12.000 indigènes. Il faut y ajouter la *garde civile indigène*, véritable armée de plusieurs milliers d'hommes, commandement dans la main de l'administration civile, qui se dispose à sa guise. Elle fournit des postes plus ou moins considérables dans les résidences et dans les centres importants du territoire. Elle comprend un personnel européen et un tirailleur annamite personnel indigène. Il ne faut pas confondre la garde civile indigène avec les *kin-co*, sorte de police militaire par excellence, commandée uniquement par des mandarins annamites, et non par des Français.

Un arrêté pris par de Lanness a divisé les régions montagneuses de la frontière chinoise en quatre territoires militaires, numérotés de 1^{er} à 4^o.

ANNAMABOE ou ANEMABOD, ville et fort anglais du l'Afrique occidentale, (Guinée), sur la Côte d'Or, à 8 kil. E. du cap Corse; 4.000 hab. Prise et pillée en 1808 par les Achantis.

ANNAMITE, habitant de l'Annam; celui, celui qui est originaire de l'Empire d'Annam. # On dit quelquefois ANNAMITAIN, ANE.

ANNAN, ville qui appartient à l'Empire d'Annam ou à ses habitants : *Traillleur ANNAMITE*. — n. m. Lidiome parlé par les Annamites.

ANNAN, ville maritime d'Ecosse (comté de Dumfries), près de l'embouchure du petit fleuve Annan (53 kil. de long), dans le golfe de Solway; 5.000 hab. Construction de navires, pêcheries desaimo, exportation de salaisons. Anc. résidence des archêtres de Robert Bruce.

ANNAPES ou ANNAPÈS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Lille, sur la Marne, affluent de la Deûle; 2.850 hab. Moallins.

ANNAPOLIS, ville des Etats-Unis, ch.-lieu du Maryland, à l'embouchure de la Severa, sur la baie de Chesapeake; 7.600 hab. — Ville et beau port de la Nouvelle-Ecosse (Annapolis septentr.); 2.900 hab. C'est le plus ancien établissement européen de l'Amérique du Nord. Fondée par les Français en 1604, assignée chef-lieu de la colonie française d'Acadie, cédée à l'Angleterre en 1713, elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un comté peuplé de 19.950 hab.

ANNAPOLIS, petit fleuve de la Nouvelle-Ecosse, long d'environ 120 kil., qui passe à Annapolis et se jette dans la baie de Fundoy, après un court trajet du grand lac d'Annapolis.

ANNAT François, jésuite, confesseur de Louis XIV, né à Rodos en 1590, mort à Paris en 1670. Il s'appelait au réalite CADARD, mais il est connu sous ce nom celui de Annat, du latin *anna* (cannari). Adversaire véhément de Port-Royal, il fit condamner par la Sorbonne les deux propositions qui provoquèrent l'expulsion du grand Arnaud. Il est l'auteur des *175 questions*, *Arquevèdes*. Le plus singulier des écrits de Jansenistes, au 19^o siècle est le fameux *Habot-jou de Jansénistes*.

ANNATE bas lat. *annata*; de *annus*, année; n. f. Redevance que payaient au saint-siège, à l'occasion de leur nomination, ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. La valeur de cette redevance devait représenter le revenu d'une année du bénéfice, d'où son nom.

— ESCYL. L'origine des *annates* et l'époque où elles furent établies sont incertaines. On en constate l'existence sous le pontificat d'Alexandre IV (1254-1261). Jean XXII (1290) se substitua aux autorités locales, émissaires qu'il y eut, pour les bénéfices inférieurs, avant le plus long temps recueilli des annates. Sous Boniface IX les annates devinrent un impôt régulier et général. En France, pendant le schisme d'Avignon, Charles VI défendit 1367 de payer les annates au saint-siège; une note et sommation parut du concile de Pie (1409); enfin, le *édicte* 1367 de 1138, publiée par le clergé de France réuni à Bourges, les repoussa entièrement. Le concordat de François I^{er} avec le pape Sixte IV rétablit le droit d'annate au profit du pape, en 1516. Malgré les réclames de nos évêques, le projet, les annates subsistèrent jusqu'un décret du 4 août et celui du 24 novembre par lesquels l'Assemblée constituante les abolit définitivement.

ANNAT, s. m. Ensin. Cours d'histoire du droit français.

ANNE, nom porté par plusieurs saintes femmes de l'Ecriture : Mere du prophète Samuel, qu'elle mit au monde après une longue stérilité (XIII^e siècle) av. J.-C. — Femme du vieux Tobie. — Anne sainte, épouse de saint Joachim et mère de la sainte Vierge. Ce fut Grégoire XIII qui, le 17 mai 1585, institua une fête et fixa au 26 juillet la fête de sainte Anne. — Anne la prophétesse, qui s'était consacrée dans son veuvage au service de Dieu, et salua l'enfant Jésus quand il fut présenté au temple.

ANNE (ORDRE DE SAINTE-) V. SAINTE-ANNE.

ANNE, épouse de Humbert I^{er} de La Tour-du-Pin, dernier rejeton de la seconde race des dauphins de Viennois et de la troisième de Bourgoingne, morte en 1299. Elle était fille de Guillaume VII, dauphin de Viennois, et de Béatrix de Savoie, et elle resta seule héritière des biens de sa famille, par la mort de ses deux frères et de ses sœurs (1282). Elle venait de prendre possession de ses Etats, lorsqu'elle faillit être dépossédée par Robert, comte de Flandre, qui prétendait que le Dauphin était un fief masculin. Un accord intervint moyennant la cession à Robert des terres de Coligni et de Revornant. Anne s'occupa de l'administration de ses Etats, et mourut le 25 août 1319. A sa mort, son époux se retira à la chartreuse du Val-Saint-Marie (dioc. de Valence), où il mourut.

ANNE, reine d'Angleterre, morte en 1394. Fille de Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, elle épousa le roi Richard II d'Angleterre et mérita, par sa douceur, d'être appelée « la bonne reine Anne ».

ANNE (SEUR.) V. BARBE-BLEUE.

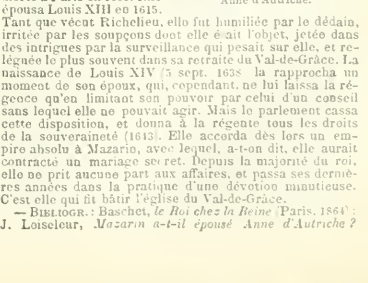
ANNE AGÈS ou GERTRUDE DE RUSSIE, fille de Jaroslav I^{er} Iadimirovitch, grand-duc de Russie, reine de France, femme en 1051, de Henri I^{er} et mère de Philippe I^{er}. Elle épousa, deux ans après, Raoul de Pérone, comte de Crepy et de Valois. Celui-ci était déjà marié; les sentences de l'Eglise le forcèrent à répudier Anne. Elle mourut après 265. Il y a quelque incertitude sur son origine et sur l'endroit où elle mourut; l'historien russe Nestor ne fait pas mention d'elle.

— BIBLIOGR. : de Caix de Saint-Ayou, *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XI^e siècle* (Paris, 1892); *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnes* (Paris, 1825).

ANNE COMMÈNE, fille de l'empereur d'Orient Alexis I^{er}, née en 1083, morte en 1148. Elle étudia l'éloquence, la poésie, les mathématiques, la physique, la philosophie, mais y puisa point le mépris de la grandeur et du pouvoir, car elle conspira, en 1118, pour arracher la couronne à son frère aîné, et la placer sur la tête de son époux, Nicéphore Bryenne. Anne, pardonnée par son frère, vécut depuis dans la retraite, et y composa une *Vie de l'empereur Alexis Commène*, son père, que *l'Éclésiaste*, qui est inspirée d'après le *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnes* (Paris, 1825).

ANNE D'AUTRICHE, fille de France, fille de Louis XIII et de Elisabeth, reine d'Espagne et de Marguerite d'Autriche, née en 1601, morte à Paris en 1666. Elle épousa le roi Louis XIII en 1615. Tant que vécut Richelieu, elle fut humiliée par le dèdain, irritée par les soupçons dont elle était l'objet, jetée dans des intrigues par la surveillance qui pesait sur elle, et reléguée le plus souvent dans sa retraite du Val-de-Grâce. La naissance de Louis XIV le 8 sept. 1638, la rapprocha du moment de son époux, qui, cependant, ne lui laissa la régence qu'en limitant son pouvoir par celui d'un conseil sans lequel elle ne pouvait agir. Mais le parlement cassa son édit de nomination, et donna à la régence tous les droits de la souveraineté (1643). Elle accorda des lors un empire absolu à Mazarin, avec lequel, a-t-on dit, elle aurait contracté un mariage secret. Depuis la majorité du roi, elle ne prit aucune part aux affaires, et passa ses dernières années dans la pratique d'une dévotion minutieuse. C'est elle qui fit bâtir l'église du Val-de-Grâce.

— BIBLIOGR. : Baschet, *le Roi chez la Reine* (Paris, 1864); J. Louiseur, *Mazarin au-delà épousé Anne d'Autriche?*



brillants sont entre eux comme la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7... tandis que les carrés des diamètres des anneaux obscurs sont entre eux comme la série des nombres pairs 0, 4, 16, 36, 64... et ainsi de suite. Les anneaux brillants sont les anneaux réfléchis ; mais, en chaque point d'une lame mince, la teinte transmise est complémentaire de la teinte réfléchie. Newton expliquait les phénomènes des anneaux colorés à l'aide de la théorie des accès, aujourd'hui complètement abandonnée.

Young a, le premier, fait voir que la formation des anneaux réfléchis est due aux interférences des rayons réfléchis à la première et à la seconde surface de la lame mince ; et que la formation des anneaux transmis résulte de l'interférence des rayons transmis directement avec ceux qui n'ont été qu'à peine deux réflexions consécutives dans la lame mince. (V. INTERFÉRENCES). Si l'on fait tomber normalement un rayon du soleil sur un miroir sphérique concave en verre étroit, dont la surface antérieure a été dépolie ou ternie, on obtient, réfléchis sur un écran, une série d'anneaux irisés, qui présentent, quant à leurs diamètres, la loi suivante formulée par Newton et confirmée par Hui et Pouillet : Les carrés des diamètres successifs, pour les anneaux brillants, la série paire 0, 2, 4, 6, 8... et pour les anneaux obscurs, la série impaire 1, 3, 5, 7... Ces anneaux, qui cette fois paraissent sur des lames épaisses, sont produits par la combinaison des rayons réfléchis à la seconde surface et aux rayons réfléchis à la première surface dont on a tenu l'éclat. Les lames minces cristallines donnent à travers deux cristaux, dont l'un sert de polarisateur et l'autre de polariscopie ou d'analyseur, doucement colorés et des anneaux colorés qui présentent des particularités singulières, mais fort diverses, selon le nombre l'axes optiques de la lame.

La théorie des anneaux colorés, clairement développée par Young et Fresnel, confirme de tout point l'hypothèse des oscillations lumineuses. Le phénomène des anneaux de Newton est en cas particulier des phénomènes de coloration des lames minces. Les anneaux de Newton fournissent la méthode la plus sensible que l'on connaisse pour valuer de très petites différences d'épaisseur. L'approximation est de l'ordre de grandeur de quelques dixièmes, et par conséquent des millièmes de millimètres. Fizeau a fondé sur ce principe une élégante méthode pour la mesure des dilatations des cristaux.

Les anneaux colorés qui présentent des particularités singulières, mais fort diverses, selon le nombre l'axes optiques de la lame.

La théorie des anneaux colorés, clairement développée par Young et Fresnel, confirme de tout point l'hypothèse des oscillations lumineuses. Le phénomène des anneaux de Newton est en cas particulier des phénomènes de coloration des lames minces. Les anneaux de Newton fournissent la méthode la plus sensible que l'on connaisse pour valuer de très petites différences d'épaisseur. L'approximation est de l'ordre de grandeur de quelques dixièmes, et par conséquent des millièmes de millimètres. Fizeau a fondé sur ce principe une élégante méthode pour la mesure des dilatations des cristaux.

Les anneaux colorés qui présentent des particularités singulières, mais fort diverses, selon le nombre l'axes optiques de la lame.

Les anneaux de Nobilit, décrits par la première fois par Nobilit sous le nom de apparatus electrochromicus et depuis par Becquerel, se forment quant on prend une lame métallique polie comme électrode pour l'électrolyse et qu'on promène l'autre électrode devant cette lame. Ils sont dus à l'action chimique de la force électromotrice produite sur telle ou telle dissolution saline dont est recouverte la lame. Dans tous les cas, elles sont produites par la formation d'une couche très mince d'un composé transparent sur l'électrode métallique. Les colorations varient suivant la forme et la position des électrodes. Quand on emploie une dissolution d'acétate de plomb, et que l'électrode négative a la forme d'une pointe et se trouve très rapprochée de la plaque positive, on obtient des anneaux qui présentent les couleurs de l'arc-en-ciel. Les substances organiques donnent généralement les plus belles couleurs.

Guébard a remarqué qu'on obtient des colorations de même nature quand la plaque, au lieu de former une des électrodes, est isolée dans l'électrolyte. Il a observé qu'il existait la plus complète identité entre ces lignes et les anneaux de Nobilit et que ces anneaux dessinent les lignes équidistantes dans tous les cas ; c'est là une méthode expérimentale de recherche de ces lignes.

Anneaux phonéochromiques. On appelle ainsi les anneaux colorés qui se produisent sur une surface polie, telle qu'un bain de mercure, quand on émet un son de veine en plaçant la bouche à une petite distance de la surface. Ce sont des anneaux de Newton dus à la condensation de la vapeur d'eau à la surface du mercure en couches d'une épaisseur très petite et variable suivant l'intensité du son émis et d'air dans chaque direction. Il faut que la surface du mercure soit bien nette ; mais il est avantageux que le mercure soit impur. Guébard a étudié les courbes données par les voyelles. Dans les figures indiquées, les lignes équidistantes indiquent la position des bandes obscures.

ALLUS. LITTÉR. Anneau. — La légende prête à Didon un anneau qui elle conserva comme le symbole de la fidélité jurée à la mémoire de son époux Sichée... jusqu'à un jour où elle aima Énée. Dans l'application, l'anneau de Didon est devenu un anneau consacré dans le culte du souvenir, au profit d'une passion nouvelle.

— Anneau Gygès. Gygès était un simple berger de Lydie devenu roi, selon la légende. Un jour, ayant vu la terre s'entrouvrir, il descendit dans cette cavité et aperçut un cheval de bronze entièrement creux, qui avait

des portes à ses flancs. Les ayant ouvertes, il vit un calvaire de grandeur plus qu'humaine, ayant au doigt un anneau d'or. Cet anneau, dès qu'on en avait tourné le doigt, faisait apparaître, à son point de vue, des objets invisibles ceux qui le portaient. Gygès s'empara de ce précieux talisman et se rendit à la cour du roi Crésus, ou son anneau devint pour lui la source d'une brillante fortune ; il ne tarda pas à devenir favori, premier ministre, puis roi. Le dieu de Polycrate. C'était dans la mer ; Polycrate, chez les anciens, que la Fortune était une déesse spécialement capricieuse. Polycrate, tyran de Samos (546-522 av. J.-C.), jouissait depuis plus de quarante années d'une prospérité inouïe ; un jour revint à un moment d'insouciance, craignant qu'un bonheur trop constant ne lui présageât quelque infortuné éclatante, il résolut d'en interrompre lui-même le cours de ses prospérités par une perturbation. Il tira de son doigt un anneau d'un très grand prix, le caducée de Polycrate, et le jeta dans la mer. Il ne savait pas que le vrai moyen de prévenir l'adversité est de se détacher, par sagesse et par modération, de tous les biens fragiles que donne la Fortune ; mais cette leçon n'accepta point son sacrifice ; un poisson ayant avalé l'anneau, ce poisson fut pris, et chez Polycrate, préparé pour être servi à sa table ; et l'anneau, trouvé par un cuisinier dans le ventre du poisson, fut rendu au tyran, qui pâlit à cette vue. Le temps s'appréhait et ses prospérités devenaient de plus en plus inquiétantes. Il se fit dresser. Le grand roi de Perso, Darius, fils d'Hydaspes, le vainquit ; Oronte, qui commandait pour Darius, ayant dressé une haute croix, y fit attacher Polycrate.

— Plur Dure de la vie de l'homme, âgés, diverses époques de la vie : JUNEES ANNÉES, dernières ANNÉES.

— Année littéraire, scientifique, historique, agricole, musicale, etc. Voir le mot ANNÉE. — Année civile, commencement de chaque année, qui détermine sur la littérature, les sciences, la musique, etc., un tableau exact de tout ce qui s'est produit dans ces différentes branches l'année précédente. — Année du chrétien, Keneil d'exercices ou travaux appropriés à chaque saison, au commencement de chaque année.

— Année scolaire, Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux vacances ; à l'année judiciaire, Temps pendant lequel les tribunaux sont ouverts, à l'année ecclésiastique, Depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'au même jour de l'année suivante. Année théâtrale, Temps qui s'écoule depuis la reouverture des théâtres, jusqu'à la fermeture pendant l'été.

— Année julienne, Année grégorienne. V. ENCYCL.

— Année russe, Année julienne conservée par les Russes ; à l'année républicaine, Année civile adoptée en France sous la première république ; à l'année sablatyve, Année qui revenait après une période de sept années, pendant laquelle les Juifs devaient laisser reposer les terres, comme ils se reposaient eux-mêmes le jour du sabbat ; à l'année émergeante, Première année d'une ère ; point de départ pour les autres années ; à l'année annulaire, Année qui se répète du monde. Nous sommes parvenus à déterminer, il y a plus de vingt ans, les positions relatives de ces planètes, et nous sommes parvenus à retrouver dans les mêmes positions relatives, en ligne droite, d'après eux, ou à attribué à une période une durée de 600 millions d'années.

— Astron. Année solaire, tropique, astronomique, sidérale, anomalistique. V. ENCYCL. — Année lunaire. Il y a deux espèces d'années lunaires : 1° Année lunaire synodique, Année composée de douze mois lunaires, synodiques, c'est-à-dire de douze lunaisons ; 2° Année lunaire anomalistique (SYNOIQUE) et l'année solaire recomposent ensemble (ARAGO) ; 2° Année lunaire sidérale, Année de 12 mois lunaires sidéraux. (Le mois lunaire sidéral est le temps employé par la lune à repasser la même position par rapport aux étoiles.) ; 3° Année lunaire embolomique, Année de 13 mois lunaires synodiques, qu'on intercale six fois dans une période de 19 ans, pour obtenir une année lunaire moyenne, se rapprochant de la durée de l'année solaire, c'est-à-dire l'année commune, Année lunaire de 12 mois. Se dit par opposition à l'année lunaire embolomique ; à l'année julienne, Année de 12 mois de 30 jours, adoptée d'abord par les Grecs ; à l'année civile, Espace de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours. — Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours. — Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année de la révolution, Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

— Année civile, Année de 365 jours, formant l'année commune, Année qui a lieu de 365 jours, formant l'année commune, Année de 365 jours, par opposition à l'année bissextile ; à l'année bissextile, Année de 366 jours ; Dans les années bissextiles, le mois de février a 29 jours.

équinoxiale. En vertu du mouvement de rotation des pôles équinoxiaux, leur rétrogradation est tantôt accélérée, tantôt retardée, ce qui fait varier la longueur de l'année tropique. On évalue donc seulement sa durée moyenne ; elle est de 365 jours 5 heures 48 m. 47 s., 5.

Il importe que les différentes phases de l'année civile concordent avec les variations climatiques produites par le mouvement des soleils. Or, comme l'année tropique est celle qui marque naturellement l'époque de chaque saison, c'est avec elle que l'année civile doit, autant que possible, se mettre d'accord.

Les Égyptiens firent de l'année civile de 365 jours exacts, la terminant par 5 heures avant que le soleil eût achevé sa révolution. Ce n'est qu'après 1,461 années vagues (période sothiaque), que la concordance revenait entre l'année civile et l'année astronomique. L'année civile des Romains, établie par Romulus, perfectionnée par Numa et bouleversée par les pontifes chargés de la maintenir en concordance avec le soleil, fut enfin réformée par Jules César. Il fut établi que, sur quatre années consécutives, les trois premières seraient de 365 jours exacts, et la quatrième de 366, ce qui venait à faire des années moyennes de 365 jours 6 heures. Le jour complémentaire introduit dans la quatrième année par la réforme julienne fut intercalé entre le 23^e et le 24^e jour du février ; et, comme le 24^e jour s'appelait le nom de bis sextus calendas, d'où le nom d'année bissextile est resté à celles qui comptent 366 jours. Pour ramener le commencement du printemps au moment de l'équinoxe, César dut augmenter l'année contraire. Mais, au lieu de la porter à ce qu'il fit donner à cette époque le nom de *année de confusion*.

L'Église adopta l'année julienne pour les besoins civils, mais en la compliquant d'une année leonaire pour la détermination des fêtes religieuses. Il y eut discordance entre ces deux années, et Grégoire XIII, en 1582, résolut de faire une nouvelle réforme du calendrier. A cette époque, par suite de l'excès de l'année julienne sur l'année tropique, les équinoxes arrivaient 10 jours plus tôt que le calendrier ne les attendait. Grégoire XIII commença par écarter l'année 1582 de son commencement d'octobre, et de ce jour en sautant du 4 octobre au 15. Puis il décida que les années bissextiles tomberaient tous les quatre ans comme dans le calendrier julien ; mais que, sur quatre années séculaires consécutives, il y en aurait trois communes et seulement une année bissextile. Les années séculaires bissextiles sont celles dont les centaines sont divisibles par 4. La valeur moyenne de l'année civile se trouve par là ramenée à 365 jours 5 heures 49 m. 12 s., valeur tellement peu différente de l'année tropique, qu'il faudra plus de 4 000 ans pour constater une surabondance d'un jour. Les Russes ont conservé l'année julienne ; elle est aujourd'hui de 12 jours en retard sur la nôtre.

L'année des Grecs était fort compliquée, parce qu'elle était à la fois lunaire et solaire. En négligeant les fractions d'heure, les Grecs établirent une série de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours, ce qui fit une année de 354 jours. Mais, pour ramener l'accord entre le mouvement du soleil et celui de la lune, chaque période de 19 ans comportait 12 années de ces durées, qui se complétoient la néoménie qui suit le solstice d'été.

L'année civile des musulmans est purement lunaire, c'est-à-dire composée de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours. L'année fixe de l'année doit finir un jour avant la nouvelle lune, on lui donne 355 jours, ce qui fait que sur 30 ans il y en a 11 qui comptent 1 jour de plus que les autres. Aussi 30 années musulmanes valent, à très peu près, 36 fois 12 lunaisons.

Quel que soit le système adopté pour l'ouverture de l'année, il importe qu'entre le 1^{er} de l'année et l'époque équinoxiale suivant le nombre de jours écoulés soit constant. Romulus avait fait commencer l'année au 1^{er} mars ; Numa et César au 1^{er} janvier. En France, le 1^{er} de l'an était, sous Charlemagne, fixé au 1^{er} mars. Dès le XIII^e siècle il fut, grâce à l'influence de l'Église, transporté au samedi saint, ce qui amenait des variations dans le nombre de jours compris entre deux pâques consécutives. C'est Charles IX qui, en 1564, revint au commencement de l'année au 1^{er} janvier. Le gouvernement républicain de 1792 résolut la question de la façon la plus rationnelle ; il décréta que l'année commencerait le jour où le soleil franchit le point équinoxial d'automne, et ce jour, qui se trouvait être le 22 septembre 1792, fut appelé : 1^{er} vendémiaire de l'an I de la République. L'année grégorienne commençant le 1^{er} janvier fut rétablie en 1806. Les Juifs commencent en core l'année à Pâques, pourvu que ce ne soit ni un dimanche, ni un mercredi, ni un vendredi. V. CALENDRIER. — SYN. Année, an.

Année. Sous ce titre, beaucoup d'auteurs font paraître une revue annuelle des faits se rapportant à un même ordre d'idées, à une science ou à un art. Nous citerons les titres des principales et l'année de leur apparition : L'ANNÉE ÉLECTRIQUE (1881), fondée par Delahaye; — L'ANNÉE ÉPIGRAPHIQUE, par Cazelles, donnant les inscriptions grecques et romaines découvertes dans l'année; — L'ANNÉE INDUSTRIELLE, de Nansouty, qui date de 1886; — L'ANNÉE FINANCIÈRE, de Louis Reynaud, de 1882; — L'ANNÉE GÉOGRAPHIQUE, dirigée d'abord par Vivien de St-Martin, ensuite par Marbot et Douvryer (paru de 1861 à 1880); — L'ANNÉE MÉDICALE, sous la direction du docteur Bourneville (fut publiée de 1885 à 1889); — L'ANNÉE MUSICALE, de Bellaigue (parut depuis 1886); — en 1888, François Pillon inaugura l'ANNÉE PHILOSOPHIQUE, qui fut bientôt interrompue en 1891 et reprit en 1891, avec la collaboration de Renouvier et Dauriac. — L'ANNÉE PSYCHOLOGIQUE, de Beauvis et Dinet, organe de la psychologie expérimentale, paraît depuis 1894. — L'ANNÉE POLITIQUE fut fondée en 1874, dans le but de réunir périodiquement les événements accomplis en France et à l'étranger. (L'auteur se cache sous le pseudonyme de André Daniel.) — L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE, fondée en 1856 par Louis Figuier, et reprise depuis 1894 par E. Gautier, est aujourd'hui la doyenne de toutes les années de ce genre. — L'ANNÉE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE, par G. Vapereau (1859-1869).

Année littéraire (L.), feuille de critique fondée par Fréron, et qui est restée célèbre par son hostilité contre les philosophes du XVIII^e siècle. Cette feuille commença à paraître en 1745, sous le titre de *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. En 1754, Fréron fonda l'*Année Littéraire*,

et la rédigea jusqu'à sa mort (1776). Fréron fils et ses collaborateurs, parut lesquels il fut surtout compter Geoffroy, la continuèrent jusqu'en 1790.

Année terrible (L.), recueil de poèmes, par Victor Hugo (1872).

Le volume s'ouvre par un prologue destiné à l'expliquer. Le poète s'agit en relatant les événements graves de l'année 1870-1871, il aura à chanter bien des héros, mais aussi à déplorer bien des hontes et bien des crimes. Il va au-devant du reproche qu'on pourrait lui faire d'annusier trop facilement ceux-ci, et dit que la foule et le peuple. Y a-t-il des crimes commis, c'est la foule, la foule incoustante et irresponsable; les traits d'héroïsme apparaissent-ils, c'est le peuple.

Voici le peuple ! il meurt, combattant magnifiquement ; Pour le progrès ; voici la foule : elle en traîne.

Voici le peuple ! il prend la Bastille, il déplace : Toute l'ombre en marchant, voit la populace : Elle attend au passage Aristeide, Jésus, Zénon, Brutus, Colomb, Jeanne, et frache desseus. Voici le peuple avec son épouse, l'Idée : Voici la populace avec son accordée, La guillotine.

De la sorte, tout s'explique aisément. Ce que la révolution du 18 mars, à laquelle le poète est, en somme, favorable, avait d'équitable et de modéré, la reevocation des libertés communales, l'anxiété patriotique en faveur de la République menacée, c'est le peuple qui l'a fait ; les assassinats, les pillages, les incendies, c'est la foule.

On voit se dérouler dans ce volume tous les événements qui se sont accomplis depuis Sedan jusqu'aux journées de mai 1871. Chaque morceau, superbe d'ampleur et de violence tragique, a été écrit dans la fièvre du moment, inspiré par l'espérance ou l'anxiété de l'heure présente.

ANNEES (Français), né à Bruxelles en 1660, décédé en 1719. D'abord ardoisier dans le métier des Quatre-Couronnés (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs et couvreurs en ardoises), il en devint l'un des docteurs. « Quoiqu'il nût qu'un artisan et de médiocre extraction, dit la Gazette de Rotterdam du 25 septembre 1719, il avait une éloquence naturelle, beaucoup de lecture et une parfaite connaissance des lois et des privilèges des pays qu'il avait souteenus, mais avec trop d'ardeur. » Anneesses est célèbre par son supplice, qu'il supporta avec autant de fermeté que de simplicité. En 1706, des réglemens nouveaux, édictés par le gouvernement représentant de la couronne d'Autriche, avaient considérablement réduit les droits et prerogatives de « nations et métiers de Bruxelles ». De la des mécontentemens qui, après avoir couvé quelques années, éclatèrent en troubles violents en 1717. Malgré la modération de ses attitudes, Anneesses y fut impliqué par le gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le marquis de Prié. Condamné à mort par sentence du 9 septembre 1719, Anneesses fut exécuté le 19. Dans la séance des représentans provisoires de Bruxelles, du 20 décembre 1792, l'avocat d'Outreput, aux acclamations de l'assemblée, proposa de réhabiliter le mémoire d'Anneesses. Les événements si agités qui suivirent firent oublier la motion, mais les honneurs dont a été convertie le mémoire d'Anneesses valent toutes les réhabilitations judiciaires.

ANNEESSES (Jean-André), fils du précédent et de sa deuxième femme, François Gilis, architecte de grand mérite, né à Bruxelles en 1687, mort en 1769. — BIBLIOGR. : On trouvera la bibliographie des ouvrages relatifs aux Anneesses dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, t. 1^{er}, p. 317-18.

de cuir renforcée de séries d'aiguilles de fer cousus côté à côté. C'est un des cas où les corps les plus en usage du XIX^e au XII^e siècle. V. AGROBEMENT, et BROGNE.

— Arch. Colonne annelée, Colonne qui est coupée par des espaces d'aiguilles.

Hist. nat. So dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet, de certains reptiles et de certains insectes, dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines. « Sanneler, v. pr. Etre annelé ; être disposé en anneaux. »

ANNELES ou ANNULATA n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, à corps serpentiforme et dont le peau dure, non écailleuse, est divisée par des sillons transversaux qui croisent des sillons longitudinaux.

— ENCYCL. Chez les anelles, le sternum manque. La ceinture scapulaire reste rudimentaire, sauf dans le genre chiroto, où il y a même des petits membres antérieurs. La ceinture pelvienne existe toujours. Ces animaux vivent généralement sous terre, se nourrissent d'insectes et des vers. On les a divisés en quatre familles : amphibésides (V. AMPHIBÉSIDE), trogonophides, lepidostermides et chirotdés. On en recouvre en Espagne, en Algérie, au Mexique, à la Guyane, au Brésil, etc.

ANNELES n. m. pl. H. Milac-Edwards avait, en 1855, divisé le genre animal en quatre embranchemens, dont les entozoaires ou annelés formaient le second, comprenant les arthropodes (ou articulés) et les vers. — Un ANNELE.

ANNELET (lé — dimi., du vieux fr. annel, anneau) n. m. Petit anneau.

— Archéol. Petit anneau en métal qui, cousu à l'un des horis des vêtements, servait à retenir l'agrafe ; c'est ce qui on appelle aujourd'hui une porte (on disait au XVI^e siècle odyenet). Chacun des anneaux ou verveilles passés aux pattes des faucons et des autres oiseaux se nomme un anneau (V. VERVILLE). — Annelet brulant ou volant, Acoeur ou rosette de métal, de deux pièces, montées sur charnière et battant l'une contre l'autre, dont on garnissait au moyen de ces boucles et des harnais des chevaux. Ces annelets, très multipliés sur la courroie du poitrail et sur les pièces fixes ou flottantes de l'avaloir, faisaient l'office de cliquetis et avaient sur les gretots l'avantage de fournir à la noblesse une occasion de faire montre de ses armoiries.

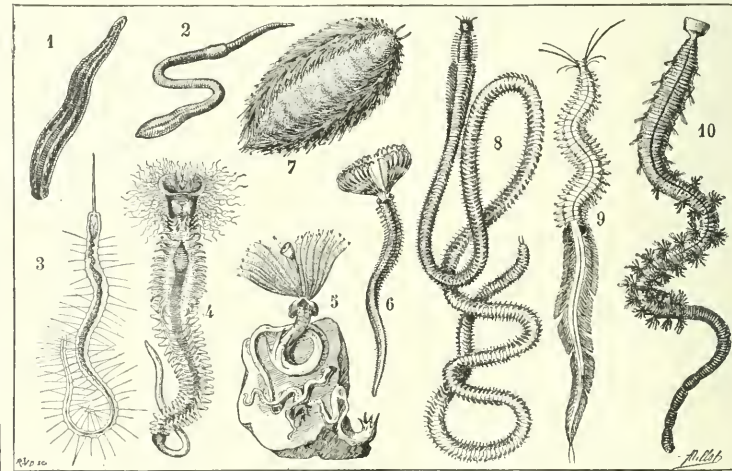
— Arch. Certains filets ou listels qui oraent, on nombre variable, certains chapeaux.

— Blas. Figure heraldique qui est un petit anneau. Les ANNELES sont toujours posés en nombre.

— Manuf. Petits anneaux ou matière dure, destinés à préserver les fils contre les effets du frotement.

ANNÉLÉES (du lat. annellus, anneau) n. m. pl. Classe de vers renfermant ceux dont le corps est segmenté extérieurement et intérieurement, dont le système nerveux consiste en un cerveau relié à une chaîne ganglionnaire ventrale par un collier céphalique, et qui sont pourvus de vaisseaux sanguins. En ANNÉLÉES.

— Blas. Figure heraldique qui est un petit anneau. Les ANNELES sont toujours posés en nombre et à l'extérieur (néphrides) ; chaque segment du corps est pourvu typiquement d'une paire de ces tubes ; mais ce nombre peut s'augmenter, ou, plus fréquemment, se re-



Annélides : 1. Sangsue médicamenteuse. — 2. Ver de terre ou lombric. — 3. Naïs à trompe. — 4. Hermelle alvéolaire. — 5. Serpule armée. — 6. Sabelle vésiculaire. — 7. Aphrodite hérissée. — 8. Eunice géante. — 9. Hétéroféride de Schmarda. — 10. Arfalcito des pêcheurs.

ANNELER (rad. annelle) — Double la consonne L devant un e muet : *Annelle, vous annelles* v. a. En parlant des chevaux, Disposer, tourner en anneaux, en boucles : *Femme qui ANNELEE s'égayement ses cheveux.*

Art. vétér. *Anneler un jument*, Lui presser un anneau dans la narine, pour empêcher qu'elle ne se blesse au porc. Lui passer un anneau dans le groin, pour qu'il ne puisse fourir.

Annélé, ée, part. pass. du v. Aneller. — Archéol. *Coile annelée*, Vêtement de guerre analogue à la broigne et qui est une longue robe de forte étoffe ou

de cuir renforcée de séries d'aiguilles de fer cousus côté à côté. C'est un des cas où les corps les plus en usage du XIX^e au XII^e siècle. V. AGROBEMENT, et BROGNE. — Arch. Colonne annelée, Colonne qui est coupée par des espaces d'aiguilles. Hist. nat. So dit des parties de plantes qui ont un anneau au collet, de certains reptiles et de certains insectes, dont le corps présente des raies circulaires d'une couleur différente de celle des parties voisines. « Sanneler, v. pr. Etre annelé ; être disposé en anneaux. » ANNELES ou ANNULATA n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, à corps serpentiforme et dont le peau dure, non écailleuse, est divisée par des sillons transversaux qui croisent des sillons longitudinaux. — ENCYCL. Chez les anelles, le sternum manque. La ceinture scapulaire reste rudimentaire, sauf dans le genre chiroto, où il y a même des petits membres antérieurs. La ceinture pelvienne existe toujours. Ces animaux vivent généralement sous terre, se nourrissent d'insectes et des vers. On les a divisés en quatre familles : amphibésides (V. AMPHIBÉSIDE), trogonophides, lepidostermides et chirotdés. On en recouvre en Espagne, en Algérie, au Mexique, à la Guyane, au Brésil, etc. ANNELES n. m. pl. H. Milac-Edwards avait, en 1855, divisé le genre animal en quatre embranchemens, dont les entozoaires ou annelés formaient le second, comprenant les arthropodes (ou articulés) et les vers. — Un ANNELE. ANNELET (lé — dimi., du vieux fr. annel, anneau) n. m. Petit anneau. — Archéol. Petit anneau en métal qui, cousu à l'un des horis des vêtements, servait à retenir l'agrafe ; c'est ce qui on appelle aujourd'hui une porte (on disait au XVI^e siècle odyenet). Chacun des anneaux ou verveilles passés aux pattes des faucons et des autres oiseaux se nomme un anneau (V. VERVILLE). — Annelet brulant ou volant, Acoeur ou rosette de métal, de deux pièces, montées sur charnière et battant l'une contre l'autre, dont on garnissait au moyen de ces boucles et des harnais des chevaux. Ces annelets, très multipliés sur la courroie du poitrail et sur les pièces fixes ou flottantes de l'avaloir, faisaient l'office de cliquetis et avaient sur les gretots l'avantage de fournir à la noblesse une occasion de faire montre de ses armoiries. — Arch. Certains filets ou listels qui oraent, on nombre variable, certains chapeaux. — Blas. Figure heraldique qui est un petit anneau. Les ANNELES sont toujours posés en nombre. — Manuf. Petits anneaux ou matière dure, destinés à préserver les fils contre les effets du frotement. ANNÉLÉES (du lat. annellus, anneau) n. m. pl. Classe de vers renfermant ceux dont le corps est segmenté extérieurement et intérieurement, dont le système nerveux consiste en un cerveau relié à une chaîne ganglionnaire ventrale par un collier céphalique, et qui sont pourvus de vaisseaux sanguins. En ANNÉLÉES. — Blas. Figure heraldique qui est un petit anneau. Les ANNELES sont toujours posés en nombre et à l'extérieur (néphrides) ; chaque segment du corps est pourvu typiquement d'une paire de ces tubes ; mais ce nombre peut s'augmenter, ou, plus fréquemment, se re-

logie physiologique : la connaissance des caractères nationaux à l'anthropologie pratique. L'anthropologie de Kant se divise en deux parties. La première, intitulée *Anthropologie didactique*, traite de la conscience, de l'égoïsme, de l'observation de soi-même, des sens, des causes de l'intensité divers des sensations, de l'imagination, du rêve, des faiblesses et des maladies de l'âme par rapport à la faculté de connaître, du sentiment du beau et de l'agréable, des émotions et des passions. La seconde partie, qui a pour titre *Caractéristique anthropologique*, s'occupe du caractère des personnes suivant le sexe, du caractère des peuples et du genre humain entier. Finalement, Kant montre que l'*anthropologie pratique* est l'art de tirer parti des hommes en vue de ses propres fins.

ANTHROPOLOGIQUE adj. Qui concerne l'anthropologie : *L'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences anthropologiques.*

ANTHROPOLOGIQUEMENT adv. D'une manière anthropologique.

ANTHROPOLOGISTE (gists) ou **ANTHROPOLOGUE** n. Qui est versé dans la science anthropologique.

ANTHROPOMAGNÉTIQUE (gn mil.) adj. Qui a rapport à l'anthropomagnétisme : *Le mesmerisme a fait éclore une foule de systèmes anthropomagnétiques.*

ANTHROPOMAGNÉTISME (tiss, et gn mil. — du gr. *anthrōpos*, homme, et de *magnētismos*) n. m. Magnétisme animal considéré au point de vue des rapports intimes qui existent entre l'homme et tous les autres corps de la nature.

ANTHROPOMANCIE (du gr. *anthrōpos*, homme, et *manēia*, divination) n. f. Divination pratiquée dès l'antiquité la plus éloignée et basée sur l'inspection des entrailles d'un enfant ou d'un homme fraîchement égorgé.

ANTHROPOMANCIE, ENNE (in, en) n. Celle, celle qui s'occupe d'anthropomancie.

ANTHROPOMÉTALLISME (tiss — du gr. *anthrōpos*, homme, et *metallon*, métal) n. m. Sorte de magnétisme animal.

ANTHROPOMÈTRE (du gr. *anthrōpos*, homme, et *metron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la proportion des diverses parties du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIE (rad. anthropométrie) n. f. Art de mesurer les différentes parties du corps humain.

— **ENCYCL.** Dès l'antiquité la plus reculée, les artistes ont imaginé des canons, ou modèles typiques, qui montrent le corps de l'homme divisé en un certain nombre de parties égales. L'unité généralement admise est la tête, dont la

vidu, déjà entre les mains de la justice, est soumis à un certain nombre de mensurations relevées à l'aide d'instruments de précision. Le terme *anthropométrie* a été créé par Quetelet pour désigner l'étude métrique de toutes les facultés humaines. Mais son application judiciaire, à la recherche de l'identité des récidivistes, est l'œuvre de Dr Alph. Bertillon. Le résultat de cette opération constitue le *signalement anthropométrique*. L'expérience a démontré que le signalement anthropométrique assurait, pour la vie entière, d'une façon absolument certaine, la reconnaissance de l'adulte, quelque nombreux que soient les pseudonymes sous lesquels il essaye de se dissimuler et à quelque intervalle que ce soit.

C'est de la classification trichotomique, dont ils sont susceptibles, que résulte la supériorité des signalements anthropométriques. Voici, dans l'ordre décroissant de leur coefficient reconnu, la nomenclature des mensurations adoptées dans le système Bertillon : 1° la longueur de la tête, mesurée de la cavité de la racine du nez à l'occiput; 2° le diamètre cephalique maximum transverse circulaire; 3° le diamètre hygomatique, ou distance horizontale maximum qui sépare les deux zygomés; 4° la longueur du médus de la main gauche, mesure d'équerre à partir du dos de la main; 5° la longueur du pied gauche; 6° la longueur de la coude gauche; 7° la longueur de l'avant-bras; 8° la hauteur de la taille totale; 9° la longueur de l'oreille droite; 10° la hauteur du buste; 11° la grande envergure; 12° la couleur de l'iris gauche, relevée suivant une notation spéciale basée sur l'intensité pigmentaire et qui comprend sept classes. À l'exception de ce dernier coefficient, toutes les autres mesures sont prises à l'aide d'instruments de précision.

Au fur et à mesure de leur relevé, les mensurations énumérées ci-dessus sont reportées sur le verso d'une fiche en carton, dont le recto contient toutes les indications d'état civil que le détenté a cri bon de fournir.

Quelques marques particulières (telles que nevi, cicatrices, tatouages, etc.), soigneusement décrites, scrupuleusement localisées, et la photographie de la face et du profil de droite complètent chacune de ces fiches, qui sont prêtes alors à être rangées d'après la méthode trichotomique suivante :

Pretons un chiffre : 90.000 fiches, par exemple, pour mieux fixer la destination. Ces 90.000 signalements d'adultes du même sexe sont d'abord répartis, d'après la longueur de tête, en trois groupes : longueur *petite* : 30.000, longueur *moyenne* : 30.000, longueur *grande* : 30.000. Les mots *petite, moyenne et grande* sont rigoureusement déterminés par des chiffres.

Chaque de ces trois grandes masses de 30.000 signalements est ensuite partagée en trois groupes basés sur la largeur de la tête, ce qui donne des quotients de 10.000,

genre de tête correspondant à la sienne et, en s'arrêtant, dans cette division, à la subdivision de sa largeur de tête, chercher la sous-subdivision de son hygomatique, celle du médus ensuite, puis celle du pied et celle de la coude.

On arrive ainsi, d'élimination en élimination, au milieu possible du signalement et la photographie recherchée, si, bien entendu, on se trouve en présence d'un individu déjà condamné et antérieurement mesuré. Il sera alors facile d'établir ses antécédents à l'aide du casier judiciaire ou des sommiers judiciaires.

Par suite, dans les tribunaux ministérielles et arrêtés du préfet de police, le signalement anthropométrique est maintenant le seul en usage dans les établissements pénitentiaires civils et militaires de France et des colonies. De nombreux États étrangers, tels que la Suisse, les États-Unis d'Amérique, la Hollande, la république Argentine, la Russie, la Roumanie, l'Angleterre, la Prusse, l'Australie, etc., l'ont également adopté en le baptisant du nom de son auteur : le *Bertillonage*. V. aux mots : PHOTOGRAPIE JUDICIAIRE, et SUGGESTION INSCRIPTIVE.

— **ENCYCL.** *Instruction signalements pour l'identification anthropométrique*, par Alph. Bertillon (Paris, 1893).

ANTHROPOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'anthropométrie, à la mesure, aux proportions du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIEMENT adv. D'après la méthode anthropométrique.

ANTHROPOMORPHE (du gr. *anthrōpos*, homme, et *morphē*, forme) adj. Zool. Qui a la forme, l'apparence de l'homme : *Un anthropomorphe animal.*

— **B.arts.** *Lettre anthropomorphe*, Lettre majuscule et ordinairement initiale, représentant une figure humaine dans une attitude plus ou moins courtoisée.

Les lettres furent particulièrement employées par les miniaturistes, du VIII^e au XI^e siècle. On en trouve de très beaux spécimens dans les *Questiones et Locutiones* de saint Augustin sur l'*Heptateuque*, manuscrit merovingien de la première moitié du VIII^e siècle; dans un *Socranemataire*, manuscrit visigothique de la fin du IX^e siècle; dans une Bible de saint Martial de Limoges, du X^e siècle, et dans un *Missel* de saint Maur du siècle suivant, tous manuscrits faisant partie de la Bibliothèque de la Sorbonne.

— **Bot.** Se dit du pétale inférieur de quelques orchidées, à cause de sa forme, qui imite celle d'un homme écartant les jambes et les bras. N. nom donné à la *mandragore*.

ANTHROPOMORPHES (du gr. *anthrōpos*, homme, et *morphē*, forme) n. m. Nom donné aux statues ou aux figures qui se rapprochent de l'homme par leur visage, leur forme, leur intelligence, la construction de leur squelette et leur absence de queue. — **Un anthropomorphe.**

— **ENCYCL.** Dans la grande famille des singes, il en est trois qui se distinguent par leur ressemblance avec l'homme, ressemblance qui les a fait désigner sous le nom commun de *anthropomorphes*. Ce sont : l'orang-outang de Bornéo, le chimpanzé de Guinée, le gorille du Gabon, tous les trois supérieurs aux autres singes par leurs grandes dimensions, par l'absence de la queue, des abajones, des callosités fessières, et par leur marche tantôt verticale, tantôt horizontale, dans laquelle ils ne posent pas à terre la paume des mains, mais le dos des doigts pliés.

ANTHROPOMORPHIE (rad. anthropomorphie) n. f. Similitude physique entre l'homme et certains animaux.

ANTHROPOMORPHIQUE adj. Zool. Qui a rapport à l'anthropomorphisme ou à l'anthropomorphie.

— **Calligr.** *Lettres, écriture, caractères anthropomorphiques*. Syn. de **ANTHROPOMORPHE**.

ANTHROPOMORPHIQUEMENT adv. D'une manière anthropomorphique.

ANTHROPOMORPHISER (rad. anthropomorphie) v. a. Donner une forme humaine : *Les statues ont anthropomorphisé les divinités de l'Égypte.*

ANTHROPOMORPHISME (rad. anthropomorphie) n. m. Croissance à l'existence de dieux ayant la forme humaine : *L'anthropomorphisme est supérieur aux religions de la nature, de toute la supériorité de l'homme sur la nature.* (V. **Consin**.)

— **Hist. ecclési.** Hérésie dont les sectateurs, prenant à la lettre les passages de l'Écriture où il est dit que Dieu « cria l'homme à son image », soutenaient que Dieu a un corps de forme humaine.

— **Philos.** Tendence inhérente à notre esprit, qui nous pousse à attribuer à la divinité nos sentiments, les passions, les idées et les actes de l'homme : *L'anthropomorphisme se retrouve au fond de toutes les croyances.*

— **ENCYCL.** Le mot *anthropomorphisme* a reçu deux sens principaux. L'un qui appartient à l'histoire des religions : l'anthropomorphisme est la forme humaine et de passions humaines; l'autre plus général et qui appartient à la philosophie : tendance à attribuer à la cause première les attributs de la nature humaine idéalisée, élevés à leur plus haute perfection.

« C'est une chose remarquable, dit Kant, que nous ne pouvons concevoir pour un être raisonnable d'autre forme convenable que celle de l'homme. C'est ainsi que nous peuplons, dans notre imagination, tous les autres corps célestes de formes humaines, ou du moins humaines, qui sont vraisemblable que ces êtres doivent différer beaucoup de ceux de notre espèce, à cause de la différence de la planète qu'ils habitent et qui les nourrit, comme aussi des éléments qui les composent. Toutes les *carrières*. » Cette observation de Kant explique le caractère anthropomorphique du progrès religieux dans l'humanité. À mesure que l'homme devient un être raisonnable, et, par le développement de ses facultés, se sépare, dieu plus de raison, plus de personnalité; et en même temps que la conception du dieu s'élève, l'image du dieu se rapproche de la forme humaine. Aux dieux-êtres, aux dieux-éléments, nous arrivons à des dieux-êtres et dieux-hommes : un naturalisme ou panthéisme religieux, l'anthropomorphisme. Ainsi compris, l'anthropomorphisme est le trait saillant au plutôt le principe même du génie grec;



Mensuration : 1. De la taille; 2. De l'envergure; 3. Du buste; 4. De la longueur de la tête; 5. De la largeur de la tête; 6. De l'oreille droite; 7. Du pied gauche; 8. Du médus gauche; 9. De la coude gauche.

hauteur est comprise de 7 à 8 fois dans la taille totale. Le tronc comprend environ 3 têtes, le membre supérieur 3 têtes 1/4, le membre inférieur 4 têtes. D'ailleurs, les proportions varient dans des limites assez étendues, selon les sujets et selon les races. V. ANATOMIE ARTISTIQUE.

Les principales mesures utiles à prendre sur l'homme sont : la taille, la hauteur du tronc, la longueur des membres et de leurs divers segments, les dimensions des extrémités, le développement transversal et antéro-postérieur du tronc au niveau des épaules et du bassin, la grande envergure. La tête mérite d'être étudiée avec un soin tout particulier : aussi la *cephalométrie* (mensuration de la tête recouverte de ses parties molles) et la *craniométrie* (mensuration de la tête réduite à l'état de squelette) sont-elles devenues les principales branches de l'anthropométrie.

Pour prendre sur un être humain les mesures essentielles, il suffit d'un compas d'épaisseur, d'un compas à glissière et d'un ruban métrique en toile, qu'on transforme en toise en le fixant le long d'un plan vertical.

Les données anthropométriques ont une importance de premier ordre, lorsqu'il s'agit de distinguer et de classer scientifiquement les groupes humains; mais elles sont utiles dans d'autres circonstances. Elles servent, aux conseils de révision, pour apprécier l'aptitude des conscrits au service militaire. En France, les mesures dont il est surtout tenu compte sont : la taille et la circonférence de la poitrine.

— *Anthropométrie judiciaire*, Méthode par laquelle un indi-

teur. Pour accéder cette suppression, on a recouru à divers moyens : un régime débilant, des boissons diurétiques, sudorifiques, doux bains de pieds, des purgatifs. Il faut, au moyen d'ouate et d'un bandage de corps, exercer une pression continue au niveau des seins.

ANTILAMBDA (de *anti*, et *lambda*, lettre de l'alphabet grec). n. m. Sigle usité dans les anciens manuscrits pour distinguer les états *anti* et *du* d'un autre, par exemple qu'il avait la forme de la lettre grecque lambda (λ) au renversé horizontalement, avec l'ouverture à droite (λ).

ANTILOMÈNES (de *anti*, et du gr. *lōpōnēnos*, contesté) n. m. pl. Nom donné par l'historien Eusebe, depuis, par les théologiens, à des livres qui font aujourd'hui partie du Nouveau Testament, mais que le liban, en la formation du canon, ou ignorés ou contestés par diverses Églises chrétiennes. — **ANTILOMÈNE**.

ANTI-LIBAN, chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, qui court parallèlement au Liban, dont il se sépare à l'est de la Colossie (Syrie Centrale) ou El-Bekah, longue de 112 kil. L'Anti-Liban, moins haut que le Liban, se termine au S. par le massif du grand Hermon (*Djebel-céh-Schék*) et pousse du côté de l'E. ses derniers rameaux au nord de Damas, dans la direction de Palmyre.

— **BIBLIOT.** : voir de Kitalé, *Anti-Liban* (Bull. Soc. Géogr., sept. 1868).

ANTILIBÉRAL, ALE, AUX ADJ. Qui est contraire aux idées libérales, à la liberté civile et politique : *Politique antilibérale*.

ANTILIBÉRALISME (*isme*) n. m. Système, doctrine, politique antilibérale.

ANTILITHIQUE (de *anti*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. et adj. Propriété des sels et des acides du vésicé : l'antilithique. *Les acides sont antilithiques*.

ANTILLAIS, AISE, CELLE, celui qui habite les Antilles. Il est dit aussi ANTILLIEN, IENNE.

— **ADJECTIF.** : Qui appartient aux Antilles : *Végre antillais*.

ANTILLES (MER DES). *La mer des Antilles ou des Caraïbes* est un des grands bassins formés par l'Océan Atlantique entre les continents américains du N. et du S. Elle est délimitée au N. par la presqu'île du Yucatan et la partie occidentale de Cuba, à l'E. par la chaîne des grandes et des petites Antilles, au S. par les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud et à l'O. par le littoral oriental de l'isthme américain. La mer des Antilles communique par une quinzaine de détroits avec l'Atlantique, par le canal du Yucatan avec le golfe du Mexique.

On peut y distinguer trois bassins différents : l'un au N.-O., compris entre le Yucatan, les côtes de Cuba et des hauts mers marines rejoignant la Jamaïque au cap Gracias à Dios, est très profond (4.709 m. dans la fosse du Yucatan, 6.269 m. dans la fosse Bartlett), très accidenté, très tourmenté, et le bassin du S.-O. est beaucoup plus régulier et beaucoup moins profond (5.201 m. dans la fosse de Caracrao), mais régulières.

ANTILLES. On désigne sous ce nom le vaste archipel situé entre les deux Amériques et formant une longue chaîne d'îles partant du Yucatan pour aboutir, en s'arrondissant en arc, au continent sud américain, en face de la presqu'île de Guajira. Il enferme ainsi, entre lui et la terre ferme, une vaste mer, la Méditerranée américaine, séparée en deux profondes cuvettes (mer des Antilles et golfe du Mexique) par un isthme marin prolongeant la côte du Honduras jusqu'à la Jamaïque.

On distingue dans l'archipel des Antilles : 1° les grandes Antilles (Cuba, Haïti, la Jamaïque et Porto-Rico) ; 2° les petites Antilles, qui se subdivisent elles-mêmes en « îles du Vent », exposées au sud-est de l'Atlantique et alignées de l'E. à l'O. le long de la côte septentrionale de l'Amérique du Sud. Les îles Bahama ou Lucayes, groupe d'îlots et plats situés au N. de Cuba et qui en sont une annexe. C'est à l'une des Lucayes, l'île San Salvador sans doute, que Christophe Colomb atteignit la première fois la terre d'Amérique (12 oct. 1492).

Les grandes Antilles ont des hauteurs de 8.000 m. à Cuba, la montagne des Serpents, dans la Sierra Maestra, à 2.562 m. et à Haïti, le Vaniello atteint 3.162 m. Les îles du Vent ne sont autre chose qu'une série de cônes de cendres, régulièrement alignés, au N. de Cuba, et, dans les Antilles, sont plus volcaniques, elles doivent être considérées comme les fragments d'une chaîne détruite, parallèle à celle du littoral de la terre ferme.

Les Antilles sont toutes situées dans la région intertropicale, mais le climat y est moins uniforme et beaucoup plus supportable que dans les régions correspondantes du globe. La chaleur est tempérée par la brise de mer, par les vents frais, et, en bien des points, atténue l'aspect général des Antilles, au contraire de l'Amérique méridionale. Il n'y a guère que les parties qui sont bordées par les mers chaudes, la Sierra Maestra et le Vaniello, pendant l'année ne comprend en général que deux saisons : la saison des pluies, qui dure de mai à novembre et pendant laquelle le thermomètre atteint 34 et 36°, et une saison sèche, pendant laquelle la température ne dépasse guère 25°. L'humidité est particulièrement abondante sur la partie orientale des grandes Antilles et sur la côte orientale des îles du Vent, mais partout le relief est assez puissant pour donner naissance à un puissant courant ascensionnel. Les Antilles sont malheureusement exposées à de redoutables cyclones, à des ouragans dévastateurs qui se déchaînent avec un effrayant rapidité.

Elles n'en doivent pas moins à leur climat une grande richesse et une précieuse variété de productions. On y cultive la canne à sucre, le café, le coton, le cacao et un tabac excellent, mais surtout le relief est assez puissant pour donner naissance à un puissant courant ascensionnel. Les Antilles produisent, en outre, du cacao, du café, du sucre, des noix de cajou, du riz, des patates, du manioc, de l'indigo, des annas et des fruits de toute sorte, elles fournissent en outre des bois de teinture et d'ébénisterie, ainsi que des plantes médicinales.

Assiégé après sa découverte par Colomb, cet archipel, si bien placé en avant des continents américains, fut occupé par les Espagnols, qui accoururent en conquérants et en colons. La race indigène disparut rapidement devant les mauvais traitements des blancs, qui firent alors veur,

pour les remplacer, des esclaves nègres. Aujourd'hui, l'esclavage est supprimé et le traité mercantile, mais les descendants des anciens esclaves forment la majeure partie de la population des Antilles : sur 4.700.000 hab. (*Antilles*) qu'elles renferment, on estime en effet que 50 p. 100 environ sont des nègres, 17 p. 100 sont des blancs; le reste, soit 27 p. 100, consiste en métis, qui, suivant les tonambrures degrés du méridien, portent des noms différents.

Des le XVIII^e siècle, la possession des Antilles fut disputée à l'Espagne par les Français et les Anglais, qui parvinrent à s'établir dans un grand nombre d'îles. Aujourd'hui, les Antilles sont partagées entre l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et le Venezuela. Haïti ou Saint-Domingue, qui appartenait autrefois à la France, est le seul île qui ne dépende pas d'une métropole européenne; elle forme deux républiques indépendantes, les deux immenses possessions, l'Espagne n'a gardé que deux des grandes îles : Cuba et Porto-Rico; elles sont, il est vrai, parmi les plus riches par leur port, sur 128.000 kilom. carr., une population de 2.400.000 hab. L'Angleterre possède une douzaine d'Antilles, la Jamaïque, les Bahama et le plus grand nombre des petites Antilles; entre autres, St-Christophe, la Barboude, Antigua, la Dominique, Ste-Lucie, St-Vincent, la Barbade, Tobago, la Trinité; c'est un domaine de 51.000 kil. carr., avec 1.370.000 hab. La France n'a conservé de son ancien empire des Antilles (XVII^e siècle) que la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances. Dans les îles du Vent, la

gloches, dont le dernier est celui de Martin Béhanin (1492). Quant à l'exploration scientifique de l'intérieur des terres, elle n'est pas encore terminée; plusieurs savants du XVIII^e siècle, Plumier, et du XIX^e siècle, Sainte-Clair Deville, ont publié de très importantes études sur différents points; mais il reste encore à combler bien des lacunes dans la connaissance précise des Antilles, bien qu'elles dépendent presque toutes de nations européennes.

— **BIBLIOT.** : E. Kerluis, *Nour. Géogr.*, anon. Paris, 1890; *Index occidentales*; Halliday, *The West Indies* (London, 1937); Ch. Sainte-Clair Deville, *Voyage géologique aux Antilles* Paris, 1847.

ANTILLIEN, IENNE. Géogr. Syn. de ANTILLAIS, AISE.

ANTILLITE n. f. Variété du serpentine trouvée aux Antilles.

ANTILLOBE (de *anti*, et *lobe*) n. m. Syn. de ANTILOBES.

ANTILOGARITHME (de *anti*, et *logarithme*) n. m. Complément d'un logarithme. On dit de préférence COLOGARITHME. V. ce mot.

ANTILOGIE (gr. *anti-logia*; de *anti*, contre, et *logos*, discours) n. f. Contradiction entre deux idées philosophiques. — **CONTRADICTION** entre des passages d'un livre, ou entre les opinions d'un auteur dans des ouvrages différents.

— **ANTILOGIE**, avec. Sorte d'équilibre entre raisons opposées, entre arguments opposés, d'où naît le scepticisme.

— **ENCYCL.** Les pyrrhoniens voyaient se dresser au



Hollande occupe St-Eustache, Saba, partage St-Martin avec la France; dans les îles sous le Vent, elle possède trois îles, dont Caracrao est la principale. Le Danemark possède St-Thomas, St-Jean et St-Croix; quant au Venezuela, il s'est annexé celles des îles sous le Vent qui n'appartenaient pas à la Hollande; elles sont du reste d'une importance.

Ce sont les produits de la culture qui sont la principale ressource des Antilles, et qui alimentent l'industrie des îles : les raffineries de sucre, les usines pour la fabrication du rhum, les manufactures de tabac et les fabriques de cigares sont les plus nombreux établissements.

Les moyens de transport laissent encore fort à désirer dans l'intérieur des grandes îles : les routes sont rares et mal entretenues, sauf à la Jamaïque. Les chemins de fer commencent seulement à se développer; mais c'est naturellement la mer qui est la grande voie de communication entre les îles et les diverses parties des îles.

Le commerce extérieur est formé d'un côté par la vente à l'étranger des produits coloniaux (sucre, café, tabac, cacao, bois), de l'autre par l'achat de matières alimentaires, destinées à subvenir à l'excédent notable de la consommation sur la production locale et d'objets manufacturés de toute nature.

En somme, les Antilles comptent parmi les pays tropicaux les plus riches. Mais on ne doit pas avoir l'idée que toutes ces richesses peuvent donner; leur population pourrait s'accroître considérablement et le champ d'exploitation s'agrandir, surtout à Haïti, où les terres incultes couvrent encore d'immenses espaces.

— **Découverte.** L'histoire de la découverte des Antilles se résume, pour ainsi dire, dans un seul nom, celui de Christophe Colomb, qui les explora dans ses différents voyages et les fit entrer dans la géographie positive. Les Lucayes ou Bahama, les côtes septentrionales de Cuba et de Haïti (Hispaniola), voilà ce que découvrit Colomb au cours de son premier voyage (1492-1493); pendant sa seconde expédition (1493-1496), il reconquit une partie des petites Antilles, les îles de Saint-Domingue, de Porto-Rico, les côtes méridionales de Haïti et de Cuba, ainsi que la Jamaïque. La Trinité en 1498, la Martinique en 1502, voilà les autres Antilles que Colomb y vint pendant ses deux derniers voyages. Ses compagnons achevèrent, en moins de temps, la reconnaissance de l'archipel des Antilles : aux îles de St-Pierre-Martyr et d'Anghiera avait, dès 1493, donné leur nom en s'inspirant de la fabuliste *île Antilia*, portée au XVI^e siècle sur plusieurs

bout de chaque assertion, de chaque argument, une assertion, un argument contraire et de poids égal; c'est ce qu'on appelle *antilogie*. De là l'équilibre des affirmations dans l'esprit, et par là même l'absence de toute conviction. Cet équilibre, cet état d'indifférence s'applique à l'antilogie elle-même; elle est semblable à ces purgatifs qui sortent du corps avec les matières qu'ils en expulsent. De là les formules : *je ne dis rien*; *je ne pose rien*; *je me suspens*; *pas plus ceci que cela*; *pas davantage*; qui toutes expriment l'état intellectuel du sceptique. La formule *pas davantage* se retourne, en quelque sorte, contre elle-même et se nie; et, quand on dit : *je ne pose rien*, on ajoute : *pas même cela que je ne pose rien*. Cette parfaite suspension de l'esprit, cette *indifférence* (absence de différence) intellectuelle conduit à l'imperturbabilité et à la *métro-pathie* (mesure dans les états de l'âme, établissement de l'ordre dans l'homme). V. PYRRHONISME, SCEPTICISME.

ANTILOGIQUE (de *anti*, et *logique*) adj. Illogique, contraire à la logique, irrationnel.

ANTILOGUE (du gr. *antilogos*, contradictoire) adj. Se dit du pôle qui, dans un corps pyro-électrique, devient négatif quand la température s'élève, et positif quand elle s'abaisse.

ANTILOPE du gr. *anti*, en avant, et *epi*, n. f. Zool. Genre de mammifères ruminants cavicornes, type de la sous-famille des *antilopines*, et dont l'espèce principale est la gazelle d'Arabie et d'Afrique (*antelope dorcas*). Le genre saïga, actuellement localisé en Sibirie.

— **ENCYCL.** Paleont. C'est dans le miocène moyen qu'apparaissent les premières antilopes. Leurs cornes, d'abord petites, atteignent déjà une assez grande taille dans le miocène supérieur de Fikermi et de la France. On retrouve, dans certains dépôts quaternaires de l'Europe moyenne, le genre saïga, actuellement localisé en Sibirie.

ANTILOPINES n. m. pl. Sous-famille de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cavicornes, renfermant les *antilopes*, qui se subdivisent en très nombreux genres répartis dans les divisions dites *équines*, *bovines*, etc., suivant l'allure et la taille des bêtes. — **EN ANTILOPE**.

— **ENCYCL.** Les *antilopines* sont répandus surtout en Afrique et dans l'Inde; deux espèces habitent l'Europe, c'est l'antelope américaine et l'antelope d'Espagne; beaucoup d'elles sont généralement simples; cependant, une espèce

américaine à les cornes fourchues (dicarocère). Chez une espèce de l'Inde, les cornes n'existent que chez le mâle et sont au nombre de quatre (tétracère). Principaux genres : *capreolus* (capricorne à bécards), *gazella* (gazelle dorcas), *strepsiceros* (strepsicère corne), *agaveus* (agaveus noir), *kobus* (kobe à crissantin), *oryx* (oryx leucoryx), *boelaphus*

à cause de l'action fœneuse qu'aurait eu cette substance sur des mines qui l'étaient en. m. Métal blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, qui se rapproche beaucoup de l'arsenic. — ESCOFF. Chim. Il est douéux que les anciens aient connu l'antimoine métallique ; tout au moins, le conte-ment-il avec son sulfure, auquel les Grecs donnaient le

nom de *cerantite*. Cet oxyde est jaunâtre, gras au toucher. Pour le préparer, on peut, par exemple, chauffer le produit de la réaction de l'acide sulfurique sur l'antimoine. Il se décompose sous l'action de l'acide chlorhydrique et donne du trichlorure d'antimoine et de l'antihydrate antimonique.

L'antihydrate antimonique Sb_2O_3 se prépare en calcinant son hydrate. Cet antihydrate, d'un jaune pâle, change au rouge, se transforme en oxyde de l'antimoine Sb_2O_3 . — **Acides antimoniques.** À l'anhydride Sb_2O_3 correspondent plusieurs hydrates analogues aux acides phosphoriques : l'hydrate normal SbO_3H_3 , l'acide antimonique $Sb_2O_5H_5$, l'acide pyro-antimonique $Sb_2O_5H_4$. Ces acides donnent des sels dont les plus importants sont les deux pyro-antimonates de potassium ; le pyro-antimonate neutre de potassium ou tri-antimoniate neutre, à pour formule $Sb_2O_5K_3$. Il se prépare, en faisant bouillir dans un creuset d'argent de l'antimoniate de potassium avec de la potasse en excès ; on lave la masse avec un peu d'eau, puis on évapore dans le vide. Le pyro-antimonate acide de potassium ou bi-antimoniate $Sb_2O_5KH_2$, 6H₂O se prépare comme le précédent, ils peuvent servir tous deux à caractériser les sels de sodium, car le pyro-antimonate de sodium est insoluble ; le sel neutre agit plus lentement sur les sels de soude que le sel pyro-antimonate acide.

Sulfures d'antimoine. On connaît deux sulfures d'antimoine : le proto ou trisulfure d'antimoine Sb_2S_3 et le pentasulfure Sb_2S_5 .

Le protosulfure (*stibine*) constitue le minéral d'antimoine le plus important. Il se présente sous forme de prismes orthorhombiques et se rencontre dans les terrains anciens ou il est le plus souvent mélangé à des sulfures de plomb, de cuivre, de fer ou d'arsenic. Il est cassant et donne d'un éclat métallique assez vif. Ce sulfure se solubilise à l'éclat cristallin en fondant au rouge soit avec l'antimoine métallique, soit avec ce métal au rouge à l'état d'oxyde. L'antimoine se dissout en grande quantité dans le protosulfure. Pour le préparer à l'état amorphe, il suffit de faire passer un courant d'acide sulfhydrique dans la solution d'un sel antimonique. Le kermès minéral est un sulfure d'antimoine amorphe qui, dans une certaine proportion de sulfure alcalin et un peu d'oxyde d'antimoine, V. KERMEZ.

L'oxydant naturel à pour formule $Sb_2S_3O_2$. Les oxydant artificiels sont obtenus en chauffant au rouge le sulfure d'antimoine, puis le faisant fondre dans un creuset, soit en fondant ensemble trois parties d'oxyde d'antimoine avec une partie de sulfure. Dans le premier cas, on obtient le *verre d'antimoine* ; dans le second cas, le *sulfure d'antimoine* qui est employé en médecine vétérinaire, comme purgatif. Le *carbone* ou *vermillon d'antimoine*, est un oxydure qui se prépare en traitant le chlorure d'antimoine par l'hyposulfite de soude ou de chaux. Le vermillon d'antimoine reste insoluble à l'air et à l'action d'acide sulfurique, mais il est soluble dans la préparation des papiers peints et dans l'industrie des toiles.

Le pentasulfure d'antimoine peut se préparer en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré à travers une solution aqueuse de sulfure d'antimoine. C'est une poudre de couleur jaune orangé. Si l'on fait dissoudre du protosulfure d'antimoine dans des sulfures alcalins, on obtient, dans la plupart des cas, des sulfures doubles ou sulfures. Il existe un assez grand nombre de sulfures doubles naturels : la *laumonite*, le *stibiothymite*, etc.

Séniures et tellures d'antimoine. Pour obtenir ces composés, il convient de fouir ensemble un mélange de sélénium et d'antimoine ou de tellure et d'antimoine. On obtient ainsi un trisélénure d'antimoine et un tellure d'antimoine Sb_2Te_3 un tellure de sélénium et un trichlorure Sb_2Cl_3 . Les composés Sb_2Se_4 et Sb_2Te_4 donnent des sels doubles, dont la formule générale est $(SbSe)_2M_2$.

— **Chlorures d'antimoine.** Le chlorure double avec l'antimoine deux composés, le trichlorure $SbCl_3$ et le pentachlorure d'antimoine $SbCl_5$.

Le trichlorure a pour densité 2,675. Il fond à 73°, et bout à 225°. La face la plus simple de l'échelle consiste à dissoudre un mélange de chlorure de sodium et de sulfure d'antimoine ; le sel se précipite dans un peu de quantité d'eau. Le sel se décompose par l'eau en excès en oxychlorure (*poudre d'Algarotti*) et d'acide chlorhydrique. Il se dissout également dans l'acide chlorhydrique et forme avec cet acide un composé connu sous le nom de *bromure d'antimoine liquide*. Traité par l'antimoine, le trichlorure donne deux composés dont les formules sont : $SbCl_2AsH_3$ et $SbCl_2ZnH_3$.

Traité par l'acide azotique il donne de l'acide antimonique. Le pentachlorure peut se préparer en faisant passer un courant de chlorure très sec sur de l'antimoine très divisé et chauffé. C'est un liquide jaune qui répand des fumées blanches à l'air ; à 0°, il se prend en une masse cristalline. Traité par le sulfure de carbone, le pentachlorure d'antimoine donne le tetrachlorure de carbone, du trichlorure d'antimoine et du soufre.

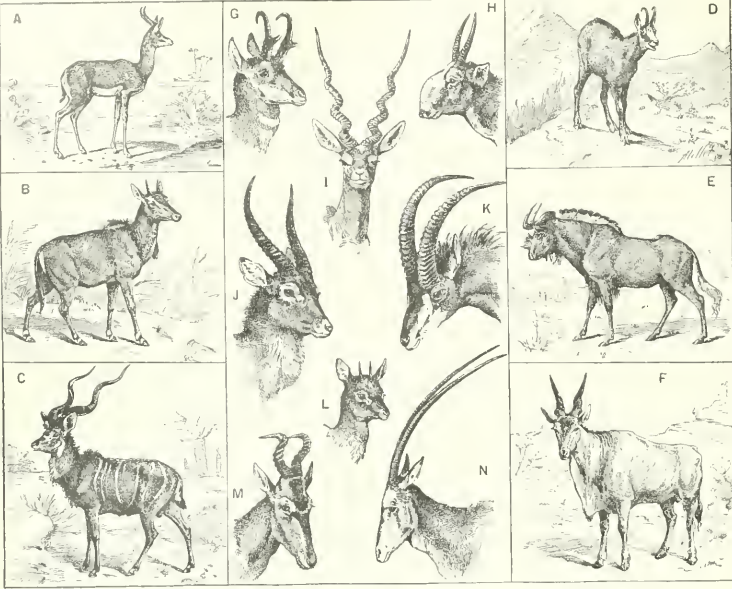
Le pentachlorure d'antimoine se combine avec l'antimonique, le perchlorure et l'oxychlorure de phosphore, les chlorures de soufre et de sélénium. L'antimonique liquide, avec l'oxygène et le chlorure des oxychlorures, qui, lavés, donnent de l'oxyde antimonique.

— **Fluor, le brome, l'iode** donnent avec l'antimoine un trichlorure $SbIF_3$, un tribromure $SbBr_3$, un triiodure SbI_3 . Ce dernier composé est trimorphe. Il donne des sels doubles, des oxydant et des sulfidant.

L'arsénure $SbAs_3$ se rencontre à l'état naturel ; le phosphure SbP_3 se prépare en chauffant ensemble de l'antimoine métallique, du charbon et de l'acide phosphorique, avec l'oxygène et le chlorure de sodium. C'est un composé qui se transforme par l'acide chlorhydrique un alliage d'antimoine et de zinc ou d'antimoine et de potassium. Il contient toujours un peu d'incrolore.

L'hydrogène antimoné est un gaz incolore, sans odeur. En descendant dans un récipient rouge, il se décompose et laisse un anneau d'antimoine très fixe. Il brûle avec une flamme livide ou donnant des vapeurs d'oxyde d'antimoine.

Recherches de l'antimoine et de ses composés. Presque toutes les combinaisons d'antimoine, traitées au chalumeau par la flamme réductrice sur le charbon, donnent, avec le cyanure de potassium ou le carbonate de soude, un globe métallique d'antimoine. Dans la flamme oxydante, il se forme une auréole d'oxyde d'antimoine.



A. Gazelle dorcas. — B. Antilope algérienne. — C. Antilope écaillée. — D. Chamois. — E. Gnu. — F. Antilope canna. — G. Dicarocère. — H. Saiga. — I. Antilope des Indes. — J. Kobe. — K. Egoëtre noir. — L. Tétracère tschikara. — M. Antilope canna. — N. Oryx leucoryx.

(canna), *ectolopos* (gnu), *arconotus* (cama ou bubale), *portax* (nilgaut), *tetraceros* (tétracère), *dorcas* (autilocapre à cornes fourchues), *rupicapra* (chamois ou izard).

ANTILOQUE, fils bien-aimé de Nestor et ami intime d'Achille et de Patrocle, fut tué par Hector devant Troie.

ANTIMAMMONIAQUE (de *antimoine*, n. et *ammoniaque*) n. f. Nom donné à l'hydrogène antimoné (V. ANTIMOINE), pour rappeler son analogie avec la composition avec l'ammoniaque AZH_3 dont il ne diffère que par la substitution de l'antimoine à l'azote.

ANTIQUAQUE (de *Antiqua*, n. pr. n. m. Genre d'insectes hétéromères, famille des tébroniens, renfermant des formes américaines, voisines des *domes* et répandues du Mexique au Brésil. Citons *Antiqua stercoraria* (Bressil), *Antiqua mexicana* (Mexique), etc.

ANTIQUAQUE, poète épique, vivait à Colophon à l'époque des guerres médiques. Ses œuvres sont perdues. Quintilien lui assignait le premier rang après Homère.

ANTIQUAQUE, nom de deux rois de la dynastie grecque de Bactriane : ANTIQUAQUE THÉOS, qui régna dans le nord de l'Inde vers la fin du 1^{er} siècle av. J.-C., et ANTIQUAQUE NIKÉTOUS, qui occupa le trône une vingtaine d'années après Théos.

ANTIMARIEN n. m. Hist. rel. V. ANTIMARIANITE.

ANTIMENSE (de *anti*, à la place de, et du lat. *mensa*, table) n. f. Dans l'Eglise grecque, Nappe consacrée qui tient lieu d'autel dans les lieux où on ne se trouve pas d'autel convenable.

ANTI-MÉPHITIQUE (de *anti*, et *méphitique*) n. et adj. Propriété à absorber, à neutraliser les miasmes. Un ANTI-MÉPHITIQUE. Le chlorure est ANTI-MÉPHITIQUE. Syn. de ANTI-MIASMATIQUE.

ANTI-MÉTABOLE (gr. *antimétabolé* : de *antimétabolé*, je transpose, je change en sens contraire) n. f. Figure de grammairien par laquelle deux ou plusieurs lettres d'un mot se mettent l'une à la place de l'autre, comme *notcher, charmeur*, c'est l'antimétabole. Il figure qui fait reparaître dans un second membre de phrase des expressions qui, dans le premier, avaient un ordre différent. (On dit aussi ANTI-MÉTAPHORÉ et ANTI-MÉTAPHORÉ ; les grammairiens latins l'appellent COMMUTATIO.) Ex. : *Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger.*

Qu'on parle bien ou mal du français cardinal, Ma prose à mes yeux n'en devient jamais rien : Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal, Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien. COUSINELLE.

ANTI-MIASMATIQUE (ass - de *anti*, et *miasmatique*) n. m. et adj. Propriété à chasser les miasmes, à désinfecter l'air ; l'oxygène ANTI-MIASMATIQUE. Le phénol est un excellent ANTI-MIASMATIQUE. Syn. de ANTI-MÉPHITIQUE.

ANTI-MILITAIRE (de *anti*, et *militaire*) adj. Contraire à l'esprit militaire.

ANTI-MINISTÉRIEL, ELLE (niss - de *anti*, et *ministère*) n. m. et adj. Opposé aux ministères, à la politique suivie par les ministères. Les ANTI-MINISTÉRIELS ont échoué aux élections. Candidat ANTI-MINISTÉRIEL.

ANTI-MOINE (selon les uns, de *anti*, à l'opposé de, et *moine*, seul, parce qu'on a cru longtemps que ce métal ne se trouvait jamais pur ; selon d'autres, de *anti*, et *moine*,

nom de *stinni*, et les Romains celui de *stibium*. La facilité avec laquelle il s'allie à l'or lui faisait attribuer des qualités aobles, d'où son nom de *regille* (petit roi). Ses propriétés furent décrites pour la première fois au xv^e siècle par Basile Valentin.

Propriétés. L'antimoine est un métal d'un blanc bleuâtre, qui présente une texture lamelleuse ou à grains cristallins, suivant qu'il a été refroidi lentement ou rapidement ; il est cassant entièrement privé de ductilité et de malléabilité. Il se pulvérisé très facilement. Sa densité oscille entre 6,70 et 6,86. Son symbole est Sb (stibium), son poids atomique 120. Il fond vers 410° et se volatilise au blanc. Il cristallise facilement en rhomboèdres. Si, une fois fondu à l'abri du contact de l'air, on le laisse refroidir lentement, sa surface présente des ramifications semblables à des fenilles de fougère.

Au contact de l'air, l'antimoine ne s'oxyde pas ; mais, si on le projette dans l'air à l'état fondu, il brûle avec une flamme très éclatante et donne d'abondants vapeurs d'oxyde d'antimoine.

Le chlore, le brome et l'iode attaquent l'antimoine. Si l'on projette dans un flacon plein de chlore de l'antimoine pulvérisé, il y a formation de chlorure avec production d'une vive lumière. L'acide sulfurique concentré donne un sulfure d'antimoine avec dégagement d'acide sulfureux. L'acide azotique le transforme en acide antimonique. L'acide chlorhydrique d'attaque l'antimoine que si ce métal est très divisé. L'eau régale donne un trichlorure $SbCl_3$ ou un pentachlorure $SbCl_5$. Les solutions alcalines n'attaquent pas l'antimoine, mais les polysulfures alcalins donnent des sulfantimonates.

L'antimoine qu'on obtient à l'état amorphe détone sous le choc ou quand on le chauffe, en dégageant des fumées blanches de chlorure, bromure ou iodure d'antimoine, suivant qu'il a été obtenu à l'état amorphe au moyen du chlore, du brome ou de l'iode.

L'antimoine présente de grandes analogies avec l'arsenic. — **Acides d'antimoine.** On en connaît trois : le protoxyde Sb_2O_3 , l'antimoniate d'antimoine Sb_2O_5 , et l'anhydride antimonique Sb_2O_3 . Berzelius admet encore l'existence d'un sous-oxyde d'antimoine Sb_2O_2 qui se formerait à la surface du métal exposé à l'air humide.

Le protoxyde d'antimoine ou anhydride antimonique se trouve à l'état naturel en prismes orthorhombiques ou en octaèdres réguliers ; dans le premier cas, on l'appelle *valentinite* ; dans le second, *senarmontite*. Il se produit dans la combustion de ce métal à l'air. On peut le reproduire sous les deux formes cristallines qu'il affecte à l'état naturel. Soumis à l'influence de la chaleur, l'oxyde d'antimoine se colore en jaune ; mais il ne conserve point cette coloration. Si on le porte au rouge, au contact de l'air il donne de l'antimoniate d'antimoine et brûle comme un morceau d'amadou. Un courant d'hydrogène le réduit, s'il est chauffé, à l'état métallique. Il se dissout très facilement dans le tartrate acide de potasse en formant l'*émétique*. Traitée par le chlorure d'antimoine bouillant, il donne un oxychlorure. Il se combine avec le chlore et donne un chlorure ; sous l'action des acides bouillants, il donne de l'acide antimonique.

Le protoxyde d'antimoine donne des sels avec les acides sulfurique, phosphorique et tartrique. Ces sels, sauf les tartrates, sont peu stables en général.

L'antimoniate d'antimoine ou peroxyde d'antimoine Sb_2O_5 se rencontre dans la nature en masses cristallines,

le monde arrive suivant les lois de la nature. L'idée de liberté redoutait tout ce qui est impossible en chicanant la principe de causalité, et, en outre, la raison persiste à demander quelle est la cause qui détermine la liberté dans un sens ou dans l'autre.

IV. **ANTINOMIE.** *Thèse.* — Le monde doit avoir pour cause, ou réalité, quelque chose de ses éléments, quelque chose de nécessaire en soi. En effet, tout changement dépend d'une condition qui seule le rend nécessaire, il faut qu'en définitive il n'y ait quelque chose de nécessaire en soi dont tout le reste dépend.

— *Antithèse.* — Il n'y a nulle part, ni dans le monde, ni hors du monde, comme sa cause, ou être absolument nécessaire. « En effet, la raison se refuse à admettre une nécessité dernière; elle demande toujours à nouveau sous quelle condition elle existe, ce que est nécessaire. Kant prétend trouver la solution de ces antinomies dans l'*idéalisme transcendantal*. (V. ce mot.) Pour les deux premières, on dira que, comme chose en soi, le monde a été ni limité ni illimité, ni composé d'atomes, ni infiniment divisible, car, en soi, comme chose en soi, ni dans l'espace, ni dans le temps. Pour la troisième antinomie, on dira que l'aesthèse est vraie dans le monde phénoménal (tout a sa cause naturelle, si par là on entend tout phénoménal), et que la thèse peut être vraie pour le monde nouménal (la chose en soi, qui ne tombe pas sous les conditions de la connaissance, peut être spontanément absolue). De même pour la quatrième antinomie : dans le monde phénoménal, tout est conditionné, mais nous ne savons rien de nous en soi, et il se peut que dans ce nouménal existe un être nécessaire, condition non empirique et par conséquent inconditionnée de la série entière des phénomènes.

Remarquons, en finissant, que l'antinomie qui aboutissait pour Kant, à la négation de la métaphysique, est devenue, pour Hegel, l'instrument par excellence de la raison et de la loi universelle des choses. V. HEGEL.

ANTINOMIEN (in — de anti, et du gr. nomos, loi) n. m. Membre d'un parti luthérien dirigé par Agricola, docteur du xvi^e siècle, qui déclarait la loi mauvaise et pernicieuse et soutenait que la loi seule, sans condition, est le fondement du salut. Le parti fut cassé par chef Ansrorslf.

ANTINOMIQUE adj. qui forme antinomie, qui es. contradictoire.

ANTINOMIQUEMENT adj. Par antinomie, contradictoirement.

ANTINOMISME (misa) n. m. Opposition à la loi, et particulièrement doctrine des antinomies.

ANTINOMISTE (misa) n. m. Celui qui aime, qui recherche l'antinomie.

ANTINOPOLIS. Géogr. anc. V. ANTINOË.

ANTINORI (Louis-Antoine), savant antiaulaire, né à Aquila, dans l'Abruzzi, le 20 août en 1780. Il entra dans les ordres. Il recueillit un grand nombre d'inscriptions inédites, qu'il expédia à Muratori, qui publiait alors son *Thesaurus*. Il envoya au même érudit des chroniques de l'Abruzzi datant du xiii^e siècle. Il mourut avant d'avoir pu rédiger les notes qu'il avait amassées. — Son frère, **GENARO ANTINORI**, les publia, mais sans méthode.


ANTINORI (le marquis Horace), voyageur italien, né à Perouse en 1811, mort en 1882. Il a été plusieurs fois en Afrique, soit sur les bords du Nil Blanc (1850-1861), soit en Egypte, sur les bords de la mer Rouge et en Tunisie, soit dans le Choa, où il est resté pendant deux années, et jusqu'à dans les pays des Galla. Il avait rendu des collections d'un prix inestimable pour les savants desieux d'étudier l'Afrique équatoriale.

ANTINOUS de Antinoüs, n. pr.), constellation voisine de l'Angle comprenant les étoiles $\alpha, \beta, \gamma, \delta, \epsilon, \zeta, \eta, \theta, \iota, \kappa, \lambda$.

ANTINOUS, prince d'Ithaque, homme grossier et cruel, et l'un des prétendants de Pénélope. Il fut, un des premiers, tué par Ulysse.

ANTINOUS, jeune esclave bithynien, d'une grande beauté, favori de l'empereur Adrien. Il se noya dans le Nil, et Adrien, de douleur, lui éleva des temples dans toute l'étendue de l'empire et fit reproduire son image par les artistes les plus fameux. La beauté d'Antinoüs est d'une beauté proverbiale, et son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'une beauté accomplie.

Antinoüs (STATUES) et ADRIEN AVANT RELIÉTI LA VILLE DE BESA en l'honneur d'Antinoüs, lui éleva des temples dans toute l'étendue de l'empire et fit reproduire son image par les artistes les plus fameux. La beauté d'Antinoüs est d'une beauté proverbiale, et son nom a passé dans la langue pour désigner un homme d'une beauté accomplie.



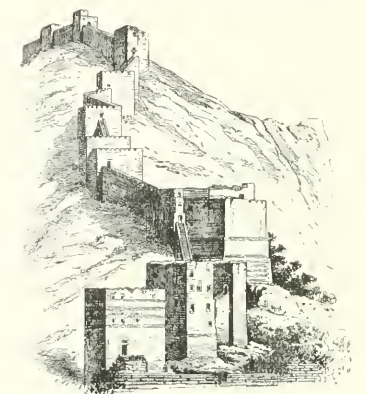
Antinoüs

ANTIOBÉSQUE (de anti, et obésque n. m. et adj.) Qui combat, qui convient l'obésité : EN ANTIOBÉSQUE. Régime ANTIOBÉSQUE.

ANTIOCHE, anc. ANTAKIËH, ville célèbre de Syrie, sur l'Oronte, à 35 kilom. de la mer. Elle fut fondée par Séleucus Nicator, en 301 av. J.-C. Capitale de la Syrie, résidence des Séleucides, elle resta pendant des siècles une des principales cités du monde. Elle compta plus de 500 000 hab., et fut célèbre par sa richesse, par sa magnificence et son luxe.

— ENCYCL. Elevée aux Séleucides par Tigrane, roi

d'Arménie, en 87, elle fut bientôt après rendue par Lucullus à Antiochos Philopator. Quand Pompée conquit la Syrie (en 64), Antioche conserva son autonomie. Elle fut comblée des bienfaits de César et d'Auguste, et reçut d'Antoine le droit italique. Cela empêcha pas que les églises ne fussent très fréquentées dans cette remuante cité. Il resta des ruines importantes de l'Antioche romaine : des apolodotes, des catacombes, et une grande partie de l'école, avec des tours et des portes. Antioche fut une place importante dans l'histoire des origines du christianisme. Ce fut une des sept Églises primitives. Elle fut souvent visitée par saint Pierre et saint Paul ; et c'est là que les disciples du Christ prièrent pour la première fois le nom de « chrétiens ». Antioche devint le siège d'un patriarchat ; et de 324 à 350, il s'y tint dix conciles. Dans les premiers siècles de notre ère, cette ville eut à souffrir bien des maux (de terribles tremble-



Enceinte d'Antioche au temps des croisades

ments de terre : en 115 sous Trajan, puis sous Justin et sous Justinien, une série de sièges et de destructions partielles). Pris par les Perses du Sapor en 268, saccagé par Chosroës en 540, Antioche fut rebâtie par Justinien. Elle fut conquise par les Sarrasins en 635, reprise au x^e siècle par Nicéphore Phocas, empereur d'Orient, enlevée de nouveau par les musulmans en 1084. Elle tomba au pouvoir des croisés en 1098, après un siège mémorable qui avait duré huit à neuf mois, et elle devint le siège d'une principauté franque. Cette principauté subsista près de deux siècles. Mais, en 1268, Antioche rebâtie aux mains des musulmans. Aujourd'hui, sous le nom de *Antakieh*, c'est une petite ville turque, d'environ 24 000 habitants, qui fait partie du vilayet d'Alep. Elle a été souvent très éprouvée par des tremblements de terre, notamment par celui de 1872. Mais elle conserve quelque prospérité, et elle reste le centre religieux de plusieurs sectes chrétiennes d'Orient. Patrie du poète Archias et de saint Jean Chrysostôme.

— BIBLIOGR. : O. Müller, *Antiquitates Antiochenæ* (Göttingue, 1839).

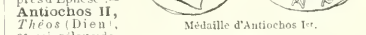
ANTIOCHE, nom de diverses villes fondées ou rebâties par Séleucus Nicator, roi de Syrie, ou par les princes de sa dynastie, en Comagène, en Margiane, en Carie, en Mésopotamie, en Cilicie, etc.

ANTIOCHE (pèrrets p.), détroit sur la côte occidentale de France, entre les îles de l'Is et d'Ouvéron. Le 15 juillet 1815, Napoléon se rendit dans ce détroit, à bord du *Bellerophon*, pour passer en Angleterre.

ANTIOCHE-DE-PISIDIE, ville anc., sur la frontière de Phrygie et de Pisidie. Elle fut fondée par les habitants de Magnésie, déclarée libre par les Romains, vers 190 avant notre ère. Sous Auguste, elle prit le nom de Césarée et fut élevée au rang de colonie, avec droit italique.

ANTIOCHIDE (ki) n. f. Nom d'une tribu d'Athènes à laquelle appartenait Socrate.

ANTIOCHOS ou **ANTIOCHUS**. Ce nom fut porté par treize rois de Syrie de la dynastie des Séleucides : **Antiochos I^{er}**, Soter (Sauveur), 2^e roi séleucide de Syrie, de 281 à 260 av. J.-C., fils de Séleucus I^{er}, reçut son surnom pour avoir sauvé le royaume d'une invasion des Gaulois, grâce à ses éléphants ; il fut trois fois vaincu par les Perses ; il fut tué dans un combat, près d'Éphèse ; — **Antiochos II**, 3^e roi séleucide, de 260 à 241 av. J.-C., fils du précédent. Son surnom lui fut donné par les Mésidiens, qu'il délivra de la tyrannie. Il continua avec succès, la guerre que son père avait entreprise contre Ptolémée II, roi d'Égypte. Il épousa Bérénice, fille de Ptolémée, après avoir répudié sa première femme, Laodice ; il la reprit à la mort de Ptolémée et mourut empoisonné par elle, l'an 247 av. J.-C. ; — **Antiochos**, surnommé *Hercule* (Hercorior), fils du précédent et de Laodice. Il essaya vainement de détrôner son frère Séleucus Callinicos ; après mille aventures, il perit misérablement, tué par des brigands ; — **Antiochos III**, surnommé *le Grand*, 6^e roi séleucide, de 223 à 188, frère et successeur de Séleucus II. Il tenta de reconquérir la Cœlésyrie sur le roi d'Égypte Ptolémée Philopator, mais il fut vaincu à Raphia, dans une sanglante ba-



Médaille d'Antiochos III.

taille (216), Il ne tarda pas, néanmoins, à réparer cette défaite, conquit la Judée, la Phénicie, la Cœlésyrie, toute l'Asie Mineure, et battit les Parthes. Il fut arrêté dans ses succès par les Romains, qui le sommèrent de rendre la liberté aux



Médaille d'Antiochos III.

villes grecques d'Asie. A l'instigation de ses Étochiens et d'Antiochides, il déclara la guerre à Rome. Vaincu aux Thermopyles (191) et à Magnésie (190), il fut recueilli par le roi de Bithynie Tétrarque et payeur un énorme tribut. Pour s'acquitter, il voulut piller le temple de Bel à Élymas ; mais il fut tué par le peuple, indigné de son sacrilège. — **Antiochos IV**, surnommé *Epiphanes* (l'Illustre) ou *Epimane* (l'Insensé), fils du précédent et successeur de Séleucus IV, roi de 174 à 164 av. J.-C. Il profita de l'ouïe de Ptolémée Philopator, le prince en Égypte, s'empara de Memphis et du jeune prince, mais bientôt les Romains contraignirent à rendre ses conquêtes. Les Juifs s'étant révoltés contre lui, il marcha sur Jérusalem, et fit égorger, dit-on, 80 000 habitants de cette malheureuse ville. C'est par ses ordres que périrent leurs deux frères Machabées, ainsi qu'on peut le voir dans l'histoire. — **Antiochos V**, surnommé *Dionysos*, roi de 145 à 142 av. J.-C. (Fils de l'usurpateur Alexandre Bala, il fut élevé au trône par Tryphon, qui bientôt le tua et prit sa place) ; — **Antiochos VII**, surnommé *Sidétès* (le Chasseur), roi de 139 à 131 av. J.-C. (Fils de Démétrios Soter, il renversa l'usurpateur Tryphon, et prit sa place) ; — **Antiochos VIII**, surnommé *Antiochos*, dans une bataille contre les Parthes) ; — **Antiochos VIII**, surnommé *Gryphos* (le Faucon), roi de 125 à 97 av. J.-C. (Fils de Démétrios Nicator et de Cléopâtre, il fut élevé au trône par ses parents, qui espèrent régner sous son nom, mais qui l'empoisonnèrent. Toutefois, son frère Antiochos de Cyzique, le contraignit à lui céder une partie de ses États. Il périt assassiné par un de ses sujets) ; — **Antiochos IX**, surnommé *Philopator*, dit aussi de *l'Égypte* (parce qu'il Cœlésyrie et Phénicie) de 111 à 96 av. J.-C. (A la mort de son frère Antiochos VIII, il voulut s'emparer de toute la Syrie, et fut tué dans un combat) ; — **Antiochos X**, surnommé *Épiphane*, dit aussi de *l'Égypte* (parce qu'il fut en lutte contre les fils d'Antiochos VIII. Il périt sans doute dans une bataille contre les Parthes) ; — **Antiochos XI**, surnommé *Épiphane-Philadelphie*, fils d'Antiochos VIII, roi de 95 à 92 av. J.-C. Il régna avec son frère Philippe, après la mort de leur frère aîné Séleucus VI, brûlé vif dans Mopsésie. Il se noya dans l'Oronte après un combat contre Antiochos X) ; — **Antiochos XIII**, surnommé *Dionysos*, quatrième fils d'Antiochos VIII, successeur de son frère Démétrios III, pendant une expédition contre son frère Artéas, chef d'une tribu arabe, il avait régné de 87 à 83 av. J.-C.) ; — **Antiochos XIII**, surnommé *l'Asiatique*, fils d'Antiochos X, régna de 68 à 64 av. J.-C., et fut dépossédé par son compère, qui fut le dernier roi de Syrie (de 64 av. J.-C. à l'an de la fin de la dynastie des Séleucides).



Médaille d'Antiochos VIII.

— BIBLIOGR. : Hoffmann, *De bellis ab Antiocho Epiphano adversus Ptolemaem gestis* (Erlangen, 1835).

ANTIOCHOS ou **ANTIOCHUS**, nom commun à quatre rois de la Comagène : Antiochos I^{er} embrassa le parti d'Épiphane contre Pompée, l'an 69 av. J.-C. (il se courut ensuite Pompée contre César) ; — Antiochos II, accusé d'un assassinat, fut exécuté en 29, par ordre d'Auguste. — A la mort d'Antiochos III (17 de J.-C.), la Comagène fut réduite en province romaine, sous le nom de *Epiphanie*, et à Caligula rendit en 35 le royaume de ses ancêtres, régna pendant plus de 30 ans et fut détrôné en 73. (La Comagène redevint province romaine, et Antiochos IV passa le reste de sa vie à Rome.)

ANTIOCHOS d'ASCALON, philosophe grec, qui académicien, successeur de Platon, en tant que de Platon et Amphion. Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dirce, la reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la forêt de Daphné, en tant que de Platon et Amphion. Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dirce, la reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la forêt de Daphné, en tant que de Platon et Amphion.

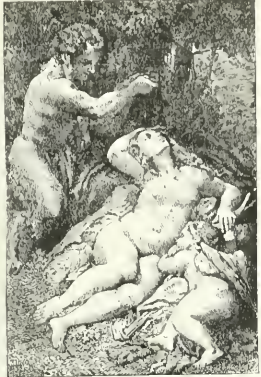
ANTIODONTALIQUE (de anti, et odontalique) n. m. et adj. Soit des remèdes employés contre l'odontalgie, ou mal de dents : EN ANTIODONTALIQUE. Remède ANTIODONTALIQUE. SYN. ANTIOSTOMALIQUE.

ANTIOPE (de Antiope, n. mythol.) planète télescopique n^o 99, découverte par Luther en 1846.

ANTIOPE, reine des Amazones, fut vaincue par Hercule, qui avait reçu d'Erasthée l'ordre de lui enlever sa ceinture, et épousa ensuite Thésée, dont elle eut Hippolyte.

ANTIOPE, fille de Nycteus, roi de Thèbes, fut séduite pendant son sommeil par Jupiter, qui avait pris la forme de l'étranger. Elle en eut deux fils, Zétus et Amphion. Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dirce, la reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la forêt de Daphné, en tant que de Platon et Amphion. Elle était célèbre dans toute la Grèce pour sa beauté. Sa tante Dirce, la reine de Thèbes, l'enferma par jalousie et la traita cruellement. Elle parvint à s'échapper dans la forêt de Daphné, en tant que de Platon et Amphion.

ANTIOPE (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D.). La fable d'Antiope, amée de Jupiter, et poursuivie par la haine de Lycaos et de Dirce sa femme, a souvent servi de thème aux artistes grecs et romains. Parmi les œuvres anciennes, il faut signaler le groupe pittorresque de Tauréa.



Antiope endormie, d'après le Corrège.

ANTIOPE, nom d'une ville de l'Asie, dans le royaume de Lycaonie, au sud de l'Asie Mineure. Elle fut détruite par le roi Antiochus le Grand, en 190 av. J.-C.

ANTIOPE (piss — de anti, et papisme) n. m. Etat de l'Église pendant le règne d'un antipape; c'est le régime même. L'opinion de ceux qui ne reconnaissent pas la suprématie papale.

ANTIOPE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLÈLE (de anti, et parallèle) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, deux angles égaux. (Sections antiparallèles. V. sections planes.)

ANTIPARISTE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLELE (de anti, et parallèle) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, deux angles égaux. (Sections antiparallèles. V. sections planes.)

ANTIPARISTE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLELE (de anti, et parallèle) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, deux angles égaux. (Sections antiparallèles. V. sections planes.)

ANTIPARISTE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLELE (de anti, et parallèle) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, deux angles égaux. (Sections antiparallèles. V. sections planes.)

ANTIPARISTE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPARALLELE (de anti, et parallèle) adj. Géom. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment, avec une troisième, deux angles égaux. (Sections antiparallèles. V. sections planes.)

ANTIPARISTE (piss — rad. antipapisme) n. m. et adj. Qui est opposé aux papistes, aux partisans de la suprématie spirituelle du pape, au papisme.

ANTIPAS. Hist. V. Hérodote ANTIPAS.

ANTIPATER ou ANTIPATROS, général macédonien, lieutenant de Philippe et d'Alexandre, né vers 397, mort en 317 av. J.-C. Il fut chargé par Alexandre, pendant son expédition d'Asie, du gouvernement de la Macédoine, par la Thrace et la Thessalie. Dans le partage des provinces qui suivit la mort du conquérant, Antipater conserva la Macédoine. Il eut à combattre les Grecs soulevés à la voix de Démétrios. Vaincu près de Lamia, il fut assiégé dans cette ville, puis délivré par Cratès. Il eut ensuite les Athéniens et leurs alliés à la bataille de Crannon, et ne leur accorda la paix qu'à des conditions très onéreuses (322). Antipater entra ensuite dans la coalition contre Perdicas, et mourut dans un âge fort avancé.

ANTIPATER ou ANTIPATROS, roi de Macédoine, fils de Cassandre et petit-fils du général Antipater, monta sur le trône Jan 296 av. J.-C., fut classé des six États en 294 par Démétrios Poliorcète, et tué plus tard par Lysimaque, dont il avait épousé la fille Eurydice.

ANTIPATER, l'Iduméen, père d'Hérode le Grand, neveu du précédent et petit-fils de Cassandre. Il s'attacha au parti de César, qui l'accompagna en Egypte, et fut nommé par lui procureur de la Judée. Il rétablit la tranquillité de ce pays, au milieu des troubles et des guerres civiles qui déchirèrent l'Empire romain, et mourut empoisonné vers l'an 43 av. J.-C.

ANTIPATER ou ANTIPATROS, fils aîné d'Hérode le Grand et de sa première femme Doris. Il fut désigné par son père, qui avait répudié Doris pour épouser Mariamne. Rappelé bientôt par Hérode, qui voulait l'opposer à ses deux autres fils, Alexandre et Aristobule, il conspira lui-même contre son père, qui le fit mettre à mort l'an 40. C'est au sujet de cette destination tragique qu'Auguste disait, par une double allusion : « Il vaut mieux être le porc que le fils d'Hérode. »

ANTIPATER (L. Cælius), historien, orateur et juriste romain, maître de Crassus, contemporain des Gracques. Il avait composé une histoire de la seconde guerre punique.

ANTIPATER ou ANTIPATROS, nom de plusieurs écrivains. Les plus connus sont : Antipater de Sidon, poète du temps de Sylla, dont plusieurs épigrammes sont conservées dans l'Anthologie; — Antipater de Thessalonie, poète du temps d'Auguste, auteur, lui aussi, d'épigrammes conservées dans l'Anthologie; — Antipater de Tarse, philosophe stoïcien, maître de Caton d'Utique; — Antipater de Hierapolis, rhéteur du temps de l'empereur sévère. (Il fut secrétaire de cet empereur, consul et gouverneur de Bithynie.)

ANTIPATHAIRES (rad. antipathe) n. m. pl. Sous-ordre de corallaires ou antozoaires, renfermant des colonies de polypes strobilés et à axes cornés avec polyptères ayant le plus souvent six tentacules. Deux familles : antipathidés, gérardidés. — Un ANTIPATHÈRE.

ANTIPATHÈRE n. m. Genre de corallaires, type de la famille des antipathidés, le plus célèbre, et renfermant des polypiers à polypes muvis de six tentacules, et axe noir ramifié; les espèces de ce genre sont ordinairement de six à sept centimètres de hauteur. C'est le nom de corail noir. Citois l'antipathes larix.



Antipathe.

ANTIPATHE (du gr. antipathe, contraire) n. m. et adj. Opposé par les sentiments, etc. L'hôtel de Rombois est antipathe à l'hôtel d'Orly. (Chapelain.) (N'a guère été employé qu'au XVII^e siècle.)

ANTIPATHEUR v. a. Barbarisme argotique qui signifie haïr extrêmement, avoir en horreur.

ANTIPATHIDES o. m. pl. Famille de corallaires, renfermant comme genres principaux : l'antipathe, le cirripathe, l'arachnopathie, etc. — Un ANTIPATHÈRE.

ANTIPATHE (gr. antipatheia; de anti, contre, et pathos, passion) n. f. Aversion instinctive, qui se repose sur aucun motif distinctement perçu. Avoir de l'antipathie pour une personne, pour une chose. L'ANTIPATHE n'est qu'une haine violente qui ne raisonne pas. (Vauven.)

Il y a dit même en parlant des animaux au des choses : L'ANTIPATHIE n'est qu'une aversion et la haine. — E. T. De peint. Défaut d'harmonie entre deux couleurs.

Ainsi, par une teinte avec assortie, Vernet de deux couleurs eieit l'antipathie. DELILLE.

— ENCYCL. L'antipathie qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose peut être occasionnée par une multitude de causes, qui naissent, en ce qui regarde les personnes, des oppositions d'âge, de goûts, de tempérament, de caractère, d'opinions, etc., et, en ce qui concerne les choses, de l'action plus ou moins désagréable qu'elles exercent sur notre organisation.

— ANTON. Antipathie, aversion, haine, répugnance. Aversion est plus énergique qu'antipathie, haine est plus énergique qu'aversion. En outre, l'aversion et l'antipathie peuvent se repousser sur rien, tandis que la haine, en général, naît de la passion ou du ressentiment. (L'antipathie est pleine de haine. La répugnance empêche qu'on ne fasse les choses de bonne grâce, et donne un air gêné.)

— ANTON. Bienveillance, faveur, intérêt, prédilection, sympathie.

ANTIPATHÈRE (rad. antipathia) adj. Contraire, qui répugne instinctivement, se déteste, se hait, se déteste (et des choses) : La marotte est, comme le chien, ANTIPATHÈRE avec le chat. (Buff.)

— Couleurs antipathiques. Peint. Couleurs qui se s'accroient pas.

— ANTON. Bienveillant, favorable, sympathique.

ANTIPATHIDES, nom donné à la dynastie macédonienne fondée par Cassandre, fils d'Antipater.

ANTI-PATRIOTIQUE adj. Opposé au patriotisme. (Se dit des sentiments, des actes, des principes, mais non des personnes.)

ANTI-PATRIOTISME (fiss — rad. antipatriote) n. m. Sentiment opposé au patriotisme.

ANTI-PATRIOTE, ville de l'Asie, Jubel, probablement sur la route de Jérusalem à Césarée, qui appartenait aux Chapharslana, ou Chapharsila, Hébreux, l'ayant agrandie, lui donna le nom de son père, Antipater.

ANTI-PATROX ou ANTI-PATROXOS, une des fêtes Ioniennes, entre Corinthe et Céphalonne, sur la côte d'Épire, vis-à-vis le col de Arta, au S.-E. et en face du Poro. Elle consistait en certaines danses, prétextes pour la plus part. Culture de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers.

ANTI-PEPTONE (de anti, et peptone) n. f. Ce qui, des albumolides, n'est pas liquéfié et transformé en peptone par le suc pancréatique.

ANTI-PÉRIODIQUE (de anti, et période) n. m. et adj. Se dit des médicaments dont la propriété de prévenir et d'arrêter les accès des maladies intermittentes, ou périodiques, telles que les fièvres intermittentes, les névralgies : Un ANTIPÉRIODIQUE. Palton ANTIPÉRIODIQUE. Syn. de FÉBRIFUGE.

— ENCYCL. Le quinquina et ses préparations se placent en tête des antipériodiques ou fébrifuges. Viennent ensuite l'acide arsénieux, l'arséniate de soude ou de potasse, et un certain nombre de matières végétales : la bécérite, la prasine, la salicine, l'écorce de chêne, le café non torréfié, le racine de centaurée, le quinquina, le quinquina amara, l'absintie, la camomille, l'alkékégne, la petite centaurée, le celsomium nitidum s.

Les antipériodiques s'emploient ordinairement, mais non exclusivement, dans les fièvres intermittentes; ils sont indiqués dans toutes les maladies d'origine miasmatique, quelle qu'en soit la manifestation.

ANTI-PÉRISTALTIQUE (sta — de anti, et péristaltique) adj. Se dit des contractions de l'estomac et des intestins, qui, se produisant en sens inverse des contractions péristaltiques du mot, font cheminer les aliments en arrière, ou en sens inverse de leur progression normale. Les contractions antipéristaltiques d'existent probablement que dans les états pathologiques.

ANTI-PÉRISTASE (sta — de anti, et du gr. péristasis, entourage) n. f. Dans l'an. phys., Action de deux qualités contraires, dont l'une sert à empêcher l'autre de se produire. L'hiver augmente la chaleur du corps par ANTI-PÉRISTASE, c'est-à-dire par « contrariété de l'un voisin ». (Paré.)

— ENCYCL. On a parlé de l'antipéristase un certain nombre de phénomènes. C'est, disait-on, par antipéristase que l'été est plus ardent que l'hiver. L'hiver, pendant l'été; que l'hiver augmente la production de chaleur animale, etc. Aujourd'hui, ces phénomènes s'expliquent par la théorie de la combustion; à l'hiver, l'air est plus dense et contient plus d'oxygène sous un même volume. Cette mélangée, jointe à l'insolation et à une plus grande quantité d'aliments, explique la production plus grande de chaleur animale pendant la froide saison.

ANTI-PESTILENTIEL, ELLE (ti-pesti-lan-si — de anti, et pestilential) n. m. et adj. Se dit des moyens employés pour combattre la peste. Syn. ANTI-LOIMIQUE.

ANTI-PHANE, nom commun à plusieurs artistes, écrivains ou médecins grecs. Le plus célèbre fut un poète, vers 410, et mourut en 306 av. J.-C. Il composa, dit-on, 260 000 pièces et fut, avec Alexis, le représentant le plus illustre de la comédie moyenne à Athènes. Il ne nous reste que des fragments de ses œuvres.

ANTI-PHARMAQUE (de anti, et du gr. pharmakon, poison). Substance qui combat, détruit l'effet délétère des poisons. Syn. ANTI-DOTE.

ANTI-PHASE (gr. antiphasis) n. f. Cocontradiction.

ANTI-PHATHIQUE (rad. antipathia) adj. Contradictoire.

ANTI-PHATÉS, nom de plusieurs personnages des temps héroïques, et dont le plus connu est un roi des Lestrigons qui, dans l'Odyssée, devore un des compagnons d'Ulysse, délégué vers lui en ambassade.

ANTI-PHELLOS ou ANTI-PHELLOS, ville maritime de l'Asie Mineure. Elle fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

ANTI-PHÈRE, peintre grec, élève de Ctésidémus, florissant vers 330 av. J.-C. Fut le contemporain d'Alexis; résida aussi à la cour de Protéeus II. Ses tableaux étaient, paraît-il, conçus dans un style noble, mais ils ne se refusaient pas les sujets comiques et la caricature. Son portrait d'Alexandre le Grand était célèbre dans l'antiquité.

millier d'hétaires attendaient les pèlerins. Ce culte se développa encore à l'époque alexandrine, puis à l'époque romaine on Aphrodite, identifiée avec Vénus, fut considérée, grâce à son fils Éros, comme l'aïeule du peuple romain.

— Archeol. Aphrodite est l'une des divinités qui ont le plus souvent inspiré l'art grec. Ses représentations figurées sont innombrables : statues, terres cuites, bronzes, fresques, peintures de vases. Et les artistes ont modifié, à plusieurs reprises, le type plastique d'Aphrodite.

On l'adorait d'abord, surtout à Paphos, sous la forme orientale d'un simple cône ou d'une pyramide entourée de flambeaux. Vers l'an 400, elle devint une grossière idole, entièrement vêtue, chargée de colliers et de bracelets ; c'est ainsi que la représentent une foule de statues archaïques, trouvées à Glype ou dans les îles de l'Archipel. Vers le début du vi^e siècle avant notre ère, se dessine un type artistique, qui se maintint jusqu'à la fin du v^e siècle. Aphrodite est alors une divinité grave, drapée dans un long chiton, couronnée d'un diadème ou du *palos*, et tenant en main une fleur : c'est la déesse *Céphale*, l'Aphrodite *aux jardins* d'Alcamène, ou l'Aphrodite *vierge* de la frise orientale du Parthéon. Puis apparaît un type de transition, qui a peut-être été créé par Scopas : l'Aphrodite *Niphéropsos* ou (Victorieuse), nue jusqu'à

par un temple où l'on nourrissait une vache blanche sacrée à Hadhor, la Vénus égyptienne. *Aug. Atyph ou Atyph*. Nom de deux autres villes d'Égypte : l'une dans la Thébaïde, l'autre dans le Delta.

APHROGALIE (du gr. *aphros*, écume, et *gala*, lacté, lait) n. m. Lait blanc et crémeux qui s'écoule de la mamelle des ouvriers de certaines industries, et notamment ceux des fabriques de cèruse pour combattre les coliques de plomb, et les affections aigües d'empêcher la nécrase des os provoquée par le phosphore blanc.

APHRONATRON (du gr. *aphros*, écume, et de *natron*, nom du carbonate de soude naturel) n. m. Efflorescence saline formée par le carbonate de sodium. On la confond souvent avec le salpêtre ; car on les trouve tous les deux dans les lieux humides.

APHRONITE (du gr. *aphros*, écume, et *nitron*, nitre) n. m. Nitre dépuré.

APHROPHORE (du gr. *aphros*, écume, et *phora*, action de porter) n. m. Genre d'insectes homoptères, famille des

Au début, on emploie des lotions émollientes, additionnées de quelques gouttes de laudanum, après la période inflammatoire, des astringents, tels que borate de soude, alun ; on peut faire des lavages de la bouche avec une solution de salicylate de soude au 1/10^e. A l'intérieur, on donne le chlorate de potasse. La cavisation peut être aidée par de légers attouchements au nitrate d'argent. Les purgatifs sont nécessaires.

— Méd. vétér. Cette maladie éruptive, enzootique ou épizootique, se caractérise par de petites ampoules ou phlyctènes qui se développent dans la bouche, dans l'espace interdigitaire, sur les lèvres et sur les mamelles. Les autres affections, notamment au bout, au mouton et au porc, a reçu différents noms. C'est ainsi qu'on l'appelle : « névrosé aptéuse », « épizootie aptéuse », « maladies aptéuses », « stomatite aptéuse », « buccite », « phlyctène », « glossopède », « mal de bouche », « exanthème interpharyngé ».

Les maladies aptéuses ont été connues de toute antiquité ; car, depuis les Grecs, on trouve qu'il en est fait mention dans tous les ouvrages des savants qui se sont occupés de médecine comparée. Les intempéries, les fourrages avariés, les mauvais soins, les refroidissements, ont été signalés tour à tour comme causes de la névrosé aptéuse. Mais si, dans l'histoire de cette maladie, on étudie les conditions au milieu desquelles elle s'est développée, on acquiert bientôt la certitude que cette affection est indépendante de toutes ces influences.

Au début de cette maladie, les animaux perdent l'appétit, deviennent tristes, éprouvent des frissons, et la sécrétion du lait diminue d'une manière notable. Au bout de vingt-quatre à quarante heures, les phénomènes fébriles cessent, et une éruption vésiculeuse survient dans la bouche, sur les mamelles, et dans l'espace interdigitaire, ce qui fait que ces animaux boitent quelquefois considérablement. Au bout d'un temps variable, suivant les régions du corps, les vésicules s'ouvrent et se recouvrent bientôt de matière purulo-sanguinolente qui forme une croûte roussâtre au contact de l'air. Enfin, après huit à dix jours, ces croûtes tombent et laissent à nu la cicatrice de la vésicule. En général, cette maladie ne compromet pas la vie des animaux, parce qu'elle laisse toujours intacts les principaux appareils organiques.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître à la névrosé aptéuse un caractère éminemment contagieux et, si elle ne cause pas la mort, elle cause une perte de travail ou une perte de lait.

Les lois sur la police sanitaire sont applicables à la névrosé aptéuse comme à toutes les autres maladies contagieuses. On traite par des lotions antiseptiques surtout salicylés, ou en désinfectant les étables par des lavages crésylés.

APHTUSE (en), EUSE adj. Compliqué ou accompagné d'aphtes ; qui tient aux aphtes : *Angine APHTUSE*.

APHTULOSE (du gr. *aphthos*, inaltérable, et *als*, sel) n. m. Nom donné par Haüy au sulfate anhydre de potasse rhomboédrique, dont le principal caractère est d'être inaltérable à l'air. Syn. APHTHITALITE, ARCANITE, GLASSURE.

APHYLLANTHODOCÈTES (du gr. *aphtharios*, incorruptible, et *anthos*, qui apparaît) n. pl. Nom donné à des héritiques du v^e siècle, qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, impassible et immortel. Ils étaient disciples de Julien d'Halicarnasse, qui vivait au v^e siècle. Ils se rattachaient à l'hérésie monophysite et s'appelaient encore *phénacites* du corps du Christ et même pour eux un faulisme, *φαισμός*. — *Un APHYLLANTHOCÈTE*.

APHTHONIE (du gr. *aphthonos*, abondant) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des hétéroptères, renfermant des altises dont les nombreuses espèces sont répandues sur tout le globe, particulièrement en Europe. Citons l'*aphthonia euphorbe* (Europe).

APHTHONIE (du gr. *aphthos*, qui a priv. et *phthoggos*, son) n. f. Perte de la faculté de produire des sons. Elle se traduit par une sorte de spasme fonctionnel des lèvres et de la langue, qui se produit toutes les fois que le malade veut parler.

APHTHONITE (du gr. *aphthonos*, qui n'est pas enivré, ou de *aphthonos*, abondant) n. f. Cuivre gris antimonial ; variété de pyrobase.

APHTHONIUS, rhéteur grec, né à Arniche, vivait au iii^e siècle et au commencement du iv^e de notre ère. Ou a de lui des exercices de rhétorique, *Progymnasmatia*, imités ou copiés à Venise, et des *Fables* à la manière d'Esopé, qu'on place souvent à la suite des fables de ce dernier.

APHTOIDE (de *aphthos*, et du gr. *eidōs*, apparence) adj. Qui ressemble à l'aphte : *Pustule APHTOIDE*.

APHUTÉENS, nom donné aux Israélites revenus de la captivité et rétablis dans leur ancien pays. — *Un APHTUTE*.

APHYA (du gr. *apha*, peut poisson, fretin) n. f. Genre de poissons canthoptères, famille des gobides, ne renfermant qu'une seule espèce : *Lephya pellucida* (ou atherine naine), vulgairement nommée à Nice *nuvau* et *nonnat* transparent, sans écailles [Méditerranée]. Se pèche par quantités énormes avec des filets à mailles serrées (*distartarons*). Se mange crû dans du lait, ou frit.

APHYLAX (du gr. *apha*, priv. et *phylax*, défenseur) n. m. Genre de plantes de la famille des comelinées, dont l'inflorescence est en panicule lâche.

APHYLLANTHÉ (du gr. *apha*, priv. ; *phyllon*, feuille, et *anthos*, fleur) n. m. Genre de plantes de la famille des lilacées, tribu des lilées, qui croît dans les lieux arides du midi de l'Europe.

APHYLLANTHÉ, ED adj. Qui ressemble à l'aphyllanthé. — *Un APHYLLANTHÉ*. n. f. pl. Groupe de la famille des lilacées, ayant pour type le genre *aphyllanthé* : Les APHYLLANTHÉS. Les APHYLLANTHES.



Aphrophore grossi 3 fois.



Statues antiques d'Aphrodite (Vénus).

ceinture et moins sévère, occupée à se mirer dans un boudoir. A ce type se rapportent les Aphrodites de Capoue et d'Arles, surtout la célèbre Aphrodite de Milo. Enfin, vers le milieu du i^{er} siècle, Praxitèle montre Aphrodite entièrement nue, fait d'elle le symbole de l'amour et de la grâce voluptueuse : le sculpte sa célèbre Aphrodite de Capoue, dont il existe tant de répliques, la Vénus de Médicis, les Vénus du Capitole ou de Cherchel. A la fin du i^{er} siècle, le peintre Apelle imagine le type l'Aphrodite Anadyomène, d'où derive celui de l'Aphrodite accroupie si fort à la mode pendant la période alexandrine et gréco-romaine, et représenté dans nos musées par la Vénus de Vième ou la Vénus de Naples. En outre, Aphrodite, sur beaucoup de monuments figurés, est associée à d'autres divinités ; par exemple, Arès, Héra, Athéna, Adonis. On nous la montre souvent aussi au milieu de son cortège de suivantes ou de divinités secondaires ; thème favori des peintures de vases et des fresques de Pompéi.

— Botanic. Lajardi, *Aechmeles sur le culte de Vénus* (1837) ; Bernoulli, *Aphrodite* (1873).

APHRODITE n. f. Entom. Genre d'annélides errantes, famille des *aphroditidés*, sous-famille des hermanniides, caractérisés par les soies épaisses qui forment un revêtement feutre sur leur dos. Nombreuses espèces habitant les mers du globe. L'*aphrodite arcuata* (herisse), appelée *taupe de mer* a des couleurs très brillantes. Elle se trouve sur les côtes de France, etc.

— Miner. Silicate naturel de magnésie variétés de magnésite.

APHRODITIDES a. n. pl. Famille d'annélides errantes renfermant les formes dont les ramus dorsales portent de larges écailles nommées élytres et des cirrils, etc. Se subdivisent en cinq sous-familles : *hermanniides*, *palmaïdes*, *acétiens*, *sigalionides*, *polytipères*. — *Un APHRODITIDE*.

APHRODITOPOLIS, ville de l'anc. Égypte, au S. de Memphis, sur le Nil (dans l'Égypte moyenne), est célèbre

par un temple où l'on nourrissait une vache blanche sacrée à Hadhor, la Vénus égyptienne. *Aug. Atyph ou Atyph*. Nom de deux autres villes d'Égypte : l'une dans la Thébaïde, l'autre dans le Delta.

APHROGALIE (du gr. *aphros*, écume, et *gala*, lacté, lait) n. m. Lait blanc et crémeux qui s'écoule de la mamelle des ouvriers de certaines industries, et notamment ceux des fabriques de cèruse pour combattre les coliques de plomb, et les affections aigües d'empêcher la nécrase des os provoquée par le phosphore blanc.

APHRONATRON (du gr. *aphros*, écume, et de *natron*, nom du carbonate de soude naturel) n. m. Efflorescence saline formée par le carbonate de sodium. On la confond souvent avec le salpêtre ; car on les trouve tous les deux dans les lieux humides.

APHRONITE (du gr. *aphros*, écume, et *nitron*, nitre) n. m. Nitre dépuré.

APHROPHORE (du gr. *aphros*, écume, et *phora*, action de porter) n. m. Genre d'insectes homoptères, famille des

ciadellidés, sous-famille des cercoptines, renfermant des formes de taille moyenne dont les larves vivent sur les feuilles de divers arbres, au milieu d'un liquide écumeux. Habite l'Europe : *aphrophora spanuria* (France), etc.

APHROSIDÈRE (du gr. *aphros*, écume, et *sidèros*, fer) n. f. Silicate hydraté d'alumine de fer et de magnésie. Variété de chlorite contenant 14 p. 100 d'oxyde de fer.

APHROSYNE (du gr. *aphrosyne*, dévotion) n. m. Dérangement des facultés intellectuelles ; démeure.

APHTHE (gr. *aphthē*, de *aphthē*, brûler) n. m. Ulcération superficielle qui se développe surtout dans l'intérieur de la bouche : Les APHTHES paraissent spécialement à la face interne de la langue inférieure et des joues, sur la partie latérale et inférieure de la langue, sur les amygdales, sur le voile du palais, (C. Blanc).

— Encycl. Les *aphtes* sont de petites ulcérations blanchâtres qui apparaissent sur la muqueuse de la bouche. Elles commencent par des taches rouges, sur lesquelles se développent de petites vésicules analogues aux vésicules d'herpès. Ces vésicules se remplissent d'un liquide lactescent, s'entourent d'un bourrelet formé par la muqueuse unie ; dès le deuxième ou le troisième jour, l'épithélium se détache et laisse voir une ulcération lenticulaire d'étendue variable, du volume d'une tête d'épingle à celui d'une lentille. Elles siègent sur la muqueuse des lèvres, à la pointe et aux bords de la langue, sur la muqueuse des joues et du palais. L'haleine est fétide, la salivation assez abondante, la mastication est pénible ; la succion est si douloureuse pour le nouveau-né qu'il repousse le sein. L'éruption des aphtes peut être discrète ou confluenle. L'éruption discrète ne se manifeste que par la douleur locale et quelques troubles digestifs, parfois accompagnés ou précédés d'un léger état fébrile. L'éruption confluenle est beaucoup plus grave : elle envahit la voûte palatine, le voile du palais, les amygdales et le pharynx. Elle s'accompagne de diarrhée, de vomissements, de fièvre, et peut amener la mort.

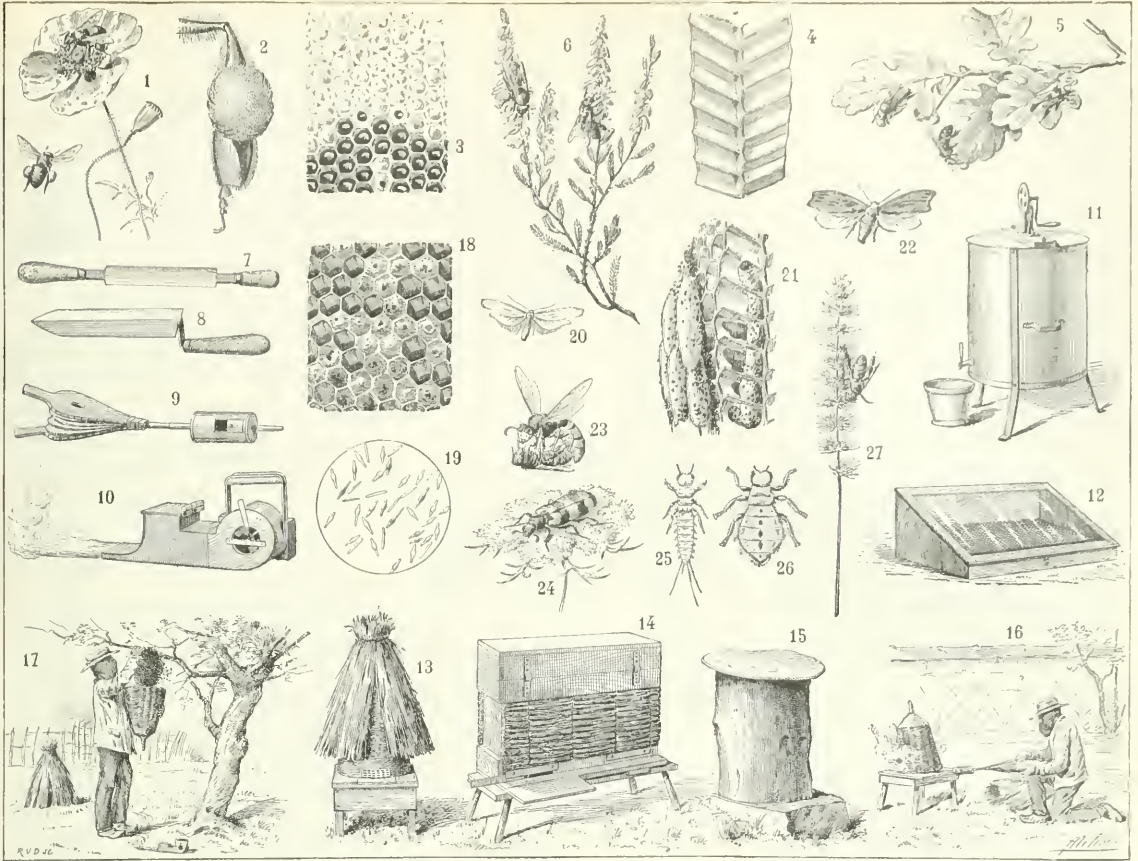
Les aphtes se montrent surtout dans l'enfance et la jeunesse. Leurs causes sont mal connues. On tend à admettre que c'est une maladie infectieuse, d'origine microbienne.



Aphthonie grossi 5 fois.



Aphy 0m,55 de long.



1. Abeille récoltant du pollen (coquelicot). — 2. Corbeille chargée de pollen. — 3. Cellules à miel operculées et non operculées. — 4. Coupe de rayon montrant l'incision des cellules. — 5. Abeilles récoltant la miellée (chêne). — 6. Abeilles récoltant le nectar (bruyère). — 7 et 8. Couteaux à désoperculer. — 9. Soufflet enfumoir. — 10. Enfumoir de Layens. — 11. Extracteur. — 12. Cénitricateur. — 13. Ruche fixe ordinaire. — 14. Ruche de Layens. — 15. Ruche en bois. — 16. Enduage. — 17. Récolte d'un essaim. — 18. Ruyon loqueteux. — 19. Bactérie de la loque. — 20. Petite tige des ruches *achraia griseola*. — 21. Chénille, tige et cocoon de la fausse teigne. — 22. Fausse teigne (*galleria crataegi*). — 23. Philaëthe aigreur. — 24. Philaëthe aigreur. — 25. Charçon des ruches. — 26. Triangoulin du mielot. — 27. *Brasica caeva* (pou des abeilles). — 27. Setaire ou acroche-abeille.

APIOSPORION (*spu* — du gr. *apion*, poire, et *sporas*, spore) n. m. Genre de champignons thecosporés, renfermant des espèces qui croissent sur le pommier, le chêne et sur les feuilles du cornouiller.

APIPE, ile du fleuve Parana, dans l'Amérique du Sud. Remarquable par sa cascade, et connue par les guerres continuelles qu'elle a eues à sa possession à ses rives entre les Argentins et les Paraguayens.

APIPHILE (du lat. *apis*, abeille, et du gr. *philos*, ami) n. et adj. Qui aime les abeilles, amateur d'abeilles.

APIQUAGE n. m. Action d'apiquer; résultat de cette action. Il se dit aussi de l'incision déterminée de certains espars : des cornes de brigantins, par exemple.

APIQUER (rad. *piquer*, v. a. Incliner les verges de haut en bas au moyen des balainces et d'un halebren, soit pour qu'elles tiennent moins de place, soit pour les manœuvres, soit en signe de dent dans ce cas, elles sont éroisées d'un mat à l'autre, et sont dites « en pantonne »). On apique les cornes en choquant leurs urées de pic.
— V. a. On dit d'une chaîne qu'elle *apique* ou est à pic quand elle semble venir verticalement au fond.

APIS (*piiss* — mot lat. n. f. Nom scientifique de l'abeille).

APIS (*iss*), petite constellation de l'hémisphère méridional, qu'on nomme aussi **ABULLES**. V. ce mot.

APIS (*piiss*), anc. ville de la Marnarique, à 10 de Patzoum. Elle tirait son nom du culte qu'on y rendait au taureau *Apis*; ses ruines marquent aujourd'hui la limite des possessions de l'Égypte et de la région de Tripoli.

APIS (*iss*), frere de Nubé, roi fabuleux d'Argos. Le Péloponèse fut primitivement nommée, d'après lui, *Terre d'Apis* ou *Apin*.

APIS ou mieux **HAPI**, l'un des taureaux sacrés de l'Égypte, adoré à Memphis. Elle tirait son nom du culte qu'on y rendait au taureau *Apis*; ses ruines marquent aujourd'hui la limite des possessions de l'Égypte et de la région de Tripoli.

de la nature. Il est qualifié *seconde ve de Phtah*, et quelquefois *Vils de Phtah*. Hapi passait pour naître d'une génisse fécondée par le ton céleste. Il devait avoir certains stigmates : un croissant au front, un scarabée sous la langue, un vautour sur le dos. Vivant, il était nourri dans un temple; mort, il devenait comme tous les morts un Osiris, ou *Osofis-Hapi*, ou *Oso-Hapi*, d'où, par abréviation, les noms de *O-Sarapis*, *Narapis*, *Serapis*, que les Grecs et les Romains donnèrent à un dieu égyptien. (V. **SÉRAPIS**.) Pour justifier le culte qu'on lui rendait à Hapi sous les Ptolémées, les Grecs inventèrent des légendes. Ils racontaient que, les dieux ayant été battus par Jupiter, Osiris s'était caché en Égypte sous la forme d'un taureau. La nécropole des Hapis était un temple qui s'appelait le *Sérapéum*. V. ce mot.
Le nom de « Hapi » est aussi porté par le dieu Nil et par un des quatre génies qui veillent sur les *canopes*, vases qui contiennent les viscères des momies embaumées d'Égypte.



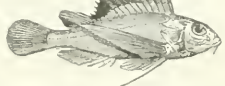
Taureau Apis.

APISIN (du lat. *apis*, abeille) n. m. Vein de labeille.

APISINATION (*si* — du lat. *apis*, abeille) n. f. Operation analogue à la vaccination, et qui consiste dans une inoculation du venin des abeilles contre certaines affections.

APISINER rad. *apis* v. a. Prati-quer l'apisination.

APISTE (*piiss* — du gr. *apistos*, per-tilé) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des trigidés, voisins des sébastes. Les apistes sont abondants dans les mers tropicales; leurs aigres dorsales, très grandes, leur permettent de voler.



Apiste de 0m,30 à 0m,50 de long.

APITOIEMENT (*toi-man*) n. m. Action de s'apitoyer.

APITOYANT, ANTE (*toi-yun*) adj. Qui apitoie, excite la pitié.

APITOYER (*toi-ye* — rad. *pit*, il change l'y du radical en t quand la terminaison commence par un e) met : *Japitoie, Japitoierai, Japitoieras*; dans tous les autres cas, le radical reste le même : *l'apitoie, Nous apitoions, Apitoiez*, v. a. Toucher de pitié, attendre : *Il n'est pas de riser que les faux pauvres n'emploient pour attirer les âmes charitables, Maxime du Camp.*

S'apitoyer, v. pr. Eprouyer, temoigner de la pitié : *Il est plus facile de s'apitoyer que de secourir.*

— ANTON. Dessécher l'âme, endurcir.

APITOYEURS (*toi-yours*) n. m. pl. Nom donné, pendant la Révolution, à ceux qui plagiaient le sort des émigrés, des prêtres réfractaires, etc., qui cherchaient à apitoyer le peuple en faveur des ennemis de la Révolution. — *Cu APITOYEUR.*

APIVORE (du lat. *apis*, abeille, et *torare*, dévorer) adj. Qui mange, qui détruit les abeilles.

APJONHITE de *Apjohn*, n. pr. n. f. Nom donné à l'alun de manganèse. Cette espèce minérale se présente en masses fibreuses.

APLACENTALIA n. m. pl. Zool. V. IMPLACENTAIRES.

APLACOPHORES du gr. a priv : *plax*, akos, plaque, et *phoros*, qui porte, n. m. pl. Ordre de mollusques, de la classe des amphicères. — *Cu APLACOPHORE.*

APLACOPHORE. Le corps des *aplacophores* est vermiciforme, entièrement enveloppé par le manteau; il n'y a pas de plaques dorsales; il y a des spicules paléaux. Perrier les a divisés en deux sous-ordres, les *hepentiats* et les *chato-dernata*, non contenant chacun qu'une seule famille.

APLAIGNER (*es* m. v. a. Faire sortir les brins de laine d'une étoffe en la passant avec le charbon, de manière à concilier ces brins dans le même sens.) On dit aussi **ATLANTA**.

APLAIGNEUR, EUSE (*es* m. v. a. Personne qui aplaigne les draps.) On dit aussi **APLANEUR**, et **APLANISSEUR**.

APLANAT (*es* m. v. a. priv. et *planis*, berration n. m. Objectif photographique imaginé en 1866 par le Dr Steinheil et composé de deux systèmes optiques identiques, formés chacun d'un ménisque convergent en

Si la pince est tournée en dehors, le cheval est dit *panard*. Il est dit *cagneux* quand la déviation du pied a lieu en dedans. Si le genou est porté en dehors de cette ligne, il est dit *canbré*; si c'est en dedans, il est dit *genou de baril*. Toutes ces conformation sont vicieuses.

Members postérieurs : 4° Une verticale abaissée de la pointe de la fesse doit rencontrer la pointe du jarret et la ligne de la face postérieure du canon avant d'arriver au sol. Si la ligne d'aplomb tombe en arrière du jarret, le membre est engagé trop avant sous le corps; on dit alors que le cheval est *sous lui du derrière*. Dans ce cas, sur un trop grand partie du poids du corps est portée sur les membres postérieurs, et les jarrets se fatiguent. Si, au contraire, cette ligne coupe trop en avant le jarret et le canon, le cheval est *campé du derrière*, et le poids du corps est rejeté sur les membres antérieurs.

5° Une verticale abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret doit partager également en deux moitiés

des formes marines très charnues et dont la plupart secrètent une humeur colorée de pourpre qui teint autour d'eux l'eau un rouge. Genres principaux : *aplyse, dolabelle*.

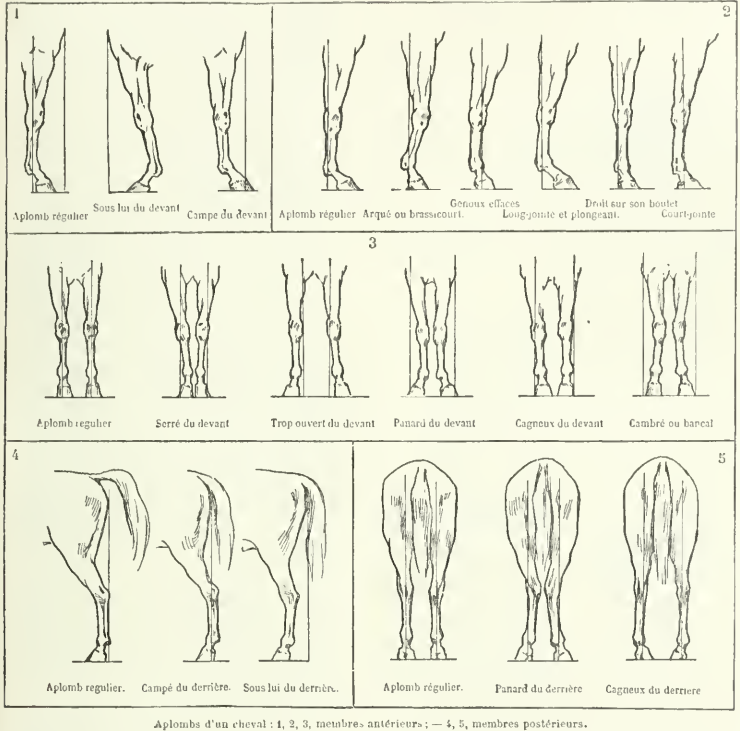
APNEE (du gr. a priv., et *pnéin*, respirer) n. f. Absence momentanée de la respiration. Elle se différencie de la dyspnée en ce que celle-ci consiste seulement dans la gêne de la respiration.

APNÉOLOGIE (du gr. *apnoia*, apnée, et *logos*, discours) n. f. Traité des différentes espèces d'apnées.

APNÉOLOGIQUE adj. Qui concerne l'apnéologie.

APNÉOSPHYXIE (sp. - du gr. a priv.; *pnéin*, respirer, et *sphuxia*, battement) n. f. Suspension de la respiration et du pouls. Syn. de ASPHYXIE.

APNEUMIE (du gr. a priv., et *pneuma*, poussem) n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence des poumons.



latérales tout le reste de l'extrémité. Les défauts d'aplomb relatifs à cette ligne sont ici les mêmes que dans le membre antérieur.

— Antox. Inclinaison, obliquité, porte-à-faux, surplomb.

APLOME (du gr. *aploos*, simple) n. m. Litérag. Nom que l'on donne à la nappe d'autel, dans l'Eglise grecque.

— Minér. Grenat ferreux-calcareux, verdâtre ou brun. Variété de mélaélite.

APLOMONE (du gr. *aploos*, simple, et *nomos*, loi) adj. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement : *Chaux carbonatée aplomonée*.

APLOSTOME (ploss - du gr. *aploos*, simple, et *stoma*, bouche) adj. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

APLUDE n. f. Genre de graminées-andropogonées, comprenant un petit nombre d'espèces propres à l'Asie tropicale et à la Nouvelle-Calédonie, et dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins s.

APLURE (du gr. *aploos*, simple, et *oura*, queue) n. m. Poisson de Madère, de la famille des scombriformes.

APLUSTRE (ploss - lat. *aplatrum*, girouette) n. m. Antiq. rom. Ornement de la poupe des vaisseaux chez les anciens et qui consistait en une pièce de charpente recourbée vers l'avant, et taillée en forme de palme, ou plutôt de queue de poisson.

— Mol. Syn. de PAVILION.

APLYSIE (lat. *aplysia*) n. f. Genre de mollusques gastropodes type de la famille des alysiidés, renfermant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers du globe et connues sur nos côtes sous le nom de lièvres de mer : *aplysia depilans* (Méditerranée), etc.

APLYSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, sous-ordre des tectibranches, renfermant

APNEUMONIE (du gr. a priv.; *pnéon*, poussem, et du lat. *nerveus*, nerve) n. f. Déficit d'énergie ou d'action nerveuse du poussem.

APNEUMONES (du gr. a priv., et *pnéon*, poussem) n. m. pl. Sous-ordre d'hétéroptères, de l'ordre des apodes, caractérisés par l'hémaphroditisme et l'absence de poussemes. — Un APNEUMON.

— Excycl. Les *apneumones* portent des tentacules linéaires, pinés ou digités, et des organes infundibuliformes rudés. Une seule famille compose ce sous-ordre, celle des *synapides*, renfermant les genres *synapte*, *anapte*, *chirodale*.

APNEUSTE (pneus - du gr. a priv., et *pnéin*, respirer) adj. Qui manque de respiration.

APNEUSTIE (pneus - rad. apneuste) n. f. Manque de respiration, absence des mouvements d'inspiration.

APOACONITINE (du pref. apo, et de *aconitine*) n. f. Corps résultant de la transformation avec perte d'une molécule d'eau de l'aconitine sous l'action des acides étendus et bouillants. L'apoaconitine sert l'anhydride de l'éther monobenzoylé de l'aconine.

APOBATE (du gr. *apo*, loin de, et *bainein*, aller) n. m. Antiq. gr. Dans certains courants, deux hommes montaient au char : un cocher (*apobates*) et l'*apobate*, qui, casqué et armé d'un bouclier, devait sauter du char et y remonter en pleine course.

APOBATÉRION (du gr. *apo*, loin de, et *baterios*, qui sert à monter) n. m. Dans l'anc. Grèce, Sacrifice offert à un dieu quelconque, lorsqu'on abordait, après avoir échappé à un danger venant des éléments.

APOBOMIES (du gr. *apobómios*, éloigné de l'autel) n. f. pl. Dans l'anc. Grèce, Sacrifices accomplis sur le sol même ou dans les eaux d'un fleuve, en dehors de tout temple.

APOCALBASE (lat. *apocalbasum*) n. m. Gomme-résine servant à empoisonner les fleches, attribuée à une euphorbe.

APOCALYPSE (gr. *apokalypsis*, révélation; venant du v. *apokaluptein*, découvrir, révéler) n. f. Livre qui a

pour objet la révélation des destinées de l'humanité, la fin du monde actuel et l'établissement d'une ère de justice : *L'Apocalypse de Jérôme*, *L'Apocalypse de saint Jean*. Spécialement, le vers canonic, le *livre du Nouveau Testament*, et qui a pour auteur l'apôtre saint Jean : *Le livre du rayonne de Dieu* et l'*AVANTAGE*, qui en est la *complète image*, dont l'expression la plus élevée et la plus poétique est la phrase suivante : *Je n'ai vu*.

Fig. Allégorie ou suite d'allégories fantastiques, Discours, écrits très obscurs. Parler comme l'*Apocalypse*, Parler, s'exprimer d'une manière peu intelligible. Style de l'*Apocalypse*, Style métaphorique jusqu'à l'obscurité.

— Hété. de l'*Apocalypse*, Sorte de monstre symbolique qui joue un grand rôle dans l'*Apocalypse* de saint Jean. On fait allusion à la tête de l'*Apocalypse* pour caractériser quelque chose de monstrueux, qui porte avec soi le mystère et l'épouvante.

— Fam. Cheval de l'*Apocalypse*, Mauvais cheval, baridelle. Hist. relig. *l'chevaliers de l'Apocalypse*, Membre d'une société mystique qui se forma à Rome en 1504, et qui se donnait pour mission de détendre l'Église catholique contre l'Antéchrist. Le chef, Augustin Gabrino, prenait les titres de prince du nombre septennaire et de monarque de la sainte Trinité; c'était un fou. Arrivé après un esclandre dans une église, il mourut dans une maison d'aliénés. Les illuminés qui avait groupés se dispersèrent.

— Excycl. On donne particulièrement le nom de *apocalypses* à des écrits juifs ou chrétiens, plus ou moins voisins de l'es moderne, et dont les révélations sont placées sous les noms de personnages considérables de l'histoire biblique. Sans celle de saint Jean, elles sont pseudépiques, c'est-à-dire qu'elles portent un faux nom d'auteur. Composées au cours des dix premiers siècles de notre ère, elles ont été recueillies par les Pères, après, elles se donnaient pour des révélations accordées à Noé, à Hénoc, à Moïse, à Baruch, etc.

— *Apocalypses juives*. Les travaux les plus récents ont rendu douteuse l'unité littéraire de ces ouvrages. Suivant E. de Faye, il dut y en avoir un très grand nombre, ayant des caractères différents : *apocalypses politiques*, reditant les passions nationales et exprimant les rêves qui ont hanté l'âme du peuple juif depuis l'insurrection machabéenne; *apocalypses rabbiniques*, composées à l'usage du peuple juif, et dont les révélations sont permises de constater le développement considérable de la théologie juive avant qu'elle fut formulée dans la Mischnah et dans le Talmud; enfin, *apocalypses transcendantes*, dont les auteurs opposent à la Jérusalem humiliée et profanée de la Jérusalem de leurs contemporains, la Jérusalem chrétienne et l'exaltation du judaïsme spirituel.

Passons maintenant une rapide revue des livres dans lesquels ces écrits primitifs ont été interpolés et fondus. C'est d'abord l'*Apocalypse d'Hénoc* : elle date évidemment du 3^e siècle av. J.-C. L'original s'écrivit dans un langage, la traduction grecque qui l'avait vulgarisée a disparu à son tour. En 1773, on en rapporta d'Abyssinie une version éthiopienne. Cette apocalypse consiste en une juxtaposition de fragments très divers; les principaux en sont : un récit de la chute des anges et de leur punition, une description des demeures des justes, une vision du Fils de l'Homme qui exercera le jugement messianique. « Nous avons ici, dit Jean Réville, dans un document qui est bien païen et qui est antérieur au christianisme, l'écho le plus instructif du travail qui se fit dans le monde juif de la Palestine, à partir du moment où la piété juive entra en contact avec la civilisation grecque. » Tandis que les juifs d'Alexandrie traisaient le judaïsme en langage platonicien, ceux de Palestine accommodaient quelques conceptions grecques à leurs propres notions.

Une autre compilation du même genre est l'*Apocalypse d'Esdras*. C'est l'ouvrage qu'on appelle souvent le *11^e livre d'Esdras*. Il consiste en sept visions que le personnage de ce nom se crut recevoir, la trentième année après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. La réalité, la ruine de Jérusalem dont il s'agit est celle dont Titus a été l'exécuteur, et, pour ce fait, on s'accorde généralement à placer la rédaction de cet écrit dans le dernier quart du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

L'*Apocalypse de Baruch* est, comme la précédente, une juxtaposition de visions, de dates très diverses et dont quelques-unes sont antérieures à la ruine de Jérusalem. Mais, sous sa forme actuelle, elle a été composée non seulement après 70, mais à une époque où les Juifs étaient installés définitivement au pays païen. — Les *Testaments des XII Patriarches* consistent en des discours que les patriarches sont censés avoir prononcés au moment de mourir. Chaque patriarche insistait sur un trait marquant de sa vie et en tire de pressantes exhortations. Le récit biblique sert de point de départ à ces applications édifiantes. La partie apocalypse du livre roule soit sur les mystères du monde surnaturel, soit sur l'avenir, particulièrement sur la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et le royaume du peuple juif. L'auteur, s'il est unique, est un juéo-chrétien, antérieur au 1^{er} siècle de notre ère.

Enfin, l'*Assomption de Moïse*, découverte en 1861 par Ceriani dans un palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Il n'en existe qu'une version latine, dont le texte est en mauvais état et dont Clement. D'après les plus récents résultats de la critique, elle a été composée un lendemain des événements qui marquèrent l'ao 4 de notre ère, au début du règne des fils d'Hérode le Grand.

Apocalypses chrétiennes. Parmi les Apocalypses chrétiennes apocryphes, la plus célèbre est l'*Apocalypse de saint Pierre*. Elle est attribuée à saint Pierre. D'après les plus récents résultats de la critique, elle a été composée un lendemain des événements qui marquèrent l'ao 4 de notre ère, au début du règne des fils d'Hérode le Grand. Parmi les Apocalypses chrétiennes apocryphes, la plus célèbre est l'*Apocalypse de saint Pierre*. Elle est attribuée à saint Pierre. D'après les plus récents résultats de la critique, elle a été composée un lendemain des événements qui marquèrent l'ao 4 de notre ère, au début du règne des fils d'Hérode le Grand. Parmi les Apocalypses chrétiennes apocryphes, la plus célèbre est l'*Apocalypse de saint Pierre*. Elle est attribuée à saint Pierre. D'après les plus récents résultats de la critique, elle a été composée un lendemain des événements qui marquèrent l'ao 4 de notre ère, au début du règne des fils d'Hérode le Grand.

Apollon, être remarquable par l'expression, par la pureté du son chant. *Rimer, faire des vers au dépit d'Apollon.* Faire des vers sans avoir aucun talent. *Enfants, fils, favoris d'Apollon.* Les poètes. *Par antonomase, C'est un Apollon,* se disait d'un excellent poète, et ironiquement. *Un mauvais versificateur.* On le disait aussi d'un homme remarquable par sa beauté et l'élegance de sa taille. *Comme son préaut* encore comme *syn. de génie inspirateur* :

La colere suit et vaat un Apollon.

BOILEAU.

— Myth. On n'est point d'accord sur l'origine du culte d'Apollon. Les uns le font venir d'Orient; et, de fait, il apparaît très anciennement sur la côte d'Asie ou dans les îles voisines, en Lycie, en Troade, en Crète. Suivant d'autres, ce culte est purement grec; il se développe d'abord à Tempé, d'où il se répand dans toute la Grèce, avec les Doriens. Ce qui complique la question, c'est que

class, *Delios*, etc. La liste de ces surnoms serait interminable, car Apollon avait des sanctuaires et des temples dans toute la Grèce. Beaucoup de ses temples renfermaient des oracles célèbres; par exemple, ceux de Delphes, d'Alce en Phocide, d'Acrophia, de Tholos, des Branchides à Milet, de Claros près de Colophon. Depuis le VI^e siècle, surtout sous l'influence de l'oracle des Delphes, Apollon était devenu peu à peu le dieu favori de l'imagination grecque, le type idéal de l'Hellène. A l'époque hellénistique, il fut supplacé par les divinités mystiques de l'orient, et au confort de plus ou plus avec *Ilchos* et *Hyperion*. Mais, du VI^e au IV^e siècle avant notre ère, il tint une place prépondérante dans le calendrier religieux. Le premier et le septième jour de chaque mois lui étaient consacrés, et l'on célébrait son honneur une foule de fêtes : les *daphnophories*, les *theophanies*, les *thargéles*, les *lycainthies*, les *pythiques*, les fêtes de Delos, etc.

nelle. Ils gardèrent pour leur mère un attachement exemplaire et lui érigèrent, à Cyzique, un temple dont les magnifiques bas-reliefs ont été en partie conservés.

APOLLONIAS (dés-*du gr. Apollonias*, consacré à Apollon) n. f. Genre de lauracées, série des cinnamomées, renfermant une espèce indienne et une espèce asiatique de canaries, en grec *Apollonias* sous le nom de « laurier de l'Asie » *syn. Apollonia*.

APOLLONIATE, celui, celle qui habitait une des villes antiques nommées *Apollonia* : Un, une APOLLONIATE. — Adjectif. Qui appartenait à l'une de ces villes : *Statues Apolloniates*.

APOLLONIATES (iiss) [LACTUS], anc. nom d'un lac très poissonneux de la Turquie d'Asie, situé en S. O. de Broussa. La plus grande de ses îles passe pour l'ancienne *Apollonia* ad *Rhyndacum*.

APOLLONICON (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Grand orgue à cylindre et à cinq claviers, qui a été inventé par les Anglais Flight et Robson, en 1817. Cet orgue peut être joué à volonté par un organiste, ou par un mécanisme, au moyen de cylindres notés. Cet instrument contenait 45 jeux et 1.800 tuyaux.

APOLLONIENS DE NICEE, grammairien grec, dédia à Tibère un commentaire sur les silles de Timon, dont il reste des fragments. — Il y eut encore plusieurs APOLLONIENS dans l'antiquité; notamment, un historien et géographe grec, qui avait écrit une histoire de l'Asie de *Desmelleine* (qui d'autres attribuent au précédent).

APOLLONIEN, ERNE (in, *en*, *adj.*) Qui approche de la beauté idéale d'Apollon, ou qui se rapporte à lui. « Qui appartient au géomètre Apollonius » *Hyperboles apolloniennes, courbes apolloniennes*, Hyperboles, courbes ordinaires du deuxième degré.

APOLLONIO (Giacomò), peintre d'histoire et de paysage, né et mort à Bassano (1733-1814). Élève de ses oncles Giambattista Bassano. On voit de ses œuvres à Bassano, et dans la galerie Beria, à Rome.

APOLLONION (de *Apollon*, n. myth.) n. m. Instrument à clavier inventé par Jean Væller, à Cassel, vers la fin du XVIII^e siècle. Cet instrument était un piano à deux claviers avec plusieurs jeux d'orgues, surmonté d'un automate jouant de la flûte.

APOLLONIENS DE PERGE, géomètre et astronome grec, florissant à Alexandre le grand (230 av. J.-C.). Originaire de Perge, en Pamphylie. Disciple d'Archimède, et l'un des créateurs des sciences mathématiques, il a laissé un traité des *Sections coniques*, dont nous n'avons que les quatre premiers livres dans le texte original. Le reste nous est parvenu par une traduction arabe. Son ouvrage a été publié à Oxford (1710), par Grégory et Halley. La plupart des propriétés des coniques devaient être connues par Apollonius, mais nous ne forme plus compliqué.

APOLLONIENS DE RHODES, poète et grammairien grec, né à Naucratis vers le milieu du III^e siècle av. J.-C., vint à Alexandre sous le règne de Ptolémée Evergète vers 220, et vint élève de Callimaque. Il célébra en vers des fondations de villes, puis choisit comme sujet d'un poème épique la légende des Argonautes. Callimaque, ennemi des longues épopées et partisan des petits poèmes, l'attaqua, par ses critiques et ses mémoires, à se retirer à Rhodes. Là, tout en faisant à son adversaire une guerre d'épigrammes, Apollonius enseigna la grammaire, et fit bien accueillir ses *Argonautiques* des Rhodiens, qui le comblèrent d'honneurs. Revenu à Alexandre après la mort de Callimaque, il fut bibliothécaire avec Cratés et mourut dans un âge avancé (vers 186). Il avait écrit des commentaires grammaticaux sur les anciens poètes. Mais il est surtout connu par son épique sur l'expédition des Argonautes (V. ARGONAUTIQUES). Il a su honorer à son époque l'un, un épique, un intérêt actual; il y fait un trop grand étalage d'érudition; mais il se montre tout à fait grand poète dans l'analyse psychologique de l'amour de Médée (chant III), beauté toute nouvelle dans la littérature grecque. Virgile lui a beaucoup emprunté pour le caractère de sa langue. Sa langue, toute savante, est surtout tirée d'Homère.

— BIBLIOG. : Edition de Merkel (Leipzig, 1854 [trad. de La Ville de Mirmont]); Couat, *La Poésie alexandrine* (Paris, 1882).

APOLLONIENS DE TRALLES, en Carie, sculpteur grec, vivait vers 207 av. J.-C. Exécuta, avec Tauriscus de Tralles, son frère, le fameux groupe connu sous le nom de *Taurica Farnese*, un des chefs-d'œuvre de l'école rhodienne. V. TAUREAU FARNÈSE.

APOLLONIOS, surnommé *Molon*, rhéteur grec et stoïcien, qui, originaire d'Alabanda, établi à Rhodes, vivait vers le III^e siècle avant notre ère. Il fut un des chefs d'école parmi ses disciples Cicéron et Jules César. Il cultivait l'éloquence tempérée.

APOLLONIUS LE SOPHISTE, lexicographe grec, qui vivait à Alexandre, où il était né, au temps d'Auguste. Il composa un *Lexique des mots dont Homère s'est servi*, ouvrage qui a été fort altéré, mais qui n'est pas moins d'une grande utilité.

APOLLONIUS DE TYANE, célèbre philosophe néoplatonicien, né dans le bourg de Tyane, en Cappadoce, vers le commencement de l'ère chrétienne, mort à Ephèse sous le règne de Nerva. Il embrassa de bonne heure les doctrines de Pythagore, voyages en Asie Mineure, et fut un des chefs d'école de ces disciples. Il enseigna les doctrines des brachmanes. Partout il prêchait la réforme des mœurs et les dogmes pythagoriciens. A l'exemple de son maître, il ne se nourrit que de légumes, s'abstenait du vin et les autres plaisirs des séditions et instruisait les hommes, marchant pieds nus et laissant croître ses cheveux. Bienôt il se mit à faire des miracles, ou du moins on lui en attribua. Domitien lui fit subir une persécution, qu'il supporta avec un chef d'œuvre de courage. Apollonius mourut à Ephèse, où il avait établi une école pythagoricienne. On lui érigea des statues et des temples, et les païens essayèrent d'opposer ses miracles à ceux de Jésus-Christ. L'éclatante célébrité de ce philosophe indigène assés, qu'il fut un des chefs d'école de ces brachmanes de son temps, pour le savoir, la vertu et l'éloquence; cependant, on n'a sur lui que des notions incertaines. Le récit



STATUES ANTIQUES D'APOLLON.

les anciens eux-mêmes distinguèrent plusieurs Apollons. Aujourd'hui, l'on tend à admettre l'existence d'un Apollon dorien, dont le culte s'est propagé par les migrations doriennes, et d'un Apollon ionien, dont le culte s'est répandu surtout par mer. Mais ces deux Apollons se sont souvent confondus, et leurs légendes se sont mêlées.

Suivant la tradition la plus accréditée, Apollon est fils de Zeus et de Lété. Il naît à Delos, où sa mère avait trouvé un refuge. À Delphes, il tue le serpent Python. Il doit s'exiler après ce meurtre, va se purifier à Tempé, puis revient à Delphes. La route qu'il suit alors deviendra la « Voie sacrée », où chemineront les processions à la fête des *Septeria*, instituée en souvenir de son premier exil, et célébrée tous les neuf ans. Chaque automne, Apollon se retire chez les Hyperboréens, dans l'extrême nord, et il revient au printemps. D'après d'autres légendes, il tue les cyclopes, pour venger son fils Asclepius, foudroyé par Zeus, et il est condamné pour ce meurtre à servir Athéna. Pausanias, il est encore esclave du roi Lamelion, et travaille à la construction des murs de Troie. Il a de nombreuses aventures galantes; par exemple, il poursuit la nymphe Daphné, qui est changée en laurier. Pendant un séjour en Laconie, il tue Hyacinthe, en jouant au disque. Il lutte contre Tityos, contre les géants Aléiodes, contre Eurytos. Il frappe de ses flèches les Niobides, et fait écorcher Marsyas, qui lui disputa le prix de la musique. Ses fonctions sont innombrables et très variées. Il est le dieu de la lumière, et conduit le char du soleil. C'est aussi un dieu agricole; par exemple, en Laconie, il a, comme, sous le nom d'Apollon Carneus; en Arcadie, sous le nom d'Apollon Némios. Il a aussi des attributions morales. C'est le dieu des purifications, le dieu vengeur qui déchaîne les épidémies et préside aux morts subites, le dieu protecteur, le dieu médecin, le dieu des arts, surtout de la poésie et de la musique. Enfin, ce fut un excellent dieu de la divination.

Par ces attributions si diverses, ou par la vie légendaire du dieu, expliquant la plupart des surnoms ou des épithètes d'Apollon; *Phoebos* (le brillant), *Pythos* ou *Hythoktonos* (le vainqueur du dragon), *Hekatebolos* (qui frappe de loin), *Arpharoktos* (à l'arc d'argent), *Niobé le sauveur*, *Alcibolobos* (le secourable), *Atramentos* (le médecin divin), *Musagète* (le chef des Muses), Apollon *Sauroctone* (tueur de lézards), Apollon *Citharède* (tenant une cithare), etc. D'autres épithètes ont un caractère géographique; elles se rapportent aux pays où Apollon était spécialement honoré : *Clarus*, *Elykos*, *Laménos*, *Aug-*

Le culte d'Apollon fut importé à Rome sous les Tarquins, avec les livres sibyllins. On lui bâtit un temple vers 432 av. notre ère, pendant une épidémie. Les *jeux apolloniens* furent célébrés pour la première fois en 212, pendant la seconde guerre punique. Auguste bâtit un temple d'Apollon sur le Palatin, et lui attribua la place d'honneur dans les *jeux seculaires*. Mais Apollon n'en resta pas moins pour les Romains un dieu étranger.

— Iconogr. Les représentations figurées d'Apollon ont beaucoup varié suivant les époques. A l'origine, on lui donnait la forme d'un simple pilier conique, et les statues d'Apollon *Apieus*, qu'on plaçait devant les maisons, ont toujours conservé cette forme. L'Apollon d'Amylee était un pilier conique, surmonté d'une tête casquée, avec des pieds, des bras, une lance et un arc. Plus tard, ce furent de grossières idoles de bois, des *zoua*. Au VI^e siècle, apparurent les grandes statues de pierre, nées des *apolloniens* furent célébrés pour la première fois en 212, pendant la seconde guerre punique. Auguste bâtit un temple d'Apollon sur le Palatin, et lui attribua la place d'honneur dans les *jeux seculaires*. Mais Apollon n'en resta pas moins pour les Romains un dieu étranger. — Iconogr. Les représentations figurées d'Apollon ont beaucoup varié suivant les époques. A l'origine, on lui donnait la forme d'un simple pilier conique, et les statues d'Apollon *Apieus*, qu'on plaçait devant les maisons, ont toujours conservé cette forme. L'Apollon d'Amylee était un pilier conique, surmonté d'une tête casquée, avec des pieds, des bras, une lance et un arc. Plus tard, ce furent de grossières idoles de bois, des *zoua*. Au VI^e siècle, apparurent les grandes statues de pierre, nées des *apolloniens* furent célébrés pour la première fois en 212, pendant la seconde guerre punique. Auguste bâtit un temple d'Apollon sur le Palatin, et lui attribua la place d'honneur dans les *jeux seculaires*. Mais Apollon n'en resta pas moins pour les Romains un dieu étranger.

APOLLONIA, cap de la Guinée (Afrique occidentale), sur la Côte d'Ivoire, près d'un arc d'ivoire, un fort et un établissement au même nom. — Plusieurs villes dans l'antiquité portèrent le nom de **APOLLONIA**. La plus connue est l'APOLLONIA d'Ilyrie, à l'embouchure de l'Aous, célèbre par un oracle; en 214 av. J.-C., le propriétaire Névius y défit Philippe III, roi de Macédoine.

APOLLONIA ou **APOLLINIUS**, femme d'Atrale, roi de Pergame. Elle eut quatre fils, parmi lesquels Eumène et Attale II, qui furent remarquables par leur union frater-

de sa vie par Philonstrate, qui écrivait près de deux siècles plus tard, est défigurée par tant de fautes, qu'il est presque impossible d'y discerner la vérité. Il ne reste d'Apollonius de Tyane que quatre-vingt-quatre lettres et son *Apologie* à Domitien, ouvrages d'une authentique douteuse.

— BILLOUË : *Chassagne, le Mercenaire dans l'antiquité*; *Apollonius de Tyane*.

APOLLONION D'ATHÈNES, statuaire grec, florissant, à ce qu'on en sait, au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur de l'adorable fragment connu sous le nom de *Larme du Bélérope*. V. *TORRE* et *BÉLYER*.

APOLLONIUS DYSCOLE (*Qui a mal digéré*; ainsi surnommé à cause de l'apreté de sa critique et de son caractère changeant), grammairien d'Alexandrie, qui vivait au 2^e siècle de l'ère chrétienne. *Les Éléments de sa grammaire* qui témoignent d'une profonde connaissance de la langue grecque et de ses dialectes, et quatre autres traités.

— BILLOUË : *Égzer, Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (1853).

APOLLONIUS. Ce nom est commun à un grand nombre de philosophes grecs : Apollonius, surnommé l'*Hérodozien*, parce qu'il était disciple d'Hérodote. Il florissait à Alexandrie dans le 1^{er} siècle av. J.-C. ; — Apollonius l'*Empirique*, qui vivait à Alexandrie dans le 1^{er} siècle av. J.-C., et continua l'enseignement de Scéropion. Il appartenait à la secte des *Stoïciens*, mais se rapprocha de l'école qui vivait dans le 1^{er} siècle av. J.-C. — Apollonius de Cyrène, qui fut un des disciples de Zénon, et qui fut un des fondateurs de la secte des *Stoïciens*. Il ne reste de lui que son commentaire sur le traité des *Articulations* d'Hippocrate.

APOLLUS, Juif d'Alexandrie, qui vivait dans la seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère. Il se fit chrétien vers 54 ap. J.-C., et se mit à prêcher la religion nouvelle à Corinthe et à Éphèse. Il acquit une autorité telle que, durant quelques années, on l'opposa à saint Pierre et à saint Paul.

APOLOGÈTE n. m. Syn. de *APÔTROPHEUTE*. V. ce mot.

APOLOGÉTIQUE adj. Qui contient une apologie, qui tient à l'apologie.

— n. f. *Apologétique*, Partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques. Le génie d'une théologie se reflète toujours dans l'apologétique à laquelle elle donne naissance. (Ed. Scherer.)

— *Parties de l'apologétique*. — L'apologétique est composée par Tertullien pour la défense du christianisme. — Enscel. Comme il n'y a pas de religion qui n'ait ses destructeurs, il n'y en a pas non plus qui n'ait son *apologétique*; et c'est l'arsenal théologique où ses défenseurs vont puiser les armes dont ils ont besoin pour repousser les attaques dont elle est l'objet. Tout ouvrage, tout traité, quels qu'en soient d'ailleurs le titre et la forme, écrit pour la glorification d'un système d'idées religieuses, appartient à l'apologétique. Mais ce sont surtout les ouvrages de théologie qui ont fait éclater et la célébrité de cette science.

Au moyen âge, le christianisme a à sa défense ce que contre les hérésies. L'apologétique devient la polémique. Elle n'est vraiment elle-même que dans quelques ouvrages de théologiens : la *Somma catholice fidei contra gentes* de saint Thomas d'Aquin ; le *Pugio fidei adversus Mauros et Judæos*, de Raymond Martin (178). A la Renaissance, Marsile Ficin cherche à concilier le Christ et Platon ; Savonarole relève surtout les effets moraux du christianisme ; et au 17^e siècle, d'après des recherches spéculatives et de la foi sincère.

Après la Réformation, la polémique entre protestants et catholiques passe au premier plan. On trouve pourtant, au 17^e siècle, quelques ouvrages d'apologétique générale. Aux Pays-Bas, c'est l'abbé de Bréda ; en Allemagne, chez les catholiques ; Hugo Grotius ; J. Abbadie chez les protestants. Au 18^e siècle, l'apologétique compte Locke et Berkeley parmi ses représentants ; avec Barler, elle acquiert de nouveaux adeptes. En France, elle ne compte à ce moment que deux noms : celui de Labbé Guénéac. A Genève, elle est renouvelée par J. Vermet, Turrotin, Ch. Bonnet, et Allouez, par von Haller, Less, Nessellet, Reinhard, etc. Au 19^e siècle, elle produit encore *Conférences chrétiennes* de Chateaubriand ; les *Conférences de Gray* de P. Lacordaire ; le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, de Lamennais ; les *Études philosophiques sur le christianisme* (1812-1814) de Aug. Nicolas, et, plus récemment, les ouvrages distingués des abbés Bougaud, de Broglie, d'Hostel, etc. Chez les protestants français, elle compte les noms de Samuel Vincent, Étienne Naville, Ch. Secrétan, Ch. Boissac, E. de Pressensé, etc.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

Apologétique de Tertullien. Cet ouvrage, un des plus justement admirés des premiers siècles chrétiens, paru vers l'an 200 ap. J.-C. Comme on avait été aux chrétiens la liberté de se défendre devant les juges, Tertullien se sentait le devoir de prouver par écrit leur innocence et leur pureté. C'est ce qu'il fit dans son *Apologétique*. S'adressant aux magistrats romains, il leur expose, par provinces, à l'empereur lui-même, il montre les progrès croissants de la religion nouvelle. On connaît ces fleurs paroles, si souvent citées : « Nous ne sommes que des hommes, mais nous ne sommes pas des bêtes ; nous sommes dans le palais, le sénat, le forum, nous ne sommes pas dans vos temples. » Cette religion qui pénètre partout, on la condamnait sans la connaître ; ces chrétiens si nombreux, on les envoyait au supplice sans les entendre ; on ne s'efforçait pas de se rendre compte de leur croyance : « L'apologétique est un crime digne de mort. Jusqu'alors, les apologétistes, tous grecs, s'étaient servis d'arguments philosophiques et généraux, invoquant la raison, le bon sens, l'humanité ; ils s'adressaient à l'homme, à-t-on dit, plus qu'à son Dieu. C'est le Romain de Tertullien qui est venu persuaider, et il l'argumente en juriste et en politicien.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

Apologie de Socrate, ouvrage de Platon, que ce philosophe composa plusieurs années après la mort de son maître. C'est un discours par lequel Socrate se défend, en présence des juges, de la charge que les imputations de Méletos, qui l'accusait de corrompre la jeunesse et d'introduire des divinités étrangères, — et en général contre le mépris et la haine que lui atraient ses recherches philosophiques et sa réputation de sagesse. Suivant la remarque de Deuts d'Hallebarms, ce discours se divise en trois parties : dans la première, Socrate réfute ses accusateurs ; dans la seconde, reconnu coupable, il détermine la peine qu'il croit avoir méritée ; dans la troisième, condamné à mort, il abandonne ses juges au jugement de la postérité, et console ses amis par ses espérances d'immortalité. Dans ce livre, Platon que Platon donne d'ordinaire à Socrate, tout en restant inséparablement unis, et en même temps, une haute dignité littéraire. Cet ouvrage est un chef-d'œuvre de clarté dédangé, mais entraînant.

Apologie de Socrate, attribuée à Xénophon. Cet ouvrage, considéré comme authentique par Diogène de Laërte, Athénès et Stobée, a paru apocryphe aux critiques modernes. Wakenauer, Bornemann, Zeller, Si on le compare avec l'original, il offre un style sec, une composition faible, un intérêt médiocre. Il fait double emploi avec plusieurs passages des *Mémorables*. Mais ces raisons ne semblent pas assez décisives pour en exclure la paternité à Xénophon ; il donne des détails intéressants, et surtout il repose sur une idée nouvelle et forte : la mort vaut mieux désormais pour Socrate que la vie.

Apologie pour Hérodote, ouvrage célèbre de Henri Estienne, publié à Genève en 1566. L'auteur venait d'imprimer à grands frais les *Histoires* d'Hérodote, qui beaucoup de gens ont reproché qu'il était rempli de fautes et de contes à dormir debout. Henri Estienne entreprit de justifier Hérodote. Mais cette Apologie n'est pas seulement une œuvre de critique historique ; c'est encore un très hardi pamphlet. Sous prétexte de défendre son auteur, il fait les procès aux dérangements, aux superstitions et aux préjugés de son siècle, surtout au clergé catholique et à la cour de Rome. L'ouvrage fit grand bruit et eut deux éditions. Il fut révisé jusqu'à trois fois de Genève, qui imposa à l'auteur, dès l'impression, de nouvelles restrictions et de nouvelles pressions. C'est de nos jours seulement que l'on a publié l'*Apologie* sous sa forme primitive.

— Cf. édition de Ristelluber, précédée d'une introduction qui contient l'interrogatoire de Henri Estienne, d'après les procès d'archives de Genève (1872).

Apologie pour les chrétiens, par Aristide (1^{er} siècle). Cette œuvre d'un philosophe grec, converti au christianisme, a été retrouvée que en 1878 chez les Peres neokharitistes, qui en publièrent deux textes arméniens. Un texte grec fut découvert l'année suivante. Le caractère particulier de cet ouvrage, c'est qu'il défend le christianisme comme une philosophie supérieure, en faisant abstraction de son origine surnaturelle. Il donne pour loi essentielle à Jésus d'avoir tiré les hommes de leurs erreurs. Il insiste surtout sur le monothéisme et met en rapport la vraie doctrine sur Dieu avec les bonnes mœurs des chrétiens, dont il fait un tableau intéressant. On trouvera la traduction du texte grec, ainsi qu'une bibliographie complète et des détails sur tous les problèmes soulevés par cet ouvrage, dans le livre de Maurice Picard, *L'Apologie d'Aristide*.

Apologies de saint Justin. On range parmi les œuvres de ce Père de l'Église : une *Première Apologie* adressée à l'empereur Antonin le Pieux, au sénat et au peuple romain, dans le but d'établir la divinité de la religion chrétienne ; et une *Seconde Apologie*, où il s'attache à prouver que la persécution est le sacrifice des démons, et que les chrétiens, loin d'être funestes à l'empire, lui servent au contraire de sauvegarder près de Dieu.

APOLOGIQUE adj. Qui contient une apologie, (Peu usité.)

APOLOGISER v. a. Faire l'apologie.

APOLOGISTE (jiss) n. Celui, celui qui fait l'apologie d'une personne ou d'une chose : *Il était juste que Michel-Ange, l'apologiste de César Borjia, fût le destructeur de Louis XI.*

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APÔT. Critique, dépréciateur, épiagrammatique, improbat, improbat, mordant, reprobat, satirique, violent.

APOTROPEE (du gr. *apo*, de, et *trépein*, tourner) n. f. Action, gr. Conjuration, ensemble de prières et de cérémonies purificatrices, qui avaient pour but de détourner le malheur.

APOTREUX (pl. n. m. pl. Boutis d'allonge de l'avant qui dépassent le râtelier, et servent à amarrer divers cordages.

APOUS (*pous* — du gr. *a*, priv., et *pous*, pied) n. m. Nom d'une autrefois aux oiseaux de paradis, parce qu'on croyait qu'ils étaient sans pieds.

APOUS (*pous*) petite constellation très voisine du zodiaque, au N. on l'a nommé plus ordinairement *Oiseau de paradis*. V. OISEAU.

Apoxymène (f.), marbre d'après Lisippe, représentant un personnage nu qui se frictionne les membres (de la nuque au pied), au sortir du bain ou après la lutte. Ce marbre, un des plus beaux du Vatican, a été trouvé au Transtevere en 1846. Il a conservé, bien qu'il ne soit qu'une copie, les principales qualités de la sculpture de Lisippe, qui est virile, musculéuse, et qui continue en cela la forte tradition de Polyclète. V. ces noms.



Apoxymène.

APOMEZE (gr. *apozéma*, décoction, de *apozem*, bouillir) n. m. Décoction de substances végétales. **APOMEZE** arabe, purgatif.

— ENCYCL. Les apozèmes différencient deux usages en ce qu'ils sont chargés d'ânes plus grande quantité de principes actifs et qu'ils ne servent jamais de boisson ordinaire au malade. Les apozèmes sont intermédiaires entre les potions et les tisanes.

Le Coëx met au nombre des apozèmes la décoction blanche de Sydenham, l'opozème de Couso, etc.

APPAILLARDIS (s' [Il m. — rad. *paillard*], v. pr. Devenir paillard. (Vieux.)

APPARAÎTRE rad. *paraître*. — *J'apparais, tu apparais, il apparaît; nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent. J'apparais, tu apparais, il apparaît; nous apparaissons, vous apparaissez, ils apparaissent.* *J'apparaîtrai, tu apparaitras, il apparaîtra; nous apparaitrons, vous apparaitrez, ils apparaîtront.* *J'apparaîtrai, tu apparaitras, il apparaîtra; nous apparaitrons, vous apparaitrez, ils apparaîtront.* *J'apparaîtrai, tu apparaitras, il apparaîtra; nous apparaitrons, vous apparaitrez, ils apparaîtront.*

— *S'emploie impersonnellement. Il lui APPARUT un spectre. Il semblerait qu'il lui APPARUT que vous vous trompiez.*

— Dans l'aec. clancell. Donner communication, notifier. *L'ambassadeur a fait APPARAÎTRE ses pouvoirs.*

— *Gramm.* L'arche *paraître* se conjugue avec l'auxil. avoir ou l'auxil. être. *Les patriarches avaient sacrifié à Dieu sur les montagnes où il leur ÉTAIT APPARU.* (Bossuet.) *Les patriarches lui dressèrent des autels dans certains endroits où il leur AVAIT APPARU.* (Massillon.)

— *Syn.* **Apparaître, paraître.** *Paraître* est dit des choses ordinaires. **Apparaître** s'entend de choses qui, par leur nature ou leur rareté, tiennent du prodige. *Un fantôme APPARUT à Brutus, la veille de la bataille de Philippi.*

— *Anton.* **Disparaître**, se cacher, s'éclipser, s'évanouir.

APPARAT (ra — lat. *apparatus*; de *ad*, à, et *parare*, préparer) n. m. Pompe, éclat, et parfois, en mauvaise part, ostentation, qui accompagne certains discours, certaines actions, etc. *Haranque, diner d'APPARAT.*

— *Jour d'apparat*, jour de fête, de solennité. *Morceau d'apparat*, les pièces principales d'un grand diner.

— *Lettres d'apparat*, Calligraphie surchargées, dardées, chargées d'arabesques, que l'on mettait au commencement des chapitres, dans les manuscrits. (Après l'invention de l'imprimerie, on les remplaça par les lettres grasses ou ornées.)

— *Syn.* **Apparat, appareil.** Ces deux mots expriment une idée commune : la magnificence. Mais le premier emprunte une nuance particulière à son étymologie *parare*, préparer : l'apparat comporte un luxe prémédité, que l'on est souvent disposé à blâmer, à trouver exagéré. **Appareil** est formé de *parer*, et signifie surtout l'ensemble de choses pareilles, utiles pour un but déterminé. **L'appareil** d'un festin, c'est la disposition de ce festin; un festin d'apparat, c'est un festin où s'étale une pompe voulue.

APPARAT (ra — du lat. *apparatus*, instrument d'étude) n. m. Nom donné à une classification de livres, d'auteurs, d'écrits, sous le rapport de catalogue, de dictionnaire : *Les Apparatus peuvent indiquer ce qui a été dit sur chaque chose, mais ils ne sauraient donner l'ensemble d'une science : ils manquent essentiellement de synthèse.* (Proudh.)

— *ENCYCL.* Le mot **appareil**, dans son sens philologique, a à peu près disparu de notre langue, et les résultats auxquels ce mot servait de titre prennent actuellement d'autres dénominations. On connaît encore aujourd'hui : 1° *L'Appareil de Cicéron* (Apparatus ad Cicéronem), recueil de locutions et de phrases tirées des divers ouvrages de cet auteur, formant la base de notre langue; 2° le *recueil de récrimination*, dont chaque mot et chaque tour sont maintes fois répétés; 3° *L'Appareil royal*, dictionnaire français-latin, en usage dans les écoles avant la Révolution.

APPARAZU (ro — pl. de *appareil*; du lat. *apparatus*, appoint, machine) n. m. pl. En T. de mar. Agres destinées à éclipser des travaux de force : **APPARAZU** de chaloupe. **APPARAZU** de canot. **Les gros APPARAZU**.

APPAREIL (reil [Il m. — l. — apparatus, apert] n. m. Disposition de tout ce qui a de la forme, de la grandeur. **APPAREIL d'une fête.** **APPAREIL de guerre.** Le *chêne* ainsi disposé. *Les cultes sont à la religion ce que l'appareil est au pouvoir.* (Napoléon I^{er}.)

— *Extérieur.* *Appareil* est un fait de toute idée de pompe : **L'Appareil de la modestie.** (Barteld.) || *Attirail* : *La chasse du venard demande moins d'APPAREIL que celle du lapin.* (Buff.)

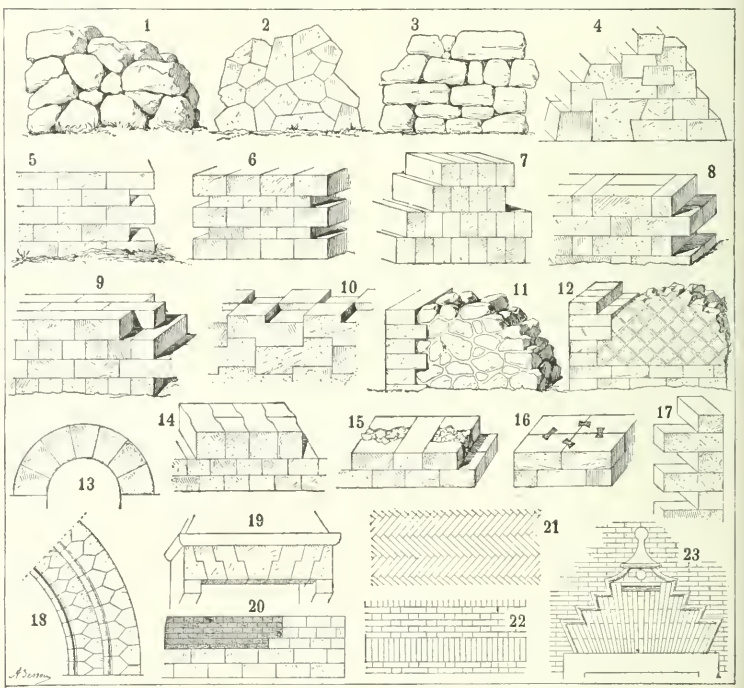
— Dans les sciences et les arts. Assemblage de machines, de pièces disposées pour faire quelque opération : **APPAREIL simple.** **APPAREIL compliqué.**

— *Anat.* Ensemble des organes qui concourent à une même fonction : **APPAREIL respiratoire, circulatoire, digestif.** **APPAREIL de la locomotion.**

— *Archit.* Art de tailler avec exactitude et de disposer les pierres ou les marbres, selon leur convenance et leur relation avec telle ou telle partie d'un édifice, d'un monument. (Ce mot s'applique aussi à l'épaisseur d'une pierre de taille. On taille des pierres de grand ou de petit *appareil*, c'est-à-dire d'une plus grande ou d'une moindre épaisseur.) *Voûte d'un bel appareil.* Voûte dont toutes les pierres sont de même hauteur, de même proportion, disposées avec la même symétrie. *1* **Appareil d'escalier**, sorte de mosaïque, ou plutôt de marqueterie précieuse, composée de porphyres rouges et verts, de marbres et de cailloux. *Chemin de fer.* **Appareil d'alimentation.** Ensemble des organes alimentaires de la locomotive. *2* **Appareil de changement de marche.** Mécanisme qui agit sur les tiroirs et sert à faire avancer ou reculer la locomotive. *3* **Appareil de propulsion.** Constitué par les tiroirs, le cylindre du piston et les bielles qui transmettent le mouvement aux roues. *4* **Appareil des dépêches.** Mécanisme placé le long de la voie, pour prendre les dépêches aux trains qui ne s'arrêtent pas et leur en remettre de nouvelles. *5* **Appareil de décrochage.** Mécanisme destiné à détacher la locomotive et les wagons du convoi. Il sert aussi à séparer une partie de convoi qui doit rester en route.

— *Chim. et physiq.* Assemblage de vaisseaux et d'instruments, d'instruments, pour une expérience, une opération : **Appareil de Marsh.** V. **ANSENE.** *6* **Appareil de Wolff.** **Appareil de Moran.** **Appareil d'induction.** etc. V. **WOLFF, MORIN, INDUCTION**, etc.

— *Chir.* Ensemble des compresses, des bandes, bandoliers agglutinatives, etc., qu'on applique sur une plaie,



1. Appareil des constructions dites « cyclopiennes ». — 2. Appareil pélagique. — 3. Appareil hellénique à assises horizontales — 4. Appareil irrégulier — 5. Appareil isodome — 6. Appareil pseudisodome — 7. Appareil en carreaux et boutisses — 8. Appareil mixte (cloacal, entre parements) — 9. Ouvrage retroussé — 10. Appareil encastré — 11. Appareil en sautoir — 12. Appareil en sautoir — 13. Appareil à joints centrés et emboîtés latéralement — 14. Appareil empiqueté — 15. Appareil en sautoir — 16. Ouvrage en sautoir — 17. Appareil en sautoir — 18. Appareil en sautoir — 19. Appareil à crossettes — 20. Appareil mixte (pierre et briques) — 21, 22, 23. Exemples d'appareils de briques.

sur une blessure, une fracture : *Mettez, ever le premier APPAREIL, le second APPAREIL.* || Plateau à compartiments sur lequel sont placées les diverses pièces nécessaires pour un pansement. || Mode de pratiquer l'opération de la taille. *Tailler au grand APPAREIL, au petit APPAREIL.*

— *Geol.* **Appareil littoral.** V. **ORDON LITTORAL.** **Appareil métallifère.** V. **GITE MÉTALLIFÈRE.** **Appareil volcanique.** V. **VOLCAN.**

— *Mar.* Nom donné à l'ensemble des organes destinés, soit à bord, soit dans les arsenaux, à l'exécution des travaux de force : *Le grand et le petit APPAREIL à mâter.* (Les poulies de retour de ces organes s'appellent *podius d'appareil*.) || Ensemble de tout ce qui contribue à la production de la vapeur, comme la chaudière, avec ses tubes, bouilleurs, foyers, portes, grilles, carreaux, cheminée, soupapes de sûreté, régulateurs alimentaires, etc. **Appareil moteur.** Nom donné particulièrement à la machine. **Appareil fondrière** (lat. *fundis*, corde). Machines transmettant la puissance motrice au moyen de corliages ou câbles d'acier. **Appareils hydrauliques.** Organes mécaniques d'eau sous pression, tour tourelles, canons, etc. **Appareil alimentaire.** V. **GIFPARD.**

— *Mécan.* Combinaison de moyens mécaniques néces-

saires pour multiplier les forces. || **Appareils de levage.** V. **GRUE**, et **TREUIL**.

— *Path.* **Appareil fébrile.** Réunion de symptômes généraux graves.

— *Telegr.* **Appareil télégraphique à aiguille, français, à canon, Morse à points seules, Morse à molets, Hejhes, multiple Meyer, Wheatstone, Baudot, Caselli, Meyer, à double pointe, harmonique, etc.**, etc. V. **TELEGRAPHE**.

— **ALLUS. LITTÉR.** — Dans le simple *appareil* D'une beauté qu'on veut d'arracher au sommeil.

Vers de Britannicus, tragédie de Racine (acte II, scène II). Néron, qui aime Junie, fiancée de Britannicus, raconte à Narcisse, son infame confident, qu'il a vu ainsi la jeune fille. Cette périphrase, une des plus gracieuses de notre langue, est souvent rappelée par nos écrivains, mais presque toujours sous forme de plaisanterie.

— *ENCYCL.* **Archit.** Dans l'étude de tout édifice, on doit d'abord chercher à reconnaître l'espèce d'*appareil* (structure) selon les règles duquel il est construit, c'est-à-dire la forme, l'agencement, la disposition des matériaux. Les plus anciens appareils connus furent ceux de la période héroïque grecque; on leur a donné le surnom de *cyclopiens*, d'après Eurypide, Strabon et Pausanias, qui racontait que les anciens les considéraient, comme l'ouvrage des cyclopes. Ce sont d'énormes blocs de pierre, de forme polygonale irrégulière, et non équilibrés. L'edet en est très puissant.

De nouveaux appareils, plus ou moins perfectionnés, furent adaptés, dans la suite, chez les Grecs, chez les Romains et chez les divers peuples de race latine; ils peuvent se classer en quatre catégories principales : *1* **appareils grecs**, *2* **appareils romains**, *3* **appareils de style latin**, *4* **appareils romains**.

1. — **APPAREILS GRECS.** Après la période héroïque, l'art de bâtir consista surtout, en Grèce, dans le choix et la mise en œuvre des matériaux; généralement, les calcaires

durs et les marbres nageaient donc étaient remplis les riches carrières de l'Hellade et de l'île de Paros furent employés pour les constructions publiques et les palais des riches particuliers. L'appareil employé fut en général quadrangulaire et taillé à arêtes vives. Les Grecs employèrent du reste quatre genres d'appareils, savoir : 1° *L'appareil isodome*, qui consistait à poser les pierres également allongées et présentant une hauteur d'égalité hauteur sur toute la ligne; 2° *L'appareil pseudisodome*, qui consistait à donner aux assises d'un même mur une hauteur inégale, et lorsque le mur était très épais, à élever en pierres de taille les deux faces de ce mur et à combler le vide qui existait entre ces deux faces avec des pierres brutes novées dans du mortier; 3° *L'appareil empiqueté* (εμπικτωτός, entrelacé), qui, afin de donner plus de solidité à la construction élevée selon l'appareil pseudisodome, consistait à relier entre elles toutes les parties, en plaçant d'espace en espace et transversalement une assise de pierres de taille par lesquelles les deux faces de la muraille étaient jointes; 4° *L'appareil dictyotheton*, qui consistait à disposer des pierres carrées de façon que la ligne de leurs joints formât une diagonale. Il y avait encore l'*appareil en bossage*, mais il était assez rarement employé. (V. **BOSSAGE**.)

voir). En général, dans les plus belles constructions de la Grèce, on voit les joints verticaux des appareils retomber sur le milieu de la pierre correspondante du l'assise inférieure, ce fut la marque de plus perfection régulier.

II. — APPAREILS ROMAINS. Les Romains usèrent de plusieurs systèmes de construction. Dans le principe, ils employaient extérieurement les pierres, telles qu'elles tiraient de leurs carrières, et ils les disposaient sans ordre ni assises, mais ils apprirent à manœuvrer ces masses énormes par tous leurs bords. Quant à la partie intérieure du mur, elle se composait de cailloux et de petites pierres noyées dans du mortier; quelquefois, les angles du mur étaient bâtis sous en briques, soit en pierres quadrangulaires. Ce système, désigné sous le nom de *opus incertum* ou *antiquum*, n'était, on le voit, qu'une variante de l'appareil que les Grecs nommaient *empicetum*. Pour les murs exclusivement composés de briques, *Opus incertum* se notait légèrement à l'exterieur, les murs étaient formés de briques triangulaires dont l'angle le plus aigu était tourné en dedans, et l'on comblait avec un blocage (*cremation*) de pierresailles et de tuiles le vide compris entre ces parements du mur. Le *diopteron* des Grecs s'appelait, chez les Romains, *Foros reticulatum*. Il se composait de pierres taillées carrément et disposées de manière qu'une diagonale fut formée par la ligne des joints; ce mur figurait un réseau ou les cases d'un damier. Ce mur appareil, que les Romains appelaient *opus spicatum*, était aussi souvent employé, et il se composait de briques posées obliquement les unes à côté des autres, de façon qu'un angle se trouvât formé entre elles. L'ensemble ressemblait assez à un épi de blé (*spica*), on mire encore à cet épi des poissons. Un autre appareil, parfois nommé *opus strabus*, était fait de pierres diversangulaires, et généralement disposées, suivant les combinaisons employées par les Grecs pour mélanger les cinq appareils qu'ils connaissaient. Quant au grand appareil, qui fut chez les Romains le dernier mot de l'art, il consistait à faire un assèmbelage de pierres de taille d'un ordre ou d'un autre sur une hauteur proportionnée, et à les poser par assises égales en les liant ensemble par des crampons de fer ou des coins de bois. Le moyen appareil et le petit appareil *allégué* ne furent généralement que des modifications du grand appareil.

III. — APPAREILS DE STYLE LATIN. Le style latin ou *gallo-romain* ne fut qu'une imitation plus ou moins imparfaite du style romain. Les constructions des premiers chrétiens furent des *capelles*, qu'ils consacrèrent au moyen de fresques et de *mosaïques* romaines. Les premiers chrétiens pénétrèrent dans les Gaules, ils y apportèrent l'appareil romain, et ce furent les Goths établis dans le Midi qui recurent les premiers, pour la conserver précieusement, la tradition romaine. Jusq'au 6^e siècle, les églises gauloises étaient en bois massifs, lorsque l'évêque de Cahors, saint Didier, voulut, en 630, bâtir son église en pierre, ce fut d'après la méthode romaine (*mos romanus*) que les ouvriers歌hs la construisirent. Les deux méthodes se mélangèrent à peu, de manière à former un appareil qui ne rappelle qu'imparfaitement le style romain. L'ignorance de bâtir était généralement si grande qu'on ne se construisait bientôt plus de voutes. Le style latin n'est autre chose que le style romain, abâtardi par des combinaisons plus ou moins heureuses. Parmi les monuments construits dans ce style, nous citerons les cryptes de Lyon, d'Agè, la crypte de Saint-Etienne, à Auxerre, etc.

IV. — APPAREILS ROMAINS. AVANT L'AN MIL, l'architecture n'avait été qu'une imitation servile de la méthode romaine. Il y eut, au 11^e siècle, une réaction plus savante de l'art latin et de l'art grec de la décadence, ou byzantin, au style roman, qui naquit de ce mélange, n'atteignit pas du premier coup à l'originalité. Dans les pays riches en matériaux, on employa le grand appareil des Romains, en y associant des colonnes et d'autres appareils que les Grecs. Ce système est surtout remarquable dans la France, On fit usage également du moyen appareil. Dans l'ouest de la France, on inclina les pierres alternant à droite et à gauche, de manière à rappeler l'*opus spicatum* des anciens, mais d'une façon plus régulière. La surface intérieure et extérieure des murs ne porta pas seulement des pierres quadrangulaires; les parements offrirent parfois diverses figures géométriques, comme des triangles, des pentagones, des hexagones, etc., et à accomplir des pierres triangulaires ou carrées de deux à deux, de manière à figurer un damier. Parmi les ornements plis en usage au commencement de la période romane, on rencontre des pierres allongées, pointues ou arrondies par un bout, carrées par l'autre, sur lesquelles on faisait un trou en forme de fer de système, qui reçut le mortier, ce trou, qui a été employé pour la construction des échelles surmontant les tours.

Anat. L'ensemble des organes concernant dans le corps à une action commune, c'est une fonction, c'est un appareil. Chaque ensemble de parties appartenant à une même fonction et à une même action est formé d'un tissu semblable, que nous présentons le corps, est un système. Le nom des fonctions fournit la désignation des systèmes. Ainsi, l'opit dit *appareil respiratoire* et *système vasculaire*; l'*appareil sensitif* et *système nerveux*. Les différents systèmes et des tissus relève de l'anatomie générale; certains des appareils appartient à la physiologie et à l'anatomie descriptive. Le mot *fonction* se réfère sous le terme de *notion physiologique*; l'*appareil* correspond exactement à la notion physiologique de *fonction*; donc, la classification que nous allons donner des appareils sera également celle des fonctions.

Trois grandes classes d'appareils : les appareils de nutrition, ceux de reproduction et ceux de relation. Les appareils de nutrition se subdivisent à leur tour, suivant leur

spécialisation, en *appareil digestif*, *appareil circulatoire*, *appareil respiratoire*, et *appareil urinaire*. A chacun de ces appareils correspondent des fonctions qui sont : la digestion, la circulation, la respiration, et l'urination. Les appareils de relation, qui se distinguent en *appareil locomoteur*, *appareil phonatoire* et *appareil du système nerveux*, sont groupés sous le nom de *appareils des sens*; nous avons l'appareil du toucher, l'appareil de la gustation, l'appareil de l'olfaction, l'appareil de l'audition, et l'appareil de la vision.

Chir. Le mot *appareil* présente au chirurgien plusieurs acceptions différentes. On l'applique aux moyens imaginés pour maintenir la réduction des fractures jusqu'à leur consolidation; à l'ensemble des instruments nécessaires au chirurgien pour pratiquer une opération *appareil instrumentaire*, aux pièces de pansement qui doivent être appliquées sur un blessure, sur une plaie quelconque. « *Lever l'appareil* veut dire ôter les pièces de pansement qui couvrent un plaie pour procéder à un pansement nouveau. On appelle *appareil* le pansement des plaies ou plateaux qui contiennent les pièces de pansement. « Sous le nom d'*appareils*, on entendait aussi autrefois les procédés opératoires de la cystotomie.

Appareils à fractures. La chirurgie fait usage d'appareils d'extension et de contention. Ces derniers sont soit amovibles, soit immovibles, soit amovo-immovibles. Le type des appareils amovibles est celui des Scabats, formés de bandelletes de toile et de cartolles. On peut aussi utiliser des boîtes de bois, des goulottes métalliques.

Les appareils immovibles sont des moules solides qui enveloppent le membre fracturé. On commence par appliquer sur le membre une couche de coton, afin d'éviter les irritations locales. On emploie ensuite soit une bande roulée, soit des bandelletes séparées, formant un système que l'on solidifie au moyen d'un liquide agglutinant. L'*appareil de Seutin* se fait avec de l'amidon ou de la colle de pâte; on utilise également la gélatine, le silicate de potasse, la gutta percha. Quand ces appareils sont solidifiés, on peut les sectionner longitudinalement et les ramener à leur état de gelatine, le silicate de potasse, la gutta percha. Quand ces appareils sont solidifiés, on peut les sectionner longitudinalement et les ramener à leur état de gelatine, le silicate de potasse, la gutta percha. Quand ces appareils sont solidifiés, on peut les sectionner longitudinalement et les ramener à leur état de gelatine, le silicate de potasse, la gutta percha. Quand ces appareils sont solidifiés, on peut les sectionner longitudinalement et les ramener à leur état de gelatine, le silicate de potasse, la gutta percha.

La chirurgie emploie aussi des *appareils de mobilisation* pour les articulations. On se sert de *appareils orthopédiques* pour remédier aux difformités. Les *appareils prothétiques* sont destinés à remplacer les membres perdus, ou à leur servir de contrepoids, ou à leur servir de supports. **PROTHÈSE, et ORTHOPÉDIE.**

APPAREIL, APRÊT. Les préparatifs à faire avant l'opération d'un *appareil* sont : 1. Appareil improvisé pour l'usage des chroniques des articulations. — 2. Appareil de Hennique pour l'usage des chroniques des articulations. — 3. Appareil de Bonnet pour mobiliser l'épaule.

APPAREILLAGE (U. mil. — rud. *appareiller* n. m. Mar. Manœuvre que doit faire le bâtiment pour quitter son mouillage et faire route : Avant de lever l'ancre, on prend les dispositions APPAREILLAGE. Mise en place des élus de chauffage-canots à poste; allumage des feux; on s'apprête à l'étré en appareillage. Se disposer à appareiller. « Hester en appareillage, Se tenir prêt à appareiller au premier signal. — Ecouf. Rur. Choix de plusieurs animaux domestiques, d'après leur couleur, leur conformation, leur force, leur taille, pour leur faire faire un même service, un même travail. « On dit aussi APPAREILLEMENT, et APPATRONNEMENT. — Écouf. N. S'empêtre dans le même sens que *apprêt*, *apprêtois*, en parlant des tissus.

APPAREILLEMENT (U. mil. m. Action d'appareiller deux ou plusieurs objets. « APPAREILLEMENT d'un service de table sera fort difficile. — En T. d'écon. Rur. Choix de deux ou plusieurs animaux pour un service, un travail commun. « On dit aussi APPATRONNEMENT. — Particulièrement. Accomplissement de deux animaux pour la reproduction.

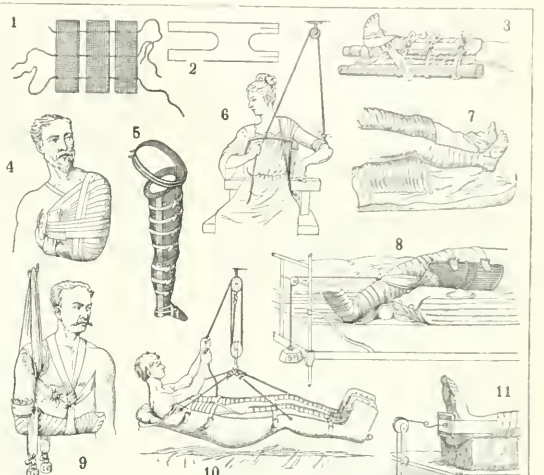
ENCYCL. I. APPAREILLEMENT EN VUE DU TRAVAIL. Les animaux sont attachés à la file l'un de l'autre, l'importance de l'action d'un animal s'exerce au même moment, pour que chacun utilise ses forces. Mais il n'en est pas de même lorsque les animaux sont attachés de front; car, alors, la solidarité devient plus étroite, et le travail doit être également réparti, pour que le plus faible ne se fatigue pas à peu près de pure perte. Les animaux bien appareillés doivent avoir la même énergie, la même volonté, et les allures égales. Lorsqu'on est forcé de faire travailler accouplés des animaux de taille ou de force v. s. dissemblables, on peut amoindrir les inconvénients résultant de cette inégalité, en donnant une longueur variable au levier qui transmet la force, c'est-à-dire aux traits, et c'est pourquoi on doit préférer le palonnier aux couples d'attépages directs. **II. APPAREILLEMENT EN VUE DU GŔAT.** L'appareillement de deux animaux au point de vue de la couleur de la robe est une question de goût et de coup d'œil.

— II. APPAREILLEMENT EN VUE DE LA REPRODUCTION.

L'opérateur a pour but l'amélioration d'une race par sélection.

Dans l'état de nature, les espèces se perpétuent saines, parce que les inférieurs font périr les infères faibles, incapables de porter des descendants robustes, et par ce que les forts des femelles et de leur plus fort éléminent font la survie des mâles faibles. Sélection sexuelle. Au contraire, dans l'état de domesticité, les soins que nous donnons aux mères, aux petits, aux maillades, préfont la vie à individus qui n'ont pu venir de des descendants bien constitués. Les lois de la nature ne peuvent pas être suivies sous l'influence de la domestication, on l'homme doit être la providence des espèces animales qu'il a dominiées; aussi le premier et le plus sûr moyen d'élever les qualités d'une race, attendue dans ses mérites, c'est d'appareiller entre eux les animaux les mieux doués parmi les représentants de cette même race.

Dans l'appareillement, les individus des deux sexes prennent une part égale à l'amélioration qu'il doit suivre. Avant d'entreprendre l'appareillement d'une race, il faut connaître les qualités de la race-maman et les moyens propres à les développer, les axes dont elle est dotée et la méthode à suivre pour les faire apparaître. En alliant toujours entre eux les sujets d'une race quel-



Appareils à fractures : 1. Appareil à stielles métalliques développées. — 2. Appareil plâtré de Hennique pour l'usage des chroniques des articulations. — 3. Appareil de Bonnet pour mobiliser l'épaule.

conque, dont les qualités et les défauts distinctifs se balancent, on arrive, par des conceptions successives, toujours dirigées dans les mêmes vues, à faire naître des animaux considérablement améliorés, lorsqu'on a opéré sur une longue suite de générations.

APPAREILLER (U. mil. — a. Unir à quelque chose ou à un autre. — Ecouf. Rur. Réunir des animaux domestiques d'après leur couleur, leur conformation, leur force, pour leur faire faire un même service, un même travail : APPAREILLER des chevaux d'un bâtiment. APPAREILLER des bœufs pour le labourage. « Accomplir des animaux pour la reproduction ou l'amélioration de l'espèce : APPAREILLER une vache flamande avec un taureau anglais.

Par ext., en parlant des personnes. Assortir : Le premier dessein d'un amphitryon est de bien APPAREILLER ses convives. Brill.-Sav.

— Archit. Appareiller les pierres ou moellons. Donner les mesures précises pour tailler les pierres, les marquer d'après la place qu'elles doivent occuper. On dit aussi : Appareiller une façade d'un bâtiment, pour Appareiller les pierres de la façade d'un bâtiment. On dit de même : Appareiller des prés.

— Mar. Appareiller une voile, La déployer, la disposer de façon qu'elle reçoive le vent : À gréer : APPAREILLER un navire en voiles latines.

— Pêch. Appareiller un filet. Le disposer pour la pêche.

— Techn. Réunir les pièces qui doivent être assemblées. « Joindre ensemble des planches de même longueur, de même épaisseur. « Faire le mélange des poils et des laines qui doivent entrer dans la confection d'un drap. « Dans les manufactures de soie, Préparer, disposer les soies, égaliser les parties qui composent le corps de l'étoffe.

— Neutral. Disposer un vaisseau au départ : Les différents avis de l'APPAREILLER dépendent de l'état du temps, de la force et de l'action du vent, ainsi que de celle des courants. J.-T. Parisot.

S'appeiller, v. pr. Se joindre avec un individu pareil à soi : Frisons et v. s. s'appeillent bien.

— S'accomplir, en parlant des oiseaux. — En T. d'archit. Se dit des pierres ou moellons taillés aux dimensions voulues et qui s'assemblent exactement.

— Anton. Depareiller, redappareiller, desamortir. **APPAREILLEUR** (U. mil. — rad. *appareiller* n. m. Constr. Chef ouvrier qui preside à la coupe, à la pose des pierres, d'après les plans de l'architecte ou de l'ingénieur.

ritions jouent un grand rôle dans la littérature du moyen âge. On peut signaler notamment, parmi les chefs-d'œuvre des temps modernes : l'Apparition de la Vierge à saint Luc et à sa sœur Catherine, tableau d'Annibal Carracci (Louvres); l'Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à saint Ignace, par Louis Carracci (Louvres); l'Apparition de la Vierge à saint Théobald, triptyque du Rubens (musée de Vienne), plein de couleur, de mouvement et de pittoresque; l'Apparition de la Vierge à saint Jacques le Majeur, de Jacques-Louis David; l'Apparition de la Vierge à une gravité classique; l'Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue, par le Dominiquin (Louvres); l'Apparition de sainte Scolastique à saint Benoît, par Louis David; l'Apparition de la Vierge à saint Bernard, par Murillo (Madrid), un des chefs-d'œuvre du maître espagnol.

SYN. Apparition, vision. Apparition regardée l'objet ou la chose qui devient visible; la vision ne frappe que l'imagination.

ANTON. Disparition, échappé.
APPAREILLOIR (*om'*) n. m. Lieu de réunion joint à une sépulture de famille pour célébrer les anniversaires.

APPAREIL (lat. *appareo*; de *ad*, à, et *parere*, paraître) v. n. Paraitre, montrer. Il n'est plus employé aujourd'hui que comme terme de Palais, et seulement à l'initiale : Faire APPAREIL son bon droit, et à la 3^e pers. singul. du prés. de l'indicatif : *Il appareil*. C'est-à-dire, Il résulte, il est constaté.

APPARTEMENT (baslat. *appartamentum*); de *ad*, à, et *partiri*, partager) n. m. Logement composé de plusieurs pièces. L'APPARTEMENT du *reçu-chaussée*.

Autrefois, grande réunion, souvent accompagnée de musique, de danses, etc., qui se tenait à la cour : La cour tint APPARTEMENT.

Petits appartements. Nom donné, dans les maisons princières, à la partie qui sert de décoration habituelle. La *partie de Morsan* formait les PETITS APPARTEMENTS des Tuileries, les *grands appartements*, parties du palais destinées aux réceptions solennelles. Aux Tuileries, les *grands appartements* étaient la salle des Marchands, la salle des Gardes, la salle du Trône, la salle du Conseil, la salle de Concert, la salle de Diane, etc. On dit plus ordinairement APPARTEMENTS de V. HABITATION MAISON.

APPARTENANCE (rad. *appartenir*) n. f. Dépendance, accessoire d'une chose : Vendre un château avec ses dépendances et APPARTENANCES.
— S'employait autrefois, dans le sens de Attribut : Faire les lois, donner les dispenses, sont des APPARTENANCES également nobles (Boss).
— Les appartenances de la selle. Techn. Les parties qui se rattachent à la selle sans la constituer : saogles, croupière, étriers, etc.

APPARTENAINT, ANTE adj. Qui appartient de droit : Les biens à lui APPARTENAINT. Ce mot adjectif, devenu un verbe, existe plusieurs fois dans la langue du Palais; partout ailleurs, appartenait est considéré comme un participe présent, et reste invariable.

APPARTENIR (du lat. *ad*, à, et *partinere*, se rapporter; *partii*, tu appartenis, il appartient, nous appartenons, vous appartenez, ils appartiennent. *J'appartiens, nous appartenons. J'appartiens, nous appartenons. J'appartiendrais, nous appartenendrions. J'appartiendrais, nous appartenendrions. J'appartiendrais, nous appartenendrions. J'appartiendrais, nous appartenendrions.*)
— Être la propriété morale, la prérogative, le caractère, le propre de : Avenir APPARTENAIT désormais à qui sait comprendre les besoins du peuple. (A. Guépin.) Se rapporter à, concourir : A la vie APPARTIENNENT la laïcité et les couvents. Question APPARTENANT à la politique, au droit.
— Être attaché, dévoué à : APPARTENIR corps et âme à quelqu'un.

En parlant d'une femme, Se donner à quelqu'un : Elle ne m'APPARTENAIT pas encore, mais il m'y avait plus entre nous que des barrières matérielles. (P. Loti.)

— Être sous l'autorité, la dépendance, la protection de : Les femmes APPARTIENNENT à la famille, et non à la société politique. (De Bonald.)
— Être au service de quelqu'un : APPARTENIR à de bons maîtres. Faire partie de, être compris dans : Le mastodonte APPARTIENAIT à un genre d'animaux dont l'espèce est éteinte. (Gouffé. St-H.)
— v. IMPERS. Être de devoir, de convenance : Il APPARTIENAIT aux pères de châtier leurs enfants. Il Par antiphrase et par reproche : Il vous appartient bien de, il vous sied bien de. Il n'appartient qu'à, Il n'est donné, il n'est possible qu'à.

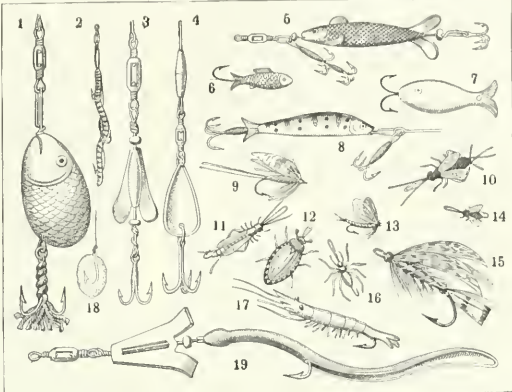
— Prat. Ainsi qu'il appartenait. Selon ce qui sera convenable. (Ou dit dans le même sens : Ce qu'il appartenait. Ce qui conviendra.) A tous ceux qu'il appartenait. A tous ceux qui auront droit, devoir ou intérêt à en prendre connaissance, à en faire l'usage, qu'il appartenait. Aux dépens de qui en supporter les conséquences.
S'appartenir, v. pr. Être son maître, être libre de ses actions.
Plus tu te sens utile, et moins tu t'appartiens.

APPAS (*pa* — même étym. que *appât*, dont il n'est qu'une forme plurielle) n. m. pl. Attraitifs, charmes extérieurs d'une femme et, plus particulièrement, en style familier, Le sein, la gorge d'une femme. De riches APPAS. De robustes APPAS.

— Par anal. Tant ce qui attire, en parlant des choses, que l'argent, dont on voit tant de gens faire cas. Pour un vrai philosophe à d'indignes appas.

SYN. Appas, attraitifs, charmes. Les appas tiennent aux formes; les attraitifs doivent à l'esprit la plupart de leurs attraitifs; et il n'existe point de charmes qui ne prennent leur source dans l'amabilité du caractère. On est ému des APPAS d'une femme, épris de ses ATTRAITIFS, touché de ses CHARMES. (Gizot.) Au fig., ces mots présentent des différences analogues : la gloire a des attraitifs irrésistibles pour un esprit ambitieux; la fortune a de puissants appas pour tous les hommes, et la vertu a des charmes invincibles pour les âmes élevées.

APPASSIONATO, terme italien introduit dans la langue musicale et qui indique que l'exécution d'un morceau ou d'une phrase doit prendre un caractère passionné, chaleur.

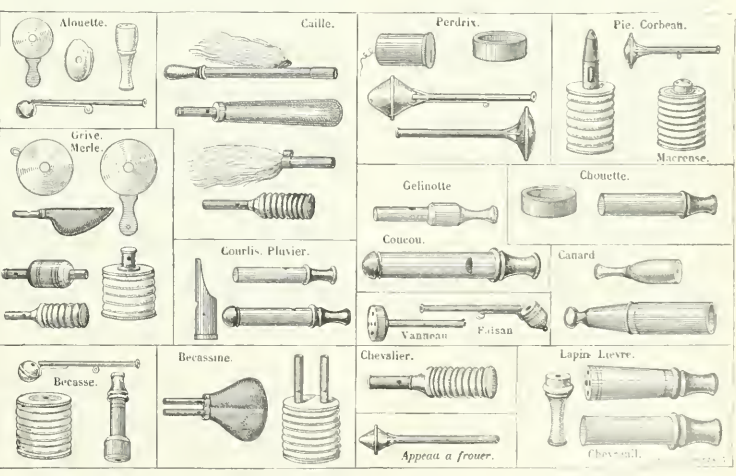


Appâts : 1. Cuillerelle métallique. — 2. Ver de terre. — 3. Hélice en métal. — 4. Cuillerelle simple. — 5, 6, 7. Poisson en métal. — 8. Poisson en caoutchouc. — 9, 13, 15. Mouches artificielles. — 10, 11, 12. Insectes artificiels en caoutchouc ou en bois. — 16. Hameçon entouré de pâte. — 17. Crevette artificielle. — 18. Hameçon entouré de pâte. — 19. Petite anguille en caoutchouc.

roux, vâchement. Le grand violoniste Vieuxtemps a écrit pour son instrument une composition à laquelle il a donné le titre de *Fantasia appassionata*.

APPÂT (*pa* — du lat. *ad*, à, pour ad, vers, et *patere*, appartenir. On a dit d'abord *pari*, puis *appari*, et enfin *appât*) n. m. Amorce dont on se sert pour attirer le gibier, le poisson : Mettre de l'APPÂT à un piège, à une lique.

— Fig. Tout ce qui attire, excite à faire quelque chose : Il n'est rien qui n'attire des Français par l'APPÂT du danger. (Napoli. IV.)
— Econ. dom. Pâte faite de farine de son et de pommes de terre broyées, dont on se sert pour engraisser la volaille.



APPÊU, n. m. Pêche. Appât de vase, Ammodity ou ver de vase, dont on se sert pour amorcer le poisson. Il Appâts de fond, Substances alimentaires que l'on jette au fond de l'eau quelques moments avant la pêche, afin d'attirer le poisson à l'endroit où elle doit avoir lieu. Ils se composent en général d'un mélange d'argile, de blé cuit, de vers de terre et de farine, de tourteau de chenevis et de sang caillé. Il Appâts artificiels, Simulacre représentant le corps des petits animaux qu'on emploie comme appâts.
— Excepté. Les appâts qu'on emploie le plus fréquemment pour la pêche dans les eaux douces sont les lombrics ou vers de terre, et surtout les asticots ou larves d'insectes, nés dans les substances animales ou putrescentes, et aussi les ammodity ou vers de vase. On emploie égale-

APPÊU (*pe* — rad. *appell*) n. m. Sorte de sifflet, avec lequel on imite le cri des oiseaux, pour les attirer dans un piège : APPÊU pour les cailles, pour les alouettes.

ment les lombrics, les asticotes, les scarabées, les fourmis ailées, les petits poissons, tels que loches, goujons, ablette, etc. Les pêcheurs ont même imaginé de fabriquer des appâts artificiels, représentant des insectes. Ces derniers ne s'emploient guère que pour la pêche de la truite, de l'omble chevalier et du saumon, dans les eaux courantes. Les pêcheurs se servent souvent du fromage de Gruyère pour prendre des barbillons, des carpes, non seulement comme appât direct, mais encore en le pressant avec de la farine et le sur les quelques plantes odoriférantes, telles que la menthe et le thym, qui sont le naturel à tuer le poisson, tel que la roque du Levant ou noix vomique, etc. L'appât en est interdit par la loi sur la pêche fluviale.

SYN. Appât, amorce, leurre. V. AMORCE

APPÂTER v. a. Attirer avec un appât APPÂTER des oiseaux, des poissons, du gibier.
— Fig. et fam. Attirer, séduire.
— Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux : APPÂTER de jeunes serins. Faire manger de force aux volailles une pièce destinée à les engraisser, particulièrement : On APPÂTE les oies, les chapons, etc.
— Par ext. et fam. Donner à manger à quelqu'un qui ne peut se servir de ses mains : APPÂTER un paralytique.

APPATRONNEMENT ou **APATRONNAGE** n. m. (du lat. *patro*, Syn. de APPARILLAGE, et de APPATREMENT.)

APPATRONNER (rad. *patron*) v. a. Syn. de APPAREILLER.

APPAUMÉE (rad. *paume* adj. En T. de blas. Se dit de la figure de la main représentée de manière qu'on en voie la paume. La main appaumée est ordinairement au pal, les doigts en haut. La main vue de dos est dite *contre appaumée*.

APPAUVÉRIR (rad. *pauvre* v. a. Rendre pauvre, diminuer les ressources pécuniaires, dépouiller : *Le ciel m'a enrichi les uns, APPAUVÉRIT les autres*.

— Par anal. Diminuer la fécondité, épuiser : Les jaillies APPAUVÉRISSENT les meilleurs terrains.
— Appauvrir une langue. La rendre moins abondante, moins expressive, moins harmonieuse : On a reproché à M. de Voltaire d'AVOIR APPAUVÉRI sa langue en cherchant à l'éclaircir. (Vol.) On dit, à peu près dans le même sens : APPAUVÉRIR une matière, un sujet. Il Appauvrir le sang, Diminuer la proportion des principes constituants qu'il doit contenir.

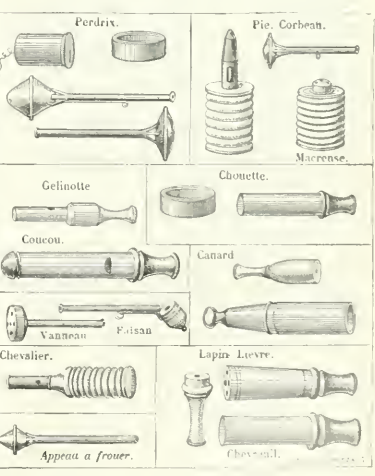
Prov. Donner à Dieu, donner pour Dieu n'appauvrit pas, L'aumône n'est jamais une perte.
— Appauvrir une viande, Art culin. Lui faire perdre son suc, sa saveur.
S'appauvrir, v. pr. Devenir pauvre :
Souvent on s'appauvrit en voulant s'enrichir.

LA FONTAINE
— Par anal. Perdre de sa fertilité, de sa vivacité, de sa générosité, de son énergie, de son ressort, en parlant des terres, du sang, des langues, des facultés, etc.

— En T. de miner. Se dit d'un filon, quand les parties métalliques deviennent moins abondantes.

ANTON. Enrichir.
APPAUVRISSANT, ANTE adj. Qui appauvrit, qui peut, qui doit appauvrir.

APPAUVRISSMENT (rad. *appauvrir*) n. m. Etat de pauvre où l'on tombe par la diminution graduelle des ressources matérielles : L'APPAUVRISSMENT d'une famille, d'un peuple.
— Par ext. Abâtardissement, dégénérescence : L'APPAU-



APPÊU, n. m. Pêche. Appât de vase, Ammodity ou ver de vase, dont on se sert pour amorcer le poisson. Il Appâts de fond, Substances alimentaires que l'on jette au fond de l'eau quelques moments avant la pêche, afin d'attirer le poisson à l'endroit où elle doit avoir lieu. Ils se composent en général d'un mélange d'argile, de blé cuit, de vers de terre et de farine, de tourteau de chenevis et de sang caillé. Il Appâts artificiels, Simulacre représentant le corps des petits animaux qu'on emploie comme appâts.
— Excepté. Les appâts qu'on emploie le plus fréquemment pour la pêche dans les eaux douces sont les lombrics ou vers de terre, et surtout les asticots ou larves d'insectes, nés dans les substances animales ou putrescentes, et aussi les ammodity ou vers de vase. On emploie égale-

APPÊU (*pe* — rad. *appell*) n. m. Sorte de sifflet, avec lequel on imite le cri des oiseaux, pour les attirer dans un piège : APPÊU pour les cailles, pour les alouettes.

Il n'y a jamais lieu d'appel, mais seulement à pourvoir en cassation, contre les arrêts de la cour d'assises.

— *Appel canon d'abus.* V. ABUS.

— *Appel nominal.* — *Appel au peuple.* Dans les assemblées politiques, si le vote par assis et levé ne produit qu'un résultat douteux, et si on ne peut recourir au scrutin secret, chaque membre est appelé par son nom pour donner son suffrage : c'est l'*appel nominal*. L'*appel nominal* le plus célèbre de notre histoire est celui de la Convention nationale, dans le procès de Louis XVI, qui permit, en intimidant les députés, de faire voter la mort du roi sous la pression des tribunes.

Les *appels au peuple* n'étaient pas inconnus de l'antiquité. Dans l'histoire contemporaine, les décrets soumettant à la nation française les pouvoirs décernés, le concordat, à vie et l'empire héréditaire au faveur de Napoléon I^{er}, ont été de véritables *appels au peuple*. En décembre 1853, Louis-Napoléon Bonaparte, alors président de la République, par un *appel au peuple*, demanda les pouvoirs décernés et le droit d'établir une constitution, sur les bases indiquées dans la *Proclamation aux Français*. L'*appel au peuple* a même été consacré formellement par l'article 5 de la Constitution du 11 janvier 1852.

Appel au peuple (COMITÉ ET PARTI DE L'). Le Comité de l'*appel au peuple* est un comité impérialiste organisé aux décrets de la troisième République, sous la présidence de Rouher, chef du parti de l'*appel au peuple*, et étendant son action sur le pays tout entier. Dès la fin de l'année 1871, il entreprit un propagande bonapartiste qui se développa beaucoup, eut bientôt une presse spéciale et des agents en grand nombre, intervint dans les élections, prit l'initiative et la direction de divers moyens d'agitation. Le but principal n'était rien moins que le rétablissement de l'Empire.

Une note laissée dans un wagon mit sur la voie de la découverte de l'organisation du parti et du comité de l'*appel au peuple*; une déposition, faite par Léon Renault devant la commission d'enquête parlementaire, en janvier 1875, en fit connaître les différents rouages; le résultat le plus clair fut l'existence des membres nommés du parti monarchique avec les républicains. De là sortit la constitution du 25 février 1875.

Le parti de l'*appel au peuple*, défait aux élections de 1876, ne se découragea pas cependant; il prit même, un peu plus tard, son rôle prépondérant au coup d'État du 16 mai. Après la mort du prince impérial (20 juin 1879), il se divisa; tandis que les uns, avec Rouher, reconnaissant le prince Jérôme Napoléon pour l'héritier de Napoléon IV, d'autres, un peu plus tard, proclamant le fils de Jérôme, Victor Napoléon, comme chef du parti. Ces derniers finirent par amener une rupture entre le prince Victor et son père, à la mort de qui l'unité se rétablit dans le parti impérialiste. Mais ce parti compté à peine quelques représentants dans le Parlement.

Appel des dernières victimes de la Terreur (L'), tableau de Ch. L. Müller (Musée de Versailles). Ce vaste toile représente la prison de Saint-Lazare, où sont groupés, d'une manière dramatique, les condamnés du

à intimé, intimée (ou « défendeur », « défenderesse » en appel)

— Désignant autre, au masculin, celui qui provoquait en duel : Louis XVI publia une ordonnance très sévère contre les APPELANTS.

— En T. de chass. Oiseau dressé à attirer les autres.

APPELLANTS n. m. pl. Hié. ecclési. Nom donné, au commencement du XVIII^e siècle, aux évêques et aux prêtres qui avaient interjeté appel, au futur concile, de la bulle *Unigenitus*. — Un APPELLANT.

— HIST. Nom sous lequel on désigne, en 1793, les conventionnels qui, dans le procès du roi, avaient voté pour l'*appel au peuple*. C'étaient des députés de la plaine et de la Giroude, que les révolutionnaires ardents accusaient, sous sans raison, d'avoir voulu, par cette proposition, ménager à Louis XVI les chances de salut.

APPELER (lat. *appellare*; de *ad*, à, et *pellere*, v. intrans. signifi. *parler*). — Double la consonne (de vant un e muet) : *J'appelle, J'appellerai, Nous appellerions*. Ne prend qu'un t dans tous les autres cas : *Nous appelons, Ils appelleront* (v. a). Dire le nom d'une personne ou d'une chose, lui donner un nom. Qualifier les personnes ou les choses par des termes particuliers. *Cachien de maris APPELLET leur ami tantant de leur femme!* (De Ségur.)

— Se servir de la voix ou d'un signe pour faire venir quelqu'un, pour attirer son attention : *APPELLE de la main, du geste*.

— Se dit aussi en parlant de l'action de faire venir à soi un animal domestique : *APPELLE son chien, un cheval*. S'applique également au cri dont se servent les animaux pour faire venir à eux ceux de leur espèce ou leur maître : *Le bouc APPELLE ses poussins*. Il se dit encore de certaines choses destinées à donner un signal : *La trompette APPELLE au combat. Le sifflet APPELLE les matelots*. Il attire des animaux au moyen d'un appât : *APPELLE des perdrix, des canards*.

— Faire l'appel des personnes qui doivent se trouver à une assemblée, à une revue. *Mander, faire venir : APPELLE le confesseur, le médecin*.

— Désigner pour une dignité, pour une fonction : *Louis XVI APPELA Colbert dans ses conseils*. Destiner : *Il y a dans le cœur de la femme quelque chose de républicain qui l'APPELLE à l'héroïsme*. (A. Martin.)

— Inviter, exciter : *Affrontez courageusement le péril, dis que le devoir vous y APPELLE*. (Mass.)

— Fasciner, attirer : *Femme qui APPELLE le regard par sa beauté*. Attirer, avoir pour conséquence : *En matieux en APPELLE un autre*.

— Dieu l'appelle à lui, ou simplement, *Dieu l'appelle*. Il est près de mourir. *À Dieu l'a appelé à lui*. Se dit d'une personne qui est morte.

— Crier pour invoquer, à l'aide, *appeler à son secours*. Crier pour demander du secours, du aide. Il signif. aussi s'adresser à telle personne, recourir à tel moyen, pour venir à bout d'une chose : *APPELLE tout son courage à son aide*.

— Appeler sous les drapeaux, ou absol. *Appeler*, Convoquer au service militaire.

— *C'est ce qu'on appelle, voilà ce qu'on appelle, ce qu'on*

fairo réformer l'arrêt d'un tribunal inférieur. *Ne pas APPELER d'un jugement, c'est l'accepter*. (E. de Gir.) En *appeler comme d'abus*, Appeler à un tribunal laquo d'un jugement rendu par l'autorité ecclésiastique. V. ABUS. — Par anal. *Appeler, ou appeler*, Déclarer l'autorité, la compétence, la validité de : *JES APPELLE de votre décision*. En *appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— Mar. *Appeler à bord*, Faire des signaux pour demander l'aide. *Mousser, ou appeler*, Déclarer l'autorité, la compétence de l'autorité active.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— Mar. *Appeler à bord*, Faire des signaux pour demander l'aide. *Mousser, ou appeler*, Déclarer l'autorité, la compétence de l'autorité active.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.



Appel des dernières victimes de la Terreur, d'après Müller (Musée de Versailles).

commencement de thermidor 1794. L'*Appel des Condamnés*, comme on le nomme ordinairement, est une véritable gévasto toile représente la prison de Saint-Lazare, où sont groupés, d'une manière dramatique, les condamnés du

point appelé. V. S'APPELER. — *Appeler en duel, appeler au combat*, ou absol. *Appeler*, Provoquer à un duel, à un combat singulier. — *Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose*, L'engager à y réfléchir. — *Appeler la mort sur quelqu'un*, Souhaiter que quelqu'un périsse.

— Argot de théâtre. *Appeler*. *Appeler Tarquin*, Siffler.

— Chass. Donner de la voix, en parlant du chien :

— *Appeler sous les drapeaux*, ou absol. *Appeler*, Convoquer au service militaire.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

— *Appeler à*, S'en réclamer, se remettre à : *JES APPELLE à votre témoignage, à votre sagesse*.

APPEL Paul-Emile, mathématicien français, né à Strasbourg en 1855. Entré à l'École normale en 1873, docteur en sciences en 1876, il est depuis 1885 professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences de Paris, et, depuis 1892, membre de l'Académie des sciences. En 1889, il remporta le second prix (méd. d'or) au concours ouvert par le roi de Suède (Oscar II) entre tous les mathématiciens d'Europe, et fut alors nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Outre de nombreux et importants mémoires publiés dans les *Annales de sciences mathématiques*, on lui doit : *Cours de mécanique rationnelle* 1888 ; *Leçons sur l'attraction et la fonction potentielle* (1894) ; *Traité de mécanique rationnelle* 1893-96 ; *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales* 1897, avec Goursat ; *Principes de la théorie des fonctions elliptiques* 1897, avec La Cour.

APPELLATIF IVE n. m. et adj. Se dit des noms qui conviennent à tous les individus de la même espèce : l'*Appellatif*. NOM APPELLATIF. On dit mieux NOM COMMUN.

APPELLATION s. f. Action d'appeler. (Peu us.)

— Dénomination, qualificatif : *Appellation injurieuse*. — Gramm. Manière d'appeler chacune des lettres de l'alphabet : *Succent la nouvelle APPELLATION, toutes les lettres de l'alphabet sont des APPELLATIONS*.

APPENDANCE n. f. Anc. dr. Ce qui était nouvellement attaché à une seigneurie, soit en domaines, soit en mouvances. *Toutes ses APPENDANCES et DÉPENDANCES*. Le mot se distinguait de celui de *appartenances*, qui désignait tout ce qui était attaché à une terre de toute ancienneté, comme les prés, les bois, les terres, etc.

APPENDANT, ANTE (rad. *appender*) adj. Sus-pendu à. — Usité.

— En T. de bot. Se dit de la graine, lorsque le hile est placé au-dessus de son point le plus élevé.

APPENDICE (pu — lat. *appendix*, se s. de *appendere*, dépendre de) n. m. Partie qui tient à une autre plus grande, qui s'en y étend, qui s'y ajoute. Il se dit quelquefois, et par plaisanterie, du nez, surtout lorsqu'il est une longueur plus qu'ordinaire : *Quel APPENDICE il a au milieu du visage!*

— Supplément placé à la fin d'un ouvrage historique ou littéraire, et destiné, soit à le compléter, soit à l'éclaircir.

— Par ext. Département, par exemple : *avec ma France, l'Angleterre devient par par n'en être plus qu'un APPENDICE*. (Napoléon I^{er}.)

— Anat. hum. et à im. Nom donné à certaines parties qui sont comme surajoutées à d'autres dont elles dépendent. Ex. : *Appendice vermiforme*. Prolongement de la colonne vertébrale en forme de queue.



Appell.

— **ENCYCL. Mathém.** *Théorie des approximations.* Certaines grandeurs parfaitement incertaines ne peuvent être représentées par des nombres exacts ; telles sont $\frac{1}{2}, \sqrt{2}, e, \pi, \dots$ Si l'on substitue à ces grandeurs un nombre qui en diffère peu, il est dit *approché*. Ce nombre est *approché par défaut*, s'il est plus petit que la grandeur exacte, et *approché par excès*, s'il est plus grand. Soit le nombre $x = 3,1415926535$, on dira qu'il est *approché par défaut* inférieur à 0,01 qui en est la limite. Donc, 3,14 représente à 0,01 près par défaut ; ou dit que 3,14 est l'*approximation*. De même 3,1416 représente à 0,01 avec une erreur moindre qu'un demi-dix-millième par excès.

On appelle *erreur absolue* d'un nombre, la différence entre la valeur exacte et la valeur approchée ; et *erreur relative*, le rapport de l'erreur absolue au nombre exact. (V. ERREUR.) C'est l'erreur relative qui caractérise nettement le degré d'approximation obtenu.

Les formules numériques auxquelles on arrive dans la résolution des problèmes contiennent, en général, des nombres qui sont affectés d'erreurs ; celles-ci sont dues à l'imperfection des procédés de mesure, soit à la nature même des objets qui entrent dans la formule (nombres incommensurables). La théorie des approximations a pour but de résoudre les deux problèmes suivants : 1° *Étant donné, pour un calcul, plusieurs nombres, chacun avec un certain degré d'approximation, déterminer le degré d'approximation du résultat.* 2° *Déterminer le degré d'approximation avec lequel il convient d'évaluer chacun des nombres qui entrent dans un calcul, pour que le résultat soit obtenu avec un degré d'approximation fixé à l'avance.*

Un certain nombre de ces problèmes ont été résolus pour résoudre le problème des approximations ; Guyou en a indiqué une (Nouvelles Annales de Mathém., 1880), dont l'application est sûre et assez simple. Il partage le problème général en deux parties ; dans la première, il indique un procédé permettant de déterminer une limite supérieure de l'erreur provenant de données incertaines ; dans la seconde partie, il montre comment on peut calculer, avec une approximation donnée, le résultat d'une formule numérique donnée. Pour cette seconde partie, le problème qu'il donne, se complique si on veut le résultat final, on formule connue, c'est-à-dire une formule qui ne peut être obtenue elle-même que par une première série d'approximations successives. D'une façon générale, Guyou, partant de l'approximation exigée pour un calcul, au début l'approximation de base, indique comment on doit procéder à la dernière opération. De l'approximation de ces éléments, il déduit celle qui est nécessaire pour les nombres à l'aide desquels on les obtient, et ainsi de suite. Il arrive au même résultat que nous venons de donner par la méthode de partir de ces derniers nombres trouvés, et d'effectuer chacune des opérations indiquées en s'arrêtant aux unités de l'ordre indiqué par la suite des approximations calculées à l'avance.

APPROXIMATION DES RACINES DES ÉQUATIONS. Le problème que nous se propose ici est de déterminer une racine d'une équation avec une approximation donnée. *Méthode de Newton.* Soit l'équation générale :
(1) $x^n + Ax^{n-1} + Bx^{n-2} + \dots + Kx + M = 0$
et soit une valeur approchée d'une des racines de cette équation, valeur que nous supposons différer de la vraie d'une quantité α moindre que 0,01 ; on sait qu'il est toujours possible d'obtenir une telle valeur. (V. SÉPARATION.) On a donc :
(2) $x = a + \alpha$

Mettant $a + \alpha$ à la place de x dans l'équation proposée, elle devient :
(3) $A(a + \alpha)^{n-1} + B(a + \alpha)^{n-2} + \dots + K(a + \alpha) + M = 0$
Développons les puissances des binômes (V. MÉTHODE DE NEWTON), ordonnons par rapport à α ; il vient après réduction :
ou
 $M' + K'a + 0, d'ou \alpha = -\frac{M'}{K'}$
valeur qui, substituée dans l'expression (2), donne :
 $x = a - \frac{M'}{K'}$

Pour abréger, désignons par p cette première valeur approchée de x , et par a la quantité, cette fois plus petite que α , dont elle se diffère, en sorte que :
 $x = p + a'$
Mettons $p + a'$ à la place de x dans l'équation générale (1), et résolvons comme d'habitude par rapport à a' , on obtient pour cette inconnue une valeur :
 $a' = -\frac{M''}{K''}$
D'où :
 $x = p - \frac{M''}{K''} = a - \frac{M''}{K''}$
seconde valeur approchée. En continuant ainsi, on obtiendrait de la même manière une 3^e valeur approchée de x , puis une 4^e, etc., et toujours avec une approximation croissante.

— *Méthode de Lagrange.* Plus pénible que la précédente, mais très sûre, elle consiste à exprimer chaque racine en fraction continue. Par une série de substitutions, telles que
 $x = a + \frac{1}{\alpha}, \alpha = b + \frac{1}{\alpha'}, \alpha' = c + \frac{1}{\alpha''}, \dots$
on arrive à cette expression de la racine :
 $x = a + \frac{1}{b + \frac{1}{c + \dots}}$
qu'on pourra calculer aussi approchée qu'on voudra.

— **ANTON.** Exactitude, précision, rigueur.

APPROXIMATIVEMENT adv. D'une manière approximative, par approximation.

— **ANTON.** Exactitude, exactement, mathématiquement, rigoureusement, strictement.

APPROXIMER (lat. *approximare*; de *ad*, vers, et *proximare*, approcher) v. n. Évaluer approximativement. (Peu usité.)

APPU (du lat. *ad*, à, et *podium*, base) n. m. Tout ce qui

sert à supporter, à soutenir : Mettre un **APPUI** à un arbre, à un mur.

— Mur d'appui, pilier d'appui, Mur, pilier, qui sert de soutien, V. L'appui d'un balcon, d'une fenêtre, La partie transversale, sur laquelle on peut s'accouder, s'appuyer.

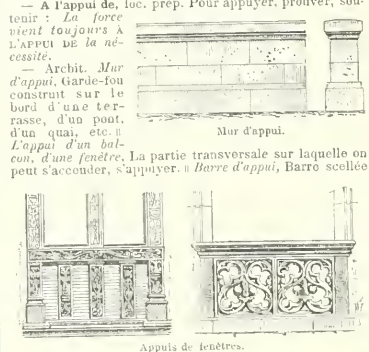
— Hauteur d'appui, À la hauteur ordinaire du coude.

— V. ar. Ancolus, protection, faveur, et parlant des personnes ou des choses : Les femmes ont besoin d'**APPUI**, et rien ne les refroidit comme la nécessité d'un donateur. (M. DE STAÛL.)

— Mettre son appui sur un roseau, V. S'APPUYER.

— Pièces à l'appui, Pièces qui servent à continuer les conclusions d'un dire, d'un compte, etc.

— À l'appui de, loc. prép. Pour appuyer, prouver, soutenir. La force vient toujours à l'appui de la nécessité.



à hauteur d'appui entre le taléan d'une fenêtre. — A hauteur d'appui, A la hauteur ordinaire du coude, « Lambris d'appui, Lambris à hauteur d'appui. » Appui allévé, Appui qui s'élève au-dessus d'une partie du mur qui le supporte. Appui élevé, Appui surélevé et centré, ou en ligne droite. Appui droit, ou simple, Appui de niveau et de hauteur droite. Appui rampant, Appui en pente, comme la rampe d'un escalier. Appui en piedestal, Appui, quel qu'il soit, qui a une base et une corniche.

— **Charpente.** Pièce de bois placée entre deux poteaux d'appui et servant à soutenir le plancher. Appui de bois horizontales formant le bas des ouvertures des fenêtres.

— **Dr. Droit d'appui.** On donne ce nom à la faculté d'appuyer sur le sol. Appui de bois, ou tout autre objet, sur la construction d'un propriétaire voisin. Ce droit constitue une servitude continue et apparente, qui est soumise aux articles 685 et suiv. du Code civil.

— Jeu de boules, Avoir à l'appui de la boule, Jeter sa boule de manière qu'elle puisse se rapprocher de la but celle qui joue avec, qui l'on est de moitié. « Fin et fait. Secourir quelqu'un dans une entreprise, appuyer une proposition qu'il a faite.

— **Gramm.** Appui de la voix sur une syllabe. Élévation plus ou moins sensible et soutenue de la voix sur une syllabe. « Appui de l'organe qui précède un **APPUI** de la voix sur la voyelle qui la porte. (Acad.)

— **Maneg.** Temps pendant lequel un membre est employé à soutenir le poids du corps du cheval sur le sol. Appui, (au fondeur.) Secours prêté sur la main du cavalier par l'action de la bride ; pression du mors sur les barres : Les chevaux qui ont la bouche fine ont l'Appui léger ; ceux dont la bouche est dure ont l'Appui dur. (Le Cour.)

— **Appui de main.** Sorte d'aide qu'on donne au cheval par la bride d'**Appui du collier**. Point d'union de l'encolure avec les épaules, ou cette espèce de volant que ces parties présentent.

— **Méc. et statiq.** L'appui, ou le point d'appui d'un levier. V. LEVIER.

Appui-main. Fig. Dans le même sens : L'appui-main ; le point d'appui de la main sur la barre d'appui social. (Le P. Fély.)

— **Metall.** Appui de fourchettes, Traverses qui supportent les fourchettes des équipages de fonderie.

— **Techn.** Pièce du banc des tourneurs.

— **Syn.** Appui, soutien, support. L'appui se place au point d'une chose qui se penche, pour l'empêcher de tomber. Le soutien se met sous un objet pour l'empêcher de s'érouler. Le support aide à porter une forte charge, sous laquelle il est placé.

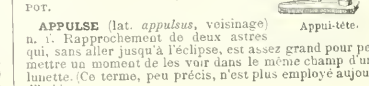
— **Syn.** Appui, aide, assistance, secours. V. AIDE.

— **APPU-MAIN** n. m. Baguette dont les peintres se servent pour soutenir la main qui tient le pinceau. **P. Des APPUI-MAIN.**

— **APPU-TÊTE** n. m. Petit appareil destiné à soutenir immobile la tête des personnes que l'on photographie : On ne se sert plus guère des APPUI-TÊTES.

— **APPUÉ-POT** n. m. Syn. de ACCOÛTE-POT.

— **APPUÛLE** (lat. *appulus*, voisinage) n. f. Rapprochement de deux astres sans aller jusqu'à l'éclipse, est assez grand pour qu'il y ait un moment de leur vue dans le même champ d'une lunette. (Ce terme, peu précis, n'est plus employé aujourd'hui.)



— **Adjectif.** Eclipse appuise, Eclipse dans laquelle une planète ou un satellite ne fait qu'enfiler le disque du soleil.

— **APPUYER** (*puj*-*oir*, rad. *appui*). Changer l'un en simple devant un mot féminin, *où la voyelle* ; par exemple, *appuyez* ; et un *y* de suite avec deux premières personnes du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Vous appuyez, vous appuyez.* (Ce sont des appuyages, que nous appuyez v. a. Soutenir par le moyen d'un appui : *Appuyez une église par des arcs-boutants.*)

— Avec la prép. contre, Appliquer : *Appuyez une échelle contre un mur.* **A**dosser : *Maison appuyée.* Appliquer contre une chose qui sert de point d'appui : *Pour s'élever, le serpent n'appuie que sur terre, ce qu'il recouvre en replis.* (Lacép.)

— Avec la prép. sur, Poser sur ce qui peut soutenir : *Appuyez ses bras, ses coudes sur la table.* **F**aire peser une chose sur une autre, appliquer avec plus ou moins de force : *Appuyez trop la plume sur le papier.* **P**rovoquer, en parlant de l'esprit : *Appuyez sa pensée sur un motif.* (M. de Sév.)

— **Soutenir, encourager :** Appuyez une proposition. — *Appuyez les chiens.* Chasser. Les animaux du cor, de la voix. — *Appuyez la balle.* Ess. Appuyer le fleurant sur le corps des divers animaux : Appuyez le flaqueur, soutenir : *Plus l'infanterie est bonne, plus il faut la menager et l'appuyer par de bonnes intéries.* (Napol. I^{er}.)

— **Maneg.** Appuyez l'épéron à un cheval, Lui appliquer fortement de l'épéron. *Appuyez des dents.* Faire des dents écartées par la tête au cheval. M. de Sév. Si dit du cheval qui se place en conservant la même position oblique sur la piste qu'il parcourt.

— **Mar.** Assujettir, caler : *Appuyez les verges.* Les soutenir contre un vent qui agit sur le mât. *Appuyez les verges sur un bâtiment.* Le poursuivre sans relâche.

— **V. a.** Reposer sur : *Un moyen d'édifier avec sécurité sur des terrains mouvants, c'est que la base appuie sur des arceaux renversés.* **P**oser sur, avec plus ou moins de force : *Pour bien écrire, il faut appuyer sur son mot, sur une syllabe, etc.* **P**rovoquer, est. Appuyez sur un mot, sur une syllabe, etc. Les prononcer avec une élévation de voix qui les fasse distinguer ou ressortir : *Les Malais appuyent sur l'antépénultième des mots.* (Dulauriér.)

— **Fig.** Insister sur un point : *Appuyez sur un argument.*

— **P**rendre une direction : *Appuyez sur la droite, sur la gauche, etc.* Se porter vers la droite, la gauche, etc.

— **Maneg.** Cheval qui appuie sur le mors, Cheval qui porte la tête basse et fatigue la main du cavalier. *Appuyez à droite, à gauche, à l'arrière,* Diriger le cheval vers la droite ou vers la gauche, en le faisant marcher de côté.

— **Mus.** Appuyer sur une note, **V**idenculer un certain temps, pour lui donner plus de force.

— **S'apuyer,** v. pr. S'aider comme d'un appui, d'un soutien. **S'APPUYER** s'apuyer sur, s'appuyer sur.

— **Fig.** Faire fond sur quelqu'un, sur quelque chose : *L'honneur le plus fort est celui qui ne s'appuie sur personne.* (Beauchêne.) *Les familles s'appuient sur l'amour, et la société sur la famille.* (Michelin.) **V**oir sur un roseau, compter à quel point on a quelque chose qui ne peut être d'aucun secours.

— **Éa T.** d'art milit. Être placé, disposé après d'une chose dans un but de défense, de protection.

— **ALLTS.** LITTRÉ. *Appuyer des dents.* Appuyer sur les bas d'une grande de Larressin, représentant des patients, se lit ce charmant quatrain :
Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précepte est d'être sur la surface ;
Telle est l'écume de la mer, l'écume de la surface ;
Glissez, mortels, n'appuyez pas !
ROV.

— **Syn.** Appuyer, accoter, V. ACCOTER.

APPUYOIR (*puj*-*oir*) n. m. Morceau de bois triangulaire qui sert au fermantier à appliquer l'une sur l'autre, en appuyant fortement, les patentes qu'il veut souder ensemble.

APRAXINE duss. n. m. Syn. ARCTOPE.

APRAXINE, nom d'une famille russe siécle, et dont les membres les plus considérables sont : FEODOR MATVEÏEVICH **APRAXINE**, ancien russe, né en 1671, mort en 1728. (Il seconda Pierre le grand dans la création d'une marine sur un roseau, et distingua dans les guerres entre la Suède et la Perse.) — Son frère, **PIERRE MATVEÏEVICH APRAXINE**, mort en 1729, servit aussi avec quelque éclat. — Son fils, **FRANÇOIS DE PIERRE d'APRAXINE** — **ETHENSE FEODOROVICH APRAXINE** (comte), feld-marchal russe, petit-fils du grand amiral, né en 1702, mort en 1758, entraîna l'impératrice Elisabeth à prendre part contre Frédéric II dans la guerre de Sept ans, remporta de brillants avantages en Prusse en 1757, mais fut accusé de trahison, et mourut avant la fin de son procès.

— **BIBLIOG.** (Barthelemy), *Essai d'une généalogie des comtes Apraxine* (Saint-Petersbourg, 1841, en russe).

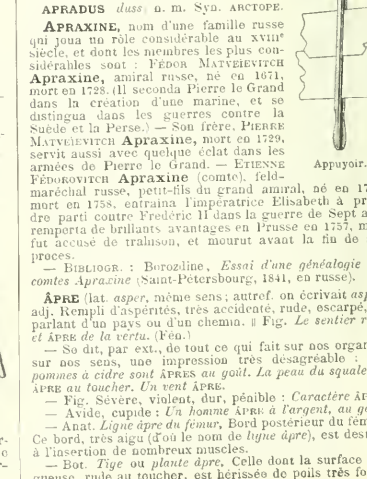
APRE (lat. *asper*, même sens, antef. on écrivait *aspres*) ad. Temp. d'aspersion, très accidenté, rude, escarpé, en parlant d'un pays ou d'un chemin. **Fig.** Le sentier rude et **APRE** de la vertu. (Fen.)

— **Soit**, par ext., de tout ce qui fait sur nos organes, sur nos sens, une impression très désagréable. **Les personnes d'être sont APRES au goût.** La peau du squale est **APRE au toucher.** Un vent **APRE**.

— **Fig.** Sévère, violent, dur, pénible : *Caractère **APRE**.*

— **Avidité, cupidité :** *Un homme **APRE** à l'argent, un homme **APRE** à la fortune.* **APRE**, adjectif de la fin du femur. Ce bord, très aigu (d'où le nom de *higne aré*), est destiné à l'insertion de nombreux muscles.

— **Bot.** *Tige ou plante aré.* Celle dont la surface rugueuse, rude au toucher, est hérissée de poils très forts.



APTÉROPEDE (du gr. *apteros*, sans ailes, et *pedda*, je saute) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des hélicites, renfermant des alises de petite taille, dont les peu ombreuses espèces habitent l'Europe : *apteropeda graminis* (France), etc.



Apteropeda
(grassin 7 fois).

APTÉROPEDE (*nis* — du gr. a. priv. ; *ptero*, aile, et *omnis*, oiseau) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des rallides, sous-famille des gallinules, renfermant des poules d'eau, propres aux Mascareignes ; le seul type du genre est *Liptocoris carolinensis*.

APTÉROPEDE (du gr. *apteros*, sans na-gueotes, et *oura*, queue) n. m. Ichtyol. Syn. de CÉPHALOTÉRE.

APTÉRYGIENS ou **APTÉRYGINES** n. m. pl. Groupe d'oiseaux voisins des coureurs et renfermant le seul genre aptérygè. — UN APTÉRYGIEN (ou APTÉRYGÈNE) : On dit aussi APTÉRYGÈNE.

APTÉRYX (du gr. a. priv. et *ptéris*, aile) n. m. Genre d'oiseux, de type gracieux des *apterygiens* et propre à la Nouvelle-Zélande, n'ayant que des rudiments d'ailes, des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÉRYX (du gr. a. priv. et *ptéris*, aile) n. m. Genre d'oiseux, de type gracieux des *apterygiens* et propre à la Nouvelle-Zélande, n'ayant que des rudiments d'ailes, des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.



Aptère.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.



Aptère (n.g.at).

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

APTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères curculonides, sous-genre des plumes simples ressemblant à des soies, Pas de queue.

ennemis le reproche de cupidité qu'ils lui avaient adressé, et sortit vainqueur de la lutte. Depuis, il se consacra entièrement aux lettres et à la philosophie, s'attacha de préférence à la doctrine de Platon. La mort peut-être de ses ouvrages ne nous est point parvenue. Parmi ceux qui ont écrit sur le philosophe le plus connu est *Métamorphoses* ou *L'âne d'or* de V. ANÉ D'OR, et AMOUR et PSYCHE (l'). — BIBLIOG. : LATOITE, *Apulée, de Madaure* (Revue litt. et littér., 1879).

APULÉE (LUCIUS APULIENS), naturaliste latin, surnommé *Platonvive*, vivant au iv^e siècle de l'ère chrétienne. Il est auteur d'une description des plantes intitulée *Herbarium*, et qu'on a quelquefois attribuée à l'auteur de *L'âne d'or*.

APULÉIA n. m. Genre de légumineuses-cassapielles, établi pour deux ou trois espèces d'arbres de l'Amérique tropicale.

APULÉIA (GENS), nom d'une gens romaine de l'ordre plébéien, qui comprenait les trois branches des Pansa, des Decius et des Satrianus. A cette dernière branche appartenait le célèbre tribun Apuleius Satrianus, qui fut le parti de Marius. V. SATERNIUS.

APULÉIA (TOTI). Dr. rom. Cette loi, que l'on rapporte le plus généralement à l'an 652 de Rome, mais qui pourrait être de l'an 364, établissant de plein droit une société entre les sponsons et les *fidj promissoria*, ou même délia. Celui d'entre eux qui payait d'éclat sa part virile obtenait, par suite, par l'acjon pro, la répartition du surplus entre ses coobligés, sans avoir besoin d'établir une communauté d'intérêts.

APULÉIA (PULIÈRE), contrée de l'Italie mérid., délimitée par l'Apennin, le golfe de Tarente et le mont Gargan. C'est une contrée fertile, très peu onduleuse, dont le principal fleuve est l'Ofanto, formant, surtout dans la partie septentr. (*Tavoliere di Puglia*), un immense pâturage, qui pourrait nourrir plus d'un million de moutons. Elle forme actuellement les deux provinces appelées *Terre di Bari* et *Capitanate*. Pop. 1,278,000 hab. (*Apulique*).

APULÉIA (HISTOIRE). L'ancienne Apulie, peuple primitivement par les Daunians, les Peucetians, les Iapyges, devint, après l'établissement de colonies grecques sur son territoire, une contrée de plus du iv^e siècle av. J.-C., elle fut une dépendance de l'empire grec au moyen âge, puis fut conquise par les Normands, et devint enfin une partie intégrante du royaume de Naples, jusqu'à la réunion de cet Etat au royaume de France.

APULÉIA (LITTÉRATURE). François Le Normant, *Apulie et Lucanie* (1833); Gregorovius, *Apulische Landschaften* (Leipzig, 1889).

APULIEN (ENNÉ-IN), celui, celui qui habite l'Apulie. — Adjectif, qui appartient à l'Apulie ou à ses habitants. — n. m. Dialecte italien, incorrect et grossier, parlé dans la Poulie : s'exprimer en APULIEN.

APURE, riv. de l'Amérique du Sud (républ. de Venezuela), affluent gauche de l'Orénoque; cours d'environ 1000 kilom. Au N. prov. du Venezuela, entre les rivières Meta et Apure, sur la rive g. de l'Orénoque; ch.-L. San-Fernando de Apure.

APUREMENT (rad. *pur*) n. m. Vérification de comptes, après laquelle le comptable est reconnu quitte.

APUREMENT (rad. *pur*) n. m. Vérification de comptes, après laquelle le comptable est reconnu quitte. — ENCYCL. L'apurement est l'acjon de clore définitivement un compte en une seule fois, de manière que le comptable soit entièrement déchargé et ne puisse plus être recherché à ce sujet. C'est la Cour des comptes ou les conseils de préfecture qui sont, selon les cas, chargés de l'apurement des comptes des personnes ayant le mandat de deniers publics. L'acjon de libération délivrée à ces comptables s'appelle « *arrêt de quitus* ».

APURER (rad. *pur*) v. a. S'assurer que les différents articles d'un compte (recette et dépense) sont régulièrement établis et appuyés des pièces justificatives.

APURIMAC ou **CATONGA**, rivière de l'Amérique du Sud, la plus importante des deux branches mérid. de l'Ucayali, sort du petit lac de Yilfro, en pays andin, et a pour débouché dans l'Ucayali par le défilé de Yilfro, à 800 kilom. de la mer.

APUS (pass) — du gr. a. priv. et *pus*, pied) n. m. Genre de crustacés branchiopodes, type de la famille des *apudina*, répandu dans presque toutes les régions du globe : *apus caneriformis* et *apus productus* (France) ; *apus dispar* (Afrique) ; *apus longicauda* (Amérique du Nord).

APUSIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés branchiopodes, renfermant les armées à vaste bouclier dorsal soudé avec la tête et les premiers anneaux thoraciques. — UN APUSIDÈNE.

APUSIQUE (du gr. a. priv. et *pus*, pus) adj. Qui est sans suppuration.

APYRE (du gr. a. priv. et *pur*, feu) adj. Inaltérable au feu, et surtout inflexible. — *Le cristat de roche* est APYRE.

APYRÉNOMBLE (du gr. a. priv. et *pyris*, éros, noyau, et *pus*, pied) n. m. Genre d'apudina, dont le plus connu est le *pus* de bouton terminal. SYN. APYRÉNOMBLE.

APYRÉTIQUE (du gr. a. priv. et *pyretos*, fièvre) adj. Qui n'est pas accompagné de fièvre.

APYRÈTE (du gr. a. priv. et *pyris*, accès de fièvre) n. f. Cessation de la fièvre ; intermittence, temps qui s'écoule entre deux accès de fièvre intermittente.

tume de la bouche. Il importe de connaître d'une manière précise le moment où s'établit l'apyrètie, afin de pouvoir administrer à temps les fébrifuges.

APYRÉTIQUE adj. Qui vient de l'apyrètie.

APYRIÈNE (du gr. a. priv. et *pur*, purus, feu) n. f. Sorte de poudre blanche, analogue à l'amidon, que l'on tire des oxya-ds d'une espèce de cacaotier, et qui est infusible à la chaleur.

APYRITE (du gr. a. priv. et *pur*, purus, feu) n. f. Variété rouge de tourmaline, due à un excès de manganèse.

APYRÔMELE n. m. Chir. V. APYRÉNOMBLE.

APYROTYPE (du gr. a. priv. et *pur*, purus, feu, et *typos*, caractère) adj. Se dit de caractères d'imprimerie fabriqués à froid par un procédé mécanique.

AQUACÉLÉRIÈVE (kou-a — du lat. aqua, eau, et de *celerifer*) n. m. Sorte de rouge à aubes plates, manœuvrée à la main, appliquée autrefois aux bateaux, pour se accélérer la marche.

AQUACREPTITE (kou-a — du lat. aqua, eau, et *creptus*, rampant) n. f. Variété de serpentine.

AQUÉ. Géogr. Mot latin signifiant eau, et qui entrain dans la dénomination d'un grand nombre de villes où se trouvent des eaux thermales. Exemples : AQUÉ BIGARRONUM (Bagneres-de-Bigorre) ; AQUÉ BOBBONS (Bourbonne-Bains) ; AQUÉ CALENTES (Chaudesaignes) ; AQUÉ GRAN (Aix-la-Chapelle) ; AQUÉ SEXTILE (Aix, en Provence) ; AQUÉ SPARSÉ (Alger) ; AQUÉ SOLIS (Bath [Anglet]) ; AQUÉ THERMALIA (Aurélien) ; AQUÉ THERMIA (Aurélien).

AQUÉ POTORIBUS (*Par les buveurs d'eau*). Allusion à cette pensée fastidieuse d'Horace :

Non vivere carinas potibus
Que scribuntur aqua potoibus.

(Ils ne peuvent vivre, les vers qui sont écrits par les buveurs d'eau.)

AQUA-FORTISTE ou **AQUA-FORTISTE** (kou-a, tiss — du lat. *aqua*, eau, et *forte*, en force) n. m. Graveur à l'eau-forte. **Habile aqua-FORTISTE** (ou **AQUA-FORTISTE**). — Une « Société d'aqua-fortistes », fondée en 1862, à Paris, pour déléguer l'art si personnel de l'eau-forte contre les procédés mécaniques de la gravure industrielle, n'a pas cessé de prescrire et de défendre contre les procédés mécaniques de la gravure industrielle, n'a pas cessé de prescrire et de défendre contre les procédés mécaniques de la gravure industrielle.

AQUAMANILLE (kou-a — du lat. aqua, eau, et *manis*, main) n. m. Genre de poissons. C'est, au moyen âge, le bassin dans lequel on se lavait les mains avant et après le repas, mais c'est aussi le vase contenant l'eau qui servait à cet usage.

AQUAMANILLE (kou-a — du lat. aqua, eau, et *manis*, main) n. m. Genre de poissons. C'est, au moyen âge, le bassin dans lequel on se lavait les mains avant et après le repas, mais c'est aussi le vase contenant l'eau qui servait à cet usage. — ENCYCL. Dans le langage courant des amateurs de dinanderie, on entend par *aquamailles* toutes ces petites fontaines de bronze ou d'étain représentant en général un animal, un cavalier, et comportant un petit robinet pour laisser couler l'eau.

AQUAMOTEUR (du lat. aqua, eau, et de *motor*) n. m. Nom donné à des bateaux inventés par l'ingénieur Bourdon, en 1825, et qui effectuaient la remorque de chalands ou mettant à profit la violence du courant.

AQUAPUNCTURE (kou-a-punk — du lat. aqua, eau, et *punctura*, piqure) n. f. Méd. Méthode de ponction locale employée par le docteur de Valenciennes, comme dans la pleurésie, l'hydrothorax, etc.

AQUAPUNCTURE (kou-a-punk — du lat. aqua, eau, et *punctura*, piqure) n. f. Méd. Méthode de ponction locale employée par le docteur de Valenciennes, comme dans la pleurésie, l'hydrothorax, etc.

AQUAPUNCTURE (kou-a-punk — du lat. aqua, eau, et *punctura*, piqure) n. f. Faire une aquapuncture.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier.

AQUARELLE (kou-a — ital. *acquerella*, lavis) du lat. aqua, eau n. f. Peinture sur carton, sur papier, pour laquelle on emploie des couleurs transparentes diluées dans de l'eau. — ENCYCL. Dans le principe, les miniaturistes du moyen âge se servaient de couleurs diluées à l'eau pure, qu'ils appliquaient à plat sur des dessins faits à la plume ; ce fut l'enfance de l'aquarelle. Par la suite, on mélangea de la gomme aux couleurs pour leur donner plus de fixité, et on les peignit sur papier.

peintres en water colour, popularisèrent l'aquarelle en France... Paul Delacroix, Deyéria, Alfred et Tony Johannot, Charlet, Eugène Delacroix, Meissonnier, Bonnat, etc.

Parmi les peintres aquarellistes de la génération suivante, on peut citer : Bellangé, Eugène Lami, Valerio, Pils, Carzon, Ziem, Harpignies, etc.

Toutefois, dans ces dernières années, l'aquarelle a beaucoup souffert de la vogue nouvelle du pastel. Elle semble n'être plus cultivée comme une branche spéciale de la peinture.

Malgré cela, l'aquarelle présente de graves inconvénients, nous devons reconnaître aussi qu'elle est, dans bien des cas, une précieuse ressource pour les artistes, et qu'elle leur permet d'exécuter certains travaux impossibles avec les autres procédés.

On est sûr que l'aquarelle présente de graves inconvénients, nous devons reconnaître aussi qu'elle est, dans bien des cas, une précieuse ressource pour les artistes, et qu'elle leur permet d'exécuter certains travaux impossibles avec les autres procédés.

EAU-ELLESTRE (kou-a, lier) n. m. Peintre à l'aquarelle. Une Société des aquarellistes français, fondée en 1879, grâce à l'initiative de Vibert, est aujourd'hui l'émule de la Société des aqua-fortistes, et de celle des pastellistes.

AQUARIA (kou-a — lat. aquarius, aérateur) n. f. Syn. de ARROSIER.

AQUARIEN (kou-a-ri-en — du lat. aqua, eau) n. m. Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne du III^e siècle, qui n'employait que l'eau dans le sacrifice de la messe.

AQUARIUM (kou-a-ri-om) m. lat. mot lat. formé de aqua, eau) n. m. Réservoir ou vase dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée.

ENC. Les dispositions d'un aquarium varient suivant que l'on veut élever des végétaux ou des animaux, des êtres vivants dans les eaux douces ou des animaux, des êtres vivants dans les eaux douces ou salées.

AQUARIUS, nom latin de la constellation du Verseau.

AQUATEUR (kou-a — du lat. aqua, eau) n. m. Ant. rom. Valet d'armée chargé de distribuer l'eau aux soldats.

AQUATILE (kou-a — lat. aquatilis; de aqua, eau) adj. Se dit des plantes qui naissent dans le lit des rivières, où sont des fleurs flottant et s'étendent à la surface des eaux, telles que le lotus, le nénuphar, etc.

ANTON. Aérien, géophile, terrestre, terroirle.

AQUA-TINTA ou AQUATINE (kou-a — du lat. aqua, eau, et de Tinta, teinte) n. f. Espèce de gravure qui se fait sur des dessins au lavis faits à l'encre de Chine, au bistre ou à la sépia. (Pl. Des aquatintés.)

ENCYL. Il existe dans l'aquatinisme plusieurs procédés différents. Le plus usité consiste à recouvrir d'un léger vernis une planche de cuivre sur laquelle on lavo d'essence, d'essence de térébenthine et de noix de galle. Cette encre dissout le vernis, que l'on enlève avec un lino lin; les parties de la planche ainsi mises à nu sont saupoudrées de colophane que l'on fait adhérer, on expose le métal à une chaleur suffisante; puis on repand de l'encre nitrrique, qui s'insinue dans la planche; l'encre résineux et mord la planche à l'endroit voulu.

Co donner, s'il ne fut pas l'inventeur du procédé, le poussa du moins à un haut degré de perfection; quelques-uns de ses nombreux estampes imitent le lavis, du maniere à faire illusion.

AQUATINISTE (kou-a-tin-tis) n. Celui, celle qui grave à l'aquatinisme.

AQUATIQUE (kou-a — lat. aquaticus) adj. Plein d'eau, marécageux : Terrain aquatique.

ENCYL. On désigne sous le nom de aquatiques les animaux et les végétaux qui vivent, soit constamment, soit temporairement, dans les eaux. Ce genre de vie entraîne souvent, chez ces êtres, des modifications profondes dans l'organisation.

AQUATIQUEMENT (kou-a) adv. D'une manière aquatique; par le moyen de l'eau.

AQUE n. m. Sorte de bateau plat à bord relevé et rentrait, en usage sur le Rhin et en Hollande.

AQUEDUC (lat. aqueductus; de aqua, eau, et ductus, conduit) n. m. Canal en pierre, en briques, en maçonnerie, construit sur un terrain inégal, pour conduire l'eau d'un lieu dans un autre.

ENCYL. Nom donné, par analogie, à certains canaux qui existent dans les os ou les parties molles : Aqueduc de Fallope. Conduit qui existe dans l'épaisseur du rocher du cerveau.

ENCYL. Conformément à son étymologie, le mot aqueduc devrait s'appliquer à tout conduit destiné à diriger les eaux courantes d'un lieu dans un autre.

AQUEDUCS (lat. aqueductus; de aqua, eau, et ductus, conduit) n. m. Canal en pierre, en briques, en maçonnerie, construit sur un terrain inégal, pour conduire l'eau d'un lieu dans un autre.

ENCYL. Conformément à son étymologie, le mot aqueduc devrait s'appliquer à tout conduit destiné à diriger les eaux courantes d'un lieu dans un autre; mais on l'emploie exclusivement pour désigner les canaux construits en maçonnerie ou creusés dans le sol pour conduire les eaux, avec pente réglée, sur un terrain plus ou moins accidenté.

ENCYL. Les aqueducs sont ordinairement pratiqués dans des montagnes, et, toutes les fois que l'état des lieux le permet, on établit, de distance en distance, des ouvertures appelées regards, afin d'aérer les conduits et d'en faciliter la visite et les réparations.

ENCYL. Les aqueducs sont ordinairement pratiqués dans des montagnes, et, toutes les fois que l'état des lieux le permet, on établit, de distance en distance, des ouvertures appelées regards, afin d'aérer les conduits et d'en faciliter la visite et les réparations.

ENCYL. Les aqueducs sont ordinairement pratiqués dans des montagnes, et, toutes les fois que l'état des lieux le permet, on établit, de distance en distance, des ouvertures appelées regards, afin d'aérer les conduits et d'en faciliter la visite et les réparations.

Parmi ceux qu'ils élèverent dans les Gaules, quelques-uns ont encore d'intéressants vestiges: le plus connu est l'aqueduc qui conduisait à Aix-Nimes les eaux des fontaines d'Arre et d'Arant, sur une longueur de plus de 40 kilom; ça partin la plus remarquable et la mieux conservée est le célèbre Pont du Gard.

ENCYL. On doit également citer les aqueducs de Lyon et de Joux, à Metz; celui d'Arcueil, qui amenait aux Thermes les eaux de la source de Longis, sitée à quatre lieues de Paris; il fut rétabli au XVII^e siècle par Jacques Delorosse; enfin, les aqueducs de Fougues, de Vienne, de Nèris, de Luxeuil, de Saintes, de Couillères, etc.

ENCYL. Les Arabes ont construit un grand nombre d'aqueducs dans les différents pays où s'est étendue leur domination, principalement dans la péninsule espagnole.

ENCYL. Les travaux de ce genre furent rares au moyen âge et dans les temps qui suivirent; cependant, les aqueducs construits par la ville de Senneft à établir, au même âge, méritent d'être rappelés.

Parmi les aqueducs modernes, les plus dignes d'être mentionnés sont celui de Montpellier; celui de Lucques, en Italie, achevé en 1822, par l'ingénieur Frautz de Montciel; et celui de Marzelle, exécuté de 1830 à 1847, par l'ingénieur Frautz de Montciel; il franchit plusieurs vallées profondes sur des ponts aqueducs, dont le plus remarquable est situ à l'ouest de Paris, entre le canal de la Vanne et de l'Arre, qui alimentent Paris d'eau potable.

AQUEROU (n) — on écrivait aussi ACQUEREAU, et AQUEROT) n. m. Engin de guerre qui semble avoir été au début, vers le XVI^e siècle, un engin à lancer le feu grégeois, qui, au XVII^e siècle, est une sorte de petit canon.

AQUETTE (kel — du lat. aqua, eau) n. f. Sorte de liquide italien, composé d'éthers d'oranger et de deux tiers de vin, dans lesquels on fait macérer un grand nombre d'aromates. A l'huile nom de L'ACQUA-TOFFANA.

AQUEUX (kou, EUSE (du lat. aqua, eau) adj. Qui est de la nature de l'eau; La partie aqueuse du sang. Il contient de l'eau, trop d'eau, qui a le goût de l'eau; Les queues aigreles, fruits aqueux; Métrone aqueux, Météore formé par les mouvements de l'eau et les diverses formes qu'elle prend : Les pluies, les neiges, le brouillard, etc., sont des météores aqueux.

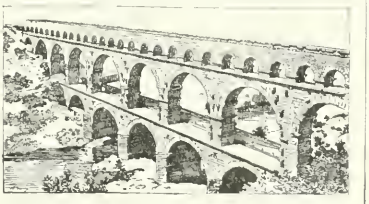
AQUA (kou — du lat. aqua, eau) n. f. Terme de chimie, qui se dit de l'eau pure, de l'eau distillée, de l'eau décolorée, etc.

AQUAQUATEUR (kou-i) n. m. Réchaud de table, sorte de bain-marie chauffé au moyen d'une petite lampe à alcool.

AQUICULTURE (kou-i — du lat. aqua, eau, et colere, cultiver) n. m. Culteur n. m. Celui qui tire parti de l'eau, par la culture, comme l'agriculture tire parti de la terre.

AQUICULTURE (kou-i — rad. aquiculteur) n. f. Culture des eaux. Ensemble des sujets qui se rattachent à la connaissance des différentes questions concernant l'exploitation des produits des eaux.

ENCYL. Pour remédier à la diminution progressive constatée dans le nombre des animaux aquatiques, poissons, mollusques, crustacés, destinés à l'alimentation, on devait rechercher les moyens propres à enrayer le dépeuplement des eaux. Les deux principaux sont : 1^o le repeuplement direct des eaux, et la protection des richesses aquatiques (pisciculture; 2^o l'élevage, en bassins fermés des animaux, en étangs, rizières, etc. Dans le premier cas, les animaux sont élevés jusqu'à un stade où ils deviennent capables de mieux résister aux causes diverses de destruction. Ils sont alors mis en liberté. Dans le second cas, l'élevage est continué jusqu'à ce que les animaux aient acquis la taille marchande. Pour mener à bien ces opérations dans les divers groupes d'animaux, il y avait nécessité de connaître exactement la répartition, le mode de vie, le développement, la structure, les parasites, etc., des animaux qui vivent dans les eaux; ce qui a entraîné les connaissances d'ordre scientifique, pratique et économique; d'encourager l'élevage des espèces et la propagation raisonnée des espèces utiles. Ces multiples besoins firent créer, en France et à l'étranger, des sociétés d'aquiculture, des Sociétés nationales d'aquiculture (à Paris) et de nombreux établissements, laboratoires maritimes, stations biologiques marines et d'eaux douces; ce ont ces diverses questions sont le point de départ des applications pratiques que la science de l'aquiculture cherche à réaliser.



Le pont du Gard.



Coupe du pont du Gard.



Aqueduc de Roquevaour.

psittacides, sous-famille des sittacides), renaissant de grande nouveauté de l'Ancien du Sud, à bec fort et crochu, à queue longue étalée, les yeux vifs et traçonnés. Nombreuses espèces dont la plupart vivent bien en captivité dans nos pays sans approcher à parler. Citons l'ara macro (Hérod.), l'ara margaritarius (Mexico), etc.



ARA n. m. Nom donné quelquefois à un poisson du genre scoubrot.

ARA mot lat. qui signif. auler, non scientifique de la constellation vulgairement appelée Adet.

ARA le Beau, roi légendaire de l'Arménie, de la dynastie halicenne. La passion qu'il inspira à la fable des Sémites est l'un des plus curieuses légendes de la littérature arménienne. On la trouve dans Moïse de Khorén (liv. I, ch. xv).

ARABA (mot arabe) n. m. Sorte de voiture ou usage dans la Turquie et la Russie d'Europe, pour le transport des personnes, des vivres, etc. Les dévies turques s'appellent ordinairement dans des ARABAS richelieu orient.



Araba.

ARABAT (PLÈNE n°), prosquillo russe de la Crimée, longue et étroite flèche de sable séparant le Silach (ou mer Putride) de la mer d'Azov.

ARABAT-EL-MADFOUNH, village de la moyenne Égypte, sur la rive gauche du Nil, s'élevant sur les ruines d'Alkhaté.

ARABE, celui, celle qui habite l'Arabie, ou qui on est originaire. Même sens que les Arabes parlent peu. Heyley.

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport à l'Arabie, à ses habitants : Poésie arabe. Caractères arabes. Il Fam. Cruel, impitoyable : Cœur arabe. (Destouches).

— n. in. Eau. Usureur homme dur en affaires : Comment diable! quel juif, quel arabe est-ce là! (Mol).

— So dit substantif, et adjectif, des chevaux d'Arabie :

— Monter un arabe, un cheval arabe.

— Linguist. La langue arabe, et substantif, un masculin, l'arabe, l'idiome sémitique parlé par les peuples arabes. Il n'y a pas, dans l'Orient musulman, qu'un seul dictionnaire composé d'arabe, de turc et de persan. (Renan.) Il Arabe ancien, littéral ou littéraire, dialecte dans lequel fut écrit le premier Coran, et depuis lors, employé dans les compositions littéraires (c'est la langue sacrée et savante de tous les peuples musulmans). Il Arabe vulgaire, Langue parlée en Arabie, en Syrie, en Égypte, dans l'Afrique septentrionale, en Mésopotamie, etc. (Il n'y est pas tout compte tenu, sa persistance et sa pureté, la langue écrite, ou y laisse tomber les inflexions finales, et le vocabulaire, grâce notamment à des influences locales, diffère quelque peu d'une région à l'autre.)

— Adjectif. Qui est écrit, qui est imprimé en caractères arabes. Il Arabe, n. m. Dictionnaire arabe-français.

— Arithm. Chiffres arabes, les dix signes de numération, appelés indiens, par les Arabes eux-mêmes, dont on se sert pour les opérations de l'arithmétique, et qui sont : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

— Ethnographie. L'Arabe de race pure est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne. Robuste et bien fait, il a la peau jaune ou brune, le crane éléphantin et allongé, le visage étroit et oval, le front large et haut, les sourcils noirs, les yeux noirs et vifs, le nez droit, mince et saillant, la bouche bien faite, les dents blanches et bien plantées, l'oreille légèrement recourbée en avant. Les femmes sont remarquables par les contours gracieux de leurs membres, les proportions régulières de leurs mains et de leurs pieds, leur démarche superbe. Cette description s'applique surtout aux tribus nomades et à celles qui vivent sur les tribus, sous l'autorité d'un cheikh; leur occupation habituelle consiste dans l'élevage des troupeaux et dans les combats qu'ils se livrent sous le moindre prétexte. Batailleurs, superstitieux et pillards, ils sont, par un singulier contraste, hospitaliers, pourvu qu'ils vivent avec des gens de générosité. Ceux du nord de l'Afrique sont souvent médisans.

— Histoire. C'est une histoire différente de celle de l'Arabie que l'histoire des Arabes, dans le sens qu'on donne assez fréquemment à cette dernière, c'est-à-dire des compatriotes de Mahomet convertis par lui à l'islamisme, les uns par la persuasion, les autres par la force, et réunis pour la première fois en un seul corps de nation. Cette histoire est, en réalité, extérieure à l'Arabie; elle a pour objet la conquête d'une partie de l'ancien monde par les Arabes sectateurs du Prophète.

On peut distinguer trois phases dans cette conquête. La première, plus même de Mahomet et dans les années immédiatement postérieures, est celle où la soumission de l'Arabie proprement dite au Prophète, l'établissement de son autorité politique et religieuse sur la Péninsule tout entière, enfin, immédiatement après sa mort (632), la conquête de son œuvre d'unification. Accompli en moins de quinze ans (622-636), cette œuvre donna aux successeurs de Mahomet les forces militaires nécessaires pour répandre au dehors la doctrine du Prophète.

C'est ce que commencent à faire les quatre premiers Califes, entre 636 et 661, sous le nom de conquête de l'empire musulman. On ne peut pas dire que l'empire musulman couvrit tous les pays situés immédiatement au N., à l'E. et à l'O. de la péninsule arabique; dès 640, tous les pays de langue arabe et araméenne, qui avaient

autrefois dépendu de la Perse et de Rome, font partie de la république musulmane. Bientôt la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, la Cyrénaïque même s'ajoutent à son territoire, et font de l'Arabie les frontières des Sassanides. Dès lors ne considérons plus l'islam comme une doctrine religieuse seulement nationale, mais comme une doctrine universelle.

Cette transformation décisive de l'islam, qui s'accomplit en moins de temps que celle de la république en monarchie, époque de la domination, par conséquent, d'une nouvelle extension de la conquête; ce fut la troisième flor du l'invasion arabe, celui qui conduisit les armées musulmanes le plus loin de leur point de départ. La soumission de Maghreb, puis de la péninsule ibérique, et même d'une partie de l'Espagne méridionale, la fondation d'établissements stables au Sicile et en Italie, la conquête du plateau de l'Iran jusqu'à la mer d'Aral et au pays de Samarcande, amenèrent les Arabes à l'O. jusque sur les bords de l'Océan Atlantique et au N. des Pyrénées, à l'E. jusqu'aux frontières de l'Inde et à l'Hindou-Kouch.

Mais cet immense empire ne tarda pas à se désagréger; dès le huitième siècle, le Maghreb était en fait indépendant; il le devint définitivement en l'an 755, lors de la révolution qui amena au pouvoir les Abbassides, à la fin des dynasties irachennides arabes et de race pure. Les Arabo-Berberes d'Espagne se donnèrent alors un calife autonome, un Omeïyade, et conserveront avec un sens jaloux le caractère arabe officiel, tandis que les Abbassides devront reconnaître au Maghreb lui-même des califes indépendants (au Maroc, à Kairouan); puis il y eut en Égypte, et c'est en Asie seulement que subsista le sens de l'unité nationale, l'empire arabe complètement iranisé, le calife orthodoxe de Bagdad, dont se rendirent indépendants, au point de vue politique et militaire, jamais au point de vue religieux, les sultans turcs, qui, en outre, au-delà de ses États, desprincipautés autonomes.

Par suite de cette désagrégation rapide et aussi de l'apparition des Turcs et des Mongols, les Arabes ne tardèrent pas à rentrer peu à peu dans les mêmes limites qu'avait l'islam; ils y demeurèrent sans l'expression du califat par les Mongols, en l'année 1258.

— Civilisation arabe. Quand ils disparurent, le califat avait accompli son œuvre; dans la partie du monde méditerranéen et oriental conquise par lui, il avait répandu la doctrine de la culture civilisation qui a jeté, pendant plusieurs siècles, un très vif éclat.

C'est grâce à leur curiosité, grâce aussi aux leçons qu'ils ne craignent pas de recevoir des peuples vaincus, que les Arabes paraissent à un degré avancé de civilisation et devinrent les éducateurs des Occidentaux. Ils furent des agriculteurs les plus anciens et les plus habiles du monde, ceux d'Égypte et de Babylone, l'art de creuser des canaux d'irrigation, et ils importèrent cet art dans leurs pays, ainsi que de cultures nouvelles; ils perfectionnèrent les antiquités industrielles de la Syrie et de la Perse, et en colportèrent les produits d'un bout à l'autre de leur empire, dont Damas et Bagdad furent successivement les capitales politiques et religieuses. Enfin, si les recherches de l'héritage des sciences de l'antiquité et apprirent les arts à l'école des Grecs et des Perses. Tous ces dépôts, les Arabes les transmirent plus tard à l'Occident, développés, accrues par leurs propres efforts; ils jouèrent donc un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation au moyen âge.

— BIBLIOG. : Sédillot, Histoire des Arabes (Paris, 1827); Dreyer, Essai sur l'histoire de l'islamisme (Leyde, 1879); von Krieger, Kulturgeschichte des Orients (Vienne, 1875-1877); Guynard, La civilisation musulmane (Paris, 1884); Le Bon, La civilisation arabe (Paris, 1884).

— Langue. L'arabe, qui constitue, avec l'himyarite et l'éthiopien, le groupe méridional des dialectes sémitiques, est celui de cette famille qui est arrivé au plus haut degré de développement. D'après les Arabes eux-mêmes, il remonterait à une époque plus ancienne que les documents les plus anciens qui nous soient parvenus sous la plume d'auteurs d'un siècle à Mahomet, puis sous l'Irokkas, autour du plus ancien des poèmes dits *Juallak*, mortu en 510 de J.-C. Wetzstein a aussi découvert l'inscription bilingue dite de Harrân, datée de ses. Des cette époque, la langue nous apparaît constituée telle que nous la connaissons encore aujourd'hui : ce n'est pas le dialecte *koreïtite*, comme on l'a dit souvent, mais un autre, le dialecte *haurân*, dont les dialectes *Mouhâk*, et qui était entendu dans les régions éloignées les unes des autres où les auteurs de ces poèmes ont composé et porté leurs vers. Les traditions arabes font au peuple et à la langue *himyarites*, du sud de l'Arabie, maintes allusions que nous avons déjà citées à propos de l'inscription de Harrân et Huber, en 1880-1884, ont découvert à El-Hedj sur Medain-Saleh toute une série de tombes avec des inscriptions nabatéennes, contemporaines des Arètes, à l'époque des Hérodotes, datées au v. J. C. jusqu'à 1800, et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân. Les inscriptions du Safa ou *safâties*, découvertes par Weitzstein et à l'épave de l'Égypte, par J. Halévy (1869) et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân. Les inscriptions du Safa ou *safâties*, découvertes par Weitzstein et à l'épave de l'Égypte, par J. Halévy (1869) et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân. Les inscriptions du Safa ou *safâties*, découvertes par Weitzstein et à l'épave de l'Égypte, par J. Halévy (1869) et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân. Les inscriptions du Safa ou *safâties*, découvertes par Weitzstein et à l'épave de l'Égypte, par J. Halévy (1869) et l'on est à peu près d'accord pour les faire remonter à cinq ou six siècles av. J.-C. En outre, à l'est du Haurân.

vers le nord. Les attaques dirigées à maintes reprises contre l'Arabie par les potentats assyriens ix-vi siècles av. J.-C., prouvent d'ailleurs l'existence, à une époque reculée, de centres de civilisation dans la Péninsule.

L'alphabet arabe, plus développé que celui des autres dialectes sémitiques, se compose de vingt-huit lettres, toutes consonnes; les trois voyelles *a, i, u*, ou sont des signes adjectifs qu'on écrit qu'exceptionnellement. L'étude de la syntaxe, très compliquée, est fort précieuse par les indigènes. La racine ordinairement trilitère, est constituée par la troisième personne du singulier masculin du présent, se conjugué à la 2e du suffixes et de préfixes, en même temps que varient les voyelles dont ceux-ci et la racine sont affectés; il en est de même pour la formation des noms et des adjectifs, qui a lieu d'après des règles



Types arabes.

précises et identiques. Il n'y a que deux temps; le présent et l'aoriste. Le pluriel des noms est ou régulier, ou plus souvent brisé, c'est-à-dire constitué par un changement inverse des voyelles, quelquefois avec addition de consonnes. Le lexique est d'une richesse proverbiale, mais les dictionnaires dont se servent les arabais ont encore besoin d'être complétés et améliorés.

L'arabe est, avec l'hébreu, la langue orientale la plus anciennement connue en Europe; cependant, l'étude scientifi-

FIGURE		FIGURE	
lettre	valet	lettre	valet
ا	Elif	أ	Dhâd
ب	Bâ	ث	Thâ
ج	Tâ	ز	Zâ
ح	Châ	ح	Châ
د	Djîm	ح	Ghal
ه	Ha	ه	Pâ
و	Kha	و	Qâf
ذ	Dal	ك	Kéf
ر	Râ	ل	Lâm
ز	Zâ	م	Mîm
س	Sîn	ن	Noun
ع	Sîn	هـ	Hé
ف	Chin	و	Ouou
ق	Sâl	ع	Yé

tiqne n'en a été fondée qu'au XIX^e siècle par S. de Sacy, l'Allemand et le Hollandais sont les centres où cet langage de la culture, des formes plus courantes. Les plus riches dépôts de manuscrits se trouvent à Paris, Londres, Oxford, Berlin, Leyde et Gotha. L'arabe a fourni un certain nombre de mots au vocabulaire français (*néfice*, *alcool*, *magasin*, etc.), et davantage à l'espagnol et au portugais.

— Écriture. Le caractère ordinairement employé est le *nechki*, dont des spécimens de l'an 40 de l'ère gr. (660 de J.-C.) sont parvenus jusqu'à nous. Le caractère *koûfîque* n'est donc pas plus ancien, comme on l'a cru longtemps plus récente et plus monumental, origine de l'Arabie et de la Syrie, on l'employait dans les inscriptions et sur les monnaies, et aussi dans la transcription des plus anciens exemplaires du Coran, tandis que le *nechki*, originaire d'Égypte, représente un état plus avancé de l'écriture arabe, des formes plus courantes. Plusieurs variétés issues du *nechki*, le *mogribin* ou *malik*, l'*andalous*, le *détrâni*, le *ribâni*, le *souloûi*, le *tairi*, le *cheikesté*, etc., non sont guère, sauf l'avant-dernier, employés comme caractères d'imprimerie. L'alphabet arabe sert à écrire la plupart des langues des peuples musulmans et se rapporte, tout hindoustanis, malais, etc.

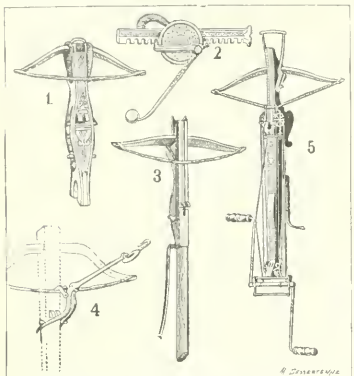
— BNTILOG. : S. de Sacy, Grammaire arabe (Paris, 1814); P. Berger, Histoire de l'écriture dans l'antiquité (Paris, 1892).

— Littérature. Les monuments littéraires les plus anciens sont de très peu de date. Huber a découvert et a restitués notamment par les sept poèmes *Mouallakât*



1. Tombeaux des Califes au Caire. — 2. Mosquée des sabres à Kalrouan. — 3. Vue intérieure de l'archevêché d'Aler. — 4. Détail de coupole ovale au Caire. — 5. Un Minaret de la Mosquée El Achir au Caire. — 6. Minaret à Sidj-Obba (Algérie). — 7. Puerta del Sol à Tolède (Hispano-Mauresque). — 8. Une porte latérale de la Mosquée de Cordoue. — 9. Boiserie ajourée de la grande Mosquée de Kairouan. — 10. Fontaine de la cour des lions (Alhambra). — 11. Chapiteau de l'Alhambra de Grenade. — 12. Table du xiv^e siècle. — 13. Stalactites de la salle de Barca (Alhambra). — 14. Entrée de la cour des lions (Alhambra). — 15. Faïence Hispano-Mauresque (Musée de Cluny). — 16-17. Épée de Bohadil (fin du xv^e siècle). — 18-20. Mosaiques (Alhambra). — 19. Base ajourée à Tolède. — 21. Lampe en verre. Musée de Cluny. — 22. Vase de l'Alhambra. — 23-24. Fusils. — 25. Lampe de mosquée (Musée de Madrid). — 26-27. Casque et pioche du xv^e siècle. V. ESPAGNE.)

prolongea pendant plus de soixante ans après l'invention des armes à feu. Ses effets étaient terribles : un bon arbalétrier tuait son homme à plus de deux cents pas, et les traits perçaient les chemises de mailles et faisaient des armures de plates. Aussi l'Eglise essaya-t-elle d'interdire plusieurs fois pour faire bannir ces armes de champs de bataille. (V. ARBALÉTIÈRE.) Suivant la façon dont on les bande, suivant aussi la nature du projectile qu'elles envoient, les arbalètes se divisent en cinq catégories générales. Il y a, en outre des arbalètes portatives, de grandes arbalètes de siège, qui sont de véritables machines de guerre, comme les arbalètes daïvoises. (V. BASTRIÈRE.) 1^o Arbalète à main. La plus simple de toutes,



1. Arbalète à cric. — 2. Cric. — 3. Arbalète à pied-de-biche. — 4. Pied-de-biche. — 5. Arbalète à tour, munie de son four.

elle se bande avec la main; sa force de projection est assez faible. (Elle est surtout en usage au XIV^e siècle.) 2^o Arbalète à cric. La force de son arc est beaucoup plus grande; on la bande avec un crochet mané à deux mains, tandis que l'arbalète est maintenue sur le sol par un étrier fixé à l'extrémité de l'arbre et qui passe le pied de l'homme. (Ce modèle, en usage pendant tout le XIV^e siècle, est encore employé jusqu'au milieu du XV^e.) 3^o Arbalète à pied-de-biche. Celle dans laquelle le croc prend la forme d'un fort levier à deux branches; aussi l'arc est-il beaucoup plus puissant, et la portée du trait très grande (on en fit usage de 1420 environ à 1530). 4^o Arbalète à moufle. Dans celle-ci, le crochet est actionné par un système à nouveau, et donne une très grande force de tension. (La portée de cette arbalète est encore plus grande que celle de la précédente.) 5^o Arbalète à four, dite aussi de passage ou de passot. Elle est très grande, souvent montée sur un véritable affût; c'est une machine de siège, dont l'arc a quelquefois jusqu'à 10 m. de long. (Elle se bande avec une moufle ou même avec un treuil.) 6^o Arbalète jumelle. C'est une modification de la précédente, inventée au XV^e siècle, et dont l'arbalète, à deux rainures, porte deux traits qui partent ensemble; 7^o Arbalète à cranaquin ou à cric. Dans celle-ci, l'arc est tendu au moyen d'un petit cric, ou cranaquin, ayant une grande force, et qui prend son point d'appui sur les tourillons de l'arbalète. (Ce système, pratique et peu encombrant, convenait à merveille aux cavaliers; aussi les arbalétriers à cheval se nomment-ils, aux XV^e et XVI^e siècles, des *cranaquins*.) 8^o Arbalète à jalet. C'est une arme de chasse, dont la corde s'échappant en son milieu en une sorte de poche où se place une boule de terre dure, le jalet (ou jalet). En usage dès le XV^e siècle, elle est encore employée de nos jours dans les jeux; au XVI^e siècle, on en mit l'arbalète d'un caanon éoué pour le passage de la corde, et cette forme a été conservée de nos jours. (Le musée d'artillerie de Paris possède l'arbalète à jalet de Catherine de Médicis.)

ARBALÉTIÈRE n. f. Autrefois, Emplacement qu'occupaient les soldats sur une galère, pour combattre l'ennemi. — Ouverture étroite, en forme de croix ordinairement, pratiquée dans les muronniers des châteaux du moyen âge, et qui permettait aux défenseurs de se servir de l'arbalète.

ARBALÉTIÈRE (Il mil., n. f. Petite arbalète.

ARBALETRER d. f. ou **ARBALETRIER** (tri-si) n. m. Nom vulgaire donné, dans le Midi, au *martinet noir*.

ARBALETRIER (du vx fr. *arbalestre*, arbalète. — Change le forme en e ouvert devant une syllabe muette, excepté au fut, et au condit. prés. où il conserve l'accent aigu.) V. a. Poser sur l'arbalète; ARBALETRER une charpente.

ARBALETRIER (tri-si) — du vx fr. *arbalestre* n. m. Soldat armé d'une arbalète; Philippe-Auguste créa des compagnies d'arbalétriers. Il y a encore dans plusieurs villes de France des compagnies d'arbalétriers.

— En T. de constr. Nom donné à des pièces de bois po-

nant tout notre moyen âge, ils représentent une fraction importante des gens de pied. On sait qu'à la bataille de Crécy un corps entier d'arbalétriers écossais fut, par sa mollesse et ses mauvaises manœuvres, la cause du désordre qui précéda la défaite. Les arbalétriers, qui se servaient à pied ou à cheval, ne représentent pas, à beaucoup près, un élément d'aussi bon usage que les archers, parce que leur arme était d'un maniement plus difficile et plus lent. Toutefois, dans la guerre de siège, ils étaient extrêmement redoutables, et, pendant la première moitié du XIV^e siècle, ils rendirent de grands services derrière les remparts. Les arbalétriers ont été, à de certaines époques, réunis au milieu, qu'elles fussent composées de gens de pied ou de sergents à cheval. C'est de ces formations qui dérivèrent ces confréries d'arbalétriers qui durèrent dans les villes bien longtemps après que l'arbalète eut disparu comme arme de guerre. Ces associations se sont maintenues bien plus longtemps encore dans le nord de la France et dans les Flandres. V. ARC, et ARCHE.

À la bataille de Marignan, François I^{er} avait encore dans sa garde deux cents arbalétriers à cheval, et, en 1536, il est encore fait mention couramment d'arbalétriers pendant les guerres d'Italie. L'armement des arbalétriers ne présente rien de particulier; il fut le même, à l'arbalète près, que celui des autres gens de pied. Toutefois, au XV^e siècle, ils portaient de grands boucliers appelés pavois, derrière lesquels ils s'abritaient pour lever leur arme et même pour s'en servir.

Grand maître des arbalétriers, Grand officier de la couronne qui, au moyen âge, commandait tous les gens de pied et gardes avec le cométable, chef suprême des gens à cheval, l'autorité militaire. Cette charge fut supprimée au commencement du XIV^e siècle; son dernier



Arbalétrier (XV^e s.)



Bataille d'Arbèles, d'après Ch. Le Brun.

titulaire fut Aymard de Prie, mort en 1531. Il faut considérer du grand maître des arbalétriers, car cette dernière charge a co-existé très longtemps à côté de celle du grand maître de l'artillerie, et laquelle on a souvent été jusqu'à la confondre.

Arbalétrier s'entend aussi de certains membres de la corporation des armuriers qui fabriquent des arbalètes, et, suivant l'époque, aussi des arquebuses, ce qui fait que pendant assez longtemps les marchands arquebusers gardèrent le nom d'arbalétriers.



Arbalétrier à cheval (XV^e siècle)

ARBALÉTRIÈRE n. f. Art milit. V. ARBALÉTRIÈRE.

ARBAN, Village de l'Assyrie, sur le Khabour, affluent gauche de l'Euphrate, au N. de Mossoul. La découverte de sculptures de style archaïque a fait supposer à Layard que le site était élevé au lieu même d'une ville antérieure à Ninive.

ARBAN (Francisque), aéronaute français, né à Lyon vers 1815, mort en 1849. En 1833, il fit à Lyon sa première ascension dans une montgolfière en papier, puis s'occupa de pyrotechnie et alla son père à fonder une usine de gaz. Avant repris le goût des ascensions aérostatiques, il en fit en France, en Italie, en Espagne, et perit au cours de la quarantaine, dans un ballon qui s'était élevé de Barcelone, le 7 octobre 1849. Sa femme n'en continua pas moins à faire des ascensions dans diverses villes d'Espagne, puis à Lyon, où elle revint se fixer.

ARBAN (Jean-Baptiste), virtuose sur le cornet à pistons et chef d'orchestre, né à Lyon en 1825, mort à Paris en 1889, fut élève du Conservatoire, d'où il sortit avec un premier prix de trompette. C'était l'époux ou le

cornet à pistons faisait fureur; Arban adopta cet instrument et se fit remarquer dans les concerts par son jeu brillant, obtenu surtout des succès par ses *triples coups de langue*. Sa vogue devint très grande, et, à côté de ses succès de virtuose, il se fit une réputation de chef d'orchestre de bals. En 1857, il fut nommé professeur de la classe de saxhorn au Conservatoire, puis, en 1860, d'une classe de cornet à pistons. Arban a publié une *Grande Méthode complète de cornet à pistons et de saxhorn*; un grand nombre de fantaisies, de morceaux de concert pour cornet à pistons, et une quantité de morceaux de danse.

ARBASIA (César), peintre piémontais, né vers 1550 à Saluzzo, mort au début du XVII^e siècle. À sejourner en Espagne; il y a peint, à Malaga, des paysages et des vues de villes (cathédrale et palais du grand amiral Alvaro de Bazan. Revenu en Piémont vers 1595, il peignit à Saluzzo et à Savignone.

ARBATACHE, village d'Algérie, prov., arr. et à 30 kil. d'Alger; 2,820 hab. 1910.

ARBATH ou **NOUVEAU-SALÉ**. Géogr. V. RABATH.

ARBELEGE d. m. Lame de fer aplatie, servant dans la fabrication de la toile. On dit très souvent aussi ARBELLEY.

ARBELLES, ville de l'anc. Assyrie, où, selon plusieurs historiens, Alexandre le Grand vainquit Darius en 331 av. J.-C., le 1^{er} octobre. D'autres disent, avec plus de raison, que cette victoire eut lieu à Gaugamela, village distant de 110 kilom. C'est aujourd'hui *Arbil* ou *Erbil*, ville de la Turquie d'Asie, à 30 kilom. de Mossoul; 3,760 hab.

Arbelles (BATAILLE n^o), appelée aussi *bataille de Gaugamela*, bataille célèbre, livrée dans la haute Assyrie, à l'E. du Tigre, près d'Arbélia suivant les uns, près de Gaugamela suivant d'autres. Alexandre le Grand y défait complètement Darius, roi de Perses, et y assura la conquête de l'Asie (1^{er} oct. 331 av. J.-C.). Suivant Quinte-Curce, entre cent mille Perses armés péri dans cette journée, et seulement trois cents Macédoniens; suivant Arrien, trois cent mille Perses et douze cents Macédoniens.

Arbelles (BATAILLE n^o), La bataille d'Arbelles a inspiré nombre de peintures de l'époque de la Renaissance, lorsque l'antiquité fut remise en honneur parmi les artistes; Jean Breughel, notamment, en a donné une curieuse représenta-

tion (Louvre); mais la plus significative, pour l'histoire de l'art classique moderne, est sans contredit celle de Le Brun (Louvre), une des quatre fameuses *Batailles* peintes par lui en l'honneur de Louis XIV. (V. ALEXANDRE, *Batailles* d'Alex.)

ARBÉTION, général des armées romaines, qui vivait au IV^e siècle. Il s'éleva rapidement, grâce à ses talents militaires et à ses intrigues. En 355, Arbétion fut envoyé par Constance contre les Alamans révoltés, puis contre les Perses. À la mort de Constance, Julien parvint à l'emporter et voulut se venger des courtisans qui avaient cherché à le perdre; Arbétion sut se faire pardonner.

ARBI, mot arabe, signifiant Arabe.

ARBIÉ (Edouard), journaliste et romancier italien, né à Florence en 1840. Il prit part, en 1859, à la guerre de l'Indépendance, combattit ensuite avec les Mille sous Garibaldi, devint officier et quitta l'armée après Custozza (1866). Arbié devint alors journaliste à Florence. En 1871, il se fit à Rome, où il fonda la *Liberté*. Depuis lors, il devint le porte-parole de Crispi, fut élu député, se signala par sa gallophobie, et prit la direction du journal officieux *l'Italia*. Sous son pseudonyme d'Edouardo, il a publié: *Recits militaires*; *L'épouse noire*; *le Mari de quarante ans*; *le Lieutenant Riccardo*; *Rubayas banquier*.

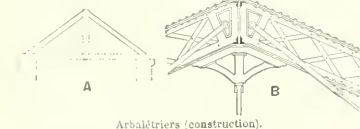
ARBICO, en argot, Arabe.

ARBITRABLE adj. Se dit de toute contestation qui peut être soumise en arbitrage.

ARBITRAGE n. m. Juridiction conférée à de simples particuliers nommés *arbitres* par la volonté des parties ou par la loi, pour juger les différends sur lesquels il n'est pas interdit de transiger. Sentence rendue par les arbitres: *Établir un arbitrage*.

Arbitrage. Toute décision rendue par un tiers dans un débat qui a un accord rapport avec les affaires litigieuses. — **ENCYCL.** Droit privé. Hist. A Rome, l'arbitrage n'était, à l'origine, l'objet d'un accord réglementaire. Les parties désignaient d'un commun accord un ou plusieurs arbitres (*recipi arbitri*), puis elles se promettaient réciproquement une peine en vue de cas où elles contreviendraient à la décision par lui rendue. Cette double promesse était appelée *compromissum*. Les pouvoirs de l'*arbitrator* (*compromissus* était terminés par la convention qui l'avait investi de sa mission.

En France, le droit du moyen âge entra, par toutes sortes de règles restrictives, le développement de l'arbitrage, sans doute parce que cette institution relevait aux yeux des magistrats une partie de leurs profits. Les ordonnances de 1510 et de novembre 1553 consacreront l'arbitrage, mais le rendirent à peu près illusoire, en donnant aux parties le droit de recourir devant les juges ordinaires. L'ordonnance de 1560 revint l'arbitrage comp-



Arbalétriers (construction).

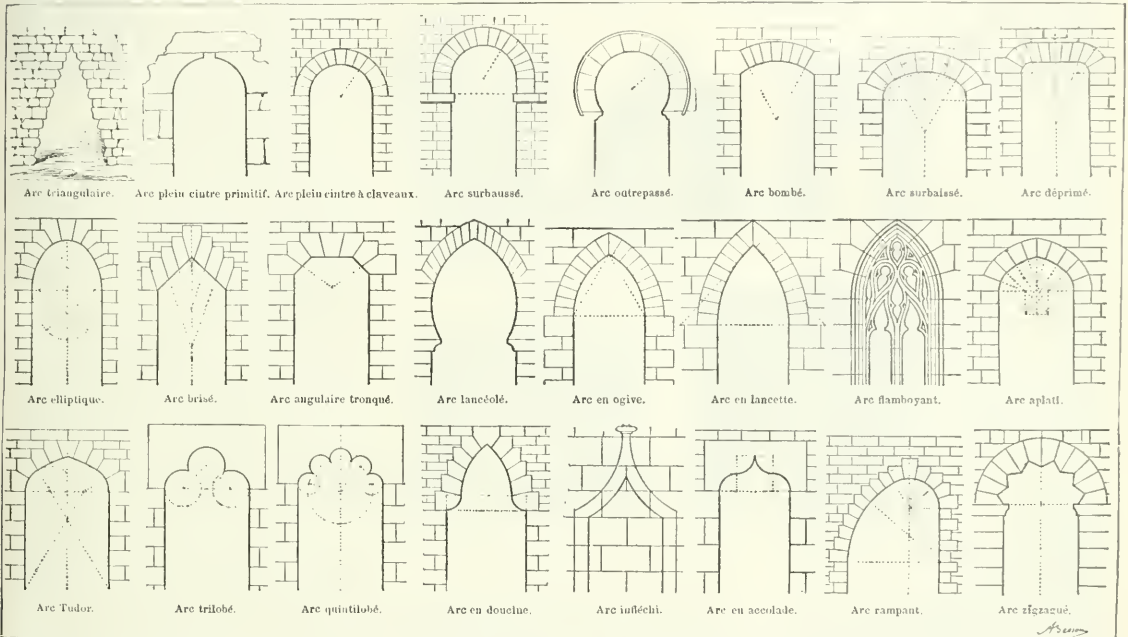
sées ordinairement sur le comble d'un bâtiment; elles servent à soutenir la toiture.

— **ENCYCL.** Les armées de l'antiquité classique ont souvent compté des arbalétriers dans leurs rangs. Les Romains, comme les archaïques, les employèrent. Les plus estimés étaient ceux de Palmyre, dont des compagnies entières furent longtemps à la solde de Zénobie. Il y en eut également dans les armées du bas-empire, et, pen-

aussi *quintilobé, polylobé, etc.*) **■ Arc en décharge ou de décharge.** Arc pratiqué en plein mur au-dessus des vides, des linteaux des portes, des baies de fenêtres, pour reporter la charge de la maçonnerie supérieure sur des points d'appui solides. **■ Arc renversé.** Arc établi dans les fondations d'un édifice, la convexité appuyant sur le sol, afin de contre-bouter des points d'appui isolés ou répartir leurs efforts sur une plus grande surface du terrain. **■ Arc angulaire ou brisé.** Arc formé de deux parties droites, inclinées comme les côtés obliques d'un triangle isocèle. (On le nomme aussi *arc en fronton et arc en mitre*.) L'arc brisé est quelquefois *triqué.* **■ Arc aplati.** Arc à quatre centres, déterminés par un carré abaissé de la corde de l'arc, et dont les côtés sont égaux au tiers de cette corde. **■ Arc bombé ou en segment de cercle.** Arc qui a son centre au-dessous de sa naissance. **■ Arc en talus.** Arc qui se voit principalement dans certaines tranchées de chemin de fer, aux portes fortifiées, dont les parois extérieures, se proélevant sur les murs, ont un talus fortement prononcé. **■ Arc extradossé.** Arc dont tous les supports sont d'égale longueur, de manière qu'au intrados et l'extrados soient des courbes concentriques. **■ Arc flamboyant ou contourné.** Arc imitant une flèche, tantôt droite, tantôt renversée, et dont la partie supérieure se termine par deux talons renversés et adossés. **■ Arc zigzagué.** Arc dont l'extrados est découpé en zigzags. **■ Arc rampant.** Arc dont les naissances sont à des hauteurs

résulter d'un dépôt de granulations grasses, et qui se développe toujours également sur les deux yeux. **■ Hyg.** *Arc annuel.* Se dit, dans les expériences sur le galvanisme, de la suite des parties d'un animal comprises entre les deux pôles de la pile, et. **■ Arc excitateur.** de celui formé par les métaux. **■ Arc de clôture.** Conduite fermant un circuit électrique entre deux points. **■ Arc voltaïque.** Lumière résultant du passage entre deux morceaux de charbon reliés aux deux pôles d'un générateur électrique. **■ Sculpt.** *Arcs en arceaux.* Ornaments composés de filets contournés en façon de trèfles. **■ Tech.** Hesson au moyen duquel on communique à certains outils un mouvement de rotation alternatif : *dans beaucoup d'atèles de tourneurs, l'axe remplace la perche. L'axe des armuriers, des couteliers, etc., se nomme ordinairement archet ou arçon.* **■ Grand réseau de charbonnier.** **■ Arc de serrasse.** Arc formé par deux pièces de fer qui joignent le bout de la flèche à l'essieu des roues de l'avant-train. **■ Par anal.** *L'arc des sourcils.* La courbe formée par les sourcils. **■ Erc arc, loc. adv.** En forme d'arc. **■ Prov.** *Avoir plusieurs cordes, plus d'une corde à son arc.* Exercer plusieurs métiers à la fois; avoir plusieurs moyens de réussir, de gagner de l'argent. **■ Dextendre, débander l'arc.** Donner quelque relâche à l'esprit.

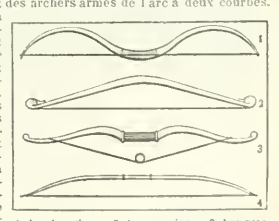
sur une éminence qui termine la promenade des Champs-Élysées, au milieu d'une place circulaire ou rayonnée des avenues. Son érection fut décrétée par Napoléon après la bataille d'Austerlitz, le 12 février 1806. Construit d'après le plan de l'architecte Chalgrin, l'édifice fut inauguré le 29 juillet 1836. Sa hauteur est de 49^m.55, sa largeur 11^m.82, et son épaisseur 22^m.19. Sa face principale est percée d'un grand arc en plein-cintre, haut de 22^m.42 et large de 11^m.62 ; l'archivolte qui le décore porte console à sa clef et repose sur une imposte qui pourtourne le monument. L'établissement, d'un grand style, est composé de mobiliers et ornements courants; l'attique couronné de deux pilastres ornés d'écus et de palmettes entremêlées de boucliers sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire. Des décorations superbes ornent le monument; entre autres, les figures de la *Reconquête* par Pradier, le *Départ* de Flax, le *Triomphe de Curtius*, la *Résistance* et la *Paix* d'Étex, etc. Il porte inscrits les noms de 386 généraux ayant figuré dans les guerres de la République et de l'Empire. **■ L'Arc de triomphe du Carrousel** fut élevé en 1806 sur la place de ce nom, à Paris, d'après les plans de Percier et Fontaine. D'une grande richesse d'ornementation, il rappelle l'arc de Septime-Sévère, à Rome. Des statues en marbre représentent les corps d'armée qui se trouvaient à Austerlitz; les six bas-reliefs des façades ont pour sujets des batailles ou des traités de l'Empire.



inégales. (On emploie très fréquemment dans les arc-boutants, les frontons, les murs en talus, et surtout dans les voûtes d'escalier.) **■ Arc de triomphe ou Arc triomphal.** Monument formant un grand portique cintré et orné de bas-reliefs, d'inscriptions, pour consacrer le souvenir d'un fait mémorable, la gloire d'un vainqueur, etc. V. ENCYCL. **■ Arc nuit.** *Arc à jalel.* Ancienne arbalète propre à lancer des balles. **■ Astro.** Nom donné à des portions de circonférence de la sphère apparente du ciel : *Arc d'équateur, de méridien, etc.* **■ Arc de progression ou de rétrogradation.** Ceux qu'une planète semble décrire, le premier par son mouvement direct, le second par son mouvement rétrograde. **■ Arc d'observation, ou de vision.** Quantité dont le soleil doit être abaissé au-dessous de l'horizon, pour qu'un astre soit visible à l'œil nu. Cette quantité varie pour chaque planète, et quelquefois pour une même planète. **■ Arc entre les centres.** Arc qui, dans les éclipses solaires, est tiré du centre de la terre au soleil perpendiculairement à l'écliptique, et celui qui, dans les éclipses lunaires, est tiré du centre de l'ombre de la terre sur l'orbite de la lune. **■ Arc de station première.** *Arc de station seconde.* Arcs qui déterminent le mouvement d'une planète dans le premier ou dans le second demi-cercle de son épicycle. V. Arc. SYN. DU ANGLE NORMALE. V. ce mot. **■ Géom.** Portion limitée d'une courbe quelconque. La droite qui joint les extrémités d'un arc s'appelle *sa corde*; on dit que la corde *sous-tend* l'arc, ou que l'arc est *sous-tendu* par la corde. La distance du point de l'arc qui est le plus éloigné de la corde, à la corde, s'appelle la *flèche de l'arc*. Dans le cas d'un arc de circonférence, la flèche joint le milieu de l'arc au milieu de la corde. **■ Arcs semblables.** Deux arcs de circonférences qui ont le même centre de degrés. **■ Arcs concentriques.** Deux arcs de circonférences qui ont le même centre. **■ Mar. V.** ENCYCL. **■ Mécan.** *Arc conducteur.* Arc employé dans les cylindres oscillants, pour conduire le tirail.

■ Tendre trop l'arc. Montrer une trop grande rigueur dans l'exercice de son art, surtout en un professeur, d'un père de famille. **■ Tendre trop l'arc, la flèche devie.** On manque le but quo l'on veut atteindre lorsque l'on se sert de moyens excessifs. **■ Deblander l'arc** ne guérit pas la plaie, Renoncer à faire du mal ne répare pas celui qu'on a fait. **■ ENCYCL. Archit.** L'origine des arcs de triomphe remonte à la contum qu'avaient les Romains d'en dresser sur le passage de leurs triomphateurs. Les premiers monuments de ce genre paraissent avoir été élevés par Séverinus, Scipion l'Africain et Fabius Maximus; il n'en nous en reste aucun débris. Les cinq arcs de triomphe existant encore à Rome sont : l'arc de Drusus, construit en l'honneur de Claudius Drusus, l'an 9 avant notre ère, après ses victoires sur les Germains; l'arc de Titus, élevé pour rappeler la conquête de la Judée; l'arc de Septime-Sévère; l'arc de Gallien, bâti en l'honneur de ce prince, aux frais d'un simple particulier; l'arc de Constantin, le plus grand de tous et le plus magnifiquement décoré, élevé après la victoire de cet empereur sur l'empereur Maxence. Rome ne fut pas seule à ériger des arcs de triomphe; on en rencontre dans toutes les parties de l'empire : à Ancône, à Bénévent, élevés à la mémoire de Trajan. En Italie on trouve les arcs de Saint-Rémi près d'Arles, et de Carpentras, tous deux consacrés à Marc-Aurèle, et l'arc d'Orange. Les peuples modernes ont emprunté aux Romains l'usage d'élever des arcs de triomphe. On peut citer ceux qui furent élevés à Naples à Alphonse d'Aragon, et ceux que la ville de Paris édifia à la gloire de Louis XIV et auxquels on a donné depuis les noms de « Porte Saint-Denis et de « Porte Saint-Martin ». Sous Napoléon I^{er}, les arcs du Carrousel et de l'Étoile furent dédiés à la grande armée v. plus bas. L'arc de Marseille, destiné à perpétuer le souvenir de la prise du Trocadéro, fut consacré par la monarchie de Juillet aux gloires de la République et de l'Empire. **■ Arc de triomphe de l'Étoile** est le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre; il s'éleva

— **Armes.** L'arc représente l'arme de jet la plus ancienne, à l'exception du javelot, sans doute. Les hommes de l'âge de la pierre s'en servaient déjà. Dans l'antiquité, l'arc est très employé comme arme de guerre, surtout chez les peuples orientaux, car les Romains, les Grecs, même les Gaulois, se servaient plutôt de javelots, ou même de la fronde. On voit toutefois dans les monuments de l'antiquité classique, et les bas-reliefs d'Égno nous montrent des archers armés de l'arc à deux courbes. Mais, dans la tradition grecque, l'arc est avant tout une arme de chasse; c'est le symbole de Diane. Presque tous les monuments figurés de l'antiquité Orientale classique portent l'arc à deux courbes, qu'on appelle dans notre langue l'arc turquois. Cet arc turquois est construit à contre-courbes et fait généralement de matières très solides et élastiques, qui donnent à son ressort une extraordinaire raideur; quand il est détendu, on n'y peut plus fixer la corde qu'avec de grands efforts, et même en employant une machine. Il est fait généralement de corne, formé de pièces de rapport étroitement ajustées et collées ensemble à contre-fil. Le vrai type de l'arc occidental est le grand arc droit, dont on se servait à la chasse comme à la guerre. Son bois était presque toujours emprunté à l'if, parfois aussi à l'ébène, au noisetier, au frêne, à l'aubépine. Dans les pays tropicaux, les sauvages se servent encore d'arc de ces modèles, mais ils en prennent le bois, la plupart du



1. Arc égyptien. — 2. Arc assyrien. — 3. Arc grec. — 4. Arc français (moyen âge).

temps, à des essences à longue fibre, comme les palmiers, les bambous. C'est au xv^e siècle que l'arc devient, en France, une arme de guerre d'un usage courant; l'arc, alors, est une longue verge de la hauteur d'un homme, de section ovale-rotonde et dont les extrémités s'écartent, sa corde est faite de chanvre, parfois de boyaux. Ceux dont on se servait pour la chasse étaient beaucoup plus grands, dépassant 2 mètres. L'arc du xiv^e siècle envoyait la flèche à 200 mètres au moins; son usage disparut dans les guerres armées, avec le xv^e siècle il n'en est plus question à partir de 1640. Mais il persista dans le monde plus longtemps en Angleterre, et même, en 1627, on voit des archers anglais prendre part au combat de l'île de Ré. L'arc demeura d'ailleurs d'un usage traditionnel, national, en Angleterre, en Flandre, et dans le nord de la France. L'un dans lequel les archers portaient leur arc et les cordes de rechange s'appelaient *Torchais*.

— **Mar. Centre-arc.** Déformation que subit la quille d'un navire par suite de son manque de rigidité et des efforts auxquels elle est soumise.

— **Arc de grand cercle.** navigation par l'1. Sur la sphère, l'arc de grand cercle est le plus court chemin entre deux points; c'est aussi la route que le navire s'efforce de suivre sur la surface des mers quand les circonstances le permettent. Cette route s'appelle « orthodromique », par opposition avec celle appelée « loxodromique », qui consiste à tracer une ligne droite entre les deux points dont on s'occupe et à faire une route fixe, au même cap, coupant sous un angle constant les divers méridiens. Sur les cartes marines, les routes loxodromiques sont représentées par des lignes droites, les orthodromiques par des courbes. Il existe un système de cartes à projection centrale ou gnomonique, dans lesquelles les méridiens sont des droites parallèles, et les parallèles de latitude des hyperboles, chaque point de la surface de la terre étant projeté suivant son rayon sur un plan tangent à l'équateur. Sur des cartes de cette espèce, l'arc de grand cercle de l'alignement d'un autre est figuré par une ligne droite, et, en mesurant la latitude de ses points d'intersection avec les méridiens, on peut tracer la route cherchée sur la carte marine.

— **Math. Géom.** Les propriétés des arcs ne sont que des cas particuliers des propriétés générales des courbes auxquelles ils appartiennent.

— **Arc de cercle.** On démontre en géométrie les principes suivants : Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les arcs égaux sont compris par des cordes égales; et réciproquement; si les arcs sont inégaux, les cordes sont inégales. La perpendiculaire menée du centre d'une circonférence sur une corde divise la corde et les arcs sous-tendus en deux parties égales. — Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, le rapport des arcs est égal à celui des angles au centre qui leur correspondent.

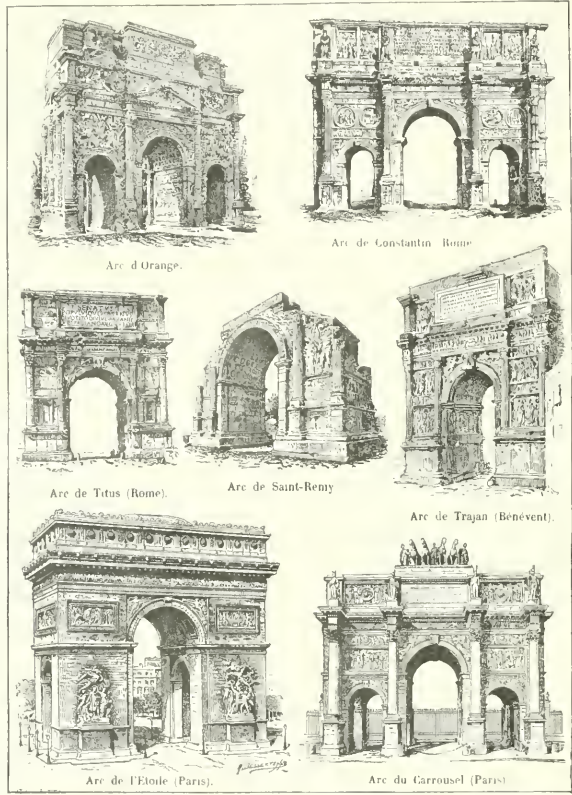
C'est en vertu de cette dernière relation qu'on a pu substituer la mesure des arcs à celle des angles.

— **Mesure des arcs de cercle.** La circonférence ayant été divisée en 360°, chaque degré en 60', et chaque minute

— **Longueur de l'arc.** Soit un arc de longueur A, comprenant n degrés, et appartenant à une circonférence dont le rayon est R. On a évidemment, 2πR étant la longueur de la circonférence :

$$\frac{A}{2\pi R} = \frac{n}{360}, \text{ d'où } A = \frac{nR}{180}$$

— **Généralisation de l'arc de cercle.** Si l'on conçoit un



point mobile partant d'un point origine de la circonférence et tournant sur cette circonférence constamment dans le même sens, on est conduit à admettre des arcs de toutes les grandeurs possibles, depuis zéro jusqu'à l'infini positif; si le mobile tourne en sens contraire du sens choisi, on dira qu'il décrit les arcs négatifs, et on sera amené à concevoir des arcs négatifs variant depuis zéro jusqu'à l'infini négatif.

Ces considérations ont une importance capitale en trigonométrie. V. TRIGONOMÉTRIE.

— **Calcul différentiel et intégral.** En prenant comme définition de l'arc la limite vers laquelle converge le périmètre d'un polygone inscrit dans l'arc, quand le nombre de ses côtés devient infini, chacun d'eux étant infiniment petit, on peut évaluer la longueur d'un arc par une intégrale définie.

L'arc de la courbe plane y=f(x) compris entre le point de coordonnées x₀, y₀ et le point x, y est défini en longueur par $\int_{x_0}^x \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2} dx$, et sa différentielle ds est

donnée par ds² = dx² + dy²; en coordonnées polaires on trouve comme différentielle de l'arc d'une courbe plane : ds² = dr² + r²dθ², r étant le rayon vecteur, θ l'angle polaire.

Le nombre des courbes dont les arcs peuvent s'évaluer en termes finis est très restreint.

— **Trigonométrie.** Arc sinus, arc cosinus, arc tangente, etc. Ce sont les fonctions inverses du sinus, cosinus, tangente, etc.; si y = cos x, ou à l'inverse sin x = arc cos y.

— **Phys. Arc voltaïque.** Si l'on approche jusqu'au contact les extrémités des conducteurs intermédiaires d'une pile électrique, on obtient une étincelle; si, après les avoir amenés en contact, on les éloigne graduellement, on voit se produire entre eux, lorsque l'espace qui les sépare n'est pas trop considérable, un jet lumineux qui remplit constamment cet espace. Cette bande lumineuse a reçu le nom d'arc voltaïque. L'arc voltaïque a été observé et étudié pour la première fois par Davy, en 1813; il se servait, comme électrodes, de deux cônes de charbon de bois; Foucault les a remplacés par des baguettes de charbon de corque.

L'étude des phénomènes qui se produisent entre les deux surfaces polaires que réunit l'arc voltaïque fournit plusieurs résultats assez remarquables : 1° Quand ces surfaces sont formées par des baguettes de charbon, la baguette fixée au pôle positif se creuse à son extrémité

d'une manière continue; il y a transport de particules de charbon du pôle positif vers le pôle négatif; il faut suivre avant tout de rapprocher les deux pôles en temps que des baguettes en papier pour cela se servir d'un régulateur. (V. ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.) 2° L'éclat et la longueur de l'arc dépendent de la nature des substances employées. 3° L'arc est d'autant plus long que la substance électrode est plus tendre et moins friable. Le charbon, à cause de sa friabilité, donne l'arc le plus long, 4° Si les électrodes sont de substances différentes, la longueur de l'arc dépend du sens du courant. 5° Le transport des particules s'effectue au cours de l'électrode négative à l'électrode positive; mais ce n'est le cas qu'au moment où les deux pôles sont dans le sens opposé. 6° Toutes choses égales, d'ailleurs, l'arc est d'autant plus long que l'air ambiant est plus raréfié. De tous ces faits, on a conclu que l'arc voltaïque est produit par le passage continu du courant à travers les particules matérielles qui sont transportées d'un électrode à l'autre et qui forment une sorte de conducteur intermédiaire.

— **Lumière de l'arc voltaïque.** L'arc voltaïque répand une lumière très vive, sensiblement proportionnelle à l'intensité du courant. Ce sont les extrémités des électrodes, et surtout le pôle positif, qui donnent la plus grande quantité de lumière. La lumière de l'arc voltaïque étant riche en rayons violets, se rapproche plus de la lumière solaire que de celle du gaz ou des lampes. Le spectre de l'arc voltaïque est plus étendu que le spectre solaire du côté des radiations les plus réfringibles. Les diagraphes recourent à l'arc voltaïque pour éclairer les objets qui les veulent reproduire avec une grande vivacité de tons, en l'absence du soleil.

— **Température de l'arc voltaïque.** La température de l'arc peut être mesurée et évaluée; cette température est de beaucoup la plus élevée que nous sachions produire : le platine y fond facilement. Rotou évalué la température du charbon posé à 3.900°; celle du négatif à 3.500°; celle de l'arc à 4.800°, quelles que soient la longueur de l'arc et l'intensité du courant.

— **Force électro-motrice.** La résistance de l'arc voltaïque diminue avec l'intensité du courant.

L'arc est le siège d'une force électro-motrice qui, après Eddall, est indépendante de l'intensité du courant lorsque celui-ci dépasse une certaine limite; elle est due à une polarisation des électrodes.

— **ALLUS. MYTHOL.** L'Arc d'Ulysse, Ulysse, après vingt ans d'absence, rentre dans Ithaque, sous les baillons d'un méchant. Nul ne le reconnaît. Assis au coin du foyer, comme un misérable, il voit les prétendants de Pénélope se livrer à la joie dans les festins et insulter à son souvenir. Cependant Pénélope, forcée enfin de faire un choix parmi ces prétendants, déclare qu'elle est prête à épouser celui qui parviendra à tendre l'arc immense d'Ulysse. Tous l'essaient inutilement. Alors l'étranger saisit l'arc, au milieu des rires moqueurs, le tend et le fait vibrer; puis dirige ses traits contre chacun des princes, qu'il immole tous successivement, aidé de son fils Télémaque.

— **Dans l'application, l'Arc d'Ulysse** est un quelque sorte un ballon, une force intellectuelle au moment où l'apparition d'une organisation privilégiée, d'un homme supérieur, dont personne ne peut recueillir l'héritage.

— **ARC** Jeanne d'Arc, et non pas Darc, dite la Puella d'Orléans, naquit en 1412 à Domremy de Greux, dans le bailliage de Chaumont et de la prévôté d'Andelot, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine. D'ardentes discussions se sont élevées, et durent encore, pour savoir si Jeanne d'Arc était lorraine ou champenoise; cette dernière origine semble la plus probable. Fille de modestes laboureurs, qui avaient une aisance relative (son père Jacques d'Arc, natif de « Confonds, fut doyen de Domremy), Jeanne mena dans son enfance une vie assez humble n'ayant rien de remarquable à se faire un jour à une époque où pourtant l'instruction élémentaire n'était point absolument rare. Ignorante, dira son dernier confesseur, au point de savoir à peine son *Pater*, Jeanne gardait parfois les troupeaux de son père, mais plus souvent aidant aux soins du ménage sa mère Isabelle Romée, originaire de Vouhion, filant et cousant aussi bien que femme du monde. La piété, dont sa mère avait jeté les germes dans son âme, s'y développa et prit dans sa vie une place prépondérante; si bien qu'elle n'aurait pas hésité à se consacrer à Dieu, à laisser même en moment ses occupations, pour prier dans les sanctuaires, notamment dans celui de Notre-Dame de Belmont ou Bernmont, pèlerinage assez fréquenté. Lors que Jeanne fut âgée de treize ans, son avenir fut certain, qu'elle se fit affilier au tiers ordre de la pénitence de Saint-François d'Assise, qui comptait en France de nombreux adeptes. Avec l'amour de Dieu, celui de la patrie remplissait le cœur de la jeune fille; âme ardente, cœur sincère, elle vivait dans une pureté et une grande pitié qui était au royaume de France; elle ne pouvait voir couler la sang français sans que les cheveux lui dressassent à la tête, et le seul Bourguignon qui fut à Domremy, elle eût voulu lui voir couper la tête, si celui-ci n'eût été le fils de Dieu. Sous l'ère un théâtre habité de la guerre, la vallée qu'elle habitait n'était pas à l'abri des incursions des hommes d'armes; une fois, avec sa famille, elle fut jusqu'à Neuchâteau. D'ailleurs, Domremy, sis sur une route assez fréquentée par le commerce, avait reçu l'écrou de deux soldats qui s'abattaient sur la patrie française. Une légende qui courait le pays disait que la royauté, perdue par une femme, serait sauvée par une vierge; la femme de ruine, c'était Isabeau de Bavière; la vierge libératrice fut Jeanne d'Arc. Les voix, qui elle dit elle-même, de l'archange saint Michel et des saintes Catherine et Marguerite, se manifestèrent à elle dans sa treizième année (été de 1412), lui recommandant d'abord d'être bonne et pieuse, puis la pressant de marcher au secours du roi de France. Après ces avertissements et des hésitations qui durèrent jusqu'en 1428, Jeanne finit par céder à ce qu'elle regardait comme l'ordre ininterrompu du ciel. Conduite par son cousin Durand Lassart on Laxart au capitaine de Vaucouleurs, le sire de Baudricourt, et deux fois repoussé par ce dernier, elle ne céda point; déclara

1. C courbe quelconque; A M B, arc de la courbe; A E, corde de l'arc A M B; D E, flèche de l'arc = 2. A B, arc concentrique; centre O; A D et D B, arcs complémentaires; A D et D C, arcs supplémentaires. — 3. A M B, arc de la circonférence; O A B, corde sous-tendant l'arc A M B; D E, flèche de l'arc A B. C D, arcs supplémentaires.

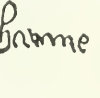
on 60', on évalue un arc donné par son rapport avec la circonférence, on ce qui est la même chose, par le nombre de degrés, minutes, secondes, etc., compris entre ses deux extrémités. L'arc de 90° porte le nom de *quadrant*. Deux arcs complémentaires ou supplémentaires lorsqu'ils ont leur somme est égale à 90° ou à 180°.

rant qu'il lui fallait aller trouver le dauphin, « quand elle y devrait venir ses jambes jusqu'aux yeux », elle réussit à convaincre deux hommes d'armes, Jean de Metz et Bertrand de Poullaugy, qui s'offrirent à l'accompagner, et les hommes gens du lieu, qui se cotisèrent pour lui offrir un sauf-conduit à Brabant, où il devait être reçu, le 21 février, dans une lettre d'introduction pour le dauphin et autorisa le départ le 23 février 1430. A Chinon, où était Charles VII, et où la petite troupe parvint le 6 mars, à travers tous les périls de la route, les difficultés recommencèrent. Depuis son départ de Chinon, les Français n'avaient plus, depuis six mois que le dernier boulevard de la royauté nationale, Orléans, luttaient avec opiniâtreté contre le siège. Charles avait épuisé ses dernières ressources en hommes et en argent, et il se sentait à l'abri d'un jour à l'autre pour échapper au siège. Après qu'on fut arrivé à un accord favorable, elle eut beau reconnaître le roi dans les foudres de ses seigneurs ou il se cachait, elle eut beau lui révéler un secret dont, dit-il, Dieu seul pouvait avoir connaissance, ou ne voulut rien dire sans l'avoir fait examiner par ses autres messagers. Mais elle ne réussit pas à se faire triomphante : c'est là que elle fit cette malicieuse réponse à un de ses juges, d'origine lorraine, qui lui demandait quel langage parlait son voix : « Meilleure que la votre. » Répétant sans faille aux objections, déconcertant par ses sautes d'humeur, l'aspect de sa face, et les yeux qui ne pour la proaire en défaut, charmant et touchant tous ceux qui l'approchaient, elle obtint gain de cause. Nommée « chef de guerre », elle reçut une armure du roi, se fit donner une épée, que ses yeux lui avaient indiquée se trouver dans l'atelier d'un armurier à Orléans, et se fit reconnaître un air un étendard représentant sur une face Dieu un majesté, trônant sur les nues, ayant aux pieds deux anges se adorant avec chacun un fleur de lis; une bannière portant les mots Justus Marci. Sur l'autre face, deux anges soutenaient l'écu de France. Les deux faces, deux anges et Jeanne, après avoir sommé les Anglais de lui rendre, au nom du roi du ciel, les clefs de toutes les places qu'ils occupaient dans le royaume, marcha sur Orléans, où elle se mit en route vers la ville, arborant des hauts hauberts. Or quelques jours, elle ravitailla deux fois la place, chassa les Anglais des fortes positions qu'ils occupaient, jeta parmi eux la panique et les réduisit à une retraite précipitée. Jeanne allait à la tête des troupes, son étendard en sautoir, avec un arc à la main, des hauts hauberts, mais ne se servant point de son épée, et n'eût sous son influence, avait été transformée : les ribaudes en étaient classées, des prêtres l'accompagnaient, chantant les louanges de Dieu; les soldats, naguère dissolus et pillards, furent devenus braves et disciplinés. Orléans, en danger de périr, Jeanne voulut accomplir le second point de sa mission : conduire le dauphin à Reims pur y être sacré; mais elle se heurta à la mauvaise volonté d'un conseil où La Trémouille était tout-puissant et dont le roi ne savait pas se débarrasser. Jeanne fut interdite et se vit, dans un accès de désespoir, « obtint encore gain de cause, et, pendant que Charles faisait ses préparatifs, elle mena ce tout fondoyant campagne qui, en une semaine (12 à 19 juin), faisait tomber entre les mains Jargeau, le pont de Meung, Beaugency, etc. et terminait, par la chute de Combauffe et de Beaugency, en rassemblée, de l'armée anglaise et de l'an de ses meilleurs capitaines, Talbot. Le roi, cependant, ne se décidait pas à partir; il fallut qu'elle allât de l'avant pour le roi à Reims, restant cependant avec à l'arrière. Elle eût voulu qu'on marchât sur Paris; les tergiversations du conseil, qui négociait sans cesse et qui voulait ramener le roi derrière la Loire, retardèrent tellement son désir que ce n'est que le 27 juillet qu'elle partit de Combauffe, le 7 septembre qu'elle y fut rejointe par le roi. Blessée et repoussée à l'assaut de la porte Saint-Hippolyte, elle se vit empêchée de continuer par le roi de tenter un nouvel effort. Elle suscipit son armure et se revêtit de sa robe de chambre et fut « saint-Denis ». Le 14 août, la retraite commença. La fin de sa carrière se passa d'Orléans à Jeanne d'Arc.

Le 22 août, elle fut désemparée et revêtue de sa robe de chambre et fut « saint-Denis ». Le 14 août, la retraite commença. La fin de sa carrière se passa d'Orléans à Jeanne d'Arc.

ment l'on n'employa contre Jeanne la torture physique (la majorité du tribunal s'étant opposée), l'interrogatoire consista pour elle une véritable torture morale. Toute les finesces de la théologie, toutes les subtilités de la jurisprudence furent mises en œuvre contre cette pauvre fille ignorante, à laquelle on ne pardonnait même pas de se croire d'un autre monde, parce qu'elle n'était pas un homme, n'avait que son bon sens. On croisait, on entreprenait les questions captieuses, on sautait brusquement d'un point à un autre; on cherchait dans chaque réponse une base à de nouvelles questions, à de nouvelles subtilités. On abordait les questions auxquelles un théologien édit hôte se répondre; parmi ceux même qui siègeaient au tribunal, il s'en trouva que de tels procédés exécutèrent; quand Cauchon demanda à Jeanne si elle se croyait en état de grâce, elle répondit que oui et que non; quand elle fut interrogée l'adresse de ses juges : « Si je t'y suis, que Dieu m'y mette et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. » On lit surtout remarquable sur le port des habits d'homme, que Jeanne refusait avec énergie de quitter, tant qu'elle serait entourée de grossiers soldards; sur les vins qu'elle s'obstina à réciter réelles et envoyées de Dieu, mais sur lesquelles elle ne voulait point donner de détails précis; sur la soumission à l'Église. Si Jeanne eût été conseillée, elle en aurait été quitte pour ne rien dire et se serait tirée dans une situation embarrassée; elle se contenta de répondre qu'on la conduisit devant le souverain pontife, ou bien au concile où siègeaient des prélats de son parti. Malgré toute son énergie, Jeanne s'épuisa dans cette lutte inégale et elle mourut le 30 mai 1431. Elle eut un moment de faiblesse le 23 mai 1431, au cimetière Saint-Ouen, en face du bûcher qui se dressait pour elle, pressée par les obligations de son procès. Elle fut relâchée le 23 mai 1431, au cimetière Saint-Ouen, en face du bûcher qui se dressait pour elle, pressée par les obligations de son procès. Elle fut relâchée le 23 mai 1431, au cimetière Saint-Ouen, en face du bûcher qui se dressait pour elle, pressée par les obligations de son procès.

de quelque un, prêtre de Jeanne d'Arc, a été l'épître, et c'est ainsi que de nombreux sont de Jeanne d'Arc, par Wallon, écrite vers 1800 et dont il a paru, en 1870, une magnifique édition illustrée, Jeanne d'Arc, par Marquis Dupuy 1800. Jeanne d'Arc, Librairie de la France, par de la Roche, 1880. Jeanne d'Arc, un Drounery, par Simeon de la Roche, 1880. Jeanne d'Arc, un Drounery, par Simeon de la Roche, 1880. Jeanne d'Arc, un Drounery, par Simeon de la Roche, 1880. Jeanne d'Arc, un Drounery, par Simeon de la Roche, 1880.



Signature de Jeanne d'Arc.

Il y a encore, sur Jeanne d'Arc, un certain nombre d'ouvrages de fantaisie, par exemple, on a été jusqu'à soutenir qu'il n'y avait pas une Jeanne d'Arc, mais deux : Jeanne d'Inpire et sa soeur Claude; la première, religieuse, agressivité sous l'influence des freres Claude, celle-ci, sa soeur, aurait voulu se rendre les armes, et c'est elle la fausse Jeanne d'Arc, connue dans l'Histoire sous le nom de « dame des Armoises ». Est il besoin de dire que cette thèse est exorbitante et appuie que sur des imaginations d'États, dit Jeanne des Armoises, et que de 1436 à 1438, réussit à tromper la crédulité publique en se faisant passer pour Jeanne d'Arc, et tout la fraude ne fut mise au jour que par Charles VII, à l'aide d'un historien qui dit voulut qu'elle eût été avec Jeanne d'Arc, et qu'elle n'aurait pas eu l'ombre d'un doute sur le supplice, à Rouen, de Jeanne, dont les cendres furent jetées dans la Seine, quelques années ont soutenu qu'elle n'avait été qu'une courtisane, et que la femme qui se faisait passer pour elle et qui épousa le sire des Armoises, était bien l'héroïne d'Orléans. Parmi ces auteurs les derniers en date sont Ernest Legnien : la Fin d'une légende (Paris, 1889), et Gaston Sarrailh : Jeanne des Armoises, puellée d'Orléans (Nancy, 1893).

... Jeanne la bonne Lorraine d'Anglois brulerait à Rouen.

Le long et ennuyeux poème de Chapelain, la Pucelle, dont on disait méchamment

Depuis vingt ans on parle d'elle, dans six mois on n'en dira plus rien, cent cependant au moins trois éditions, la 1^{re} en 1656, qui n'expliquait pas suffisamment quelques beaux vers mêlés dans les fatras d'une insipide poésie. On parlera en son lieu de la Pucelle, de Voltaire, dont nous nous dispenserons de rien dire ici. Parmi les tentatives postiques qui ont été faites, il faut citer celle de M. de La Fontaine, l'Épique d'Allegre, frère de Casimir Delavigne, dans les Messéniniens, la trilogie nationale de Soumet : Jeanne d'Arc (Paris, 1846), paru dans la même collection que l'autre, l'Épique de deux drames en vers ou en prose, comme ceux du comte de Puymaigre, de Porchat, de Renard, de Daniel Stern, de Barbier, de Viollet-Leduc, et de Eugène Fature, ne peuvent être que mentionnés.

À l'étranger, quelques centres sont à signaler particulièrement : En Angleterre, après les insultes de ce siècle dernier sur l'Académie de France par Shakspeare dans le premier Henri VI et où l'on relève cependant, dans la bouche de la Pucelle, de Montfort, que quelques critiques, comme par exemple le regardant comme une sourde protestation de l'illustre poète contre les sentiments du public, l'opinion s'est peu à peu modifiée. En France, Souffly a pu écrire en 1795, à la gloire de Jeanne d'Arc, un poème qui contient des beautés, mais où le caractère de l'héroïne est étrangement travesti. Plus tard, après de longues années, aux sources de Jeanne, les filles de la France, ou Jeanne d'Arc (Londres, 1868) fut enthousiaste.

Schiller a fait représenter, en 1801, die Jungfrau von Orléans, drame où l'héroïne est représentée dans une supériorité citée par M. de la Roche, mais où le génie de l'auteur se reconnaît à des morceaux de vers morceaux de premier ordre.

Honoré-Arles. Les monuments de Jeanne d'Arc en France. Le centre de la bonne Lorraine sont innombrables : chacune de ses stations douteuses ou glorieuses a été consacrée par un édifice, par un évêché d'art. Nous ne pouvons énumérer les principales. Sa maison natale, à Domremy, est le lieu le plus intéressant de son culte. Elle aura pour ornement le groupe d'Antonin Mercier, représentant la « vierge liliée et l'élève de son enfance, par M. de la Roche, 1880. Jeanne d'Arc, par Chapuis.



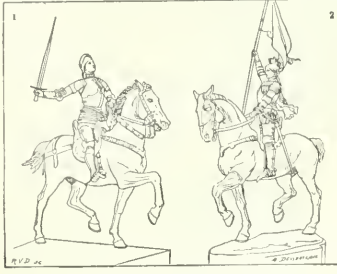
Jeanne d'Arc (statue), par Marie d'Orléans.

Jeanne d'Arc, par Chapuis.

Parmi les ouvrages de grande vulgarisation on les thèses

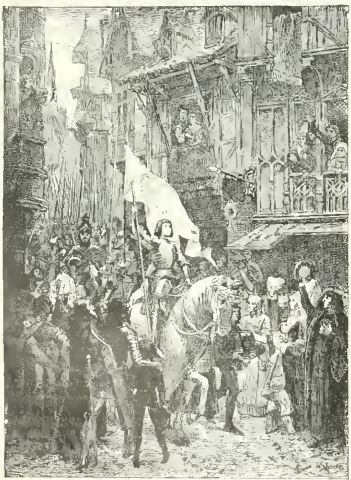
ARC — ARCADIE

groupe a été exposé au Salon de 1891. — On voit : à Mousson, sur la tour de l'église, la statue colossale de Jeanne, par la duchesse d'Uzès ; à Nancy, une statue équestre de Jeanne, par Frémiet ; à Compiegne, la Jeanne d'Arc combattant, d'Etienne Leroux ; à Beaurevoir (Aisne), le bronze de Jeanne serrant sur son poitrine l'étendard fleur-de-lis, par Léon Moyet. Outre la statue équestre de Jeanne, par Foyatier, sur la place du Martroi, celle de Jeanne foulant aux pieds l'étendard britannique, par Gois, au bout du pont sur la Loire, celle de Jeanne pressant son épée sur son cœur, par la princesse Marie d'Orléans, dont l'original est à Versailles, à l'hôtel de ville, Orléans a consacré un musée spécial aux souvenirs de l'héroïque Lorraine et de son époque. Chalon possède la statue de Jeanne lancée au galop, par Rouilleux ; Paris, parmi ses monuments publics, possède une statue équestre de Jeanne, par Frémiet, à la place des Pyramides ; Jeanne libératrice, par E. Claretoux, au boulevard Saint-Marcel, dont une réplique a été érigée à Saint-Denis, devant la basilique.



Statues équestres de Jeanne d'Arc : 1. De Paul Dubois ; 2. De Frémiet.

De plus, le musée du Luxembourg renferme une Jeanne sur le bûcher, du sculpteur Corbionnet ; Jeanne à Domremy écoutant ses vœux, chef-d'œuvre de Chapu ; le Louvre a aussi une Jeanne d'Arc, par Rude. La cathédrale de Reims abrite une Jeanne d'Arc au sacre, par de Saint-Marceaux, et devant elle se dresse une statue équestre de Jeanne, par Paul Dubois. A Rouen, le monument de Jeanne prisonnière, par Barrias, s'élève sur le plateau de Bon-Secours, et la grasse Tour a été reconstruite dans cette ville sur l'emplacement et sur le plan de l'ancien où Jeanne fut emprisonnée. Les sculpteurs n'ont pas été seuls à célébrer la gloire de Jeanne ; les peintres l'ont fait dans de nombreux tableaux ; nous ne pouvons en citer que quelques-



Intérieur de Jeanne d'Arc dans Orléans, d'après Schreyer.

uns. En premier lieu, la série des fresques de Luceyevon au Pauthou : Jeanne entendant les voix ; Jeanne combattant à Orléans ; le Sacre de Charles VII à Reims ; Supplice de Jeanne d'Arc ; une bonne toile de Paul Delacroix : Jeanne d'Arc interrogée dans sa prison par le cardinal de Winchester (1834) ; la Mort de Jeanne, d'Engèle, devenu un musée d'Angers ; Jeanne d'Arc assistant au sacre de Charles VII, par Ingres (1855). Parmi les œuvres plus récentes, on distingue : la Jeanne d'Arc, de Bastien-Lepage, très remarquable, malgré quelques imperfections (1880) ; Jeanne d'Arc victorieuse des Anglais contre à Orléans et est acclamée par la population, par Jean-Jacques Scherrer (1887), et enfin, Jeanne d'Arc à Domremy, de M^{me} Demout-Breton, qui figure au Salon de 1873.

ARC ou **HAR** (anc. *Laris*), f. côtier du dép. des Bouches-du-Rhône, se jette dans l'étang de Berre après un cours de 70 kilom. Torrent puissant et terrible du dép. de la Savoie, sorti du glacier de la source de l'Arc ; il baigne Saint-Jean-de-Maurienne, Arichello, et se jette dans l'Isère, après un cours de 150 kilom. environ.

ARC, comm. de la Haute-Saône, arr. et à 1 kilom. de Gray, dont elle constitue un faubourg, sur la Saône, qui

reçoit les Ecolottes ; 2.74 hab. (On appelle encore cette commune *Arc-et-la-Maison-de-Bois*.)

ARC (pont *n*), pont naturel, l'un des curiosités les plus remarquables de France, dans le dép. de l'Ardeche, il s'élève sur la rivière de l'Ardeche, et à 54 m. d'ouverture et 32 de flèche.

ARCA, anc. ville de la Phénicie, au pied et au N.-O. du Liban. Elle possédait un célèbre temple d'Aphrodite Asartar. En l'honneur d'Alexandre-Sévère, qui y était né, elle prit le nom de *Cæsarea Libani*. — Nom latin d'Arges, bourg de France.

ARCADE, **ÉE** (du lat. *arca*, arche) adj. V. **ARCADÉ**.

ARCAÇON (bassin *n*), baie triangulaire formée par l'Océan au S.-O. du dép. de la Gironde, la seule existante sur tout le littoral des Landes. Sur ses bords se trouvent le petit port de La Teste-de-Buch, un grand nombre de villages, et la ville balnéaire d'Arcachon. On pourrait faire de cette rade, ou se cultiver des huîtres appréciées (arachaonaises), un port de refuge très sûr.

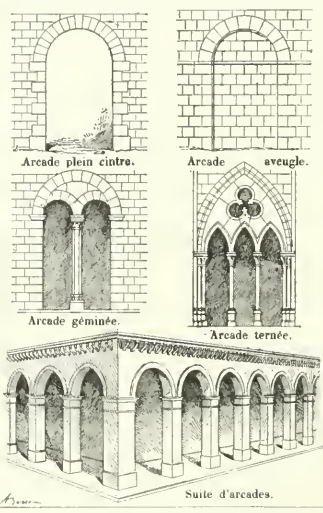
ARCAÇON, ville de France (Gironde), cant. de La Teste-de-Buch, arrond. et à 59 kilom. de Bordeaux, sur le bassin du même nom n. 3.221 hab. (*Arachaonensis*), Ch. de F. M. B. H. Il y avait en 1830, sur la plage d'Arcachon (du mot *arcasson* ou *arcasson*, résine coulé dans des moules en terre), qu'une chapelle de peuplage et des cabanes de pêcheurs ; il y existe aujourd'hui une ville divisée en deux parties distinctes : l'une couronnée, et l'autre recouverte l'hiver, qui s'élève au fond du bassin, le long d'une plage de sable parfaitement comode et sûre. De l'autre côté de la ville, ce sont des forêts de pins qui contribuent à donner à l'air d'Arcachon une salubrité extrême. Le climat est d'une égalité merveilleuse.

ARCADE (du bas lat. *arceata*, tiré du lat. *arcus*, arc) n. f. Ouverture en forme d'arc pratiquée dans un ouvrage d'architecture : Une grande partie de la rue de Rivoli, à Paris, est bâtie en arcades. Les arcades de la cour des Invalides ont été bâties par Brantôme. (Millet.) n. *Arceade feinte*, Celle qui n'est qu'indiquée ou figurée sur un mur, pour établir une symétrie avec une arcade réelle.

— Se dit, par anal., de ce qui a la forme d'une arcade : Une arcade de verdure. Le ciel ressemble à une arcade de lapis-lazuli. (L. Taine.)

— En arcade, loc. adv. En forme d'arcade.

— Anat. Courbe décrite par certaines parties osseuses, apophyses, et artérielles, à Arcades alvéolaires, Bords dentaires des deux maxillaires supérieur et inférieur. n. *Arcades de Corte*, ou arcs de Corte, Eléments microscopiques formés de cellules disposées en voûte et qui sont placés sur la lame basilaire du limacon. n. *Arcades sous-ventrales*, Saillies que présente de chaque côté l'os frontal ou coronal, et qui s'épendent aux sourcils. n. *Arcades orbitaires*, Bords supérieurs des orbites, formés par le bord inférieur ou antérieur de l'os frontal. n. *Arceade zygomatique*, Arcade formée par l'union de l'angle postérieur de l'os molaire avec l'apophyse zygomatique du temporal. n. *Arcades palmaires*, Courbes artérielles de la paume de la main, formées par les terminaisons des artères cubitale et radiale. Il y a



deux arcades palmaires, l'arcade palmaire profonde et l'arcade palmaire superficielle. n. *Arceade plantaire*, Courbe à convexité antérieure, décrite par la terminaison de l'artère plantaire externe. V. **ESQUEL**.

Hist. littér. *Arceade*, nom des arcades, ou plutôt des arcades. V. **ACADEMIE**.

— Mécan. Se dit d'un demi-cercle ou foute qui sert à lier les colonnes de deux machines à balancier.

le nez. n. *Dessous d'un talon de bois coupé en arc*, n. *Parlie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier disposé en fer à cheval*, n. *Arceade de la selle*, Partie cintrée qui se trouve devant et derrière à l'arceau.

— **ARCADE**, Archit. et génie civ. On appelle arcade toute ouverture pratiquée dans un mur et couronnée par un arc quelconque dont elle emprunte le nom. Ainsi il y a des arcades en plein cintre, en fer à cheval, en ogive, etc. L'arc de toute arcade repose sur des points d'appui qui sont des colonnes, des pilastres ou des piers-triets, et il est formé de pierres appareillées, appelées, d'une manière générale, *clevoaux* ou *voussoirs*, mais qui reçoivent des dénominations particulières, *clef*, *contre-clef*, *sommiers* ou *cousinets*, suivant la place qu'elles occupent. La surface concave formée par le dessous des voussoirs se nomme *intrados* et la surface convexe par leur partie supérieure s'appelle *extrados*. On dit qu'une arcade est *rielle* ou *pratiquée*, quand elle forme véritablement une ouverture, et qu'elle est *aveugle* ou *feinte*, quand elle n'est que simulée. Dans les deux cas, elle est uniquement destinée à servir d'ornement, et on l'exécute souvent par les procédés de la peinture. Quelquefois, on inscrit deux ou trois arcades dans une plus grande : on dit alors qu'elles sont *gémées* ou *ternées*. On appelle enfin *arceade brisée* l'arceade découpée en plusieurs parties par le centre plus ou moins nombreuses et se rapprochant du demi-cercle.

— Anat. *Arcades dentaires*. Les dents forment deux arcades inégales entre elles, l'une supérieure et l'autre inférieure, de sorte que dans l'état de rapprochement des deux arcades se superposent exactement dans le fond de la bouche, tandis qu'en avant l'arceade dentaire supérieure dépasse ou entoure l'inférieure.

Chaque arcade dentaire présente une face antérieure convexe qui répond aux lèvres et aux joues, une face postérieure concave en rapport avec la langue, un bord adhérent implanté dans les alvéoles, un bord libre, horizontal chez l'homme, répondant au bord libre de l'arceade opposée.

Arceade crurale, L'arceade formée au femoral, s'appelle aussi *ligament de Palfin*, *ligament de Poupert* ; c'est une bandelette fibreuse obliquement étendue de l'épécine iliaque antérieure et supérieure à l'épécine du pubis et à la crête pétiolaire. Sa face supérieure forme une gouttière qui reçoit le péricrânium du crânium. Le bord inférieur de cette gouttière se continue avec l'apophyse du grand oblique, et le bord postérieur avec le fascia transversalis. La face inférieure forme du côté interne la base d'un orifice triangulaire destiné aux passages des veines iliaques internes et externes, des artères iliaques et se réfléchit et va s'insérer à la crête pétiolaire ; c'est le *ligament de Gimbernat*.

— Géol. Nom donné à certaines formes d'arceade.

ARCADE, **ÉE** adj. Qui a la forme d'un arceade, qui a des arcades : Un viaduc arcade.

ARCADES o. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches asculpiques, renfermant les genres : *arce*, *petucula*, *caucille*, etc. — Un **ARCADE**.

ARCADET (Jacques), savant musicien, né dans les Pays-Bas à la fin du xv^e ou au commencement du xvij^e siècle. Il vécut longtemps à Rome, où il se rendit vers 1536, puis quitta la chapelle pontificale, à laquelle il était attaché, pour entrer au service du cardinal Charles de Lorraine, duc de Guise. Il passa ensuite plusieurs années à Paris, où l'on crut qu'il avait composé les madrigaux composés par les deux léconds de son temps. Ses œuvres consistent en messes très ombreuses, madrigaux à quatre et cinq voix (plus de deux cents), et en un recueil de chansons françaises avec instruments.

ARCADES AMBO (mots lat. qui signif. *Arceadiens* tous deux). Virgile (égl. vi) représente deux bergers, Thyrsis et Corydon, se préparant un combat de flûte.

Ambos finitibus arceades ambo.

Tous deux jeunes, Arceadiens tous deux. — Comme l'Arceade n'était pas moins célèbre par ses ânes (rousins d'Arceade), on dit quelquefois : *Arceades ambo* d'un couple de sots, et, en général, de tout couple qui prête à la malice, à la plaisanterie, etc.

ARCADE, plateau élevé, situé au centre du Péloponèse, compris entre l'Elide à l'O., la Messénie et la Laconie au S., l'Argolide à l'E. Son alt. moyenn. est de 600 m. ; il est entouré ou sillonné de hautes montagnes (Cyllène, Erymanthe, Lyce, Mégalé). Nombreuses vallées, dont la principale est celle de l'Alphée. Lacs et cascades.

— En littérature, et surtout dans la poésie d'autrefois, Pays imaginaire des bergers purs dans leurs mœurs, fidèles dans leurs amours ; séjour prétendu du bonheur pastoral.

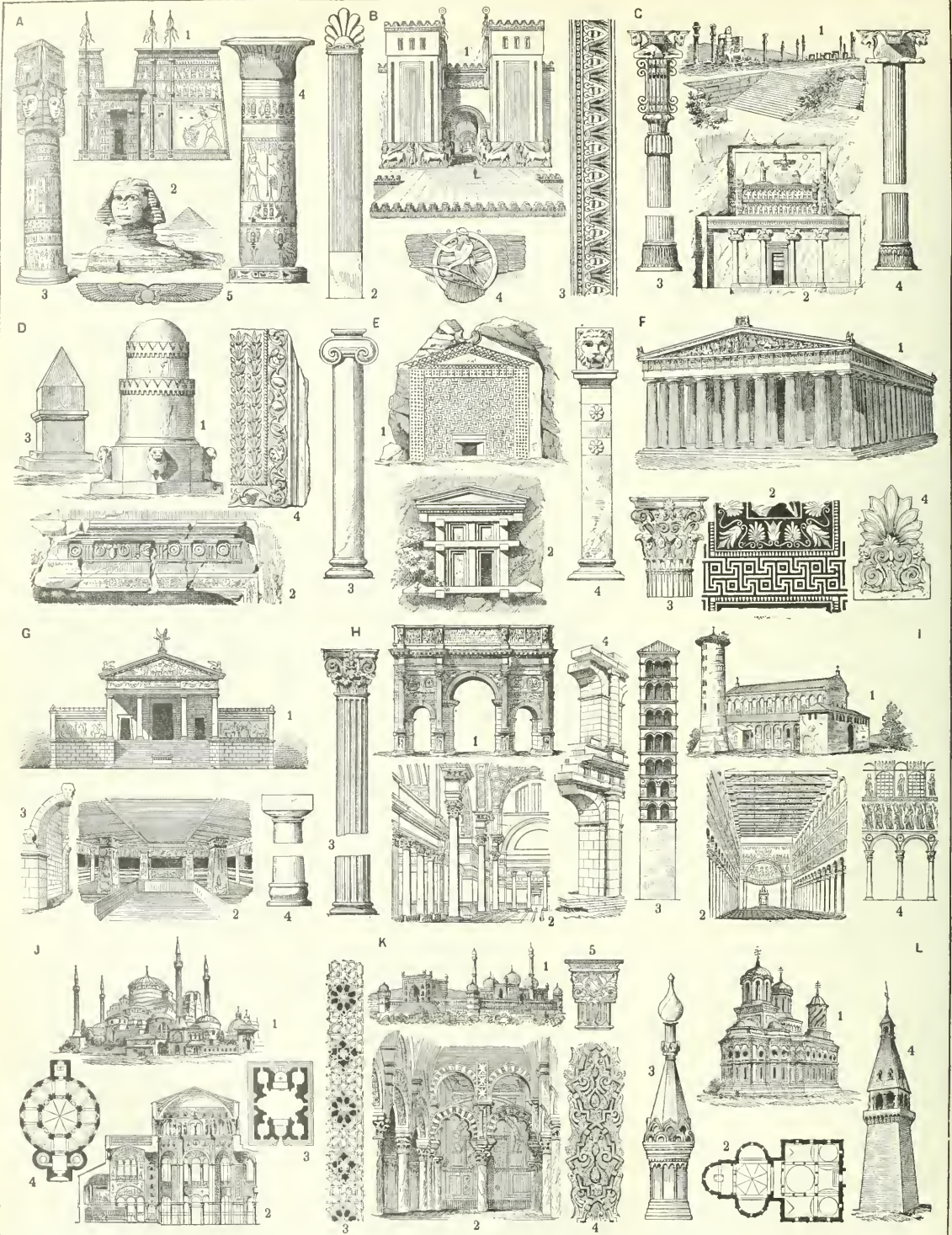
Histoire. Les Arcadiens, descendant sans doute des Pélasges, formaient un peuple pasteur qui a joué un rôle très secondaire dans l'histoire. Vers le milieu du vi^e siècle avant notre ère, ils lapidèrent leur roi Aristocrates, qui avait traité les Messéniens, et abolirent la royauté. Les Arcadiens furent donc une république démocratique, même, Mantinée, Tégée, Megalopolis, etc.). Vers l'an 232, l'Arceade entra dans la ligue Achéenne, à laquelle elle donna Philopémen, son plus illustre chef. Plus tard, elle suivit le sort de la Grèce, réélue en province romaine. Elle fit partie de l'empire grec, appartenant aux thèmes après 1204, fut conquis par les Turcs en 1470. C'est aujourd'hui une monarchie du royaume de Grèce, qui a pour chef-lieu Tripolizza, et qui, en 1880, comptait 118.000 hab. (*Arceadiens*).

ARCADE, nom donné à la moyenne Egypte, au vi^e siècle de notre ère, en l'honneur de l'empereur Arcadius.

Arceade (L.), poème pastoral, en prose et en vers, de Sanaazar, avec des œuvres capitales de la littérature italienne au xv^e siècle. La première édition parut à Venise en 1502.

L'auteur chante les amours des bergers et les occupations des pêcheurs apolliniens étendant leurs filets sur le rivage d'un lac balnéaire, à la fois simple et agrémentée. Le table offre de l'intérêt, et un charme agréable se fait sentir dans toutes les pages.

Arceade (L.), roman pastoral de Philippe Sidney, l'un des seigneurs les plus accomplis de la cour brillant d'Elisabeth. Ce poème ne fut publié qu'après sa mort, en 1591. Très admiré par les Français, ce roman est en suite dans le discrédit. *l'Orizon* pastoral ou enuysé, lamentable, pélatéque, qui laisserait même aujourd'hui la



A. (EGYPTE) : 1. Temple à Edfou. — 2. Le Sphinx de Gizeh. — 3. Colonne Denderah. — 4. Colonne à Thèbes. — 5. Soleil embleme (le globe ailé). — B. (PERSE) : 1. Ruines de Persépolis. — 2. Tombeau de Darius. — 3. Colonne à Susa. — 4. Colonne à Persépolis. — C. (ASIE MINEURE) : 1. Palais de Sargon, à Khorsabad. — 2. Tombeau à Amrith. — 3. Fragment du tombeau des rois, à Jérusalem. — 4. Ornement d'un sarcophage (Louvre). — D. (GRECE) : 1. Parthionon. — 2. Mosaïque du temple d'Olympie. — 3. Chapiteau du monument de Lysistrate, à Athènes. — 4. Ornement du temple d'Antipholos. — 5 et 6. Colonne et pilastre d'un tombeau (Myra). — E. (GRECE) : 1. Temple étrusque (restitution). — 2. Caveau de Cervetri. — 3. Arc à Volterra. — 4. Colonne. — F. (ROME) : 1. Arc de Constantin. — 2. Saint-Vital (Ravenna). — 3. Plan de Sainte-Philippine, à Vaghadjabad. — 4. Plan de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. — G. (ART ARABE) : 1. Mosquée de Belhï. — 2. Mosquée de Cordoue. — 3. Ornement d'un sarcophage. — 4. Arabesque. — 5. Chapiteau de l'Alhambra. — 6. La tour de Kremlin (Moscou). — H. (ART ARABE) : 1. Eglise de la Sainte-Vierge (Moscou). — 2. La tour de Kremlin (Moscou).



TOMASZEWICZ

M. ROMAN : 1. Notre-Dame de Poitiers. — 2. Crypte de la chapelle, à Eger (Hongrie). — 3. Porte de la cathédrale de Santiago (fragment). — 4. Fragment de la cathédrale de Péterborough, Angleterre. — **N.** GOTHIQUE : Cathédrale de Burgos. — **O.** GOTHIQUE : 1. Gablet d'une église, à Esslingen (Wurtemberg). — **P.** RENAISSANCE ITALIENNE : 1. Palais à Venise. — 2. Pilastre de la chapelle du Palazzo Vecchio, à Florence. — 3. Partie d'une maison, à Rouen. — 4. Gablet d'une église, à Esslingen. — **Q.** REN. FLAMANDE : 1. Partie du château de Chambord (partie haute). — 2. Pilastre de la chapelle du Palazzo Vecchio, à Florence. — 3. Chartreuse de Pavie. — 4. Décoration murale de Santa-Croce (Florence). — **R.** REN. ESPAGNOLE : 1. Escorial. — 2. Cloître, à Lupia (Lecce, Italie). — 3. 4. Arcades du cloître. — **S.** REN. ANGLAISE : 1. Hôtel de Ville, à Leyde. — 2. 3. Fragments de l'hôpital d'Edimbourg. — 4. Balustrade d'une maison. — **T.** REN. ALLEMANDE : 1. Château de Meiringen. — 2. Partie d'un château de plaisance, à Stutzgard. — 3. Une partie de maison, à Hannover. — 4. Pavillon, à Dresde. — **U.** (SUISSE) : 1. Maison Marbach. — 2. Intérieur d'une maison, à Meiringen. — 3. 4. Décorations courantes. — **V.** (IND.) : 1. Temple de Djagernat. — 2. Grotte de l'Éléphant. — 3. Ornement. — 4. Partie d'une maison hindoue. — **X.** JAPON : 1. Pagode. — 2. Fragment. — 3 et 4. Ornements courants.

ARDAVALIS ou **HARDAVALIS** (*lisse* — corrupt. du gr. *lat.* *dravalis*, machine qui va à l'aide de l'eau) n. m. Instrument de musique dont on servait les Hébreux; et qu'on suppose avoir été une sorte d'orgue hydraulique.

ARDEU ou **ARDEP** n. m. Mesure de capacité très usitée en Egypte et sur les côtes de la mer Rouge. Contenance très variable : à Alexandrie, 271 litres; à Rosette, 284 litres; à Gondar, 410 l. 2/3; à Massouah, 10 lit. environ.

ARDEUIL ou **ARDEUIL**, ville de Perse (Ardebil), sur un affluent de l'Araxe. Entouré des marchands qui vont de Tiflis à Ispahan; 10,000 hab.

ARDECHE (*lat. Arctia*), rivière de France, affluent du Rhône, longue de 112 kilom., sortie de la forêt de Bazou, dans la chaîne du Taanargue, par 1,537 m. d'altitude, descend rapidement à travers un cañon tortueux et pittoresques les pentes orientales des Cévennes. Après avoir rogné la base du *Paré des Géants* et coulé sous le pont d'Arc, l'Ardeche serpente dans des défilés jusqu'à quelques kilomètres du Rhône, avec lequel elle conflue à 1,360 m. en amont de Pont-Saint-Esprit.

Ce torrent aux eaux vertes, qui coule presque tout entier dans le dép. de l'Ardeche, mais draine aussi des territoires des dép. de la Lozère et du Gard, court dans un lit généralement étroit sur les roches les plus diverses. Il est grossi par d'autres torrents tels que le Lignon (r. dr.), l'Auzon (r. g.), et le Chassac (r. dr.), qui le font passer de 6 à 10 m. cubes à l'étagé à des centaines de mètres cubes en temps de crues. L'Ardeche, qui arrose Thimey, Aubenas et Saint-Martin, est à peine borborigne sur 24 kilom. de son cours, navigable sur 11, et elle ne fait mouvoir que une dizaine de moulins et usines.

ARDECHE DÉPARTEMENT (L'), formé de la majeure partie de l'ancien Vivarais. Superf. 532,665 hectares. Il comprend 3 arr. (Privas, ch.-lieu, Tournon, Largentière), 31 cant., 339 communes. Une population de 263,501 hab.; fait partie du 15^e corps d'armée, de l'inspection des ponts et chaussées, de l'arr. minéralogique d'Alais et de la 5^e conscription. L'Ardeche est un département des forêts; ressortit à la cour d'appel de Nîmes, à l'Académie de Grenoble, et, comme diocèse de Viviers, à l'archevêché d'Avignon.

Les terrains de l'Ardeche sont schisteux dans les Cévennes, volcaniques dans la Lozère et les Corons, calcaires dans le reste. La partie montagneuse est très pittoresque; on y trouve des gorges, des pics, conlées de basalte. Les rivières sont toutes des torrents redoutables : l'Ardeche peut monter de 20 m. rouler des quartiers de roche, et, dans son élan, traverser le Rhône. Le sol y a un peu d'humidité; le climat est généralement chaud dans la vallée du Rhône, il est tempéré dans les vallées du nord, froid dans quelques-uns; très arde dans les Cévennes. Le pays est essentiellement agricole; la récolte en céréales est supérieure à la consommation; est suppléée par celle de la pomme de terre. L'ouest, très accidenté, est seul à peu près stérile. Les montagnes même et les plateaux sont exploités; l'altitude, l'exposition font varier les cultures. Les plaines de l'est et du nord produisent des céréales, des légumes, des pommes de terre; les coteaux sont couverts de vignes, d'arbres fruitiers (nagriers surtout) et châtaigniers (arrondissement de Saint-Péray, la pierre d'arrondissement de Largentière et de Privas sont les meilleurs pour le mûrier, les vers à soie, par leur douce température. Les châtaigniers du Vivarais sont très estimés sous le nom de marrons de Lyon. Les vins du Vivarais sont vantés (vins blancs de Saint-Péray, vins rouges de Limay, de Villeueuve-de-Berg et de Rosières).

Sauf la race bovine, les animaux domestiques sont chétifs; peu de gibier; surtout les lièvres et lapins, mais beaucoup d'oiseaux (bartaivelles du Vivarais). Les cours d'eau sont poissonneux.

L'Ardeche est devenu manufacturier, grâce à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie. On y compte aujourd'hui quatre-vingt filatures de cocons et près de trois cents fabriques de soie. Le départ. possède de grands établissements de papier (à Ancoyau surtout), des fabriques d'huile de noix, des mégisseries, des tanneries (préparation de peaux de chevreau pour la ganterie).

L'Ardeche est riche en minéraux : fer, bismuth, zinc et plomb sulfurés, antimoine, kaolin, cristal de roche, spath fluore, pierre de taille, pierre à chaux, pouzzolane, marbre, porphyre, basalte. La chaux hydraulique du Teuil, les marbres de Rognerac et du Pouzin, le silex de Roche-aux-Forges, la pierre lithographique de Saint-Péray, la pierre de taille de Cruas, de Bourg-Saint-Andoël et de Viviers,

sont surtout renommées. Les eaux minérales les plus connues sont celles de Vals, surtout, Saint-Laurent-les-Bains, Seyrac (comm. de Meyras), Desaignes, Jaujac, Saint-Martin-de-Valamas.

ARDEE, village d'Italie (prov. de Rome), sur l'emplacement de l'Ardea des Romains et sur le fleuve côtier l'Incastro; 100 hab. environ. Ce petit village est souvent en proie à la *mal'aria* — Ardeie à conservé une partie de ses murailles antiques. Des fouilles faites en 1852 ont fait découvrir l'emplacement de la nécropole.

— **ENCYCL.** Dorigine pléiasique. Ardeie est, dans l'histoire légendaire d'Enée, la capitale des Rutules, la ville de Turanus; à l'époque historique, c'est une des trente villes de la Ligue latine, la plus opulente du Latium au temps de Tarquin le Superbe. Plus elle déclina et devint une colonie latine ordinaire; les guerres civiles achevèrent ce qu'avait commencé à faire son insalubrité.

ARDEIDES (du *lat.* ardea, héron, et du gr. *eidus*, forme n. m. pl. famille d'oiseux de l'ordre des échassiers. — **UN** ARDEIDE, V. HÉROIDES).

ARDEINÉS (rad. ardeie n. m. pl. Sous-famille d'oiseux échassiers, famille des hérodides, renfermant les hérons, aigrettes, butors, bithoreaux, etc. — **UN** ARDEINÉ.

ARDELAY, comm. de la Vendée, arr. et à 27 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent gauche de la Maine, affluent du Grand-Lay; 1,671 hab. Aux environs, ruines de l'abbaye de la Gracière.

ARDELION (*lat. ardelio*, même sens) n. m. Homme qui fait l'empresse, l'officieux, qui se mêle de tout.

Grands promoteurs de soins et de services, *Ardelions* sont le masque d'un âme. Sachez de moi que les meilleurs offices Sont toujours ceux qui le sont à moins promis. — J.-B. ROUSSEAU.

ARDELL (James Mac-), graveur anglais, né à Dublin



en 1710, mort à Londres en 1766. Il grava à la manière noire des sujets religieux et de nombreux portraits, d'après Murillo, Roubaud, Rubens, Van Dyck, Hogarth, Reynolds, œuvres remarquables par le modelé et la finesse.

ARDEMANO (Teodoro), architecte, peintre et sculpteur, né à Madrid en 1664, mort en 1726. Il apprit la peinture sous Claudio Coello et se livra ensuite à l'étude des monuments antiques et à l'architecture. Ses principaux travaux sont : la construction d'une partie de la cathédrale de Grenade, le palais de Saint-Isidore et le beau maître-autel de la chapelle. Ses meilleures sculptures sont celles des tombeaux du dauphin de France et de la reine de Sardaigne. Parmi ses peintures, on cite les fresques de l'église Saint-François, à Madrid.

ARDEMENT adv. D'une manière ardente. *Ne s'emploie qu'au fig.*, dans le sens de Avec chaleur, avec passion : *Aimer ARDEMENT. Vouloir une chose ARDEMENT.* Discuter ARDEMENT.

Arden de Feversham, tragédie anglaise attribuée à Shakespeare, c'est la mise en action, très détaillée, de l'assassinat d'un mari par sa femme et par l'amant de

celle-ci. Avec *Arden de Feversham*, la tragédie à fait deux progrès importants. Une part, elle trouve dans le monde moderne, en dehors de la mythologie et de l'antiquité, une situation et des caractères dramatiques nouveaux; de l'autre, elle a appliqué au drame la langue riche et variée de la poésie lyrique... C'est l'avènement du lyrisme dans le drame anglais.

ARDENNAIS, AISE, celui qui habite les Ardennes ou l'Aisne. — **UN** ARDENNAIS, UN AISEN. Adjectiv. Qui appartient aux Ardennes ou à leurs habitants : *Race ARDENNAISE.*

— **ENCYCL.** Zoologie. La race bovine ardennoise se trouve entre la Meuse et l'Aisne. Son corps est long, sa poitrine étroite, ses cornes incurvées, ses côtes petites, ses jambes fines; son poil est pile, blanc et noir; sa peau est assez fine. Elle est moins laitière, mais mûrit pour la boucherie. V. BOEUF.

— **ENCYCL.** Zoologie. Les Ardennes produisent des chevaux d'attelage et de petits bidets. Le cheval ardennois proprement dit a la tête très expressive, l'encolure large, fortement garnie de crins, les extrémités sèches, les hanches saillantes, mais la croupe trop avallée. Lorsqu'il a la taille voulue, ce cheval convient très bien pour l'artillerie et la cavalerie de ligne. Il est fort, rustique, résiste bien aux intempéries et aux privations. V. CHEVAL.

ARDENE. On désigne sous ce nom un pays bien délimité s'étendant en France, en Belgique et en Allemagne, des sources de l'Aisne à celles de la Roër, entre les plaines onduleuses et basses de la Champagne et du Luxembourg, et les plateaux et fertiles de la Belgique, des couches schisteuses et des quartzites appartenant aux plus anciennes formations sédimentaires, voilà ce qui constitue presque uniformément la géologie de l'Ardenne et donne une grande simplicité à sa conformation physique. L'Ardenne est un vaste plateau marquant la fin des plaines, du grand système montagneux de l'Europe centrale. Ce plateau, large d'environ 50 kilom., découpé par des vallées et des gorges profondes, se dresse à une hauteur à peu près uniforme de 500 à 550 m., il atteint même 700 m. Sa partie centrale, entre la Meuse et l'Amblève, constitue l'Ardenne propre, tandis que la partie qui va en s'abaissant au delà de la rive gauche de la Meuse forme la Thierache.

La région de l'Ardenne présente presque partout un sol maigre et peu favorable à la végétation. Elle est jurassique dans le centre, calcaire dans les montagnes du N.-O. et du S.-E., crayeuse dans la portion S.-O. Sa prairie septentrionale forme l'Ardenne proprement dite, contrée herissée de montagnes et de forêts ou que l'on appelle les bruyères. Dans le S.-O. s'étendent de vastes plaines oues ou des marécages; la région centrale et la vallée de l'Aisne sont seules fertiles; là apparaissent les champs de blé, les vignobles et les vergers; entre Mézières et Sedan, une sorte de région aride, les terres croulées contre les vents du N. et du N.-O., et les rocs propres à toute espèce de cultures.

Dans ce pays au climat froid, à l'air vif, aux précipitations atmosphériques abondantes, parcouru par des rivières de plus en plus encaissées vers l'E., l'eau ne peut pas filtrer dans des couches imperméables à s'écouler partiellement, faute d'une pente suffisante. Aussi la contrée est-elle peu favorable à la culture, couverte de forêts, de landes à peu près uniformes de 500 à 550 m., il atteint même 700 m. Sa partie centrale, entre la Meuse et l'Amblève, constitue l'Ardenne propre, tandis que la partie qui va en s'abaissant au delà de la rive gauche de la Meuse forme la Thierache.

— **BIBLIOG.** : D'Omalus D'Halloy, *Mémoire pour servir à la description géologique des Pays-Bas et de la France (Nancy, 1828; et l'Ardenne (Paris, 1883);* Rayeur, *La Tronée des Ardennes (Tour du nord, 1894).*

ARDENNES (CANAL DES). Projeté des Louis XIV, exécuté de 1821 à 1835, ce canal reunit la Meuse à l'Aisne, et par suite la Seine au Rhin. Il se détache de la Meuse près de Pont-à-Bar (entre Duchêne et Flize) et se termine à Metz-les-Asefeld sur l'Aisne, après un parcours de 100 kilom. dans les dép. des Ardennes et de l'Aisne.

ARDENNES (DÉPARTEMENT DES), formé de la haute Champagne et d'une partie du Hautain français. Superf. 523,289 hect. Il comprend 5 arrond. (Mézières, ch.-l.; Reethel, Rocroi, Sedan et Vouziers), 31 cant., 503 comm., et une population de 318,665 hab. Il fait partie du 6^e corps d'armée (Châlons), de la 4^e inspection des ponts et chaussées, de la 6^e conservation des forêts, et de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à la cour d'appel de Nancy, à l'archevêché de Reims, à l'Académie de Lille.

Ce département se divise en quatre zones principales : champenoise (vastes plaines aues, crayeuses et marécageuses); axonaise ou vallée de l'Aisne; centrale (Vouziers, Buzancy, Grandpré, Mouzon, Carignan, Sedan, Charlevoix, Mézières, etc., si célèbres en 1792 et 1870); et ardennaise (Mézières et Rocroi).

Le département est couvert par l'extrémité du plateau de l'Ardenne au N. et au N.-O., et par l'Argonne, entre la Meuse et l'Aire. Les points culminants de ces plateaux n'ont guère que 400 ou 500 m. d'altitude; les vallées, au contraire, sont profondes et ont une largeur considérable pour qu'on leur donne le nom de « lacs »; l'étang de la Fosse-au-Mortier, près de Sigy-l'Abbaye, est le plus important.

Le climat est déjà continental : brusques variations dans l'année et dans les jours; les mois de septembre et d'octobre, presque constamment secs, sont les plus agréables de l'année. V. ARDENNE.

Le département des Ardennes, autrefois riche en forêts seulement, est devenu aussi agricole par des défrichements et de vastes associations de terres. Les terres septentrionales sont généralement riches en blé; le sol donne des vins passables; les pâturages sont abondants et excellents; bœufs et vaches sont petits, mais vigoureux; Le mouton des Ardennes est renommé pour la qualité de sa chair et la finesse de sa laine; les vaches et les vaches sont habilement exploitées, de façon à entretenir les récoltes de céréales pauvres aux couples de taillis. Elles abondent en gros gibier, même en loups; tout le département, d'ailleurs, est gibier; les rivières sont poissonneuses.

L'industrie est très développée et disséminée dans le

pays : mines de fer à Grandpré, Omont, Raucourt, etc., d'où industrie métallurgique très variée. Le cardage, le peignage, la filature, le tissage et le tricotage de la laine enrichissent aussi les Ardennes (draps de Sedan). Viennent ensuite la tannerie, la fabrication du cuivre jaune ou laiton, les verreries, les fabrications de blanc de céruse et de blanc de plomb, la bossellerie, l'exploitation du marbre (Givet), des pierres de taille (500 carrières environ), des ardoises (draps de Sedan). Viennent ensuite la tannerie, la fabrication du cuivre jaune ou laiton, les verreries, les fabrications de blanc de céruse et de blanc de plomb, la bossellerie, l'exploitation du marbre (Givet), des pierres de taille (500 carrières environ), des ardoises (draps de Sedan). Le tourbe est exploitée dans la vallée de la Barre, à Kenwez, Rocroi, etc. On trouve encore de la craie, du phosphate de chaux, des marbres, du plomb, de la calamine, de l'argile à creuser, du sable à verrerie, du grès, de la pierre à chaux, etc.

Jeune homme ardent. **Etalon ardent.** // Difficile à manier sur : **Cheval ardent.**
 — Qui approche du roux, en parlant des couleurs : **Chien ardent.** // **Chien ardent.** // **Cheval d'un poil ardent.** // **Chien ardent.** // Roux qui approche de la couleur du feu.
 — **Chapelle ardente.** Appareil funèbre, composé surtout d'un grand nombre de cierges allumés, et qui entoure un cercueil, un catafalque, dans une église, une chambre, etc.
 — **Ant. chim.** // **Épithète ardente.** Produits alcooliques obtenus par la distillation des liqueurs fermentées.
 — **Ant. phys.** // **Miroir ardent.** Miroir très poli, disposé de manière à faire converger les rayons solaires, par réflexion, sur un même point, qui est appelé **foyer** // **Verre ardent.** Simple verre convexe ou lentille qui, exposé en

vue, réfracte les rayons de chaleur, détre, prostration des forces, douleurs violentes à la tête et aux reins, inardations et abcès des glandes axillaires et inguinales, gangrène, etc. **Verre ardent.** Les anciens ont appliqué ce corps avec de dures douleurs. Quelquefois, on en était guéri par la perte d'un bras ou d'une jambe, qui devenaient noirs comme du charbon et se détachaient du corps. Ce sont les caractères de l'**ergotisme gangréneux**. Ces tumeurs, qui étaient d'abord dures à la condition et à l'alimentation insupportables des populations. (V. **ERGOTISME**). L'homme à moyen âge leur attribuait un caractère sur-naturel. Pour s'en défendre, les Français avaient surtout coutume de sans la chaîne de sainte Geneviève, que l'on plaça dans une chapelle bâtie spécialement à cet effet, sous l'invocation de sainte Geneviève des Ardennes. L'incubation lui insista une fête de **Sainte-Geneviève-des-Ardennes** (26 nov.).



ARDENNES (forêt des — *Arduenna Sylva*), la plus vaste et la plus célèbre forêt de la Gaule. S'étendant, au temps de César, des bords du Rhin jusqu'au pays des Nerviens; elle était du des principaux séjours des druides : jusque vers la fin du moyen âge, elle fut l'objet de nombreuses légendes, et elle a conservé longtemps son prestige poétique. Les paysans ont cru entendre résonner dans ses profondeurs le cor du grand saint Hubert, et les poètes du XII^e siècle en ont fait le théâtre des exploits des quatre fils Aymon.
 La forêt des Ardennes était autrefois beaucoup plus compacte et beaucoup plus étendue. Bien que très réduite aujourd'hui, elle n'est présente pas moins au aspect très particulier, que les progrès des temps modernes lui font perdre chaque jour davantage. Elle occupe encore, depuis l'extrémité du département de l'Aisne jusqu'aux pentes de l'Eifel, un long et large noyau d'environ 40 à 50 kilom. C'est la grande forêt des petits châteaux de Michelet. Elle appartient pour les trois quarts au pays wallon, et couvre en France même tout le nord-est et le nord du département des Ardennes. Elle s'y subdivise en cantons et en forêts portant des noms différents.
ARDENNES (le SANGLETER), nom sous lequel on désigne quelquefois le fameux comte de La Marck.
ARDENNITE n. f. Silico-vanadate et arséniate hydraté d'alumine et de manganèse. Syn. de **DEWALQUÈRE**.
ARDENT, ENTE (lat. *ardens*; de *ardere*, brûler) adj. Qui est en feu, qui est enflammé : **Charbon ardent.** // **Fournaise ardente.** // Qui chauffe, brûle, consume : **Soleil ardent.**
 — Par ext. Se dit de ce qui brûle en rougeant, en caustifiant : **Lacide sulfurique est un corrosif ardent.** // Qui cause une ardeur ou une chaleur interne excessive : **Fièvre ardente.** // Qui chauffe, brûle, consume : **Soleil ardent.**
 — Fig., en parlant des personnes, **Foguesque**, qui se porte avec ardeur à quelque chose : **Un ami ardent.** // **Un ardent adversaire.** // **Être ardent au combat, au travail.**
 — En parlant des choses, **Vif, violent, véhément : Haine ardente.** // **Tempérament ardent.**
 — Porte aux plaisirs de l'amour, apte à la génération :

soleil, en réfracte les rayons pour les faire converger vers le même foyer.
 — Art milit. **Flèches ardentes.** Flèches dont on se servait pour incendier des machines ou des édifices.
 — Blas. Se dit des torches, des flambeaux, des tisons dont le feu sans flamme est d'un émail particulier. Cet attribut est ordinairement de gueules.
 — Canotage. S'emploie pour exprimer la qualité d'un bateau qui tient bien le vent en marchant au plus près.
 — Hist. **Chambre ardente.** V. **CHAMBRE**.
 — Mar. **Vaisseau ardent.** Vaisseau qui a de la disposition à venir au vent, contre le gouvernail et l'effort des voiles d'avant. // Se dit aussi des barils qui on remplissent de matières inflammables, pour être employés sur les brûlots.
 — Peint. **Vif, éclatant : Adoucir des tons trop ardents.**
 — Techn. En T. de menuiserie. **Meule ardente.** Meule formée d'une pierre très dure : **Le gisant doit être moins ardent que le corant.**
 — ANTON. **Eteint, froid, glacé.** — **Endormi, engourdi, indolent, inerte, languissant, mu, terne, tiède.**
ARDENT (même étym. que pour l'adjectif) n. m. Se dit d'exhalaisons enflammées qui, pendant les chaleurs de l'été, paraissent sur le sol, principalement le long des eaux stagnantes.
 — **Académie des Ardents, ou Ardents.** Société savante fondée à Vierbe, en Italie, sous le patronage de sainte Rose. Elle avait adopté pour emblème un creuset rouge sur des charbons ardents; d'où son nom. Il y a eu aussi à Naples une **Académie des Ardents**, dont l'emblème était un tauron placé sur un autel pour y être brûlé.
 — Argot. **Chandelle.** Cette expression faisait également partie du langage des précieuses. Pour dire : **Laquais, mouchez la chandelle**, on disait : **Laquais, ôtez le superflu de cet ardent.** // Pl. Les ardents, les yvex.
 — Hist. **Mal de ardent.** Une espèce de charbon pestilenciel nommé **mal des ardents.** V. **ENCYCL.**
 — **ENCYCL. Méd.** **Mal des ardents.** Le mal des ardents, appelé encore **feu sacré**, **feu Saint-Antoine**, a sévi à plusieurs reprises sous la forme épidémique dans certaines provinces de France, en Allemagne, en Espagne et en Sicile, du XI^e au XII^e siècle. Cette affection présentait les caractères sui-

ARDENTE (Alessandro), peintre italien, né au milieu du XVI^e siècle, mort à Foggia en 1595, a laissé de nombreux portraits dont le plus connu est celui de Charles-Emmanuel de Savoie, et des tableaux à sujets religieux (**Saint Antoine et Baptême de Christ**, à Luques, et le **Conseil de saint Paul**, à Turin).

ARDENTES, ch.-l. de cant. Indre, arr. et à 14 kilom. de Chateauroux, sur l'Indre : 2.656 hab. (**Ardeutais**). Forges, fabriques de faux. Ce bourg a remplacé l'antique **Ardeuta**, ou le **Volcan romain**, à Ardeuta, qui fut franchissant l'Indre. — Le cant. a 9 comm. et 9.171 hab.

ARDEÔLE n. f. Ornith. Syn. de **noamz**.

ARDER ou **ARDRE** (lat. *ardere*) v. n. Brûler. (Vieux.)

ARDERELLE n. f. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

ARDÉSHIR-BABEGAN, premier roi de la dynastie des Sassanides, fils nominal d'un certain Fabeo ou Babeg. Ce dernier exerçait la profession de cartomane et se versa dans l'astrologie. Il découvrit par sea art qu'un officier perse du nom de Sasan, momentanément logé chez lui, devait avoir un fils qui deviendrait illustre dans le monde. Fabeo ordina aussitôt faire entrer Sasan dans sa famille; mais, n'ayant pas de fille, il engagea sa femme à se donner à lui; de cette union naquit Ardéschir. Parvenu à l'âge d'homme, Ardéschir poussa les Perses à la révolte pour secourir le joug de la dynastie des Parthes; il fut le Artaban IV et se fit proclamer « Roi des Rois » l'an 226 de l'èr. C. Sa naissance incertaine fut l'objet de contestations au sujet du nom qu'il devait porter; il finit par être appelé Ardéschir, fils de Pabeo, de la race de Sasan. Ardéschir fonda ainsi la dynastie des Sassanides, qui régna sur la Perse jusqu'à la mort de Djesdéschir, le dernier roi mazdaen, en l'an 650 de l'èr. C. Anoushir, fils d'Anoushir, surnommé « le Bienfaiteur », régna à partir de l'an 380 de J.-C. sur la Perse, comme tuteur de son neveu Shapur III, alors âgé de sept ans, et lui remit le pouvoir à sa majorité. (Ferdinand son père, de quatre ans, Ardéschir sut convertir la paix que son prédécesseur avait conclue avec les Romains, et transmit à son pupille un gouvernement prospère.) — Ardéschir III, fils de Shérouar, était âgé de sept ans lorsqu'il fut proclamé roi à la mort de son père (339 de J.-C.). Shérouar, son père, grand-général de Cosroès II, gouverneur de provinces, jaloux de ce que le jeune roi avait été porté sur le trône sans qu'on l'eût consulté, le fit mettre à mort, sous prétexte qu'il avait approuvé le meurtre de son père, Cosroès IV, et s'empara lui-même du pouvoir. Le malheureux prince fut, cinq ou six ans suivant certains auteurs; suivant d'autres, six mois ou un an.)

ARDES-SUR-COUZE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arr. et à 22 kilom. d'Issore, sur la Couze d'Ardes, aff. de l'Allier : 1.402 hab. (**Ardoisais**). Sources ferrugineuses. Ce bourg est l'ancienne capitale du duché de Mercoeur. — Le cant. a 16 comm. et 8.160 hab.

ARDEUR (lat. *ardor*; de *ardere*, brûler) n. f. Chaleur excessive. **L'ardeur du feu.** // Sensation de chaleur très vive, que l'on éprouve dans certaines maladies : **L'ARDEUR de la fièvre.**
 — Fig. Désir très violent :
 L'ardeur de s'enrichir chasse la bonne foi.
 BOLLÉO.

— Vivacité, fougue, avec laquelle on se porte à quelque chose : **L'ardeur de la jeunesse.** // **Ardeur du zèle.**
 — Passion amoureuse. // Dans un sens particulier, **Aspiration passionnée vers Dieu : Les ardeurs mystiques de sainte Thérèse.**
 — Excès d'activité, en parlant des animaux : **Cheval, chien à trop d'ardeur.**
 — Méd. **Ardeur urinaire.** Sensation de chaleur que fait éprouver, au niveau de l'urètre, l'émission de l'urine. // **Ardeur d'estomac.** Sensation brûlante qui remonte de l'estomac jusqu'à la gorge, et parfois accompagnée d'une sécrétion de matières acides, acides ou aqueuses. V. **YVEXIS**.

— ALL'U. LITTÉR. : Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, Allusion à une phrase de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé. V. **VOIX**.

— ANTON. **Frâcheur, frais, mu, réchauffé, tièdeur.** // **Engourdissement, inaction, indifférence, indolence, inertie, languueur, mollesse, relâchement.**

ARDEVAN, nom de quatre rois parthes de la dynastie des Arsacides : **Ardevan I^{er}**, qui déjona les entreprises d'Antiochus III et obligea ce prince à le reconnaître comme roi des Parthes; — **Ardevan II**, mort en 129 av. J.-C., la première année de son règne; — **Ardevan III**, surnommé **Ardes**, mort en l'an 166 de notre ère, obligé par les Romains, après une longue guerre, de céder le trône à Tiridate (35), plus rappelé (36) et forcé de fuir une seconde fois devant une révolte des grands, enfin guéri après une nouvelle restauration; — **Ardevan IV**, dernier roi des Parthes, défait en 216 par Caracalla, et qui fit un peu plus tard sa paix avec les Romains. (Les Perses, le jugeant affaibli, l'attaquèrent, le défirent, et, avec Ardevan, fut dans une bataille (226), finit le royaume des Parthes, fondé 475 ans plus tôt.)

ARDEZ, s'est dit pour **regardez**.

— **ARDEZ**, le beau moineau, Pour vous donner envie encore de le peindre !
 MOLIÈRE.

inférieure en quantité suffisante pour produire une immersion presque complète de l'instrument dans l'eau distillée, et l'on marque 0 au point d'affoulement. On plonge ensuite l'instrument dans une dissolution de sulfate de fer dans un volume d'eau et 15 parties de sel marin; au point d'affoulement, on marque 15. On partage l'intervalle de 0 à 15 en 15 parties égales, et l'on continue les divisions, qui forment ainsi les degrés de l'échelle. L'appareil ne donne que des indications sur le degré de concentration des liquides. Il suffit que l'échelle descende à 68°.

Quand l'aréomètre est destiné aux liquides moins purs que l'eau, on le teste de manière que le point d'affoulement, qui doit être le zéro, soit à peu de distance de la naissance de la tige lorsque l'instrument est plongé dans une dissolution de 10 parties de sel marin et dans 90 parties d'eau. On plonge ensuite l'aréomètre dans l'eau pure, et on marque 10 au point d'affoulement. L'intervalle est partagé en 10 parties égales, et la division continuée. Il suffit que l'échelle monte jusqu'à 50°. V. ALCOOMÈTRE, DENSIMÈTRE, VOLUMÈTRE, LACTOMÈTRE.

II. Aréomètres à poids variable. Rappelons que les densités de deux corps sont proportionnelles à leurs poids, lorsque leurs volumes sont égaux; en sorte que, désignant par P le poids d'un certain volume d'un corps dont la densité est D; par p le poids d'un égal volume d'un autre corps dont la densité est d, il vient $\frac{D}{d} = \frac{P}{p}$. Si d'est, comme plus haut, la densité-unité, on a $D = \frac{P}{p}$.

Ainsi, on peut obtenir la densité d'un corps en divisant son poids par le poids d'un égal volume d'eau.

— **Aréomètre de Fahrenheit.** Il sert à déterminer la densité des liquides. C'est un cylindre creux en verre, terminé en bas par une boule lestée de mercure, et en haut, dans un plateau destiné à recevoir des poids. Un petit trait placé sur la tige indique le point d'affoulement, qui sera toujours le même. Soient : P le poids total d'un tel aréomètre, poids déterminé une fois pour toutes, p le poids additionnel qu'il faut placer sur le plateau pour produire l'affoulement dans un certain volume d'eau; et p le poids additionnel qui détermine l'affoulement dans l'eau pure. Le volume du liquide déplacé pèse P+p; celui de l'eau pure déplacée pèse P+p'. La densité cherchée est donc égale à $\frac{P+p}{P+p'}$.

L'aréomètre de Fahrenheit n'est pas employé dans le commerce; d'ailleurs, il ne donne pas des résultats très exacts, à cause du phénomène de capillarité qui se produit à chaque expérience.

Aréomètre ou Balance de Nicholson. Il est employé pour déterminer la densité des corps solides. C'est un cylindre creux surmonté, comme l'aréomètre de Fahrenheit, d'un plateau destiné à recevoir des poids, et terminé en bas par une cuvette de forme conique; on a aussi marqué un point d'affoulement. Le solide dont on veut trouver la densité, étant posé sur le plateau, on détermine l'affoulement en ajoutant des poids. Ensuite, on enlève le corps, et on le remplace par des poids marqués pour maintenir l'affoulement. Ces derniers poids ajoutés représentent évidemment le poids du corps immergé p'. Les poids tant retirés, qu'on place le corps dans la cuvette inférieure. Pour rétablir l'affoulement, il faut placer sur le plateau des poids qui représentent le poids p d'un volume d'eau égal à celui du corps. La densité cherchée est $\frac{P}{p}$. Quand le corps est moins dense que l'eau, on le retient dans la cuvette à l'aide d'un petit couvercle ou forme de treillis.

Cet appareil n'est pas très précis, mais son transport est facile.

— **Electr. Aréomètre électrique de Leroy et d'Arcy.** V. ELECTROSCOPE À FLOTTEUR.

ARÉOMÉTRIE n. f. Art, action de déterminer la densité, la pesanteur des liquides, au moyen de l'aréomètre.

ARÉOMÉTRIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aréomètre, à l'aréométrie; *Echelles aréométriques.*

ARÉPAGE (du gr. *areios pagos*; formé de *arès*, et de *pagos*, colline), colline d'Athènes, située à 10. de l'acropole, à l'est et au tribunal d'Athènes, qui s'élevait sur cette colline. *Ce fut en abandonnant l'ARÉPAGE que Périclès perdit Athènes.* (Marmontel.)

E. m. Par anal. Assemblée de sages, d'hommes d'Etat, de magistrats, de savants, réunis pour examiner, juger une question. (En ce sens, s'emploie souvent d'une manière ironique ou plaisante.)

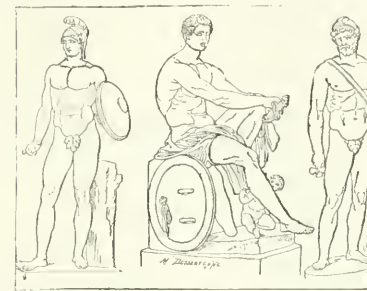
ENCYCL. L'arépage était le conseil et le tribunal le plus ancien d'Athènes. Suivant la tradition, il existait dès le temps de Cécrops. Les Athéniens prenaient ainsi l'avis les uns des autres, et l'avis de Cécrops, qui s'élevait sur cette colline. D'après une autre légende, mise en scène par Eschyle, Oreste, meurtrier de sa mère Clytemnestre, aurait plaidé victorieusement sa cause devant Athènes sur l'arépage.

Le sénat de l'arépage, appelé aussi *conseil d'en haut* (par opposition au conseil des Cinq-Cents, qui s'élevait en bas, sur l'agora), fut longtemps une assemblée tout aristocratique, uniquement composée d'eupatrides. Depuis Solon, l'arépage se recruta parmi les archontes sortant de charge. Ce fut toujours, et avant tout, une haute cour de justice, qui connaissait des meurtres prémédités et des sacrilèges. Mais l'arépage exerçait, de plus, un véritable pouvoir politique, d'autant plus considérable, à l'origine, qu'il était mal déterminé. Jusqu'aux guerres médiques, le

conseil d'en haut paraît avoir dirigé toute la politique d'Athènes. Kaïet, un loi démocratique, proposer par Ephialtes, ami de Périclès, lui enleva presque toutes ses attributions et toute son influence. Lors de la réaction aristocratique qui suivit l'expulsion des Trente en 403, l'arépage recouvra la parole des lois, de la religion et des mœurs, et la surveillance de l'éducation publique. Au IV^e siècle, il intervint dans plusieurs circonstances solennelles; il puni de mort les citoyens qui avaient fui à Cléon (338), il fut chargé d'instruire le procès des aratres corrompus par Harpalus, et condamna Démosthène (324). L'arépage conserva sa haute autorité morale jusque sous l'empire romain; et souvent on lui soumit des causes ambiguës. — C'est devant l'arépage, ou tout au moins dans un des locaux où s'élevait cette assemblée, que saint Paul prononça son fameux discours sur le dieu inconnu (23 de notre ère).

— **Archeol.** Sur la colline de l'arépage, on visita encore aujourd'hui des ruines intéressantes. Ce sont surtout des empreintes laissées sur le roc à l'endroit où le tribunal se levait en plein air; un escalier de 16 marches, un banc, des sièges rectangulaires rangés en demi-cercle. Près de là, une source, dans une profonde cavité, marque sans doute l'emplacement du sanctuaire des Euménides. Sur toute la plate-forme du rocher subsistent encore des traces de maisons et de ruos. Dörpfeld a fouillé avec succès (1895-1896), les pentes S.-O. de la colline.

— **BULLIOTA.** Dugit, *Etude sur l'Arépage athénien* (Paris, 1867); Lange, *des Ephètes et l'Arépage* (Leipzig, 1871).



Mars de Florence.

Mars et l'Amour

Mars du Capitole.

Mars vainqueur

Mars Borghèse

Mars de Munich.

Caillier, *Arènes, dans le Dict. des antiquités de Saglio*; Dörpfeld, *Athen. Mittheilungen* (1895).

ARÉPAGITE n. m. Membre de l'arépage, à Athènes. — **SURNOM** de saint Denis, premier évêque d'Athènes. Il était évêque de l'arépage, lorsque saint Paul y prêcha l'évangile; il embrassa alors le christianisme, et fut ensuite les ordres sacrés. Il fut martyrisé vers l'an 250.

ARÉPAGITIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'arépage, ou aux arépagites.

ARÉOSTYLE (ou *du gr. areios, peusêtre, et stulos, colonne*) n. m. Système d'entre-colonnement d'un temple, qui a pour base trois colonnes et qui se sépare les colonnes est de trois et demi à quatre diamètres.

ARÉOSTYLE (siss — du gr. *areios*, peu serré; *stus*, avec, et *stulos*, colonne) n. m. Système d'entre-colonnement qui, malgré son nom grec, est français; il a été imaginé par Claude Perrault.

— **ENCYCL.** Dans l'*aristotyle*, les colonnes sont accolées deux à deux, de telle sorte que l'intervalle entre deux colonnes est trois diamètres et demi, tandis que celui qui sépare les colonnes du même couple n'est que d'un demi-diamètre. Les bâtiments dans lesquels il a été employé présentent un aspect écrasé, et semblent s'étendre en longueur. La colonnade du Louvre (Paris) en montre le plus bel exemple qui existe.

ARÉOTECTONIQUE (du gr. *areios*, belliqueux, et *tektônîkè*, art de bâtir) n. f. Partie de l'architecture militaire qui concerne l'art de fortifier, de défendre, d'attaquer les places.

ARÉOTIQUE (du gr. *areios*, rare, peu dense) adj. Se dit des médicaments auxquels on supposait la propriété de raréfier les humeurs.

AREPENNIS (niss) n. f. Ancienne mesure agraire en usage chez les Gaulois, suivant Columelle, et qui a été, croit-on, l'origine de notre mot *arpent*.

ARÉQUIA (*kiti*) n. m. Genre de palmier. V. ARAUC.

ARÉQUIA, département de Pérou méridional (Amérique du Sud), dont les 101,200 kilom. carrés sont divisés en deux régions distinctes : celle des plateaux des Andes et celle du littoral entre l'Océan Pacifique et les Cordillères des Andes. Le dép. d'aréquia, dominé par le volcan du même nom, est peuplé de 150,200 hab. On y récolte surtout des produits agricoles et de bons vins. Il est traversé du S. au N. E. par un chemin de fer reliant Arica sur le littoral à Puno sur le lac Titicaca. Les villes principales de ce territoire, divisé en 7 districts, sont : *Aréquia*, Islay, quilla, Molendo.

ARÉQUIA, ville du Pérou, chef-lieu du dép. et du district du même nom, à 70 kilom. de la côte, sur le rio Yari, par 2,320 m. d'alt.; 29,200 hab. C'est la seconde ville du Pérou et un des principaux centres littéraires de l'Amérique du Sud (elle possède une université depuis 1825). Commerce et industrie très importants. Aréquia est à la tête du chemin de fer de Molendo au lac de Titicaca et à la ville de Cuzco. Cette ville, fondée en 1540 par Pizarre, est, en raison des six volcans qui l'entourent, sujette à de fréquents tremblements de terre; elle a été désolée depuis 1522 par 14 grandes secousses; celle du 13 août 1863 la détruisit presque entièrement. A peu de distance de la ville, sources thermales de Tingo. — **NOM** d'une montagne volcanique du Pérou, appelée encore *Aréqui*, dominant la ville d'Aréquia; altitude 6,100 m.

ARÉQUITTE n. f. Silico-antimoniate naturel de plomb.

STATUES ANTIQUES D'ARÈS.

ARER (*lat. arare*, même sens) v. a. Labourer. (Vieux.) — **En T. de mar.** Se dit de l'ancre lourde, jetée sur un mauvais fond, elle se prend pas, ou lâche prise, et traîne alors en labourant le cable. (Vieux.)

ARÈS, comm. de la Gironde, arr. et à 44 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon; 1,786 hab. Ch. de f. Midi.

ARÈS, un des douze grands dieux de l'Olympe hellénique, identifié plus tard avec le dieu Mars des Romains. — **ENCYCL.** Myth. Arès était, chez les Grecs, le dieu de la guerre, de la violence, de la bravoure aveugle et téméraire. Il avait pour attributs la lance et l'épée, puis la torche, le chien, le vautour. Autour de lui, l'imagination populaire voyait tout un cortège allégorique de divinités maléficientes : *Agôn* (le Combat), *Éris* (la Discorde), *Demos* et *Phobos* (la Crainte et l'Épouvante), *Enyo* et les *Kéres* (divinités du meurtre et de la mort violente).

Suivant la légende, Arès était fils de Zeus et de Héra. Il reçut aussi l'Olympe du bruit de ses querelles, et eut surtout d'Héraklès et d'Athéna. Un jour, il fut enchaîné par les géants Alondes, et délivré par Hermès. Il ne vivait en bonne intelligence qu'avec Aphrodite, ce qui lui valut tard toute naissance à la fable de leurs amours : *Olyssée* nous conte déjà comment ces deux amants furent surpris par Hephaestos (Vulcain), enfermés dans un filet et exposés ainsi à la risée des Immortels. Dans l'*Iliade*, Arès n'est que le dieu des combats et de la force brutale; il est souvent vaincu par Athéna, ou les protégés d'Athéna. La Grèce de l'époque classique ne savait pas beaucoup plus sur l'histoire du dieu des batailles; par la pauvreté et la monotonie des inventions, le cycle d'Arès contraste singulièrement avec la richesse des autres cycles divins.

C'est ce dieu à jamais été très populaire en Grèce. Le centre de son culte était en Thrace; c'est en Epire, en Beotie, Arès avait un temple à Thèbes, d'autres en Laconie, à Tégée, à Hermione, à Trézène. Les Athéniens lui avaient consacré le rocher voisin de l'Acropole, appelé de son nom *Aréostyle* (colline d'Arès); d'après la tradition, le célèbre tribunal qui siègeait sur ce rocher avait été institué pour juger Arès, meurtrier d'un fils du Poséidon. Malgré tout, les sanctuaires du dieu de la guerre étaient assez rares en Grèce; et il ne semble pas qu'aucune ville l'ait adopté pour son dieu protecteur.

— **Archeol.** Nous avons peu de renseignements sur les représentations figurées d'Arès, qui n'inspiraient pas les artistes grecs. Sur les vieux vases peints, par exemple sur le vase François, c'est un hoplite armé de toutes pièces. Mais ce se transforma plus tard. Nous en connaissons seulement deux sculpteurs célèbres qui aient tenté de représenter Arès; c'est Alcamène et Scopas. L'Arès d'Alcamène paraît avoir été un homme dans la force de l'âge, vêtu d'une chlamyde, armé d'un casque et d'une lance; tout différent était l'Arès de Scopas, dont nous avons sans doute une reproduction on une imitation dans l'Arès au repos de la villa Ludovisi; un beau jeune homme rêveur, presque entièrement nu, assis près d'un bœufier, autour duquel se joue un Amour. Ses représentations du dieu ne devaient être nombreuses que dans la Grèce romaine, depuis son assimilation avec Mars. A cette époque, on l'associe volontiers à d'autres divinités, surtout à Vénus, comme sur les fresques de Pompéi, ou dans les groupes en marbre du Louvre et de la villa Borghèse. Par analogie avec ces groupes, on a prétendu de nos jours que la Vénus de Milo avait elle-même fait partie d'un groupe de Vénus et Mars.

Diaz de Solis découvrit l'estuaire du rio de la Plata, dans lequel il pénétra le premier. Sébastien Cabot, quelques années plus tard, en commença la reconnaissance (1497), et exécuta lui-même ou fit exécuter la première exploration

au XVIII^e siècle, quelques reconnaissances à main armée. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, toutefois, on ne possédait guère encore que des notions plus ou moins précises sur le littoral atlantique de la future république Ar-

gentine. Les notions qu'on acquiescent encore les travaux de la commission constituée par suite du traité de Saint-Idefonso (1777) pour délimiter les possessions de l'Espagne et du Portugal en Amérique. Don Félix de Azaca fit alors beaucoup progresser la connaissance du pays arrosé par le haut Uruguay, l'Uruguay et le haut Paraná et le Paraguay. Mais les parties les plus proches de la mer restèrent encore à peine étudiées.

Alors d'Orbigny commença, dès l'année 1825, à combler cette lacune par ses travaux sur la partie sud-est de la province de Buenos-Ayres, et, en 1828, par une longue description du Gran Chaco. Enfin, l'année 1834 marque le début d'un ensemble de travaux topographiques sur l'intérieur de la république Argentine. Les Dr Martin de Moussy, Burmeister, Ura Kolbusch, M. Paz Soldán, furent successivement le pays et ajoutèrent chacun aux travaux de ses prédécesseurs des données nouvelles très précieuses, tandis que le Dr Moreno entreprit, depuis 1873, l'étude de la partie orientale de la Patagonie unie à la République Argentine. Ainsi se trouva préparé le travail topographique qui classera un jour la République Argentine parmi les pays possédant un levé précis pour tout leur territoire.

Bibliogr. : Martin de Moussy, *Description géographique et statistique de la république Argentine* Paris, 1800-61 ; Burmeister, *Physische Beschreibung der Argentinischen Republik* (Buenos-Ayres-Paris, 1875-76) ; Latzina, *Geografía de la Republica Argentina* Buenos-Ayres-Paris, 1891 ; Baicéaux, *la République Argentine* Paris, 1899 ; Lopez *Historia de la Republica Argentina* Buenos-Ayres-Paris, 1883. — Carte : Dr Brackebusch, *Mapa de la Republica Argentina* (Hambourg, 1891).

ARGENTIQUE (bas lat. *argenticus*, de *argentum*, argent) adj. Ne dit d'un oxyde et des sels d'argent.

ARGENTITE n. f. Sulfure naturel d'argent. Syn. de ARGYROSE.

ARGENTOMÈTRE (du lat. *argentum*, argent, et du gr. *metron*, mesure) o. m. Arcomètre spécial, imaginé par Duvernay, destiné à titrage rapide des solutions d'azotate d'argent employées en photographie.

ARGENTON (lat. *argentum*, argent) n. m. V. ARGENTAIN.

ARGENTON, riv. des Deux-Sèvres, affluent du Thouet, formé par l'union de l'Arçay et du Ton, Iré ou Dolo, qui baigne Bressuire. Cours : 60 kilom.

ARGENTON (Marie-Louise-Madeleine-Victoire Le Bêt de La Boissière de SÈVY, comtesse d.), une des premières maîtresses de Philippe d'Orléans, née vers 1680, morte en 1748. Fille d'un homme de Madame, elle devint enceinte des œuvres du duc d'Orléans, fit reconnaître et légitimer son fils (1706), et reçut du duc la terre d'Argenton, dont elle prit le nom. Vers 1712, elle épousa secrètement le chevalier d'Oppède, qui mourut en 1717.

ARGENTON-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. et à 18 kilom. de Bressuire, au confluent du Oûtre avec l'Argenton ; 1.169 hab. (*Argentonnais*). Fabriques du serges, d'étamines, de toiles, de coutils, d'étoffes dites *laines*, etc. Le château de ce nom fut construit sur un fort bâti par Philippe de Comines, et détruit pendant les guerres de Vendée. — Le cant. a 19 comm. et 13.300 hab.

ARGENTON-SUR-CREUSE (*Argentonnais* des Romains, ch.-l. de cant. (Indre), arrond. et à 30 kilom. de Châteauneuf, sur la Creuse ; 6.118 hab. (*Argentonnais*). Fabriques de draps, de toiles et de poteries, papeteries, blanchisseries de toiles, filatures de laine. Antiquités romaines. Ruines d'un vieux château, assiégé et pris par Henri IV, détruit par Louis XIV. — Le cant. a 10 comm. et 15.168 hab.

— *Histoire*. Cette ville commandait, au temps des Romains, une voie qui conduisait de Nantes à Bourges et à Nérès. Détruite par Waïfre, duc d'Aquitaine, elle fut relevée immédiatement par Pépin. En 1020, elle tomba aux mains d'Endes l'Ancien, et subit dès lors les diverses fortunes du Berry.

ARGENTOPYRITE (du lat. *argentum*, argent, et de *pyrite*) o. f. Sulfure naturel de fer et d'argent Ag⁺Fe²⁺S²⁻ qui se présente en cristaux gris rhomboïques.

ARGENTORATUM, anc. nom latin de Strasbourg.

ARGENTARIA ou **ARGENTARIA**, ville de la Gaule, détruite par Attila, remarquable dans l'histoire par la victoire de l'empereur Gratien sur les Germains, l'an 378 du notre ère. C'est sans doute sur ses débris que s'est élevé Hurbourg, près Colmar.

ARGENTRE, ch.-l. de cant. (Mayenne), arrond. et à 11 kilom. de Laval, près de la Jonannée ; 1.414 hab. Carrieres de marbre. — Le cant. a 9 comm. et 6.988 hab.

ARGENTRE Bertrand n^e, savant juriste-canon, né à Vitre en 1519, mort en 1590. Il était grand sénéchal à Rennes. On lui doit un *Commentaire sur la coutume de Bretagne* 1568, où il se montre l'inflexible partisan du droit féodal et coutumier. D'Argentre a écrit aussi une *Histoire de Bretagne*.

ARGENTRE-DU-FLEISSIS, ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 9 kilom. de Vitre, entre deux étangs qui forment un bras de la Vilaine ; 2.225 hab. Carrieres de granit noir, blanchisseries et papeteries. Aux environs, château des Rochers, célèbre par le séjour de M^{lle} de Sevigné. — Le cant. a 9 comm. et 12.262 hab.

ARGENT-SUR-SAULDRÉ, ch.-l. de cant. (Cher), arrond. et à 47 kilom. de Sancerre, sur la Sauldre ; 3.079 hab. Ch. de f. Orléans et P.-L.-M. — Le cant. a 4 comm. et 7.035 hab.

ARGENTURE n. f. Art, action d'argenter, de recouvrir les objets de feuilles d'argent ou d'une solution d'argent, pour leur donner l'apparence de ce métal.

— *Exécute*. L'application de l'argent sur un autre métal s'appelle à l'aide de différents procédés désignés sous les appellations de procédés anciens et modernes. Quelques-uns de ces procédés sont encore en usage à l'heure actuelle, pour l'exécution de certains travaux d'argenterie.

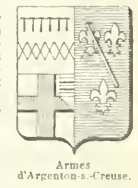
La plus ancienne des méthodes consistait à braser une plaque d'argent fin sur le métal à argenter, et à laminer les deux métaux jusqu'à l'épaisseur voulue. Plus est



des fleuves Uruguay, Parana, Paranaïty et Vermejo. Ainsi fut de bonne heure reconnu sommairement le système hydrographique du Rio-de-la-Plata ; quant à l'intérieur des terres, son exploration ne commença qu'après la fondation de Buenos-Ayres (1535), d'où partit, au XVI^e et

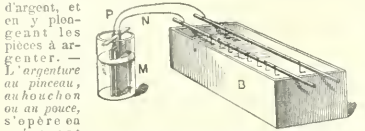
XVII^e siècles, quelques reconnaissances à main armée. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, toutefois, on ne possédait guère encore que des notions plus ou moins précises sur le littoral atlantique de la future république Ar-

gentine, sur les deux fleuves Parana et Paranaïty, et sur les deux grandes routes postales faisant communiquer la colonie espagnole avec le Pérou et le Chili. En 1750, des reconnaissances topographiques, exécutées sur la partie supérieure de l'Uruguay et du Parana, commencèrent à



Armes d'Argentons-sur-Creuse.

venne l'argenteur en feuilles, consistant à recouvrir d'une feuille d'argent l'objet à décorer, après l'avoir préalablement décapé, et à l'appuyer à l'aide du bruisoir en acier... L'argenteur à la bouillotte s'opère en plongeant la pièce à argenter dans un bain bouillant de chlorure d'argent.



Argenteur galvanique. M, pile; PN, fils conducteurs; B, cuve renfermant un bain de cyanure double de potassium et d'argent.

Argenteur galvanique. M, pile; PN, fils conducteurs; B, cuve renfermant un bain de cyanure double de potassium et d'argent. Cette opération s'obtient en préparant deux liquides, dont la première se compose d'azotate d'argent dissous dans l'ammoniaque, dissolution à laquelle on ajoute de l'acide tartarique. La seconde ne diffère de la précédente que par une quantité double d'acide tartarique.

ARGENVILLE (DEZALLIER D'), écrivain et amateur d'arts. V. DEZALLIER D'ARGENVILLE.

ARGENVILLE (D'), pseudonyme sous lequel Papillon de La Ferté a publié un Abrégé de la vie des peintres Français (1798).

ARGES (Jésu) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des silurides, renfermant des silures américains habitant les eaux douces : arges cyclops (caverues des Andes), etc.

ARGHANA ou ARGANA, ville de la Turquie d'Asie (Adighesir), chef-lieu de district du pachalik de Diarbekir, sur la branche occidentale du Tigre; 4.250 hab. Riches vignobles aux environs. — Pop. du district d'Arghana: 134.500 hab. à 8 km. au N.-O., la petite ville d'Arghana-Maden, sur la rive gauche du Tigre 3.150 hab.; est bâtie sur une riche mine de cuivre.

ARGHOUN, empereur mogol, fils d'Houlogaou et quatrième des trois parents de la race de Gengis-Khan, mort en 1291. Il succéda à son oncle Nikidar en 1284. Il se signala par son talver religionne, mais se laissa gouverner par son favori Bouka, auquel succéda Saad-ed-Daulah, médecin juif, dont l'administration fut sage et modérée.

ARGIA ou ARGIE, mère de la ville d'Argos et femme de Polyaque, auquel elle rendit les honneurs funéraires; Créon; les dieux la changèrent en fontaine. — Femme de Polybe et mère d'Argos, constructeur du vaisseau Argos. — Écluse de Fontaine d'Argos.

ARGIEN, ENNE (in, en), celait, celle qui habitait Argos et l'Argolide. Les Argiens.

Argis argiens. Jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur de Héra (Jupiter) divinité protectrice de la ville.

ARGILACE, EE adj. Qui a la couleur de l'argile.

ARGILE (du lat. argilla, en gr. argillos; forme de argis, blanc; à dire que, elle n'est plus que la matière de cette substance) n. f. (Les poètes, et quelques bons prosateurs, H. de Balzac par exemple, l'ont fait du masculin.) Terre molle et grasse dont on fait des vases de toute sorte, des modèles pour la sculpture, etc. : ARGILE blanche, verte. — Vase fait d'argile.

Cette argile où sa main préparait ses pépins. — THOMAS. Argile s'emploie souvent au fig. dans un sens facile à comprendre, pour désigner une personne, comme il se voit, selon la Bible, le premier homme a été formé: Tous les enfants des hommes sont pétris de la même argile. — THOMAS. 2° à la nature molle et flexible de cette matière: L'enfant est une ARGILE que l'éducation pétrit à sa volonté; 3° au peu de consistance de certaines opinions, doctrines, etc.: L'opinion qui ne s'appuie que sur la coterie et l'intrigue est d'ARGILE. — ENCYCL. Minér. I. PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES DES ARGILES.

ARGILES. Les composés désignés sous le nom générique de argiles sont des silicates d'alumine hydratés, rarement purs. Blancs, quand elles sont pures, les argiles sont le plus souvent colorées en gris, en violet, en jaune ou en rouge; il en est de bleuâtres, de verdâtres et de brunes; elles ont toutes une certaine cohésion de l'eau et forment avec ce liquide une pâte glutineuse. L'argile desséchée se fendille; elle est alors très avide d'eau et adhère fortement à la langue. Soumise à une température élevée, elle devient aigre, inattaquable par l'eau, soignée, et rebelle à dure, quo'elle fait feu au briquet. Pure, elle est infusible.

Les argiles sont en général douces, onctueuses au toucher; on peut aisément les rayer avec l'ongle. Certaines d'elles absorbent les corps gras, comme elles absorbent l'eau; de l'usage qu'on en fait pour le dégraissage ou l'ouillage des draps.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On trouve les argiles dans toutes les couches géologiques et dans toutes les parties du globe. On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

La cuisson modifie leur coloration, et la rend ordinairement plus foncée. Les argiles ocreses sont toutes préparées et employées pour la peinture. Citons par exemple: l'ocre jaune ou rouge, la terre d'Ombre ou de Sienne, etc. Agric. L'argile est un des éléments essentiels de tout sol arable; mais elle doit être mélangée à la chaux dans un milieu trop humide pendant la saison pluvieuse; il se fendille au contraire, pendant la saison sèche, et ne conserve pas l'humidité nécessaire à la dissolution des sels, que les racines puisent dans le sol. Les taupes, en fouant le sol, ont pour but de mêler l'argile à la terre superficielle des terrains les plus fertiles, qui doivent cette qualité particulière à ceux des trois éléments qui prédominent dans sa composition. Les terrains argileux sont ordinairement riches en beaux pâturages.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.

On divise le genre argile en cinq groupes, qui sont: 1° HALLOYSITE, comprenant les variétés lithomarge, leuzinite, sévrière, glassocellite, etc.; 2° ALLOPHANE, avec la var. eurystraite, 3° KAOLIN, variétés: papillon, pignatelli, etc.; 4° LITHE avec papulite, apulite, cimolite; 5° MONTMORILLONITE, var.: confolensite, smectite, maltheite, mikolschm. On réunit en outre sous le nom de BOUL les argiles riches en oxyde de fer: smolpite, sphragilite, melinite, vierzonite, etc.



Argiope ou son nid (red. de Motte).

— Par ext. Très maigre, en parlant des personnes :

Vais haranguer *aridé* et presque diaphane.

FIGONARD.

— Fig. Qui manque de sensibilité, de tendresse : *Il y a des esprits qui se croient positifs, et qui ne sont qu'arides.* (V. Hugo.) *Il y a qui prodigat peu et difficilement : Imagination aride.* *Il qui d'offre que peu de ressource, peu d'agrément : Sujet aride. Matière aride.*

— Ascét. *Aridé.* Amo qui ne trouve ni attrait, ni consolation dans les exercices de piété.

— Ceram. Se dit des matières qui possèdent la propriété de diminuer la plasticité des éléments de la pâte. *Il Nyn.* ANTIPLASTIQUE.

— Hist. nat. Se dit des feuilles des plantes et de toute autre partie, quand elles sont sèches et après au toucher : *Les feuilles de plusieurs espèces de bruyères sont arides.*

— SYN. *Aridé*, sec. Ce qui est *aridé* manque naturellement et habituellement de humidité. Ce qui est sec en ce qui accidentellement. *Il Au fig., un sujet est aridé* quand on n'en peut rien tirer. Ce qui est *sec* manque des idées qui pourraient ou devraient embellir un sujet.

— ANTON. *Aqueux*, humide, mouillé. — Fécond, fertile, plantureux, riche.

ARIDÉ (*arid'* m. m. Nom de l'étoile à qui se trouve à la queue de la comète ; c'est une étoile double, dont la plus belle composante, *g'*, est de 3^e grandeur.

ARIDÉE ou **ARRHIDÉE**, fils naturel de Philippe de Macédoine, et frère d'Alexandre le Grand. Un poison versé par Olympias avait, dit-on, affaibli son esprit. En 323, il succéda à Alexandre et épousa Eurydice. Il fut mis à mort, en 317, par ordre d'Olympias.

ARIDITÉ (lat. *ariditas*, de *aridus*, sec) a. f. Etat de ce qui est aride, défaut, manque de sol. — ANTON. *Arrière du sol.* — Fig. Insecte utile. **ARIDITÉ** de l'âme, du cœur. *Il Manque de fécondité, d'abondance : L'ARIDITÉ d'un écrivain, d'un orateur.* *Il Absence d'attrait, de variété : L'ARIDITÉ d'un sujet, du style.* **ARIDITÉ** de la vie.

— Ascét. Etat d'un homme d'ascèse qui, sans consolations que donnent la religion, les exercices de piété.

— Méd. Sécheresse extrême, qui rend certaines parties après au toucher : **ARIDITÉ** de la peau, de la langue.

— ANTON. *Humidité.* — Fécondité, fertilité, productivité, richesse.

ARIDOSIO (L.), comédie de Pierre-François de Mélicis, surnommé L'ARIDOSIO. Cette pièce est imitée des *Andriens* de Térence, et de la *Mostellaria* de Plaute. Plusieurs scènes, qui appartiennent au propre à l'auteur, valent les scènes imitées. Le style est pur, et tout à fait florentin. Cette comédie fut imprimée en 1548 (Bologne).

ARIDURE (du lat. *aridus*, desséché) a. f. Atrophie, maigreur, consommation du corps ou d'un membre. (Vieux.)

ARIE ou **ARIA**, province de l'anc. Asie, formant aujourd'hui le Khorasan oriental et le Seistan, qui se trouvait successivement des Assyriens, des Médes, des Perses d'Alexandre, des Séleucides et des Parthes. A sa capitale Artacana Alexandre substitua la ville de Alexandria Arica (Héra), qui fut fondée sur l'Arus (Héri-Rou).

ARIEÉ, général perse, ami de Cyrus le Jeune, commandait l'aile gauche de son armée à la bataille de Cunaxa (401 av. J.-C.). Il demeura d'abord fidèle aux Grecs, et leur donna un coup de retraite, puis finit par se réconcilier avec Artaxerxès Mémnon.

ARIEGE (*Arurige*), affluent de droite de la Garonne, qui prend sa source dans les Pyrénées-Orientales, au pic de la Font-Neigre, et coule d'abord entre la république d'Andorre et la France, puis, au bout de quelques kilom., dans ce même rive, exclusivement française, arrose le département qui porte son nom. Elle court d'abord vers le N., à travers les montagnes pyrénéennes, et y reçoit de nombreux torrents (Oriège, Videssos), puis elle entre dans une plaine alluviale très large et très fertile, l'Aracanagès, qui se prolonge jusque dans le départ. de la Haute-Garonne et s'y confond avec la plaine du grand fleuve. Dans cette plaine, l'Arige reçoit son plus grand affluent, l'Her, et il s'unit à la Garonne à 8 kilom. en amont de Toulouse, après avoir, dans son cours de 170 kilom., baigné la ville thermale d'Ax, Tarascon, Foix et Pamiers.

Ce cours d'eau, non dans les granits pyrénéens, est à peine navigable ; il débite 14 m. cubes à Létiege, et 1.325 m. cubes au temps des crues extrêmes. Il roule des paillettes d'or, mais le point de la que lui vient son nom, comme tendrait à la faire croire son appellation latine, puisque l'Arige a débuté par être la *Riège*, et que telle est sa véritable dénomination.

ARIEGE (DÉPARTEMENT DE L.), formé de l'ancien comté de Foix et de quelques fragments du Languedoc et de la Gascogne. Superf. : 409,387 h. — L'Arige comprend 3 arrond. (Foix, ch.-l. ; Pamiers, Saint-Girons), 20 cant., 338 comm., et une population de 219.641 h., fait partie du 17^e corps d'armée, de la 9^e insp. des ponts et chaussées, de la 18^e consery. des forêts (Toulouse), et de la 10^e légion de la même ville ; il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse, et, comme diocèse de Pamiers, à l'archevêché de Toulouse.

Ce départ. se compose de plaines très fertiles, et, pour la plus grande partie, de montagnes couvertes de pâturages et de quelques bois.

Le relief est très prononcé dans les trois quarts du dép., et orienté en général du N. O. au S.-E., dans le sens de la grande fracture qui passe par Saint-Girons et Ax. Un grand nombre de ports, mais peu de cols, mettent en communication avec l'Espagne ; les principaux sont ceux de Port-de-Crabère et de Port-de-Salau.

Les cours d'eau sont presque tous torrentiels ; quelques-uns roulent de l'or, comme l'Arige, surtout vers Savignan. On compte quelques petits lacs dans la montagne, tels que les lacs d'Aring, de Médécourbe, etc.

Le département de l'Arige se suffit en céréales, grâce à la qualité des terres de la plaine ; on y récolte aussi du blé, du maïs, des haricots, des fèves, fruits, chèvres, et lin. Le versant sud des montagnes est sec, mais le nord offre de beaux pâturages ; les troupeaux y montent passer la belle saison. Moutons et chèvres sont de race choisie ; les bêtes à cornes sont petites. On élève aussi des mules, des mulets et des ânes, de petits vaches, vaches grasses, sobres et sûrs d'allure. La vigne fournit environ 80,000 hec-

toitres (ceus appréciés : les Bordes, Campagne, Toitlot et Angravès). Les vignes émigrant dans les départements voisins ou en Espagne. L'Arige, de saurissement déboisé, doit refaire sa richesse forestière. On y multiplie le chêne-liège. Comme animaux sauvages, citons les chevreuils, les isards, les sangliers, les blaireaux,

de « comédies à ariettes », « pièces mêlées d'ariettes ». Toutes les premières œuvres de Phalidor, de Monsigny, de Grétry, recurent cette dénomination de « comédies à ariettes », bien qu'elles ne contiennent pas seulement des ariettes, mais aussi des morceaux à plusieurs voix. L'ariette était une simple mélodie, qui se rapprochait du



les renards, les loups, et même les ours. Le petit gibier de poil et de plume, les oiseaux de proie, abondent aussi.

L'industrie ariégeoise, c'est surtout le travail des laines du département. Nombreux manufactures de gros draps, de bonnetterie de laine, de tricotés : des fabriques de toile, des chapelleries, des fabriques de peignes de corne et de bois. Faute de combustible, le fer, jadis grande richesse du pays, n'est plus exploité, sauf à Rancié ; l'acier on était excellent. On exploite aussi alun (Mas-d'Azil), marbre, granit, serpentine, mica, jais (industrie locale), mercure, crânes et albâtre. L'Arige est riche en sources minérales : citons celles d'Aulus, Ussat, Ax, Carcanières, Foix, Seutin.

Presque tous les monuments du moyen âge, jadis très nombreux dans l'Arige, ont été détruits ; on ne peut citer que les châteaux de Tarascon et de Foix. Comme curiosité naturelle, les grottes à incrustations, près de Tarascon.

ARIEGEOIS, EOISE, celui, celle qui habite l'Arige.

— Les **ARIEGEOIS**.

— Adjectif. Qui appartient au département de l'Arige ou à ses habitants : *Les Pyrénées ariégeoises.*

— Se dit de différentes races d'animaux : *Cheval ariégeois. Moutons ariégeois.*

— **EXCYCL. Race bovine ariégeoise.** Cette race, élevée au fond de vallées peu fréquentées, est une des plus intéressantes du midi de la France par le nombre d'animaux qu'elle renferme. Elle a le corps trapu, les membres forts, les cornes bien plantées, la tête grosse, l'encolure forte ; elle est sobre, très propre au travail, s'engraisse facilement, mais fourrit peu de lait. Son poil, brun, devient jaunâtre sur le dos et les côtes à mesure que les animaux vieillissent. Les taureaux élevés à Ax, à Merens, à l'Hospitalet, forment la *sous-race de Tarascon* ; ceux des vallées du Tech, du côté de Cérêt, d'Arlès, composent la *sous-race du Houssillon*.

ARIEL, idole des Muabites, et dont on a fait le nom d'un mauvais ange.

ARIEN, ENNE (in, en' — de Arius, n. pr.) N. Nom donné aux sectateurs de l'hérésiarque Arius : *La division qui se mit entre les ariens hita leur perte.*

— Adjectif. Qui appartient, qui a rapport à l'hérésie d'Arius : *Prince arien. Ecclési arien. V. ARIANISME.*

ARIEN, ENNE, Géogr. V. ARYEN, ENNE.

ARIENZO, ville d'Italie (Terre de Labour, prov. de Caserte), N.-E. de Nola ; 3,700 hab. — Les Fourches Caudines sont entre Arpia et Arienzo.

ARIES (ar' a m. m. Nom latin de la constellation du Bélier.

ARLETTE (de l'ital. *arietta*, dim. de *aria*, air) a. f. Petit air, de proportions microtonnes et réduites, qui n'a ni la forme ni les développements qu'on donne, dans la musique dramatique, à l'air proprement dit.

— **EXCYCL. L'ariette** fut employée surtout dans les pièces qui durent, il y a un siècle, et dont, naissance à l'opéra-comique. On ne donna à cette œuvre la qualification d'opéras-comiques qu'à des parodies (opéras devenus comiques), dans lesquelles on ne chantait que des airs connus et des ponis-neufs. Quand on commença à représenter des pièces avec musique nouvelle, ce que nous appelons aujourd'hui des opéras-comiques, on les qualifia

cadre de la romance, tantôt tendre et expressive, tantôt gaie, vive et enjouée. Phalidor, Monsigny et Grétry en ont écrit de délicieuses.

ARIGISE, nom de deux ducs lombards de Bénévent, dont le plus connu est Arigise II (758-787), qui litta treize ans pour échapper à la suzeraineté de Charlemagne, et finit par lui payer tribut.

ARIGNOTE, femme grecque, de l'école de Pythagore, dont elle fut l'élève, et que quelques historiens lui donnent pour père. Elle laissa des épigrammes et s'est écrits sur les mystères de Bacchus.



Arille (grand. natur.).

ARILE n. m. Genre d'insectes hémiptères-hétéroptères, famille des reduvidés, renfermant deux reduvidés dont le corselet porte une crête en forme de roue dentée. Ils habitent surtout l'Amérique. *L'arille serratus*, très roduvidé pour sa piéture, s'introduit dans les maisons.

ARILLE (Il mil — du bas lat. *arillus*, grain de raisin) n. m. Tégument accessoire qui, dans certaines plantes, se développe au voisinage du hile. En effet, on ce point, le funicule est parfois le siège d'un développement particulier ; son parenchyme se relève tout autour, en formant un tube, grand peu à peu, s'appuie sur le tégument, sans contracter adhérence avec lui, et finit souvent par envelopper complètement la graine.



ARILLÉ, ÈE (Il mil.) adj. Qui est pourvu d'un arille : *Graine arillée.*

ARILLOLE (Il mil.) n. m. En T. de bot., Nom proposé pour désigner l'arille du microcypre.

ARIMANE, Mythol. persane. Arilles : a, d'osaille ; b, de pivoine ; c, de coton ; d, de muscivore.

ARIMASPES, peuple de l'anc. Asie, habitant la Scythie, au dela de l'Imaüs, sur la côte orientale de la mer Caspienne. Suivant la Fable, les Arimaspes avaient un œil, et faisaient aux Griffons, qui les poursuivaient, les paillettes d'or roulées par l'*Arimaspius*, fleuve principal de leur pays, une guerre perpétuelle, à laquelle on a donné le nom de *Arimaspopachie*. — Un ARIMASPE.

ARIMATHIE (Il mil.) appelé aussi **RAMA**, ville de l'anc. Palestine, tribu de Juda ; patrie du prophète Samuel et du disciple Joseph, qui demanda à Pilate le corps du Sauveur pour l'ensevelir.

ARIMAZE, gouverneur d'une forteresse de la Sogdiane, bâtie sur un rocher très élevé et réputé inaccessible.

phique : Méry, *Revue des Soc. sav.* (Sc. math. 1869); Dedekind, *Notizen über irrationale Zahlen* (1872); Heine, *Journal de Cröll* (math. arithmétique). Instrument avec lequel on peut exécuter mécaniquement les principales règles de l'arithmétique : Machine ARITHMÉTIQUE de Pascal; *Langage arithmétique*, écriture composée de chiffres, s. *Exercice arithmétique*, progression géométrique par laquelle se règle la valeur relative des chiffres simples dans un système quelconque de numération; *Rapport arithmétique*, Différence entre deux quantités; *Progression arithmétique*, Suite de nombres— tels que chacun d'eux est égal au précédent, augmenté ou diminué d'un nombre constant; *Variation arithmétique* de deux nombres, Nombre qui l'un obtient en faisant la somme des quantités et en divisant cette somme par le nombre des quantités.

— Gramm. Cadence, calculé avec justesse et précision : *L'arithmétique arithmétique de deux nombres sonores*. (Ch. Nodding).

ARITHMÉTIQUEMENT adv. D'une manière arithmétique, selon les règles de l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Instrument à calculer, inventé en 1650, par l'ingénieur Dubois, et au moyen duquel on effectue les opérations ordinaires de l'arithmétique de la même manière qu'avec les *Bâtons de Néper*, dont il est une ingénieuse modification.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Nom donné par Gattey, en 1810, à un calculateur à calculer de la même simple modification de la *Règle à calculs de Gunter*.

ARITHMÉTIQUE (rad. *arithmétique*) n. f. Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue. V. ARITHMOLOGIE.

ARITHMÉTIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmologie.

ARITHMÉTIQUE (jī — du gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours, traité) n. f. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs queltes qu'elles soient.

— Encycl. Ampère, dans sa classification des sciences, réunit l'arithmétique et l'algèbre sous le nom de *arithmologie*. Il divise ensuite l'arithmologie en *arithmologie élémentaire* et *arithmologie transcendente*. L'arithmologie élémentaire comprend l'arithmologie et l'analyse mathématique. L'arithmologie transcende des divers modes d'expression des quantités connues; l'analyse mathématique, de la résolution des équations, de la détermination des quantités inconnues par les relations données, auxquelles ces inconnues doivent satisfaire; transformer les expressions des nombres est l'objet de l'arithmologie; transformer les équations, celui de l'analyse mathématique. La *métagologie* comprend la *théorie des fonctions* et l'algèbre.

ARITHMOLOGIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours, traité) n. f. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs queltes qu'elles soient.

— Encycl. Ampère, dans sa classification des sciences, réunit l'arithmétique et l'algèbre sous le nom de *arithmologie*. Il divise ensuite l'arithmologie en *arithmologie élémentaire* et *arithmologie transcendente*. L'arithmologie élémentaire comprend l'arithmologie et l'analyse mathématique. L'arithmologie transcende des divers modes d'expression des quantités connues; l'analyse mathématique, de la résolution des équations, de la détermination des quantités inconnues par les relations données, auxquelles ces inconnues doivent satisfaire; transformer les expressions des nombres est l'objet de l'arithmologie; transformer les équations, celui de l'analyse mathématique. La *métagologie* comprend la *théorie des fonctions* et l'algèbre.

ARITHMÉTIQUE adj. Qui est fondé sur l'arithmétique, qui est relatif à l'arithmétique; *Operation arithmétique*. — *Machine arithmétique*. Instrument avec lequel on peut exécuter mécaniquement les principales règles de l'arithmétique; *Machine ARITHMÉTIQUE de Pascal*; *Langage arithmétique*, écriture composée de chiffres, s. *Exercice arithmétique*, progression géométrique par laquelle se règle la valeur relative des chiffres simples dans un système quelconque de numération; *Rapport arithmétique*, Différence entre deux quantités; *Progression arithmétique*, Suite de nombres— tels que chacun d'eux est égal au précédent, augmenté ou diminué d'un nombre constant; *Variation arithmétique* de deux nombres, Nombre qui l'un obtient en faisant la somme des quantités et en divisant cette somme par le nombre des quantités.

— Gramm. Cadence, calculé avec justesse et précision : *L'arithmétique arithmétique de deux nombres sonores*. (Ch. Nodding).

ARITHMÉTIQUEMENT adv. D'une manière arithmétique, selon les règles de l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Instrument à calculer, inventé en 1650, par l'ingénieur Dubois, et au moyen duquel on effectue les opérations ordinaires de l'arithmétique de la même manière qu'avec les *Bâtons de Néper*, dont il est une ingénieuse modification.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Nom donné par Gattey, en 1810, à un calculateur à calculer de la même simple modification de la *Règle à calculs de Gunter*.

ARITHMÉTIQUE (rad. *arithmétique*) n. f. Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue. V. ARITHMOLOGIE.

ARITHMÉTIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmologie.

ARITHMÉTIQUE (jī — du gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours, traité) n. f. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs queltes qu'elles soient.

— Encycl. Ampère, dans sa classification des sciences, réunit l'arithmétique et l'algèbre sous le nom de *arithmologie*. Il divise ensuite l'arithmologie en *arithmologie élémentaire* et *arithmologie transcendente*. L'arithmologie élémentaire comprend l'arithmologie et l'analyse mathématique. L'arithmologie transcende des divers modes d'expression des quantités connues; l'analyse mathématique, de la résolution des équations, de la détermination des quantités inconnues par les relations données, auxquelles ces inconnues doivent satisfaire; transformer les expressions des nombres est l'objet de l'arithmologie; transformer les équations, celui de l'analyse mathématique. La *métagologie* comprend la *théorie des fonctions* et l'algèbre.

ARITHMOLOGIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *logos*, discours, traité) n. f. Nom donné par Ampère à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs queltes qu'elles soient.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Instrument à calculer, inventé en 1650, par l'ingénieur Dubois, et au moyen duquel on effectue les opérations ordinaires de l'arithmétique de la même manière qu'avec les *Bâtons de Néper*, dont il est une ingénieuse modification.

ARITHMÉTIQUE (du gr. *arithmos*, nombre, et *graphein*, écrire) m. m. Nom donné par Gattey, en 1810, à un calculateur à calculer de la même simple modification de la *Règle à calculs de Gunter*.

ARITHMÉTIQUE (rad. *arithmétique*) n. f. Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue. V. ARITHMOLOGIE.

ARITRILLIS (lias) n. f. Syn. de MERCURIALE.

ARJUS, fameux hérésiarque, né vers l'an 280 à Alexandrie, suivant les uns (selon d'autres, dans la Cyrénaïque), mort à Constantinople en 336. Après avoir été partisan de Manès, il se convertit au christianisme, évêque de Sévaste en Egypte, il partit se repentir, et fut ordonné prêtre par Achillas, patriarche d'Alexandrie. Il était alors dans un âge avancé, et en peu de temps sa science et ses talents l'élevèrent aux plus hautes dignités. Aussi, à la mort d'Achillas, les évêques de l'Église lui firent offrir le siège vacant sous son attente, et, des lors, sa jalousie ne lui laissa pas de reproches qu'il n'eût trouvés un prétexte pour ruiner l'autorité de son rival Alexandre. Tel aurait été, d'après les écrivains catholiques, le motif qui porta Arjus à attaquer la doctrine de l'Église sur la divinité du Verbe. V. *ARJANUS*.

Aries, d'après le portrait qu'en a laissé saint Epiphane, était doué d'une pénétration extraordinaire et d'une vaste intelligence, fortifiée par des études incessantes; la philosophie de Platon lui était familière, et il l'ignoraît aucun des secrets de la dialectique péripatéticienne. Sa taille était élevée, son maintien grave et sérieux; sa vertu et l'austerité semblaient se peindre sur son visage grave et triste.

ARJIVE (Pierre de) V. LABRIEVY.

ARZÉ, petite riv. de France, dep. de l'Arrière et de la Haute-Garonne, affl. de la Garonne, où elle se jette après avoir, dans son cours de 80 kilom., traversé la grotte fameuse du Mas-de-la-Rochette.

ARIZONA, territoire de la partie S. O. des Etats-Unis. Ce territoire est, depuis 1892, peuplé de 75,000 individus répartis sur une superficie de 292,700 kilom. carré, entre l'Utah, le Nevada, le Nouveau-Mexique, l'Etat mexicain de Sonora et la Californie; ch.-l. *Péniex*. Il constitue la partie du territoire de l'Union que le Congrès a depuis un point de vue minéral; l'on en *pépites* s'y trouve en plus grande abondance que partout ailleurs sur le territoire de l'Union; des ilons argentifères, de cuivre, de plomb, le charbon, le kaolin, y existent aussi en grandes quantités. La culture du bétail est l'occupation la plus répandue en certains endroits de l'Arizona, mais les pâturages occupent les trois quarts de la superficie de ce territoire, jusque dans le désert du Colorado; le gros bétail y existe en nombreux et importants troupeaux. Un grand ranchier a découvert, en 1880, du charbon de terre dans une mine traversant l'Arizona, dont l'histoire est fort peu ancienne encore.

— *Histoire*. En 1825, des trappeurs et des chasseurs, ayant traversé les régions réputées insaisissables des montagnes Rocheuses, rencontrèrent pour la première fois dans ce pays, sur lequel ils attirèrent l'attention. Aussi, à la suite de la guerre du Mexique, le gouvernement des Etats-Unis, en dictant la paix, exigea la cession de ce territoire. Définitivement cédé, en 1849, par le traité de Guadalupe-Huidobago (en même temps que la Californie et d'autres grands territoires, alors déserts, aujourd'hui cultivés et florissants), il s'agrandit en 1853, après l'acquisition faite au Mexique d'un domaine situé au S. des territoires cédés en 1849, domaine de 700 kilom. de long, sur 200 de large. L'Arizona faisait alors partie du territoire du Nouveau-Mexique; il en fut détaché et organisé en territoire fédéral en 1863.

— *Bibliog.*: Von Rath, *Arizona* (Heidelberg, 1885).

ARJONA, ville d'Espagne (prov. de Jaén [Andalousie]), 6,500 hab. C'est l'antique *Alba Virganiensis*.

ARJONE n. f. Genre de santalacées, renfermant des herbes ou des arbres à feuilles alternes, cées, les fleurs et épis, et qui sont originaires de l'Amérique méridionale.

ARKANSAS. Etat de la partie méridionale des Etats-Unis ainsi nommé du fleuve qui le traverse de l'O. au S. E. dans toute son étendue, en le coupant en deux parties presqu'égalés. Cet Etat, peuplé de 1,128,180 hab., répartis sur 665,200 kilom. carrés, comprend la Californie et d'autres territoires, alors déserts, aujourd'hui cultivés et florissants), il s'agrandit en 1853, après l'acquisition faite au Mexique d'un domaine situé au S. des territoires cédés en 1849, domaine de 700 kilom. de long, sur 200 de large. L'Arizona faisait alors partie du territoire du Nouveau-Mexique; il en fut détaché et organisé en territoire fédéral en 1863.

L'Arkansas est divisé en soixante-quinze comtés. Ce pays a commencé à être colonisé en 1682, date de la fondation par les Français d'*Arkansas*, l'un des plus anciens établissements européens du continent américain.

Lors de son entrée dans l'Union, en 1836, l'Arkansas ne fut d'abord représenté au congrès que par trois membres. Ce chiffre s'est progressivement élevé, par suite de la décision constitutionnelle donnant un représentant à chaque Etat à partir de 35,000 individus. Lors de la guerre de sécession, l'Arkansas, Etat à esclaves, a adhéré à la confédération Sud par un acte en date du 6 mai 1861.

ARKANSAS, rivière des Etats-Unis d'Amerique, affluent du Mississippi, sorti des montagnes Rocheuses, qui arrose le Kansas, le territoire indien, et l'Arkansas. Cours de 1,000 kilom. La culture *arizonnaise* est son principal tributaire (cours, 1,600 kilom.).

ARKANSAS, tribu indienne de l'Amérique septentrionale, qui habita les bords de la rivière du même nom, et dont les débris (200 en 1880) sont parqués dans une réserve du territoire indien.

ARKANSAS-CITY, ville des Etats-Unis (Kansas), au confluent du White-Water avec l'Arkansas; 8,350 hab. — Il existe d'autres localités du même nom peu importantes, dans l'Etat d'Arkansas.

ARKANSITE n. f. Variété de brookite (oxyde de titane) dont les cristaux sont gris noir. Cette variété provient de l'Arkansas.

ARKHANGEL ou mieux **ARKHANGELSK** (Gouvernement N.), province administrative de la Russie d'Europe (ch.-l. *Arkhangel*). Ce gouvernement, un des plus étendus de la Russie, comprend, en outre de ceux de Tobolsk, de Wologda, d'Olonëz, la Finlande et la Norvège, la mer Blanche et l'océan Arctique (dans lequel est située la Nouvelle-Zélandie, qui fait partie du gouvernement d'Arkhangel), me-

4	9	2
3	5	7
8	1	6

disposés en carré, dont chaque colonne donne 15 sur 12, dans quel que sens que l'on additionne, soit, selon eux, le pouvoir d'opérer des miracles, de couvrir les trésors ou les choses cachées, d'éloigner l'incendie, de préserver de tous les accidents. Cette combinaison est également vénérable et précieuse aux yeux des Juifs, parce que les deux chiffres de 15 représentent les deux premières lettres du mot Jehovah. On en retrouve des traces chez les chrétiens, par exemple, dans le nom de la bête de l'Apocalypse, que saint Jean désigne par le nombre 666.

ARITHMOMANIEN, ENNE (in, en) n. Celui, celle qui s'adonne à l'arithmomancie.

ARITHMOMANIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *mancra*, mesure) n. f. Qui a le manie du calcul; Les ARITHMOMANES sont *philomates*, c'est-à-dire *philomates dégénérés*. (Charcot).

ARITHMOMANIE (rad. *arithmomancie*) n. f. Manie du calcul; les *arithmomaniques* sont des *philomates dégénérés*, comme le génie. (C. Lombroso).

ARITHMOMÈTRE (du gr. *arithmos*, nombre, et *mètre*, mesure) n. m. Machine à calculer inventée en 1818 par Thomas de Colmar, à l'aide de laquelle on effectue avec rapidité les opérations ordinaires de l'arithmétique; cette machine, accélérée par la suite, est arrivée aujourd'hui à un degré de perfection tel, que les opérations les plus compliquées peuvent être résolues en très peu de temps par les personnes les moins expérimentées. On donne encore ce nom à un *arithmomètre* à des instruments connus plus généralement sous le nom de *Règles à calcul*.

ARITHMOMÉTRIE n. f. Art de faire des calculs au moyen de l'arithmomètre.

ARITHMOMÉTRIQUE adj. Qui a rapport à l'arithmométrie.

ARITHMONOMIE (du gr. *arithmos*, nombre, et *nomos*, loi) n. f. Loi des nombres, notius sur les nombres.

ARITHMOMANIMÈTRE (du gr. *arithmos*, nombre; du lat. *plana*, plan, et du gr. *mètre*, mesure) n. m. Instrument de calcul inventé par l'ingénieur anglais Léon Labaue, et avec lequel on effectue facilement les opérations les plus compliquées de la géométrie et de la trigonométrie.

ARLES (ROYAUME D'), anc. royaume de la partie sud-est de la France...

Arles à Bouc (CANAL D'), canal du sud-est de la France...

ARLÉSIEN, ENNE, celui, celle qui habite la ville d'Arles...

Arles (A.), qui est d'Arles, ou qui se rapporte à la ville d'Arles...

Arlésien (A.), terme en trois actes et cinq tableaux...

Arles-sur-Tech (lat. Arles), ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales...

ARLEUX (lat. Arliodum), ch.-l. de cant. (Nord), arr. et à 14 kilom. de Douai...

ARLINCOURT (Charles-Victor Favoy, vicomte D'), poète et romancier...

ARLON (lat. Arlonum), ville de Belgique, ch.-l. d'un arrond. adm. et judic. de la prov. du Luxembourg...

ARLOT (lat. Arolatunum), ville de Belgique, ch.-l. d'un arrond. adm. et judic. de la prov. du Luxembourg...

ARLOTTO MAINARDO, curé de Macovici, près de Fiesole (Toscane), né à Florence en 1396, mort en 1484...

ce Rabelais italien, moins le génie, s'attirait la faveur du roi d'Angleterre...

ARMATA (L'ESPAGNE), nom donné à la grande escadre espagnole qu'envoya Philippe II contre l'Angleterre...

ARMADILLE (M. m.). — de l'esp. armadilla, dimin. de armado n. f. Petite escadre que l'Espagne envoyait dans ses colonies d'Amérique...

ARMADILLE (M. m.). n. f. ou ARMADILLO m. Genre de crustacés isopodes...

ARMADILLES, renfermant des cloportes terrestres qui s'enroulent en boules...

ARMADILLES n. m. pl. Sous-famille de crustacés isopodes, famille des oniscides...

ARMAGH (COMTE D'), un des trente-deux comtés du royaume d'Irlande...

ARMAGH, ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Callan, affluent de la rivière Blackwater...

ARMAGNAC (gm m.). n. m. Eau-de-vie estimée qui l'on fabrique dans les départements qui formaient l'ancien pays d'Armagnac...

ARMAGNAC, anc. pays de France, compris dans le comté de Gascogne...

ARMAGNAC, ancienne famille souveraine de la seigneurie de ce nom, dont les principaux membres sont : Jean I^{er} (1319), qui succéda le comte d'Eu...

ARMAGNAC, ancienne famille souveraine de la seigneurie de ce nom, dont les principaux membres sont : Jean I^{er} (1319), qui succéda le comte d'Eu...

tion des Anglais après le traité de Brétigny. (Cependant, il s'allia plus tard avec Edouard, prince de Galles, et le suivit dans son expédition d'Espagne)...

ARMAGNAC (Jacques et Louis D'). V. NEMOURS.

ARMAGNAC (Georges D'), prélat français, né vers 1501, mort en 1585. Protégé par le duc et la duchesse d'Alençon...

ARMAGNACS, l'une des deux grandes factions dont les luttes ensanglantèrent la France sous le règne de Charles VI. Elle était opposée à celle des Bourguignons...

— Histoire. Sous les noms de Armagnacs et de Bourguignons, c'étaient en réalité la faction aristocratique et la faction populaire qui se faisaient la guerre...

— Bibliog. : Monlezun, Histoire de la Gascogne (Paris, 1857) ; L.-Ch. de Braultes, Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Albi (Toulouse, 1857) ; J. J. ...

ARMAILLE (M. m.). n. f. Sorte de filet. V. ARMILLAIRE.

ARMAIRE n. f. Ouverture creusée dans l'intérieur d'un mur, mais sans le traverser, pour servir à placer des livres, dans la coutume de Bretagne, faisant marque de non-moyenneté.

ARMARCON, rivière de France qui arrose le départ. de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Né près de Pouilly-en-Auxois, l'Armarcon passe à Semur, Nuits-sous-Ravières, Aicy-le-Vieil, Fontenay-près-Cour, Brionnay, et se jette dans l'Yonne à La Roche, après avoir reçu la Breone, l'Armanche et le Créanton. Cours, 174 kilom.

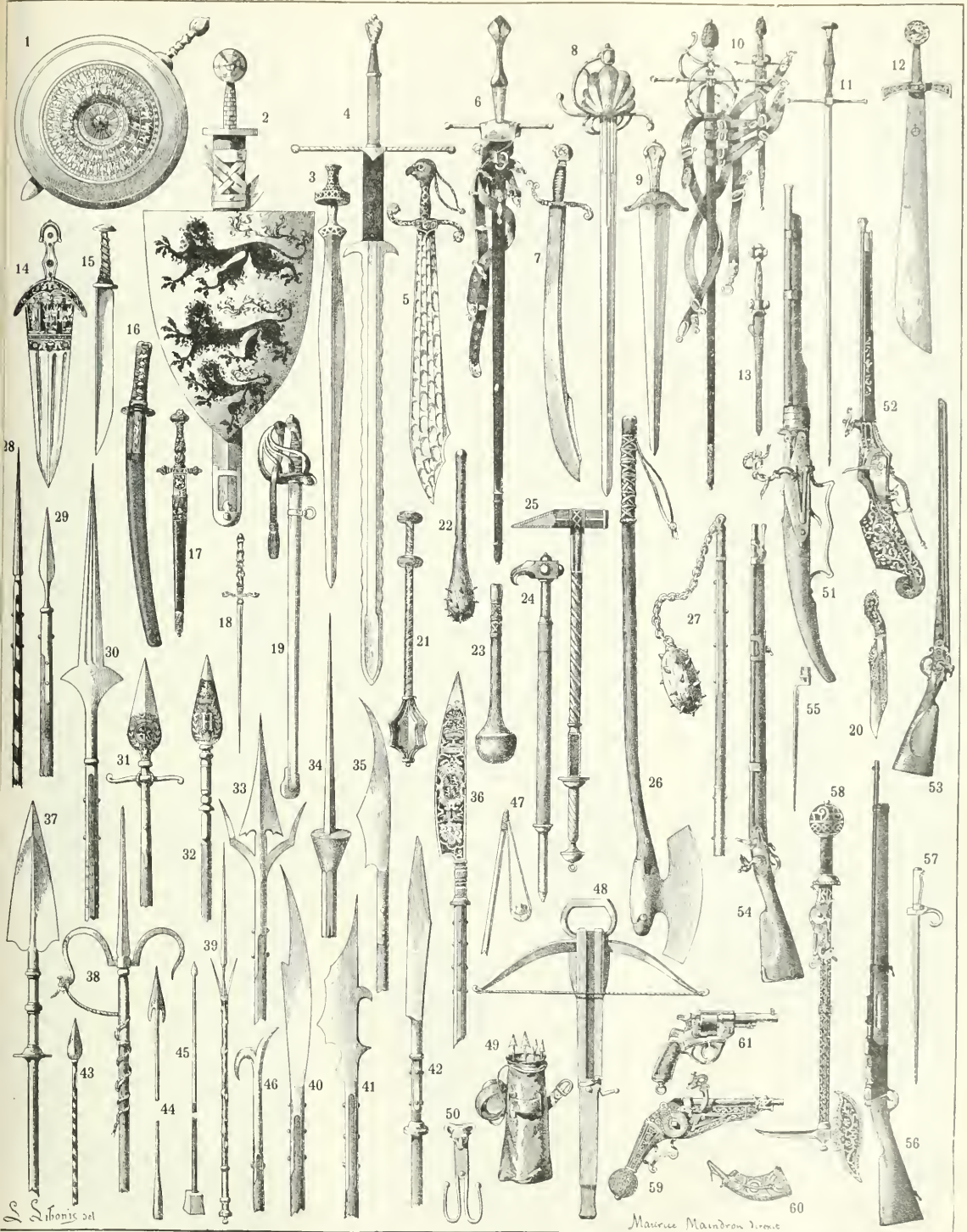
ARMAND-DUMARESQU (Charles-Edouard ARMAND, dit), peintre, né en 1826 à Paris, où il est mort en 1895. Élève de Couture, il abandonna bientôt la peinture religieuse pour la peinture militaire, et se livra à de nombreuses œuvres remarquables : Charge de cavalerie, Histoire de Salferrino (1863), Charge de cuirassiers à Eylau (1866), Cromwell à Waterloo (1867), Défense de Saint-Quentin (1872), Bataille



Armadille officielle, vue de dos et enroulée.



Armes des comtes d'Armagnac.



1. Bouclier cirusaque. — 2. Ecu et épée du xiii^e siècle. — 3. Epée gauloise. — 4. Epée à deux mains xv^e siècle. — 5. Badelaire (xv^e siècle). — 6. Grande épée d'armes xiv^e siècle. — 7. Cimeterre Estramagon (xv^e siècle). — 8. Braquemart (xv^e siècle). — 9. Rapier et sa dague (xv^e siècle). — 10. Estoc (xv^e siècle). — 11. Fauschon (xv^e siècle). — 12. Pague à romons (xv^e siècle). — 13. Sandedei d'armes (xv^e siècle). — 14. Seramasse (v^e siècle). — 15. Masse. — 16. Sabre japonais. — 17. Poignard du xvi^e siècle. — 18. Stilet (xv^e siècle). — 19. Sable de cuirassier moderne. — 20. Couteau pressé (xv^e siècle). — 21. Masse à lance (xv^e siècle). — 22. Masse. — 23. Casse-tête néo-calédonien. — 24. Bec de faucon (xv^e siècle). — 25. Marteau d'armes (xv^e siècle). — 26. Hache d'armes (xv^e siècle). — 27. Fleau d'armes (xv^e siècle). — 28. Lance (xv^e siècle). — 29. Pique (xv^e siècle). — 30. Pertuisane (xv^e siècle). — 31. Epée (xv^e siècle). — 32. Esponton (xv^e siècle). — 33. Corseque (xv^e siècle). — 34. Piquon (xv^e siècle). — 35. Faux de guerre (xv^e siècle). — 36. Couteau de broche (xv^e siècle). — 37. Langue de bouf (xv^e siècle). — 38. Porte-mèche (xv^e siècle). — 39. Brin d'estoc (xv^e siècle). — 40. Fouchart (xv^e siècle). — 41. Hallebarde (xv^e siècle). — 42. Vouge (xv^e siècle). — 43. Javeline (xv^e siècle). — 44. Angon franc. — 45. Pilum romain. — 46. Gasarme (xv^e siècle). — 47. Fusibale (xv^e siècle). — 48. Arbalète (xv^e siècle). — 49. Sa rousse et ses carreaux. — 50. Son crochet. — 51. Arquebuse à meche (xv^e siècle). — 52. Mousquet (xv^e siècle). — 53. Fusil de chasse moderne. — 54. Fusil à pierre. — 55. Pafonnette. — 56. Fusil Libel. — 57. Epée baquette du fusil Libel. — 58. Hache à pistolet (xv^e siècle). — 59. Pistolet (xv^e siècle). — 60. Poire à poudre (xv^e siècle). — 61. Revolver d'ordonnance.

payaient par le partage du butin, ou recevaient des caudex de leurs chefs. En résumé, le principe de l'armée de la première race est celui de la bande germanique ou *arrienne*, groupe autour d'un chef et formée de guerriers professionnels, ces bandes restées se renforçant, en cas de guerre importante, des contingents fournis par les levées en masse de tous les hommes libres qui peuvent anéantir leurs sorfs et leurs esclaves. Sous Dagobert, apparaît un système qui se continua longtemps après lui, et qui permit aux rois de recréer et de lever assez facilement une armée : il consistait à obliger une partie des domaines ecclésiastiques à donner l'usufruit de leurs biens à des laïques qui s'engageaient au service militaire. L'acte par lequel se fixait cette convention se nommait une *primoré*. Ce mot, Charlemagne ne changea rien à cette organisation. Il chercha seulement à en perfectionner le fonctionnement. Mais il ruina le pays par ses expéditions guerrières et l'épuisai d'hommes et d'argent. L'empereur fut faire les levées par ses *missi*, qui parcoururent les grandes circonscriptions administratives, et dans chaque paroisse les prêtres annonçaient le *tail* militaire. On lui, encore, les comtes, en cas de guerre offensive, convoquaient les hommes libres, qui représentaient une sorte de réserve de l'armée active, celle-ci étant toujours constituée de guerriers entourant la personne de l'empereur et des grands. Les champs de Mars anciens deviennent les « champs de mai », car, on attend, nous dit-on, assez facilement que les prières puissent nourrir les chevaux. L'importance de la cavalerie augmente, les seigneurs tendent à former des corps d'élite, montés. Un homme, l'armée carolingienne n'est pas permanente, elle se compose des nations de l'empire armées suivant le besoin. Le régime de Charlemagne, on le voit, qui se repose d'avoir contribué à établir cette aristocratie militaire qui constitua la féodalité.

— *Armées féodales.* Le régime féodal pousse à l'excès le principe du service militaire fourni par la terre; le noble se voit tenu de lui ses vassaux armés, de telle sorte que du haut en bas de l'échelle, depuis le roi, seigneur principal, jusqu'au dernier tenancier, une hiérarchie s'établit. Mais ce régime livra le pays à des guerres incessantes, car les seigneurs, les communes même, cherchent à se protéger contre ces bandes armées. Il se forment alors des chevaleries formées de nobles et de plébiens, véritable armée nationale toujours prête à marcher en cas de besoin. La royauté s'appuya longtemps sur elle, mais elle ne pouvait pas en faire des guerriers d'élite s'appelaient des « sergents »; elle ou ira un bon usage contre les seigneurs féodaux. Ceux-ci, pour se défendre, se réunissent avec leurs tenanciers directs une véritable aristocratie militaire, qui ne veut plus combattre qu'à cheval. C'est ainsi que les chevaliers prennent à cette société un caractère qui lui permet de fermer ses rangs à ceux qui ne sont pas de son ordre.

L'histoire de l'armée féodale est tout entière dans cette lutte entre la royauté, s'appuyant sur les milices nationales, et la force armée féodale. Celle-ci prévalut sous les Valois, qui donnèrent au régime chevaleresque une importance telle que la chevalerie formait des armées ingouvernables, et les milices ne valaient pas grand-chose, sorties de chez elles. De plus, une telle haine existait entre les hommes d'armes et les gens de pied, qu'ils ne se portaient aucun secours dans les batailles. Aussi, pour les grandes guerres, prenaient-on des mercenaires étrangers : dès le XIV^e siècle, la maison du roi comportait des mercenaires allemands, suisses, flamands à d'autres nationalités. Il faudra arriver jusqu'à son règne que Charles VII pour voir se former une armée régulière et nationale, où l'infanterie devint le corps principal.

— *Armées permanentes de Charles VII.* Charles VII, quand il eut repoussé les Anglais, s'occupa de reformer l'armée et d'y faire un choix. Il établit des compagnies d'hommes d'armes dites « d'ordonnance », dont il fixa le nombre et assura la solde, et il essaya de fonder une infanterie nationale, les gens de pied. En fait, cependant, Charles VII détruisit la puissance féodale ou maintenant le principe que, seul, le roi avait le droit de lever des gens de guerre et en établissant des troupes solides, sous une discipline exacte. Il donna un grand développement à l'artillerie.

— *Armées du XVI^e siècle.* Au XVI^e siècle, les grandes guerres d'Italie obligent le pouvoir à se créer des ressources militaires considérables, d'autant que l'infanterie, dès le règne de Louis XII, devient, suivant l'expression consacrée, la reine des batailles. Le recrutement régional des francs-archers est remplacé par les engagements volontaires de recrues qui composent ce qu'on appelle les *levées*. Les grandes bandes les plus célèbres sont celles de Picardie et de Gasogne. Mais ces corps d'infanterie, levés suivant les besoins de la guerre, n'ont

rien de permanent ou les licenciés à la paix, pour ne pas avoir à leur payer une solde qui n'est jamais assurée; la seule force armée qui demeure, au dehors des compagnies d'ordonnance cantonnées dans les divers gouvernements, c'est le corps mercenaire de la maison du roi, Suisses, Italiens, Corses, etc., et on milices qui continuent à garder leurs villes et à marcher en cas d'invasion. L'infanterie française nationale est, en somme, peu nombreuse; il faut l'appuyer avec des *lanquens* et d'autres contingents étrangers. Dans cette confusion, un principe apparaît, cependant, d'où sortira l'armée moderne : c'est la formation réglementaire de l'infanterie. La cavalerie désorganisée, est soumise à des modifications sans nombre; se modelant sur ses auxiliaires étrangers, stratons ardues et restes, elle quitte son armure pièce à pièce, et prend les armes à feu.

— *L'armée de Henri IV à Louis XIV.* L'organisation réglementaire date du règne de Charles IX; pendant les soixante années qui suivirent, on ne changea rien aux grandes lignes de ce régime. Henri IV et Richelieu ne firent point d'autres réformes que celles qui tendaient à affermir la discipline, à assurer la solde, tout en réglementant le temps du service actif. L'essentiel de leur œuvre est l'exclusion de la cavalerie noble, en tant que cavalerie noble et milice féodale, dans la composition de la force publique, et l'avènement définitif du tiers état dans les rangs des armées. Le principe du recrutement demeure toujours basé sur l'engagement volontaire, l'avancement tend à devenir de plus en plus dénotaire, car on côtoierait facilement la noblesse aux soldats que l'on faisait monter dans les hauts grades. La grande difficulté des armées de cette époque fut dans l'instabilité des éléments levés à la hâte pour une guerre, plus licenciés à la paix, pour la plus grande partie. Ne touchant pas toujours sa solde, le soldat devenait vite un bandit, un « bandoulier », comme on disait alors. A l'exception de la maison du roi, de ses compagnies régulières des ordonnances, de quelques régiments réduits, à la paix, à des effectifs peu nombreux, tout le reste était composé d'aventuriers. Les grades étaient aussi peu fixes que le reste; il y avait des capitaines dont les compagnies étaient de courte durée, et des lieutenants qui ne restaient pas.

— *Bitzrock.* : Boutaric, *Institutions militaires de la France* (Paris, 1863); A. Pascal, *Histoire de l'armée et de tous les régiments* (Paris, 1859-60); Lehueur, *Histoire de l'armée française* (Paris, 1880); Dusseux, *Histoire de l'armée française* (Paris, 1881).

— *Organisation de Louis XIV.* Ce ministre fonde l'armée moderne et la soumettant à l'administration, qui est régulière les multiples royaumes. Louis XIV assouplit la noblesse à l'aide de la discipline, ce fait de sa maison militaire, les familles des armées, dont le modèle réglementaire est établi par l'administration. Si, comme avant, les officiers sont propriétaires de leurs compagnies, on revanche le régime une discipline si exacte, que les contrevenants aux règlements sont cassés, quels que soient leurs titres et leur puissance. L'avancement fut ouvert à tous. Il y eut des maréchaux sortis du tiers état. La solde fut assurée très régulièrement et, par la fondation des casernes on mit entièrement les soldats dans la main de leurs commandants. On assura même le sort de ceux qui sont blessés ou infirmes en créant des hôpitaux militaires, tels que l'hôtel des Invalides. L'ordre de Saint-Louis fut créé pour récompenser le mérite. Mais la création de ces grades se rapportait au recrutement de ses officiers, ces commandements que se voyaient refuser les officiers mieux instruits. La formation des corps est à peu près la même que dans les armées modernes. Le régiment est divisé en bataillons, qui se subdivisent en compagnies, avec leur capitaine, leur lieutenant, leur sous-lieutenant, leurs deux sergents, leur fourrier et leurs quatre caporaux. Mais il y avait pas deux régiments qui eussent la même organisation. De même pour la cavalerie et pour les corps spéciaux, dont l'importance allait croissant. Le recrutement était toujours basé sur l'engagement volontaire, que les sergents recruteurs transformaient souvent en véritable prise de corps. En somme, au témoignage des contemporains, l'armée de Louis XIV fut toujours bonne; ce qu'elle eut de défauts, ce fut surtout le recrutement de ses officiers.

— *Bitzrock.* : C. Rousset, *Histoire de Louis XIV* (Paris, 1861-63); duc d'Anville, *Institutions militaires de la France*; *Louvain, Carnot, Saint-Cyr* (Paris-Bruxelles, 1867). — *L'armée de Louis XV à la Révolution.* A la mort du Grand Condé, tout retourna dans le bon vieux temps et le favoritisme : la noblesse s'empara des postes élevés, et le pouvoir traqué; les rangs se remplirent de novales. Jamais l'armée ne valut moins qu'à cette époque, où les bureaux prirent une grande puissance. Le ministère de la guerre fut toujours le moins exercé à l'extrême les tendances aristocratiques; tout homme qui ne possédait pas

un certain nombre de quartiers de noblesse se vit interdire toute espèce d'avancement. Mais on respecta au moins le principe de la liberté individuelle : la conscription forcée n'exista jamais, l'armée fut toujours recrutée parmi les volontaires, et, d'ailleurs, Louis XIV avait établi une espèce de conscription pour former les milices, sorties de grandes nationalités qu'on fit combattre aux frontières. Ce recrutement des milices est un adoucissement vers le recrutement forcé de la Révolution.

— *Bibliographie.* : Mouillard, *Les Régiments sous Louis XV* (Paris, 1884); Mentou, *Le Comte de Saurin* (Paris, 1884); A. Duruy, *Armée royale en 1789* (Paris, 1888).

— *L'armée sous la Révolution et le premier Empire.* Atteint à la fin du XVIII^e siècle par les philosophes et les économistes, le système de l'armée permanente eût été condamné, si Ton s'en était rapporté aux cahiers de 1789, qui préconisaient la suppression de la milice et l'armement de tous les citoyens. L'institution de la garde nationale définitivement adoptée à ce même temps (par un décret du 16 dec. 1789) n'autorisa qu'un mode de recrutement, l'engagement volontaire. Mais on naturalisa français les régiments étrangers de la monarchie, et on conserva l'armée permanente, qui fut d'ailleurs d'abord pour la garde nationale; c'est seulement au moment où la patrie fut proclamée « en danger » qu'on se préoccupa de l'armée. Elle était alors désorganisée, éconstruite, mais demeura intacte, à côté des bataillons de volontaires, indisciplinés, turbulents, inexpérimentés, s'étant donné pour chefs, à leurs débuts, les chefs de file de ces éléments disparates ne produisit, honoreusement, pas de mauvais résultats, du moins d'une façon générale, et valut à la République ses premiers victoires; elle fut bientôt suivie (juin, 1793) de leur fusion, de leur *omalgama* dans les demi-brigades, qui remplacèrent les régiments de l'ancien régime.

Mais il fallut bientôt, pour résister à l'Europe coalisée, en même temps qu'à la guerre intestine, renouer aux principes de 1789 et recourir à la conscription, puis à la levée en masse. Fu même temps fut restreint le système de l'élection des officiers, et de nouveaux corps étrangers furent constitués pour la défense de la cause commune, la cause du peuple et de la liberté. Au total, rien de bien régulier n'exista sous la Convention, qui n'a pas créé des institutions militaires, mais a seulement employé des expédients temporaires; c'est sous le Directoire, en 1798, qu'un système régulier, celui de la conscription, apparaît enfin et assure le recrutement des corps existant sous l'ancien régime, comme des corps récemment créés (artillerie à cheval, pontonniers, troupes du génie, train d'artillerie). Le système de la conscription, poussé à ses limites extrêmes, et même à l'abus, a également assuré le recrutement de l'armée impériale, en même temps que, par le maintien de la garde nationale, on continuait l'armement de tous les citoyens.

Mais aucun grade n'est plus alors conféré à l'élection, que Napoléon supprime absolument; de même, il rétablit les régiments et crée les corps d'armée. Pour donner plus de mobilité à ses troupes, il constitue une infanterie légère à côté d'une infanterie de ligne, ce qui ne l'empêche pas de maintenir à la cavalerie légère, et même à la cavalerie, un rôle prépondérant dans ses campagnes. La création du train des équipages, des compagnies de munitio, des compagnies d'indivars, vint compléter l'organisation de l'armée de Napoléon, dont le corps d'élite était cette admirable *garde impériale*, véritable « armée dans l'armée », que l'empereur choyait particulièrement, et à laquelle il distribuait avec libéralité les croix de la Légion d'honneur, et même les dotations. Autour de l'armée nationale, Napoléon groupait de nombreuses troupes étrangères, dont il utilisait les services sur les divers champs de bataille de l'Europe. Ces armées disparurent avec l'Empire.

— *Bitzrock.* : C. Rousset, *Les Volontaires* (Paris, 1870); la *Grande Armée de 1813* (Paris, 1871); Chassia, *L'Armée et la Révolution* (Paris, 1867); Mentou, *Les Soldats de la Révolution* (Paris, 1878).

— *L'armée de 1815 à 1870.* Dès son avènement, Louis XVIII abolit la conscription pour le rétablir bientôt après d'ailleurs, et céda la plus grande partie des troupes de Napoléon, comme ce qu'il en gardait ne lui inspirait aucune confiance, il le fit royal et entraîna des régiments suisses; enfin, il ne conserva la garde nationale



Franc (XII^e siècle).



Chevalier (XII^e siècle).



Franc-archer (XVI^e siècle).



Porte-étendard (XVII^e siècle).



Mousquetaire du roi (XVII^e siècle).



Infanterie (XVIII^e siècle).



Soldat de la 1^{re} République.



Grenadier de la garde impériale.



Infanterie 1830.

tous ses ouvrages : c'est aussi celui qui a écrit toujours la plus constante et la plus sincère admiration. Dans *Arnide*, l'expression musicale est toujours juste, toujours exacte selon la nature de la situation : tantôt voluptueuse et tendre, tantôt pathétique et passionnée, tantôt pleine de grandeur, de noblesse et de fierté. L'auteur fut pourtant mal accueilli à son apparition, et le public lui témoigna à se laisser toucher par ses beautés, dont les principales sont : le superbe duo d'Alraide et d'Arnide : *Esprit de haine*; l'air délicieux du sommeil de Renard : *Si j'obtiens ces lettres*; le monologue incomparable d'Arnide : *Enfin, il est en sa puissance!*; l'air si expressif et si touchant : *Ah! la liberté me doit être vaine!*; le duo : *Arnide est encore plus aimable*; les airs de danse d'un caractère si exquis et si suave, les deux superbes finales du quatuor et du cinquième acte, et le chœur : *Voilà le charmante retraite*.

Arnide ou **Arnida**, opéra sérieux, musique de Rossini (Naples, th. San-Carlo, 1817). Malgré la valeur très réelle de la musique, cet ouvrage fut accueilli froidement, par suite du peu d'intérêt et de la monotonie du poème. C'est pourtant dans cette partition que Rossini, dit-on, commença à donner à l'orchestre la chaleur et la solennité qu'on remarque dans ses ouvrages suivants. Entre les belles pages de cette *Arnida*, on signalait surtout un duo d'une passion superbe : *Amor, possente nome!*, et des chœurs d'un très grand effet.

Arnide et **Renard** (REPRÉSENTATIONS DIVERSES D'). Le poème du Tasse a inspiré aux peintres plus d'un ouvrage célèbre : à Poussin, deux tableaux représentant, l'un Arnide s'apprêtant à frapper Renard endormi, et déarmée par la beauté du héros; l'autre, Arnide aide-



Arnide et Renard, d'après Poussin.

par les Amours, faisant transporter Renard dans sa palissade; — au Dominiquin, Arnide arraçant sa chevelure devant un miroir que tient Renard (Louvre); — à Van Dyck, *Arnide enchaînant Renard* (coll. du duc de Newcastle); et *Renard dans les jardins d'Arnide* (Louvre); enfin, à D. Teniers, 12 peintures sur cuivre (Musée de Madrid), qui représentent les Amours d'Arnide et de Renard.

ARMIGÈRE (lat. *armiger*; de *arma*, armes, et *gerere*, porter) n. m. Ecuyer qui accompagnait les chevaliers au combat et portait leurs armes.

ARMILLAIRE (lat. *armilla*, bracelet) adj. L'*armillaire* méridien est une sphère de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre.

— **Mouvement armillaire**, mouvement circulaire. — **ENCYCL.** Ces sphères servaient à faire des observations astronomiques. Les différents cercles étaient dirigés dans le plan des cercles célestes; pour déterminer les équinoxes, par exemple, on observait le moment où l'ombre de l'équateur était tout entière renfermée dans le plan du cercle. Ces observations étaient assez incertaines, suivant la hauteur du soleil, à cause de la réfraction.

ARMILLAIRES (U. nill.) ou **ARMILLARIA** n. f. pl. Nom donné par Pline à la troisième tribu des agrariennes-lucosporées. — **Une ARMILLARIA** (ou ARMILLARIA). — **ENCYCL.** Les agraires appartenant à la tribu des *armillaires* ont le chapeau charnu et à parenchyme courtin avec pédoncule. L'*armillaire* méridien est comestible; cette espèce vient en automne au pied des arbres, en Autriche, en Italie et dans la France méridionale.

ARMILLE (U. nill. — lat. *armilla*, bracelet) n. f. Archéol.



Armilles : 1. Pompéienne. — 2. Grecque. — 3. Romaine. — **VENIEN** not employé aujourd'hui par les archéologues pour désigner les bracelets des femmes ou des guerriers grecs, romains, gaulois, francs et autrés.

— **Astron.** Instrument dont Hipparche, Ptolémée et tous les anciens astronomes, jusqu'à Tycho-Brahé, se sont servis pour faire des observations astronomiques. L'*armille* ne se composait, en général, que de deux cercles un horizontal, l'autre vertical. Quand le cercle vertical était dans le méridien du lieu, on obtenait le midi vrai, en notant l'instant où l'ombre de la partie antérieure du cercle se projetait exactement sur le milieu de la partie postérieure. Tycho-Brahé se servait des armilles pour déterminer les distances des astres au méridien et les différences d'ascension droite.

ARMILLE, EE (lat. *armillatus*; de *armilla*, bracelet, lat. f. pl. qui est entouré, ou d'un cercle).

ARMILLES (U. nill. — du lat. *armilla*, bracelet n. f. cf. pl. Archéol. Petits filets ou moulures qui entourent le chapeau des colonnes doriques, et leur servent d'ornement. On les nomme aussi ANULETS.

Mobil. Sorte d'abat-jour servant en même temps de rélecteur et réfléchissant tout la lumière sans qu'aucun rayon se trouve intercepté; ce rélecteur est employé dans la lampe de Mersenne.

ARMILUS (luss), nom donné par les Juifs à l'adversaire du Messie. Voici l'idée singulière que l'apocryphique rabbinique se forme de ce personnage : il naîtra de la conception de quelques scélérats de diverses nations, au moment où l'ombre de la part antérieure du cercle qui l'ovra à Rome. Sa taille sera prodigieuse, il publiera qu'il est le Messie et le Dieu qu'on doit adorer. Toute la postérité d'Élan (c'est ainsi qu'ils appellent les Romains) se rangera sous ses lois. Nohire, fils de Joseph, premier Messie, marchera contre lui à la tête de trois mille Juifs, et à la suite d'une série de victoires et de revers, sera tué. Les Juifs perdront courage et prendront la fuite. Toutes les nations les persécuteront, et ils n'auront jamais été traités avec tant de rigueur. A la fin, ils se relèveront. Les Juifs se rassembleront autour d'un second Messie, fils de David. Armilus sera tué. Alors commencera le règne du Messie, avec la ruine entière des chrétiens et des infidèles.

Les relations que nous avons de ce récit sont du VIII^e et du IX^e siècle, et il est surtout en œuvre des éléments beaucoup plus anciens. Il est probable que Armilus personnifie l'empire romain; son nom n'est peut-être qu'une altération de Komulus.

ARMILUSTRIE (luss — du lat. *arma*, armes, et *lustrare*, purifier) n. f. Fête de la purification des armes que les Romains célébraient tous les ans, en octobre, sur le mont Aventin.

ARMINGAUD (Jules), violoniste français, né à Bayonne en 1829. Il organisa, en 1855, avec Le Caenard, Le Lalo et Mas, des séances de musique de chambre qui eurent un grand succès. Vers 1871, le *quatuor* Armingaud, s'étant adjoints plusieurs instrumentistes de grand talent, s'intitula *Société classique*, et prit une importance considérable dans les sociétés de musique de chambre. En 1876, Armingaud se retira, et les membres de la Société classique se séparèrent. Il a donné quelques compositions pour le violon, telles que *Andantes*, *Villanelles*, *Sérénades*, *Chanson vénitienne*, etc. Ses études de ses œuvres, ainsi que plusieurs mélodies vocales.

Armingaud s'est fait connaître aussi comme littérateur, et il a publié, sous le titre de *Modulations* et sous celui de *Consonances et Dissonances*, deux volumes de pensées et d'aphorismes.

ARMIANIANISME (niss) n. m. Doctrine des arméniens.

ARMINIEN, ERNE (in, èn — de *Arminius*, n. pr.) n. et adj. Sont dit des sectateurs d'Arminius; de ce qui concerne la secte. Il les Arméniens sont aussi appelés *BOGOMILS*.

ARMINIENS (in) ou **REMONTRANTS**, secte protestante fondée en Hollande au commencement du XVII^e siècle par le théologien Jacques Arminius. — **UN ARMINIEN**.

Histoire. Un bourgeois d'Amsterdam, Koornhilt, qui prêchait la tolérance pour tous les cultes, avait publié un livre contre les doctrines de Théodore de Bèze sur la prédestination. Arminius fut chargé de le réfuter. Mais, après un examen approfondi, il adopta et développa les théories qu'il avait mission de combattre. Écartant tout à la fois le système des *supralatéraux*, qui représentaient la chute d'Adam comme la suite et non comme la cause des décrets de Dieu sur la rédemption, et celui de leurs adversaires, les *infralapsaires*, il s'éleva contre le dogme calviniste de la double prédestination. Il soutint que les êtres faits de la création ont offerts à tous, et qu'il dépend d'eux de les accepter ou de les rejeter. Le docteur de Calvin, disait-il, fait en quelque sorte Dieu l'auteur du péché, et endureit le pécheur dans sa rébellion, en lui inspirant l'idée d'une nécessité fatale.

Les doctrines de Koornhilt excitèrent un grand nombre d'adversaires ardeurs, parmi lesquels le théologien Calviniste zélé calviniste. Arminius étant mort (1609), ses adhérents, persécutés par leurs adversaires, présentèrent l'année suivante, aux États de Hollande, un mémoire intitulé *Remontrances* (du latin *remonstrare*, se révolter, sans les avoir souvent désignés). Ils y repossaient l'aveu d'un droit qu'ils élevaient contre eux de vouloir renverser la Réforme, tout en maintenant le droit et la nécessité d'examiner de nouveau la confession de foi et le catéchisme. Enfin, ils résumèrent leurs doctrines en cinq articles, dont voici le sommaire : 1^o Dieu admettra parmi les élus ceux qu'il a prévu devoir garder jusqu'à leur mort la foi en Jésus-Christ; 2^o Dieu a donné Jésus-Christ pour rédempteur commun à tous les hommes; ceux qui croient en lui seront sauvés sans qu'il soit exclu du fruit de la rédemption par un décret absolu d'autrement que par sa faute; 3^o Sans la coopération du Saint-Esprit, l'homme, naturellement enclin au mal, ne peut produire en lui la foi salutaire; 4^o La grâce est la source nécessaire de tout bien dans l'homme; mais elle ne peut être préservée; 5^o Les fidèles régénérés par la grâce reçoivent par cela même des forces pour se conserver dans cet état; mais ils peuvent perdre la vraie foi justifiante et tomber dans le péché. (Les calvinistes rigides soutenaient, au contraire, que l'homme, une fois justifié, ne peut plus perdre la grâce.) Les gomaristes, de leur côté, présentaient une contre-remontrance, d'où vient le nom de *contre-remnants*, qui ont leur a-toutefois donné.

Les États de Hollande essayèrent, mais en vain, de pacifier les esprits. Bientôt, la politique explora ces contre-pensées, et le prince Maurice et le Grand-duc de Toscane, et de Grotnus, attachés aux remontrants, fit élargir les cinq articles par le synode de Dordrecht (1618). Alors les persécutions recommencèrent. Beaucoup d'Arméniens s'exilèrent et furent assemblés dans le Holstein, ou dans le protestantisme. Après la mort de Maurice, ils purent rentrer dans leur patrie, et professer librement leurs principes, non sans quelques retours de persécution. L'arménianisme se répandit en Angleterre, et y pénétra d'abord dans une fraction importante du méthodisme à Brandebourg, à Brème, en France, où il se fit jour sous diverses formes dans l'Église réformée.

ARMINIEN n. f. Sulfate hydraté naturel de cuivre.

ARMINIUS, nom latin de Hermann, chef des Chérusques, au temps d'Auguste et de Tibère. Ennéché à Rome comme otage, Hermann y fut élevé, et servit d'abord dans les armées romaines. Puis il retourna dans son pays. L'an 9 de notre ère, il souleva les Chérusques contre les légions romaines. Il envahit les trois légions de Varus dans la forêt de Teutoburg, et les détruisit. L'an 15, il fut vaincu par Germainicus, sa femme Thusnelda et l'un de ses fils furent faits prisonniers, et figurèrent au triomphe du vainqueur. Battu de nouveau l'année suivante, Hermann réussit encore à s'échapper, étant masqué par les siens. — Dès le temps de Tacite, il était célébré dans les chansons populaires de Germanie. Au temps de son dévouement, il était adoré comme un dieu dans les sanctuaires druidiques. Aujourd'hui encore, il est considéré au Allemagne comme un héros national. On lui a élevé un monument colossal sur le mont de Teutoburg, au nord de la ville de Jülich, près de Detmold.

ARMINIUS Jacques, proprement **Harmensen**, théologien protestant, chef de la secte des arméniens, né à Oudewater (Hollande) en 1560, mort à Leyde en 1609. V. ARMINIENS.

ARMISTICE (miss — bas lat. *armistitium*; de *arma*, armes, et *stare*, arrêter) n. m. Interruption des hostilités, par accord entre les parties belligérantes : *Les fréquentes prises d'armes faisaient ressembler tous les traités conclus entre Napoléon et l'Europe à des armistices*. Balz.

— **Dénoncer l'armistice**, notifier à l'une des parties belligérantes la reprise des hostilités. — **ENCYCL.** Der. intern. On distingue (sans que la terminologie soit bien fixe) la suspension d'armes, qui a un caractère plus restreint et plus local et l'*armistice* proprement dit. La suspension d'armes ou armistice local répond, généralement, à des circonstances limitées et urgentes (par exemple l'épuisement de la poudre, l'enterrissement des morts, la négociation d'une capitulation, etc.) elle a un caractère essentiellement militaire, et est conclue par les chefs militaires, parfois verbalement. Les armistices plus étendus, quant aux lieux et à la durée, relèvent des autorités politiques de l'État, agissant de concert avec les chefs militaires; c'est souvent le prélaté qui les conclut. (Ex. : l'armistice conclu en 1871 par Jules Favre et Bismarck.)

L'armistice peut être fait pour une durée indéterminée : en ce cas, en vertu de déclarations faites par l'armistice, précède de quelques jours la reprise des hostilités. Quand la durée de l'armistice, quelque fixée, est longue, on a quelquefois stipulé aussi la nécessité d'une dénonciation. L'armistice peut être général, ou bien être restreint à une partie seulement du théâtre de la guerre.

La convention fixe une ligne de démarcation entre les belligérants, et parfois une zone neutre (en 1871, 10 kilom. de chaque côté de la ligne). Il y a controverse sur les effets naturels de l'armistice. En principe, chacun des belligérants peut faire ce qu'il lui plaît de faire en pleine paix lever des soldats, mouvoir leurs troupes, etc.; mais non pas les opérations militaires que l'ennemi aurait pu, sans l'armistice, empêcher (cette règle peut donner lieu, dans la pratique, à des discussions; un assésage ou un assésage pas perfectionné, précède de quelques jours la reprise des hostilités. Quand la durée de l'armistice, quelque fixée, est longue, on a quelquefois stipulé aussi la nécessité d'une dénonciation. L'armistice peut être général, ou bien être restreint à une partie seulement du théâtre de la guerre.

La convention fixe une ligne de démarcation entre les belligérants, et parfois une zone neutre (en 1871, 10 kilom. de chaque côté de la ligne).

Il y a controverse sur les effets naturels de l'armistice. En principe, chacun des belligérants peut faire ce qu'il lui plaît de faire en pleine paix lever des soldats, mouvoir leurs troupes, etc.; mais non pas les opérations militaires que l'ennemi aurait pu, sans l'armistice, empêcher (cette règle peut donner lieu, dans la pratique, à des discussions; un assésage ou un assésage pas perfectionné, précède de quelques jours la reprise des hostilités. Quand la durée de l'armistice, quelque fixée, est longue, on a quelquefois stipulé aussi la nécessité d'une dénonciation. L'armistice peut être général, ou bien être restreint à une partie seulement du théâtre de la guerre.

Malgré l'armistice, les belligérants conservent leurs pouvoirs sur le pays occupé. Depuis la déclaration de Bruxelles, la violation de l'armistice par des individus peut être punie, à la discrétion de la puissance qui a souffert, le droit de demander réparation; la violation par l'un des parties entraîne pour l'autre le droit de le dénoncer (art. 51 et 52). C'est à tort qu'on donne le nom d'armistice aux trêves qui se prolongent indéfiniment, et peuvent être considérées comme des paix déguisées, laissant en suspens les questions qui ont fait l'objet de la guerre.

ARMITAGE (Edward), peintre anglais, né en 1817 à Londres, mort à Cambridge-Wells en 1896. Il fut élève de Paul Delaroche, et il collabora avec lui dans la décoration du hémicycle de l'école des beaux-arts; il est également représenté sous les traits de Massacré. Dans les concours pour la décoration à la fresque du Parlement, il obtint le premier prix avec le tableau : *Jules César abor-*



1. Armure complète, fin du xiv^e siècle. — 2. Corps d'armure milanaise (xv^e siècle). — 3. Armure complète d'enfant (xv^e siècle). [Schéma: A. Armet du type des salades dites « à la bourguignonne » ; 1. Tymbre; 2. Crête; 3. Gorgéris; 4. Crête de l'épaulière; 5. Vis; 6. Nasal; 7. Ventaille; 8. Prise du vent; 9. Mentonniers; 10. Epaulière; 11. Canon d'arrière-bras; 12. Courroie de ceinture; 13. Cabrière; 14. Canon d'avant-bras; 15. Gantelet. — 7. Tassettes. — P. Phastron. — O. Foudre ou arrêt de la lance. — B. Brémontière; 16. Cuisse; — G. Genouillère; 17. Son aile; 18. Grèves; 19. Soleret à cou-de-pied de mailles; 20. Son bout en pied de cheval. — 4. Armure pour combattre à pied (xv^e siècle). — 5. Armure complète du xv^e siècle. — 6. Armure de tournoi du roi d'Espagne, Philippe II (xv^e siècle). — 7. Armure de Henri IV (xv^e siècle). — 8. Brassard de laite armure. — 9. Pièce de renfort de la cuirasse de luitte armure. — 10. Bras de fer du xv^e siècle. — 11. Bras gauche d'une armure de gendarme (xv^e siècle). — 12. Armure dite « aux lions » (xv^e siècle). — 13. Armure espagnole de guerre (xv^e siècle). — 14. Armure à tonne. — 15. Armure de joute allemande (xv^e siècle). — 16. Armure de Louis XIII (xv^e siècle).

S. Libère 34

M. Maindron 19

AROMIE (du gr. *aroma*, parfum) n. f. Genre d'insectes coléoptères crypétomères...

ARON n. m. Sorte d'armoire dans laquelle les juifs se tenaient assis...

ARON, comm. de la Mayenne, arr. et à 5 kil. de Mayenne...

ARONA, ville du royaume d'Italie (prov. de Novare)...

ARONÉE n. f. On dit, en termes de charpentier et de menuiserie...

ARONDELLE (rad. aronde) n. f. Grosses ligne composée d'un corligé d'environ 25 brasses...

ARONDELLE (rad. aronde) n. f. Petit bâtiment très léger, tel qu'une pinasse, un brigantin, etc.

ARONIC n. m. Bot. Syn. de noxetic.

ARONIE (du gr. *arón*, acier) n. f. Bot. Syn. de amélanchier.

ARONIQUE n. f. Bot. Section du genre spirée.

AROTON n. m. Bot. Syn. de crotos.

AROUTER v. a. Mettre en rotare; AARUTER un fief.

AROU AU ROU, groupe d'îles basses de la Malaisie hollandaise...

AROUA ou ARUBA, petite île des Antilles hollandaises (gouvern. de Curaçao)...

AROUË, premier souverain turc d'Alger, frère de Barberousse...

AROUËT, nom de famille de Voltaire. Les Arouët étaient originaires du Poitou...

AROUHUI, grand affluent droit du Congo, formé par la réunion des trois cours d'eau descendants des montagnes...

AROUNA n. m. Bot. Syn. de ARONIER.

AROUNA (Aruna) « rose ». Fils de Kacyapa et de Kadron, il parait être un homme masculino de l'Aurore...

AROUNIER (fr) n. m. Section américaine du genre dianthum, à receptacle floral écarté...

AROUTE n. m. Mesure agraire des anciens Égyptiens, formant un carré dont chaque côté était de 100 coudées...

AROUTE n. m. Mesure agraire des anciens Égyptiens, formant un carré dont chaque côté était de 100 coudées...

dans les puits de Babel, qu'on montre encore aujourd'hui près de Bagdad...

ARPAÏ, mort en 907, personnage historique un peu obscur des Hongrois...

ARPAGES n. m. pl. Nom sous lequel on designait, chez les anciens, les enfants morts au berceau...

ARPAILLON, CH.-L. de cant. (Seine-et-Oise), arrond. et à 23 kilom. de Corbeil...

ARPAJON ou LE PAJON, comm. du dép. du Cantal, arrond. et à 4 kil. d'Aurillac...

ARPANETTA (mot ital.) n. f. Sorte d'ancienne harpe qui avait deux rangs de cordes...

ARPELIUM (fac) n. Genr. d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides...

ARPEÛ (ital. arpeggio) de arpa, harpe, parce que cet instrument paraît avoir donné lieu aux premiers arpegges...

ARPEÛ, l'arpenteur. Les arpenteurs se font généralement sur les violons, le piano et la harpe...

Musical notation for Arpeggios (Arpégios) showing a sequence of notes on a treble clef staff.

ARPÈGEMENT (ital. arpeggiamento) de arpeggio, arpeggio n. m. Se dit de l'action d'arpéger et souvent de l'arpéger lui-même...

ARPEÛË (ital. arpeggiare, qui signif. au prop. Jeuner de la harpe)...

ARPEÛË, ée part. pass. Accord arpeggié. Accord dont on fait entendre successivement et rapidement toutes les notes...

ARPEÛË, v. pr. Etre exécuté en arpéges.

ARPEGGIO (En faisan des arpéges), expression italienne indiquant qu'il faut exécuter plusieurs arpéges notes d'un accord...

ARPEÛ (pal) n. lat. arpenis ou arpenis, mesure carrée des grecs...

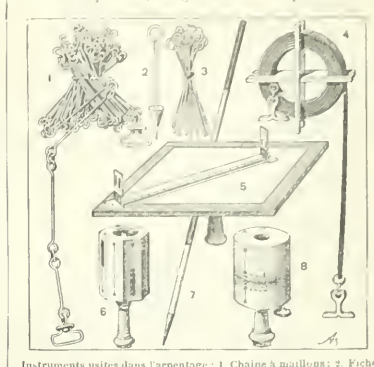
ARPEÛË, l'arpenteur était divisé en 100 perches; mais sa valeur variait d'une province à l'autre...

ARPEÛË (rad. arpen) n. m. Evaluation de la superficie des terres...

ARPEÛË (rad. arpen) n. m. Evaluation de la superficie des terres...

ARPEÛË (rad. arpen) n. m. Evaluation de la superficie des terres...

Chaîne d'arpentage, chaîne dont on se sert pour arpenter... est un décamètre.



Instruments usés dans l'arpentage: 1. Chaîne à maillons; 2. Fliche plomboide; 3. Fiche; 4. Chaîne à ruban d'acier; 5. Planchette et alidade; 6. Equerre d'arpenteur; 7. Jal; 8. Goniomètre.

rain qui pouvait se produire après chaque crue du Nil. C'est à Thales qu'on attribue l'introduction des connaissances géométriques en Grèce...

Diagram showing a polygonal terrain divided into triangles for measurement. Labels include A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Fig. 1. — Terrain polygonal décomposé en triangles.

Terrain polygonal rectiligne. On emploie deux méthodes: la décomposition en triangles ou la décomposition en trapèzes...

Terrain polygonal décomposé en trapèzes et en triangles rectilignes.

Terrain polygonal décomposé en trapèzes. On joint, par une droite appelée base ou directrice, les deux sommets les plus éloignés du polygon.

Diagram showing a polygonal terrain divided into trapezoids with a central baseline. Labels include A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Fig. 2. — Terrain polygonal décomposé en trapèzes et en triangles rectilignes.

Trapeze mixtiligne ABCD, résultant de la décomposition d'un terrain polygonal curviligne.

Diagram of a mixed-line trapezoid ABCD with a curved top boundary and a straight baseline. Labels include A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

Fig. 3. — Trapeze mixtiligne ABCD, résultant de la décomposition d'un terrain polygonal curviligne.

On pourra, toujours, en opérant comme il vient d'être dit, partager le terrain en plusieurs trapezes mixtilignes, tels que ABCD (fig. 3)...

Par ce moyen, on a un nombre de parties égales, et par les points de division élevant des ordonnées h1, h2, h3, h4, h5, h6, h7...

Si la distance D, comprise entre deux ordonnées consécutives, est assez petite, on pourra, sans grande erreur, supposer que les arcs interceptés par ces ordonnées sont confondus avec leurs cordes...

On évaluera donc chaque petit trapèze comme s'il n'avait pas de côté courbe. En désignant par H la somme de toutes les ordonnées, la surface totale du trapèze S est donnée par la formule: S = D (H - (h1 + hn) / 2)

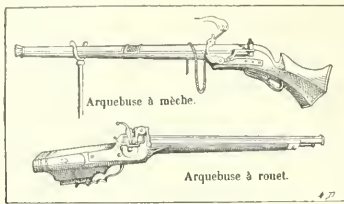
Les côtés courbes des triangles rectangles situés aux extrémités de la directrice seront presque petits pour pouvoir être considérés comme rectilignes. Dans le cas où il serait impossible de pénétrer dans l'intérieur de la surface à mesurer, comme lorsqu'il s'agit d'une forêt, d'une pièce d'eau, etc., on renfermerait cette surface dans un polygone rectiligne, par exemple un rectangle...

Terrain en pente. Comme les plantes croissent verticalement, il est admis que les produits de la culture d'un terrain incliné ne dépassent pas ceux qu'on obtiendrait sur sa projection horizontale. Cette manière de déterminer

Terrain en pente. Comme les plantes croissent verticalement, il est admis que les produits de la culture d'un terrain incliné ne dépassent pas ceux qu'on obtiendrait sur sa projection horizontale. Cette manière de déterminer

miour la surface de la projection horizontale d'un terrain... ARPEURER (rad. arpen) v. a. Mesurer des terres...

laquebute. Toutefois, l'arquebute proprement dite, ou arquebute à croc, était toujours rempartée sur un fer écrier ou fer, mais il en était de plus petits modèles...

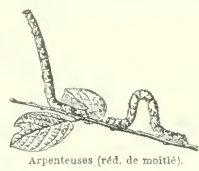


Les arquebuses primitives avaient leurs canons généralement taillés à pans; on les faisait partir au moyen d'une mèche incendiant la poudre d'amorce placée dans le bassin. Au commencement du XVI^e siècle, les arquebuses, fort écrier on fer, mais il en était de plus petits modèles...

ARPEURER (rad. arpen) v. a. Mesurer des terres, ou chercher la situation au moyen d'une mesure légale...

ARPEURER (rad. arpen) n. f. Habite arpeur. ARPEURER un champ, une vigne. — Par anal. et fam. Parcourir à grands pas: ARPEURER les boulevards de Paris.

ARPEURER (rad. arpen) n. m. Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres: Habite arpeur. ARPEURER (rad. arpen) n. f. et adj. Nom donné aux cheoilles des phalènes dites géométriques...



ARPHAXAD, patriarche hébreu, fils de Sem, ancêtre d'Abraham et du peuple hébreu. — Foi des Médes, cité dans le livre de Judith, probablement Pharaotes, fils de Déjocès.

ARPE, nom d'une famille d'orfèvres espagnols: HENRIQUE de Arpe, né entre 1470 et 1480, travailla aux tabernacles des cathédrales de Léon, de Tolède, de Cordoue...

ARPI, anc. ville d'Apulie, dont on visite les ruines près de Foggia; ville fondée, dit-on, par Diodore; appelée d'abord Arpis Hippium, puis Arpi.

ARPI, anc. peuple de la basse Mysie (Bulgarie), que Ptolémée place le long de la côte, depuis l'embouchure de l'Ister (Danube) jusqu'à Bosporus...

ARPIUM (lat. Arpinum), ville d'Italie (Campanie, prov. de Caserte); s. 150 hab. Elle a successivement appartenu aux Volsciens, aux Samnites et aux Romains.

ARPION (le chevalier ou le cavalier n.). V. JOSEPH.

ARPION (du vieux franc. arpiou, griffo, harpon) n. m. Arpiot, Pied.

— Au pl., Arpiens, ours. — Au pl., Arpiens, petits.

ARPONE (né — mot ital. n. m. Instrument à cordes pincées, du genre de la harpe, mais qui affectait la forme d'un piano vert; on l'a inventé à Palerme, vers la fin du XVII^e siècle...

ARPOPHYLLÉ (du gr. arph., faucille, et phyllon, feuille) n. m. Genre d'orchidées-épiphytes, réunissant des herbes américaines sans bulbe, à fleurs petites et disposées en épis serrés.

ARQUA Petrarca, village de la Vénétie, à 20 kilom. N.-O. de Padoue; 1,450 hab. Pétrarque en 1374, et où se trouve son tombeau; 1,450 hab.

ARQUA Polesine, ville de la Vénétie (prov. de Rovigo), sur le canal de Costagnaro; 3,450 hab. Sérénituro; élevés de bétail.

ARQUEBUSE (rad. f. Coup d'arquebuse: Etre tut d'une ARQUEBUSE.

ARQUEBUSE (du ital. arco, arc, et bugin, tron) n. f. La plus ancienne des armes à feu, inventée à Palerme, vers la fin du XIII^e siècle, par un artiste nommé Michel Barbicci.

ARQUEBUSE (du ital. arco, arc, et bugin, tron) n. f. La plus ancienne des armes à feu, inventée à Palerme, vers la fin du XIII^e siècle, par un artiste nommé Michel Barbicci.

ARQUEBUSE (du ital. arco, arc, et bugin, tron) n. f. La plus ancienne des armes à feu, inventée à Palerme, vers la fin du XIII^e siècle, par un artiste nommé Michel Barbicci.

ARQUEBUSER v. a. Tuer d'un coup d'arquebuse: Une légende accuse Charles IX d'AVOIR ARQUEBUSE les protestants dans la forêt de Louvres.

ARQUEBUSERIE n. f. Art, métier de celui qui fait des armes à feu portatives. (On dit aujourd'hui ARMERIE.)

ARQUEBUSIER (zi-é) n. m. Soldat armé d'une arquebuse: Les Espagnols envoient des ARQUEBUSIERS à cheval, appelés carabins, à Bédouin, à tuer les arabes qui s'exercent à tirer l'arquebuse.

ARQUEBUSIER (zi-é) n. m. Soldat armé d'une arquebuse: Les Espagnols envoient des ARQUEBUSIERS à cheval, appelés carabins, à Bédouin, à tuer les arabes qui s'exercent à tirer l'arquebuse.

ARQUEBUSIER (zi-é) n. m. Soldat armé d'une arquebuse: Les Espagnols envoient des ARQUEBUSIERS à cheval, appelés carabins, à Bédouin, à tuer les arabes qui s'exercent à tirer l'arquebuse.



ARQUEBUSIER (zi-é) n. m. Soldat armé d'une arquebuse: Les Espagnols envoient des ARQUEBUSIERS à cheval, appelés carabins, à Bédouin, à tuer les arabes qui s'exercent à tirer l'arquebuse.

ARQUEBUSIERS d'Anvers (Lrs). On a dénommé ainsi le plus remarquable tableau de David Teniers le Jeune, conservé au musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg.

ARQUEPINCER ou ARCPINCER v. a. Argot. Prendre. ARRETOR, arrêter, se saisir de; Un voleur ARQUEPINCER un porte-monnaie; un agent survient, qui ARQUEPINCER le voleur. (Lucien Rigaud.)

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUEBUSE (rad. f. Coup d'arquebuse: Etre tut d'une ARQUEBUSE.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.

ARQUER (lat. arcurare; de arcus, arc) v. a. Courber: ARQUER une pièce de bois.



ARRABIDEE (de Arrabida, en Espagne) n. f. Genre de bigarrées croissant dans les lieux humides...

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

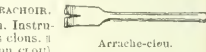
ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHA (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.



ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

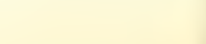
ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.

ARRACHE-CIEU (du grec arachna, araignée) n. f. Genre d'ombellifères-amnines, réunissant des herbes vivaces, glabres ou pubescentes, qui croissent dans les Andes et dans l'Amérique boréale.



ARRACHEMENT (du grec arachna, araignée) n. m. Action d'arracher: L'ARRACHEMENT du cuir et des pommons s'empêche par les grenouilles de sauter. (Maquet.)

ARRACHEMENT (du grec arachna, araignée) n. m. Action d'arracher: L'ARRACHEMENT du cuir et des pommons s'empêche par les grenouilles de sauter. (Maquet.)

ne revient que ce qu'on tient plus ou moins en son pouvoir.

— ANTON. Ebranler, mouvoir, remuer. — Elargir, libérer, relaxer et relâcher.

ARRÉTISTE (iss. n. m. Celui qui publie et annote un recueil d'arrêts. *Tant vaut l'ARRÉTISTE, tant vaut le recueil.*) O. Outil ou presse ARRESTOGAPHE. V. ARRÊTS (Recueil d'), et ACQUISITION.

ARRÊTUM ou ARÊTUM. Géogr. V. AREZZO.

ARRÊTOIR n. m. Petite digue qui arrête l'eau d'un ruisseau de rue. *Les paveurs font des ARRÊTOIRS, pour ne pas être gênés par l'eau dans leur travail.* — Archit. Nautilus destinée à arrêter le mouvement d'une pièce sur une autre.

— Armur. Dent de fer qui surmonte la bague d'une baïonnette. (V. BAÏONNETTE.) Petit crochet qui servait à arrêter la corde, dans les arbalètes. V. ARBALÈTE.

ARRÊTAPHIQUE (du gr. *arêt*, *privé*, et *phôphé*, *couture*) adj. Se dit d'un système de reliure sans coutures.

ARRÊTEMENT n. m. Action d'arrêter.

ARRÊTNATHÈRE (du gr. *arrêtôn*, *écos*, *mûle*, et *athêr*, *barbe d'épave*) n. f. Genre de graminées, tribu des avoïnées. — BOTANIC. Les *coures arrêtnathères* présentent les caractères suivants : inflorescence en panicule ramifiée ; épillets contenant chacun trois fleurs, dont l'une rudimentaire.

Ce sont des herbes élevées de l'Europe, de la Palestine et de l'Algérie.

ARRÊTNATHÈRE (du gr. *arrêtôn*, *écos*, *mûle*, fort) n. f. Silicite naturel, varié d'ores d'or.

ARRÊTNATHÈRE (Claude), écrivain suédois, né à Linköping, en 1627, mort à Stockholm en 1685. Il professa la métaphysique et l'histoire à Upsala, où il devint membre de l'Académie. Son principal ouvrage a pour titre : *Historia Suevorum Gothorumque ecclesiastica* (Stockholm, 1689).

ARRÊTNATHÈRE (Jakob), érudit suédois, frère du précédent, né à Linköping en 1642, mort à Hemminge, près d'Upsala, en 1723. Fut professeur d'histoire à Upsala. Il a composé ou traduit des *Psalmes* (1684).

ARRÊTNATHÈRE (Johann), botaniste et agronome suédois, né en 1811 à Klefstad (Suède), membre des académies des sciences d'Upsala et de Stockholm, n'a donné son nom à plusieurs plantes.

ARRÊTNATHÈRE (du gr. *arrêtôn*, *écos*, *mûle*, et *endos*, *apparence*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des benthéridés, renfermant des benthérides des régions arctiques et de Stockholm, n'a donné son nom à plusieurs plantes.



Arrêtnathère (gr. nat.)

ARRÊTNATHÈRE ou ARSEPHORES n. f. pl. Antiq. gr. V. ARSEPHORE. — Une ARSEPHORE (ou ARSEPHORE).

ARRÊTNATHÈRE (gr. *arrêtnathêra*, fête des sacrés mystères) n. f. Fête athénienne, instituée en l'honneur de Athéné Polias.

ENCYCL. Cette fête était célébrée par des *arrêtnathères*, jeunes filles nées de sept à onze ans, qui, sous la conduite d'une prêtresse, devaient porter, dans un souterrain voisin de l'Acropole, une corbeille enfilant des choses mystérieuses que ni elles ni la prêtresse ne devaient connaître, puis rapatrier dans l'ovaire une corbeille semblable qu'elles trouveraient dans le souterrain.

ARRÊTNATHÈRE (gr. *arrêtnathêra*, équilibrer) n. f. Se dit, dans la philosophie des pyrrhoniens, de cet état de l'esprit qui n'incline à aucun côté, d'une volonté qui ne trouve aucun motif pour se décider entre l'affirmation et la négation.

ARRÊTNATHÈRE v. a. Donner des arrêtnathères, pour s'assurer d'un achat ou d'une location. *Arrêtnathères des marchandises.* (Acad.)

ARRÊTNATHÈRE (lat. *arrêtus*, du gr. *arrêtnathêra*, gages) n. f. pl. Argent qui, au acquéreur ou au locataire avancé pour assurer l'exécution d'un marché le plus souvent verbal, et qui perd sil vient à rompre le marché. *Donner des ARRÊTNATHÈRES. Perdre ses ARRÊTNATHÈRES.* — Fig. Gage, garantie. *Les présents sont des ARRÊTNATHÈRES d'amitié.* (Acad.)

— ENCYCL. Dr. rom. A Rome, les *arrêtnathères* n'ont été longtemps que le signe de la perfection du contrat : elles consistaient tantôt en une somme d'argent, tantôt en un objet mobilier. Jusque dans le moyen âge, le caractère de la donation d'arrêtnathères, sauf dans le cas où les parties auraient l'intention de conclure un contrat de vente, et vaudrait en outre le constater par écrit. Dans cette hypothèse, la remise des arrêtnathères devenait un paiement spécial, plaçant les parties dans l'alternative, ou de parfaire réellement la vente, ou de perdre une somme égale à la valeur des arrêtnathères. Les arrêtnathères prenaient, dans ce cas spécial, le caractère d'un dédit. Nos anciens auteurs faisaient une distinction : si les arrêtnathères avaient été fournies avant l'exécution du marché, elles servaient de moyen de dédit ; si elles avaient été fournies après, on y voyait généralement une preuve de la convention. Dans le silence des parties, on interprétait d'après les circonstances.

— Dr. mod. Les *arrêtnathères* sont données au moment de la conclusion d'un marché ou d'un projet de marché, et servent, si celui-ci s'exécute, d'acompte sur le prix convenu. La clause pénale est celle par laquelle on s'engage à payer une somme déterminée en cas de non-exécution d'un marché, ou de retard dans l'exécution ; la stipulation d'une clause pénale n'empêche pas de pouvoir réclamer, si on le préfère, l'exécution du marché ; tandis que la stipulation d'un *arrêtnathère* dispense définitivement celui qui ne veut pas exécuter la convention, de remplir son obligation, en payant la somme convenue. Le dédit est la somme convenue en faisant un marché, et moyennant le paiement de laquelle chacune des parties, ou l'une d'elles, peut se dispenser d'exécuter son obligation. Lorsqu'il y a eu un commencement d'exécution, le dédit est impossible. Le *denier à Dieu* est la somme, généralement très modique, donnée en signe d'engagement dans des conventions verbales, faites le plus souvent soit avec le domestique que l'on arrête, soit avec le concierge de la maison où on loue,

et qu'une des parties abandonne ou que l'autre rend si l'on n'exécute pas la convention, et qui reste à celui qui la reçoit, en cas d'exécution, sans imputation sur le prix convenu.

C'est surtout en matière de vente et de louage que des arrêtnathères sont données et reçues. La règle de l'art. 1590 du C. civ. est ainsi formulée : « Si la promesse de vendre a été faite avec des arrêtnathères, chacun des contractants est maître de se départir : celui qui les a données en les perdant, celui qui les a reçues en restituant le double. »

ARRÊTNATHÈRE adj. Bot. V. ARRÊTNATHÈRE.

ARRÊTNATHÈRE, ÊE adj. Bot. V. ARRÊTNATHÈRE, ÊE.

ARRIA D. M. V. ARIA.

ARRIA, dame romaine, femme de Cœcilia Pætus, qui fut remprouvée dans une conspiration contre l'empereur Claude. Arria conseilla à son mari de se tuer, et se frappa avant lui. (V. PÆTUS.) — Fille de la précédente, femme du sénateur Thraséas Pætus, qui voulut se tuer aussi pour ne pas survivre à son mari, mais à la suite d'une conspiration contre Néron. Elle consentit, cependant, à vivre pour sa fille. V. THRASÉAS.

ARRIA (GENS), nom d'une famille romaine dont les membres les plus connus sont : **ATTIUS** (QUINTUS), qui fut préteur en 73 av. J.-C. (Il battit CRICUS, lieutenant de Spartacus, et fut tué par CRICUS, mais fut à son tour battu par Spartacus. Nommé préteur en remplacement de Verres, il fut assassiné pendant qu'il se rendait à son poste. Il fut le père de Cicéron, Crassus, Pompée et César.) — **ATTIUS** (QUINTUS), préteur en 83 av. J.-C., orateur cité par Cicéron dans le *Brutus* (ch. LXX), et ralié par Catulle dans l'épigramme 84. — **ATTIUS** (ANTONINUS), ancêtre maternel d'Antonin le Pieux. (Il fut deux fois consul ; suivant son ami Plin le Jeune, il se livra dans sa vieillesse à la poésie.) — **ATTIUS** (ANTONINUS CAESAR), consul sous Marc-Aurèle, proconsul d'Asie sous Commodus, qui le condamna à mort ; — **ATTIUS** (APER), beau-père de l'empereur Numérien. (Préteur du prétoire, il fut assassiné par son gendre en 284, mais fut condamné à mort par les soldats, et exécuté par Dioclétien.)

ARRIAN ou ARIAN n. m. Espèce de vautour (*vultur cinereus*) habitant les hautes montagnes d'Europe : Pyrénées, etc.



Arrian.

ARRIAU (ri-ô) n. m. Sorte de charrette primitive, dont on fait encore usage dans les terres très légères du centre et de l'ouest de la France.

ARRIEN (Flavius), historien grec, philosophe et homme d'Etat, né à Nicomédie (Bithynie), vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère. Il vint de bonne heure à Rome, et y suivit les leçons d'Épictète. Il obtint le droit de cité à Athènes et à Rome. Il gouverna la Cappadoce de 131 environ à 137, et fit alors une reconnaissance complète des côtes du Pont-Euxin. Il fut plus tard consul, et passa la fin de sa vie dans la retraite à Nicomédie. Son histoire des successeurs d'Alexandre, ses histoires de Bithynie, des Parthes, des Alains, et diverses monographies, sont perdus. Mais on possède encore, en tout ou en partie, son *Manuel d'Épictète* ; ses *Entretiens d'Épictète* ; son *Traité sur la classe*,

ARRIÈRE (du lat. *ad retro*, par derrière) interj. Loïn ! au loïn ! S'emploie surtout dans les phrases par lesquelles on exprime le regret de s'être éloigné, et qui marquent l'horreur ou le mépris : *ARRIÈRE les médisants !* — Préposit. inséparable, qui se joint à certains substantifs pour y ajouter une idée de postériorité : *ARRIÈRE, arrière-main, arrière-voeu*, etc. — En *ARRIÈRE*, loc. adv. Qui indique mouvement, direction, position vers le lieu ou le côté qui est derrière, au physique et au moral : *Faire un pas en ARRIÈRE*, je le dis aussi devant les gens. (Th. Leclercq.) — Sert à marquer un retard, au prop. et au fig. : *Locataire en ARRIÈRE pour ses loyers.* A l'écart : *J'ai vu la Colombie, en arrière et dans l'ombre, S'asseoir à moi foyer comme une hôteuse somnole.* A. FABRE.

— Loc. prépos. Derrière un autre objet, sur un plan plus reculé : *Corps de réserve placé en ARRIÈRE de l'armée.* — Fig. : *Évoluer en ARRIÈRE de ses camarades.* — Arm. *En arrière* ! Commandement de l'école du soldat, pour faire porter l'escouade en arrière.

— Mar. *En arrière* ! Commandement à la machine pour la faire tourner dans le sens nécessaire à la marche en arrière du bâtiment. (Par abréviation, sur les trau-metteurs d'ordres mécaniques, ou met simplement *arrière*.)

— *Maître en arrière*, se dit de l'hélice quand elle tourne pour faire culer le bâtiment.

— *ARRIÈRE* n. m. Partie postérieure d'un navire commençant au maître-couple et se terminant par le couronnement : *Les canons, les voiles de l'ARRIÈRE.*

— Fig. *Passer à l'arrière ou derrière*. Se dit des maîtres qui, logés à l'avant, passent à l'état-major, derrière, quand ils deviennent officiers.

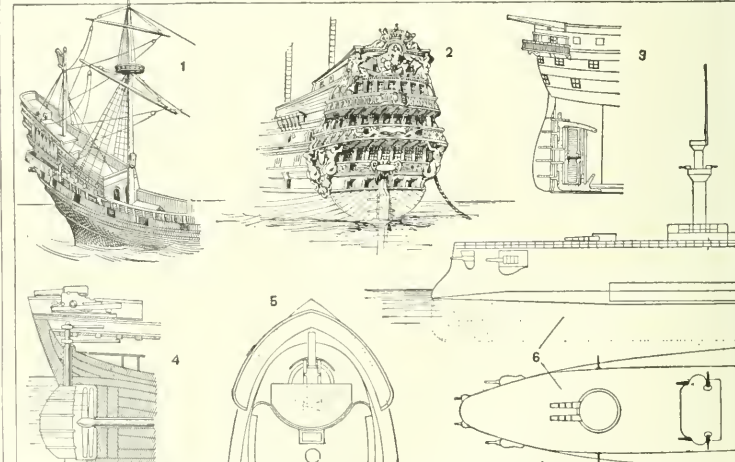
— Arm. *Service de l'arrière*. V. ENCYCL.

— Chass. *Prendre les arrières*, *Faire les arrières*, *Rechercher*, dans un défaut, avec les chiens, la voie de l'animal, qui précède en arrière le chemin qu'il a suivi. *Prendre les grands arrières*, Continuer ses recherches plus loin.

— Mar. *ARRIÈRE* s'emploie dans de nombreuses locutions maritimes. *Gaillard d'arrière*, Se dit de la dunette arrière, par opposition au *gaillard d'avant*. *Les voiles de manoeuvres de l'arrière*, Grand mat et mat d'artimon. *Le navire est vent arrière*, quand il reçoit le vent de l'arrière ; *il va de l'arrière*, quand il cule. *Tout le monde derrière ! ou à l'arrière !* Commandement pour faire porter tout l'équipage derrière pour une manoeuvre ou un cas de danger. *Un navire est sur l'arrière ou sur cul*, quand il a l'arrière trop enfoncé ; *il reste de l'arrière*, quand il est dépassé par d'autres navires. *1 Matelot d'arrière*, Se dit en escadre de celui qui en suit un autre derrière, par opposition à *matelot d'avant*.

— Techn. Partie postérieure de certaines choses : *L'ARRIÈRE d'une charrette.*

— ENCYCL. *L'arrière* d'un navire s'appelait autrefois « poupe » et le mot a été conservé dans *partillon de poupe* ou *partillon de l'arrière*. L'arrière a de tout temps été réservé au commandant, qui, autrefois, apercevait de ce poste toute la voûle de son vaisseau. C'était là aussi que se trouvaient la roue du gouvernail et les bancs de quart tribord et bâbord, où se tenait l'officier de quart, selon les formes du bâtiment. Les conditions nautiques ont changé, mais l'arrière continue à loger le commandant et l'état-major. Les anciens avaient réservé dans leurs châteaux d'arrière une place privilégiée pour les dieux protecteurs. Les Chinois, qui ont des jonques de mer dont les formes de l'arrière ressemblent beaucoup aux châteaux qui s'élevaient sur les nefs du xv au xviii^e siècle, ont conservé cette coutume à travers les âges. Les arrières des anciens vaisseaux de ligne étaient couverts de magnifiques sculp-



Arrières : 1. D'un navire du xviii^e siècle ; 2. D'un vaisseau de ligne (Louis XIV) ; 3. A. Hélice fixe du *Napoléon* (1853) ; 4. A ogival du croiseur le *Kerguelen* ; 5. Plan de l'arrière du cuirassé le *Trentin* ; 6. Du *Brooklyn*, profil et plan du pont (marine des États-Unis).

sur livre *Sur l'Inde* ; son *Épître du Pont-Euxin* ; enfin, son *Anabase*, où il raconte l'expédition d'Alexandre. — Arrien est un historien distingué, bien informé, de critique sûre, et un bon écrivain.

— Bibliogr. : Édition des *Œuvres complètes*, par Borheck et Schulze (1725-1811) ; de *Anabase*, par Kruger (1848), Abicht (1876) ; du *Manuel d'Épictète*, par Thuret (1874) ; de autres ouvrages, par Hercher (1874). — Trad. française du *Manuel*, par Thuret 1874 ; des *Entretiens*, par Courdaveux (1867) ; de *Anabase*, par Chausard (1802).

tures. De nos jours, les navires sont plus sobres d'ornements, et l'arrière est devenu une véritable forteresse. C'est la partie la plus délicate de la coque : on y trouve, en effet, le gouvernail, la barre, l'étambot, dans lequel passe l'arbre porte-hélice. Du temps de la navigation mixte, les navires présentaient à l'arrière un évidement appelé « puits », dans lequel on remontait l'hélice pour faire disparaître sa résistance quand on marchait à la voile. Ce système n'existe plus, et les arrières se sont considérablement affinés, pour offrir le moins de résistance possible aux

filots d'eau. L'étabot arrière est devenu un plan très muni...

Les arrières, de ronds et carrés, sont devenus pointus sur certains croiseurs aujourd'hui disparus...

Le plus, il est de la garde, la réparation, le service et fonctionnant de vos communications de toute espèce...

L'ensemble de ces services forme deux grandes divisions : celle des chemins de fer, et celle des étapes...

Le directeur des étapes est secondé par des chefs du service des étapes pour l'artillerie, le génie, l'intendance...

Chaque des armées qui constituent l'ensemble des forces militaires d'opérations du pays a son service de l'arrière particulier...

ARRIÈRE, n. m. Ce qui reste de : Soldat ARRIÈRE. — Par ext. Partie d'un travail, d'une tâche, etc., qu'on n'a pu faire à temps...

ARRIÈRE, n. m. Ce qui est en retard, qui est différé, qui n'a pu être examiné ou expédié ou son temps : Paiement ARRIÈRE. Affaires ARRIÈRES.

ARRIÈRE-ALLIANCE n. f. Alliance qui remonte à des temps lointains, et dont les liens se sont affaiblis.

ARRIÈRE-BAN (has lat. retrobanum) n. m. Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les combattants non compris dans la première levée.

ARRIÈRE-BASSIN n. m. Le bassin le plus reculé d'un port. Pl. Des ARRIÈRE-BASSINS.

ARRIÈRE-BÂTIMENT n. m. Partie d'une bâtisse qui ne se trouve pas sur la face. Pl. Des ARRIÈRE-BÂTIMENTS.

ARRIÈRE-BECA n. m. Angle, éperon de chaque pile d'un pont en arc d'aval. Pl. Des ARRIÈRE-BECAS.

ARRIÈRE-BIEF n. m. Bief placé au delà, en remontant. Pl. Des ARRIÈRE-BIEFS.

ARRIÈRE-BORD n. m. Bord placé à l'extrémité postérieure d'un objet. Pl. Des ARRIÈRE-BORDS.

ARRIÈRE-BOUCHE n. f. La partie postérieure de la bouche, qui communique avec le nez par les ouvertures nasales, avec les oreilles par les trompes d'Eustache, avec l'estomac par l'œsophage, et avec les poumons par le larynx.

ARRIÈRE-BOURGEON n. m. Né de nos bourgeois d'une ardeur tardivement possédés. Pl. Des ARRIÈRE-BOURGEONS.

ARRIÈRE-BOUTIQUE n. f. Pièce située immédiatement derrière la boutique. Pl. Des ARRIÈRE-BOUTIQUES.

ARRIÈRE-CHÈVRE n. m. Arrière-cavité des fosses nasales, en bas et en arrière avec le pharynx.

ARRIÈRE-CHAÎNE n. f. Partie d'une chaîne de montages, moins étendue que l'avant-chaîne et plus basse que la crête. Pl. Des ARRIÈRE-CHAÎNES.

ARRIÈRE-CHŒUR n. m. Chœur placé derrière le maître-autel, dans certaines églises, et qui contenait originellement l'autel des reliques que l'église possédait.

ARRIÈRE-COÛLINE n. f. Cousin, cousine à un degré assez éloigné ; petit cousin, petite cousine.

ARRIÈRE-COUP n. f. Petit coup servant de dégagement. Pl. Des ARRIÈRE-COUPS.

ARRIÈRE-COUPIN, INE a. Cousin, cousine à un degré assez éloigné ; petit cousin, petite cousine.

ARRIÈRE-DENT n. m. Fief mouvant d'un autre fief, et qui se relevait pas directement de la couronne.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

— Autrefois, s'employait aussi figuré, pour défaut de franchise, moyens détournés, ce que nous entendons aujourd'hui par « porto de derrière ».

ARRIÈRE-BRAS n. m. La partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude. Pl. Des ARRIÈRE-BRAS.

ARRIÈRE-CAVITÉ n. f. Anus. Arrière-cavité des fosses nasales, Partie nasale du pharynx qui communique au haut et en avant avec les fosses nasales, en bas et en arrière avec le pharynx.

ARRIÈRE-CAVITÉ n. f. Anus. Arrière-cavité des fosses nasales, Partie nasale du pharynx qui communique au haut et en avant avec les fosses nasales, en bas et en arrière avec le pharynx.

ARRIÈRE-CHAÎNE n. f. Partie d'une chaîne de montages, moins étendue que l'avant-chaîne et plus basse que la crête. Pl. Des ARRIÈRE-CHAÎNES.

ARRIÈRE-CHŒUR n. m. Chœur placé derrière le maître-autel, dans certaines églises, et qui contenait originellement l'autel des reliques que l'église possédait.

ARRIÈRE-COÛLINE n. f. Cousin, cousine à un degré assez éloigné ; petit cousin, petite cousine.

ARRIÈRE-COUP n. f. Petit coup servant de dégagement. Pl. Des ARRIÈRE-COUPS.

ARRIÈRE-COUPIN, INE a. Cousin, cousine à un degré assez éloigné ; petit cousin, petite cousine.

ARRIÈRE-DENT n. m. Fief mouvant d'un autre fief, et qui se relevait pas directement de la couronne.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Florité. Seconde floraison. Pl. Des ARRIÈRE-FLEURS.

de la grande mer; bisaulx. Pl. Des ARRIÈRE-GRAND-MÈRES.

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE n. m. Père du grand-oncle ou de la grande tante. Pl. Des ARRIÈRE-GRAND-ONCLES.

ARRIÈRE-GRAND-PÈRE n. m. Père du grand-père ou de la grand-mère; bisaulx. Pl. Des ARRIÈRE-GRAND-PÈRES.

ARRIÈRE-LIGNE n. f. Ligne placée en arrière de l'armée. Pl. Des ARRIÈRE-LIGNES.

ARRIÈRE-MAIN n. m. Kevers de la main ; beaucoup de personnes font ARRIÈRE MAIN du féminin. Pl. Des ARRIÈRE-MAINS.

ARRIÈRE-NEUVE n. m. Kevers de la main ; beaucoup de personnes font ARRIÈRE NEUVE du féminin. Pl. Des ARRIÈRE-NEUVES.

ARRIÈRE-PAGE n. m. Temps pendant lequel on laisse les animaux paître dans les forêts, après l'époque ordinaire du pâturage. Pl. Des ARRIÈRE-PAGES.

ARRIÈRE-PENSÉE n. f. Pensée qu'on dissimule, intention qu'on cache pendant qu'on manifeste une autre. La générosité de certaines gens consiste à donner, avec l'ARRIÈRE-PENSÉE de recevoir au double. (Lacretelle aîné.) Les femmes ont toujours quelque arrière-pensée.

ARRIÈRE-PÉTIT-COUSIN n. m. et ARRIÈRE-PÉTIITE-COUSINE n. f. Fils, fille, d'un petit-cousin. Pl. Des ARRIÈRE-PÉTIITS-COUSINS, DES ARRIÈRE-PÉTIITES-COUSINES.

ARRIÈRE-PÉTIT-FILS n. m. et ARRIÈRE-PÉTIITE-FILLE o. f. Fils, fille, du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisain ou à la bisainelle. Louis XV était l'ARRIÈRE-PÉTIITS-FILS de Louis XV. Pl. Des ARRIÈRE-PÉTIITS-FILS, DES ARRIÈRE-PÉTIITES-FILLES.

ARRIÈRE-PÉTIT-NEVEU n. m. et ARRIÈRE-PÉTIITE-NIECE n. f. Fils, fille, d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce. Charlotte Corday était l'ARRIÈRE-PÉTIITE-NIECE de l'acteur de « Cinq » (Michelet). Pl. Des ARRIÈRE-PÉTIITS-NEVEUX, DES ARRIÈRE-PÉTIITES-NIECES.

ARRIÈRE-PÉTIITS-ENFANTS n. m. pl. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille. — Pas de sing.

ARRIÈRE-PLAN n. m. Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur. Pl. Des ARRIÈRE-PLANS.

ARRIÈRE-POINT n. m. Point d'aiguille qui émerge sur celui qu'on vient de faire. Pl. Des ARRIÈRE-POINTS. (On dit aussi POINT-ARRIÈRE ; DES POINTS-ARRIÈRES.)

ARRIÈRE-PORT n. m. Partie arrière du pont supérieur d'un vaisseau. Pl. Des ARRIÈRE-PORTS. (On dit aussi POINT-ARRIÈRE ; DES POINTS-ARRIÈRES.)

ARRIÈRE-PORT n. m. Partie la plus reculée d'un port. C'est là que sont, en général, remisés les chalands, les bâtiments de servitude, ou les coques de navires hors d'usage. C'est là aussi que sont établis, le plus souvent, les bassins de radoub, les chantiers de construction et de réparation. Pl. Des ARRIÈRE-PORTS.

ARRIÈRE-PORTE n. f. Espace du double port, qui se trouve en glissant dans des rainures verticales, pratiquées dans les dormants et de chaque côté de la baie. Pl. Des ARRIÈRE-PORTES.

ARRIÈRE-PROPOS n. m. Paroles qu'on dit sur le compte d'une personne absente, différentes de celles qu'on lui a dites en face. Pl. Des ARRIÈRE-PROPOS.

ARRIÈRE, rad. arrière. — L'é fermé du radical se change en e ouvert devant une syllabe muette : *J'arrière*. (On écrit *arriere* ; excipit ad finem, et ad condit. pres. ad l'acédime maintient l'é fermé : *J'arrière*. *Vous arrièriez*.) v. a. Mettre en retard : *ARRIÈRE un paiement*. *ARRIÈRE le succès*, le progrès.

ARRIÈRE, v. pr. se mettre en retard pour ses paiements, pour son travail ; s'enlender.

— *Restor en arrière* : *Une partie de l'infanterie s'ARRIÈRE*. (Peu us. en ce sens.)

— *ANTON. AVANCER. — Accélétrer*, activer, hâter, précipiter, presser.

ARRIÈRE-BAVIER n. m. Ouvrage placé en aval, et destiné à prévenir les affoulements aux abords d'une construction hydraulique. Pl. Des ARRIÈRE-BAVIERS.

ARRIÈRE-RANG n. m. Le dernier rang d'une troupe en ordre de bataille. Pl. Des ARRIÈRE-RANGS.

ARRIÈRE-SAISON n. f. La fin de l'automne ou le commencement de l'hiver. Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges : *Le bled se rend plus cher dans l'ARRIÈRE-SAISON*. Pl. Des ARRIÈRE-SAISONS.

— Fig. Le commencement de la vieillesse : *Les grâces séduisantes de la jeunesse deviennent des minoueries dans l'ARRIÈRE-SAISON.* (M^{me} de Ponsieux.)

ARRIÈRE-SCÈNE o. f. Partie postérieure de la scène. Pl. Des ARRIÈRE-SCÈNES.

— Par ext., Impression que l'on laisse une pièce de théâtre ou un « vu jouer, une scène dramatique dont on a été témoin » : *Cette circonstance ajoute toujours un intérêt sombre et une sorte d'ARRIÈRE-scène dramatique à un incendie.* (V. Hugo.)

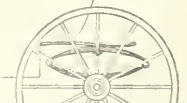
ARRIÈRE-SENS n. m. Sens caché d'une phrase d'un discours : *Je vois que chacun se mutine si on lui cache le fond des affaires auxquelles on l'emploie, et si on lui en a dérobé quelque ARRÈRE-SENS.* (Montaigne.) Pl. Des ARRIÈRE-SENS.

ARRIÈRE-TRAIN a. m. Dans un véhicule à quatre roues, Partie qui est portée par les roues de derrière ; l'ARRIÈRE-TRAIN d'un carrosse.

— Train postérieur d'un animal. Pl. Des ARRIÈRE-TRAINS. Pour l'artillerie, v. PIÈCE.



Arrière-bouche, b. voûte du palais; c. palais; d. luette; e. oropharynx; f. larynx; g. trachée-œsophage.



Arrière-train.

« *Nerviez* plus ! Rester à l'allure que tient le bâtiment. *n'arrivez* jamais ! Mettre la barre toute pour venir en grand saut... »
Arrivé, é. part. pass. du v. Arriver.

« Parvenu, qui a réussi, qui a obtenu la position convoitée. Les gens arrivés oublient vite leurs anciens amis. — Son heure est arrivée. Il va mourir. »
Substantif. Celui, celle qui est arrivée. Les derniers arrivés.

ARRIVISTE (vix) n. m. Néol. Individu qui veut à tout prix arriver ; ambitieux sans scrupules. Il montra plus d'arrivisme d'une fois des scrupules dont nos arrivistes ne sont pas coutumiers. (Gaston Deschamps.)

ARROBA, ARROBE n. f. Métrol. V. ARROBA.

ARROCHE n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes de la famille des chenopodées, du genre atriplex.

ARROÉ ou ZERROÉ, ile du Danemark (dans le Petit-Belt), au S. de l'île de Fionie ; ch. l. Arrosköbing ; 10,700 h.

ARRORGAMENT adv. Avec arrogance.
ARRORGANCE (lat. arrogantia ; du arrogare, s'attribuer) n. f. Morgue, manières hautesaines et bressantes ; Souvent, l'arrogance a tenu lieu de grandeur. (La Bruy.)
— ANTON. Affabilité, aménité. — Humilité, modeste.

ARRORGANT, ANTE adj. Qui a de l'arrogance, qui indique l'arrogance. Princesse ARROGANTE. ARROGANT. Incrédule. ARROGANT.
— Sempil. substantif. « Pendant qu'on ne fait que rire de l'important, il n'a pas d'autre nom ; des qu'on s'en plaint, c'est l'arrogant. (La Bruy.) »

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

ARROGANT, ARROGANCE, adjectifs, altier. — Important, rogne, suffisant. L'arrogant se distingue par ses prétentions nées fondées, et surtout par la manière hautesaine dont il les manifeste. L'arrogant a l'air de se mettre au-dessus de quelqu'un qui lui est supérieur, et même de l'insulter. L'autre cherche à lui rendre et à asservir. — Important, rogne et suffisant sont en quelque sorte des diminutifs des précédents. L'important veut se faire passer pour un homme de mérite, de crédit, d'autorité. Le rogne a encore plus de rudesse et de brutalité que l'arrogant. Le suffisant est un va-t-en-guerre qui fait montre du contentement que lui inspire sa propre personne.

bres d'une phrase : L'ARRONDISSEMENT des périples nait partout à la vigueur du style.
ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.
— Par ext. Une certaine étendue du pays. Le lion ne peut pas être en cage et se mirer. Il y a un ARRONDISSEMENT de destruction où il entend habiter sent. (Thiers.)
— Être marié un vingt et unième (autres fois le vingt) arrondissement. So dit à Paris (parce que Paris n'a que vingt arrondissements) des personnes qui vivent maritalement sans se marier.
— Chef d'arrondissement. Titre que l'on donnait dans les ateliers nationaux, en 1848, à celui qui dirigeait les ouvriers appartenant à un même arrondissement.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARRONDIR (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

soit même d'en ôler doit être versée sur les plantes. C'est alors qu'on le repand, mais sans forme de pluie fine, et au travers d'un arrosoir à pompe, pour ne pas risquer de déchausser la plante ou de former une mare.
Les plantes grasses n'exigent que des arrosages très modérés et peu fréquents ; les plantes à fibres sèches et ligneuses doivent être arrosées plus souvent, mais il sera toujours utile de poser à l'égard des terres aléatoires.
Les arrosages doivent être plus ou moins abondants, suivant la température. Au printemps, quand la chaleur n'est pas encore très forte et quand la végétation est en pleine activité, il faut éviter qu'il soit trop copieux on trop souvent répétée, ce qui retarderait la végétation, on refroidirait la terre, ou bien, au cas d'une chaleur précoce, aurait pour conséquence une élongation excessive des végétaux, et ceux-ci seraient sans force pour supporter les grands-chaleurs des mois qui suivent. En été, les plantes sont devenues assez robustes pour qu'on les arrose avec plus d'abondance, et le soir de préférence, pour éviter la vaporisation de l'eau qu'on vient de verser.
Une terre légère, presque sablonneuse, pauvre en humus, à beson d'être arrosée souvent, à moins que de surface à peu près horizontale, elle ne repose sur un sous-sol presque impénétrable. L'eau en s'écoule et pénètre facilement et s'y perd vite ; une terre argileuse forte et grasse, ou riche en humus, conserve mieux l'humidité. L'exposition du nord n'est pas des arrosages aussi copieux que celle du midi.
L'eau, qui renferme toujours des principes minéraux en solution (dont le bicarbonate de calcium), les apporta au sol lument sous une forme communément assimilable par les végétaux. De plus, elle constitue en elle-même un aliment, et le plus utile de tous, puisque la matière végétale est en surtout formée. Elle favorise dans le sol les réactions chimiques, grâce auxquelles certains éléments minéraux, naturellement inassimilables, le deviennent. Enfin, quand la terre est humide, elle favorise la nitrification et toutes les autres conditions nécessaires sont réalisées se produit à merveille. En revanche, un excès d'eau serait très nuisible, parce qu'alors le sol, privé d'air, c'est-à-dire d'oxygène, deviendrait un milieu réducteur impropre à la végétation.
V. ARRASAGE.

ARRASAGE, ARROSEMENT, ces deux mots signifient également Action d'arroser, mais arrosment est plus noble que arrosage, et s'emploie plutôt au figuré.

ARROSEMENT a. m. Action d'arroser : L'ARROSEMENT céléste des âmes.
— Gram. Action d'enduire inégalement une poterie cuite avec de la glaçure (v. ce mot, ainsi de la royauté étonnée.
— Jeu. Action de renouveler un capital épuisé, de payer.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

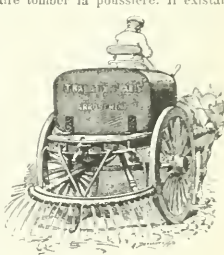
ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.



L'arrosoir à Paris.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

ARROSEMENT (lat. arrodere) v. n. Transitif. portion de territoire soumise à quelque autorité civile, militaire ou ecclésiastique : La France est divisée en arrondissements, subdivisés chacun en un certain nombre d'ARRONDISSEMENTS.

A chaque science principale se rattachent un ou plusieurs *arts scientifiques* : ainsi à la mécanique pure, la mécanique appliquée; à la physique, l'optique, l'acoustique; à la chimie, la tannerie, la brasserie, la distillerie; à la zoologie, la médecine, l'art vétérinaire, etc. Les *arts scientifiques* ne sont donc pas autre chose, en réalité, que les sciences elles-mêmes.

Les *arts mécaniques, arts industriels ou arts manuels manufacturés*, procèdent des *arts scientifiques*, mais quelques-uns, tels que l'orfèvrerie, l'impression des tissus, l'horlogerie, s'inspirent plus particulièrement des *sciences*, tout, ou presque tout, en appartenant à cette dernière. Il en faut dire autant de l'art du lapidaire et du joaillier, classés jadis dans les arts scientifiques et qui, en fait, se rattachent à l'orfèvrerie, de même que la tapisserie est inséparable de la peinture, tout ce elle est tenue de susciper. — **Arts industriels.** Nous écartons pour l'instant les arts scientifiques et les arts mécaniques, dont il sera fait mention aux industries et aux sciences diverses dont ils sont l'ingénieuse application, et nous nous occuperons des seules branches de l'art qu'il est permis de lier étroitement aux arts du dessin. En procédant ainsi, nous considérons les arts appliqués dans leur expression dernière, et non dans la matière employée. Si nous agissons autrement, il n'est pas douteux qu'il faudrait rattacher les sciences à l'industrie, ce qui nous mènerait à l'industrie du bois, et les conceptions les plus riches, les plus élégantes échapperaient à notre analyse. Le terme si fréquemment usité « objet d'art » ne suppose-t-il pas un produit dont le type primitif est « sorti des mains d'un artiste, d'un menuisier, d'un potier, d'un peintre, des tuteurs et tapis, des étoffes de luxe sont des objets d'art ».

Il n'y a pas longtemps que l'on a reconnu et proclamé cette intervention de l'art dans l'industrie : sous prétexte que les produits industriels ne sont pas destinés à l'ornementation publique, on aurait cru commettre une profanation en les rapprochant des œuvres de pure fantaisie, créées par le peintre et le statuaire. Ce qui montre combien est peu justifiée la démarcation absolue que l'on a voulu établir entre l'art et l'industrie, c'est que les hommes de génie tels que Lorenzo Ghiberti, qui était un fondeur en bronze; Benvenuto Cellini, un orfèvre; Bernard Palissy, un potier; Pélicaud, un émailleur; Pinaigrier, un verrier; Briot, un fondeur en fer, ont été artistes.

Les arts appliqués à l'industrie ont été supérieurement pratiqués par les anciens. En Egypte, en Grèce, en Phénicie, en Asie Mineure, en Etrurie, à Rome, partout nous les voyons fleurir. L'orfèvrerie, les bijoux, les tapis et les étoffes de luxe ont été créés et perfectionnés à Athènes, Argos, Thèbes et Corinthe; les poteries remarquables de la Grèce et de la Grande-Grece; ces divers objets étaient constamment en circulation sur toutes les rives du grand bassin méditerranéen. Après le « sortit de l'Empire à Byzance », ces arts appliqués ont continué leur siège principal. Plus tard, quand le monde chrétien se précipita sur l'Orient pour conquérir le tombeau du Christ, il trouva dans l'empire grec des arts qui lui sont inconnus, et il s'empressa de les lui apporter.

À la chute de l'empire grec, l'industrie des soieries est transplantée en Sicile par une colonie d'ouvriers grecs; de Sicile, elle passe à Venise, qui s'en fait un monopole pendant de longues années.

Le XVI^e siècle, sous l'impulsion de l'empereur de Constantinople, les artistes byzantins réduits à l'expiatrie se réfugient en Europe, et la plupart sont recueillis en Italie, où la richesse des républiques leur offre les éléments nécessaires à leurs industries, à Venise, à Florence et Gènes. À l'époque de la Renaissance, des artistes de tout genre viennent d'Italie en France, et, trouvant dans ce pays la faveur royale, provoquent le grand mouvement artistique de ce siècle; mouvement suivi par toute la masse des producteurs, et dont les arts appliqués ont conservé une profonde empreinte. Sous Louis XIV, ce mouvement se développe, sous doreché l'objet de la faveur royale; l'art appliqué crée un style riche et grandiose en harmonie avec l'esprit du siècle, avec la pompe des solennités qui doivent embellir le trône.

Le style Louis XV, les styles Louis XVI et l'Empire, qui nous salons inuitement encore, et dont ils ont conservé les traditions, marquent les changements successifs dans les mœurs et les goûts; de nos jours, enfin, où les fortunes moyennes sont si nombreuses, l'art appliqué produit avec une activité merveilleuse et multiple des œuvres admirables; mais, jusqu'à ces dernières années, il se contentait de reproduire les styles anciens. En ce moment, nous assistons à un réveil très intéressant des arts appliqués.

Nous renvoyons aux Industries, dans ce chapitre, des arts appliqués aux motifs BIJOU, BRONZE, CÉRAMIQUE, ÉTOFFES, FAÏENCE, FONTE, MEUBLE, PORCELAIN, TAPISSERIE, TENTE, VERRERIE.

Arts décoratifs. Les arts décoratifs ont pour but de créer non des œuvres d'art isolées, comme le tableau, la statue, mais des œuvres d'art ayant une destination déterminée, des sculptures, des peintures d'ornementation, etc.

Pour nous borner, nous allons esquisser l'histoire de ces arts en France. On trouve dans l'histoire de ces arts, les formes et les créations faites depuis quelques années, en France, pour leur donner un nouvel essor.

Après la Terreur, les parvenus qui avaient acheté des hôtels les firent restaurer dans le goût du jour, qui était grec ou romain; « l'histoire de l'art » était fait « républicain », ce haïne de la monarchie.

Bientôt, la restauration des résidences impériales comporta une série de grands ouvrages décoratifs en bronze, travaillés par Biondi, qui se servait de canchidaires, de torchères, de supports, la tapisserie subit de remarquables changements de goût, d'idées et de gouvernements. Les sujets furent demandés aux grandes scènes et aux actes héroïques de la Révolution, jusqu'à un jour où les motifs révolutionnaires furent remplacés par les batailles militaires retraçant les divers épisodes de l'épopée impériale. Les bijoux sont des copies littérales des bijoux grecs représentés sur les vases ou les bijoux romains découverts à Pompéi. La céramique, la manufacture de Sévres est particulièrement inspirée de la Grèce pour la décoration de ses produits.

Au lendemain du jour où l'état de la société française venait d'être une fois encore profondément modifié en toutes choses, il était naturel que la Restauration réagît violemment contre les tentatives de la Révolution et de

l'Empire. Sous Louis XVIII et Charles X, le style gothique, puis celui de la Renaissance française, furent remis en vogue par le romantisme et même, en 1817, commençaient cette recherche passionnée, dont le vogue dura encore, de toutes les productions des siècles précédents. Le « style Louis-Philippe » fut sans caractère. Sous le second Empire, les industriels s'appliquèrent plutôt à créer des formes en usage au temps de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI ou des formes néo-grecques, qu'à créer un style qui traduisit l'esprit du temps. Maintenant encore, ceux qui demandent des conseils à la nature et s'essayent à créer sont plus rares que les imitateurs du passé.

L'architecture, dont dépendent tous les arts décoratifs, traite la même indécision. Tout est construit suivant des formules empruntées à d'autres âges. On mélange, sans y prendre garde, le byzantin et la Renaissance, le gothique et le Louis XIV. L'Opéra est l'exemple le plus saisissant de cette cacophonie.

L'application de la céramique à l'architecture date de l'Exposition universelle de 1878. Aujourd'hui, dans beaucoup d'habitations de plébe, la terre émaillée vient rompre la monotonie de la pierre grise, ou se marier avec la brique.

La découverte de la porcelaine avait fait abandonner presque complètement les faïences. Cependant, sous la Restauration, les arts décoratifs se livrèrent à la production de médaillons proprement dits ou à la reproduction de portraits, de tableaux, de paysages encadrés de rinceaux et d'ornements. Avec Louis-Philippe, vint la mode de peindre les tableaux sur les vases, les plaques de faïence, etc. Le goût de la porcelaine chinoise, les céramistes au style Louis XV, et, ce qui caractérise aujourd'hui la production de Sévres, c'est la recherche d'une variété qui s'emprunte plus souvent à tous les styles anciens qu'à aucun d'eux. Cette variété, qui a été donnée à notre temps de rendre à la faïence et au grès, grâce aux procédés mécaniques de peinture employés actuellement, la place qui leur est due.

Il y eut, vers 1830, une sorte de rénovation de la peinture sur verre. On se livra à l'époque romantique, à réparer les verrières du XII^e et du XIII^e siècle, puis on exécuta des copies d'anciens vitraux. Ces copies manquent généralement de puissance et d'éclat, parce que les verres étaient trop parfaits pour obtenir de vigoureux jeux de lumière. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

Depuis le premier Empire, l'industrie du verre ne cesse de progresser. L'heure actuelle, les peintres verriers ont abandonné les sujets anciens, car les vitraux ont passé des édifices religieux dans les maisons particulières, et même jusque dans les cabarets.

et on s'adonna à la copie des tons rompus et passés des anciennes peintures. Maintenant, Aubusson et Felletin sont les centres principaux de la fabrication de la tapisserie. A l'heure actuelle, les machines produisent les travaux autrefois exécutés à la main; il en a été de même pour les broderies et les dentelles.

Imprimées ou tissées, les étoffes d'ameublement se ressentent des influences du romantisme, de la Renaissance, du passé, application des principes décoratifs de l'extrême Orient; les motifs qui se répètent le plus souvent sont les fleurs et les fruits, les pastorales Louis XV, les arabesques aux contours variés, et parfois même ces différents éléments combinés.

Pour s'être surtout développée pendant ce siècle, l'industrie du papier point n'en a pas moins été en progressant sans cesse. On a vu ainsi paraître les papiers satinés et toutes, puis reproduire les moyens naturels de décoration : sculpture, boiseries, peinture, étoffe, faïence, tapisserie, ostes de Chine; estampé et gaufré, le papier imitait le cuir. La chromatographie est considérablement développée durant ces dernières années, mais plus qu'au point de vue commercial qu'au point de vue artistique.

En résumé, tout en France semble avoir conspiré, depuis longtemps, contre les arts décoratifs : la dissociation des corps de métiers; la vulgarisation de nos méthodes à l'étranger; les progrès de l'industrie chimique; la rapidité de la passion grandissante pour l'ancien; puis une sorte de mépris pour l'industrie d'art. A ces raisons il faut ajouter la transformation radicale des conditions d'existence et de développement de l'industrie elle-même. L'ivraison triomphante de la machine a permis de multiplier les conditions de l'apprentissage, le bas prix de la main-d'œuvre, les exigences de la fabrication à bon marché. Il est à souhaiter que les louables efforts d'un grand nombre d'artistes pour réagir par exemple par la décoration surcoûtée.

Formes administratives en France. En France, depuis les essais tentés par le Convention pour favoriser l'union de l'art et de l'industrie et le développement des industries d'art, les efforts des gouvernements successifs depuis 1878 ont été généralement dirigés vers les arts et métiers de Châlons, d'Angers, d'Aix. Ce fut l'honneur de la troisième République d'avoir vulgarisé l'étude des arts. A la suite d'un vote émis en 1876 par le Conseil supérieur des beaux-arts, on entreprit, en effet, la formation de l'enseignement artistique par la création de programmes. Grâce à l'entente entre l'Etat et les municipalités, des écoles de beaux-arts se formaient en province; écoles qui recevaient, suivant leur importance, le titre de *nationales*, de *régionales*, ou, enfin, de *municipales*. Plus tard, le Parlement vota une loi qui confiait à l'organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles des départements, ainsi que l'introduction régulière de cet enseignement dans les lycées et collèges.

En 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

Dans les départements, des écoles spéciales ont été établies sur le même plan; celle de Limoges possède un atelier spécial pour la décoration surcoûtée, celle de Valenciennes une école de sculpture en bois. A Paris, l'atelier de sculpture en bois de l'École nationale des Arts décoratifs, fondée en 1877, l'École gratuite de dessin fondée à Paris par Bachelier, et qui avait été créée par le nom de *École nationale des Arts décoratifs*.

L'habillé m'importe, c'est affreux.

Alors dit-il, doigt sur son nez.

Peux plus le mettre dans mon nez.

Arts et Métiers (CONSERVATOIRE NATIONAL DES), établissement situé rue Saint-Martin, à Paris, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-des-Champs. L'origine des collections de machines et de métiers réunis un Conservatoire remonte à Vaucanson. Celui-ci légua une collection de machines au gouvernement royal, qui l'installa à l'hôtel de Mortagne.

Des les premiers années qui suivirent 1793, on chercha à sauver de la dispersion les richesses artistiques et industrielles provenant des institutions détruites.

La collection de l'hôtel de Mortagne fut augmentée par des objets provenant de sources diverses. Elle devait former le noyau du Conservatoire. Mais l'établissement régulier de celui-ci date du décret de la Convention du 19 vendémiaire an III (13 octobre 1794), aux termes duquel les originaux des instruments et machines inventés ou perfectionnés par les auteurs de ces découvertures, et des conférences organisées « pour exploiter la construction et l'emploi des outils et machines utiles aux arts et métiers ». A cet effet, trois démonstrateurs et un dessinateur étaient attachés au nouvel institut, et une petite école pratique de mécaniciens y était annexée.

Après de longues négociations, le 12 germinal an VII, les bâtiments du prieuré Saint-Marc-des-Champs furent définitivement attribués au Conservatoire. De l'ancien abbaye il ne reste plus que le réfectoire et la chapelle, qui sont devenus la bibliothèque et la salle des machines, de vastes constructions, appropriées à la destination actuelle, ont été élevées à plusieurs reprises sur l'emplacement de l'ancien couvent.

L'enseignement au Conservatoire fut réorganisé par un ordonnance de Louis XVIII, en date du 25 nov. 1819; il était public et gratuit. De nouveaux remaniements eurent lieu sous Charles X et Louis-Philippe. Un nouveau règlement, promulgué en 1834, réglait encore l'établissement. Il a été supprimé en 1839, et son annexe est devenue la nomination des professeurs. La petite école annexe est supprimée depuis 1874.

Le Conservatoire des arts et métiers dépend du ministère du commerce et de l'industrie; le directeur et les professeurs sont élus par les comités ou comités de science. Des cours publics et gratuits y sont professés aux heures où tous les travailleurs, même les ouvriers et les artisans, peuvent en profiter. Les galeries d'exposition des machines présentent l'histoire du développement de l'industrie.

La bibliothèque est ouverte au public dans la journée et le soir. Riche en ouvrages scientifiques, industriels, techniques, elle est complétée par le portefeuille des brevets expirés.

Les machines nouvelles peuvent être expérimentées au Conservatoire, sur la demande de l'inventeur. Un conservatoire, où sont consignés les résultats obtenus, est tenu à ce qu'il faut pratiquer l'expérience.

Les cours, publics et gratuits, ont lieu le soir, la plupart du moins. Ils comprennent la géométrie appliquée aux arts, la géométrie descriptive, la mécanique appliquée aux arts, les constructions civiles, la physique, la chimie appliquée aux arts ou à l'industrie, la chimie agricole et analyse des produits naturels, la botanique, la zoologie, la médecine rurale, la filature, le tissage, la teinture, l'apprêt et l'impression des tissus, l'économie politique et la législation industrielle, l'économie industrielle et la statistique, le dessin linéaire et le dessin d'ornements.

Arts et Manufactures (ÉCOLE CENTRALE DES) V. ÉCOLE.

Arts et Manufactures (CHAMBRES CONSULTATIVES DES) — Ce sont des assemblées de manufacturiers, fabricants, directeurs d'industries établies en France dans les centres industriels, pour faire connaître au gouvernement les vœux et les besoins de l'industrie. Elles ressortissent au ministère du Commerce et de l'Industrie. L'organisation actuelle remonte à la loi du 29 déc. 1817. Les décrets d'institution déterminent la circonscription de chaque chambre consultative; plusieurs cantons peuvent y être compris, et elle peut se réduire à une seule ville. Chaque chambre est composée de douze membres, élus pour six ans, et dont le renouvellement se fait par tiers; ces membres sont élus conformément à la loi du 29 déc. 1817, sur l'élection des juges des tribunaux de commerce.

Les chambres consultatives choisissent dans leur sein un président et un secrétaire; mais le président ou le sous-président, dans le lieu de sa résidence, et le maître dans les autres villes, étant présidents et présidents d'honneur de ces assemblées, prennent effectivement les séances auxquelles ils assistent (arrêté du 19 juin 1818). Une chambre peut être chargée l'application des dispositions de la loi du 7 mars 1825, sur les brevets de fabrication.

Les chambres peuvent, en outre, rendre de grands services à l'industrie par leur initiative officieuse, et provoquer des expositions collectives lorsqu'il y a lieu.

Arts et Manufactures (COMITÉ CONSULTATIF DES) — Créé par un décret du 16 oct. 1794, ce comité fut successivement désigné sous les noms de *Bureau de consultation des arts et manufactures* (1794); *Bureau des arts et métiers* (1793); *Bureau consultatif* (1795); et enfin de *Comité consultatif* (1806). Son organisation est réglée notamment par un décret ministériel du 4 mars 1804, qui a subi diverses modifications, dont la dernière (1824) a porté à 21 le nombre des membres. Ils sont nommés par le président de la République.

Le comité donne son avis; sur les machines ou procédés de propos de soumission, tels que l'administration juge à propos de soumettre à son examen; sur les conditions réglementaires auxquelles est assujéti l'exercice de divers industries, sur les brevets d'invention et l'application à la modification, au point de vue technique, des tarifs et des douanes.

Arts et Métiers (ÉCOLES NATIONALES D'). V. ÉCOLE.

Arts (MINISTÈRE DES BEAUX-). V. BEAUX-ARTS.

Arts (ORPÈLAIN DES). V. ORPÈLAINAT.

Arts (POST DES) V. PARIS.

Arts (PROFÈRE MIT) —

Art de bâtir (TRAITÉ DE L') (*De re edificatoria*), par L. de Bapst, éd. Albin, 1892. Ouvrage de deux tomes, par des architectes italiens du XVI^e siècle, et l'un des monuments de la renaissance de l'architecture, étant donné des peines

lufines pour acquérir les vaines connaissances de son art, en mesurant lui-même plusieurs édifices antiques dans les différents voyages qu'il fit à Rome et en d'autres parties de l'Italie. Il entreprit de consigner dans un traité le résultat de ses observations, et ses découvertes. Il mourut en 1481, au moment de mettre au jour cet ouvrage au jour. Son frère, Bernardo Alberti, se chargea du soin de cette publication. Son ouvrage est peu connu aujourd'hui; mais Milizia, Phil. De'Forme et Quatremère de Quincy le tenaient en haute estime.

Art de bâtir (TRAITÉ THÉORÉTIQUE DE L'), par Jean Rondelet, élève de Soufflot et son coopérateur dans la construction du Panthéon. Ce traité est très savant et très complet. L'auteur, laissant de côté tout ce qui a trait aux arts et à la décoration, a entrepris de faire connaître la technique et la nature des matériaux mis en œuvre. D'après sa définition, l'art de bâtir a pour but essentiel la solidité, et consiste dans une heureuse application des sciences exactes aux propriétés de la matière. La première édition de l'art de bâtir a été publiée en France en 1803 à 1817.

Art chez les anciens (HISTOIRE DE L') (en allemand, *Geschichte der Kunst des Alterthums*), par J. Winkelmann. Cet ouvrage, qui paraît en 1764, est un des écrits qui ont le plus contribué à populariser l'idée du beau et le goût de l'antiquité. L'histoire des artistes n'y tient qu'une place assez restreinte, mais c'est ce qui est proposé de donner un système de l'art, d'en dissiper l'essence, d'en exposer les vrais principes, en s'appuyant sur les monuments eux-mêmes. C'est, en réalité, un traité d'esthétique qui n'est encore sorti de l'oubli, malgré certaines erreurs archéologiques qui les progrès de la science ont permis de relever depuis son apparition. Il a été traduit plusieurs fois en français, notamment par Jansen (Paris, 1798-1803).

Arts au moyen âge (LES), par Alexandre Du Sommerard. Cet ouvrage, qui parut de 1839 à 1846, se compose de six volumes; le premier contient l'histoire du palais des Thermes et de l'hôtel de Clugny. Le cinquième volume donne la description des nombreuses planches de l'album, qui servent, en quelque sorte, de commentaire au texte, et dont la plupart représentent des objets d'art et de curiosité, plus remarquables réunis par A. Du Sommerard à l'hôtel de Clugny.

Art industriel (ESSAI SUR L') (Paris, 1856), par Charles Laboulaye. Cet ouvrage a été inspiré à l'auteur par le spectacle intéressant des immenses progrès réalisés dans l'industrie française sous le rapport de la perfection artistique. Il entreprend de décrire ce qui sont les principaux éléments de la production industrielle au point de vue des beaux-arts, et de retracer l'histoire de cette production aux différents peuples. Ces applications consistent dans les *styles*. Ch. Laboulaye envisage ces divers styles dans leur ensemble et sous le triple point de vue de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, dont les applications à l'industrie sont des plus variées.

Art (ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'), par Wilhelm Lübke (Stuttgart, 1861), traduit par Koella (1885-1887). L'auteur explique le développement de l'art par les conditions géographiques, politiques et sociales. Il le considère comme l'expression vivante du caractère des nations et des siècles.

Art (PHILOSOPHIE DE L'), par H. Taine (1865). Cet ouvrage, qui est en partie la reproduction du cours professé par l'auteur à l'École des beaux-arts, se compose de cinq parties: *De la nature de l'œuvre d'art et de la production de l'œuvre d'art*; *De la peinture dans l'antiquité*; *De la Peinture dans les Pays-Bas*; *La Sculpture en Grèce*; *Idéal dans l'art*. Conformément à sa méthode, H. Taine étudie que l'œuvre d'art est déterminée par un ensemble qui est le caractère des mœurs environnantes; que, pour comprendre une œuvre d'art, un artiste, un critique d'artistes, il faut se représenter avec exactitude cet état général de l'esprit et des mœurs du temps auquel ils appartient. Et il poursuit cette démonstration en étudiant successivement, en divers pays, diverses périodes de l'histoire de l'art.

Art dans l'antiquité (HISTOIRE DE L'), par Georges Perrot et Charles Chipiez, dont le premier volume a paru en 1881. Ce vaste et imposant tableau de l'art antique ne comprend que l'histoire de l'art grec et de l'art romain. La Grèce est « le cœur et le centre » de cette histoire de l'art; mais Perrot a donné pour introduction à l'étude de l'art grec l'histoire de l'art chez les anciens peuples de l'Asie occidentale, et pour conclusion nécessaire l'histoire artistique des peuples italiotes.

Art antique (MONUMENTS DE L'), publiés sous la direction d'Olivier Rayet (1881-1883), par Maxime Collignon, Bernard Jaussouliet, Gaston Maspero, Olivier Rayet et Salomon Reinach, etc. Rayet et ses collaborateurs ont tenu à rendre public ce qui ne peut se classer parmi les plus hauts chefs-d'œuvre de l'antiquité. Tout un monde d'artistes, d'artistes curieux de savoir quel route ont suivie leurs prédécesseurs, et aux hommes de goût que charme la beauté simple de l'antique.

Art au XVIII^e siècle (L'), par Edmond et Jules de Goncourt. Cet ouvrage comprend l'histoire de l'art, et sur les principaux peintres et graveurs du XVIII^e siècle, et c'est avec passion que les auteurs disent la vie et les ouvrages de ces artistes. Le premier qui les étudie, c'est Watteau. De la vie de ce grand peintre français on ne savait presque rien. Les de Goncourt le révélèrent tout entier. Après Watteau, voici Chardin, si longtemps méconnu, dont deux pastels, aujourd'hui au Louvre, se vendaient 21 livres à la vente Sylvestre. Avec Boucher, on est en plein jour; « Le Joli », c'est l'âme d'un temps, et c'est le goût de son époque. Tout un monde d'artistes, de voix Greuze, à la fois sentimentale et sensuel; puis les quatre « petits grands maîtres » de la vignette: Gravelot, Cochin, Eisen, Moreau. Les deux dernières monographies sont consacrées à Fragonard et à Prud'homme; Fragonard, le « petit poète » de l'art d'aimeur du temps, le cherubin de la peinture érotique; Prud'homme, que David appelait avec mépris le *Boucher de son temps*, et qui, « sans modèle, animait ses créations avec le mouvement et la lumière de la vie, faisant entrer dans le dessin le clair et le foncé de ses personnages ». Le XVIII^e siècle ne pouvait se débiter de meilleurs chroniqueurs que les deux artistes qui, avant d'écrire, avaient su recueillir tant d'œuvres merveilleuses de ceux qui ils ont voulu faire aimer comme ils les aimaient eux-mêmes.

Art de la France (INVENTAIRE GÉNÉRAL DES RICHESSES D') (1876-1886). Commencé en 1874 par une commission,

sur l'initiative du marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, ce vaste travail s'est continué depuis 1874 avec le concours de comités régionaux et des sociétés savantes de province. Il se compose de monographies, souvent conçues sur un même plan, et relatives à tous les objets d'art qui contiennent des monuments ou monuments publics de la France. Il comprend déjà 5 volumes.

Arts à la cour des papes (LES pendant le XV^e et le XVI^e siècle. *Recueil de documents inédits, tirés des archives et des bibliothèques romaines*, par Eugène Müntz 1892. C'est un des ouvrages les plus intéressants qui aient été écrits sur la Renaissance italienne. Il est composé de faits et de documents, l'auteur s'étant borné à un exposé de l'état des arts à Rome, tel qu'on pouvait le faire à l'aide des ouvrages spéciaux, mais étant toujours remonté aux sources originales. Il les a trouvées dans les copies des manuscrits de la cour romaine, dans les pièces comptables, ce qui lui a permis de suivre avec régularité, sous chaque pontife, les destinées de monuments, les entreprises de travaux publics, les restaurations d'édifices anciens, les constructions et décorations nouvelles, les noms des artistes, architectes, sculpteurs, peintres, qui y étaient employés.

Arts du dessin (GRAMMAIRE DES), par Charles Blanc (Paris, 1867). Dans ce livre, l'auteur donne une rhétorique et une philosophie pratiques des beaux-arts, où il coordonne les principales théories esthétiques; en regard des principes, il rappelle les faits, et les fait mieux comprendre. Cet ouvrage, écrit dans un style clair et attrayant, réalise bien son objet de donner au public lettre une intelligence générale des œuvres d'art.

Arts décoratifs (GRAMMAIRE DES), par Charles Blanc (Paris, 1867). Cet ouvrage fait suite à la *Grammaire des Arts et Métiers*. L'auteur y étudie les arts, la sculpture, le papier, peint, les tapisseries, les tapis, la plume, le mobilier, les meubles et l'esthétique des petits, les glaces et les cadres, la couleur dans le mobilier, la métal l'architecture, la verrerie, l'orfèvrerie, la céramique, la reliure, les albums et les autres objets d'art.

Aucun détail n'échappe à ses judicieuses observations. Il pose en principe que la véritable élégance est l'ennemi du surcharge, et que la décoration doit être en rapport avec la nature de l'objet et l'importance de l'œuvre.

La grille, écrit-il, n'est jamais de trop, si l'on veut procurer le confort de l'âme qui attaché au foyer domestique, et tempère les menus froissements de la vie intime. Ainsi bien, si l'ailait renoncer à ces choses, il faudrait également renoncer à la poésie, et il faudrait rompre avec l'art, qui n'est, après tout, comme le bonheur, qu'un beau mensonge.

LITTÉRATURE — PHILOSOPHIE

Art d'aimeur (L'), poème d'Ovide, en trois livres, dans lequel le poète enseigne surtout l'art de plaire et de faire des femmes. Il est intitulé *l'art de plaire*, si l'on veut. Le poète, en ce qui concerne l'art de plaire, se propose de procurer le confort de l'âme qui attaché au foyer domestique, et tempère les menus froissements de la vie intime. Ainsi bien, si l'ailait renoncer à ces choses, il faudrait également renoncer à la poésie, et il faudrait rompre avec l'art, qui n'est, après tout, comme le bonheur, qu'un beau mensonge.

Art d'aimeur (L'), poème d'Ovide, en trois livres, dans lequel le poète enseigne surtout l'art de plaire et de faire des femmes. Il est intitulé *l'art de plaire*, si l'on veut. Le poète, en ce qui concerne l'art de plaire, se propose de procurer le confort de l'âme qui attaché au foyer domestique, et tempère les menus froissements de la vie intime. Ainsi bien, si l'ailait renoncer à ces choses, il faudrait également renoncer à la poésie, et il faudrait rompre avec l'art, qui n'est, après tout, comme le bonheur, qu'un beau mensonge.

Art d'aimeur (L'), poème d'Ovide, en trois livres, dans lequel le poète enseigne surtout l'art de plaire et de faire des femmes. Il est intitulé *l'art de plaire*, si l'on veut. Le poète, en ce qui concerne l'art de plaire, se propose de procurer le confort de l'âme qui attaché au foyer domestique, et tempère les menus froissements de la vie intime. Ainsi bien, si l'ailait renoncer à ces choses, il faudrait également renoncer à la poésie, et il faudrait rompre avec l'art, qui n'est, après tout, comme le bonheur, qu'un beau mensonge.

Art de bien mourir (L') *Ars bene moriendi*, traité curieux dont il existe diverses éditions latines, italiennes, allemandes, françaises, espagnoles et hollandaises, publiées à fin d'ailleurs vers la fin du XVIII^e siècle. C'est un ouvrage par les bibliophiles, tant à cause de l'époque de l'impression, que pour les gravures en bois dont elles sont ornées. La plus ancienne édition que l'on connaisse est écrite en latin; Mathieu de Cracovie, évêque de Worms, y est désigné comme l'auteur. Dans plusieurs éditions, on a attribué à Ferno; mais, suivant Brunet, ce prélat n'en aurait été que le traducteur. Du reste, le traité primitif a subi des changements plus ou moins notables, selon les lieux et les époques, et a été publié. Une édition française de la plus grande rareté, intitulée *L'art de mourir*, se compose de vingt-quatre folios, imprimés d'un seul côté et comprenant treize pages de texte et onze gravures; c'est le plus ancien livre français imprimé qui soit connu jusqu'à présent. Une autre édition française de ce traité, plus populaire du XVIII^e siècle. Les gravures méritent d'être étudiées, non seulement parce qu'elles datent de l'enfance de l'art, mais parce qu'on peut y surprendre de curieux détails de mœurs de l'époque.

Art de penser de Port-Royal. V. LOGIQUE DE PORT-ROYAL.

Art d'écrire, ouvrage de Condillac, faisant partie du *Cours d'études* rédigé pour l'instruction du prince de Parme (Parie, 1755).

Dans le premier livre, l'auteur établit d'abord que la notion de discours dépend des constructions, c'est-à-dire de l'arrangement des mots, et que cet arrangement des mots doit traduire la liaison des idées. Dans le second, nous passons de la syntaxe à la rhétorique proprement dite. Il ne suffit pas d'écrire avec clarté, il faut écrire avec élégance; pour cela, il faut savoir choisir les termes les plus propres à exprimer une pensée avec toutes ses modifications.

Tauride, déesse sanguinaire qui exigeait des victimes humaines, mais qui s'adoucit un peu pour devenir un Artique à *Artemis Eucarissime*; *Artemis d'Éphèse*, divinité tout asiatique, mère et ourrière, symbole de la fécondité.

— Archéol. Dans l'étude du type figuré de *Artemis*, il faut distinguer avec soin les différentes déesses qui se cachent sous le même nom ou des noms voisins. Par exemple, *Artemis perrière* était représentée avec des ailes, tenant sous sa main un panthère, de l'autre un lion (bas-reliefs archaïques et peintures de vases); l'*Artemis d'Éphèse*, avec ses innombrables mamelles, le corps serré dans une gaine à zones sculptées, la tête coiffée du modius (statue du musée de Naples). Très différente est l'*Artemis* proprement hellénique, dont le type s'est modifié de siècle en siècle, mais toujours dans le même sens. Grâce aux récentes découvertes de Délos, on peut en reconstituer l'histoire presque complète, au moins pour la période archaïque. C'est d'abord une statue raide, dont les membres sont collés au corps, où manquent la vie et le mouvement; imitation d'un *zōnon* de bois. Une œuvre à l'autre, on voit les formes se préciser, les membres se dégaier, la figure s'animer, jusqu'au moment où se fixe le type archaïque, souvent reproduit plus tard; une femme debout, jeune et grave, vêtue d'une longue robe dont elle relève un pan, les cheveux tombant sur le dos, avec quelques mèches ramassées sur les épaules (statues les plus reuées de Délos; statue du musée de Naples). Avec les sculpteurs de l'école argienne, apparaît une *Artemis* plus alerte, à tunique courte, avec l'arc et le carquois. Les artistes du IV^e siècle, surtout Scopas et Praxitèle, renou-

refait cependant la musique, qui est restée en manuscrit. Le cardinal Consalvi, ami du compositeur, donne les plus grands éloges à la seconde *Artemisa*, dans ses mémoires publiés par Créneau-Joly.

ARTEMISIA n. f. Bot. V. ARMOISE.
ARTEMISIS (du gr. *Artemis*) n. f. Fêtes célébrées à Éphèse en l'honneur de Diane. N. Nom du sixième jour du mois, consacré à Artemis.

ARTEMISIOÏDE (du gr. *artermisia*, armoise, et *eidos*, ressemblance) adj. Bot. Section du genre *piqueria*.

ARTEMISION (zi-on — de *Artemis*, n. mythol. n. m. Mois de l'équinoxe du printemps, chez les Ioniens et les Doriens.

ARTEMISIUM PROMOTORIUM ou **ARTEMISION** (CAP), cap au N. de l'Ébée, où se trouvait un temple d'Artemis. C'est près de ce promontoire qu'une tempête dispersa la flotte de Xerxès (480 av. J.-C.).

ARTEMON (du gr. *artermia*; formé de *artad*, j'éblave) n. m. Méc. anc. Moule d'un polypaste, machine à élever des fardeaux.

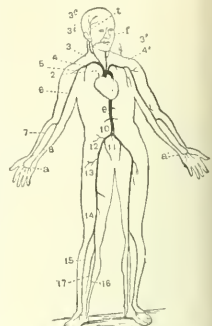
ARTEMON, peintre grec, d'époque incertaine. Plie cite de lui une *Danaé*, un portrait de la reine Stratonice, un groupe d'*Héraclès* et *Dionysos*, et diverses peintures où l'on voyait à Rome dans les portiques d'Octavie.

ARTEMON ou **ARTEMAS**, sectaire du III^e siècle. Il

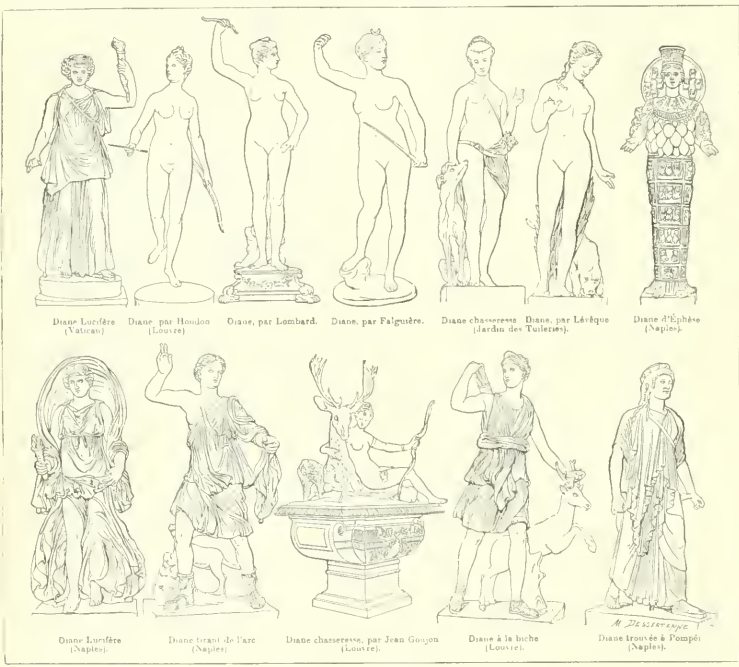
éloigné du centre de la circulation (v. ce mot) sont les artères. Le système artériel comprend deux troncs artériels ramifiés : le premier est formé par l'*artère pulmonaire* (V. PULMONAIRE), qui part du ventricule droit; le second est constitué par l'*aorte* (v. ce mot), qui naît du ventricule gauche et qui envoie des divisions dans tous les organes. Du tronc artériel initial se détachent des branches, qui se subdivisent à leur tour. Les artères s'anastomosent dans leurs extrémités, et, à leur extrémité, se continuent avec les capillaires (v. ce mot), qui sont interrompus entre elles et les veines.

La direction des artères est le plus souvent rectiligne, sauf pour celles qui se rendent à un organe plus ou moins mobile; elles sont alors flexueuses. Dans les tissus érectiles, leurs extrémités sont en spirale (artères helicales). Les artères se placent généralement dans les interstices des muscles, loin de la surface; au voisinage des articulations, elles se portent du côté où la flexion ou elles trouvent un abri sûr contre toute elongation violente. Parmi les muscles qui recouvrent une artère, il en est un qui souvent permet de déterminer la direction de l'artère sous-jacente, c'est le *muscle satellite* qui sépare le muscle de l'artère. Sauf pour les gros troncs (artère carotide, fémorale, poplitée, etc.), chaque artère est accompagnée de deux veines satellites.

Trois tuniques successives constituent la paroi des artères. La *tunique externe* ou *adventice* est de nature cellulaire; elle adhère aux organes voisins par des fibres lâches et molles, bien distinctes du tissu qui la compose. La *tunique moyenne* ou *tunique propre* de l'artère est caracté-



Artères : 1. Crosse de l'aorte; 2. Tronc brachio-céphalique droit; 3. Carotide primitive gauche; 4. Carotide interne; 5. Carotide externe; 6. Sous-clavière droite; 7. Sous-clavière gauche; 8. Axillaire; 9. Radiale; 10. Cubitale (a, arcade palmaire supérieure; a', arcade palmaire profonde); 11. Aorte descendante; 12. Iliaque primitive; 13. Iliaque interne; 14. Iliaque externe; 15. Fémorale; 16. Poplitée; 17. Tibiale antérieure; 18. Tibiale postérieure; 19. Péronière. V. CIRCULATION.



STATUES ANTIQUES ET MODERNES D'ARTEMIS (Diane).

vellent le type d'Artemis, comme tant d'autres; et leurs inventions ont été copiées ou imitées pendant toute la période alexandrine et gréco-romaine. Des lors, on représente surtout l'*Artemis chasseresse*: tantôt en marche, chaussée de sandales, vêtue d'une tunique courte, serrée à la taille, un carquois sur le dos, les cheveux relevés par un bandeau, et suivie d'un chien ou d'une biche (*Diane à la biche*, au Louvre); tantôt au repos, jouant avec son chien (terres cuites); tantôt achevant sa toilette de chasse, et agrandissant sa chemise sur l'épaule (*Diane de Gabies*, au Louvre). — Parmi les principales statues modernes de Diane, nous citerons celles de J. Goujon, Houdon, Lécuyer, Falguière.

ARTEMISA, village de l'île de Cuba (Antilles espagn., prov. de Pinar del Rio); 925 hab.

ARTEMISIA I^{re}, reine d'Halicarnasse, accompagna Xerxès dans son expédition contre la Grèce, et combattit vaillamment à Salamine. De retour à Halicarnasse, elle étendit les bornes de son Etat par quelques conquêtes. Elle aurait, suivant une tradition ancienne, fait crever les yeux à un jeune homme qui dédaignait son amour, puis se serait jetée, comme Sapho, dans la mer, du haut du rocher de Loucaë.

ARTEMISIA II, reine d'Halicarnasse et femme de Mausole, célèbre par sa fidélité à la mémoire de son mari. Quand il mourut (353 av. J.-C.), elle lui éleva un magnifique tombeau qui passa pour une des sept merveilles du monde, et dont on a retrouvé des restes considérables. D'où le nom de *mausolée*, donné depuis aux riches monuments funéraires. V. MAUSOLÉE

ARTEMISE (de *Artemis*, n. pr.), planète télescopique, n^o 105, découverte par Wilson en 1936.

Artemise (Artemisa), opéra italien, musique de Cimarosa (Venise, 1801). C'est un chef-d'œuvre. Cimarosa en a

né la conception miraculeuse, mais la divinité de Jésus-Christ, et prétendait que sa doctrine avait été celle des apôtres jusqu'au temps de Victor, treizième évêque de Rome. Cette hérésie fut condamnée au concile d'Autioche, en 218.

ARTEMIONIEN ENNE (in, du^e — de *Artemion*, n. pr.) n. Persique de l'hérésique Artémion. On dit aussi ARTEMONITE.

— adj. Qui appartient à Artémion, ou à ses sectateurs.

ARTEPAY, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 20 kil. N. d'Orléans; 1.053 hab. Ch. de fer d'Orléans. Dans la guerre de 1870-71, deux combats furent livrés près d'Artepay (10 oct. et 3 déc. 1870), à la suite de chacun desquels les troupes allemandes s'emparèrent d'Orléans. — Lé cant. a 11 comm. et 6.566 hab.

ARTEPHIUS, alchimiste et philosophe hermétique. Il vivait vers 1130 et était Juif ou Arabe. Il a laissé beaucoup d'écrits. Son *Traité de la pierre philosophale* a été traduit en français par Pierre Arnaud (Paris, 1612), et plusieurs fois réimprimé.

ARTÈRE (gr. *arteria*; de *air*, et *terion*, conserver [dans l'opinion où étaient les anciens que les artères renfermaient de l'air]) n. f. Anat. Nom donné aux vaisseaux destinés à porter le sang; soit du ventricule droit au cœur aux poumons, soit du ventricule gauche à toutes les autres parties du corps. Le battement des ARTÈRES. La noblesse est dans les sentiments de l'âme, et non pas dans le sang des ARTÈRES. (G. Sand.)

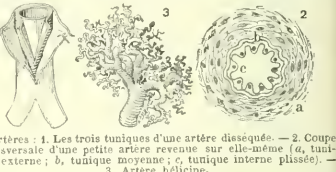
Par compar. Soit des grandes voies de communication qui sillonnent un pays, une province, une ville : Paris est sillonné en tous sens par d'immenses ARTÈRES. — Fig. : Il est des temps où la société politique sent aussi battre plus vivement ses ARTÈRES.

— Fig. : Les artères en général. Les vaisseaux qui émanent du cœur et atteignent les points les plus

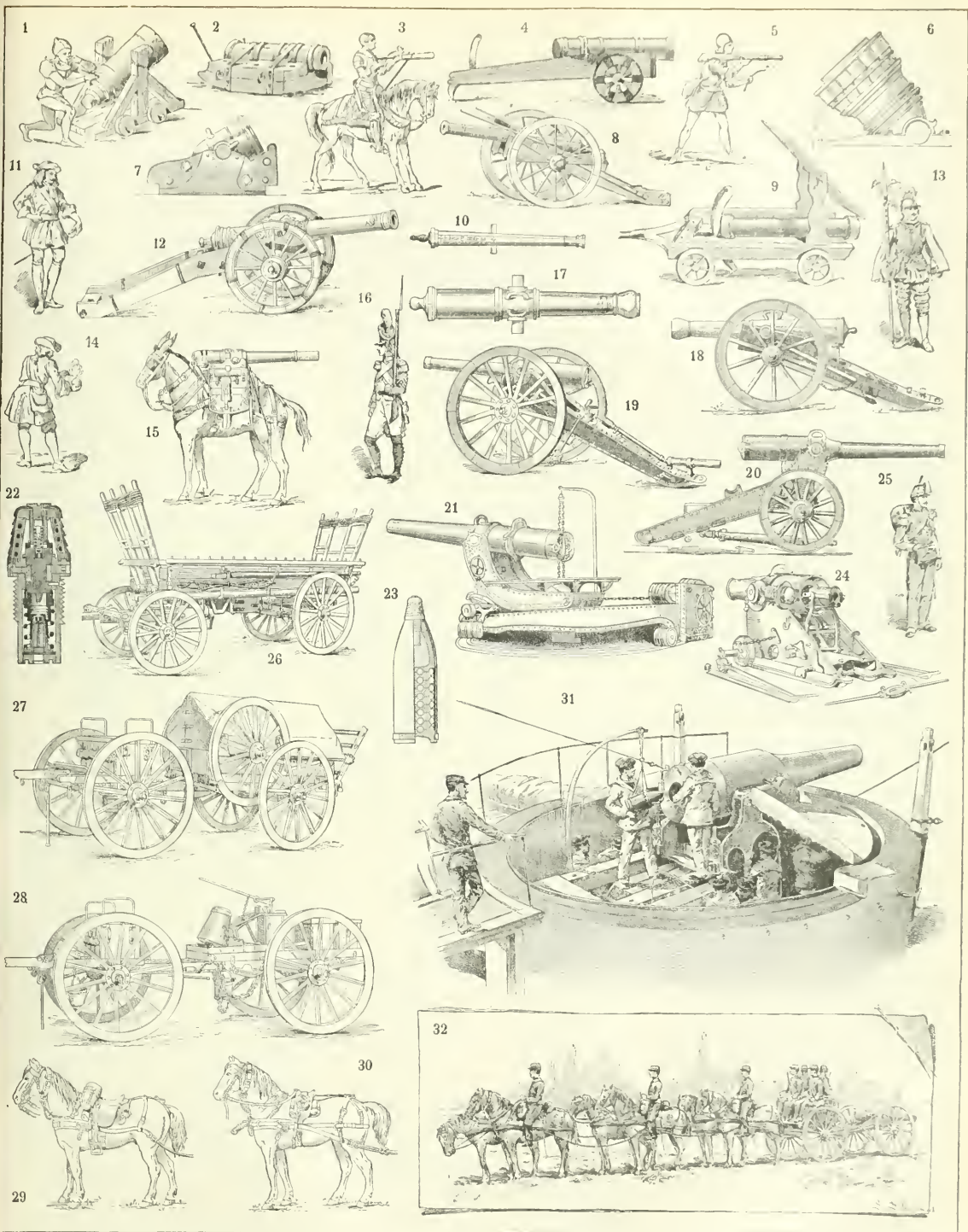
caractérisée par la présence de fibres élastiques et du tissu musculaire (fibres lisses). La proportion de ces éléments varie en sens inverse : les fibres élastiques dominent dans l'aorte et les gros troncs, les fibres musculaires dans les petites artères. La *tunique interne*, la *tunique moyenne* ou *tunique propre*, comprend une couche de fibres élastiques tapissée sur la face interne, qui répond au sang, par un *endothélium* formé d'une seule assise de cellules polygonales. Les artères sont munies de vaisseaux appelés *vasa vasorum* (les vaisseaux des vaisseaux), qui, chez l'homme, pénètrent seulement dans la tunique externe. Ces vaisseaux ne proviennent jamais de l'artère qu'ils nourrissent, mais toujours des artères environnantes. Les nerfs des artères (*nerfs molles*) comprennent des fibres à myéline, et des fibres de Remak; ils forment des plexus, d'où partent des fibres terminales dont on ignore le mode de terminaison.

— Physiol. Les artères jouent un rôle important dans la circulation, grâce à leur élasticité et à leur contractilité. Le sang recuit l'impulsion du cœur; il passe du ventricule gauche dans l'aorte, celle-ci se laisse distendre, ce sang se contracte, par chaque onnée due à la systole ventriculaire. Par sa contractilité, elle réagit sur la systole qui contient et le chasse plus loin, tout mouvement de retour étant empêché par la présence des valvules sigmoïdes aortiques. L'élasticité artérielle cède devant la systole cardiaque, emmagasinant, comme un véritable ressort, une partie de la force d'impulsion cardiaque, partie qui se restitue ensuite. Elle transforme ainsi un mouvement intermittent d'impulsion en un mouvement continu. (V. CIRCULATION.) L'impulsion, appelée *pouls*, peut être sentie par le doigt lorsque l'artère est superficielle et appuyée sur os (frontal, temporal, maxillaire, fémoral, etc.). C'est la contractilité des petites artères et des artérioles qui, amenant la modification de leur calibre, nous permet d'expliquer les variations des circulations locales : le relâchement des artères entraîne au contraire le spasme et de la fibre sanguine; tandis que la contraction donne une anémie locale, avec sa pâleur caractéristique.

— Embryog. Il est généralement admis que le système vasculaire du fœtus se développe aux dépens du feuillet blastodermique ou mésodermique intermédiaire aux deux feuillets du blastoderm. Plusieurs auteurs aujourd'hui (Mathias Duval, Uskov) le rattachent au feuillet interne du blastoderm ou endoderme. Au début, le cœur de l'embryon à la forme d'un tube qui se divise en deux troncs en trois renflements. Le renflement supérieur ou antérieur porte le nom de *bulbe aortique*. De ce bulbe naît d'abord un tronc artériel court qui donne deux branches : une droite et une gauche, formant un arc à concavité dirigée en arrière, sur le fœtus. Le tronc principal se dirige en avant et forme le premier arc aortique. Le vaisseau résultant de cette fusion

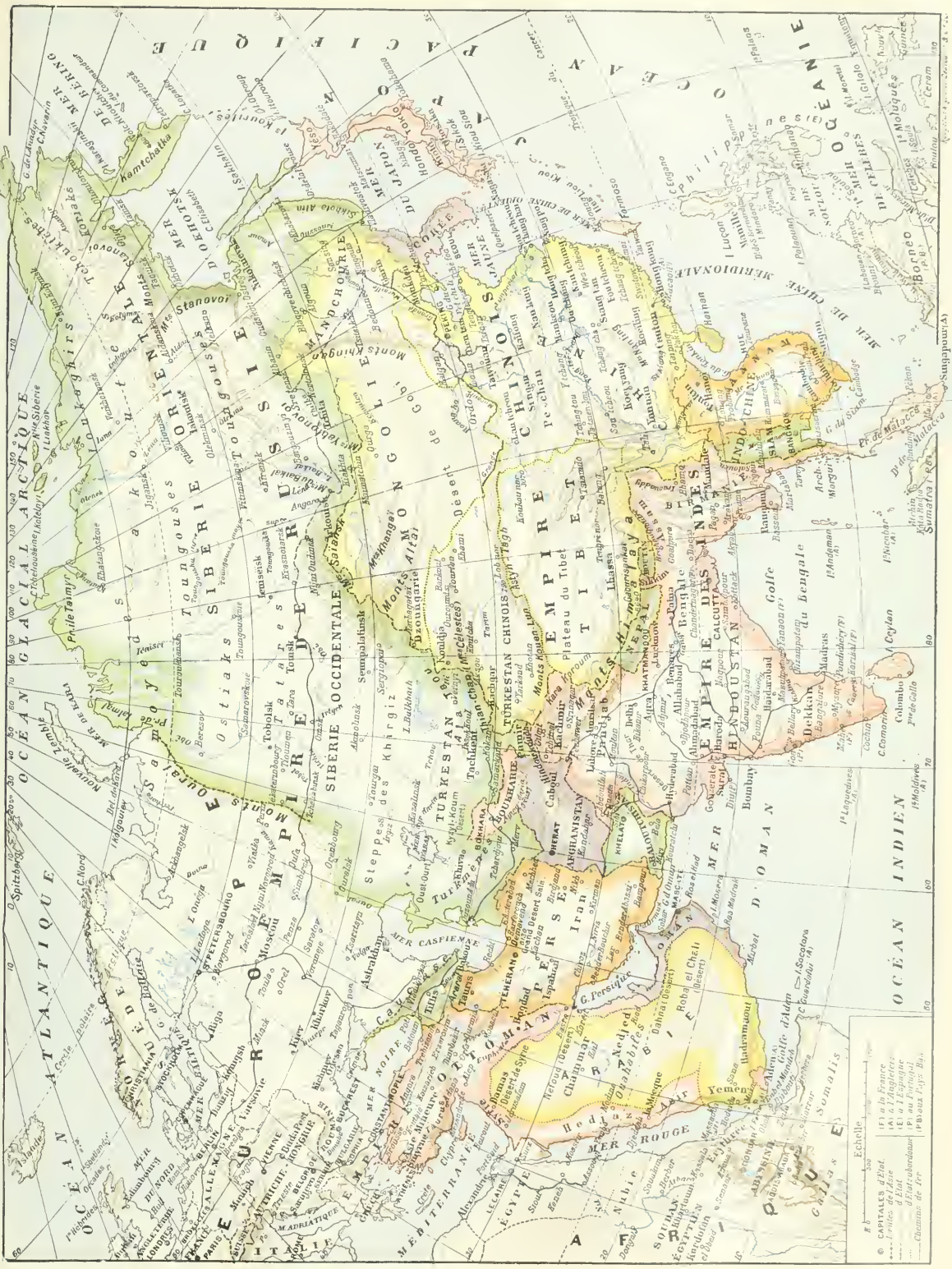


Artères : 1. Les trois tuniques d'une artère disséquée. — 2. Coupe transversale d'une petite artère revenue sur elle-même. 16, tunique externe; 17, tunique moyenne; c, tunique interne plissée). — 3. Artère hélicine.



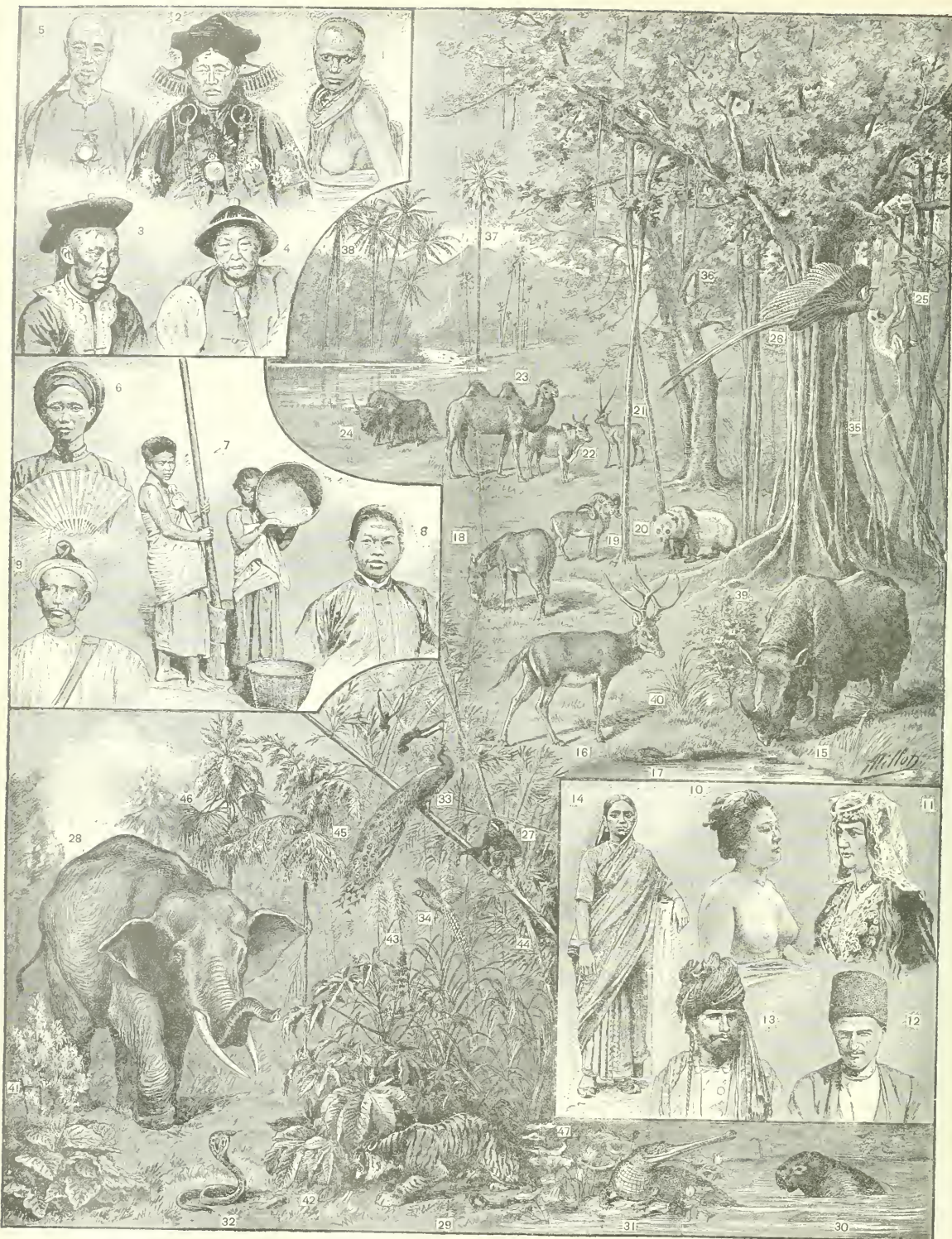
1. Mortier (xv^e siècle). — 2. Bombarde (xv^e siècle). — 3. Coulevrin à cheval (xv^e siècle). — 4. Coulevrine (xv^e siècle). — 5. Coulevrin à pied (xv^e siècle). — 6. Perdreau xv^e siècle. — 7. Mortier. 8. Faucon (xv^e siècle). — 9. Pièce de campagne (xv^e siècle). — 10. Fauconneau (xv^e siècle). — 11. Artilleur (xv^e siècle). — 12. Pièce de campagne (xv^e siècle). — 13. Officier d'artillerie (xv^e siècle). 14. Grenadier (xv^e siècle). — 15. Canon de montagne (actuel) à dos de mulet. — 16. Artilleur à pied (premier Empire). — 17. Pièce de campagne (premier Empire). — 18. Pièce de campagne (second Empire). 19. Pièce de campagne de 90 millim. (actuelle). — 20. Pièce de siège de 155 millim. (actuelle). — 21. Canon de côte de 240 millim. actuel. — 22. Fusée d'obus à double effet (actuelle). — 23. Obus à balles (actuel). — 24. Obusier de 220 millim. (actuel). — 25. Artilleur (second Empire). — 26. Chariot fourrageur (actuel). — 27. Chariot de batterie (actuel). — 28. Parce (actuelle). — 29. Porteur au mulet (actuel). 30. Souverge de derrière (actuel). — 31. Manœuvre de la pièce de 240 millim. (Marine). — 32. Pièce de campagne attelée. — V. CANON, FUSÉE, PERDREAU, OBUSIER, MORTIER, ETC.

CARTE GÉNÉRALE DE L'ASIE



Échelle
1 : 100 000 000

○ COSTES ÉLEVÉS.
 ——— LIGNES DE L'ÉQUATEUR
 ——— LIGNES DE LATITUDE
 ——— LIGNES DE LONGITUDE
 ——— LIGNES DE PARALLÈLES
 ——— LIGNES DE MERIDIENS
 ——— LIGNES DE PARALLÈLES
 ——— LIGNES DE MERIDIENS



1. Homme d'Érythrée. — 2. Femme horiate. — 3. Prince de Mandchou à Corée. — 4. Laotien de Pékin. — 5. Femme japonaise. — 6. Femme d'Inde. — 7. Femme d'Andas. — 8. Siamese d'Angkor. — 9. Ambassadeur birman. — 10. Japonais. — 11. Géorgien. — 12. Persan. — 13. Achém. — 14. Femme hindoue. — 15. Rhinocéros indou. — 16. Cerf de Sibirie. — 17. Éléphant. — 18. Tigre. — 19. Mouton persan. — 20. Bœuf. — 21. Goral. — 22. Naga à lunettes. — 23. Paon. — 24. Faisan yveré. — 25. Figuière banian. — 26. Platane. — 27. Argus. — 28. Éléphant. — 29. Tigre. — 30. Bœuf. — 31. Goral. — 32. Naga à lunettes. — 33. Paon. — 34. Faisan yveré. — 35. Figuière banian. — 36. Platane. — 37. Borassus flabelliformis. — 38. Cocotier. — 39. Cotonnier. — 40. Riz. — 41. Rhubarbe. — 42. Ricin. — 43. Canne à sucre. — 44. Bambou. — 45. Caryota propinqua. — 46. Corypha umbraculifera. — 47. Nclumbo.

7,063 hab. Commerce de houblon, de lin et de blé; tan-neries, brasseries. — Pop. du canton: 31,000 hab.

ASSE (lat. *asciu*) n. f. Sorte de bateau. V. **ASSETTE**, et **ASSEAU**.

ASSE, torrent des Basses-Alpes, affluent de la Durance, aux crues terribles, comme l'indique le proverbe: *L'Assé, fou qui le passe!* Cours: 70 kilom.

ASSE (Louis-Eugène-Auguste), littérateur, né à Paris en 1830. Il collabora à la *Revue contemporaine*, au *Moniteur universel*, et fut attaché, en 1882, à la bibliothèque de l' Arsenal. Il a publié surtout des études sur le XVIII^e siècle: *Lettres de Mlle Assé* (1873); *Lettres de Mlle de Lespinasse*

v. **ASSETTI**, obtenir n. f. Dr. canon. Oblation: Assécution d'un bœuf.

ASSEU n. f. l'un des noms vulgaires de la bécasse.

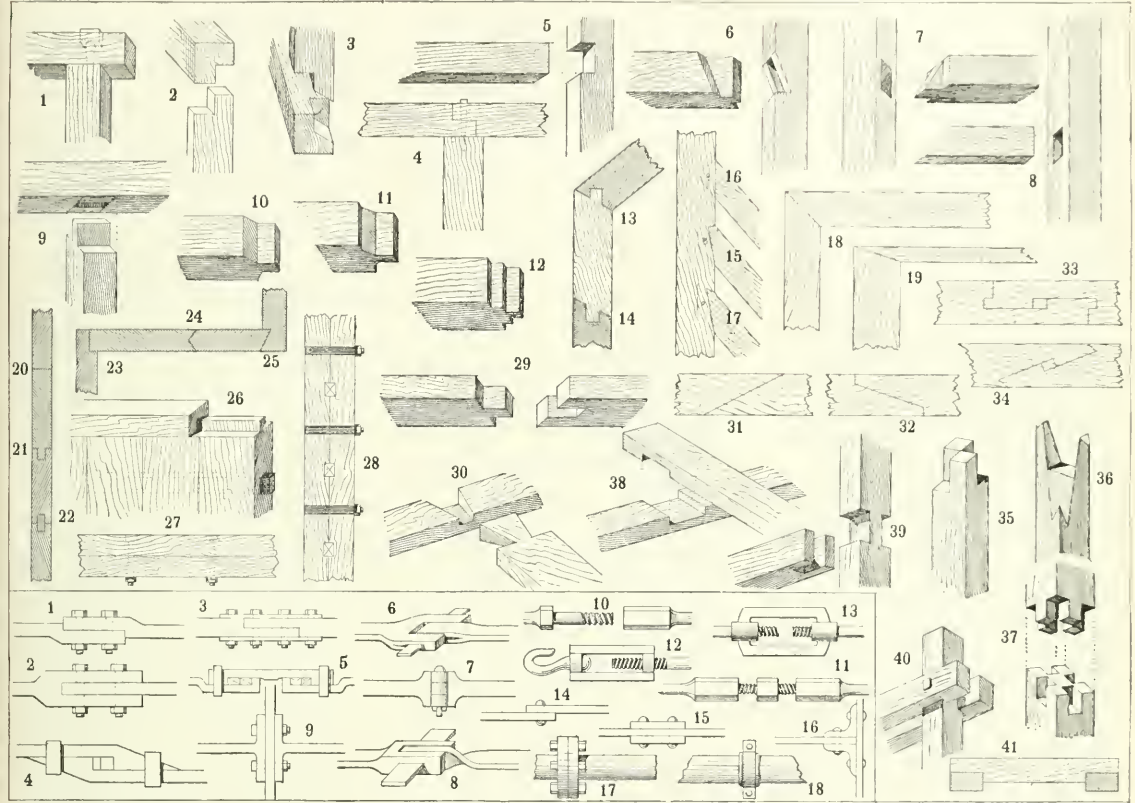
ASSEUEN n. m. Anc. adm. Fonctionnaire public chargé d'assouir l'impôt, c'est-à-dire chargé de répartir la taille et toutes les autres contributions entre les habitants. On a plus tard rempli les fonctions des assoueurs, celles des col-lecteurs des impôts, à On disait aussi **ASSETTEUR**, **ASSOYEUR**, et **ASSEYEUR**.

ASSE-LE-BOISNE, comm. de France (Sartile), arrond. et à 31 kilom. E. de Mamers; 1 175 hab.

ASSE-LE-RIBOU, comm. de la Sartile, arrond. et à

du XIV^e arrondissement de Paris, il donna sa démission en février 1871, reprit l'envoi de la *Correspondance* après la Commune, et devint, en février 1872, rédacteur en chef du *Peuple souverain*. Il collabora ensuite au *Figaro*, et devint en 1873, membre du Conseil municipal de Paris. Il a publié: *Indret et le XIX^e siècle* 1866; *Stops les sprints* 1869; *Les Nouveaux Saints*; *Marie Alacoque* et le *Sacré-Théâtre* 1873; *Discours d'Autriche* depuis la mort de Marie-Thérèse 1875. Asselineau était un des membres fondateurs de la Société d'antiquité mutuelle.

ASSELINÉAU François-Alexandre-Charles, littérateur français, né à Paris en 1821, mort à Châtilay (Maye-de-Dôme) en 1874. C'était un érudit d'élite et un critique



SPÉCIMENS DES PRINCIPAUX ASSEMBLAGES

Bois: 1. Coupe plate; — 2. Paume carrée; — 3. Paume grasse; — 4. Enture en paume; — 5. Embrèvement carré; — 6. Embrèvement apparent ou à découvert; — 7. Embrèvement recouvert nu déposé; — 8. Encastrement; — 9. Assemblage à tenon et à mortaise; — 10. Mordane; — 11. Renfort en chaperon; — 12. Renfort carré; — 13-14. Joints en fausse coupe; — 15. Assemblage en about carré ou ordinaire; — 16. En about feuillet; — 17. En about picard; — 18. A onglet; — 19. A onglet en sautoir ou à contre-marche; — 20. Joint à plat; — 21. Assemblage à rainure et languette; — 22. A joint feuillet; — 23-25. A grain d'orge; — 26. Embouture; — 27. Assemblage à joints plats; — 28. A clefs; — 29. A clefs; — 30. A joint de bout simple; — 31. A queue d'arandé; — 32. En sautoir; — 33. En sautoir double; — 34. A trait de Jupiter; — 35. Renfort par quartier à six bois sur les quatre faces; — 36. A enfouissement en fausse coupe; — 37. Double enfouissement carré; — 38. Assemblage à entailles; — 39. En couteau; — 40. Maise; — 41. Trave. — **FER:** 1. Assemblage à oreilles simples; — 2. A oreilles doublées; — 3. A mi-ter avec fourrures; — 4. A trait de Jupiter; — 5-7. A charnière; — 8. A moule; — 9. A empâtement boulonné; — 10. A entre à vis; — 11. A manchon taraudé; — 12. A simple érou ou à languette; — 13. A boucle et double érou; — 14. Assemblage des tôles, dit à et recouvert; — 15. A couvre-joints; — 16. A coraires; — 17. Assemblage à brides boulonnées; — 18. A collier.

(1876); *Mlle de Lespinasse et la Marquise du Doffort* (1877); *Lettres de la marquise du Châtelet* (1878); *Lettres de l'abbé Galiani* 1881; *La France aux événements* (1888); *Mardi de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (1895); etc.

ASSEAU (sco) n. m. Marteau de couvreur, dont la tête est recourbée ou portion de cercle; il porte un tranchant à l'autre extrémité et sert à couper et clouer les lattes et les ardoises. Il On le nomme aussi **ASSETTE**.

ASSEC (sck) n. m. Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche et peut être livré à la culture.

ASSECHEGE n. m. Opération consistant à absorber, à l'aide de tripoli, l'huile qui a pénétré le bois; elle précède le vernissage.

ASSECHEMENT n. m. Action d'assécher; état de ce qui est asséché: *L'ASSECHEMENT des marais, des étangs.*

ASSECHEUR rad. *sécher*. — L'«n radical, prend un accent grave devant une syllabe muette: *l'Asseche, ta asseche. Que j'asseche, etc.*; excepté au fut. simple et au condit. prés. *J'assécherais, J'assécherais* v. a. Priver d'eau, d'humidité. Il se dit aussi *humide, d'ASSECHEUR la terre.* Il Mettre à sec: *ASSECHEUR un étang, d'ASSECHEUR un marais.*

— v. o. Mar. Restre à sec, sans eau: *Evail qui ASSÈCHE à la marée basse.*

ASSECHEUR, v. pr. Etre mis à sec totalement ou en partie: *Beaucoup de torrents s'ASSECHEUR pendant l'été.*

ASSECUTION (si — du lat. *assuetus*, part. passé du

303 kilom. de Mamers, sur la Loagne, aff. de la Sartile; 900 hab. (1895).

ASSELIN Jean-Augustin, homme politique français, né en 1756. Il entra dans les ordres, et devint député au conseil des Cinq-Cents, près de l'Empire, enfin membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. On lui doit une édition des *Vaux de Vire*, d'Olivier Basselin (Vire, 1811).

ASSELIN (Eustache-Benoît), député de la Somme à la Convention. Il vota dans le procès du roi pour la détention et le bannissement à la paix. Il avait écrit un *Commentaire sur la culture de Chanzy*.

ASSELIN (Gilles-Thomas), poète français, né à Vire en 1682, mort à Issy en 1767. Il fut professeur du collège d'Harcourt. Il publia en 1725 un poème sur la *Belgique*, avec quelques autres poésies, et Thomas Corneille l'honneur de ses conseils.

ASSELIN Jean-René, né à Paris en 1712, mort en Angleterre en 1813. Professeur d'éloquence à la Sorbonne, puis évêque de Boulogne-sur-Mer, il se prononça contre les principes de la Révolution, émigra, remplit à l'étranger les fonctions d'ambassadeur de Louis XVIII, et refusa de se soumettre au concordat de 1801. On a recueilli ses écrits de piété, sous le titre de *Œuvres choisies* (1823).

ASSELIN Louis, littérateur et journaliste, né à Versailles en 1829, mort à Paris en 1878. Il fonda, en 1866, le *Libre-pensée* et le *Pensée nouvelle*, organes des doctrines matérialistes, rédigea, en 1868, le programme de l'*Encyclopédie générale* de Mottu, collabora à divers journaux et créa une *Correspondance* quotidienne, feuille autographique d'informations politiques. Nommé, en octobre 1870, maire

judicieux. Outre un nombre considérable d'articles, on lui doit de bonnes éditions et des travaux originaux; nous nous bornerons à citer: *André Bonle* 1854; *Histoire du sonnet* 1855; *Vaux d'histoire littéraire et artistique* 1855; *L'Enfer du bibliophile* (1859); *le Paradis des gens de lettres* (1861); *Mélanges curieux et anecdotiques tirés de la collection de M. Fosse d'Arceuse* 1862; *Mélanges d'une bibliothèque romantique* (1867); *Bibliographie romantique* 1872; *les Sept Princes captifs de la littérature* 1872, etc. Asselineau a collaboré à l'édition des poètes français de Crépet et aux publications de Techenner.

ASSELYN Jean, paysagiste, né en 1610 à Dieppe, mort en 1652 à Amsterdam. Elève d'Esaias Van de Velde, il mita plus tard le Lorrain en Italie, et fut, en dernier lieu, décorateur de façades à Delft.

ASSEMANNI Joseph-Simon, orientaliste maronite, né à Tripoli de Syrie en 1657, mort à Rome en 1708. Il fut chargé par le pape de visiter les couvents d'Egypte et de Syrie pour y acquiescer des manuscrits orientaux, et il enrichit la bibliothèque du Vatican, dont il fut nommé préfet, d'un grand nombre d'ouvrages précieux, qu'il fit connaître en partie dans sa *Bibliotheca orientalis Clementina-Vaticana*, etc. (1719-1728).

ASSEMBLAGE (lat. *assemble*) n. m. Action de réunir plusieurs choses de façon à en composer un tout; résultat de cette action: *Un mot est un ASSEMBLAGE de lettres.*

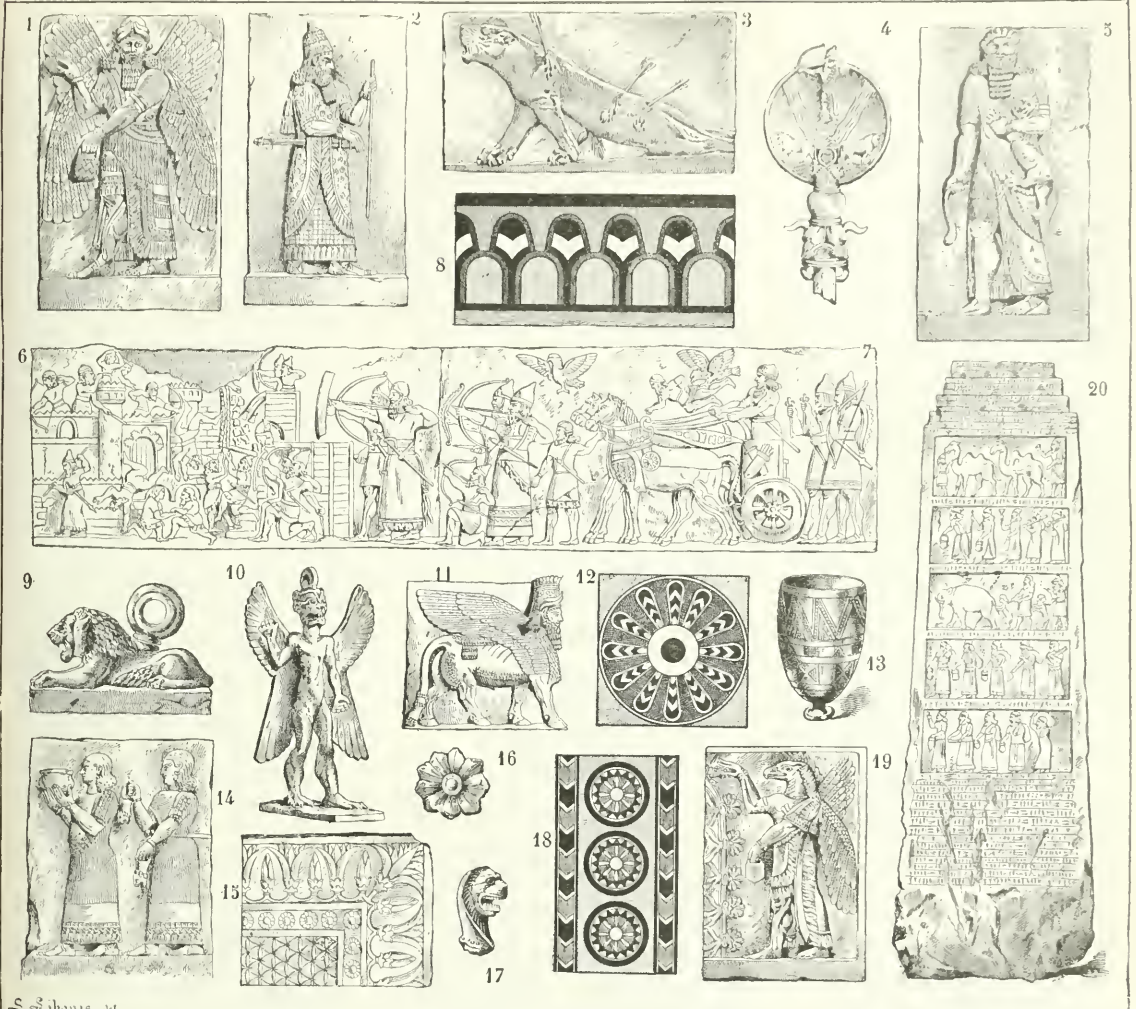
De la chair et du sang, le corps, vil *assemblage*... L. RACINE.

« Réunion d'hommes formant une société ou une assemblée: *Les peuples sont formés de l'ASSEMBLAGE d'une infinité de familles.* (PASC.)

et ses inscriptions apportent de précieux renseignements sur l'histoire de son règne.
1080. Le successeur de Tuklat-pal-Asar se nomme Assur-bel-Kala; c'est son fils. Il fit la guerre à plusieurs rois du pays de Chaldée, et les vainquit.
1050. Saïsi-Adad, le premier du nom, frère du pré-

889. Adad-nirad II, le grand père, connu pour avoir conquis des régions et réglé les incursions du Tigre.
888. Enfin Tuklat-Samdan (*Tuklat-bar*), père d'Assur-nasir-habal.
882. Assur-nasir-habal fut un grand guerrier. Sa puissance s'est étendue, à l'O., depuis les rives du Tigre jus-

passa régulièrement aux mains du fils d'Assur-dan-II.
822. Saïsi-Kalman II a régné 17-20 ans et a pu étendre, malgré l'insurrection de son frère, les conquêtes de son père au N. jusqu'aux sources des deux fleuves, à l'E., il réduisit des tribus touranennes et arabes, jusqu'alors indépendantes; à l'O., il ne paraît pas avoir menacé l'empire des



L'ART ASSYRIEN : 1. Gênie à quatre ailes, de Rhorsabad (Louvre). — 2. Portrait de Sargon (Louvre). — 3. Lionne mourante (Musée brit.). — 4. Etendard (Louvre). — 5. Héros assyrien (Louvre) — 6. Siège d'une ville (Louvre). — 7. Prieur à Rhorsabad. — 8. Lion en bronze du palais Assur-bani-pal (Louvre). — 9. Femme des vents du sud (Louvre). — 10. Taureau allé, à face humaine (Louvre). — 11. Rosace, à Rhorsabad. — 12. Vase (Louvre). — 13. Enroulés (Louvre). — 14. Fragment d'un seuil de porte (Louvre). — 15. Rosace de Ninroud. — 16. Tête en terre cuite (Louvre). — 17. Frise émailée de Ninroud. — 18. Gênie à tête de griffon et l'arbre sacré, à Ninroud. — 19. Stèle de Salman-Asar III (Musée britannique). — 20. Stèle de Salman-Asar II (Musée britannique).

céder, n'est connu que par un fragment d'inscription qui a suffi pour établir sa généalogie.
1030. Après lui, sans lien de parenté, Assur-rab-Amar ne figure que dans l'inscription d'un de ses successeurs, Salman-Asar II. Ce prince fait connaître que Assur-rab-amar avait cédé la ville de Mukina au roi d'Aram, et que lui, Salman-Asar II (*Salmanu-riš*), la fit rentrer sous sa domination.
1020. Les détails manquent sur les événements qui se sont accomplis alors dans la haute Asie. Il est, toutefois, certain que les Assyriens firent, à cette époque, l'objet des attaques les plus sérieuses de la part des nations contre lesquelles ils avaient jusqu'alors combattu avec avantage. Assur-rab-Amar perdit toutes les conquêtes du Tuklat-pal-Asar au delà de l'Euphrate, et l'empire d'Assyrie ne dut retrouver sa splendeur que sous une autre dynastie, dont le chef établit à Calach sa nouvelle capitale.
II. CALACH. V. ce mot.
1020. Les premiers rois de Calach ne sont connus que par les inscriptions de leurs successeurs, qui en donnent la généalogie. C'est d'abord Bekkat-ir-ru, qui paraît être le fondateur de la nouvelle dynastie.
1010. Puis vient un Salman-Asar II (*Salmanu-riš*), l'arrière-petit-fils du fondateur de Calach.
990. Ensuite, nous trouvons Irib-Adad, qui paraît être le prédécesseur de Assur-dan-akhi.
950. Assur-idin-akhi.
930. Assur-dan-II 1^{er}, arrière-grand-père d'Assur-nasir-habal.

qu'au pays du Liban, vers la grande mer du Soleil couchant. Au N. il envahit les provinces du pays de Nairi, situées aux sources du Tigre et de l'Euphrate. Au S., il s'avança depuis les rives du Zab jusqu'au pays de Kar-Dunias, dans la Chaldée inférieure.
857. Salman-Asar III (*Salmanubar*), fils du précédent, habitait d'abord El-Assur; mais Calach fut sa résidence préférée, car son buste tout entier est écrit sur les murs de son palais et sur un obélisque qui mentionne le sommaire de trente et six campagnes. Bien qu'il ne soit pas cité dans la Bible, il est question, dans ses inscriptions, de la défaite d'Acab.
829. Assur-dan-II, auquel les Assyriens ont fait une place dans le canon des rois, n'était en réalité qu'un fils rebelle, parvenu, pendant les dernières années du règne de son père, à usurper le titre de roi et à se faire reconnaître avec ce titre dans certaines provinces, tandis que Ninive et Calach étaient restées fidèles à Salman-Asar; à la mort de ce dernier, l'empire

Juifs; au S., il poussa la guerre avec une grande énergie, car la Chaldée, inquiète, appela la Susiane à son secours.
809. Adad-nirar, son fils, le constructeur du palais sud de l'enceinte royale de la ville de Calach, a étendu et consolidé les conquêtes de ses prédécesseurs. Le nom de *Nimmuramat*, l'épouse du palais, a fait penser à celui de *Senniramis*; il n'y a aucun rapport entre l'épouse d'Adad-nirar et la fabuleuse reine de la légende grecque.
780. Le roi suivant est Salman-Asar IV (*Salmanu-riš*).
770. Assur-dan-II II n'a pu régner que dix-huit ans.
751. Assur-Nirar ne paraît pas avoir été un prince très belliqueux. Son règne n'est chargé que de deux expéditions militaires, dirigées vers le pays de Nairi. Pendant la dernière année de son règne, une insurrection éclata dans la ville de Calach.
744. On arrive ainsi au règne de Tuklat-pal-Asar II (v. ce mot), le Teglatphalasar de la Bible; alors, les dates prennent une précision indiscutable. Tuklat-pal-Asar II monta sur le trône d'Assyrie, le treizième jour du mois (à avril-mai), [744 av. J.-C.]. Ce fut un prince habile et belliqueux; malgré des troubles qui éclatèrent sur différents points, non seulement il parvint à rétablir l'ordre dans son empire, mais encore il maintint les conquêtes de ses prédécesseurs, et s'avança dans la Chaldée jusqu'au pays de Kar-Dunias, et toute la Mésopotamie inférieure. Il ajouta à ses titres celui de « roi de Babylone », et mourut au mois *tébet* décembre-janvier, après avoir régné dix-huit ans en Assyrie, la deuxième année de son règne à Babylone.



ATHÈNÉE n. f. Bot. Syn. de SPARGANOPORE.

ATHÈNÉE, écrivain militaire et mathématicien grec, vivait vers 200 av. J.-C. On lui attribue un traité *Sur les machines de guerre*, adressé à Marcellus, le vainqueur de Syracuse.

ATHÈNÉE, médecin grec, né en Cilicie, vivait à ce qu'on croit, dans le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Il pratiqua la médecine à Rome, et fut le chef de la secte des pneumatiques.

ATHÈNÉE, grammairien et rhéteur grec, né à Naucratis, dans la basse Égypte (fin du 1^{er} siècle et commencement du 2^e siècle apr. J.-C.). Il enseigna longtemps à Alexandrie, et plus tard à Rome. Il publia, après 228, le seul ouvrage qui nous reste de lui : *Deinosophistes* c'est-à-dire *Banquet des sophistes ou des savants*, en 15 livres (nous ne possédons des deux premiers qu'un abrégé). C'est un recueil de tout ce qu'il avait lu de bons auteurs dans ses lectures et dans ses longues études. Cette compilation est une sorte de répertoire universel de l'antiquité, d'une prodigieuse variété. Voici, en deux mots, quel est le plan du livre. Athénée raconte à son ami Timocrate tout ce que s'est dit à la table de riches et savants convives, qui réunissait chez lui les esprits les plus distingués de son temps, médecins, rhéteurs, artistes, philosophes. On y trouve des citations de quinze cents ouvrages perdus.

Les principales éditions d'Athénée sont celles de Schweighauser (Strasbourg, 1801-1807); de Dindorf (Leipzig, 1827); Meineke (Leipzig, 1881-1886); et la trad. française de Lefèvre de Villebrune (1789-1791).

ATHÈNÉE, philosophe péripatéticien, né à Scétece, contemporain de Strabon, qui nous parle de lui. Athénée vint à Rome, fut compris dans une conspiration contre l'empereur Auguste, arrêté, puis relâché.

Athénée (métrien de L.). La salle de l'Athénée, située rue Scribe, fut aménagée par le banquier Bischoffshelm pour permettre au fondateur des concerts symphoniques Pasdeloup, d'y donner de grandes séances de musique symphonique et d'oratorio (1866).

Cette combinaison n'ayant que médiocrement réussi, on transforma la salle de théâtre de l'Athénée, mais l'entreprise ne réussit pas davantage; c'est alors que le directeur des Fantaisies-Parisiennes transporta son petit théâtre lyrique dans la salle de l'Athénée. V. FANTAISIES-PARISIENNES.

À la suite de divers incidents, l'Athénée dut fermer ses portes pour quelques mois en 1874. Il les rouvrit pour devenir scène de comédie, sous le titre de *théâtre Scribe*. En 1876, il prit le titre de *Athénée-Comique*, et se consacra exclusivement au vaudeville, au vaudeville et à la revue. En 1883, il dut donner sa dernière représentation, la démolition de l'immeuble ayant été décidée.

Le petit théâtre de la rue Boudreau, appelé d'abord la *Comédie-Parissienne*, s'est ouvert, le 27 octobre 1896, sous le nom de *Athénée-Comique*. On y joue le vaudeville et l'opérette.

ATHÈNÈES (du gr. Athênê, Minerve) n. f. Plétes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve. Il plus ordinairement PANATHÈNÈES. V. ce mot.

ATHÈNES (en grec mod. Athina), une des villes les plus célèbres du monde, qui fut dans l'antiquité le centre principal de la civilisation hellénique, et qui est aujourd'hui la capitale du royaume de Grèce; 114.355 hab. Elle fut le siège du gouvernement et des administrations du royaume; universités, écoles militaires, écoles d'archéologie entretenues par la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Amérique; musées. Son transit commercial se fait par le port de Pirée. V. ce mot.

— Histoire. Athènes est située A.T.E. du col de Saranique ou golfe d'Egine, à environ 8 kilom. de la baie de Phalère et du Pirée, au milieu de la plus grande plaine de l'Attique, qui arrosent le Céphise et l'Ilissos, et que, dans l'antiquité, on appelait la plaine de la mer et le mont Skaramanga (Egaleos), au N.-E. le Peateli (Brilessos ou Pentelique), au S.-E. le Térallo-Vouno (Hymette).

Vouno s'élève les rochers de l'Acropole, du Lycabète et du Tourko-Vouno. La ville moderne se développe de plus en plus au N. de l'Acropole, et assainit dans la plaine. Au contraire, les principaux quartiers de la ville ancienne étaient situés le long des pentes de l'Acropole, principalement au S. et N.O., près de l'Ilissos, sur les flancs et les flancs des collines rocheuses de l'Aéropage, des Muses, du Pnyx, des Nymphes, et dans la direction de la route d'Eleusis.

Suivant la tradition, le pays fut d'abord habité par des Pélasges, qui s'établirent sur l'Acropole. Plus virent des Grecs, et des colonies de Phéaciens, de Péloponnésiens, de Cécrops, compagnons d'Argonautes, arrivaient, dit-on, d'Égypte, et qui donneront à la ville fondée sur l'Acropole le nom de Cécropia; des Phéniciens, qui occupèrent, à l'O. de la citadelle, le quartier de *Mélich*; des Ioniens, et des habitants de la côte de l'Attique, de la région de l'autre. Thésée, le héros légendaire, par la conquête de ce pays, qui désormais fut pour certain religieux le temple d'Athéna, situé sur l'Acropole, et pour capitale l'ancienne Cécropia, devenue Athènes, la « ville d'Athéna »; la fête des *panathénèes* conserva le souvenir de ce mémorable événement.

Athènes eut des rois jusqu'à la mort de Codrus, tué en défendant la région contre une invasion de Doriens (1066 av. J.-C.). À ce moment, elle abolit la royauté; elle eut pour chefs des archontes, et fut gouvernée par des archontes *décennaux* de 752 à 683. Les archontes furent remplacés par des magistrats de 752 à 683. Le régime était tout aristocratique; tel était encore le caractère de la constitution de Dracon (621), dont la sévérité est restée légendaire, et qui plaça sous les pouvoirs législatifs et judiciaires les citoyens en quatre classes d'après la fortune, fixa les attributions de l'aéropage, du sénat et de l'assemblée, institua les tribunaux populaires, et prépara ainsi l'avènement de la

democratie. Pisistrate profita des dissensions pour s'emparer du pouvoir (560-547), qui fut légué à ses fils (547-510). La chute et l'expulsion d'Hippias, en 510, fut le point de départ d'une nouvelle évolution politique. En 508, par une série de réformes, par l'institution des stratèges et des dixtribus, Clisthène fonda la démocratie, qui se développa rapidement avec Aristide, Éphialtes et Périclès.

En même temps, les guerres médiques plaçaient Athènes au premier rang des États grecs. Elle avait joué le rôle prépondérant dans les luttes pour l'indépendance, à Marathon (490), Salamine (480), Platée et Mycale (479). Elle profita des circonstances pour assurer son hégémonie. Sous la direction d'habiles hommes d'État comme Themistocle, Aristide, Cimón, Périclès, elle devint la première puissance maritime, et groupa autour d'elle une vaste confédération, qui se transforma peu à peu en une sorte d'empire colonial. Elle domina longtemps dans tout l'Archipel, sur les côtes de Thrace et de Macédoine, sur toute la côte occidentale d'Asie Mineure. En même temps, elle produisait,

Macédoine (318-307). Athènes n'a plus d'histoire; elle suit simplement le sort des autres villes soumises aux successeurs d'Alexandre. En 145, elle est incorporée dans la province romaine d'Asie. Elle s'unit un instant à Mithridate (88), ce qui lui vaut d'être prise et saccagée par Sylla (86). Elle garde pourtant son prestige; divers empereurs, comme Auguste, les princes macédoniens, lui témoignent une réelle déférence; elle retrouve un regain de prospérité sous Hadrien, devient le centre de l'assemblée panhellénique. Les jeunes Romains accourent en foule dans ses écoles, où Marc-Aurèle fonde des chaires officielles (176 apr. J.-C.). Dès le 1^{er} siècle de notre ère, commencent les invasions de barbares; Athènes est menacée par les Goths vers 253, prise par les Goths et les Hérules en 268, visitée par Alaric en 396. Aux 1^{er} et 2^e siècles, elle est un des centres de résistance du paganisme; mais Justinien ferma ses écoles en 529, et les temples furent transformés en églises. Athènes était le siège d'un évêché depuis Diocletien, d'un archevêché depuis 857. Elle est à peine men-



dans tous les genres, une extraordinaire pléiade d'écrivains et d'artistes de premier ordre, qui ont conquis une gloire impérissable au 1^{er} siècle de Périclès.

Cette merveilleuse prospérité avait excité la jalousie de Sparte et d'autres cités. La guerre du Péloponèse (431-404) détruisit l'empire maritime d'Athènes, qui elle-même prit prise, et dut consentir à livrer ses vaisseaux, à désauter ses murs, à subir la domination des Trente tyrans. En 403, Thrasybule délivra sa patrie et restaura la démocratie. En 393, Conon releva les fortifications du Pirée et les Longs Murs. Pourtant Athènes ne joua qu'un rôle secondaire dans la guerre de Corinthe et dans les luttes entre Thèbes et Sparte. En 378, elle était redevenue le centre d'une confédération maritime. Elle commença à reprendre quelque autorité en Grèce, quand la guerre sociale (357-355) vint de nouveau briser sa puissance. Elle se releva quelque temps grâce à l'énergie de Démétrios, elle combattit Philippe de Macédoine, mais fut complètement vaincue à Chéronée (338). Sous Thablio administration de Lycurgue (338-325), elle conserva du moins sa prospérité matérielle. À la mort d'Alexandre, elle tenta de reconquérir sa pleine indépendance, mais elle fut vaincue encore dans la guerre Lamiaque (323-322).

Dès lors, le rôle politique d'Athènes est terminé. Une garnison macédonienne s'installe à Muaychie, et Démétrios de Phalère gouverne le pays pour le compte des

tionné au moyen âge. Après la prise de Constantinople par les croisés en 1204, elle devint la capitale d'un duché franc, qui appartint successivement aux maisons de la Roche et de Brienne, aux Catalans, aux rois de Sicile, aux Acciajoli. (V. DECS D'ATHÈNES.) Mahomet II conquit la ville en 1456, et changea en mosquées les édifices antiques et les églises. En 1687, le Vénitien Morosini s'empara d'Athènes, que les Turcs reprirent l'année suivante. La malheureuse cité fut saccagée en 1821, pendant la guerre d'indépendance. En 1834, elle devint la capitale du royaume de Grèce; depuis, elle a grandi rapidement.

L'Athènes moderne, qui se composait en 1834 d'à peine 300 maisons, comptait déjà 48.000 habitants en 1870, et 80.000 en 1879; elle en compte aujourd'hui près de 120.000. Elle s'est métamorphosée depuis vingt ans, et enrichie de nouveaux quartiers. C'est maintenant une des plus belles villes d'Orient, même des plus régulières depuis l'incendie du bazar en 1834. Elle est percée de larges rues et de boulevards. Elle offre toutes les ressources d'une vraie capitale: bibliothèques, musées, théâtres, hôtels, cercles, cafés, restaurants, commerce en tout genre, plusieurs garnes (trois pour la ligne du Pirée; une pour la ligne du Péloponèse; une pour la ligne de Képhissos et du Laurion), tramway à vapeur pour le Pirée et Phalère, tramways ordinaires pour la ville et les environs, etc. Outre ses ruines et ses vieilles églises byzantines (petite *Métropole*,



Armes d'Athènes.

ATTALE 1^{er}, roi de Pergame, régna de 241 à 197 av. J.-C. ... **ATTALE II**, surnommé Philadelphe ... **ATTALE III**, protégé de César ...

Attaque du Moulin (t. l.), drame lyrique en quatre actes, livret de Louis Gallot ... **ATTAQUER** (ital. *attaccare*, du même racine que *atta cher*) v. a. Assailir, diriger une attaque ...

S'attarder, v. pr. Demeurer longtemps, se mettre en retard ... **ATTARDER**, v. tr. Prendre son temps à, s'arrêter à ...

ATTALE, un des généraux d'Alexandre le Grand. Il était fils d'Andromède, et il avait épousé Atlantide ...

ATTAQUER (ital. *attaccare*, du même racine que *atta cher*) v. a. Assailir, diriger une attaque à main armée ...

ATTAVANNE Marco, miniaturiste florentin, né en 1472, vivait encore aux environs de 1511. A illustré, notamment, un livre de messe, aujourd'hui à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles ...

ATTALE le Martyr, né à Pergame. Il vint prêcher le christianisme à Lyon, où il fut peut-être martyrisé sous Marc-Aurèle, en 177.

ATTAQUER quelq'un dans ses derniers retranchements. Ne rien épargner pour tromper du lui et, au fig., Le frapper dans ce qu'il a de plus cher ...

ATTE ou **ATTA** (du gr. *atein*, sauter) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon ...

ATTE ou **ATTUS** (tuxs) n. m. Genre d'arachnides, type de la famille des *attulids*, dont les espèces habitent surtout l'hémisphère boréal.



ATTALE (Flavius), sénateur romain, préfet de Rome sous Honorius. Lorsque Alaric s'empara de cette ville en 409, il revêtit Attale de la dignité impériale ...

ATTAQUER quelq'un de haute et basse justice. Latenter une action judiciaire à quelqu'un ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEIGNEMENT (a-té, et yn nul) n. m. Action d'atteindre; résultat de cette action. Peu us.

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALE (de *Attale*, n. pr.) d. pl. Jeux que l'on célébrait à Pergame en l'honneur d'Attale.



Attale (gr. 7 fois).

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

ATTAQUER quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ... **ATTAQUER** quelq'un de sa langue. Le mettre sur pied à l'aide des chiens et le lancer ...

ATTEINDRE (in — lat. *attingere*, de *ad*, à, et *tingere*, toucher) v. tr. Jatteins, tu atteins, il atteint, nous atteignons ...

ATTALÉE d. f. Genre de palmiers, comprenant de grands et beaux arbres, qui croissent dans l'Amérique méridionale et particulièrement au Brésil.

aux réfrigérants, pour prévenir ou atténuer l'inflammation. Celle-ci étant déclarée, on met en usage les topiques émollients et, dans certains cas, on est obligé de recourir aux caustiques ou au feu. Quand l'atteinte revêt la forme phlegmoseuse, il faut, avec le bistouri, ouvrir au plus vite une voie qui lui permette de s'écouler, et prévenir ainsi le décollement de l'ongle.



ATTELE n. m. Chir. et techn. V. ATTELE.

ATTELEABLE adj. Qui peut être attelé. *On rend certains chevaux ATTELEABLES.* ANTRUCHES ATTELEABLES.

ATTELABUS (*litt. bue* — du gr. *attelabos*, sorte de sauterelle) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyacophores, famille des curculionides, sous-famille des orthocérines, renfermant des charançons de taille moyenne, ordinairement roux ou rouges, répandus surtout dans l'hémisphère boréal, et dont l'espèce type (*attelabus curculionoides*) vit, dans nos pays, sur les chênes, dont sa larve dévore les feuilles.

ATTELAGÉ n. m. Action ou manière d'atteler des bêtes de somme : *S'entendre à l'ATTELAGÉ.* ATTELAGÉ *bien fait.* — Par ext. Bêtes de somme, bœufs, chevaux appareillés, etc., et employés ensemble : *Un bel ATTELAGÉ.*

L'attelage suit, soufflait, était redou.

LA FONTAINE.

— *Attelage en arbalète.* Attelage de trois chevaux, dont deux de timon et un de volée, ou de cinq chevaux dont

sont attelés : *On conduit les bœufs dans les pâturages le matin, et quelquefois le soir après l'ATTELE.* (Migne).

ATTELER (rad. *attel.*) — Double le l devant un e muet : *Jattelle, Jattellerai* v. a. Attacher des animaux à une charrie ou à une voiture que l'on veut faire traîner : *ATTELER des chevaux.* ATTELER *des bœufs à la charrie.*

— Se dit du véhicule lui-même : *ATTELER une voiture.*

Le frottement répandu, l'homme attelle la herse.

LAMARINE.

— Poétiquement. *Atteler à son char, Vaincre et faire servir à sa gloire, à son triomphe.*

Attelé, ée part. pass. du v. Atteler.

— *Attelé par des animaux.* Prend alors le préposit. DE) : *Le char de Vénus était ATTELE de colombes.*

— Fig. Conduit, réglé, gouverné : *La vie est ATTELE de deux mauvais chevaux : le boire et le manger.* (Ronsard.)

— Assujéti, condamné à quelque fonction pénible, à quelque rude labeur : *Être ATTELE à un travail ingrat.*

— *Vapeur attelé, Vapeur accouplé à un bâtiment pour le remorquer.*

— Loc. poét. *Être attelé au char de, Être entraîné par, ou à la poursuite de :*

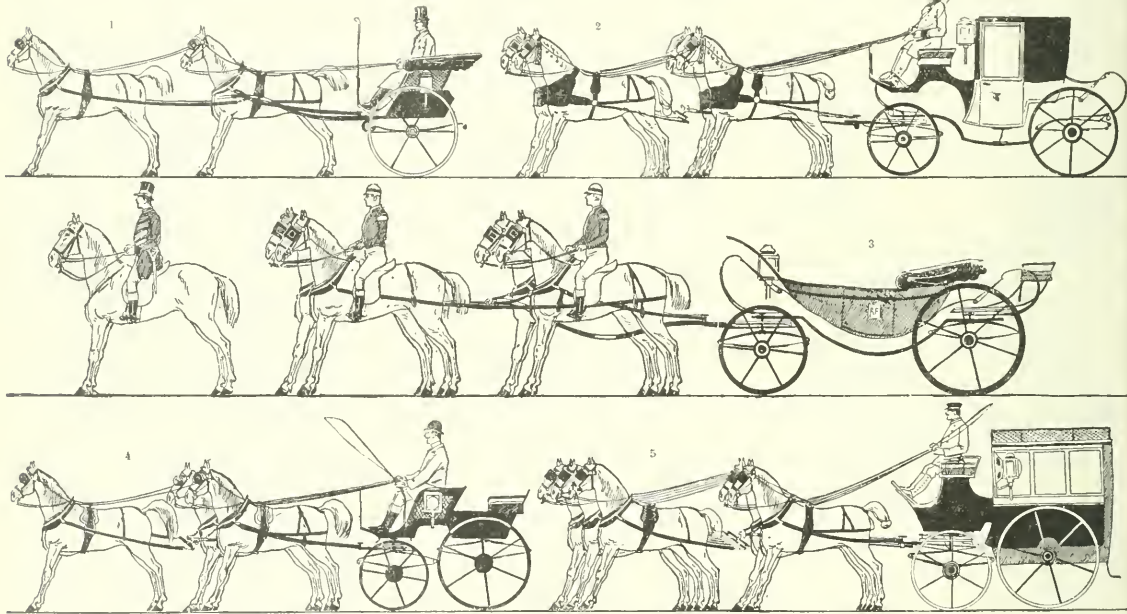
Les grands et les petits sont d'une ardeur commune Attelés pour et puis au char de la fortune.

REGNARD.

— Prov. : *C'est une charrie ou C'est une charrette mal attelé.* Se dit en parlant d'époux qui vivent en mauvaise intelligence, d'associés qui ne sont point d'accord.

S'atteler, v. pr. Être attelé : *Les animaux ne doivent s'atteler qu'avec des compagnons de même allure et de même force.* S'attacher à une voiture pour la traîner.

— Fam. Se lier, s'associer : *Il faut mûrement réfléchir*



1. Attelage en flèche ou en tandem — 2. Attelage à quatre. — 3. Attelage à la Daumont (ou d'Aumont). — 4 et 5. Attelage en arbalète.

deux de timon et trois de volée. *Attelage à quatre.* Attelage de quatre chevaux, dont deux de timon et deux de volée, conduits à longues guides. *Attelage à la Daumont.* Attelage de quatre chevaux montés par des postillons. *Attelage en flèche.* Attelage de deux chevaux placés l'un devant l'autre, l'un en timon, l'autre en volée. (On dit aussi EN TANDEM.)

— ENCYCL. En agriculture, on nomme *attelage* l'ensemble des animaux attelés à un même véhicule pour les charrois, ou à une même machine (charrie ou toute autre) pour le travail de la terre. Les animaux sont le plus souvent accouplés, et, s'il est nécessaire, on dispose plusieurs couples à la file. Il y a tout intérêt à n'employer dans un attelage déterminé que des animaux de même espèce, afin que, travaillant de même manière, les efforts individuels de ces animaux s'unissent plus facilement en un effort total simultané. Il y a intérêt aussi à toujours accoupler les mêmes animaux et à n'accoupler que des animaux qui se plaisent mutuellement.

C'est, cependant, souvent une nécessité pour le petit cultivateur d'atteler ensemble des animaux d'espèces différentes ; mais il est inévitable que le travail accompli se ressent d'une façon désavantageuse.

Le désavantage des attelages multiples, surtout d'animaux d'espèces différentes, provient de l'inégalité dans la taille des animaux, des angles que forment les traits dans tous les sens, du poids des cordes, de leur extensibilité, de la résistance qu'offrent les animaux placés en arrière, à la force qui tend à les amener sur la ligne de tirage des premiers, de la fatigue qu'éprouve le limonier par la pression des brancards, et de ce que tous les animaux n'agissent pas en même temps. En plaçant les traits en ligne droite et en les employant aussi courts que possible, on diminue ces inconvénients.

ATTELEE n. f. Temps pendant lequel les bêtes de trait

avant de s'ATTELER avec quel'qu'un. *Se déveuer, s'appliquer ; Lutopiste S'ATTELE à toutes les chimères.* — ANTON. Dexteler.

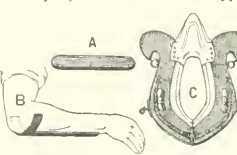
ATTELET ou **HATTELET** (lé — du lat. *hasta*, hamp, bâton) n. m. Sorte de petite broche : *Les petits gibiers rôtis se servent avec leurs ATTELETS d'argent.*

ATTELE n. f. ou **ATTEL** n. m. (du lat. *hasta*, lance, ou de *tellum*, trait, dard), morceau de fer arondi que l'on adapte sur les côtés du collier d'un cheval pour supporter l'attache des traits.

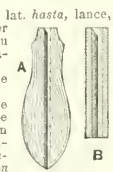
— *Il est comme une attelle.* Se dit d'une personne très maigre. (Fam.)

— Chir. Ecclisse, lame de fer-blanc, de bois, de carton, etc., que l'on garnit de linçe, et que l'on applique le long d'un membre fracturé ou luxé, pour le maintenir dans l'immobilité : *Souvent un emploi, pour faire des ATTELES, un carton épais qu'on moule, afin qu'il se moule sur le membre fracturé.* (Focillon.)

— Techn. Morceau de bois creux dont se servent les plombiers pour prendre le fer à souder. *Les vitriers appellent leurs attelles moulettes.*



A, B, attelles chirurgicales. — C, collier de cheval muni d'attelles.



A, attelle de plombier. — B, attelle ou moulette de vitrier.

ou un acte et en prose, avec un divertissement, représenté au Théâtre-Français (1694). — Une petite intrigue villageoise et quelques couplets forment un badinage qui remplit l'idée attachée à ces mots passés en proverbe : *Attendez-moi sous l'orme.* Cette comédie à quel'qu'fois été attribuée à Dufrenoy. L'erreur provient de ce que ce dernier a fait jouer au Théâtre-Italien une autre pièce ayant également pour titre : *Attendez-moi sous l'orme.*

ATTENDOLO (Jean-Baptiste), savant littérateur italien, né à Capene, mort vers 1592. Il était prêtre séculier et membre de l'Académie della Crusca. Dans la fameuse querelle au sujet de la *Jérusalem délivrée*, il prit parti pour le grand poète. Il était fort instruit dans les langues. Ses œuvres comprennent des Discours sur divers sujets, des commentaires, des poésies, etc.

ATTENDORN, petite ville de Prusse (prov. de Westphalie), sur la Bigge, affluent de la Lahn; 2,700 hab. Jadis, Attendorn faisait partie de la ligue hanséatique.

ATTENDRE (lat. *attendere*; de *ad*, vers, et *tendere*, tendre : proprem. avoir l'esprit tendu vers) v. a. Tendre, demeurer dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive une personne ou une chose, ou qu'un fait se réalise : **ATTENDRE l'ennemi.** ATTENDRE l'omnibus. *L'homme faible craint la mort, le malheureux l'appelle, le brave la provoque, et le sage l'ATTEND.* (Franklin.)

— Se promettre une chose, l'espérer : *Il n'y a rien de bon à attendre d'une coquette.*

Attendre, suivi d'un infinitif, s'est employé en la proposition à : *Il y a des hommes qui ATTENDENT à être dévots que tout le monde se déclare impie et libertin.* (Boss.) Mais il se s'emploie plus qu'avec le préposit. de ou pour :

Vivre seul, s'est languir, c'est attendre de vivre.

— Être prêt, préparé pour recevoir, pour être mis au

AUBAZINES ou **OBAZINES**, comm. de la Corrèze, arr. et à 15 kilom. de Brive; 777 hab. Ch. de F. Orléans. Ruines de la célèbre abbaye d'Aubazines.

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Intervalle de clarté douteuse qui suit la nuit et précède l'aurore; cette clarté elle-même. *De confusis rumeis s'éveillent dans les bois aux premières clartés de l'Aube.*

Dès l'aube du jour, s'éloignant par degrés, Brise ses rayons d'or sur les bois aurores.

LESBOUVÉ.

— Par ext. Se dit en parlant des choses qui étoient comme le jour : *L'Aube d'une réputation, de la civilisation.*

— *Aube des mouches* (Rabelais), l'heure de midi, où les mouches commencent à piquer. Les Italiens disent *Aube des taons*.

— **SYN. Aube, aurore.** L'aube, ce sont les premières heures du jour; l'aurore, c'est le moment où l'horizon prend une teinte rougeâtre.

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Longue robe de toile blanche que le prêtre et un certain nombre de personnes qui l'assistent portent à la messe et dans quelques autres cérémonies : *L'aine du sondeiro.* Dans la primitive Eglise, vêtement blanc que ceux qui avaient été baptisés le samedi saint portaient jusqu'à la messe suivante. De là l'expression *in albis*, par laquelle on désigne ces huit jours dans les livres d'office.

— A signifié LANGUE. *Monsieur s'est l'heure que je suis onc né, et que je ne mourais pas en mes AUBES.* (« Les Quinze Jours du mariage », xv^e siècle.)

AUBE (du lat. *albus*, blanc) n. f. Plancie fixée à la circumference d'une roue hydraulique, et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau. *Aubes en rayons.* Celles dont le plan prolongé passerait par le centre de la roue. *Aubes en tangentes.* Celles qui occupent une position tangentielle à la direction des rayons de la roue. *Nom donné aux palettes des roues des bateaux à vapeur.*

Roue à aubes d'un vapeur.

AUBE (lat. *Alba*), rivière de France, affl. droit de la Seine, qui baigne, en Champagne et en Bourgogne, les quatre dép. de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de l'Aube et de la Marne. Né dans la Haute-Marne, dans des collines qui tracent la ligne de faite entre Seine et Saône, l'Aube coule d'abord parallèlement à la Seine dans la direction de l'O. prend 248 kilom., drainant des eaux de terrains d'abord oolithiques, ensuite crayeux. Elle commence par serres fortes dans un vallon profond, qui s'élargit en prairies, puis dans la Champagne pouilleuse, en plaine, et finit dans la Seine, par 71 m. d'altitude, à Marcilly (Marne), après avoir reçu l'Aubette, l'Aunon, l'Amance, la Voire et la Supérieure ou rivière des Auzes, après avoir arrosé Aubertin, Aubepierre, La Ferté, Clairvaux, Bar-sur-Aube, Brienne-la-Vieille, Arcis-sur-Aube, Anglure. A son confluent avec la Seine, l'Aube est de quelques kilom. plus large que le fleuve même, plus large, et très transparente; elle débite seulement de 0^m.15 à 0^m.20 à Tonlay, de 20 à 45 m. dans les eaux ordinaires, et jusqu'à 348 m. cubes dans les très grandes crues. Elle est flottable pendant 62 kilom., à être Brienne-la-Vieille et Arcis, où elle devient navigable, à 45 kilom. de son confluent. Amélioré par des travaux, l'Aube serait susceptible de rendre de grands services à la navigation fluviale.

— Il existe en France quelques petites rivières du nom de **Aube**, dans les Ardennes et dans le dép. de l'Yvéron.

AUBE (DÉPARTEMENT DE L'), formé de la basse Champagne, d'une partie du Vallage, de quelques enclaves du duché de Bourgogne, et de fragments de l'ancienne généralité de Paris. Superf., 900,139 hect.

Le département est divisé en 5 arrond. (Troyes, chef-lieu, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Nogent-sur-Seine), 26 cant., 416 comm.; et une population de 251,435 hab. Il fait partie du 6^e corps d'armée, de la 4^e inspection des ponts et chaussées, des 8^e et 9^e conservations des forêts, et de l'arrond. minéralogique du Nord-Est (Troyes); il ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'académie de Dijon, à l'archevêché de Sens.

Le département de l'Aube présente une surface plate; nulle montagne, mais quelques coteaux ou pentes de plateaux (pays d'Othe). Le département appartient au crétacé (Champagne pouilleuse et Champagne humide), et au jurassique.

Le territoire de l'Aube est généralement fertile. Dans les plaines Nord et Nord-Ouest s'étendent de vastes plaines crayeuses, à peine propres à la culture de l'avoine, du sarrasin, du seigle; c'est la Champagne pouilleuse, pays nu et misérable, qu'on veut améliorer par des plantations, comme dans les Landes. La région du Nord-Est, dont le sol profond est si aride qu'on va peine à le labourer, produit abondamment toutes les espèces de céréales, des fruits, des légumes, de la navette, du foin; les bois y offrent une végétation luxuriante, et fourissent tant à consommation intérieure qu'à l'approvisionnement de Paris. Le sol rocailleux des vallées de l'Est doit sa fortune à la vigne, qui y prospère (cru de Bar-sur-Aube, de Bouilly, des Riceys, etc.). Autres richesses : la culture maraîchère (navets, ail et échalots, choux, Aspres), et les prairies naturelles des vallées de la Seine, de l'Aube, de l'Armanche, de la Voire, de l'Aunon et de la Barse.

Les bêtes à cornes ne trouvent que de maigres pâturages; mais les moutons, croisés avec les mérinos et les races anglaises, de la région du Nord-Est, et les prairies naturelles des vallées de la Seine, de l'Aube, de l'Armanche, de la Voire, de l'Aunon et de la Barse. La cavalerie achète beaucoup de chevaux dans l'Aube. Les porcs, très

nombreux, ne suffisent pas à la charcuterie de Troyes. Dans les vallées de la Voire et de la Barse, on produit des oies; qu'on envoi s'engraisser en Beauce, après la moisson. Le Nord-Est et le Sud-Ouest, très boisés, donnent d'excellent bois pour la charpente et le charbonnage (forêts de Clairvaux, Chazouré, Othe, Soulaire, etc.). Le département est assez giboyeux.

L'industrie de l'Aube consiste surtout en tissus de coton, bonnetier (Troyes en est le grand centre, commerce hors de France), en distilleries, tanneries, tuileries, miroteries, fabriques de draps et de couvertures. Le commerce consiste surtout en vins, en grains, en eau-de-vie de marne, en charcuterie, en bois de chauffage et charbon de bois. L'Aube est très pauvre en minéraux; carrières de pierre de taille, de grès à oiver dans les territoires de Nogent, Cracey, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, etc., des carrières à chaux friable à Aix-en-Othe, Ramercup, avec laquelle on fait le blanc d'Espagne.

Le département de l'Aube possède peu de ruines antiques; mais beaucoup de maisons du moyen âge et de la Renaissance; à Troyes, le théâtre, les églises de Saint-Urbain, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jean, l'hôtel de Mau-

distrie occupé près de trois mille ouvriers. — Le cant. a 17 comm. et 23,183 hab.

Centre d'exploitation de mines de fer et d'un bassin houiller. Ville industrielle très florissante, près de laquelle les eaux de l'Arche, divisées en *béhalères*, font mouvoir un grand nombre d'usines, et surtout de moulins à soie. Aubenas est même le marché régulateur du commerce des soies, que l'on y apporte de la Drome, du Gard, de l'Ardeche, de l'Hérault, et même de Naples et de Milan.

— *Histoire.* Aubenas, la plus importante ville du Vivarais après Annonay, prétend, concurrentement avec Es, avoir remplacé *Alva Augusta*, détruite par les Vandales. Elle eut un certain importance au moyen âge. Ce fut la première ville du Vivarais qui se déclara pour la Réforme. Associée inutilement par les catholiques en 1562, prise par les ligueurs en 1587, elle fut reprise par les protestants en 1599. En 1670,



Armes d'Aubenas.



roy, l'hôtel de Mariz, l'hôtel de Vanluisant, la maison de l'Élection; l'église Saint-André, au village de ce nom; Saint-Etienne, à Arcis-sur-Aube; Saint-Maclou et Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube; les églises de Mussy-sur-Seine, de Chazouré, de Saint-Vincent, de Vailly, de Vaux, et de Buzancy. L'escury, *Géographie du département de l'Aube* (Troyes, 1851).

AUBE (Hyacinthe-Laurent-Théophile), marin français, né à Toulon en 1826, mort en 1890. Capitaine de vaisseau en 1870, il prit part aux combats de l'armée de la Loire, devint gouverneur de la Martinique (1879), contre-amiral (1880) et vice-amiral en 1886. Ministre de la marine, de janvier 1886 à mars 1887, il s'attacha à créer des torpilleurs et des croiseurs à grande vitesse. *Levriev* distingue, il a publié : un *Nouveau Droit maritime international* (1875); *Étude deux campagnes, notes d'un marin* (1883); la *Martinique, son présent et son avenir* (1882); la *Guerre maritime et les Ports militaires de la France* (1882); *Italie et Levant* (1884); *A terre et à bord* (1884); *Marine et Colonies* (1886), etc.

AUBE (Benjamin), né à Paris en 1826, mort en 1887, professeur de philosophie et critique d'histoire religieuse. Son principal ouvrage est *Histoire des Persécutions de l'Eglise* (1875-1878), où il étudie les rapports de l'Eglise et de l'État romain pendant les trois premiers siècles, et les persécutions religieuses qui naquirent au cours des persécutions. Son étude sur *Jules l'Apôtre* fut également remarquée.

AUBE (Jean-Paul), sculpteur français, né à Langwy en 1837, est élève de Duret et de Dantan aîné. On lui doit le monument de *Caennette* sur la place du Carrousel (1881), la statue de Dante, celles de *Bailly*, du général *Joubert*, à Bourg, etc. Aube a été décoré en 1883.

AUBEL, ch.-l. de cant. de Belgique (prov. de Liège, arrond. adm. et judic. de Verriers); 3,071 hab. Fabriques de draps, toiles, cuirs; filatures, etc. — Pop. du cant. : 15,100 hab.

AUBENAGE (rad. *aubin*) n. m. Dans certaines provinces. Droit payé pour l'inhumation d'un étranger décédé sur la terre d'un seigneur.

AUBENAS (*Athenas*), ch.-l. de cant. de l'Ardeche, arrond. et à 30 kilom. de Privas, pres de l'Ardeche, s. 223 hab. (Aubenas), Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins, marrons, truffes, fruits, et surtout de soie, dont l'in-

due sédition violente y ayant éclaté à l'instigation de Jacques de Roaro (v. ce mot), Aubenas fut dépouillée de ses privilèges.

AUBENTON, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 24 kilom. de Vervins, sur le Thion, aff. de l'Oise; 1,404 hab. Ch. de f. Est. Filature de laine cardée. — Le cant. a 13 comm. et 7,901 hab.

La situation d'Aubenton, pourvu d'une charte de commune en 1238, sur la frontière, l'exposé bien souvent aux malheurs de la guerre. En 1340, en 1541, en 1591, en 1648, en 1650, en 1814 et en 1815, cette localité a souffert de pillages qui ont entravé son développement.

AUBENTONIE n. f. Bot. *Syl. de WALTERIE*.

AUBÉPIN (autref. *AUDUSPIN*) n. m. Aubépin : *Les plus utiles plantes pour les haies* sont les *AUBESPINS blancs*. (Oit. de Serres.) [Vieux.]

Sur les gazons et sur les verts sapins, Sous cabanets de fleurs *aubépin*, Pour reposer Diane s'étoit mise. MARGUERITE DE VALEIS.

AUBÉPINE (du lat. *albus*, blanc, et de *epine*) n. f. Nom vulgaire du *crataegus oxyacantha*. Arbrisseau de la famille des rosacées, trûn des pomacées, à rameaux épineux, à fleurs blanches, oranges, et à fruits rouges. Il y a aussi des variétés à fleurs roses, à fruits noirs, etc. : *L'aube*, *rose s'accroissant de tous les climats, mais elle est surtout répandue dans le centre et le nord de l'Europe*. [Vieux.]

AUBER ou **AUBERT** (de *haubert*, cote de maille; la maille était aussi une petite monnaie de valeur variable) n. m. En argot des malfaiteurs, Argent, monnaie; *Plus d'AUBERT névât en faillouise*. (Rabelais.)

AUBER (Dumiel-François-Esprit), compositeur français, né à Caen en 1782, mort à Paris en 1871. Destiné au commerce, il fut envoyé à Londres, pour acheter du soie formés des affaires de commerce. La rupture de la paix d'Amiens le ramena dans sa famille; il rapporta à Paris



Aubépine; a, fruit.

se concilient les contradictoires. Outre un idéalisme pré-curseur de la théorie de la *Vision en Dieu* et cette vue profonde (pour concilier l'étéréité du Dieu avec la création du monde) qu'il n'y a pas de durée avant un mouvement et qu'on ne saurait parler d'avant par rapport au monde, saint Augustin emprunte à Platon bien d'autres idées : c'est ainsi qu'il adopte la théorie de la réminiscence, avec des modifications justifiées par des arguments subtils et péroratifs.

Mais l'œuvre vraiment importante de saint Augustin est la constitution du dogme chrétien en un corps de doctrine. Les principaux points où il s'attache sont : la création (à sa suite il lui a passé le temps lui-même dit-il la différence entre le Démurge platonicien, qui informe une matière, et Dieu, qui crée par son Seul Verbe; mais la bonté reste le mobile de cette création ; et cette bonté est pourtant éternelle, puisque le temps lui-même dérive de la création) ; — la Trinité (dans laquelle, contrairement aux trinités, il voit seulement trois hypostases, et il compare aux trois grands attributs de l'homme : être, connaître, vouloir) ; — et surtout la Prédestination. Saint Augustin, qui, comme psychologue, avait affirmé la liberté de l'homme, et même l'antériorité de la volonté sur l'intelligence, ne veut, comme théologien, conserver cette liberté qu'à Dieu; encore n'admet-il point du tout, comme Laërtius et Tertullien, que la grâce soit un bien qui plait à Dieu fait de bien ou vertu de sa bonté (ce qui est contradictoire avec la parfaite transcendance de Dieu, que les néo-platoniciens avançaient sur sa place *au-dessus même du bien*, toute détermination étant une limitation). Quant à l'homme, il était libre avant le péché; c'est le mal qu'il a commis qui le corrompt la raison, cet « œil » qui permettait à l'homme la vue directe de Dieu, et nécessite l'incarnation, qui s'adresse aux sens, à même de détruire la liberté et nécessaire l'œuvre de la grâce ; le bien qui n'est pas l'état est de ne pouvoir ni pas pécher, et que Dieu est le véritable auteur des bonnes actions de l'homme. Et il ne s'agit pas seulement de combattre Pélagé, pour qui Dieu, grâce à sa présence éternelle, accorde sa grâce à ceux qui usent bien de leur liberté : saint Augustin n'accepte même pas, avec les semi-pélagiens, que l'homme puisse librement solliciter la grâce ; et c'est pourquoi les jansénistes pourront invoquer son autorité contre les partisans de la grâce suffisante. Pour saint Augustin, la prédestination est éternelle et absolue : la masse des fils d'Adam est damnée tout entière, depuis le péché originel ; et « nul n'est relevé de ce juste et mérité supplice que par la miséricorde divine et par une grâce qu'il n'a aucun droit ». Elle est cette rigoureuse et profonde doctrine ; il ne se saurait être question du mérite des œuvres pour nous conduire à l'état bienheureux ou *l'on ne peut plus pécher* ; selon que nous avons la grâce, nous agissons ou bien ou mal, et nous ne saurions la mériter, ayant été élus ou réprouvés de toute éternité. On voit le danger, pour les âmes médiocres, d'une resignation fataliste et décourageante; et Bossuet le comprit, et sans doute resta haute et belle, malgré les contradictions dont n'a pu se dégarer saint Augustin (comment concilier la prédestination éternelle avec la liberté d'Adam ? et comment avec cette autre théorie de saint Augustin, que les âmes ne descendent point d'Adam *pro traducendo*, mais qu'elles sont créées par chaque individu ? etc.).

La morale de saint Augustin n'est pas moins rigoureuse que sa théorie de la prédestination. Elle ne connaît point les troublantes subtilités de la casuistique, et refuse par exemple d'admettre, avec saint Jérôme et saint Chrysostôme, la légitimité de nombreuses séditions. On comprend, d'ailleurs, ce que pouvait être la morale de celui qui définissait la félicité suprême comme l'état où l'on ne peut plus pécher.

Bibliogr. : Poupoulat, *histoire de saint Augustin* (Paris, 1843) ; Nourrisson, *Philosophie de saint Augustin* (Paris, 1855).

Augustin (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINT). Il est impossible d'énumérer toutes les représentations que saint Augustin a fournies à l'art, comme païen, comme converti, comme docteur, comme Père de l'Église, etc. Les miniatures et la sculpture du moyen âge, en France, en Allemagne, et dans tous les pays chrétiens, abondent en œuvres de ce genre. La Renaissance de même, et l'art moderne, ont multiplié les images ou les symboles tirés de la vie du grand docteur. Une mention spéciale est due à deux peintres de sujets religieux : Murillo, dont le *Saint Augustin en cellule* est célèbre, et à qui a repris le sujet de saint Augustin jusqu'à huit fois ; — et Ary Scheffer, qui a groupé le saint avec sa mère, sainte Monique. Le tableau de *Saint Augustin et sainte Monique* est la traduction suave et parlante de la belle page des *Confessions* où saint Augustin raconte son entretien avec sa mère. Cette scène, entretenir qui fut suivi de près par la mort de sa mère.

Saint Augustin et sainte Monique, d'après Ary Scheffer.

Augustin (Lettres de saint). La correspondance de saint Augustin se compose de deux cent soixante-dix lettres, et les plus intéressantes attirent presque les proportions d'un traité ou d'un livre.

Dans l'une, adressée au comte Marcellin, Augustin démontre que le pardon des injures n'est point un précepte

contraire au bien de l'Etat ; car il regarde plutôt la disposition du cœur que les avantages extérieurs ; et l'on peut vainement se plaindre, non par vengeance, mais dans l'intention de lui faire du bien.

Ailleurs, il s'entretient longuement avec Célestin sur les diverses natures des êtres. Il en distingue trois : 1^o le corps muable par son air et par son feu, et par conséquent, c'est le corps ; 2^o celui qui change seulement par rapport au temps, c'est l'âme ; 3^o celui qui est immuable sous tous les rapports, c'est Dieu. Le corps est capable de bonheur ou de malheur ; Dieu est la félicité par essence ; l'âme est malheureuse quand elle tombe dans les passions et les appétits sensuels, elle est heureuse quand elle se porte vers l'Être souverain.

On trouve dans une sorte de circulaire, adressée à tout le peuple, des détails précieux sur les moeurs du temps : saint Augustin, qui donnait tout son avoir aux pauvres, ayant dû emprunter de l'argent pour payer les dettes d'un malheureux, pria dans cette lettre les fidèles de faire entre eux une quête, afin qu'il pût rendre ce qu'il avait avant prêté. Signifiés, enfin, les lettres de saint Augustin à saint Jérôme sur divers points d'exégèse ou de dogme, et celle qui traite, avec beaucoup de modération, de la parure des femmes.

Augustin (LES CONFESIONS DE SAINT). SAINT AUGUSTIN écrit vers 400 ces treize livres, pour montrer, par son exemple, ce que peut la grâce pour les plus désespérés d'hommes. Avec la même franchise, avec la même contrition, il avoue la voracité de sa première enfance, son goût pour les fictions poétiques et les spectacles profanes, les menus larcins ou l'entraîna l'émulation, les écarts de son sensualité, son adhésion aux manichéens, son étonnement d'appartenir à lui-même ses tendances perverses, à Dieu ses progrès vers le bien. Il n'en va pas autrement dans l'éloquent tableau des incertitudes où l'engagea son amour de la vérité, et d'où le treu en fin sa conversion miraculeuse (111) ; les véritables hymnes d'un recrue lors que manichéisme et de son apostase au christianisme. Et elle est également pénétrée du plus ardent amour de Dieu. Cette profession de foi (L. X) qui termine les confessions proprement dites, est un code de morale. Augustin examine la connaissance et la nature de Dieu, la mémoire, et les passions ; et l'on y admire encore cette puissance dialectique, cette profondeur de vues qui signalent dans les livres précédents la refutation des manichéens. Les trois derniers livres s'occupent des considérations théologiques sur le début de la Genèse, après avoir défini la nature du temps, qui ne peut exister avant la création, et de la matière, première création de Dieu, saint Augustin s'efforce de motter dans ce court passage une allégorie du triomphe de l'Église.

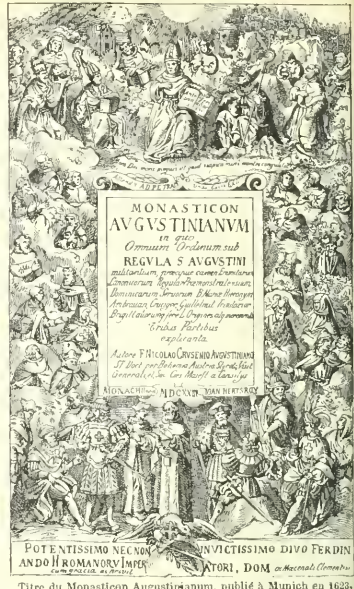
On trouve dans tout le livre, avec la plus scrupuleuse sincérité, une très louable réserve : il n'y a point là de ces tableaux où l'âme, en recherchant curieusement ses vices, satisfait souvent à la curiosité d'un homme comme Villennet. On y trouve de plus une vive sensibilité, en particulier dans les pages que saint Augustin consacre à la mort d'un ami (L. IV), à sa mère Monique, à son long et tendre amour pour la mère de son fils Adeodat, né à l'époque de ses enseignements, à ses regrets lorsque mort, fils, mais aussi dans les expressions enthousiastes par lesquelles saint Augustin rend grâce à son Dieu Quant à la forme, elle est pressante et persuasive ; et même ainsi, malgré l'abus des antithèses, de la rhétorique, des répétitions, et de ses images, sa lecture est comme celle d'Afrique, et du VI^e siècle, peu de « Confessions » peuvent être mises en parallèle avec celles de saint Augustin.

Les principales traductions sont celles de Du Bois, d'Arnould d'Andilly, de l'abbé de Genoude, et de Moréau.

AUGUSTIN (*guss*). n. m. Religieux qui suit la règle de saint Augustin. Métier *Augustin couronné*, Monnaie d'or, appelée aussi *AUGUSTARE*.

— ENCYCL. Deux ordres religieux se prétendaient issus de la communauté établie à Tagaste par saint Augustin : les chanoines réguliers de saint-Augustinia (v. ce mot), et les augustins proprement dits ou ordres de Saint-Augustin. Ils suivaient la règle (adoptée par d'autres ordres : trinitaires, dominicains, servites, etc.) dite « de saint Augustin », remaniement de son épître 109 et du *De moribus clericorum*. Formant depuis le XI^e siècle plusieurs communautés isolées (jambonites, guillemites, brittins, etc.), réunis en un ordre en 1256 par Alexandre IV, exemptés de la juridiction épiscopale, pourvus d'un cardinal protecteur, reconnus comme un des quatre ordres mendiants, ils gardèrent, au sein de l'union, des communautés diverses. Deux branches principales : I. Les augustins chaussez (vêtement de laine noir à capuchon pointu, ceinture de cuir, et, pour sortir, chapeau et souliers) formaient quatre provinces primitives : Italie, France, Espagne, Allemagne, et qui succédèrent par un prieur provincial et quatre délégués ; les couvents sont gouvernés par un prieur, assisté d'un sous-prieur, d'un sacristain, d'un procureur, de deux dépositaires, chargés de comptes et de recettes, et d'un chancelier, qui surveille l'administration des biens, d'un bibliothécaire, etc. Les couvents dits « généraux » (celui de Rome est la résidence du prieur général) sont sous le gouvernement immédiat du prieur général (quatre en France : Sainte-Anne de Paris, Saint-Louis de Toulouse, l'Assomption de Bayonne, Notre-Dame-de-la-Paix de Montpellier). En France, deux communautés particulières : celle de Béziers (22 couvents, dont celui des Petits-Augustins à Paris). — II. Les augustins déchaussés, établis en Portugal (1574) par Thomas de Gouvea, en Espagne (1588) par Louis du Ron, en Italie (1594) par André Diaz, et en France (1606) par François Anet et Mathieu de Saint-François, remplacent les chaussez des observants par de simples sandales ; ceux d'Italie et de France se distinguent de ceux d'Espagne par leur manteau plus court et leur capuchon plus étroit, sans longue barbe. Chacune des trois congrégations (France, Italie, Espagne), administrée par un vicair général, sous l'obédience du prieur général de tous les augustins, est divisée en provinces (trois pour la France). A Paris, on les appelle Petits-Augustins, à cause de leur tonsure ; les augustins avaient un tiers ordre pour les laïques. Ils

ont joué un rôle dans les missions (Philippines), dans les universités, surtout au XVI^e siècle, ont une chaire à la Sorbonne, un consulteur à la congrégation des rites, un sacristain auprès du pape. Parmi leurs célébrités, citons : Gilles de Rome, Luther, Onofrio Panvino, Angelo Rocca (bibliothèque Angelica), le cardinal Noni, le P. Anselmo



Titre du Monasticum Augustinum, publié à Munich en 1622.

de la Vierge Marie. Réduits par la Révolution, par leur expulsion d'Espagne (1801), et, à l'ovir 100 couvents, qui lieu de 2.000 qui ils avaient au XVII^e siècle (dont 120 en France, où aujourd'hui ils n'ont qu'une maison à Nantes), ils ont réduit de six à douze ans la périodicité des chapitres généraux, qui concordent avec le général au gouvernement de l'ordre. V. AUGUSTINES.

— BIBLIOGR. : Ossinger, *Bibliotheca August.* (Ingolstadt, 1768) ; Crispius, *Monast. augustinianum* (Munich, 1623) ; Lubin, *Ordres Augustin.* (Paris, 1659) ; Torelli, *Scet apostolicum* (jusqu'en 1576) (Bologne, 1656-1658) ; Estropi, *Athlerym ord. eremit.* S. A. (Rome, 1628) ; *Constitutiones ordinis erem.* S. A. (Rome, 1649) ; B. Sauvé, *L'Établissement du tiers o. de S. A.* (Paris, 1684).

AUGUSTIN ou **AUSTIN** (saint), premier archevêque de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, fut envoyé dans les Îles Britanniques par le pape Grégoire le Grand, en 597, pour y prêcher le christianisme. Il convertit le roi Ethelbert et un grand nombre de ses sujets, fut nommé évêque, et fixa son siège épiscopal à Cantorbéry, où il mourut en 604 selon les uns, en 607 selon les autres.

AUGUSTIN (Antoine), archevêque de Tarragone et l'un des plus sages hommes de son siècle, né à Saragosse en 1517, mort à Tarragone en 1586. Il fut nommé auditeur de rote par le pape Paul III. L'un des premiers, il appliqua la science archéologique à l'étude du droit romain. Ses œuvres ont été publiées à Lucques (1765-1774).

AUGUSTIN (Jean-Baptiste-Jacques), peintre d'émail et miniaturiste français, né en 1755 à St-Dié, mort du choléra en 1832 à Paris. Il se forma tout seul, son rendu en 1781 à Paris, où la force un peu grossière de son coloris lui fit une réputation pour la miniature. En 1819, il fut nommé « peintre du cabinet du roi » ; il eut une école de dessin, et forma beaucoup d'élèves. Sa femme, l'ACTRICE AUGUSTIN, a aussi laissé des miniatures.

AUGUSTIN KESEMBOIT D'OLMUTZ, un des restaurateurs des lettres en Moravie, né à Olmutz en 1470, mort en 1513. Il a fondé la première société littéraire qu'il possédait l'Autriche. Ses ouvrages, ses lettres sur les services de son pays, ont un intérêt pour l'histoire littéraire et politique de son temps.

AUGUSTINE (*guss*). n. f. Chautefraite dans laquelle une lampe à esprit-de-vin sert de foyer.

— Pâte qui fait couler les rasoirs.
— En T. de comm. Sorte d'étoffe de soie.

— L'espèce de la vigne, Variété de vigne, très répandue à cause de sa rusticité.

AUGUSTINES (*guss*) n. f. Fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur d'Auguste et de son heureux retour d'Orient. Quelques auteurs les confondent avec les Augustales.

AUGUSTINES (*guss*) n. f. Religieuses appartenant à un ordre où l'on observait la règle de saint Augustin. Les augustines prétendent, en outre, que leur première supérieure avait été la sœur du saint. Celle-ci avait été femme ; par saint Augustin à la tête d'un couvent de filles ; et nous avons vu de ses lettres dans laquelle il lui donne des conseils pour la direction de cette maison. Mais l'on n'a aucun enseignement sur l'histoire ultérieure de ce couvent, et le premier monastère d'augustines a été fondé à Venise en 1177. On les appellait aussi *Filles ermites de saint Augustin*. Elles ont joué un rôle dans les guerres des maîtres et des serviles pour la direction de cette maison. Mais l'on n'a aucun enseignement sur l'histoire ultérieure de ce couvent, et le premier monastère d'augustines a été fondé à Venise en 1177. On les appellait aussi *Filles ermites de saint Augustin*. Elles ont joué un rôle dans les guerres des maîtres et des serviles pour la direction de cette maison. Mais l'on n'a aucun enseignement sur l'histoire ultérieure de ce couvent ; les sœurs de la Vierge, à Venise, de Saint-

Stockholm en 1717, mort en 1786. Professeur de langues orientales à Upsal, il a traduit, pour la Bible suédoise, les *Pentateuques, Josué, les Psalms, etc.*

AUROCHLORURE (du lat. *aureum*, or, et de *chlorure*) n. m. Nom donné à quelques uns des sels halodés doubles, formés par la combinaison du sesquichlorure d'or avec d'autres chlorures.

— ENCYCL. A l'état cristallisé, les *aurouchlorures* sont presque tous orangés; en se déshydratant, ils deviennent d'un jaune citrin, mais à l'état anhydre, ils sont d'un rouge intense. Le meilleur moyen de les obtenir est d'évaporer les dissolutions mixtes des deux sels.

Les plus importants sont : le chlorure aurico-potassique AUCHK, le chlorure aurico-sodique AUAO, et le chlorure aurico-ammoniaque ou chlorure d'or ammoniacal Au CIAZH.

AUROCHS (rocks — allem. aurochs, bœuf de plaine) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bœuf aujourd'hui éteinte et qui habitait encore l'Europe au moyen âge. L'aurochs ou ours des anciens est le *bos primigenius*, et il ne faut pas le confondre avec le bison d'Europe (*bison europæus*), dont il existe encore quelques types en Lithuanie et au Caucase. V. BŒUF, BOVIDÉS, BISON.

AUROCYANURE (du lat. *aureum*, or, et de *cyanure*) n. m. Nom donné aux sels halodés doubles, formés par la combinaison du cyanure d'or avec un autre cyanure; on les obtient en faisant dissoudre le protoxyanure d'or dans les cyanures alcalins.

AUROFERRIFÈRE (du lat. *aureum*, or, et *ferrum*, fer, et *ferre*, porter, adju. Qui contient de l'or et du fer.

AUROGALLUS (Mathieu), philologue allemand, né à Commettau (Bohême) en 1810, mort à Wittenberg, en 1843. Il fut un des coopérateurs de Luther dans la traduction de la Bible, et professa l'hébreu, le grec et le latin à Wittenberg. Son principal ouvrage a pour titre : *De Hebræis urbi, regionibus, nominibus* (1826).

AUROÏDES (du lat. *aureum*, or, et du gr. *eidôs*, aspect) n. m. pl. Classe d'éléments minéraux, renfermant de l'or et de l'iridium. V. AURORÉ.

AURON, affluent de l'Yèvre, né dans le département de l'Allier, passant à Banegon, Dun-le-Roi, et à Bourges, où il finit après un cours de 81 kilom.

AURONCES ou AURUNES (en lat. *Aurunci*), anc. peuple d'Italie, au S.-E. du Latium, près de la frontière de Campanie. C'était une tribu des *Ausones*. — V. ACRONE (ou ACRÉNÉE).

AURONE n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces du genre armoise.

AUROPLOMBIFÈRE (du lat. *aureum*, or, et du fr. *plomb*, et du lat. *ferre*, porter), adju. Qui contient de l'or et du plomb.

AUROPUBESCENT, ENTE (bess — du lat. *aureum*, or, et de *pubescens*) adju. Qui est garni de petits poils d'un jaune doré.

AURORA, petit archipel peu connu de l'archipel Antactique austral, entre les îles Falkland, et la Géorgie meridionale, par 55° lat. S., vu en 1762 par le navire espagnol *Aurora*.

AURORA, ville des États-Unis (Illinois), sur le Fox River, affluent de la rivière des Illinois; 22,260 hab. Centre commercial important. — Ville des États-Unis (Missouri); 5,973 hab. (Il existe d'autres localités de ce nom aux États-Unis).

AURORAL, ALE, AUX, adju. Qui appartient à l'aurore; qui tient de la couleur ou de l'éclat de l'aurore : *Laurure, clarté AURORALE*. // Messe *aurorale*. Celle qui se célèbre la première, au lever de l'aurore.

AURORA (rass — du lat. *aurora*, aurore) n. m. Belle plante du Pérou, dont les fleurs s'ouvrent au lever de l'aurore. // Syn. de *IPOMEA GLANDULIFERA*.

AURORE (lat. *aurore*) n. f. Lueur brillante et rosée qui paraît à l'horizon après l'aube et avant le lever du soleil. C'est un plaisir de voir lever l'AURORE. (Né de Sév.) L'AURORE, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour. (Fén.)

— Par ext. Matia, matinée, et même Jour, journée : *Beaucoup de fleurs ne vivent qu'une AURORÉ*. La mort est éphémère ne voit point deux AURORÉS. (B. de St-P.)

— Poétiq. L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'AURORÉ*. (Acad.)

— *Fig.* Commencement, début, origine : L'AURORÉ d'un bon régime. L'AURORÉ de la liberté. *L'AURORÉ*. (Né de Sév.) L'AURORÉ, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour. (Fén.)

— Par ext. Matia, matinée, et même Jour, journée : *Beaucoup de fleurs ne vivent qu'une AURORÉ*. La mort est éphémère ne voit point deux AURORÉS. (B. de St-P.)

— Poétiq. L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'AURORÉ*. (Acad.)

— *Fig.* Commencement, début, origine : L'AURORÉ d'un bon régime. L'AURORÉ de la liberté. *L'AURORÉ*. (Né de Sév.) L'AURORÉ, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour. (Fén.)

— Par ext. Matia, matinée, et même Jour, journée : *Beaucoup de fleurs ne vivent qu'une AURORÉ*. La mort est éphémère ne voit point deux AURORÉS. (B. de St-P.)

— Poétiq. L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'AURORÉ*. (Acad.)

— *Fig.* Commencement, début, origine : L'AURORÉ d'un bon régime. L'AURORÉ de la liberté. *L'AURORÉ*. (Né de Sév.) L'AURORÉ, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une seule fois d'annoncer le jour. (Fén.)

voisins du pôle austral. (On dit aussi abusivement : *Les Aurores boréales du pôle sud*. // *Aurore polaire*. Nom générique sous lequel on désigne quelquefois une aurore boréale ou australe.

— *Aurore à Vénus*. Plusieurs fois, l'atmosphère obscure de Vénus a paru s'illuminer d'une façon gris violacée d'après Wrinncke; et cela, principalement en des années où la terre elle-même était riche en aurores polaires. On ne peut encore rien affirmer sur l'existence de ces aurores et leur correspondance avec celles de notre globe.

— *FRANC-MAÏON*. *L'œuvre de l'aurore boréale*. Nom que les francs-maçons s., et surtout les carbonari, donnent à la voix de leur temple.

— *Hortic*. Variété de rose-thé, dont le fleur est jaunâtre. // Variété de renoncule, dont le fond est jaune aurore. // *Aurore naissante*. Gaillet violet.

— adju. inv. Qui est d'un jaune doré, de la couleur de l'aurore; qui a la teinte de l'aurore, en parlant d'un couleur : *Satin, velours AURORÉ*. *Des rideaux AURORÉ*.

— n. m. Couleur aurore : *Etoffe d'un bel AURORÉ*.

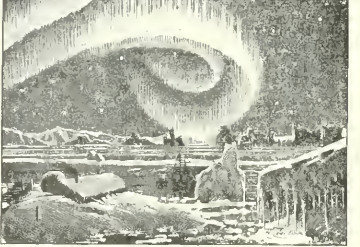
— ENCYCL. AURORÉS POLAIRES. *Histoire*. Les AURORÉS boréales, spécialement appelées *boréales* ou *australes*, selon qu'on les observe dans l'un ou l'autre hémisphère, sont assurément le plus beau phénomène que nous offre la nature, et, aujourd'hui encore, restent inexplicables : leurs formes variées, leurs colorations intenses, leurs évolutions, spécialement et leurs apparitions imprévues, ont de tout temps excité l'attention de la foule, tandis que leur nature mystérieuse et les relations qui paraissent les rattacher au magnétisme terrestre ou à certains phénomènes cosmiques attirèrent les recherches du savant.

Bien que ce soit un phénomène qui se présente également aussi méridionales que les rives de la Méditerranée, l'aurore boréale était connue des anciens; elle fut assez bien observée par Aristote, Cicéron, et surtout par Plin le naturaliste. En parlant des feux apparents de l'aurore, Strabon dit que plusieurs : « Ils sont si bas qu'on les prendrait pour le reflet d'un incendie lointain. C'est ce qui arriva sous Tibère, où les cohortes coururent au secours de la colonie d'Osité, la croyant en flammes... » Cette méprise se reproduisit fréquemment, et notamment à Copenhague, en 1769; pendant une aurore boréale très grande et très lumineuse, plusieurs corps de garde sortirent, prièrent les armes et battirent le tambour.

À part les descriptions que laisserent les anciens, il faut arriver, pour en trouver de bonnes, jusqu'à Grégoire de Tours. L'aurore boréale avait toujours été liée à des croyances superstitieuses, mais elle devint un véritable objet d'épouvante en même temps que l'astrologie bouleversait les esprits. Cassendi, en 1621, employa le nom de *aurore boréale*, car on n'en avait point encore observé dans l'hémisphère Sud; depuis ses observations et celles de Cassini, Rømer, l'aurore boréale, au moins dans les classes inférieures, cessa d'être considérée comme un phénomène suranné.

Les anciens Normands et les Norvégiens croyaient vivants, dans l'aurore boréale, les Walkyries traversant les airs sur leurs sombres coursiers; mais, comme ce phénomène était très fréquent dans le nord, on cessa rapidement d'y rien voir de terrible. Vers 1250, un Norvégien, resté anonyme, habitait aux environs de Nansos (au N. de Drontheim), composait un ouvrage philosophique et poétique tout à la fois, le *Miror de Roi* (Konungs Skuggsjag), où l'aurore est parlablement décrite, et où il émet l'hypothèse « qu'elle est produite par la glace qui rayonne pendant la nuit la lumière qu'elle a absorbée pendant le jour ». Explication sans doute imparfaite, mais semblable, cependant, à celle que proposaient, bien des siècles plus tard, Descartes et sir John Franklin.

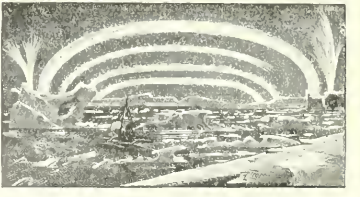
— *Forme et aspect*. Les aurores peuvent se diviser en deux grandes catégories : celles qui sont immobiles, ou



Aurore en draperies observée à Bossekop (Norvège).

tout au moins dont les diverses parties conservent relativement la même position et la même intensité; celles, au contraire, dont la forme et l'éclat subissent d'incessantes et rapides variations.

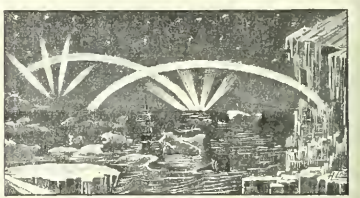
Dans la première catégorie, on doit ranger les aurores



Aurores multiples observées pendant l'hiverage de la Vega.

en leurs faibles, à forme mal définie, souvent confondues avec le crépuscule ou masquées par l'éclat de la lune, dont l'observation exacte est, en somme, malaisée. L'aurore

que l'on observe le plus fréquemment en France est une lueur plus nette, sous forme de tache ou de fumée blanche, jaune ou verdâtre, plus rarement d'un rose violacé; on la confond souvent avec les nuages élevés appelés *cirrus*, constitués par de fines aiguilles de glace. Enfin, l'aurore peut se manifester par des arcs lumineux circulaires ou elliptiques, concentriques, de structure sensiblement homogène, assez peu élevés, de sorte que leur contour n'est que sensiblement au-dessous de l'horizon. Pendant le célèbre hiverage de la Vega, en 1878-79, le professeur Nordenskiöld a observé un grand nombre



Arcs multiples excentrés observés pendant l'hiverage de la Vega.

D'aurores de cette forme, assez stables parfois pour persister pendant plusieurs jours, et toujours orientées de façon que leur sommet soit dans le méridien magnétique.

La seconde catégorie, celle des aurores variables, dérive de la première par degrés insensibles. Les arcs, au lieu d'être homogènes, sont alors formés de fibres ou rayons lumineux, dirigés perpendiculairement à la longueur de l'arc, plus larges que les stries obscures qui les séparent, nettement limitées à leur partie inférieure, tandis qu'ils vont, en s'estompant, converger vers un point voisin du zénith magnétique. Leur forme varie assez rapidement; outre les systèmes composés d'arcs, on peut observer l'image d'une colonne, d'un dôme, d'une girlandule, d'une couronne, d'un éventail. Les formes les plus complexes, dites *aurores en draperies*, peuvent effectivement rappeler l'aspect d'une étoffe agitée par le vent, d'un ruban; plusieurs nappes semblant s'enrouler ou se replier les unes sur les autres.

— *Fréquences et périodicité*. Cependant, la précédente classification des aurores est assez artificielle; quelques-unes d'entre elles correspondent à un phénomène purement local, et semblent plutôt fréquentes aux latitudes élevées. On a pu aisément le constater pendant l'hiver 1872-73, où tous les points polaires en des points relativement peu distants les uns des autres, seigneurèrent simultanément dans les régions arctiques. D'autres, surtout aux latitudes plus basses, furent visibles sur une étendue immense; il semble même général, dans ce cas, qu'il ait eu, en même temps, des aurores aux deux pôles, du sorte que l'aurore enveloppe la terre entière, à l'exception d'une bande équatoriale.

Cette nouvelle distinction correspond encore à un fait expérimental : pose se rendre compte de la hauteur des aurores, deux observateurs, séparés par une distance connue, l'un de l'autre, vissent simultanément un point déterminé de l'aurore, et une simple triangulation fournit alors exactement la position de ce point. Les premiers résultats obtenus, sans compter ceux, pour les phénomènes locaux, même davantage; depuis, au contraire, on a pu observer des aurores d'une manière indiscutable à quelques centaines de mètres de la terre. Ces mesures sont assez délicates, car il y a facilement ambiguïté dans le point observé, sans compter que pour les phénomènes locaux, l'aspect change parfois assez rapidement d'un point à l'autre pour rendre toute mesure impossible. Cet écart, cependant, basé sur un grand nombre d'observations, paraît nettement différencier les aurores généralisées, élevées, fréquentes aux basses latitudes, et les aurores locales, basses, spéciales aux latitudes élevées.

Non seulement les aurores en général, mais même une forme d'aurore déterminée, paraissent se reproduire de préférence à certaines heures de la journée; leur éclat présente son maximum pendant la nuit, à une heure d'autant plus tardive que la latitude du lieu d'observation est plus élevée. Tombait à cru pour expliquer ces variations par une oscillation des zones d'égalité de fréquence des aurores, dont nous venons de parler, mais cette hypothèse ne paraît plus présenter aujourd'hui qu'un intérêt historique. D'autre part, dans les régions tempérées, il y a un maximum de nombre d'aurores en avril, et surtout en octobre, c'est-à-dire peu après les équinoxes, et minimum, au contraire, en janvier et en juin; dans les aurores locales, élevées, on en observe plus en hiver que pendant les autres saisons. Enfin, le retour des aurores se produit périodiquement à de plus longs intervalles qui peuvent se confondre avec les périodes déjà reconnues pour d'autres phénomènes cosmiques, tels que les taches du soleil, la période la mieux établie serait d'un peu plus de 11 ans.

— *Caractères physiques*. Quand l'aurore est colorée, le rouge se trouve à l'extrémité inférieure des rayons, et le vert à la partie supérieure, séparés par une teinte jaune qui disparaît parfois. On observe d'ailleurs fréquemment des rayons isolés entièrement rouges, tandis que l'en ne connaît qu'une seule apparition de rayon complètement vert.

L'illumination que produit une aurore polaire n'est, d'ailleurs, pas très considérable, et dépasse rarement celle que fournit la lune à son premier quartier; de plus, les étoiles importantes restent visibles à travers les aurores. En ce qui concerne d'autres phénomènes astronomiques, de réflexion ou de réfraction; dès 1817, Biot ne pouvait y trouver la moindre trace de polarisation; l'aurore est donc lumineuse par elle-même, notion importante confirmée par les intéressantes recherches d'analyse spectrale. — *Relations avec et phénomènes météorologiques et magnétiques*. Les grandes aurores ne sauraient correspondre à des conditions climatiques locales. Pour les autres, A. Forsman est déjà parvenu à quelques conclusions négatives; mais les résultats sont insuffisants, et il est lieu de poursuivre ces recherches, à l'existence d'inccontestables relations entre les aurores et certains

nuages élevés, comme les cirrus et cirrostratus; ces deux phénomènes se succèdent, au même périodicit, de sorte que Winneke, Weyprucht, J. Klein, Fronsolt n'hésitent pas à conclure que la production de l'aurore dépend de la présence de ces nuages, et que sa lumière est liée à l'existence de certaines matières.

Les rapports qui peuvent exister entre les aurores et l'électricité atmosphérique sont, aujourd'hui encore, trop discutés, pour qu'il soit utile d'y insister. Quant à ceux qui existent entre les aurores polaires et le magnétisme terrestre, ils peuvent être de deux sortes : les uns, par exemple le fait que le centre des arcs colorés semblent être sur les observations régulières; le zénith magnétique, dépendent de la distribution générale du magnétisme à la surface du globe, et les exceptions, ou cas singuliers correspondraient à un défaut d'homogénéité dans l'atmosphère; d'autres sont liés à la variation de l'aurore, notamment à ses perturbations locales des éléments magnétiques, qui, très fréquemment, accompagnent l'aurore; c'est ce qui arrive dans les régions tempérées, tandis qu'il n'en est rien dans les régions polaires, où les perturbations de ce genre sont, cependant, si considérables et si fréquentes.

Pour ce qui est des courants telluriques, aucune aurore n'a été produite depuis qu'on les observe régulièrement; cependant on croit pouvoir affirmer déjà que l'aurore n'est qu'un phénomène secondaire dont l'origine immédiate est, on croit, dans les courants telluriques et les perturbations magnétiques.

Les théories cosmiques, qui font dépendre l'aurore de causes extérieures à notre globe; la plus célèbre est celle de Mairan, qui suppose que l'aurore se produit quand la lumière du soleil se réfléchit sur la lumière réfléchi sur le globe lui-même, formant des particules matérielles, et qui entoure l'équateur solaire. Sans rien que l'aurore ne puisse dépendre de phénomènes extérieurs à notre globe, il paraît aujourd'hui manifeste qu'elle n'est pas due à une cause cosmique quelconque.

Les théories optiques, admettant que la lueur de l'aurore n'est autre que la lumière solaire réfléchi ou réfracté par des particules glacées (nous en avons dit un mot au paragraphe historique). (Elles entraînent des altitudes énormes, au-dessus de la surface de la terre, et un spectre spectroscopique de l'aurore s'oppose à une telle origine.)

Les théories magnétiques, qui, avec Halley (1716) et Dalton (1793), imaginent des particules magnétiques, orientées dans les régions situées par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électriques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Les théories électro-magnétiques, imaginées par Canton (1753), qui suppose que les aurores seraient par-dessus les pôles, et qui sont déchargées électriquement dans les régions élevées de l'atmosphère (cette théorie paraît encore devoir être abandonnée).

Jules Lefebvre ont pris l'aurore comme sujet de compositions allégoriques. Delaplanché a sculpté un marbre qui porte ce nom.

AURORE, planète télescopique. n° 91, découverte par Watson, le 6 sept. 1867.

AUORIN, *in adj.* qui ressemble à l'aurore; qui en a la couleur, la fraîcheur. (Peu usité.)

AUROS (1793), ch.-l. de cant. (Gironde), arr. et à 10 kil. de Bazas; 606 hab. — Le canton a 14 comm. et 7,024 hab.



L'Aurore, d'après le Guide (Rome):

AUROSULFITE (du lat. *aurum*, or, et de *sulfite*) n. m. Sel acide double, que l'on obtient en versant un sulfite sur un arsène. *ANALYSE* : *ANALYSE* de *puissance*.

AUROSULLITE (du lat. *aurum*, or, et de *terre* *in f.* Tellure d'or et d'argent. n. s. du SYLVANIE, SYLVANIE.

AUROUX, comm. de la Lozère, arr. et à 21 kilom. de Mende, sur le Chapeauroux, affluent de l'Allier; 1.329 hab.

AUROUX (Nicauros), graveur français, né à Pont-Saint-Esprit, a travaillé dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Les planches au burin, la plupart tirées à Lyon, sont nombreuses.

AUROUX DES POMMIERS (Mathieu), jurisconsulte de la province montie du XVIII^e siècle, conseiller-élève au présidial de Moulins. Il est auteur des *Coutumes générales et locales du pays et duché de Bourbonnais* (Paris, 1732).

AUROUX n. m. Patois. V. *AURIGO*.

AUROUX CORONARIUM (mots lat. qui signif. *or* et de *coronne*) n. m. Primitivement, Couronne d'or que les peuples alliés ou vaincus prenaient l'habitude de décerner aux généraux romains victorieux. De volontaire qui l'était d'abord, ce don devint obligatoire, et son change en une taxe imposée par un général sur ses propres vaincus, et, en dernier lieu, en une taxe extraordinaire payée par les provinces à l'empereur.

AURUM MUSIVUM n. m. Etain subligné qui a une couleur dorée, utilisée dans l'enluminure et la peinture sur verre. *ANALYSE* : *ANALYSE* de *puissance*.

AURUNCUS (Posthumus Cominius), consul en 501 et en 493. C'est pendant son second consulat qu'il eut lieu la retraite du peuple sur le mont Sacré. Auruncus fit une expédition heureuse contre les Volques et fut ensuite un des envoyés choisis pour aller détourner Coriolan de conquérir sa patrie.

AURUNG (du lat. *aurum*, or, n. m. Alliage d'or avec un autre métal. *On connaît deux sortes d'argent : l'AURUNG d'argent pur, et l'AURUNG d'argent palladié.*

AUSA (lat. *Alsa*), petit fleuve côtier de l'Italie (Vénétie), se jetant dans les lagunes de l'Adriatique, à l'O. d'Agnolè. Constantin le Jeune fut tué sur ses bords, dans une bataille contre son frère Constantin.

AUSCHWITZ ou **ASWITZ**, ville de l'empire d'Autriche (Galicie), gouvern. de Lemberg, sur la Vistule, et près de son confluent avec la Vistule; 5,400 hab.

AUSCIENS, **AUSCI** ou **AUSQUES**, anc. peuple de la Gaule (Novempopulanie); capit. *Ausc* (auj. Auch). Le dép. du Gers occupe une partie de leur territoire. — *UN AUSCIENS*, *AUSCUS* (*kaus*) ou *AUSQUE*.

AUSCITAIN, **AINE** (*in, en* — du lat. *Auscii*, les Ausciens), celui, celle qui est natif, née à Ausci.

Adjectif. Qui appartient à Auch ou à ses habitants.

AUSCOSTEAUX ou **HAUCOSTEAUX** Arthur, compositeur de musique, né en Picardie vers la fin du XVI^e siècle. Il devint maître de la sainte Chapelle de Paris, et eut de son temps une brillante réputation. Il a composé surtout de la musique religieuse, des cantates. C'était un artiste instruit, dont le style avait plus de pureté et d'élégance que celui de la plupart des musiciens de son temps.

Auscita, **filii** (Belle). Ce sont les deux premiers mots d'une bulle fautive, adressée au roi Philippe le Bel par le pape Boniface VIII. Le roi, ayant besoin d'argent pour les guerres qu'il soutenait et désirait continuer, malgré les instances du pape qui préchait la paix entre les princes chrétiens, usait de tous les moyens pour remplir son trésor épuisé. Il voulait imposer des contributions extraordinaires au clergé. Le pape protesta, et déclara que le roi ne pouvait lever aucun impôt nouveau et irrégulier sur les biens de l'Eglise sans son autorisation, sauf le cas où le royaume serait dans la nécessité urgente de se défendre. Malheureusement, son légat, Bernard de Saisset, parla, dit-on, au roi avec hauteur et d'un ton menaçant. Philippe le fut en conséquence. C'est alors que Boniface VIII écrivit au roi la bulle qui commençait ainsi : « Ecoule, mon fils, les avis d'un tendre père, etc. (*Auscita, filii*) » [5 déc. 1301]. La bulle développait le principe de l'autorité souveraine du pape, puis elle reprochait à Philippe de méconnaître les droits de l'Eglise, et d'accabler ses sujets par des vexations de tout genre. Le pape terminait en annonçant au roi qu'il convoquait à Rome tous les représentants de l'Eglise de France, ajoutant : « Tu pourras y trouver par toi-même ou par tes envoyés... dans le cas contraire, nous ne laisserons pas de procé-

der en tout absence ainsi que nous le jugerons à propos... »

Cette bulle irrita violemment Philippe. Par son ordre, elle fut brûlée publiquement à Paris, le 11 février 1302, en sa présence, devant les nobles et le peuple, et il fut annoncé cette exécution à son de trompe, dans toutes les villes et communes de France. Le roi exposait ensuite des idées contraires à celles du pape et concluait : « Ceux qui croient autrement, nous les réprimons fort et en démenç. » La bulle *Auscita, filii*, fut l'un des principaux épisodes de la célèbre lutte entre Philippe le Bel et Boniface VIII, alors âgé de 85 ans.

AUSCULTATEUR n. m. Méd. V. *AUSCULTER*.

AUSCULTATION (*aus*, si — rad. *auscult*) n. f. Exploration des bruits de l'organisme : *ent* *Laënnec* qui a découvert l'auscultation médiate. *ANALYSE* : *ANALYSE* de *puissance* qui se fait au moyen de l'instrument appelé stéthoscope, inventé par Laënnec. *AUSCULTATION IMMEDIATE*, Celle qui se fait par l'application directe de l'oreille.

Par ext., Application de l'ouïe à une exploration quelconque. *AUSCULTATION DE LA RESPIRATION*, V. *RESPIRATION*. *AUSCULTATION DE LA TOUX*, V. *TOUX*. *AUSCULTATION DU CŒUR*, V. *CŒUR*. *AUSCULTATION DE LA VOIX*, V. *VOIX*. *AUSCULTATION DES GROS VESSEAUX*, V. *VESSEAU*. *AUSCULTATION OBSCURITE*, V. *GROSSEAU*.

ANALYSE : *ANALYSE* de *puissance*. Hippocrate avait reconnu que la succession du malade produisait un bruit très notable lorsqu'un liquide mède à l'air se trouvait épanché dans un des côtés du thorax. Dans un passage de ses écrits, il signale un bruit de même nature, et aigüé par tous les commentateurs, on voit que l'auteur n'avait eu l'idée d'appliquer l'oreille contre la poitrine : « *επισημαίνω τοις αογίς, ητες, το σπυγμα. (Si, appliquant l'oreille contre la poitrine, vous entendez un bruit qui n'est suivi d'aucun parti de cette manière d'observer.*

Harvey a pratiqué l'auscultation par contact, puisque c'est la manière d'entendre les bruits du cœur. Or, dans un paragraphe de sa dissertation *De motu cordis*, etc., il dit que le bruit du cœur se fait entendre par contact, et non par l'application de l'oreille. Laënnec nous apprend, d'après une communication de Wollaston, que ce bruit avait été signalé pour la première fois par le mathématicien français, M. de Laplace.

Mayor de Genève a l'honneur d'avoir signalé le premier, quelques années avant la découverte de Laënnec, l'existence des bruits du cœur du fœtus pendant la grossesse. Or il est impossible d'entendre ces bruits sans mettre l'oreille en contact avec le ventre de la mère. Laënnec n'a jamais prétendu avoir découvert l'auscultation immédiate, à laquelle du reste il attachait fort peu d'importance. Bayle paraît être le premier qui l'ait, dans certains cas de maladies du cœur, employée comme méthode diagnostique. Le diagnostic de Laënnec fut ensuite usagé à l'exemple de Bayle. Ce qui appartient en propre à Laënnec, c'est la découverte de l'auscultation médiate, et l'emploi des bruits entendus au diagnostic des diverses affections des poumons, de la plèvre et du cœur. Laënnec a été donné à la médecine par la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes.

Laënnec a été donné à la médecine par la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes.

Laënnec a été donné à la médecine par la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes.

Laënnec a été donné à la médecine par la perfection la science qui venait de sortir de ses mains. Ses observations, répétées de toutes parts, sont presque toutes restées intactes.

1° Si les troubles de la respiration appartiennent essentiellement aux organes respiratoires, s'ils sont le résultat d'une maladie des organes, ou si ces troubles sont sous la dépendance d'une lésion d'autres organes ;

2° Les lésions des organes thoraciques qui ne se traduisent au dehors par aucune gêne apparente de la respiration, par aucun trouble, par aucune douleur ;

3° L'espèce, le degré, l'étendue, la marche de la maladie thoracique, ce que l'on ne saurait faire avec les seules données tirées de l'inspection et du toucher ;

4° Les lésions qui, sans elles, échaperaient complètement à l'observateur : chez l'enfant qui ne parle point encore, ou qui traduit mal ses sensations ; les affections qui atteignent à la fois le poumon et d'autres organes, l'état de la respiration et de tous les autres organes ;

On combine parfois l'auscultation et la percussion (V. STÉTHOSCOPE, PNEUMOSCOPE). On a parfois opposé entre elles l'auscultation médiate et l'auscultation immédiate ; mais il est préférable de les employer l'une par le médecin. Le choix à faire entre l'une ou l'autre varierait : 1° selon les personnes ; inapplicable chez les enfants, qui s'effraient, le stéthoscope est parfois préférable chez la femme ; son usage est indifférent chez l'homme ; 2° selon les points, les régions à sonder, les régions de la poitrine, les primaires, le stéthoscope s'applique mieux que l'oreille ; 3° selon la nature des bruits ; pour la perception de certains phénomènes sonores, le cylindre l'emporte sur l'oreille, et vice versa.

— **BALLIACQ.** — Laëzore, *De l'auscultation médiate ou Indirective des maladies du poumon et du cœur* (Paris, 1819).

AUSCULTATRICE (fém. s.). f. Religieuse qui en accompagnant une autre au parloir, pour écouter la conversation qu'elle a avec les personnes qui viennent la visiter.

AUSCULTER (dss — lat. *auscultare*). v. a. Écouter, au moyen de l'oreille ou au aide du stéthoscope, les bruits, etc., qui se produisent dans les poumons, le cœur, etc. ; **AUSCULTER** un malade, *ausculta* une femme.

— Fig. Examiner attentivement. *Je pensais, aujourd'hui, à un grand devoir ; AUSCULTER la civisation.* (V. HAGO.)

AUSCULTEUR (dss n. m.). Médecin qui pratique l'auscultation.

— adj. : **Médecin AUSCULTEUR.** || On dit aussi AUSCULTATEUR.

AUSOLE n. m. Nom que l'on donne, dans l'Amérique centrale, à des végétaux aromatiques qui, par leur racine, présentent à la fois les caractères des *sauffraies* et des *salices*. V. ces mots.

AUSON, héros éponyme des *Ausones*, fils d'Ulysse et de Circé, suivant la légende.

AUSONE (saint), premier évêque d'Agouline, martyrisé par les barbares qui envahissaient périodiquement les Gaules (vers la fin du iv^e ou au iv^e siècle).

AUSONE (D. Magnus), poète latin du vii^e siècle. Il naquit à Bordeaux, où il professait à d'abord ; puis ses succès le signalèrent à l'empereur Justinien, qui le fit de Polyssène, évêque, qui en fit le précepteur de son fils Gratien, sous le règne duquel il devint consul. Il mourut à Bordeaux vers 590. Ausone est, avant tout, un versificateur accompli, dont on a le plus grand nombre de ses poésies, qui en fit le précepteur de son fils Gratien, sous le règne duquel il devint consul. Il mourut à Bordeaux vers 590. Ausone est, avant tout, un versificateur accompli, dont on a le plus grand nombre de ses poésies, qui en fit le précepteur de son fils Gratien, sous le règne duquel il devint consul. Il mourut à Bordeaux vers 590.



Ausone.

AUSONIE, nom d'un pays situé dans l'Asie Mineure, dont le nom est en grec *Αυσονία* et en latin *Ausonia*. Ce pays est célèbre par ses parents ou des amis morts : *Professors*, sur les professeurs nés à Bordeaux ou y enseignant ; *Epistola heroniana*, *Tertullien*, sur les Césars jusqu'à Héliogabale ; *Clare vrbis* ; *Julius septem sapientium*, exposé de la doctrine des sept sages ; *Gratiani octo pro consulatu* ; *Periocha*, arguments pour chaque chœur de l'Iliade et de Polyssène ; *Epistola*, ou vers ou en prose et en prose et vers ; *Idyllia*, dont la plus remarquable est le poème sur la Moselle.

— BIBLIOGR. : Texte, *Schoenli*, dans les *Monumenta Germanica*, t. V, tractat. col. Franckovici ; Demogot, *Etudes historiques*, Paris, 1859 ; *Prologus*, dans le *De Pœnitibus Ausonice commercio* (Paris, 1889) ; de Mirmont, *De Ausonii Mosella* (Paris, 1893) ; C. Jullian, *Ausone et son temps* (Revue histor., t. 1891).

AUSONES ou **AUSONIENS**, anc. peuple d'Italie, d'origine osque, dont les tribus paraissent avoir occupé, à un certain moment, presque toute l'Italie du centre et du sud. La ville principale des Ausones était Siponte. Les succès de la même que *Ausonia*, près de Minturne. Par ext., surtout en poésie, ou appellait encore *Ausones* tous les habitants de l'Italie. — V. l'**AUSONE** (on **AUSONIE**).

AUSONIA, plante légumineuse, n° 63, découverte par de Gasparis, le 10 février 1861.

AUSONIE, nom donné quelquefois par les anciens, et surtout en poésie, à l'Italie tout entière, à cause des Ausones. V. ce mot.

AUSONIEN, ENNE (fin, en' — lat. *Ausoniensis*), celui, celle qui habitait l'Ausone : Les **AUSONIENS**, V. AUSONES.

— Adjectif. Qui concerne ce pays ou ses habitants. *Un Mer Ausonienne* (Ausonium mare), Partie méridionale de la mer Tyrrhénienne, dont les bords étaient habités par les Ausones.

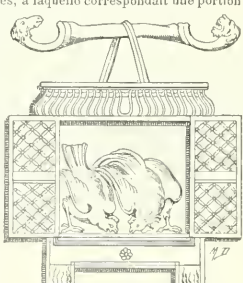
AUSPIC (dss — du lat. *avis*, oiseau, et *spicis*, je regarde, vieux verbe qui se retrouve dans un grand nombre de composés) n. m. On appelait *auspicia* les signes divins envoyés par Jupiter pour manifester aux hommes sa volonté, et interprétation de ces signes d'après l'arrêt annuel. (V. AUGUR). *Hercules et ses frères* ; *Les Auspices*. Les succès de généraux étaient rapportés aux Auspices des empereurs qui les avaient choisis. S'emploie surtout au plur.

— Prétre qui prenait les auspices. **SYN.** AUGURE.

— **Auspice civilité**, Signe observé dans un espace déterminé du ciel.

— Par ext. Direction, protection, influence, on Circosta dans les lettres ou manuscrits. *Se présenter sous les AUSPICES de quelqu'un*. *Florin débata dans les lettres sous les plus riants AUSPICES.* (Ste-Beuve.)

— **ENCYCL.** L'observation du vol des oiseaux constituait les premiers auspices. Seuls avaient de la valeur les signes de cette nature observés dans un temps et dans un espace données. La récitation d'une formule marquait le temps où les auspices commençaient d'être valables. Pour délimiter l'espace, l'aigle, à l'aide de son bâton (*lituus*) traçait le temple, portion de la voûte céleste, orientée suivant certaines règles, à laquelle correspondait une portion de surface terrestre, le tout divisé par deux lignes perpendiculaires se croisant au centre.



En dehors du vol des oiseaux, l'éclair, le tonnerre, le vent ou le brouillard étaient aussi des auspices. Il y en eut d'autres, tels que l'appétit des pontifes, les troubles des esprits, etc. On ne peut dire que seul employé dans les camps à cause de son caractère pratique, l'auspice fut le plus employé dans les limites d'un temple, enfin *auspicium*, signes forts et suspendus, tels que la rupture du silence, le bégayement de l'auspicant, une mission rituelle, etc.

Les auspices étaient divisés en *majora* et *minora*, suivant l'élevation des magistrats qui les prenaient. On appelait *auspicia aliena* les auspices délégués à un subordonné par un magistrat. Tous ces auspices se prenaient de la même manière ; l'usage seul qu'on avait le droit de faire différait. L'apparition d'un signe favorable pouvait être signalée soit par un particulier (*mutine*), soit par un magistrat quelconque (*abnuntiat*), et suffisait à annuler un auspice favorable. Diverses mesures furent prises contre l'abus de cette sorte de veto. On distinguait entre les *auspicia publica* et ceux que l'on prit dans le *comitium*, et les *auspicia bella*, pris au dehors par le général. Pour prendre les seconds, il fallait posséder les premiers dans leur plénitude. V. AUGURE.

— **BIBLIOGR.** — Bouché-Lévrier, *Manuel des institutions romaines et Histoire de la civilisation dans l'antiquité*.

AUSPICE (saint), évêque de Toul ou de 450, mort vers 474. Il fut l'ami de Sidoine Apollinaire et fut des Percs de l'Eglise des Gaules. Il resta de lui une épître en vers adressée au comte Arbogast, gouverneur de Trèves.

AUSPICINE (dss — rad. *auspic*) n. f. Art de prédire l'avenir d'après le vol, l'attitude ou le chant des oiseaux. || On dit aussi AUSPICISME.

AUSPITZ, ville de l'Autriche-Hongrie (Moravie, régence de Brunn ; 3.660 hab. Culture de la vigne, commerce de vins, graines et fruits. — Pop. du district : 72.200 hab.)

AUSSEE, bourg de l'Autriche-Hongrie (duché de Styrie, régence de Graz, sur la Traun, 1.500 hab. Mines de sel grume et de sulfate de soude exploitées depuis plusieurs siècles ; gypse, albâtre, houille, tourbe, carrières de marbre. — Pop. du district : 9.000 hab.)

AUSSI (du lat. *aliud* sicut, autre aussi, qui a donné *alsi*, *ausi* et aussi) adv. Egalement, de même : Le *prolytisme* est une vertu, mais ce peut être AUSSI un ridicule. (G. Sand.) || Dans ce sens, *aussi* s'employait autrefois avec la négation ; il a été remplacé par *non plus*.

Je ne suis rien, ne prince aussi ;
Je suis le sire de Coucy.

— Autant, non moins, devant un adjectif ou un adverbe : *Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon ; Aussi loin je n'en vais tracer mon horizon.*

— Tellement, à ce point : *Tout un homme aussi intelligent et-il lui commette une sottise AUSSI grande ?*

— En conséquence, c'est pourquoi : *L'égoutte n'aime que lui ; AUSSI tout le monde l'abandonne.*

— De même, de la même manière, tout, dans le fait : *Il ne s'agit pas de réfuler ces réveries des platoniciens, qui AUSSI bien tombent d'elles-mêmes.* (Boss.)

— **Aussi bien** que, loc. conj. De même que, autant que : *Qu'est menteur en action aussi BIEN qu'en parole.* || Pour autant que, placé entre deux sujets, **AUSI**.

— **SYN.** Aussi, encore. **ENCORE** emporte une idée d'identité et marque addition ou énumération : *Avec ces beaux secrets, Roger Bacon possédait ENCORE tous ceux de l'astrologie judiciaire.* (V. aussi) **Aussi** implique une idée de diversité, et suppose comparaison : *Comme il est naturel que le temps s'écoule beaucoup de choses, il devait AUSSI en faire oublier beaucoup d'autres.* (Boss.)

AUSSIERE ou **AUSSIERE** (rad. *ausser*) n. f. Mar. Cordage le plus souvent en quatre torsions, qui sert à la confection des manœuvres dormantes et au halage du bâtiment ; qui croissent va de la longueur de 15 mètres, à une longueur est de 200 mètres. Il existe aussi des aussieres de plus faible dimension qu'on appelle aussieres de halage ou *fosse bras* ; leur longueur n'est que de 150 mètres.

— **ENCORE**, Corde faite de plusieurs faisceaux de fils torsus ensemble et volés les uns sur les autres. || En Provence, Bourde de fil attachée au bout des filets déliés.

AUSSIG, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême, régence de Leitmeritz, sur l'Elbe, au confluent de la Bila ; 23.650 hab.

Vins, manufactures d'étoffes de laine et de toiles, papeteries, commerce de honne. Patrie du peintre Raphaël Mengis. Ville depuis le xiii^e siècle, Aussig fut détruit par les Hussites en 1426 et occupée par les Suédois en 1659. — Pop. du district : 78.500 hab.)

AUSSIGNY (Thibault d'), évêque d'Orléans, vivait dans le xii^e siècle. *Il Histoire du siège d'Orléans et des faits de Jeanne la Pucelle*, qui se trouve à la Bibliothèque Vaticane, n° 770. On pense que c'est le même qui fit empirer à Mengis-Lour le poète Villon en 1461.

AUSSILON, comm. du Tarn, arr. et à 20 kilom. de Castres ; 1.290 hab. Bonneterie, cuirs, flanelle.

AUSSITÔT (to — de aussi, et tôt) adv. Immédiatement, tout de suite, dans le moment même : *Dieu défendit, AUSSITÔT après le déluge, de verser le sang humain.* (Boss.)

— Quelques vers qu'Apollon vous inspire,
En tous lieux, aussitôt, ne courez pas les lieux.

— Loc. fam. : **Aussitôt dit, aussitôt fait.** Sert à exprimer la promptitude avec laquelle une chose est faite, l'action suivant immédiatement la parole. || **Aussitôt pris, aussitôt perdu**. V. SÛR.

— **Aussitôt que**, loc. conj. Dès que, en même temps que, au moment même : *On est riche AUSSITÔT QUE l'on a tout, on que l'on peut se passer de tout.* (J. Janin.)

— **Aussitôt que**, loc. conj. Dès que, en même temps que, au moment même : *On est riche AUSSITÔT QUE l'on a tout, on que l'on peut se passer de tout.* (J. Janin.)

— **Aussitôt que**, loc. conj. Dès que, en même temps que, au moment même : *On est riche AUSSITÔT QUE l'on a tout, on que l'on peut se passer de tout.* (J. Janin.)



1. Coucou tacheté. — 2. Koala cendré. — 3. Phalanger renard. — 4. Bellidé scurius. — 5. Thylacine et Peramele. — 6. Phascolome Wombat. — 7. Kangourou géant. — 8. Oryzorthyque. — 9. Eulalage. — 10. Meucure-lyre. — 11. Cascar emeu. — 12. Cacaotus. — 13. Eucalyptus. — 14. Araucaria. — 15. Todea. — 16. Balautum. — 17. Psychosperme. — V Océanie.

manières fatigantes de faire du travail, il ne faut pas s'ar- rêter à choisir. C'est autant de pris sur l'ennemi. Se dit d'un petit bénéfice qu'on réalise sur une personne dont on n'attendait rien, ou avec laquelle on est en divergence d'intérêts.

AUTARIATES, anc. peuple de la Dalmatie septentrionale, connus et absorbés par les Romains. *Sabone* était sa principale ville. — En AUTARIATE.

AUTARIE, chef gaulois de mercenaires carthaginiens, mort en 238 av. J.-C. Il fut un des chefs de la révolte qui eut lieu vers la fin de la première guerre punique, et lut mis en croix par ordre d'Hannibal.

AUT CÉSAR, AUT NIHIL (mots lat. qui signif. ou empereur, ou rien). Devise attribuée à César Borgia. Dans l'application, ces mots, qui peuvent servir de devise à tout ambitieux, expriment qu'on veut être tout, ou rien.

AUTEL (du lat. *altare*, même sens; de *altus*, élevé) n. m. Sorte de table ordinairement placée sur un lieu élevé, où l'on dépose les offrandes faites à la divinité. **AUTEL de Jupiter, Desservir, élever un AUTEL.**

— Chez les chrétiens, Sorte de table consacrée par

de l'autel, il est juste que le prêtre vive des revenus de l'église, et, par ext., que chacun vive de sa profession.

— Chez les païens. **Autels sanglants**, Ceux où l'on répandait le sang des victimes. **Autels non sanglants**, Ceux où l'on déposait les offrandes qui n'étaient pas de nature à être mangées. **Autels funéraires**, Ceux qui étaient érigés sur la tombe des morts. **Autels votifs**, Ceux qu'on votait particulièrement à quelque divinité, en mémoire des bienfaits reçus. **Autels temporaires**, Ceux qui étaient érigés pour une circonstance particulière. — Chez les juifs. **Autels des holocaustes**, Celui sur lequel on immolait les victimes offertes à Dieu. **Autel des parfums**, Celui sur lequel, tous les matins et tous les soirs, le prêtre désigné par le sort offrait un parfum d'une composition particulière.

— Chez les catholiques. **Maitre-autel**, Celui qui est placé dans le chœur de l'église, en face de la nef principale. **Autel privilégié**, Autel où le prêtre qui dit la messe des morts gagne, par la concession du pape, une indulgence plénière applicable aux défunts. **Autel portatif**, Pierre plate consacrée par l'évêque et contenant des reliques, sur laquelle il est permis de dire la messe, même hors de l'église. **Table d'autel**, La partie supérieure de

des autres patriarches. D'après le texte biblique, ces autels n'étaient que des montes de gazon ou des amas de pierres sur lesquels parfois on versait de l'huile (*Gen.*, XXIII, 18). — Les Hébreux, après leur sortie d'Égypte, élevèrent d'abord des autels temporaires en pierres brutes, que le fer ne devait pas toucher. Tel l'autel de l'alliance, au pied du mont Sinai. *Ex.*, XXIV, 4. Bientôt, Moïse institua des autels définitifs, c'est-à-dire l'autel des holocaustes et l'autel des parfums. **1^o L'autel des holocaustes** était rectangulaire, construit en bois d'acacia revêtu de lames d'airain, quatre aunes se dressaient au pied du mont Sinai. *Ex.*, XXIV, 4. Bientôt, Moïse institua des autels définitifs, c'est-à-dire l'autel des holocaustes et l'autel des parfums. **2^o L'autel des parfums** était une table de bois couverte de lames d'or, dressée devant l'arche d'alliance, dans l'intérieur du tabernacle.

— **Autels égyptiens**. Ces autels ont, en général, la forme d'un cône tronqué, d'environ 1/3 de la hauteur. Cette partie conique repose sur une base semblable, qui s'élève en diminuant de largeur. Au centre de la table supérieure est ordinairement pratiquée une espèce de cuvette ou de réservoir ayant plus ou moins de profondeur pour recevoir les libations. Le plus souvent, l'autel n'était qu'un simple



AUTELS. 1. Égyptien (Louvre). — 2. De pierres amoncelées, d'après la peinture d'un vase grec; — 3. Domestique; — 4. Dit « des Dieux dieux » Musée du Louvre); — 5. Égyptique Fontrivères, (Lyon); — 6. Turbolique (Camp-Santo de Pise); — 7. D'Apollon, à Delphes; — 8. Autel et table d'offrandes, d'après un vase grec; — 9. Firaque (bas-relief de Chaus); — 10 et 11. Des ruines de Pompéi; — 12. Chrétien primitif, monothéiste (Tarascon); — 13. Chrétien primitif; — 14. Du 12^e siècle (église de San-Prospéro, à Perouse); — 15. Romain; — 16. Du 12^e siècle (église de Montréal, près d'Avallon); — 17. De Sainte-Marie Majeure, à Rome; — 18. De la cathédrale de Clermont-Ferrand; — 19. Dans une église de Brionne (voir p. 61); — 20 et 21. Israélites des parfums et des holocaustes d'après Perrot et Chipiez; — 22. Chinois; — 23. Japonais (Musée Guimet); — 24. Parisi (Musée Guimet); — 25. De la Patrie (ôte de la Fédération, Paris, 14 juillet 1790).

l'évêque, ou contenant au moins une pierre aussi consacrée, sur laquelle seule il est permis de célébrer la messe : **Monter à l'AUTEL**, *Être*, le prêtre *boire l'AUTEL*.

— Par ext. La religion, l'état ecclésiastique, l'Église; **Respecter les AUTELS**, *Se destiner aux AUTELS*. (Dans ce sens, est souvent accompagné du mot *trône*, pour exprimer soit une auidièse, soit un rapprochement entre les deux autorités que ces mots représentent. *Atteindre le trône et l'AUTEL*.)

— Fig. Symbole de sacrifice, d'immolation; **Il fait savoir sacrifier ses ressentiments sur l'AUTEL de la patrie**. **Symbolo de gloire, d'honneur extraordinaires**. **Vous sommes trois, Diderot, d'Alembert et moi, qui nous dressons des AUTELS**. (Vol.) **Symbolo, objet de vénération, d'amour qui ressemble à l'idolâtrie; L'espérance est une divinité qui n'a ni temples ni autels que dans nos cœurs**. (Fénel.)

— Pris dans le sens chrétien, le mot *autel* entre dans plusieurs locutions, faisant toutes allusion aux sacrements qui se confèrent après de l'autel. **Ministre des AUTELS**, Prêtre du culte chrétien. **Le sacrifice de l'AUTEL**, La messe. **Le sacrement de l'AUTEL**, L'eucharistie. **Conduire une personne à l'AUTEL**, L'épouser. **S'approcher de l'AUTEL**, Aller communier.

— Loc. PROV. : **Ami jusqu'aux autels**, Ami à tout faire, excepté ce qui est contraire à la religion. **C'est la réponse que fit François 1^{er} à Henri VIII**, lorsque celui-ci le pressa de se séparer du saint-siège; **Être paré comme l'autel de la vierge**, Être en grande toilette; **Élever autel contre autel**, Susciter un schisme dans l'Église, et, par ext., Former une entreprise rivale d'une autre; **Il prendrait sur l'autel**, Se dit d'un homme avide, qui prend tout ce qu'il peut et partoit d'il peut. **Il est juste que le prêtre vive**

de l'autel, sur laquelle on dit la messe. **Nappe d'autel**, Linge béni dont on recouvre l'autel.

— Br. féod. **Évêque de l'autel**, Brévis que les évêques prélevaient sur les religieux ou de laïques qui jouissaient des dîmes, à chaque changement des vicaires qui desservaient les églises.

— Franc-maçon. Table, le plus souvent de forme triangulaire, derrière laquelle le président s'assied sur un fauteuil surmonté d'un transparent où l'on remarque le triangle renfermant un œil, destiné à figurer Jehovah.

— Tech. Tablette sur laquelle le boucher pose quand le feu est ouvert. Elle est souvent formée d'une plaque de fonte soutenue par des traverses de fer, et l'on y pratique une ouverture circulaire pour faire tomber la braise dans l'étofour; **Partie d'un four à réverbère qui sépare la sole de la chauffe, et qui a pour objet d'empêcher le contact immédiat du combustible ou de la fumée avec le métal**. Dans les machines à vapeur, élévation en briques en forme de marche, haute de 10 à 12 centimètres, que l'on pratique au fond du foyer, afin de retenir le combustible sur la grille et d'empêcher que des fragments embrasés ne soient entraînés dans les carneaux, soit par le courant rapide de la flamme, soit par tout autre cause. Le foyer des locomotives n'a point d'autel, mais on y supplée en laissant une certaine hauteur entre la partie supérieure du combustible et la plus basse rangée de tubes.

— EGYPT. **Autel judaïque**, La Genèse fait pour la première fois mention d'un autel à propos du sacrifice que Noé offre à Dieu au sortir de l'arche (*Gen.*, VIII, 20). La même expression est souvent reproduite depuis dans l'histoire d'Abraham en particulier (*Gen.*, XII, 7) et dans celle

table à libations, ornée de figures représentant des vases remplis d'eau ou de vin, des corbeilles de pain, des fleurs de lotus, des raisins, des oignons, des oies, etc.

— **Autels grecs et romains**. A l'origine, c'étaient de simples tertres de gazon, des amas de terre, de pierres ou de cendres. Mais, d'assez bonne heure, se dressèrent partout des autels fixes, en pierre, en marbre ou en briques. Ces autels étaient de dimensions et de formes très diverses. Le plus souvent, ils se composaient d'un massif circulaire ou carré, dont la face supérieure présentait une cavité pour le feu, et des rainures pour l'écoulement du sang ou du vin. C'étaient parfois de vrais monuments, avec sous-bassement, gradins, entablement, moulures, chapiteaux à volutes, bas-reliefs sculptés ou appliques métalliques qui figuraient des banétiottes, des guriandés, des couronnes; et des têtes ou des cornes de victimes, les emblèmes de telle ou telle divinité, même des scènes légendaires.

Chez les Grecs, on élevait partout des autels, dans les rues et les arcades, au sommet des montages et au fond des vallons, le long des routes, dans les bois sacrés, sur toutes les tombes, dans toutes les maisons, et dans les sanctuaires, devant la statue de chaque divinité. Mais le véritable autel s'élevait en dehors, juste en face de l'entrée du temple. Les ruines ou les sous-bassements d'une foule de ces autels ont été trouvés dans les fouilles récentes, sur l'Acropole d'Athènes, à Délos, à Olympie, à Delphes, à Pergame, etc.

Les autels romains sont loin de présenter le même intérêt. D'ailleurs, nous n'avons à signaler ici rien de nouveau. Dans toute maison romaine était un autel des dieux domestiques, placé dans l'atrium, près du foyer, et

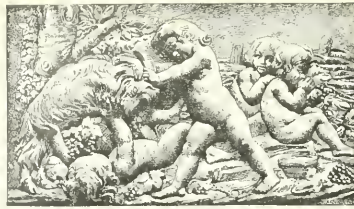
Quelques prosateurs même imitent cet exemple : *Je rentrais à la campagne pour passer la mélancolique automne dans la maison de mon père et de ma mère.* (Lamarat. Mais l'usage général est de faire *automne* du genre masculin.

— *Esceve.* L'automne est le temps qui s'écoule entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Il commence à l'instant où le soleil, sortant du signe de la Vierge, entre dans celui de la Balance, et finit lorsque le soleil entre dans le signe du Capricorne. Depuis le commencement de l'automne jusqu'à la fin, les jours, d'abord égaux aux nuits, vont en décroissant dans notre hémisphère.

Par suite du mouvement du point vernal et du périhélie l'un vers l'autre, les saisons, l'automne en particulier, n'ont pas une durée constante. Lorsque ces deux points seront confondus, l'automne et l'hiver auront même durée. Vers l'an 1251, les durées de l'automne et de l'hiver étaient les mêmes. L'automne commence ordinairement le 22 septembre pour finir le 21 décembre.

Cette saison a été introduite dans la division de l'année qu'a une époque relativement récente. Dans les temps anciens, on ne reconnaissait que trois saisons :

Bruxelles), allégorie des occupations et des dons de l'au-



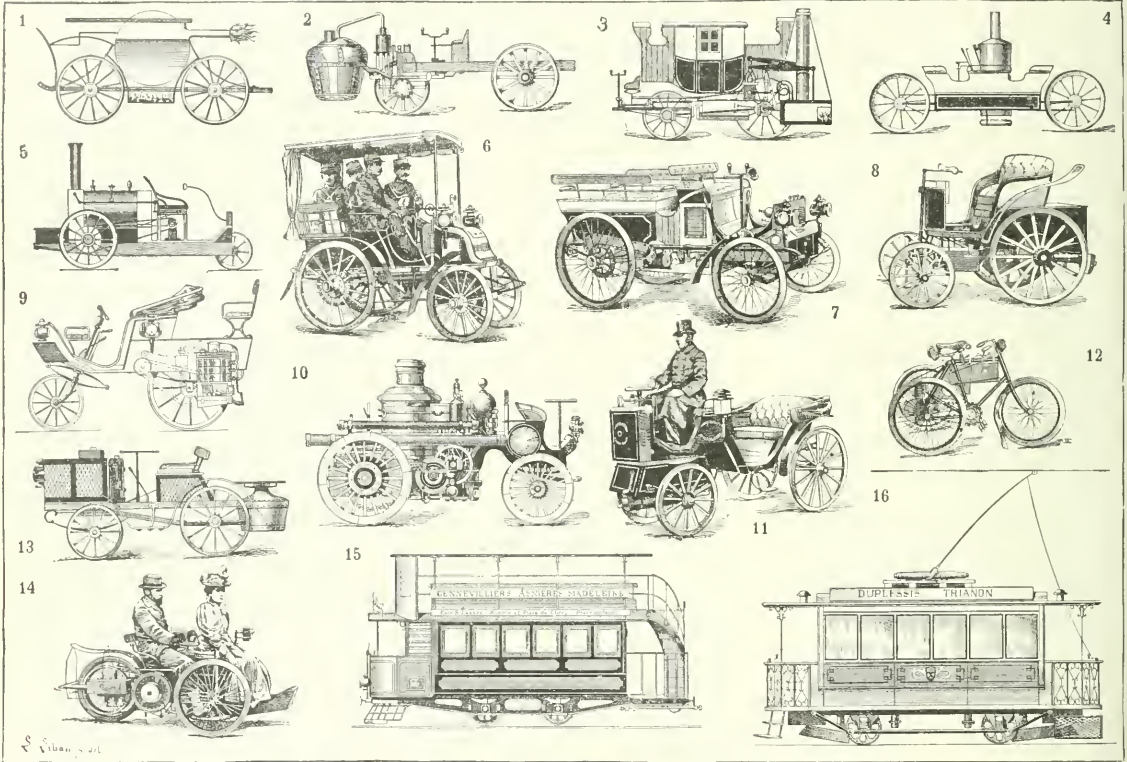
L'Automne, d'après Bouchardon.

tomne. (Cette déesse, drapée dans un manteau rouge, a les

tures de MM. Paohard et Levassor, dont le nom restera lié aux débuts et au triomphe rapide de la locomotion automobile. En 1894, la course-concours de Paris à Reuven est pour résultat de classer les découvertes et les applications pratiques. De ce jour date vraiment l'ère de l'automobile, à vapeur, au pétrole et à l'électricité.

Le pétrole employé est l'essence de pétrole à 700° appelée aussi *gasoline*. Les moteurs sont à quatre temps (cycle de Bau de Rechas).

Les automobiles électriques puisent leur force motrice dans des accumulateurs. Sur rails, ils sont actionnés à l'aide d'un câble aérien (*rolley*, ou souterrain (*rails, plots*) dans lequel circule un courant qui est recueilli à l'aide d'un *roller*, toujours en contact avec la source d'énergie électrique. Les accumulateurs, qu'il faut recharger souvent, ont l'inconvénient d'être d'un poids considérable. L'air comprimé utilisé comme moteur de tramways est également fourni par une usine centrale. On l'emmagasine dans des cylindres disposés sous le plancher du véhicule. En se détendant brusquement sous les pistons d'un moteur, il joue un rôle analogue à celui de la vapeur.



Automobiles : 1. Eolyphte de Newton (1687). — 2. Voiture à vapeur de Cugnot (1769). — 3. De Burzail et Hill (1825). — 4. De Fisher (1828). — 5. Du marquis de Stafford (1829). — 6. Le premier automobile aux nouvelles du 18e corps. — 7. Break automobile. — 8. Voiture électrique Joutaud. — 9. Phédon Serpollet (mécanisme). — 10. Pompe à incendie automobile. — 11. Fiacre électrique de la Compagnie générale. — 12. Tricyclic automobile de de Dion et Bouton. — 13. Tracteur à vapeur de de Dion et Bouton. — 14. Voiturette Bollee. — 15. Tramway système Serpollet. — 16. Tramway électrique à conducteur aérien.

le printemps, l'hiver et l'été. Du reste, ces divisions dépendent généralement de la position géographique des peuples, et varient naturellement avec le degré de latitude. Tancide nous apprend que les Germains n'avaient au cane idée de l'automne. Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient que deux saisons : l'hiver et l'été, représentées chez elles par deux géants mythiques, *Somar* et *Vetr*. V. saison.

L'automne fut d'assez bonne heure distingué par les Grecs et les Romains. Le mode de division de l'année en trois saisons paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. Ce n'est que là où la culture des fruits, et surtout de la vigne, prit plus tard une certaine extension, que l'on fut amené à distinguer une quatrième saison.



L'Automne, d'après Prud'hon.

AUTOMNE (représentations diverses de L'). On connaît l'Automne, tableau de Jordans (musée de

mais pleines de raisins. Parmi les personnages qui l'entourent, on remarque une nymphe nue, vue de dos, aux formes opulentes; l'Automne ou la Grappe de la Terre promise, par Poussin, au musée du Louvre. Boucher a exposé au Salon de 1737 un tableau de l'Automne. Regnault a sculpté pour les jardins de Versailles une statue représentant le même sujet, d'après un dessin de Lebrun. On peut citer encore l'Automne de Bouchardon, qui fait partie des bas-reliefs des *Quatre saisons*, qui ornent la fontaine de la rue de Grenelle (Paris), et l'Automne, tableau de Frud'hon.

AUTOMNISTIE (mots) — du gr. *autos*, soi-même, et *météris*, mémoire, mémoire de soi-même. f. Nom donné par Ampère à la trace que la mémoire conserve du sentiment que l'âme a eu de sa propre activité.

AUTOMOBILE (du gr. *autos*, soi-même, et de *mobile*) n. m. Véhicule qui, mu par un agent tel que la vapeur, l'électricité, etc., semble se mouvoir par lui-même : Un **AUTOMOBILE**. *Voyager en automobile.*

Adjectif : Une **voiture automobile**. — **Barrages automobiles**. Barrages en bois ou en fonte, dont la partie supérieure bascule autour d'un axe horizontal, quand la pression de l'eau devient trop considérable. Le trop-plein disparu, cette partie se relève d'elle-même.

— *Esceve.* C'est un ingénieur français, Cugnot, qui construisit, en 1769, le premier véhicule automobile connu. Il consiste en un chariot à vapeur, que l'on voit encore au Conservatoire des arts et métiers. Cugnot eut des imitateurs, tels que Griffith (1821), Burzail et Hill (1824), Fischer et le marquis de Stafford (1829), qui perfectionnèrent le type primitif. Néanmoins, c'est seulement à l'Exposition universelle de Paris, en 1889, qu'apparut pour la première fois un modèle en peu près pratique, dû à l'ingénieur Serpollet. Le moteur était à vapeur. L'année suivante, le moteur à pétrole de Daimler, qui devait provoquer une révolution dans l'industrie, actionna les premières voi-

Les moteurs les plus répandus fonctionnent indifféremment au gaz de houille ou à la vapeur de pétrole. Ils peuvent s'appliquer à tous les genres de voitures, lourdes ou légères, et la *gasoline* actionne couramment des tricycles, ou même des bicyclettes.

Afin de rendre plus rapide et plus douce la marche de ces véhicules, on entoure leurs roues de bandages pneumatiques. Pour développer le goût de l'automobile et favoriser son extension, l'industrie privée crée des ateliers de réparation, des dépôts de pétrole. Un grand cercle s'est fondé à Paris, l'Automobile Club de France, qui organise des expositions, des courses, etc. Les automobiles ont fait leurs premiers tours de roues au milieu d'atmosphères pénibles, et leurs progrès, aux différents points de vue du prix de revient, de la solidité, de la rapidité, etc., ne se réalisent qu'avec lenteur; mais ils sont destinés à un avenir du plus et du plus brillant, car ils rendent d'importants services au commerce, à l'industrie et au tourisme.

AUTOMOBILISME (liz — rad. automobile) n. m. Terme générique embrassant tout ce qui se rattache aux automobiles, et particulièrement tout ce qui touche au sport et au tourisme pratiqués au moyen de ces véhicules. Certains, pour désigner l'automobilisme, disent l'automobile, comme on dit la *dialectique*, la *mnémique*, etc. V. **AUTOMOBILE**.

AUTOMOBILISTE (liss) n. Qui conduit un automobile, qui pratique l'automobilisme.

AUTOMOLITE n. f. Alluminateur de zinc. n. Syn. de GANNITE.

AUTOMOTEUR, TRICE (du gr. *autos*, soi-même, et *de-moteur*) adj. Méc. Qui produit de soi-même le mouvement. — *Plan automoteur*. Sorte de chemin de fer à dents vides établi sur une pente plus ou moins prononcée, et sur lequel des wagons pleins montent, tandis que d'autres, vides, reliés aux premiers à l'aide d'un câble enroulé autour d'un tambour, descendent. V. **GÉNÉRATEUR**.

— D. m. Temps passé : L'AUTREHIER fut des prés devint l'AUTREHIER de leurs enfants.

— Vous eus autrefois, est autrefois n'est plus.

P. DE MUSSIR.

— SYN. Autrefois, anciennement, jadis. V. ANCIENNEMENT.

AUTREHIER (trè-ê- de autre, et hier) adv. Vieux mot qui signifiait Avant-hier.

AUTREMENT (rad. autre-ê). D'une autre façon, d'une manière différente : Être ridicule, c'est tout simplement faire des sottises extravagantes, c'est autre (L. DUCOURT).

Plus, à un plus haut degré, mieux : L'éducation morale est bien AUTREMENT difficile que l'éducation intellectuelle.

— Sinon, sans quoi : L'utilité sociale exige impérieusement que l'honneur soit transmis à ses enfants ; AUTREMENT il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail. (Thiers.)

— Fam. Plus autrement, Guère : N'être PAS AUTREMENT disposé à faire ce qu'on vous demande.

— Gram. V. la note sur le mot AUTRE.

AUTREUILLE, historien français du XVI^e siècle, dont on connaît les ouvrages suivants : *Etat général des affaires de Venise, sur tout ce qui s'est passé depuis la mort d'Alexandre de Henri IV jusqu'à présent* (1617); *Inventaire général des affaires de France depuis l'an 1618 jusqu'en 1620* (1620).

AUTREVILLE, com. de l'Aisne, arrond. et à 25 kilom. de Laon, sur un petit affluent de la Lette, affl. de l'Oise; 1.074 hab.

AUTREY-LÈS-GRAY, ch.-l. de cant. (Haute-Saône), arrond. et à 11 kilom. de Gray, à la source du Saône-Moelle, affl. de la Saône; 858 hab. Pierre de taille. Forêt.

— Le cant. a 17 comm. et 6.798 hab.

AUTRICHE n. f. Féminin, aujourd'hui inusité, de AUTER.

AUTRICHE-HONGRIE ou **AUTRO-HONGRIE**, grand Etat de l'Europe centrale, située entre 76° et 24° 5' de longit. E. de Paris, et 42° et 51° 25' de latit. N. Le confine, par des frontières en partie naturelles, en partie conventionnelles, à l'Allemagne et à la Russie au N.-E.; à la Roumanie, à la Serbie, à la Turquie et au Monténégro au S.-E.; à la mer Adriatique et à l'Italie au S.-O.; à la principauté de Liechtenstein, à la Suisse et à la Bavière à l'O. Sa superficie totale est de 625.337 kilom. carr., c'est-à-dire très considérablement supérieure à celle de la France.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Géologie. Le massif alpin, constitué par des terrains anciens, avec grauit, gneiss, schistes micaïcs, commencé à la frontière suisse et se poursuit vers l'Engadine et le Tyrol (Ducour). Ce se tour, se transformant peu à peu en un plateau qui passe sous la Hongrie. Des rameaux de ce massif principal, formés de terrains primitifs, se dirigent vers le N. Un autre massif avec grauit et gneiss s'étend en Bohême et en Moravie. Au-dessous de ces terrains primitifs se trouve, en Bohême, le bassin silurien, enrichi en fossiles. Le dévotion s'étend de Bruno à Troppau par Olmutz. Autour de Pilsen, le carbonifère recouvre le silurien. Le trias et le jurassique sont très importants au N. et au S. des Alpes (Myrie, Dalmatie, Salzbourg, Grand Carpatie, Galicie).

Les terrains tertiaires sont fort importants. On trouve l'éocène composé de schistes et de calcaires foncés fossilifères ou sans fossiles. Le miocène est composé de sables, de calcaires et de lièges qui s'étendent sur les régions basses de l'Autriche-Hongrie. Enfin le quaternaire ou diluvien est important dans la vallée du Danube et de ses affluents alpins.

— Orographie. L'Autriche-Hongrie possède deux sortes de montagnes. Sur ses frontières, ou à leur voisinage, le quadrilatère bohémien, le Tatra et l'Erzgebirge hongrois, le Bihar transylvain, sont des débris des hautes chaînes, dites hercyniennes, qui couvraient à la fin des temps primaires l'Europe occidentale et se prolongent, au nord-est, dans le Sarc et ses affluents (Una, Bosna, Drina), ou même encore les rivières adriatiques, comme la Neretva, se rapprochant de l'Isotzo par l'époque de leurs plaines, mais leur régime est affecté de façon spéciale par la nature des terrains qu'ils traversent. Les calcaires de l'Isrie et de toutes les Alpes orientales sont, en effet, excessivement perméables et poreux : des fissures, des grottes (Adelsberg), des galeries souterraines, y boivent les eaux très riches en résines et crânes. Ces rivières, si belles, quelques-unes, ce sont surtout des enfoncements débaisés et peu arrosés (*poljes*), ne peuvent rejoindre la mer, par exemple la Lika, qui parcourt le bassin formé de Gospie, en Croatie et dans le Tatra, n'est que le prolongement d'un affluent de l'Elbe, dans la partie de son cours où il reçoit ses affluents bohémains, ou encore le haut Oder. Ces rivières sont nourries par la fonte des neiges au printemps, et par les pluies d'été, mais au cours de l'été et de l'automne, la mer, la première, plus abondante, s'attarde à des méandres, dont on a dû par des travaux réduire la longueur de 1.300 à 800 kilom.

Le Danube austro-hongrois tient à la fois des affluents alpins, et ceux de l'Isrie adriatique, de ceux qui ont leur source dans l'Europe centrale. De Passau à Orsova, le Danube cesse, rattachant le Rhône par la complexité des éléments dont le jeu se fait sa vie. Jusqu'à Vienna domine le régime des crues alpines, et dans cette même saison de Bohême et du Tatra. Après la Drave, la Save et la Theiss, il y a des plaines presque en toute saison. Toutes ces montagnes sont en général peu soudaines, car les bassins secondaires sont mieux boisés que les montagnes. Les rivières ont donc un apport considérable dans le lit principal : à Budapest, la portée moyenne en crue ne dépasse guère 6.500 m. cubes. Mais le Danube roule vers la mer ses flots assez peu abondants avec une majestic sans cesse interrompue d'un fleuve de montagne, sauf dans le Marchfeld (le Lobau), il entre en Hongrie dans sa première zone de dépôt, qui va jusqu'à Orsova ; là, son courant posé et puissant à

dans le Tyrol, où le Gross-Glockner a 3.797 m., et l'Orler (3.003 m.). Souvent, des glaciers couvrent les sommets (Ezthal). Mais, ce qui est plus significatif, les vallées sont, comme dans tous les pays de montagnes, en crues, en crues, et en crues très régulières ; elles sont entre deux alignements de dents ou de pics ; elles constituent de vrais régions naturelles, à noms spéciaux (Vinschgau, Pinzgau, Pusterthal), communiquant difficilement par des cols.

— Climat et végétation. On a divisé l'Autriche-Hongrie en trois zones : la zone de montagnes, la zone de plaines, la zone de bords de mer. L'histoire géologique aide aussi à comprendre la répartition des richesses minérales en Autriche-Hongrie : elles se trouvent sur le pourtour montagneux de la plaine hongroise. Le principal minerai est le combustible minéral en Esloène, le pétrole en Galicie et Bukovine, le fer et les autres métaux surtout en Styrie, Carinthie, Bohême, et dans l'Erzgebirge hongrois et en Transylvanie. Dans ce dernier pays, et en Galicie, il y a d'importantes salines.

— Climat et végétation. On a divisé l'Autriche-Hongrie en trois zones : la zone de montagnes, la zone de plaines, la zone de bords de mer. L'histoire géologique aide aussi à comprendre la répartition des richesses minérales en Autriche-Hongrie : elles se trouvent sur le pourtour montagneux de la plaine hongroise. Le principal minerai est le combustible minéral en Esloène, le pétrole en Galicie et Bukovine, le fer et les autres métaux surtout en Styrie, Carinthie, Bohême, et dans l'Erzgebirge hongrois et en Transylvanie. Dans ce dernier pays, et en Galicie, il y a d'importantes salines.

— Climat et végétation. On a divisé l'Autriche-Hongrie en trois zones : la zone de montagnes, la zone de plaines, la zone de bords de mer. L'histoire géologique aide aussi à comprendre la répartition des richesses minérales en Autriche-Hongrie : elles se trouvent sur le pourtour montagneux de la plaine hongroise. Le principal minerai est le combustible minéral en Esloène, le pétrole en Galicie et Bukovine, le fer et les autres métaux surtout en Styrie, Carinthie, Bohême, et dans l'Erzgebirge hongrois et en Transylvanie. Dans ce dernier pays, et en Galicie, il y a d'importantes salines.

— Hydrographie. L'Autriche-Hongrie possède, étant donnée sa étendue et sa variété de relief, de climat, de végétation, de sol, des types de cours d'eau très différents. Dans les Alpes, les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux.

— Hydrographie. L'Autriche-Hongrie possède, étant donnée sa étendue et sa variété de relief, de climat, de végétation, de sol, des types de cours d'eau très différents. Dans les Alpes, les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux.

— Hydrographie. L'Autriche-Hongrie possède, étant donnée sa étendue et sa variété de relief, de climat, de végétation, de sol, des types de cours d'eau très différents. Dans les Alpes, les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux. Les rivières et les ruisseaux sont, en général, très riches en eaux.

600 m. de large des Komorn, 1.500 à Semlin, avec 40 m. de profondeur ; et ces méandres, ces courbes, ces faux bras, ces îles, ces îlots, ces bancs, ces bancs multiples, qui caractérisent les grands fleuves de plaine. A quelque 100 kilom. du Danube, la haute Visutle et le haut Danubier, gros en été, gelés presque tout l'hiver, annoncent les fleuves en crues et lents, mais morts, de Russie.

— Flore et faune. Le climat et le sol de l'Autriche étant très variés, il en résulte que la flore diffère selon les régions. Ainsi, il existe une flore des plaines, des coteaux, des montagnes ; une flore arctique, alpine, des marais, des steppes ; des flores particulières des terrains argileux, crayeux, et des formations schisteuses.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

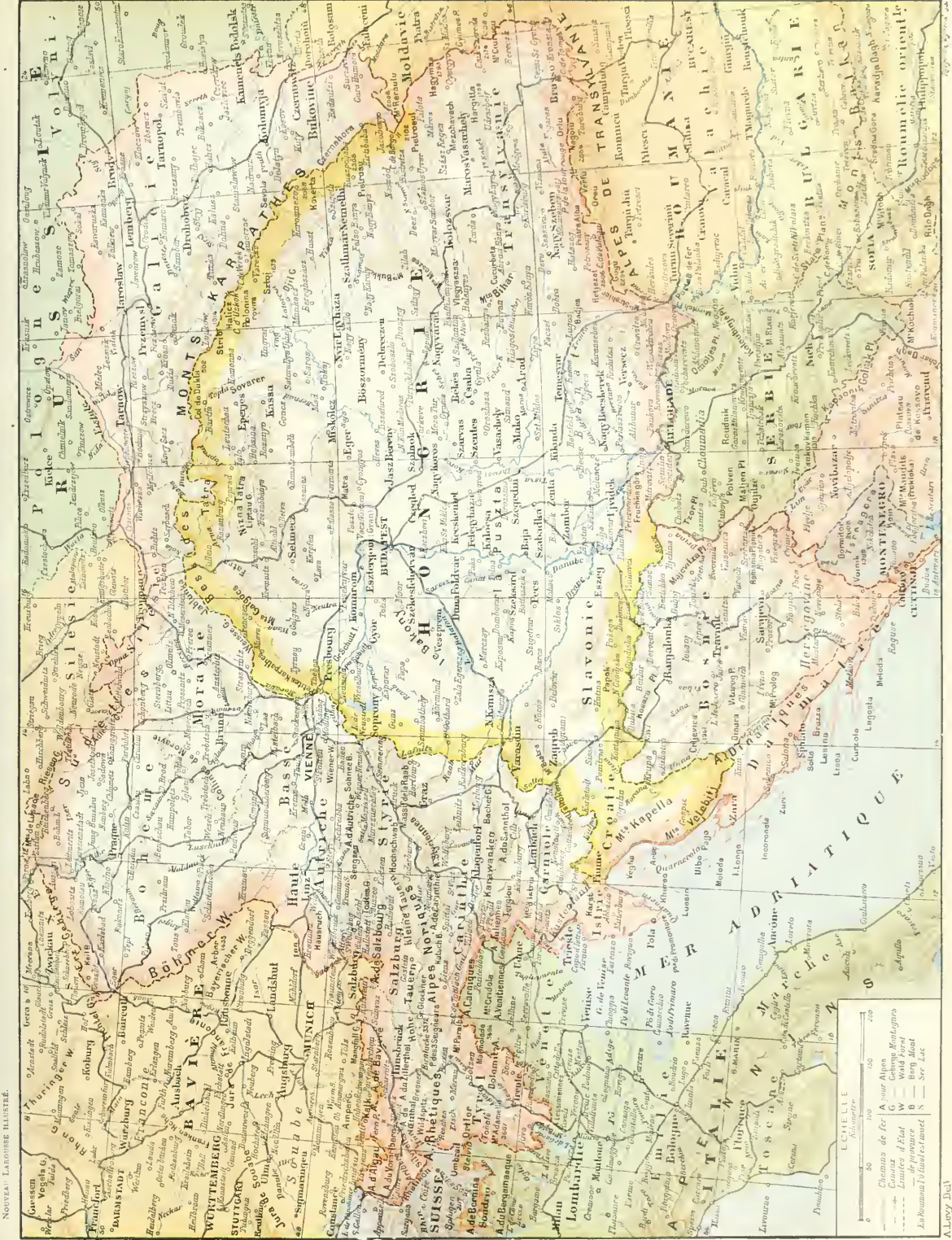
— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

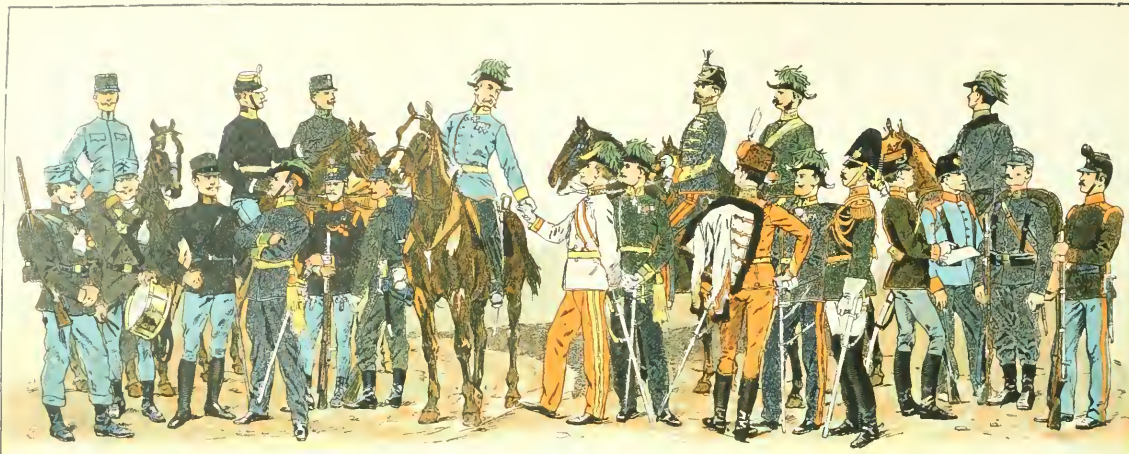
— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

— Faune. On estime à 12.000 environ le nombre des espèces végétales, dont un tiers de plantes phanerogames et deux tiers de cryptogames.

EMPIRE D'AUTRICHE-HONGRIE





Fant. autr. Fant. hongr. Moteur. Off. d'inf. Off. sup. d'inf. Off. de chasseurs. Off. sup. de chasseurs. Chasseur. Inspecteur général du génie. Général gr. ten. Colonel det. m. Général hongr. Général hongr. Général (t. de service Aut). Off. des gardes. Officier d'artillerie. Génie. Pionnier. Artill. de forteresse. Off. des gardes tyroliens.



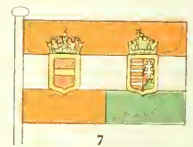
4



2



3



7



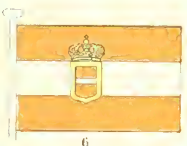
5



3



8



6

1. Armes de Croatie austro-hongroise. — 2. Armes de l'Autriche. — 3. Armes de la Hongrie. — 4. Pavillon impérial. — 5. Cocarde autrichienne. — 6. Pavillon de guerre. — 7. Pavillon de commerce. — 8. Cocarde hongroise. — 9. Pavillon hongrois.



9



Off. d'inf. Fant. autr. Fant. hongr. Moteur. Off. d'inf. Off. sup. d'inf. Off. de chasseurs. Off. sup. de chasseurs. Chasseur. Inspecteur général du génie. Général gr. ten. Colonel det. m. Général hongr. Général hongr. Général (t. de service Aut). Off. des gardes. Officier d'artillerie. Génie. Pionnier. Artill. de forteresse. Off. des gardes tyroliens.

Off. de dragons (gr. ten.) Uhlan de la landwehr. Dragon. (ten. de camp) Off. d'infant. bosniaque. Vice-amiral Off. des gardes de Dalmatie. Off. de gendarmerie hongr. Off. de gend. nationale. Matelot Off. de marine. Fantassin bosniaque.

n'hésitera pas à l'appliquer au pacha de Bonneval et à Théodore Neuhoff, qui parvint à se faire proclamer roi de Sardaigne. On n'hésitera pas à appliquer ces mêmes noms et surnoms qui protègent les ressemblances physiques ou de circonstances favorables pour se faire regarder comme des personnages considérables morts ou disparus : Bertrand de Homis, qui, après s'être fait passer pour un descendant de Constantin le Grand, fut pendu à Tyburn en 1255; les Jones-Dieu, qui, au commencement du xiv^e siècle, se firent passer pour les plus importants des chevaliers massacrés à Courtrai, et dont le principal fut le faux Jean de Wiersen; Jean Warbeck, qui se donna pour le duc de Clarence, fils de l'Édouard IV et fut pendu à Tyburn en 1499; les deux faux Dmitri, L'Écossais Jean Law, qui, vers 1720, révolutionna en France les meurs financières, peut être considéré comme un aventurier d'autre part, le baron de Trenchard, qui, parvint à se faire accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

Aventurière (L'), comédie en cinq actes et en vers, d'Émile Augier, (Théâtre-Français, 1848).
L'aventurière Clorinde, actrice courtoise, qui fait passer l'amour avant tout, mais qui, d'instinct, apprécie son rang, car elle sait que le respect du monde est à ce prix, est parvenue à épouser un riche et vieux seigneur de Padoue, Mucareto, type de l'amoureux sénile et vaniteux, aspirant encore à être aimé pour lui-même. Malgré les supplications de son frère, Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

L'aventurière Clorinde, actrice courtoise, qui fait passer l'amour avant tout, mais qui, d'instinct, apprécie son rang, car elle sait que le respect du monde est à ce prix, est parvenue à épouser un riche et vieux seigneur de Padoue, Mucareto, type de l'amoureux sénile et vaniteux, aspirant encore à être aimé pour lui-même. Malgré les supplications de son frère, Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

Clorinde se résout à se marier avec cet homme, qui se fait accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

n'hésitera pas à l'appliquer au pacha de Bonneval et à Théodore Neuhoff, qui parvint à se faire proclamer roi de Sardaigne. On n'hésitera pas à appliquer ces mêmes noms et surnoms qui protègent les ressemblances physiques ou de circonstances favorables pour se faire regarder comme des personnages considérables morts ou disparus : Bertrand de Homis, qui, après s'être fait passer pour un descendant de Constantin le Grand, fut pendu à Tyburn en 1255; les Jones-Dieu, qui, au commencement du xiv^e siècle, se firent passer pour les plus importants des chevaliers massacrés à Courtrai, et dont le principal fut le faux Jean de Wiersen; Jean Warbeck, qui se donna pour le duc de Clarence, fils de l'Édouard IV et fut pendu à Tyburn en 1499; les deux faux Dmitri, L'Écossais Jean Law, qui, vers 1720, révolutionna en France les meurs financières, peut être considéré comme un aventurier d'autre part, le baron de Trenchard, qui, parvint à se faire accepter comme vicomte de Lutrin, le comte de Saint-Germain, le chevalier d'Éon, etc.

AVERARIS (Benoit), littérateur italien, né à Florence en 1645, mort à Oise en 1707. Il enseigna les belles-lettres à Pise, et devint membre de l'Académie de la Crusca. Il a donné divers écrits latins et italiens : *Dissertationes in quibus grecæ, latinæque eloquentiæ principes explicantur et illustrantur*, etc.; *Dieci Lezioni miste sopra il quarto sonetto della prima parte del canzoniere del Petrarca*; etc.

AVERANI (Joseph), juriste-consulte et physicien italien, frère du précédent, né à Florence en 1662, mort en 1738. Il professa à l'université de Pise, s'occupa de recherches sur le pesageur, les animaux ardoles, etc. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Interpretationes juris*; *Disputatio de jure belli et pacis*, etc.

AVERANI (Nicolas), mathématicien italien, frère des précédents, né à Florence, mort en 1737. Il a donné une bonne édition des œuvres de Gassendi (1772), une dissertation *De mensuris Ægyptiorum* (1737), etc.

AVERANO du portuge. *ave*, oiseau, et *verano*, d'être, parce qu'il ne chante que pendant les grandes chaleurs, n. m. Sons-garçonniers, singes, coréistes de Brésil.

AVERCAMP Hendrik Van, appelé aussi le *Noot de Korra* (à cause de son infamie), paysagiste hollandais, né vers 1585 à Amsterdam, mort après 1663 à Kampen. Il peignit surtout des scènes d'hiver, qui donnent une image exacte de la vie hollandaise durant cette saison. Ses tableaux sont les plus rares dans les collections publiques de la Hollande, quelques-uns à Berlin, Schwetzer et Rotterdam.

AVERE (Clément-Charles-François de L'), juriste-consulte financier, né à Paris en 1723, décapité en 1793. Il était conseiller au parlement de Paris, lorsque la protection de M^{me} de Pompadour le fit nommer, en 1763, contrôleur général des finances. C'était un homme probe et consciencieux, mais qui fut bientôt submergé par les abus, et dut laisser créer de nouveaux impôts. Il se déconsidéra, d'ailleurs, par son insuffisance, et fut remplacé.

Il vivait depuis longtemps dans la retraite, lorsqu'il fut arrêté sous le Terreur, et condamné à mort. Il eut la tête tranchée sur la guillotine le 20 juillet 1793, à Paris, sur la poutre de Bretagne (1765). *Tableau général, raisonné et méthodique des ouvrages contenus dans le recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions* (Paris, 1791).

AVÈRE, ÊE adj. Établi comme vrai : *C'est un fait AVÈRE et public*. Ce qui se répète souvent devient bientôt AVÈRE.

AVÈRE, AVÈRE, véritable, vrai. Une chose est *avère* quand l'idée que nous en avons est conforme à la réalité, à ce qui est : elle est véritable, quand on nous la représente ou qu'on nous la rapporte telle qu'elle est ou telle qu'elle a eu lieu. Une chose *avérée* est celle dont on a constaté la vérité après des recherches et un examen sérieux.

AVÈRE, conté, contrevé. *Avère* (du lat. *ad*, et, et *verus*, vrai). — Change l'é forme du radical en *overt*, devant une syllabe muette : *l'ave*, il *avère*, ils *avèrent*; excepté au futur simple et au cond. prés., où il conserve l'é formé du rad. : *l'averai*. *Vous averrez* v. a. Démontrer comme vrai :

C'est un point délicat, et de précis formais, Sans les bien *avérer*, ne s'imputent jamais. *MOLEZ.*

AVÈVERE, v. pr. Être avéré, confirmé, reconnu vrai. *AVÈVERE*, *AVÈVERE*, constater, vérifier. *AVÈVERE*, c'est se livrer à un examen, et se convaincre ou constater quelque chose d'être véritable. *AVÈVERE*, c'est prouver une manière convaincante qu'une chose est vraie ou réelle. *l'AVÈVERE*, c'est vérifier ou avérer d'une manière antique et solide.

AVÈRKAAM. Biogr. V. **AVÈRCAAM**.

AVÈRLANT, ANTE (de l'allein. *haverling*, même seccs, l'proprein. habitant de *Haver*, dans le duché de Limbourg), n. m. Les coins de ce comté ont pour avère l'esprit très lourd p. et ad. Lourdaun, homme épais et grossier.

Celui qui fait l'entendu, qui se donne des airs d'habileté. (Vioux.)

AVÈRAL, ALE, AUX adj. De l'Averne. Qui appartient à l'Averne, et par ext., à l'ender des ancêtres.

AVÈRNE (LAC), lac d'Italie (prov. de Naples), entre Pontozze et Alba, occupant le cratère d'un ancien volcan ; à 3 kilom. de tour. Il avait un aspect lugubre et exhalait les vapeurs fétides empestant l'air. Les oiseaux ne pouvaient traverser ces régions sans périr misérablement, selon l'opinion commune. Aussi Homère et Virgile ont placé dans ce lieu, consacrés à Hécate, l'entrée des enfers. C'est, au qu'on suppose, le premier cratère qui fut reconnu comme semblable on ne peut l'appeler à celui qu'on voit depeint les historiens et les poètes anciens.

Plusieurs endroits portaient dans l'antiquité le nom de *Averne*; en général, les anciens appelaient ainsi tout marais ou ruisseau, en particulier ceux de ses mines, dont le localité doit le site salubre et mystérieux remplissant l'âme d'épouvante ou d'horreur. Telles étaient les cavités aérales d'Adiabane en Mésopotamie; tel encore un marais de l'Épire qui portait le nom de « *Averne* ». Les poètes ont même donné à ce marais le nom de lac *Avèrne* et aux enfers, dont il était considéré comme une des bouches.

AVÈRHOA o. f. Genre d'oxalidées, très voisin des oxalis, comprenant des arbres indiens, à feuilles alternes et dépourvus de stipules, et à fleurs disposées en grappes terminales formant une panicule. *Averrhoa bilimbi*

possède un fruit acide qui sert à préparer des limonades. Les fruits de *Averrhoa carambola* sont comestibles et rafraîchissants.

AVÈRHOES ou **AVÈRROES** (ess), l'un des plus célèbres philosophes arabes, dont le vrai nom est Ibn-Roschd, qui nous a laissés la philosophie qui a eu cours au commencement du xii^e siècle à Cordoue, et mourut à Maroc en 1198. Son père, grand justicier de Cordoue, lui enseigna la jurisprudence et la théologie. Après la mort de son père, le peuple de Cordoue l'éleva lui-même au rang de grand justicier, dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle et d'habileté. Ensuite, il étudia la physique, la médecine, l'astronomie, la philosophie et les mathématiques. Appelé à Maroc par le roi Mansour, il y réforma l'administration de la justice, puis retourna à Cordoue. Il y professa ses principes de philosophie, qui furent acceptés par Mansour, et sous son règne, il fut des tuteurs et fit consigner tous ses biens. Avèrroès se vit forcé de s'enfuir; chaque quelque temps à Fez. Il ne tarda pas à être découvert. Il fut emprisonné, puis condamné à faire amende honorable. Quelques temps après, il put retourner à Cordoue, mais il y avait été décapité. On dit qu'on voulait lui rendre ses livres, jusqu'à ce qu'enfin, son mérite ayant fini par triompher de toutes les préventions, il fut rappelé à Maroc et rétabli dans son ancienne magistrature.

En attendant que ses *Commentaires* sur Aristote qu'Avèrroès trad de la grande et longue célébrité dont il jouit dans nos écoles du moyen âge. Il ne savait pas le grec et ne put connaître la philosophie péripatéticienne que par des traductions; mais son esprit subtil et pénétrant s'identifia tellement avec ce qu'il apprenait de la doctrine de Saïcrès, qu'il devint quand les traducteurs ne l'avaient pas compris eux-mêmes. Il fut longtemps regardé presque comme l'égal de celui dont il avait commenté les œuvres; on le nomma le *commentateur* par excellence, l'âme d'Aristote. Ses ouvrages furent traduits en français au xvi^e siècle par plusieurs érudits condamnés en 1240 par l'université de Paris, réfutés par saint Thomas et condamnés de nouveau par Léon X en 1513. Avèrroès fut aussi regardé comme un des hommes les plus savants de son temps dans la philosophie. Il est le seul auteur de son époque dont l'importance qui a été traduite en latin sous le nom de *Coliget*.

AVÈRHOÏDITE (omⁿ). m. Genre de sapindacées, créé pour un arbrisseau brésilien à feuilles alternes et à cymes florales peu nombreuses.

AVÈRHOÏSME ou **AVÈRROÏSME** (ism^e) — de *Averrhoes*) n. m. Doctrine philosophique d'Avèrroès, très répandue dans les écoles du moyen âge, et, à l'époque de la Renaissance, dans le nord de l'Italie.

— *ENCYCL.* — Le système désigné au moyen âge et à la Renaissance sous le nom de *avèrroïsme*, dit M. Renan, n'est que l'ensemble des doctrines communes aux péripatéticiens et aux arabes, et dont l'origine est à chercher dans le passé, et passa pour l'inventeur des doctrines qu'il avait guère fait qu'exposer d'une manière plus complète que ses devanciers. L'origine du péripatétisme arabe doit être cherchée dans le mouvement qui fit, à partir de Porphyre, se multiplier dans l'école d'Alexandrie la doctrine d'Aristote sur celle de Platon, Théonistius, Syrianus, Abd'Armené, Simplicius, Jean Philopon, tels sont ses ancêtres. Avèrroès nous présente, avant Avèrroès, une expression assez complète de la philosophie arabe. Avèrroès, par esprit de conciliation, avait même opinion intermédiaire, il admettait la création non pour la matière, mais pour les formes et appelait l'agent : *donateur des formes*. Mais, dit Avèrroès, rien ne peut sortir du néant; rien n'est créé, ni forme ni matière. La série des phénomènes est infinie à *partie anté* et à *partie post*; tout ce qui est possible passera à l'acte; autrement, il y aurait quelque chose d'infini dans l'univers. Le mouvement n'a pas précédé le repos, ni le repos le mouvement. Le mouvement est éternel et continu.

Enfin, ce qui est à la théorie de l'intellect, répète-t-on la distinction d'Aristote entre l'intellect passif et l'intellect actif, et insistant sur les caractères par lesquels il sépare de l'individu et semble objective et substantialiser l'intellect actif, les philosophes arabes ont dit naturellement conduits à l'école d'intellect actif de l'homme, comme une sorte de soleil des intelligences; par suite, à le poser unique pour tous les hommes, et enfin, à lui chercher une place dans leur cosmologie. L'intellect passif est la forme commune à tous les individus, et le mouvement du monde et qui servent d'intermédiaire entre lui et les choses. Sa tâche est d'amener à l'acte ce qui n'existe encore qu'en puissance et de donner à nos idées la certitude ou la clarté qui les élève à l'état de science. C'est ainsi que l'origine de la philosophie arabe est dans la cosmologie et anthropologique qu'il a donnée à la théorie de l'intellect actif. Pour Avèrroès, l'intellect actif est une sorte d'esprit de la terre et d'esprit de l'humanité, source commune où puisent chaque individu, mais l'âme humaine est une sorte de charnière qui n'est point appropriée les rayons, principe de tout mouvement intellectuelle et de toute transmission de la science. C'est par l'humanité, et dans l'humanité par la philosophie, que se manifeste l'intellect actif, qui est le principe de l'humanité et de la science dans le plan de la nature.

L'intellect passif aspire à s'unir à l'intellect actif comme la puissance appelle l'acte, comme la matière appelle la forme, comme la flamme s'éclaire vers le corps combustible. Or, cet effort ne s'arrête pas au premier degré de



Averrhoa : a, fleur; b, fruit.

militaire, résultat du manque de soins, qui se concentrent aujourd'hui sur les plus gravement atteints.

Bien que, depuis cent ans, et surtout dans ces dernières années, on ait beaucoup écrit sur les aveugles, bon nombre des idées circulantes dans le public sont encore erronées; cela vient de ce que la plupart de ceux qui se sont occupés de cette question ont écrit dans le genre de la Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui y voient. Cette lettre était imbu de préjugés néfastes. L'un des plus involontaires consistait à vouloir peindre par base des impressions résultant de la cécité cellulaire. On leur ressent son amère douleur, mais, mentalement, on ne se rendait pas compte de la situation est tout autre. La privation brusque et accidentelle du sens qui passe pour le plus nécessaire laisse désorienté parce que, habituellement, satisfait des renseignements fournis par les yeux, on ne s'aperçoit pas qu'il existe un autre moyen de connaître, sur lequel se concentre l'attention, se joint une manifestation, légère peut-être, mais très sensible encore, pour le tact, l'ouïe, l'odorat, le goût. Ce sont ces sens, plus souvent, plus complètement interrogés par l'aveugle, sens développés, à l'inverse par un recours fort intéressant, qui lui mettent en rapport avec le monde extérieur. En effet, l'ouïe se perfectionne dans l'obscurité, l'attention se localise sur les impressions auditives, une personne se reconnaît à la voix aussi bien qu'un voyant, et de ce moment de ses autres sens, les autres sont tout bien différentes et caractéristiques; le toucher n'est pas localisé dans la main, il est répandu sur tout le corps. Tout est ainsi remarqué, associé, mis à profit; de là, une grande délicatesse d'organes, une grande puissance d'analyse, et une sorte de singularité dans le fait de faire, dans ce qu'il entend, de ce qu'il sent et se touche, des distinctions subtiles. Il est aisé de comprendre qu'avec ces ressources supplémentaires, l'aveugle peut avoir et a, physiquement, non vie active, mais vie personnelle, bien différente de la vie matérielle; dans l'esprit de tant de gens, s'attache à l'idée de cécité. Tous les lieux ne sont donc pas semblables pour lui; il peut, dans ceux qu'il connaît, aller et venir librement, accomplir comme tout le monde la plupart des actes de la vie courante, pourvu qu'il s'adresse à une personne intelligente ait développé en lui cette adresse, cette aisance qu'on prend trop souvent pour un don spécial compensatoire, et qui n'est, en réalité, que le résultat d'un exercice méthodique et enté.

Les aveugles, comme toutes les minorités, sont synonymisés à outrance; c'est encore une erreur: pas plus qu'au autre classe d'individus groupés à cause d'une parité physique, ils ne constituent une abstraction susceptible d'être représentée par un type particulier et unique. Au point de vue moral, l'aveugle ne rest jamais en contact avec les autres hommes, et la cécité ne saurait avoir pour effet de supprimer l'individualité en nivelant les caractères. Le brevet de gaieté donné en bloc à tous les aveugles, en opposition à la tristesse des sourds, repose sur le même principe. L'aveugle n'est pas un être différent de ce qu'il n'est, mais résidu dans ce fait: c'est au moment même où l'aveugle entre en contact avec un de ses semblables qu'il peut le mieux oublier son infirmité, tandis que ce moment est, au contraire, le plus pénible pour le sourd, ou lui rappelle tout ce qu'il est différent. Ce besoin d'isolement, cette cécité, naturel aux aveugles, leur fait assez généralement souhaiter le mariage; parfois même, ils épousent une femme comme eux privée de la vue, bien que ce genre d'unions soit absolument déconseillé, à cause des fatigues que nécessitent les soins à donner à deux enfants; de plus, chez la femme, la cécité apporte souvent un obstacle sérieux à l'accomplissement de ses devoirs de ménage.

Il est évident qu'en soi la cécité n'altère pas les facultés intellectuelles, mais que, cause, les conditions dans lesquelles elle s'est produite, peuvent exercer une influence décisive sur ces facultés; pour que celles-ci demeurent intactes, il faut, cela va sans dire, que la perte de la vue ne soit pas le résultat d'une affection cérébrale. L'aveugle qui n'a jamais vu, mais qui a été aveugle, n'est pas comme les yeux seuls peuvent donner: couleurs, perspective, etc.; mais celui qui a vu jusqu'à huit ou neuf ans, et dont l'intelligence a été développée, est absolument au fait de toutes les choses qui se passent autour de lui, et la compensation et il éprouve à ce sujet une certaine formule: "Quels sont les aveugles les plus à plaindre?" — Bien que la privation de la vue soit incomparablement moins sensible pour ceux qui n'ont jamais connu le bienfait que pour ceux qui en ont joui, ceux-ci, assurément, ne constitueraient pas à échanger leur sort contre ceux en renonçant au lot de connaissances qui acquerront toujours à l'aveugle-né.

Pour les uns et les autres, tout ce qui s'adresse à l'imagination attire les lectures à haute voix, poésie, musique; leur oreille, sans cesse exercée, arrive à apprécier avec exactitude le rapport des sons entre eux; de la importance accordée, de nos jours, à l'enseignement de la musique aux aveugles.

Les aveugles, par leur lecture dans la vie active, deviennent un travailleur. Il faut lui apprendre à vaner la cécité. On pend, de nos jours, les mots cécité et travail ont été considérés comme un antinomie. Dans l'antiquité païenne, l'aveugle, comme tout infirme incapable de porter les armes, restait, sans doute, si on ne le supprimait pas dès sa naissance, un être faible, mineur et fatalement opprimé. Si pour quelques-uns, écho bien restreint, on admettait la possibilité d'une action exclusivement intellectuelle: poésie, philosophie, etc., tels: Trésor, l'auteur. Il n'est pas rare de voir des aveugles, et même de ceux qui n'ont pas de moyens matériels pour fixer leur pensée. V avait-il des aveugles approchant ou continuant un métier manuel? Nous l'ignorons. La plupart devaient végéter misérablement. Au moyen âge, en restant médians, ils se font chanteurs, jongleurs, amoureux du public. De nos jours, les aveugles et étudiants, ils forment des corporations. Au xix^e siècle, saint Louis fonde pour ceux de Paris l'hospice des Quinze-Vingts. (V. ce mot.) Bien que, de loin en loin, quelques uns des plus géniaux de la science ont été élevés à la célébrité (Didyme, Nicaise de Malines, Milon, Malaval, Sanderson, etc.), ce n'est pas à la fin du xviii^e siècle qu'on s'avisa de généraliser l'instruction des aveugles.

Aux caractères vulgaires en relief usités par Valentin Haüy, pour l'instruction de ses élèves, on a substitué, en 1852, l'alphabet conventionnel en points saillants imaginé par un aveugle de génie, Louis Braille. V. ce mot.

Ce système, merveilleux de simplicité, s'applique aux chiffres, à la musique, et même à la sténographie, comme aux lettres. Sa perfection est évidente, sous le rapport de la rapidité, de la sûreté, de la clarté, l'a fait adopter successivement dans le monde entier, comme base de l'instruction des aveugles et comme outil intellectuel de premier ordre, malgré l'inconvénient résultant de l'emploi des lettres. Sa perfection est évidente, sous le rapport de la rapidité, de la sûreté, de la clarté, l'a fait adopter successivement dans le monde entier, comme base de l'instruction des aveugles et comme outil intellectuel de premier ordre, malgré l'inconvénient résultant de l'emploi des lettres. Sa perfection est évidente, sous le rapport de la rapidité, de la sûreté, de la clarté, l'a fait adopter successivement dans le monde entier, comme base de l'instruction des aveugles et comme outil intellectuel de premier ordre, malgré l'inconvénient résultant de l'emploi des lettres.

Actuellement l'admission des aveugles est un fait acquis: pourvus d'une instruction spéciale judicieusement adaptée à leurs facultés individuelles, un bon nombre d'entre eux peuvent, soit comme ouvriers, soit comme musiciens, arriver à gagner leur vie. Le plus grand obstacle, pour eux, résido dans la défiance du public, lequel, beaucoup plus prodigue de pitié sentimentale qu'il n'est de sympathie, refuse trop souvent d'ajouter foi à la valeur intrinsèque du travail de l'homme privé de la vue. Seul, un patronage dévoué et intelligent peut rétablir l'équilibre entre ce corps et clairvoyant. Il est le principal but de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, fondée à Paris, 31, avenue de Breteuil.

La cécité entravant bien plus l'activité du corps que celle de l'esprit, il est évident que plus l'intelligence est de part dans une profession, moins l'aveugle qui l'exerce aura de désavantage à l'égard du clairvoyant. Telle la profession de musicien: aujourd'hui, au point de vue de l'enseignement, les instituteurs d'aveugles (V. ÉCOLES D'AVEUGLES), ne peut, pour eux, valoir celle-là, lorsqu'un enseignement rationnel, à la fois technique et pratique, les met à même d'y réussir aussi bien que les autres. Les professeurs, soit comme organisés, maîtres de chapelle, etc. En France, un grand nombre tiennent avec distinction les organes d'églises cathédrales ou paroissiales. Presque tous les professeurs d'aveugles suivent les cours du Conservatoire, et vingt-cinq d'entre eux en sont sortis lauréats. L'industrie d'accorder du piano, intermédiaire entre la profession d'organiste et celle de fabricant de pianos, est très avantageuse pour les aveugles; beaucoup l'exercent avec succès chez des facteurs de pianos de Paris et de province.

Plusieurs autres manuels restent accessibles aux aveugles (au Japon, le massage leur est réservé): cannage et emballage, broderie, filoterie, corderie, vannierie, tournage, fabrication des machines à coudre, etc. Il est intéressant de noter que les aveugles sont très habiles à faire les ouvrages de menuiserie, et que, dans ces arts, ils sont parfois très supérieurs à ceux qui voient.

Parmi les aveugles qui, pour s'être particulièrement distingués dans leur profession, ont été décorés de médailles d'honneur, citons-en trois qui avaient perdu la vue en bas âge: Pejoon, qui était professeur de mathématiques au lycée d'Angers; Montal, devenu facteur de pianos à Paris; et, dans les années dernières, à l'Exposition universelle de Paris et de Londres; Sion, qui avait organisé, à l'Institution nationale des jeunes aveugles, l'enseignement de l'accord et avait formé de nombreux élèves, pour lesquels cette profession est devenue un métier lucrative.

En dehors des professions que l'usage a en quelque sorte consacrées pour les aveugles, il en est d'autres où l'obstacle provenant de la cécité a pu être surmonté par certaines personnalités exceptionnellement douées: Louis Vidal, sculpteur animalier, mort en 1892, exposait au Salon et fut souvent médaillé. On a vu des aveugles professeurs de langues, avocats, historiens: Augustin Thierry, William Prescott; prédicateurs: M^{re} de Néger, l'abbé Dufréne. En Angleterre, frappé de la cécité à haute voix, l'aveugle de York (aujourd'hui d'Édimbourg) remplit les fonctions de pasteur, et Henry Fawcett, frappé de cécité à l'âge de vingt-cinq ans, fut longtemps membre de la Chambre des communes et deux fois ministre des postes de la Grande-Bretagne. Les dévoués et généreux patrons de l'Association des aveugles de France remplissent les fonctions de pasteur, et Henry Fawcett, frappé de cécité à l'âge de vingt-cinq ans, fut longtemps membre de la Chambre des communes et deux fois ministre des postes de la Grande-Bretagne. Les dévoués et généreux patrons de l'Association des aveugles de France remplissent les fonctions de pasteur, et Henry Fawcett, frappé de cécité à l'âge de vingt-cinq ans, fut longtemps membre de la Chambre des communes et deux fois ministre des postes de la Grande-Bretagne.

— **AVOULE (L')**, un des plus beaux poèmes d'André Chénier. Un vieillard aveugle et errant, recueilli par de jeunes pâtres, leur raconte sa destinée et chante les aventures des hommes et des dieux. Ce vieillard est Homère. Charmés par ses chants, les habitants de la contrée l'emmenent en triomphe à la ville voisine. Ce morceau est un de ceux qui rendent le mieux au français le charme propre des poèmes homériques.

— **AVOULE (L')**, un des plus beaux poèmes d'André Chénier. Un vieillard aveugle et errant, recueilli par de jeunes pâtres, leur raconte sa destinée et chante les aventures des hommes et des dieux. Ce vieillard est Homère. Charmés par ses chants, les habitants de la contrée l'emmenent en triomphe à la ville voisine. Ce morceau est un de ceux qui rendent le mieux au français le charme propre des poèmes homériques.

— **AVOULE (L')**, un des plus beaux poèmes d'André Chénier. Un vieillard aveugle et errant, recueilli par de jeunes pâtres, leur raconte sa destinée et chante les aventures des hommes et des dieux. Ce vieillard est Homère. Charmés par ses chants, les habitants de la contrée l'emmenent en triomphe à la ville voisine. Ce morceau est un de ceux qui rendent le mieux au français le charme propre des poèmes homériques.

LETTRES ET SIGNES DE PONCTUATION*

Table of Braille characters for letters and punctuation. It shows the Braille symbols for lowercase letters (a-j, k-w) and uppercase letters (A-V), as well as various punctuation marks like apostrophe, hyphen, and symbols for numbers and music.

CHIFFRES ET SIGNES MATHÉMATIQUES

Table of Braille characters for numbers and mathematical signs. It shows the Braille symbols for digits 1-9, 0, and mathematical operators like plus, minus, multiplication, division, equals, greater than, and less than.

* Les gros points représentant les caractères sont en relief; les petits points ne servent ici qu'à indiquer la position relative des gros dans chaque groupe de six.

Alphabet des aveugles (procédé Louis Braille).

Aveugle et le Paralytique (L'), groupe en marbre, de Turcan, qui valut à son auteur la médaille d'honneur au Salon de 1888. Cette œuvre, inspirée par la jolie fable de Florian, se recommande par la solidité et le naturel des attitudes: le paralytique se retient d'une main sur l'épaule de l'aveugle qui le porte, et lui guide le bras de l'autre main. (Musée du Luxembourg.)



L'Aveugle et le Paralytique, d'après Turcan.

Aveugles, à l'usage de ceux qui voient (Lettre aux Les), opuscule de Diderot, publié en 1749. Cet écrit est adressé à ceux qui ont perdu la vue, et elle s'adresse à ceux qui restent malade, à une dame qui cultive la philosophie. L'auteur prend occasion d'une opération chirurgicale faite avec succès, paraît-il, sur un aveugle-né, pour parler tour à tour de l'aveugle et de l'aveugle. L'auteur prend occasion d'une opération chirurgicale faite avec succès, paraît-il, sur un aveugle-né, pour parler tour à tour de l'aveugle et de l'aveugle. L'auteur prend occasion d'une opération chirurgicale faite avec succès, paraît-il, sur un aveugle-né, pour parler tour à tour de l'aveugle et de l'aveugle.

emprisonnement de trois mois et demi au donjon de Vincennes.

Aveugle de Castel-Cuille (r.), poème en patois agnèsin, divisé en trois chants par Jasmin en 1835. Inspiré par une tradition du pays, cette composition délicate, pathétique et touchante, classe Jasmin parmi les vrais talents poétiques du XIX^e siècle. — Au début du poème, Baptiste et sa fiancée, avec leurs amis, vont chercher la fiancée, des branches de laurier, pour jeter sur le chemin de l'église et à la porte des invités de leur noce. Baptiste est sot, car il épouse Angele que contraind par l'avarice de son père; au bas de la colline habite Marguerite, orpheline aveugle, qui est l'écluse de son cœur. La discussion l'aveugle, la vieille Jeanne, vient encore, par ses prédictions, redoubler ses soucis déjà assez cuisants. — 2^e Marguerite fait des châteaux en Espagne pour son union avec Baptiste, lorsque Paul, son petit frère, vient lui faire part du mariage de son fiancé. Elle tombe évanouie. La vieille Jeanne essaye de la consoler. — 3^e Marguerite et son frère sont en route pour aller à l'église assister à la noce. L'orfèvre chante, et Paul recueille son chant de mauvais augure qu'avec sa sœur il a remarqué la nuit de la mort de son père. Ils entrent dans l'église, et quand Baptiste prononce le « oui » fatal, Marguerite tombe morte.

Le sujet est très simple; mais l'harmonie du style et la sensibilité mélancolique qui l'anime d'un bout à l'autre en font un poème plein de charme.

Aveugles (Les Deux), bouffonnerie naïve, en un acte, par Jules Mouaux, musique de Jacques Offenbach, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens (22 févr. 1852). La musique spirituelle d'Offenbach a jeté sur cette petite scène de mœurs ses broderies bouffonnes, vives, alertes, gaillardes. L'air *La lune brûle, le ciel scintille...* est devenu bien vite populaire.

Aveugles de Jericho (Les), célèbre tableau de Nicolas Poussin, représentant le miracle de Jésus. La savante composition de cette toile, la variété des groupes, la clarté de leur mimique, ont fait des *Aveugles de Jericho* un des tableaux les plus fascinants que l'on puisse recommander particulièrement à l'attention des élèves. C'est une œuvre classique que Lebrun et ses collègues ont souvent invoquée à l'appui de leur doctrine.

AVEUGLEMENT (rad. *aveugle*) n. m. Privation de la vue; *Saunderston, malgré son aveuglement, donnait d'excellentes leçons d'optique.* « On dit plus souvent *cécité* ».

— Fig. Trouble, obscurcissement de l'esprit, de la raison: *Il y a de l'aveuglement à ne faire consister l'autorité que dans la force.* (De Retz.)

— Dr. anc. Privation de la vue à laquelle on condamnait les criminels dans certains pays, et particulièrement dans le bas-empire.

— ANTON. Clairvoyance, vision. — PERSPICACITÉ.

AVEUGLÉMENT (rad. *aveugle*) adv. Sans examen, sans réflexion: *Tous les animaux obéissent à leur nature et remplissent AVEUGLÉMENT leur destinée.* (Cuv.)

— SYN. *Aveugle* (à l'), *aveugle* (en). V. *AVEUGLE*.

AVEUGLE-NÉ, NÉE n. et adj. Se dit de celui, de celle qui est aveugle de naissance, au prop. et au fig.: *Ce qui frappe d'abord chez l'AVEUGLE-NÉ, c'est le calme et l'inaction, tout à fait antipathiques à son âge.* (Dufour.)

Plus, la Fortune et l'Amour
Sont trois aveugles-nés qui gouvernent le monde.

AVEUGLER v. a. Rendre aveugle, priver de la vue: *En Chine, on AVEUGLE les condamnés au moyen de deux petites boules de chaux vive.*

— Par exag. Elouir, empêcher momentanément de voir distinctement: *Le passage subit d'une nuit profonde à une lumière éblouissante, aveugle pendant quelques instants.*

— Fig. Priver de jugement; ôter l'usage, l'exercice de la raison: *La colère AVEUGLE.* (Le Sage.)

— Artill. *Aveugler une casemate.* Diriger le feu d'une batterie contre une casemate, dans le but d'en défoncer le canon et de passer ses toits.

— Mar. *Aveugler une voie d'eau, un trou de boulet.* Le boucher provisoirement avec un tampon suifié, avec des plaques de plomb ou de toute autre matière. (*Aveugler* à la même sens, généralisé, en technologie.)

AVEUGLER, v. r. Se priver de l'usage de la vue, se rendre aveugle: *Édipe s'AVEUGLA de ses propres mains.*

— Fig. Se faire illusion, faire un mauvais usage de son jugement, de sa raison: *Il faut bravement savoir s'AVEUGLER pour le bonheur de la vie.* (Joubert.) Ne vous AVEUGLEZ pas par trop de confiance. (C. Delavigne.)

AVEUGLETTE (A L) (rad. *aveugle*), loc. adv. À tâtons, sans y voir: *Chercher quelque chose à L'AVEUGLETTE.*

— Fig. Au hasard, sans examen: *La plupart des hommes jugent à L'AVEUGLETTE.* V. *AVEUGLE*.

AVEYRON. Biogr. V. *AVEIRO*.

AVEYRON (lat. *Veronius*), rivière de France, aff. droit du Tarn, qui arrose les dép. de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Sorti à l'extrémité orientale du dép. auquel il donne son nom, près de Séverac-le-Château, du rebord montagneux du causse de Sauveterre, l'Aveyron arrose, avec des sinuosités multiples, des terrains basiques et primitifs pendant la majeure partie de son cours, se frayant un chemin à travers des défilés solitaires et pittoresques; puis, jusqu'à son confluent avec le Tarn, à 10 kilom. en aval de Montauban, il coule, à partir de Montroulez, dans la belle plaine alluviale qu'il a formée. Il a reçu, pendant son cours de 250 kilom., une série de faibles ruisseaux, puis le Viour, qui l'égale presque; et il a arrosé Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Bru-niquet et Nevezpélisse. Le débit de l'Aveyron — cette rivière est non de navigable ni flottable — oscille entre 5 m. cubes à l'étiage et 1.500 pendant les crues.

AVEYRON (DÉPARTEMENT DE L'). Le département de l'Aveyron doit son nom à la rivière de l'Aveyron, formé du Rouergue et du Quercy. Superficie, 874.333 hectares.

Il comprend 5 arrond. (Rodez, ch.-l.); Millau, Espalion, Saint-Affrique, Villefranche), 43 cant., 302 comm., et une population de 389.464 hab., fait partie du 1^{er} corps d'armée, de la 8^e inspection des pouts et chaussées, et de la 2^{8e} conservation des forêts et de l'arrond. mmérologique



Les Aveugles de Jericho, d'après Nicolas Poussin.

du S.-O. : il ressortit à la cour d'appel de Montpellier, à l'Académie de Toulouse, à l'archevêché d'Albi. Le dép. de l'Aveyron forme une sorte de cirque immense et élevé, s'élevant et s'abaissant à l'O. vers les plaines du Quercy et de l'Albigeois, s'appuyant au N. sur les contreforts du

caires et quelques plaines basses, entrecoupées de non-brèves collines; enfin, à travers ces montagnes, ces collines, ces plateaux, des vallées étroites et profondes. A côté de régions arides, désolées et sans intérêt, on trouve de belles vallées, des forêts, des gorges sauvages, où coulent des torrents; dans les causses, les cours d'eau disparaissent soudain, se croisent des tunnels, des grottes, et reparaissent en cascades abondantes. Les touristes vont en grand nombre dans ce pays pittoresque.

La constitution géologique est simple : des terrains calcaires (Causse Noir, du Larzac, de Saint-Affrique, du Comtal, de Sauveterre) entourés par le plateau schisteux, infertile du Ségala à l'O., les Cévennes granitiques et schisteuses à l'E., les monts d'Aubrac granitiques et volcaniques au N.

Le climat est assez rude. L'hiver dur environ six mois sur les plateaux du nord, et les couvre de neige en abondance. Le sud, où se trouvent de beaux vignobles, est plus chaud. Les récoltes en céréales, abondantes et riches dans le sud, pâles ou tardives dans le nord, ne suffisent pas à la consommation. Le vin est médiocre. Le mûrier ne réussit qu'au sud. Le châtaignier est très cultivé sur les parties élevées. La truffe rapporte beaucoup (Peyrusse, Aspères). Les prairies naturelles, abondantes, nourrissent de nombreuses bêtes à cornes, mais peu robustes, des chevaux, des mulets; le sol perméable des causses porte la race ovine de Larzac, à la fine laine, dont le lait donne le fameux fromage de Rocoufort (8 millions de francs par an).

On compte beaucoup de chèvres et de porcs. Dans les forêts dominent les frênes, châtaignes et sapins, et vivent encore de nombreux loups et renards; peu de gros gibier à poil, mais beaucoup d'oiseaux.

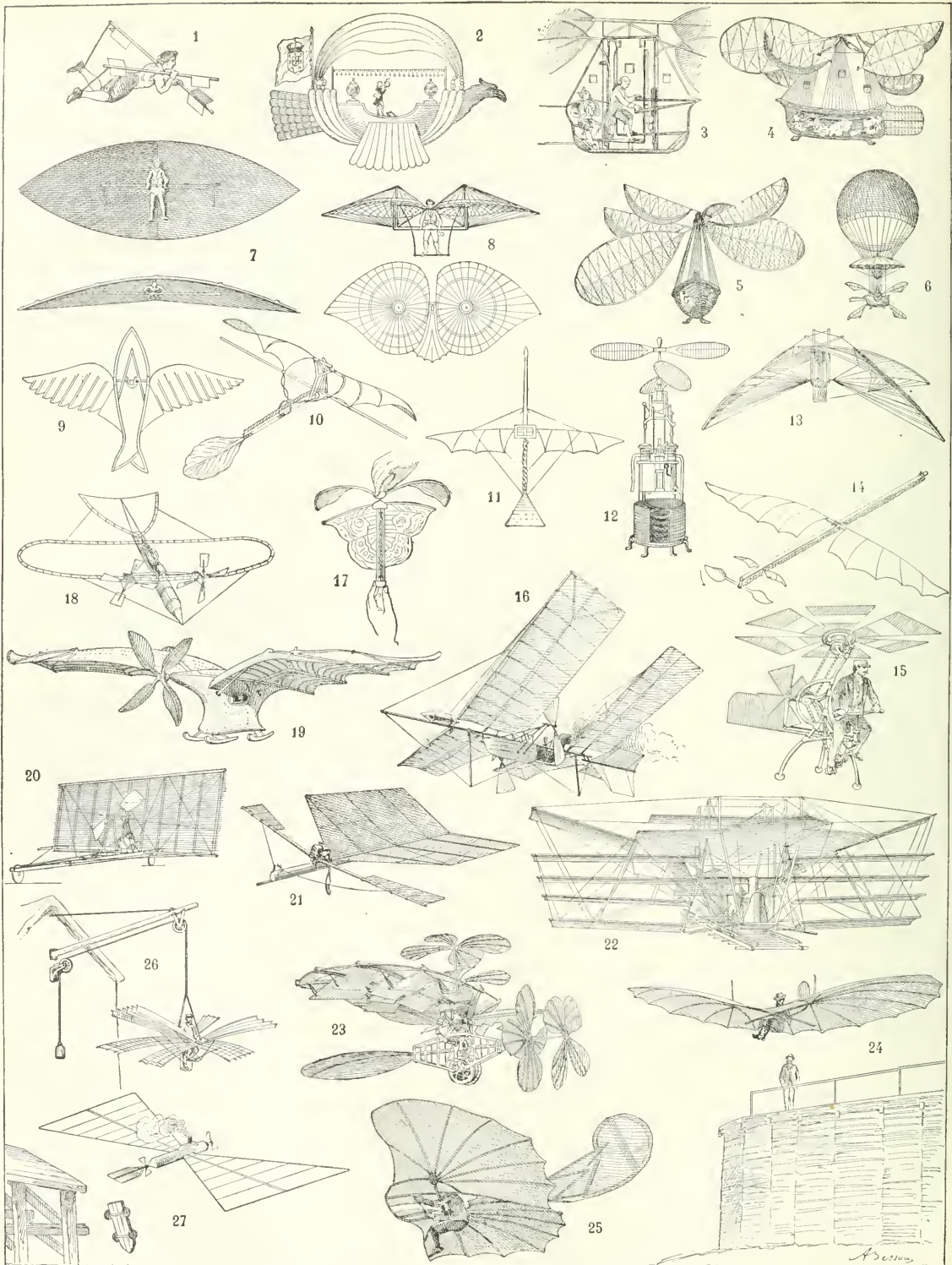
Le département compte des fabriques d'étoffes de laine et de draps communs, des tanneries, des gâteseries. Mais les seuls grands industries y sont l'extraction et l'exportation des minéraux; la houille, le fer et le cuivre, répandus sur presque toute le territoire; les usines de Decazeville, Aubas, Firmy, du Gua, qui occupent près de 6.000 ouvriers, fournissent à la consommation environ 10.000 tonnes de fer par an (dont beaucoup de rails et barres de fer).

L'Aveyron possède des sources d'eaux thermales très



Cantal, des monts d'Aubrac, à l'E. et au S. sur les rampes des Cévennes et de leur prolongement meridional. Le sol est partout fortement accidenté; sur le pourtour, une ceinture à peine interrompue de monts abrupts, élevés; au milieu de ces montagnes anciennes, de vastes plateaux cal-

fréquentés; entre autres, celles de Sylvanès (phthisie pulmonaire, rhumatismes, paralysie, scrofule); de Crasac, eaux ferrugineuses froides (chlorose, leucorrhée, névroses rebelles) et de Camarès-d'Aubrac, eaux gazeuses et salines (affections bilieuses, obstructions du foie, ulcères



1. Appareil volant de Besnier, serrurier de Sablé (1678). — 2. Barque aérienne, de Laurent de Gusman, chapelain du roi de Portugal (1709). — 3. 4. 5. 6. Vaisseau volant de Blanchard (1783-1784) — 7. Projet d'homme volant de C. F. Meierwein, architecte du prince de Galles (1785). — 8. Appareil volant de Deghen. L'appareil était attaché à un aérostat, 1812. — 9. Oiseau artificiel de Le Bris (1817). — 10. Oiseau artificiel d'Alphonse Pénaud (1871). — 11. Oiseau mécanique de Victor Tatin (1875). — 12. Hélicoptère à vapeur du vicomte G. de Ponton d'Amécourt (1865). — 13. Machine volante de Groff (1875-1877). — 14. Aéroplane d'Alphonse Pénaud (1870). — 15. Machine volante de A. Delprat — 16. Aéroplane de Langley (1896). — 17. Hélicoptère-jouet de Dandrieux — 18. Aéroplane à air comprimé de Victor Tatin (1875). — 19. Oiseau mécanique d'Ader (1891). — 20. Disposition caractéristique de l'aéroplane Phillips — 21. Machine volante de Lawrence Hargrave (1833). — 22. Aéroplane de Maxim (1890-91) — 23. Aéroplane de Ludwig (1897). — 24. et 25. Machine volante d'Otto Lilienthal (1896). — 26. Disposition d'un appareil d'études par Otto Lilienthal. — 27. Aéroplane à vapeur du docteur Ch. Richet (1867). V. AÉROSTAT, PARACHUTE.

On connaît aussi le chlorophosphate, le chlorurate, le chlorocarbonate, d'autres combinassons avec le nitrate d'argent, etc.

AZOPHOSPHORÉ, EE (foss — de azote, et phosphore) adj. Qui contient de l'azote et du phosphore : basses phosphorées et AZOPHOSPHÉRÉS.

AZOR n. m. Nom de chien. On l'a souvent employé pour désigner un chien quelconque : Ça griffon, un doyen, un croûte, le premier azor, etc.

AZOR, ville de l'anc. Palestine (tribu de Nephtali), qui fut d'abord la résidence du plus puissant des rois cananéens.

AZOR ou AZORIUS (Jean), théologien, né à Zamora en 1543, mort en 1603. Il entra chez les jésuites et, peu après, la théologie au collège d'Alcala et à celui de Jorlas à Rome. Son ouvrage le plus célèbre, Institutions morales, fut attaqué avec vivacité par les dominicains.

AZORILLE n. f. Genre d'ombellifères, renfermant des plantes vivaces, herbacées, tantôt très ramennues et couvertes de feuilles imbriquées, tantôt, au contraire, plus ou moins allongées et enveloppées par les gaines des feuilles.

AZORITE n. f. Tantalate de chaux (CaTaO³) rencontré dans no trachytes des îles Açores, d'où son nom.

AZOROS. Myth. Pilote du navire Argo, suivant Hésychius.

AZORPYRRHITTE n. f. Minér. Niobate naturel du zirconium. Syn. de PYRRHITTE.

AZOSALICYLÉ (de azo pour azote, et salicylé) n. m. Radical hypothétique au moyen duquel on rapproche les dérivés ammomiacaux de l'hydruie de salicylé. C⁶H³AzO². Si on le suppose uni à 3 atomes d'hydrogène, on aura l'hydruie d'azosalicylé, composé réel qui se produit lorsqu'on fait agir l'ammoniacque sur l'hydruie de salicylé.

AZOSALICYLURE (de azo pour azote, et salicylure) n. m. Sol formé par la combinaison de l'azosalicylé avec un métal.

AZOSME (zoss) n. m. Bot. V. CLADOPHORE.

AZOSULFATE (de azote, et sulfate) n. m. Genre de sels dissolus de l'action du bioxyde d'azote sur les sulfures alcalins.

AZOSULFOPICRAMYLÉ (de azote, du lat. sulfur, soufre, et de picramylé) n. m. Composé cristallin qui se forme quand on met l'essence d'amandes amères en digestion prolongée avec le sulfhydrate d'ammoniacque.

AZOT n. m. Hydruie de sulfazo benzoylé, sulfhydrate d'azobenzole, de l'action de benzène.

AZOT ou AZOTH, anc. ville des Philistins, cap. d'une de leurs cinq satrapies, entre Ascalon et Ekron (auj. Akir). Cette place forte, siège principal du culte de Dagon, fut quelque temps possédée par les Juifs, et fut souvent l'objet des menaces des prophètes.

AZOTE, du gr. a priv., et zô, vie; n. m. Gaz simple, incolore, inodore, et insipide.

— Adjectif. : Le gaz azote et l'oxygène sont les deux fluides qui composent essentiellement l'air atmosphérique. (Vidal.)

— Excès. L'azote, appelé quelquefois aussi nitrogène, a été découvert en 1772 par Rutherford. En 1773, Lavoisier reconnut qu'il existe à l'état libre dans l'air atmosphérique, dont il forme environ les quatre cinquièmes. C'est un gaz incolore, inodore, insipide. Densité 0,973; poids atomique 14; poids moléculaire 28; symbole Az.

L'azote est peu soluble dans l'eau qui n'en dissout à 0° que 0,02 de son volume.

L'azote, comprimé à 150 atmosphères, à la température de 12°, se liquéfie si on le comprime; il se déteinte en maintenant la pression au-dessus de 50 atmosphères. L'azote liquide se solidifie à -207,5 sous la pression de 6 atmosphères.

L'azote n'entretient ni la respiration ni la combustion. Wöhler et Deville ont montré qu'à une température élevée, il se combine à l'oxygène, au silicium, le magnésium. Bientôt que l'azote agit pour le fer affiné moindrement, tous les fers du commerce en contiennent une quantité appréciable.

Sous l'influence de l'électricité et de l'humidité, l'azote s'unit à l'oxygène pour former de l'acide azotique, ce qui explique la présence de cet acide dans les pluies d'azote. L'étincelle électrique peut déterminer la combinaison de l'azote et de l'oxygène pour former l'hyposulfate et l'anhydride perazotique; celle de l'azote et de l'hydrogène pour former de l'ammoniacque. On emploie aussi celle de l'azote et de l'oxygène pour donner de l'acide cyanhydrique. Berthelot a obtenu, en faisant passer du gaz azote, sous l'influence des décharges électriques, un grand nombre de matières organiques absorbantes ou se décomposent.

À la température ordinaire, l'azote n'est qu'un gaz incolore, inodore, et non combustible; il se dissout à 10° dans 1 vol. d'eau et à 0° dans 2 vol. d'eau.

— L'azote forme, avec le chlore, le brome et l'iode des combinaisons instables.

L'azote entre dans la constitution des tissus animaux et végétaux; il est un des principes essentiels de tous les aliments et des engrais. (V. ces mots.) Berthelot a annoncé, en 1866, que l'azote de l'air se fixe sur les sols argileux sous l'influence d'organismes microscopiques.

Préparation de l'azote. Ce gaz s'obtient aisément en enlevant l'oxygène à l'air. On emploie à cet effet le phosphore ou le cuivre. Dans le premier cas, on place un ou deux fragments de phosphore dans une petite coupelle de terre supportée par un liège qui flotte sur une cuve à eau; on enflamme le phosphore, et on recouvre le tout d'une cloche.

Préparation de l'azote (mélangé d'argon) par le cuivre au rouge. A, ballon à deux tubulures contenant l'air; B, ballon à potasse qui retient le gaz carbonique; C, tube rempli de cuivre; E, éprouvette où l'azote est recueilli.

On peut aussi absorber l'oxygène de l'air par le cuivre ou la présence de l'acide chlorhydrique.

Enfin, l'azote s'obtient encore en chauffant l'azote d'ammonium : la réaction donne de l'azote et de l'eau : (AzH⁴)AzO² = 2H²O + 2Az.

Un grand nombre d'autres réactions dégagent de l'azote et peuvent servir à préparer ce gaz.

— Dose de l'azote. Dans les analyses organiques, on dose ordinairement l'azote en volume. Après qu'on a brûlé la matière organique par des oxydants énergiques et condensé l'eau et l'acide carbonique, il reste un gaz qui se peut être le gaz de l'azote.

— Appareil Schloesing pour le dosage de l'azote à l'état d'ammoniacque. A, ballon contenant l'essai saturé par la soude pure; B, serpentin en émail; C, réfrigérant; D, vase contenant de l'acide libre.

— Composé oxygénés de l'azote. L'azote forme avec l'oxygène sept combinaisons qui sont : le protoxyde d'azote,

le bioxyde, l'acide hypozoteux, l'anhydride azoteux, le peroxyde d'azote, l'anhydride azotique, l'acide azotique perazotique.

— Contact de l'eau, les anhydrides azoteux et azotique donnent les acides azoteux et azotiques.

Tous ces composés sont formés à partir des éléments avec absorption de chaleur. La formation du bioxyde d'azote exige la plus grande quantité de chaleur.

Azote d'azote (AzH²), est formé de 1 vol. d'azote et 2 vol. d'hydrogène condensés en 2 vol. On l'obtient en décomposant l'azotate d'ammonium par la chaleur, il se forme de l'eau et du protoxyde d'azote :

(AzH²)AzO² = 2H²O + AzO.

La température ne doit pas dépasser 250°, car il pourrait y avoir explosion.

Le protoxyde d'azote est un gaz incolore, inodore, d'un saveur légèrement sucrée. L'eau en dissout 1/30 à 0°.

Le protoxyde d'azote est peu stable, la combustion du soufre, du phosphore peut se effectuer dans ce gaz; il y a même plus de réaction que dans l'oxygène, en raison de sa plus grande proportion d'oxygène qui le renferme.

— Acide hypozoteux. V. HYPOZOTEUX. — Anhydride et Acide azoteux. V. AZOTEUX. — Peroxyde d'azote. V. HYPOAZOTIQUE. — Anhydride et Acide azotique. V. AZOTIQUE. — Anhydride perazotique. V. PERAZOTIQUE.

— COMBINAISONS DE L'AZOTE AVEC D'AUTRES MÉTALLOÏDES. Sulfure d'azote. Sulfure de fer. L'azote se combine à l'hydrogène, devenant rouge quand on le chauffe à 120°; ce sel se sublime avant de fondre, et détone par le choc ou à 160°.

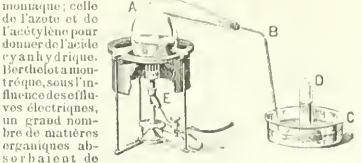
— Chlorure d'azote AzO². Ce composé a été découvert par Dulong en 1812. On obtient ce chlorure, dans la manipulation est particulièrement dangereuse, en renversant sur une capsule contenant une solution concentrée de sel ammoniac une éprouvette pleine de chlorure.

Le chlorure d'azote tombe au fond du vase. On obtient également le chlorure d'azote en faisant passer un courant de chlorure gazeux à travers une solution de chlorure d'ammonium, ou en faisant agir sur ce sel en dissolution une dissolution d'acide hypochloreux.

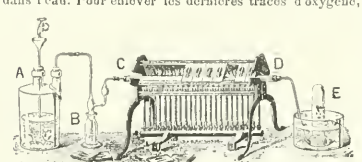
Si l'on décompose, par un courant électrique, une solution concentrée de sel ammoniac, on se procure du chlorure d'azote. Si la solution est recouverte d'une légère couche d'essence de térébenthine, le chlorure d'azote, entraîné vers la partie supérieure du liquide par les gaz qui accompagnent sa formation, détone au contact de l'essence en émettant, comme dans les autres cas d'allures, 3 vol. de chlorure et 1 vol. d'azote.

— Bromure d'azote AzBr². Ce composé se prépare, comme le chlorure d'azote, par l'action du chlorure d'azote sur le bromure de potassium. C'est un liquide brun noirâtre, oléagineux et dégagant une odeur putride très irritante. Ce composé est très volatil; il détone sous l'influence de la chaleur, ou lorsqu'on le traite avec un excès de chlorhydrate d'acide hypochloreux.

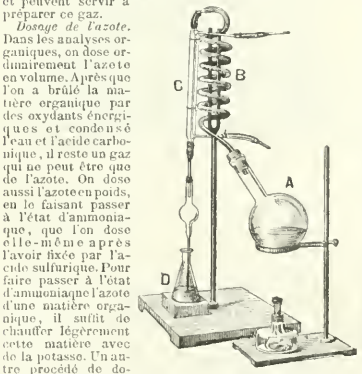
— Iodure d'azote. L'iodure d'azote s'obtient en soumettant l'iodure à l'action du gaz ammoniac, et lavant le produit avec de l'eau, on obtient une poudre noire d'iodure d'azote



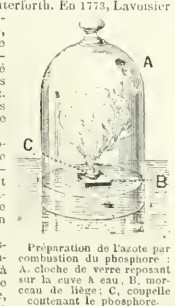
Préparation de l'azote par l'acide d'ammonium. A, corne contenant l'acide d'ammonium; B, tube de dégagement; C, cuve à eau ou à mercure; E, éprouvette; E₂, bec de gaz pour chauffer la corne.

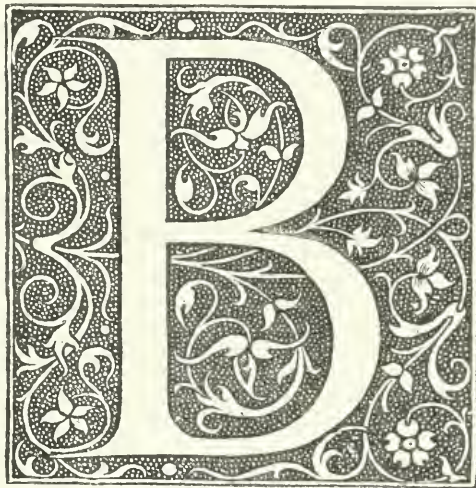
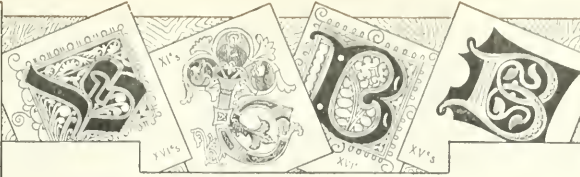


Préparation de l'azote (mélangé d'argon) par le cuivre au rouge. A, ballon à deux tubulures contenant l'air; B, ballon à potasse qui retient le gaz carbonique; C, tube rempli de cuivre; E, éprouvette où l'azote est recueilli.



Appareil Schloesing pour le dosage de l'azote à l'état d'ammoniacque. A, ballon contenant l'essai saturé par la soude pure; B, serpentin en émail; C, réfrigérant; D, vase contenant de l'acide libre.



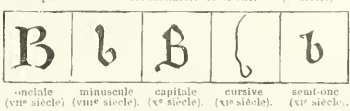


(bé ou be) n. m. La deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes, dans presque toutes les langues anciennes et modernes. Cependant, dans l'alphabet éthiopien, il occupe la neuvième place, et la vingt-sixième dans celui des Arméniens.

— Pictog. Comme l'A, notre B, dans sa forme graphique, dérive d'un hiéroglyphe égyptien par l'intermédiaire du phénicien, du grec et, finalement, du latin. Tandis que la forme phénicienne, dans le *beth* des Hébreux et dans les écritures

devient une boucle dans notre écriture anglaise. Dans l'écriture dite *gothique*, le *b* minuscule et le *e* minuscule ont une forme assez semblable pour prêter parfois à la confusion.

LE B DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU MOYEN ÂGE



forme B pour le son V, comme le grec, a donné à notre son B, qui est aussi la seconde lettre de son alphabet, une forme dans laquelle la pause supérieure se change en une barre à crochet, comme celle de notre F. — Les réformateurs de l'orthographe espagnole (surtout dans l'Amérique espagnole), qui tendent à confondre les sons B et V, adoptent pour l'un et l'autre la graphie B *ber* pour *ver*, *voir*, etc.

— PRONONCIATION DU B. La lettre b est une consonne instantanée qui se prononce en levant tout à fait passage

LE B DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »



au souffle, retenu précé lement par l'obstacle des lèvres : elle est la plus douce des labiales.

— B a beaucoup d'analogie avec les lettres du même ordre, avec les labiales instantanées *p*, *continues* *f*, *v*, ou *nasales* *m*. Toutes ces lettres, d'ailleurs, permènt les unes avec les autres, ainsi qu'on va le voir par des exemples. — P devenu b : *Antipolis*, *Antipolis polentarius*, *goulangier*; *apuleica*, *fontique*; *dupler*, *double*; *tyrannum*, *tambour*. — F devenu b : *Fiber*, nom latin du castor, a donné *niere*, ancien nom français du même animal. Le grec *breui* a donné le latin *eremo*, d'où le français *prémier*. — V devenu b. Le latin *corvus* a donné *corbeau*; *curvus*, *couvre*; *vervax*, *arrais*; *versare*, *berger*; *Vesuntia*, *Beaune*. Les Espagnols prononcent le *b* pour le *v*, et réciproquement, de sorte qu'il vice devient *bise*. Un grand nombre de mots latins ont passé dans le français avec le

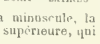
DÉRIVATION ET FORMES DU B GREC

hiéroglyphe égyptien	phénicien	grec cadméen	grec	grec	grec dorien

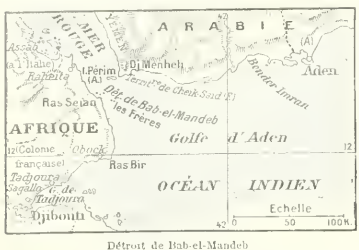
orientales (arabe, zend, tamoul, etc.), a subi des modifications assez considérables et s'est fort diversifiée, elle a assez rapidement atteint, dans nos écritures occidentales, la figure de notre B minuscule, caractérisé par une haste et une double pause. Les tableaux ci-joints permettent de suivre en raccourci l'évolution de cette lettre dans nos alphabets. Comme anomalie singulière, nous noterons la représentation du B par un C dans quelques inscriptions grecques. Dans la minuscule, la lettre allongée sa haste et perd sa pause supérieure, qui

siècle, de même que, dans l'écriture gothique ornée dont les Allemands se sont servis dans les derniers siècles (particulièrement dans les titres d'ouvrages), le G prend une forme voisine du B. Le B barré du moyen âge et des premières impressions désigne le son *ber*, parfois *bar*. Le B apostrophé polonais (B', b') désigne un B faible et légèrement monillé. Notons, enfin, que le russe, qui garde la

LE B DANS LES ÉCRITURES LATINES



BAB-EL-MANDEB, la Porte des pleurs, détroit qui fait et se communique la mer Rouge et l'océan Indien.



Djebel-Mahdi (264 m.), qui forme l'extrémité S.-O. de la péninsule; au N. de cette montagne, d'origine volcanique, se trouve le territoire français de Cheik-Saad...

Les deux voyageurs, ainsi que Périm, sont des régions nues, sans eau potable, paraissent sans ressources naturelles...

BABELON (Ernest-Charles-François), archéologue et numismate, né à Sarrey (Haute-Marne) en 1854. Elève de l'école des chartes...

BABELIQUARIE (baoues), n. m. Variété de quartz hyalin cristallin provenant de Beralstone, dans le Devonshire.

BABELSBERG, château royal prussien, situé sur la hauteur du même nom, près de Potsdam et de la Havel.

BAEENBERG, famille princière allemande, dont les membres possédèrent dès le 13e siècle le comté de Baeenberg.

BABEURRE (de baat, et burree; ou, peut-être, de baat, et baurre), n. m. Liqueur siccative qui reste après le battage de la crème; on l'appelle lait de beurre.

BABENHAUSEN, ancienne seigneurie immédiate de l'Empire, médiévale, ancienne, faisait partie du cercle bavarois de Souabe-Nouveau.

d'Alaed-Daulah, Biber arracha le Khorassan à Ulug Beg, et il fut par conséquent de leurs Etats tous ses frères qui régnaient en Perse.

BABER (Zahir-ed-Dyn-Mohammed), arrière-peut-être de Tamerlan et fondateur de la dynastie des Granids-Mongols de l'Inde, qui n'adit jusqu'à commencement du 19e siècle.

BABERIDES, descendants de Baber (Mirza-Aboulkassim) et souverains de l'Inde. V. INDIE et HOI-MAYOUN, AKHAR, DIHANGBI, SCHAHI-DIHAH, AUBANGZEB, SCHAHI-ALEM, FIROUK-SIY-YAR, MOHAMMED-SCHAHI.—En. une BABERIDE.

BABET (be) n. f. Abréviation populaire du nom propre Elisabeth.

BABET la Bouquetière, surnom appliqué par Voltaire au cardinal de Fleury, pour caractériser son caractère spirituel et ses juifs vers, pleins d'affaire et de prodige maniérée.

BABEUF (Francois-Emile), agitateur politique, né à Saint-Quentin en 1760, mort à Paris en 1793, exécuta avec la révolution plusieurs autres fort modestes, dont le dernier fut celui de commissaire à Terreur, à Rome.

BABEUF (Francois-Emile), agitateur politique, né à Saint-Quentin en 1760, mort à Paris en 1793, exécuta avec la révolution plusieurs autres fort modestes, dont le dernier fut celui de commissaire à Terreur, à Rome.



Babeuf.

BAEF. Trains par Grisel, les conjurés furent arrêtés, et Babeuf et Darrêt condamnés à mort par la haute cour de Vendôme (26 mai 1797). Tous deux se poignardèrent avant de monter sur l'échafaud.

BAEIKOOR: Advlice, Histoire de Babeuf et du babouinisme à Paris 1841.

BABI n. m. Nom donné au partisan du babisme. V. BABI.

BABIA (de Babia, nom d'une déesse venue en Syrie n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des scoli-coriellides, sous-famille des glychytrides, venant dans les formes grandes et petites, surtout au Mexique et au Brésil.



Babia (gr. 4 fois).

BABIANE n. f. Genre d'iridacées, renfermant de petites plantes herbacées, généralement vives, à rhizomes bulboux.

BABICE, village de Russie-Pologne, gov. de Lublin, sur un sous-affluent du Saie; 6,800 hab.

BABICOR (corrupt, du mot bariche), n. f. Faire coiffer sa BABICHE (Pop.).

BABICHE n. f. Petit chien d'appartement, que l'on connaît aussi sous le nom de BICHON.

BABICHON (corrupt de barichon) v. m. Espèce d'épaveur à poils longs et soyeux.

BABICHONNER v. a. Nettoyer, peigner, rendre propre. (Se dit par allusion aux sons qu'on prend d'un babichon);

Nous avons trouvé la baltière occupée à laver et à babichonner la petite fille. (G. Sand.) [FAUC.]

BABIÉ n. m. Entom. V. BABIA.

BABIÉ DE BERCEVAL (Francois), publiciste, né à Lavaur (Tarn) en 1761, mort vers 1830. Il a collaboré à divers journaux, et publié un grand nombre d'ouvrages; Galerie militaire; Correspondance de Louis XVI (1805, apocryphe); Titres de Bonaparte à la reconnaissance des Français; Dico-n-girovactes (1816), ouvrage qui fut saisi et prohibé; etc.

BAB-HOUMAOUYON, expression composée du mot arabe Bah (signif. porte), et du mot persan humayun (auguste, impérial). Elle est employée en turc pour désigner l'empire ottoman, ou plutôt le gouvernement de la Turquie.

BABIL (bil — du gr. habecian, baltuer) n. m. Caquet, bavardage excessif de vaines paroles; BABIL continuel, BABIL prodigieux.

— En bonne part, Agréable facilité de parole, bavardage amusant: Un gentil BABIL. Les jeunes filles acquierent vite un BABIL agréable. (J.-J. ROUSS.)

— Discours ou cri prolongé et vide: Analyse de tous ces Bails ne ferait qu'exagérer, affiger ou dégoûter le lecteur. (L'André.)

— Par anal. Chant babillard de quelques oiseaux, comme la corneille. (Se dit surtout du gazouillement de l'hirondelle; le Châli, le turlupin, le turlupin, le turlupin, le turlupin. Il fruit imitant la voix de quelque un qui babille.)

— Vous fermez votre oreille au babil des fontaines. THEOPHILE GAUTHIER

— N'avoir que du babil, Ne dire que des choses inutiles, futiles, dénuées de sens.

— En T. de venter, Abaissement d'un limier qui donne de la voix à tort et à travers.

— SYN. Babil, caquet. Le babil est une abondance excessive de paroles inutiles; le caquet est mêlé d'assurance, de prétention, quelquefois de méchanceté. Le babil fatigue, mais il peut arriver qu'on s'en amuse; le caquet irrite. On arrête le babil d'une petite fille; on rabat le caquet d'un vantard.

BABILLAGE (Il m. — rad. babil) n. m. Bavardage fatigant. Le babil excessif devient du BABILLAGE. (Girard.)

— En bonne part, Causerie douce, gaie ou amusante: Les deux BABILLAGES de L'Amour. (L'André.)

BABILLANT, ANTE (Il m.) adj. Qui a une tendance à babiller.

BABILLARD (ba' (Il m.)) ARDE adj. Qui parle beaucoup. Homme BABILLARD. Servente BABILLARDE.

— Qui parle sans réflexion, indiscret: On m'a traité comme une petite fille BABILLARDE. Se dit d'un homme qui aime à bavarder. Fém. BABILLARDE. Le qui est accompagné de babillage; Hospitalité BABILLARDE. Il qui sert au babil, que l'on emploie à babiller: Langue BABILLARDE. n. qui porte à parler beaucoup: Tresse BABILLARDE.

— Par anal. Homme qui aime à bavarder; le babil; le Perroquet BABILLARD. Pie BABILLARDE.

— Prov. La joie est babillarde. On aime à parler beaucoup quand on est content, et l'on cherche à communiquer aux autres la joie que l'on ressent.

— Substantif. Personne babillarde: Il faut que les gens de ce pays-ci soient de grands BABILLARDS. (Mol.)

— Argot. n. f. Lettre, missive, à cause des secrets compromettants qu'elle peut contenir. n. m. Confesseur, à cause des conseils qu'il prodigue aux pénitents; et aussi Journal, livre, journal.

— M. large part pour Versailles, Aux pieds de Sa Majesté; Elle lui fonce un babillard, Pour n'en faire défourailler. V. HUGO.

(Dans ce dern. sens, il dit aussi BABILLE, BABILLARDE.) — Chass. Chasseur qui ne sait pas se taire pour chasser sa présence au gibier. Il chien qui crie sans motif.

— Par anal. On dit aussi qu'il faut que l'on descende le grain de la trombe jusqu'aux meules dans les anciens moulins.

— SYN. Babillard, bavard. Le babillard parle trop, mais il ne fait par lezertez, par enfanteillage; le bavard est indiscret et impertinent: il parle trop vite, et il le fait d'importance qu'il prouve sa sottise.

— ANTON. Muet, silencieux, tacteur. Babillard (LE) (the Tattler), journal anglais fondé en 1789 par Steele, qui adopta le pseudonyme de ISAAC RICKERTS, et prit le titre de Babillard, par déférence, dit-il, pour les deux autres grands principes de sa publication et dont il réclamait la protection. Ce journal n'était guère qu'un bavardage insipide. Jacques Addison devint le collaborateur de Steele 1799. Addison y publia des essais brillants. Une exquise raillerie, et à son côté, un style élevé et correct. Le Babillard parut jusqu'en 1711, époque à laquelle le triomphe du parti turgibea Steele fut à en arriver la publication.

— Ce titre fut pris à différentes époques par un certain nombre de journaux politiques ou littéraires. Nous rappellerons: le Babillard, par Cabanis; le Babillard, par Rutledge; le Babillard, journal du Palais-Royal et des Tuileries (1791), qui prit pour sous-titre: ou le Chant du Coq. (C'était un des organes des feuillants.)

BABILLEMENT (Il m.) n. m. Flux de paroles, penchant à babiller; LE BABILLEMENT est parfois un symptôme de maladie.

BABILLER (Il m.) v. m. Parler ou écrire beaucoup, sans ordes, sans suite, et à propos de rien; font ce qui babille, et s'habitue pour sortir, et sort pour BABILLER. (Balzac.)

— Par ext. Dire du mal, médire: Je suis fort bien que sur moi Tu babilles.

— Par anal. Produire un bruit semblable à celui que font des gens qui babillent: Les merles, les grives BABillent. — En T. de venter, Se dit d'un chien qui donne de la voix sans motif. — SYN. Babiller, bavarder, caqueter, jaboter, jaser. Babiller, est dit à tort et à travers, et à propos de choses inutiles; on fatigue souvent les autres en babillant, mais

BABOUCHE (n. pers. pa-pouch, qui couvre le pied, pro- buec à la turque; babouch, n. f. Sorte de pantoufle en cuir de couleur ou en étoffe de soie, sans quartier et sans talon, qu'on porte par dessus la chaussure... l'intérieur des maisons, en Turquie et dans tout le Levant. Le Turc porte en levant majesté, ou tout au moins, un tabouzeau représentant un crocodile qu'il se frotte au milieu de la poitrine. — Un BABOUCHE.



Babouches.

BABOUE n. f. Grimace pour épouvanter les enfants : Faire la BABOUE, ou BABOUE. (Vioux).

BABOUDIENS, puissante tribu de bas Congo, établie depuis l'Éthiopie jusqu'à Stanley-Pool. Ce sont des hommes de grande taille, qu'on reconnaît à un tabouzeau représentant un crocodile qu'ils se frotte au milieu de la poitrine. — Un BABOUDIEN.

BABOUIN (rad. babines, n. m. Espèce de gros singe du genre cynocéphale. — Par ext. Enfant folâtre, tapageur. Dans ces sens s'emploie aux deux genres.) Figure ridicule que les soldats traînaient autrefois sur les murs des corps de garde, pour la faire haïser par ceux d'entre eux qui se rendaient comptables de quelque faute légère. (Haïser le babouin, Se soumettre avec quelque honte. Le duc de Bohem a été contrain de haïser le babouin.)

— Pop. Petite honte que vient aux lèvres.

— Adjectif. Lâche, poltron. (Vioux.) Féminin et adjectif, a signifié aussi sottise, imbécie : *Ak! ak! bécaïss, babouine, qu'elles-zoues faïre avec est homme, la-haut?* (Bér. de Verville.)

— ENCYCL. Les singes à museau de chien avaient été connus dans l'antiquité sous le nom de cynocéphales; l'un d'eux a substitué celui de babouin, mais l'ancien nom a prévalu. Le mot babouin ne désigne plus aujourd'hui qu'un genre de singe, le cynocéphale babouin, répandu dans toute l'Afrique centrale, qui peut servir de type pour les cynocéphales à pelage lisse et à queue nue. Le babouin, singe très robuste, est un de ceux qui résistent le mieux au climat de l'Europe; il les trouve-t-on dans toutes les ménageries. Il s'apprivoise facilement et montre une obéissance et une intelligence remarquables.



Babouin.

BABOINER v. f. Class. V. BABINE.

BABOINER v. n. Faire l'enfant, le babouin. (Marmotte, comme les enfants mutins. Il grimace, remuer les lèvres comme les singes. (Vioux).

BABOINERIE n. f. Enfanceillage ridicule. (Inus.)

BABOUK, bourg de la Bulgarie (arrondissement de Silistrie); 5,400 hab.

BABOUKOS, négres nains rencontrés au Loango, en 1861, par une expédition allemande, et qui paraissent être les Bakké-Baké signalés par Dapper en 1686. La taille des hommes ne dépassait guère 1 mètre, et ils avaient le nez très court et volumineux, avec le front large et des traits bien nigrifiés, quoique la face ne se projetait pas considérablement en avant. Ce sont de grands chasseurs d'éléphants. — Un BABOUKOS.

BABOUMAS, tribu du bas Kassaï, dans le Congo belge. Les Baboumas sont de habiles pêcheurs, qui ont un commerce actif des produits de leur industrie, de poisson séché, de tabac et d'arachide. — Un BABOUMA.

BABOUBYA n. f. Nom sous lequel on désigne les fleurs sèches de la santoline odorante sur le marché du Caire et d'Alexandrie.

BABOUVISMES (1818) n. m. Ensemble des théories politiques et sociales qui composent le système de Babeuf. Babeuf fut un révolutionnaire, et qui survit le 9 thermidor, et qui aboutit à la constitution de l'an III, excita de nombreux mécontentements qu'aggravaient la disette et la misère. Babeuf, mis en liberté par l'annulation du 4 brumaire, se développa dans son journal les idées communistes qu'il avait déjà entrevues certains des philosophes du XVIII^e siècle, et qui avaient trouvé quelque écho pendant la Révolution. La doctrine connue sous le nom de babouvisme, peut être exposée d'après le *Tribuna du peuple*, d'après le *Manifeste de Babeuf*, rédigé par Sylvain Maréchal, et d'après *l'Analyse de la doctrine de Babeuf* que ses partisans firent afficher à profusion. Il essaya sans la Défense d'en atténuer la portée. Voici quels en étaient les principes : 1^o Tout homme a un droit égal à satisfaire à ses besoins, et à jouir de tous les biens de la nature. La société doit affermer cette égalité. La nature impose à chacun le devoir de travailler. Jouissances et travaux doivent être communs. L'appropriation exclusive des biens de la terre est un crime. Il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. La Révolution doit établir le bonheur de tous. Les biens doivent être mis en commun. La terre n'est à personne, les fruits sont à tous. Pratiquement, le peuple doit se déclarer le propriétaire unique du territoire national, et faire le travail universel. Le gouvernement réglera la production et la répartition. Le luxe sera remplacé par l'aïssance et la simplicité générales. Une éducation commune affermera une égalité absolue rigoureuse. « Tels étaient les traits généraux de l'organisation rêvée par Babeuf. Il recruta un certain nombre d'adhérents, dont quelques-uns seulement connaissaient l'ensemble de son programme, les autres étant des égaïitaires à la manière de S. Maréchal, et d'autres des jacobins, qui ne voulaient que continuer le travail universel. La Société des trois qui fusionna avec celle du Panthéon. Ce club ayant été fermé, les conjurés formèrent un directeur secret et préparèrent une insurrection. Dénoncés par Grisel, ils furent arrêtés, le 10 mai 1796, puis défilés, au nombre de soixante-seize, devant la barre cour de Vendôme. Après plus de trois mois de débats, le 26 mai 1796, Babeuf et Darbé furent condamnés à mort, sont autres à la déportation, le reste acquitté. Ce fut la fin du babouvisme, dont s'inspirèrent pourtant quelques

communistes sous le gouvernement de Juillet. C'était la première fois qu'une doctrine socialiste avait apparu non seulement dans le domaine de la philosophie, mais comme un programme de réforme politique. A ce titre, l'importance historique du babouvisme est considérable.

BABOUVISTE (1818) n. m. Partisan du système de Babeuf.

BABRIAS, peuple de la presqu'île du Kattavar, dans l'Inde occidentale. Ils se précédent frères des Radpoures. Ils sont divisés en trois classes : les Ouarous, les Kottas et les Dhankaras. — Un BABRIA.

BABRIUS ou BABRIAS, fabuliste grec dont on ignore la patrie, et qui vivait peut-être au III^e siècle de notre ère. Il recueillit et coordonna un grand nombre des fables que la tradition attribue à Esop, et qu'il mit en vers, dans un style naturel, souvent fin et élégant. Le manuscrit renfermant la plus grande partie des fables de Babrius fut retrouvé en 1810, dans un couvent du mont Athos, par le grec Mimode Minas. Ce sont les fables qu'Étienne Mangiate, arien nous a traduit mises en quatrains.

BABLOR. — Éditions de Boissonner (1814); Lachmann (1815); Schneidewin (1853); Elsehard (1875). — Traductions françaises par Sommer (1818), Touan (1840), etc. — Cf. Daresse, *Babrius et la Fable grecque*, dans la *Revue des études* de 1845; Egger, *Mém. de littérature ancienne*, p. 507.

BABUREN ou BAEUR (Duk Vast), peintre hollandais, ne eu 1570 à Utrecht, mort dans cette ville en 1624, élève de P. Neefs, peignit dans la manière du Caravage des sujets bibliques ou mythologiques, et des tables de genre, et qu'il mit en vers, dans un style vigoureux. Sa meilleure œuvre est une *Mise au tombeau*, à San-Pietro-in-Montorio de Rome (1617).

BABUYANES, petit archipel situé au N. des îles Philippines, dont il dépend, et contenant un volcan appelé *Babuyan*. Ce groupe de cinq îles constitue, avec le petit archipel des Batanes, une province peuplée de 10,500 habitants, qui sont des Cagayanes. — Une BABUYANE.

BABY (mot angl. qui a la même prononciation, et le même sens que le mot français bébé). Petit enfant. *Les baby*. — On peut employer au masculin pour désigner une petite fille : Elle est encore un baby. (Balz.)

— Par ext. Poupée qui ressemble à un petit enfant. V. NENE.

— Au pluri., on écrit *baby* invariable, ou *babies*, à l'anglaise : *avec les délicieux bonnets des baby*. (Balz.) *Les poses comiques et les petits airs faits des baby*. (Gautier.)

— La prononciation régulière, de ce mot anglais est *bebé*; mais il s'est francisé si complètement, qu'aujourd'hui beaucoup d'étrangers, même parmi celles qui savent français, prononcent volontairement, à la française, BABI.

BABY ou BABI n. m. Relig. V. BABI, BAB.

BABYLAS (saint), patriarche d'Antioche, succéda à Zébin, vers 238, et subit le martyre pendant la persécution de Dèce, vers 251. Fête le 24 janvier.

BABYLON, personnage mythique, fils de Belus. Il est un de ceux auxquels on attribue la fondation de Babylone.

BABYLONE, ville antique de la Mésopotamie, dont les ruines sont situées sur l'Euphrate, à 160 kilom. au N.-E. de Bagdad, à 32° 30' de latitude N. et 42° 7' de longitude E.

— Histoire. D'après la Bible, Babylone (v. BABEL) fut fondée dans la plaine de Sennaar par les enfants de Noé échappés au déluge. Après trois générations, au temps de Nemrod, Babylone, la capitale des Chaldéens, fut fondée par Ninus, roi de la Chaldée, mentionnée par la Bible avec Erech, Akkad et Kalneh. D'après les traditions grecques, Babylone (*Babylon*), suivant Ctesias, aurait été fondée par Semiramis, reine d'Assyrie. D'après Hérodote, c'eût été par une autre reine, Nitocris, plus récente, mais aussi légendaire. — Les inscriptions de la Chaldée, sans remonter à l'origine de Babylone, attestent son existence à une époque antérieure à l'an 3755 av. J.-C. — Babylone, dont le nom est écrit dans la forme originale, est citée dans les livres de Hérodote, de Strabon, de Pline, de Plutarque, de Sappir, Ur, Larsam, Avadé, la capitale d'un de ces petits États de la Mésopotamie inférieure ou les sciences et les arts brillèrent du plus vif éclat. Cependant, le nom de Babylone disparaît pendant une longue période de sa vie jusqu'à ce qu'on le retrouve dans des listes de rois ou dans des tables de synchronismes qui mentionnent les principaux événements contemporains de chaque règne des rois d'Assyrie et de Chaldée. Parmi d'autres, nous citons le nom de Hananouris, prince d'origine étrangère, peut-être élamite, et qui fut de Babylone la capitale de la Chaldée. Après avoir affirmé sa puissance sur toute la Mésopotamie inférieure, il signala son administration intérieure par la construction de nombreux canaux et par d'autres travaux. — Aujourd'hui la trace et qui assurement à la Babylone la prospérité jusqu'à l'époque des Achéménides.

— Histoire de Babylone n'est guère connue que par les noms de ses rois, dont la succession est établie par des synchronismes tirés de quelques Assyro-chaldéens. C'est qu'un moment on Babylone, après la chute de Ninive, devint la capitale du monde, que son histoire prend une certaine importance. On arrive ainsi au règne de Nabonnassar, qui vers l'an 626 av. J.-C. fonda la sixième dynastie de Babylone, et dont le fils, Nabonassar, prince d'origine étrangère, peut-être élamite, et qui fut de Babylone la capitale de la Chaldée. Après avoir affirmé sa puissance sur toute la Mésopotamie inférieure, il signala son administration intérieure par la construction de nombreux canaux et par d'autres travaux. — Aujourd'hui la trace et qui assurement à la Babylone la prospérité jusqu'à l'époque des Achéménides.

la chute de Nabonid, dernier roi de Babylone de la dynastie de Nabuchodonosor, l'histoire se poursuit du milieu des envahisseurs, continus de ses habitants, qui cherchaient au vain à recouvrer leur indépendance. Barius eut à comprimer sous son règne trois insurrections, et, pour enlever à la ville rebelle toute force de résistance, il détruisit ses remparts. Il voulut s'emparer de la statue d'or du temple de Belus, mais il n'osa commettre ce sacrilège, devant lequel son fils Xerxès ne recula pas; il ravagea les temples et accumula les ruines dans la grande cité, puis elle languit, successivement appauvrie, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, auquel elle ouvrit ses portes et qu'elle reçut en libérateur.

— La position stratégique de Babylone frappa le Macédonien, qui songea à en faire une capitale. Il employa 10,000 hommes de son armée à déblayer les ruines pour restaurer les monuments, et, à son retour de l'Inde, mourir dans le palais de Nabuchodonosor sans avoir accompli son projet, le 28 du mois Darius (mai-juin) de l'an 321 av. J.-C.

— Après la mort d'Alexandre, l'empire fut démembré par ses généraux, qui cherchèrent à se créer de nouvelles capitales, et abandonnèrent Babylone à la destruction du temps et des hommes; ses temples, ses palais devinrent des carrières et des ouvriers trouvèrent des matériaux pour construire d'autres palais, d'autres temples, Séleucie, Ctesiphon, Bagdad, ont été construits avec les briques des palais de Nabuchodonosor. La ville disparut de jour en jour, dans une lente agonie. Diodore en parle sous



Topographie de Babylone (d'après Oppert)

Auguste comme d'une ville en ruine, rendez-vous de quelques Juifs dont le nombre diminue rapidement. Ce pendant, au XI^e siècle, il y avait encore vingt mille Juifs et une synagogue. C'est là que les rabbins commentèrent la rédaction du Talmud dit « babylonien ». Lorsque les Juifs abandonnèrent, elle perdit jusqu'à son nom. Aujourd'hui, c'est un désert où les savants vont à l'envi interroger ses ruines.

II. LES RUINES. Les ruines de Babylone sont situées dans la vaste plaine où s'éleva aujourd'hui la petite ville de Hillah, chef-lieu d'une sous-division du pachalik de Bagdad; elles sont ensevelies dans d'immenses tangles formés par les débris du palais construit par Nabuchodonosor.

— En dehors de ces grandes ruines, on ne trouve sur le sol de Babylone que des débris informes auxquels on ne peut donner aucune signification. Cependant la langue inscrite qu'on mentionne dans les travaux accomplis par Nabuchodonosor énumère douze temples ou palais qu'il avait édifiés dans la grande cité. C'étaient : le temple de Marik, l'autel des destinées, le temple des basses du ciel et de la terre, le temple de Borsippa, le temple des sacrifices des victimes pures, le temple de Mylitta, le temple de Naba, le temple de Nin, le temple de Samas, le temple de Hadad, le temple de Nana et le temple d'Ana, construit dans le mur d'enceinte.

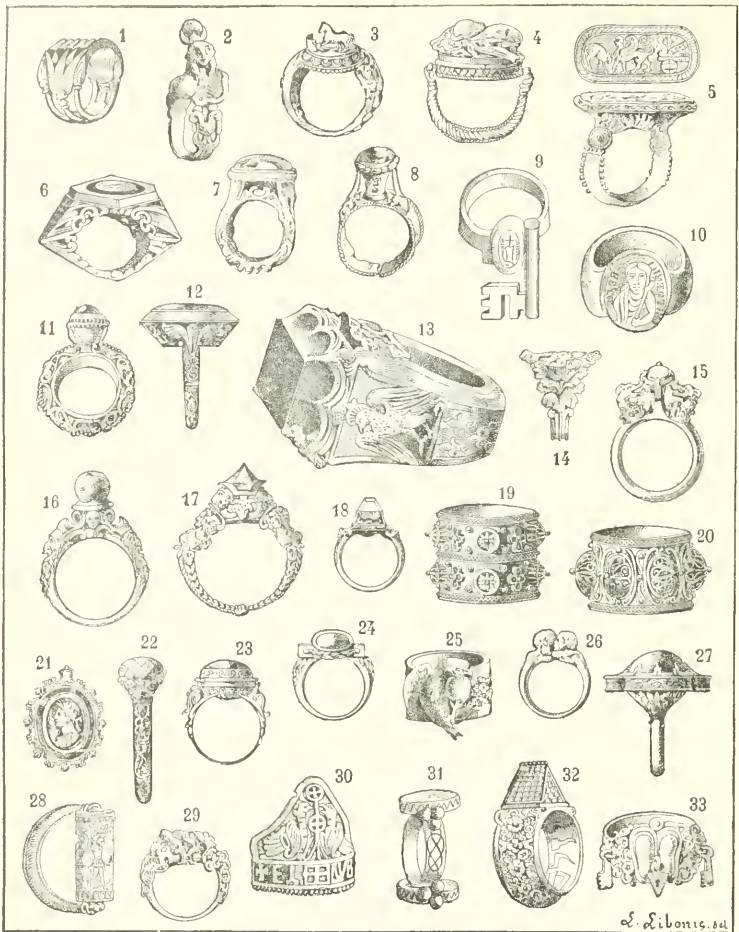
Babylone était, en effet, entourée de remparts; les Grecs les ont décrits, et, malgré les détails qui nous sont ainsi parvenus, il est difficile de se faire une juste idée de leur étendue; les inscriptions sont venues la préciser. La ville était entourée dans plusieurs enceintes. L'une d'elles était la cité royale, où sont situées les ruines des palais que nous avons indiqués. Quant à l'enceinte de la ville proprement dite, elle a dû varier suivant les époques. C'est ainsi que Curba au N., et Borsippa, au S., ont tantôt fait partie de Babylone, et tantôt en ont été séparées.

— La plus grande enceinte, telle qu'elle est décrite dans les inscriptions de Nabuchodonosor, présente une longueur de 490 stades, ce qui est conforme aux indications d'Hérodote. Des vestiges de construction en figurant encore le tracé. Cette vaste enceinte renfermait ainsi une surface de 513 kilom., c'est-à-dire un territoire grand comme le département de la Seine; elle était percée de cent portes, et formait un carré régulier qui était

et joyau, une sorte de gain de survie en augment de dot, que, dans quelques provinces du droit écrit, la femme précède au argent sur les biens de son mari, quand le prédeces de celui-ci amenant la dissolution du mariage.

dan en donne une longue description en faisant remarquer que cet instrument de passe-temps, en soi inutile, peut être appliqué aux serrures à secret des coffres. — Bot. Genre de légumineuses papilionacées-galéées.

Ducs François et Henri de Guise (1807); la Saint-Barthélemy à Orléans; L'Expédition du duc de Guise à Naples, en collaboration avec Jules Loiseleur; la Campagne du duc de Guise dans l'Orléans en 1587 (1885); L'Expédition de l'Amiral de France, en octobre 1575 (1886); etc.



1. Bague égyptienne avec pierre. — 2. Bague égyptienne. — 3. Bague de Ramsès II. — 4. Bague grecque à scarabée. — 5. Bague étrusque. — 6. Bague romaine. — 7. Bague trouvée au Syria. — 8. Bague à chef (gallo-romaine). — 9. Anneau de la Chaldée. — 10. Anneau moyen âge. — 11. Bague du xviii^e siècle. — 12. Bague moyen âge. — 13. Anneau de bronze xv^e siècle. — 14. Bague moyen âge. — 15. Bagues du xviii^e siècle. — 16. Bague à carreaux antique du xviii^e siècle. — 17. Bague à carreaux du xviii^e siècle. — 18. Bague à carreaux du xviii^e siècle. — 19. 20. Anneaux vénitiens du xviii^e siècle. — 21. Bague à carreaux antique du xviii^e siècle. — 22. Bague du xviii^e siècle. — 23. Bague à carreaux du xviii^e siècle. — 24. Anneau du xviii^e siècle. — 25. 27. Bagues du xviii^e siècle. — 26. Bague à carreaux du xviii^e siècle. — 28. Bague à carreaux du xviii^e siècle. — 29. Bague hongroise du xviii^e siècle. — 30. Bague (anglo-saxonne). — 31. Bague à deux échantons (anglo-saxonne). — 32. Bague juive du xviii^e siècle. — 33. Bague de fiançailles (Allemagne).

BAGUENAUDAGE n. m. Action de baguenauder; baguenauderies. Le BAGUENAUDAGE, *voilà à quoi se passe la vie.* (M^{lle} l'Épiniay.)
BAGUENAUDE n. f. Fruit du baguenaudier, espèce de gousses pleines d'air, qui éclate avec bruit quand on la presse avec les doigts; *Les enfants aiment à faire claquer les BAGUENAUDES.*
 — Fig. Héphte, baguenauderie. (Vieux.)
 — Littér. Ancienne pierre de poésie française ou vers blancs, faite en dépit des règles, et qui était une espèce d'amphigouri.
BAGUENAUDEUR v. n. S'amuser à des riens, à des choses frivoles, vides comme les baguenaudes; *Les temporeux s'amusaient à BAGUENAUDEUR.* (J. Banton.)
 — V. a. Jouer, railler, moquer; *Diogène BAGUENAUDEAIT à part soi le grand Alexandre.* (Montaigne.) (Vieux.)
BAGUENAUDIER n. f. Action de baguenauder. || Naïseries, paroles sottes et ridicules.
BAGUENAUDIER (di-é) n. m. Celui qui s'amuse à des choses frivoles; *C'est un BAGUENAUDIER.*
 — Jeu. Ce jeu consiste en un morceau plat de métal ou d'os, percé de onze trous, dans chacun desquels se trouve un fil de fer, qui porte une tête à l'un de ses bouts, afin qu'il ne puisse s'échapper du trou, et dont l'autre est attaché à un anneau. Il s'agit d'enfiler, puis de descendre les anneaux dans un orifice voulu.
 Ce jeu semble remonter au xviii^e siècle. En 1556, Car-

caractérisé surtout par son fruit vésiculeux, qui claque quand on le presse entre les doigts. On le connaît aussi sous le nom de *faux séneclé*, parce que ses feuilles et ses fruits sont purgatifs, administrés à haute dose.
 — ENCYCL. Bot. Les baguenaudiers (*colutea*) sont des arbrustes dont on connaît trois espèces des régions chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Asie. Le baguenaudier commun est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de haut, qui croît spontanément dans toutes les contrées méridionales de l'Europe, à feuilles composées de folioles ovales, rétuses, glauques en dessous; à fleurs d'un jaune foncé. Ce baguenaudier végète dans les sols les plus ingrats.



Baguenaudier.

BAGUENAUDÉ DE PUCHESSÉ (Fernand), publiciste français, né à Orléans en 1812, mort dans cette ville en 1889. Très lié avec l'évêque Dupanloup, il fit partie, sous l'Empire, du groupe des catholiques libéraux. Il était membre et il a été le premier président de l'Académie de Saint-Croix, fondée en 1863. Outre des articles philosophiques et historiques, on lui doit *l'Immortalité, la Mort et la Vie* (1846); *le Catholisme présenté dans l'ensemble de ses preuves* (1859); *Histoire du concile de Trente* (1870); *Accord des sciences et de la religion*; etc. — Son fils, GUSTAVE **BAGUENAUDÉ DE PUCHESSÉ**, né à Orléans en 1845, docteur en lettres, a publié des ouvrages historiques; les

BAGUER (ghé — ital. *baguè*) v. a. Aoc. fr. Donner des bagues (aux) bâtons; *Si les bagues, après avoir bagué les fiancés, vient à mourir avant les épousailles, elle est tenue de rendre les bagues et joyaux aux héritiers du défunt.* (Trévis.)

Comm. Emballer avec précaution, en parlant des fruits qui craignent le transport; *Emballer hier, emballer d'une façon quelconque.* (Vieux et de sens général.)

— Hortic. Inciser circulairement, élever un anneau d'écorce à une branche; (Greffier.)

— Mar. Fixer au moyen de bagues.

Techn. Fatiguer, faire tenir au moyen d'une couture provisoire; *Il faut baguer avant que de cauder.* (S'emploie aussi pour désigner l'opération qui consiste à coudre sur un ruban de peu de largeur un plissé, afin de maintenir les plis d'une manière inamovible.)

— Baguer les tubes à génerateur, c'est garnir les extrémités de ces tubes de viroles qui les fixent aux plaques tubulaires.

Bagué, ée, part. pass. et adj.

— Mar. *Cosse baguée.* Se dit de deux cosses réunies entre elles comme les anneaux d'une chaîne.

— Techn. Fatigué; *Robe baguée.* Plus baguée, Canon bagué, Canon de fusil défectueux, dont la surface intérieure offre une espèce de bourrelet ou boursofflure.

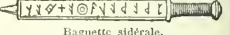
— Tube bagué. Dans les générateurs tubulaires, Tube mis et maintenu en place à l'aide de bagues métalliques.

BAGUER-MORVAN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Malo; 2,000 hab. Pours à chaux.

BAGUER-PICANT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Malo; 1,550 hab. Cordeirie de clavure.

BAGUETTE (ghé) n. f. *Ital. bacchetta*, diale. tiré du lat. *baculus*, bâton) n. f. Verge, petit bâton menu, le plus souvent flexible, et plus ou moins long; **BAGUETTES DE bois**, de verre. *Frapper avec une BAGUETTE.*

— Par anal. Verge qui portent certains officiers civils, dans l'exercice de leurs fonctions; *La BAGUETTE d'un fonctionnaire, d'un avocat.* || *Baguette noire.* Celle du huissier de la chambre du roi ou de la reine, en Angleterre. || *Baguette blanche.* Sorte de bâton de justice en ivoire, que les juges d'un tribunal portaient à la main tant que durait le tribunal, et qu'ils levaient lorsqu'il leur plaisait d'arrêter le combat. || *Baguette sociale.* Baguette blanche qui était portée par un ambassadeur, un messager, un héros, en temps de guerre. (Tout homme envoyé dans le camp ennemi avec cette baguette était inviolable et dût d'après le droit des gens. — Une garnison qui s'était rendue se retirait avec des bâtons blancs.) || *Baguette sidérale.*



Baguette sidérale.

et étroite tablier couverte de caractères cabalistiques indiquant les décans des astres et dont se servaient jadis les astrologues. (Au cours de leurs routes, ces magiciens se servaient de leur baguette sidérale comme de canne, et, comme telle, elle était munie d'une poignée et d'une pointe.)

Baguettes de tambour. Petits bâtons courts et terminés en forme d'olive, avec lesquels on bat le tambour. (On dit de même BAGUETTES DE TIMBALE; BAGUETTES DE TAMBOURIN, DE PASALÉRIE.) || *Ses chœurs, front commun des BAGUETTES DE TAMBOUR.* Comparaison ironique pour faire entendre que quelqu'un a les cheveux plats, raides, droits. || *Baguette de fusil, de pistolet.* Verge de balaine, de bois ou d'acier, qui sert à charger le canon, dans les armes d'anciens modèles, ou à nettoyer le canon.

— Loc. fam. *Commander à la baguette, mener, faire marcher quelqu'un à la baguette.* Commander, conduire avec hauteur et dureté. || *Ne se laissez mener, obéir à la baguette.* Obéir, se plier servilement aux volontés d'autrui.

— *Baguette magique.* Baguette de fée, ou Baguettes de tambour.

simples. Les fées, les sorciers étaient censés opérer leurs tours de force avec ces baguettes. (Se dit aussi dans le sens de Moyens cachés et qu'on croirait suraffectés.) || *Ou dit aussi COUP DE BAGUETTE.* *Je vais, d'un seul COUP DE BAGUETTE, changer les choses de face.*

— Bot. *Baguette d'or.* Variété de graminée jaune.

— Class. Bâton pour battre les buissons et faire partir le gibier, et avec lequel on tient les chiens en crainte.

— *Baguette de veneur.* Verge de six à sept pieds de long que les valets de chasse portaient au moyen âge, et jusqu'au xviii^e siècle et qui leur servait à corriger les chiens.

— *Baguette de veneur.* comme une queue de billard, allant en se effilant d'un talon à la pointe.)

— Fanonn. Les baguettes ou bâtons des auteurs sont nommés chassouris; ils servent à recevoir l'oiscou, afin qu'il puisse se reposer après un vol.

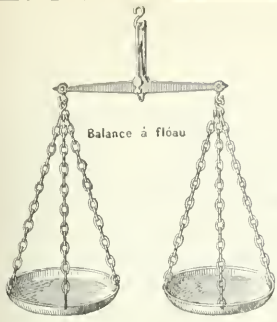
— Hortic. Nom donné à des espèces de tulipes de Hollande dont la tige est élevée, et ce en raison à celles qu'on laisse monter en graines, ou dont le pédoncule est trop élevé.

— Mar. Longue tige de bois qui est une vis à spirale très creuse, permettant d'enlever les toupes qui obstruent un tuyau, un conduit. (On l'appelle aussi TIRE-TOUPES ou TIRE-BOURES.) || *La baguette ou mat de sonneur* est une sorte de matériau allant de la lune au pont et sur lequel glisse la machoire de la corde de goëlette. Le but de ce matériau est de soulager le mat.

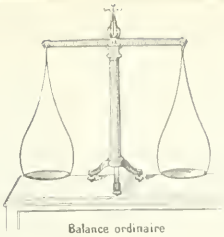
— Pâtechin. Petit tube de bois, de forme cylindrique, que l'artificier emploie pour la confection et le chargement de diverses pièces d'artifice; || *Baguette à rouler.* Qui sert à rouler les cartouches ou cartons d'artifice.



Baguette de veneur.



Balance à fléau



Balance ordinaire



Balance à colonne



Balance de Roberval



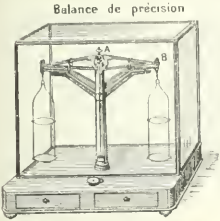
Balance à pendule



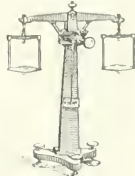
Peson cylindrique



Pese-bebe



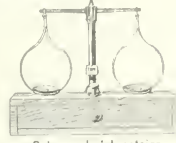
Balance de précision



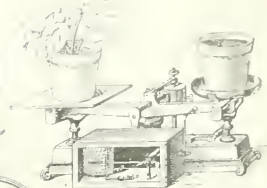
Balance hydrostatique



Pese-lettres



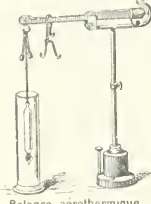
Balance de laboratoire



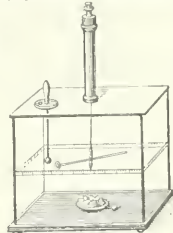
Balance enregistreuse dite évaporimètre



Peson



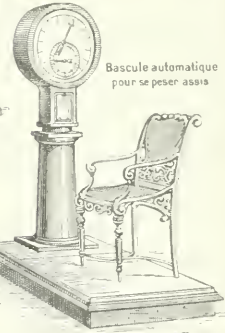
Balance sérothermique



Balance électrique de Coulomb



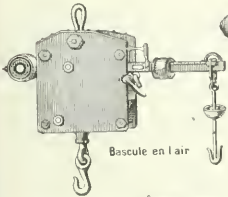
Pese-lettres



Bascule automatique pour se peser assis

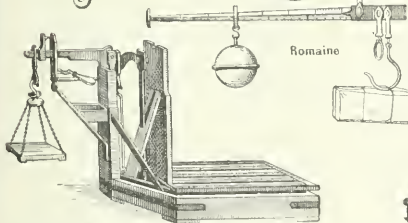


B Couteau à l'attache des plateaux

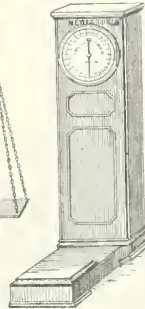


Crochet à viande

Bascule en l'air



Romaine

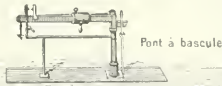


Bascule automatique à cadran

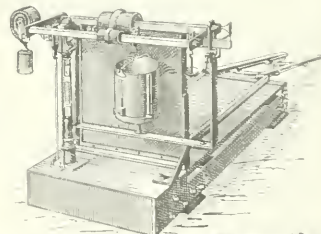


Pese-bebe

Bascule au 10^e (Balance de Quinlenz)



Pont à bascule



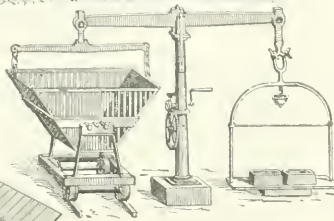
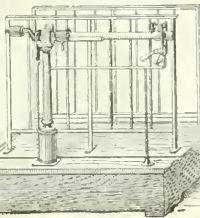
Bascule Densimétrique



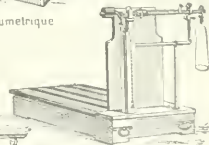
Balance de Reimann pour doser la quantité d'amidon des pommes de terre

V. Fécule.

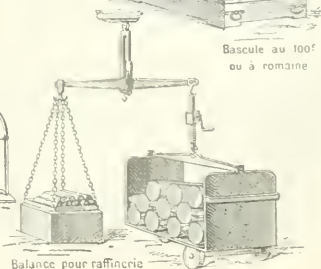
Bascule à béton



Balance avec treuil et wagonnet



Bascule au 100^e ou à romaine



Balance pour raffinerie

— **BIBLIOG.** : Claude Bernard, *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux*. Paris, 1878; J. L. Pezzer, *Traité de zoologie* (Paris, 1892); F. Le Dantec, *Physiologie nouvelle de la vie* (Paris, 1894).

BALANCE n. m. Chœur. Terme de danse indiquant l'action d'un danseur qui fait plusieurs pas sans changer de place. Les mouvements les plus divers des pieds peuvent s'exécuter dans la *balance*, à la condition que le danseur ne se déplace pas. Les pas, dans le balancé, soit à droite, soit à gauche, varient donc à l'infini; toutefois, il en est de plus généralement employés, tels que les glissades et les assemblés.

BALANCER *rad. balancé*. — Prend une cravalle sous le r devant les voyelles a et o : *Je balancé. Nous balancé* v. a. Faire osciller un corps, de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : *Balancer ses bras. Le vent balancé la cime des arbres.* Mettre en équilibre. *Le danseur de corde balancé son corps pour ne pas tomber.*

— Fig. Établir, entre différentes choses, une certaine pondération qui empêche l'une ou l'autre de prévaloir. *Je petits intérêts de commerce ne peuvent plus balancer les grands intérêts de l'humanité.* (Chateaub.)

— Compenser, équilibrer par l'importance, le mérite, la vertu, l'influence : *La nature balancé sans cesse le mal par le bien.* (Barth.) *Il y a un incertain, tenir en suspens.* *Dans le cœur de victoire.* Peser dans son esprit, comparer, examiner contrairement : *Balancer le pour et le contre.*

— Fam. Mystérieux : *Voilà six mois qu'il ne prononçait plus qu'il y avait un balancé.* *Écoudiner*; renvoyer, quitter, surtout en parlant de la femme, et, par extension : *Elle m'a traité de balancé.* — Alors, il faut la balancer. (Monsieur.) *Balancer* a été remplacé par PLAQUER.

— Chœur. *Balancer ses danses.* Avertissement pour prévenir le danseur qu'il faut faire tourner la dame avec laquelle on danse. (Jeu.) *Exécuter le pas nommé « balancé »* : *BALANCÉ* ?

— Mécan. *Balancer une soupape de sûreté.* Adapter à la soupape, avec ou sans l'intermédiaire d'un levier, un poids proportionnel à sa surface et à la pression qui doit la soulever.

— Point. *Balancer une composition, des groupes, des masses.* Les disposer de manière qu'ils s'équilibrent et forment un ensemble harmonieux, sans sacrifier trop marqué de quelque une des parties. *Il balancé une figure.* En disposer les parties dans un rapport de contraste et en même temps d'équilibre harmonieux.

— Mauç. *Balancer la croupe.* Se dit d'un cheval dont la croupe dandine à ses allures, ce qui est une marque de faiblesse dans les reins.

— v. d. Osciller pendant un certain temps : *Lustre qui balancé.*

— Fig. Être indécis, hésiter : *Faut-il opter entre les grands et le peuple ? Je ne balancé pas à jeûner et le peuple.* (La Bruy.)

— Sans balancer, sans hésiter, et, par extension : *Elle m'a traité de balancé.* — Alors, il faut la balancer. (Monsieur.) *Balancer* a été remplacé par PLAQUER.

— Art milit. Se porter alternativement sur un pied, puis sur l'autre, en marquant le pas.

— Comm. *Balancer un compte.* Équilibrer le débit et le crédit en rendant égales les sommes qui s'y rattachent.

— Mécan. En parlant d'une locomotive. Éprouver des oscillations dans le sens de la longueur et de la largeur.

— Techn. Se dit des lisses d'un métier lorsqu'elles se le vont et se baissent plus d'un côté que de l'autre.

— *Balancer un escalier.* Établir le balancement, ou mieux le gronnement des marches.

Se *balancer*, v. pr. Être balancé, osciller, se mouvoir, en penchant alternativement d'un côté et de l'autre : *Lampes qui se balancé en soufflant.* *Balancer sa balance en marchant.*

— Se placer sur une balançoire, une escarpolette, etc., et se mettre en oscillation, ou Mettre à tour de rôle en mouvement la balançoire ou l'escarpolette : *Éprouver le vertige en se balançant.*

— Fig. Être comédien : *Profits et pertes se balancé.* — Comm. Se solder : *Compte qui se balance de tant un passif et tant un actif.*

— Point. Se dit des groupes, des masses qui sont disposés dans un équilibre harmonieux.

— Sys. *Balancer, hêtre.* Le premier se dit surtout quand deux parts se présentent, et qu'on ne sait lequel prendre; le second quand, sachant ce qu'il faudrait faire, on recule devant l'action, retenu par la crainte, par le manque d'énergie, etc.

BALANCIÈRE n. f. Fabrique de balances. || Art de fabriquer des balances. — Action de balancer.

BALANCIER *rad. balancer* n. m. Mécan. Pièce en bois ou en métal, pourvu d'un mouvement oscillatoire et destiné, à travers l'axe qui la traverse, à transmettre ou à former un régulateur un mouvement.

— Arab. Longue perche dont se servent ceux qui dansent sur la corde tendue, pour se tenir en équilibre sur elle.

— Cl. de fer. Tige métallique horizontale, oscillant autour d'un point fixe et réunissant deux à deux les extrémités des ressorts qui supportent le poids de la machine. Cette disposition est prise afin de répartir également la charge sur les deux des ressorts.

— Econ. dom. Traverse aux deux extrémités de laquelle étaient autrefois suspendues les couples de certaines lampes, et particulièrement de celles qui servaient à éclairer un billard, avant l'invention du gaz.

— Fiat. Se dit de l'axe qui dans les métiers à filer *Mull-Jenny*, porte les aiguilles de l'envidage.

— Mar. Appareil de suspension, composé de deux cercles de cuivre concentriques, qui permet aux objets qui en sont munis de se mouvoir en tout sens, et de conserver la position horizontale de l'axe qui les soutient.

— Grosse pièce au moyen de laquelle on ouvre ou l'on ferme les vannes.

— Mines. Bras armés à l'une de leurs extrémités d'un poids suffisant afin d'équilibrer en partie la pesanteur de

la maîtresse tige qui, dans les poits de certaines mines, transmet le mouvement aux pompes d'épuisement.

— Menu. On donnait autrefois le nom de *balancier* à l'aiguille dans lequel on frappait, à l'aide du balancier moétaire, les médailles et les monnaies.

— Navig. Pièce de bois que les Indiens fixent en dehors de leurs embarcations au moyen de traverses en bois léger. Elle a pour but de donner à la proue une plus grande stabilité.

— Pech. Traverse ajoutée aux lignes pour pêcher certains poissons.

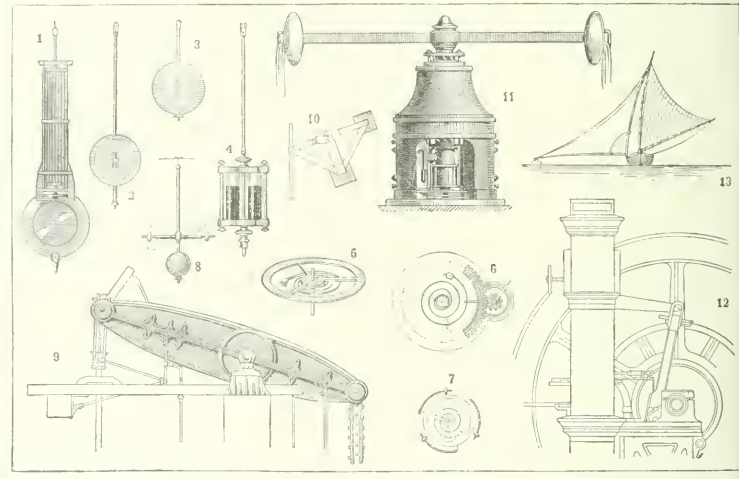
— Techn. Pièce d'horlogerie animée d'un mouvement régulier d'oscillation, et qui reçoit l'échappement. Il y en a de deux sortes : *rectilignes* pour les horloges fixes, *annulaires* pour les pièces portatives comme les montres. (Le terme scientifique est *PENDULE*.) *Balancier compensateur.* Balancier combiné de façon que les dilatations produites sur lui par les variations de température soient compensées par les dilatations en sens contraire.

— Non vulgaire donné au lieu d'une balance.

— Pièce du métier à fabriquer les bas. Dans les papeteries, Tige de fer avec laquelle on délaye la matière contenue dans l'auge, à dans les forges. Pièce de fer recourbée à l'aide de laquelle on manœuvre les soufflets. *Barre servait pour ouvrir et fermer les vannes d'une porte d'écluse.* Croix de fer placée sur l'axe d'une vis sans fin accouplée à une autre vis (cette barre joue le rôle de régulateur de mouvement). *Balancier de pompe.* Pièce de bois ou de fer oscillant autour d'un axe et reliée à l'une de ses extrémités à un piston de pompe, tandis que l'autre est mise en mouvement par une manivelle.

— n. pl. Entom. Petits appendices hexagonaux qui remplacent, chez les insectes diptères, les ailes métalloïdiques.

— ENCYCL. Techn. Le balancier des machines à vapeur est



1. Balancier compensateur Gramme. — 2, 3, 4. Balanciers compensateurs ordinaires. — 5, 6. Balanciers annulaires. — 7. Balancier annulaire compensé au moyen de masses fixées à l'extrémité de lames placées sur le poutre. (Ces lames sont formées de métaux inégalement dilatibles). — 8. Balancier Martin, composé au moyen de deux lames soudées longitudinalement et formées de métaux différents. — 9. Balancier de la machine de Cornwall. — 10. Balancier des machines de Cornouailles. — 11. Ancien balancier moétaire. — 12. Balancier de Thonellier, un presse-monture de Thonellier. — 13. Pirouette à balancier.

un organe qui oscille autour d'un axe horizontal occupant son centre. Son but est de transmettre le mouvement du piston à un arbre moteur à l'aide d'une bielle et d'une manivelle. Quelquefois, cette transmission s'opère directement, lorsqu'il s'agit d'actionner une pompe, par exemple. Ce balancier possède la forme d'un solide d'égalité de résistance, c'est-à-dire composé de deux paraboles se raccordant au milieu de l'organe et dont les sommets constituent ses extrémités. (On le construit généralement en fonte.)

Balancier hydraulique. Cet appareil, inventé par l'ingénieur Perrot au xviii^e siècle, a pour but l'utilisation des chutes d'eau. La machine se compose d'un levier oscillant en son milieu et portant un seau à chacune de ses extrémités. L'eau remplit celui de ces récipients se trouvant en haut de sa course. Son poids le fait descendre tandis que le seau vide monte; ce dernier s'empressant à son tour et le premier se vidant automatiquement, il s'établit ainsi un mouvement alternatif de montée et de descente. Cette machine ne donne qu'un faible rendement.

Balancier moétaire. Cet appareil, inventé vers la fin du xiv^e siècle, plus perfectionné en 1803 par Gingembre, ainsi appelé parce qu'il servait à la frappe des monnaies (v. ce mot) et à l'emploi duquel on a renoncé depuis longtemps en France, se composait d'une vis verticale à filet entré et à pas très allongé. L'extrémité supérieure de la vis portait un levier horizontal aux deux extrémités duquel se trouvaient fixées deux masses métalliques très lourdes et ayant la forme de lentilles. On obtenait un rapide mouvement de descente en exerçant, à l'aide de hantiers, une vive traction sur chacune des extrémités du levier.

(Cetle machine a été remplacée par la presse moétaire nue par la vapeur et inventée par l'ingénieur de Thonellier; la frappe s'opère par l'intermédiaire d'une bielle et d'un volant.)

Balancier de Zamboni. C'est un appareil avec lequel on utilise la tension existant aux pôles d'une pile sèche de Zamboni, pour obtenir des effets d'attraction ou de répulsion sur un petit balancier de très faible poids.

Balancier à bras levés. Elle se compose d'un volant horizontal, calé à la partie supérieure d'une vis verticale; deux plateaux de friction, placés extérieurement au volant, suivant un de ses diamètres, entraînent le volant. Ces plateaux, nus par la vapeur, frottent contre la jante du volant

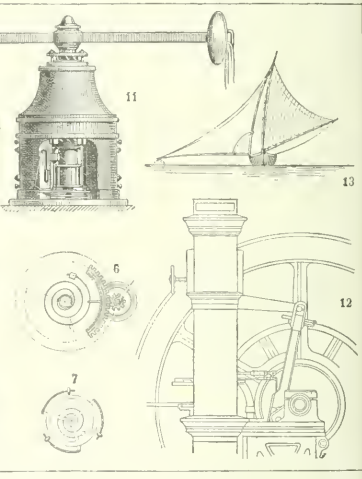
d'une manière alternative, produisant ainsi et à volonté le mouvement rapide à ascension ou de descente de la vis verticale. (Cetle machine s'emploie pour l'estampage des tôles et des métaux précieux; elle sert à la fabrication des convertis et au gainage du carton, du papier, etc.)

Balancier à ressort. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, la vitesse des oscillations du balancier des horloges dépendait de l'impulsion qu'on lui donnait; les constructeurs français, vers 1674, appliquèrent un ressort au balancier, de façon à rendre les oscillations régulières. Cette invention est due à Hooke, suivant les Anglais; en tout cas, Pierre Leroy, constructeur français, reconnut le premier qu'il fallait donner un ressort une épaisseur et une longueur convenables, afin d'obtenir l'isochronisme.

— Entom. Les balanciers, qu'on nommait autrefois *balanciers*, sont caractérisés par une petite tige ou stylet, terminée par un bouton ou *capitule*. Ils s'insèrent à nu, ou bien sont reconvertis à la base par une expansion membraneuse nommée *cuticulaire*. Les balanciers semblent servir à maintenir l'équilibre du corps de l'insecte pendant le vol; si l'un vient à le couper entièrement, on d'une tige (entom.), même à enlever le bouton terminée, le vol, sans être complètement empêché, est rendu très difficile.

BALANCIER *rad. balancé* n. m. Techn. Celui qui fait on qui vend des balances. || *Balancier ajusteur.* Ouvrier qui fabrique les poids et les mesures.

— ENCYCL. Hist. BALANCIERS (Corporation des). Ils ne formaient pas, à l'origine, une corporation indépendante. Il n'est pas question d'eux dans le *Livre des Métiers*,



1. Balancier compensateur Gramme. — 2, 3, 4. Balanciers compensateurs ordinaires. — 5, 6. Balanciers annulaires. — 7. Balancier annulaire compensé au moyen de masses fixées à l'extrémité de lames placées sur le poutre. (Ces lames sont formées de métaux inégalement dilatibles). — 8. Balancier Martin, composé au moyen de deux lames soudées longitudinalement et formées de métaux différents. — 9. Balancier de la machine de Cornwall. — 10. Balancier des machines de Cornouailles. — 11. Ancien balancier moétaire. — 12. Balancier de Thonellier, un presse-monture de Thonellier. — 13. Pirouette à balancier.

d'Étienne Boileau. Les balanciers dépendaient sans doute, de cette époque, de la corporation des orfèvres ou de celle des bâteurs. Au xv^e siècle, ils marchent sous la même bannière que les « fondeurs, chanderniers, espigliers et graveurs de sceaux ». Au xviii^e siècle, ils sont avec les chaudronniers et potiers d'étain. En 1691, à Paris, ils n'étaient encore que six milliers; en 1766, ils sont quinze. Les jurés balanciers avaient le droit d'assister aux visites des marchands qui usent des poids et balances.

BALANCIÈRE (*rad. balancier*) n. f. Mar. Cordage classé dans les manœuvres courantes.

— ENCYCL. *Être* *après dans la balance*, Expression utilisée chez les marins pour signifier, Être dans une situation pénible, embarrassante.

— Pop. Au pl. : BRÉTELLES.

— ENCYCL. *La balance* peut être en chaîne. Elle sert à maintenir et à dresser les verges, à appuyer les cornes de goëlettes, à soutenir le gui, les tangons, les boussoirs d'embarcation, les ancre-hauts; aussi on dit : *BALANCIÈRE de lumière, de perroquet, de basse-vergue, de tangon, etc.* (Suivant l'effort à faire, la balance est simple ou double, quand on veut renouer une vergue qui doit subir un effort par son extrémité; embranchement d'une ancre, de matériel, etc., on y ajoute une fausse balance, qu'on enlève après l'opération.)

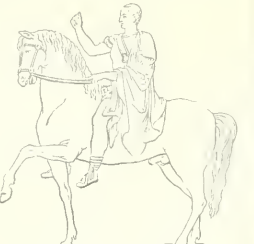
BALANÇOIRE n. f. Longue pièce de bois, soutenue dans son milieu par un point d'appui, et à laquelle deux personnes, placées sur ses deux bouts, imprimant un mouvement alternatif d'ascension et de descente : *La balançoire est à la fois un objet d'amusement et un instrument de gymnastique.*

— Planchette suspendue à deux cordes et sur laquelle on se balance assis ou debout. Syn. ESCARPOLETTE. *Balançoire russe.* Racelle, fanteuil, etc., qui s'élève et redescend autour d'un axe, etc., et qui sert d'amusement dans les fêtes foraines.

— Fig. et fam. Baliverne, sornerie, conte en l'air, chose en soi fautive : *Je n'en ai pas que de balancer.* *Balançoire russe.* (Labièche.) *Envoier quelqu'un à la balançoire.* L'envoyer promener, se débarrasser de lui.

— Argot de théâtre. *Faire la balançoire.* Ajoûter à son rôle des saillies, des jeux de scène improvisés.

trouvées sans tête et sans inscription, représentaient Balbus le père. On a désigné quatre autres statues très élégantes, représentant de jeunes femmes dans des attitudes diverses, comme on le voit en effet dans les statues de Balbus. La fille est en partie par une statue d'une belle exécution, qui représente Cécilia, femme du consul, avec les emblèmes de la muse Polymnie.



Statue de Balbus (le père). Puelletti d'Herculanum

BALBUS (Piotre), savant littérateur italien, né à Venise, ou, suivant d'autres, à Pise, mort en 1479. Il était évêque de Trojes, en Calabre. Outre des ouvrages de théologie, il donne des traductions latines d'auteurs grecs.

BALBUTIANT (si-mn), ANTE adj. Qui balbutie, ou qui parle soit avec hésitation, soit d'une façon imparfaite. ENFANTS BALBUTIANTS. ÉLOQUENCE BALBUTIANTE.

BALBUTIE (si) n. f. État de celui qui balbutie : La BALBUTIE de l'enfant, de la vieillisse.

Par ext. Manière de s'exprimer enfantine et peu précise : Autre langage que celui qui révéla le motif de sa théologie de la BALBUTIE des premiers âges. (Dider.)

Particul. Bagatelles, enfantillages : Ne dire que des BALBUTIES.

BALBUTEMENT (si-mn) n. m. Manière de parler d'une personne qui balbutie : Le BALBUTEMENT d'un enfant, d'un voyageur. Mots prononcés ou balbutiant. Tenus BALBUTEMENTS. Paroles prononcées au hasard. Je faisais une prière, qui ne consistait pas en un vain BALBUTEMENT des lèvres. (J.-J. Rousse.)

ENCYCL. Observé presque exclusivement chez les enfants qui n'ont point acquis le développement de ses organes vocaux, le balbutement peut exceptionnellement avoir pour cause une vive émotion, une grande frayeur, ou même simplement l'ivresse ; il est aussi quelquefois symptomatique d'une maladie, et alors il est produit par l'importance dans laquelle on trouve le système nerveux central de commander aux organes de la phonation. Le seul moyen efficace pour remédier à ce défaut consiste à faire parler très hautement, de manière à faire perdre l'habitude d'articuler très distinctement toutes les syllabes.

BALBUTIER (si-mn) v. lat. *balbutere*; de *balbus*, bégaiement, et *butere* d'où *butere*, plus, de l'impart. de l'ind. et du pres. du subj. : *Non balbutient, qui non balbutient* v. n. Prononcer indistinctement, avec hésitation et difficulté, surtout les lettres *b* et *t* : Quand on a trop bu, on commence à BALBUTIER.

Par ext. Avoir de la peine à s'exprimer, par timidité ou par quelque autre sentiment qui cause du trouble : *L'écolier BALBUTIE quand il ne sait pas sa leçon.*

v. a. Prononcer en balbutiant : *BALBUTIE son rôle.* Enoncer, dire d'une manière enfantine : *Le cher Hugon, enfant enfanant, BALBUTIE des stupidités.* Lamart.

— SYN. *Balbuter, bégayer, bredouiller.* On balbutie soit parce qu'on ne sait pas articuler et c'est le cas des petits enfants et de certains vieillards, soit parce qu'on est troublé. *Bredouiller*, c'est proprement répéter les syllabes, soit parce que la syllabe suivante paraît difficile à prononcer, soit pour gagner du temps quand on ne sait pas trouver ce qu'il faudrait dire. *Bredouiller*, c'est parler trop vite et ne se faire entendre que des sons indistincts.



Balbuzard

BALBUTIER, EUSE n. o. Celui, celle qui balbutie.

BALBUZARD ou **BALBUSARD** (mr — de l'angl. *baldbuzard, buzzard*) n. m. Nom vulgaire des oiseaux rapaces diurnes de genre *FALCON*. V. ce mot.

— ENCYCL. Les *balbuzards* sont des faucons à bec court, diplopes et ont une longue spatule corrodée. On les voit en tout temps dans les intermédiaires, et le doug externe est versatile. Le *balbuzard hivernal* se rencontre dans l'hémisphère septentrional.

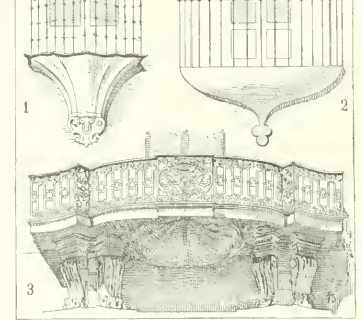
plus ou moins large, portée, en saillie sur une façade, par des consoles ou des colonnes, en forme d'une balustrade, et communicant avec l'intérieur par une ou plusieurs ouvertures : Prendre l'air sur un BALCON.

— Par ext. Ouvrage de serrurerie ou de menuiserie servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon proprement dit. — *Pop. Il y a du monde sur le balcon.* Se dit d'une femme qui a une gorge opulente.

— Mar. galerie couverte ou découverte, établie à l'arrière des navires. Sur les anciens vaisseaux, il en existait deux ou trois, correspondant aux batteries, et richement ornés, du moins appelés, souvent les *jardins*. Dans la nouvelle marine, quand ils existent, ils sont aussi simples que possible, et souvent garnis d'artillerie à tir rapide ou de projecteurs électriques.

Techn. Métal qui se trouve à l'extrémité des pièces courbes, au point de réunion des moules.

— Théât. Prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène, à droite et à gauche : *Loges de BALCON*.



1. Balcon des ruines du palais de l'ordre de Santiago, à Tolède (Espagne). 2. Un balcon à Saragosse. 3. Un balcon du palais Borja, à Gènes (Italie).

le mur où en les pratique et le dit héritage ; cette distance doit se compter depuis la ligne extérieure des balcons ou autres saillies jusqu'au point où commence l'étage voisin (V. C. civ., art. 678 et 680). Quant aux balcons sur la voie publique, le droit de les établir est soumis à des règlements particuliers ; c'est une question d'alignement, qui rentre dans les attributions du pouvoir municipal. Des articles municipaux peuvent réglementer le droit de placer sur les balcons des pots, vases ou caisses de fleurs. D'ailleurs, l'exposition sur les balcons et le jet par les balcons de toutes choses quelconques de nature à nuire par leur chute sont soumis, d'une façon générale, aux dispositions des arts 21 et 42 de la loi C. pén. et punis, en vertu de ce texte, d'une amende de 1 à 5 francs.

BALDACCI le baron Antoine), diplomate autrichien, né à Presbourg en 1767, mort vers 1830. Ministre de l'empereur François II, il se fit remarquer par sa liaison avec la France et Napoléon.

BALDAQUIN (bir — ital. *baldachino*; forme de *baldrac*, étendard) n. m. ou s. m. Ornement de toit et de soi, employé à la confection des dais n. m. Tenture dressée au-dessus d'un trône de prince ou d'évêque, d'un catafalque, etc. : *Au-dessus du trône s'élevait un BALDAQUIN portant des bords d'argent et six giriflans d'un même métal.* (Mérime.) Sorte de tenture sous laquelle on porte le Sacrement, sous lequel on reçoit les princes, les évêques. En ce sens, aujourd'hui, on ne dit plus que *DAIS*. « Petit dais carcé d'étoffe, qu'on suspend au-dessus d'un lit, et auquel tenaient les rideaux : BALDAQUIN de soie, de velours. Lit à BALDAQUIN.

ENCYCL. Anc. chim. Nom d'une étoffe de soie. V. BAUDEQUIN.

— Ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en métal, qui couronne l'autel d'une église : *Les baldaquins de Saint-Pierre de Rome.* Le BALDAQUIN de Louis des Invalides, du Val-de-Grâce, à Paris.

— ENCYCL. Le *baldaquin* est un édifice d'architecture ou de tapisserie destiné à orner d'un ameublement siége ou d'un lit, dans ces deux derniers sens il est synonyme de *DAIS* ou de *CIEL*. (V. ces mots.) Parmi les baldaquins d'architecture, il faut distinguer celui de Saint-Pierre de Rome, élevé de 20 mètres sur de hautes colonnes. Dans les palais apostoliques, il y a de ces baldaquins richement ornés en velours brochés, et dont l'importance répond à celle des pères où ils sont dressés contre une muraille. Dans les palais italiens, il existe des baldaquins dont le nombre et la nature répondent à un ceremonial exact. Le mot *baldaquin* n'appartient pas en Italie au *xv* siècle : c'est à peine si sous le règne de Louis XIV est d'usage en France. Mais il est entré dans la langue courant des tapissiers du *xvii* siècle, qui ornent les grands lits de parade de baldaquins en forme de dômes, avec des galeries brodées, des panaches de plumes, et autres ornements s'allant aux retombées des rideaux, des dossiers, des tentes.

BALDARI Jean-Baptiste), peintre de l'école genoise, vint vers la fin du *xvi* siècle en Italie. Il fut d'abord travaillant de la cathédrale de Pistoie, et périt subit, à fresque, des traits de la vie de saint Félix, à la chapelle du Saint-Sacrement.

BALDASSERONI (Jean), homme politique italien, né à Livorno en 1790, mort à Florence en 1876. Directeur général des finances en Toscane, il entra au ministère en 1819, suspendit la constitution, supprima la liberté de la presse, augmenta les impôts et s'opposa toujours au rétablissement du régime constitutionnel. Il contribua par là à la chute de Léopold II en 1859. Baldasseroni a été appelé le *mauvais génie* du grand-duc.

BALDASSINI (Hieronymo), historien, né à Jesi (Marche d'Ancone) en 1720, mort en 1780. Il a publié un ouvrage important : *Memorie storiche della città di Jesi* (1765).

BALDAYA (Alfonzo), voyageur portugais du *xv* siècle. Vers 1434, il explora la côte occidentale d'Afrique, entra dans une baie à laquelle il donna le nom de *Angra dos ruyos*, puis revint en Portugal en 1436, rapportant nombre de précieuses observations géographiques.

BALDE n. f. Poids utilisé autrefois à Lisbonne pour le charbon, et qui valait 356 kilogram. 9.

BALDE DE WALDIS (Pierre), célèbre juriconsulte italien, né à Péruse en 1324, mort d'hydrophobie en 1400, professa le droit et devint le rival de son maître, Bartole. Ses écrits sont peu estimés aujourd'hui.

BALDE ou **BALDUS** (Pietro), jurisconsulte italien, né à Péruse en 1327, mort à Paris en 1406. Baldus, élève de Bartole, professa le droit avec grand succès. Il a exercé en même temps d'importantes fonctions publiques. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le droit romain, le droit féodal et le droit canonique ; il avait fait de ce dernier droit une étude approfondie.

BALDE (Jacques), jésuite, poète latin, né à Eoissheim (Alsace) en 1604, mort en 1668. Il fut surnommé l'Horace de son pays. Un de ses poèmes, intitulé *Vénus triens*, lui valut une médaille d'or de la part du pape Alexandre VII. Ses œuvres choisies ont été publiées à Zurich, en 1805.

BALDE ou **BALDEUS** (Philippe), missionnaire hollandais, vivait à la fin du *xv* siècle. Il prêcha l'évangile dans l'île de Ceylan. Il a laissé un ouvrage intéressant : *Description de l'île de Ceylan, de Malabar et de Coromandel* (en hollandais, 1672).

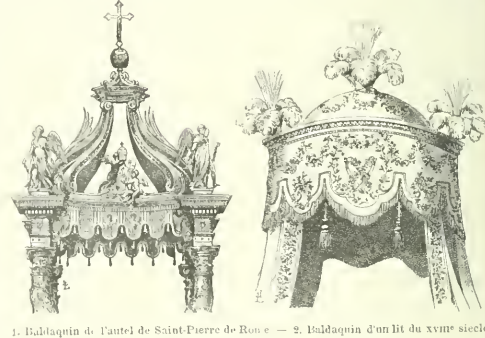
BALDELLI (le comte Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Cortone en 1786, mort en 1891. Il émigra, en 1794, de France, où il s'était combattu contre la république, et mourut gouverneur de Siegne. Il était président de l'Académie de la Crusca. On lui doit un ouvrage rempli de recherches, *Pétrarque et ses œuvres* (1797) ; une *Vie de Boccace* très estimée (1806) ; un *Éloge de Machiavel* placé en tête de son édition du célèbre publiciste, etc.

BALDELIE n. f. Genre d'halimacées, renfermant des plantes des marais d'Europe et d'Algérie.

BALDENBURG, ville de Prusse (Province actuelle), sur la rive de *Baldern* ; 2,235 hab. Tonneleries et chausseries.

BALDENSEL ou **BOLDENSEL** (Guillaume DE), dominicain et voyageur allemand du *xv* siècle, qui s'appelait Othon de Niensin de son vrai nom, exécuta, entre 1332 et 1335, un voyage en Orient au cours duquel il visita Constantinople, la Phénicie, l'Égypte, le mont Sinaï et Jérusalem. Il en rédigea, en 1336, une relation latine qui a été traduite en français et en allemand.

BALDER ou **BALDR**. Dans la mythologie Scandinave, fils d'Odin et de Frigga, mari de Nanna, le plus beau, le plus sage des dieux. Il habitait un palais magique, où il était assis de rêves terribles qui pronostiquaient sa mort. Sa mère, Frigga, voulait conjurer le danger, et fit prêter à tous les êtres animés et inanimés le serment de ne pas nuire à Balder ; cependant, elle négligea une plante chétive : le gui. Pendant que les dieux s'amusaient dans Asgard à éprouver l'invulnérabilité de Balder, on lui lançait des pierres, des flèches et autres objets. Loki, le dieu du mal, va trouver Hœder, frère aîné de la guerre et frère de Balder, et arme son bras d'un râteau de gui et l'invite à prendre part au jeu. Balder, frappé par Hœder,



1. Baldachin de l'entrée de Saint-Pierre de Rome. 2. Baldachin d'un lit du *xv* siècle.

tombe mort. Les dieux, indignés, ne peuvent le venger, car Magnifick est un feu d'aspect inviolable ; ils font à Balder de magnifiques funérailles. Frigga dépêche Hermolder, le messager des dieux à Hel, qui régnait au séjour de la Mort, pour lui redemander son fils, moyennant une rançon. Hel exige que tous les êtres parlant Balder, pour le rendre à sa mère, un seul resteur ses armes ; c'est Loki, géant dont Loki a pris la forme. Toutes les prières sont vaines pressés de lui. Balder doit rester au pouvoir de Hel jusqu'à Ragnarok (grand périssement). Alors, il rebattra le Gimle (ciel) avec ses frères, et y régnera éternellement.

BALDÉRIC ou **BALDRICUS**, ou **BALDRIC**, que les chroniqueurs disent avoir été le quatorzième évêque d'Utrecht, du 918 à 972. Il rétablit l'ordre et la sécurité dans les domaines de l'évêché ; il réussit à reprendre les biens perdus, se fit accorder de nouvelles possessions par Henri l'Oiseleur, futna sa ville épiscopale en vue de nouvelles attaques des Northmanns, et releva les églises du

le Skager-Rack par les grands lacs suédois, cette mer ne dut plus être regardée comme une dépression commu-

me aux plaines de l'Europe occidentale, mais se

s'assèchait presque complètement si le niveau des eaux

bassait de 100 m. La profondeur maximum, 430 m., est au N. de l'île Gotland, et cette fosse est séparée de celle du golfe de Bothnie par un plateau sous-marin, qui porte l'archipel d'Åland et d'Öröholm, les autres îles tiennent un côteintien. Les marées de la mer du Nord d'atteignent pas la Baltique, et l'évaporation s'y trouve si insignifiante, l'apport des eaux douces par les rivières si considérable, qu'elle est fort peu sensible.

BALUCI (Mihail), poète polonais, né et mort à Cracovie (1817-1911). Il s'est surtout fait connaître comme auteur dramatique. Nous citerons, parmi ses pièces : La Chasse à l'Homme (1865); les Conseils de M. le Conseiller (1875); les Diligents (faivants) (1872); les Emancipés (1873); le Théâtre d'amatéurs (1878); les Oies et les Ousins (1885). On lui doit aussi des poésies comme Rompage (1881); Amour tranquille et, Sans demeure (1893); les Alpâtres de Cracovie (1876); la Volonté paternelle (1879); Pour les pêcheurs non commis (1879); Pour un morceau de terre (1886); etc.

BALUE (Jean), appelé le plus souvent de LA BALUE, ministre de Louis XI et cardinal, né en 1421, selon toute vraisemblance, au bourg d'Angles, près Montmorillon. Son père était sans doute Thomas de Balue, châtelain du lieu, et non un savetier ou un cordonnier comme on le dit généralement. Présenté à Louis XI par Charles de Melun, il sut bientôt capter ses bonnes grâces, et fut nommé successivement ambauteur du roi, intendant des finances, secrétaire d'Etat, évêque d'Evreux (1463), puis d'Angers (1467), et reçut enfin de Rome le chapeau de cardinal (1483). Un historien a dit de lui que, de tous les vices, il ne lui manquait que l'hyponérisie. Combé d'honneurs, de richesses et de dignités, la trahison était tellement entrée dans les habitudes de sa vie, qu'il l'emmena des négociations secrètes avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et lui vendit ses secrets du roi de France. Des lettres interceptées (15 avr. 1469) dévoilèrent sa perfidie et ses intrigues à Louis XI, le maître dont Balue le trahissait, après du duc de Bourgogne; il le fit enfermer au château d'Orzau, près de Blois, dans une cage de fer, et le chargea de chaînes qu'on appela les fillettes du roi. Il en sortit à la sollicitation du pape Sixte IV, après onze ans de captivité (1468-1478), et se retira à Rome. Il mourut près d'Acône, en 1491.

BALUETTE o. f. Nom donné aux baguettes portant les espielles des hameçons que l'on emploie dans la pêche à la balie. V. BALLE.

BALUFFI (Gaëtan), né à Ancône en 1788, évêque d'Imola et cardinal en 1846, mort en 1866, a écrit une importante histoire religieuse de l'Amérique.

BALUSCU (Nicolas), écrivain romain, né à Bucarest en 1811, mort à Palerme en 1872. Militaire de carrière, il fut impliqué dans la conspiration contre le protecteur russe, condamné à la réclusion, et détenu deux ans au monastère Margineu. Débarqué, arriva au trône de Valachie, obtint son classement. En 1815, Baluscu éditia, en collaboration avec Aug. Treb, à Bucarest, la revue Modernul istoric. En 1848, il prit part au mouvement réactionnaire, et fut membre du gouvernement provisoire. Expatré, il se rendit en Transylvanie, puis à Paris, enfin à Palerme, où il mourut. Son ouvrage le plus important est l'Histoire de la langue Roumaine (Bucarest, 1840), écrit dans un style plein d'enthousiasme national. Une autre œuvre, d'une certaine valeur historique, est Miscarea Românilor din Ardeal în 1438. Cântarea Românilor, le chant du cygne du poète (Paris, 1850), a donné lieu à plusieurs controverses.

BALUSTRE (bas) o. f. Encêtre formée d'une rangée de colonnettes ou de pilastres sur une tablette.

— ENCŒL. On entend par balustrade un garde-corps à hauteur d'appui, que l'on place au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. Les balustrades sont intérieures ou extérieures, suivant qu'elles reçoivent au dessus ou au dessous d'un balcon, d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. Elles sont intérieures ou extérieures, suivant qu'elles reçoivent au dessus ou au dessous d'un balcon, d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. On ne comptait pas d'exemple de balustrades extérieures dans les monuments de l'antiquité. Les constructeurs de la période romaine employèrent quelquefois des balustrades pleines ou aveugles, ornées de pilastres, rarement ou jamais, d'arcs, d'arcades ou de voûtes. L'architecture ogivale évita les balustrades et conserva d'abord les arcatures, tout en donnant aux arcs la forme en tiers-point, caractéristique du style ogouveau. De 1220 à 1230, on commença à établir, à l'intérieur des grands édifices et à tous les étages, des galeries de circulation garnies de balustrades ajourées. Celles-ci varièrent de forme et de légèreté, suivant les matériaux qui les composaient. Lorsqu'on eut adopté l'usage de tailler les balustrades dans un seul bloc de pierre, on substitua aux pilastres isolés, qui on avait pu de raison d'être, des chaînes ou des cornues de trèfles, de quatre feuilles, de triangles chevachés, ou de carrés posés en pointe. Mais les architectes du xiv^e siècle arrivèrent promptement à la maigre ou à la lourdeur, ce surchargea les balustrades de profils et de combinaisons plus ou moins savantes que belles (arcatures, ajours similaires, etc.). Au xv^e siècle, les balustrades à claire-voie se composent, le plus souvent, de losanges ou de triangles. Quelquefois, elles sont décorées d'attributs ou de pièces principales d'armoiries sculptées dans les ajours. A la fin du xiv^e siècle et à un commencement du xv^e, on vit l'usage de plaques de chiffons ou de tapisseries dans la claire-voie des balustrades, prévalut complètement. La Renaissance employa d'abord des balustrades composées d'ordres réduits. L'inconvénient qu'il y avait à rapporter ainsi, dans ces parties accessoires, les ordres, les grandes divisions de l'architecture, fit adopter par la suite des pilastres d'un ordre particulier, ressemblant assez bien à celui d'un fût on d'un socle on d'un collier. On leur donna le nom de balustres, d'où vint celui de balustrade qui, à partir de cette époque, servit à désigner les garde-corps. Bien

que, dans l'architecture romaine, rien n'autorisait l'emploi des balustrades, cet emploi fut adopté par la plupart des architectes du xv^e et du xviii^e siècle, et dégradé même en abus. On se borna pas à placer des balustrades là où

le besoin d'une balustrade à hauteur d'appui se faisait sentir, on s'en servit comme de motif de décoration. L'abus fut tel qu'une campagne fut menée au début du siècle par Quatremère de Quincy à ce sujet. D'une façon générale, la balustrade n'a de sens que dans les parties où elle supplée la corniche. Quant à sa forme, qui peut être très variée, elle doit être en harmonie avec la décoration générale de l'édifice. Ses règles ne sont qu'un cas particulier des règles universelles de la logique et du goût.

BALUSTRE (bas) — du lat. balustrum, calice de la fleur de grenadier, parce que le petit pilier nommé balustre, à la forme de ce calice) o. m. Archit. Petit pilier, généralement employé avec d'autres et assemblé avec eux par une tablette, pour former un appui ou une clôture.

— On dit particulièrement de la balustrade qui entoure le lit du souverain, comme dans la chambre de Louis XI, à Versailles.

— TÊTE. Partie de la monture d'un chandelier. Ornement qui se trouve au-dessous d'une clef pour serrure.

— COLONNETTE qui orne le dos d'un siège. Petites colonnettes entonnoir, à hauteur du siège, la caisse d'un plac-

ton. — COMPAS à balustre. Petit compas ayant une tête en forme de balustre.

— ENCŒL. Il n'existe pas de modèle de balustre dans les monuments de l'antiquité. On ne peut guère voir l'origine de ce motif de décoration que dans les ouvrages en bois. Les premiers balustres employés par les architectes de la Renaissance ressemblent, en effet, à des potelets de bois façonnés au tour; ils ne diffèrent des colonnettes que par un léger redoublement vers le milieu du fût. Par la suite, le redoublement s'accroît de plus en plus, et fut décoré de sculptures qui en allourdissent la forme.

Le balustre se compose de trois parties principales : le chapiteau, la tige ou vase, et le piedouche. La tige comprend elle-même deux parties : la panse et le col. La panse a d'ordinaire qu'un seul redoublement; lorsqu'elle présente deux redoublements, ils sont joints par une sorte d'annelet. La tige du balustre est quelquefois quadrangulaire; elle est le plus souvent ronde. La plinthe du piedouche et le col du chapiteau doivent être carrés par leur plan; parfois, ils sont ronds. Autant que possible, les balustres doivent être un nombre impair (pas plus de onze, pas moins de cinq dans une travée), et la distance qui les sépare doit être égale à la moitié de leur plus gros diamètre, afin que le vide égale le plein. Les proportions des balustres et leur gambe doivent répondre aux différents caractères des ordres d'architecture sur lesquels ils sont posés. Il y a donc autant de manières de profiler les balustres qu'il y a d'ordres. Dans les escaliers, les montures des balustres sont tantôt rampantes, tantôt horizontales.

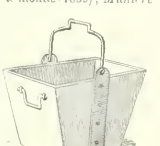
BALTON. Biogr. V. VALTEIN.

BALTRAKAN o. m. Nom tartare du cranbe lutrica, dont les racines sont employées pour la nourriture.

BALTUS (Jean-François), jésuite et écrivain polémiste, né à Metz en 1700, mort à Reims en 1743. Son ouvrage le plus connu est une Hypocrisie à l'histoire des oracles de Foutcheville, où il soutient l'opinion que les oracles étaient, au moins en partie, l'ouvrage des démons. — Son frère Jacques (1670-1760), échevin, a laissé les Annales de Metz depuis l'an 1724.

BALTZER (Jean-Baptiste), théologien catholique allemand, né en 1801, à Andachau, mort à Bonn en 1874. Professeur de théologie à Breslau, il fut, au concile du Vatican, un des adversaires de l'infaillibilité. Ses principaux ouvrages sont : Caractère fondamental du système hermésien (1832); Principe de l'opposition théologique entre le catholicisme et le protestantisme (1834); Histoire de l'évolution, d'après la Bible (1867-73); Mouvements des organismes et Histoire primitive de l'homme (Paderborn, 1869).

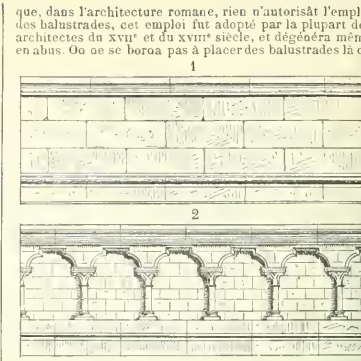
BALTZER (Edouard), pasteur allemand, né à Hohenlehn (Saxe) en 1807, mort en 1877. Il fonda à Nordhausen une commune protestante libre, fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, créa, en 1868, la Société des amis de la vie naturelle, qui préconise le végétarisme. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : Au route de l'Eternité; L'histoire de la commune libre protestante (1848); La Commune libre de Nordhausen (1851); Histoire religieuse universelle (1851); Nouveaux jalons de la matérialisme (1859); Compromis sur le monde (1859); Matière naturelle de verre (1867-1868); Principes de la science expérimentale et de la commune libre protestante de nos jours (Nordh., 1869); Vie sur la réforme sociale (1872); Livre de cuisine végétarienne (Nordh., 1880).



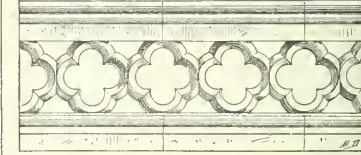
NORDHAUSEN. Balzhar, médecin à Nordhausen, appartient également à la secte des végétariens. Il a publié notamment : De la composition chimique de l'air et de l'eau (1842); Importance physiologique des aliments de l'homme (Nordh., 1874).

BALUCHON o. m. Caisse, boîte à auso dont se sert le genre militaire pour l'extraction des terres. Boite à ordres — à cette forme. On écrit aussi BALUCHON.

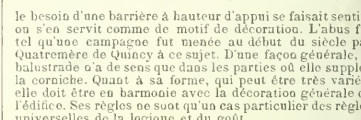
— ARGENT. Papier. Il porte sur BALUCHON sur le dos.



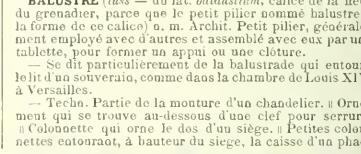
1 Balustrade pleine. 2 Balustrade aveuglée. 3 Balustrade ajourée.



4 Balustrade pleine. 5 Balustrade aveuglée. 6 Balustrade ajourée. 7 Balustrade pleine. 8 Balustrade aveuglée. 9 Balustrade ajourée. 10 Balustrade pleine.



11 Balustrade à colonnettes reliées par un ogive, à Notre-Dame de Paris.



Balustres : 1, corinthiens; 2, ionique; 3, dorique; 4, toscain; 5, 6, 7, en vase; 8, en urne; 9, à ceinture; 10, cannelé; 11, à double pilier; 12, en piedouche; 13, Balustre à fleur de lis de la sainte Chapelle. 14, Balustre à colonnettes reliées par un ogive, à Notre-Dame de Paris.

BALZANE (de l'ital. *balsa*, bardure) n. f. Marque blanche que certains chapeaux de robe plus ou moins foncés portent à l'extrémité des membres au-dessus du sabot. La balzane est dite *trace de balzane* ou *incomplete* quand elle est constituée par une tache blanche occupant une partie seulement de la couronne; elle est dite *petite balzane* quand, tout en restant étroite, elle fait le tour complet du pied, au-dessous du boulet; elle est dite *grande balzane* quand elle monte jusqu'au milieu du canon; enfin, on dit qu'elle est *haut-chassée* quand elle monte jusqu'au genou ou au jarret.

BALZE n. f. Mar. V. BALSE.

BALZE (Jean-Etienne-Paul, peintre français, né à Rome en 1812, mort en 1881). Il débuta au Salon de 1835 par le *Combat de Fitez et de Haderrick Dhu*, sujet tiré de la *Dame du lac*, de Walter Scott. Ignots, dont il était élève, ayant été nommé directeur de l'Académie de France à Rome, il l'accompagna en Italie, et fut nommé, avec son frère Raymond, directeur des *Loges* du Vatican (1835). Raymond, élu par le gouvernement français. Elles sont aujourd'hui à l'École des beaux-arts, à Paris. En 1840, ils furent chargés de reproduire les *Stances*; leurs copies furent recouvertes actuellement l'Hotel de Clugny. D'autres œuvres de Raymond Balze; elles sont dans la bibliothèque de Sainte-Genève; *L'École d'Athènes*, la *Poésie* et la *Philosophie*, sont l'œuvre de Paul Balze; Raymond a peint depuis, en collaboration, au palais du Sénat, des peintures murales représentant : les *Grandes Découvertes scientifiques, agricoles et industrielles du XIX^e siècle* (1856). Parmi les travaux que Paul Balze a exécutés sont : les *Stances* de son frère, sous rappelles dans les *Galaxies*, tableau exposé en 1840; un *Mort de Siate IV*, peinture murale dans l'église de Saint-Roch, à Paris (1856); le *Couronnement de la Vierge*, les *Litanies*, les *Adorés*, peintures murales, dans l'église de Saint-Symphorien, à Versailles, en 1859, etc. Avant d'être fait de nombreux travaux d'ornement sur cuivre, Paul Balze découvrit un procédé d'ornement sur faïence, destiné à la grande décoration extérieure des monuments. L'un des spécimens de cette découverte, *L'Éternel béniissant le monde* (d'après Raphaël), décora actuellement la tour principale de l'École des arts et métiers. Paul Balze a exposé depuis : le *Triomphe de Galatée* (faucue d'après la fresque de Raphaël); et dernier ouvrage, exécuté en collaboration avec Raymond Balze, a été placé à l'École des beaux-arts.

BALZE (Jean-Antoine-Raymond), peintre français contemporain, né à Rome en 1818, vint à Paris et se prit sous la direction d'Ingres, et même de Delacroix; Paul Balze, son frère, qui s'éleva plus tard en Italie et avec lequel il a exécuté de nombreuses copies d'après Raphaël. Il peignit, sans collaboration, et exposé, de 1840 à 1886, des tableaux religieux, quelque scènes d'histoire dans le style classique. On lui a vu des cartons de vêtements placés dans un certain nombre d'églises du Midi. Raymond Balze a été décoré en 1873, en même temps que son frère.

BALZER (Johann), graveur allemand, né à Kalkus en 1738, mort en 1799. Elève de Rentz, il a gravé et édité, à Lissau et à Prague, des eaux-fortes, consistant en une cinquantaine de familles de paysages et quatre-vingt-douze portraits, parmi lesquels ceux de l'empereur Joseph II, de l'archiduc Maximilien, de Marie-Thérèse, du poète Johann Czernovitz, du graveur W. Hollar, des peintres Carl Scretta, Wenceslas Roiser, Ant. Kern, de Michel-Ange, dont ils ont été gravés. Paul Balze a gravé : *Antoine Balzer*, né à Prague en 1771, mort dans la même ville en 1807; élève de Schmutzer, de Klengel et de Schulze. (On a de lui un *Paysage avec animaux*, d'après J. Ross); *Johann Carl Balzer*, né en 1770, mort en 1820. Il a gravé à Prague, et à Londres; sa plus belle œuvre est le portrait de Fr. Edm. Weirouter, d'après Ducreux.

BALZORINO n. f. Étouffe légère à longs poils d'un côté, et qui s'enlaine comme l'autre.

BAM, ville forte de Perse (ch.-l. de distr. du gov. de Kirman); 8,000 à 9,000 hab. Exportation d'indigo et de coton sur Bender-Abbas. Elle est entourée de beaux jardins d'arrosages, de citrouniers et de palmiers.

BAMÀ n. m. Sanctuaire situé au sommet d'une colline, *haut élevé*, où les breux prêtres pratiquent le culte licencieux d'Aschira Astarte et de Baal. *Des BAMOTH*.

BAMAKO ou **BAMAKOU**, province du Soudan français, située en partie sur la rive gauche du Niger, et comptant environ 150,000 habitants de race bambara. — L'ancien royaume de *Bamako*, qui ne comprenait que 20,000 âmes et qui était gouverné par le grand roi de Jabon, dans le Niger, est actuellement englobé dans le cercle de *Bamako*, mais les chefs du pays ont été maintenus à la tête de leurs cantons. — Les niaméniens qui bordent le Niger dans aussi y a-t-on récemment construit, à Kati, un hôpital pour les convalescents. V. KATI.

BAMAKO, poste militaire sur le Niger, dont la première pierre fut posée, le 5 février 1883, par le colonel Borgnis-Desbordes. Ch.-l. de cercle, important centre administratif et militaire.

BAMANGOUATO, tribu de l'Afrique australe (Betchonana septentr.) comprenant deux fractions importantes, qui vivaient au N. du lac Ngami. Autre sur les bords de la rivière Zouga, emissaire du lac Ngami. (V. KHAMA) — Un, des BAMANGOUATO.

BAMBA, ville de l'Afrique occidentale, dans le Soudan français, sur le Niger, entre Tombouctou et les côtes de Bousou; 5,000 hab.

BAMBAGIOLI (Graziolo), théologien et poète italien, né à Bologna, mort vers 1345. Il a composé un poème intitulé *Troie et ses environs*, qui passait pour un des beaux ouvrages de la littérature italienne.

BAMBARAS. Les Bambaras, une fraction importune de la race maningue, sont répandus dans la Kaarta, le Bédougué, le Bakhououé, le Segou, le Ouassouli; on les trouve jusqu'à Macina, sur la rive gauche du Niger. Presque partout, ils vivent au milieu d'autres races. — Un Bambara.

— ENCYCL. Les Bambaras sont des nègres robustes, à cheveux très crépus, à peau d'un noir brun; leur taille

est en moyenne 1^m.67 environ. Ils ont les pommettes un peu saillantes, le nez souvent plus large que long, les lèvres fort volumineuses, et une charne plus fournie que la plupart des autres nègres. Leur costume se compose essentiellement d'un pagne enroulé autour des reins; jusqu'à l'âge de la puberté, les jeunes filles ne portent qu'une étroite ceinture de perles. Les hommes ont l'habitude de se couvrir la tête d'un chapeau tressé à fond conique et à bords extrêmement larges.

Les Bambaras forment une population gracieuse et laborieuse; ils se livrent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Ils ont une sorte de gouvernement monarchique, mais divisés en castes. Les esclaves sont chargés des cultures; ils prennent également part aux combats, et sont toujours placés en avant des hommes libres. Musulmans de nom, et pratiquant la circoncision, les Bambaras ont, néanmoins, conservé une foule de coutumes fétichistes et supersticieuses qui sont devenues sacrées, et qu'ils appellent *Nama*.

BAMBARÉ, ville d'Afrique, dans le Manyné (Etat libre du Congo, à l'O. du lac Tanganyika. Séjour de Livingston en juillet 1851.

BAMBAS (Neophytos), philologue et philosophe grec, né dans l'île de Chio, mort à Athènes en 1855. Il dirigea les collèges, enseigna la philosophie, et fut archidiaque de l'église grecque. C'était un pédagogue, instruit, un orateur remarquable, et il se signala, pendant la guerre de l'indépendance, par son ardent patriotisme. Nous citerons parmi ses ouvrages, tous écrits en grec. *Athologie*, Paris, 1817. *Technologie*, *Ethique* (Venise, 1818); *la Philosophie stoïque* (Athènes, 1838); *Manuel de rhétorique sacrée* (Athènes, 1851); *Manuel d'éthique* (Athènes, 1853).

BAMBOCQUE, comm. du Nord, arr. et à 21 kl. de Dunkerque, sur l'Yser; 919 hab. Moulins.

BAMBELE n. f. Nom vulgaire d'une variété du carassin commun, carpe gibelle (*Cyprinus gibello*).

BAMBELE n. f. Mécan. Syn. de BELLE. V. BILLE.

BAMBERG, ville de Bavière, ch.-l. du cercle de la Haute-Franconie (en allemand, *Franken*), sur la Regnitz, affl. du Mein; 35,500 hab. Archevêché, séminaire catholique, observatoire, écoles supérieures et industrielles, lycée, collèges, etc., galerie de tableaux, bibliothèque, filatures de coton, fonderies de fer, fabriques de draps, de lainages, de soieries, de cordes de tabac, de voitures, de fourneaux, meubles, de malles, ateliers de peinture sur porcelaine. C'est l'une des villes les plus commerçantes de la Bavière, et le point de jonction des chemins de fer de Leipzig, Francfort et Nuremberg.

— Bamberg, fondé par les Saxons au XII^e siècle, fut sa première église à Charlemagne et son nom aux comtes de Bauenberg. Cette ville, située dans une plaine agréable, possède quelques monuments intéressants. Le cathédrale d'Allemagne; elle contient, entre autres curiosités, le sarcophage du pape Clément II et le tombeau de saint Herman II, de sa femme sainte Candace. Les églises Saint-Michel, Saint-Martin, Notre-Dame sont aussi à citer. Dans le Vieux-Château (Altenburg ou Bauenberg), mourut prisonnier le roi lombard Berenger, en 966. Le comte Othon Wittelsbach y mourut, en 1208. L'empereur Philippe II, Enfin, en 1553, le margrave Albert de Brandebourg s'en empara et le brûla.

BAMBERGER (Louis), écrivain et homme politique allemand, né à Mayence en 1823, mort à Berlin en 1899. Il prit part au soulèvement de la Bavière rhénane en 1849, fut condamné à mort par contumace, passa à l'étranger et devint banquier à Paris (1855). Après l'annexion de 1870, il revint à Mayence, fut nommé, en 1888, membre du Parlement douanier, et alla siéger, en 1871, au Reichstag. Un des chefs du parti national jusqu'en 1880, il combattit la politique douanière de Bismarck. Ses principaux ouvrages sont : *Souvenirs du soulèvement du Palatinat* (Frankfort, 1849); *Monsieur de Bismarck* (1868); *Lettres confidentielles du Parlement douanier* (Breslau, 1870); *Histoire naturelle de la guerre de France (1870-1871)*; *Les Cinq millions* (Berlin, 1873); *Les Travaux et le droit de la République* (1879); *Allemagne et le Socialisme*; *Allemagne et les Israélites*; *la Presse allemande* (1890); etc.

BAMBERGER (Edouard-Adrien), homme politique français, né à Strasbourg en 1825. Médecin à Metz et républicain, il fut élu député à l'Assemblée nationale en 1871, vota contre les préliminaires de paix et soutint le parti des Droits. Il devint bibliothécaire adjoint en 1887, au Muséum. Il a publié : *Etudes sur le travail des enfants dans les manufactures* (1873-1874); *Etude sur le socialisme en Russie*; etc.

BAMBERGUE (du bas lat. *bamburgh* ou *bamburgh* n. f. Châtaine, ou, pour mieux dire, jankhroue, saas doute distinct du brodequin, que portaient les Francs au IX^e s.).

BAMBINI, INE (de l'ital. *bambino*) n. Petit garçon, petite fille. « Se dit quelquefois d'une personne qui a passé l'enfance : *La liberté des BAMBINS de vingt ans pour des*

formes qu'ils n'aiment pas est encore une des inventions de cette époque. (E. About.) — En Italie. Statuette de l'Enfant Jésus gardée dans un coiffeur, et que, moyennant un prix convenu, on transporte à domicile pour la guérison des malades : *Les Italiens appellent BAMBINS (bambino) un petit Jésus de bois richement habillé.* (Dupuy.)

BAMBINI (Giacomo), peintre italien, né à Ferrare vers 1590, mort en 1624. Ce fut lui qui ouvrit la première académie de nu à Ferrare. Il avait eu pour maître Domenico Mona, peintre médiocre et excentrique, qu'il eut pas de peine à surpasser par la correction de son dessin.

BAMBINI n. m. V. BAMBINI. P. Pl. DES BAMBINI.

BAMBOCIO (Antonio), sculpteur italien, né à Piéreno vers 1368, mort à Naples vers 1435. Il s'est fait une grande réputation par ses mausolées. Il a, en outre, exécuté les ornements de la grande porte de la cathédrale de Naples. Son style appartient à l'école de transition. Il est également connu comme peintre.

BAMBOCCHADE (du peintre *Bamboche*) n. f. Peinture ou dessin représentant une scène champêtre, populaire et burlesque.

— Pop. Petite débauche. — Métr. Peint. Le terme de *bambocchade*, qui implique l'idée d'une forme contrefaite ou grotesque, marque à merveille le dédain classique de l'Italie des Carrache pour la vie exacte et pittoresque. Quand le Hollandais Pierre de Laar, dit *Bamboche*, représenté à Rome des scènes de mœurs romaines dans le style de Teniers (vers 1626), on crut flétrir sa peinture par ce sobriquet méprisant. Mais la joyeuse humeur du peintre, — sorte de Scarron au physique et au moral, — ainsi que le succès de ses tableaux, mirent la vogue de son côté. Il fut mité; la bambocchade devint bien



Une bambocchade, d'après Teniers.

tôt un genre; c'est-à-dire qu'elle se chargea de convention; elle s'académisa. D'ailleurs, le terme, très élastique, de 'bambocchade' se prêtait à beaucoup de sujets : corps de garde, buveries, pugilats rustiques et combats militaires au XVII^e siècle. Callot y contribua au moins autant que Pierre de Laar. Le mot passa vers la fin du siècle; dans la Régence, les sujets de boudoir ou supplantés tous les autres. — En somme, la bambocchade n'est qu'une fantaisie de classiques bûnés. La savoir et l'originalité n'en font rien; elle est, parce que, d'ordinaire, la bambocchade exclut la conviction. Il faut se garder de ranger, parmi les auteurs de bambocchades, les vrais observateurs de la nature, les réalistes vigoureux : les Vrais Nains, les Ostade, les Brauwer, les Steen, les Hogarth, les Goy.

BAMBOCHE (de l'ital. *bamboccio*, grosse poupée) n. f. Marionnette de grande taille. — Par ext. Enfant : *Un despotique BAMBOCHE remarque que tout le monde est en presse à la servir.* (A. Karr.) — Par dériv. Persone contrefaite.

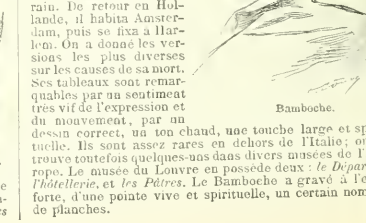
— Pop. Débauche, ripaille : *Faire des BAMBOCHES.*

BAMBOCHE n. f. Tige effilée de bambou : *On fait des cannes avec des BAMBOCHES.*

BAMBOCHE (de l'ital. *bamboccio*, grosse poupée) n. f. Marionnette de grande taille. — Par ext. Enfant : *Un despotique BAMBOCHE remarque que tout le monde est en presse à la servir.* (A. Karr.) — Par dériv. Persone contrefaite.

— Pop. Débauche, ripaille : *Faire des BAMBOCHES.*

BAMBOCHE (de l'ital. *bamboccio*, grosse poupée) n. f. Marionnette de grande taille. — Par ext. Enfant : *Un despotique BAMBOCHE remarque que tout le monde est en presse à la servir.* (A. Karr.) — Par dériv. Persone contrefaite. — Pop. Débauche, ripaille : *Faire des BAMBOCHES.*



Bamboche.

Italie, et une traduction des œuvres d'Heeren (*Heeren's historical treaties*, 1824). Bientôt il consacre à l'étude des questions politiques et à sa *History of the United States*. En 1845, le président Polk lui confia le portefeuille de la marine, puis l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Londres. Il l'envoya pour entrer en relations avec les principaux hommes d'Etat de l'Angleterre et les historiens français Guizot, Lamartine, Mignet, de Tocqueville, et pour compléter, dans les archives des deux nations, ses recherches sur la révolution américaine.

En 1849, Bancroft revint se fixer à New-York, où il acheva de se rendre célèbre par ses éloquentes discours, ses éloges de Prescott, de Lincoln, etc., et surtout par la publication de nouveaux volumes de *l'Histoire des Etats-Unis*. En 1867, le président Johnson l'envoya comme ministre des Etats-Unis à Berlin. Il y resta jusqu'en 1874, et retourna ensuite dans la vie privée.

l'History of the United States, par Bancroft, qui forme douze volumes, se divise en trois parties : 1° l'histoire de l'Amérique depuis sa découverte jusqu'en 1763, 2° l'histoire de la guerre de l'Indépendance ; 3° la relation de cette guerre. Refondue en 1882 dans une édition définitive, elle a été complétée par une *History of the United States*. Cette œuvre se distingue par le lumineux exposé des événements, l'abandon des vues philosophiques, et la passion de l'indépendance nationale. Mais le style est trop pompeux. H. Denon reproche à Bancroft d'avoir exagéré le patriotisme américain, et d'être dans la guerre de l'Indépendance.

— **BLANCET**, Henri Doudot, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis* (1892).

BANCROFTI (Hubert), historien américain, né dans l'Etat d'Ohio en 1832. D'abord simple employé chez un libraire de Buffalo, il fut en 1856, San-Francisco, une fois, et le s'écrivit rapidement. Il a publié, en 1875, un important ouvrage ethnologique : *les Races indigènes des Etats du Pacifique*, et, en 1882, *l'Histoire des Etats du Pacifique de l'Amérique du Nord*.

BANCROFTI (ti — de Bancroft, n. pr.) n. f. Bot. Sya. de TOVARIE.

BANDA, mer intérieure dépendant de l'Océan Indien, et située dans la partie orientale du grande archipel Asiatique ; c'est la partie la plus profonde de cet océan (de 4.000 à 5.000 m.), celle où l'on observe le plus fréquemment le phénomène de la mer de lait.

BANDA, groupe d'îles de l'archipel Asiatique (Indes néerlandaises), dans l'archipel des Molouques, 8.000 hab. Plantations de muscadiers. Cet archipel, découvert en 1512 par les Portugais, appartient aux Hollandais, qui ont un résident à Nassau ou Waterford, dans l'île Banda-Neira.

BANDA, ville de l'Inde anglaise (provinces du Nord-Ouest [p. d. Allalabad], sur la rivière de la Kén, affluent de la Djomah, 23.600 hab.) ; ch.-l. d'un district peuplé de 706.000 hab.

BANDAGE (rad. *bander*) n. m. Action : 1° d'entourer avec une bande ; 2° de tendre le ressort d'une arme. Ce qui sert à faire l'une ou l'autre de ces deux actions.

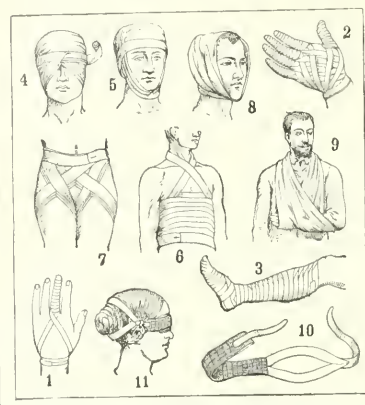
— **Arboret**. Appareil que l'on dispose autour d'une branche tordeuse ou incomplètement brisée, pour amener la soudure des parties déchirées et conserver la branche.

— **Archéal**. (pour *ventarde*, corrompu de *vindas* pour *quindas*). Clef d'arme à feu, au xvi^e siècle. Le bandage est une pièce carrée, servait à monter le rouet et à dévisser les pièces (Bartholin, 1686).

— **Art vétér**. Les bandages sont des appareils généralement composés de bandes de toile, souvent complètes par des étoupes et des attelles qu'on place méthodiquement pour maintenir un organe déplacé, ou les abeats d'un os fracturé. La grande taille du cheval et du bœuf, et la gravité de leurs fractures, qui nécessitent ordinairement leur abatement, font que les bandages leur s'ont bien plus rarement appliqués qu'à l'homme. Les règles de l'application des bandages sont les mêmes qu'en médecine humaine.

— **Mag**. Morceau de lingot ou de parchemin marqué de caractères cabalistiques que l'on portait autrefois pour se préserver des maléfices.

— **Tech.** Bandes de toile ou de cuir dont on entoure extérieurement la jante d'une roue de voiture. « Cercle d'acier foudru qui s'applique à chaud sur la jante en fonte d'une roue de wagon. (La surface intérieure est cylindrique et aléée avec soie sur sa face extérieure est légèrement conique et se raccorde à l'aide d'un congé avec un bourrelet nommé *boudin*.) Ce boudin s'oppose à ce que la roue qu'il soutient se déforme par la partie d'acier dont on entoure extérieurement la jante d'une roue de voiture. » Cercle d'acier foudru qui s'applique à chaud sur la jante en fonte d'une roue de wagon. (La surface intérieure est cylindrique et aléée avec soie sur sa face extérieure est légèrement conique et se raccorde à l'aide d'un congé avec un bourrelet nommé *boudin*.) Ce boudin s'oppose à ce que la roue qu'il soutient se déforme par la partie d'acier dont on entoure extérieurement la jante d'une roue de voiture. »



1. Bandage spiral du doigt médius. — 2. Gantlet. — 3. Bandage apical de la jambe. — 4. Bandage croisé des yeux. — 5. Bandage de tête ordinaire. — 6. Quatrième modifié. — 7. Spica double de l'aîne. — 8. Triangle occipito-mentonnière. — 9. Bandage plein de l'avant-bras et du coude. — 10. Grande oculaire.

À la fois *contentif*, *excursif*, *préservatif*, il vaut mieux les classer d'après leur composition : bandages *simples* et *composés*. Le tableau suivant donne les subdivisions des deux classes de bandages :

BANDAGES SIMPLES
Bandages circulaires. Ils forment des circulaires horizontaux qui se recouvrent plus ou moins complètement.
Bandages obliques. Ils forment des circulaires des tours de spire ; les tours de spire sont appelés *doitours*. Ils se recouvrent quelquefois moitié d'autre fois, ils ne sont que juxtaposés, parfois, enfin, les doitours sont à une certaine distance les uns des autres.
Bandages croisés ou en huit de chiffre. On donne ce nom à des bandages formés par des tours de bande également appelés *doitours*, qui se croisent de manière à présenter plus ou moins complètement la forme d'un 8.
Bandages noués. Ce sont ceux qui forment un noeud.
Bandages récurrents. Ce sont ceux dont les tours de bande vont et reviennent sur leurs pas.
Bandages plats. Ce sont ceux qui sont faits avec une large pièce de lingot ou d'acier.

BANDAGES COMPOSÉS
Bandages en T, en X, en croix. Ce sont ceux qui ont la forme d'un T, d'un X, d'une croix.
Bandages en fronde. Quand ils sont formés par une large pièce de lingot, dont les deux extrémités sont tordues longitudinalement, de manière à présenter un noyau rigide de chefs. Ce bandage ressemble assez à la fronde dont se servaient les anciens.
Bandages en bourses ou suspensifs. On donne ce nom aux bandages qui ont la forme d'un petit sac dans lequel on place l'organe qu'on veut soutenir.
Bandages en gaine ou vaginiformes. Ils ont la forme d'une gaine.
Bandages lacés et boutés. Ils sont garnis de cordons, de boucles, etc.

Depuis Gordy, auquel le tableau précédent a été emprunté en grande partie, un mode de traitement nouveau, d'une importance extrême, l'immobilisation, a nécessité de nouveaux bandages. Ce sont les bandages *immobilisateurs*, perfectionnés encore pour devenir les bandages *amovibles*, et enfin les bandages à extension continue qui ont donné de si beaux résultats dans le traitement des fractures. V. APPAREIL.

Quelles que soient la forme et la composition d'un bandage, son application doit être faite avec une grande douceur et ne produire chez le malade que le moins de douleur possible. On doit, de plus, se conformer aux règles suivantes : 1° S'assurer que le bandage peut remplir toutes les conditions nécessaires ; 2° S'entourer d'aides en nombre suffisant ; 3° Placer le malade dans la position la plus commode, et disposer les lésés convenablement ; 4° Serre le bandage d'une façon uniforme dans toute son étendue ; 5° Serre convenablement le bandage, de façon qu'il ne soit ni trop lâche (pour être sûr de son immobilisation), ni trop serré (pour éviter les engorgements) ; 6° Appliquer le bandage de bas en haut ; 7° Éviter les bandages dont l'application compliquée charge les parties blessées de nombreux tours de bande souvent inutiles, lourds, pouvant se déranger facilement.

BANDAGISTE (iiss) n. m. Individu qui fait ou vend des bandages.
 — **adj.** : *Ouvrier, marchand BANDAGISTE*.

BANDAMA, fleuve de l'Afrique occidentale française. V. LAHOT.

BANDANA ou **BANDANAS** (nass) n. m. Nom donné, dans l'Inde, à des mouchoirs rouges à dessins blancs.

BANDAR, n. m. Instrument de musique arabe, formé d'un cercle de bois recouvert d'une membrane contre laquelle sont tendus, à l'intérieur du cadre, deux ou plusieurs cordes de boyau ; quelques-uns en ont jusqu'à huit.

— **ENCYCL.** Le *bandar* est particulièrement employé par

des bandes que l'on désigne sous le nom de *Sidi-ben-Aïssa* ou *Toqerra* ; elles sont composées d'une quinzaine d'individus, qui se livrent aux extravagances les plus bizarres, tout en jouant de cet instrument.



BANDAR-ES-SALAM (Bandar. (le port s'ir), ville et port de l'Afrique orientale allemande, le seul port abrité qui existe entre le cap Guardafui et la baie d'Aden ; 1.500 hab. Bandar-es-Salam a été occupé par les Allemands en 1885.

Des géographes l'appellent *Dar-es-Salaam* (la maison de paix), d'après le ki-souahili *Dari-Salaama* (tout sûr).

BANDARRA (Gonzalo), poète et cordonnier portugais, mort à Lisbonne en 1556, composa des poésies allégoriques et patriotiques dont le succès fut prodigieux. Lorsque le Portugal secoua le joug de l'Espagne (1640), les couplets de Bandarra, où la résurrection de l'indépendance nationale était prophétisée, devinrent comme une sorte de livre sacré pour les patriotes portugais.

BANDE (primitif. *bende*, du germ. *binda*) n. f. Objet plat, mince, long, et plus ou moins flexible, que l'on applique sur un autre pour l'assurer, ou le fortifier, ou le couvrir en partie : Une **BANDE** de papier, de toile, de cuir, de fer. Collez une **BANDE**. Mettre un journal sous une **BANDE**.

— **Par ext.** Objet étroit et allongé dont la forme rappelle celle d'une bande : Une **BANDE** de terre, de gazou.

— **Fam.** Collez sous ma tête, Mettre un intercalaire sous un adversaire, dans une situation difficile. (Par allusion au jeu de billard.)

— **Anat.** Partie allongée, étroite et aplatie : **BANDE** médullaire, **BANDE** ligamentaire, **BANDE** épithéliale.

— **Archit.** Membre légèrement saillant et allongé, qu'on voit dans les architraves, les chambranles, les impostes, etc. (On les appelle aussi **FACS**.)
 — **Bossage** dont on orne quelquefois les nus des colonnes. On en voit au Louvre de très nombreux exemples. *Bandic lombarde*, Pilastre peu épais qui, dans certaines constructions romaines, fait saillie sur le nu du mur, sert de contre-fort, supporte une arcade en plein cintre, etc.

— **Astron.** Mené donné à des zones, généralement obscures, que l'on aperçoit sur certaines planètes.

— **Fam.** Pièce honorable de première classe, qui a la forme d'une large bande allant de l'angle dextère du chef à l'angle sénestre de la pointe. La bande difficile de la barre en ce que cette dernière est dirigée de sénestre à dextère.

— **Chir.** Lamère de lingot dont on se sert pour enrouler de certaines parties du corps. *Chef d'une bande*, Chaque partie d'une *bande*, La bande entière sans les bouts. *Bandé ouverte*, Colle dans laquelle on a mélangé de petites ouvertures ou boutonnières. *Bandé roulée* ou *glabre*, Bande roulée autour d'un seul chef et formant un cylindre. *Bandé roulée à deux glabres*, Bande roulée autour de chacun de ses chefs, et formant deux cylindres.

— **Constr.** Bandeau ou pourtour ou dans un trumeau de croisée, dans les constructions en briques. *Bandes de trémie*, Barres de fer plates que l'on dispose en travers de l'ouverture qui régularise le mœnoage dans la charpente d'un pancher, à la place d'un foyer de cheminée.

— **Grôl.** *Bandes boucasses*, Nom que l'on donne aux anses de matériaux qui s'accumulent chaque année au pied des « cascades » de certains glaciers, et qui, emportés par ceux-ci dans leur marche oblique, forment à leur surface une série de lignes transversales régulièrement espacées.

— **Jeux.** Rebords élastiques qui entourent intérieurement le tapis d'un billard. *Bord de la table percé de trous*, dans le jeu de trictrac.

— **Inclinaison transversale** que prend le navire, quand l'arrimage est mal fait, ou sous l'effort du vent, d'une force quelconque : **BANDE** sur *bâbord*, sur *tribord*.

— **Mar.** Donner de la **BANDE**, Quand on abandonne des vergues, des vergues, des chaînes, sans leur faire subir aucune résistance, on dit qu'on *lance en bande*. Quand on incline volontairement le navire pour le nettoyer, on le met à la **BANDE**. *Bande de renfort*, *Bande de ris*, Morceau de toile qui se porte sur les garettes de ris. *Bande du cylindre*, En mécanique, Surface sur laquelle frotte la barrette du tiroir, et *Bande du tiroir* ou *de frottement*, La partie du tiroir qui frotte contre la bande du cylindre. *Bande d'axe* ou *Savette*, Pièce de cuir qui se fixe sur l'axe du côté de l'axe.

— **Mar.** Faire passer le crozier en bande par les bois. *Bandes de jonction*, Tôles qui unissent les écarts vicinaux de deux feuilles du bordé à clip. *Bande diagonale* ou *croisée*, Croix de Saint-André. *Faire passer l'équipage à*

A, bande de trémie.

A, bande lombarde.

A, bande de Jupiter ; **B**, de Saturne.

la bande. Faire porter tous les hommes de l'équipage d'un bord sur l'autre pour rendre honneur, acclamer un navire étranger, un chef qui quitte son commandement.

— Métrol. Petit poids d'environ 60 gr., en usage sur la côte de Guinée, pour peser la poudre d'or.

— Pêche. Chacun des carcans de pête qui se croisent sur un gâteau. *Bande de tour*, long morceau de pête dont on entoure une pièce pour en maintenir les parties.

— Pêche. Partie longue et étroite d'un filet. *l'Espèce d'aile* que l'on ajoute quelquefois à un filet.

— Pêche. Chacun des carcans de pête qui se croisent sur un gâteau. *Bande de garrod*, Petite bande à l'arçon de devant. *Bandes d'une glace*, Les deux bords longs. (Les deux autres s'appellent *trètes*). *Les barres des nasses et des têtes sont* au *foyer du cadet*. *Tranches de lias encastrant un dallage*. *Bande de tremie*, Barres de fer occupant la partie antérieure du couvercle d'une cheminée. *Bande de caisse*, Ferrures plates destinées à consolider l'assemblage de la caisse et des brancards d'un voiture.

— Typogr. Chacune des lames de fer poli sur lesquelles roule le train.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

Pour appliquer une bande à un globe (les bandes à deux globes sont peu employées), on fixe le chef libre avec la main gauche, et la main droite fait rouler la bande, placée sur sa face externe, dans la direction que l'on veut donner au bandon. Il faut avoir soin de faire plusieurs tours, en tournant sur soi-même, pour fixer le premier chef, et d'exercer sur la bande un certain effort pour empêcher le rebroussement du bandon pendant qu'on l'applique. Lorsqu'on a placé une bande sur une région dont le volume varie, il ne faut pas que la bande se plisse dans des bords pressés sur la partie saillante, tandis que l'autre s'écarte du membre. *1* Manière de rouler une bande. *2* Bande roulée en cercle — *3* Bande roulée à deux globes.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

Par leur organisation et par le but politique qu'elles poursuivent, ces bandes se distinguent : 1° des réunions séditieuses prévues par les articles 210 et suiv. du Code pénal, qui, purement accidentelles, ne sont point organisées; 2° des associations de malfaiteurs punies par les articles 245 et suiv. du Code pénal modifiées par la loi du 18 déc. 1893, qui ont pour objet que les crimes contre les personnes et contre les propriétés; 3° des réunions ou bandes mentionnées en l'article 410 du même code, qui ne se proposent que le pillage de denrées, marchandises, choses mobilières; 4° des associations ou bandes réprimées par la loi du 7 juin 1848, qui ne supposent ni organisation, ni commandement.

— Hist. *Bandes noires*. L'origine de ce vocable est assez difficile à établir, on peut croire que les premières bandes noires furent formées des grandes compagnies du XIV^e siècle. Il existait alors une *compagnie blanche*, une *compagnie noire*, et une V. COMPAGNIE.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

de s'employer avec son BANDOU. *Bandre le bandou royal*, Monter sur le trône, arriver aux honneurs souverains.

— Soit disant aussi d'une pièce de toile fine que les veuves portaient sur le front pendant toute la durée de leur deuil. — Soit encore d'une pièce d'étoffe tout à fait semblable que les religieuses portaient sur le front, après qu'on a coupé leurs cheveux.

— Bande, linge, etc. de l'ou. Pour l'appliquer sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir.

— La feuille de bande. — Sur les yeux d'un d'homme en bandou s'appelle un BANDOU.

— Fig. Cause d'aveuglement de l'esprit ou du cœur : Le BANDOU de la prescription est bien plus épais que celui de l'Amour. (M^e de Graligny.)

— Carnos. Ferrures que l'on désigne aussi sous le nom de *mules-bandes*.

— Cost. Cheveux divisés au milieu du front et ramenés sur les côtés de la tête : BANDOUX qui couvrent les oreilles.

— Mém. l'Amour mineur, étroite, qui remplace une corcelette au-dessous des lambris de hauteur; sa rive supporte les inégalités des plâtres du plafond.

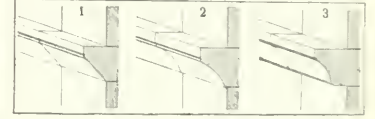
— Pêch. Partie la plus éloignée de l'extrémité de la manivelle d'un filet.

— Poét. Embûche que les poètes donnent à l'Amour, à la Fortune et à la Justice, pour signifier l'aveuglement des deux premières divinités, et l'impartialité de la troisième.

— T. de marbrerie. Renforcement entre deux nouleurs, taillé après coup.

— ENCYCL. Archit. Assise de pierre saillante et horizontale qui pourtourne un édifice, et en marque les différentes étages. Les bandeaux sont dits *extérieurs* ou *extérieurs*, selon la place qu'ils occupent dans une construction; *externus* ou *internus*, suivant qu'ils se déroulent sur une façade entière, ou qu'ils sont coupés par un membre vertical d'architecture. Le bandeau indique généralement un membre, un sol, et par suite, il ne peut être indifféremment placé sur une façade ou dans un intérieur. Il est de formes variées; il peut se composer d'un biseau, d'un cavet, d'une doucine, etc., et il est fréquemment orné.

Les bandeaux extérieurs paraissent avoir été destinés, dans le principe, à empêcher, par leur saillie, les eaux pluviales de laver les parements des édifices. Pendant la période romane, ces profils furent d'abord très simples,



1. Bandeau à biseau. — 2. Bandeau à cavet. — 3. Bandeau à doucine.

tels que le bandeau extérieur de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen. Les bandeaux furent assez rarement employés dans l'architecture religieuse au moyen âge, dont un bandeau consistait à faire les lignes horizontales pour donner le plus de développement possible aux lignes perpendiculaires. On en trouve, cependant, des exemples (Amiens, Semur, la sainte Chapelle).

À partir de la fin du XII^e siècle, le bandeau n'existe plus dans l'architecture religieuse; mais on en trouve, jusqu'au XVI^e siècle, de nombreux exemples dans l'architecture civile, où ils sont parfois très saillants et richement décorés. Au XVI^e siècle, ils devinrent de véritables ornements, ayant architrave, frise et coriche, même lorsque l'absence d'un ordre devrait exclure l'emploi de tous ces membres. Les architectes de notre temps emploient encore assez fréquemment des bandeaux de ce genre pour marquer les différents étages des maisons, ou encore pour encadrer les portes, croisées ou arcades d'un bâtiment.

BANDEU (arr. de P.). Ouverture des vendanges : La BANDEU se face par un arrêté de l'autorité municipale.

BANDEU (arr. de P.). Plateau double en bois laqué, muni d'un couple de pieds, et sur lequel on mettrait des porcelaines. (Ce meuble, originaire des Indes, a été mis à la mode en France sous Louis XIV.)

BANDEL (Ernest de) sculpteur allemand, né en 1805 à Anspach (Bavière) mort en 1876. Elevé de l'académie de Munich, il s'est créé une place à part parmi les statuaires de l'Allemagne. Toutes ses œuvres, d'un caractère classique, sont remarquables par le style et par l'exécution. Parmi les statues de cet artiste, aussi consciencieux que fécond, on cite au premier rang : *Mars endormi*, qui commença sa réputation en 1830; sa belle statue de la *Charité*, et sa *Faune*. En 1825, il alla superviser à Florence, en Italie, et y travailla à plusieurs statues destinées à la Wallhalla. De 1827 à 1834, il vint à Munich, et y exécuta les statues du fronton de la Glyptothèque. Puis il travailla à Hanovre, à Göttingue, etc. Ses statues les plus réputées sont : une *Thémistocle* (chez les Romains); le *Génie endormi* qui décora un tombeau à Berlin; un *Christ* du grandeur naturelle; enfin, le monument de *Hermann*, le héros national de l'Allemagne. Ce dernier est l'œuvre capitale de l'artiste.

Statue de la Charité. Cette statue, coulée en bronze à Paris, est destinée à la Wallhalla. Elle fut acclamée par toute l'Allemagne, et des souscriptions publiques couvrirent aussitôt les frais de ce travail colossal. Bandel a enfin exécuté un grand nombre de bustes remarquables.

BANDELAS ou BOUNDELAS, population du Bandel-Kand, dans la partie méridionale du bassin du Gange. Cette population, qui compte environ 2.500.000 individus,



Personne coiffée en bandeau.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

— ENCYCL. Chir. Une bande est une pièce de linon étroite, dont la longueur surpasse de beaucoup la largeur. Dans l'usage de son mouvement de rotation, la main gauche dirige le plon et contribue à serrer la bande.

out, en outre, la faculté d'émettre des billets de banque. V. ce mot.

— Banque de France. La Banque de France a été fondée le 21 janvier au VIII (13 février 1800), au capital de 30 millions de francs, porté, dès 1803, à 45 millions, divisé en actions de 1,000 francs. C'est la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) qui lui a investie du privilège exclusif de l'émission des billets de banque et, en principe, elle l'a conservé et consolidé depuis chaque renouvellement de son traité avec l'Etat. Son capital est actuellement de 182,500,000 francs, divisé en 182,500 actions.

La direction de la Banque est confiée à un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs nommés par décret du pouvoir exécutif. Un conseil de régence de quinze membres et trois censeurs, nommés par les actionnaires, complètent l'administration. L'organisation des succursales



Banque de France (Entrée de la)

est calculée sur celle du siège central de Paris; le directeur est en aussi nommé par l'Etat. La Banque de France a établi des succursales dans toutes les villes un peu importantes de notre pays — les départements les plus pauvres en ont au moins une; elle a aussi établi des bureaux annexes dans Paris ou dans certains centres voisins d'un succursale, et enfin des villes rattachées à un agent de la Banque se transporte aux jours d'échéances habituelles, les 5, 10, 15, 20, 25 et jus de mois pour y faire les versements et encaissements.

La Banque publie un bilan de ses opérations chaque semaine, le jeudi, et fait son inventaire tous les six mois. Ce puissant établissement de crédit est, non pas une banque d'Etat, mais le banquier de l'Etat auquel elle fait un traitement spécial. Le Trésor public a chez elle un compte courant auquel il verse les disponibilités productives d'intérêts, provenant des encaissements de ses trésoriers et recevoirs des caisses publiques. En outre, la Banque doit faire à l'Etat une avance permanente de 140 millions de francs (portée à 180 millions par le renouvellement de son privilège en 1897). Cette avance n'est portée sur le budget que jusqu'au 31 décembre; elle est remboursée au Trésor et se découvre, et pour le montant de ce découvert, seulement.

La Banque a le droit exclusif d'émettre des billets de banque payable à vue et au porteur. Ce droit est actuellement limité à un maximum de 4 milliards de francs. C'est la base de sa puissance. Par contre, elle a pu se constituer une encaisse formidable dépassant six milliards, qui est le plus grand réservoir de métaux précieux existant au monde, et qui fait à notre pays une situation incomparable.

Les opérations de la Banque de France sont analogues à celles des autres banques; mais, par son rôle spécial de réservoir des capitaux, c'est elle qui règle, dans notre pays, le taux de l'escompte. Elle n'a pas de succursales à l'étranger.



Garçon de recette de la Banque de France

— Banques étrangères. Les banques, à l'étranger, sont soumises à des régimes très divers: l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, les Etats-Unis, la République Argentine, consacrent la pluralité des banques d'émission; mais le système qui tend à prévaloir est le régime français de l'unité de l'émission, qui n'existe que dans les grandes réserves métalliques analogues à celles que possèdent, dès maintenant, la France et la Russie.

La faculté d'émission des billets de banque est le plus souvent proportionnée aux ressources disponibles pour les garantir; et les rembourseurs, l'Angleterre, l'Etat-Unis; elle est rarement, comme en France, fixée à un chiffre absolu, invariable en principe.

Par contre, la tendance de plus en plus accusée est de faire des grandes banques nationales de véritables banques d'Etat, sur lesquelles le gouvernement est tout puissant. On le voit en Allemagne, en Russie, en Espagne, avec des différences de régime, la banque nationale est devenue presque une simple administration annexe du gouvernement. Cette situation peut devenir dangereuse pour les banques, car leur crédit participe de celui de l'Etat même. En Angleterre, en France et aux Etats-Unis, les grandes banques conservent encore toute leur autonomie et leur indépendance.

— Banques populaires. Bien que ces banques aient été fondées en Ecosse au siècle dernier, c'est à un Allemand, Schulze-Delitsch, qu'on doit la formule de solidarité qui a permis aux petits producteurs de toutes catégories de profiter des avantages du crédit. Aujourd'hui, il en existe de plus nombreux, assez peu différenciés dans leur constitution, dans toute l'Europe. En voici l'économie : De petits industriels, commerçants ou agriculteurs,

fournissent, par des dépôts volontaires, à une caisse commune, un capital divisé en parts ou en actions. Quand l'un des participants a besoin de recourir à un crédit, pour se faire du temps, il prend un billet à ordre ou une lettre de change qu'il a reçus en paiement, so faire faire des avances, il s'adresse à cette banque coopérative, qui fait ainsi les petites opérations de ses membres, lesquels n'auraient pu accéder des grandes banques. Celles de ces banques populaires dont tous les membres sont solidaires ont responsables ne donnent pas, cependant, des résultats bien supérieurs à celles où la solidarité n'est pas stipulée.

— Banques coloniales. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

— Banque coloniale. La création des banques coloniales, dans l'abolition du privilège dans nos colonies, n'est pas due à tous ces créanciers en France pour pratiquer le crédit agricole, conformément à la loi du 5 novembre 1894.

Les glaces qui se détachent du littoral au cours de l'étiage...



Banquise au Spitzberg.

pende des côtes escarpées. Le banc de Terre-Neuve n'a pas d'autre origine que l'abandon de débris minéraux par les glaces...

BANQUISTE (kiss - rad. banque) n. m. Charlatan, ba-teleur.

Par anal. Faiseur, homme à promesses mensongères. BANQUO ou BANCO, thèse on gouverneur royal de Loughborough...

La littérature s'est comparée de ce côté dramatique appa-rant...

BANS (latn) n. m. Pl. En T. de vénéner... Planchies qui ser-voient de lit aux camps de meute...

BANSE (de l'alle. banse, corbeille) n. f. Grande manne portée pour le transport des marchandises.

BANSHEE, fée qui, dans les traditions légendaires des Irlandais et des Écossais, est la protectrice d'une famille...

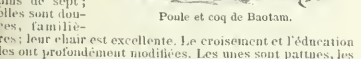
BANSTEAD, village d'Angleterre (comté de Surrey), à 19 kilom. S.-O. de Londres; 4.500 hab.

BAN-SUR-MEURTHE, comm. des Vosges, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Dié, sur la Petite-Meurthe; 1.200 hab.

BANSWARRA, ville de l'Inde anglaise, ch.-l. d'une principauté (prov. de Guzzerat, Bombay); 8.000 hab.

BANT, ville d'Allemagne (Oldenbourg); 8.300 hab.

BANTAM (tan - de Bantam, nom de ville) n. m. Nom d'une variété de coq et de poule de Java (gallus bantianus)...



Poule et coq de Bantam.

BANTAM, ville des Indes néerlandaises (Java), sur la côte occidentale de l'île. Cette ville, aujourd'hui ruinée...

BANTAM, province des Indes néerlandaises (île de Java, 223.000 hab.)...

quant, et les Portugais établirent des factoreries à Bantam. Leur prépondérance dans le pays dura jusqu'en 1596...

BANTANGES, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 7 kilom. de Louhans; 995 hab.

BANTAY, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines, île de Leyte); 3.800 hab.

BANTAYAN, île de l'Océanie espagnole (Philippines, groupe des Visayas); 14.800 hab.

BANTEUX, comm. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut; 1.013 hab.

BANTI Brigida Banti, dite, cantatrice italienne, née en 1756 ou en 1757, morte à Bologne en 1806...

BANTIALE (sz) n. m. Nom donné à deux plantes parasites, croissant dans la Malaisie...

BANTING (ting) n. m. Nom donné à un bœuf sauvage de l'île de Java (bos sondaica)...

BANTOU, E, celui, celle qui appartient à un ensemble de populations comprenant presque tous les groupes humains de l'Afrique sub-équatoriale...

— Adjectif. : Famille BANTOUE.

— Encycl. Les Bantous sont l'un de constituer une unité ethnique; si les Cafres peuvent à la rigueur être regardés comme formant un ensemble assez homogène...

BANTOUZELLE, comm. du Nord, arr. et à 14 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut; 1.019 hab.

BANTRY, ville maritime d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), sur l'Atlantique, au fond de la vaste baie de son nom; 2.400 hab.

BANTVA, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay [Kattivar]; 7.600 hab.)...

BANTYCH-KAMINSKY (Nicolas Nicolaievitch), historien russe, né à Njegue en 1737, mort à Moscou en 1811...

BANULAC (ok) n. m. Arhriscan des Philippines, qui appartient à la famille des rubiacées.

BANVARD (vov - rad. ban) n. m. Fôd. Gardé d'un territoire banal.

BANVILLE (Théodore né), poète français, né à Moulins en 1823, mort en Paris en 1891...

BAOBAB (ba - rad. ba). B. m. Genre de malvacées, de la tribu des Combretées...

BAOBAB (ba - rad. ba). B. m. Genre de malvacées, de la tribu des Combretées...

BAOBAB (ba - rad. ba). B. m. Genre de malvacées, de la tribu des Combretées...

BANVIN de ban, et vin) n. m. Dr. Fod. Ban ou avis pendant par lequel le seigneur autorisait à vendre du vin dans sa seigneurie...

BANYA n. m. Instrument employé par certains peuples nègres de l'Afrique pour accompagner des chants légers...

BANYA, mot hongrois signifiant mine, qui entre dans la composition de quelques noms de lieux de la Hongrie...

BANYAIS, peuple qui habite sur la rive droite du Zambèze...

BANYANI, territoire de l'Afrique équatoriale (État indépendant du Congo)...

BANYULS-SUR-MER, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 42 kilom. de Ceret...

BANZ, château de Bavière haute Franconie, à 4 kilom. de Lichtenfels...

BANZAS, hells, ou non-seuse tribu du Congo belge qui s'étend entre l'Oubangui et la Mungala...

BAOBAB (ba - rad. ba). B. m. Genre de malvacées, de la tribu des Combretées...



Th. Desobry de Banville



Banya.

mandes en largeur. Son tronc atteint jusqu'à 23 m. de hauteur. Les branches nombreuses sont écartées de 20 à 25 m. Les jeunes branches sont plus grosses et plus fortes.

Le bois est dur et résiste à la décomposition. Les fleurs sont très grandes, et leurs anthères rougeâtres; elles présentent quelque ressemblance avec celles de la rose trémière. Les fruits, connus sous le nom de pain de singe, sont ovales, de la grosseur d'un orange, et renferment une pulpe acide, dans laquelle sont disséminées des graines.



Baobab:

BAO USSÉ-ROUSSÉ (CAVERNES DE) ou Grottes rouges, grottes situées en Italie (Lucerne, com. de Vitimille), tout près de la frontière française. E. Riviere a fait dans ces rochers de belles peintures préhistoriques.

BAOUTCHI, pays du Soudan central, capit. *Yaldou*, visité par Rablitz et par Vogel.

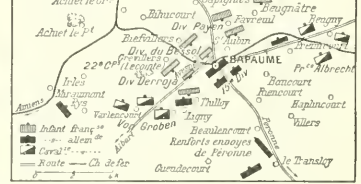
BAPAUME n. m. Terme de marine usité dans l'expression *Navire en bapaume*. Navire empêché de faire route par le calme plat ou par suite d'avaries.

BAPAUME, ch.-l. de cant. du P.-de-Fr., dans, arrond. et à 22 kl. N. E. d'Arras, près de la source de la P. S. c. 1414 hab. ch. de f. Nord. Faune bruyante d'insectes et de colzas; savonnères, brasseries, etc. 322 comm., et 11.720 hab.

BAPAUME, B. m. n. Terme de marine usité dans l'expression *Navire en bapaume*. Navire empêché de faire route par le calme plat ou par suite d'avaries.



Armes de Bapaume



Plan de la bataille de Bapaume (3 Janvier 1871)

BAPAUME (Amable), publiciste français, né à Yvetot en 1825, mort en 1895. Il se consacra de bonne heure à l'enseignement, et écrivit plusieurs pièces de théâtre, sous le pseudonyme de Louis Nozard.

BAPHÉ (pê — du gr. *baphô*, teinture) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des sophorées, renfermant des arbres de l'Afrique tropicale. Les *Bapha africana* et *laeyana* ont des bois plus denses que les autres, et contiennent une matière colorante rouge.

BAPHOMET ou **BAFOMET**, nom d'une idole qui, suivant certains auteurs, était adorée par les temples; c'est fait n'a d'autres jamais été qu'une façon incorrecte. C'est une transposition de son nom arabe. Il est susceptible d'un beau pli, ayant une odeur de violette et contenant une matière colorante rouge.

BAPHORHIZE (du gr. *baphô*, teinture, et *rhiza*, racine) n. f. Bot. Syn. de *ORCANEUTE* ou *BEGLOSSA* TIBÉRIALE.

BAPORO, ville de l'Afrique occidentale (Libéria, pays de Kotto); 10.800 hab.

BAPOTOS, population du Congo belge, qui s'étend de la Mongala à l'Imbini. Les Bapotos ont le corps et le visage couverts de tatouages formés de véritables ampoules de la grosseur d'un pois. Les femmes s'introduisent dans la cloison d'un nez bétonné et de perles. — Un Baporo.

BAPST, famille d'orfèvres joailliers, originaire de la Normandie. **GERMAIN BAPST** reçut en 1752 le brevet d'orfèvre du roi, et fut élu Grand-Soleil, Grand-Puancier, s'associa avec son neveu **HENRI BAPST** et épousa la fille de Menier, le dernier joaillier de Louis XVI. Ce mariage fit passer dans la famille Bapst les dessous et modèles de la couronne. — De 1814 à 1831, **HENRI BAPST** fut joaillier du roi et justicier de la garde des diamants et joyaux de la couronne. Durant le gouvernement de Juillet, ce fut **CONSTANT BAPST**, fils de **HENRI**, qui succéda à son père; il mourut en 1849. — Son fils, **ALBERT BAPST**, fut joaillier de la couronne sous le second Empire, et prit une grande part au mouvement industriel de cette période. Il mourut en 1879, laissant comme successeur son fils **GERMAIN BAPST**, né à Paris en 1854, qui s'associa avec Falize, à qui passa la suite de la maison originelle de Germain Bapst. Il vécut aux études historiques et archéologiques, fut chargé de missions en Orient, et il a publié les ouvrages suivants : *Le Musée vésulien de la Méditerranée* (1854); *Le Musée des arts et métiers de l'Exposition centrale des beaux-arts* (1857); *Inventaire de Marie-Joséphine de France, duchesse de Modène* (1874); *Le Musée de l'École de la Monnaie* (1882); *Étude sur l'Éclairage dans l'Antiquité et au moyen âge* (1884); *Étude sur les coupes phœniciennes* (1885); *Souvenirs du Caucase*, *faibles de la grande chaîne* (1885); *Histoire des joailliers de la couronne* (1887); *Les Parures et les Bijoux* (1891); *Essai sur l'origine du bijou* (1892), etc.

BAPTE ou **BAPTA** (du gr. *baptain*, teindre) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des géométrines, famille renfermant des phalènes européennes dont on connaît trois ou quatre espèces. Citons la *Bapta pictoria* (France).

BAOULÉ (le Bakhly n° 2 de Mège), rivière de l'Afrique occidentale (Sénégal), une des deux branches principales du Bakhly, qui par sa réunion avec le Bafing à Bathiole, constitue le Sénégal. — Pays de l'Afrique occidentale française, chef de l'Ivoire, arrosé par le Bandama.

BAOUR-LORMIAN (Pierre-Marie-François-Louis), poète et auteur dramatique français, né à Toulouse en 1770, mort à Paris en 1854. Il était fils d'un imprimeur-lithographe, et débuta dans la carrière des lettres par des satires assez piquantes contre les membres de l'Assemblée de sa ville natale. Après avoir donné à Toulouse, en 1795, une traduction très pâle de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, il vint à Paris et publia, en 1801, les *Passions gyniques*, imitation des *Kécodes* calédoniennes, écrite dans le goût un peu nuageux de l'époque, qui lui attira la faveur du public et celle du premier consul, amateur de la carrière des lettres par ses satires assez piquantes contre les membres de l'Assemblée de sa ville natale.



Pierre Baour-Lormian.

Après avoir chanté Napoléon et Marie-Louise, Baour-Lormian montra, par le *Rétour à la religion*, poème, et le *Sacre de Charles X*, qu'il ne bondait pas la Restauration. Mais il se ramena en écrivant des satires assez mûres contre le régime napoléonien : *le Classic et le Romantique*, dialogue en vers; *Encore un mot*, pièce dans laquelle il se battait de dire le dernier mot sur cette fausseté écrite. Dans ce temps-là, on se faisait la guerre à coups d'épigrammes, et on préférait celles-ci d'une autre querelle qu'il eut avec Lebrun :

On dit que la gloire mourait,
Et c'est pourquoi Lebrun naissait,
disait Baour-Lormian son confrère, qui était extraordinairement maigre. Lebrun riposta aussitôt :

Baour-Lormian toujours bien porté

On dit que la gloire mourait,
Et c'est pourquoi Lebrun naissait,
disait Baour-Lormian son confrère, qui était extraordinairement maigre. Lebrun riposta aussitôt :

Baour-Lormian toujours bien porté

BAOUSK, ville de Russie (gouv. de Courlande), sur le Meoule; 4.500 hab. Victoire de Pierre le Grand sur l'armée suédoise, en 1709. Ch.-l. d'un district peuplé de 50.000 hab.

BAPTÈME (*ba-tém'* — gr. *baptismos*; de *baptizein*, laver) o. m. Dans la religion chrétienne, sacrement qui s'administre au moyen d'une ablation, en prononçant certaines paroles, et dont l'effet est d'effacer le péché originel et de rendre chrétien le baptisé, et qui supplée le véritable baptême par immersion.

Baptême par immersion. Baptême conféré en plongeant le catéchumène dans l'eau. **Baptême par infusion**. Baptême conféré en repandant de l'eau sur le catéchumène. **Baptême par aspersion**. Baptême conféré en aspergeant les catéchumènes. **Baptême conféré par la méthode ordinaire**, au moyen de l'eau. **Baptême de sang**. Le martyr, parce qu'il tient lieu d'un véritable baptême. **Baptême de feu ou de désir**. Baptême suppléé par un désir ardent d'être baptisé, et qui supplée le véritable baptême, quand on se trouve dans l'impossibilité de le recevoir.

— **Effet du baptême**, grace que le baptême confère : *qui non conservat sui innocentia? Qui de nous a son baptême entier*. (Boss.) 1° Fuit chrétienne, Pratique de la religion chrétienne, des uns, des autres. **Baptême** confère par la méthode ordinaire, au moyen de l'eau. **Baptême de sang**. Le martyr, parce qu'il tient lieu d'un véritable baptême. **Baptême de feu ou de désir**. Baptême suppléé par un désir ardent d'être baptisé, et qui supplée le véritable baptême, quand on se trouve dans l'impossibilité de le recevoir.

— **Par ext.** Fête et cérémonies dont on accompagne ordinairement le baptême. 1° Cortège des personnes invitées à un baptême. **A travers les carreaux du fond, on voit passer le BAPTÈME.** (Scribe)

BAPTÈME d'une cloche, d'un usure.

Fig. Conservation, régénération, initiation : *Le repentir est un nouveau BAPTÈME. Recevoir le baptême du feu, Assister à un ballet, c'est recevoir le baptême du feu.*

— **ENCYCL. I. DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LE BAPTÈME.** 1. **Définition.** Le baptême est un sacrement institué par Jésus-Christ pour régénérer l'homme spirituellement par l'ablation de son péché originel et de son péché actuel, exprimé des trois personnes de la sainte Trinité, c'est-à-dire sa résurrection que Jésus-Christ institua le baptême, il dit à ses apôtres : **Allez, enseignez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. 2° Effet du baptême** est un moyen de soulever de péché originel, et aussi tous les péchés actuels chez les adultes instruits et contrits; 2° Il donne la grâce sanctifiante; 3° Il remet toutes les peines temporelles ou éternelles du péché, soit originel, soit actuel, sans détruire toutefois la charité qui est un don gratuit de Dieu sur la grâce d'Adam; 4° Il nous donne droit aux fruits de la rédemption, et par conséquent au ciel; 5° Il nous fait chrétiens et enfants de l'Église, aux lois de laquelle il nous soumet, et nous rend capables de recevoir les autres sacrements qui nous sont ordonnés, serment nuls; 6° Enfin, il imprime dans l'âme un caractère ineffaçable, et par conséquent, ne peut jamais être réitéré.

3. **Nécessité du baptême.** Le baptême est absolument nécessaire au salut, pour les enfants comme pour les adultes. **Personne d'un âge croissant**, le royaume des cieux s'il n'est régné par l'eau et le vertu du Saint-Esprit. (Jean, II, 5.) Cependant, le baptême peut être suppléé par le martyre (baptême de sang), ou par un acte de foi parfait accompagné d'un désir d'être baptisé (baptême de feu). Mais celui qui aurait été réitéré par le martyre ou par un acte d'amour de Dieu, serait privé du caractère que seul le sacrement peut imprimer.

4. **Matière du baptême.** La matière du baptême est l'eau pure et naturelle, ou un mélange de sucre, de miel, de plume, chaude ou froide, ou même glacée, trouble ou limpide, en un mot toute eau qui n'a pas été substantiellement altérée. Confière avec tout autre liquide, le baptême serait absolument nul. L'eau dont se sert le prêtre pour baptiser les fidèles, doit être pure, et ne doit jamais être un mélange d'un peu de sang chrême, qui est bête la veille de Pâques et de la Pentecôte. L'application de l'eau ou ablation se fait par infusion, quand on verse de l'eau sur la tête de la personne que l'on baptise; c'est, depuis le XIIIe siècle, la forme usitée, et qui est la plus ordinaire. Quand on plonge le corps dans l'eau baptismale (c'est l'usage primitif, c'est celui de l'Eglise d'Orient), par aspersion, quand on jette de l'eau sur la personne que l'on baptise; ainsi il probablement saint Pierre quand il baptisa les deux centurions; ainsi il est le plus ordinaire dans la prédication. Quelle que soit la forme adoptée, il faut que l'eau atteigne le corps de manière à produire une véritable ablation; ordinairement celle-ci est répétée trois fois, en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité.

5. **Paroles sacramentelles du baptême.** Les Latins disent : **Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.** Les Grecs : **Xi te baptise au nom...** etc. Ces deux formules sont les seules que reconnaît l'Église; elles sont prononcées exactement au moment où l'eau coule sur le corps; sinon, le sacrement est nul.

6. **Cérémonies du baptême.** Pour inspirer plus de respect aux fidèles, l'Église a, dès les premiers temps, introduit des cérémonies dans l'administration du sacrement sans être indispensables, ne peuvent être omises sans raison grave. Accompagné de ces cérémonies, le baptême est dit **solennel**, sinon, on l'appelle communément **ordinaire**. L'ordinaire ne peut être employé qu'en cas de danger ou avec permission, car si ces cérémonies omises doivent être supprimées au plus tôt.

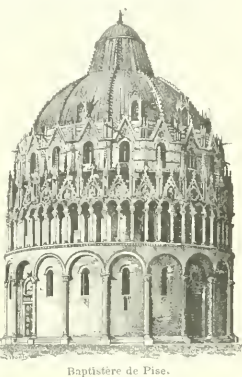
7. **Ministre du baptême.** Nul ne peut conférer le baptême solennel s'il n'est évêque, prêtre ou un moine diacre, et tous ceux de l'Église paroissiale ou dans un anneau renfermant des fonts baptismaux, qui ont été ordonnés, sans encore les moindres ordinaux de l'ordination; mais, en cas de nécessité, toute personne, orthodoxe ou hérétique, idèle ou incrédule, peut et doit baptiser, pourvu toutefois qu'il n'ait été formellement interdit de le faire.

8. **Signet du baptême.** Tout être humain, quel que soit son âge, doit recevoir le baptême, sous peine de compromettre son salut éternel. C'est donc, aux yeux de l'Église, pour les parents chrétiens, un devoir pressant que de faire baptiser leurs enfants. Plus tôt, c'est-à-dire dans les trois jours qui suivent la naissance. Chez les adultes qui se présentent au baptême, certaines dispositions sont requises : 1° la volonté d'être baptisés; 2° la connaissance des principaux vérités de la foi; 3° la contrition, au moins imparfaite, de la confession d'un péché, ou de la confession auquelle cependant comme moyen de pénitence, quoique l'absolution ne puisse être reçue. Si ces dispositions lui étaient défaut, l'adulte baptisé recevrait le caractère, mais non le grâces. On ne peut conférer le baptême solennel à des enfants âgés de moins de sept ans, sans le consentement de leur père.

Dans les premiers temps de l'Église, les adultes n'étaient admis au baptême qu'après avoir parcouru les divers degrés du catéchumène; auditeurs d'abord, ils recevaient

BAPTISTÈRE — BAR

BAPTISTÈRE *baptis-ter* — (gr. baptisistērion) n. m. Petit édifice où on se baignait...
ARTS. Baignoire dans laquelle plusieurs personnes...
— B. — Livre qui contient les cérémonies du baptême.



Baptistère de Pise.

— B. — Vase qui sert à verser l'eau pendant les cérémonies du baptême...
— B. — Les premiers chrétiens recevaient le baptême par immersion partout où se trouvait de l'eau...
— B. — L'époque des persécutions, on établit des baptistères isolés...
— B. — Les catholiques qui ont le christianisme pur célèbrent ces cérémonies au grand jour, on construisit des baptistères isolés.

En effet, la plupart des baptistères n'ayant pu être construits avant l'établissement de la basilique...
— B. — Les premiers chrétiens recevaient le baptême par immersion partout où se trouvait de l'eau...
— B. — L'époque des persécutions, on établit des baptistères isolés...
— B. — Les catholiques qui ont le christianisme pur célèbrent ces cérémonies au grand jour, on construisit des baptistères isolés.



Plan du baptistère de Pise.

On trouve en Italie, à Ravenne, à Rome, à Venise, à Florence, à Mantoue, etc., des baptistères octogones conservés...
— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...
— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...
— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...

— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...
— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...
— B. — Les baptistères célèbres abondent en Italie...

BAPTISTINE *baptis-tin*, planète télescopique, découverte par Charles, le 3 septembre 1801.

BAPTOLINUS *bap-mo-lin*, nom d'un genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, sous-famille des xantholinides, renfermant des familles très allongées...
— B. — Les premiers chrétiens recevaient le baptême par immersion partout où se trouvait de l'eau...



Baptolinus (gr. 4-13).

BAQUET *bâ* — dim. de *bar*, grand vase en bois n. m. Sorte de cuivre de bois, plus grand que les seaux ordinaires : Remplir, vider un baquet.
— Jeter dans le baquet. Locution employée par M^r de Sevigné, et qui semble signifier : Faire rire aux éclats.



Baquet

— J. — Jeux. Dans le jeu de baquet, on fait un jeu de pique, on en fait un jeu de pique...
— H. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— M. — Cuvette cylindrique de bois de chêne, pleine d'eau...
— N. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...

du marbre, à Augo que les relieurs et doreurs remplissent de cuivre chaude pour faire sécher la dorure...
— Enceve. Magnoët. Ce fut à la fin de 1778 que Mesmer magnaïn son fameux baquet...
— Jeu du baquet.



Jeu du baquet.

— Au milieu d'une salle éclairée par un demi-jour, se trouvait une cuve en bois de chêne, haute d'environ 0,50, et ayant un diamètre de près de 2 m. Cette cuve était fermée par un couvercle rempli d'eau jusqu'à un certain hauteur...
— Mesmer expérimenta d'abord le baquet dans un hôtel de la place Vendôme.



Baquet de Mesmer.

— Mesmer expérimenta d'abord le baquet dans un hôtel de la place Vendôme...
— M. — Cuvette cylindrique de bois de chêne, pleine d'eau...
— N. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— O. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...

— O. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— P. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— Q. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...

— Q. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— R. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...
— S. — Petite civière en bois dans laquelle on se baignait...

BAQUETER *bak-ti-er* n. m. Action de baqueter.
— Met. Operation consistant à polir des objets en les plaçant dans un baquet suspendu doué d'un mouvement de va-et-vient.
— Trav. publ. Epuisement des eaux d'infiltration qui noient les fouilles.

BAQUETER *bak-ti-er*, EUSE n. m. O. m. Ouvrier ou ouvrière faisant usage de baquettes, pour le tirage du fil.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petites à l'extrémité des fils métalliques à la filière.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petite à l'extrémité des fils métalliques à la filière.

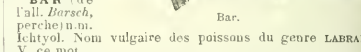
BAQUETTES *bak-ti-er*, EUSE n. m. O. m. Ouvrier ou ouvrière faisant usage de baquettes, pour le tirage du fil.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petites à l'extrémité des fils métalliques à la filière.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petite à l'extrémité des fils métalliques à la filière.

BAQUETTES *bak-ti-er*, EUSE n. m. O. m. Ouvrier ou ouvrière faisant usage de baquettes, pour le tirage du fil.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petites à l'extrémité des fils métalliques à la filière.
— BAQUETTES *bak-ti-er* n. f. pl. Petite à l'extrémité des fils métalliques à la filière.

bin, à l'aide de laquelle on fabrique des sacs très solides. On l'extrait du *Podium silvestris*.

BAQUOIS *ba-ko* a. m. Nom vulgaire d'un genre de plantes monocotylédones, type de la famille des pandaécées. V. PANDANUS.
BAQUOUC *ba-ko* a. m. Nom vulgaire de la bergamotte lavandière.

BAQUOY (Maurice), graveur français, né vers 1680, mort à Paris en 1747...
— B. (de l'all. Borsch, perche) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire des poissons du genre LABRAX.
— Blas. Figure héraldique qui est celle d'un poisson n. m. en pal, figuré de profil et courbé.



Bar.

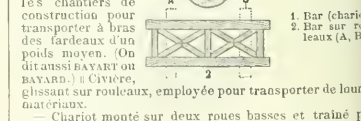
— Blas. Figure héraldique qui est celle d'un poisson n. m. en pal, figuré de profil et courbé.
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...

— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...

— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...

— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...
— Ichtyol. Ichtyol. Les bars ou labrax sont appelés perches de mer...

BAR e. m. Nom que l'on avait donné, dans le premier projet de système métrique, à un poids de 1 000 kilogrammes...
— BAR ou BARD *bar* n. m. Espèce de civière, de bracoard sans pied...



Bar (civière).

BAR (not angl). Civière de verrier, sur laquelle on transporte les creusets par la fonte du verre.
— BAR (not angl). Civière de verrier, sur laquelle on transporte les creusets par la fonte du verre.
— BAR (not angl). Civière de verrier, sur laquelle on transporte les creusets par la fonte du verre...

- « Etranger, par rapport aux Grecs et aux Romains
D. L. Comnodo, tous les empereurs payèrent tribut aux BARBARES.
- Individu grossier, peu civilisé : *Nous paraîtrons nous-mêmes des BARBARES à nos arrière-neveux.* (Chateaub.)
- Personne cruelle, imitoyable :
Donne-moi donc, *barbare*, un cœur comme le tien!

Le *barbare*, n. m. Le genre *barbare*, la *barbarie*, ou fait d'art et de littérature :
Hors du vrai par l'ennui les esprits égarés
Tombe dans le *barbare*, et les choses triviales.

- ENCYCL. Les Grecs désignaient sous le nom de *barbares* tous les peuples qui parlaient une langue différente de la leur. À l'origine, ce mot équivalait simplement à la constatation d'un fait; mais, peu à peu, l'on y attacha une idée de mépris, en raison du développement croissant de la civilisation grecque. Dès le temps d'Aristophane, le nom de « *barbare* » est presque une injure à Athènes.

Les Romains suivirent l'exemple des Grecs. Pour eux, était *barbare* quiconque ne parlait ni grec ni latin, quiconque était étranger à la civilisation gréco-romaine. Cependant, le sens ou l'extension du mot se modifia sous l'empire. Des lors, on n'appliqua le nom de « *barbares* » qu'aux nations et aux races restées en dehors du cercle d'action de Rome. En droit politique, on désignait les *barbares* établis sur un territoire non romain (*alienigeni*), contre qui tous les genres d'hostilités étaient permis en tout

classer en trois grandes familles : les Germains et les Slaves, de race indo-européenne, et les Finnois, qui se rattachent à l'Asie septentrionale.
Les invasions des *barbares*. En réalité, le mouvement qui précipitait les tribus germaniques contre l'empire commença avec l'expédition des Cimbres et des Teutons (113 av. J.-C.), à grand peine exterminés par Marius près d'Aix, puis dans les plaines de Verceil (102 et 101 av. J.-C.). Les guerres de César contre Arioviste et les Suèves d'Auguste contre la Germanie, de Trajan contre les Daces, de Marc-André contre les Marcomans, ainsi qu'un grand nombre d'autres actions partielles, furent le prélude des grandes luttes postérieures. Pendant le III^e siècle, les peuples de Germanie s'organisent pour une guerre d'envahissement et forment des confédérations. En 256, les Francs passent le Rhin, puis Burgondes et Vandales brûlent soixante-dix villes en Gaule, et sont repoussés par Aurélien et Probus. En 410, Constantin accède les Francs, qui, sous Clovis, s'établissent dans les Belges. Julien délivre la Gaule, et Valentinien fortifie le Rhin.
Invasion de 407. Des tribus inouïables dévastent la Gaule jusqu'au Pyréenés. Les Alains, les Suèves, les Vandales, pénètrent en Espagne; les Allemands s'établissent entre le Rhin et la Gaule, les Bourguignons dans la vallée du Rhône.
Invasion des Wisigoths (412). Ataulfe, roi des Wisigoths après Alaric, s'empara de la Gaule méridionale, mais passa dans l'Espagne comme *dux* de l'empire contre les autres *barbares*. En récompense, Honorius lui concéda (418) l'Aquitaine et Toulouse.

nous n'avons pas à nous occuper ici, non plus que des invasions des Avars, des Hongrois, des Sarrasins, des Normands, etc.
- ANTON. Civilisé, poli, policé.
Barbares dans l'art antique (REPRÉSENTATIONS DES). Elles remontent à une haute antiquité, puisque Pausanias mentionne des ex-voto représentant des *barbares* exécutés par Ouatès et par Agélladas pour les Tarentins. Les plus anciennes représentations des *barbares* que nous possédions se trouvent dans les marbres d'Égée. Les *barbares* ne se confondent pas avec les Grecs dans les œuvres où ils figurent. Mais il est aisé de voir que, jusqu'à la période hellénistique, les artistes ne se piquent pas de concevoir local, et reproduisent un type conventionnel qui le bonnet phrygien, les pantalons, les tiars, les carquois, font facilement reconnaître. Il suffit, pour se rendre compte de cette convention, de comparer les œuvres des sculpteurs avec celles où les *barbares* des Perses par exemple, se sont eux-mêmes représentés. Certains traits, cependant, différencient les *barbares* d'Italie des *barbares* orientaux : bonnets pointus, tuniques courtes, bottes, etc. Les caractères ethniques sont plus curieusement recherchés dans de petites figures humoristiques, comme les caricatures de nègres, et il en était sans doute de même dans la peinture de genre grecque, dont nous ne possédons que le relief dans certaines mosaïques.
Mais il était réservé à l'art romain d'aller beaucoup plus loin dans la voie du réalisme, et, par exemple, sur les bas-reliefs des colonnes Trajane et Antonine, les différents types de *barbares*, ainsi que les détails de leur



Carte des invasions des barbares.

temps, à moins de traité formel (*foedus*), et les *barbares* établis sur leur territoire (*deserti foederati, foederati*), qui avaient quelques-uns des privilèges réservés aux *peregrini* et *provinciales*, provinciaux sujets de l'empire, sans se confondre cependant avec eux.

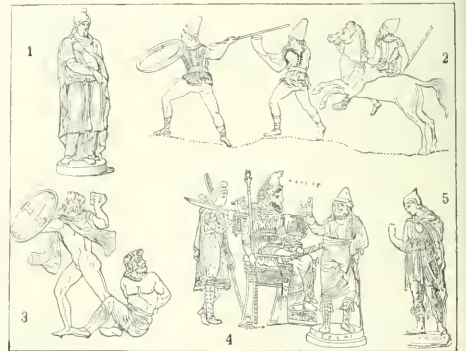
À partir d'Auguste, les *barbares* sont de plus en plus traités ou étrangers qu'on ne cherche qu'à refouler. Des lois sévères interdisent le mariage entre *barbares* et Romains, régissent le commerce et les marchés communs. Le droit de cité, concédé à des rois vaincus ou à des personnages considérables, ne paraît pas avoir entraîné l'accession aux honneurs, sauf sous le bas-empire, par une spéciale faveur des alliés militaires. Ces exceptions, il est vrai, se multipliaient à l'excès. Quant aux tribus admises sur le territoire romain, elles étaient généralement peu à peu rattachées à la loi romaine.

En fait, les mesures restrictives furent impuissantes à empêcher l'infiltration des *barbares* dans l'empire. L'affaiblissement de la noblesse romaine ou provinciale, son éloignement pour le service militaire, la nécessité de garnir les frontières de troupes nombreuses pour s'opposer à la pression continue du monde *barbare*, et même de faire à celui-ci des concessions, contraignirent les empereurs à déroger plus d'une fois au principe de la résistance. Auguste lui-même concéda la rive gauche du Rhin avec des *barbares*, admit des *Cattes* dans l'île des Bataves, des Sicambres en Gaule. Beaucoup d'empereurs suivent cet exemple. Les uns incorporent des *barbares* dans l'armée, d'autres en établissent par milliers aux frontières; on emploie des *barbares* pour combattre d'autres *barbares*; au milieu du III^e siècle, l'armée, les charges du palais, sont évaluées par les *barbares*. C'est ainsi qu'on voit le Gète Maximin arriver au pouvoir suprême. Sous Constantin, ils sont partent; l'un d'eux parvient au consulat. Sous Théodose, l'armée en est presque entièrement composée, et l'empire n'a plus d'armée nationale.

La *barbare* recula avec la civilisation; ainsi, quand la Gaule fut tout à fait incorporée, la limite de la *barbarie* fut le Rhin. Plus tard, les Francs appliquèrent ce terme aux Germains, et la loi salique désigna le Franc du *barbare*. Au sens historique, le nom de « *barbare* » désigne les hordes qui inondèrent l'empire romain dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qui peuvent se

armement, sont reproduits avec la plus scrupuleuse recherche du vrai et du particulier.

- BIBLIOG. : Art. *Barbari* dans le « Dict. des antiquités » de Daremberg et Saglio; *Barbaren* dans les « Antike Denkmäler » de Baumeister; F. Lenormant, *L'Arc de triomphe d'Orange*; S. Reinach, *les Gaulois dans l'art antique* (1880).



1. *Barbare captif*; 2. Messapiens; 3. Gaulois; 4. Perses; 5. Thrace (Orphid).

renouveler une nouvelle monarchie *barbare*, qui fut renversée en 54 par les Francs, et bientôt remplacé par la domination des Lombards.
L'empire d'Orient subsista de longs siècles encore, mais constamment en lutte avec d'autres *barbares* dont

BARBARÉE (*de Barbe*, nom de sainte) n. f. Genre de crucifères « émirantides », renfermant des herbes des régions tempérées du globe, et dont une espèce, la *barbare vulgaire*, appelée « herbe Saint-Barbe », « herbe aux charpentiers », etc., pousse dans les prés, au bord des

Rouilh... de Félicien David; Nymphes attentives (dans Polyctès... de Gounod); etc. Schubert, Schumann,

BARCOLE (Chant des Nymphes, dans - Obéron -)

Ard' con moto



Dans ces soirs-là, quand tout dort on tout réve... Ah! qu'il est doux, sous des cieux pourprés...

Saint-Saëns, Mendelssohn, Chopin, etc., ont aussi composé des barcaroles fort jolies.

BARCASSE (rad. barque) n. f. Fam. Mauvaise embarcation. « Grande barque.

BARCE n. f. Autofr., Gros canon très court, particulièrement usité à bord des navires.

BARCE, ville de l'ancienne Cyrénaïque;auj. BARCE.

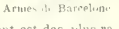
BARCE, reine de Libye, qui donna son nom à la ville de Barce (Cyrénaïque). — Nourrice de Siphax, époux de Didon.

BARCELLE D. f. Tombeurra de petite taille.

BARCELONA ou NUEVA BARCELONA, ville de la république de Venéezuela, sur le fleuve côtier Neveri; 12,800 habitants.

BARCELONE (espago. Barcelna), ville et port d'Espagne, siège d'un évêché, capitale générale de Catalogne, d'un évêché et d'une université, sur la Méditerranée... Barcélo-nais, aisés [405,000 en comptant la banlieue].

Instruction est la plus répandue; on y trouve une faculté de médecine, une école navique, une école des beaux-arts, un séminaire catholique, des musées, plusieurs bibliothèques, surtout les Archives d'Aragon, dépôt d'une importance capitale pour l'histoire du nord de l'Espagne.



Armes de Barcelone

qui fut bientôt adoptée par toutes les nations européennes. Mais la seigneurie de la Castille et de l'Aragon sous Ferdinand et Isabelle, et surtout les découvertes du xv^e siècle, précipitèrent un coup porté à sa prospérité.

BARCELONE (province DE), division administrative du nord-est de l'Espagne (Catalogne), la première province de l'Espagne pour la population (899,000 hab.

Histoire. Soumise d'abord aux Carthaginois, puis aux Romains, occupée par les Wisigoths, ensuite par les Sarrasins, aux quels Charlemagne l'enleva en 801, cette contrée eut des gouverneurs qui devinrent héréditaires sous Charles le Gros.

BARCELONNE (TRAITÉ DE), traité conclu le 22 janvier 1493 par les plénipotentiaires de Charles VIII avec l'empereur Charles-Quint et par lequel le roi de France rendit le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon.

BARCELONNE-DU-GRÉS, comm. du Gers, arr. et à 62 kilom. de Mirande, près de l'Aldour; 1,131 hab.

BARCELONNETTE (problème de bercean) n. f. Mobil. Orthographe adoptée par l'Académie pour désigner un bateau léger et suspendu. V. BERCELONNETTE.

BARCELONNETTE, ville de France Basse-Alpes, ch.-l. d'arrond., à 87 kilom. de Digne, sur l'Ubaye; 2,286 hab. (Barcelonnetain, -aine), instanc. 11 cantons. 500 centurières; marbres verts. — L'arr. compte 4 cant., 20 comm., et 14,132 hab. Le cant. a 9 comm. et 7,415 hab.

Cette ville fut reconstruite, en 1223, par Raymond, comte de Provence, sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine; elle appartenait, tour à tour, à la Savoie et à la France, qui la garda définitivement par le traité d'Utrecht. Patrie d'Antoine Mallet.

BARCÉNITE n. f. Antimoine naturelle de mercure et de chaux.

BARCETTE ou BARQUETTE (kif) n. f. Petite embarcation. (Penonité).

BARCIEUX, ville de Prusse (prov. de Hesse), au confluent de la Schweina et de la Werra; 2,010 hab.

BARCOU ou PENHON Auguste-Théodore-Hilaire, historien et diplomate, né en 1801, mort en 1878.

BARCHUSEN ou BARCKHAUSEN (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Horo (Westphalie) en 1666, mort en 1723, s'adonna spécialement à l'étude de la chimie, et devenues l'acidité succédant à un professeur à l'université d'Utrecht, où il eut Boerhaave pour rival.

BARCILLONNETTE, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 20 kilom. de Gap, sur la Drome, aff. de la Durance; 260 hab. — Le cant. a 3 comm. et 690 hab.

BARCKHAUSE, BARCKAUSIE, et BARCKAUSIE n. f. Bot. Formes orthographiques vicieuses du mot BARKMUSIUM. V. ce mot.

BARCLAY (Alexandre), littérateur écossais, mort en 1552, s'est fait connaître surtout par des traductions en vers de l'épique de Virgile, et par le drame d'Agathe de Saluste, et imité une satire de Sébastien Brant, sous le titre de Navis stultifera (ou Vef des fous).

BARCLAY (Guillaume), jurisconsulte écossais, né à Aberdeer en 1541, mort en 1605. Il étudia le droit à Bourges, sous Cujas, et y reçut le grade de docteur. Le duc Charles VIII de Lorraine lui confia la chaire de jurisprudence dans l'université qu'il établit à Pont-à-Mousson, et bientôt le nomma, en outre, conseiller d'Etat et maître des requêtes.



PLAN DE BARCELONE: 1. La Rambla; 2. Palais royal et Parc; 3. Palais de Justice; 4. Bourses (Catalunya); 5. Cathédrale; 6. Université; 7. Donjon; 8. Cas de la Diputación; 9. Hôpital de Santa Cruz; 10. Théâtre du Liceo; 11. Plaza de Toros; 12. Gare de France; 13. Gare du Nord; 14. Gare de Sarria; 15. Gare de Vila Nueva; 16. Plaza de Catalogne.

gion catholique, le préfère recevoir en France, où il obtint une chaire de droit à Angers. Pendant les troubles de la Ligue, il consacra sa plume à la défense de la cause royale.

BARCLAY (Jean), écrivain anglais, fils de Guillaume, né en 1582 à Pont-à-Mousson, mort à Rome en 1621. Veut en Angleterre, il se concilia les bonnes grâces de Jacques I^{er}. Un ouvrage de son père, De potestate papæ, qu'il publia en 1607, souleva, entre lui et le cardinal Bellarmine, une ardente controverse.

BARCLAY (Robert), quaker écossais, né à Edinburgh ou à Gordon en 1648, mort en 1690. Eut entré dans le secte des quakers, il se consacra les bonnes grâces de Jacques I^{er}. Un ouvrage de son père, De potestate papæ, qu'il publia en 1607, souleva, entre lui et le cardinal Bellarmine, une ardente controverse.

BARCLAY DE TOLLY (Michel Bogdanovitch, prince), général russe, né en Livonie en 1761, mort à Iostorburg en 1818, entra au service en 1773, prit part aux campagnes de Turquie (1788), de Suède (1790), de Pologne (1794), de Prusse (1807) et de Finlande (1808).

BARCLAYE (kff) = de Barclay, botan. angl. n. f. Genre de nymphéacées, renfermant des plantes aquatiques, voisines des nénuphars. On ne connaît qu'une espèce, de la Malaisie (Nymphaea kffifolia).

BARCOCHÉBAS (kif, rad. barcelay) n. f. Pl. Tribu de la famille des nymphéacées, caractérisée par un calice libre, une corolle gamopétale, insérée à l'extrémité du disque, et qui a pour type le genre barcolaye. — Une BARCOLAYE.

BARCOCHÉBAS ou BAR-KOCHA (fils de l'étoile), surnoms sous lequel est connu Bar-Koziba, chef de la révolte des Juifs de Palestine sous Adrien 152-135 apr. J.-C. Remplaçant un décret d'Hadrien, Bar-Koziba défendit aux Juifs de pratiquer la circoncision, et résolut de rebâtir Jérusalem pour en faire une ville absolument païenne. Les troubles que déterminèrent de telles mesures prirent une grande importance, caractérisée par un certain Bar-Koziba, dont l'origine est restée fort obscure. Il semblait, en tout cas, avoir été le plus grande partie de son succès à l'appui du célèbre docteur juif R. Akiba, ce rabbin souleva le Messianisme tout entière, en prêchant la venue du Messie, et fut décapité à Tyre par Vespasien, à qui il donna le surnom sous lequel on le désigne d'habitude et qui est une appellation messianique tirée des Nombres XXIV, 17. Cet apôtre, joint au pouvoir miraculeux qu'on lui attribua et à sa rare supériorité, lui donna le surnom de Messie, et ce surnom fut consacré à son soulèvement fut général. Bar-Koziba s'empara sans difficulté de Jérusalem où il installa un gouvernement en régle,

BAROLITE (du gr. *baros*, poids, et *lithos*, pierre. — L'orthographe devrait être *barolite* d. f. Carbonate naturel de baryum. Syn de **WITHERITE**.)

BAROLÉE d. f. Bot. Syn. de **RÉKÉE**.

BAROLOGIE (du gr. *baros*, poids, et *logos*, discours) n. f. Théorie de la pesanteur. Peu usité.)

BAROMACROMÈTRE (du gr. *baros*, poids; *makros*, long, et *metron*, mesure) n. m. Instrument au moyen duquel on détermine simultanément le poids d'un enfant nouveau-né, et la longueur de son corps.

BAROMACROMÉTRIQUE adj. Qui concerne le baromacromètre.

BAROME (du gr. *baros*, poids, et *osme*, odeur) a. m. Bot. V. **BAROSE**.

BAROMÈTRE (du gr. *baros*, poids, et *metron*, mesure) n. m. Phys. Instrument qui sert à mesurer les pressions atmosphériques. Le **BAROMÈTRE** sert à déterminer la hauteur des montagnes.

— Bot. *Baromètre du pauvre herbe*. Nom vulgaire du mouron, plante qui forme ses fleurs à l'approche de la pluie. « Non vulgaire d'un chardon, le *carlina acedalis*. »

— Exerc. — Physiq. L'appareil qui sert à l'expérience de Torricelli pour mettre en évidence la pression exercée par l'air sur la surface libre du mercure n'est autre qu'un **baromètre ordinaire**.

— Construction et théorie du baromètre ordinaire. On prend un tube de verre ou de cristal bien pur, d'environ 90° de longueur, fermé à une de ses extrémités. Quand ce tube a été rincé et séché, on le remplit avec du mercure exempt d'air et de vapeur d'eau, et purifié avec soin. Puis on étend le tube sur un gril incliné, et l'on fait bouillir de nouveau le mercure, qui dégage encore de la vapeur d'eau et des bulles d'air. Après le refroidissement, on achève de remplir avec du mercure sec et chaud, jusqu'à ce que le liquide forme ménisque à la partie supérieure du tube; on laisse au-dessus de lui un espace vide, appelé *chambre barométrique*. La chambre barométrique doit être absolument vide d'air; pour s'en assurer, on incline le tube un peu vivement; si le baromètre est bien construit, le mercure vient frapper d'un coup sec le sommet du tube.

Imaginons une section A du mercure contenu dans le tube, au niveau du liquide de la cuvette; en vertu d'un principe d'hydrostatique, la pression supportée par la section A et celle supportée par une section égale B, prise au même niveau sur la surface libre du mercure, sont égales; on en conclut que la pression atmosphérique exercée sur une surface s est égale au poids d'une colonne cylindrique de mercure ayant pour section s et pour hauteur la distance entre les surfaces A et B. Si nous supposons cette différence de niveau égale à 0,76, la densité du mercure étant 13,59, la pression exercée par l'air sur 1 centimètre carré est égale à : $13,59 \times 13,59 = 1,033$ gr.

On déduit immédiatement de ce qui précède qu'en un même lieu et à la même température, la pression atmosphérique est proportionnelle à la hauteur barométrique.

Les baromètres dont on se sert peuvent se diviser en deux classes : les **baromètres ordinaires**, et les **baromètres enregistreurs**.

— Le **baromètre ordinaire**. Nous les partagerons en **baromètres à liquides** et **baromètres anéroïdes**.

— **Baromètres à liquides**. Le liquide généralement employé est le mercure.

Baromètre normal de Regnaud. C'est un baromètre construit dans les conditions que nous venons d'énoncer plus haut. La cuvette et le tube sont fixés à une planchette scellée dans un mur. Le niveau du mercure dans la cuvette est variable; on en détermine la position à l'aide d'une vis située au-dessus de la cuvette, vis qui peut monter ou descendre, et que l'on fait agir avec le mercure. Cela fait, la hauteur barométrique est égale à la longueur de la vis, qui est connue, plus la distance comprise entre l'extrémité supérieure de cette vis et le niveau du mercure dans le tube. Cette distance se mesure, soit sur la planchette divisée en parties d'égal longueur, soit, plus exactement, avec un **caténotome**.

Quand on n'a pas besoin d'observations précises, on prend une cuvette dont le diamètre est très grand, comparé à celui du tube; le mercure dans la cuvette est considéré comme constant; c'est le **zéro** de la graduation; cet instrument est appelé **baromètre à cuvette**.

Baromètre de Gay-Lussac, avec le perfectionnement de Biot. Le baromètre de Biot a pour but d'éviter l'action de la capillarité qui tend à rendre la colonne mercurielle un peu plus courte que si elle était enfoncée dans un tube de grand diamètre. Gay-Lussac s'est servi d'un tube recourbé, formé de deux branches inégales en longueur, mais d'un diamètre égal. Les deux branches sont capillaires se produisant dans les deux branches se corrigent l'une l'autre. La plus courte est percée d'un trou assez grand pour laisser entrer l'air, mais trop petit pour laisser passer le mercure. La plus grande est fermée. Pour transporter l'instrument, on le retourne de manière à amener tout le mercure dans la grande branche. Mais, lorsqu'on veut alors le rétablir dans sa première position, il pourrait arriver qu'une bulle d'air, glissant le long des parois, pénétrât dans la grande branche; c'est à quoi Biot a obvié par une ingénieuse disposition : dans la grande branche, on a soudé une espèce d'entonnoir effilé, dans l'intérieur duquel le mercure peut passer librement, mais qui ne peut entrer dans la grande branche de la chambre. On peut ensuite classer cet air par un simple retournement, afin que la pointe de l'entonnoir reste toujours plongée dans le mercure. Une règle graduée est fixée entre les deux branches, le zéro est placé un peu près au milieu de la grande branche, la graduation a une pente à partir de ce zéro dans les deux sens, de sorte que, pour mesurer la hauteur barométrique, on ajoute les distances de ce zéro à chacun des niveaux. On lit la distance des niveaux dans les deux branches. Le baromètre fait de Gay-Lussac est moins sensible que le baromètre normal,

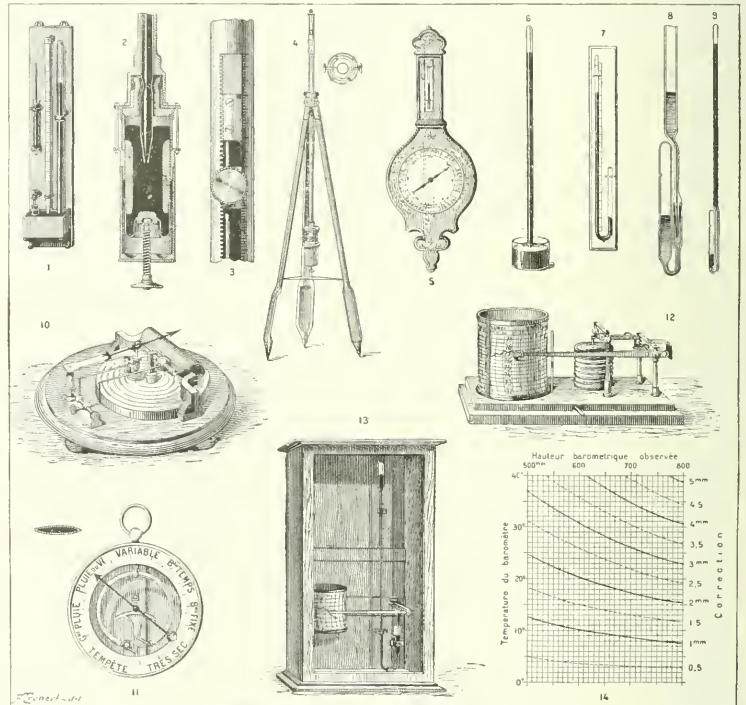
parce que les déplacements de chaque niveau ne sont que la moitié des variations de la hauteur barométrique; d'ailleurs, la composition de l'effet capillaire n'a pas lieu longtemps, sans doute à cause de l'aération que le mercure de la petite branche subit au contact de l'air.

Baromètre de Fortin. Cet appareil est essentiellement composé d'un cylindre de verre muni d'une garniture de fer ou de bois; celle-ci peut se visser sur une seconde garniture semblable à la première et qui se prolonge par un sac en peau de chamois, formant le fond même de la cuvette. Le tout est solidement protégé par une enveloppe de cuivre qui laisse voir le cylindre de verre au niveau du mercure, et qui est traversée en dessous par une vis dont l'extrémité peut soulever ou abaisser la peau de chamois. L'extrémité d'une pointe d'ivoire marque le niveau constant auquel on ramène le mercure à chaque observation, en tournant la vis dans un sens convenable. Comme on aperçoit en même temps la pointe et son image réfléchie sur le mercure, il est facile d'amener leurs extrémités à se trouver en contact. Une peau de chamois, liée au tube et au cylindre de la cuvette, empêche le mercure de s'échapper, mais non l'air d'arriver et d'exercer sa pression. — Le tube de verre qui plonge dans la cuvette est enveloppé d'un tube de cuivre, dont la partie supérieure offre deux fentes longitudinales opposées, qui permettent de voir le sommet du mercure. Ces fentes présentent des divisions, qui se comptent de l'extrémité de la pointe d'ivoire. Le log du tube de cuivre glisse un anneau ou curseur.

Baromètre à eau. Les amplitudes des oscillations barométriques devraient être aussi grandes que possible, au point de vue de la sensibilité de l'appareil. Un baromètre à eau serait évidemment beaucoup plus sensible qu'un baromètre à mercure; mais la colonne d'eau qui fait équilibre à la pression atmosphérique oscille autour de 10° 33. Ces dimensions empêchent généralement l'emploi de ce dernier; néanmoins, il en existe un à la Société royale de Londres, qui a été construit par Daniel.

— Il existe encore d'autres baromètres, parmi lesquels celui du P. Secchi, présenté à l'Académie des sciences en 1856; l'originalité de l'instrument consiste en ce que la colonne mercurielle, au lieu d'être mesurée, est pesée, ce qui donne à l'appareil une sensibilité assez grande; son inconvénient, c'est qu'il impose un calibrage très exact du tube, opération délicate, surtout lorsqu'il s'agit d'un tube en verre.

Baromètres anéroïdes ou **Baromètres métalliques** (*baromètres de Vidi et de Bourdon*). Ces baromètres sont fondés sur l'élasticité des métaux. Celui de Vidi se compose d'une caisse cylindrique en cuivre, à parois minces, vide d'air, et fermée hermétiquement. La paroi du fond est cannelée, pour être plus élastique. Les mouvements de dépression que cette paroi subit sous l'influence de la pression atmosphérique sont transmis par un mécanisme spécial à une aiguille dont l'extrémité est mobile sur un cadran gradué. L'instrument est gradué par comparaison avec un baromètre de Fortin. — Le **baromètre de Bour-**



1. Baromètre normal; 2. Cuvette du baromètre de Fortin; 3. Garniture du baromètre de Fortin le curseur, muni par un bouton à cranière, est tangent au sommet du ménisque; 4. Baromètre de Fortin suspendu verticalement après avoir ouvert la canne creuse qui sert à le transporter (indication de l'anneau de suspension de Cardan); 5. Baromètre à cadran; 6. Baromètre à cuvette; 7. Baromètre à siphon; 8. Section du baromètre de Gay-Lussac et Biot; 9. Baromètre de Gay-Lussac et Biot; 10. Baromètre anéroïde de Vidi; 11. Baromètre de Bourdon (section du tube); 12. Baromètre de Bourdon (section du tube); 13. Baromètre enregistreur Richard; 14. Baromètre enregistreur à siphon (appareil compensé); 15. Graphique donnant immédiatement la correction de température.

muni d'un vernier, et percé de deux petites fenêtres opposées : ces fenêtres permettent de distinguer le sommet du mercure. Le vernier permet d'apprécier le dixième et même le vingtième de millimètre. Quand on veut transporter le **baromètre Fortin**, on tourne la vis inférieure jusqu'à ce que la cuvette, puis le tube, soient remplis de mercure, afin d'éviter le choc du mercure à l'extrémité du tube; puis on enferme l'appareil dans une canne creuse, qui se divise en trois parties articulées, que l'on ouvre pour former une espèce de trièdre, dans l'intérieur duquel l'instrument est suspendu verticalement, au moment de faire des observations (suspension à la Carian, v. **Suspension**).

Baromètre à cadran. C'est le plus mauvais, mais en revanche le plus répandu des baromètres. Un petit poids en fer, posé sur le mercure de la courte branche du siphon, monte et descend avec le niveau du liquide. Il est attaché à un fil qui passe sur une poulie, et qui est tendu par un contre-poids. Au centre de la poulie est fixée une aiguille, dont l'extrémité se meut sur un cadran. Sur ce cadran, on lit :

Correspondant à une hauteur de :

Température	m/1	Bar	mill.
Gay-Lussac	750,8	Bour	757,0
Gay-Lussac	730,9	Bour	737,0
Gay-Lussac	718,9	Tres sec	726,0
Variable	717,0		725,0

L'instrument, comme on voit, gradué directement ou par comparaison avec un baromètre étalon, sert à la prévision du temps; il est d'ailleurs peu précis. V. **MÉTÉOROLOGIE**.

don se compose d'un tube en laiton, à parois minces et élastiques : ce tube, recourbé de manière à former une circonférence presque complète, est vide d'air et hermétiquement fermé à ses deux extrémités. Sa section a la forme d'une ellipse très allongée; et lorsque la pression de l'air diminue, la section ellipsoïde se rapproche de la forme circulaire, ce qui fait diminuer la courbure du tube et éloigne l'une de l'autre ses deux extrémités. Si, au contraire, la pression de l'air augmente, la forme ellipsoïdale de la section du tube tend à s'exagérer par l'allongement de son grand axe, la courbure du tube augmente, et ses deux extrémités se rapprochent. Ces mouvements sont communiqués à une aiguille par l'intermédiaire de deux petites bielles fixées aux deux extrémités du tube. L'instrument est gradué comme le précédent.

Ces baromètres métalliques sont quelquefois assez longs à se mettre en équilibre avec la pression, ce qui cause un retard dans leurs indications; d'autre part, les variations de température peuvent exercer une influence sur ces mêmes indications. (Ce second inconvénient a été diminué par l'emploi d'instruments compensés.)

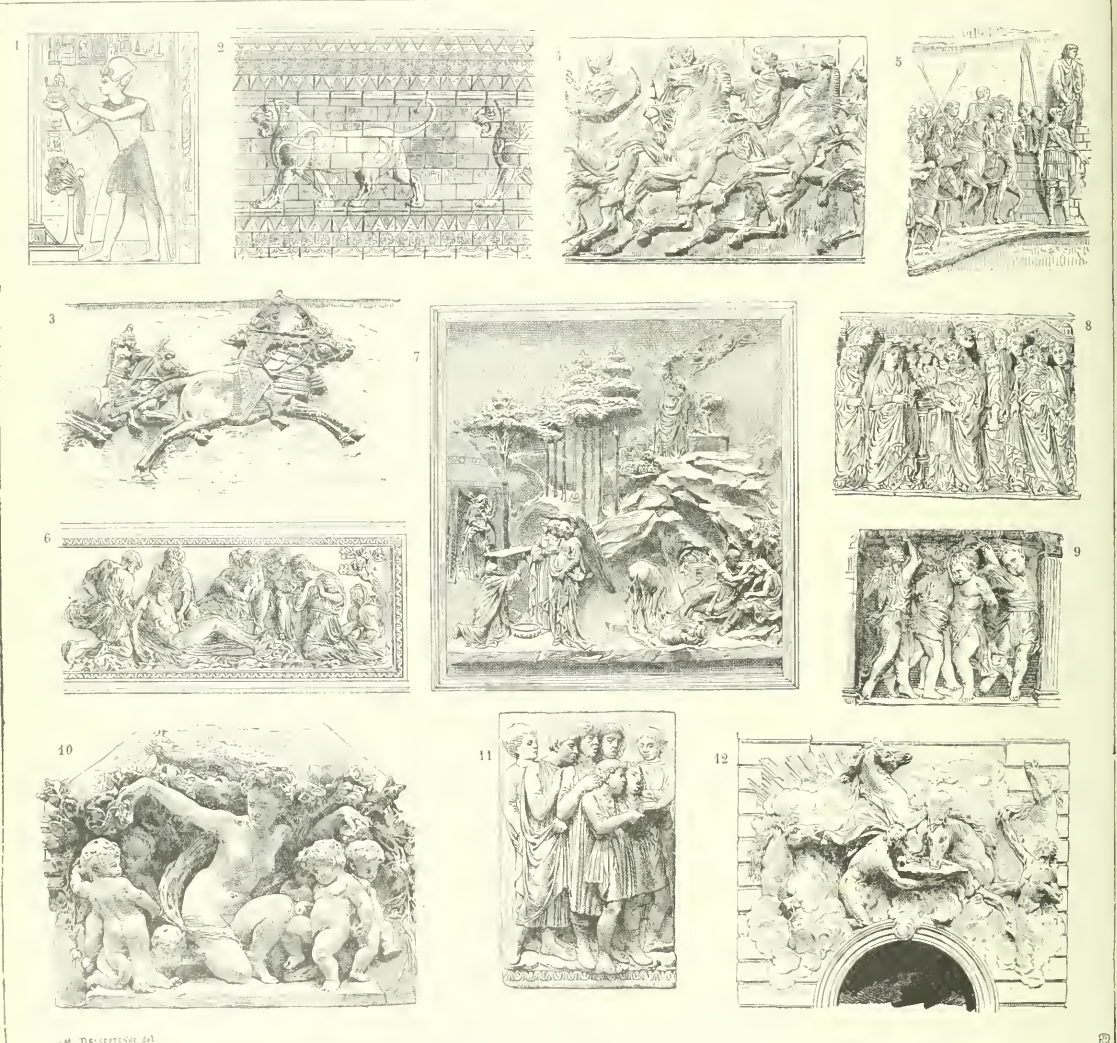
— **Baromètres enregistreurs**. Ce sont des baromètres qui indiquent et inscrivent eux-mêmes, à chaque instant, sur une feuille de papier, la hauteur barométrique. Un baromètre ordinaire peut servir de baromètre enregistreur. Il suffit d'installer derrière le tube barométrique, au niveau du mercure, une lame à rebroussement d'une lentille cylindrique donnant une image rectiligne de la lumière; un appareil photographique prend l'image de cette lumière qui se trouve plus ou moins réduite par

Chez les Byzantins, en Italie, dans le midi de la France, partout où subsistèrent des monuments grecs ou romains, cet art conserva assez longtemps les traditions des anciens maîtres. À dire vrai, les sarcophages chrétiens en donnaient pas une très haute idée de la manière dont la sculpture en bas-relief fut pratiquée vers les premiers temps du moyen âge. Toutefois, un examen attentif permet de reconnaître parfois, sous l'enveloppe d'un travail grossier, des reminiscences heureuses du style antique. Les églises chrétiennes des premiers siècles étaient rarement ornées de sculptures; mais l'art du bas-relief servait du moins à

travailler les tables, tabernacles, calices, chasses, croix, encensoirs, lutrins, bancs d'œuvre, crédences, armoires, coffres, bahuts, armures, etc.

En Italie, l'art du bas-relief fut asservi, pendant la plus grande partie du moyen âge, aux formes monotones et étriquées de la sculpture byzantine; mais les procédés sarrazins, les vieilles routines firent ensuite place à l'étude de l'antique et à l'observation de la nature. Il semble que les maîtres de la Renaissance se soient efforcés de produire dans leurs bas-reliefs l'illusion de la peinture; ils adoptèrent un style plus large, plus énergique, sans recon-

BASS ou **BASS-ROCK**, îlot de l'archipel Britannique, sur la côte S.-E. d'Écosse, dans le golfe de Forth, comté d'Haddington. Cet îlot fut jadis la forteresse d'une famille nommée Lauder, qui, en 1671, vendit le château à Charles II. Transformé en fort royal, ce château devint une prison d'Etat, où furent enfermés les principaux coveauteurs. A la révolution de 1688, la garnison se déclara en faveur de Jacques II; il fallut bloquer l'île pour la contraindre à capituler, et ce fut la dernière place forte qui résista à Guillaume III. Ce rocher appartient, aujourd'hui, à la famille Hamilton-Dalrymple.



BAS-RELIEF : 1. Égypte. — 2. 1^{er} et 2^{es} Abydos. — 3. Perse : La frise des lions. Susse. — 4. Assyrie. Chasse d'Assur-bani-pal (musée Britannique). — 5. Grèce : Frise du Parthénon. — 6. Rome : Fragment de la colonne Trajane. — 7. France : Jean Goujon. La Mise au tombeau (Louvre). — 8. Italie : Ghiberti. Sacrifice d'Abraham (Baptistère de Florence). — 9. Italie : Niccolò Pisano. Chaire du baptistère de Pise. — 10. Italie : Donatello. Chaire de Prato. — 11. France : Carpeaux. Le Triomphe de Flore (haut relief, Pavillon de Flore, Paris). — 12. Italie : Luca della Robbia. Source Chanteurs (Florence). — 13. France : Le Lorrain, les Chevaux d'Apollon (haut relief, Hôtel de l'Imprimerie nationale, Paris).

représenter les mystères de la religion nouvelle sur les autels, les cuves baptismales, les croix, les radieux, les chasses des saints martyrs. À aucune époque il n'y eut un plus grand nombre d'artistes occupés à ciseler les métaux. L'ornementation sculpturale commença à se montrer au XI^e siècle sur les chapiteaux des églises romanes, et surtout aux baies du grand portail et à la façade. Au XII^e s., les artistes, placés sous l'inspiration gréco-byzantine, donnèrent libre carrière à leur imagination; les fleurs, les rinceaux et autres ornements furent mieux fouillés, plus élégamment dessinés qu'aux époques précédentes de l'école romane. Les bas-reliefs représentant la figure humaine perdirent peu à peu la physionomie barbare qu'ils avaient eue jusqu'alors. L'architecture ogivale conserva et améliorait son système de décoration; les maîtres de pierre multiplièrent les bas-reliefs, non seulement sur les façades, mais encore dans l'intérieur des églises. La sculpture monumentale joua un rôle rôle dans les magnifiques cathédrales élevées au XIII^e, au XIV^e et au XV^e siècle. L'art de sculpter en relief les métaux, l'ivoire, le bois, l'albâtre, proussit à la même époque une foule d'ouvrages finement

et toutefois à flatter l'œil par la disposition pittoresque des figures et la dégradation savante des objets. Ce système fut singulièrement exagéré, au XVII^e siècle, par l'Algarde et le Bernin, et aussi par les sculpteurs français, sous l'influence du peintre LeLorrain. Même certaines œuvres de Puget reflètent cette tendance fâcheuse à faire rivaliser la sculpture avec la peinture. Mais le retour au classicisme, tantôt par le peintre David, rodit la sculpture à ses véritables procédés; et, à notre époque, le bas-relief a été traité par des sculpteurs comme Rude, David d'Angers, Carpeaux, etc., dans la manière large et grande qui convient à cet art.

BAS RIS n. m. Dernière bande de ris des voiles. *Mettez le loin et au bas ris.*

BASROUR ou **BASNOUR**, ville de l'Inde anglaise (prov. de Madras, sur l'estuaire du fleuve côtière; 1.570 hab. Ancienne ville forte et place de commerce importante.

BASS ou **BASSE** *bass*; n. m. Nom anglais adopté par des pêcheurs de nos côtes pour le bar commun ou loubin (*Ubrax lopus*). V. BAR, et LUBRA.

BASS (ÉTROIT DE), détroit de l'Océanie (Australasie), entre la terre de Van Diemen au S. et l'Australie au N. Découvert par Bass en 1798.

BASS (George), explorateur et chirurgien de marine anglais de la fin du XVIII^e siècle, mort au début du XIX^e. Il découvrit, en 1798, au S.-E. du continent, le détroit qui le sépare de l'île de Van Diemen et qui, depuis lors, a porté le nom de détroit de Bass.

BASSA a. f. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée à Vérone et valant 41.522.

BASSA (GRAND-) ou **BUCHANAN**, ville de l'Aricque occidentale (Libéria). À l'embouchure du fleuve Saint-John. Principal centre commercial de l'Etat de Libéria.

BASSAC, autre nom du Mékong antérieur, l'un des bras maritimes du Mékong (Indo-Chine).

BASSAC, une des quatre circonscriptions administratives, entre la plus occidentale de la Cochinchine française, entre le Mékong antérieur, la mer de Chine et le golfe de Siam, la péninsule triangulaire terminée par la pointe Ca-

rope orientale, Westphalie, Saxe, Bohême et Silésie; *groupe des îles Britanniques*, spécialement à cette contrée; *groupe de l'Afrique du Nord*. En France, on distingue : les bassins du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et du Midi. V. BOULLE.

— Anat. V. partie encycl.

— Archéol. *Bassin à amadou*. (V. voir à ARMOISE.) Les bassins à amadou étaient ceux qui servaient aux prêtres pour se laver les mains à l'eau; ils rentrent dans la catégorie des gemellions. Les bassins à évaporer étaient des vases liturgiques ou l'on mettait de l'eau parfumée destinée aux ablutions. Ils étaient également doubles. Les bassins à barrières sont nos anciens plats à barbe; au moyen âge, ils étaient arrondis; au XVI^e siècle, on les ficonne en ovale. Ces bassins, qui dès le règne de Henri IV, servaient d'écrin à aux barbiers et aux chirurgiens, distinguaient les premiers, en ce qu'ils étaient blancs, c'est-à-dire étames, des seconds, dont les bassins étaient de cuivre jaune. Les bassins de l'usage étaient ces plateaux qu'on voit, encore aujourd'hui, sous les lampes des églises pour que les débris de marche ou l'huile ne souillent pas les dalles.



Bassin de barbière.



Bassin de Latone (pare de Versailles).

ment on le réservoir : Le bassin des Tuileries. Le bassin d'un moulin. Le Récipient des eaux d'une fontaine.

— Cout. anc. Vente au bassin. Vente aux enchères, autrefois usitée en divers pays, et dans laquelle on frappait sur un bassin de cuivre, pour avertir les concurrents que l'on allait vendre, à défaut d'offre supérieure immédiate.

— Hist. ecclési. Cloche pour l'on sonne à Rome, lorsque le pape lance une excommunication.

— Hortie. Trou plus ou moins large et profond, que l'on creuse au pic et à une certaine distance d'un arbre, soit pour dérober sa graine trop enfoncée dans le sol, soit pour avoir un moyen facile de le fumer et de l'arroser.

— Hydrog. et géol. V. partie encycl.

— Métall. Ensemble de la partie de l'aciérie où se produisent les diverses opérations qui constituent la fabrication de l'acier Bessemer. On dit bassin de coulée.

— Min. Bassin de dépôt. Réservoir peu profond, mais de grande superficie, où les eaux de lavage des minerais déposent les matières qu'elles tiennent en suspension.

— Orog. Espace de terrain compris entre des montagnes : Bassin compris entre les Alpes et le Jura.

— Tann. Trou creusé dans le chapeau des fosses, afin de pouvoir abreuver ces dernières en y versant de l'eau.

— Techn. Espace que les maçons entourent de sable, pour y étendre la chaux. Trou creusé en terre, pour y couler du cuivre fondu. Fond de fourneau, pour contenir du métal en fusion. On nomme à divers ustensiles de raffinerie : Bassin d'ébullition. Bassin de cuite. Bassin à clarifier.

— Sortie de forme ou de moule pour les chapeaux. Vase de forme ovale employé pour se baigner les yeux. S'agit d'un globe de sphère en cuivre jaune, servant aux opticiens à tailler les verres de lunettes. V. Casserole de bouillanger.

— Nom des creux qui présentent les glaces, quand elles ont pas été dominées avec soin.

— Escuel. Mar. Dans les ports sans marées, les bassins communiquent librement avec la mer et sont toujours accessibles : ils s'appellent bassins ouverts ou darses. Dans les ports à marée, on trouve les bassins à flot, fermés par des portes étanches. Ces bassins s'emplissent au flot et restent toujours à un niveau à peu près constant. Souvent, pour permettre d'entrer dans les bassins autrement qu'au moment où la mer est haute, ces bassins sont précédés de sas, échues spéciales facilitant aux navires la communication à toute marée. Les manœuvres des portes des bassins importants sont un moyen d'appareils hydrauliques. Les ports de commerce des pays à marée étant sujets aux ensablancements, on a annexé aux bassins à flot des bassins de chasse ou de retenue. Ces bassins sont remplissés à mesure que la marée monte, et sont

ou de bassins flottants. Les bassins flottants, employés là où on ne pourrait construire des bassins de radoub, sont composés de grands caissons ou d'un ensemble d'eux qui s'immergent au tirant d'eau du navire qui doit entrer. Le navire étant solidement accore, les caissons sont vides et le bassin flottant ou dock flottant émerge jusqu'à la plate-forme supérieure du fond. Le bassin de radoub, appelé aussi radoub commun, est une mer par un ponton mobile appelé barge-porte. A sa partie inférieure on radoubait sous les deux des tans sur lesquels repose la quille du navire, quand il sera à sec. Les bords du bassin sont repères. Quand tout est prêt, pour recevoir le navire, on y introduit au moyen d'ancre. Le bateau porte est remis en place, on pompe pour vider le bassin et on accore les flancs du navire au fur et à mesure que l'eau descend et qu'il se vide.

— Géol. On entend par bassins géologiques des portions du globe dont les parties centrales, les plus basses, sont formées par des terrains les plus récents, et dont les bords sont formés par des terrains plus anciens. Il arrive fréquemment que les bassins géologiques se confondent avec les bassins hydrographiques; ainsi, les bassins de la Seine, de la Dordogne, du Pô, sont à la fois des bassins hydrographiques et géologiques.

— Bassin de Paris. Le bassin de Paris est constitué par toutes les couches sédimentaires régulièrement superposées qui se trouvent depuis la crête blanche jusqu'aux formations les plus récentes. V. PARISIS.

— Bassin de réception. Point où se produit la concentration des eaux pluviales ou des neiges. C'est une condition se trouve réalisée par le torrent dans le premier cas, par le glacier dans le second.

— Hydrog. On a eu, pendant longtemps, l'habitude de désigner sous le nom de bassin les parties d'un continent dont les eaux vont aboutir à une même mer (bassin méditerranéen), ou à un même lac (bassin lacustre), ou l'ensemble d'un pays drainé par un fleuve et par ses affluents (bassin fluvial). On avait été ainsi amené à considérer le monde comme divisé en un certain nombre de compartiments adossés les uns aux autres et séparés par des parois qui constituaient les montagnes. Cette conception, qui remonte à l'antiquité, avait été combattue par les géographes à considérer la ligne de faite de montagnes comme une sorte de barrière infranchissable qui forçait les fleuves à s'écouler les uns vers le nord et les autres vers le sud, sans que l'ordre ainsi fixé se modifiât jamais. Un tel système avait été abandonné par les géographes à la suite des découvertes successives de l'écorce terrestre, ni des dislocations, ni du travail d'érosion, ni de l'influence considérable des pluies et des conditions climatiques sur le régime et la direction des cours d'eau.

— Topog. L'expression de « bassin », lorsqu'il s'agit de bassins maritimes, peut être le plus souvent conservée sans inconvénient. Il en est de même pour les bassins lacustres. S'agit-il au contraire des bassins pluviaux, l'exactitude de la théorie est évidente. Bien que l'emploi du mot « bassin » soit quelquefois abusif, comme par exemple pour le Pô, qui limite strictement les Alpes et les Apennins, ou pour certains fleuves d'Asie, comme le Si-Kiang, il convient de renoncer à cette conception et d'en venir non pas aux bassins géographiques, mais aux bassins, mais aux « domaines fluviaux », qui donnent sens à une idée exacte de la réalité des choses en tenant compte de l'évolution fatale des phénomènes géographiques.

— Anat. Le bassin est la ceinture osseuse qui, chez tous les vertébrés supérieurs, est située à l'extrémité du tronc et qui articule d'une part avec la colonne lombaire, et d'autre part avec le fémur ou os de la cuisse.

Outre les fractures isolées des os qui le constituent et produites par un coup de pied ou un coup de pied de cheval, il y a des fractures et des luxations qui intéressent l'ensemble du bassin et qui sont produites soit par écrasement (roues de voitures, choulements, etc.), soit par chute d'un lieu élevé. Dans le cas d'écrasement, la fracture porte toujours son siège à la plus faible partie, c'est-à-dire dans l'articulation du pubis, en un ou en deux points; quelquefois, en outre, sur la branche montante de l'ischion, avec distension de la symphyse pubienne; enfin, si la pression est plus énergique ou plus prolongée, il y a écartement de la symphyse pubienne et de la face antérieure de l'aile du sacrum; par la face antérieure, l'arc de la pression s'exerce d'avant en arrière; par la face postérieure, s'exerce elle s'exerce transversalement.

En cas de chute sur les pieds, il y a ordinairement fracture des deux branches du pubis et quelquefois, en outre, luxation sacro-iliaque ou fracture verticale du sacrum. Rarement les articulations du bassin se luxent sans qu'il y ait fracture. La gravité des fractures et luxations du bassin dépend surtout des lésions produites par les fractures, soit les fractures latérales, soit les fractures médiales dans l'immobilisation au moyen d'une gouttière de Bonnet, précédée, s'il y a lieu, de la réduction des parties déplacées.

La région du bassin est le siège de deux sortes d'affections spéciales à cette région : la sacro-coccygite, ou le coccyx (V. ces mots), sur les parties latérales et en avant, les deux os coccyx, appelés aussi os innominés, ou iliaques ou os des îles. V. HUYGHE.

— Anatomie chez l'homme. Chez l'homme adulte, le bassin est formé de quatre pièces : en arrière, le sacrum et le coccyx (V. ces mots), sur les parties latérales et en avant, les deux os coccyx, appelés aussi os innominés, ou iliaques ou os des îles. V. HUYGHE.

Les articulations de ces os entre eux sont des symphyse : une pubienne, une sacro-coccygienne, deux sacro-iliaques; en sorte que leurs déplacements relatifs sont de faible étendue et que, sans être absolument rigide, le bassin ne se prête naturellement qu'à de faibles déformations. La plus mobile est l'articulation sacro-coccygienne, surtout chez la femme.

— En outre, quatre faisceaux ligamenteux, les grands et les petits ligaments sacro-sciatiques, et des membranes obturatoires tendues dans les trous sous-pubiens, complètent les parois du bassin.

De solides ligaments réunissent fortement les unes aux autres les différentes pièces, qui forment ainsi une sorte de vaste cavité subdivisée en deux portions par un rebord transversal arrondi, la marge du bassin. La portion supérieure est le grand bassin, qui se termine en avant par la perrière, évassée en arrière. La portion inférieure, plus étroite, est appelée petit bassin. L'ouverture légèrement rétrécie qui établit une communication

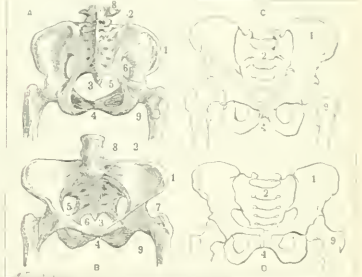
entre ces deux parties est le détroit supérieur. Le détroit inférieur n'est autre chose que l'ouverture inférieure du petit bassin. Il est rétréci à la fois par des os et des ligaments. En avant, les branches descendant du pubis et descendant de l'ischion laissent entre elles une vaste échancrure qu'on nomme échancrure uréthro-pubienne; le sommet forme un angle plus ou moins arrondi. L'avant limité par le petit bassin est l'excavation pelvienne; grâce à la convexité du sacrum, elle est plus grande que les détroits. C'est elle que doit traverser le fœtus au moment de l'avènement, après avoir franchi le détroit supérieur. Le grand bassin supporte et protège une partie de l'intestin et des organes génitaux.

Le bassin donne insertion à un certain nombre de muscles, dont les plus puissants servent à la locomotion.

— Variations sexuelles et ethniques du bassin. Le bassin masculin est plus volumineux que celui de la femme; il est plus développé dans tous les sens, au-dessus du détroit supérieur. Le petit bassin est, au contraire, plus large chez la femme; mais ses dimensions verticales sont sensiblement réduites. Pour loger l'utérus, l'excavation se dilate; le détroit supérieur et surtout le détroit inférieur sont aussi plus larges dans le sexe féminin. Cette augmentation des détroits rend plus facile le passage du fœtus, au moment de la parturition. Par suite de l'évasement du petit bassin, les échancrures sciatiques et l'arcade ischio-pubienne se trouvent augmentées d'importance et diminuées de profondeur. Ainsi, l'arcade forme un angle de 35° chez l'homme et de 75° chez la femme; le sommet de l'angle est, en même temps, beaucoup plus arrondi chez cette dernière. Le bassin offre des différences sensibles, chez les divers races humaines.

— Mes. Le étendu du bassin influe surtout les accoucheurs, qui doivent connaître exactement sa configuration et les trois diamètres principaux de son détroit supérieur. Chez la femme bien constituée, le diamètre antéro-postérieur mesure 0,41, le transverse 0,120 à 0,15, l'oblique 0,115. Mais il arrive assez souvent que le bassin a une conformation vicieuse, soit par suite d'une réduction de tous ses diamètres horizontaux, soit par le fait de la diminution de certains diamètres, les autres restant normaux. Suivant la nature et le degré du rétrécissement, l'accouchement à terme est plus ou moins difficile, ou même impossible. Lorsque le bassin est aplati d'avant en arrière, si le promontoire du sacrum et la symphyse pubienne font à la fois saillie à l'intérieur, le bassin est dit en huit de chiffre. Le rétrécissement peut porter sur un seul diamètre oblique, et cette déformation est qualifiée de oblique ovalaire.

Toutes les parties constitutives du bassin peuvent être le siège d'affections pathologiques. En dehors des déformations précitées, les os présentent parfois d'autres malformations, généralement produites par le rachitisme; ils sont encore exposés aux fractures et à la carie. Il arrive que les ligaments se relâchent, ou bien que les articulations deviennent le siège d'inflammation.



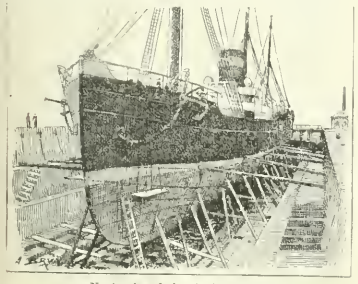
A, bassin avec les ligaments vus de dos et d'en bas; B, bassin avec les ligaments vus de face; C, squelette du bassin (homme); D, squelette du bassin (femme); 1, Os iliaque; 2, Sacrum; 3, Coccyx; 4, Symphyse pubienne; 5, Ligament sacro-coccygienne; 6, Petit ligament sciatique; 7, Ligament de Fallope ou arcade crurale; 8, Vertèbres lombaires; 9, Tête du fémur.

Toutes ces lésions, comme celles qui résultent d'une chute ou d'une tumeur, ont une gravité d'autant plus grande qu'elles sont souvent difficiles à diagnostiquer.



Bassin. 1, De cheval; 2, De lièvre; 3, De kangourou; 4, D'astruc; 5, De frégate; 6, De lézard; 7, De tortue; 8, De grenouille.

— Anatomie comparée. Chez les vertébrés pourvus de membres postérieurs, le bassin est toujours, mais sa configuration varie considérablement. D'une façon générale, on peut dire que les mammifères ont le bassin composé des mêmes pièces osseuses que l'homme. Cependant, les marsupiaux ont, de chaque côté, un os supplémentaire de forme allongée, articulé avec le pubis et donnant attache aux muscles de leur poche marsupiale. En



Navire dans le bassin de radoub.

vidés brusquement quand le chenal est libre et que la marée est assez basse pour assurer une chasse efficace. Les dépôts qui ont pu se former à la marée précédente. Les bûtiments ayant souvent besoin de réparations ou de nettoyages, on se sert, pour y procéder, de bassins de radoub

parole. Miné par la maladie, il commença le grand ouvrage qu'il rêvait: les Harmonies économiques; mais il mourut, le laissant achevé.

Ses petits pamphlets sont plus que jamais d'actualité. La pétition des fabricants de chapeaux contre le soleil, qui mit à leur industrie, est un petit chef-d'œuvre. On adocto volontiers de délaigier Bastiat parce qu'il a écrit avec charme et esprit et qu'il n'alourdit pas ses démonstrations de faits historiques ou statistiques. Il est, cependant, toujours bon à relire. Il fait penser, et nul ne s'est jamais mieux entendu à faire le tour d'une idée fausse et à la demolir. Les œuvres complètes de Bastiat ont été publiées en huit volumes, à la librairie Guillaumin.

BASTIDE (class — du provenç. *bastida*: de *bastir*, bâtir) n. f. En Provence, Petite ferme ou petite maison de campagne, dans les environs de Marseille: Les habitants des BASTIDES sont dits « *bastidans* », « *bastidiens* ».

— Forif. Autrefois, Petit ouvrage provisoire, que l'on construisait pour les besoins de l'attaque. « Assiéger par

secrétaire général du ministère des affaires étrangères, puis ministre des affaires étrangères, et fut remplacé par Drouyn de Lhuys. Il publia: *Histoire de l'Assemblée législative* (1849); *la République française et l'Italie en 1848* (1858); *Histoire des guerres religieuses en France* (1859).

BASTIDE-GENON (LA), faubourg de Bordeaux (Gironde), sur la Garonne, où se trouve l'embarcadere du chemin de fer de Bordeaux à Paris.

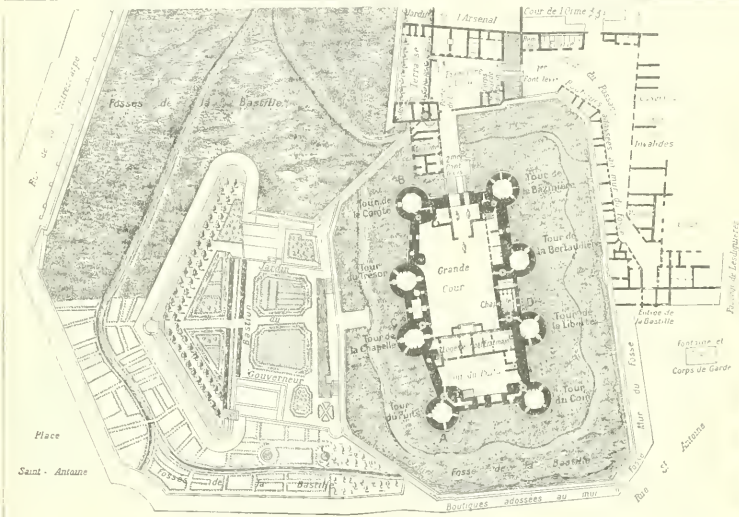
BASTIDE-CLAIRENCE (LA), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées. V. LABASTIDE-CLAIRENCE.

BASTIDE-L'ÉVÈQUE (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. de Villefranche, sur le Lezert, affluent de l'Aveyron. 2.287 hab. Papeteries, plombl sulfure.

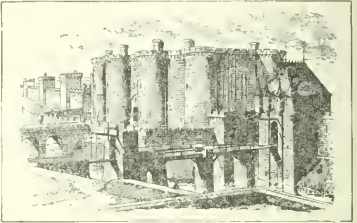
BASTIDE-DE-JUVINAS (LA), Géogr. V. LABASTIDE.

BASTIDE-DE-SÉROU (LA), ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 16 kilom. de Foix, sur l'Ariège; 2.505 hab. Boute-rerie de linc, filatures, poteries, science hydraulique.

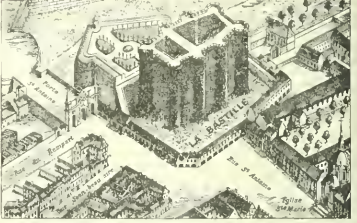
En 1878, les Foins marquaient la perfection de la manière de l'artiste dans la peinture de la vie des champs. En même temps, il poursuivait la série de ses portraits: portraits d'André Theuriot, de Sarah Bernhardi, du prince de Galles, d'Albert Wolff, d'Andrieux, etc. Mandé en Angleterre auprès du prince de Galles, il devait rapporter de ce voyage des toiles et des croquis de mœurs. Bastien-Lepage tenta, en 1880, avec sa *Jeune d'Arc*, une conciliation entre le réalisme et le mystère. Il touchait là à la limite de son art, trop précis, trop voulu pour un tel sujet. Il eut la sagesse de retourner à ses paysans mécontents, avec les *Îles miris*, la *Saison d'octobre* et *l'Amour au village*. Vers 1884, il s'adonnait même presque exclusivement au paysage avec figures, et peut-être songait-il à élargir ses sujets, quand la maladie, le minant sourdement, lui fit déjà présenter une fin prématurée. L'artiste s'éteignit à l'âge de trente-six ans. Avec Jules Bastien-Lepage disparaissait un des plus originaux tempéraments de notre école, un maître capable entre tous de faire revivre les qualités sûres, serrées, fines, profondes de notre tempé-



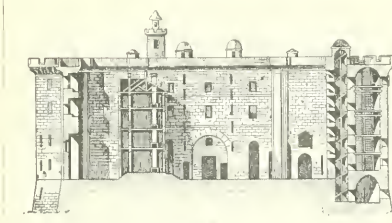
Plan de la Bastille et de ses dépendances en 1789.



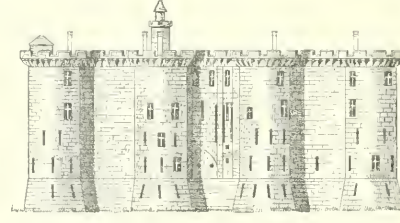
Vue de la Bastille au xvve siècle.



Vue cavalière de la Bastille et de ses dépendances au xvve siècle.



Coupe longitudinale suivant AB du plan.



Elevation géométrale de la Bastille, côté de Paris (1789).



Coupe suivant CD du plan.

bastides. Elever des bastides autour de la place assésée. — ENCYCL. On trouve dès l'époque romaine des *bastides* ou fortresses volantes. (V. BASTILLE.) Bientôt, le mot fut appliqué à des fortresses fixes, puis à des lieux fortifiés destinés à recevoir la population industrielle et agricole. On appela particulièrement « bastide », dans le Midi, ce que l'on appela *villeneuve* dans le Nord. C'étaient des villes, entourées de fortifications, créées de toutes pièces par les alchays, puis par les seigneurs féodaux et par le pouvoir royal. Les habitants, en ces temps de troubles et de violences, y trouvaient toute sécurité. Les seigneurs féodaux, qui se firent les gardiens de leurs bastides, se plaisaient à les créer et à les voir se développer par suite des droits qu'ils prevaient sur les habitants. Le pouvoir royal avait intérêt à créer des bastides, parce que c'était pour lui le meilleur moyen d'étendre son autorité immédiate. Les plus anciennes bastides paraissent avoir été créées au xiii^e siècle, les plus récentes au milieu du xiv^e. Les habitants avaient leurs propriétés au dehors. La bastide était essentiellement un château fort, un *bourg* pour la défense commune. — BILLOUER. M. de Drouyn, *La Guyenne militaire* (Bordeaux, 1865); Carpe-Sembres, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom générique de « bastides »* (Toulouse, 1881).

BASTIDE (LA), ch.-l. de cant. Lot, V. LABASTIDE-MURAT. **BASTIDE** Jules, homme politique français, né à Paris en 1804, mort en 1870. Sous le Restauration, il était affilié au carbonisme. Condamné à mort par contumace pour sa participation à l'émeute des funérailles du général Lamarque, il se réfugia en Angleterre, en revint en 1831 et fut acquitté par un nouveau jugement. Directeur de « National », puis collaborateur de la « Revue nationale », il soutint les idées républicaines, qui s'unissaient, chez lui, à des convictions catholiques profondes. Il publia: *De l'éducation publique en France* (1847). En 1848, il fut nommé

de *Montesquieu*, recut, en 1869, les habitants de la campagne, désireux de se soustraire aux violences des carnauds. Ce fut de la circonstance de ce refuge, provoque par le frayeur en patois *férou*, que ce bourg aurait pris le nom de La Bastide-de-Férou, et par corruption, La Bastide-de-Sérou. — Le cant. a 13 comm. et 6.625 hab.

BASTIDE-ROUYEROUX (LA), comm. du Tarn. V. LABASTIDE-ROUYEROUX.

BASTIDE-SUR-L'HERS (LA), comm. de l'Ariège, arr. et à 4 kilom. de Pamiers, sur le Grand-Hers; 1.624 hab. Eaux de Fontcergne. Mines de lais. Fabriques de peignes de corne et de bois.

BASTIDON (hass) n. m. Petite bastide, appelée aussi CABANON.

BASTIEN-LEPAGE Jules, peintre français, né à Dammvilleur-Meuse en 1848, mort à Paris en 1884. Recut le premier à l'Ecole des beaux-arts, il entra à l'atelier de Cabanel. Pendant la guerre, Bastien-Lepage s'engagea dans la compagnie de franc-tireurs commandée par le peintre Castellani; sa santé commença dès lors à se délaber. En 1874, il exposa la *Chanson du printemps* et le *Portrait d'un grand-père*. Dès 1875, les tendances réalistes et psychologiques de l'artiste s'accusaient. C'était un observateur aigu et délicat, un peintre serré et rigoureux que l'auteur de *Le Commune* 1875. Epris de nature et de plein air, il avait trouvé sa patrie artistique: son village de Jambville, les bois de Réville, et les paysans de la Meuse. Amateur de Corbet et de Manet, non moins poète que peintre, il fut de Millet, Bastien-Lepage inaugura ses tableaux d'une rusticité précise et poétique avec la *Passante au repos*, la *Prairie de Dammvilleur*, les deux esquisses pour le tableau *Les Foins*, les *Jardins au printemps*, les *Îles miris* et *l'Ancêtre*.

En 1877, il donna ces deux petits portraits, le *Père* et la *Mère* de l'artiste, qui font songer à un Holbein français.

rasment national, à la fois précis comme Clouet et poétique comme Chardin.

— BILLOUER: André Theuriot, Jules Bastien-Lepage; L. de Fourcaud, *Album des œuvres du peintre*.

BASTIER (*bas-ti-é* — rad. *bast*, pour *bit*) n. m. Autrefois, Cheval de bât qui portait des bagages à la suite des troupeaux.

BASTILLE (*bas-ti*, et *il* mill. — en forme de *bastide*) n. f. Féod. Ouvrage détaché de défense ou d'attaque. 1^o Château flanqué de tourelles, pour défendre l'entrée d'une ville. — Particul. Château fort, autrefois établi à Paris dans le quartier encore appelé « de la Bastille », et qui servit longtemps de prison d'Etat. 2^o Par ext. Prison quelconque et, au fig., Moyen d'asservissement: LA BASTILLE pour dettes n'existe plus.

« sainte égalité, disant nos frères, Reversez les verrous, les Bastilles tombent. A. CHÉNIER.

— PROV.: Il ne brante non plus que la Bastille, Il est inébranlable.

— ENCYCL. Jules César décrit une construction que ses légionnaires élevaient en face des villes assiégées; telle est l'origine éloignée des *bastides* ou *bastilles*. L'expression ne tarait pas à être appliquée aux tours fixes élevées sur les remparts pour la défense des villes. La première pierre de la Bastille parisienne fut posée le 22 avril 1370, par le prévôt des marchands, Hugues Aubriot. On accrossait la défense de Paris contre les Anglais. Au lendemain de la bataille de Saint-Quentin, Henri II renforta la Bastille. Le célèbre château fort du faubourg Saint-Antoine n'était donc pas, à l'origine, une prison, il fut le devint de la régée de Charles VI. Néanmoins, la Bastille conserva durant deux siècles son caractère de citadelle militaire. Richelieu doit être considéré comme le fondateur de la Bastille, prison d'Etat. L'administration, confiée jusqu'à lui à de grands seigneurs, fut mise entre les mains d'un véritable géôlier, Leclerc du Tremblay, frère du P. Joseph.

Une erreur encore répandue est de croire que la Bastille était la prison des gens du peuple. La Bastille était, au contraire, une prison où l'on faisait entrer les gens de bien, les grands seigneurs, puis les gens de lettres, les jansénistes, ceux, en un mot, qu'il ne voulait pas confondre avec les vagabonds de Bicêtre et les voleurs du Châtelet.

La manière dont étaient traités les prisonniers de la Bastille est faite pour enlever toute créance aux légendes répandues sur cette prison. Il n'y a aujourd'hui que les gens riches qui puissent se offrir comme étaient nourris les prisonniers de la Bastille. Nous en avons conservé comme témoignage les documents provenant de la comptabilité, confiés par les nombreux mémoires laissés par les prisonniers. Dans le courant du XVIII^e siècle, le caractère de la Bastille se transforma, se rapprochant de plus en plus, aussi bien par le traitement des prisonniers que par le caractère de ces prisonniers, de nos prisons modernes.

Si, en vieillissant, la Bastille avait perdu de son éclat, en revanche, la torture qui, est vraie, n'y avait jamais été appliquée que sur les arrêtés des tribunaux, en avait complètement disparu. Depuis le commencement du XVIII^e siècle, les cachots et les chaînes n'étaient plus qu'une punition corporelle, réservée aux prisonniers involontaires, et depuis l'avènement de Louis XVI, ils étaient hors d'usage. Breuille interdit de mettre au cachot — on appelait ainsi les pièces de l'étage inférieur de chaque tour, sortes de caves sombres et humides — qui que ce fût. Malherbes ordonna que les papiers écrits, qui n'ont pas été remis à leur auteur à correspondre avec leurs familles.

La Bastille pouvait contenir 42 prisonniers, logés séparément. Sous Louis XIV, à l'époque où le gouvernement fit le plus grand usage des lettres de cachet, il n'en était pas à la Bastille, mais dans les prisons de Paris, et ce n'est qu'après la mort de Louis XVI, la Bastille ne reçut que 20 prisonniers : une moyenne de 16 par an. Du 1^{er} janvier au 14 juillet 1789, la Bastille en reçut qu'un seul prisonnier, encore faux au prisonnier volontaire. Révolution, et les papiers écrits, qui n'ont pas été remis à leur auteur, que le peuple eut saccagé sa maison.

D'autre part, à cause du confort dont les prisonniers étaient entourés, et à cause des traitements élevés des officiers, l'état-major, la Bastille coûtait très cher au gouvernement. En 1789, elle coûtait plus de 120 à 130 millions par an, plus de 300 000 francs de valeur actuelle. Aussi Nocker, voyant que la Bastille se servait plus à grand-chose, songea-t-il à la supprimer, par économie. L'archevêque de Paris fut chargé de dessiner le plan d'une place Louis-XV sur l'emplacement de la Bastille, qui fut dressé et rasée. Il est aujourd'hui parfaitement démontré que le gouvernement avait décidé la démolition complète de la Bastille avant 1789.

BIGNON (F. Bournon, la Bastille Paris, dans la collection de l'histoire générale de Paris, 1891. F. Bournon, Breataon, Légendes et archives de la Bastille (Paris, 1898).

BASTILLE (PRISE DE LA). La Bastille fut prise le 14 juillet 1789, vers 5 heures du soir. Ce fut le premier succès le plus saillant parmi tous ceux qui furent le prélude de la Révolution française. Il faut, néanmoins, reconnaître que la légende et l'imagination populaire en ont fort exagéré l'importance. Une foule de plusieurs milliers d'individus s'était précipité sur la Bastille, pour se procurer des armes. Comme, à la Bastille, il y avait un autre dépôt d'armes, après avoir crié : « Aux Invalides ! » on cria : « A la Bastille ! »

La nuit qui se passa au-dessus des murs de la Bastille comptait environ un millier d'individus, entourés d'un grand nombre de canons. Il fut fait un feu caractéristique que le récit du caractère Pasquier, témoin oculaire. « J'ai assisté à la prise de la Bastille ; ce que j'ai vu est plus caractéristique que le récit du caractère Pasquier, témoin oculaire. « J'ai assisté à la prise de la Bastille ; ce que j'ai vu est plus caractéristique que le récit du caractère Pasquier, témoin oculaire. »

Médaille commémorative de la prise de la Bastille.

Le 14 juillet 1789, à 5 heures du soir, ce fut le premier succès le plus saillant parmi tous ceux qui furent le prélude de la Révolution française. Il faut, néanmoins, reconnaître que la légende et l'imagination populaire en ont fort exagéré l'importance. Une foule de plusieurs milliers d'individus s'était précipité sur la Bastille, pour se procurer des armes. Comme, à la Bastille, il y avait un autre dépôt d'armes, après avoir crié : « Aux Invalides ! » on cria : « A la Bastille ! »

BIGNON (F. Bournon, la Bastille Paris, dans la collection de l'histoire générale de Paris, 1891. F. Bournon, Breataon, Légendes et archives de la Bastille (Paris, 1898).

BASTILLE (MÉMOIRES SUR LA), pamphlet, par Linguet. Ces Mémoires, publiés à Londres en 1783, écrits avec beaucoup de vivacité, mais aussi d'exagération, eurent un grand succès, succès qui s'est continué jusqu'à nos jours. Le récit de Linguet comprend sa détention au château royal, depuis le 27 septembre 1780 jusqu'au 15 mai 1782.

BASTILLE (ARCHIVES DE LA). Une des salles de la Bastille contenait toute l'histoire de la forteresse depuis l'année 1639, date où l'on avait commencé de former de précieux dépôts d'archives. On y avait réuni les documents concernant non seulement les prisonniers de la Bastille, mais toutes les personnes qui avaient été frappées d'une lettre de cachet dans le ressort de la généralité de Paris. Au dépôt avaient été attachés des archivistes qui le classèrent. Le 14 juillet, les archives de la Bastille furent jetées dans les fossés. Beaucoup de papiers furent dérobés. Ils allèrent se disperser par toute la France et par toute l'Europe ; mais la plus grande partie en fut heureusement sauvée, dirigée sur des dépôts différents, et, bientôt, réunie au dépôt de Saint-Louis-la-Culture. Le 11 novembre 1791, le Commune de Paris résolut de faire ranger les précieux documents dans la bibliothèque même de la ville, qui occupait, à cette date, précisément le couvent de Saint-Louis-l'ancien, bibliothèque de la ville de Paris, fut nommé, le 23 avril 1798, conservateur de la bibliothèque de l'arsenal. Un arrêté du 9 ventôse an VI (27 fév. 1798) attribua les papiers de la Bastille à la bibliothèque de l'arsenal, où ils sont aujourd'hui conservés. Le classement a été révisé, et le catalogue en a été publié par les soins du ministère de l'Instruction publique. Le plus important des publications qui ait été faite d'après les archives de la Bastille est celle de François Ravaisson, continuée par son neveu, Louis Ravaisson-Mollien.

— BIGNON : François Ravaisson et Louis Ravaisson-Mollien, Archives de la Bastille (Paris, 1886-1891). Fr. Funck-Brentano, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'arsenal, Archives de la Bastille (Paris, 1892-1894).

BASTILLER (bass, et il mil.) v. a. Munir d'une bastille : BASTILLER une ville. (Vx.) Bande bastillée.

BASTILLE, é part. pass. du v. Bastiller.

BASTILLER (bass, et il mil.) v. a. Munir d'une bastille : BASTILLER une ville. (Vx.) Bande bastillée.

BASTILLON (bass, et il mil.) n. m. Petite bastille. n. Ancien orthographe de mot NASTION.

BASTILLONNER (bass, et il mil.) v. a. Munir de bastillons : BASTILLONNER un ouvrage.

BASTIN (bass) n. m. Cordage en sparterie, dans la marine.

BASTINE (bass) — rad. bast, pour hat) n. f. Sorte de selle large et évassée, se rapprochant de la forme du bû.

BASTING (stn) n. m. Mardrier plus épais qu'une planche et de largeur moindre que les mardriers ordinaires. n. Syn. de BASTINGE. V. ce mot.

BASTINGE (bass — de bastinguer) n. m. Garniture de caissons en bois ou en fer, de construction légère, placés au-dessus du plat-bord des navires de guerre ou autres des passerelles et destinés à recevoir les hamacs de l'équipage. Suivant leur poste, ils s'appellent : bastinge de l'avant, bastinge de l'arrière, de damette, de faux pont, du gaillard d'avant, etc.

— ENCYCL. Les bastinges sont recouvertes presque entièrement en toile citrée sur les bâtimens à bastingage, au moyen de toiles sur les autres. Ces toiles sont terminées par des câbles destinés à les renforcer, et elles portent deux sortes de hanets : les uns fixés sur le bord intérieur pour fermer les bastinges, les autres sur le bord en dehors se servent à ancrer les toiles quand on les roule. Les bastinges servent aussi d'abri au temps de guerre, et on compte beaucoup sur les hamacs qu'ils renferment pour arrêter les balles ou les éclats d'obus. Les bâtimens de commerce n'ont pas de bastinges, l'équipage dormant dans des couchettes ou ramassant ses hamacs dans les caissons du faux pont.

BASTINGE (bass-ital, bastinga) n. f. Mar. Toile mâtée que l'on tendait autrefois au-dessus du bastingage pour abriter le pont et le masquer à l'ennemi. Sur beaucoup de bastinges, on a employé longtemps les toiles de bastinges pour le branc-à-bas de combat. Elles remplaçaient les bastinges et se rattachaient, au moyen de leurs hanets, du bord intérieur, sur des filières placées à leur aplomb.

— Art. milit. Sorte de rempart mobile, dont les troupes se couvraient au moyen âge.

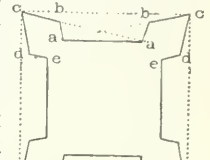
BASTINGUER (bass-ital-ghé) v. a. Munir de bastinges, ou de hamacs qui en tiennent lieu : BASTINGUER une frégate.

Se bastinguer, v. pr. Faire un bastingage pour se mettre à couvert.

BASTION (bass — ital. bastione) n. m. Ouvrage à revêtement, disposé sur les angles saillants d'une place forte, et présentant deux faces et deux flancs. Par anal. : Les bastions de la tranchée.

— ENCYCL. Le bastion peut être considéré comme le succédané des tours que, dans les anciennes fortifications, on élevait de distance en distance pour flanquer les parties rectilignes de muraille qui les séparaient, c'est-à-dire pour permettre de frapper, au moyen de projectiles lancés parallèlement à ces murailles, les assaillants arrivés trop près du pied de celles-ci pour que les défenseurs placés au sommet pussent encore les atteindre directement. Ces tours, d'abord demi-circulaires ou carrées, ne différaient que légèrement de leur destination, parce que leur partie antérieure elle-même n'était pas flanquée et présentait un secteur privé de feu. On y remédia en donnant à cette partie antérieure la forme d'un angle saillant, et il résulta le tracé pentagonal du bastion.

La transformation des tours en bastions ayant marché de pair avec les progrès de l'artillerie, qui conduisit à terrasser fortement les murailles, en même temps qu'à diminuer leur hauteur apparente en les couvrant par des contrescarpes et des glacis, la fortification bastionnée prit un aspect très différent de celle qu'elle remplaçait. Elle fut d'ailleurs perfectionnée par des ingénieurs tels que Pagan (1645), et surtout



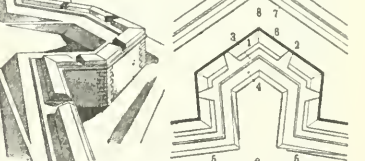
Vauban (1633-1707), qui lui donna ses formes définitives, dont ses successeurs, Carnot, etc., ne firent que perfectionner les détails.

Les bastions, d'après les parties essentielles de la fortification, prennent une extension considérable relativement à la courture (aa) qui les sépare ; les flancs (ab, ac) recouvrent une direction calculée non plus de manière à flanquer cette courture elle-même, mais bien les faces (bc, cd) du saillant (ce) des bastions voisins ou collatéraux.

Ces faces, généralement plus longues que les flancs, furent armées des pièces les plus puissantes que l'on était de battre au loin la campagne et de lutter directement contre les batteries de siège. Les flancs, au contraire, reçurent des pièces de plus petit calibre, puisqu'elles n'avaient qu'à battre les fossés et les abords des faces des bastions voisins.

À une certaine époque, on construisit des bastions dont les flancs étaient en retraite ou de forme concave, et que les bastions des tranchées furent plus longs que les bastions arrondis, élevés à l'angle d'onde (bb) formés par la face et le flanc du bastion. Mais ce dispositif, d'ailleurs très remarquable de loin, fut bientôt abandonné, à cause de ses inconvénients.

On a fait aussi des bastions vides, dont le terre-plein suit le tracé des faces et des flancs, et des bastions pleins, où



Bastion : A, élévation perspective cavalière. — B, plan : 1. Courture ; 2. Embrasure ; 3. Banquette extérieure ; 4. Banquette d'infanterie ; 5. Boulevard ; 6. Escarpe ; 7. Contrescarpe ; 8. Fosse ; 9. Chemin de ronde ; 10. Glacis.

ce terre-plein s'étend jusqu'à la gorge (ae, ae), ce qui facilite l'établissement éventuel d'un retranchement intérieur.

Enfin, dans son troisième système de fortification, Vauban introduisit des sortes de tours basses en maçonnerie destinées au flanquement des fossés, et de forme polygonale, qui reçurent le nom de bastionnets, et dont on rencontre encore des spécimens dans quelques places.

BASTION-DE-FRANCE, ancien établissement français d'Algérie, situé près de La Calle, aujourd'hui abandonné. Construit en 1560 par la Compagnie française d'Afrique pour protéger ses pêcheries de corail, le fort du Bastion-de-France fut détruit à plusieurs reprises par les Algériens, puis relevé de ses ruines. Une ancienne compagnie de commerce a pris de cet endroit le nom de Compagnie du Bastion-de-France. Le Bastion fut définitivement abandonné en 1827 ; ses ruines subsistent à Mers-el-Keraz.

BASTIONNER (bass-ti-o-né) v. a. Munir de bastions : BASTIONNER un fort.

BASTIR bass — anc. orthog. du mot bâtir v. a. Former le fourrage d'un clipeau.

BASTISSAGE (bass rail. bastir) n. m. Premier degré du fourrage des pouls pour la fabrication des cheapeux.

BASTITE (bass de Baste, a de lieu) n. f. Miac. Variété lamellaire de serpentine. Sya.

— ENCYCL. La bastite, dont le poids spécifique est égal à 2,9 et la dureté à 6, se trouve dans les schistes de la région de la Bastite, dans les Alpes.

BASTNADISTE (bass — de Bastnäs) n. m. Suédois. n. f. Fluocarbonate hydraté naturel de cérium, lanthane et didyme.

BASTOGNE (bass, et gn mil.) n. f. En T. de blas, Bande alléée au chef.

BASTOGNE, ville de Belgique (prov. de Luxembourg). Chef-lieu de l'arrondissement qui en compte 3.700 hab. Sur le W. de l'at. de la Sambre. Faiblesse. Bataille célèbre, commandée par les Français, le 29 août 1815.

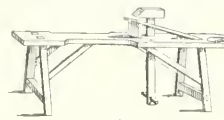


BASTONNE (bass) — rad. Bastogne, n. de lieu n. f. Variété de mica brun verdâtre. Fusible, à usage optique. Armes de Bastogne. Bastonne, n. de lieu n. f. Variété de mica brun verdâtre. Fusible, à usage optique. Armes de Bastogne.

BASTONNE (bass-to-nad) — rad. baston. pour(batton) n. f. Volée de coups de bâton; Donner, recevoir une BASTONNÉE. — Particulièrement. Châtiment consistant en des coups de bâton; Couloigner à la BASTONNÉE, se faire battre.

BASTONNÉE (bass) — n. f. Tallein. bast, escorle, liber) n. f. Nom donné à la cellole.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.



BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

BASTRIÈRE (bass-tring) — n. m. Pop. Bal de guinguette ou de cabaret. BASTRIÈRES situés près des barrières. — Argot. Dans les bagnes, Eau dans laquelle les forçats mettent toutes sortes d'instruments; sacs, laines, etc.

de l'animal. Une escourpette et un fessier s'opposent à ce que le fût glisse en avant; un poitrail l'empêche de reculer vers la croupe. Des crochets, arrans et bachons, complètent le bât. — Dans la vie ancienne, à la guerre comme en voyage, on se servait beaucoup de bêtes de somme, cheval ou mulet, qui portaient tout le matériel de cuisine, de campement, etc. Les bêtes pouvaient servir de selle pour un valet ou une servante, et représentaient en même temps de véritables canines, et réservoirs de cuisine, sachets, boîtes, ustensiles, récipients de vaisselle, etc.; ils furent d'un usage courant aux xv^e et xvii^e siècles.

BATA n. m. Nom vulgaire du bananier.

BATAAN, prov. de l'île Luçon (Philippines (Océanie espagnole)); 60.000 hab. env. Ch. l. Orani. Cette province est aussi appelée La Hincinco, parce qu'elle est comprise entre la route entre la baie de Manille et la mer libre. (Rousselot.)

BATABAHO, ville et port des Antilles espagnoles (Cuba); 8.000 hab. C'est une sorte d'anacarde du havre de La Havana.

BAT-A-BOURRE (de battre, et bourre) n. m. Instrument avec lequel les bourelliers battent le beurre. Pour la diviser et la rendre lisse. Pl. Des BAT-A-BOURRES.

BATAC ou BATAO, bourg de l'Océanie espagnole (Philippines île Luçon); 16.840 hab.

BATACCHI (Domenico), conteur italien, né à Livourne en 1749, mort en 1802. Son œuvre principale est un recueil de contes en vers: *Raccolto di Novelle*.

BATACLA (anatomotopie) p. m. Mot populaire dont on se sert pour exprimer un airal considérable dont on veut se dispenser d'énumérer les objets: *Un voit des plus-enfant en cent millions, avoir des cahochs, des femmes en falbalas, des cochers à perrique et tout le bataclan.*

BATA-CLAN, café-concert de Paris. V. CAFÉ-CONCERT.

BATADOIR n. m. Banc ou haquet de lavandier qui sert à laver le linge dans une eau courante. Un Banc sur lequel on lave les lottes (v. ce mot) dans une papeterie.

BATADOUR (rad. battre) n. m. Jeux. Au revertier, dames qui, s'ajoutant à des dames d'épi accomplies sur une ficelle, peuvent battre celles de l'arsenaire, sans qu'on soit obligé de se couvrir son jeu.

BATAIL (tey) — du bas lat. *battallum*, battant) n. m. Battant d'une cloche. (N'est plus employé qu'en blason, pour désigner un battant d'un émail différent de celui de la cloche.)

BATAILLARD (tall (ll. m.)), ARDE adj. Se dit de celui, de celui qui bataille: *Soldats vaillants et BATAILLARDS.*

BATAILLARD (Paul-Théodore), littérateur français, né à Paris en 1816, mort à Paris. Il devint archiviste de la faculté de médecine de Paris, et prit un rang distingué et des mérites des Bohémiens. En outre de nombreux écrits sur les Bohémiens et les Tsiganes, il a donné comme ouvrage: *Le Camp pharaonique et le temple de Moïse. Essai sur l'origine (1846); les Anciens Mélanges en Grèce (1850).*

BATAILLE (tall (ll. m.)), rad. battre) n. f. Combat livré entre deux armées: Gagner, perdre une BATAILLE.

— Par anal. Combat quelconque, ou même Discussion animée, querelle: BATAILLE de gains, *Événement d'actualité*, *Lutte, rang de troupes*: *Vieillard d'un dixième dans le nom de «prophète», d'un deuxième» BATAILLE, une première, une deuxième ligne.* (Bardin.) Corps de troupes qu'on appelle aussi Gendarmerie: *La BATAILLE de France était la plus estimée.*

— Fig. Difficultés à vaincre, combats à livrer: *La BATAILLE de la vie.*

— Plan de bataille, Ensemble des dispositions stratégiques prises par un général en chef pour livrer avec succès une bataille. Par ext., Combinaisons adoptées pour faire réussir une entreprise quelconque.

— Front de bataille, Développement de la partie de l'armée qui fait face à l'ennemi. Ordre de bataille, ou simplement *Bataille*, Disposition donnée aux troupes sur le terrain, en vue d'une bataille prochaine: *Soldats rangés en ordre de BATAILLE. Armée en BATAILLE.*

— En bataille, Signif. au prop. En ordre déployé, et non point en colonne ou par flanc. Fig., En présence, dans la discussion: *Plus on met EN BATAILLE de raisons pour et contre, plus on voit que la vérité se fait jour.* (Balzac.) En parlant d'un chapeau à cornes: *Mettre son chapeau EN BATAILLE*, Mettre les deux cornes parallèlement à la ligne des yeux.

— Champ de bataille, Partie principale d'une armée disposée en ordre de bataille: centre, par opposition aux ailes. Corps ou Marché de bataille, Officier autrefois chargé de rassembler les troupes en bataille.

— Champ de bataille, Terrain sur lequel deux armées se livrent un combat: *Parvenir au champ de BATAILLE.* Fig. *de XXV^e siècle*, les affaires sont silencieuses, pour laisser libre le champ de BATAILLE aux idées. (Chateaub.) Au pr. et au fig.: *Être maître du CHAMP de BATAILLE*, Avoir le dessus, par la retraite de son adversaire. *Abandonner le CHAMP de BATAILLE*, Se retirer de la lutte, de la discussion.

— Cheval de bataille, Cheval qui monte les jours de combat: *C'est un Cheval de Saint-Martin qui Clovis donna son CHEVAL de BATAILLE.* (Chapuis.) Fig. Sujet favori; ardent qui répète sans cesse: *Chaque parti a son CHEVAL de BATAILLE.*

— Bataille rangée, Combat où les armées ennemies se font face et sont rangées en lignes, par opposition à un combat de trailleurs, où les combattants sont éparpillés.

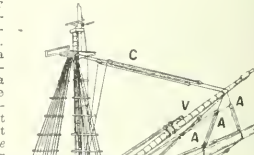
— Bataille jurée, On appelait ainsi l'une des phases de la procédure du duel judiciaire. Les parties ayant été

misses en présence, elles affirmaient l'une et l'autre leurs dires par serment sur l'Évangile, puis prétaient un second serment, celui de n'user d'aucun sortilege; après avoir fait ces serments, les seigneurs ordonnaient le combat. Il y avait alors *bataille jurée*.

— Jeu. Le jeu de la bataille se joue à deux, avec un jeu de trente-deux ou de cinquante-deux cartes. L'un des joueurs distribue les cartes, à la fin usé à la dernière, l'autre ramasse son paquet, sans le dégranger ni le regarder. Le second joueur tire alors la carte de dessus et la retourne sur la table. L'autre en fait autant, et celui dont la carte est la plus forte fait une levée, ramasse les deux cartes et les met sur son paquet, puis il continue comme au début. Si les joueurs retournent deux cartes de la même valeur, quelle que soit la couleur, il y a une seconde; ils laissent les cartes et en tirent chaque une seconde; celui dont la nouvelle carte est la plus forte prend le tour. La partie se termine lorsque l'un des joueurs a pris toutes les cartes de l'autre. L'as est la plus forte carte; puis le roi, la dame, etc. C'est le jeu de cartes le plus facile.

— Mar. Bataille navale, Combat de deux escadres ou de deux flottes: BATAILLE d'Aboukir, de Trafalgar. Les luttes de navires isolés ou battue d'un part, d'une passe, défendus par des batteries, s'appellent «combat»; COMBAT de la Surveillance et du Québec; Ligne de bataille, Ordre choisi par les escadres pour attaquer l'ennemi ou recevoir son choc.

Autrefois, la ligne de bataille, la ligne de file tribord ou bâbord. On dit maintenant en marine: *Le combat de bataille*, pour les manœuvres tactiques de la bataille navale. On dit aussi: *Le combat de bataille*, pour les manœuvres tactiques de la bataille navale. On dit aussi: *Le combat de bataille*, pour les manœuvres tactiques de la bataille navale.



— Verbe en verbe. Verbe en bataille. V. verbe de misaine; en bataille, B. beaupré; C. caliores; A. apparax de manœuvre qui consistait à disposer soit la vergue de misaine, soit un fort espar, dans le plan longitudinal au-dessus du beaupré, pour dématier ce mat sans se servir d'une machine à mater. C'est ainsi que les galères plaçaient leurs ancres au moment du combat.

— Métall. Maçonnerie ou forme de parapet couronnant le gueulard dans un haut fourneau.

— Mus. Composition musicale dans laquelle on se propose de rendre le choc des armées et les divers bruits qui ont accompagné une action générale.

— Peint. Représentation d'une bataille ou d'un combat: Les BATAILLES de Jules César, de Van der Meulen, d'Honoré Vermet. Les BATAILLES d'Alexandre, par Lebrun, sont considérées comme les plus belles de ce genre.

— Peint. Le mot bataille fut employé à l'origine pour désigner un corps de troupes. Au moyen âge on donnait le nom de bataille aux différentes portions d'une armée destinée pour combattre. Et ce mot, pris dans ce sens, se trouve dans un acte de 1200, qui a fini par le remplacer.

Aujourd'hui, l'on n'entend plus par «bataille» qu'un engagement entre deux armées, deux escadres, deux flottes ou deux forces militaires assez considérables pour que le résultat puisse être considéré comme décisif. L'engagement de moindre importance reçoit le nom de combat.

Les batailles peuvent être livrées dans des conditions bien diverses, suivant qu'on les offre, qu'on les accepte ou qu'on les subit, c'est-à-dire suivant qu'on attaque ou qu'on défend. On les divise en batailles offensives et défensives.

C'est par l'étude de la stratégie et de la tactique qu'on peut apprendre à livrer et à conduire les batailles conformément aux principes de la guerre. Et c'est à une connaissance approfondie de ces sciences que les plus grands généraux ont dû leur succès.

Pourtant, on doit dire que l'art de gagner les batailles n'est enseigné par V. STRATÉGIE, TACTIQUE.

— SYN. Bataille, action, combat, V. ACTION.

Bataille d'Hermann (14), par Klopstock (1769). Un des trois poèmes dramatiques consacrés par l'auteur du *Messias* à la gloire d'Arminius; les deux autres sont: *Hermann et les princes* (1784) et *la Mort d'Hermann* (1787). Klopstock leur a donné le nom de *bardes*, voulant indiquer par ce titre dénomination qu'il a cherché à y reproduire les mœurs des anciens bardes. Dans le premier, il peint la défaite de Varus dans la forêt de Teutoburg; dans le deuxième, il célèbre l'assaut que les Germains donnèrent au camp des Romains commandés par César; dans le troisième, il raconte la mort d'Hermann, assassiné par les princes de la Germanie jaloux de son pouvoir et de sa gloire. Ces trois compositions, écrites en prose poétique entremêlée de chants lyriques, ont une réelle grandeur.

Le même sujet, qui est en Allemand un sujet national, a été traité sous le même titre, *Bataille d'Hermann*, par Henri de Kleist, qui en a fait un grand drame héroïque, et surtout patriotique, destiné à soulever l'Allemagne contre Napoléon (1808). Ce sujet de scène, qui devint très populaire, fut également d'un grand succès.

Bataille d'Hastings, poème lyrique anglais en deux chants, par Chatterton (1758). Ce poème, que Chatterton publia sous le pseudonyme de MOISE ROWLEY, est écrit en anglais du xv^e siècle, et témoigne d'un érudition prodigieuse chez un poète de son âge, qui devait joindre à ses lectures françaises une profonde connaissance des traditions saxonnes.

Certains morceaux, le début entre autres, rappellent l'énergie des anciens bardes. L'œuvre a une trajectoire française en ce qu'elle est surtout Alfred de Vigny qui a fait connaître Chatterton et son poème.

Bataille de Dorking (14), bataille imaginaire qui aurait été livrée sous les murs de Londres, en 1871, et par laquelle un humoriste, le général Chesney, a essayé de préciser le danger que fait courir à l'Angleterre l'Union

Bastrièrre.

Bat de cricquet.

Mulet chargé du bât.

Bât (xvi^e siècle).

rallement assaini par les soins des gouverneurs Doradois et van Capellen.
Batavia, qui compte 112,000 hab., est la capitale de la prov. de Batavia et des Indes néerlandaises. Là réside le gouverneur général et siège le tribunal suprême pour toutes les provinces; là aussi sont concentrés toutes les forces militaires et l'arsenal.
Créée en 1617 par l'amiral hollandais Joan Koen, recroisé en partie après le terrible tremblement de terre de 1833 (éruption du Krakatoa), Batavia n'a jamais cessé d'appartenir à la Hollande, sauf de 1811 à 1816, période pendant laquelle les Anglais réussirent à l'occuper; mais elle fut rendue, aux traités de Vienne, à ses légitimes possesseurs.

BATAVIA, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le chemin de fer de Buffalo à Rochester; 5,000 hab.

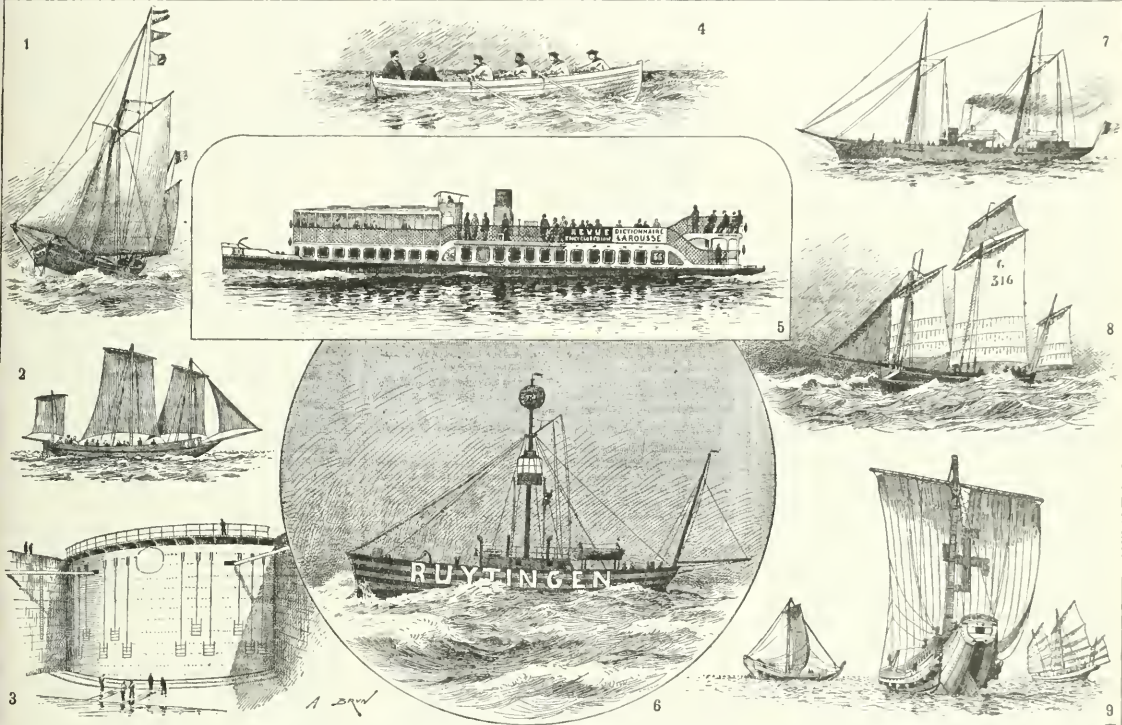
BATAVIQUE adj. f. Usité seulement dans l'expression *Larmes bataviques*. Gouttes de verre tournées par une pointe très délicate, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans un vase plein d'eau froide. Elles sont ainsi appelées parce qu'elles furent fabriquées la première fois à Leyde, en Hollande.

les facultés de Dijon, de Toulouse, et, en 1857, de Paris. En 1860, il alla étudier l'organisation de l'enseignement du droit public et administratif dans diverses universités d'Europe. En 1862, il fut chargé du cours de droit administratif à Paris; en 1864, il fut chargé d'économie politique qui venait d'être créée. En 1870, il fut nommé député à l'Assemblée nationale par le département du Gers; il siégea au centre droit. Il fut ministre de l'instruction publique, après la chute de Thiers, de mai à novembre 1873. Barbé présida la commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles, mais il vota contre l'ensemble de ces lois. Il fut élu sénateur du Gers en 1876 et réélu en 1879. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1885. Son principal ouvrage est un *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*, réédité en 1881 (1885).

BAT-BEURRE (bat) n. m. V. BARATTE. « Pl. Des Bat de beurre.

BÂTE (du bas lat. *basta*, chaton, n. f. Corde qui porte le mouvement de la moulinette; « l'abord de la covette d'une moulinette. » Contour d'un tabouret. « Partie pulvé d'un corps d'épée, sur laquelle on monte la moulinette. » Plaque d'otan

Chaland supportant les ponts volants qui font communiquer les mâtures ou résorve avec le qui dans les arsenaux maritimes. « *Bateau-canon*, Conception d'un tout petit navire de guerre devant porter un canon; c'était un véritable ulfil flottant. « *Bateau stationnaire* ou *Stationnaire*, Petit bâtiment de guerre mouillé à l'entrée d'une rade, d'un port, ou à l'embouchure d'un fleuve, pour veiller à l'exécution des règlements, ou pour indiquer aux navires de guerre qui arrivent le poste qu'ils doivent occuper. « *Bateau-hôpital*, Bateau destiné à recevoir et à transporter les malades et les blessés. « *Bateau de fleurs*, Joujou naviguant sur les fleuves de Choix et qui est, pour les Célestes, un lieu de plaisir (ce sont des lieux de prostitution). « *Bateau-rivière*, Appareil servant dans les égouts à draguer et nettoyer la clovette. « *Bateau de loch*, Pièce de bois dur lestée qui se tient verticalement dans l'eau, et, par sa résistance, permet à la ligne de loch de se dérouler. « *Bateau-marin*, Celui qui est en tête d'un convoi. « *Bateau de selle*, Bateau sur lequel sont établis les bancs ou selles des lavandières. « *Bateau fluvial*, Bateau destiné à naviguer sur les fleuves ou sur les lacs. Les types du bateau fluvial sont très nombreux; il y a les *remorqueurs* et les



1. Bateau à voiles. — 2. Bateau des Îles de la Sonde, dit *balour*. — 3. Bateau-porte. — 4. Bateau à rames. — 5. Bateau parisien. — 6. Bateau-feu. — 7. Bateau à vapeur. — 8. Bateau de pêche, dit *grézilou*. — 9. Bateau chinois.

— **ENCYCL.** Quand on casse l'extrémité de la pointe d'une *larme batavique*, toute la masse se réduit en poussière, en produisant une légère détonation. Ce phénomène est dû à ce que, par suite du refroidissement brusque, la pièce se trouve composée de différentes couches de verre inégalement trempées. Ces couches sont dans une sorte d'équilibre forcé, qui est simplement maintenue par la sollicité des molécules de la surface, et qui est rompu aussitôt que l'on opère une solution de continuité quelconque dans l'enveloppe. Les larmes bataviques se commencent, en Angleterre, *gouttes du prince Rupert*, parce que ce fut ce prince qui les introduisit le premier dans ce pays.



Larme batavique.

BATAVODURUM, ville anc. des Bataves (Germanie II), entre la Meuse et le Wabal, dont l'emplacement exact est inconnu.

BATAYOLE (ta-i-ol) ou **BATAVIOLE** n. f. Montant en fer ou en cuivre qui supporte les rambardeuses ou garde-fous des bunes, passerelles, passavants. Souvent, le garde-fou n'est qu'un simple cordage passé dans les yeux qui terminent les batayoles.



A. batayole.

BATBIE (Anselme Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français, né à Seissan (Gers) en 1828, mort à Paris en 1887. Auditeur au Conseil d'Etat en 1848, il se vit écarté de ce corps en 1852. Etant docteur en droit, il se tourna vers l'enseignement. Il professa dans

employé par les potiers comme pièce de rapport. « Entourage du pied d'un chandelier. « Lamelle d'or ou d'argent épousant la forme du contour d'un bijou.

BATEAU (to — de l'Anglo-saxon *bat*, même sens) n. m. Nom générique donné aux navires d'échantillon moyen, et qui s'applique à tort aux navires à voiles ou à vapeur de tout tonnage : **BATEAU pêcheur**. **BATEAU de commerce**. **BATEAU de plaisance**.

— Par ext. Chargé d'un bateau : Un **BATEAU de bois**, de *caïeux*, de *cambré*, etc.

— Au point de vue de la marche, on divise les bateaux en **bateaux à rames**, **bateaux à voiles**, **bateaux à vapeur**, suivant qu'ils sont actionnés par des rames, par le vent ou par la vapeur.

— Suivant les usages auxquels il est destiné, le bateau prend un nom spécial ou accolé à son nom celui de son emploi : **Bateau lesteur**, Bateau qui porte du lest à bord. « **Bateau-poste**, Bateau qui fait le courrier. « **Bateau-citerne**, Bateau plat, destiné à transporter l'eau douce. « **Bateau de cur**, Sorte de bateau-citerne. « **Bateau-pompe**, Qui porte des pompes d'épuisement ou de remplissage. « **Bateau de pêche**, Barque qui sert à la pêche. « **Bateau-porte**, Porte flottante qui sert à fermer un bassin de radoub. « **Bateau-bœuf**, Gros bateau de pêche très solidement construit. « **Bateau de passage**, Barque ou bac qui fait le va-et-vient. « **Bateau au Canot de sauvetage**. « **Bateau-pilote**, Embarcation qui conduit les pilotes à la recherche des navires qui rentrent. « **Bateau-draque** ou **Bateau-rabat**, Bateau qui sert à draguer les passes. « **Bateau-feu** ou **Bateau-phare**, Bateau indiquant un danger, une passe, au moyen de feux. « **Bateau ponté**, Bateau dont les fonds sont à l'abri au moyen d'un pont. « **Bateau non ponté**, Bateau dont les fonds sont à l'air libre. « **Bateau-cigare**, Bateau allongé comme un cigare. « **Bateau sous-marin**, Bateau qui est destiné à naviguer sous l'eau. « **Bateau-torpilleur**, Petit bâtiment de guerre armé de torpilles. « **Bateau de servitude**, Chaland ou ponton. « **Bateau-traineau**, Embarcation disposée de façon à pouvoir voyager à la voile sur la glace. « **Bateau à ponton**,

toueurs, employés à remorquer les bateaux de charge; les **bateaux omnibus**, **purseurs**, **mouches**, **hirondelles**, etc., destinés au transport des voyageurs. « **Bateau-lavoir**. V. **LAVOIR**. « **Bateau à glace**, Sorte de panier en osier, recouvert de toile imperméable. Au fond se trouve un tron. On avance, sur cette légère embarcation, sur la glace de peu d'épaisseur, et on peut, en arrivant jusqu'à l'orifice par où un accident s'est produit, laisser couler une échelle et tenter de sauver la victime sous laquelle la glace a cédé. Les types les plus parfaits sont ceux du Français de Liandourt et de l'Allemand Ritzel.

— **Bateau à air**, Caisso en toile à plusieurs compartiments. Le dernier, ou verti à la partie inférieure, s'appliquait au fond de l'eau sur l'endroit où l'on voulait travailler. On chassait l'eau en évoyant de l'air, et les ouvriers pouvaient alors préparer leurs mines et opérer comme à l'air libre. Ils remplacèrent les petites cloches à plongeur, et à présent, ce système perfectionné prend encore le nom de « cloche à plongeur », ou de « caisson à air comprimé ».

— **Bateau roulier**, Imaginé par l'ingénieur Bazin, qui procéda, en 1896, aux premiers essais sur la Seine, à Paris. Ce bateau a une forme spéciale : il se compose d'un



Bateau roulier.

épais tablier rectangulaire que supportent de gigantesques roues creuses ou *floaters*, maintenant cette plateforme à 5 ou 7 mètres au-dessus du niveau de l'eau. Le mouvement de propulsion est donné par une hélice logée dans l'axe du chenal que laissent les floaters entre eux.

AVOCAT D'AVOUIÉ — Relatif aux bavards ou au bavardage ; **Héritage** BAVARDES.
 — Par ext. Indiscret, qui ne peut garder aucun secret : *Il faut se défier de ce singe bavard*. (Qui trahit, môme sans parler, certaines pensées qu'il faudrait cacher ; **Des yeux** BAVARDS.
 — Par anal. Qui fait un bruit continu : **Ruisseau** BAVARD.
 Fig. Elle bouillit partout. Qui se bavarde ; **Les yeux** convulsés des BAVARDS ; V. HUGO.
 — **CLASS.** *Chien bavard*, Celui qui crie d'ardeur, le nez en l'air et hors la voie ; On dit plutôt **BABILLARD**.
 S'insultant. Personne qui parle beaucoup : **Le bavard** qui parle avec cette voix et parle beaucoup, mais qui ne dit plus qu'il ne pense. (Joubert.) ; Personne indiscrete : **BAVARD** est presque toujours méchant. Marles.
 — n. f. Art. **Art. P. Langue**, bouche : *Ne mordre la bavarde*.
 — **SYN.** **Bavard**, **babillard**, **V. babillier**.
 — **ANTON.** **Discr.** silencieux, **tacticien**, **muet**.

BAVARDAGE n. m. Action, habitude de bavarder : *La culture et la fatigue qui ne doutent de rien produisent le bavardage*. ; Discours, propos de bavards ; **Les bavardages** deviennent souvent de solennels arrêts. (Balz.)
 — Par ext. Caprice de certains oiseaux : **Le bavardage** d'un pigeon des Indes. E. ABOUT.
 — **SYN.** **Bavardage**, **loquacité**. *Le bavardage aossi à parler celui qui est attentif de cette infirmité ; aussi, quand le bavard n'a rien à dire, il invente. Il devient donc facilement un indiscret et un menteur. La **loquacité** consiste à dire quelque chose en beaucoup de mots, lorsqu'un petit nombre pourrait suffire.
 — **ANTON.** **Discrétion**, **maîtrise**, **silence**, **tacticien**.
BAVARDER v. n. Parler beaucoup, faire des bavardages : *Dans le pays on lui fait les choses, il ne reste point de temps pour en bavarder*. (Grimm.)
 — Parler indiscrettement : *Quis de réputations l'un perd en bavardant*.
 — **ACTIV.** Dire en bavardant : *Le duc de Béthune BAVARDAIT des misères*. (St-Sim.)
 — **SYN.** **Babiller**, **caqueter**, **jaboter**, **jaser**, **V. babillier**.*

BAVARDERIE n. f. Passion pour le bavardage. ; Propos de bavard. (Vieux.)
BAVARDIN, **INE** n. **BAVARDINAGE** n. m. **BAVARDIER** v. n. Mots dont on se prévient sans s'en rendre compte en plaisantant ; pour dire **Bavard**, **Bavardage** et **Bavarder**. Elle dérivait ces diverses formes du nom de **Lavardin**, famille de bavards avec laquelle elle avait de fréquents rapports.
BAVARDISE n. f. Bavardage, propos de bavard. (Vieux.)
BAVARIA n. f. Planète télescopique, n° 301, découverte par Palisa, le 16 novembre 1869.

BAVAROIS, **OISE**, qui est né en Bavière, qui habite la Bavière. — **LES** BAVAROIS.
 — Adjectif. Qui a rapport à la Bavière ou à ses habitants : **Forêt** BAVAROISE.
BAVAROISE (Pendant un séjour que les princes de Bavière firent à Paris, au commencement du XVII^e siècle, ils allaient souvent prendre du thé au café Procope. Leurs Altesses avaient demandé qu'on leur servit dans des carafes de cristal, et, au lieu de sucre, elles y faisaient mettre du sirop de capillaire. Cette boisson nouvelle fut appelée **bavaroise** du nom des princes n. f. Boisson faite d'une infusion de thé, à laquelle on ajoute du sirop de capillaire, et du lait, qui ne peut supprimer ou remplacer par du chocolat ou du café : **BAVAROISE à l'eau**, **ou lait**, **ou café**, **ou chocolat**. On absorbe couramment, sous le nom de **bavaroise**, des boissons qui ne ressemblent que de loin à cette composition.)
 — **Bavaroise de gelée**, Entremets sucré qui se prépare avec du lait, du sucre, des jaunes d'œufs, etc., et que l'on fait cuire jusqu'à consistance de gelée.

BAVAY (en lat. **Bavacum**), ch.-l. de cant. du Nord, arr. de 21 communes, à 14 lieues, pres de l'Hogneau, sous-arrondissement de l'Escaut par la Haute, à 200 toises Ch. de f. Nord, Bredaseries, tanneries, clouterie, fonderie de cuivre. — Le cant. a 18 comm. et 17.780 hab.

Histoire. Bavay est une ville très ancienne, qui commençait sous le nom de **Bavacum** ; elle fut cependant massivement détruite par les Vandales en 447, elle ne se releva jamais complètement. Elle souleva, cependant, avoir repris quelque importance au moyen âge ; et son commerce était florissant au XIV^e siècle. Elle fut sacragée par Louis XI en 1477, reconstruite en 1480 par Henri II, brûlée de nouveau par les protestants en 1572. Après avoir longtemps fait partie des Pays-Bas, Bavay fut définitivement cédée à la France par le traité de Nimègue, en 1678. L'armée française y campa après la bataille indécise de Malplaquet, en 1709.

BAVE (mot qui paraît être une onomatopée exprimant le sifflement que font les vents en se précipitant sur les sauts n. f. Salive visqueuse, mais non écumée : **Essuyer la BAVE d'un enfant**. ; Salive écumée, sécrétée par la bouche de certains animaux : **La BAVE d'un cheval**, **d'un chien** **enragé**.
 — Par anal. Liqueur lubrifiant qui sécrètent les lédices terrestres, et que les ailes se glissent pour avancer : **La BAVE des limaçons**, **des escarots**.
 — Fig. Vieux : *La catomnie dénature les plus belles actions des hommes*. (Molière.)
 — Techn. Fil très délié que le ver à soie dispose d'abord autour de l'œuf et qui lui va faire son cocon. (On dit aussi **ARABINÉ**, **BOHRIETTE**, **FRISON**.)

BAVEAN, **de la Malaisie** (Indes néerlandaises), au N. du détroit de Madouira, dans la mer de Java. Elle est peuplée de 38.000 hab. environ, et relève administrativement de la province javanaise de Sentralava.
 — **BIBL.** *Quarles* **Fort**, **Hetveld** **Boreaan** — (Tjidskrift van het Aardrijkskund. Genootsch. (Amsterdam, 1892.)

BAVEOLE n. f. Nom vulgaire de la centaurée-bibet.
BAVEQUE **poêl** ou **BAVESQUE** **poêl** n. f. Echylot, **SYN.** **BOHRIETTE**. On dit aussi **BAVINESE**. ; Nom vulgaire de la rate.
BAVER v. n. Laisser couler de la bave par la bouche : *Le chien bavé* **BAVER** beaucoup.
 — Par anal. Couler en souillant, au lieu de jaillir à distance : *Le sang* **BAVER** par la bouche.
 — **Fig.** **Baver** sur, **infecter**, souiller, calomnier : **DAVER** sur la réputation, sur la bavière.

BAVERELLE ou **BAVERÈLE** (rad. **baver**), n. f. Petit feuillet

let ou manche de métal attaché au pas d'âne des anciens mœurs, au XVI^e et XVII^e siècles : *La BAVERELLE flottait au vent dans le champ* ; de quelques spécialistes on nomme les bavercelles des **avercelles**, parce qu'on supposait qu'elles amusaient le cheval. V. MORS.

BAVERETTE (vêt^e) — dimin. de **bavette** n. f. Partie d'un tablier qui couvre le cou.
BAVERELLE (rad. **baver**) n. f. Pièce d'étoffe attachée à une troussière de guerre. V. BANNIÈRE.

BAVETTE (vêt^e) n. f. Pièce du vêtement des petits enfants, que l'on attache sous leur menton, pour les empêcher de se saïtir en bavant.
BAVETTE en toile crêpe, **1**. Bavette.
 — *Etre à la bavette*, *Etre en âge de porter la bavette*.
 Par ext. *Etre très jeune*.
 Fig. *Tailler des bavettes*, *Bavarder*. (On entendait sous le nom de **bavette**, au moyen âge, un surtout de lit à l'usage des femmes en couches. C'est, sans doute, de là que vient l'expression *tailler une bavette*, à cause de l'échange de commerces qui se faisait autour du lit de l'accouchée.)

BAVETTE d'aloïu, Partie du bœuf comprise entre l'ailou et le pis.
 — Pêch. Tuile faite en terre crue pour donner issue à la fumée, dans les sarisseries.
 — Techn. Lame de plomb couvrant le bord des chœneaux. ; Lame de fer reportant les ergots en avant des fenêtres. ; Plastron de cuir en usage chez les boyaudiers.
BAVEUSE n. f. Echylot. V. VAVASSEUR et BERNIER.

BAVEUX, **EUSE** adj. Qui laisse couler de la bave : **Bouche** **BAVEUSE**. **Linnée** **BAVEUSE**.
Chairs baveuses, Bords d'un plaie baveuses d'un liquide séreux, ce qui empêche la cicatrisation.
 — Art cul. *Amulette baveuse*, Onzule, baveuse, parce qu'elle n'est pas très euite.
 — Typogr. **Lettre baveuse**, Lettre dont l'encre se macule les bords.

BAVIER (Siméon homme d'Etat suisse, né à Coire en 1825, mort à Bâle en 1896. Il suivit d'abord la carrière d'ingénieur, et prit part à la construction du réseau ferré du Rheintal 1853-1855) et de la ligne de Parme à Pilsna en 1857-1858. Il publia en 1871, une brochure sur le percement du Splügen, et, en 1879, une étude sur les **Routes des Alpes**. **Bavier** fut nommé, en 1881, membre du grand conseil des Grisons, et, en 1882, membre du conseil national. Commissaire fédéral au Tessin, lors des troubles électoraux de 1876, il y fut très actif et d'impartialité. Il fit partie du Conseil fédéral de 1879 à 1882, gare le département des finances en 1879 et 1880, et celui des postes et chemins de fer en 1881 et 1882. Il fut président de la Confédération pour 1882. De 1883 à 1895, il fut ministre de Suisse à Rome.

BAVIÈRE (rad. **baver**) n. f. Pièce d'armure qui servait à défendre la partie inférieure du visage.
 — **EXCEL.** *La bavière* était une pièce battue, mobile, indépendante du casque, destinée à défendre le menton et la bouche jusqu'au nez. Au XV^e siècle, la bavière, souvent formée de trois ou quatre pièces articulées, se fixe par sa partie inférieure, façonnée en pointe, soit sur le plastron de la cuirasse, soit sur la queue ou le collet de buffle ; et, dans ce cas, elle se rattache derrière le cou par des courroies. On ne doit pas considérer comme bavière la languette des casques mobiles, s'élevant au droit du visage en deux volutes latérales, comme dans les déteintes de tête du type des bicorneaux.

Le dernier vestige de la bavière du moyen âge est dans la casque mobile des hongrois du XVI^e siècle. V. **BOURRIÈRE**, **NECOURT**, **SALADE**.
BAVIÈRE (ROYAUME DE) (en allem. **Bayern** ; Etat de l'Europe centrale, faisant partie, depuis 1871, de la Confédération germanique.
 — **Superficie**. Ce royaume, dont la superficie est exactement de 70.565 kilom. carr., est le plus grand Etat d'Allemagne du Sud. Il est borné au S. par les Alpes Bavarsoises, qui le séparent du Tyrol, et au N.-E. par le cours du Rhin, qui vient se jeter dans le Danube à Passau. Du Nord, la Prusse, suit la ligne de faite du Böhmerwald jusqu'au nord du Fichtelgebirge. Au N., la Bavière est séparée de la Thuringe par des collines qui se détachent du Fichtel, jusqu'au confluent de la Saale ; puis, se dirigeant vers le N., la limite suit les premières assises du Rhöngebirge. A l'O., la ligne de séparation est encore

plus incisée : d'une façon générale, elle s'adapte pendant quelques kilomètres au cours du Mein, puis, après avoir dessiné un tracé convexe, elle coupe le Danube et longe la rivière Iller, pour aboutir au lac de Constance. Du outre, la Bavière comprend aussi un assez vaste territoire, limité au N. par la Hesse et la Prusse rhénane, à l'E. par le Rhin, et le qui le sépare du grand-duché de Bade, au S. par l'Alsace-Lorraine, et au N.-O. par les provinces Rhénanes et le cours d'une petite rivière, le Glan ; c'est la Bavière rhénane, ou Palatinat, dont la superficie atteint à peine 50 kilom. carrés.

Un très ancien barriement découpe à sa part d'unité géographique. Pendant que la région palatine dépend du système vosgien par les collines du Hardt (de 320 à 350 m.) qui le prolongent au N.-E., la Bavière est comme enfoncée dans un cirque de hautes montagnes, dont les unes appartiennent aux Alpes, et les autres au système allemand. Au S. se dressent les Alpes calcaires Bavarsoises ou Noriques, que déchirent en profondes vallées les affluents du Danube. Leur sommet culminant est le Hochkammer, qui ne dépasse pas 3.125 m. Au N.-O., la Bavière est occupée de la Böhme par la muraille du Böhmerwald, à travers laquelle s'ouvrent plusieurs passages, dont le plus important est le défilé de Cham à Pilsen. Cette masse granitique, vêtue d'épaisses forêts, s'étend sur une longueur de 220 km., et dans son arête on trouve des pics de 20 à 25. La hauteur moyenne ne dépasse guère 800 m., mais les monts Rachel et Arber, points culminants du massif, atteignent 1.454 m. et 1.480 m.

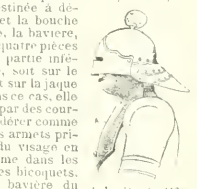
Le Böhmerwald est suivi parallèlement à l'O. par la chaîne de la Bavaria ou Bayerwald. De même que le Böhmerwald, le Fichtelgebirge est un massif extérieur à la



Carte de la Bavière.

Bavière. Isolée de toutes parts par des vallées profondes la Saale, l'Eger, le Naab, le Mein, ce massif granitique, dont la hauteur moyenne n'est que de 1.050 m., seulement les montagnes qui continuent à l'O. le Fichtelgebirge élèvent leurs principaux sommets en dehors des limites politiques de la Bavière. Un seul groupe se trouve presque en entier sur le territoire bavarois : c'est le Spessart (ou « forêt des Eperviers »), dont le plus haut sommet est le Geiersberg (ou « mont du Vautour »), et qui constitue « la borne angulaire du royaume ».
 Entre le domaine du Danube et celui du Mein, c'est-à-dire dans la partie centrale de la Bavière, s'élevait autrefois des montagnes élevées, mais de larges plateaux auxquels on a donné successivement le nom de Jura Sonabe et de Jura Franconie, et qui se replient vers les monts de Thuringe. Au S. du Danube, les débris des grandes Alpes ont constitué un autre plateau (le plateau Bavarsois), couvrant le flanc nord-est, constitué par des pierres calcaires et des fragments de granit enfouis sous une mince couche de terre végétale.
 — **Lacs**. Sur ce plateau, où l'écoulement des eaux ne se fait pas avec une grande facilité, il se trouve un certain nombre de lacs, dont quelques-uns ont une superficie considérable. Le lac d'Ammer, aux rivages boisés, couvre un espace de 42 kilom. carr. ; le lac de Würm, aux environs de Munich, s'étend sur 54 kilom. ; celui de Ulm, beaucoup moins important, n'a que 25 kilom. carrés et une superficie de 192 kilom. carr. Encore, ces lacs ne sont-ils qu'une faible partie de la mer intérieure qui recouvrait autrefois une partie de la Bavière.

— **Climat**. Cette élévation du sol donne à la Bavière du sud un climat froid et inégal. Largement ouverte aux vents du nord, fréquemment enveloppée par des brouillards épais, elle n'atteint en hiver que la moyenne de — 1° et ne se sépare pas en été des chaleurs supérieures à 14° en moyenne. Munich a été la hiver — 27°. Augsburg, printemps + 6,9° ; automne + 6,6°). Au N. du Danube, la moyenne annuelle s'élève sensiblement, tout en étant inférieure à celle du reste de l'Allemagne. La Bavière rhénane joint, au contraire, d'un climat extrêmement doux, comparable à celui de l'Alsace.
 — **Cours d'eau**. Le Palatinat est traversé dans le sens O. à E. par une série de rivières tortueuses et qui, se dirigeant vers le Rhin, ouvrent des défilés à travers les différents hauteurs des Vosges ; telles sont, en allant du N. au S. :



A. bavière (v. 1150).

riodiquement la population animale et végétale de chaque contourné, *coincident* avec l'apparition de certaines chaînes de montagnes dont les couches redressées présentent la même direction. C'est par cette identité de direction des couches redressées que les montagnes des divers continents constituent, et non par l'identité de nature des roches qui en forment le noyau, qu'on peut juger que deux montagnes sont formées à la même époque et ont le même âge. La coïncidence d'époque, de date, entre le redressement des couches de divers continents, et de l'existence des diverses interruptions qui ont séparé les étages consentis des terrains de sédiment, indique évidemment qu'une même cause a produit les deux espèces de phénomènes, mais doit être considérée comme un fait indépendant des hypothèses qu'on peut faire sur leur cause. Quant qu'il en soit, il faut rejeter l'idée que toutes les chaînes de montagnes se seraient formées en même temps. Il faut admettre que chaque système de montagnes, caractérisé par un certain mode de direction, a produit un seul jet ou un petit nombre de jets, d'altitude.

En cherchant à coordonner les éléments du vaste ensemble de caractères par lesquels la main du temps a gravé cette histoire du globe sur sa surface. Elle de Beaumont trouva que les montagnes sont les *lettres majuscules* de cet immense *manuscrit*, et que chaque système de montagnes en comprend un *chapitre*. Jusque à la fin de sa vie, Elle de Beaumont ne cessa de travailler à la grande *Carte géologique de la France*, dont l'exécution et un travail de haute importance, fait avec J. G. Barrin, en 1879, un des fondateurs de la Société des aquarellistes français. Comme écrivain, il a collaboré au *Moniteur* et à la *Gazette des beaux-arts*. Il a, de plus, fait paraître en volumes, *l'Épée et les Femmes* (1852); *Fleur des belles* (1855), etc.

BEAUMONT (Eug.) P. V. EN.

BEAUMONT (M^{me} LEFRANCE DE). V. LEFRANCE.

BEAUMONT DE LA BONNIÈRE (Marc-Antoine, comte de), général français, né en 1763, mort en 1830. C'est le père de Louis XXII adoptif de la République, devint colonel du 5^e dragons en 1793, générale de division en 1803, et prit part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Après avoir été sénateur et évêque de Madame mère, il devint pair de France en 1811. Il fut ministre de l'intérieur, et a été inhumé dans le même tombeau que le maréchal.

BEAUMONT DE LA BONNIÈRE (Gustave-Anguste de), publiciste et homme politique, né à Beaumont-la-Chartre (Sarthe) en 1802, mort en 1866. Il était procureur du roi lorsque, en 1831, il fut chargé, de concert avec Touguier, d'aller aux États-Unis étudier le système pénitentiaire. Député de la Sarthe de 1839 à 1852, ensuite ambassadeur à Londres, puis à Vienne, il se retira de la vie publique après le 2 décembre. Membre de l'Académie des sciences morales depuis 1841, il publia : *le Système pénitentiaire aux États-Unis* (1833); *les Coalitions* avec Touguier; *Marie ou l'Esclavage aux États-Unis* (1835); *l'Urlande sociale, politique et religieuse* (1839 et 1842).

BEAUMONT-DE-LOMAGNE, ch.-l. de cant. du Tarn-et-Garonne, arr. et à 25 kilom. de Castel-Sarrasin, sur la Gimone, 3.859 hab. (*Beaumontois, oises*.) Commerce de grains. Église fortifiée. Cette petite ville, fondée en 1279, a offre les caractéristiques de la haute vallée du Tarn. Le mécanicien Fermat. — Le cant. a 18 comm. et 9.946 hab.

BEAUMONT-DU-GATINAIS, comm. de Seine-et-Marne, arr. et à 39 kilom. de Fontainebleau, sur le Fusain; 1.375 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbrerie, commerce de safrans, vinaigrieres.

BEAUMONT-EN-VÈRON, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 6 kilom. de Chinon, près de la Vienne; 1.369 hab. Ch. de f. État. In. de grès renoumé.

BEAUMONT-LA-RONCE, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 19 kilom. de Tours, dans la Gâtine de Touraine; 1.229 hab. Carrières de pierre de taille, tuileries; forêt.

BEAUMONT-LE-ROGER, ch.-l. de cant. de l'Eure, arr. et à 16 kilom. de Beroay, sur la Rille; 1.895 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de pierre tendre; eaux minérales. Ruines d'un ancien château fort, et débris de l'ancien ponton de Bazoire. Le château de Bazoire, sur le bord de l'église paroissiale de Beaumont-le-Roger montre un riche portail de style flamboyant, et de maigridus vitraux. — Le cant. a 22 comm. et 9.833 hab.

Histoire. Sous les premiers ducs de Normandie, Beaumont appartenait au pied de laquelle coule l'Oise, possédée les ruines d'une vieille tour, seul vestige de l'ancien château fort. Eugénie paroissiale avec un beau portail orné de sculptures, malheureusement mutilées.

Histoire. Cette ville avait ses comtes particuliers sous les successeurs de Charlemagne et sous les premiers rois

de la dynastie capétienne. Le dernier, Thihauc, seigneur de Luzarche et comte de Beaumont-sur-Oise, céda le comté à saint Louis en échange d'autres terres. Philippe le Hardi le donna à son fils Louis, comte d'Evreux, dont le petit-fils Charles le Mauvais, roi de Navarre, le céda au roi Jean, par traité de l'an 1353. Ce dernier en fit don à son frère Philippe, duc d'Orléans, comte sans postérité. A la fin du x^e siècle, le comté de Beaumont devint l'appanage du duc d'Orléans, le futur Louis XII, qui le réunit une fois encore à la couronne. Un peu plus tard, il fut aliéné au profit du comte Anne de Montmorency, et retourna une cinquième fois au domaine royal. Sous Charles IX, il devint l'appanage du duc d'Anjou, qui le remit de nouveau à la couronne en montant sur le trône, sous le nom de Henri III. Il appartint ensuite aux Condé.

BEAUMONT-SUR-SARTHE (ou **LE-VICOMTE**), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arr. et à 25 kilom. de Mamers, sur la Sarthe; 1.908 hab. Élevé de bestiaux, volailles et abeilles. Restes de l'ancien château, servant aujourd'hui de prison. Église romane; tombeau celtique, l'uno des plus considérables de France, dont on fait une charmante promenade dominant le cours de la Sarthe. — Le cant. a 15 comm. et 11.162 hab.

Histoire. Beaumont était autrefois le chef-lieu d'une vicomté qui appartenait, au x^e siècle, aux comtes de Mans. Le duc de Bretagne, comte de Richart, eut pour héritière Agnès de Beaumont, sa sœur, épouse de Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Louis de Brienne avait une lignée qui s'étendit dans les mâles pendant la seconde moitié du x^e siècle. Marie de Brienne, vicomtesse de Beaumont, fille unique et héritière de Jean de Brienne, épousa Guillaume Chamailleart, dont la fille Marie porta la vicomté de Beaumont dans la maison d'Alençon, par son mariage avec Pierre, comte d'Alençon. Françoise, sœur de Charles, duc d'Alençon, héritière de sa maison, la porta à son tour dans la maison de Bourbon, par son mariage avec Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et obtint, étant veuve, l'érection de la vicomté en duché, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, par lettres patentes du roi François I^{er} de 1543. D'Antoine de Bourbon, fils aîné de Charles, le duché passa à Henri IV, qui, à son avènement au trône, le céda à la couronne.

BEAUMONTIE (s^e) a. m. Sortes de filements de couleur blanche et très soyeux qui ont reçu divers applications dans l'industrie des fleurs artificielles, et aussi des tapisseries. Ces poils de laine de Brienne, vicomtesse de Beaumont, de la *beaumontie*.

BEAUMONTIE (s^e, si — de Beaumont, n. d'homme) n. f. Genre d'apocynacées, dont les fleurs sont plus ou moins profondément renfermées dans des brisures à feuilles opposées, et dont les nombreuses fleurs forment une grappe terminée par l'axe des feuilles ou à l'extrémité des rameaux, des corymbes.

— **ENCYCL.** Ce genre est originaire de l'Asie et de l'Océanie tropicales. La *beaumontie à grandes fleurs* (*beaumontia grandiflora*) est une plante grimpante à fleurs blanches teintées de rose, que l'on cultive quelquefois dans les serres.

BEAUMONTIE (s^e — de Beaumont, n. d'homme) n. f. Substantif minéral transparent, un blanc jaunâtre, qui se présente en petits prismes quadrangulaires.

— **ENCYCL.** Ce silicate hydraté d'alumine et de chaux, qui se trouve aux environs de Balaçre, aux États-Unis, est une variété de boulandite, zéolite à base de chaux, de potasse et de soude.

BEAUMONIE n. f. Bot. Syn. de REUMONIE.

BEAUNE (*Belna*), ch.-l. d'arr. du dép. de la Côte-d'Or, à 28 kilom. de Dijon, au bord de la Bouraine, affluent de la Dheune, au pied de la Côte-d'Or; 13.726 hab. (*Beaunois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. à 14 kilom. Nord à la chap. Nord à 14 km; Sud à 17 comm. et à 14.888 hab.

— **ENCYCL.** Située dans des plus riches régions de la France, Beaune ne doit sa célébrité à la viticulture. Les vignobles qui s'étendent sur le coteau de Beaune apparaissent auvezon et se couvrent d'une récolte qui se vend jusqu'à la gorge qui mène à Savigny. Les vins qu'on y recueille ont une grande analogie avec ceux de Pomard; ils se recommandent par leur pureté et leur couleur. Les vins les plus renommés sont ceux des Grèves, des Feves, de la Moussé, des Teurons, du Roi, des Cras; sur le territoire de Savigny, ceux des Gravaux, des Jarons, des Marconnets. Grand dégoût de vins, vinaigres, grains, bestiaux. Tribunal du

1^{re} instance (cour d'appel de Dijon), pensions et écoles nombreuses, école d'agriculture et de viticulture; bibliothèque, musées divers. Église Notre-Dame (XII-XIII s.), où l'on voit une *Aldoration du Sacré-Cœur*, de la fin du x^e siècle, et de magnifiques statues en bois; l'Hôpital du Saint-Esprit (1443); dans la salle Saint-Hugues, fresques de 1682, un tableau : *le Jugement dernier*, attribué à Van der Wevden. Église Saint-Nicolas (*clocher XII s.*), de Geoffroi (1403). Maisons de la Renaissance; tours rondes, restes d'un château fort du x^e siècle. — Mort en 1914.

— **HISTOIRE.** — Iahbé Grandet, *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités* (1772).

BEAUNE, comm. de l'Allier, arr. et à 27 kilom. de Montlignon, pres de la source de l'Elle; 1.054 hab. Houille, tuilerie.

BEAUNE (n^e), nom d'une famille bourgeoise de Touraine, enrichie dans le commerce et anoblie au commencement du xv^e siècle. Son histoire commence avec Jean, argentier de Louis XI et de Charles VIII, qui quitta les Jacques, si connu sous le nom de *surlintendant Semblançay* (v. ci-après). — De ce dernier naquirent : GUILLAUME, baron de Semblançay, général des finances en 1521, condamné au banissement en même temps que son père lui à la prison (1571), réhabilité en 1579, mort à Availles; JACQUES I^{er}, archevêque de Tours en 1520, mort en juin 1521; et JACQUES II, évêque de Vannes en 1504, mort en 1511. — GUILLAUME de Beaune eut à son tour pour fils : JACQUES I^{er}, baron de Semblançay, évêque de Bourges et évêque de Bourges; et pour petits-enfants : René de Jacques III; Charlotte (la célèbre M^{lle} de Sauves), et JEAN, en qui s'éteignit la lignée masculine de la famille.

BEAUNE (Jacques DE). V. SEMBLANÇAY.

BEAUNE (Charlotte DE), née en 1551, morte en 1617. Elle entra fort jeune aux filles d'honneur de Catherine de Médicis, dans l' « Escadron volant », réserve de jolies pécheresses aux charmes de qui la bonne reine demandait volontiers le triomphe de ses politiques. Dès 1574, elle partageait ses faveurs entre le duc d'Alençon et le duc de Navarre, avec une si subtile diplomatie, qu'à dix ans elle était, elle en fit des ennemis mortels. En 1583, on la voit courir à tour en relations intimes avec le duc de Guise, avec Coligny le tout-puissant et duc d'Épernon. Le matin du 25 décembre 1588, Guise sortait de sa chambre, quand il alla tomber sous les coups des « quarante-cinq ». A date de ce jour, le duc de Guise de Beaune disparait de l'histoire. Elle n'avait pourtant que trente-sept ans ! Il est vrai qu'elle était aux grâces de Catherine de Médicis, elle eut, presque aussitôt après, dans la mort de cette dernière (1589), un autre motif de se retirer du service. Durant une carrière si remplie, elle trouva encore le temps de se marier deux fois : avec Simon de Eizio, baron de Savoie, lieutenant d'Etat, mort en 1579, et à qui elle ne donna point d'enfant; 2^e en 1584, à François de La Tremoille, marquis de Noirmortiers. (De cette seconde période matrimoniale descendant les ducs de Noirmortiers et de Royau, éteints en 1733.)

BEAUNE (Florimond DE), mathématicien, né à Blois en 1580, mort en 1652. A commencé sa carrière de Descartes, laissa son nom à un problème sur les courbes, et inventé divers instruments d'astronomie. Beaune était conseiller au présidial de Blois. On a de lui : *De quadrationibus, opuscula duo*, etc., publiés dans la *Géométrie* de Descartes.

BEAUNE (François-Bénigne-Henri), magistrat et écrivain français, né à Dijon le 1833. Il fut d'abord avocat, puis le entra dans la magistrature, et devint, par la suite, procureur général à Alger (1874), à Aix (1875), à Lyon (1877). Il entra ensuite à la faculté libre de droit de cette ville, où il fit un cours d'histoire générale du droit français en 1877. Il a écrit, en privé, sous ses noms d'emprunt suivants : *Des distinctions honorifiques et de la particule* (1881); *Journal d'un lieutenant criminel au xv^e siècle* (1866); *les Réformes judiciaires dans les cahiers de 1789* (1867); *Voltaire en exil, un an de sa vie, ses opinions* (1867); *l'Introduction d'états généraux de la bourgeoisie française jusqu'à la rédaction des coutumes* (1880); *la Justice sous la féodalité* (1880); *le Droit coutumier et l'Unité législative en France* (1880); *la Condition civile de la bourgeoisie française d'après le droit coutumier français*; *Droit coutumier français : la condition des personnes et des biens* (1882-1885); *la Noblesse bourgeoise* (1883); *la Vie intérieure au xv^e siècle* (1883); *Droit coutumier français : les contrats* (1884). En collaboration avec J. d'Arbaumont, il a publié une édition des *Mémoires d'Olivier de La Marche* par la Société de l'histoire de France.

BEAUNE-LA-ROLANDE, ch.-l. de cant. du Loiret, arr. et à 19 kilom. de Pithiviers, sur la *Rolande*, affluent du Fusaig; 1.753 hab. (*Beaunois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Église du xv^e siècle, avec le tombeau du solitaire saint Pie, originaire de Beaune. — Le cant. a 19 comm. et 23.514 hab.

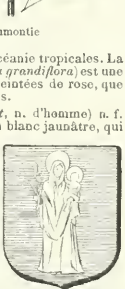
— **HISTOIRE.** Ce bourg, qui remonte à une bante antique, a subi pendant le moyen âge le sort de beaucoup d'autres villes du royaume : il fut dévasté par les Anglais, qui en brûlèrent l'église, que Charles VII fit rétablir. Détruite par une attaque anglaise, des Français par les Allemands, le 25 novembre 1570.

BEAUNEVEU (André), sculpteur et miniaturiste français, né à Valenciennes, florissant dans la seconde moitié du xiv^e siècle. La première mention de ses travaux se trouve dans des documents datés de 1360. Il est mort entre 1410 et 1413. Des actes royaux de Charles V, des comptes, et un passage de Froissart nous font connaître cet artiste, qui exerça une grande influence sur la sculpture française. Imagier de Charles V, il a sculpté les tombes de Philippe VI (Louvre), de Jeanne de Bourgogne et de Charles VI (Château de Saint-Denis). En 1399, il travaillait pour Jean, duc de Berry, à son château de Mehun-sur-Yèvre. Beauneveu paraît avoir été, avec Jean ou Hennequin de Liège, un des représentants les plus en crédit, à la cour de France, de l'école franco-flamande, qui fit évoluer la sculpture française, en y apportant des éléments, quoique encore maître d'élégance française. Des miniatures du même maître, en grisaille, se trouvent dans divers manuscrits de Bruxelles et de Paris (Bibliothèque nationale). Au Louvre, une salle de sculpture porte son nom.

BEAUNIER (s^e ni-é) a. m. Hortier. V. BEAUCRIER.



Beaumontie



Armes de Beaune.



Cour de l'Hôpital de Beaune.

Fland, il mourut au cap de Bonne-Espérance. Il a laissé, sur son ossai de colonisation, un livre intitulé : *African Memoranda relatives to an attempt to establish a British settlement on the island of Batavia, etc.* (Londres, 1805).

BEAVER FALLS, ville des États-Unis (Pensylvanie), sur l'Ohio; 9.750 hab. Ch.-l. d'un district pétrolier.

BÉBÉ (de l'angl. *baby*) n. m. Fam. Très jeune enfant : *Allaiter, peccer un bébé, à Faire le bébé*. Se conduire avec aussi peu de raison qu'un tout petit enfant.

— Par anal. Pouéou qui ressemble à un petit enfant : *obéir automatiquement*.

— Par ext. Personne de très petite taille.

BÉBÉ (de son vrai nom *Nicolas Feury*), né dans les Vosges en 1739, vain de Stanislas Leszczyński, duc de Lorraine. Sa taille, lors de sa naissance, n'atteignait que 24 centimètres; un sabot rempli de laine fut, dit-on, son premier berceau. Quand il eut atteint toute sa croissance, vers sa quinzième année, il avait 70 centimètres et pesait environ neuf livres et demie. Son intelligence était très peu développée, et jamais on ne put lui apprendre à lire. Il mourut à vingt-cinq ans, en 1764.

BEBEDERO, lac salé de l'Amérique du Sud (république

avec Liebknecht le journal *la Semaine démocratique*, où il traça le programme de l'État démocratique. En 1869, les mêmes innovent le *Volkstaat*, qui eut un grand succès. L'influence personnelle de Hebel s'accroissait. En 1867, il avait été élu au Reichstag; en 1870, il y prononça un discours célèbre, où il refusait les crédits demandés pour poursuivre la guerre contre la France; en 1871, il protesta contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. En 1872, il comparut avec ses amis devant la cour d'assises de Leipzig, sous l'inculpation de haute trahison. Il affirma hautement sa propagande socialiste et ses vœux républicains, mais se défendit de toute illégalité et de tout appel à la violence. Condamné à deux ans de détention, il fut encore condamné, peu après, à neuf autres mois de prison, et déclaré déchu de son mandat de député. Mais il fut réélu en 1874, et, dès lors, à part quelques rares intervalles, il a sans cesse siégé au Reichstag. Acquitté en 1885, par le tribunal de Chemnitz, sur le chef de participation à une société illégale, il fut, l'année ayant été cassé, condamné par le tribunal de Freiberg (1886). Peu après, il combattit énergiquement la loi militaire de Bismarck et toutes les mesures proposées pour développer le militarisme en Allemagne. Il est l'auteur d'un grand nombre d'écrits politiques. Homme frère et

l'écoté du plomb dans la liqueur où l'on a déjà précipité les alcaloïdes. On traite le précipité par l'hydrogène sulfuré pour mettre l'acide en liberté, et, après filtration, on ajoute de l'éther, qui dissout l'acide. Par l'évaporation de la solution étherée, on obtient celui-ci à l'état cristallin blanc, déliquescant; il fond vers 200°.

BEBISATION (n) n. f. Méthode de solimisation destinée à substituer la gamme rationnelle du sept sons au système des boxacordes et des nuances depuis si longtemps en usage.

— *ENCYCL.* Divers essais avaient été tentés déjà, lorsqu'un musicien allemand, Daniel Hitzler, prévôt et conseiller à Stuttgart, voulut combattre celui imaginé trente ans auparavant par Hubert Vaelraut v. Bobastion, proposa, en 1876, le système qui ne différerait de celui-ci que par le nom qu'il appliquait aux sept notes : *la, be, ce, de, me, fe, ye*. Sa méthode n'eut pas plus de succès que la précédente, et l'on finit par se borner, pour avoir la gamme complète, à ajouter le syllabe *si* aux six notes de l'hexacorde : *ut, ré, mi, fa, sol, la*. La méthode de solimisation fut alors définitivement fixée.

BÉBON, un des noms du géant Typhon. Les Grecs l'identifient avec le serpent *Apap* et le lion *Set*, qui



Becs : 1. Microgloss. — 2. Eucynobate. — 3. Aigle. — 4. Faucon. — 5. Condor. — 6. Pige noir. — 7. Toucan. — 8. Laimodoc. — 9. Calao rhinoceros. — 10. — Calao rhinophax. — 11. Calao buccurus. — 12. Buccon. — 13. Podarge. — 14. Mellivora caesia. — 15. Xyphorhynch. — 16. Hémigathe. — 17. Pie-grièche. — 18. Rossignol. — 19. Cuckoo. — 20. Scopel. — 21. Bec-croisé. — 22. Géopie. — 23. Mésange. — 24. Corbeau. — 25. Chasmodon. — 26. Dronne. — 27. Ramier (pigeon). — 28. Pigeon bagadai. — 29. Pigeon poloais. — 30. Pintade mégacéphale. — 31. Pauxil. — 32. Anatomie. — 33. Marabout. — 34. Jabiru. — 35. Spatule. — 36. Balisotape. — 37. Bus. — 38. Avocette. — 39. Eurymorche. — 40. Flammant. — 41. Rhyacops. — 42. Pérel. — 43. Pelican. — 44. Canard souchet. — 45. Canard harle. — 46. Sarkidiorus. — 47. Macreux. — 48. Astreux. — 49. Aptéryx. — 50. Hesperornis. — 51. Ornithorhynch. — 52. Torse.

Argentine (prov. de San-Luis), recevant une partie des eaux du rio Desaguadero, qui inonde fréquemment le pays.

BÉBÉRIE n. f. Chim. V. BÉBÉRINE.

BÉBÉRU ou **BIBIRU** n. m. Bois de charpente de grande longueur et de gros épanouissement, provenant de la Guyane anglaise. (Cetle essence est surtout employée en Angleterre pour les constructions navales, et aussi pour l'ébémerie.)

BÉBEK, bourg de la Turquie d'Europe, à 9 kilom. de Constantinople, au fond d'une des plus jolies baies du Bosphore; 3.500 hab.

BÉBEL (Ferdinand August), un des chefs du parti socialiste allemand, né à Cologne en 1840. D'une condition modeste, il commença par être apprenti, puis ouvrier tourneur, et, en 1864, il s'établit comme maître à Leipzig. Depuis 1862, il s'était rattaché aux idées socialistes, et de bonne heure il se consacra à les propager. En 1868, il présidait, à Nuremberg, le cinquième congrès des associations ouvrières allemandes, qui adhéra aux principes de l'Internationale, et, peu après, il fonda



Bebel.

petit, très probe, d'une vie irréprochable, il est né de ceux qui ont tâché le plus constamment de maintenir la concordance dans le parti socialiste allemand, et de le développer d'une manière pacifique et constitutionnelle.

BÉBIAN (Roeb-Ambroise-Anguste), instituteur de sourds-muets, né et mort à la Guadeloupe (1789-1834). Filleul de l'abbé Sicard, il se consacra à l'enseignement des sourds-muets, et devint, en 1817, directeur de l'institut des sourds-muets à Paris, où il introduisit des améliorations importantes. Il publia : *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel* (1817); *Mimographie ou Essai sur l'écriture mimique* (1822); *Manuel d'enseignement pratique; Etologie historique de l'abbé de L'Épée* (1819).

BÉBIRATE n. m. Sel résultant de l'action de l'acide bébirique sur le bacc.

BÉBÉRINE n. f. Alcaloïde extrait de l'écorce d'un arbre de la Guyane anglaise appelé, dans le pays, *bébéru*. Il n'est écrit aussi BÉBÉRIE.

— *ENCYCL.* L'écorce du *nectandra Rodiei*, appelé *bébéru* ou *apéro*, fournit deux alcaloïdes : la *bébirine* et la *séprine*.

Pour préparer la bébirine, on épuise l'écorce par l'acide sulfurique faible; on concentre et on précipite par l'ammoniaque. Le précipité contient la bébirine et la séprine; on traite par l'éther, qui dissout seulement la bébirine. D'après G.-F. Walz, elle est identique à la *buxine*; identique à la *buxine* et à la *peltonine* d'après A. Flückiger.

BÉBIRIQUE adj. Se dit d'un acide qui accompagne la bébirine dans l'écorce du *bébéru*. On le précipite par

paraît symboliser le pouvoir destructeur de la nature, dans la mythologie égyptienne.

BÉBOUTOFF (Vassil Osmovitch, prince), général russe d'origine arménienne, né en Géorgie en 1789, mort à Tiflis en 1858. Il sortit en 1809 de l'École des cadets, fut d'abord envoyé au Caucase, puis fit la campagne de 1812, et celle en Turquie (l'Asie, sous le commandement de Paskevitch (1828). En 1831, il devint commandant de l'Arménie, et fut nommé gouverneur de Daghestan et général lieutenant en 1843. Il lutta pendant près de dix ans contre Schamyl, et, en 1853, fut élevé au grade de général d'intendance et nommé gouverneur du Berdand.

BEBRA n. m. Art infilt. anc. Sorte de javelot en usage chez les Germains.

BEBRA, ville d'Allemagne (Prusse) (prov. de Hesse-Nassau), sur la Moselle, affluent de la Fulda; 2.500 hab. Culture du lin.

BÈBRE ou **BESBRE**, rivière de France, affluent de gauche de la Loire, qui arrose Lavalaisse. Longueur du cours : 100 kilom.

BÉBRICES, peuple presque mythique de la Gaule ancienne, qui habitait les deux versants des Pyrénées.

BÉBY n. m. Toile bariolée de couleurs vives, fabriquée avec du coton, et dont on fait des vêtements d'été.

BEC (*bek*) — bas lat. *becum*, mot d'origine celtique; en Gaule, *beco* avait avec le même sens; armoricain *beck*; galloque *beuc* n. m. Partie cornée et saillante, qui termine en avant la tête des oiseaux, et remplace, chez

un petit au million, gré d'une voile carrée, et pouvant un hémis boréal seize avirons.

BÉCASSEAU (so) n. m. Genre d'échassiers, famille des scolopacides, dont le nom scientifique est *limicola*.

— **ENCYCL.** Les *bécasseaus* sont des oiseaux de petite taille qui vivent dans les marais, sur les bords long, à ponte large, molle et flexible, courant par pares, ordinairement au bord des eaux, des étangs fauveux, et volant rapidement sans s'écarter de l'habitat divers régions du globe. Le *bécasseau* commun, *limicola pinnata*, parfois nommé « pélicole platyrhynque », habite tout l'Europe boréale, il est rare en Europe et se dépasse guère l'extrême Nord; cependant, des individus isolés ont été trouvés en Grèce et en Inde. La chasse du *bécasseau* se fait au fusil ou à la pantoure.

BÉCASSIN o. m. Nom vulgaire d'une espèce de *bécasseau*.

BÉCASSINE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacides, dont le nom scientifique est *gallinago*.

— **ENCYCL.** On appelle *Bécaszines* ou « bécaszins de marais » deux espèces de bécassins qui vivent, dans le bec long, leurs tarses moyens et nus, les doigts longs et séparés. Ce sont des oiseaux de taille moyenne, habitant l'intérieur des terres, et effectuant des migrations d'hiver menant jusqu'au Sénégal et au sud de la Chine. La *bécaszine commune* (*gallinago scolopacea*) fréquente les marais, et elle se nourrit de sa nourriture au crépuscule; le mâle fait vibrer ses plumes et produit ainsi un son particulier en volant. Les autres espèces habitent en Europe, l'Australie, l'Amérique. — La *bécaszine muette* ou *sourde* (*phibolonia gallinula*) appartient à un autre genre. V. **PULICINUS**.

Chasse. La chasse de la *bécaszine* se fait au fusil, au chien, au collet et aux filets, à peu près de la même manière que pour les *bécaszins*. On la cherche dans les marais, à l'autour des queues d'étangs et, en général, dans les terrains humides et fauveux, ou le long des rivières bordées d'osiers, de roseaux et de plantes aquatiques. Le plus présencé et le plus difficile, du moins en ce qui concerne la *bécaszine ordinaire* et la *sourde*. Ces oiseaux, outre que leur vol est très rapide, font plusieurs crochets avant de filer droit. On emploie également des filets spéciaux pour prendre la *bécaszine* dans le traitement simple, le traitement par l'aiguille et une sorte de fillet nommé *tirasse*, dont on se sert particulièrement pour prendre les perdrix.

BÉCASSON o. m. Nom vulgaire de diverses espèces de petits échassiers, du groupe des chevaliers. V. CHEVALIER, et TRINGA.

BÉCASSONNIER (so-nié — rad. *bécaszine*) n. m. Long fusil d'un assort fort calibre, dont on se sert pour la chasse des oiseaux d'eau. On le nomme également **CASABLANC**.

BÉCAT (ka — rad. *bec*) n. m. Fourche à deux larges dents, qui sert à bêcher.

BÉCAU (ko) n. m. Petit de la *bécaszine*. « Nom que l'on donne souvent au *bécaszins* ou *alouette de mer*. » N. BÉCASZIN improprement au cul-blanc.

BÉ CABANA (bé-ka-bon) n. m. Plante vivace aquatique de couleur vénéronique, famille des scrofularicées. On l'appelle aussi *VÉRONIQUE CRÉSONNÉE*.

BÉCADE (kad' — rad. *bec*) n. f. Faucon. V. BÉCADE.

BÉCAFUMI (Domenico MECHERINO ou MICHEARINO, plus connu sous le nom de) peintre, sculpteur et architecte italien, né à Cortina, près de Sienne, en 1484, mort dans cette ville en 1551. Un riche bourgeois de Sienne nommé Lorenzo Beccafumi, s'étant fait son protecteur et ayant placé dans l'atelier de Capaona, ce jeune peintre ajanta à son nom celui de son bienfaiteur. Il étudia d'une façon toute particulière les œuvres de Pérugin, de Raphaël et de Michel-Ange, et devint, à Sienne, le rival du Sodoma. Il exécuta un nombre considérable de peintures à fresque, à la détrempe, à l'aquarelle, dans les églises des palais et des palais de Cortina et de quelques autres scènes bibliques, vastes compositions qui ont été gravées par Andrea et Baldassarro Galbignani. A Gènes, dans le palais Doria, Beccafumi a terminé une frise représentant deux enfants, ouvrage commencé par Pierino del Vaga et du Pérugin. Ses plus belles peintures se voient à Sienne. Ses couleurs sont nettes, brillantes, et foudées de telle sorte qu'elles se sont conservées sans altération sur les murs jusqu'à nos jours. Il réussit mieux à la sculpture qu'à l'aquarelle. Il a traité la fresque avec grandeur, avec esprit et des peintres de Cortina ont hérité du nombre dans les musées. Le Louvre possède une grisaille sur cuivre, *Jesus au jardin des Oliviers*; le musée de Naples, une *Déposition de Croix*; la galerie des Offices, une *Assommoir* et le portrait de l'artiste; le palais Pitti, une *Sainte Famille*, etc. Beccafumi fut aussi habile comme sculpteur que comme peintre; il fonda lui-même en bronze plusieurs statues, qu'il avait modelées.

BECCARD n. m. Ichtyol. V. **BECCARD**.
BECCARI (Angustin), poète italien, né à Ferrare en 1540, mort en 1590. Il est connu par une pièce, le *Sacrificio*, dont il composa l'aria. Viola composa la musique, et qui fut représentée en 1554. Ses premiers ouvrages sont destinés à l'opéra dans l'histoire du théâtre italien, parce qu'elle est la première comédie pastorale que l'on connoisse et par conséquent elle fait de Beccari le véritable inventeur du genre.

BECCARI (Jacques-Balthazard), médecin et savant italien, né à Bologne en 1683, mort en 1762. Il était avant de l'Académie des *Inquietti*, il fut chargé, en 1711, de professer la physique à l'Institut des sciences et des arts de Bologne, et il en devint le président en 1750. Il avait l'habitude de dire qu'il importait moins d'avoir l'étendue de l'esprit que la pureté de la conscience, et que se moquer, c'est durer. On a de lui un grand nombre d'écrits, notamment : *Consulta medica* (Bologne, 1771-1781).

BECCARI (Oloardo), naturaliste et voyageur italien, né à Florence en 1843. Il suivit le marquis Borja à Bornéo, où il resta trois ans (1865-1868), se rendit en Abyssinie (1870), accompagné de Albertoni d'abord à la Nouvelle-Guinée (1871-1872), puis dans un voyage où ils firent presque le tour du monde (1873-1879). Il visita l'Inde, Java, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Sumatra, et rapporta en Europe d'intéressants spécimens de la flore du pays, entre autres l'*Amaranthus spinosus*, le plus grand leu, connu jusqu'à présent, un millier d'autres plantes nouvelles et d'importantes collections zoologiques. Après son retour, il publia un ouvrage intitulé : *le Malaisie*, et fut nommé directeur du musée et du jardin botanique de Florence.

BECCARIA, famille italienne du XIV^e siècle. Son histoire se confond avec celle de Pavie pendant la période de transformation, les obligations faites en principes géhélens. Durant les grandes lites de la révolution catholique contre le tyranisme féodal et impérial, ils avaient représenté l'esprit de réaction, tantôt vainqueurs et persécutés la plèbe de Pavie avec le secours de leurs seigneurs, tantôt vaincus et obligés de fuir de leurs palais incendiés. Leur attachement inébranlable à la famille des Visconti de Milan valut, après la réaction impérialiste que réalisa Henri VII, d'obtenir la domination absolue sur Pavie, d'où ils chassèrent tous les chefs guelfes (1312). Sorti de l'obscurité des Visconti, ils gouvernèrent paisiblement durant quarante-trois ans, s'occupant d'amasser des richesses et d'encourager le luxe et la débauche chez leurs sujets, pour les mieux dominer. Le réveil fut terrible. Ayant eu l'impression de perdre pour certain Galéas Visconti pour Jean de Médicis, leur allié personnel, outragé par le tyran commun, ils se virent assiégés par les mercenaires de Galéas. Eperdu, Castellino Beccaria ne crut pouvoir échapper qu'en déchaînant le vieil esprit révolutionnaire, et il s'en fit avec le moins augustin Jacob Bussi. On vit les milices catholiques qui avaient soutenu la révolution catholique des deux siècles précédents (1356). Bussolari souleva le peuple, en effet, et chassa les mercenaires des Visconti; mais il s'endormit ensuite les Beccaria de les rejoindre. Promesses, menaces, tentatives de Bussi furent vaines. Galéas de Médicis, qui avait tenu Beccaria pour conserver leur pouvoir : à la fin, abandonnés de tous, ils durent s'enfuir honteusement auprès des Visconti (1357). Bussolari fit démolir leur palais, et le peuple s'en parvint les débris comme autant de trophées. La mort de Galéas, Gastaldi déclara, cependant, que Beccaria pour conserver leur pouvoir : à la fin, abandonnés de tous, ils durent s'enfuir honteusement auprès des Visconti (1357). Bussolari fit démolir leur palais, et le peuple s'en parvint les débris comme autant de trophées.

BECCARIA (Jean-Baptiste), physicien italien, né à Mondovì en 1716, mort en 1781. Professeur de physique à l'université de Turin (1748), il joint de la plus haute considération à la cour de Turin et près des savants. Physicien éminent, il s'occupa surtout d'électricité, et fit de nombreuses expériences, qui mirent en lumière la théorie de Franklin sur les nuages, qu'il expliqua par les Beccaria; *Dell' elettricismo naturale ed artificiale* (Turin, 1753); *Lettere sull' elettricismo* (1758); *Dell' elettricismo artificiale* (1772); *Dell' elettricità terrestre atmosferica* (1775). Vers l'ordre du jour, il se occupa avec mesure au Congrès de Paris de la mesure du méridien qu'il proposa, et publia les résultats obtenus, sous le titre de *Gradius Tauernensis* (1774).

BECCARIA (Gésar BONESANA, marquis de), publiciste italien, né et mort à Milan (1738-1794). Elevé chez les jésuites à Paris, il se livra avec ardeur à l'étude des belles-lettres et des mathématiques. La lecture de quelques livres de philosophie, notamment de Locke, de Leibniz, et de Helvétius, le tourna vers la philosophie. Beccaria fut au nombre des premiers membres de la société littéraire qui se forma à Milan, sur le modèle de celle d'Helvétius, et qui avait d'autres oracles que les philosophes français. Il participa à la rédaction du journal le *Cofé*, publié en 1761 et 1765, à l'exemple du *Spectateur* d'Addison, et qui révéla en Italie les idées nouvelles. Avant vu les iniquités de la justice criminelle, il se mit à agir avec ses amis, notamment avec Verri, Verri, et Alexandre Verri, les difficiles problèmes que souleva cette matière. Ce fut l'origine du livre *Dei delitti e delle pene* (1763), qui fut l'ouvrage le plus célèbre qu'il eût accompli; son écrit, il n'osa le publier; il le fit imprimer en secret à Livourne. Il réduisit la persécution, et il pousse la prudence jusqu'à vouloir ses peccés punis que les délits sont punis.

Le *Traité des délits et des peines* apparut comme l'application de la philosophie française à la législation pénale; il invoquait contre la tradition juridique la raison et le sentiment; il traduisait éloquemment les protestations de la conscience publique contre la procédure secrète, le serment imposé aux accusés, la torture, la confiscation, les peines infamantes, l'inégalité devant le justicé, l'arbitraire des supplices; il séparait nettement la chaîne divine de la justice humaine, les délits des péchés, plaçant le droit de vengeance assigné pour base au droit de punir l'utilité générale, déclarait la peine de mort inutile, demandait la proportionnalité des peines aux délits, et la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. L'ouvrage eut le plus grand succès, et fut repris en temps plus opportun. Il a suscité extra-ordinaires. Les philosophes français l'accueillirent avec enthousiasme. L'abbé Morellet le traduisit, Diderot l'annota,

Voltaire le commenta. Il fut adopté par d'Alambert, Buffon, Home, Helvétius, le baron de Holbach. En 1766, Beccaria vint à Paris. Il y fut reçu partout avec l'admiration et la sympathie la plus vive. Revenu à Milan, il ne quitta plus cette ville. Il avait été inquiété à raison de quelques passages de son livre qui touchent à la religion, mais la dénonciation n'eut pas de suites. La rumeur qui en résultait le fit renoncer à écrire sur les matières philosophiques. Il était l'un d'êtres insensibles à la renommée; mais il voulait la renommée sans orages.

En 1768, le gouvernement autrichien ayant su que Beccaria s'était refusé les offres de Catherine II, qui voulait l'attirer à Pétersbourg, créa, en sa faveur, un chair d'économie politique.

— **BIBLIOG.** : César Cantù, *Essai sur Beccaria et le droit pénal* (Florence, 1868); *Dei delitti et des peines*, par Beccaria, édition avec introduction et commentaire, par Faustin Hélie (Paris, 1870).

BECCARITE n. f. Silicate naturel de zirconium; variété de zircon.

BECCLES, ville maritime de l'Angleterre (comté de Suffolk), sur la Waveny, 6.700 hab. Marchés, église gothique, au portail remarquable.

BEC-COURBÉ ou **BECCOURBÉ** n. m. Ornith. Nom vulgaire de l'avocette, oiseau dont le bec est recourbé au haut. « Pl. Des BECCOURBÉS.

— **TECHN.** Outil de calfat.

BECC-CRESPIN, nom d'une ancienne famille de Normandie, qui se crut d'être dans cette province vers le XI^e siècle, elle se prétendait issue de la maison des Grimaldi, princes de Monaco. Le premier membre connu est Gilbert DE BRUNNE, baron de **Bec-Crespin**, qui fut, vers 1034, un des fondateurs de l'abbaye de *bec*. Plusieurs des membres de cette famille ont joué un rôle dans l'histoire.

BECC-CROCHE n. m. Nom vulgaire du jeune ibis rouge. « Pl. Des BECC-CROCHES.

BECC-CROISÉ n. m. Genre d'oiseaux passecoeurs courtois, famille des fringillidés, renommés des formes dont les mandibules, son dirigeant chacune de côté dans une direction différente, sont croisées à leur extrémité. « Pl. Des BECC-CROISÉS.

— **ENCYCL.** Les *becc-croisés*, dont le nom scientifique est *loria*, comptent six espèces, habitant l'Europe, l'Amérique et le nord de l'Asie. Ils se sont de petite taille, à plumage vert et brun, avec des taches beaucoup plus vives chez les mâles qui sont souvent rouges, noirs et blancs. Citons le *becc-croisé* des sapins (dont le mâle a une queue de bec croisé des deux sexes), le *becc-croisé des pins* (*Loxia pityopsittacus*), moins commun; le *loria bifasciata* (nord de l'Asie), qui s'avance jusque dans nos pays; le *loria Mexicana* (Mexico), etc.

BECC-D'ÂNE n. m. Techu. V. **BÉDANE**. « Pl. Des BECC-D'ÂNE.

BECC-D'ARGENT n. m. Nom vulgaire de certaines espèces d'oiseaux du genre ramphocèle, qui ont la mandibule inférieure gris d'acier et ramphocèle. « Pl. Des BECC-D'ARGENT.

BECCADANE (din') n. m. Pot en métal à bec très saillant et comprimé, on usage au moyen-âge et dont la forme la plus pure se trouve aujourd'hui en Arabie et dans le golfe Persique.

BECC-CANE n. m. Instrument de chirurgie en usage au XVIII^e siècle; il était une pince servant à extraire des blessures les balles et autres projectiles. « Pl. Des BECC-CANE.

— **BOT.** Nom vulgaire d'une espèce d'aloues.

— **CHAUS.** On appelle, au XVIII^e s., *chaussures en bec-de-cane* celles qui se terminent en un large bout canné. Cette mode, qui succéda de la fin du XVI^e siècle à celle des poulaines, fut amenée par une mode déformée de pied chez le roi Charles VIII, qui avait, dit-on, six doigts à chaque pied. Cette forme de chaussures était alors dite *ou pied de cheval* ou *pied d'ours*; la vraie chaussure ou *bec-de-cane* fut portée surtout sous le règne de Charles IX.

— **HYDRUL.** Basse pyramidale que l'on établitait autrefois immédiatement au-dessous de la vanne, pour diriger l'eau sur la roue hydraulique.

— **TECHN.** Pince plate dont les mors, munis de dents à l'intérieur, sont droits et carrés par le bout, et qui sert à tenir les petits objets que l'on travaille à la forge. « En T. serrur., *Pène* mobile, taillé et en chaîne; il a deux certaines serrures, est toujours posé en dehors par un ressort, et qui l'on fait rentrer en agissant sur un bouton placé en dedans de la porte. On l'appelle aussi *BECC-COLAANT*. Poignée de porte, en forme de bec.

BECC-DE-CANE n. m. Outil de menuisier servant à dénager le derrière des moulures, sorte de *bé-dane* plus mince et plus élève. « Pl. Des BECC-DE-CANON.

BECC-DE-CAPUCINE n. m. En T. d'armur., sorte de bec qui forme la partie correspondant à la direction du canal à baguette. « Pl. Des BECC-DE-CAPUCINE.

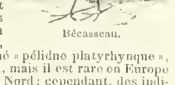
BECC-DE-CIGOGNE n. m. Nom vulgaire d'une espèce de *géranium*. « Pl. Des BECC-DE-CIGOGNE.

BECC-DE-CIRE n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de bengalis et de sénégalis. « Pl. Des BECC-DE-CIRE.

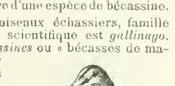
BECC-DE-CORAIL (ray) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bengali à bec rouge. « Pl. Des BECC-DE-CORAIL.



Bécasseau.



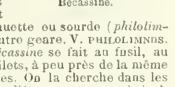
Bécassine.



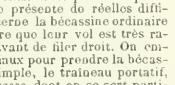
Bécasson.



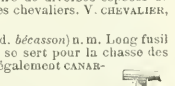
Bécassin.



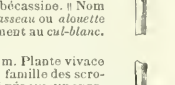
Bécacine.



Bécacsi.



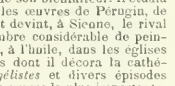
Bécacsi.



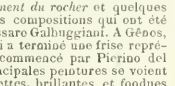
Bécacsi.



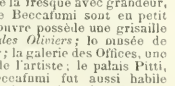
Bécacsi.



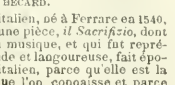
Bécacsi.



Bécacsi.



Bécacsi.



Bécacsi.



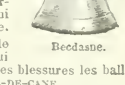
Bec-croisé.



Bec-croisé.



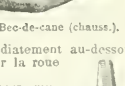
Bec-d'âne.



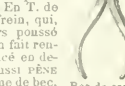
Bec-d'argente.



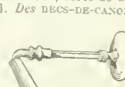
Bec-cane.



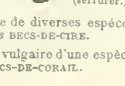
Bec-cane.



Bec-cane.



Bec-cane.



Bec-cane.

la Fronde. Il acquit une certaine célébrité parmi les gastronomes, on inventa une sauce blanche à laquelle il a donné son nom, et devint maître d'hôtel de Louis XIV; mort en 1703, à un âge très avancé.

BÉCHAMELLE (du nom de Louis de Béchemelle) adj. et n. f. Soit d'une sauce faite avec de la farine cuite, sans être épaissie, dans du bon beurre frais, avec de la crème ou du lait: La béchemelle est la première condition de forme de la sauce béchemelle. — *Béchemelle grasse*, Autre sauce du même genre, mais plus épaissie que la précédente, et qui se fait avec des jaunes de lard, de la graisse de veau, divers légumes et du bouillon, le tout accompagné d'épices et d'aromatés. — *REM.* Usage a prévalu d'écrire *Béchemel* quand le mot est employé comme nom propre; *béchemelle* quand il est employé comme nom commun ou comme adjectif.

1870-1883. — Les *Infusiles*, et des *vers* à la sauc béchemelle. *Alanger* une béchemelle. — **BÉCHAMP** (Pierre-Jacques-Antoine), médecin et chimiste français, né à Bassing, près Dieuze (Meurthe), en 1816. Il fut nommé professeur de chimie médicale et de pharmacie à la faculté de Montpellier (1827), puis devint doyen de la faculté catholique de médecine de Lille, et directeur de l'École de pharmacologie de médecine. Outre ses thèses sur la pyrolyse ou coton-poudre et des mémoires nombreux, on lui doit: *Leçons sur la fermentation vineuse et sur la fabrication du vin* (1863); *Conseils aux sériculteurs sur l'emploi de la crêpe* pour servir de protection aux vers à soie; *Leçons sur le sucre, le sucre et le sucre dans les intermédiaires de cette circulation* (1868); *Lettres historiques sur la chimie* (1876); *Sur la nature et la constitution de la fibrine du sang* (1876). Son ouvrage capital à partir de: *Les Microzymas dans leurs rapports avec l'hétérogénéité, l'histologie, la physiologie et la pathologie* (1883). Dans tous ces travaux, Béchamp développe et applique sa théorie des microzymas, qui a fait pour lui l'objet d'incompréhensibles méprises, et qui l'oppose à la théorie de l'infection microbienne de l'Académie de médecine, qui est devenue en lettres avec Pasteur. Les microzymas sont, selon lui, des aggregations moléculaires très petites, mais visibles, représentant dans l'organisme animal l'élément vivant par ses fils sont germes de bactéries, et peuvent donner des pathogènes. Sa doctrine a été à la fois adalcée.

BÉCHARD (*char* — rad. béche) n. m. Hone à deux branches larges et pointues.

BÉCHE (bas lat. *bescan*) f. Agric. Instrument formé d'un fer plat, tranchant, emmanché comme une pelle, et qui sert à fouir et à retourner la terre: La béche du jardinier, du mineur. Le plus parfait de ces outils est celui qui se fait à la béche. (Math. de Bombasio).

— *Par ext.* Instrument de travail, gage-paia: La plume est la béche du savaant. (Saint-Evrement.) Fig. Donner des coups de béche, Entraver, modifier, changer; Donner des coups de béche dans l'idée sociale.

— *Navig.* div. Nom que portent certains bateaux, les toues (v. ce mot), qui circulent sur le Rhône.

BÉCHE adj. f. Usité seulement dans la locution *Tête-béche*. La tête ou la partie supérieure de l'un étant auprès des pieds ou de la partie inférieure de l'autre. Se dit aussi des bouteilles, des têtes-béche. Mettre des bouteilles tête-béche dans un panier.

BÉCHE-LISETTE (*zít*) f. n. Nomi vulgaire de divers insectes coléoptères, *rhyzchites* et *colletes*, qui attaquent la vigne.

BECCHELLON (Ls), comm. de l'Évre, arond. et à 21 kilom. de Bernay, sur la rive gauche de l'Évre. Becc., aff. de la Risle; 563 hab. Ch. de f. Ouest. Haras de renommée, sources minérales, moulins à blé, blanchisseries. — *ÉCYCL.* Le *Becchellon* est célèbre par l'ancienne abbaye de ce nom, une des plus belles de la Normandie, fondée, en 1033, par l'abbé, seigneur de Becc, par l'abbé. Elle fut de temps après sa fondation, Laufranc, saint Anselme et plusieurs autres, se retirèrent dans cette abbaye, et y fondèrent la première école qui ait été créée en Normandie à l'enseignement des langues et des sciences. La réputation de cette école fut bientôt européenne. Bien qu'elle fut fortifiée, l'abbaye fut prise, en 1356, par les Anglais; reprise par les Français en 1421, puis par les Anglais en 1488, elle fut saccagée par les protestants en 1563. L'église abbatiale est complètement disparue; une haute tour isolée, bâtie au xv^e siècle, a été restaurée en 1814. Elle fut saccagée par les protestants en 1563. L'église paroissiale de Becc possède un superbe émail et quelques statues provenant de l'abbaye. Tout ce qui était consacré à l'habitation des moines a été conservé.

BÉCHELON (rad. béche) n. m. Très petite binette, dot de la lame a, d'un côté, un tailland, et, de l'autre, deux longues dents.

BÉCHEMENT n. m. Action de bêcher, de fouir. Trécor d'ou d'argent trouvé en terre, par bêchement ou ouverture, est au prince. (Comte. gén.) (Vieux).

BÉCHER v. a. Retourner, creuser avec une béche, cultiver à la béche: BÉCHER un jardin. Lorsque Adam BÉCHAIT

et qu'Éve dit, où était le gentilhomme? (Chant des Lollards). — *Pop.* Plac. mal, glouser sur le compte de, parce qu'un retourneur de sols dans le personnel béché: C'est la mode aujourd'hui de bécher sur le compte de.

— *REM.* *RAV.* J'ai mairais mieux bêcher la terre. Se dit en parlant d'un travail qu'on regarde comme très pénible ou très difficile, ou pour lequel on a une répugnance insurmountable.

— *Syn.* BÉCHER, v. par. Être bêché. || *Pop.* So maltraiter mutuellement ou paroles.

BÉCHER (*chèr*) n. m. Petite mesure de capacité employée autrois en Allemagne.

BÉCHER v. a. C'est, pour le jeune faucon, Prendre le leurre à plein bec. || On dit aussi BÉCHERA.

BECHER (Jean-Jacquin), chimiste allemand, né à Spiro en 1625, mort en 1682. Il parcourut la Hollande, la Suède, l'Italie, et fit connaissance avec les savants les plus célèbres de son temps, notamment avec Descartes, le P. Merseune, Sausure. En 1666, il fut nommé professeur de médecine à l'université de Mayence; puis il alla s'établir à Munich, où il eut la direction du laboratoire. Mais son excessif vanité et son esprit inquiet et indépendant ne lui permettaient de se fixer définitivement nulle part. De Munich, il se rendit à Göttingen, où l'amitié du comte de Zinzendorf l'y fit nommer conseiller de la chambre du commerce. Degracé bientôt, il passa en Hollande, où il s'établit à Harlem, vers 1678. Il présenta aux états généraux divers projets financiers et industriels, proposa de transformer en or le sable des rivières, inventa un machine pour le dévidage de la soie, et, mécontent de voir repousser ses propositions, partit pour l'Angleterre vers 1680. Il y passa deux ans à étudier les mines de Cornouailles et de l'Écosse, et mourut à Londres, selon les uns, et, selon d'autres, en Allemagne. En 1666, il était revenu sur l'invitation du duc de Mecklenbourg.

Dans ses ouvrages, Becher insista sur la nécessité, pour la chimie, de séparer des voix de la philosophie scolastique.

La réputation de Becher repose surtout sur la doctrine des trois éléments qu'il appela les trois terres, savoir: la terre vitrifiable ou l'élément terreux; la terre mercurielle ou l'élément métallique; la terre indammable ou l'élément combustible. Il admettait, pour un machine pour le dévidage de la soie, et, mécontent de voir repousser ses propositions, partit pour l'Angleterre vers 1680. Il y passa deux ans à étudier les mines de Cornouailles et de l'Écosse, et mourut à Londres, selon les uns, et, selon d'autres, en Allemagne. En 1666, il était revenu sur l'invitation du duc de Mecklenbourg.

Becher est le dernier chimiste célèbre qui ait professé la croyance à la transmutation des métaux. Il prétendait aussi, en calculant les angles avec de l'huile, les changer en fer, et obtenait effectivement du fer, mais ce fer provenait de l'oxyde de fer que contiennent les argiles, et que la matière organique réduisit à l'état métallique.

Le principal ouvrage de Becher est la *Physique souterraine* (Aetorum subterraneanum), ou *Monacensis sive Physica subterranea libri duo* (Francfort, 1669). Les autres ouvrages de Becher sont: *Institutiones chymice suo Manuductio ad philosophiam hermeticum* (Maoz, 1682); *Farnassus medicinis* (1683), traité du matière médicale en vers et en prose; *Institutiones chymice profundioris acuti* (*Epidius chymica*, etc.) (Francfort, 1684); *Supplementum in physicum subterraneanum* (Francfort, 1675); *Epistola chymice* (Amsterdam, 1673); etc.

BECHER (Alfred-Jules), littérateur, musicien et révolutionnaire, né à Manchester, de parents allemands, en 1803, mort en 1848. Avocat, professeur de musique critique, en 1818, à Vienne, le journal le *Radical*, où il excita la population à la plus vigoureuse résistance. Mais, lorsque Vienne fut été prise d'assaut, il fut condamné à mort et passa par les armes. On doit à Becher *Jenny Lind, esquisse de sa vie* (1847), et *des liedes*.

BÉCHEREL, ch.-l. de cant. d'Ilfort-et-Vilaine, arond. et à 19 kilom. de Montfort; 852 hab. Source ferrugineuse; filature; châtaon de Carandé. Aux environs, on trouve la laode d'Ervan, fameuse par le traité conclu entre Jean de Montfort et Charles de Blois, en 1363. — Le cant. a 10 comm. et 10,627 hab.

BÉCHET (*chè*) n. m. Nom que porte, dans diverses parties de la France, l'orge d'hiver.

BÉCHETON n. m. Sorte de petite béche étroite.

BÉCHETONNER (rad. bécheton) v. a. Déchausser et rhausser les barrots.

BÉCHETTE n. f. Petite béche.

BÉCHER n. m. Homme qui béche.

— *Pan.* Travailler: Les BÉCHERS arrivent presque toujours.

— *Adj.* *Avocat bécher*. Nom très expressif sous lequel les velleux désignent l'avocat général.

BÉCHEVET (*vé* — du lat. *bis*, et de *chevet*) n. m. Double chevet. Lit à BÉCHEVET.

— *Par ext.* *Couche* à béchevet, Mettre tête-béche.

— *En T.* de charp.

Pontres accolés l'une à l'autre par leurs extrémités taillées en biseaux allongés. An joint, les deux pontres ainsi assemblés n'out pas une épaisseur plus forte que chacune d'eux.

BÉCHEVETTER (double le devant un m. et. de *béchevete*, Il *béchevetter* v. t. a. Mettre tête-béche, le pied ou la partie inférieure de l'un contre la tête ou la partie supérieure de l'autre: BÉCHEVETTER des bouteilles, des plantes, des gerbes, des feuilles de papier. On dit abusivement BÉCHER.

BÉCHÉVITER v. a. En T. de papet. Classer tête-béche les feuilles de papier que l'on vient de couper.

BÉCHILLITE (de Bèchi, n. de lieu, et du gr. *lithos*, pierre. — L'orthog. étymol. serait BÉCHILLITE) n. f. Borate natrel du chaux trouvé dans les lagoni de la Toscane. Variété d'hyaline.

BECHIN, ville de l'Autro-Hongrie (Bohème), district de Tabor, sur la Luschnitz; 2,100 hab. Fabriques de fourneaux et de poterie, commerce de céréales et de bois. Sources minérales.

BÉCHION ou **BECHUM** (*ché-om*) — du gr. *bèchion*, béchie, toux, parce que ce genre de plantes joint de propriétés adouçissantes) n. m. Nom scientifique du TRÉBIALAGE. Syn. de VIANTE.

BÉCHION (*chik* — du gr. *bèchion*, béchie, toux) adj. Si dir et si nombreux adouçissants, employés contre la toux: Sirop béchion.

— n. m. Médicament béchion: Le capillaire est un très bon béchion.

BÉCHIR ou **BESCHIR**, émîr du Liban et héritier d'El-Hanran, né en 1763, mort en 1850. Vassal de M'hémet-Ali, vice-roi d'Égypte; sa fidélité envers ce prince le fit destituer en 1816, et il se réfugia en Italie. Il revint en 1820, à Constantinople, mais ne put se faire du tout un titre.

BÉCHLEG (*té-ché-é*) n. m. Monnaie d'argent turque, valant 45 centimes. || On dit aussi BÉCHLEK.

BÉCHOIR (rad. béche) n. m. Houe carrée à largo fer.

BÉCHON (rad. béche) n. f. Petite houe dont on se sert pour biner à la main.

BÉCHOT (*cho*) n. m. Hart. Sorte de petite béche.

Chass. Nom par lequel on désigne communément la bêche moutonnée, ainsi que le bécazou.

BÉCHOTTAGE (*cho-taj*) n. m. Action de remuer la terre avec un bêchet, afin de l'aémer. On l'emploie surtout dans la culture des pépiniers et des jardins légumes. On procède aussi au bêchottage au pied des vers et sapins.

BÉCHOTTE (dim. de béche) n. f. Longue gaule terminée par un crochet, pour atteindre les fruits sur les arbres.

BÉCHOTTER (*cho-té*) v. a. Travailler avec le bêchet: BÉCHOTTER des fois.

BECHSTEIN (Jean-Mathieu), naturaliste allemand, né à Waltershausen en 1757, mort en 1822. Il s'adonna avec passion à l'étude de la sylviculture, fonda en 1794. à Kœnigsberg, une école forestière, puis fut nommé, en 1800, par le duc de Saxe-Meiningen, directeur de l'académie forestière de Dreissach, où il forma un grand nombre d'élèves qui propagèrent ses idées dans toute l'Allemagne. On lui doit, entre autres ouvrages: *Manuel de la culture naturelle, médicale et économique* (1799-1807); *Cours complet de science forestière* (1818-1821); *Botanique forestière* (1810); *Entomologie forestière* (1818).

BECHSTEIN (Louis), poète et romancier allemand, nouveau du précédent, né en 1801, mort en 1860. Il a écrit un *Livre de contes allemands*, deux recueils de poésies et beaucoup de romans qui ont popularisé son nom. Nous citerons parmi ses autres poésies: *les Fées d'Aum* (Leipzig, 1830); *la Danse macabre* (Leipzig, 1831); *Poésies* (Francfort, 1836), et parmi ses écrits en prose: *Histoires et contes fantastiques* (Stuttgart, 1833); *Contes de la Thuringe* (Meiningen, 1835-1838); *La Pays natal et l'étranger* (Halle, 1839); *Gründes et progrès de l'art de l'agriculture* (1850); *Une destinée obscure* (1850).

BÉCHUANAS. Ethnal. V. BETCHUANAS.

BÉCHION ou **BÉCHUM** n. m. Genre de labidés d'Amérique dont des arbrisseaux pubescents dont on ne connaît qu'une espèce.

BEC-JAUNE n. m. Ornith. V. BÉJAUNE. || Pl. Des BRÉSILAIRES.

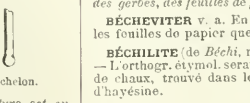
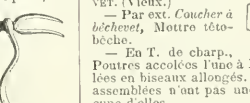
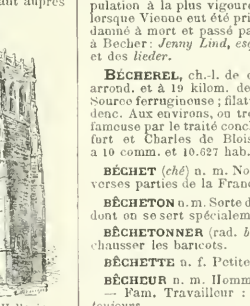
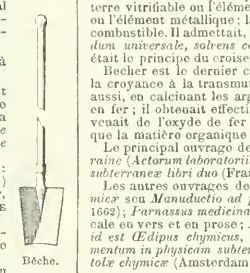
BECK n. m. Nom d'un noble naît autref. en Angleterre.

BECK (Jean-Baron bè), général au service du roi d'Espagne, mort à Arras en 1648. D'abord berger, puis capitaine, il prit du service comme simple soldat, et devint, par son courage et ses talents militaires, lieutenant général, baron et gouverneur du duché de Luxembourg. Dans sa brillante carrière, il se signala à la bataille de Thionville (1640), au siège d'Aire (1641), au combat d'Honnoring, à la bataille de Lens (1648), où il reçut une blessure mortelle.

BECK (Christien-Daniel), historien et philologue allemand, né et mort à Leipzig (1757-1832). Il devint professeur des langues grecque et latine à Leipzig (1785), et s'acquit une grande réputation par ses ouvrages. Il fut directeur d'une société philologique qui fut transformée, en 1809, en *Gymnase royal philologique*. Il en fut le directeur, et reçut la dignité de conseiller aulique. Bien que chargé d'un grand nombre de fonctions administratives, Beck a produit beaucoup d'ouvrages historiques, philologiques, archéologiques, qui témoignent d'une érudition profonde. Nous citerons: *Histoire universelle* (1787-1804); *Éléments ou principes fondamentaux d'archéologie* (1816); *Bénéfiteiro bibliographique des littératures modernes nationales* (Les deux *Années*, que Beck commença en 1819 et qui continua jusqu'à sa mort).

BECK (Jean-Tobie bè), théologien allemand, né à Basingen (Wurtemberg) en 1804, mort à Tubingen en 1878. Il étudia, de 1823 à 1826, la théologie à Tubingen, fut pasteur dans diverses paroisses, professeur ordinaire de théologie et enfin prédicateur principal à Tubingen, où il fut directeur d'un séminaire et savant professeur. Beck opposa, en théologie, à l'école critique et spéculative de Baur, une direction indépendante et originale: il attachait la plus grande importance à l'étude approfondie des saintes Écritures. Homme d'une rigoureuse conscience, Beck se refusait à tout compromis, et ne craignait pas, pendant la guerre de 1870, de comparer l'attitude de la Prusse, vis-à-vis de la France, à celle du pharisien qui dit en regardant le péageur: «Je te remercie, ô Dieu, de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravissés en l'âme par les autels, ni même comme celui-là. Je jure donc fois la semaine, je donne la dime de ce que je possède, et tout... je porte mon livre de cantiques avec moi dans mon herbier... » Nous citerons parmi ses ouvrages, outre six *recueils de sermons chrétiens* (1836-1858); *la Doctrine chrétienne d'après les sources bibliques* (1841); *Essai sur l'âme d'après la Bible* (1843); *la Doctrine chrétienne de l'amour*, comprenant deux parties: *la Naissance de la vie chrétienne* et *la Philanthropie chrétienne* (Stuttgart, 1872); *Esprit d'application de deux lettres de saint Paul à Timothée* (Gutersloh, 1879); etc.

BECK (Charles), poète allemand, né en 1817 à Plein (Hongrie), mort à Vienne en 1879. Poète lyrique plein d'élegance et d'originalité, il a chanté en allemand, avec une grande pureté de langage, les meeurs populaires du



pays où il est né. Il s'était fixé à Vienne. Ses principaux recueils sont : l'Anstalt, le Poète errant (1838); les Chants de paix (1839); Janke, le gardien de château (1842), la plus importante de ses œuvres; Berceuil de poésie (1814); Chants du pauvre homme (1846); les Roses de tous les mois (1812); les Chants de Noël (1848); Météorologie romaine (1852); d'histoire écrite en vers (1863); Repos et Moutonnement, recueil de vers (1870).

BECKENRID ou **BEGGENRID**, ville de Suisse (cant. d'Unterwalden), sur le lac des Quatre-Cantons; 1.500 hab. A Begebenrid se réunissent jadis les quatre cantons forestiers, pour traiter de leurs intérêts communs.

BECKER (Guillaume-Gottlieb), archéologue et agronome allemand, né en 1793, mort à Dresde, en 1813. Il fit ses études à Leipzig, visita la France et l'Italie, professa à Dessau, puis à Dresde, où il fut aussi directeur du musée des Antiques. Son principal ouvrage est intitulé : Augusteum ou Description des monuments antiques qui se trouvent à Dresde (Dresde, 1808-1812).

BECKER ou **BAUERT-BECKER** (Léonard-Nicolas), comte de Moss, général français, né à Obenheim en 1730, mort à Paris en 1840. Il entra en 1758, fit les campagnes de Vendée, de Saint-Domingue, d'Italie (1800), d'Autriche (1805), et fut nommé, après Austerlitz, général de division. S'étant opposé à la guerre d'Espagne, il vécut dans la retraite de 1808 à 1812. Elle membre de la Chambre des députés en 1815, il reçut du gouvernement provisoire, après la seconde abdication, la mission d'accompagner Napoléon à Rochefort, et l'accomplit de manière à gagner l'estime de l'empereur. Il fut nommé pair de France par le ministère Descazes, en 1819.

BECKER (Charles-Frédéric), historien allemand, né et mort à Berlin (1777-1860). Malgré sa mort prématurée, il a laissé sur l'histoire ancienne un grand nombre de récits, auxquels les charmes du style et la vivacité des impressions ont valu un grand succès : Histoire universelle (1801-1805).

BECKER (Guillaume-Adolphe), écrivain allemand, né à Dresde en 1796, mort à Meissen en 1846. Il se fixa, en 1814, à Leipzig, où il fit, avec un grand succès, en collaboration avec ses écrivains, l'antiquité et sur l'archéologie. Ses principaux ouvrages de cet éminent érudit sont : Gallus, scènes romaines du temps d'Auguste (1838); Charicléus ou Tableau des mœurs de l'antiquité grecque (1840); Manuel de l'antiquité romaine (1843).

BECKER (Nicolas), poète allemand, né à Gelleckirchen en 1830, mort en 1916. Il est connu surtout par l'Hymne du Rhin, composé en 1840, au moment où se popularisait en France l'idée d'une guerre générale et la velléité de reprendre la frontière du Rhin. Dans cet hymne chasteur, qui eut en Allemagne un succès d'enthousiasme national, le poète écrit :

Non ! ils n'arront pas le libre Rhin allemand !

En France, cette manifestation inspira à Alfred de Musset un chant étincelant de verve :

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand !
Il a tout dans notre verre.

Et à Lamartine sa belle ode de la *Marseillaise de la paix*.

BECKER (Johann Philipp), publiciste et révolutionnaire allemand, né en 1809, mort en 1886. D'origine bourgeoisie, il se fit volontairement propriétaire, et prit part à plusieurs mouvements démocratiques en Allemagne. Il fut élu député après la révolution de 1848, et, plus tard, après celle de 1849. A partir de 1860, il se voua entièrement à la propagande socialiste, et jeta un rôle important dans les démêlés de Marx et de Bakounine. Il fut l'un des créateurs de la *Revue nationale* (1862) et fonda en 1866, à Genève, un journal socialiste, le *Frühserer*, destiné à rallier le « parti de travailleurs suisses », qui a survécu à son fondateur.

BECKER (Constantin-Jules), musicien allemand, né en 1811 à Freiberg, mort en 1859. Parmi ses œuvres, il faut citer une symphonie à grand orchestre : la *Vie des Bohémiens*, rhapsodie à deux chants pour un chanteur d'homme, le *Niège de Belgrade*, opéra représenté à Leipzig en 1848, et de nombreux recueils de lieder et morceaux de chant détachés. Becker a publié aussi : les *Nouveaux Romantiques*, roman musical (1840); *Kleinien et compagnie*, roman satirique, et une œuvre d'opéra intitulée *Le voyage musical de Berlin*. On lui doit aussi une *Méthode de chant* pour les hommes, une *Petite méthode d'harmonie*, et un manuel intitulé : *Science de l'harmonie pour les amateurs*.

BECKER (Charles-Louis-Frédéric), peintre allemand, né à Berlin en 1820. Elève du Académie des beaux-arts de sa ville natale, puis d'A. von Kleber, il se rendit, en 1841, à Munich, où il apprit la peinture à fresque sous la direction de H. Iless. En 1842, Becker entreprit des voyages d'études à Paris, puis à Rome, et, à plusieurs reprises, à Venise. On citons, parmi ses œuvres : *Musques à Venise*, le *Vieille de Charles Quint*, le *Fuoco* (national de Berlin); ou *Scene de Goetz von Berlichingen* (Gros-Strauberg); l'*Inquisition*, l'*Anniversaire du conseiller* (Galerie de la ville de Königsberg); la *Dame noble à l'ape*, la *Vierge de Charolais*. Parmi les qualités dominantes de Becker sont la fidélité historique, la vigueur et l'harmonie du coloris, la finesse et la grâce dans l'interposition des sujets.

BECKER (Auguste), paysagiste allemand, né à Darmstadt en 1822, mort en 1867 à Dusseldorf. Entré, en 1837, dans l'atelier de Henri Schomburgk, peintre de théâtre de la cour à Darmstadt, Becker fut un peintre de paysage et des voyages d'études en Bavière, dans le Tyrol, en Suisse et en Norvège, et enfin se fixa à Dusseldorf (1852). De 1864 à 1869, Becker fut l'hôte de la reine d'Angleterre à Balmoral. Cet artiste est un des représentants les plus distingués de l'école d'Altenbach; mais il a son originalité propre. Ses œuvres sont au nombre de près de 400, et une partie se trouvent dans la famille royale d'Angleterre et chez le roi Charles de Roumanie.

BECKER (Auguste), poète et écrivain allemand, né à Klingenstein en 1801, mort en 1882, mort à Eisenach en 1891. Il débuta par un poème intitulé *Le journalisme*, puis écrivit des romans où l'on trouve de remarquables peintures de mœurs et de caractères. On cite, parmi ses meilleures œuvres : le *Testament du rabbin* (1866-1867); *Condémné* (1869) etc. Il est aussi l'auteur d'un roman qui raconte les aventures de Lola Monts à Munich; les *Chemins des bois* (1881), etc.

BECKÈRE (de Becker, n. pr.) n. f. Genre de graminéopées, renfermant des herbes du Nubie et d'Abyssinie.

BECKÉROPSIS (pris — de Becker, n. pr.) n. f. Genre de graminéopées-pâcieuses, voisin des *setaria* et des *gymnorhizis*, dont on connaît deux espèces de Nubie.

BECKET (Thomas), chancelier d'Angleterre et archevêque de Cantorbéry, né à Londres en 1117, tué à Cantorbéry le 29 décembre 1170. Son père, Gilbert Becket, fut d'abord bourgeois d'York, puis se fit chevalier à Cantorbéry, exerça à Londres l'office de bailli royal, Thomas devint fils de Henri Plantagenêt, qui, dès son avènement, en 1154, le prit pour chancelier. Il avait été ordonné diacre, mais mourut une vie fastueuse, et il fut pendu huit ans le ministre zélé de Henri II, le roi le plus autoritaire que l'Angleterre ait connu au moyen âge. Henri II crut bien faire en loi faisant accepter le siège vacant de Cantorbéry (1162). Thomas Becket donna aussitôt sa démission de chancelier, disant qu'il ne pouvait servir deux maîtres, et se montra dès lors le défenseur acharné des droits du clergé contre la prérogative royale. Il se brouilla complètement avec Henri II à propos des *Constitutions de Clarendon*, qui limitaient la juridiction ecclésiastique, le droit d'excommunication, etc. (1164). Becket, déclaré réfractaire par l'Église, s'enfuit à l'étranger six ans, il s'y livra à des macérations et à de nombreuses études théologiques. L'héritier présomptif de Henri II ayant été associé à la couronne en son absence, le 14 juin 1170, il excommunia le prince, qui avait accepté la cérémonie. Henri II essaya alors de faire la paix avec lui et le rappela. Il revint en Angleterre, mais maintint son excommunication. Quatre chevaliers, témoins du la fureur du roi, partirent pour Cantorbéry, et tuèrent l'archevêque. Il fut dès lors vénéré comme un saint et martyr (V. Hulton). Henri II, en 1539, détruisit la chaise où étaient déposées ses reliques.

— **BIBLIOG.** : *Memorials for the history of Thomas Becket*, édit. Robertson et Sheppard (Roy. Brit. script.) (Londres, 1875-1885); L'Hullier, *Saint Thomas de Cantorbéry* (Paris, 1891-1892); E. Sadou, *Thomas of London, before his consecration* (Clarendon, 1894).

BECKETT (Isaac), dessinateur et graveur anglais, né dans le pays de Kent en 1653, mort à Londres en 1719. Il commença par être apprenti chez un imprimeur sur étoffes, et l'étudia ensuite l'art de la gravure sous E. Lutterell. Il a gravé surtout des portraits d'après Kneller, Lely et Riley, et aussi une partie de l'histoire de France, un coup gravé à la manière noire. Son dessin est un peu mou, ses dégradations claires et assez fines; mais les ombres sont opaques, comme il arrive souvent dans ce genre de gravure.

BECKFORD (William), littérateur anglais, né à Fonthill-Albey en 1739, mort à Bath en 1814. Possesseur d'une immense fortune, il se fit d'abord avocat, puis écrivain; un grand nombre de langues, et, de retour en Angleterre, il se livra à de telles prodigalités, qu'il fut par sa ruine. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Biographical Memoirs extraordinary* publiés de 1780 à 1791; *Le Gros arde* (1786), ouvrage écrit en français et auquel W. Beckford fut, au moins en France, la meilleure part de sa réputation (Stéphane Mallarmé en a donné, en 1876, une réimpression); *Italy, with Sketches of Spain and Portugal* (1834); etc.

BECKITE n. m. Silice concrétionnée, variété de calcédoine.

BECKMANN (Jean), savant allemand, né à Hoya (Hanovre) en 1739, mort en 1811. Il s'adonna à l'enseignement de sciences à Saint-Petersbourg, puis à Göttingue, où, à partir de 1799, il professa l'économie rurale. Dans ses cours, qui le rendirent célèbre, il chercha surtout l'application des sciences à l'administration, aux arts, à l'industrie, etc. On lui doit plusieurs ouvrages techniques.

BECKMANNIE (de Beckmann, n. pr.) n. f. Genre de graminéopées pharadiques, fondé sur une seule espèce, qui se rencontre dans l'Europe australe, dans quelques parties de l'Amérique méridionale, dans l'Asie Mineure et dans la Sibirie.

BECKUM, ville de Prusse (Westphalie), ch.-l. du cercle de son nom; 4.600 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie; carrières de calcaire. — Pop. du cercle de Beckum : 45.000 h.

BECKX (Jean-Pierre), général de l'ordre des jésuites, né à Schiem (Brabant) en 1735, mort en 1887 à Rouen. Entré dans la Compagnie de Jésus, il devint professeur du duc d'Anhalt-Kothen, procureur de la province d'Autriche (1817), fit rétablir son ordre en Hongrie, et succéda, en 1853, au P. Kouthan comme général des jésuites. Doué d'une intelligence très vive et très souple, il exerça une grande influence sous le pontificat de Pie IX, et joua un rôle important dans le mouvement qui aboutit à la définition dogmatique de l'Immaculée conception et, plus tard, de l'infalibilité du pape.

BECLAN n. m. Cépéage noir de bonne espèce, cultivé principalement dans le Jura.

BECLARD (Pierre-Augustin), chirurgien et anatomiste, né à Valenciennes en 1792, mort à Paris en 1832. D'une famille de petits commerçants peu aisés, il dut montrer une résolution inébranlable pour obtenir de son père la permission de commencer ses études médicales à l'école préparatoire d'Angers. Venu à Paris pour les compléter, il s'y distingua rapidement ; prospecteur de la Faculté (1812), docteur en chirurgie (1815), chef des travaux anatomiques, chirurgien en chef de la Pitié (1815), professeur d'anatomie (1818), membre de l'Académie de médecine (1820). Ces brillants et rapides succès donnèrent lieu à de fausses appréciations sur un travail assidû et même excessif, et, en passant, à une excellente méthode, ce qui favorisa sa réputation. On l'avait surnommé le *Grandisson des chirurgiens*.

Beclard a inventé ou perfectionné plusieurs procédés opératoires ; on lui doit une nouvelle méthode de guérir la fistule du conduit de Stenon, plusieurs procédés d'amputation partielle du pied, de désarticulation des os du métatarse de la hanche, de l'épaule. Il est, avec Chaussier, l'auteur de la trachéotomie trichotomique. En 1820, avec Legallois, des expériences pour déterminer la part que l'estomac, l'œsophage et les parois abdominales ont dans l'acte du vomissement.

Beclard a écrit plusieurs ouvrages de médecine sont : *Additions à l'anatomie générale de Bichat* (1821); *Éléments d'anatomie générale ou Description de tous les genres d'or-*

ganes qui composent le corps humain (1823); 2^e édit. (1826), avec une Notice sur la vie et les ouvrages de Beclard, par Olivier; 3^e édit. (1852), et 4^e édit. (1864), avec additions de Jules Béclard.

BECLARD (Jules), fils du précédent, médecin et physiologiste français, né et mort à Paris (1817-1887). Agrégé à la Faculté en 1845, il succéda à Longet dans la chaire de physiologie en 1872. Membre du conseil général de la Seine en 1870, réélu en 1874, il posait sa candidature au Sénat comme républicain modéré en novembre 1876, et à la Chambre des députés en 1877; mais il échoua. Ses succès comme professeur lui valurent, en 1881, le doctorat à la Faculté de médecine, et, en 1886, le grade de commandeur de la Légion d'honneur. Jules Béclard a fait paraître : le *Système cartilagineux* (1846); deux éditions successives des *Éléments d'anatomie générale*, et son père; *Hygiène de la première enfance (1856)*; *Le Travail physiologique de la physiologie humaine* (1855); ouvrage classique, souvent réédité, qui contient les travaux personnels de l'auteur sur la contraction musculaire, l'influence des rayons lumineux sur la nutrition, la fonction de la rate, etc.; *Support sur les progrès de la médecine en France* (1868); et nombreux articles publiés dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*; *Notices et portraits; éloges lus à l'Académie de médecine*; de Blainville, Delpech, Villermé, Gerdy, Roustan, Velpeau, etc. (1863); Crutwellier, Nysten (1878). Le D^r Béclard a publié aussi des mémoires très intéressants sur Harvey, sur Geoffroy-Saint-Hilaire, etc.

BECLARIE (de Béclard, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de CRYPOTRUS.

BÉCO n. m. Ornith. Nom vulgaire du chevalier-guignotto et de la manèche noire.

BECON, comm. de Maine-et-Loire, arr. d. et à 18 kilom. d'Angers; 2.042 hab. Exploitation du granit dit *gris*. Chevaux et bestiaux. Château de Landrierne.

BÉCONVILLE (BÉI) (M) n. m. f. Bot. Un des noms vulgaires du Spiranthea.

BÉCOT (o) n. m. Nom servant à désigner la petite bécasine ou sonrde, et aussi, mais plus rarement, la bécassa.

BÉCOT (ce — rad. bec) n. m. Fam. Petit baiser donné du bout des lèvres, avec la prestesse de l'oiseau qui donne un coup de bec.

BÉCOTER (rad. bécot) v. a. Donner un petit baiser du bout des lèvres.

Se bécoter, v. pr. S'embarasser, se donner des bécots.

BEÇOUERT, musicien français, dont une notoriété ée fait que l'on s'intéresse à sa vie. Il est originaire de Chalon-sur-Saône. A 14 ans, il fut engagé à l'École de Chalon-sur-Saône pour l'orchestre du petit théâtre des Beaujolais, pour lequel il écrivit plusieurs airs de danse, dont un qui avait pour titre le *Carillon national*. Quand vint la Révolution, un ouvrier ambulancier, nommé Labroit, eut l'idée d'organiser un acte ou adaptés paroles de sa chanson : *Ah ça ira*.

BÉCOUVERT (ver) n. m. Ornith. Nom vulgaire des oiseaux échassiers du genre *anastomus*. (V. ce mot.) Il Pl. DES BECOURS-OUVERTS.

— *Faoucon*. Sorte de héron, connu sous le nom de *butor*.

BEÇOYA. Géogr. V. BÉQUIA.

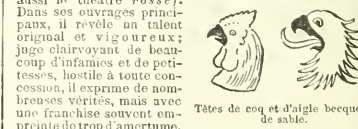
BECS-PLAT (plat) n. m. Nom vulgaire du canard souchet. Il Pl. DES BRCS-PLATS.

BECS-POINTU n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la raie lauche. Il Pl. DES BECS-POINTS.

BÉCI DE FOQUIÈRES (Louis), littérateur, né et mort à Paris en 1790, mort en 1840. Il fut l'auteur de plusieurs ouvrages : *La Vie de deux divers ouvrages* ; *Jeux des anciens* (1859); *Traité de versification* (1879); *Traité de diction* (1881); *l'Art de la mise en scène* (1884), etc. ; mais il est surtout connu par ses beaux travaux sur André Chénier, dont il a écrit l'histoire complète, et par ses *Recherches critiques sur la vie d'André Chénier* (1881).

BEÇEY (Henry-François), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1837-1891). Il débuta par un livret d'opéra, *Sardanapale* (Théâtre-Lyrique, 1867). L'année suivante, le comte de Montalivet lui fit jouer un opéra en quatre actes, en prose, où l'on applaudit une action simple et naturelle, un esprit comme jaillissant de source. Henry Becey présente ensuite à l'Odéon et ailleurs un drame en cinq actes et sept tableaux, *Michel Poissier*, qui fut fini par faire représenter à ses frais, à la Porte-Saint-Martin, pendant l'été de 1870. Malgré sa valeur, la pièce, dont Tailhade jouait le principal rôle, n'eut pas grand succès. En 1871, le Vaudeville représenta, de Henry Becey, une comédie en trois actes, en prose, *l'Enlèvement*, dont la chute éloigna l'auteur de la scène pendant quelques années. Il revint avec la *Navette* (1878) et les *Honnêtes Femmes* (1880), comédies ou un acte qui réussirent au Gymnase. A cette époque, Henry Becey avait depuis longtemps en portefeuille les *Corbeaux*, grande comédie en cinq actes, en quatre actes, qui fut jouée au Théâtre-Français (11 sept. 1882). Ce fut presque un événement, et la salle, à la fin du troisième acte, devint houleuse. La pièce a été reprise à l'Odéon en 1897, et la critique a rendu justice à ses solides qualités, mais l'absence des caractères n'est pas poussée au point pour s'élever pla au public. Entre temps, la *Parisienne*, comédie en trois actes (Renaissance, 1885), avait établi définitivement la réputation de l'auteur.

En dehors de ses ouvrages dramatiques, Henry Becey a collaboré à de nombreux journaux. Il a aussi donné des vers à la *Revue contemporaine*. Par certaines tendances de son œuvre, il peut être considéré comme le père, comme le précurseur tout au moins, du théâtre « cruel » (on dit aussi le théâtre *rosse*).



BÉCQUÉ, (Ét. — bé-ke) adj. Usité dans la locution *Euf béquie*, (Euf, béquie) la coupe duquel on commence à voir le bec du poussin.

Blas. Se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail différent du reste du corps.

BECQUEBOIS (*beq-bou* — de *bec*, et *bois*) n. m. Un des noms vulgaires du pivert et de quelques autres espèces de bec. || On dit aussi **BECQUANO**, et **BECQUENO**.

PICUS ou **BEQUÉE** (*ki* — rad. *bec*) n. f. Action d'un oiseau qui donne la pituite à ses pots. || Quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec pour la donner à quelqu'un. || Après avoir donné la nacelle à ses petits pendant quelques jours, l'adulte les instruit à chercher eux-mêmes leur nourriture.

— *Fam.* Petite bequée: Encore une bequée, mon petit! — *Danser la bequée à quelqu'un.* Lui nourrir sans y être obligé; et se divertir de l'ennui. || Les généraux souffraient volontiers qu'on lui donnât toujours la bequée.

— *Fig.* Carresser son idée: Qui de nous ne donne la bequée à de naissantes espérances? (Chateaub.)

BEQUER v. a. Prendre la bequée, saisir avec le bec, becqueter. *Petite oiseau qui vont becqueter le raisin.* (Vion.) || On dit aussi **BEQUER**.

Se dit du poussin quand il commence à monter son bec à travers la coque de l'œuf.

BEQUEREL (Antoine-César), physicien français, né à Châtillon-sur-Loire (Loiret) en 1788, mort à Paris en 1878. Élève de l'École polytechnique, il fut, comme officier du génie, les campagnes sanglantes d'Espagne et de France, et se distingua par son courage. En 1819, il donna sa démission de chef de bataillon en 1819 pour se livrer aux travaux scientifiques. Ses recherches portèrent plus particulièrement sur l'électricité; ce fut lui qui construisit la première pile à courant constant.

Il fut aussi la balance électro-magnétique, ainsi que de nombreux travaux sur l'électro-chimie, surtout celui qui fut un des premiers à parler de la conductibilité électrique des métaux, sur les galvanomètres, sur l'électricité atmosphérique, un procédé de coloration de la laine, l'argent et le cuivre; enfin une multitude d'applications de l'électro-chimie à la dorure, à l'argenteur, etc. À l'aide des actions électro-magnétiques, il découvrit le galvanisme différentiel, etc. Dans les dernières années de sa vie, il étudia les forces électro-capillaires et leur rôle au point de vue physiologique et météorologique. Membre du conseil général du Loiret, il a aussi beaucoup contribué au progrès de l'agriculture et à l'élaboration du gouvernement sur l'amélioration de la Sologne. Il entra à l'Académie des sciences en 1829. Outre un nombre considérable de mémoires spéciaux, il a publié les ouvrages suivants:

Traité expérimental de l'électricité et du magnétisme (1824-1829); *Éléments d'Électricité et de Magnétisme* (1834-1840); *Éléments d'Électrochimie* (1836); *Des forces électro-capillaires et de leur intervention dans la production des phénomènes naturels* (1875).

Ces deux derniers ouvrages se trouvent exposés toutes ses recherches depuis 1823 sur le dégagement de la chaleur électrique et la question de la nature des courants électro-capillaires et les phénomènes atmosphériques.

BEQUEREL (Louis-Alfred), médecin français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1814, mort en 1862. Outre sa thèse de docteur *Sur les affection tuberculeuses et le cancer* (1840), on lui doit: *Recherches cliniques sur la méningite des enfants* (1838); *La Sénétoisité des urines* (1815), ouvrage pour lequel l'Institut lui décerna l'un des prix Montyon (1842); *Recherches sur les liquides de l'œcôme dans l'état pathologique, notamment sur le sang; Traité du régime et des moyens de le guérir* (1844); *De l'emphysème en médecine* (1843); *Traité élémentaire d'hygiène publique et d'hygiène domestique, et de l'électricité à la thérapeutique médicale* (1853); *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1859).

BEQUEREL (Alexandre-Edmond), physicien, deuxième fils d'Antoine-César, né à Paris en 1820, mort en 1891. Il assista son père dans un grand nombre de recherches. En 1876, il fut appelé à la chaire de physique et de météorologie à la Sorbonne par ses collègues, et fut nommé professeur de ces arts et métiers, il succéda à son père, et fut élu membre de l'Académie des sciences ce juillet 1883. Il est l'auteur de nombreuses recherches intéressantes sur la magnéto-optique, l'optique et l'électricité. Il découvrit un chlorure d'argent qui peut recevoir et conserver les impressions colorées de la lumière, et démontra que le gaz oxygène est un corps magnétique. On lui doit aussi beaucoup d'observations et d'expériences sur le spectre solaire, la constitution de la lumière électrisée, les phénomènes magnétiques et électromagnétiques, etc. Parmi ses mémoires, il faut citer particulièrement: *le Spectre solaire et la constitution de la lumière électrique* (1839-1840-1841); *Sur les phénomènes magnétiques et électromagnétiques* (1845); *Sur les lois qui régissent l'équilibre de l'électro-chimie des corps* (1849); *Sur le tracé des lignes isothermes en France*; *Recherches sur les effets électromagnétiques produits au contact des corps solides et liquides en mouvement* (1852-1855); *La Constitution de la lumière électrisée, les phénomènes magnétiques et électromagnétiques* (1857-1858); *Des forces électro-chimiques et leur intervention dans la production des phénomènes naturels* (1875).

BEQUEREL (Antoine-Henri), fils du précédent, né à Paris en 1852. Entré à l'École polytechnique en 1872, puis

à l'École des ponts et chaussées, il en sortit ingénieur en 1873. Professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle depuis 1892 et à l'École polytechnique depuis 1895, il entra à l'Institut en 1890. Il a publié de nombreux mémoires dans le Comptes rendus de l'Académie des sciences, dans les *Annales de chimie et de physique*, et dans le *Journal de physique*. Citons: *Recherches sur la polarisation rotatoire magnétique, découverte du phénomène dans le gaz* (1876-1879); *Recherches sur la polarisation atmosphérique; Action du magnétisme terrestre sur l'atmosphère* (1879); *Recherches sur les phosphorescents* (1883-1887); *Etude des spectres infra-rouges, spectres d'émission des vapeurs métalliques incandescentes* (1883-1884); *Recherches sur l'absorption de la lumière dans les cristaux* (1880-1888); *La Matière verte chez les phylloides* (en collaboration avec Charles Brongniart) (1895); *Découverte des radiations invisibles émises par l'uranium et des phénomènes produits par ces radiations; Photographie au travers des corps opaques, décharges des corps électrisés* (1896-1897), etc.

BEQUERELLE (de *Bequerelle*, a. pr.) n. f. Genre de épyranthes, renfermant des plantes du Brésil et de la Guyane.

BEQUEROLLE n. f. Un des noms de la bécaissine double (*platismomus gallinae*).

BEQUET ou **BEQUÉ** (*ki* a. n. Autrefois, Petit bec.

Chant. Petit becquet du bois en pointe que l'on y rapporte en avant de l'acoetter.

— *Péch.* Nom vulgaire du samon et du brochet. On écrit aussi **BÈCHET** par ce dernier.

— *Techn.* Pièce de cuir introduite sous une semelle, pour la faire tenir sur le moiré ou de bois rajusté à une cassure. || Plan incliné.

— *Typogr.* Bout de copie qu'on ajoute à une épreuve.

BEQUET (Just), sculpteur français contemporain, né à Besançon en 1829; élève de Rude. Un *Kaue joissant avec une panthère*, qui fut envoyée au Salon de 1857, attira sur lui l'attention; ce groupe était vivant, et d'un mouvement hardi, se distinguait par une exécution quelque peu brutale et un sentiment réaliste très particulier. Il fut envoyé au Salon de 1859 un *Saint Sébastien*, morceau vigoureux, un peu tourné dans certaines parties, mais très étudié dans d'autres et d'un réel savoir.

BEQUETAGE n. m. Action de becqueter, coups de bec.

BEQUETER ou **BEQUÉTER** (change le met du radical *bequer*, devant un verbe, de *bequer*, de *beque*, Tu becqueterais. || *BEQUÉTER* v. a. Mordiller avec le bec, pour manger, attaquer, ou caresser: **BEQUETER des fruits.** L'oiseau prisonnier becquète la main qui le retient. **BEQUETER les lèvres.**

Att. Prendre où l'on peut, mettre la main sur: **BEQUETER une vente.** Piquer, tourner, troubler, ronger: *Pensé qui becquète toujours le cœur.*

— *Fam.* Manger, se nourrir (en parlant de l'homme): *Vendre tout ce que l'on peut becqueter.*

Le bonhomme vend le coque. V. **BEQUER.**

SE BEQUER v. pr. Se battre à coups de bec: *Les coqs se becquent à mort.* || Se caresser avec le bec: *Les pigeons passent des heures à se becquer.*

— *Pr. ext.* S'embrasser l'un l'autre à plusieurs reprises.

— *Se joindre.* Prendre un prétexte d'autre: *Faire se becquer deux rimés au bout d'une idée.* (V. Hugo).

BEQUETEUR (rad. *bequer*) n. m. Nom vulgaire du petit stercor ou hirondelle de mer (*stercula minuta*).

BEQUILLON (*ki-lou* [ll. m.] — dim. de *bec*) n. m. Faucon. Bec des jeunes faucons et ours.

— *Horiz.* Petit canot qui remplace le pistil, dans une anémone à loto.

BEQUOÏSE (*be-kou-ï* — de *bec*, et *oyse* [autrefois, oiseau]) n. m. Art militaire. V. **SEC-DISEL.**

BE-ROND n. m. Un des noms vulgaires du bouvreuil. || Pl. *DES BECS-ROUS.*

BEÛCE (O.), ville de l'Austro-Hongrie (comitat de Bacs), sur la Theiss, vis-à-vis de Torok-Besze; 17,000 hab. Grand commerce de grains.

BEÛCE (TOROK.), ville de l'Austro-Hongrie (comitat de Torontal), sur la Theiss, vis-à-vis d'O-Besze; 7,300 hab. Commerce de fruits et de céréales; élev. de bétail.

BEÛCK (*be-ak*) n. m. Mesure de capacité employée autrefois à Cracovie et qui vaut environ 57 litres.

BEÛKEREK (NAGY), ville de l'Austro-Hongrie (Hongrie), dans le Baost, comitat de Torontal, sur le canal de Béga; 82,000 hab. Vignoble, sériciculture, pêcheries; grades forêts. Céréales et bétail. Ancien château fort.

BECTAS. Biogr. V. **BEKTAÏ.**

BECTOS (Claudine DE), née près de Grenoble en 1180, morte en 1574. Elle prit, sous le nom de **SOUF SCOLASTIQUE**, le voile dans le monastère de Saint-Honorat en Provence, où elle devint, par sa piété et son savoir, un des servantes les plus élégantes de son temps. Français l'., qui était en correspondance avec elle, nourrit ses lettres comme des modèles de bon goût.

BEC-TRANCHANT n. m. Pêch. et class. Nom vulgaire du pingouin. || Pl. *DES BECS-TRANCHANTS.*

BEÛ. DE adj. En T. de faucons. Se dit d'un oiseau de chasse qui le bec long et fort comme le héron: *Oiseau BEÛ.*

BÉCUANT (*ku-an*) n. m. Coche fortement incliné dans une ardoisère.

BÉCUDEL (*deÛ*) n. m. Variété de raisin.

BÉCUL (*ku*) n. m. Pièce soutenant l'échafaud, dans une ardoisère.

BÉCULA ou **BÉCULUM**, ville de l'anc. Espagne (Bétique). Victoire de Scipion sur Asdrubal, en 209 av. J.-C.

BÉCUNE n. f. Nom vulgaire de la *sphyrna barcadae* des Antilles, qui est considérée comme venueuse. (On dit ordinairement la « grande becune » V. **SPHÉRÈNE.**)

BÉDAÏNE (*deÛ* — étym. contestée; probablement du vx fr. *badin*, *badin*, signif. *nombril*; l'ancienne forme française fut *bedin* en l'aveux de cet originaire) n. f. *Fam.* Gros ventre; ventre en général: *Remplir sa BÉDAÏNE.*

— *Art. milit.* anc. Boulet de pierre, qu'on lançait au moyen d'une catapulte, et plus tard avec des bouches à feu.

nom. domest. Nom donné anciennement à des vases à grande anses de tôle, munis de toutes dimensions, qui servaient à divers usages, surtout à renfermer des liquides. || On disait aussi BÉDAÏNE, et BÉDAÏNSE.

BÉDAÏNE ou **BÉD-AÏNE** n. m. Outil d'acier, employé par le maréchal-ferrant. || Outil d'acier, sorte de burin étroit et à tranchant plus large que le corps de l'outil, dont se servent les charpentiers et les menuisiers pour creuser des mortaises.



|| Outil de serrurier ou d'apprenti, tranchant mince et effilé; il est plus étroit que le burin.

BÉDAÏRIEUX, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 37 kilom. de Béziers, sur l'Orb; 5,066 hab. (*Bédariex, Bedari, Ch. de F. Mul. (col. 1re) communal; fabrique de bisserie; draps fins, huiles, filatures de laine, quincaillerie, bonneterie, papeterie, minisserie, chapellerie, teinturerie, confectionnerie, distillerie, pelle forte; commerce du bois de construction, granes, légumes secs, fourrages, garances, charbons, laines.* — Le cant. a 4 comm. et 12,897 hab.)

Histoire. La ville de *Bédariex* existait déjà au xiv^e siècle, sous le nom de *Bédariex*. Elle supporta plusieurs sièges pendant les guerres de religion. Vers la fin du xvi^e siècle y furent créées des fabriques de draps, qui ont acquis une grande renommée. Patrie de Guillaume d'Abbes de Cabrerolles.



BÉDAÏRIER (Jassuda), jurisculteur français, né et mort à Aix (1804-1882). Il se fit recevoir avocat et député national de son ordre, à Aix, en 1847. Il a publié un ouvrage important: *Droit commercial, commentaire du code de commerce* (1854 à 1864). En outre, on lui doit: *Traité des lois et de la fraude en matière civile et commerciale* (1852); *Commentaire de la loi du 27 juin 1845 sur le Droit commercial des chemins de fer au point de vue du transport des voyageurs et des marchandises* (1876); *Commentaire de la loi du 10 Décembre 1874 sur l'hygiène maritime* (1877); *Questions de Droit commercial et de droit civil, avec leurs solutions* (1885).

BÉDARRIDES, ch.-l. de cant. de Vauchaux, arrond. et à 12 kil. d'Arignon, au confluent de la Vienne dans la branche de la Sorgue; 2,049 hab. (*Bédarrides, aises.*) Ch. de F. P.-L.-M. Muriers. — Le cant. a 4 comm. et 10,970 hab.)

BÉDAÛE ou **BÉDEAÛE** n. f. Dans diverses parties de la France, on nomme ainsi la corneille à mantelet.

BÉDDOE (John), médecin et anthropologiste anglais, né à Bewdley (comté de Worcester) en 1826. Il prit part à la campagne de Crimée comme médecin militaire, puis s'établit à Brighton. Outre de nombreux travaux, on lui doit: *Essai sur l'origine de la nation anglaise* (1868); *Traité et proportions de l'homme dans les îles Britanniques* (1869-1870); *Rapport du tempérament et de la complexion avec la latitude*; *les Races britanniques* (1885), etc.

BÉDDOMÉ n. f. Genre de mollusques-trichites, renfermant un arbrisseau grimpaux des monts Nilgherries (Inde).

BÉDE (saint), surnommé le **Vénéral**, savant théologien et historien anglais, né à Wearmouth (comté de Durham) vers 975, mort le 735, et seign Barreton. Il passa presque toute sa vie au monastère de Saint-Paul à Jarrov. Bède, à une époque où l'Europe était plongée dans la barbarie, savait la philosophie, l'astronomie, l'arithmétique, la grammaire, la géométrie, la théologie, etc. Il retourna en Angleterre au pape Sergius, qui voulait l'attirer près de lui. Le plus important des ouvrages de Bède est son *Histoire ecclésiastique*, en cinq livres. Elle constitue soixante ans environ avant Jésus-Christ, au moment de la fondation de César dans les Gaules, et s'étend jusqu'à l'an 731. Il a écrit encore des *Commentaires sur l'Écriture sainte*, un *Manuel de dialectique*, un *Traité De sex artibus mundi*, dont la chronologie fut généralement adoptée au moyen âge, et qui contribua à vulgariser l'ère chrétienne; un *Martyrologe*, un des plus grands ouvrages de ce genre; un *BÉDEAU* (*deÛ* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même origine germanique) n. m. Dans une église, Employé chargé de balayer, porteur vague ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les chanteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.

— *Ancienement*, ce terme avait plusieurs autres significations. 1^o Les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences. 2^o Les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs et se trouvaient à Londres, en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.

BÉDEAU (Marie-Alphonse), général français, né et mort à Vertron, près de Nantes (1804-1863). Envoyé en Algérie en 1836, il fit toute sa carrière, et gagna ses grades à Cherchell, Mouzain, Médéa, Miliana et Batna. Il prit part à la bataille de l'Isly (1844), fut nommé commandant de division. En 1845, il fut deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une mission contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Il retourna en France à la veille de la révolution de Février 1848. Chargé par le général Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bédreau mourut d'épuisement et de fatigue le 22 juillet 1848.

BÉDEAU (*deÛ* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même origine germanique) n. m. Dans une église, Employé chargé de balayer, porteur vague ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les chanteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.

— *Ancienement*, ce terme avait plusieurs autres significations. 1^o Les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences. 2^o Les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs et se trouvaient à Londres, en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.

BÉDEAU (Marie-Alphonse), général français, né et mort à Vertron, près de Nantes (1804-1863). Envoyé en Algérie en 1836, il fit toute sa carrière, et gagna ses grades à Cherchell, Mouzain, Médéa, Miliana et Batna. Il prit part à la bataille de l'Isly (1844), fut nommé commandant de division. En 1845, il fut deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une mission contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Il retourna en France à la veille de la révolution de Février 1848. Chargé par le général Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bédreau mourut d'épuisement et de fatigue le 22 juillet 1848.

BÉDEAU (*deÛ* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même origine germanique) n. m. Dans une église, Employé chargé de balayer, porteur vague ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les chanteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.



BÉDEAU (Marie-Alphonse), général français, né et mort à Vertron, près de Nantes (1804-1863). Envoyé en Algérie en 1836, il fit toute sa carrière, et gagna ses grades à Cherchell, Mouzain, Médéa, Miliana et Batna. Il prit part à la bataille de l'Isly (1844), fut nommé commandant de division. En 1845, il fut deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une mission contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Il retourna en France à la veille de la révolution de Février 1848. Chargé par le général Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bédreau mourut d'épuisement et de fatigue le 22 juillet 1848.

BÉDEAU (*deÛ* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même origine germanique) n. m. Dans une église, Employé chargé de balayer, porteur vague ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les chanteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.

— *Ancienement*, ce terme avait plusieurs autres significations. 1^o Les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences. 2^o Les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs et se trouvaient à Londres, en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.

BÉDEAU (Marie-Alphonse), général français, né et mort à Vertron, près de Nantes (1804-1863). Envoyé en Algérie en 1836, il fit toute sa carrière, et gagna ses grades à Cherchell, Mouzain, Médéa, Miliana et Batna. Il prit part à la bataille de l'Isly (1844), fut nommé commandant de division. En 1845, il fut deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une mission contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Il retourna en France à la veille de la révolution de Février 1848. Chargé par le général Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bédreau mourut d'épuisement et de fatigue le 22 juillet 1848.

BÉDEAU (*deÛ* — du bas lat. *bidellus*, qui a lui-même origine germanique) n. m. Dans une église, Employé chargé de balayer, porteur vague ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les chanteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices, etc.

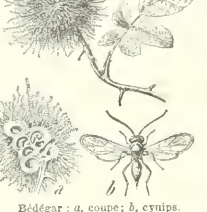
— *Ancienement*, ce terme avait plusieurs autres significations. 1^o Les *bedeaux de justice* étaient chargés de faire certaines assignations, d'arrêter les voleurs, d'opérer les saisies, d'exécuter les sentences. 2^o Les *bedeaux des universités* étaient des appariteurs et se trouvaient à Londres, en Angleterre, étaient des représentants des seigneurs, chargés de surveiller la culture.

Bèdeau devint vice-président de cette assemblée, où il vota avec la majorité...

BÉDÉE, comm. d'Illet-et-Vilaine, arrond. et de 4 kilom. de Montori. 2.445 hab.

BÉDÉGAR ou BÉDÉGUAR (gar) n. m. Galle chevalue qui l'on trouve sur les rosiers et les églantiers...

BÉDÉGAR, papillon. La galle désignée sous le nom de bédégar se développe sur diverses parties du rosier...



Bédégar : a, coupe; b, cynips.

BÉDEKOVICS, noble famille hongroise, originaire de la Croatie. FRANÇOIS BÉDEKOVICS, né en 1755, mort en 1825...

BÉDEL n. m. Nom donné, dans certaines forges, à des gaignes servant de noyau aux blocs d'étain.

BÉDELIN n. m. Coton d'origine orientale et de mauvaise qualité. On dit aussi BÉDELIN.

BÉDEN-SAFOR n. m. Bateau de Mascates servant à la pêche du thon.

BEDER v. a. Au lieu de j'ois. Autre contracté de recevoir au point d'un l'ou. On partit au moment où l'on a jeté les des.

BEDFORD (contré) m. division administrative de l'Angleterre; 106,000 hab. Capitale, arrosée par l'Ouse. L'Inde et l'Irlande sont moultus dans sa partie méridionale...

BEDFORD, ch.-l. du comté de Bedford (Angleterre), sur l'Ouse; 28,000 hab. Remplie de monuments gothiques et d'établissements de charité...

BEDFORD (comte et duc) né. Le plus illustre fut John de LANCASTRE, duc de Bedford, né le 20 juin 1389, mort à Rouen le 14 septembre 1435...

(1758-1821); FRANCIS RUSSELL, neuvième duc (1819-1891), sont célèbres par les progrès qu'ils ont fait faire à l'agriculture anglaise...

(1758-1821); FRANCIS RUSSELL, neuvième duc (1819-1891), sont célèbres par les progrès qu'ils ont fait faire à l'agriculture anglaise...

BEDFORDIE (de Bedford, n. pr.) n. f. Genre de composites-sépionétoïdes, comprennent des arbrisseaux toupetoux, originares de l'Australie.

BÉDIBLE (inter). Par le diable. (Vieux).

BÉDJAPOUR, ville de l'Inde anglaise. V. VIZAPOUR.

BÉDJAS ou BICHARS, peuplade occupant la région qui s'étend de l'Égypte à l'Arabie, de la Mer Rouge au Nil...

BÉDJAS, nom de quelques Bedjas au Darfour et au Kordofan, et ils paraissent avoir formé jadis un puissant empire...

Les Bedjas sont de haute stature et ont le teint brun foncé, ou couleur d'ore rouge, les cheveux longs et assez grêlement frisés dans les bras...

Praves, mais peu hospitaliers, les Bedjas sont divisés en grand nombre de tribus. Leur régime familial est basé sur le matriarcat...

Praves, mais peu hospitaliers, les Bedjas sont divisés en grand nombre de tribus. Leur régime familial est basé sur le matriarcat...

Praves, mais peu hospitaliers, les Bedjas sont divisés en grand nombre de tribus. Leur régime familial est basé sur le matriarcat...

Praves, mais peu hospitaliers, les Bedjas sont divisés en grand nombre de tribus. Leur régime familial est basé sur le matriarcat...

BÉDLAM (contré) de Bethléem, célèbre hospice d'inalités, à peu de distance de Londres. C'était primitivement une maison religieuse...

BÉDLINGTON, ville d'Angleterre (Northumberland), sur le fleuve côtier Blyth; 17,000 hab.

BEDMAR, bourg d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), sur un affluent du Guadalquivir; 2,000 hab.

BEDMAR (Alphonse de LA CUYA, marquis né), prêtre et diplomate espagnol, né en 1572, mort à Oviédo en 1655. Il est connu par le rôle qu'il joua comme ambassadeur à Venise en 1618...

BÉDNORE, ville de l'Inde anglaise. V. NAGAR.

BÉDOCHER v. a. Sarcler à l'aide du bédochon.

BÉDOCHON n. m. Sorte de petite serfenteuse. V. ce mot.

BÉDOIL (do-af) ou BÉDOUCHE n. m. Arme d'hast et outil du moyen âge ayant la forme d'une serpe (ou le supposé, du moins). Les statuts des forgerons de Bordeaux tentent de les bédouches par les outils.

BÉDOIN, comm. de Vancheux, arrond. et à 14 kilom. de Carpentras, au pied du mont Ventoux; 2,008 hab. Fabriques importantes de poteries de terre, filatures de soie...

BÉDOILLÈRE (Emile GIGALLET de LA), écrivain français, né à Amiens en 1812, mort à Paris en 1883. Après avoir collaboré au « Charivari », à l'« Écriteur britannique », à l'« Univers illustré », dont il fut un des fondateurs, il entra, en 1849, au « Siècle », dont, à partir de 1852 jusqu'à sa mort, il rédigea avec talent le courtier hebdomadaire...

BÉDON n. m. Sp. de tambour, dans le vieux français. Le Bedon de Bisenze. Sorte de tambour de basque, garni de castagnettes. Le Bedon de Suess (1805) et Bedon (1805); Histoire générale des peuples anciens et modernes (1870) et des traductions de Cooper, Walter Scott, Dickens, etc.

BÉDON v. m. Sp. de tambour, dans le vieux français. Le Bedon de Bisenze. Sorte de tambour de basque, garni de castagnettes. Le Bedon de Suess (1805) et Bedon (1805); Histoire générale des peuples anciens et modernes (1870) et des traductions de Cooper, Walter Scott, Dickens, etc.

BÉDON v. m. Sp. de tambour, dans le vieux français. Le Bedon de Bisenze. Sorte de tambour de basque, garni de castagnettes. Le Bedon de Suess (1805) et Bedon (1805); Histoire générale des peuples anciens et modernes (1870) et des traductions de Cooper, Walter Scott, Dickens, etc.

BÉDONAINE (den) n. m. Autre, Gros ventre, bedaine.

Art. Milit. Au moyen âge, Machine à jeter des pierres, deux fois plus grosse que la douzième, ce qui l'aura fait appeler bis-noyale.

Mus. Espèce de trompette à gros ventre.

BÉDONNER (do-né) v. n. Jouer du bedon, du tambour. (Vieux).

BÉDONNERIE (do-ne-ré) n. f. Bruit du bedon, du tambour. (Vieux).

BÉDOS (dom) n. m. Médicament en usage à Malacca, dans l'Inde, et dont la valeur est de 1 kilogramme.

BÉDOS DE CELLES (dom François), bénédictin de Saint-Maur, né à Cahors, évêque de Béziers, en 1706, mort en 1779. Membre de l'Académie de Bordeaux et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit un des meilleurs traités de Gnomonique (1760) qui existent, ainsi que l'Art du réciter et du doroir de livres et l'Art du facteur d'orgues (1766-1776) et de dernier traité à été qu'on attribue à lui, mais à tort, à son confrère dom François Meeuist, bénédictin, mort en 1797.

BÉDOUN, INE (de l'ar. bedouin, habitant du désert). Arabe du désert : La vie du BÉDOUN est, par excellence, la vie du Sémite. (Renan).

BÉDOUN, nom de plusieurs dialectes de l'arabe vulgaire, parlé par les nombreux Arabes du désert : Parler le bédoûn.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.

BÉDOUN, nom d'un genre de la tribu des septentrionaux, en Arabie ou en Syrie. Leur nombre n'est pas aussi considérable qu'on se le figure généralement; ce sont beaucoup de régions de l'Arabie, ils sont surtout au nord de l'Afrique, ils sont surtout nombreux sur les côtes du désert.



Beden-safor.



Bedjas.



Bédoil.



Bedon.



Bédouins.

(69 apr. J.-C.). Dans la seconde, Vitellius, après trois mois de règne, perdit le trône, vaincu par Antonius et les légions d'Illrye, qui combattant pour Vespasien, proclamèrent empereur par les légions de Syrie. Cette dernière bataille fut la plus sanglante qu'on ait vue. Cinquante mille hommes, dit-on, y périrent, et Crémone, mise à sac par les vainqueurs, fut ensuite réduite en cendres.

BEDUER, comm. du Lot, arr. et à 8 kilom. de Figeac, près du Célé; 1,032 hab.

BEDUM, ville des Pays-Bas (Groningue); 5,000 hab.

BEDWIN (GREAT), ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur le canal de Kennet à l'Avon; 2,200 hab. Église ancienne.

BEDWORTH, bourg d'Angleterre (comté de Warwick), près du canal de Coventry; 5,100 hab. Houillères; rubans. **BEE** de l'anc. verbe *beveren*, dont le participe adjectif est *bever*, d'où *bever*, mélangé dans un mur pour faire une porte, une fenêtre.

— Hydraul. Ouvverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin. — On dit mieux *ABEE*.

Tech. En T. de tonnerrie. Se dit en parlant des tonnerres vides, ouverts par un de leurs foudres.

BEECHER-STOWE (mistress Harriet — *fron. bi-teh-cur-stô*), célèbre auteur américain, fille du docteur Lyman Beecher, né en 1812 à Litchfield, dans le Connecticut, mort en 1895. Elle épousa, en 1825, un homme d'un vaste savoir, le docteur Calvin Stowe, ardent abolitionniste, professeur à l'université de Hartford, puis à la Yale de Cincinnati. Forcé, en 1835, de quitter Cincinnati, le docteur Stowe se réfugia dans les États de l'Est, et obtint, dans le Maryland, à Andover, une chaire de littérature biblique. M^{lle} Stowe l'y suivit. C'est alors qu'elle composa, d'après ses conversations avec le célèbre écrivain, son ouvrage le plus célèbre, *l'Épouvantable condition des esclaves*, l'ouvrage qui devait forger sa réputation, ce célèbre et dramatique *roman*, qui fut traduit en français sous le titre de *Tom's Cabin* (la Case de l'Œuvre Toule), qui parut d'abord dans l'*Érenalogue* de Washington (1850). Traduit en français, il fut réimprimé à Paris par le *Journal des Débats* (1852), et toutes les langues; cette œuvre produisit, dans les deux mondes, une impression immense, et eut un nombre considérable d'éditions. Ses autres ouvrages : *la Clef de la Case de l'Œuvre Toule*; *Souvenirs des pays étrangers* (1854), et de son passage en France; *la Perle de l'Île d'Or* (1862); et surtout sa *Vie de la reine de France lady Byron* (1869), sont bien loin d'avoir la même valeur.

BEECHY (William), peintre anglais, né à Burford, dans le comté d'Oxford, en 1753, mort en 1839. Élève de l'Académie royale en 1772, il eut Reynolds et Paul Sandby pour maîtres de prédilection, et montra un talent particulier pour la peinture de portraits. En 1783, il fut nommé associé de l'Académie et peintre de la reine Charlotte. Sa grande célébrité et sa fortune datent du tableau qu'il peignit en 1798, et où il représenta George III, accompagné du prince de Galles, du duc d'York et de ses aides de camp, passant en revue deux régiments de dragons. Le succès de cette peinture valut à Beechy son élévation au rang de chevalier, et le titre d'académicien. Durant presque tout le règne de George III, il fut le principal portraitiste de la cour, et son style ne commença à pâlir que lorsque Lawrence fut conquis sa grande réputation. Ses portraits ont beaucoup de vérité et de coloris, mais manquent un peu de caractère et ne sont pas sans raideur.

BEECHY (Frédéric-William), fils du précédent, navigateur anglais, né en 1796, mort en 1856, a participé à des expéditions fécondes en résultats géographiques et scientifiques, notamment en 1817, avec le capitaine Franklin et David Buchan dans les mers arctiques, et, en 1819, le capitaine Edw. Parry dans les mêmes parages. En 1821 et 1822, il explora avec son frère la côte de Barbarie, à l'E. de Tripoli, et publia la relation de ce voyage (*Proceedings of the British Expedition to the Coast of Africa, Coast of Tripoli eastward*, Londres, 1823). En 1825, il s'avança jusqu'à 71° 23' 31" de latitude nord. La relation de ce grand voyage, intitulé : *Narrative of a Voyage to the Pacific and Behring's Strait, to cooperate with the polar Expedition in 1825-1828*, parut à Londres en 1831.

BEECHWORTH, ville d'Australie (colonie de Victoria), sur le Spring Creek, sous-affluent du Murray; 7,350 hab. Centre principal du district arizérié d'Orens.

BEECK, village d'Allemagne (Prusse occidentale [prov. du Rhin], sur l'Embscher, près de son confluent avec le Rhin; 12,785 hab. A Laar, fonderie de fer, mines, etc.

BEECKMANN (Isaac), mathématicien hollandais, mort en 1674. Ami de Descartes, il le décida à écrire son traité sur la musique, et fut son éditeur. Ses ouvrages sont la patente. On lui doit : *Mathematico-physica* (1644).

BEEFSTEAK n. m. Art culin. V. **BIFFEK**.

BEGÉRITE (de *Beeger*, n. d'homme) f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb, répondant à la formule Pb²Bi²S³.

BEER, bourg des Pays-Bas (Limbourg), arrond. et à 11 kilom. de Mâastricht; 2,775 hab.

BECK ou **BECK** (David), peintre hollandais, né à Delft au commencement du XVIII^e siècle, mort à La Haye en 1766. Après avoir travaillé successivement pour les cours de France, de Sardaigne, de Wurtemberg, de Prusse et de Prusse, le roi de Prusse, qui l'attacha au service de la reine Christine, qui l'envoya dans les diverses capitales de l'Europe pour y faire les portraits des souverains et des grands personnages. Il revint ensuite en Hollande, et mourut à Delft, à l'âge de treize-cinq ans. Ses tableaux sont assez rares dans les musées; on ne connaît de lui, en France, qu'un portrait, au musée de Lyon.

BEELDEMAEKER (Jean), peintre hollandais, né à La Haye en 1630, et mort dans cette ville en 1701. Il peignit des chasses d'eau et des courses. Ses ouvrages sont rares. Le musée de Rotterdam a de lui un tableau d'une exécution ample et peu commune, représentant deux chasseurs avec trois chiens de grandeur naturelle, dans un

paysage montagneux, dont le fond est vivement éclairé par le soleil. Un autre est au musée d'Amsterdam.

BELLITZ, ville d'Allemagne (prov. de Brandebourg), sur la Niépitz (bassin du Havel); 3,110 hab.

BÉELZÉBUTH, myth. syr. V. **BALZATHUR**.

BÉE (bonne origine que *bayer* v. n. tenir la bouche grande ouverte; *bayer* (Ce dernier mot est plus usité, à garder avec curiosité et la bouche ouverte : *Je vous aller dans la rue par moi comme les autres*.) (M^{lle} d. de Sôv.)

— *Beer* ou *après*, Désirer, soupirer après : *Qui ne vit point après la faveur des princes?* (Moutaigne.) (Vioux.)

BEER (Joseph), clarinettiste, né à Grinwald en 1744, mort à Berlin en 1811. Il fut le premier clarinettiste de son temps, et l'on portait dire de lui qu'il fonda en quelque sorte l'école moderne du clarinette, qu'il perfectionna en ajoutant la cinquième clef, et dont le but était de transformer le jeu en lui donnant à la fois l'éclat et le volé.

BEER (Georges-Joseph), médecin oculiste, né à Vienne (Autriche) en 1763, mort en 1821. Il fut professeur à l'Institut clinique de Vienne, et inventa plusieurs instruments de chirurgie et divers procédés opératoires. Il a laissé, sur les maladies des yeux, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Observations pratiques sur les maladies des yeux* (Vienne, 1791); *Manuel des maladies des yeux* (1792); *Bibliotheca ophthalmica* (1790), ouvrage dans lequel il cite plusieurs auteurs traités sur les ophtalmies; *Doctrine des maladies des yeux* (1812-1815); *Histoire de la médecine oculaire* (1813). Un de ses ouvrages a été traduit en français, sous le titre : *Des moyens les plus efficaces pour conserver la vue, et la fortifier lorsqu'elle est affaiblie* (1812).

BEER (Meyer). V. **MEYERBEER**.

BEER (Guillaume), astronome allemand, né à Berlin en 1797, mort en 1850, était le frère aîné du célèbre compositeur Meyer Beer (*Lijepberker*). Banquier à Berlin et membre de la chambre prussienne depuis 1848, il s'occupait de l'astronomie et de sciences exactes, et établit un observatoire près de Berlin. Il a publié des ouvrages estimés : *Observations physiologiques sur Mars* (1830); *Mappe selenographique* (carte détaillée de la lune) (1830); *Séniographie générale et comparative* (1837), ouvrage dans lequel il explique et commente la carte précédente. — Son frère, MICHEL, poète allemand, né à Berlin en 1800, mort en 1833, s'est fait connaître par des pièces de théâtre au style pur et d'une grande élévation de pensée : *Clytemnestre* (1818); *les Femmes d'Aragon* (1823); *le Parias* (1825); *Strenuous* (1829); *l'Épée et la Main* (1832). Il a laissé des recueils de poésies lyriques, ainsi que deux drames inédits.

BEER (Adolphe), historien autrichien, né à Prossnitz (Moravie) en 1831. Il a été professeur d'histoire à l'École ecclésiastique supérieure de Vienne (1868). En 1870, attaché au ministère de l'Instruction publique, il prit une grande part à la réorganisation de l'enseignement populaire. En 1873, il fut élu au Reichsrath. Il s'est occupé surtout d'histoire commerciale. Parmi ses travaux, il faut citer : *l'analyse des richesses de la Prusse* (1864); *l'histoire de la Hollande et la guerre de succession* (1871); *Staatshaushalt Oesterreich-Ungarns seit 1868* (Économie politique de l'Autriche-Hongrie depuis 1868) (1881).

BEERN (GROSS), village de Prusse (prov. de Brandebourg [régence S.-E. de Potsdam]; 1,370 hab. Victoire des alliés sur les Français par Dulaue et Bernadotte, sur le maréchal Oudinot, le 23 août 1813.

BEEREN-EYLAND (en franc. *l'île aux Ours*), île de l'océan Glacial arctique, au S.-E. du Spitzberg et au N.-O. de la Norvège septentrionale, découverte par le Hollandais Barentz, le 1^{er} juillet 1596. L'Anglais Beunett lui donna le nom de *Greenland* en l'honneur de son patron. L'île est très fréquentée par les pêcheurs norvégiens.

BEERFELDEN, petite ville d'Allemagne (Hesse grand-ducale), à 25 kil. de Darmstadt, près de la Gammelsbacher Thal; 2,000 hab. Fabrication de draps et bonneterie.

BEERNAERT (Auguste), homme politique belge, né à Ostende en 1829. Entré au barreau de Bruxelles, il se plaça au premier rang, et devint, en 1859, avocat à la cour de cassation. Les électeurs de Flébul l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il se fit remarquer par sa loquace sérénité et ses grandes facultés d'assimilation. Ministre des travaux publics (1873-1878), ministre de l'Agriculture et de l'Industrie (juin 1884), il prit, le 24 octobre 1884, la présidence du conseil avec le portefeuille des finances. Dans ce poste, il exerça le pouvoir, où il représentait le parti catholique, il montra des tendances libérales, un grand esprit de modération, et se fit un grand nom habilement consommé à travers des difficultés nombreuses, notamment au sujet de la revision de la constitution et de la nationalisation de la banque d'Etat (forme électorale). Ayant eu à lutter contre son propre parti, il fit une question de cabinet de la représentation parlementaire, que l'on jugeait d'importance nationale qu'il voulait introduire dans la loi électorale, et donna sa démission le 28 mars 1894. Il devint, en 1895, président de la Chambre des députés et, en 1898, associé de l'Académie des sciences de la Belgique.

BEEROTH, ville de l'anc. Palestine, tribu de Benjamin. Les Chanaanéens, qui voulaient s'opposer en cet endroit au passage des Israélites, y furent tués en pièces par Josué.

BEERS (Jan Van), poète allemand, né et mort à Anvers (1821-1888), fut professeur à l'Athénée d'Anvers (1860). Ses principaux ouvrages poétiques, écrits en flamand, sont : *Rèves de jeunesse* (1853); *l'Aveugle* (1854); *les Illusions de la vie* (1858); *l'Amour et la Mort* (1860); *poésies complètes* (Scametti et vie) (1869), recueil de poésies où se trouve *Beega*, une de ses plus belles inspirations; *l'Éclaircie tombante* (1884).

BÈESE n. m. Bot. Syn. de *HYPOCYTTE*.

BESHA (*bi-cha* n. m. Genre de graminées, tribu des bambusées, à chaumes effrassés, originaire des Indes orientales et d'Australie.

BESKOW, ville de Bohême (prov. de Brandebourg), sur la Sprée; 3,800 hab. Fabrication de toiles et de draps, tanneries, brasseries. Capitale d'une ancienne seigneurie. — Pop. du cercle de *Beskow-Storkow* : 43,500 hab.

BESSLY (Edward Spencer), professeur, historien et philosophe, né en 1831. Démocrate, libre penseur et dissident, il fut, à l'origine, un écrivain en Angleterre. Ses idées agraires sont celles de Stuart Mill. Il a publié de nombreux ouvrages d'économie politique et d'histoire. Dans son livre sur *Cattina, Cladius et Tibere* (1878), il montre beaucoup d'indulgence pour ces personnages.

BEESTON, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), sur le fleuve de l'Est de Lincoln; 6,500 hab. Fabrication de dentelles et d'ouvrages en acier. Nom de plusieurs autres paroisses et villages d'Angleterre (comtés de Chester, d'York, etc.).

BEEHÖVEN Ludwig VAN, l'un des génies héroïques de la musique, né à Bonn en 1770, mort à Vienne en 1827, était fils de l'un des grands musiciens. Assrent dès sa plus tendre enfance de l'étude de la musique, il s'y montra pourtant rebelle tout d'abord, et ne s'est qu'après quelques hésitations qu'il s'attacha avec enthousiasme à cet art dont il devait être l'un des plus admirables et des plus glorieux représentants. Ses premiers maîtres furent les musiciens renommés dans son pays, l'abbé Van der Palm, et plus tard, il reçut des conseils d'Haydn, étudia le contrepoint avec le célèbre théoricien Albrechtsberger, et travailla aussi avec Salieri. Mais, comme toutes les grandes succédées, il fut un peu persévérant, il ne sut s'arrêter, et ne s'arrêta plus à lui-même et à ses méditations qu'aux leçons qu'il put recevoir. S'était rendu à Vienne en 1791, il fut reçu par Haydn, et le bonheur d'y rencontrer des protecteurs riches et puissants, qui, devant son génie, s'empressèrent de leur louer de leur influence à le faire fixer en cette ville et à faciliter ses premiers pas. Il avait à peine dix-sept ans lorsque, se trouvant en présence de Mozart, à qui l'on avait vanté son talent déjà grand improvisateur, celui-ci lui donna à développer un thème dans lequel il avait à dessiner les difficultés. Beethoven se mit au piano, et travailla ce thème avec une liberté originale, une telle pureté, une telle fertilité d'imagination, que Mozart, ému, téné, se tourna vers les assistants, en leur disant : « Ecoutez bien ce jeune homme; il fera parler de lui un jour. » Beethoven trouva à Vienne un milieu éminemment favorable à la manifestation de son génie. Ses protecteurs, le prince Lichnowski, le baron van Swieten, l'archevêque Rodolphe et autres, mettaient à sa disposition les exécuteurs, les artistes dont il pouvait avoir besoin pour l'accomplissement de ses compositions.

La noblesse, la passion, le grandeur, telles sont les caractéristiques du tempérament musical de Beethoven. Chez lui la science, une science profonde, est à la hauteur d'une inspiration dont l'abondance et la nouveauté sont les qualités dominantes. S'il est pas plus grand qu'Haydn et Mozart, il a agrandi, et ce qui concourut à la musique instrumentale, le domaine exploré par ces deux hommes de génie. Il a donné à la sonate, au quatuor, à la symphonie, une ampleur inconnue avant lui; il en a renouvelé les formes, et l'on peut dire qu'il était tellement en avance sur son temps que ce qu'on entend dans un siècle bienôt écoulé, ses œuvres semblent écrites d'hier, et qui n'en ont pas à la place les écrivains. La *Sonate pathétique*, la *Sonate à Kreutzer*, les grands trios avec piano, les admirables quatuors, la *Symphonie en mi mineur*, *l'Héroïque*, la *Pastorale*, la *Symphonie aux chœurs*, sont des morceaux de toute beauté.

Beethoven a d'ailleurs touché à tout, et dans tous les genres a affirmé la puissance de son incomparable génie. A côté de ses neuf symphonies et de ses œuvres si nombreuses de musique de chambre, il faudrait citer l'admirable Messe en ré, l'Oratorio *le Christ au mont des Oliviers*, les airs de ballet de *Prothéus*, les ouvertures sublimes *la Hain Étienne*, *d'Égypte* et de *Coriolan*, la musique des *Fantômes d'Éléonore*, les *lieds*, les *opéras* de *l'Épave* et *l'Épave*, les concertos de piano, et enfin cette noble partition de *Fidelio*, son seul essai de musique dramatique, qui nous a valu les quatre ouvertures superbes écrites pour cette œuvre puissante.

Les dernières années de Beethoven furent remplies de contrariétés de toutes sortes. La gloire était venue, mais non la fortune. Indépendamment des soucis d'argent, il eut les embarras de plusieurs procès de famille. La surdité, dont il avait senti les premières atteintes à trente ans, l'avait entraîné de la surdité à son aveuglement. Les dernières œuvres, qui se ressentent de l'état de trouble et d'agitation où était son âme et dans lesquelles, à travers des beautés du premier ordre, se font remarquer des passages dont le sens a toujours échappé aux interprètes les plus habiles et les plus sympathiques de son temps. Une dernière infirmité, l'hydropisie, le conduisit à la mort. L'œuvre de Beethoven est immense; nous nous bornerons à dire que le nombre de ses compositions dépasse de beaucoup le chiffre de trois cents.

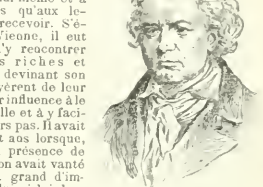
— *Dictionn.* : G. E. Anders, *Détails biographiques sur Beethoven* (Paris, 1839) ; O. Muhleberg, *Beethoven's Leben* (Vienne, 1864) ; V. Wilder, *Beethoven, sa vie et son œuvre* (Paris, 1883) ; Nohl, *le Breviaire de Beethoven* (Leipzig, 1870).

BETTLER (*bi-tal* n. m. En T. de manuf., travail que l'on fait subir, pendant l'opération des apprêts, à une étoffe de coton ou de lin. (Cette opération, qui donne aux tissus une plus grande souplesse, s'exécute à l'aide de pilons qui frappent sur les tissus à coups précipités.)

BETTLER (*bi-tal* n. m. Machine à beetle) se compose d'une rangée de pilons de bois, avec extrémités métalliques, qu'on souffle, à l'aide d'un soufflet, sur le tissu subissant l'opération du *betlage*.



Beecher-Stowe.



Beethoven.



Beerart.

BÉHAGUE (Amédée de), agronome et éleveur français, né à Strasbourg en 1807, mort en 1884...

BEHAM (Michel), surnommé Pucet Weinsbergensis, troubadour allemand, né à Sulzbach...

BEHAM (Martin), cosmographe et navigateur allemand, né à Nuremberg vers 1436...

BEHÉN (Arab.), nom arabe de plusieurs racines, autrefois employées en pharmacie...

BÉHÊNE (du -in) n. m. Nom arabe de plusieurs racines, autrefois employées en pharmacie...

BEHÊNE (du -in) n. m. Nom arabe de plusieurs racines, autrefois employées en pharmacie...

BEHIST (ist) n. m. Nom du paradis dans la religion mazdéenne, en pehly vahisht...

BEHISTOÛN (INScriptions) n. Ce nom inscriptif, le plus important de celui que l'antiquité achéménide nous a laissés...

BEHAR (Bahar), pays de l'Inde anglaise, une des quatre grandes divisions administratives du gouvernement du Bengale...

BEHARISTAN, l'un des ouvrages les plus connus en Perse, d'Abd-el-Rahman-Djami...

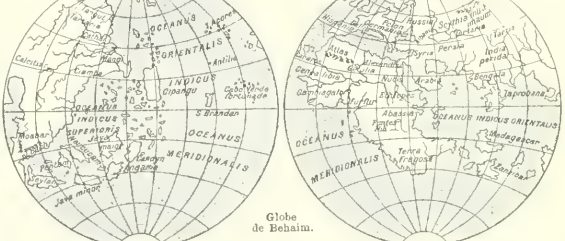
BEHARS, ville de l'Inde anglaise (gouvern. de Calcutta), sur un sous-affluent du Gange...

BÉHARUS (russe — de l'éthiopien bahar, stupide) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéoptères...

BEHEHAN ou ABABAH, ville de Perse (Farsistan), dans la haute vallée de l'Ab-Ergoun...

BÉHÉMOTH (mot) n. m. Animal fantastique dont il est parlé au livre de Job, en qui joue un grand rôle dans les superstitions des rabbins...

BÉHÊME (mot) n. m. Nom d'un genre d'insectes hémiptères hétéoptères...



Globe de Behaim.

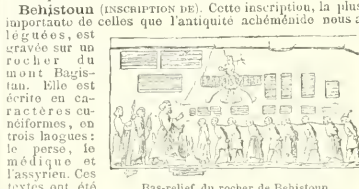
BÉHÊNE (du -in) n. m. Nom arabe de plusieurs racines, autrefois employées en pharmacie...

BEHÊNE n. f. Corde qui sert à attacher par les cornes les vaches dans l'étable.

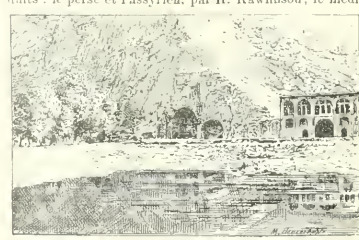
BEHESHIT. Hist. relig. V. BEHESHIT.

BÉHIER (Louis-Jules), médecin français, né et mort à Paris (1813-1876). Médecin de Louis-Philippe...

BÉHISTOÛN (INScriptions) n. Ce nom inscriptif, le plus important de celui que l'antiquité achéménide nous a laissés...



Bas-relief du rocher de Behistoun.



Behar College.

de la Chaldée. Ils racontent l'histoire des premières années du règne de Darius, sa généalogie; ils racontent l'enumeration des provinces qui ont été données et le nombre des guerres. Un grand bas-relief, qui domine les inscriptions, représente Darius foulant à ses pieds le Mage usurpateur...

BEHM (Ernest), géographe allemand, né et mort à Gotha (1808-1884). D'abord médecin, il collabora aux Geographischen Mittheilungen...

BEHM (Afra), femme poète et romancière anglaise, née en 1640, morte à Londres en 1689. Fille d'un gouverneur de Surinam, elle épousa un négociant hollandais...

BEHNES (William), sculpteur anglais, né en 1795, mort en 1864 à l'hôpital de Middlesex, à Londres. Il cultivait d'abord la peinture, qu'il abandonna ensuite pour la statuaire...

BEHOBIE, village des Basses-Pyrénées, comm. d'Urcuit, cant. de Saint-Jean-de-Luz, arr. de Bayonne, sur la Bidassoa, à 4 kilom. environ de l'Océan...

BEHOÛR (du vieux mot behouort, qui a signifié lance) n. m. Joute, tournoi, combat en champ clos, à cheval et à la lance.

BEHOÛR (ou) ou BEHOÛRI n. m. Autrefois. Le premier dimanche de carême.

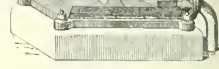
BEHOÛREDER (rad. behour) v. n. Autrefois. Jouter, et par ext. raitiller, quereller.

BEHOÛREUR (rad. behour) n. m. Autrefois, Jouteur, et par ext. raitilleur, querelleur.

BEHOÛRES (di- de behour, lance) n. m. Tournoi, combat à la lance. Le mot s'est conservé, en Picardie, pour désigner le premier dimanche du carême...

BEHRAM. Hist. pers. V. BAHRAM.

BEHRENS (MACHINE DE). Ainsi nommée du nom de son inventeur, cette machine à vapeur se compose essentiellement de deux cylindres juxtaposés, dans lesquels se trouvent, d'oùs d'un mouvement de rotation et en sens inverse, deux pistons ayant la forme d'anneaux cylindriques fractionnés...



Machine rotative de Behrens mue par courroie.

BEHRENT, ville de Prusse (prov. de Prusse), ch.-l. du cercle de son nom, près de la Ferse supérieure, affl. de la Vistule; 4,300 hab. Brasserie, distillerie, scieries à vapeur...

BEHRING ou BÉRING (MER DE) [ou mer du Kamtchatka], mer secondaire de l'Océan Pacifique, dont elle occupe l'extrémité septentrionale. Au N., elle communique, par le détroit de Behring, avec l'Océan Glaciel arctique...

BEHROU, par E. Norris. Ce sont ces textes qui ont le plus contribué au déchiffrement des inscriptions de l'Assyrie et

de Pécché, dans *Pécché*, faite en collaboration par Molière, Crucille et Quinault; de Henriette, dans les *Femmes savantes*; d'Angelique, dans le *Malade imaginaire*. Non seulement elle les joua tous dans la perfection, mais, ce qui est intéressant au point de vue de l'art dramatique, elle avait dans ces rôles exprimés pour elle par Molière, beaucoup d'elle-même, de son propre caractère; on peut donc dire qu'elle a contribué pour une large part à fonder le génie de notre grand comique. Là-elle rendit aussi malheureux qu'on le peut. C'est encore une étude minutieuse des faits ne sont pas d'accord. Toujours est-il que, après quelques années de veuvage, elle joua un comédien insignifiant, mais fort bel homme, Guérin d'Estriebe. Elle mourut à Paris le 26 mai 1717.

BÉJAUNE (de *be*, et *jaune*) n. m. En T. de faucon. 1° Jeune faucon dont le bec est encore jaune. (On le désigne aussi sous le nom de MAÏS.)

— Nouveau venu dans une corporation. 1° Repas ou régal que le nouveau venu donnait à ses camarades, ou qui payait l'apprenti qui devenait compagnon, et le compagnon qui passait maître : *payer son BÉJAUNE*.

— Fig. Jeune homme inexpérimenté, novice, personne d'une simplicité d'esprit et d'un sens un peu obtus : *de l'idée du suicide, qu'ils pensent être la preuve de leur supériorité*. (Chateaur.) 1° Méseuvant, stupéfaction naïve et qui prête à rire : *Où j'ai jamais vu un Crésus ressuscité au milieu de ses trésors dans l'île des Patagons, pour rire de son argent*?

— Lettres de béjaune. Sorte d'inscription que les élèves obtenaient pour justifier leur temps de stage au palais. — Abbé des béjaunes. Elève en théologie qui percevait le droit d'entrée des béjaunes, ou nouveaux venus à l'université. *Un béjaune on son bec, jaune à quel'un*. Proprement, lui faire voir qu'il manque d'expérience, qu'il n'est qu'un sot.

BÉJUAL, ville des Antilles espagnoles (Cuba), ch.-l. d'un départ.; 7.900 hab.

BÉJUO (mot espagn.) n. m. Bot. Syn. de *PROCARFATE*.

BÉKASI, ville des Indes néerlandaises (Java [prov. de Batavia]), sur le fleuve ottor *Bekasi*. Ville agricole préférée des habitants de la capitale; marché important.

BEKE (Charles-Tilstone), voyageur anglais, né à Londres en 1800, mort en 1874. Il partit pour l'Éthiopie en 1841, pénétra dans le pays de Mandera, puis jusqu'au Gédam, ainsi que des pays de l'Ouest et du Sud, entièrement inconnus des Européens. Revenu en Europe, il publia le résultat de ses découvertes, et nia les résultats géographiques que d'Ahmedia prétendait avoir obtenus dans son voyage. Ses ouvrages ont été traduits et publiés ses *Origines Bibliques* (ou *Recherches sur l'histoire des premiers âges*) (1834), qui furent, en Allemagne, l'objet d'une vive critique, et qui l'amènèrent à faire, en 1861, le voyage de Syrie pour vérifier l'exactitude de certaines de ses assertions. Ses ouvrages ont été traduits en français; un anglais donna à Beke la mission de se rendre en Abyssinie, auprès du négus Théodoros, afin de négocier avec lui la mise en liberté des prisonniers anglais. Malgré toute son habileté, il ne put rien obtenir. A la fin de 1873, Beke fit un voyage en Abyssinie, et prétendit avoir retrouvé le véritable mont Sinaï, non dans la presqu'île Sinaitique, mais dans le Djebel-el-Nour, situé à une journée de marche d'Akaba. Il mourut avant d'avoir pu justifier cette innovation, passablement paradoxale.

BÈKES ou **BÈKESAR**, ville de l'Autro-Hongrie, comté de même nom, près de Vienne, au sud de la forêt Noire; 25.000 hab. Vignobles; cultures maraîchères et de grains; élève de bétail et apiculture; ruines d'un vieux château fort. — Le comitat de *Bèkes*, ch.-l. *Gyula*, est un pays bas et plat arrosé par le Körös et peuplé de 238.000 h. Il produit en outre du froment, du blé, du maïs, etc.

BÈKKER (Eilthazar), théologien hollandais, né à Metselewar en 1634, mort en 1698. Fils d'un ministre protestant, il devint lui-même successivement pasteur dans plusieurs villes de Hollande. Il fit paraître, pour démontrer que la philosophie de Descartes pouvait s'allier avec la théologie, un écrit intitulé *De christiana philosophia* (1668). *De sincera* (Weasel, 1665). Bekker se retira à Amsterdam en 1673, et fit paraître, en 1683, les *Recherches sur les comètes* (en flamand), livre dans lequel il combattit le préjugé qui attribue une maligne influence à ces astres. C'est à Amsterdam qu'il composa l'ouvrage qui a rendu son nom fameux : *De betoverde Weerd* (Le Monde enchanté) (Leuwarden, 1691). Il tend à montrer que les sorciers et possédés sont des malades. Cet ouvrage, qui a été traduit en allemand, en français, en italien, et en français (Amsterdam, 1694), souleva contre son auteur d'incessantes persécutions.

BÈKKER (Elisabeth Wolf, née), poète et romancière hollandaise, née à Plessingue en 1738, morte en 1804. Elle publia des poésies remarquables : *Walden* (1769), *Plaintes de Jacob* sur les ruines de *Roche* (1773); etc. Devenue veuve (1776), elle habita avec son fils, et donna de belles lettres et de la poésie à ses nombreux romans, fort remarquables par la pureté du style et par l'observation des caractères; entre autres : *Histoire de Guillaume Lovendal* (1785), *Lettres d'Abraham Aland* et *de Cora* (1788), *Vilhelmsch* (1790), *Histoire de Sarah Burgerhart*, traduite en français (1790). On lui doit aussi : *Chants populaires* (1781).

BÈKKER (Emmanuel), philologue allemand, né et mort à Berlin (1785-1817). Il devint professeur de littérature grecque à l'université de Berlin en 1807, puis membre de l'Académie des sciences en 1815. Il fut chargé, en 1817, d'aller découvrir en Italie le manuscrit palimpseste des *Épîtres*, découvert par Niebuhr. Il publia les *Anecdota graeca* (1814-1821), et sa grande édition de *Platon* (1814-1821); prépara le *Corpus inscriptionum graecarum*, recueillit le texte des principaux historiens en grec latin et en grec, et donna de belles et excellentes éditions d'auteurs classiques : les *Œuvres attiques* (1823); *Thucydide* (1821); *Aristophane* (1825); *Aristotele* (1821-1836), etc. Bekker prit une grande part à la publication du *Corpus scriptorum historiae byzantinae*.

BÈKRY ou **ALBÈRY** (Abou-Obeyd-Allah Abd-Allah), vizir des princes turcs de la dynastie des Artouks en 1684. Il a écrit une *Description géographique de l'Égypte et de l'Afrique*, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède le manuscrit; un *Dictionnaire géographique*, so rapportat

à l'Arabie et à quelques cantons espagnols; et peut-être aussi un *Traité sur les plantes et les arbres d'Espagne*.

BÈKTSACH ou **BÈKTSAH** (Hadjj) [littér. le *Compagnon du prince*], dévot musulman célèbre par ses austérités, et que le sultan Amurat I^{er} prit de bémir l'étendard d'une troupe nouvelle qu'il voulait de former. Bektasch mit sa manche sur la tête du sultan qui était le plus proche de lui, et donna à cette troupe le nom de *yeni-schery* (nouveaux soldats), dont on a fait *janissaires*.

BÈKTSACHITE (de *Bektasch*, n. pr.) n. m. Nom donné à certains derviches danseurs.

BÈL adj. m. Linguist. V. *BEAT*.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

BEL n. m. Pêch. Installation aménagée sur les navires qui vont à la pêche au large de la mer.

dans la composition d'un certain nombre d'appellations géographiques, telles que la suivante : BELAD-Éldjrid ou BEL-Éldjrid (pays des dattes), nom générique sous lequel les Arabes comprennent toute la partie méridionale du Maroc et de l'Arabie.

BÈLADRI, historien et géographe arabe, mort à Bagdad en 992 de J.-C. Il fut précepteur d'un fils du calife Motavakkel, et composa, sur les conquêtes des Musulmans, un livre dont les géographes postérieurs donnent de nombreux extraits.

BÈLAË n. m. Comm. V. BÈLA-AYÉ.

BÈLAÏA ou **BÈLAÏA**, rivière de la Russie d'Europe (gouvern. d'Orenbourg), qui sort des monts Ourals et va se jeter dans la Kama, après un cours très sinueux de plus de 1.000 kilom. Son principal affluent est l'Oufa.

BÈLAÏN D'ESNAUBC (Pierré), navigateur français, né en 1585 à Allouville, près d'Yvetot (Seine-Inférieure), mort probablement en décembre 1636. La France lui est redevable des premiers efforts faits au début du XVII^e siècle pour la colonisation des îles françaises. En moins de neuf ans, de 1627 à 1636, Belain colonisa les îles Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique.

BÈLAÏR. Biogr. V. LAVAL.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

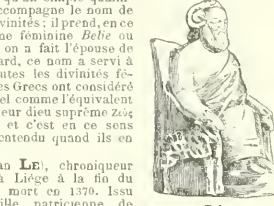
BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

BÈLAÏR (Alexandre-Pierre JULIENNE de), général français, né et mort à Paris (1747-1819), était officier du génie en 1792, et s'occupa en cette qualité d'organiser, au moment de l'entrée des Français dans la capitale.



Portrait of a man, likely a historical figure mentioned in the text.

BELFORT ou **BÉFORT**, ch.-l. du territoire de Belfort, ancienne sous-préfecture du Haut-Rhin, sur la Savoureuse, à 69 kilom. de Colmar, 413 kilom. de Paris. Pop. aggl. 20,493; pop. totale, 27,215 hab. (Belfortiens, aines). Tribunal de première instance, de commerce, et justice de paix. Lycée, école normale d'instituteurs, bibliothèque, musée, théâtre. Centre industriel important. Constructions mécaniques, forges, horlogeries, armeries, tissages, filatures de laine et de coton; corâderies, bonneteries, chapellerie; brasseries, distilleries de kirsch, etc.

— *Histoire.* Belfort, ville sans origine et son nom à un château fort construit sur le rocher à pic où se trouve la citadelle. Edifié sans doute au XI^e s., ce château est mentionné pour la première fois en 1220. Il appartient successivement aux comtes de Montbéliard, aux comtes de Ferrette, puis, au XIV^e siècle, à la maison d'Autriche. Pendant la guerre de Trente ans, Belfort fut reconquis par les Suisses, puis remis au royaume par le traité de Westphalie (1648). Le seigneurie de Belfort fut donnée, en 1659, au cardinal Mazarin, et resta, jusqu'à la Révolution, propriété des ducs de Mazarin et de La Moignon.

Vanban fit de Belfort une forteresse de premier ordre destinée à couvrir le passage entre les Vosges et le Jura (1680). Il construisit la citadelle, et l'enceinte bastionnée qui sépare la ville de ses faubourgs. L'une des deux portes de la ville (porte de France) a été démolie (1860) pour être remplacée par une porte (de Brisach) reste comme l'un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire au XVII^e siècle.

Assiégé en 1814 par un corps d'armée bavarois, Belfort résista, grâce à l'habileté du général Lecourbe et au patriotisme de ses habitants.

En 1870-1871, Belfort fut assiégé par les troupes du général de Treskow pendant 103 jours (4 nov. 1870-18 fév. 1871). La garnison, commandée par le colonel Denfert-Rochereau, repoussa les attaques de l'armée prussienne avec une telle énergie, que la ville fut surnommée par l'ennemi « fabrique de morts » (*totdenfabrik*). La population, de son côté, supporta avec héroïsme ce long siège et un bombardement de 73 jours, qui jeta dans la place 98,000 obus. Enfin, le 18 février 1871, sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale, Belfort se rendit, et la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Là fut tiré le dernier coup de canon de toute la campagne. Grâce à cette belle résistance, et aussi aux efforts de Thiers, Belfort resta français après le traité de Francfort.

C'est en l'honneur des défenseurs de Belfort que Bartholdi a sculpté le lion gigantesque adossé au rocher pic du château. Sur la place d'armes, « Quai national » (c'est un mot), groupe en bronze de Mercier rappelle aussi les événements du siège. Belfort a obtenu, en 1896, le droit de faire figurer dans ses armoiries le croix de la Légion d'honneur.

Belfort, devenu place frontière, a été transformé en un immense camp retranché. Les forts du Château, de la Justice, de la Biotte, des Barres, Denfert-Rochereau, des Hautes et des Basses-Perches, entourent la ville. Ceux du ballon de Seewen, de Gironnagny, de Rapppe, de Bessoncourt, de Vézelois, du Bois-d'Oye, du mont Valdoux, du Chaix, du mont Bart et du Lonmont, forment une ligne continue de ballons vosgiens au Jura.

— *Blason.*
BELFORT (territoire nel. partie de l'ancien département du Haut-Rhin) diocèse français après le traité de Francfort en 1871. Il est compris entre l'Alsace au N. et à l'E., la Suisse au S., les départements du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges à l'O. Sa superficie est de 62,364 hect. Sa population de 89,160 hab., répartis en 106 comm. Dent, capitale de la population : 141 hab. au kilom. carr. — Ce territoire (ch.-l. Belfort) est divisé en cinq cantons : Belfort, Delle, Fontaine, Gironnagny, Rougemont-Massevaux.

Il a à sa tête un administrateur faisant fonctions de préfet et un conseil d'arrondissement (prés de conseil d'arrondissement). Il fait partie de la 1^{re} région militaire, dont le quartier

général est à Besançon; il est le siège de la 11^e division et de la 2^e brigade d'artillerie. Il appartient au 17^e arrondissement forestier, à l'arrondissement minéralogique de Dijon; relève, pour le service des douanes, de la direction d'Épinal; ressortit à la cour d'appel de Besançon, à la cour d'assises de la Haute-Saône; fait partie de l'Académie de Besançon. Au point de vue religieux, il a été détaché, en 1874, du diocèse de Strasbourg pour être incorporé au diocèse de Besançon.

Le territoire de Belfort est une région déprimée, comprise entre les ballons vosgiens au N. et les premiers chaînons jurassiques au S. Tous les terrains s'y rencontrent, ce qui explique la diversité des aspects et aussi des cultures. La limite entre les bassins hydrographiques du Rhin et du Rhône est constituée, non par une chaîne de collines (collines de Belfort, de quelques auteurs), mais par un plateau à peine ondulé, s'abaissant en un point jusqu'à 325 m. d'alt. (au prétendu col de Valhein). C'est une grande voie naturelle de communication entre la vallée de la Saône et celle du Rhin : on l'appelle *Trouée de Belfort* ou *Porte de Bourgogne*. Cette dépression est traversée par le canal du Rhône au Rhin, par de grandes routes, et par les voies ferrées qui unissent la France à la Suisse et à l'Allemagne; lignes de Paris et de Besançon à Belfort, se prolongeant par celles de Belfort à Petit-Croix et



Armes de Belfort.



Mulhouse, et de Belfort à Delle et Bâle. Un embranchement unit Delle à Montbéliard; un autre ramène la vallée de la Savoureuse jusqu'à Gironnagny.

Ce coin, où s'éprouvent les vents, a un climat rigoureux. L'hiver y est long; la neige couvre le sol pendant plusieurs mois, et on a vu le thermomètre s'abaisser jusqu'à - 28°. La longueur de l'hiver et les variations brusques de température au printemps et à l'automne y rendent impossible la culture de la vigne, qui prospère dans les vallées alsaciennes. L'été, par contre, y est souvent très chaud. Abondamment arrosé (près de 1 m. de pluie par an), le territoire de Belfort a de nombreuses rivières. Les unes, comme la Savoureuse qui descend des pentes imprémeables du Ballon d'Alsace, sont des torrents irréguliers; d'autres servent de débouchés aux crues du Sundgau méridional; d'autres, enfin, viennent des premières hauteurs du Jura, comme l'Allaine, qui, née en Suisse, reçoit toutes les eaux du territoire et les porte au Rhin.

L'humidité naturelle, augmentée encore par un savant système d'irrigation, explique la présence de superbes prairies naturelles et artificielles. L'élevage est florissant dans le territoire. Il tend même de plus en plus à dominer exclusivement, et les prairies s'étendent sans cesse aux dépens des cultures de céréales. De belles forêts couvrent les pentes des Vosges et les collines du sud. Le canton de Delle possède un syndicat agricole; il y a, de plus, une société d'agriculture du territoire.

L'industrie est prospère. Le centre principal est Belfort avec Valdoie et Dantouja. (V. BELFORT.) Il faut y ajouter les fabriques d'horlogerie et de quincaillerie de Deucourt, les usines métallurgiques du groupe de Morvillars, les fabriques d'instruments aratoires de Châtenois les filatures et tissages des vallées vosgiennes (groupe de Gironnagny), etc.

Comme tous les départements de l'Est, le territoire a vu sa population augmenter et son industrie s'accroître, surtout depuis 1870, à la suite de l'émigration alsacienne.

La langue française y a toujours été employée, même sous domination autrichienne. Les paysans parlent encore un patois roman, dérivé du dialecte bourguignon. La limite des langues française et allemande coïncide à peu près avec la frontière actuelle.

BELFORT (CONSPIRATION DE). Pendant la Restauration, les libéraux de Belfort, affiliés au carbonarisme, tentèrent un soulèvement avec l'appui de la plupart des officiers du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges. Les garnisons de Belfort et Hünigüe devaient les premiers se soulever, prendre le drapeau tricolore, et marcher sur Colmar, taillés qu'un gouvernement provisoire aurait installé à Belfort avec La Fayette, d'Argenson, Kechlich, Armand Carrel, Fabvier, etc. Le soulèvement faillit réussir dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1822. Mais une insurrection permit au commandant de la place d'organiser la défense; les conjurés furent défaits, et les officiers arrêtés furent conduits à Colmar et exécutés, malgré la tentative du colonel Caron pour les délivrer.

BELFREDOTTI, famille italienne du XVI^e siècle. L'un de ses membres, OTTAVIANO, ayant dédaigné Volterra du joug du duc d'Athènes, alors tyran de Florence, devint seigneur de Volterra, mais son successeur, Bocconio, fut vaincu par le peuple de Volterra, qui se révolta. Le peuple de Volterra appela à son aide les Florentins et fit décapiter son tyran, le 10 octobre 1361. (Cf. Villani Cronaca, liv. X.)

BELGAM ou **BELGAUM**, ville forte de l'Inde anglaise (présid. de Bombay), sur la Bellary, afflu de la Markandai, au pied des monts Ghattes; 40,100 hab. Commerce actif. Prise par les Anglais en 1782. C'est une des villes les plus antiques. — Pop. du district de Belgam : 864,000 hab.

BELGARD, ville d'Allemagne (Prusse) [prov. de Poméranie], sur la Persante; 7,000 hab. Fonderie de fer, scieries à vapeur. Cette ville apparut pour la première fois dans l'histoire en 1125. — Pop. du cercle de Belgard : 44,500 hab.

BELGE, personne née en Belgique, ou qui habite ce pays. — *Les Belges.* — Adjectif. Qui a rapport, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants : Un tapis belge. — En poésie, se dit pour Flamand.

— *Écriver. Les Belges* constituent l'une des branches des peuples celtiques. Devenus slaves par la conquête, le contre-appellation « Germanie », ils franchirent le Rhin vers le III^e siècle avant notre ère et s'établirent entre ce fleuve et la Seine. Plus tard, vers l'an 100 av. J.-C., ils traversèrent la Manche et conquérèrent la Grande-Bretagne, tout entière, sans l'exception du nord, où ils retournèrent les Fures qui les avaient précédés dans cette île. À l'époque de César, ils étaient la plus belliqueuse et la plus puissante des peuplades gauloises.

Selon César, la plupart des Belges se souvenaient d'avoir vu les Gaulois franchir le Rhin et se prétendaient issus des Germains. Certains ont pleinement accepté cette assertion et ont admis que les Belges étaient d'origine germanique. D'autres (tel Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule romaine*) ont pris un moyen terme et ont déclaré qu'ils étaient d'origine germanique, mais qu'ils se considéraient comme des Gaulois, certains d'autre. Ce procédé est inadmissible, ne reposant sur aucune base sérieuse. Il faut accepter en bloc les renseignements de César, ou les repousser de même. Il n'est plus douteux, aujourd'hui, qu'il ne faille prendre d'urgence parti. Fût-ce de la topographie et de l'onomastique moderne que les Belges parlent une langue celte, et non germanique. D'ailleurs, au dire de Tacite, la langue des Bretons ressemblait fort à celle des Gaulois. Or les Bretons, nous venons de le dire, n'étaient autres que les Belges, les Gaulois de la Gaule Belgique. Il n'y avait de Germains, parmi les Belges, que les Eburons, les Coudruses et quelques autres petits peuples que César appelle « Germains cisrhénans ». Encore les noms de leurs chefs (qui sont de langue gauloise) donnent-ils pour leur I^{er} siècle avant notre ère qu'ils étaient déjà celtes.

La méprise des Belges sur leur origine s'explique facilement. Ils se rappelaient avoir habité autrefois les pays au delà du Rhin. Cette contrée était, du temps de César, occupée par des Germains. Enfin, par une conclusion par un effet de fausse logique populaire, qu'ils descendaient de Germains. Les théories des peuples sur leur origine n'ont presque jamais, du reste, de valeur sérieuse. Ainsi, les Rèmes se prétendaient parents des Romains (par suite d'une vague analogie de nom évidemment).

BELGHA n. f. Pantoufle de cuir, en usage chez les Arabes.

BELGIOJOSO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]; 4,250 hab. Filature de soie, forges et mairies. Château des princes de Belgiojoso.

BELGIOJOSO (Christine TRIVULZIO, princesse), née et morte à Milan (1808-1871). Elle réalisa pleinement le type de l'héroïne romantique, véritable amante de son pays, et l'un des caractères les plus intéressants de son époque. Elle se rendit à Paris, où elle organisa le parti italien patriote, installa un club dans son salon, et subventionnait des journaux, condensait une philosophie dans la *Formation du dogme catholique* (1846). En 1848, elle passa en Italie, avec des troupes. Elle fut tuée à la bataille de Novara. Après la défaite, elle revint en France, puis fit un voyage en Orient, publia des Mémoires d'Exil et des souvenirs de voyage dans les périodiques français. Sur la fin des vie, elle s'était ralliée à la monarchie de Savoie.

BELGIQUE adj. Qui est de la Belgique, qui appartient à la Belgique ou aux provinces belges. — *Les Belges.* — Adjectif BELGIQUES. — Aujourd'hui, on dit BELGE.

BELGIQUE (en flam. BELGIË), Etat de l'Europe occidentale, situé entre 49° 30' et 51° 30' de latitude N., 0° 16' 14" et 34° 37' de longitude E. de Paris. La Belgique est limitée au N.-O. par la mer du Nord sur une étendue de 67 kilom., au N. et au N.-E. par les provinces des Pays-Bas (134 kilom.), l'Etat de Hollande (97 kilom.) et par le grand-duché de Luxembourg (129 kilom.), au S. et à l'O. par la France (614 kilom.). Sa superficie est de 29,456 kil. carr., ou, plus exactement, de 2,945,589 hectares.

— *Géographie physique.* — *Les terrains primaires* occupent, en Belgique, une grande partie des provinces de Luxembourg, Liège et Namur, et quelques points du Hainaut et du Brabant. Ce sont : le massif cambrien de Stavelot, dont on exploite les phylades comme amas de

Élis, Charles-Quint, y ajouta la seigneurie de Groningue, l'évêché d'Utrecht et l'Over-Yssel, et compléta ainsi la réunion des provinces qui, par la cession de Bourgogne, ou désignés sous le nom de Pays-Bas — Mais, sous le règne du fils de Charles-Quint, Philippe II, roi d'Espagne, toutes ces provinces s'insurgent contre la domination espagnole; les sept provinces du Nord forment la *république des Provinces-Unies*; les autres se séparent des provinces méridionales, qui dès lors furent désignées sous le nom de *Pays-Bas espagnols*. Après les guerres du roi de France, Louis XIV, contre les Pays-Bas, le traité d'Utrecht rendit les Pays-Bas catholiques à la France, mais les provinces, furent, en 1713, envahies par les armées de la République française, remis au territoire de celle-ci en 1795, et divisés alors en neuf départements. Après la chute de Napoléon, la convention de Londres (1814) et le traité de Vienne (1815) déclarent la formation du royaume des *Pays-Bas*, en réunissant la Belgique, partie des anciens Pays-Bas méridionaux, à la Hollande, anciens Pays-Bas septentrionaux, qui venaient (1813) de proclamer prince-souverain le prince d'Orange-Nassau, mais, en 1830, les provinces belges se soulèvent contre le gouvernement hollandais, et se constituent en État indépendant, sous le nom de royaume de Belgique. La conférence de Londres (1831) se sépara une partie du Limbourg, qui fut laissée au royaume des Pays-Bas, et se détacha de Liège, qui devint le grand-duché de Luxembourg actuel et fut donnée personnellement à Guillaume d'Orange. C'est alors que la Belgique a acquis ses limites actuelles.

— V. LITTÉRAIRE. La langue française et la langue flamande, qui pendant longtemps ont été, en Belgique, à peu près égales, ont chacune leur littérature. — En langue française, la première époque précise de production littéraire va de la fin du XII^e siècle à la fin du XIV^e siècle; elle compte un certain nombre d'écrivains nés dans des provinces de France, mais qui ont travaillé en Belgique, depuis lors ont passé à la France; elle emprunte d'abord ses sujets au cycle de la Grèce et de Rome, aux croisades, au *Roman de Renard*, aux mystères; au XIV^e siècle commencent les chroniques, entrecoupées de celles de Philippe Méules de Valenciennes (mort en 1394); au XV^e siècle, celle de Jean Le Bel de Liège, arrêté en 1501 et continuée jusqu'à 1400 par Froissart, de Valenciennes; au XVI^e siècle, le récit fastueux des ducs de Bourgogne donna une grande activité à nos écrivains, et les romans, les épiques furent nombreux; la langue française fut prédominante; au XVII^e siècle, les luttes politiques et religieuses firent surgir de nombreux écrivains, tant on flamma qu'en français, plusieurs même se servant des deux langues et abondant tous dans les genres de la tragédie, du panégyrique, du pamphlet, chronique et mémoire; tel fut, par exemple, le grand homme, Marie-Aléonore, qui représente cette époque d'agitation. Au XVIII^e siècle, les écrivains, toujours nombreux, s'inspirent de la liberté de conscience, des franchises communales, de la liberté de commerce, etc. En 1772, l'impératrice Marie-Thérèse fonda l'Académie des sciences et des lettres. L'indépendance politique, conquise en 1830, ne tarda pas à produire une remarquable renaissance littéraire. Dès lors se développèrent ou parurent une quantité considérable de revues et de publications de tous genres, dans lesquelles ont pris une place distinguée Leobroussart, de Keilbonberg, Van Hasselt, Ad. Mathieu, de Stassart, Kersten, Ad. Borghet, P. de Decker, Van Eenmael, Goblet, etc. — Au XIX^e siècle, les philosophes Thierghier et Dehempt, les économistes J. B. de Smet, et de E. Laveleye, les historiens Gachard, Alph. Wauters, Naeheze, Juste, Kervyn de Lettenhove, Van Praet, Vanderkulm, Kurth, etc. les jurisconsultes Paidier, Laurent, Thomassin, regardés comme les fondateurs de la Belgique. Costor, Caroline Gravière, Camille Lemonnier. Il faut rappeler aussi la valeur littéraire de certains orateurs politiques tels que Paul Devaux, Rogier, Castiau, Jules Malou, Frère-Orban, J. Bara, etc.

Les premières productions en langue flamande coïncident avec l'essor de la poésie française; au XII^e siècle fut faite une imitation du *Roman du Renard*, tellement étendue et remarquable, qu'on put la croire l'œuvre primitive; le plus célèbre des poètes flamands de cette époque est Jacques van Maerlant, né à Danne (1225), qui, dans ses ouvrages, la « Bible rimée » et le « *Miroir historique* », fut le premier à mêler des récits sérieux aux produits de l'imagination; d'autres suivirent, et la littérature flamande continua de se développer jusqu'au moment (fin du XIV^e siècle) où la langue flamande fut l'usage du peuple des provinces de Brabant et de Flandre, et plus encore au XV^e siècle, sous les ducs de Bourgogne. Au XVI^e siècle, la préoccupation des luttes religieuses fit naître aussi en langue flamande un certain nombre de poètes et des poèmes en l'honneur de la foi, des traductions des évangiles et des pamphlets. Inactive au XVII^e et au XVIII^e siècles, la littérature flamande prit, peu après 1830, un nouveau essor, qui se produisit dans divers genres : romans, journaux, poésies, théâtre. Ses écrivains furent : un grand nombre d'écrivains, parmi lesquels Jean-François Willem, Ledeganck, Th. van Ryswyck, Conscience, Van Douyn, Smeekx, Aug. Sniekers, Van Boers, Dautzenberg, De Geyter. De ces derniers, Smeekx, Conscience, etc. ont donné à la littérature flamande une impulsion telle que la langue flamande a aujourd'hui son université et son académie, établies à Gand, et qui elle reçoit dans les documents officiels une place égale à celle de la langue française.

— VI. SCIENCES. Dans les sciences, la Belgique a produit, parmi les hommes célèbres du XVI^e siècle, les cosmographes Gemma Frisius, Mercator et Ortelius, le botaniste Dodonus (ou Dodoneus), le mathématicien Simon Stevin et l'astronome André Vesale; au XVII^e siècle, le chimiste Van Helmont; et, parmi les savants distingués de notre époque, les géologues d'Omalius et Dumont, les mathématiciens et astronomes Quételet, Dandelin, Liagre et J.-C. Heuzéar, et le naturaliste Ch. van Beneden, les chimistes Stas et Moissos, et l'ingénieur militaire général Briatmont.

— VII. BEAUX-ARTS. Architecture. L'histoire de l'architecture en Belgique, se retrouve tout entière dans les magnifiques monuments (entre autres) existants jusqu'à aujourd'hui. — L'architecture romane (800 à 1150) est représentée

par des cryptes (à Saint-Bavon de Gand), des cloîtres (à Nivelles, Tonges), des églises du XI^e au XII^e siècle; les monuments de la cathédrale de Tournai (XI^e siècle) en sont le monument le plus remarquable. — L'architecture romano-byzantine (1150-1280), dans laquelle l'église est associée au plein cintre, apparut vers le milieu du XII^e siècle; le monument le plus remarquable est le cheur de Saint-Martin, à Ypres. — L'architecture ogivale (1280 à 1550) commença vers 1197, avec l'église de l'abbaye de Villers, aujourd'hui en ruine; cette évolution correspond en Flandre, comme en France, et en Allemagne, à l'établissement de l'école romane; à l'école romane, à côté de l'église; les riches bourgeois flamands attachaient plus de prix à attester dans leurs monuments la puissance de la commune plutôt que leur foi religieuse; à la plupart des églises sont restées inachevées; parmi les plus complètes se trouvent : Saint-Gudule à Bruxelles, Saint-Rombaut à Malines, la cathédrale d'Anvers et le cheur de la cathédrale de Tournai; parmi les monuments civils, se trouvent des beffrois, des halles, des hôtels de ville tels que ceux du XVI^e siècle, Bruxelles, de Louvain à Louvain-Audenarde, etc. — L'architecture de la Renaissance (1550-1789) est représentée par un assez grand nombre de monuments religieux du XVII^e siècle, tels que l'église des Jésuites à Anvers, l'église Saint-Loup à Namur; par les autres villes d'Anvers, Liège, Bruges, etc. et en Allemagne plusieurs villes, par des maisons de corporations, dont la grande place de Bruxelles présente le plus magnifique ensemble. — L'architecture contemporaine a produit d'importantes édifices, tels que, à Bruxelles, la Bourse, la Banque nationale, le Palais de Justice, etc. — L'essor et l'épanouissement et de transformation de grandes villes (Bruxelles, Liège, Anvers, Gand) ont amené les architectes à chercher, non sans succès, un style de confort et d'élégance caractérisant les habitations particulières de notre temps.

— VIII. PEINTURE. Le peintre le plus grand d'élite artistique de la Belgique. A part les miniatures du moyen âge, la peinture apparaît d'une façon précise avec les frères Hubert et Jean van Eyck, né à Maseyck dans la seconde moitié du XIV^e siècle, qui les premiers ont peint des tableaux dans la Belgique. — Le plus grand fait de collaboration, est *L'Apnée mystique*, dont les panneaux se trouvent aujourd'hui séparés dans plusieurs musées. Parmi leurs continuateurs immédiats, sont trois remarquables: Rogier van der Weyden (mort à Bruges en 1464), Hans Memling (mort à Bruges en 1485) dont le chef-d'œuvre, la *Chasse de sainte Ulbe*, se trouve à l'hôpital de Bruges, et Quentin Metsys (né en 1412 à Louvain), dont le grand triptyque, *L'Ensevelissement du Christ*, est au musée d'Anvers. Les autres, à Bruges, sont : Le Vieux de Bruxelles en 1541, Michel Coxie (mort en 1592) et Frans Floris, qui, suivant l'influence de la Renaissance italienne, abandonnent la naïveté et le mysticisme de leurs prédécesseurs et forment la transition au nouveau style. Les plus illustres de cette école sont nés à Anvers même, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècles, dans l'ordre de date de leur naissance : Adam Van Noort (1557) et Otto Venius (1558), qui successivement donnerent des leçons à Rubens; Daniel Seghers (1579), Pierre Paul Rubens (1577), Jean-François de Mierebeke et tout l'éclat artistique de son époque; François Snyder (1579), Pierre Van Breda (1580), Jordans (1593), et van Dyck (1599). Après eux, le XVII^e siècle produisit encore une foule d'artistes de talent, entre autres les peintres de genre Adrien Brouwer, Pierre-Louis Croquet, Jean-Baptiste Le Vieux et le Jeune; mais la Renaissance flamande s'éteignait avant la fin du XVII^e siècle. Le XVIII^e siècle vit encore de très bons peintres, mais aucun n'atteignit l'éclat des précédents. Au commencement du XIX^e siècle, l'école classique de Bruxelles perd son éclat. Le plus grand fait de collaboration, est *L'Apnée mystique*, dont les panneaux se trouvent aujourd'hui séparés dans plusieurs musées. Parmi leurs continuateurs immédiats, sont trois remarquables: Rogier van der Weyden (mort à Bruges en 1464), Hans Memling (mort à Bruges en 1485) dont le chef-d'œuvre, la *Chasse de sainte Ulbe*, se trouve à l'hôpital de Bruges, et Quentin Metsys (né en 1412 à Louvain), dont le grand triptyque, *L'Ensevelissement du Christ*, est au musée d'Anvers. Les autres, à Bruges, sont : Le Vieux de Bruxelles en 1541, Michel Coxie (mort en 1592) et Frans Floris, qui, suivant l'influence de la Renaissance italienne, abandonnent la naïveté et le mysticisme de leurs prédécesseurs et forment la transition au nouveau style. Les plus illustres de cette école sont nés à Anvers même, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècles, dans l'ordre de date de leur naissance : Adam Van Noort (1557) et Otto Venius (1558), qui successivement donnerent des leçons à Rubens; Daniel Seghers (1579), Pierre Paul Rubens (1577), Jean-François de Mierebeke et tout l'éclat artistique de son époque; François Snyder (1579), Pierre Van Breda (1580), Jordans (1593), et van Dyck (1599). Après eux, le XVII^e siècle produisit encore une foule d'artistes de talent, entre autres les peintres de genre Adrien Brouwer, Pierre-Louis Croquet, Jean-Baptiste Le Vieux et le Jeune; mais la Renaissance flamande s'éteignait avant la fin du XVII^e siècle. Le XVIII^e siècle vit encore de très bons peintres, mais aucun n'atteignit l'éclat des précédents. Au commencement du XIX^e siècle, l'école classique de Bruxelles perd son éclat.

— VIII. PEINTURE. La sculpture est surtout d'éclat que la peinture; elle fournit cependant aussi de nombreux artistes de talent. Parmi les sculpteurs de ce pays, on peut citer les écrivains célèbres de Bruges, Gand, Tournai, Louvain, Audenarde, etc. Elle s'appliqua d'abord à la ciselure de pièces d'orfèvrerie, puis aux ornements et aux bas-reliefs en pierre ou en bois qui décorèrent d'abord les édifices religieux, et à la construction de tombes, pour ses dernières œuvres, le XIV^e siècle fut particulièrement remarquable. Au XVI^e siècle, les œuvres de sculpture, très nombreuses, furent les stalles des chœurs, les tabernacles, des jubés magnifiques, la plupart en style gothique flamboyant, tels que ceux de Louvain, Bruges, Leuven, Gand, Tournai, Geroligo, etc. — La Renaissance imprima à la sculpture des formes nouvelles; à cette époque appartient la cheminée du Franc de Bruges, le niche portatif de l'hôtel de ville d'Andenarde, le jubé de la cathédrale de Tournai. De tout temps, les artistes belges ont exercé un grand nombre de sculptures à l'étranger; mais, durant les troubles religieux du XVI^e siècle, cette émigration fut plus considérable et ralentit l'essor de la sculpture en Belgique; l'apparition de Rubens lui donna un nouveau essor; ses premiers modèles furent les Français Duplessis (mort à Rome en 1632), de Bruxelles, Arnold Quellin (mort en 1668), d'Anvers, et son neveu. Les artistes qui suivirent, nombreux encore, eurent une importance moindre. Après 1830, une nouvelle période d'essor se manifesta dans les œuvres de Gailonnet, et Joseph Geefs, Simonis et Franklin. Elle s'est continuée avec J. Lambeau, Mueyrier, Vinçotte, de Lalain, de Vigne, etc.

— Musique. La musique a toujours été et est encore en grand honneur en Belgique. Pendant une période de deux siècles, de 1500 à 1850, les musiciens belges ont contribué à établir à l'étranger, où ils avaient un grand crédit, exercé une action sérieuse sur le développement général de l'art. Cette période commença avec Guillaume Dufay, né à Bruges le Hainaut (vers 1395), qui fut attaché à la chapelle de Bourgogne (1380), et termina à Bruxelles (1495) par un des plus grands maîtres de chapelle des ducs de Bourgogne. La musique, gracieuse et douce avec Dufay, prit un caractère plus ferme et plus complexe avec le Flamand Jean Ockeghem, qui fut maître de la chapelle des rois de France Charles VII, Louis XI et Charles VIII. La Belgique peut citer avec orgueil les noms des grands théoriciens tels que Jean Tinctor, et des compositeurs Josquin Desprez, Gambert, Willaert, Roland de Latrou ou Lassus, et beaucoup d'autres qui, avec ceux de France,

ou provoqués du grand renouveau musical des XV^e et XVI^e siècles. Après eux, l'art musical belge perdit son éclat; du XVII^e siècle, il n'y a guère à citer que l'organiste Henri Dumont, qui devint le maître de chapelle de Louis XIV, et dont une messe, devenue fameuse sous la désignation de « Messe de Dumont », se chante encore dans les églises de France.

Au XVIII^e siècle, deux musiciens belges, Grétry et Gossec, ont fait en France leur brillante carrière. De nos jours, deux compositeurs, Grisar et Linnbader, ont pris place dans le répertoire des théâtres français; deux maîtres, Fétis et Gevaert, successivement directeurs du conservatoire de Bruxelles, ont exercé une action puissante sur le développement de l'art musical belge; depuis plus d'un quart de siècle, il s'est formé toute une école de compositeurs distingués, parmi lesquels se trouvent Adolphe Sirey, Fétis et Gevaert, successivement directeurs du conservatoire de Bruxelles, de Liège, de Gand, d'Anvers, pour ne citer que ceux-là, sont arrivés et dirigés d'une façon supérieure, et produisent des artistes distingués.

Les virtuoses n'ont jamais manqué en Belgique. L'école de violon a toujours été l'une des plus belles de l'Europe, et il suffit de rappeler les noms de Wéry, d'Artot, de Gh. de Borcht, de Veytemps, de Léonard, d'Ysaie, etc. Servais et Batta pour le violoncelle, M^{rs} Pleyel pour le piano, Hasselmanns pour la harpe, d'ont pas encore une moindre renommée. Quant aux chanteurs, on peut citer : M^{rs} Marie Sasse, Gueynand, Artot, Marie Cabell; van Dyck, Sylva, etc. Ajoutons enfin que la littérature musicale est redevable à la Belgique, dans la personne de Fétis, de Van der Straeten, de Gevaert et de quelques autres, de travaux extrêmement remarquables et d'une importance exceptionnelle.

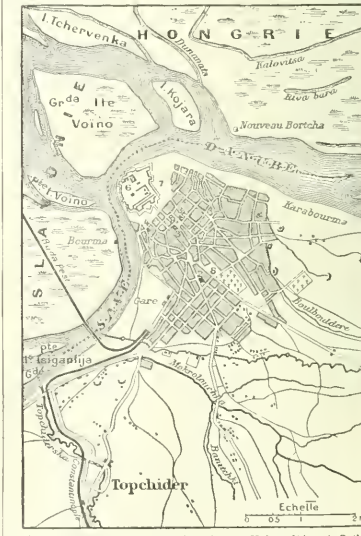
— Histoire. Carte de l'Institut cartographique militaire; *Annuaire statistique*, publié par le ministre de l'intérieur (Bruxelles, 1896) J.-C. Houzeau, *Essai d'une géographie phys.* de la Belgique (Bruxelles, 1854); A. Lancaester, *Histoire de Belgique* (Bruxelles, 1854); *Histoire de Belgique*, du Namur, etc. (Paris, 1815); *Patris belgica*, encyclopédie de toutes les connaissances relatives à la Belgique (Bruxelles, 1873-1875); parmi les monographies de cette encyclopédie : L. Vanderkinden, *Ethnologie*; Aug. Scheler, *Histoire des langues*; Ch. Potvin, *Littérature en langue française*; J. Stecher, *Littérature flamande*; Ch. Buis, *Architecture*; Em. Leclercq, *La Peinture*; G.-D. Jodé, *La Sculpture*; Ad. Sammel, *La Musique*.

BELGIQUE (GAULE) (en lat. *Gallia Belgica*), nom donné par César et par quelques auteurs antérieurs latin à toute la partie N.-E. de la Gaule, depuis la Seine jusqu'au Rhin; elle formait une des quatre grandes divisions de cette contrée. Conquis par César en 57 av. J.-C., elle forma une province dont la capitale était Reims. Plusieurs tribus germaniques s'y étant établies, on en dénombra, sous Auguste, le territoire le plus voisin du Rhin (le « *Belgae* » ou « *Belgarum* »). Le reste du territoire, sous Hoelclen et Constantin, forma deux provinces romaines, sous le nom de Belgique I^{re} et Belgique II^e.

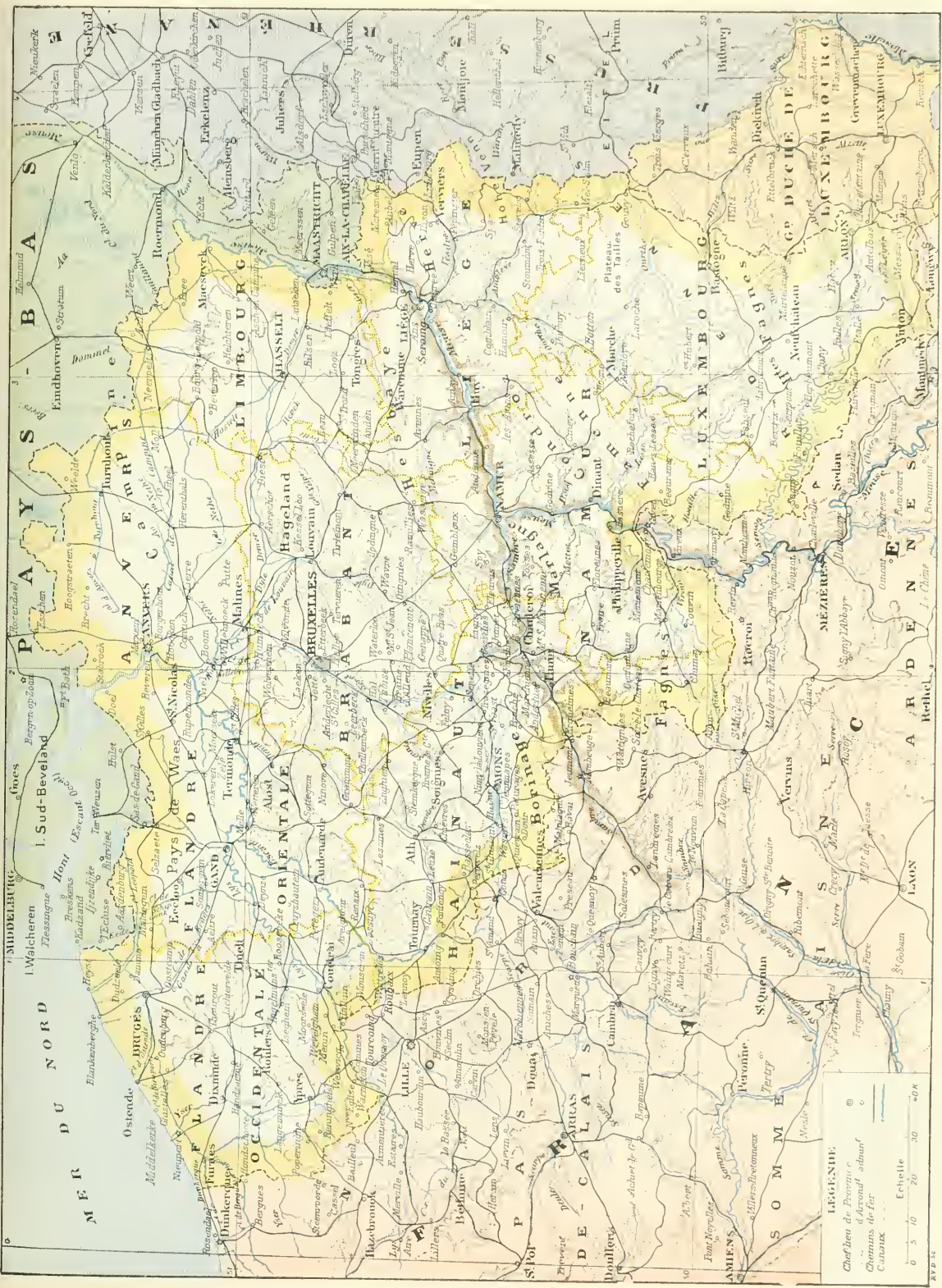
BELGODERE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrod. et à 43 kilom. de Calvi, près de la mer; 999 hab. Culture du mûrier. — Le cant. a 6 comm. et 3.804 hab.

BELGOROD ou BELHOROD (Belogradgrad), ville de la Russie d'Europe (gouvern. de Koursk) sur le Donetz; 22 800 hab. Arrière-chef-lieu de crain, fort en ébaux; culture maraichère. Cette ville, fondée probablement en 1593, est beaucoup à souffrir, au XVII^e et XVIII^e siècles, des invasions des Tartares. Depuis 1719, c'est le chef-lieu d'un district qui compte une population de 108,000 hab.

BELGRADE, ville (*Singidunum*), capit. du royaume de Serbie, au conf. de la Save et du Danube; 64,350 hab.; presque



Plan de Belgrade: 2. Palais-Royal. — 3. Université. — 4. Cathédrale de l'Église. — 5. Place Tépessy. — 6. Palais du Théâtre et statue du prince Michel.



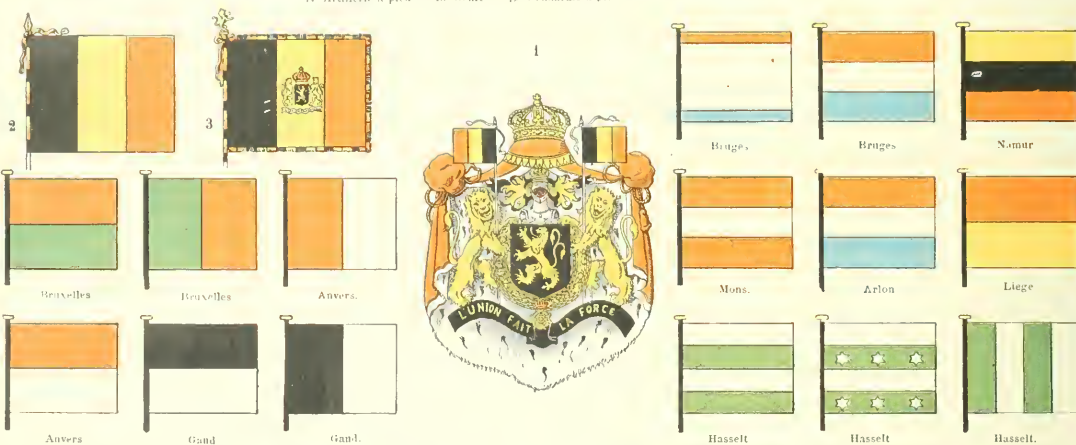
LEGENDE

● Chef-lieu de Province
 ○ d'arrondissement
 ◊ Châteaux de Par
 — Canaux de Par

Echelle
 0 5 10 20 30 40



1. Infanterie de ligne. — 2. Chasseur à pied (caporal). — 3. Grenadier. — 4. Carabonnier (tenue de campagne). — 5. Officier d'infanterie de ligne. — 6. Colonel d'infanterie. — 7. Officier de grenadiers. — 8. Officier de carabiniers. — 9. Général petite tenue. — 10. Officier d'artillerie à cheval. — 11. Artillerie de campagne. — 12. Artillerie à cheval. — 13. Trompette d'artillerie à cheval. — 14. Artillerie à pied. — 15. Génie. — 16. Gendarme à pied. — 17. Gendarme à cheval.



Armoiries du royaume de Belgique: 1 — Drapeau national; 2 — drapeau royal; 3 — Drapeaux des capitales des provinces.



1. Capitaine des lanciers (grande tenue). — 2. Officier des lanciers (petite tenue). — 3. Officier des guides (petite tenue). — 4. Officier des guides (grande tenue). — 5. Lancier. — 6. Officier des chasseurs à cheval. — 7. Chasseur à cheval. — 8. Lancier (petite tenue). — 9. Général (grande tenue). — 10. Capitaine d'état-major. — 11. Médecin. — 12. Officier des lanciers. — 13. Guide. — 14. Chasseur

BELIN - BELL

BELIN DE BALLU (Jacques-Nicolas), littérateur et hébraïsant... fut membre de l'Académie des inscriptions en 1817...

Bel Inconnu (Lé), par Renaud de Baijens, un des romans de la Table-Ronde qui ont eu le plus de réputation...

BÉLIER (rad. belir, pour bélier) v. n. S'accoupler, en parlant du héliot et de la brebis...

BELINES, ville de l'Australo-Hongrie (Hongrie (comitat de Termes)); 3,100 hab.

BÉLINGÈRE o. f. Un des noms vulgaires de l'aulobryon, corruption de melobryon. On dit aussi BERLINGÈRE.

BÉLIURE ou BELINURUS (Bel, russ - orthographe vicieuse pour belonurus, du gr. beloné, aiguille, et oura, queue) a. m. Genre de crustacés xiphosures, renfermant des formes éciatées dissimilées des limules...

Béliure.



Béliote (rad. de moiété).

BÉLIONOTE (du gr. belion, dard, et notos, dos) a. m. Genre d'insectes coléoptères scierrocoris, famille des buprestides, renfermant de très beaux buprestes des régions tropicales de l'Ancien monde.

BÉLIONOTE. Les Béliotes, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont de taille moyenne; leurs élytres sont largement carénés...

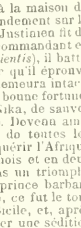
BÉLIOPHORE (du gr. belios, dard, et phoros, qui porte) a. m. Genre d'insectes coléoptères scierrocoris, famille des élatéridés, renfermant des tinnins africains, dont les deux espèces connues habitent le Cap et l'Inde...

BÉLIS (iss - du gr. belos, dard) a. m. Bot. NYS. de CUNINGHAM.

BÉLISAIRE a. m. Nom propre, devenu commun, qui sert à désigner un pauvre aveugle, ayant quelque chose de noble, de distingué dans les manières.

BÉLISAIRE, général byzantin du VI^e siècle, né vers 493, mort en 565. D'origine thrace comme Justinien, attaché de confiance à la maison du jeune empereur, il exerça en 528 un commandement sur la frontière de Perse...

Béliophore (rad. d'un tiers).



parfois médiocre. Il eut trop de complaisance pour sa femme Antonine, et subit trop son influence; pour menager ou retabir sa faveur, il se fit parfois trop humble et servile devant Justinien et Theodora...

Bélisaire, tragédie de Rotrou (1613). Cette pièce renferme trop d'éléments romanesques, parmi lesquels surtout quelques rares notions historiques...

Bélisaire, opéra en trois actes, paroles de d'Antilly, musique posthume de Philiidor, représenté au théâtre Favart le 10 octobre 1796. Le livret était tiré du roman alors fameux que Marmontel publia en 1767...

Bélisaire (Bélisario), opéra en trois actes, paroles de Caccagnano, musique de Donizetti, représenté à Venise le 4 février 1836. Les meilleurs morceaux sont le grand air de soprano du premier acte, le duo d'Irene et de Bélisaire au second, et au troisième le duo pour ténor et basse.

Bélisaire demandant l'aumône. Les tableaux les plus connus qui représentent ce sujet sont ceux de van Dyck, de Carracci, de Salvator Rosa, au palais Doria, à Rome, et dans la collection Townshend, en Angleterre; de David, au Louvre, gravé par Aut.-Alex. Morel et par Gauchard; de François Gérard, dans la collection Leuchtenberg, à Munich, etc.

Bélisaire, général byzantin du VI^e siècle, né vers 493, mort en 565. D'origine thrace comme Justinien, attaché de confiance à la maison du jeune empereur, il exerça en 528 un commandement sur la frontière de Perse...



Bélisaire, d'après Gérard.

Bélisaire, roman, paroles le Niponacisme Lemercier, musique de Garat. Cette romance fut un des engagements musicaux du temps du Directoire. Les pauvres dignes de Lemercier, la pureté des idées, ne sont pas rimées de l'auteur de l'Agneumon, de Charles V et de Pinto. Heuressement pour le poète, Garat couvrit de son art ces strophes indigentes.

Bélisaire, général byzantin du VI^e siècle, né vers 493, mort en 565. D'origine thrace comme Justinien, attaché de confiance à la maison du jeune empereur, il exerça en 528 un commandement sur la frontière de Perse...

Musical score for the song 'Un jeune en fant, un casse en main, Ai-lait qué-tant pour l'in-di-gen-ce' with lyrics and musical notation.

Je tiens le casse du guerrier Effrit du Got et du Vandale. Il fut, dit-on, sans bouclier Il fut, dit-on, sans cuirasse...

L'Infortuné pour qui ma voix S'élève seule et vous supplie. Après son char traîné par les bœufs De l'Afrique et d'Italie...

BÉLISANE, planète télescopique, n^o 178, découverte par Palisa, le 6 nov. 1877.

BÉLISE, personnage des Femmes savantes, comédie de Molière. V. PHILAMINTE.

BÉLITARAS, roi d'Assyrie, qui aurait occupé le trône de 1020 à 1010 av. J.-C., d'après la légende grecque. Introuvable dans les annales de l'Égypte, il se trouve dans la tradition de l'Égypte, à la suite de laquelle le roi légitime cohabita avec le palais, à la suite de laquelle le roi légitime aurait été remplacé par son ancien serviteur. Les inscriptions assyro-chalédiennes o. ont pas confirmé ces faits.

BÉLITRE (étym. dont. — Les pelerins de la confrérie de Saint-Jacques, à Pontoise, avaient primitivement le titre de bélistres, et les quatre ordres mendiants s'appelaient les quatre ordres de bélistres) a. m. Gueux, mendiant (Vioux). Par ext. Misérable, homme de rien, cuistre, ignorant: Allez, bélistre de pédon! (Mol.).

BÉLITHER v. n. Autref., Mendier, vagabonder. (Vioux). BÉLITHERE (rad. bilitre) a. f. Autref., Gueuseserie, métier de mendiant, de fauçant. (Vioux).

BELKA, ville de la Turquie d'Asie (Palestine), sur le plateau de Belka, s'étendant à l'E. du Jourdain et de la mer Morte; 4,000 hab. Beaux jardins. Ville importante au temps des croisades.

BELL (Jean-Adam SCHALL DE), astronome et orientaliste, né à Cologne en 1591, mort en 1666. Jésuite et missionnaire en Chine, il fut chargé par l'empereur de recueillir et d'ordonner les sciences chinoises, et fut l'auteur de nombreuses dissertations en langue chinoise, et employa son crédit à la propagation du christianisme.

BELL (Benjamin), célèbre chirurgien anglais, né à Edinbourg, mort au commencement du XIX^e siècle, étudia la médecine dans sa ville natale, sous le fameux Monro, et d'après dans le collège de chirurgie de Saint-André, où il fut nommé professeur de chirurgie. Ses ouvrages, longtemps regardés comme classiques, sont intitulés: a Treatise on the theory and management of Ulcers (1778), traduit en français par Pasquillon et par Adet et Lamour; System of Surgery (1783-1801), traduit par Deschamps; un Traité de la dissection (trad. par P. Provost 1804); etc.

BELL (André), le propagateur de la méthode dite d'Enseignement mutuel, né à Saint-André (Ecosse) en 1753, mort en 1832. Ministre de l'Eglise anglicane, il devint directeur d'une école d'orphelins dans les Indes, à Egmore, près de Madras, et eut l'idée de faire instruire les élèves, moins avancés par ceux qui sont davantage, d'après une méthode en usage dans les écoles indiennes. De retour en Angleterre, il publia: Expérience sur l'éducation, faite à l'école des garçons, à Madras (1787), et ses Instructions pour la direction des écoles, selon son système de méthode, en 1791. Ses ouvrages, remarqués, mais un quaker, José Lancaster, ayant établi dans un faubourg de Londres une école de pauvres qui il dirigea d'après la méthode de Bell, celui-ci fut chargé, en 1807, d'appliquer son système dans les écoles anglaises. En 1810, il fut nommé directeur de Westminster, après avoir légué une fortune de 3 millions aux établissements publics d'instruction et de charité.

BELL (John), chirurgien et anatomiste, né à Edinbourg en 1763, mort à Rome en 1820. Il parcourut le nord de l'Europe, notamment la Russie, puis le revint dans la Grande-Bretagne, où il professa, avec le plus grand succès, la chirurgie et les accouchements. John Bell a publié en anglais plusieurs ouvrages importants: Anatomie du corps humain (Londres, 1793-1802); Discours sur la nature et la guérison des blessures (Edinbourg, 1792-1795); Principes de chirurgie (1801); Observations faites à l'occasion d'un anévrysme de l'aorte, en 1803. Bell a fait paraître, en outre, divers recueils de planches sur les os, les muscles, les articulations, les nerfs, etc., qui sont dessinés et gravés par lui-même.

BELL (Charles), physiologiste, frère du précédent, né en 1774 à Edinbourg, mort en 1842 près de Worcester. Après la mort de son père, pauvre médecin, professeur de chimie, il fut obligé de se consacrer à l'enseignement. Le second de ses frères, John Bell, professeur de chirurgie à Edinbourg, l'initia aux études anatomiques. À trente ans (1804), il vint à Londres, où il eut pendant longtemps à subir la pauvreté et l'isolement. En 1805, il fut appelé à l'Anatomie de l'Université de Göttinge.

En 1811, Charles Bell se décida à imprimer son Esquisse d'une nouvelle anatomie du cerveau, qui contenait une découverte capitale, mais dont il n'était point encore sûr; il ne voulut distribuer son livre que parmi ses amis et ses confrères. L'indifférence d'un public choisi lui parut une condamnation décisive. Il se maria et acheta une part de propriété dans une école particulière d'enseignement médical, l'École luthérienne de Whitehall street. Les administrateurs de grand hôpital de Westminster le nommèrent chirurgien de cet hôpital, et il sembla ne plus s'en livrer qu'à la pratique et à l'enseignement. Cependant, il se préparait à fortifier sa découverte méconnue par des expériences physiologiques. La campagne de 1815 lui fournit l'occasion d'acquiescer à l'usage de la poudre dans les plaies d'armes à feu. Il quitta Londres pour aller faire de la chirurgie militaire à Waterloo. Il revint bientôt à la science physiologique. Quand le mémoire Sur les nerfs parut, en 1821, dans les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres, fut un événement. On se occupa, mais pour en diminuer l'importance ou pour lui en disputer l'honneur. Ch. Bell n'était pas fait pour la lutte; il résolut de retourner dans son pays natal. En 1822, il fut nommé professeur de médecine à l'Université de Glasgow, où il fut nommé professeur de médecine. Quelques années après, il se rendit en Italie en traversant la France. Il préparait une troisième édition de son Anatomie expressive, et c'est à Rome, en présence de chefs de l'école de la sculpture et de la peinture, qu'il voulut mettre la dernière main. Il mourut subitement peu de temps après son retour.

La distinction, dans les nerfs, de conducteurs distincts pour le mouvement et le sentiment, telle est la découverte de Bell. Il fallut qu'il établit qu'il y avait des nerfs exclusivement moteurs; qu'en disséquant les nerfs de la face, il vit que les filets du facial allaient presque tous dans les muscles, et que les filets de la cinquième paire allaient à la peau; il supposa que le nerf facial était moteur et le trigèmine sensitif; l'électricité lui donna raison et le confirma. Mais quelques organes semblaient n'avoir qu'un nerf; par une dissection plus soignée, il reconnut qu'ils partaient de deux racines et se composaient de deux filets distincts. Une de ces deux racines, la racine posté-

rière, avait sur son trajet un ganglion, caractère qui la faisait ressembler au nerf sensitif de la face, au trijumeau. Le cordon postérieur était sensible comme le trijumeau, tandis que le racine antérieure était motrice comme le facial, et que facial et trijumeau réunis représentaient un nerf spinal des deux paires, au lieu d'être reliés dans une même gaine, couraient chacun à part et venaient à la surface du visage. Il se convenait, par l'expérience, que la racine antérieure était exclusivement motrice, comme il l'avait induit de l'analogie anatomique; et s'ensuivait que la racine postérieure devait être le conducteur de la sensation. La détermination directe de la fonction sensitive de la racine postérieure n'ou fut pas faite par Ch. Bell, mais par Magendie.

Parmi les autres ouvrages de Bell, il faut citer : *Essai sur les forces qui concourent à la circulation du sang* (1819); *Système nerveux du corps humain* (1830); *Traité sur le crime* (1834).

BELL (Pari), mécanicien anglais, né à Torpichen en 1771, mort en 1840. Il est le premier qui, en Europe, appliqua la vapeur à la navigation. C'est en 1812 qu'il construisit son premier bateau à vapeur et l'essaya avec succès. Fulton avait, il est vrai, en 1807, navigué sur l'Indison avec un bateau à vapeur.

BELL (Thomas), naturaliste et médecin anglais, né à Belfast en 1753, mort en 1820. Il fut secrétaire de la *Journal de zoologie* ; recueillit importantes collections de son fondateur, et a donné une *Histoire des reptiles de l'Angleterre* (1829); une *Monographie des testudinées* (1833); une *Histoire des quadrupèdes d'Angleterre* (1836); une *Gaologie de l'Angleterre* (1841). Il fut professeur de zoologie au Collège du roi, et membre de la société royale de Londres.

BELL (Robert), publiciste et littérateur anglais, né à Cork (Irlande) en 1800, mort à Londres en 1867. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et revues, et publié une *Histoire de Russie* et les *Vies des poètes anglais* (dans l'*Encyclopédie de Larousse*) ; les *Scènes volées de l'histoire de la marine anglaise* (de Southey), et de l'*histoire d'Angleterre* (de Mackintosh); une *Vie de George Canning* (1846); quelques romans : *l'Échelle d'or* (1850); *Souvenirs de la guerre civile* (1849); *Les Espions de la guerre à travers la France*, la *Bellevue* et la *Bellevue*. Il a aussi fait représenter des pièces qui ont eu du succès; entre autres, le *Marriage*, comédie jouée à Londres en 1842, *les Mères* et *les Filles*, etc.

BELL (John), statuaire anglais, né à Norfolk en 1811. Ses plus belles œuvres sont le *Berger tirant sur un aigle* (1840) et le *Baptême de la fontaine de la Vierge*, *Omphale se moquant d'Hercule*, *Andromède*, la *Science armée*, *Jeune fille à la fontaine*, *Psyché enlevée par Zéphire*, *Psyché et un cygne*, *Saint Jean-Baptiste*, *Un enfant* (1845), acquis par la reine Victoria; *Lord Falkland* (1847), pour le prince de Galles. Il a été nommé membre de la commission au Parlement; un monument élevé à Woolwich, à la mémoire des soldats morts en Crimée (1860); une statue du comte Clarendon au Foreign Office, etc. Cot artiste, qui unit à un sens poétique remarquable une libre fantaisie, a aussi publié quelques écrits relatifs aux arts.

BELL (Alexander Graham), physicien, électricien américain, né à Edimbourg en 1815. Il fit ses études dans la ville natale, et ensuite au Allemagne; à l'Université de Wurzburg, où il prit ses degrés de docteur en philosophie. Après un séjour de quelques années au Canada, il alla à États-Unis. Il eut déjà concouru dans le monde scientifique, comme un des plus célèbres des sondeurs des instruments, lorsque ses mémorables découvertes et inventions électriques lui apportèrent gloire et fortune. La première en date, parmi les grandes inventions de Bell, a été le télégraphe sans fil, qui avait éprouvé une sourde-muette, et est en cherchant à la guérir il découvrit ce merveilleux appareil, la priorité de cette invention a été cependant contestée par Gray, qui fit assembler par la Cour supérieure des États-Unis, en 1888, le brevet de Bell pris en 1876, en vue d'un procès qui eut lieu en 1890.

Il fut élu membre de l'Académie des sciences de Londres, et dans un autre adressé à l'Académie des sciences de Paris. Bell a fait savoir que des lames d'or, d'argent, de caoutchouc, de bois, et d'un grand nombre d'autres substances ont été employées par lui, mais qu'elles sont frappées par des vibrations lumineuses intermittentes. Il faut citer encore, parmi les ingénieux appareils inventés par Bell, la *balance d'induction*. En outre, Bell a publié un grand nombre de brochures et d'articles sur l'éducation et l'enseignement des sourds-muets. Il est, nous citons le mémoire adressé à l'Académie des sciences de Paris, en 1881, sur les caractères offerts par la parole, chez les sourds-muets auxquels on a appris à articuler des sons.

BELLA, ville d'Italie (Basilicate [prev. de Potenza]); 5,600 hab.

BELLA (Giano DELLA), gentilhomme florentin, de l'illustre famille des BELLA, qui mourut au XI^e siècle, renommé pour la noblesse de la révolte qu'il fit. En 1290, étant prieur, il souleva le peuple et établit un gouvernement démocratique. Mais, trahi par les corporations des notaires et des bouchers, dont il voulait réprimer les abus, il fut qnt Florence (1294), et mourut en 1307.

BELLA (Stefano DELLA), célèbre graveur italien, né à Florence en 1810, mort en 1869. Il est le fils du sculpteur Francesco Bella, et se forma sous la direction de Costa-Gallina. Il est surtout connu par les plans du siège d'Arras, du siège de Saint-Omer, du siège de La Rochelle, et divers autres épisodes militaires du règne de Louis XIII. On se plaît à apprécier dans ses planches la finesse et la légèreté de la pointe, l'esprit et le goût de sa touche, d'une rare distinction.

BELLA (Auguste), agronome français, né à Strasbourg en 1777, mort en 1856. Après avoir fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, Belli prit sa retraite en 1804, et se livra à l'agriculture. Il fut appelé à Paris par la nécessité d'une instruction à fois théorique et pratique pour les jeunes cultivateurs, il fonda en 1827, avec l'ingénieur Polonceau, une Société agronomique pour la transformation du domaine royal de Grignon en école d'agriculture. Ses écrits et sa haute tenue morale. Sous le règne de Belli, l'École de Grignon devint bientôt un établissement de premier ordre, dont le nom est devenu inséparable de celui de son fondateur. Belli a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*.

son fondateur. Belli a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*.

BELLAC, ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne, à 37 kilom. de Limoges; 4,771 hab. (*Bellaquis*, *nies* ou *Bellacons*, *ones*). Ch. de for. Etat. Tribunal de première instance et justice de paix. Fortifications, arsenaux, dépôts, couvertures, chapeaux, tanneries, fonderies, constructions de machines agricoles. Commerce de bois, vins, châtaignes. Bellac a été la capitale de la Basses-Pyrenees de 1815 et 1819. — Varr. comprend 8 cant., 65 comm., 83,576 hab., le cant. a 6,600 et 11,263 hab.

BELLACATO (Louis), médecin italien, né à Padoue en 1501, mort en 1565. Il professa la médecine à l'université de sa ville natale, et à la suite de ses ouvrages : *Consultationes aliquor pro viris affectibus* (Bâle, 1583); *Consultationes* (Bâle, 1587); *Lectiones medicæ præticiæ* (Ulm, 1676).

BELLADONE (de l'ital. *Bella, bello, et donna, dama*) n. f. Plante de la famille des solanacées, appartenant au genre *Atropa*, connue par ses propriétés vénéneuses et son emploi en médecine. Elle est de la Belladone sans impurification. Elle a l'espèce d'amaryllis à fleurs roses, cultivée dans les jardins. (On écrit aussi BELLADONNE.)

— ENCYCL. La belladone est une plante commune dans les pays chauds et tempérés; elle croît sur les montagnes, dans les vallées, au bord des haies, des murs, dans les décombres et les taillis. Considérée par quelques auteurs comme un poison des plus violents, elle a été appelée *solanum fœcosum* par Linnaeus et Dioscoride; elle n'a été connue que sous le nom de *strychnos nuxica*, d'où est venue l'expression de *strychnomanie*, employée pour désigner l'empoisonnement produit par la belladone. C'est une plante vivace, herbacée, dont la tige peut atteindre 1^m 50, ses feuilles, alternes, ovales, longues, épaisses, sont d'un vert foncé et souvent inégales; les fleurs, grandes, solitaires, pendantes, sont jaunes par le dessous et blanches par le dessus; elles ont un corolle d'un rouge brunâtre, gamopétale, en forme de cloche, dont le limbe offre cinq divisions très-étroites et profondes. Ces fleurs ne paraissent qu'à la fin de juin, en juillet et au commencement d'août. Le fruit est une baie globuleuse, un peu aplatie, marquée d'un léger sillon, indiquant la place de la cloïsole intérieure, d'une couleur d'orange verte, puis rouge, et enfin noire. Ces baies, dont la saveur est douceâtre, offrent de la ressemblance avec les cerises. Les sacs des baies contiennent des fruits solitaires, rouges.

— Arts. La belladone peut être utilisée dans les arts. Ses fruits, cueillis avant leur complète maturité, produisent une très belle couleur verte, employée surtout par les peintres en miniature. L'eau distillée, et même le suc de ses feuilles, étaient employés autrefois comme cosmétiques par les dames italiennes; le fruit donnait une espèce de fard dont on se servait pour relever les teintes rosées du visage. C'est même de ce dernier emploi que lui vient son nom de belladone.

— Médecine. Toutes les parties de la belladone sont employées ou thérapeutiques. Les préparations officinales sont : la *poudre* de cette plante (racines ou feuilles); l'*extraît*, avec un suc clarifié; l'*extraît aqueux*, la *teinture alcoolique*, la *teinture éthérée*, et la *teinture astringente*. On préfère généralement aujourd'hui les préparations d'atropine, surtout en ophtalmologie. Les propriétés médicinales de la belladone sont celles de l'atropine.

— Toxicol. Toutes les parties de la belladone contiennent un poison violent, l'atropine. (V. ce mot.) La baie surtout est dangereuse, à cause de ses dehors engageants. Quatre ou cinq baies suffisent pour amener la mort chez un adulte. Dans l'empoisonnement par la belladone, comme par l'atropine, la dilatation et l'immobilité des pupilles, la sécheresse de la gorge, le délire, le délirium tremens, le délire comme les symptômes les plus constants et les plus caractéristiques. Les soins à donner ont été indiqués au mot ATROPINE.

BELLADONNE ou **BELLADONNE** (do-ri), ÉE adj. Qui est de la nature de la belladone.

BELLADONNE o. f. Substance alcaline cristallisable, qu'on peut extraire des feuilles et des tiges de la belladone.

— ENCYCL. Cet alcaloïde fut découvert par Krant, qui le retour de l'atropine commerciale; il constitue la partie insoluble de l'atropine dans l'eau de baryte bouillante. Merling l'obtint en traitant les résidus incristallisables résultant de la préparation du sulfate d'atropine par la baryte. Après purification et dessiccation à 110°, elle est un solide cristallin, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; Merling lui attribue la formule C¹²H¹⁷AO²; elle forme des chloroplatinates et des chlorures. La belladonne brune du commerce est un mélange d'atropine et de belladone; on isole ce dernier par ébullition avec de l'eau de baryte; l'atropine décomposée se dissout, tandis que la belladonne reste libre. La belladonne est doublée en présence d'alcool par l'eau de baryte en ébullition; si se forme de la tropine et des acides tropiques; si l'atropine est résine, du reste, assez d'incertitude sur cet alcaloïde et ses composés; l'atropine de la belladone, l'hyoscyamine de la jusquiame, la datrine du *datura stramonium*, etc. La quantité de belladonne qui se trouve dans les feuilles sèches de la belladone varie, d'après Colchert, entre 0,01 et 0,4 p. 100.

BELLACATA (Auge-Anton), médecin italien, né à Milan en 1778, mort en 1830. Il fut professeur de médecine, il reprit plus tard son premier état. Parmi ses écrits,

on cite surtout: *Entretien sur les malheurs de la médecine* (Milan, 1733); et deux *Lettres philosophiques* (1740), dans lesquelles il parle d'une sorte de flume épidémique qui régna en Europe en 1740.

BELLAGGIO, bourg d'Italie (Lombardie, prov. de Côme), à dix-huit kilomètres du promontoire qui divise le lac de Côme en deux branches de 3,400. Boies, arboriculture. Aux environs, nombreuses et riches villas. De la pointe du terre en forme de triangle sur laquelle se trouve Bellaggio, vue magnifique.

BELLAIRE, Village des États-Unis (Ohio), sur l'Ohio; 10,000 hab. Hants fourneaux, clouteries, vitres, etc.

BELLAIZE (Hughes-François-Régis de), évêque de Saint-Vienne, né en 1732, mort en 1798. Après refusé de prêter le serment exigé par la Convention civile du clergé, il fut jeté en prison, et la mort seule de Robespierre l'empêcha de porter sa tête sur l'échafaud. Ce fut lui qui convertit Laharpe, par ses conversations qui eurent ensemble dans la prison où ils étaient détenus l'un et l'autre.

BELLYAM (Anne-Georgette), célèbre tragédienne anglaise née à Fingal en 1751, morte en 1788. Grâce au charme de sa voix, à sa belle tenue et à sa beauté, elle acquit une brillante réputation en jouant sur le théâtre de Covent-Garden. Vers la fin de sa vie, se trouvant sans ressources, elle fit paraître, sous le titre de *Anna Bellamy*, un ouvrage intitulé *the life of Anna Bellamy* (Londres, 1785), d'intéressants mémoires, dus, croit-on, à Bicknell. Ils ont été traduits en français par Bonoit et Delamaré (1799).

BELLYAM (Jacques), poète hollandais, né à Fleissingue en 1757, mort en 1786, composa des chants patriotiques, de gracieux vers d'amour, qui lui assurèrent un des premiers succès parmi les poètes de la Hollande. Ses premiers essais, intitulés *Chants patriotiques* et *Œuvres de son jeunesse*, parurent sous le pseudonyme de ZELANUS (1782), puis sous son vrai nom (1790). Une édition de ses œuvres fut publiée dans cette dernière ville, en 1816.

BELLYAM (Edouard), écrivain américain, né à Chicopee Falls (Massachusetts) en 1850, mort en 1898. Journaliste et romancier, il a écrit plusieurs romans, dont *the Springfield Venus*, et s'est fait connaître par des ouvrages et des romans, notamment : *Sic parit* (1878); *le Progre du Dr Heidenhoff* (1880); *la Surar de Miss Ludington* (1884), et *Looking backward* (1888), où il décrit la société future d'après un brouillon projeté. Ce roman utopique, qui a eu un succès énorme, a été traduit en français sous le titre de *Cent ans après et de Seul de son siècle*.

BELLAN a. m. Bot. Syn. de PIMPENELLE ÉPINEUSE (*poterium spinosum*).

BELLANG (*link*) n. m. Nom donné autrefois au cornet à jouer aux dés.

BELLANGE (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy en 1594, mort dans la même ville en 1638; élève de Claude Meriet et de Simon Vouet. Il alla se perfectionner à Rome, et revint ensuite se fixer dans sa patrie natale. Il est peu connu comme peintre, mais ses œuvres sont recherchées. C'est un maniériste, mais plein d'esprit et d'effet. — Un autre artiste du même nom, THÉOPHILE BELLANGE, fut son contemporain, et probablement son frère. Il est sans doute le même.

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte), peintre français, né et mort à Paris (1800-1860). Il se forma sous la direction de Gros, et exposa, pour son début, au Salon de 1822, la *Bataille de la Moskova*, et trois petites scènes militaires : une *Haute*, un *Bivouac*, un *Bataillon de blessés*. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1847. Il fut nommé directeur des victoires de la République et de l'Empire. Sans avoir la valeur de Vernet ou de Charlet, Bellangé possédait un talent net, vif, spirituel, et en somme éminemment français. Il excellait à retracer les détails des batailles, les particularités anecdotiques de la guerre. Il mettait en action les bulletins militaires. Au point de vue de l'exécution, ses tableaux ont peu de variété et d'éclat; mais ils ont d'une peinture légère, facile, et éminemment spirituelle. Peu d'artistes de notre époque ont produit autant que Bellangé. Il a envoyé aux expositions plus de cent vingt toiles, dont plusieurs d'une grande dimension. Les plus remarquables sont : *le Retour de l'île d'Elbe* (1834); *la Bataille de Eylau* (1836); *la Bataille de Wagram* (1837); *la Bataille de Leno* (1838); *la Bataille d'Altenkirchen* (1839); *la Bataille d'Hondschoote* (1840); *l'Attaque de Temish-Mouzaria* (1841); *le Combat devant La Corogne* (1843); *la Bataille d'Ocana* (1844), qui figurent, avec sept autres tableaux de Bellangé, dans les galeries historiques de Versailles. D'autres tableaux de lui sont en province ou à l'étranger. Les guerres du second Empire lui ont encore fourni des toiles heureuses : *Metakoff* (1859), *Solferino*, *l'Alma*, etc. L'année même de sa mort, il donna son nom à un drapeau commandé par Napoléon : *La garde meurt* (1865). Bellangé a aussi beaucoup gravé en lithographie, comme Charlet. — Son fils, Eugène Bellangé, né en 1837 à Rouen, élève de son père, a travaillé dans le même genre que lui, mais à plus petite échelle. Son talent est agréablement



Bellangé

BELLANGER, ingénieur français, né à Valenciennes en 1790, mort en 1874. Élève de l'École polytechnique, il devint plus tard professeur de mécanique à l'École centrale, et rendit de grands services par son enseignement de la physique pratique et scientifique. En 1846, il enseigna la mécanique appliquée à l'École des ponts et chaussées, puis il devint professeur à l'École polytechnique. Bellanger a publié des ouvrages importants, entre autres : *Essai sur le mouvement des eaux courantes*; *Cours de mécanique appliquée* et *Traité de géométrie analytique*.

BELLANI (Agoe), physicien et chimiste italien, né à Messine en 1792, mort en 1870. On lui doit un mémoire intéressant sur l'*Zaxanen* de l'*dilatation de l'eau*

et des autres liquides (1809). En outre, il est l'auteur de divers travaux importants sur le *pliosphore* (1813-1814), sur l'*Acide U* (1813), sur le *mirrose* (1823), la *platine* (1824), etc. Il est l'inventeur du baromètre-thermomètre pour les lieux inaccessibles (1811), du baromètre à maximum et à minimum, et d'un instrument fort simple destiné à déterminer les faibles différences de niveau (1836). Bellani a perfectionné l'*autoclavante*, inventé par Lavoisier (1780), et a découvert l'*hydrogène pur* (1835) et le *ressin* (1836). Le *collecteur de Calabre*, *Véronique universel* et *Cythere*. Dans son *Mémoire sur le grêle*, il a recueilli les idées de Volta sur les causes de la grêle. De 1831 à 1835, il publia de très nombreux mémoires sur la météorologie, et écrivit, de 1811 à 1817, sur les fonctions des racines des plantes, sur les bois, sur l'art de filer le ver, et surtout sur les vers à soie. Dès 1836, il avait publié un ouvrage sur la *Durée indéfinie de la vie des animaux*, avec un appendice sur la *Longévité des plantes*. On a aussi de lui un ouvrage sur la couronne de fer du royaume d'Italie, comme monument artistique, historique et sacré (1819).

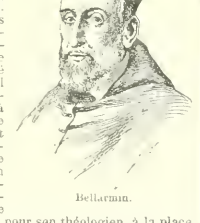
BELLANO, ville d'Italie (Lombardie (prov. de Côme)), sur le lac de Côme; 3,300 hab. Autrefois résidence des archevêques de Milan. Manufactures de soie. ANS environ, cascade de la Paverna, qui se jette dans le lac. — Patrie du poète Tommaso Grossi.

Belleque matribus detestata (Et les guerres dont les neiges ont horreur), vers de Horace *Viv. l'v, ode l'v*, qui se passe de commentaires et que l'on peut rappeler toutes les fois que l'on parle de la guerre.

BELLARDI (Charles-Louis), médecin et naturaliste italien, né à Gaglianico (Péninsule) en 1741, mort en 1823. Collaborateur d'Albrici dans la *Flore néo-paléontologique*, ouvrage devenu classique. Bellardi a publié, en latin et en italien, plusieurs écrits sur des sujets d'histoire naturelle.

BELLARDIE n. f. Bot. Syn. de MEROISÈRE.

BELLARMIN (Robert), controversiste, théologien et cardinal italien, né en 1542 à Montepulciano (Toscane), mort en 1621. Il était neveu de Marcel II qui sur sa mère (Synthia Cervin, sœur de Clément VIII) fut élu pape en 1555. Le Jesus en 1620, il professa à Florence, à Mondovì, à Padoue, où il compléta ses études théologiques, puis fut envoyé par ses supérieurs à Louvain (1592). Il se vit contre les soixante-dix-neuf propositions de Baïus, condamnées par le pape. Rappelé à Rome, après s'être démis de sa cure, il fut par la suite évêque de Bracciano (1593), de Civivita (1598), de qualité de théologien au concile, entré dans la Compagnie de Jésus, il fut élu saint-siège, à Cajetan, légat du saint-siège. Il était encore à Paris lors du blocus de cette ville, et il y demeura tout le temps du siège. En 1600, sous le pape Grégoire XIV, successeur de Sixte V, appela Bellarmin à faire partie des congrégations établies pour la révision de la Bible, à la section de la Vulgate. Le pape Clément VIII le prit pour son théologien, à la place du cardinal Turriz, qui lui conféra les titres de consultant du saint-office, d'examinateur des évêques, et enfin le créa cardinal (1598), à la crainte d'augmenter la puissance des jésuites empêcha seule son élévation comme pape à la mort de Clément VIII. Vers la fin de sa vie, il se retira, pour y mourir, dans un noviciat de son ordre.



Bellarmin.

Bellarmin fut le plus grand docteur des siècles passés et le plus grand controversiste de son siècle. On a de lui de nombreux ouvrages, le plus important est le corps de controverse intitulé : *Disputationes de controversiis fidei christianæ* (1613). Parmi ses autres écrits, nous citerons ses *traités de sermons*, et *de l'office des évêques* ; *de l'ascension monts in Deum*, etc. — Son ouvrage a été traduit en français. Les œuvres de Bellarmin ont été publiées à Cologne (1617).

BELLART (Nicolas-François DE), magistrat, né à Paris en 1761, mort en 1826. Avocat au parlement des 1786, il s'était fait tout particulièrement remarquer par son éloquence à Louis XV de le prendre pour défenseur. Sous la République, il se conduisit de manière à laisser croire à ses sentiments républicains, mais, sous l'Empire, il ne négocia aucune occasion d'écarter Napoléon du pouvoir. Sous le premier Empire, il fut élu député au conseil national, il se fit connaître par son éloquence, et fut nommé procureur général à la cour de cassation, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort, il y déploya son talent habituel, mais aussi une rigueur excessive, notamment dans le procès du maréchal Ney. Député de 1815 à 1821, Bellart soutint toutes les lois de répression, tout en restant, à Clugny, en no rôle assez effacé. Outre un grand nombre de plaquettes, de mémoires, de discours qui ont été recueillis dans ses *Œuvres complètes* (1827-1828), on lui a donné un *Essai sur la beauté de la vie, ou de l'énergie dans ses rapports avec l'humanité*, et de plusieurs autres, et particulièrement *de l'art et de la science*.

BELLARY, ville de Haïti anglaise (présidence de Madras) ; ch. L. de l'estr. 7, 550 hab. Centre administratif, militaire important. — Le district du même nom a 737,000 hab.

BELLAS, ville du Portugal (prov. d'Éstrémadure); 2,350 hab. Soutre ferrugineuse; château royal.

BELLÈRE (*bel-lit*) — de *bel*, beau, avec le termin. *perre*, pierre. n. m. Personne qui a un faux air de beauté, ou un mauvais air de visage. — Adjectif, ou encore des prétentions à la beauté : *UNE BELLETÈRE*.

BELLÈRE — Adjectif, ou encore des prétentions à la beauté : *UNE BELLETÈRE*.

BELLATRIZ (*bellis*) — mot lat. signif. guerrière n. f. Etrole rouge-centre de grande grandeur, marquée dans les catalogues, et située dans l'équale occidentale d'Orion.

BELLATRIX (*bellis*) — un lat. *bellatrix*, guerrière n. f. Genre d'oiseaux passeraces téoméristes, famille des tro-

chidiés, renfermant des colibris à colerette moyenne, à grande huppe.

BELLATRE, l'espèce type du genre *bellatrix reginæ*, est vert bronze, avec une bande blanche sur le dos; la colerette est émeraude et rouge, la huppe rousse. Elle est très abondante en Amérique du Sud.

BELLA-VISTA, ville et port fluvial de la république Argentine, prov. de Corrientes, sur le rio de Paraná; 8,000 hab. Fondée en 1825. À 61 kilom. au S.-O. de la ville, ruines du village de *Garzas*, ancienne colonie d'Indiens Aliquis, fondée en 1770 et abandonnée en 1828.

BELLAVITIS (comte GIUSTO), mathématicien italien, né à Bassano (Vénétie) en 1802. Très pauvre, il dut, pour vivre, accepter un modeste emploi dans la municipalité de sa ville natale; c'est là que divers travaux d'analyse géométrique lui valurent, en 1833, d'être nommé professeur de mathématiques et de mécanique élémentaire au lycée de Vicence. Peu après (1835), il était élu membre de l'Institut royal vénitien et appelé à professer la géométrie descriptive à l'université de Padoue. Nous citerons, parmi les plus importantes de ses publications scientifiques : *Leçons de géométrie descriptive, contenant les principes de la géométrie supérieure ou de descriptives* (Padoue, 1831); *Exposition de la méthode des équipollentes* (1835, trad. en français par Laisant (1874)); *Exposition des nouvelles méthodes de géométrie analytique* (1860); *Mémoires sur la résolution numérique des équations* (Venise, 1859-1860); *Théorie des substitutions linéaires* (1861-1862); *Détermination numérique des racines imaginaires des équations algébriques* (1864); *Leçons de géométrie analytique* (Padoue, 1870); *Mémoire sur les origines de la méthode des équipollentes* (Venise, 1876).

BELLEY (famille nt), famille angevine, remontant au XI^e siècle. Armes : *Dargent à la bande fuslée de gueules, couronné de fleurs de lis pasées en orle*. La principale illustration remonte au XVI^e siècle, et est due à la descendance de Jean III, seigneur du Bois-Tilhaut, oncle enfants, dont six fils : ESTACHE, qui fut le grand-père d'un autre, de nos jours, au commencement du XVI^e siècle, évêque de Paris en 1551, mort en 1565; LOUIS, abbé de Saint-Florent de Saumur; RENÉ, abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers; JEAN, seigneur de Flotte, grand-père du poète JOACHIM DU BELLAY; MARTIN, prieur de Saint-Martin de Thouars; GUY, père de GUY LAUME, JEAN MARTIN, dont les articles suivront, et de RENÉ, né vers la fin du XVI^e siècle, conseiller au parlement de Paris, ensuite (1528) évêque de Grasse, puis (1535) du Mans, mort à Paris en 1546, à qui l'on doit peut-être l'importation en France de l'antiquité.

BELLEY (Guillaume nt), seigneur de Langey, fils de Louis du Bellay et de Marguerite de La Tour-Landry, né au château de Glatigny en 1491, mort à Saint-Symphorien, près Lyon, en 1543, général, diplomate et écrivain français. Il assista à la bataille de Pavie et y fut fait prisonnier. On a de lui des *Œuvres*, en italien, contenant des candidatures ecclésiastiques françaises à la cour pontificale. En 1528, il combat, inutilement d'ailleurs, les répugnances d'André Doria à rester au service de François I^{er}. Un traité de paix signé entre l'Angleterre et l'Écosse en 1533, un traité de paix avec les princes luthériens de la ligue de Smalkalde en 1534, sont également son œuvre. En novembre 1537, il prit part à la prise de Moncaïer. Nommé peu après lieutenant du roi à Tarin, il employa le reste de sa vie à réquisiter les perdus en France, en pleine paix, à réclamer les prisonniers de France, en pleine paix, le marquis del Vasto, lieutenant général de l'empereur au Milanais. — Il avait composé des mémoires sous le titre de *Épilogue de l'innocence des bandes* (1559); une partie des autres, comprenant le récit des événements survenus de 1536 à 1540, forme les livres V-III des *Mémoires* de son frère Martin; le reste est perdu, outre les plus regrettables, à malgre le déclin de Montaigne.

BELLEY Jean nt), prêtre et diplomate français, né en 1423 à Gisors, mort en 1500. Il entra dans la vie ecclésiastique, et reçut, en 1528, l'évêché de Bayonne. En 1529 à 1534, il soutint avec une extrême énergie l'annulation du mariage de Henri VIII d'Angleterre avec Catherine d'Aragon, tant de Charles Quint, dans le but tout politique d'assurer une puissante alliance à son frère François I^{er}. Ses dévouements permanents avec ce dernier, l'évêché de Paris en 1535, la pourpre en 1535 furent le prix de ses efforts, bien qu'il n'eussent pas été couronnés par le succès espéré. Il se démit de son évêché d'organisation remarquables dans la mise en état de plusieurs de Paris, lors de l'invasion par les Impériaux, l'année suivante. Evêque de Limoges en 1544, archevêque de Bordeaux en 1545, évêque du Mans en 1546, après la mort de son frère René, il se retira à Rome après la mort de son frère René, et se consacra au bicario d'Ostie, et jouissant d'une telle considération au sacré-colège que, après la mort de Marcel II (1555), on parla fort de lui donner la tiare.

BELLEY (Martin nt), né à la fin du XV^e siècle, mort en 1559. Non historien, toute militaire, est celle des guerres entre François I^{er} et l'Espagne. Il combattit à Tanzi, tantôt en Flandre. Cette période revêt dans son œuvre un caractère original, publiées par la première fois, peu de temps après sa mort, par les soins de son gendre, René du Bellay, baron de La Loupe, et depuis réimprimées dans les différentes collections de mémoires de France, sous le titre d'*Œuvres*.

BELLEY (Joachim nt), poète français, né en 1525 au bourg du Lys, près d'Angers, mort en 1580. Sans enfance, fut maldivo et courtoise. Étudiant au droit à Poitiers, il rencontra

par hasard, dans une hôtellerie, Ronsard, le futur chef de la Pléiade, qui l'emmena au collège de Coqueret, et fit l'*Œuvre et illustration de la langue française*, parue en 1539, fut le manifeste des novateurs et leur programme. En 1550, il publia des sonnets amoureux sous le titre de *Œuvre*, qui est l'anagramme d'une maîtresse platonique, Aⁿ de Viète; la plupart sont dans un précieux, quelques autres ont de l'éclat et de la clarté. Des *Vers lyriques ou Œdes*, imprimés à la suite se recommandent au contraire par le naturel, l'aisance, la familiarité tout unie. En 1551, il va rejoindre à Rome son cousin le cardinal du Bellay, qui se l'attacha comme intendant. C'est là qu'il fait deux ouvrages recueils de sonnets, les *Antiquités de Rome* et les *Requêtes*, publiés l'un en 1558, l'autre en 1559. Il revint en France vers 1555. Dans les *Œuvres*, son dernier ouvrage, maintes pièces sont exquises de grâce, de pureté et de délicate harmonie. Les *Antiquités* s'inspirent de deux sources principales; celle de la grandeur romaine et celle du néant de toute grandeur, que le poète a exprimées avec une gravité recueillie et fervente. Dans les *Requêtes*, plusieurs sonnets, qui peignent la corruption de la cour pontificale, ont une précision expressive et pittoresque, un âpre relief. Mais du Bellay fut, avant tout, un élégiaque. *Ces Requêtes* nous livrent l'homme lui-même dans l'intimité de son âme, et c'est en lui le plus grand charme. Du Bellay ne manque ni d'élevation ni de dignité, et surtout il ne se dérobe pas à l'humanité, une tendresse délicate, une mélancolie discrète et pénétrante. Parmi tous les poètes du siècle, il est le plus « moderne », le seul peut-être que nous goûtions sans effort.

BELLEY (Paul-Alexandre), dessinateur et homme français, né en 1838 à Paris. Élève de Daubigny et de Gavarni, Dupont, il remporta le prix de Rome pour la gravure, en 1852. Il a gravé le portrait de Thiers, d'après P. Delauche; le portrait de Schnetz, etc. Bellay est actuellement inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées.

BELLE adj. V. BEAU.

BELLE n. f. En style poétique ou familier, Femme qui a de la beauté, femme en général :

Une belle, d'un mot, justifie bien des choses.

MOÏSÈS.

— Amante, maîtresse : *Être aux pieds de son BELLE*, l'au pl. *Les belles*. Le beau sexe. Aimer les belles, Couir les belles. Avoir du penchant à la galanterie.

— Femme. *Une belle*, femme en général. — Femme, et qui n'est guère usité que dans la bouche d'une personne plus âgée que celle à qui elle l'adresse : *Ironia*. La belle. Mot que l'on adresse à une femme dont on veut flatter les prétentions : *De n'être pas, LA BELLE, que nous avons en vue, et qui s'attache à nous en avançant, se renfermer, prendre un air satisfait de sa beauté*.

— Jeu. Partie décisive, celle qui termine une suite de parties jouées précédemment : Carte dont la valeur est supérieure à celle des autres. (Soit particulièrement, au lieu de la carte de sept et de huit, qui a le plus de valeur à tirer à la belle ou à la plus belle. Prendre au hasard une carte, afin de voir qui aura la plus forte, pour déterminer qui aura le premier la donne. Jeu de hasard qui est une espèce de loterie, dans laquelle le numéro sortant gagne les mises de tous les joueurs.)

— Jeu de cartes appelé *Jeu de la Belle* et qui est une variété du *Trente et un*. (V. ce mot.) Il se joue avec cinquante-deux cartes, entre un nombre indéterminé de joueurs. Il se compose de trois chances : la belle, le flux et le tour de cartes. On commence par tirer une carte, on tire à tirer à la belle ou à la plus belle. Prendre au hasard une carte, afin de voir qui aura la plus forte, pour déterminer qui aura le premier la donne. Jeu de hasard qui est une espèce de loterie, dans laquelle le numéro sortant gagne les mises de tous les joueurs.)

— Mar. Endroit d'un bâtiment le moins élevé, qui se trouve entre la grande rabatte et la rabatte de l'avant, et entre le pont de dessus et le pont de dessous. C'est ordinairement par la belle qu'on arrive à l'abordage. (On dit mieux EBELLE.) Sort de perche qui sert à contenir les bannes sur les bateaux. Pointer le canon en belle. Pointer carrément au vaisseau, de façon à pouvoir tirer lorsqu'il est sans inclinaison. (V. le X.)

BELLE (Alexis-Simon), peintre et graveur français, né en 1774, mort en 1734. Élève de Jean-François de Troy, il peignit des portraits et grava à la manière noire. — Son fils, CLÉMENT LOUIS-MARIE-ANNE, peintre, né à Paris en 1782, est mort en 1806. Il se forma sous la direction de Lenoir, et fut professeur de dessin à la manufacture de porcelaine de Sèvres. — Son frère, JACQUES-BONNET, peintre, né à Paris en 1782, est mort en 1806. Il se forma sous la direction de Lenoir, et fut professeur de dessin à la manufacture de porcelaine de Sèvres. — Son frère, JACQUES-BONNET, peintre, né à Paris en 1782, est mort en 1806. Il se forma sous la direction de Lenoir, et fut professeur de dessin à la manufacture de porcelaine de Sèvres.

BELLE-ALLIANCE (LA), bague de (Belgique, prov. de Brabant. à 4 kilom. S. de Waterloo. Ce point fut le centre des opérations de la journée du 18 juin 1815, et le lieu d'où Napoléon commanda la bataille de Waterloo, que les Prussiens appellent la bataille de la Belle-Alliance.

Belle Arsène (LA), opéra-féerie en quatre actes, paroles de l'auteur par Paul-Victor Delavigne, musique de Regault, musique de Monsigny, représenté à la Comédie-Italienne le 14 août 1775. Très grand fut le succès de cet ouvrage, dont la musique est empreinte du charme mélodique et de la sensibilité exquise qui caractérisent la grande école de Monsigny.

BELLEAU (René), né en 1528 à Nogent-le-Rotrou, mort en 1577 à Paris. Il fut un des sept de la Pléiade.

So vieu n'offre aucune particularité notable; il la consacra tout entière aux lettres. Ses principaux recueils sont les *Petites inventions* (1557), où il décrit avec une élégante fidélité des fleurs, des fruits, des insectes, etc.; la *Bergerie* (1565 et 1572), mêlée de prose et de vers, dans laquelle il parle plus particulièrement de son art de la poésie rurale, notamment celui d'*Arvir*, restée célèbre; les *Jeux et nouveaux échanges* (métamorphoses) *des pierres précieuses* (1573), qui se recommandent par une juste mesure de trait significatif et pittoresque. On peut à propos de ce poème de la *nature*, il y a par exemple, chez l'auteur des *Bergeries*, quelque chose de la légèreté, de la grâce acrobaticque.

Belle au bois dormant (LA),

conte de Perrault. Un roi et sa femme, qui sont la reine invitent au baptême de leur fille toutes les fées du pays. Malheureusement il en oublie une, très, très vieille, qu'il croyait morte ou enchaînée. Les puissances maritales fait à sa fille un den merveilleux; mais la vieille arrive et dit que la princesse, devenue grande, se perdra un jour dans les bois. Elle se sauve, on mourra. Par bonheur, une autre fée peut annuler en partie le mal que ça fait son ancienne. Grâce à elle, la princesse, au lieu de mourir, s'endorment à son sommeil d'or. Elle dort pendant cent ans, et quand elle se réveille. Et les destins s'accomplissent. La princesse repose, un milieu d'une forêt impénétrable, dans un palais où tout sommeille également autour d'elle, quand, enfin, les cent ans révolus, un jeune prince parvient jusqu'à la belle au bois dormant et l'épouse. Il est obligé de tenir quelque temps son mariage secret; puis, quand il a conduit sa jeune femme à la cour, les affaires manquent bien de se gêner par la faute d'une méchante reine mère. Mais tout s'arrange à la fin, et le prince vit heureux avec sa femme et ses enfants. *Avez et Jean.*

La Belle au bois dormant et ses aventures sont passées en proverbe et donnent lieu à différentes allusions. A la princesse, on compare une jeune fille profondément endormie ou ayant conservé dans la mort sa beauté, ou bien tout le court n'a pas su creuser tassail et soulle de l'amour. Le palais et la forêt servent à caractériser des lieux où règne un silence que nul bruit ne vient troubler. On fait aussi allusion à ce sommeil de cent ans, après lequel on se réveille dans le même état.

La Belle au bois dormant est un conte qui se veut pour caractériser les hommes qui, en politique, en littérature, etc., ne veulent rien apprendre ni rien oublier. Au point de vue mythologique, il est aisé de reconnaître dans les péripéties du conte la disparition périodique et momentanée de la lune à la fin de l'engouement de la nature durant l'hiver, puis, après des retours offensifs du froid, de l'obscurité, le triomphe définitif du soleil. Enfin, la vieille fée apparaît comme une ferme noie du fatum antique, le fuscus fatal fait songer aux Fates de la belle au bois dormant. Le sœur est une sœur Koré, de Perséphone, de Proserpine, tour à tour entraînée vers les sombres bords, puis rendues à la lumière.

Belle au bois dormant (LA),

opéra-ballet, etc. donnée sous ce titre; les principales sont : *l'opéra-fermé* en trois actes, paroles de Plaurid, musique de Carafa, représenté à l'Opéra le 2 mars 1825; — *le ballet d'opéra-fermé*, paroles de Carafa, musique d'Hérold, représenté à l'Opéra le 27 avril 1829; — *l'opéra-fermé* en quatre actes, paroles de Clairville et W. Busnach, musique de Heurt Lotoff, représenté à l'Opéra le 14 avril 1874. — le ballet fantastique en trois actes et un prologue, musique de Pierre Tschakowsky, représenté à Saint-Petersbourg, sur le théâtre Marie, en janvier 1890.

Belle aux cheveux d'or (LA),

conte en prose par M^{me} d'Aulnoy. *Belle aux cheveux d'or* est le surnom d'une princesse d'une beauté merveilleuse. Un roi voisin s'éprend d'elle et veut la faire épouser, mais elle refuse de se rendre pour le demander en mariage. La princesse refuse. Ce roi avait pour favori un jeune garçon beau comme le soleil; il le nommait Avengeant. Il l'envoie vers la princesse avec mission de la décider. Avengeant part. En route, il sauve la vie d'une carpe, à un colporteur, à un hibou, et acquiesce un petit chien, *Cabriolet*. Il arrive enfin chez la Belle aux cheveux d'or, qui déclare ne pouvoir épouser le roi si elle ne retrouve pas sa bague, tombée au fond de la rivière; si le géant Galliron n'est pas mort; si, enfin, elle ne possède pas une fiole de l'eau de beauté qui comble au fond d'une grotte défendue par deux dragons épouvantables. Avengeant, aidé de la carpe, du colporteur, du hibou et de Cabriolet, vient à bout de toutes les difficultés, et la princesse se décide à le marier. Le conte du roi. Soulement, ce n'est pas le roi qui aime, c'est Avengeant. Il se marie avec celui-ci de régner sur la cour et sur les Etats de la princesse; mais il veut rester fidèle serviteur de son maître. Le roi s'aperçoit des véritables sentiments de la reine, et était content de vivre sans les fers. Par bonheur, ce prince ignorant, pensant un soir se lever le visage avec de l'eau de beauté, se frotte avec de l'eau qui fait mourir. La princesse délivre le prisonnier et l'épouse.

L'auteur, parlant d'Avengeant, termine par cette moralité :

« Le ciel lui devait un miracle
Qu'il a vu jadis le ciel n'a refusé ! »

BELLE-À-VOIR v. f. Plante exotique à fleurs resacées, cultivée dans les jardins à cause de sa beauté. (On l'appelle aussi *HELVDÉRE*.) || Pl. Des BELLES-VOIRS.

BELLE-CHEVREUSE v. f. Variété de pêche. || Pl. Des BELLES-CHEVREUSES.

BELLECK, bourg et paroisse d'Irlande (comté de Fermans), sur l'Erne, près de la lac Erne; 2,600 hab.

BELLECOMBE (Pierre-Guillaume-Édoard SARRAZIN), né à Péroue, en Agenais (1715), mort en Allemagne (1796). Il se fit dans les colonies, Saint-Dominique, et à l'île Bourbon, et s'illustra sur sa belle défense de Pondichéry contre les Anglais (1778). Fait alors maréchal de camp, puis gouverneur de Saint-Dominique (1780-1788), il devint lieutenant général en 1789; il émigra en 1792.

BELLECOMBE, comm. de Savoie, arrend. et à 25 kilom. de Chambéry, sur un affluent du Chéran; 974 hab. Lignite; forêt.

BELLECOUR (Jean-Clément-Gilles COLSON, dit), célèbre comédien français, né et mort à Paris (1728-1778. Fils d'un lit engagé à la Comédie-Française, où M^{me} de Pompadour voulut l'opposer à Lekain. Il était dans la troupe, mais il réussit dans la comédie, et fut nommé secrétaire. Doué de tous les avantages extérieurs, il excella dans les rôles de grands seigneurs et d'amiables mauvais sujets. Il fit jouer au Théâtre-Français une comédie en un acte : les *Amours d'Appolon*, qui eut un certain succès. — Sa femme, Rose-Petronille LE ROY de LA CORNAYE, dite *Beau-néant*, née à Lamballe en 1730, morte à Paris en 1799, débuta avec succès à l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain en 1743. Elle partie de la troupe dramatique du maréchal de Saxe et devint, en 1749, sociétaire à la Comédie-Française, où elle tint le premier rang dans les emplois des soubrettes. Sous la Révolution, elle perdit les pensions qu'elle recevait de Louis XVI et de la Comédie, et se tint à sa vie misérablement.

BELLE-DAMIS v. f. Entom. Nom donné par Geoffroy à la Vanessa du charbon (*Vanessa cardui*). || V. VANESSE. || Pl. Des BELLES-DAMES.

— Bot. Nom vulgaire de la belladone et de l'arrose des jardins.

BELLE-DE-JOUR v. f. Nom vulgaire de l'heron tricolore, qui s'époune pendant le jour et se referme au coucher du soleil. || Pl. Des BELLES-DE-JOUR.

BELLE-DE-NUIT v. f. Bot. Nom vulgaire du *morabalis jalapa*, dont les fleurs s'ouvrent après le coucher du soleil. || Pl. Des BELLES-DE-NUIT.

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle on rossignol de rivière.

BELLE-DU-JOUR v. f. Entom. Nom vulgaire des nuits dans les soupers, les bals, etc.

BELLE-D'ONZE-HEURES v. f. Nom vulgaire d'une espèce d'orthoïde, dont les fleurs s'épanouissent vers onze heures du matin, pour se refermer vers trois heures de l'après-midi. || Pl. Des BELLES-D'ONZE-HEURES.

BELLEDONNE, massif montagneux granitique de l'Isère, dans les Alpes du Dauphiné, compris entre les vallées du Graisivaudan et de la Romanche. Alt. max. : 2.981 m. au grand pic de *Belledonne*.

BELLE-DU-UN-JOUR v. f. Nom vulgaire de l'héméroccalle et de l'asphodèle. || Pl. Des BELLES-UN-JOUR.

BELLE ou **BELLE** (*be-le*) v. f. Pêche qui consiste à prendre le poisson au moyen d'un filet qui est traîné sur une cordelette portant des emplies et des hameçons de distance en distance. Des flotteurs maintiennent la corde à fleur d'eau, tandis que seules les emplies pendent, immergées.

BELLE-ET-BONNE v. f. Variété de poire. || Pl. Des BELLES-ET-BONNES.

Belle et la **Bête** (LA), conte charmant de M^{me} Leprince de Beaumont. Un marchand avait trois filles, dont deux étaient orgueilleuses et méchantes, la cadette était très bonne, et si jelle qu'on l'appelait la *Belle*. Le marchand s'en allait en voyage, les deux aînées lui demandant de leur rapporter de somptueux présents; la *Belle* ne désire qu'une rose et retourne au château avec un voyageur, et il trouve une hospitalité généreuse. Lui, un châteaun de la terre, reste tout à fait invisible. Un magnifique rosier lui rappelle le désir de la *Belle*, et il y cueille une fleur. Assis, un moustre horrible apparaît, lui adresse de vifs reproches et le menace de mourir si elle n'a pas le rosière. Elle se résout de se en aller que sous promesse d'envoyer, dans trois jours, une de ses filles pour mourir à sa place. Le voyageur arrive chez lui désespéré, et raconte sa cruelle aventure. La *Belle*, injuriée par ses sœurs, déclare qu'elle veut se dévouer pour épouser le père, mais le voyageur bien légitime, se rend au châteaun. Elle y est reçue avec magnificence par le moustre, qui l'entraîne de soins et de prévenances. La *Belle* avait déjà passé trois mois dans le palais de la *Bête*, et avait déja la honte de la pauvre créature lui faisait oublier un peu sa laideur. Néanmoins, quand la *Bête* lui demandait, chaque soir, si elle voulait l'épouser, la jeune fille ne pouvait se résoudre à dire oui. Le marchand étant tombé malade, la *Bête* permit à la *Belle* d'aller le voir. La jeune fille profita, promettant d'être de retour au bout de huit jours. Mais lorsqu'elle revint dix jours après, elle déclara que la *Bête* se mourait de douleur. A la vue du mal qu'elle a causé, la jeune fille pleure; elle promet à son étrange ami de ne plus le quitter, de l'épouser, elle l'aime!... A l'instant, tout change; la *Bête*, qui était en réalité un prince charmant, métamorphose en une jeune et belle Reine, reprend sa première forme. Le prince épouse la *Belle*, et les deux sœurs, envieuses, sont chargées en statues.

Moralié: La laideur physique la plus repoussante peut se transformer en beauté, quand elle s'éclaire des rayons de la bonté et qu'elle est vue avec les yeux de l'amour.

BELLE-FILLE (v. l'étym. de BEAT-FILS) v. f. Fille que le conjoint a eue d'un mariage antérieur. || Bru, femme du fils. || Pl. Des BELLES-FILLES.

— Hort. Sorte de pomme, variété du court-pendu.

BELLE-FLEUR v. f. Hort. Variété de pomme. || Pl. Des BELLES-FLEURS.

M. de La Harpe, grand chèvère que l'on nomme aussi le *chevalier*. La belle-d'our a sa tête située dans le prolongement de l'axe du puits. Elle porte la molette autour de laquelle s'enroule le câble hissant au jour les beucos chargées et descendant celles qui sont vides.

BELLEFONDS (François GIGAUT, marquis de), général et diplomate français né en 1630, mort à Vincennes en 1703. Servit en Catalogne (1656-1657), en Flandres en 1657, et fut nommé maréchal de France en 1668. Il fut ambassadeur à Madrid en 1665, et à Londres en 1673. Il commanda l'armée de Catalogne en 1684.

BELLEFONTAINE, comm. des Vosges, arrend. et à 14 kilom. de Remiremont, sur la Semouse; 1,656 hab.

Forges; fabrication de calicots et conterie commune. En 1688, un bourgeois, le sieur d'Aligre, dép. arr. et à 15 kilom. d'Aligre; 1,150 hab. Petite ville de l'Etat-Uni, Etat de l'Ohio, 4,250 hab. Usines et fonderies nombreuses.

BELLEFOREST Français né, littérateur français, né en Gascoigne en 1530, mort en 1583. Elevé par les soins de Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}. Sans talent, il est productif de nombreux compilations, mais mérita d'échapper à l'exécution par ses *Histoires précieuses écrites de sa main* (*fameux auteurs* 1580). C'est un récit de Belleforest, emprunté à Saxo Grammaticus, que Shakespeare, transformant un chef-d'œuvre une nouvelle informe, a tiré le sujet de *Hamlet*.

Belle Gabrielle (LA), roman d'Aug. Maquet (Paris, 1859-1875). L'action se déroule de la fin de la Ligue aux premières années du règne de Henri IV. L'intrigue est triple. L'abord, intrigue politique : Henri et le royaume de France à conquérir. Aidé notamment par Crillon et par le frère Robert — c'est le fameux Chicot, caché sous une robe de moine — il est combattu surtout par la duchesse de Montpensier qui suscite contre lui un prétendant inattendu, un certain La Ramée, qu'elle donne comme fils de Charles IX. Intrigue d'amour : ici apparaît le héros, Espérance, fils naturel de Crillon et d'un mystérieux Vénitien. Bravo comme un père, beau comme sa mère, chevaleresque comme Bayard, riche comme Zamet, il a pour ami dévoué Pontis, un cadet de Béarn, et pour maîtresse Henriette d'Entragues. La perdition de cette dernière lui détermine à rompre, et lui a rencontré Gabrielle d'Estées, favorito du roi, elle lui s'apprête à l'un pour l'autre d'un amour éternel. Enfin, intrigue ambitieuse : Henriette veut chasser Gabrielle du lit royal pour s'y glisser à sa place. Elle est secourue par son propre frère, sous par Zamet, qui s'en forme Leleors-Gaigal qui, sous prétexte de la servir, parvient le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Les politiques et les ambitieux triomphent; les amoureux sont sacrifiés. Après de longs combats, Gabrielle se donne à Espérance et, dans un dernier entretien, se résout à se suicider. Henri IV a été prévenu qu'un homme serait la nuit de chez sa maîtresse; il charge Pontis de veiller, et le malheureux cadet tue son ami sans l'avoir reconçu. Désespéré, Gabrielle accepte de Zamet une pêche qu'elle sacrifie, mais un dernier entrevue se résout à tout dans la mort. Le roman, un peu lourd, manque du brio qui caractérisait les œuvres de Dumas père; mais il est spirituel, attachant, et il obtint un grand succès, ainsi que le drame en cinq actes qu'on tira son auteur (Forte-Saint-Martin, 1854) à une suite fatigante de représentations.

BELLEGARDE (Jean), né et mort à Douai (1478-1534), a joué de la plus grande renommée. Ses contemporains l'avaient surnommé le *Maître des couleurs*. Il tomba après sa mort dans une obscurité si profonde que les historiens, jusqu'à ces derniers temps, ont négligé de parler de lui. Bellegarde est l'auteur du fameux *Polityque d'Anchin*, écrit dans le style dans les traditions de l'école de Bruges.

BELLEGARDE v. f. Variété de pêche. || Variété de laitue pommée.

BELLEGARDE, comm. d'un fort situé dans les Pyrénées-Orientales, près des frontières d'Espagne, à 10 kilom. de Céret, sur la route de Perpignan à Figuières. Construit en 1679, il fut pris en 1793 par l'Espagnol Ricardos, et repris l'année suivante par Dugommier.

BELLEGARDE, ch.-l. de cant. du Loiret, arrend. et à 230 kilom. de Montargis, sur le canal, affluent du Loing; 1,240 hab. Ch. de fer Orléans-Safran, cir. miel. Ce bourg, appelé à bord *Soisy*, puis *Choisy-vaux*, Loges, a pris en 1645 son nom actuel. — Le caenon à 12 comm. et 7,256 hab.

BELLEGARDE, comm. de l'Ain, arrend. et à 26 kilom. de Nantua, en amont du confluent du Rhône et de la Valserhône; 1,240 hab. Ch. de fer Lyon-Genève, circ. miel. Ce bourg, appelé à bord *Soisy*, puis *Choisy-vaux*, Loges, a pris en 1645 son nom actuel. — Le caenon à 12 comm. et 7,256 hab.

BELLEGARDE, comm. de l'Ain, arrend. et à 26 kilom. de Nantua, en amont du confluent du Rhône et de la Valserhône; 1,240 hab. Ch. de fer Lyon-Genève, circ. miel. Ce bourg, appelé à bord *Soisy*, puis *Choisy-vaux*, Loges, a pris en 1645 son nom actuel. — Le caenon à 12 comm. et 7,256 hab.

BELLEGARDE, ancienne seigneurie (Haute-Garonne) qui a donné son nom à une ville de l'ancien comté de Saint-Lary (1498). Les Saint-Lary prirent, dès lors, le titre de « seigneurs de Bellegarde ». Les principaux membres de cette famille sont : Roger I^{er} de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde; Roger II de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, mort en 1579, qui fut ses premières armes sous son grand-oncle le maréchal de Termes. Il devint, par la suite, l'un des favoris du duc d'Anjou qui le nomma colonel des son infanterie et qu'il suivit en Pologne. Quand ce prince fut devenu le roi de France Henri III, Roger recut de lui le bâton de maréchal par lequel de l'alliance de plusieurs princes italiens que son adresse avait précédemment menagée à la couronne (1574). Disgracié par la suite, il entra avec le duc de Savoie dans des querelles intrigues. Quelques mois plus tard, il mourut, peut-être empoisonné; — Son fils unique, César de Saint-Lary, né en 1592, et qui fut tué à la bataille de Contras (1587) — et son fils, Roger de Bellegarde (d'après une grav. du xviii^e siècle).



Roger de Bellegarde (d'après une grav. du xviii^e siècle).

BELLEGARDE — BELLÉROPHON

rent de la faveur qui lui fut douée, mais on a le droit de trouver à redire à ce que l'on dit qui se servit l'un de ses souverains le jour où il lui passa la survivance de sa maîtresse, la très célèbre Gabrielle d'Estres. Très mêlé aux cabales contre le cardinal de Richelieu, il eut l'adresse d'être quitte avec ce cardinal. Il se maria à la cour après la mort de Louis XIII, à qui il ne survécut que trois ans. Il ne laissait point de postérité. L'héritier de ses titres et de sa grande fortune fut son neveu, Jean-Antoine de Parisillon de Gondrin, marquis de Montspan, fils d'Antoine-Arnauld de Furdinal de Gondrin et de Paule de Saint-Lary, dont la femme, Marie-Anne, était également une Saint-Lary (fille d'un autre frère de Roger Ier et par conséquent cousin germain de Roger II).

BELLEGARDE (Antoine Denis de), homme politique français, né à Angoulême en 1758, mort à Bruxelles en 1827, était garde du corps au moment de la Révolution. Envoyé par la Charente à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il siégea à la Motte, remplit diverses missions en Vendée, à l'armée du Nord et en Hollande; il figura de nouveau au conseil des Cents et des Anciens. Employé dans l'administration des eaux et forêts sous l'Empire, il fut proscrit en 1815 comme régicide.

BELLEGADE (Henri, comte de), général et homme politique autrichien, né en 1756 à Dresde, mort en 1845 à Vienne, fut d'abord officier saur, entra ainsi au service de l'Autriche et fut général en 1792, 1797, 1799, 1800, 1805 et 1809 contre la France. Président du conseil national de la guerre depuis 1805, il devint, en 1814 et 1815, gouverneur des possessions autrichiennes en Italie, et prit sa retraite en 1825. Sa famille était originaire de Savoie.

BELLEGADE-EN-MARCHE, ch.-l. de cant. de la Creuse, arr. et à 20 kil. de la Roche-Ardenne. Ancienne fabrique de tapisseries. — Le cant. a 9 comm. et 9,192 hab.

BELLEINGUË (Pierre), médecin qui se fit une espèce de célébrité par la bizarrerie de ses écrits, né à Besançon en 1759, mort en 1826. Parmi ces écrits singuliers, citons : *Philosophie du froid et du chaud* (1798), où il explique par l'action du calcaire les crimes de la Révolution; *Le Bonbonapartide*, composée en l'honneur de Napoléon et légèrement modifiée pour être adressée à Louis XVIII. (Le gouvernement arrêta l'impression de cette œuvre étrange, et il échappa de justesse au sort qui fut réservé à la destruction); *Procédure orthographique de la langue française* (1809) le Grand et du génie de la gente humaine (1807).

Belle Hélène (LA), oeuvre bouffée en trois actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach, représenté sur le théâtre des Variétés le 17 décembre 1864. Ce fut l'un des plus gros succès de ce répertoire de l'antiquité qui furent à la mode sous le second Empire. Cette bouffonnerie, pleine d'anachronismes (où l'on voit, à côté de la belle Hélène, les héros : Paris, Ménelas, Calchas, Agamemnon, Achille, Oreste et les deux Ajax), est en soi-même un véritable chef-d'œuvre. La représentation est joyeuse et vive, et le succès de l'ouvrage était justifié par ses très réelles qualités.

BELLE-ÎLE ON BELLE-ÎLE-EN-MER (en breton Guerwen la Grand-vie), île de la côte S. de Bretagne, dépend du Morbihan, arrondissement de Lorient, à 12 kilom. de la presqu'île de Quiberon. C'est la plus grande des îles bretonnes (8,961 hect. répartis en 4 c. : Bangor, Locmaria, Le Palais (ch.-l. de l'île), Sauson [formant le canton de Belle-Île] : 9,836 hab., parlant à la fois le français et le breton (*Belle-Île, oïses ou Belle-Île, nises*).

— Géogr. Côte orientale la plus grande des îles françaises de l'Atlantique avant Oleron, possédée 43 kilom. de côtes, plus que doubles par les accidents secondaires. La côte N.-E. a des ports : Port-Philippe, Le Palais, ce dernier en relations par vapeurs avec Port-Maria (Quiberon), Auray, Lorient. La côte S.-E. abrite : port d'Arzic, port Maria, port d'Arzic. Entre ces deux côtes « continentales » et le continent émergent les îles Hout et Houdic. Les côtes S. et O. étant devant elles que l'Océan; les villages se tiennent sur les falaises sous le pied des rochers. Dans le roudement S.-O. de l'île se dresse le phare de Belle-Île. L'intérieur de Belle-Île est un plateau de schistes cristallins, recouvert de vastes landes ; sur les points les plus favorisés s'élevaient jadis de petits châteaux. La population s'occupe à pêcher la sardine, le homard, le thon, les anchois. Fabrication de conserves.

— Hist. Ancienne *Vindilis*, prise par les Anglais en 1761, reprise en 1763; des colons acadiens y furent établis en 1765; ils y introduisirent la culture de la pomme de terre. La citadelle du Palais et des batteries défendant aujourd'hui Belle-Île. — Patrie de l'amiral Willaumez (1763-1845) et du général Trochu (1815-1895).

BELLE-ÎLE (néofr. néol), détroit ou bras de mer séparant l'île de Terre-Nouvelle de la Labrador, et tirant son nom d'une île située à égale distance de Terre-Neuve et de son satellite. La navigation y est souvent difficile. Deux petits établissements de Terre-Nouvelle portent le même nom.

BELLE-ÎLE (Charles-Louis-Auguste Foquet, comte, puis duc de), né à Villefranche-de-Roergue en 1684, mort à Versailles en 1767. Homme d'Etat, ministre de la marine, fils du fameux surintendant, il a servi durant la guerre de la Succession l'Espagne, sous le règne de Louis XIV, les ducs de Vendôme et de Villars. Très en crédit auprès du Régent, mais tombé en disgrâce du temps du M^{rs} de Soubise, il fut réhabilité à la reprise faveur avec Fleury, et est devenu lieutenant général, gouverneur de Metz et maréchal de France. Il fut surtout connu par son ambassade auprès de la Diète diétérale, ses prodigalités, sa débauche (1741), sa campagne de Bobolno, sa retraite de Prague (1742), et sa vigouilleuse offensive contre les Autro-Sardes, sur la ligne du Var et la frontière des Alpes (1747). Il est apparu au ministère de la guerre en 1756, et a su diriger quelques bons régiments; il a créé l'ordre du Mérite militaire (1759).



Belle-Île.

Belle-Isle (MADEMOISELLE DE), drame en cinq actes, en prose, par Alexandre Dumas père (Théâtre-Français, 2 avril 1839). La marquise de Prie vient de rompre le plus galamment du monde avec son amant, le duc de Richelieu. Celui-ci croit s'en venger en faisant épouser à la marquise, tandis que la marquise se sent une faible pour le chevalier d'Aubigny, fiancé de M^{lle} de Belle-Isle. Or, justement, M^{lle} de Belle-Isle vient se jeter aux pieds de la marquise pour la supplier de faire rendre la liberté à son père et à son frère, enfermés depuis trois ans à la Bastille. Sur ces entrefaites, Richelieu parie mille louis avec d'Aubigny qu'il obtiendra, le soir même, un rendez-vous avec la première femme qui se montrera, et la fatalité veut que ce soit M^{lle} de Belle-Isle. Il s'agit donc, pour le duc, de gagner son pari en s'introduisant à minuit chez M^{lle} de Belle-Isle. Mais la marquise de Prie lui barrera le chemin; car, si elle n'aime plus Richelieu, elle ne lui permet pas d'en aimer une autre. Elle commence par loger chez elle M^{lle} de Belle-Isle, et ensuite de s'écouler de Chantilly cette nuit-là, elle lui donne une lettre pour le gouverneur de la Bastille, qui doit lui permettre de voir son père et ses frères. Mais elle doit jurer de ne révéler à personne, tant que M. de Bourbon sera ministre, qu'il lui a été donné d'entrer à la Bastille. Transpiration de joie, M^{lle} de Belle-Isle part. Restée seule, M^{rs} de Prie ferme portes et fenêtres, ce qui n'empêche pas le duc d'entrer dans la chambre où est la marquise et où il croit trouver celle qui court sur la route de Paris. C'est elle qu'il croit avoir en le droit d'entrer de nuit chez M^{rs} de Prie par une porte secrète, et il avait oublié d'en restituer la clef. Heureusement, la marquise était les lumières, et Richelieu a tout lieu de croire que son pari est gagné. Il le fait savoir au chevalier d'Aubigny qui, en termes indignés, reproche à Richelieu l'infâme trahison. Celle-ci se défend de son mieux, mais la promesse faite à la marquise l'empêche de dire ou oïlle a passé la nuit. Faute de pouvoir se battre en duel sans en divulguer la cause, le duc et le chevalier jouent leur vie aux dés. Le chevalier perd et se prépare à mourir. Mais Richelieu apprend la vérité; il se met à la recherche de d'Aubigny pour l'empêcher de se tuer. Sur ces entrefaites, le duc de Bourbon tombe en disgrâce, et M^{lle} de Belle-Isle se trouve déliée de son serment; elle peut partir. Des lors, tout s'arrange. M^{lle} de Belle-Isle devient M^{rs} d'Aubigny et le duc de Richelieu est le meilleur ami des deux jeunes gens.

Tel est le canevas de cette pièce, qui obtint un grand succès. L'intrigue, parfaitement machinée, se déroule avec un entrain remarquable, une vivacité charmante; le style abonde en saillies bouffantes et spirituelles.

BELLE-ISLE-EN-TERRÉ, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arr. et à 20 kil. de Guingamp, au confluent du Légué et du Guic; 1,944 hab. Ch. de f. Ouest. Forêts; papeterie, tannerie, moulins. — Le cant. a 7 comm. et 13,357 hab.

Belle Jardinière (LA), tableau de Raphaël, musée du Louvre. Tout le monde connaît cette admirable Madone, une des plus gracieuses, une des plus câlines, qui aient été peintes par le Sanzio. Elle est représentée assise sur un rocher, au milieu d'une prairie emplantée de fleurs. D'une main, elle presse le bras gauche de son jeune fils, qui s'approche de sa droite, de l'autre, elle le soutient. L'Enfant, complètement nu, se penche vers elle. Ses yeux posés sur celui de sa mère, levé vers un ciel bleu et des regards pleins de tendresse, et lui sourit. A gauche de la Madone, se tient un petit saint Jean, simplement vêtu d'une peau d'agneau, appuyé sur sa croix de roseau et ayant un genou en terre, ce que l'on voit avec amour et respect, son maître et son ami. On aperçoit dans le fond, à droite, une villa et des clochers; à gauche, un bouquet d'arbres, et plus loin une rivière qui coule au pied de montagnes élevées. Cette toile a été désignée sous le nom de *Belle Jardinière*, sans doute à cause des jolies fleurettes qui croissent en foule tout le long de la table et forment comme un jardin autour du groupe.



La Belle Jardinière, d'après Raphaël.

BELLE (Jean-Joseph), paysagiste et dessinateur français, né en 1816 à Paris, mort en 1898, fut élève de Justin Ouvrillard et de l'Ecole des beaux-arts. Il se fit surtout un nom par ses fantasmes, ses paysages nobles et grandioses, animés de personnalités mythologiques et historiques, et de discours suivant la tradition des maîtres du XVIII^e siècle. On peut citer de lui, dans un autre genre, *Jésus et la Samaritaine* (1841); *Evénement de Clermont, Souvenirs d'Autvergne, Machet et les Sorcières* (de 1849 à 1852). Il a aussi fait plusieurs tableaux à l'huile, tels que *La cueillette de la noix* (1870) et *Le luit* encore de belles aquarelles.

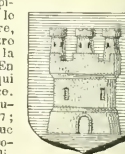
BELLE-MAMAN v. l'éym. DE BEAU-FEUILS n. f. Nom familier et affectueux par lequel les gendres et les bras désignent la mère de leur conjoint, et les enfants d'un autre lit, la femme de leur père. *Pl. Des BELLES-MAMANS.*

BELLEMAIRE (Adrien-Alexandre-Aloïse CARREY DE), général français, né à Paris en 1821, sorti de Saint-Cyr en 1841, il était colon au moment de la guerre de 1870. Nommé général de brigade le 25 août 1870, il était colon général de division le 10 décembre, mais la commission des résistants des grades lui enleva ce titre. Mis un instant en disponibilité pour avoir protesté dans une lettre publique

contre les projets de restauration monarchique attribués à l'Assemblée nationale, il redevint divisionnaire en 1879. Il fut nommé commandant de corps en 1883, et retraité en 1889. — Il a publié *Empire, c'est le zatz*, en vers (1897).

BELLE-MÈRE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrondissement de Sarthe, cant. de Montebellé. Superficie, 2,556 hab. (*Belle-Mère, oïses*). Ch. de f. Ouest. Commerce de bestiaux, chevaux, grains, lin, chanvre et bois. Aux environs, la belle forêt de même nom, très riche en antiquités. On y remarque, au lieu d'un puits, les ruines d'un *giroire des marchands*. A 1 kilom. de Belle-Mère se trouve la fontaine ferrugineuse de La Herse. — Le cant. a 15 comm. et 9,899 hab.

— Histoire. Pendant longtemps, Belle-Mère, siège d'une seigneurie normande très puissante dès le XI^e siècle, a appartenu à Montebellé, titre qui fut érigé en comté par le duc de Perche. Cédée par Louis le Gros à Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, elle soutint, en 1113, un siège contre ce dernier, qui s'en empara et la donna à Rotrou de Montebellé. Elle fut reprise par Louis IX, qui la céda à son fils Robert de France. Les troupes de Charles VII occupèrent en 1412, les Anglais en 1417; ils ne furent chassés qu'en 1432 par le duc de Bourbon. Jean II en 1449. Pillée par les protestants en 1562, prise par les ligues en 1588, par les royalistes en 1625, elle fut brûlée par les troupes de Louis XIV en 1690, la petite ville de Belle-Mère est plus aujourd'hui en état de soutenir le moindre siège.



Armes de Belle-Mère.

BELLEMENT (bê-le — rad. bêl) adv. Avec gentillesse, avec charme : *Les fleurs vont BELLEMENT s'épanouir*. (ARS. HOUS.) « Doucement; avec modération; BELLEMENT! BELLEMENT! que je retire mon pied, ou je lui m'écraserai. (GÉS. SOND.) « N'importe quel mouvement. N'importe quel mouvement de la moindre chose, je serais fâché tout BELLEMENT. (BAZ.) « N'importe comment interjection en parlant à un chien, à un cheval, pour modérer leur ardeur.

BELLE-MÈRE v. l'éym. DE BEAU-FEUILS n. f. Femme du père, par rapport aux enfants issus d'un mariage précédent. Belle-mère d'un homme on a épousé le fils d. *Pl. Des BELLES-MÈRES.*

BELLE-MINETTE n. f. Fam. Un des nombreux noms sous lesquels on désigne les femmes galantes élégantes. *Pl. Des BELLES-MINETTES.*

BELLENAVES, comm. de l'Allier, arrondissement et à 19 kil. de Gannat, sur un aff. de la Boublie; 2,275 hab. Chem. de f. Orléans. Carrières de marbre et de chaux; fours à chaux, tueries. Climat. en partie du XVIII^e siècle.

BELLECOMBRE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe; 273 hab. Commerce de toiles; commerce de chevaux. — Le cant. a 15 comm. et 7,903 hab.

BELLENDENA ou **BELLENDÉNIE** (bê-lan — de *Bellen-den*, n. pr.) n. f. Genre de la famille des Protacées, comprenant un arbrisseau, qui croît en Tasmanie. « On a désigné ainsi son nom un genre d'iridées, appelé aujourd'hui *MONTERBETIA*.

BELLEGER (Georges), peintre et lithographe, né à Rouen en 1847. Il reçut les premières leçons de dessin d'Eustache Bérart, frère du chansonnier, puis se forma à l'excellente école de Lecq de Boisbadran, et étudia la lithographie avec Louis Laurens. Il débuta au Salon de 1875. Il exposa plusieurs fois au Salon de Paris. Il a fait les sections de peinture, de dessin ou de gravure. Il fut mis hors concours pour une œuvre importante : *Veilpen, dans une salle de la Charité, allant procéder à l'autopsie d'un cadavre*. En 1880, il fut nommé directeur de l'atelier de gravure, dans lequel il donna encore diverses lithographies parées dans l'« Artiste », et une suite de fac-similés de dessins d'après Prud'homme, Gérard, Watteau et Boucher. — Les deux frères de cet artiste, ALBERT-MAUR-VICTOR BELLEGER (né à Orléans en 1853) et GUY BELLEGER (né à Orléans en 1854) sont graveurs sur bois et illustrateurs, tous deux lauréats des Salons annuels.

BELLEPERCHE (Pierre DE), célèbre juriste et homme d'Etat, né à Lucenay-lès-Aix (Nièvre) vers le milieu du XII^e siècle, mort à Paris en octobre 1307 (non en janvier 1308), évêque de Bourges, puis (1306) évêque d'Autun, enfin chancelier de France, il fut un des maîtres de Philippe le Bel les plus importants, né à presque toutes les grandes entreprises du règne. Il a laissé de nombreux ouvrages de droit qui ont été plusieurs fois édités.

BELLE-PETITE n. f. Fam. SYD. DE BELLE-MINETTE. *Pl. Des BELLES-PETITES.*

BELLE-PETITE-FILLE v. l'éym. DE BEAU-FEUILS n. f. Fillette qui godaillote d'une bru. *Pl. Des BELLES-PETITES-FILLES.*

BELLERIC ou **BELLERECI** n. m. Nom donné aux myrobolans (*terminalia bellericæ*). *l. SYN. DE MYROBOLAN BELLERIC.*

BELLERMANN (Jean-Joachim), antiquaire et théologien allemand, né à Erfurt en 1754, mort en 1842. Il fut chargé de diriger le Gymnase de Berlin et y professa la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel de littérature hébraïque* (Erfurt, 1787); *Observations sur l'Argonne* (1788); *Revue sur les mœurs, les usages et puniques* (1812-1816); *Les Géennes et les Abraxas des anciens* (1817-1819); etc. — Son fils aîné, CHRISTIEN-FRÉDÉRIC BELLERMANN, né à Erfurt en 1792, mort en 1863 à Bonn, remplit les fonctions de pasteur et de professeur de langues orientales; les *Catéchismes de Naples* (Hanovre, 1839), et *Souvenirs du sud de l'Europe* (1851). — Son autre fils, JEAN-FRÉDÉRIC BELLERMANN, docteur en philosophie et savant musicien allemand, né en 1795, mort à Berlin en 1874, a publié notamment : *Les Géennes et les Yotes des Grecs* (1847).

BELLÉROPHON, héros corinthien, fils de Neptune en ce qui concerne l'Étrurie et de l'Étrurie, il fut le meurtrier involontaire de son frère, il fut obligé de s'expatrier et se retira à la cour de Prêtus, roi de Corinthe. Sténobée, femme de ce prince, l'accusa fausement, auprès de son mari, d'avoir tenté de la séduire. Prêtus ne voulant pas violer les Coutumes de Naples (Hanovre, 1839), et *Souvenirs du sud de l'Europe* (1851). — Son autre fils, JEAN-FRÉDÉRIC BELLERMANN, docteur en philosophie et savant musicien allemand, né en 1795, mort à Berlin en 1874, a publié notamment : *Les Géennes et les Yotes des Grecs* (1847).

berait dans cette lutte. Protégé par Pallas, qui lui amena le cheval Pégase, Bellérophon tua le monstre, donna ensuite les Solyènes et les Amazones, et accompagna de tels exploits le roi de Sicile. Le nom de Bellérophon est le sujet de nombreux monuments antiques. La lettre *ph* pour *f* dans le nom est chargée d'un passé en proverbe, et les écrivains y font de fréquents allusifs.



Bellérophon.

Bellérophon, opéra en cinq actes, poème de Thomas Corneille, Fontenelle et Boileau, musique de Lully, représenté à l'Académie royale de musique le 31 janvier 1679. Le héros de la pièce est connu par son insouciance pour les aventures amoureuses de Stéphanie et par la défiance à la Chimère, dont il triompha, monté sur Pégase. Cet ouvrage obtint un succès éminent.

BELLÉROPHON (de Bellérophon, n. pr.) n. m. Genre de mollusques gastropodes, famille des *Strophodontes*. Caractéristique importante qui caractérise ce genre est que les formes étiées.

— ENCYCL. Les *Bellérophons* abouissent d'abord dans un genre à l'obovité et comptent parmi les fossiles caractéristiques de certains terrains. Quelques naturalistes ont fondé sur ces mollusques une famille spéciale dite des *Bellérophontides*.

BELLÉROPHONTIDES n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes fossiles, sous-groupe des prosostranchés. Elle a pour type le genre *Bellérophon*. — Un *BELLÉROPHONTIDE*.

— ENCYCL. Les *Bellérophontides* sont éteintes dans un même plan géométrique symétrique, à large ouverture, et dans lequel de laquelle se trouve une entaille qui se prolonge ou une bande extérieure.

BELLÉROSE (Pierre LE MESSIER, dit), célèbre comédien français, mort en 1679, était chef et orateur de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, et l'un des meilleurs acteurs de son temps. Il créa le rôle de *Cinna* et celui du *Médécin* qui n'a rien d'autre que Jacques s'engage pour conquérir à la pointe de l'épée fortune et noblesse. Il devient bien vite le sergent Belle-Rose, fameux par ses exploits de tout genre. Secondé par sa sœur Claudine et par la fiancée de celle-ci, Cornélius Hoghart, par le sergent Leconte et le caporal Grippard; aidé par la mère Geneviève de Châteaufort, protégé par le maréchal de Luxembourg, il tient tête à Louvois lui-même, transpire ses secrets, enlève Suzanne d'un couvent en flammes, surmonte tous les obstacles, reçoit de Louis XIV le grade de colonel avec le titre de vicomte, enfin épouse Suzanne, devenue veuve du vieux marquis d'Albergoti. Bref, c'est la marche vers le triomphe final, mais à travers mille dangers et morts, de héros toujours vaincus.

Cette marche en dire est intéressante à suivre, et tant admis le genre, et *Belle-Rose* peut se donner comme un des modèles qui ont le mieux mérité la grande vogue dont il a joui.

BELLÉROS, roi de Corinthe, compagnon de Bellérophon, qui le tua par mégarde. D'où le nom nouveau du héros : *Meurtrier de Belléros*.

BELLES-LETTRES n. f. pl. Nom donné spécialement à la grammaire, à l'éloquence, et à la poésie, ce que les Romains désignaient sous le beau nom de *humaniorum litterarum* (les lettres les plus humanes).

— Faculté des lettres, Corps des professeurs chargés de l'enseignement supérieur des lettres dans l'Université de France. V. **LETTRE**.

BELLE-SCUR (v. *Étym.* du BRAD-FRÈRE) n. f. Cello dont on se sert en France, et qui se surmonte de la femme du beau-frère. n. p. Des BELLES-SCURS.

BELLEVAL (Pierre RICHELIEU DE), médecin et botaniste, né à Chalosse-sur-Marno vers 1561, mort en 1632. Il est le fondateur, sinon de la botanique, au moins de l'enseignement de cette science en France. Il fut nommé professeur de botanique au Jardin royal (1596). Belleval publia une nomenclature des plantes cultivées dans le Jardin royal de Montpellier, sous le titre de *Onomatologia*, etc. (1585); *Herbarioe des plantis du Languedoc* (1603); *Mémorance et supplication au Roi Henri IV, touchant la conservation de la recherche de plantes du Languedoc*, etc.

BELLEVALE (de Belleval, botan. franc.) n. f. Genre de lilacées-hyacinthées, de la région méditerranéenne. Synonymie, et ZANNICHELLA.

BELLEVAUX, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Thonon, sur la Dranse de Bellevaux, branche de la Dranse de Savoie; 1.613 hab. Pyrites de cuivre; plâtre. Mennere. Forêt.

BELLEVILLE (lat. *Garrice*), anc. comm. du dép. de la Seine, qui est même le village sous les dénominations successives de *Portronville* et (depuis Charles VI) de *Belleville*, et compta jusqu'à 58.000 hab. (*Bellemitos, oises*). Comprise dans l'enceinte de Paris depuis 1830.

BELLEVILLE, comm. de la Meuse, arr. et à 3 kilom. de Verdun, sur la Meuse; 1.177 h. Vins de la côte Saint-Michel.

BELLEVILLE, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Villefranche, sur la Saône; 3.242 hab. Ch. de fer de Lyon à Mâcon, et de la Saône à Lyon. Commerce, commerce de vins du Beaujolais, bestiaux, quincailleurie, friperie. Eglise romane du x^e siècle. Cette ville

occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine appelée *Luzina*. Patrie du philosophe Damiron. — Le cant. a 13 comm. et 14.348 hab.

BELLEVILLE, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Sangamon, 4000 hab. Fabrique, tanineries, nombreuses manufactures, riches bouilleries.

BELLEVILLE ou **TURLUPIN** (Henri LE GRAND, dit), comédien français, mort à Paris en 1631. Après s'être acquis, sous le nom de *Turlupin*, une véritable réputation, on jouait des farces sur les trefolets de la foire, il fit partie d'un troupeau d'illustres bouviers.

BELLEVILLE (RENON DE), V. RENON.

BELLEVILLE-SUR-VIE, comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kilom. de La Roche-Sur-Yon; 1.187 hab. Ch. de f. d'Orléans. Vallée.

BELLEVEU, commune de Seine-et-Oise, arrond. de Versailles, cant. de Sévres, comm. de Meudon, à 9 kilom. de Paris, sur le ch. de f. de Paris à Versailles (rive gauche); 3.600 hab. Nombreuses villas; chapelle du Notre-Dame-des-Fleurs, érigée en souvenir de la destruction du château le 2 mai 1842, où périt si malheureusement Dumont d'Urville. Le village de Belleveuu est construit sur l'emplacement d'un ancien château.

Belleveu (CHÂTEAU DE), marquisat à Belleveu par Louis XV en 1748, pour le comte de Pompadour, et qui servit d'abord de résidence à Mesdames, filles du roi. Il fut édifié en moins de deux ans, et coûta 2.500.000 livres. Elevé sur un coteau sablonneux et alors désert, il se composait d'un seul corps de logis à deux étages, surmontés d'un toit à la Mansard et les terrasses, les escaliers sont tout en fer. L'extérieur du château de Belleveu, démolit en 1791 après avoir servi quelque temps de caserne.

BELLEY (*Belletium*), ch.-l. d'arrond. de l'Ain, à 63 kilom. de Bourg; 6.070 hab. (*Belliciens, ennes* ou *Belleysons, anes*). Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant du Besançon; siège séminaire. Tribunal de instance et justice de paix. Exploitation de mines d'hydrogènes.

regardés comme les meilleurs de la France; élève de vers à soie; tanneries; commerce de bestiaux. — L'arrond. comprend 9 cant., 114 comm., 78.031 hab. Le cant. a 24 comm. et 16.242 hab.

— ENCYCL. La cathédrale est du 12^e siècle, plusieurs fois restaurée et dans des styles différents. Le palais épiscopal date de 1609 de construction. La ville fort ancienne, peut-être déjà considérable au temps de César, qui en fit une place forte contre les Allobroges.

Brûlée par Alaric en 590, elle fut reconstruite en 412, puis détruite par les Huns en 452, et reconstruite par son fils. Elle fut reconstruite en 1295, sous la reconstruction aux ducs de Savoie. En 1601, le traité de Lyon la céda à la France, en échange du marquisat de Saluces, et elle fut réunie au gouvernement de Bourgogne. Patrie de Brillat-Savarin, des docteurs Recamier et Richiardi.

BELLEYME (Louis-Marie DE), magistrat français, né à Paris, mort en 1798, avocat au procureur du roi au tribunal de 1^{re} instance de Paris en 1826. Préfet de police, il donna sa démission à l'avènement du ministère Polignac, et fut nommé président du tribunal de 1^{re} instance. Il remplit cette place jusqu'en 1857, et fut alors appelé à occuper un décret de 1809 de construction. Il était entré des 1820 à la Chambre des députés. On a de lui deux recueils de jurisprudence fort estimés : *Ordonnances du président du tribunal civil de la Seine, suivies d'observations pratiques* (1837), et *Ordonnances sur requêtes et sur référés, selon la jurisprudence de l'arrondissement de la Seine*.

BELLMHEIM, bourg de Bavière (Palatinat), sur le Spiegelbach; 2.900 hab., catholiques et réformés.

BELLI, tribu celtibérienne, établie dans la province de l'Hispania Tarraconensis; capitale: *Segeda*. (C'est sur l'initiative des Belli qu'éclata l'insurrection qui fut suivie de la guerre celtibérienne.)

BELLI (Valerio), dit le *Vicentino*, orfèvre et lapidaire italien, mort en 1549, est né en 1549. Cet artiste consommé en son genre. Vasari nous apprend qu'il gravait en relief et en creux avec une élégance et une facilité rares. Il atteignit à la hauteur des antiques, et il les aurait dépassés peut-être, s'il eût été plus habile dans le dessin qu'il était dans la gravure. Un de ses plus beaux ouvrages est une patène d'or, sur laquelle il a gravé le *Christ au milieu des apôtres* (cette pièce se trouve au palais épiscopal de Padoue). Valerio Belli fut employé par les papes Clément VII et Paul III et par le cardinal Bembo.

BELLI (Pierre), juriste-consulte italien, né à Alba en 1757, mort en 1825, est célèbre pour ses ouvrages, et pour la première fois dans l'histoire, des questions de droit international en temps de guerre, ou fut, sur cette matière, conseiller de Charles-Quint, de Philippe II, et de Philibert-Emmanuel de Savoie; *De re militari et bello* (1795); *De re nautica* (1796).

BELLI ou **BELLIUS** (Honorius), médecin et botaniste italien, né à Vicence au xviii^e siècle. Il alla s'établir dans l'île de Crète, et, tout en exerçant la médecine, il s'occupa beaucoup de botanique. Il essaya de reconnaître les plantes dont les anciens ont parlé, de faire concorder leur synonymie ancienne et moderne. On possède de lui des lettres adressées à des hommes de science; *Epistolæ aliquot de quibusdam plantis*, que Cussius a publiées dans son *Historia plantarum rariorum* (1601).

BELLI (Giuseppe), physicien italien, né en 1791, à Calascia (Piémont), mort à Pavie en 1860. Docteur en sciences physiques et mathématiques, et professeur de physique à la physique à l'Université de Padoue et à l'Université de Pavie. On lui doit l'invention d'une machine électrique et un perfectionnement de la machine pneumatique. Il a publié un *Traité de physique expérimentale* et de nombreux mémoires sur l'électricité, la gravité, la chaleur, etc.

BELLINARD (Augustin-Daniel, comte), général français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1769, mort à Bruxelles en 1838, était chef d'état-major de Dumouriez à Jemmapes, fut destitué après la mort de son général, mais s'engagea comme volontaire et reconquit ses grades sur les champs de bataille de Aroclis (1793), de la Crête (1793), et prit part aux campagnes d'Italie, d'Égypte et à toutes celles de l'Empire. Rallié à Louis XVIII, qui le nomma

pair de France et major général de l'armée, il l'abandonna pendant les Cent-Jours, fut ensuite arrêté et révoqué. Mais, en 1815, les Boscans le nommèrent ministre de la guerre, et Louis-Philippe l'envoya comme ambassadeur à Bruxelles.

BELLI-BLANCS (Paolo), acteur italien, né à Florence en 1774, mort en 1823. Il avait acquis une grande célébrité, lorsqu'il fut mis à la tête du théâtre français de Milan, fondé par Napoléon. *Belli-Biancs* reçut des Français le surnom de *Talma italien*.

BELLICA (mot lat. signif. *guerrière*) n. f. Antiq. Rom. Particulièrement était désigné le temple de Bellone, ou contre laquelle un héros lançait une pierre, après une déclaration de guerre faite par le sénat. V. **FRICAUX**.

BELLICANT n. m. Nom vulgaire du trique gruard, ou grondin gris (*trigla gurnardus*).

BELLICOURT, comm. de l'Aisne, arr. et à 14 kilom. de Saint-Quentin; 1.302 h. Fabriques d'étoffes, brasserie, sureries.

BELLIÈDES (du lat. *bellis, ides*, *pâquerette* n. f. pl. Section de la tribu des *astéroïdes*, famille des composées, ayant pour type le genre *pâquerette*. — Une *BELLIÈDE*.

BELLIÉASTRE *di-asteri* — du lat. *bellis, ides*, *pâquerette*, et de *asteri* n. m. Genre de composées. Syn. de *ASTEM*, et de *OSMIES*.

BELLIOÏDE (du lat. *bellis, ides*, *pâquerette*, et du gr. *opsis*, aspect, apparence) n. m. Bot. Syn. de *BELLIE*.

BELLIE ou **BELLICUM** (*belli* — du lat. *bellis, pâquerette*) n. m. Genre de composées de la tribu des *astéroïdes*, ayant pour type le genre *pâquerette*. Elles habitent, pour la plupart, la région méditerranéenne.

BELLIES n. f. pl. Section des composées-astéroïdes, ayant pour type le genre *bellie*. — Une *BELLIÈRE*.

BELLIERE (Jacques), marquis du PLESSIS, V. **ROUGÉ**.

BELLEVEU (Claude DE), magistrat et archéologue français, né et mort à Lyon (1487-1577). Avocat du roi, puis écrivain dans sa ville natale, il devint, en 1536, procureur général au parlement de Grenoble, et fut nommé, en 1539, président de cette cour. Accusé de malversations, il fut acquitté. S'étant remis de ses fonctions en 1549, il ne s'occupa plus que d'antiquités. Aussi bien, dès 1529, il avait fait acheter les fameuses *Tables de Claude*, un des plus importants monuments de l'épigraphie romaine en France.

On a de lui un recueil de documents lapidaires de toutes sortes : marbres, bas-reliefs, inscriptions, sous le titre de *Lugdunum priscum*, demeure manuscrit (original à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier; copie à la bibliothèque de l'académie de la même ville).

BELLEVEU POMPEYENNE DE, seigneur de Grignon, diplomate et homme d'État français, né à Lyon en 1529, mort à Paris en 1607. En avril 1564, il fut nommé ambassadeur de Charles IX près la république des Grisons, et parvint à les retenir dans l'alliance française. Quand le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne (avril 1573), il le suivit dans ses États, comme chef de son conseil. Surintendant des finances en 1575, président au parlement de Paris en 1576, il remplit, ces années-là et les suivantes, quelques missions importantes, sans retrouver ses succès, ce qui lui valut une disgrâce. L'avènement de Henri IV lui valut une faveur méritée et de nouvelles négociations, à l'étranger ou à l'intérieur, lui valurent d'être élevé au poste de chancelier de France (1599). Les sceaux lui furent retirés en 1605; mais il resta chef du conseil privé jusqu'à sa mort.

BELLIGÉRANT, ANTE (du lat. *bellum, belli*, guerre, et *gerere, faire*) adj. Qui fait la guerre, qui est en guerre : Les puissances BELLIGÉRANTES. Par ext. Qui est en discussion ou en querelle : *Partis BELLIGÉRANTS*.

— n. m. pl. Nations gouvernements qui font la guerre, par opposition aux neutres. Les BELLIGÉRANTS ont pour être atteints qu'indirectement. *Les droits des BELLIGÉRANTS*, « Personnes qui sont en discussion ou en guerre les uns avec les autres : *On conduit au poste les BELLIGÉRANTS de la rue*.

— ENCYCL. Les droits et les devoirs des belligérants n'ont point de caractère absolu, et, d'ailleurs, on ne saurait pas de sanction pour assurer l'exécution des règles posées. Mais une conférence tenue à Bruxelles, en 1874, et composée d'officiers généraux délégués par une quinzaine d'États, et l'Institut de droit international, dans sa session de 1880, ont rédigés des règlements indiquant les moyens qui devraient être suivis par les nations civilisées.

L'état de guerre ou comporte d'hostilités qu'entre les forces armées des belligérants : on comprend sous ce nom les corps francs organisés qui portent les armes ouvertement, et qui ont un signe distinctif, et qui agissent sous certaines conditions. la population d'un territoire non occupé. Sur mer, les navires de guerre peuvent seuls prendre part aux opérations, du moins quand il s'agit d'États ayant adhéré à la déclaration de 1864 sur la course. Les militaires appartenant à un combattant ne sont pas considérés comme d'hostilité directs, s'ils n'ont commet pas eux-mêmes; la convention de Genève (1864) a posé des règles spéciales pour les ambulances. On peut traiter en ennemis actifs, c'est-à-dire tuer, ceux qui, même non armés, commettent des actes d'hostilité ou prêtent assistance à d'autres belligérants; tous autres habitants du territoire occupé ne sont que des ennemis passifs.

On condamne les moyens déloyaux ou qui infligent des souffrances inutiles à l'ennemi, et l'emploi d'armes ou de projectiles spécifiés par la convention de Saint-Petersbourg (1868), l'abus du pavillon parlementaire, des signes de la convention de Genève, du uniforme ennemi, la dissimulation des signes distinctifs de la force armée, etc.

La guerre existant entre les États et non entre leurs ressortissants, la propriété privée doit être respectée, sauf le cas de contrebande de guerre; l'usage des réquisitions est, d'ailleurs, licite, et les belligérants peuvent saisir la propriété privée de l'ennemi; mais, d'autre part, on conteste que la propriété privée doit être respectée sur mer, on faisait observer que, sans le droit de capture, la guerre maritime serait interminable; mais, dans certains cas (guerre d'Italie, 1859; guerre de 1866, entre l'Allemagne et l'Autriche, etc.), on a vu des États qui ont limité le droit de capture; en vertu de la déclaration de 1856, le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie.

Les relations des belligérants et les traités qui les ont disparus naturellement. Les relations commerciales, postales, etc., sont interrompues entre les deux pays. Les États belligérants ont des ennemis passifs; ils peuvent en interdire le droit de recourir aux tribunaux, etc. Quant à leur caractère, les États belligérants ont des ennemis passifs, ils peuvent en interdire le droit de recourir aux tribunaux, etc. Quant à leur caractère, les États belligérants ont des ennemis passifs, ils peuvent en interdire le droit de recourir aux tribunaux, etc.

Les droits des belligérants ne sont reconnus, en général, qu'à des gouvernements constitués et reconnus. En cas de guerre civile, les insurgés ont, naturellement, le plus grand intérêt à être reconnus comme belligérants. En fait, les deux parties observent et ont intérêt à observer les lois de la guerre (Législation de l'autre); les gouvernements étrangers reconnaissent, le plus souvent, les droits des belligérants aux insurgés, quand la guerre civile se prolonge et quand les insurgés la conduisent loyalement et régulièrement. Cet acte, qui a l'avantage d'assurer le respect des lois de la guerre et des devoirs de la neutralité, n'a pas la même importance que la reconnaissance de l'indépendance politique; il peut, cependant, être entraîné de graves et légitimes susceptibilités. Les puissances n'ont reconnu la légitimité de belligérants ni aux gouvernements du maréchal Peixoto, ni aux insurgés cubains, soulevés contre l'Espagne, malgré la durée de ces guerres civiles; les confédérés, pendant la guerre de sécession des États-Unis, avaient été reconnus comme belligérants.

BELLIGÉRER (du lat. *bellum*, *belli*, guerre, et *gerere*, faire v. n. Faire la guerre : *Nation incapable de belligerere*. Pou usité.)

BELLIGNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. d'Ancenis, sur l'Auxence, sous-aff. de la Loire; 2.099 hab. Vins, céréales et fourrages.

BELLIGNES, comm. du Nord, arr. et à 28 kilom. d'Avesnes-sur-Hainaut, sous-aff. de l'Escaut; 1.826 hab. Scieries de marine.

BELLIN (Jacques-Nicolas), ingénieur géographe de la marine, né à Paris en 1703, mort en 1772. Il fut premier ingénieur hydrographe de la marine. On a de lui un grand nombre de cartes des côtes et des mers, et de *Hydrographie française* (1756). Ses ouvrages les plus connus sont ses *Mémoires géographiques*, parmi lesquels une intéressante description géographique de la Guyane (Paris, 1763). Il dressa toutes les cartes qui accompagnent l'*Histoire des royaumes* de l'abbé Prevost.

BELLINICÉ (de Bellinicus, n. pr.) n. f. Bot. Section du genre *Jungermannia*.

BELLINGWOLDE, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue); 4.400 hab. Tout près de la, sur la frontière de Hanovre, fort de l'île de Schans.

BELLINI (Jacopo), peintre italien, né à Venise en 1400, mort en 1484, se forma sous la direction de Gentile da Fabriano. Aidé de ses deux fils, Gentile et Giovanni, il exécuta plusieurs travaux, notamment des peintures pour la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste et, vers 1456, pour la chapelle de Gattamelata, dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue. Ces ouvrages existent plus. Outre ses deux fils, Jacopo Bellini eut une fille, qui épousa Andrea Mantegna.

BELLINI (Gentile), désigné quelquefois en France sous le nom de **Gentil Bellini**, fils aîné de Jacopo, né et mort à Venise (1421-1501). Après avoir étudié la peinture dans l'atelier de son père, il reçut, dit-on, des leçons de perspective de Girolamo Mattioli, et acheva de se former sous la direction d'Andrea Mantegna, son beau-frère. Il commença par exécuter divers ouvrages en collaboration avec Jacopo, et devint si habile qu'il fut choisi, avec son frère Giovanni, pour décorer la grande salle du conseil au palais ducal. Le sultan Mahomet II l'appela, en 1479, à Constantinople, où il peignit une *Décollation de saint Jean le Baptiste*. De retour à Venise, il rapporta dans cette ville les dessins des bas-reliefs de la colonne de Théodose, qui subsistent alors en entier. Une copie de ces dessins se voit au Louvre. Villot croit que cette copie a été exécutée au xiv^e siècle par Battista Franco. Le Louvre possède de Gentile Bellini la *Réception d'un ambassadeur de Venise à Constantinople*, morceau précieux, qui montre avec quel sentiment de la vérité et quelle vigueur le coloriste gentillien a peint les types, les costumes, l'architecture et le ciel même de l'Orient. On voit au même musée un tableau représentant deux personnages en buste de grandeur naturelle, que l'on croit être les portraits des frères Bellini.



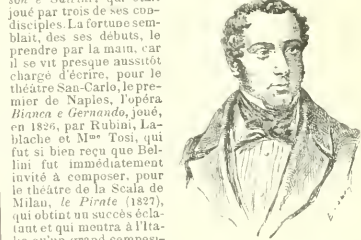
Gentile Bellini.

BELLINI (Giovanni), le plus célèbre des fils de Jacopo, connu aussi en France sous le nom de **Jean Bellini**, né à Venise en 1436, mort en 1516, eut pour maître son père. Parmi les premiers ouvrages qu'il signa de son nom, on cite un *Saint François* qui pourrait faire envier au *carre*, morceau qui, suivant Lantzi, au milieu d'un épaïs boudin, habiles persages. Giovanni peignit d'abord à la détrempe, et il fut un des premiers maîtres de l'école vénitienne qui finit par l'huile. Il fut chargé d'achever, en 1485, une école, ou des quatre tableaux de sa composition qui ont, malheureusement, péri dans l'incendie du palais ducal, au xv^e siècle. Un tableau d'autel, qui le perfectionna son style et abandonna la douceur et la sécheresse de l'ancienne école, fut exécuté, en 1485, pour l'église des Conventuels, est cité avec éloge par Vasari, non seulement pour le coloris, mais encore pour la direction du dessin. Giorgione et Titien, s'étant placés sous sa tutelle, le surpassèrent bientôt, mais le motif d'émulation pour Bellini, qui ne cessa de se perfectionner jusqu'à l'âge le plus avancé. Deux ans avant sa mort, il fut chargé de peindre, pour le duc de Ferrare, une *Bacchante*, qui fut achetée par Titien, et qui figure aujourd'hui dans la galerie Albrondrini, à Rome. La *Jeune Fille*, qui se trouve au musée de Vienne, est datée de 1515. Ce qui charme dans les peintures de ce maître, c'est, avant tout, la délicatesse, la pureté du sentiment.

Les plus beaux ouvrages de Giovanni Bellini se voient à Venise : l'Académie des beaux-arts possède un chef-d'œuvre connu sous le nom de *Madone aux saints*, plus cinq autres *Madones* et diverses figures allégoriques; le palais des doges, non *Pieta*; l'église de Saint-Sauveur, *Jésus en Ennemi*, peinture de la plus belle couleur; l'église de Saint-Zacharie, la *Madone aux quatre saints*, morceau célèbre qui a figuré au Louvre sous le premier Empire; etc.

BELLINI (Laurent), célèbre anatomiste italien, né à Florence en 1643, mort en 1704. Il publia, à dix-neuf ans, sa découverte des tubes urinaires, et fut nommé, à vingt ans, professeur de médecine théorique, puis d'anatomie, en 1666. Il fut premier médecin du pape Clément XI. Il a découvert l'action excitatrice des nerfs sur les muscles, le siège du goût dans les papilles linguales. Bellini fut aussi poète. On lui doit la *Bacchante* (Florence, 1729).

BELLINI (Vincenzo), compositeur italien, né à Catane en 1802, mort à Puteaux, près Paris, en 1835, fut un des chefs de l'école italienne. Élève à Naples de composition Furio, Tritte et Zingarelli. Il n'avait pas encore terminé ses études qu'il faisait représenter, sur la petite scène du conservatoire, un petit opéra intitulé *Adelson et Salvini*, qui eut pour juges et pour ses concurrents les plus célèbres de ses contemporains. La fortune semblait, dès ses débuts, le prendre par la main. car il se vit presque aussitôt chargé d'écrire, pour le théâtre San-Carlo, le premier de Naples, l'opéra *Bianca e Gerardo*, joué, en 1826, par Rubini, Lablache et M^{me} Tosi, qui fut si bien reçu que Bellini fut immédiatement invité à composer, pour le théâtre de la Scala de Milan, le *Pirate* (1827), qui obtint un succès éclatant et qui montra à l'Italie qu'un grand compositeur lui était né. Ensuite, Bellini donna, encore à la Scala, la *Sirrana* (1829); à Parme, *Zaira* (1829), et à Venise, *Capriccio e Montecchi* (1830). Sa renommée s'étendait chaque jour, lorsqu'il revint à Milan donner son chef-d'œuvre, cette tendre, passionnée et délicieuse *Sonambula*, qui fit résonner son nom aux quatre coins de l'Europe. A la fin de la même année 1831, et de nouveau à Milan, il faisait représenter *Norma*, qui devait être, avec la *Sonambula*, son chef-d'œuvre. En 1833, Bellini donnait à Venise sa *Beatrice et Tenda*, et c'est alors que, sur l'initiative de Rossini, il fut chargé de composer un opéra nouveau pour le Théâtre-Italien de Paris. Il vint donc en France, s'installa à Puteaux, où il se vint à Paris, qui furent représentés en 1835 et qui obtinrent un succès éclatant. Le compositeur mourut quelques jours après. Bellini fut un musicien charmant, qui rachetaient ce qui lui manquait, sous le rapport de l'instruction musicale, par une inspiration d'une fraîcheur et d'une grâce exquises et par un sentiment tendre et passionné.



Vincenzo Bellini.

BELLINIE (de Bellini, n. pr.) n. f. Bot. Syn. de SARACHA.

BELLINZONA (lat. *Bilthio*), ville de Suisse (cant. du Tessin), sur le Tessin; 3.300 hab. Commerce de transit très actif, entre l'Allemagne et l'Italie, par le tunnel d'actuellement d'arsenal et de prison. (Cette ville, qui, dès 1242, était la propriété des ducs de Milan, fut plusieurs fois prise et reprise par les Allemands, les Suisses, et les Français. Elle appartenait définitivement à la Suisse depuis 1449 et fut, depuis 1798, partie du canton du Tessin.) — Pop. du district : 14.880 hab.

BELLIQUEUX, **EUSE** (*keû*, *keûz* — du lat. *bellicus*, de *bellum*, *belli*, guerre) *adj.* Qui aime la guerre; *les Gaulois étaient belliqueux*, n. qui a rapport on porte à la guerre; qui provient de l'amour de la guerre; *Humeur belliqueuse*.

Fam. Batailleur, qui aime les querelles ou les discussions : *Soldat batailleur*. *Erivain batailleur*. — Syn. *Belliqueux*, guerrier, martial, militaire. *Belliqueux* exprime le goût qu'on a pour les combats. *Guerrier*, *Martial* diffère de *belliqueux*, en ce qu'il n'exprime guère que l'apparence des dispositions qui portent à la guerre ou à la guerre. *Militaire* se dit principalement de tout ce qui a rapport à la vie du soldat; il est opposé à « civil » tandis que les autres mots sont opposés à « pacifique ». — ANTON. Pacifique, paisible.

BELLIS (*tiss*) n. m. Nom scientifique du genre pâquerette ou petite marguerite.

ENCYCL. *Les bellis*, genre de composées, tribu des astéracées, ont pour caractère : capitules à fleurs nombreuses, disposées comme dans les bellies; réceptacle conique entouré d'un involucre de forme campanulée, et composé d'une ou deux séries d'écaillés obtuses et foliacées; fruits à pappus. — L'une des espèces les plus connues qui forment le genre bellis (*bellis perennis*) est généralement connue sous le nom de *pâquerette* ou de *petite marguerite*. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, originaires de l'Europe méridionale, et remarquables par l'éclat de leurs fleurs. L'espèce commune renferme plusieurs variétés, dont les fleurs possèdent toutes les nuances du blanc au rouge pâle et au rouge foncé. La culture de ces plantes n'offre aucune difficulté. — n. f. Bot. Genre de plantes n'offre aucune difficulté. La culture de plus curieuse est dite *more de famille*, à cause des petits capitules dont est entouré le capitule central, et qui prolongent la floraison.



Bellis.

BELLISSIME (lat. *bellissimus*, superl. de *bellus*, beau) *adj.* Très beau. (Ne s'emploie que familièrement.) — n. f. Hort. Variété de poire. n Variété de tulipe.

BELLITE (du lat. *bellum*, *belli*, guerre) n. f. Explosif d'origine suédoise inventé en 1836 par C. Lamm. C'est un mélange de nitrate d'ammoniaque avec du *su* ou *tri nitrobenzol*. La bellite est l'analogue de la *roburite* et de la *securite*.

BELLIUM (*tiss*) — du lat. *bellis*, pâquerette) n. m. Bot. Syn. de *BELLIE*.

BELLMANN (Charles-Michel), poète suédois, né à Stockholm en 1740, mort en 1795. Il débuta par des poésies religieuses, des satires morales, dans le goût et le style du temps, des traductions du *Trésor de Pétrarque*, de *Shakespeare*, et des *Pensées sur la mort*, de Schreivindiz. Il se rendit ensuite populaire par des chansons, dont il composait à la fois les vers et la musique, et qu'il allait chanter dans les cabarets et les tavernes, en s'accompagnant sur la guitare. La guitare de Bellmann est conservée aujourd'hui comme une précieuse relique, dans les collections de l'Académie des sciences, histoire et antiquités de Suède. Ses recueils les plus célèbres sont : *Épîtres de Fredman*, *Chants de Fredman*, et *Actes du chapitre de l'Ordre des Bacchantes*.

BELLO (François), poète italien, qui florissait au xv^e siècle. Il vécut à Mantoue et devint aveugle, ce qui lui valut le surnom de *le Ciego*, sous lequel il est souvent désigné. On a de lui, sous le titre de *Mambriano* (1497), un poème romanesque de 45 livres, dans lequel il chante les aventures des héros du siècle de Charlemagne et un poème, écrit en style dur et fort inégal, n'est, à proprement parler, qu'une suite d'épisodes et de contes, remarquables par la verve du récit.

BELLO (Andrés), écrivain, poète et homme politique sud-américain, né à Caracas en 1781, mort à Santiago du Chili en 1865. En 1829, le gouvernement chilien le choisit comme directeur du *Journal officiel* et comme secrétaire consulaire du ministère des relations extérieures. Il fonda l'Université, dont il fut recteur, travailla avec ardeur au développement de l'instruction publique, et publia un espagnol des *Principes de droit international* (1840). Outre des traductions de poèmes français et italiens, la littérature espagnole lui doit plusieurs poèmes et de belles études critiques, notamment sur le poème du *Cid*.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DU PREMIER VOLUME

AJEN DE L'ISLE, homme de lettres.

ALLIER (Raoul), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.

ANDRÉ (Louis), procureur de la République à Chartres.

AUZOU (Emile), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.

BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.

BERNARD (Augustin), professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, docteur ès lettres.

BERNARD (François), professeur d'économie politique à l'École d'agriculture de Montpellier.

BERNEDE (Arthur), auteur et critique dramatique.

BERTILLON (Alphonse), docteur en médecine, chef du service de l'identité judiciaire à la Préfecture de police.

BERTRIN (abbé Georges), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris.

BESSOU (Antonin), artiste dessinateur.

BLÉRIOT (Alphonse), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.

BLOCHET (E.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.

BONNEAU (Alcide), homme de lettres.

BORDAS (Léon), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.

BOUCHENY (Gaston), licencié ès sciences physiques et mathématiques.

BOURNON (A.), archiviste paléographe.

BREDIN (F.), licencié ès lettres, professeur au collège de Toul.

BRESSON (Louis), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.

BRONCHIART (Charles), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.

BRUN, artiste dessinateur.

CARRÉ (Henri), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers.

CART (Théophile), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.

CART (Louis-William), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.

CASTETS (Henri), homme de lettres.

CLÉMENT (Vincent), docteur en médecine.

CLIGNY (Adolphe), agrégé de l'Université, ancien élève de l'École normale supérieure.

COMBES (Paul), publiciste.

COLIN (Elicio), licencié ès lettres.

COQUELIN (Louis), licencié ès lettres.

COSTER (Adolphe), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.

CROUZET (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.

DELACOUR, attaché à la Bibliothèque Mazarine.

DELAUUD (Louis), secrétaire d'ambassade.

DELONCLE (J.-L.), maître des requêtes au Conseil d'Etat.

DESSERTENNE (Maurice), artiste dessinateur.

DEVALINES (Jean), publiciste.

DEVAULX (Émile), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.

DIÉHL (Charles), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.

DU FIEF, secrétaire général de la Société de Géographie de Bruxelles.

DUMAS (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

DURASSIER (Édouard), chef des Archives au ministère de la Marine.

DUVAL (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.

FAGNAN (E.), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

FARGES (Louis), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.

FAUCHER-GUDIN, artiste dessinateur.

FAURE (Maurice), député.

FOREST (J.), ornithologiste.

FOURNEAU (Henry), pasteur.

FROIDEVAUX (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres.

FUNCK-BRENTANO (Frantz), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

GAUTHIER (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris.

GIRAULT (A.), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

GOT, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Paris.

GUILLEMONAT (Auguste), licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimie, licencié en droit, docteur en médecine.

GUY (Camille), agrégé de géographie et d'histoire, chef du service géographique au ministère des Colonies.

GUYOT (Yves), ancien ministre des Travaux publics.

HAURIGOT (Georges), homme de lettres.

HAUSSMANN (J.), ancien directeur au ministère des Colonies.

HÉROU (Albert), lieutenant de vaisseau.

JAMAS, artiste dessinateur.

JARRY (Raymond), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.

JOACHIM, agrégé de géographie et d'histoire, professeur au lycée de Châteauroux.

JOANNIS (Alexandre), professeur à la Faculté des sciences de Paris.

JOLY (Léopold), homme de lettres.

JOUIN (Henry), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des Beaux-Arts.

KILIAN, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, vice-président de la société géologique de France.

KOHN (J.), professeur au collège Rollin.

KREUTZBERGER, artiste dessinateur.

LAFFITTE (Louis), licencié ès lettres.

LAPAUZE (Henry), publiciste.

LAUBADÈRE (de), artiste dessinateur.

LAUMONIER, docteur en médecine.

LE DANTEC (Félix), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.

LEDOS (Gabriel), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

LEJEAL (Gustave), publiciste.

LE MARCHAND, lieutenant-colonel d'artillerie.

LEMOULT (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.

LÉVY (Albert), dessinateur cartographe.

LICHTENBERGER (André), docteur ès lettres.

LIBONIS (Léon), artiste dessinateur.

LOEVY, artiste dessinateur.

LOT (Ferdinand), archiviste paléographe.

MACHAT (Joseph), professeur agrégé de géographie et d'histoire.

MAINDRON (Maurice), homme de lettres.

MARLET (L.), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.

MAROTEL, répétiteur à l'École vétérinaire d'Alfort.

MARSILLON (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures.

MARTIN (Joanny), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.

MASCART (Jean), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.

MÉGNIN (Pierre), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie de médecine.

MELLON (Adrien), sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture.

MENANT (D.), membre de la Société asiatique.

MENANT (Joachim), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MILLOT (Adolphe), artiste dessinateur.

MILLOUÉ (L. de), conservateur du musée Guimet.

MOLINIÉ (Marcel), licencié ès sciences.

MONCEAUX (Paul), docteur ès lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.

MONNOT (Pierre), homme de lettres.

MOREAU (Georges), capitaine au long cours.

MOREAU (Lucien), licencié ès lettres.

NERLINGER, archiviste paléographe.

NEUSCHOTZ DE JASSY, homme de lettres.

NICOT, ancien directeur d'École normale.

NIEWENGLAWSKI (Gaston), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

OLIVIER (Édouard — Ned Volf), lieutenant d'infanterie de marine, attaché au service géographique du ministère des Colonies.

PELLISSIER (Eugène), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Rochefort.

PELLISSIER (Georges), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

PÉRIER (Jean), attaché au ministère des Affaires étrangères.

PETIT (Maxime), conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

PETIT-DUTAILLIS, agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.

PINGAUD (Albert), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.

POIRRIER (Philippe), docteur en médecine.

PONTHIERE (Émile), licencié ès lettres.

POUGIN (Arthur), critique musical.

RAINAUD, chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes, docteur ès lettres.

RAMON FERNANDEZ DE ARTEAGA, attaché à la Légation des États-Unis mexicains, à Paris.

REGELSPERGER (Gustave), docteur en droit.

RENAULT (Bernard), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, lauréat de l'Institut.

ROBIN (Auguste), publiciste.

ROCHEBLAVE (Samuel), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

ROUVIER (Gaston), publiciste.

SAINT-PAUL (Yves), homme de lettres.

SAMUEL (René), bibliothécaire au Sénat.

SIZERANNE (Maurice de La), secrétaire général de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

TERRIBLE (Rémy), licencié en droit, élève breveté de l'École supérieure des Postes et Télégraphes.

TERTRIN, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.

THOMAS (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

TOMASZKIEWICZ, architecte.

TRÉMEAU de ROCHEBRUNE, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.

VAN DRIESTEIN, graveur héraldiste.

VERNEAU (D.), professeur d'ethnographie à l'École coloniale, assistant au Muséum d'histoire naturelle.

VIDAL (Léon), professeur à l'École nationale des Arts décoratifs.

WALTER-JOURDE, homme de lettres.

ZABOROWSKI, bibliothécaire de la Société d'Anthropologie.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME

A, par M. AJEN DE LISLE et M. ASY THOMAS.
Abattoir, par M. Ch. MARSHILLON.
Abbasides, par M. H. FROIDEVAUX.
Abbaye, — **Abbé**, — **Abbesse**, par M. GABRIEL LEBONS.
Abcès, par M. VINCENT CLÉMENT et M. MAROTEL.
Abd-el-Kader, par M. A. BERNARD.
Abdication, par M. YVES SAINT-PAUL.
Abéille, par M. ADOLPHE CLIGNY.
Abd-ul-Aziz, par M. HENRI CASTETS.
Abd-ul-Hamid, par M. J. DESVALLINES.
Abélard, par M. RAOUL ALLIER.
Abélien, par M. JEAN MASCART.
Aberration, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Abime, par M. ALCEDE BONNEAU.
Absence, — **Abus**, par M. ALCEDE BONNEAU.
Abordage, par M. G. REGELSPERGER et M. G. MOREAU.
About (Ed.), par M. HENRI CASTETS.
Abréviation, par M. AJEN DE LISLE.
Absolu, par M. J. WALTER JOURDE.
Absorption, par le Dr Ph. POIRRIER.
Abstraction, par M. RAOUL ALLIER.
Abysses, — **Acalèphes**, — **Acariens**, par M. LÉON BORDAS.
Académie française, par M. A. BONNEAU.
Académie des beaux-arts, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. G. LEJEAL.
Académie des sciences, par M. AUG. ROBIN.
Académie des sciences morales et politiques et Académies étrangères, par M. G. LEJEAL.
Accélération, par M. JEAN MASCART.
Accent, — **Accident**, par MM. AJEN DE LISLE et ARTHUR POTGIN.
Acclimatement, — **Acclimatation**, par M. A. CLIGNY.
Accompagnement, — **Accord**, par M. A. POUGIN.
Accouchement, par M. GOT.
Accouplement, par M. A. BLÉRIOT.
Accumulateur, par M. J. MASCART.
Acéphale, par M. LÉON BORDAS.
Acétique, — **Acétone**, **Acétylène**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Achaïe, **Achem**, par M. H. FROIDEVAUX.
Achanti, par M. JOACHIM.
Achémenides, par M. J. MENANT.
Achille, par M. P. MONCEAUX.
Chromatisme, par M. J. MASCART.
Acide, par M. RAYMOND JARRY.
Acier, par MM. J. MASCART, ADOLPHE CLIGNY et R. JARRY.
Ackermann (M^e), — **Acollas (Emile)**, par M. H. CASTETS.
Aconitine, **Acoustique**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Acte, par M. M. PETIT.
Acropole, par M. PAUL MONCEAUX.
Actes des Apôtres, par M. l'abbé BERTRIN.
Actes et Paroles, par M. ALCEDE BONNEAU.
Actinométrie, par M. J. MASCART.
Actinomyose, par le Dr POIRRIER et M. MAROTEL.
Action, par M. MAX DE PETIT et M. G. REGELSPERGER.
Adams (Les), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Adam (Ad.), par M. ARTHUR POTGIN.
Adam (M^e), — **Adams**, par M. H. CASTETS.
Adaptation, par M. ADOLPHE CLIGNY et GEORGES HAURIGOT.
Adamoua, — **Aden**, par M. FROIDEVAUX.
Adiabatique, par M. JEAN MASCART.
Adjectif, — **Adverbe**, par M. AJEN DE LISLE.

Adjudant, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Adjudication, par M. MAXIME PETIT.
Adoption, par M. G. REGELSPERGER et M. MAXIME PETIT.
Adoration, par M. l'abbé BERTRIN.
Adoucement, — **Adrets (Baron des)**, par M. MAINDRON.
Adour, — **Adriatique**, — **Adrien**, par M. FROIDEVAUX.
Adulte, par M. NICOT.
Aerostat, par le Dr Ph. POIRRIER.
Affaires étrangères, par M. L. DELAVALD.
Affiche, par M. J. DESVALLINES.
Affiches illustrées, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Affinage, par M. Ch. MARSHILLON.
Affinité, par M. RAYMOND JARRY.
Affouage, par M. J. DESVALLINES.
Affranchissement, par M. H. FROIDEVAUX et M. G. REGELSPERGER.
Affût, par le Dr LE MARCHAND.
Afghanistan, par M. G. ROUVIER.
Africaine (L'), par M. AJEN DE LISLE.
Afrique, par M. HENRI FROIDEVAUX, le Dr VERNEAU et M. MAINDRON.
Afrique allemande, — **Afrique anglaise**, — **Afrique portugaise**, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Agar (M^e), — **Agassiz**, par M. H. CASTETS.
Agaric, par M. LÉON BORDAS.
Age, par M. GUSTAVE LEJEAL (*Préhist.*), M. Ad. CLIGNY (*Zool. et Bot.*), M. A. ROBIN (*Geol.*).
Age ingrat, — **Age difficile**, par M. A. BERNÉDE.
Agence, par M. GEORGES HAURIGOT.
Agent, par M. L. DELAVALD, M. G. HAURIGOT et M. Fr. BERNARD.
Agnat, par M. G. REGELSPERGER.
Ageau mystique, — **Agnus Dei**, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Agnosticisme, par M. RAOUL ALLIER.
Agnaires (Lois), par M. H. FROIDEVAUX et M. G. REGELSPERGER.
Agrégation, par M. JULES GAUTIER.
Agricole (Merite), par M. MELLON.
Agricuture, par M. E. DEVAULX.
Agriculture (Ministère, Congrès, Sociétés, Chambres), par M. ADRIEN MELLON.
Aguesseau (D'), par M. H. CASTETS.
Ahmet (sultans), par M. J. DESVALLINES.
Aïda, par M. AJEN DE LISLE.
Aïda (Hist. du dron), — **Aiguillon (Hist.)**, par M. MAX. PETIT.
Aigle (Géogr.), par M. LÉON BORDAS; (*Cher.*), par M. AJEN DE LISLE.
Aiguille, par M. AUGUSTE ROBIN et M. Ch. MARSHILLON.
Aiguillette, par M. G. HAURIGOT.
Ail, par M. LÉON BORDAS.
Aïle, par M. Ch. BRONGNIART.
Aïmant, par M. GASTON BOUCHENY.
Almon (Les quatu fils), par M. FUNK-BRENTANO.
Ain (Dep.), — **Aisme (Dep.)**, par M. E. AUZOU.
Aïme, — **Aïsselle**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Air, par M. AL. BLÉRIOT et M. BOUCHENY.
Aïrain, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aix-en-Provence, — **Aix-la-Chapelle**, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïzen-Mio-0, par M. L. de MILLOUÉ.
Aïkards, par M. JOACHIM MENANT.
Alaska, — **Albanie**, — **Albe (Duc d')**, par M. H. FROIDEVAUX.
Alberoni, par M. J. DESVALLINES.
Albert le Grand, par M. BONNEAU.
Alberti, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.

Albigeois, par M. HENRI FROIDEVAUX et M. MAXIME PETIT.
Albumine, par M. ALPHONSE BLÉRIOT et M. V. CLÉMENT.
Albuminerie, par M. V. CLÉMENT.
Albuquerque (D'), par M. J. DESVALLINES.
Alcali, — **Alcaloïde**, — **Alchimie**, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Alcazar, par M. AJEN DE LISLE.
Alciabiade, par M. PAUL MONCEAUX.
Alcool, — **Alcoolisme**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aïdehyde, par M. GASTON BOUCHENY.
Aïlembert (D'), par M. H. CASTETS.
Alcun, — **Aïlecon**, — **Aïlesia**, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïlexandre VI, par M. l'abbé BERTRIN.
Aïlexandre le Grand, — **Aïlexandrie**, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Aïlexandre I^{er}, II, III, par M. H. CASTETS.
Aïlexandre (Beaux-Arts), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aïlieri, par M. ALCEDE BONNEAU.
Aïlfort (Ecole d'), par M. MAROTEL.
Aïlègre, par M. JEAN MASCART.
Alger, par M. AUGUSTIN BERNARD.
Algérie, par M. GASTON BERNARD et M. MAXIME PETIT.
Aïgue, par M. Ch. BRONGNIART.
Alhambra, par M. AJEN DE LISLE.
Aïi-pacha, par M. JEAN DESVALLINES.
Aïlien, — **Aïliment**, — **Aïlimentation**, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aïlizarine, par M. A. BLÉRIOT et M. G. BOUCHENY.
Aïlizes (Vents), par M. G. BOUCHENY.
Aïllement, par M. V. CLÉMENT.
Aïllogerie, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Aïllemagne (Géogr.), par M. Ch. CAMILLE GUY (*Colonies*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Dir. public.*), par M. M. PETIT; (*Arrière*), par le Dr LE MARCHAND; (*Uraine*), par M. Ed. DURASSIER; (*Histoire*), par M. LOUIS DELAVALD; (*Langue et Litt.*), par M. Th. CAÏT et M. L.-W. CART; (*Architecture, Peinture, Sculpture, Gravure*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Musique*), par M. ARTHUR POUGIN.
Aïllage, par M. G. BOUCHENY et M. Ch. MARSHILLON.
Aïlliance, par M. JEAN DESVALLINES.
Aïlliance (Sainte), par M. YVES SAINT-PAUL.
Aïlliance (Triple), par M. JEAN DESVALLINES.
Aïllier (Riv.), par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllier (Dep.), par M. E. AUZOU.
Aïllotrie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aïllumette, — **Aïllumoir**, par M. Ch. MARSHILLON.
Aïlluvion, par M. AUG. ROBIN.
Aïllye, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Aïlmohades, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllouette, par M. GEORGES HAURIGOT.
Aïlles (Géol.), par M. KILIAN (*Géogr.*), par M. RAINAUD.
Aïlpes (Départ.), par M. E. AUZOU.
Aïlphabet, par M. ANST. THOMAS.
Aïlscace, par M. HENRI FOURNEAU.
Aïluminatè, — **Aïlumine**, par M. AUG. ROBIN et M. ALPH. BLÉRIOT.
Aïlluminium, — **Aïllamagation**, — **Aïllun**, par M. A. BLÉRIOT et M. Ch. MARSHILLON.
Aïllyscamps, par M. ALCEDE BONNEAU.
Aïllamateur d'art, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Aïllamouze, par M. V. CLÉMENT.
Aïllamozon (E.), — **Aïllamozonie**, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllamozons (Représentation des), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.

Aïllambassadeur, par M. L. DELAVALD.
Aïllambréose (Saint), par M. AJEN DE LISLE.
Aïllambre, par M. G. LEJEAL et M. AUG. ROBIN.
Aïllambulance, par le Dr LE MARCHAND.
Aïllame, par M. RAOUL ALLIER.
Aïllamendement, — **Aïllamangement**, par M. E. DEVAULX.
Aïllamende, par M. MAXIME PETIT.
Aïllamérie (Géogr.), par M. A. BREDIN; (*Geol., Faune et Flore*), par M. Ch. BRONGNIART; (*Ethnol.*), par le Dr VERNEAU; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllamérie centrale, — **Aïllamien**, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllameublement, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aïllami des femmes (L'), — **Aïllami Fritz (L')**, par M. AJEN DE LISLE.
Aïllamide, **Aïllamine**, par M. RAYMOND JARRY.
Aïllamidon, par M. Ch. BRONGNIART et M. GASTON BOUCHENY.
Aïllamiral, — **Aïllamirauté**, par M. ALBERT HÉROU.
Aïllamitié, par M. ALCEDE BONNEAU et M. G. HAURIGOT.
Aïllammoniac, — **Aïllammonium**, par M. R. JARRY.
Aïllammonitiées, par M. Ch. BRONGNIART.
Aïllamnistie, par M. G. REGELSPERGER.
Aïllamorce, par M. Ch. MARSHILLON.
Aïllamour, par M. ALCEDE BONNEAU et M. GEORGES HAURIGOT.
Aïllamour (Représentation de L'), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aïllampère, par M. HENRI CASTETS.
Aïllampèremètre, par M. G. BOUCHENY.
Aïllamphologie, par M. AJEN DE LISLE.
Aïllamphictyonie, par M. P. MONCEAUX.
Aïllamputation, par le Dr Ph. POIRRIER.
Aïllamsterdam, par M. H. FROIDEVAUX.
Aïllamphithéâtre, — **Aïllamulette**, par M. G. LEJEAL.
Aïllamyle, — **Aïllamylène**, — **Aïllamyligue**, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Aïllamytot, — **Aïllamacreon**, par M. A. BONNEAU.
Aïllanabaptiste, — **Aïllanaxagore**, par M. R. ALLIER.
Aïllanachronisme, par M. A. BONNEAU, M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Aïllanalgématique, par M. G. BOUCHENY.
Aïllanalogie, par M. ANTOINE THOMAS.
Aïllanalyse, par M. ALPHONSE BLÉRIOT et M. AJEN DE LISLE.
Aïllanalytiques (Traité des), par M. L. MOREAU.
Aïllanarchie, par M. A. LICHTENBERGER.
Aïllanarchiste, par M. J. DESVALLINES.
Aïllanasarque, par M. VINCENT CLÉMENT et M. PIERRE MEGNIN.
Aïllanatomie, par le Dr TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
Aïllanatomie artistique, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aïllanciens (Conseil des), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Aïllancone, — **Aïllancre**, par M. ALBERT HÉROU.
Aïllandorre, par M. AJEN DE LISLE.
Aïllandersen, — **Aïllandressy**, par M. HENRI CASTETS.
Aïllane (Hist. nat.), par M. BRONGNIART; (*Litt.*), par M. AJEN DE LISLE.
Aïllane mort (L'), — **Aïllane mort (L')**, par M. ALCEDE BONNEAU.
Aïllanecdote, par M. GEORG. HAURIGOT.
Aïllanémiè, — **Aïllanévrisme**, par M. VINCENT CLÉMENT.

Anémone, — **Angélique**, par M. Léon BORDAS.
Anesthésie, par le Dr Pn. POIRRIER.
Ange, par M. l'abbé BERTRIN.
Angers, — **Angola**, — **Angoulême**, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Angine, par VISCONT M. CLÉMENT.
Angle, par M. GASTON BOUCHENY.
Anglais (Géogr.), par M. J. MACHAT.
Anacleto (*Ourras sur l'*), par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Anguier, — **Animalier**, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Anglicanisme, — **Animisme**, par M. R. ALLIER.
Anjou, par M. F. FUNCK-BRENTANO.
Anquille, par M. Ch. BRONGNIART.
Aniline, par M. PAUL LEMOULT.
Animal (Hist. nat.), par M. Ch. BRONGNIART; (*Phy.*), par M. R. ALLIER.
Animaux fabuleux ou symboliques, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Anisique, par M. ALPHONSE BLÉRIOT.
Anises, par M. GASTON LÉDOS.
Annam (Géogr.), par M. G. ROUVIER; (*Ethnol.*), par M. ZABOROWSKI; (*Hist.*), par M. J. HAUSSEMANN; (*Org. et Prot.*), par M. A. GIRAULT.
Anne (tes), par M. Yves SAINT-PAUL.
Anneau (Hist.), par M. Gestr. LEJEAL; (*Phys.*), par M. ALPH. BLÉRIOT; (*Litt.*), par M. Yves SAINT-PAUL.
Année, par M. GASTON BOUCHENY.
Annexion, par M. Louis DELAUDAUD.
Annibal, par M. PAUL MONCEAUX.
Anniversaire, par M. Gestr. LEJEAL.
Annonce, par M. G. REGELSPERGER.
Annonce, — **Annuite**, par M. GEORGES HAURIGOT.
Anonyme, — **Anse**, par M. AJEN DE LISLE.
Anquetil-Duperron, par M. MENANT.
Antarctique, par M. H. FROIDEVAUX.
Anthérozoïdes, par M. L. BORDAS.
Anthracène, — **Anthraquinone**, par M. A. BLÉRIOT.
Anthropologie, par M. le Dr VERNEAU.
Anthropométrie, par le Dr BERTILLON.
Anthrophagie, par M. FROIDEVAUX.
Anthrax, — **Antidote**, par M. Visc. CLÉMENT.
Anticipation, par Y. SAINT-PAUL.
Antigone, par AJEN DE LISLE.
Antilles (Géogr.), par M. A. BREDIN; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Antimoine (Ch.), par M. G. BOUCHENY; (*Métal.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Minér.*), par M. Aug. ROBIN.
Antimonial, par M. Visc. CLÉMENT.
Antinomie, par M. RAUL ALLIER.
Antioche, par M. PAUL MONCEAUX.
Antiochens (Les), par M. J. MENANT.
Antipyrine, par M. PAUL LEMOULT.
Antique, — **Antiquité**, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Antisepsie, **Aorte**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Antino (Mare), — **Antonelli**, par M. H. CASTETS.
Antoine et Cleopâtre, par M. Yves SAINT-PAUL.
Anvers, par M. De FIEF.
Août, par M. AJEN DE LISLE.
Apagane, par M. MAXIME PETIT.
Apennins, par M. H. FROIDEVAUX.
Apertifs, par M. VINCENT CLÉMENT.
Aphérèse, par M. ANTOINE THOMAS.
Aphrodite, par M. PAUL MONCEAUX.
Aphte, par M. PIERRE MÉGNIN.
Apiculture, par M. TERTIN.
Aplanétisme, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Apollon, par M. ALCEDE BONNEAU.
Apocalypse, par M. Yves SAINT-PAUL.
Apocope, par M. ANTOINE THOMAS.
Apocryphe, par M. Yves SAINT-PAUL.
Apollon, par M. PAUL MONCEAUX.
Apothéïque, — **Apologie**, par M. R. ALLIER.
Apologue, par M. GEORGES HAURIGOT.
Aponeurose, — **Apoplexie**, par le Dr VINCENT CLÉMENT.
Apostolique, par M. l'abbé BERTRIN.
Apostrophe, par M. AJEN DE LISLE.
Apostrophe, par M. A. BAURILLART.
Apôtres (Théol. cat.), par M. l'abbé BERTRIN; (*Crit. nation.*), par M. ALCEDE BONNEAU.
Appareil (Arch.), par MM. H. JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Chim.*), par le Dr Pn. POIRRIER.

Apparent, par M. M.-Alex. BLÉRIOT.
Appât, — **Appeau**, par M. Ch. MARSILLON.
Appel (Art milit.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND (*Droit*), par M. J. DESVALLINES.
Appendice, par le Dr Pn. POIRRIER.
Application, par M. G. HAURIGOT.
Apposition, par M. AJEN DE LISLE.
Apprentissage, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Approvisionnement, par M. François BERNARD et le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Aquarelle, par MM. HENRY JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
Aqueduc, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Aquiculture, par M. JOANNY MARTIN.
Araque, par M. H. FROIDEVAUX.
Arabe (Hist. et Civ.), par M. H. FROIDEVAUX (*Lang., Litt. et Beaux-Arts*), par M. E. PAGAN.
Arabic (Géogr.), par M. G. ROUVIER; (*Expl. et Hist.*), par M. FROIDEVAUX.
Arabs-pacha (Arch. les), par M. H. CASTETS.
Archades, par M. CHARLES BRONGNIART.
Archanoïde, par M. le Dr CLÉMENT.
Archaigne, par M. Léon BORDAS.
Arany, par M. ALCEDE BONNEAU.
Arbalète, — **Arbalétrier**, par M. M. MAINDRON.
Arbitrage (Dr.), par M. G. REGELSPERGER; (*Bours.*), par M. Fr. BERNARD; (*Arb. Intern.*), par M. L. DELAUDAUD; (*Econ. soc.*), par M. Louis ANDRÉ.
Arbitre (Arm.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Phil.*), par M. ALCEDE BONNEAU.
Arboriculture, par M. Em. DEVAULX.
Arbre (Arb.), par M. Em. DEVAULX; (*Dr.*), par M. A. MELLION; (*Hist.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Arb. éd.*), par M. GUSTAVE LEJEAL; (*Econ.*), par M. MADRICE MAINDRON.
Arc (Arch.), par M. Yves SAINT-PAUL; (*Arm.*), par M. MAURIC MAINDRON; (*Math.*), par M. G. BOUCHENY.
Arc (Jeanne d'), par M. G. LÉDOS.
Arc-en-ciel, par M. JEAN MASCART.
Archaisme, par M. ALCEDE BONNEAU.
Arche, par M. Yves SAINT-PAUL.
Archeologie, par M. Gestr. LEJEAL.
Archer, par M. MAURICE MAINDRON.
Archet, par M. ARTHUR POUJIN.
Archevêque, par M. l'abbé BERTRIN.
Archimède, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Archipel, par M. JOSEPH MACHAT.
Architecte, — **Architecture**, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Archives, par M. FUNCK-BRENTANO.
Arctique, par M. H. FROIDEVAUX.
Ardeche, — **Ardeunens**, par M. Émile AUZOU.
Ardoise, par MM. C. MARSILLON et Aug. ROBIN.
Arène (Paul), — **Arétin**, par M. A. BONNEAU.
Arènes, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Aréomètre, par M. G. BOUCHENY.
Aréopage, — **Arès**, par M. P. MONCEAUX.
Argenson, par M. HENRI CASTETS.
Argent (Lang.), p. M. AJEN DE LISLE; (*Chim. et Métal.*), par M. Raymond JARRY; (*Econ. pol.*), par M. François BERNARD.
Argentier, — **Argentier**, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Argentine (REP.) (Géogr.), par M. BREDIN; (*Hist.*), p. M. H. FROIDEVAUX.
Argentine, par M. Ch. MARSILLON.
Argente (Mon. et Méd.), par M. A. ROBIN; (*Téchn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Argon, par M. M. ALEXANDER JOANNIS.
Argonates, — **Argos**, par M. P. MONCEAUX.
Argot, par M. ALCEDE BONNEAU.
Argument, — **Arianisme**, par M. R. ALLIER.
Argène, par M. Émile AUZOU.
Aristote (L), par M. ALCEDE BONNEAU.
Aristide, — **Aristophane**, par M. P. MONCEAUX.
Aristote, par M. Louis MOREAU.
Ariméthétique, par M. J. MASCART.
Arkhangel, par M. H. FROIDEVAUX.
Arlequin, par M. AJEN DE LISLE.
Armagac, par M. Y. SAINT-PAUL.
Arme (Lang.), par M. AJEN DE LISLE; (*Dr.*), par M. Gestr. REGELSPERGER; (*Arch.*), par M. MAURICE MAINDRON

Armée (Anc.), par M. P. MONCEAUX; (*Gaule-Révol.*), par M. M. MAINDRON; (*Néol. à 1870*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Mod.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Armenie, par M. M. MAINDRON; le lieutenant-colonel LE MARCHAND et M. A. HÉROU.
Arménie (Géogr.), par M. G. ROUVIER; (*Hist.*), par M. M. MAIXE PETIT.
Arminiens, par M. RAUL ALLIER.
Armoiries, — **Armure**, par M. M. MAINDRON.
Arnould, par M. HENRI CASTETS.
Aromatique, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Arpentage, par M. G. BOUCHENY.
Arquebuse, — **Arquebuser**, par M. M. MAINDRON.
Aras, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Arêt (Anc. dr.), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. mod.*), par M. J. DESVALLINES; (*Dr. int.*), par M. L. DELAUDAUD; (*Arb.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Arrière (Mar.), par M. ALBERT HÉROU.
Arrière-garde, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Arriège, par M. ALBERT HÉROU.
Arondissement (Dr.), par M. JEAN DESVALLINES; (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU.
Arosage, par M. Émile DEVAULX.
Arsenal (Arm.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU.
Arsenic (Chim.), par M. G. BOUCHENY; (*Méd.*), par le Dr Pn. POIRRIER.
Art, — **Artiste**, par MM. HENRY JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
Art (Litt.), par M. ALCEDE BONNEAU.
Artaxerxès, par M. JOSEPH MENANT.
Artemis, par M. PAUL MONCEAUX.
Artère, — **Ariétite**, — **Arthritisme**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Artésien, par M. Ch. MARSILLON.
Artevelde (Les), par M. FUNCK-BRENTANO.
Arthrite, — **Articulation**, par le Dr V. CLÉMENT.
Arthropodes, **Artichaut**, par M. Léon BORDAS.
Arthur (Cycle d'), par M. A. BONNEAU.
Article (Gram.), par M. AJEN DE LISLE; (*Phil. comp.*), par M. Louis COUJELIN.
Artillerie (Anc.), par M. MAURICE MAINDRON; (*Mod.*), par le Lt-col. LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. HÉROU.
Arvales, par M. A. BAURILLART.
Aryas, par le Dr VERNEAU.
As (Métr.), par M. A. BAURILLART.
Ascaride, par le Dr VINCENT CLÉMENT.
Ascenseur, — **Asphalte**, par M. C. MARSILLON.
Ascension (Théol.), par M. l'abbé BERTRIN; (*Astr.*), par M. JEAN MASCART.
Ascétisme, par M. Yves SAINT-PAUL.
Asclépe, par M. PIERRE MÉGNIN.
Asdrubal, par M. PAUL MONCEAUX.
Asie (Géogr. phys. et pol. — Découvertes), par M. GASTON ROUVIER; (*Geol. Flor. et Faun.*) par CHARLES BRONGNIART; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU.
Asie Mineure, par M. G. ROUVIER.
Asile (Hist.), par M. P. MONCEAUX; (*As. nat. de nuit, etc.*), par M. G. LEJEAL; (*Dr. int.*), par M. Louis DELAUDAUD.
Asepsie, — **Asphyxie**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Aspirant, par M. ALBERT HÉROU.
Assainissement, **Assainissement**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Assaut, par le Lt-col. LE MARCHAND.
Assemblage, par M. C. MARSILLON.
Assemblée (Polit.), par M. H. FROIDEVAUX; M. P. MONCEAUX et M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Assemblée (Const. et Législ.), par M. C. GUY; (*Ass. 48, 49, 71*), par M. LICHTENBERGER.
Assignat, par M. L.-J. DELONCLE.
Assimilation, par le Dr TREMEAU DE ROCHEBRUNE.
Assises (Hist.), par FUNCK-BRENTANO.
Assistance (Hist. et é. pol.), par M. François BERNARD; (*Ass. pub. et jud.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Ass. p. le trav.*), par M. Louis ANDRÉ.
Association (Hist.), par M. P. MONCEAUX et M. F. FUNCK-BRENTANO; (*Dr. pén.*), par M. MAXIME PETIT; (*Lég. étr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Associationnisme, par M. WALTER-JOURDE.

Assolment, par M. Émile DEVAULX.
Assurance, par M. MAXIME PETIT.
M. Louis ANDRÉ et M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Assyrie, par M. JOSEPH MENANT.
Astéroïde, — **Astronomie**, par M. J. MASCART.
Asthme, — **Atavisme**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Astrakan, — **Asturies**, par M. H. FROIDEVAUX.
Astrologie, par M. JEAN MASCART et M. ALPHONSE CLÉMY.
Asymptote, par M. ALPH. BLÉRIOT.
Ataxie, par le Dr Viscont CLÉMENT.
Atelier (Hgg.), par le Dr Pn. POIRRIER; (*Ar. nation.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Atellanes, par M. PAUL MONCEAUX.
At'halie, par M. AJEN DE LISLE.
Athanase (Saint), par M. Yves SAINT-PAUL.
Athéna, — **Athènes**, par M. PAUL MONCEAUX.
Atherome, — **Athéose**, — **Athrepsie**, par le Dr V. CLÉMENT.
Atlas (Géogr.), par M. Aug. BERNARD.
Atlas (Anat.), — **Atrophie**, — **Atropine**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Atlantique, par M. JOSEPH MACHAT.
Atmosphère, par M. JEAN MASCART et M. RAYMOND JARRY.
Atoli, par M. Aug. ROBIN.
Atome (Chim. et Phys.), par M. GASTON BOUCHENY; (*Phil.*), par M. WALTER-JOURDE.
Atrée et Thyeste, par M. Yves SAINT-PAUL.
Atrium, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Attila, par M. FUNCK-BRENTANO.
Atitude, par M. PIERRE MÉGNIN.
Attorney, par M. GEORGES HAURIGOT.
Atys, par M. Yves SAINT-PAUL.
Attraction, par M. JEAN MASCART.
Atwood, par M. ALPHONSE BLÉRIOT.
Aubanel, par M. MAURICE FAURE.
Aube, — **Aude**, par M. Émile AUZOU.
Auber, par M. ARTHUR POUJIN.
Aubigné, par M. RAUL ALLIER.
Auch, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Audience, par M. MAXIME PETIT.
Audiffert, — **Augereau**, par M. HENRI CASTETS.
Audition, par le Dr GUILLEMONAT.
Audran (tes), par M. HENRY JOUIN et M. SAUL ROCHEBLAVE.
Augier, par M. GEORGES PELLISSIER.
Angsborg, — **Aumale**, par H. FROIDEVAUX.
Augure, — **Auguste**, — **Auspice**, par M. A. BAURILLART.
Augustin (Saint), par M. J. MOREAU.
Augustin ord. rel., par M. G. LÉDOS.
Aumône, — **Aumônier**, par M. l'abbé BERTRIN.
Aumale duc (d'), — **Aurelle de Paladines**, par M. H. CASTETS.
Aurillac, par M. Louis FARGES.
Aurilne, par M. ALPHONSE BLÉRIOT.
Aurore, par M. JEAN MASCART.
Auscultation, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Austerlitz, par M. Yves SAINT-PAUL.
Australie Flor., Faun. Géol., par M. Ch. BRONGNIART; (*Géogr. ph. pol. et é. pol.*), par M. JOSEPH MACHAT; (*Ethn.*), par M. le Dr VERNEAU; (*Expl.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Autel, par M. l'abbé BERTRIN et M. G. LEJEAL.
Autographe, par M. ALCEDE BONNEAU.
Automate, par M. RENVY TERRIBLE.
Automatisme, par M. RAUL ALLIER.
Automobile, par M. Ch. MARSILLON.
Automotrice, par M. Louis DELAUDAUD; (*Dr. int.*), par M. Louis DELAUDAUD.
Autoplastie, — **Autopsie**, par le Dr Pn. POIRRIER.
Autos sacramentales, par M. AJEN DE LISLE.
Autriche (Géogr.), par M. JOSEPH MACHAT; (*Dr. publ. et Hist.*), par MAXIME PETIT; (*Arm.*), par le Lt-col. LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. E. DURASSIER; (*L.-Arts*), par M. H. JOUIN; M. S. ROCHEBLAVE et M. A. POUJIN.
Autroche, par M. Ch. BRONGNIART, M. J. FOREST.
Autun, **Auxerre**, par M. H. FROIDEVAUX.
Auxiliaire, par M. Louis COQUELIN.
Avant (Mar.), par M. ALBERT HÉROU.
Avant-garde, **Avant-poste**, par M. le Lt-col. LE MARCHAND.

Avare (L'), par M. ALcide BONNEFAU.
Avares (Les), par H. FROIDEVAUX.
Avarie, par M. MAXIME PETIT.
Avatar, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Avent, par M. l'abbé BERTRIN.
Aventurier, par M. FR. FUNCK-BRENTANO.
Aventuriers (L'), par M. AJEN DE LISLE.
Averrhoës, — Averrhoïse, par M. R. ALLIER.
Avertisseur, par M. Ch. MARSSILLON.
Avesta, par M. D. MENANT.
Aveugle, par M. MAURICE DE LA ZÉRIANNE.
Aveyron, par M. EMILE AIZOUZ.
Aviation, par le D^r Ph. POIRRIER.
Avicenne, par M. L. LOUIS COQUELIN.
Avicéptologie, par M. AGG. ROBIN.
Avignon, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Aviron, par M. ALBERT HÉROU.
Avocat, — Avoué, par M. G. REGELS-PELGER.
Avoline, par M. Ch. BRONGNIART et M. EMILE DEVAUX.
Avortement (Hist. et Méd.), par le D^r Ph. POIRRIER; (*Vét.*), par M. P. MÉGNIN; (*Bot.*), par M. CHARLES BRONGNIART.
Avril (Jard.), par M. YVES SAINT-PAUL; (*Hist.*), par M. HENRI FROIDEVAUX.
Axe, par M. GASTON BOUCHENY.
Aymarais, par le D^r VERNEAU.
Azais, par M. RAOUL ALLIER.
Azéglio, par M. HENRI CASTETS.
Azoïque, par M. PAUL LEMOULT.
Azote, par M. ALPHONSE BLÉRIOT.
Azoteux, — Azotique, par M. GASTON BOUCHENY.
Azéques, par le D^r VERNEAU.
B, par M. AJEN DE LISLE.
Baal, par M. RAOUL ALLIER.
Bab, — Babisme, — Babylone, par M. JOACHIM MENANT.
Bab-el-Mandeb, par M. G. ROUVIER.
Babouvrisme, par M. A. LICHTENBERGER.
Bac, par M. GEORGES HAURIGOT.
Baccalauréat, par M. J. GAUTIER.
Baccara, par M. Ch. MARSSILLON.
Bacchanales (Hist.), par M. A. BAUDRILLART.
Bacchanales, — Bacchantes, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Bacchis, par M. AJEN DE LISLE.
Bach (Les), par M. ARTHUR POUGIN.
Bacon (Roger), — Bacon (Franç.), — **Baconisme**, par M. R. ALLIER.
Bactériacées, — Bactérienne, par M. BR. RENAULT.
Bactéries, — Bactériologie, par le D^r LAUMONIER.
Bactriane, par M. GASTON ROUVIER.
Bade, par M. CAMILLE GUY.
Bagage, par le P^rcol. LE MARCHAND et M. GUSTAVE REGELSPELGER.
Baghot, par M. YVES GUYOT.
Baghirmi, par M. PAUL COMBES.
Bagne, par M. ADRIEN MELLON.
Bagne, par M. AJEN DE LISLE.
Baguette, par M. ALcide BONNEFAU.
Balaïanisme, par M. RAOUL ALLIER.
Baignaises, par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Bail (Anc. Dr.), par M. G. REGELSPELGER; (*Dr. act.*), par M. G. LEJEAL; (*Dr. int.*), par M. L. DELAUDAUD.

Bailif, par M. GABRIEL LEDOS.
Bailly, par M. ALBERT PINGAUD.
Bain (Spéc.), par M. PAUL MONCEAUX;
(Général), par M. ANDRÉ BAUDRILLART;
(Général), par M. FRANZ FUNCK-BRENTANO;
(Musulm.), par M. E. BLOCHET;
(Thér.), par le D^r LAUMONIER.
Baïonnette, par le lieutenant-col. LE MARCHAND.
Baisemain, par G. REGELSPELGER.
Baiser, — Baladin, par M. Geor. HAURIGOT.
Bajazet, par M. E. BLOCHET.
Bajazet (roy.), par M. AL. BONNEFAU.
Balkounine, par M. ANDRÉ LICHTENBERGER.
Bal, par M. ARTHUR POUGIN.
Balance, — Balancier, par M. G. BOUCHENY et M. Ch. MARSSILLON.
Balance du commerce, par M. F. BERNARD.
Balancement, par M. F. LE DANTEC.
Balanite, par le D^r Ph. POIRRIER.
Balaya, par M. L. LOUIS ANDRÉ.
Balbeck, par M. H. FROIDEVAUX.
Bâle (ville, etcant.), par M. Ad. MELLION.
Bâle (comité), par M. RAOUL ALLIER.
Bâle (traités), par M. L. DELAUDAUD.
Baleares, par M. H. FROIDEVAUX.
Baline, par M. Ch. BRONGNIART.
Balfour, par M. HENRI CASTETS.
Balisage (Nav.), par M. ALBERT HÉROU; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Balistique, — Balle, — Ballon (mil.), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Balkaus, par M. JOSEPH MACHAT.
Ballade, par M. ALcide BONNEFAU.
Ballast, par M. FELIX LE DANTEC.
Ballot, par M. ARTHUR POUGIN.
Balnéothérapie, par le D^r LAUMONIER.
Baltard, — Balustrade, — Balustre, par M. HENRI JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baluz, par M. GABRIEL LEDOS.
Balzac, par M. A. BONNEFAU.
Bambou, par M. LÉON BORDAS.
Ban, — Banalité, — Banc (Dr.), par M. G. REGELSPELGER.
Bandage, par le D^r GUILLEMONAT.
Bande, par M. ADRIEN MELLION.
Bandeau, — Bandinielli, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Banks, par M. HENRI CASTETS.
Bannièrre, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Bannissement (Grec), par M. P. MONCEAUX; (*Rome*), par M. A. BAUDRILLART; (*Dr.*), par M. M. PETIT.
Banque, par M. FRANÇOIS BERNARD; (*Banq. col.*), par M. A. GIRAULT.
Banqueroute, par M. M. PETIT.
Banquet, par M. A. MELLION.
Banville, par M. ALcide BONNEFAU.
Baour-Lormian, par M. Y. SAINT-PAUL.
Baptême (Rel.), par l'abbé BERTRIN; (*Il-arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baptistère, par M. A. BAUDRILLART.
Baquet, par M. YVES SAINT-PAUL.
Baraterie, par M. J. DESVALLINES.
Barbares, par M. PAUL MONCEAUX et M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Barbe, par M. AJEN DE LISLE.
Barbe-Bleue, par M. G. HAURIGOT.
Barberini, par M. DELACOUR.

Barbier (Aug.), par M. GEORGES PELLISSIER.
Barbier de Séville, par M. ALcide BONNEFAU.
Barboteur, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Barcarolle, par M. ARTHUR POUGIN.
Barcelone, par M. ADOLPHE COSTER.
Bardas, par M. CHARLES DIEHL.
Barde (Hist.), par M. F. LOT.
Barde (Arch.), — **Barbute**, par M. MAURICE MAINDRON.
Baréuz, par M. H. FROIDEVAUX.
Barrois de Vieuzac, par M. A. PINGAUD.
Barlow, — Baromètre, par M. G. BOUCHENY.
Barni, par M. RAOUL ALLIER.
Baron (Féod.), par M. G. LEJEAL.
Barque, — Barre (Mar.), par M. AL. HÉROU.
Barre (Géol.), par M. AUG. ROBIN.
Barras, par M. ALBERT PINGAUD.
Barreau, — Bartole, par M. GUSTAVE REGELSPELGER.
Barricade (Hist.), par M. F. BOURNON.
Barrios (Les), par M. L. DELAUDAUD.
Barry (M^{re} du), par M. H. CARRÉ.
Bar (Jean), — Barthélemy-S-H., — M. ADRIEN MELLION.
Barthélemy (Abbé), — Barthélemy (poète), — Barrière (Th.), — par M. A. BONNEFAU.
Barthez, par le D^r Ph. POIRRIER.
Bartolomeo (Fra), par M. HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Barye, — Bas-relief, — Base (Arch.), par M. HENRI JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Barvum, — Base (Chim.), par M. RAY. JARRY.
Barzakh-ben-Saïd, par M. L. DELAUDAUD.
Bas (Vét.), — Bas bleu, par M. G. HAURIGOT.
Basalte, par M. AUGUSTE ROBIN.
Basile (St), par M. ALcide BONNEFAU.
Basile (Empereur), par M. Ch. DIEHL.
Basillide, par M. RAOUL ALLIER.
Basilique, par M. A. BAUDRILLART.
Baskirs, — Basques, par le D^r VERNEAU.
Basoche, par M. FUNCK-BRENTANO.
Basso, par M. AJEN DE LISLE.
Bassin (Mar.), par M. ALBERT HÉROU; (*Anat.*), par le D^r VERNEAU; (*Indice*), par le D^r Ph. POIRRIER; (*Géog.*), par M. CAMILLE GUY.
Bassinnet, par M. MAURICE MAINDRON.
Bassompierre, par M. Fr. DUMAS.
Bastiat, par M. YVES GUYOT.
Bastille, par M. Fr. FUNCK-BRENTANO.
Bastion, par le P^rcol. LE MARCHAND.
Batailles (Peint. et Sculpt.), par HENRI JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Batave, par M. ALBERT PINGAUD.
Batavia, par M. CAMILLE GUY.
Bateau, par M. ALBERT HÉROU.
Batheleur, par M. GEORGES HAURIGOT.
Bathomètre, par GASTON BOUCHENY.
Bâtiment (Dr.), — **Battue**, par M. LOUIS ANDRÉ.
Bâton (Hist.), par M. AJEN DE LISLE; (*Arch.*), par M. MAURICE MAINDRON.
Batraciens, par M. Ch. BRONGNIART.
Battas, par M. L. DELAUDAUD.

Batterie (Mil. et Mar.), par le P^rcol. LE MARCHAND et M. AL. HÉROU; (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Batteur, par M. CHARLES MARSSILLON.
Batteuse, par M. EMILE DEVAUX.
Baudelaire, par M. ALcide BONNEFAU.
Baudouin (Les), par FUNCK-BRENTANO.
Baudry (Pouch.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Baume, par le D^r Ph. POIRRIER.
Baume, par M. GASTON BOUCHENY.
Baur, — Bayle, par RAOUL ALLIER.
Bautain, par M. A. BONNEFAU.
Bavière (Géogr.), par M. C. GUY; (*Hist.*), par M. L. DELAUDAUD.
Bayard, par M. Y. SAINT-PAUL.
Bayeux, — Bayoune, par H. FROIDEVAUX.
Bayreuth (Géogr.), par M. H. FROIDEVAUX; (*Th.*), par M. A. POUGIN.
Bazine, par M. A. MELLION.
Beaconsfield, par M. C. LEJEAL.
Beau, — Beaucaire, par M. L. LAFITTE.
Beaufort (Ais. belg. et angl.), par M. PETIT-DUTAILLIS; (*Duc de*), par M. FUNCK-BRENTANO.
Beauharnais, par M. A. PINGAUD.
Beaujeu, — Beaune, par M. L. LAFITTE.
Beaumarchais, par G. PELLISSIER.
Beaumont (Elié de), par A. ROBIN.
Beaupré, par M. A. HÉROU.
Beaurepaire, par M. A. PINGAUD.
Beauvais, par M. E. COLIN.
Beaux-arts, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Bebel, par M. A. LICHTENBERGER.
Bec (Ornith.), par Ch. BRONGNIART.
Beccaria (Fam.), par M. DELACOUR.
Beccaria (C.), par G. REGELSPELGER.
Bec-de-lièvre, — Beglard, — Bégalement, par le D^r Ph. POIRRIER.
Becher, — Becquerel, par G. BOUCHENY.
Becker (Th.), — **Bedfort**, par PETIT-DUTAILLIS.
Beethoven, par M. AJEN DE LISLE.
Behring (Biogr.), par M. H. FROIDEVAUX; (*Géogr.*), par M. G. ROUVIER.
Béjart, — Bellarmin, par M. A. BONNEFAU.
Beledougou, par NED-NOLL.
Belfort, par M. JOACHIM.
Belges, par M. F. LOT.
Belgique, par M. DU FIEF.
Belgrade (Géogr.), par M. J. MACHAT; (*Hist.*), par M. L. DELAUDAUD.
Bélier (Hydr.), par M. Ch. MARSSILLON.
Bélaïre, par M. Ch. DIEHL.
Bell, par le D^r Ph. POIRRIER.
Belladone, par M. Ch. BRONGNIART et le D^r Ph. POIRRIER.
Bellangé, — Bellini (Peint.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Bellay (Hist.), par M. L. MARLET; (*Litt.*), par M. G. PELLISSIER.
Belle au bois dormant (La), — Belle aux cheveux d'or (La), — Belle et la Bête (La), — Belle Gabrielle (La), par M. G. HAURIGOT.
Belle Isle (M^{re} de), par M. AJEN DE LISLE.
Belligerant, par M. L. DELAUDAUD.
Bellini (Mus.), par M. A. POUGIN.











For use in
the Library
(941.2)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

25
134
+1
In use, File
Number 1000-111500

Robarts

For use in
the Library
(941.2)

